GOVERNMENT OF INDIA

DEPARTMENT OF ARCHAEOLOGY

CENTRAL ARCHÆOLOGICAL LIBRARY

CALL No. 891·05/B.E.F.E.O.

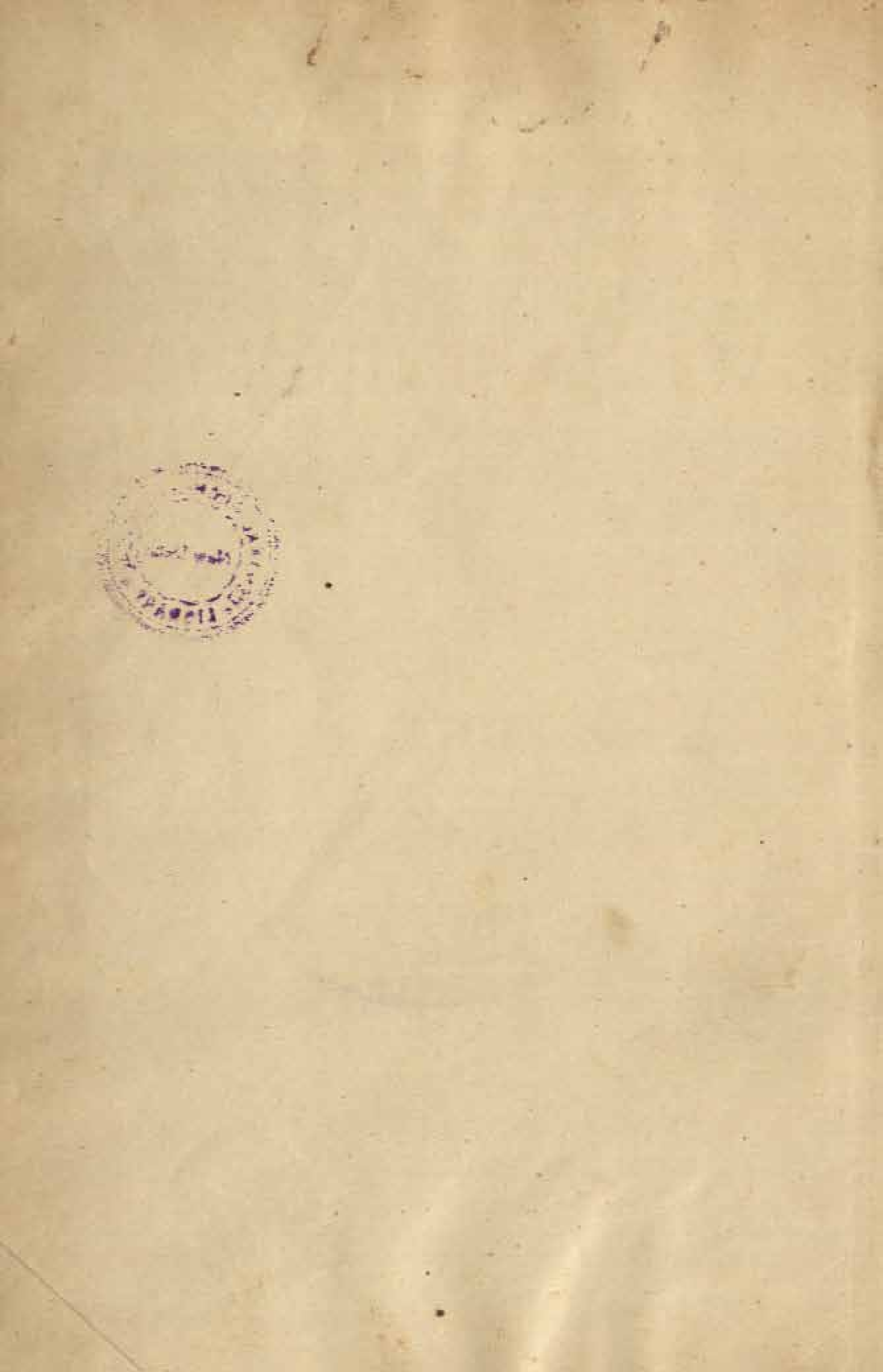
ACC. No. 32056

D.G.A. 79.

GIPN—S4—2D. G. Arch.N. D./57—25-9-58—1,00,000

A470


OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL OF ARCHÆOLOGY
Library Regr. No
INDIA.



BULLETIN

DE

l'École Française

D'EXTRÊME-ORIENT

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY
New Delhi

TOME XXIII. — 1923

32056

891.05
B.E.F.E.O.



HANOI

—

1924

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL
LIBRARY, NEW DELHI.
Acc. No. 32056
Date 19.7.57
Call No. 891.05/B.E.F.E.O

ESSAI SUR LES RELATIONS

DU

JAPON ET DE L'INDOCHINE

aux XVIe et XVIIe siècles.

Par N. PERI

Membre de l'Ecole française d'Extrême-Orient.



AVERTISSEMENT

Noël Peri avait entrepris depuis plusieurs années l'étude des relations du Japon avec les pays qui composent aujourd'hui l'Indochine française. Lorsque survint le déplorable accident qui mit fin à sa laborieuse vie, il avait rédigé en partie le mémoire qui devait contenir les résultats de ses recherches. D'après le plan qu'il s'était tracé, ce mémoire devait être divisé en 7 chapitres précédés d'une courte introduction : I. Les Shuin-jō. II. Les Armateurs. III-VI Les Japonais au Tonkin, en Cochinchine, au Champa et au Cambodge. VII. Relations officielles. Au moment de sa mort, le chapitre Ier était entièrement écrit, le chapitre II également, à l'exception des dix dernières pages, qui toutefois se trouvèrent représentées par des notes assez détaillées pour nous permettre d'en compléter la rédaction. Les autres au contraire étaient restés à l'état d'ébauche et nous avons dû nous résigner à les laisser de côté. Par contre, nous avons pu joindre à l'article principal trois excursus qui avaient presque reçu leur forme définitive et pour lesquels une simple mise au point a suffi : ce sont les trois appendices intitulés : Bateaux et voyages ; Un plan japonais d'Aṅkor ; Les prêts à intérêt consentis aux armateurs. Enfin un dernier appendice renferme des documents d'origine cambodgienne, recueillis au Japon par M. Peri, qui devaient servir de pièces justificatives au chapitre VII, et dont les transcriptions et les traductions lui avaient été fournies par M. George Cœdès, conservateur de la Bibliothèque Nationale Vajirañāṇa, à Bangkok.

Tout incomplète qu'elle soit, cette publication apporte à l'histoire de l'Indochine une contribution d'un haut intérêt et permet d'apprécier ce qu'eût été, s'il avait pu la terminer, l'œuvre historique du grand japonologue enlevé trop tôt à la science et à notre amitié.

C'est un fait bien connu qu'à la fin du XVIe siècle et pendant une partie du XVIIe, des Japonais, pour raison de commerce, et pour d'autres raisons aussi, fréquentèrent diverses régions de l'Extrême-Orient, et fondèrent même, en quelques endroits, des établissements d'une réelle importance. Sur presque tous les points de cette partie du monde où se porta à cette époque l'activité commerciale ou conquérante des nations européennes, elle les rencontra, se heurta à eux ou s'en servit, suivant les circonstances. Ce mouvement d'expansion, si rapide et si tôt arrêté, est attesté par d'assez nombreux passages des ouvrages européens du temps, relations de voyageurs, de commerçants et de missionnaires. On en retrouve le souvenir, quelquefois même les traces, en quelques-uns des points qu'il atteignit. Enfin il subsiste à son sujet, au Japon, un certain nombre de documents officiels ou privés ; il en subsisterait à coup sûr bien davantage si des ordres sévères du gouvernement des Tokugawa, après qu'il eut décidé de rompre toute relation avec les étrangers, n'avaient fait anéantir la majeure partie de ceux qui étaient en la possession de simples particuliers, sauf les Chinois et les Hollandais, et aussi si les archives des shōgun n'avaient péri à peu près complètement lors de la guerre de la Restauration. Ceux qui ont échappé à ces causes de destruction n'en sont que plus précieux. Je voudrais essayer de réunir ici et d'interpréter les principaux de ceux qui concernent les pays formant aujourd'hui l'Indochine française, et tenter de préciser à leur lumière la nature et l'importance des rapports qui s'établirent alors entre ces pays et le Japon.

I

LES SHUIN-JŌ 朱印狀.

La date la plus ancienne à laquelle les documents japonais, à ma connaissance, permettent de remonter est l'année 1592. C'est alors, en effet, en la première année de l'ère Bunroku 文祿, selon le comput japonais, que le Taikō Hideyoshi, au faîte de sa puissance, institua une sorte de licences ou passeports pour la navigation et le commerce à l'étranger, communément désignés sous le nom générique de « brevets à sceau rouge », *shuin-jō* 朱印狀.

L'usage était à cette époque que les grands personnages apposassent sur tout document officiel émanant d'eux leur sceau, *in* 印, enduit de pâte au vermillon, *shu* 朱, qui en garantissait l'authenticité ; les pièces qui en étaient revêtues prenaient le nom de *shuin-jō*, ou par abréviation, *shuin*. Le sceau spécial employé par Hideyoshi, pour les relations extérieures notamment, consistait en un carré de 2 *sun*, soit 6 centimètres de côté, portant simplement en forme sigillaire les deux caractères composant le nom de famille qu'il s'était choisi, Toyotomi 豐臣. C'est celui qui fut apposé sur les « brevets de bateau » *funa-menjō* 船免狀 dont bénéficièrent à cette époque un certain nombre

d'armateurs, et qui leur valut le nom de *shuin-jō*. Les jonques pour lesquelles ils furent accordés, furent appelées par abréviation « bateaux à sceau rouge », *shuin-bune* 朱印船, ou aussi, mais de façon moins courante, « bateaux à brevet ou attestation », *hōsho-bune* 奉書船.

Cette institution, dont on ne trouve aucune mention ailleurs, est rapportée par quelques ouvrages anciens, encore que fort postérieurs à cette date [1]. Ils fixent à neuf le nombre des bateaux qui furent alors pourvus de ces autorisations, savoir :

Cinq bateaux de Nagasaki, c'est-à-dire appartenant à des armateurs établis dans cette ville, soit :

> deux à Suetsugu Heizō 末次平藏,
> un à Funamoto Yaheiji 船本彌平次,
> un à Araki Sōtarō 荒木宗太郎,
> un à Itoya Zuiemon 絲屋隨右衛門.

Trois bateaux de Kyōto :

> un à Chaya Shirōjirō 茶屋四郎次郎,
> un à Suminokura 角藏 (ou 倉),
> un à Fushimiya 伏見屋.

Un bateau de Sakai 堺, petit port, alors très florissant, à peu de distance au Sud d'Ōsaka, appartenant à Iseya 伊勢屋, d'après le *Nagasaki shi* ; ou Iyoya 伊豫屋, d'après le *Nagasaki yawa-gusa*.

Le *Nagasaki kokon shūran* 長崎古今集覽 mentionne en outre un autre habitant de Nagasaki, un certain Shirayama Kozaemon 白山小左衛門, qui aurait aussi obtenu un passeport cette même année et serait allé en Annam sur une jonque qu'il aurait fait construire dans ce but à Kyōdomari 京泊 en Satsuma. L'auteur a sans doute puisé ce renseignement dans quelque ouvrage ancien perdu depuis, car on ne le retrouve pas dans ceux qui subsistent aujourd'hui ; et c'est vraisemblablement pour cela que les auteurs modernes n'en font généralement pas état.

Ces passeports, disent les ouvrages cités plus haut, autorisaient à naviguer et à aller commercer au Quảng-nam 廣南, nom que le *Nagasaki yawa-gusa* et le *Mikiki-gusa* remplacent par celui de Giao-chỉ (Kōchi en sino-japonais)

---

(1) Ce sont des ouvrages concernant la ville et le port de Nagasaki, écrits dans le courant du XVIII[e] siècle. Cf. ci-dessous, *Bibliographie*. Le plus détaillé est le *Nagasaki yawa-gusa* de Nishikawa Joken. Le *Nagasaki shi* l'est presque autant et paraît s'en être inspiré. Le *Mikiki-gusa* 視聽草, de la même époque, cite un document conservé dans la famille Araki, de fond identique, mais plus bref. Le *Nagasaki minato ikoku oshi yakunin-ʒuki* 長崎港異國押役人附 se borne à mentionner le fait.

交趾, au Tonkin 東京, au Campa 占城, au Cambodge 東埔寨, à Ligor 六昆, à Patani 太泥, au Siam 暹羅, à Taiwan 臺灣 (1), à Luçon 呂宋, et à Macao 阿媽港.

Il est intéressant de constater que les textes japonais fournissant les plus anciens renseignements sur le commerce à l'étranger, montrent les ports d'Indochine, et notamment ceux de l'Indochine française actuelle, connus et fréquentés des Japonais dès cette époque. Sur dix ports ou pays cités — et dans le pays c'est évidemment le port surtout qui est envisagé — sept appartiennent à la péninsule indochinoise, et quatre à la partie de cette péninsule placée sous le protectorat de la France. Il y a d'ailleurs des raisons de penser que les bénéficiaires de ces passeports n'en étaient pas alors à leur coup d'essai, mais connaissaient déjà tous ces points, et que leurs bateaux les avaient antérieurement visités. Ainsi l'institution des *shuin-jō* ferait plutôt constater l'existence à cette date d'un mouvement d'échanges commerciaux qu'elle n'en marquerait à proprement parler le début (2).

La chose est hors de doute en ce qui concerne Luçon. Dès l'année 1567, Miguel Lopez de Legaspi, gouverneur des Philippines, écrivant au roi d'Espagne, parle de « grandes îles appelées Luzon et Vindoro où les Chinois et les Japonais venaient alors chaque année pour faire le commerce » (3). En 1570 Juan de Salcedo trouve quelque vingt Japonais établis à Manille même, qu'ils aident, sans succès d'ailleurs, les indigènes à défendre contre lui (4). En 1575, Juan Pacheco Maldonado écrit à son tour que « chaque année des bateaux japonais viennent à ces îles chargés de marchandises », et que « leur principal commerce est l'échange de l'or contre l'argent » (5). Pour le dire en passant, ce devait être plutôt celui que recherchaient les Espagnols, car l'échange se faisait au poids dans la proportion de deux à deux et demi d'argent contre un d'or, dit Maldonado, alors qu'en Europe cette proportion était de douze, treize

(1) Formose. On disait aussi Takasagun 高砂國 ou Takasago. On suppose que ce nom viendrait de celui du moderne Takao 打狗, anciennement Tako, d'où les Chinois auraient tiré Ta-kou chan 打鼓山. Les Japonais en auraient fait « le pays de Takasa », Takasagun(i), qui se serait finalement transformé en Takasago, nom de lieu célèbre du Japon même.

(2) C'est probablement à cette institution que fait allusion une *Remarque* jointe au *Voiage de Hagenaar aux Indes Orientales* dans le *Recueil des Voiages*, t. V, p. 386 : « Environ cent ans après cette défense (faite par la Chine aux Japonais d'aller commercer à Formose, d'après l'auteur), les Japonois recommencèrent leur navigation à cette isle, et ils obtinrent sept passeports de leur Empereur pour pouvoir trafiquer à Toeckien ou Toukien (probablement le Tonkin), à Camboie, à Siam et enfin à Taiowang. Ces passeports contenoient aussi des Réglements auxquels ceux qui navigeoient dans les pais étrangers étoient obligés de se conformer afin qu'il n'arrivât plus rien de semblable à ce qui étoit autrefois arrivé à la Chine. »

(3) *The Philippine Islands*, III, p. 238.

(4) *The Philippine Islands*, III, p. 101.

(5) *The Philippine Islands*, III, p. 298.

ou même plus contre un (1). Ce commerce devait donc en effet laisser de fort beaux bénéfices, mais ce n'étaient pas les Japonais qui les recueillaient (2).

(1) En 1616, elle était au Japon de 4 contre 1, et en Europe de 15 contre un. *Diary*, I, p. 176, note des éditeurs.

(2) Marco Polo avait dit que Zipangu regorgeait d'or ; on avait là, croyait-on, une preuve de sa véracité. Certaines imaginations durent s'enflammer à la pensée de ces immenses trésors. Maldonado insiste pour obtenir de Philippe II un renfort de 500 hommes, avec lequel, après avoir achevé la conquête des Philippines, il propose d'entreprendre celle du Japon, des Ryūkyū, et d'une autre île, qu'il nomme Escauchu, et dans laquelle il faut sans doute voir « l'île appelée Cauchi » dont il a parlé un peu avant. Cette île « située à un peu plus de cent lieues au Nord de Luzon, et très voisine de la terre propre (mainland) de Chine,... qui a du poivre en grande abondance », ne peut être que Formose. Mais on ne s'explique pas comment le nom de Cauchi a pu lui être appliqué. Ce nom, dont l'origine reste mystérieuse, était d'ailleurs connu depuis longtemps et désignait nettement l'Annam. PIGAFETTA, qui écrit en 1523, parle déjà de Cocchi (ap. BRÉBION, *Bibliographie des voyages dans l'Indochine française*, p. 25). On trouve le nom de Cauchim sur le portulan de Diego HOMEM, daté de 1558 et conservé au British Museum. Mais il y a mieux. Celui de Cochinchina figure sur une carte de Diego RIBERO remontant à 1529, reproduite dans le *Periplus* de NORDENSKIÖLD, pl. XLIX. [Cf. aussi *BEFEO*, XXII, 176-177.] Vers 1550, BARROS écrivait : « Campa... confina o reyno, a que os nossos chaman Cauchij, China, e os naturales Cacho. » (*Da Asia*, t. II, Decada I, lib. IX, chap. I.) Le texte de Barros encadre, il est vrai, le mot China entre deux virgules ; mais cela le rend peu intelligible ; la première virgule doit être tenue pour une faute d'impression. On en a une preuve dans le résumé de cet ouvrage donné par RAMUSIO, *Delle Navigationi e viaggi*..., t. I, où se lit, p. 391 C, la traduction de la phrase précédente : « Il regno que li nostri chiamano Cauchj China, e li naturali Cachu. » Cacho, ou comme on écrit aujourd'hui, Kẻ-chợ, « le marché », désignait en réalité plutôt la capitale Thăng-long 昇龍, à présent Hanoi. En 1549, à propos de son voyage au Japon, St François-Xavier parle de la Cochinchine dans deux de ses lettres ; l'une est citée par RAMUSIO, t. I, p. 380 F ; l'autre se trouve dans ses *Lettres*, livre VI, lettre première, édition de Bologne, traduction PAGÈS. Ajoutons encore que dans une carte des Indes de Jacopo GASTALDI, portant la date de 1561, on voit le Regno de Gauchinchina, et dans une autre de Ferando BERTELL, datée de 1565, on trouve le nom de Cochinchine (reproduites par NORDENSKIÖLD, *Periplus*, pl. LVI et p. 155).

C'est plus qu'il n'en faut pour écarter absolument l'hypothèse rapportée par le P. BORRI, *Relatione della Cocincina*, p. 5-6, et par le P. de RHODES, *Histoire du Royaume de Tunquin*, p. 2-3, d'après laquelle le nom de Cochinchine tirerait son origine de la prononciation sino-japonaise, Kōchi, des caractères 交趾, Giao-chỉ en sino-annamite ; les Portugais auraient emprunté cette prononciation, et pour éviter toute confusion avec Cochin de l'Inde, en auraient fait Cochi de Chine, d'où Cochinchine.

RAMUSIO, I, p. 336 E (*Sommario di tutti li regni, citta e popoli orientali*) mentionne une autre origine de ce nom, qui ne paraît pas très claire : « Si chiama questo regno in Malaca, Cauchichina, per rispetto di Cochim, Coulao ».

Il n'est peut-être pas sans intérêt, au moins de curiosité, de citer pour ce qu'elle peut valoir, une étymologie donnée par le célèbre Arai Hakuseki 新井白石 dans un petit ouvrage géographique des premières années du XVIIIe siècle, compilation de renseignements extraits d'ouvrages chinois et européens, le *Sairan igen* 采覽異言, k. 3. « L'Annam, dit-il, était appelé autrefois Kōchi ; au Nord est le Tonkin ; à l'Est

Ce mouvement commercial était doublé d'un autre de nature différente. « Dans les années 80 et 81, écrit le Gouverneur des Philippines don Gonzalo Ronquillo en 1582, il vint à ces îles plusieurs bateaux pirates du Japon. . . Ils infligèrent de mauvais traitements aux indigènes. Cette année. . . on a reçu un avis que dix bateaux étaient prêts à venir à ces îles. . . Les Japonais sont le peuple le plus belliqueux qu'il y ait dans cette partie du monde Ils ont de l'artillerie et beaucoup d'arquebuses et de lances. Ils se servent pour le corps d'une armure défensive en fer ». (1)

Malgré l'affirmation de Ronquillo, il ne paraît pas certain que ce fussent de véritables pirates, d'ailleurs nombreux à courir la mer à cette époque. Il est très vraisemblable au contraire qu'il s'agit de simples emigrants en quête d'un établissement à l'étranger. Ils s'étaient en effet installés sur les bords de la rivière Cagayan dans la province de ce nom et y avaient élevé un fort, ce qui prouve leur intention de se fixer dans le pays. Il fallut, pour les en déloger, toute une expédition sous les ordres de Juan Pablo de Carrion. C'étaient probablement des samurai auxquels la défaite de leur clan, la ruine ou la dépossession de leurs seigneurs, par suite des guerres intestines qui désolaient alors le Japon, avaient enlevé leurs moyens d'existence. Ceux qui n'avaient pas voulu ou pas pu s'agréger à d'autres clans étaient réduits à la condition d' « errants », *rōnin* 浪 人, vivant au jour le jour d'expédients et parfois de déprédations. Il y en eut qui, las de cette vie de misère, s'expatrièrent et cherchèrent à s'établir à l'étranger. Le nombre de ces aventuriers ira croissant avec les années ; à la fin du siècle, il s'augmentera des débris de l'expédition de Corée qui ne retrouvèrent pas tous place en leur pays. La victoire de Iyeyasu sur les partisans de Hideyori en 1600 lui apportera de nouveaux éléments. C'est surtout parmi ces déracinés, victimes du malheur des temps, que

---

[de celui-ci]est le Kōsai (Kouang-si). » Et il ajoute en note : « Les Barbares l'appellent Kushinshiina ; c'est une transformation de Kōsai-shina 番 名 ク シ ン シ イ ナ. 卽 廣 西 支 那 之 轉 也.

Godinho de Eredia dans *Declaraçam de Malaca e India meridional com o Cathay*, écrit en 1613, édité par Janssen à Bruxelles en 1882, suggère une tout autre étymologie : « La Chine, dit-il p. 64 B, était divisée par les anciens en trois provinces : Sim ou Chim ; Mansim ou Machim, appelée Chine majeure ; Coc Sim ou Cochim, appelé Chine mineure. Et sous la domination du Tartare, du grand Cam Cublay, Mansim comprit neuf royaumes : Yanam, Cuicheo, Quansi, Quantum, Unquam, Quianci, Nanquim, Foquien, Chequean. Et cette province Mansim fut appelée par les modernes Nanqueim ou Manchim. Et les deux autres provinces, Sim et Cochim ou Coc Sim, étant éloignées, conservèrent leur indépendance, sans payer tribut ni redevances. » Et plus loin, p 66 B : » Le Coc Sim, ou Cochim China, parce qu'il rendait hommage au Mansim, fut appelé Coc Sim ou Chine mineure, bien qu'il parût dépendre du Sim »

(1) *The Philippine Islands*, V, p. 27. C'était l'armure ordinaire des samurai ; mais les Espagnols semblent l'avoir ignoré alors, car ils en attribuent l'invention « à l'astuce des Portugais qui ont commis cette faute (displayed that trait) pour le dommage de leurs âmes. » *Ibid.*

se recruteront ces bandes de mercenaires que l'on rencontrera plus tard çà et là au service des Portugais, des Espagnols, des Hollandais ou du Siam (1). Et il s'en trouvera aussi sans doute parmi les simples pirates. Ils se feront plus rares lorsque la main de fer de Iyeyasu aura ramené l'ordre et la paix à l'intérieur du Japon. Mais il restera pourtant toujours des mécontents, des hors la loi et des esprits aventureux qui se laisseront tenter par les offres des recruteurs étrangers, sans compter les malheureux achetés et emmenés au loin par des commerçants peu scrupuleux (2), pour alimenter ces bandes. Et bientôt d'ailleurs commencera l'émigration chrétienne, qui fournira jusqu'à la fin un important contingent aux établissements japonais à l'étranger.

A priori il y a lieu de penser que l'activité maritime et commerciale japonaise, que l'on vient de voir s'exercer aux Philippines, s'étendait également à d'autres pays. Les documents sont malheureusement plus rares sur ce point, mais il en existe pourtant. Une lettre de Santiago de Vera, datée du 13 juillet

---

(1) L'histoire siamoise du roi Phra Naret Suan, citée par Satow, *Notes on the intercourse between Japan and Siam in the seventeenth century* (*Transactions of the Asiatic Society of Japan*, XIII, p. 182), prétend que dans l'armée qui repoussa les Birmans en 1579, figuraient 500 mercenaires japonais. Je ne sais quelle autorité il convient d'accorder à cet ouvrage ; le chiffre de 500 me paraît bien élevé pour cette date. Mais des auteurs dignes de foi signalent à des époques postérieures des Japonais au service du Siam, et on sait notamment que le roi y entretint assez longtemps une garde japonaise. A Patani, en 1602, les Siamois avaient engagé 200 Japonais en vue de l'attaque qu'ils projetaient contre les bateaux hollandais (*Recueil des Voiages*, II, p. 211).

(2) Voir sur ce sujet Pagès, *Histoire de la Religion chrétienne au Japon*, I, p. 133, et surtout II, p. 70 sqq., la *Consultation tenue par l'évêque Cerqueira au sujet des esclaves achetés ou engagés et transportés hors du Japon*. Elle est de 1598, mais elle témoigne que ce commerce était « pratiqué de longue durée ». Des débiteurs insolvables, des prisonniers de guerre, ou même de malheureux sujets de seigneurs à court d'argent étaient vendus à vie ou à temps. Cette triste coutume se continua ; un document portugais daté du 22 mars 1605 et inséré dans la *Collecção de monumentos ineditos para a historia das conquistas dos Portuguezes em Africa, Asia e America*, t. VII, p. 43, à propos de prisonniers japonais, parle de « aos escravos que eram bem possuidos e havidos por titulos legitimos ». Mais les Portugais, s'ils furent les premiers, ne furent pas les seuls à en profiter. Richard Cocks, dans son *Diary* (1615-1622), parle à différentes reprises d'esclaves vendus pour des sommes variant de 3 à 20 taels, ou simplement donnés en cadeau, et même d'une « woman slave » (I, p. 11, 19, 115, 119, 226 ; II, p. 1, 2, 24, 31, 132, 133, etc.) L'usage était si courant que des Japonais de Hirado, s'étant saisis de quelques matelots anglais pour de prétendues dettes, émettaient la prétention de les vendre (*ibid.*, II, p. 213 à 217 passim, 241, 244). Hideyoshi avait essayé de faire cesser ce commerce et l'avait interdit par un décret. En 1616, Hidetada défendit à nouveau de vendre des hommes ; de nouveaux décrets en 1619 et 1626 renouvelèrent cette défense, ce qui prouve que l'abus durait encore. En 1621, un autre décret avait interdit spécialement de recruter et d'emmener des soldats à l'étranger ; les Hollandais furent particulièrement touchés par cette défense. « Ce fut, dit Melvill de Carnbee dans le *Moniteur des Indes Orientales*, une perte sensible pour la Compagnie, car le Japon lui avait fourni jusque là de bons et courageux soldats. »

1589, signale la présence l'année précédente, sinon même en 1587, d'un bateau japonais à Bornéo (1). Au dire de Gaspar de Ayala (15 juillet 1589), un autre, chargé d'armes, a été saisi à Manille, puis relâché, sur l'assurance qu'il fournit que sa cargaison était destinée au Siam et non aux indigènes des Philippines (2), où quelque circonstance fortuite l'avait seule amené. Il suffisait en effet de peu de chose pour écarter de leur route ces jonques auxquelles leur gréement ne permettait d'utiliser que le vent arrière.

Qu'il s'agît d'ailleurs d'aller à Manille ou à quelque autre port de ce que les Japonais, à l'imitation des Chinois, désignaient en bloc sous le nom de « mer du Sud » *nankai* 南海, cette route était la même dans toute sa partie septentrionale. Les bateaux s'écartaient peu de la longue chaîne des îles Ryūkyū, où ils pouvaient trouver abri et secours en cas de mauvais temps ou d'accident. Aussi est-il vraisemblable que de bonne heure les Japonais durent aborder à Formose. D'autre part, leurs rapports avec les Portugais ont dû les amener à Macao que des voyages réguliers reliaient à Malacca. Ce dernier port avait d'ailleurs été antérieurement fréquenté par des bateaux des îles Ryūkyū; le *Lieou-k'ieou kouo tche lio* 琉球國志略 de Tcheou Houang 周煌 les y signale la 9e année *t'ien-chouen* 天順 (1465), et le *Tchong-chan tchouan sin-lou* 中山傳信錄 de Siu Pao-kouang 徐葆光, la 16e année *hong-tche* 弘治 (1503); Albuquerque les y vit encore quelques années plus tard (3); mais ils cessèrent bientôt d'y paraître après l'arrivée des Portugais. Mendez Pinto les rencontra aussi quelque quarante ans plus tard sur les côtes du Cambodge (4). Mais on ne les signale plus ensuite, à ma connaissance, en aucun port d'Extrême-Orient (5). Par contre, le *Viaggio del Padre Egnatio alla*

---

(1) *The Philippine Island*, VII, p. 84.

(2) *The Philippine Islands*, VII, p. 126.

(3) *The Commentaries of the Great Afonso Dalboquerque*, édition de la Hakluyt Society, vol. III, p. 88-90. Le nom de Gores qui y est donné à ces commerçants, dont « le pays... s'appelle Lequea », vient évidemment de celui de Al-Ghūr, par lequel les Arabes désignaient à la fois Formose et les Ryūkyū. Cf. *Journal Asiatique*, 1918, juillet-août, p. 126 sqq. Sur le commerce des Ryūkyū avec Malacca, voir aussi *Livro de Duarte Barbosa*, écrit en 1516, dans *Collecção de noticias para a historia e geografia does nações ultramarinas*, t. II, p. 376 (Lisbonne, 1867).

(4) *Peregrinaçao de Fernão Mendez Pinto*, chap. XXXIX : « hum junco de Lequios qui hia para o Reyno de Siao ».

(5) Il paraît certain que les îles Ryūkyū, et surtout celle que les ouvrages européens du temps appellent la grande Laquea, aujourd'hui Okinawa 沖繩, connurent alors une ère, assez brève d'ailleurs, de grande prospérité. Elles la durent, non à leurs richesses naturelles qui sont médiocres, mais à leurs marins et à leurs commerçants qui semblent avoir été un moment d'actifs intermédiaires des échanges internationaux en Extrême-Orient. Ils durent renoncer à ce rôle lucratif lorsqu'apparurent une marine supérieure et des trafiquants apportant de nouveaux objets d'échange, et que les pays qui étaient leurs tributaires dans une certaine mesure, comme le Japon, entreprirent le commerce par mer pour leur propre compte.

China, sans date, mais imprimé à la suite de *Dell'Historia della China* de Gonzalez de Mendoza, à Rome, en 1586, témoigne, chap. XVII, que plusieurs années avant cette date des commerçants japonais fréquentaient Malacca.

Quant à l'Annam, les Portugais, en relation avec ce pays depuis le milieu du siècle, les Chinois qui y étaient venus de tout temps, l'avaient certainement fait connaître. Les bateaux japonais en venaient d'ailleurs si près qu'il serait invraisemblable qu'ils n'eussent pas abordé quelquefois à ces côtes qu'ils longeaient en allant au Siam ou à Malacca. Et en effet, dans son *Essai sur les origines du christianisme au Tonkin et dans les autres pays annamites* (Paris, 1915, p. 69, note), Romanet du Caillaud rappelle que le P. Diego Aduarte a signalé la présence d'un bateau japonais aux environs de Tourane en 1583. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, mais seulement de regretter qu'aucun autre document ne nous renseigne sur les relations qui purent exister dès cette époque entre l'Annam et le Japon.

On aura remarqué que la Chine ne figure pas au nombre des pays où se rendaient les bateaux japonais pourvus de *shuin-jō* Le commerce du Japon avec le grand empire voisin avait présenté une certaine activité pendant le XVe siècle et jusqu'au milieu du XVIe. Les troubles qui désolèrent alors le Japon, la mort violente d'Ōuchi Yoshitaka 大內義隆, seigneur de Yamaguchi, qui était chargé de l'administration des passes commerciales, *kangōfu* 勘合符, avec la Chine [1], s'ajoutant aux déprédations des pirates, l'avaient à peu près complètement interrompu. Mais les souvenirs en persistaient; les maisons, quelques unes seigneuriales, qui s'étaient livrées à ce trafic, n'avaient pas toutes disparu; il restait des marins, des bateaux qui y avaient été employés. Rien que de normal dans ces conditions à ce qu'on cherchât ailleurs une source

---

(1) « Les *kangōfu*, dit le *Zenrin koku hō ki* 善隣國寶記, sont des cartes de reconnaissance 信符. Ils sont en usage depuis l'ère *yong-lo* 永樂 (1403-1424). Les gens habitant les côtes du Kyūshū, qui font leur métier de la piraterie, se réunissant au nombre de cinq, de dix bateaux, pénétraient chez les Ming en se disant envoyés officiels 使 du Japon et ravageaient les districts maritimes. C'est à cause de cela que ceux qui ne sont pas porteurs d'une pièce officielle du Japon 日本書 et d'un *kangōfu* sont rigoureusement écartés et qu'on leur refuse l'entrée [des ports]. » Autant qu'on peut le savoir, les *kangōfu* étaient des feuillets détachés d'une sorte de registre à souche, ou peut-être simplement partagés en deux parties, qu'authentiquait un sceau portant à la fois sur la souche et le talon ou sur les deux fragments de la feuille. L'un, le talon, restait en Chine entre les mains de l'administration des ports, l'autre, la souche, envoyée au Japon, était remise par l'autorité compétente aux armateurs ou capitaines de bateaux; à leur arrivée en Chine, on s'assurait de son authenticité en rapprochant la souche du talon. Au Japon, c'était la famille Ōuchi qui était chargée de la délivrance des *kangōfu*. Par suite, la ville de Yamaguchi était devenue en quelque sorte le centre du commerce avec la Chine, et c'est ce qui lui avait valu la grande prospérité qu'admira St François-Xavier. Lors du soulèvement de Yamaguchi, la 18e année Tembun 天文 (1551), les *kangōfu* restants disparurent dans l'incendie du château, et les troubles qui éclatèrent au Japon à cette époque empêchèrent d'en demander d'autres.

de bénéfices capable de remplacer celle qui était tarie, à ce que le commerce s'orientât assez vite vers les pays nouveaux dont on avait entendu parler dans les ports chinois et dont les Portugais à leur tour apportaient la connaissance au Japon. C'est précisément parce que le mouvement commercial nouveau qui s'établit alors fut la suite et la continuation de celui qui avait existé auparavant avec la Chine, que les voyages à l'étranger, quel qu'en fût le but réel, continuèrent d'une manière générale à porter le nom de *Tō-watari* 唐渡, «passage chez les T'ang», c'est-à-dire en Chine; à peu près de même que, de nos jours encore, les étrangers en général continuent d'être appelés *Tōjin* «hommes des T'ang, Chinois», et certaines catégories de marchandises importées, ou même actuellement manufacturées au Japon d'après un type étranger, *tōbutsu* «objets chinois».

De ce qui précède on est en droit de conclure, semble-t-il, que des bateaux japonais devaient être déjà engagés depuis un certain temps dans des voyages et des opérations commerciales aux ports des mers du Sud et notamment de l'Annam, lorsque furent institués les *shuin-jō* pour la navigation, en 1592.

L'idée de cette sorte de brevet ou de passeport maritime revêtu du sceau d'un grand personnage n'était pas absolument nouvelle. On voit en 1576 un certain Kadoya Shichirōjirō 角屋七郎次郎, ancêtre d'armateurs qui furent plus tard en relations avec l'Annam, recevoir de Hōjō Ujimasa 北條氏政, seigneur d'Odawara, une commission portant le «sceau rouge au tigre» 虎朱印狀, particulier à ce personnage, l'autorisant à se rendre par mer d'Odawara à Ise pour accomplir un pélerinage; en réalité il s'agissait d'aller porter un message tout politique à Tokugawa Iyeyasu, alors à Hamamatsu, et ce passeport avait pour but d'empêcher le porteur et ceux qu'il convoyait d'être arrêtés par les gens de Takeda Shingen 武田信玄 établi dans la province de Suruga et dont à la fois Ujimasa et Iyeyasu avaient lieu de se défier. Un *shuin-jō* de ce genre était en somme un passeport garantissant l'identité et le caractère de celui qui en était porteur et étendant en quelque sorte sur lui la protection de celui qui l'avait signé.

L'institution des *shuin-jō*, bien qu'aucune des relations qui en parlent n'en donne le motif, paraît avoir eu pour but la surveillance et le contrôle du commerce à l'étranger. Il est en effet vraisemblable que Hideyoshi songea à quelque chose de ce genre. Il s'était récemment occupé du commerce maritime. A la date du 27 du premier mois de la 20e année Tenshō 天正 (1592) [1], il avait publié une ordonnance concernant les bateaux de commerce, leur affrètement, la responsabilité des capitaines en cas d'accident, etc. Elle visait directement le cabotage, mais ne faisait pourtant ni distinction, ni restriction, et devait par conséquent s'appliquer à tout armement et à tout commerce par

---

[1] C'est dans le cours de cette année que le nom de la période fut changé en celui de Bunroku.

mer. Il avait d'ailleurs été vivement frappé depuis peu par l'installation des Portugais à Nagasaki, la diffusion du christianisme dans le Kyūshū, les rapports et le commerce avec l'étranger.

Plusieurs années durant, Ryūzōji Takanobu 龍造寺隆信, seigneur de Saga, et Shimazu Yoshihisa 島津義久, daimyō de Satsuma, entraînant à sa suite plusieurs autres seigneurs de moindre importance, avaient lutté pour la domination du Kyūshū, dont ces guerres avaient désolé la partie méridionale. Ryūzōji avait été tué dans un combat en 1584, et Shimazu était resté prépondérant dans toute la région. Mais les tenants du premier avaient demandé le secours de Hideyoshi, qui en 1587 envahit le Kyūshū, battit Shimazu et fit reconnaître partout son pouvoir (1). Il put alors se rendre compte du rapide développement que le commerce étranger avait valu à la ville toute récente de Nagasaki, et fut étonné et irrité de la grande liberté, ou pour mieux dire, de l'autorité absolue dont y jouissaient les Portugais et spécialement les Jésuites. Il savait d'autre part qu'au cours des années précédentes plusieurs daimyō du Kyūshū, Ōtomo Sōrin 大友宗麟, Arima Yoshizumi 有馬義純, Ōmura Sumitada 大村純忠, plus tard Gamō Ujisato 蒲生氏郷, avaient envoyé des ambassadeurs au pape. Il y avait là de quoi exciter la jalousie et les soupçons de l'ombrageux kwampaku : ces relations avec l'étranger n'allaient-elles pas procurer force et richesse à d'autres qu'à lui ? et comment des Portugais, des religieux étrangers agissaient-ils en maîtres sur la terre du Japon ? Enfin il dut constater la rapide diffusion du christianisme et s'indigna des excès qui l'avaient suivie en divers lieux: destructions de temples, de statues, interdiction aux non-convertis de demeurer ou de se fixer en certains endroits, etc. Il lui parut nécessaire de faire cesser cet état de choses. Aussi prit-il immédiatement, en 1587, un décret d'expulsion contre les missionnaires. Puis, comme c'était par Nagasaki principalement et grâce au commerce portugais que ceux-ci pénétraient au Japon, il résolut de soustraire cette ville à leur influence en la rattachant au domaine de l'Etat, c'est-à-dire au sien propre (2).

---

(1) Pour le détail de ces évènements fort complexes, voir Gubbins, *Hideyoshi and the Satsuma Clan*, in *Transactions of the Asiatic Society of Japan*, VIII, p. 92 sqq.

(2) Les écrivains japonais donnent généralement de ces faits et de l'autorité des Portugais et des missionnaires à Nagasaki, une explication assez différente de celle qui se tire des ouvrages étrangers. Ceux-ci rapportent que Ōmura Sumitada, nouvellement converti et désireux d'attirer dans ses domaines le commerce portugais, qui alors n'allait guère qu'à Hirado, avait, vers 1560, accordé à ses représentants une véritable concession au petit port de Yokose-ura 横瀬浦. Ils y jouissaient d'une liberté commerciale et religieuse absolue, et étaient exempts de toutes taxes pour une période de dix ans ; la concession s'étendait sur le pays avoisinant le port dans un rayon de deux lieues ; seuls étaient autorisés à y résider les chrétiens et ceux qu'y admettaient spécialement les Portugais. Mais quelques années après, au cours de troubles provoqués par les excès des chrétiens, Yokose-ura fut détruit par l'incendie (Cf. Murdoch, *A History of Japan*, II, p. 82-83). Le port d'ailleurs n'offrait pas toutes les commodités

L'exercice d'un certain contrôle sur les relations du Japon avec les pays étrangers s'imposait aussi comme conséquence et complément de ces mesures. Et ce fut là, croit-on, la raison qui amena quelques années plus tard l'institution des *shuin-jō*. Ceux-ci auraient donc été un essai de surveillance du commerce extérieur ; mais on ne sait dans quelle mesure ni avec quelle suite

---

désirables. Peu après, les Portugais, temporairement installés à Fukuda 福田, ayant découvert non loin de là une rade magnifique et d'une sécurité parfaite, obtinrent de s'y transporter. Il n'y existait alors qu'un village de pêcheurs appelé Fukae 深江. Le territoire appartenait à la famille Nagasaki 長崎, dont le nom fut donné au nouvel établissement portugais. Celui-ci se fit évidemment dans des conditions semblables, sinon absolument identiques, à celles dont il avait joui à Yokose-ura, c'est-à-dire que les étrangers y eurent une véritable concession, administrée par eux ou par les gens de leur choix, et qui se peupla à peu près uniquement de chrétiens. En 1584, elle s'augmenta du village et du territoire d'Urakami 浦上, qui furent concédés par le daimyō chrétien d'Arima. Des terrains y furent naturellement réservés aux Jésuites pour l'érection et l'entretien d'églises, d'écoles et de résidences ; les revenus s'en montaient, dit-on, à 300 cruzados pour Nagasaki même, et à 500 pour Urakami.

D'après les auteurs japonais, les Portugais se seraient établis à Nagasaki de leur propre autorité pour ainsi dire. Lors des guerres entre Ryūzōji et Shimazu, le propriétaire 館主 de l'emplacement de la ville, Nagasaki Jinzaemon 長崎甚左衛門 et son daimyō Ōmura Sumitada empruntèrent des sommes considérables aux Portugais et aux Jésuites en mettant Nagasaki en gage. A l'échéance, ils ne purent s'acquitter, et la ville et sa banlieue passèrent aux mains des étrangers, pratiquement des Jésuites, auxquels les Portugais obéissaient en tout. Ceux-ci agirent sans discrétion et abusèrent de leur pouvoir, si bien que, au dire du *Nagasaki shi*, en 1587, les principaux habitants se plaignirent à Hideyoshi. Le kwambaku envoya alors Tōdō Sado no kami Takatora 藤堂佐渡守高虎 pour remettre toutes choses en ordre et réunit le territoire et la ville au domaine de l'Etat.

Il est tout à fait vraisemblable que Jésuites et Portugais aient fait tout leur possible pour venir en aide à Ōmura et à Arima contre Ryūzōji, qui était un de leurs plus grands ennemis, et qu'ils leur aient procuré selon leurs moyens armes et argent. Mais ces secours pouvaient-ils être assez importants pour justifier une hypothèque sur Nagasaki ? La principale ressource de Macao paraît avoir été son commerce avec le Japon, et on y était gêné lorsqu'une cause quelconque venait à l'arrêter. Dans son *Histoire de l'expédition chrestienne en la Chine*, livre II, chap. 4, Trigaut parle de « plusieurs naufrages... mais principalement d'un grand vaisseau de charge du Japon... dedans lequel estoient quasi toutes les richesses de la ville. Ce qui, ajoute-t-il, resserra beaucoup les mains de ceux qui avoient coustume de nous les ouvrir libéralement. » Quant aux ressources des Jésuites, elles étaient peu considérables et assez précaires. La perte ou le retard des subsides qu'ils recevaient les obligea parfois à fermer quelques établissements ou à renoncer à des œuvres entreprises.

Dans ces conditions, l'aide qu'ils étaient en mesure d'offrir ne pouvait être de grande valeur, et le marché conclu par Jinzaemon et Sumitada aurait été trop manifestement un marché de dupes pour qu'on l'admette sans preuves sérieuses. Or la date des ouvrages japonais qui en parlent ne leur laisse qu'une autorité assez faible. Le plus ancien qu'on cite à ce propos paraît être l'*Ōmura ke hiroku* 大村家秘録 « Notes secrètes sur la famille Ōmura », petit opuscule qui a paru dans le tome Ier du *Shiseki zassan* 史籍雑纂, de la deuxième série des publications de la Kokusho

cette surveillance s'exerça sous le gouvernement de Hideyoshi, que préoccupait dès lors la préparation de l'expédition de Corée.

Dans son Histoire du commerce japonais, Suganuma émet l'opinion que l'initiative en cette matière vint des armateurs eux-mêmes ; ces passeports ne leur auraient pas été imposés, mais auraient été sollicités par eux(1). Souffrant de la piraterie, qui d'une part les mettait en suspicion à l'étranger, et de l'autre leur causait des pertes qui pouvaient somme toute être relativement importantes, il est assez naturel qu'ils aient songé à demander à leur gouvernement une garantie de leur identité et une protection de leurs opérations. Le brevet officiel à sceau rouge devait témoigner à l'étranger de leur qualité de vrais et simples commerçants et les faire distinguer des pirates, contre les agressions desquels il pouvait aussi les défendre ; car l'affaire était grave de

---

kankō kwai 國書刊行會. Mais sa date est incertaine ; de plus il dit seulement que Sumitada emprunta une somme de 100 *kwamme* (375 kilogrammes) d'argent, au remboursement desquels il affecta les revenus de Nagasaki et de quelques villages voisins. Finalement il semble que l'opinion couramment admise au Japon ne repose que sur l'affirmation du *Nagasaki shi*, qui date du milieu du XVIII[e] siècle, 150 ans après les événements.

D'autre part, la correspondance et les rapports divers des missionnaires du temps ignorent complètement cette spéculation. Il y a mieux : les Hollandais et les Anglais, si attentifs à rechercher et à mettre en lumière ce qui pouvait nuire aux Portugais et aux religieux en général, n'y font aucune allusion. C'est évidemment qu'ils ne l'avaient pas connue, c'est-à-dire qu'on n'en parlait pas à Nagasaki, ni même à Hirado, à qui pourtant la fondation de la première avait porté un coup très sérieux, dans les années 1610.

Le décret d'expulsion des missionnaires la passe également sous silence, et spécifie que rien ne sera changé en ce qui concerne le commerce et les bateaux portugais. D'ailleurs l'exécution de ce décret fut faite très mollement, et même il fut rapidement oublié ; c'est à peine si quelques missionnaires quittèrent alors le Japon. Tout cela paraît assez difficilement explicable si les choses s'étaient passées comme le prétendent les auteurs japonais.

Cette spéculation semble donc extrêmement douteuse, pour ne rien dire de plus. Le plus probable est qu'il y a là une de ces déformations des faits qui se produisirent à la longue et plus ou moins spontanément, sous l'influence des idées hostiles aux étrangers et particulièrement aux Portugais et aux missionnaires, et dont le développement et la diffusion, sinon la naissance même, furent favorisés par le shōgunat et sa politique étrangère qui y trouvaient leur justification. Quant à la réunion de Nagasaki au domaine impérial, elle rencontra d'abord d'assez sérieuses difficultés. Les daimyō intéressés firent valoir qu'il ne s'agissait que d'une simple concession, qu'ils restaient les véritables propriétaires du sol, et par conséquent que c'était eux qu'on allait dépouiller. Cet argument, aidé de quelques cadeaux, fit impression sur l'esprit des commissaires, et l'affaire en resta là. Elle fut reprise un peu plus tard, et finit par se conclure dans le sens exigé par Hideyoshi, auquel il aurait été imprudent d'essayer de trop résister, à une date qu'on ne peut préciser, vraisemblablement vers 1591 ou 1592.

(1) *Dai Nihon shōgyō shi*, p. 362.

s'attaquer aux porteurs du sceau officiel et pouvait entraîner de désagréables conséquences le jour où les coupables reviendraient au Japon [1].

Que ce genre de documents aient été fort prisés des navigateurs de ce temps, on en a d'ailleurs des preuves. Quelques années plus tard, en effet, on voit deux capitaines, l'un japonais, l'autre portugais établi au Japon, solliciter et recevoir de l'amiral hollandais Olivier van Noort un pavillon et un passe-port « au nom du Prince Maurice » [2]. R. Cocks dit en avoir donné plusieurs fois à des Chinois à la requête d'un de ses amis [3], « pour le cas où

---

[1] A une époque postérieure, il est vrai, — mais pour ce point particulier cela ne fait pas de différence, — en 1618, R. Cocks, chef de la factorerie anglaise de Hirado, avisé que des bateaux portugais avaient coulé une jonque, et ayant lieu de craindre que celle-ci ne fût le *Sea Adventure* appartenant à sa Compagnie, écrit dans son Journal : « Yf it com to knowledg, they may pay deare for it, she going under themperours *goshon*. » (*Diary*, II, p. 51.) *Goshon* est une mauvaise transcription pour *go shuin* 御朱印 « sceau rouge impérial », terme qui dans l'usage courant remplaçait celui de *shuin-jō*. On sait d'ailleurs qu'à cette époque les étrangers donnaient le titre d'empereur au shōgun. Vers le même temps, W. Adams, attaqué et frappé à bord de sa jonque par quelques énergumènes, n'oppose d'autre défense que « to fetch out the Emperours passe, kissing it and houlding up over his head, meaning to protest and take witnesse of the violence they offered hym ». (*Diary*, I, p. 244.) En 1615, les Hollandais demandant l'autorisation de considérer comme de bonne prise une jonque portugaise dont ils s'étaient emparés, il leur fut répondu qu'elle l'était si elle n'avait point de passeport du shōgun, mais qu'ils ne devaient pas toucher à celles qui en étaient munies. (*Diary*, I, p. 76-78.)

[2] Voici ce qu'on lit à ce sujet dans la relation du *Voiage d'Olivier de Noort*. « Le 3. de Décembre 1600, ils (les Hollandais) découvrirent un grand vaisseau qui venoit du large ..Le Général fit de bons traitements au Capitaine de ce vaisseau qui étoit originaire du Japon et se nommoit Jamasta Critissamundo... Il (le capitaine) lui demanda aussi un pavillon et un passeport, et le Général lui en donna un au nom du Prince Maurice. » Le nom de ce capitaine se restitue aisément en Yamashita Kichizaemon 山下吉左衛門 ; seule la restitution *kichi* n'est pas absolument sûre ; *do* est une abréviation pour *dono* « seigneur, maître », titre qu'il était d'usage à cette époque d'ajouter à tous les noms. Plus loin on trouve encore : « Le 3. de Janvier 1601, les Hollandois découvrirent derrière eux un vaisseau qui étoit à l'ancre... C'étoit un champan qui venoit du Japon et alloit à Manille... Le Général fit venir à son bord le Capitaine du champan, qui étoit un gros homme, natif de Portugal. Il se nommoit Emmanuel-Louis, et avoit demeuré longtemps à Malacca et à Macao. Il demeuroit alors à Langasaque (Nagasaki), une des villes du Japon... Il témoigna désirer un pavillon du Prince et un passeport qu'on lui donna, de quoi il parut satisfait. » (*Recueil des Voiages*, II, p. 91 et 123.)

[3] « I gave Andrea Dittis, the China Capt., 2 letters testimoniall (or of favor) in the names of Capt. Gotad and Roquan, to goe into China, yf in case they met with English shipping. » (*Diary*, I, p. 120.) « I gave this China an English flag and a letter of favor, at request of China Capt. » (*Diary*, II, p. 21.) Celui qu'il appelle « China Captain » était le chef de la communauté chinoise de Hirado, avec qui il était en relations suivies. *Cf.* aussi *ibid.*, p. 9-10, 19, 146, 148-149.

ils rencontreraient des bateaux anglais », à des Hollandais allant au Cambodge, et même à un ambassadeur siamois retournant dans son pays [1]. Une lettre du P. Carvalho, datée de Macao, le 18 février 1915, montre bien l'utilité qu'on reconnaissait à ces documents. « Aux réclamations des Portugais contre l'accueil fait à ces Flamands révoltés et pirates, les Japonais répondaient qu'il convenait de les ménager, parce que tous les ans il sortait de Nagasaki dix ou douze jonques indigènes qui faisaient voile vers Manille, la Cochinchine, Siam, Patani et d'autres ports, et que leur sécurité serait compromise si l'on se brouillait avec les Hollandais. Etant en paix avec eux, au moyen d'une bannière aux armes de Hollande que le facteur de Hirado délivrait à chaque jonque, on naviguait sans péril. » [2]

C'en est assez pour montrer l'intérêt que marins et commerçants attachaient à ces sortes de passeports, soit qu'ils leur facilitassent l'entrée des ports et leur y procurassent meilleur accueil, soit qu'il les protégeassent dans une certaine mesure contre tels ou tels pirates ; car les Japonais ne furent pas seuls à écumer les mers. Il est donc assez vraisemblable que les armateurs et capitaines japonais aient songé à s'en munir. Ces passeports pouvaient parfaitement du reste devenir, et en fait on les verra devenir, pour le gouvernement, un moyen de contrôle et de surveillance ; il suffira pour cela de réglementer leur délivrance. L'hypothèse de Suganuma ne paraît donc pas devoir être écartée absolument ; il est probable en tout cas que l'avantage qu'ils pouvaient tirer des *shuin-jō* porta les commerçants à se soumettre volontiers à la nouvelle prescription.

Le même auteur observe que le nombre des bateaux donnés comme ayant reçu des *shuin-jō* en 1592 est faible ; le commerce avec l'étranger devait, pense-t-il, en employer davantage. Et il suppose que ces passeports ne furent accordés qu'aux armateurs les plus importants. C'est admissible, surtout s'ils constituaient une garantie officielle qu'on ne devait sans doute pas donner à n'importe qui. En fait il paraît bien que quelques jonques naviguèrent sans ce document. Les Mémoires de la famille Gamō [3] rapportent que, cette même année 1592, le daimyō Gamō Ujisato 蒲生氏郷, désireux de s'assurer les services d'architectes navals étrangers en vue de la construction de bateaux destinés à une descente en Corée, arma une jonque qu'il confia à des samurai de son ressort, Yamashina Katsunari 山科勝成 et Benimura Yorinari 紅村頼成, pour aller en demander dans ce qu'on désignait alors sous le nom de Seiyō 西洋 « Mer Occidentale » [4]. Partie de Nagasaki, cette jonque fut

---

[1] *Diary*, I, p. 199 et 220.

[2] Pagès, *Histoire de la religion chrétienne au Japon*, II, p. 164.

() *Gamō-ke ki* 蒲生家記, cité par *Gwaikō shikō*, p. 430.

[4] On a éprouvé quelque difficulté à préciser le sens de ce terme, dont naturellement l'acception moderne, « Europe », ne saurait être envisagée. S'appuyant sur le fait que les Japonais suivaient alors généralement pour la toponymie les données du

jetée par les vents sur les côtes d'Annam où son équipage fut massacré. On ne voit pas qu'un *shuin-jō* ait été accordé pour ce voyage. Il put y avoir d'autres bateaux naviguant sans passeport, et il est fort probable qu'il y en eut en effet. Ce dut être le cas notamment de ceux, assez rares du reste, qui, d'après quelques ouvrages [1], continuaient à se rendre en Chine ; on est alors en pleine expédition de Corée, et le nom de Hideyoshi n'eût pas été pour eux une bonne recommandation. Quoi qu'il en soit, il ne paraît pas qu'il en fallût un bien grand nombre pour suffire aux besoins du commerce à l'étranger à cette époque.

Aucun document ne rapporte positivement que d'autres *shuin-jō* aient été décernés entre 1592 et 1604. Cela n'établit pas qu'il n'en fut pas décerné en effet, et on verra plus loin des raisons de penser le contraire. Quoi qu'il en soit, les voyages à l'étranger continuèrent assez activement pendant cette période.

Le *Tōdai-ki* 當代記 signale en 1594 le retour de Manille d'un commerçant de Sakai, Naya Sukezaemon 納屋助左衛門, qui s'y serait rendu l'année précédente. Il en rapporta, avec le surnom de Ruson (Luçon), une fortune dont subsiste comme témoin la belle maison qu'il se fit construire à Sakai même et dont il fit un temple, le Daian-ji 大安寺, lorsque l'inimitié de Hideyoshi le força de quitter de nouveau le Japon pour n'y plus revenir. On ne sait ce qu'il devint : peut-être est-on en droit de le reconnaître dans un personnage de même nom que l'on verra plus tard au Cambodge [2].

Tong si yang k'ao 東西洋考, on a proposé de voir dans Seiyō les régions à l'Ouest du détroit de Balabac et du Canal de Formose, auxquelles s'opposeraient comme Tōyō 東洋 « Mer Orientale », celles sises à l'Est de ces points. Mais cette interprétation paraît trop large et se soutient difficilement en présence de ce fait que, dans la répartition des *shuin-jō* par pays faite dans des documents dont il sera question plus loin, Seiyō est traité comme une région bien déterminée, mise sur le même plan que l'Annam, le Tonkin ou le Siam. En 1610, 15ᵉ année Keichō, par document officiel revêtu de son sceau — un *shuin-jō* aussi —, Iyeyasu garantit bon accueil dans les ports du Japon aux bateaux de commerce de Kouang-tong 廣東府之商船 ; or ce document est adressé à un « Chinois du Seiyō » 西洋唐人. D'autre part, en 1609, sur la demande, semble-t-il, des autorités de Macao, il leur fit savoir, par document de même nature, qu'il interdisait aux bateaux japonais de se rendre à ce port, et que ceux qui contreviendraient à cette défense devaient être punis selon les lois locales (*Gwaiban tsū-ho*, k. 8 et 24). Et depuis cette date, en effet, on ne trouve plus de *shuin-jō* pour le Seiyō. On est ainsi amené à conclure que sous ce nom les Japonais entendaient alors les ports de l'extrémité méridionale de la Chine, Macao, Canton, et peut-être Amoy. Dans son *Amakō kiryaku*, Kondō note que des Japonais naufragés et rapatriés ont rapporté que les Chinois appelaient Macao Seiyō. C'est l'interprétation adoptée par le *Dai Nihon shiryō*, section XII, t. II, p. 558. Quant à la raison pour laquelle cette région était désignée ainsi, elle reste à déterminer.

(1) Notamment le *Nagasaki gō ō shomotsu* 長崎鄉用書物.

(2) Cf. Kawashima, p. 187 sqq.

« Autrefois, écrit don Francisco Tello, gouverneur des Philippines en 1599, il n'y avait pas plus de deux ou trois bateaux japonais à venir d'habitude ici ; mais cette année sont apparus sept bateaux pirates . . . et neuf bateaux marchands qui sont entrés à Manille en l'espace de quatre mois . . . J'ai envoyé au Japon des lettres par deux bateaux marchands avisant les Japonais de l'arrivée des pirates et demandant qu'ils soient punis et qu'on ne laisse sortir aucun bateau du Japon sans permission. Je leur ai demandé aussi de ne pas envoyer plus de trois bateaux marchands japonais, car ils suffisent amplement pour fournir cette communauté de farine. (1) »

Absorbé par les préparatifs de sa lutte contre ses adversaires, Iyeyasu ne répondit à Tello qu'en 1601. Il le rassure au sujet des pirates, parce que les rebelles ont été battus et que l'ordre règne dans le pays, lui fait savoir qu'il diminuera selon son désir le nombre des bateaux japonais allant à Manille, et lui recommande de ne point accueillir ceux qui ne seraient pas munis d'un document portant son sceau (2). Ceci montre à la fois que l'usage des *shuin-jō* était toujours en vigueur et que les bateaux engagés dans le commerce à l'étranger devaient être assez nombreux. Au fait, Olivier van Noort, à la date de 1600, rapporte qu' « il devait venir aussi à Manille dans le commencement du présent mois de novembre . . . deux vaisseaux du Japon (3) ». Un mois plus tard, il rencontrait, on l'a vu plus haut (4), Yamashita Kichizaemon qui lui dit être parti du Japon avec deux autres bateaux qui se sont écartés de lui. Et Pagès signale la présence de plusieurs bateaux japonais à Manille en 1601 (5).

Les relations du Japon avec Patani étaient assez développées pour qu'en 1598 le seigneur du lieu (?) — un Chinois vraisemblablement, car il se nommait Li Kouei 李桂, — le Si-li-ta-na 悉哩嗟哪 (Çri Tana ?), « roi de la mer et possesseur du pays de Patani » 大泥國封海王 (6), jugeât bon d'adresser lettre

(1) *The Philippine Islands*, X, p. 211-212. Tello évidemment n'était pas favorable au développement des relations commerciales avec le Japon. Celui-ci d'ailleurs importait aux Philippines autre chose que de la farine, notamment des salaisons et des jambons, du fer, des armes, des étoffes, des objets d'art, paravents, laques, etc. Cf. MORGA, *Sucesos*, p. 354.

(2) 舊年於貴國之海邊. 大明幷邦惡徒作賊... 如本邦者. 去歲凶徒. 雖作反逆. 一月之間. 無遺餘誅戮之. 故海陸安靜. 國家康寧. 自本朝所發之商船不可. 用多者. 可隨來意. 他日本邦之船到其地. 則以此書所押之印. 可表信. 印之外者不可許焉. La lettre est adressée à 巴難至昔高提腰, ce qui est une transcription acceptable de Francisco Tello (*Gwaiban tsūsho*, k. 21.).

(3) *Recueil des Voiages*, II, p. 87.

(4) P. 14.

(5) *Histoire de la Religion chrétienne au Japon*, p. 50.

(6) Titre étrange et probablement peu exact. Le *II. Voiage de J. van Neck aux Indes orientales*, tout en notant qu'« il y a tant de Chinois à Patani, qu'ils surpassent en nombre les naturels du païs » (*Recueil des Voiages*, II, p. 221), parle souvent de la reine régente qui ne leur appartenait pas.

et présents au Japon par un envoyé spécial. Ce fut Iyeyasu qui lui répondit l'année suivante en lui annonçant la mort de Hideyoshi. Il fait allusion dans sa lettre aux bateaux qui allaient d'un pays à l'autre, 它後彌商船去來·珍器賣買. Quelques années après, le successeur sans doute de Li Kouei, Lin Yin-lin 林隱麟, envoya à son tour un message au Japon et Iyeyasu lui répondit en 1602 (1).

La liste des *shuin-jō* accordés en 1604 contient trois fois le nom d'un commerçant japonais, Yoemon 與右衛門, suivi de la mention « résidant au Siam » ; c'est la preuve que dès avant cette date les Japonais, non seulement y envoyaient des bateaux, mais y avaient établi des comptoirs.

Lors de leurs tentatives de conquête au Cambodge, en 1595-1596, Blas Ruiz et Diego Veloso ou Belloso y furent joints d'abord par quelques Japonais venant de Malacca (2), puis par une jonque japonaise sous le commandement d'un métis portugais de Nagasaki nommé Govea ; ils l'avaient précédemment rencontrée en Cochinchine (3), avec plusieurs autres, au dire du P. de San Antonio (4). Elle n'était montée à la vérité que par des aventuriers cherchant à s'établir en pays étranger (5) ; mais les autres auxquelles fait allusion le P. de San Antonio, et dont on ne retrouve la trace ni dans l'expédition du Cambodge, ni sur aucun autre point de la péninsule, devaient être de simples bateaux marchands.

Un certain nombre de Japonais durent à coup sûr fréquenter le Cambodge en ces années et y faire avantageusement connaître leur pays, car en 1603 un envoyé du Cambodge arrivait au Japon, sous la conduite de Harada Yajiemon 原田彌次右衛門 (6). Il était porteur d'une lettre du roi du Cambodge adressée à Iyeyasu, et accusant à celui-ci réception d'une lettre antérieure de lui ; dans sa réponse (7), Iyeyasu parle des bateaux japonais allant commercer en ce pays et recommande, comme il l'avait fait au gouverneur des Philippines, de ne recevoir que ceux qui seront munis d'un passeport à son sceau.

Une lettre d'Annam (8) nous apprend la perte sur les côtes de ce pays, en 1600, du bateau de Shirahama Genki 白濱顯貴, qui avait dû y aborder en 1599 ou même 1598, porteur d'une lettre de Hideyoshi ou peut-être de

---

(1) *Gwaiban tsūsho*, k. 20.

(2) MORGA, *Sucesos*, p. 102.

(3) MORGA, *Sucesos*, p. 105.

(4) *Breve e verdadera Relacion del reyno de Camboia*, p. 24 : « unos navios de Japones ».

(5) MORGA, *Sucesos*, p. 136.

(6) Documents de la famille Shimazu, *Shimazu monjo* 島津文書, ap. *Dai Nihon shiryō*, section XII, t. 1, p. 472 et 635-636.

(7) *Gwaiban tsūsho*, k. 18.

(8) *Gwaiban tsūsho*, k. 11.

Iyeyasu ; elle mentionne aussi l'arrivée d'un autre bateau en 1601, et fait clairement allusion à des relations antérieures avec le Japon.

Un document conservé dans la famille de l'armateur Suminokura Ryōi 角倉了以 établit le retour d'Annam d'un de ses bateaux en 1603 (1) ; et le *Tokugawa jikki* (2) note qu'au 12e mois de la même année, Suminokura reçut l'ordre d'envoyer un bateau en Annam ; il s'agissait peut-être d'y porter une lettre officielle ; les mots 通商 n'excluent pas cette interprétation. On lit dans une autre lettre d'Annam datée de la 19e année *hoằng-định* 弘定, soit 1618, qu'à cette date il y a plus de vingt ans que l'armateur Funamoto Yashichirō 船本彌七郎 a abordé en Annam pour la première fois (3). Ses voyages, qui furent assez réguliers dans la suite, remonteraient donc à l'année 1598.

Tel est à peu près ce qu'on peut actuellement savoir de l'activité maritime des Japonais entre 1592 et 1604. C'est peu sans doute ; cela suffit pourtant à montrer qu'elle ne se démentit point pendant cette période. Mais nous arrivons maintenant à une époque où les documents deviennent plus nombreux et plus précis.

Hideyoshi était mort le 15 septembre 1598. Il avait institué un conseil de cinq régents pour gouverner pendant la minorité de son fils Hideyori. Mais le principal de ces régents, qui avait été son meilleur lieutenant, Tokugawa Iyeyasu 德川家康, ne tarda pas à reléguer ses collègues au second rang, à concentrer dans ses seules mains tous les pouvoirs et à s'arroger tous les droits au détriment du fils de son maître défunt. La victoire de Sekigahara (21 octobre 1600) acheva d'abattre le parti de ce dernier et établit sans conteste l'hégémonie de Iyeyasu. Si celui-ci fut dur à ses adversaires vaincus, à quelques-uns surtout, il faut reconnaître qu'il s'occupa activement et avec succès à restaurer l'ordre et la paix dans tout le pays, et à donner une forte impulsion à l'activité nationale dans toutes les directions. Il appréciait notamment les avantages du commerce avec l'étranger et entendait le développer pour le plus grand profit du Japon. Hideyoshi, malgré ses indiscutables talents, n'avait guère été qu'un soldat parvenu ; Iyeyasu, de plus haute origine, s'il s'éleva aussi par la guerre, fut de plus un véritable homme d'Etat, à grandes et larges vues. Tandis que le premier n'avait su qu'inquiéter ses voisins en les menaçant de sa colère et de ses armes, le second s'efforça de se les concilier ; et s'il tenta d'en obtenir des avantages devant accroître sa puissance, il n'y voulut employer que les moyens d'une saine diplomatie, multipliant lettres amicales et cadeaux aux gouvernements et aux chefs d'établissements étrangers. Il leur ouvre les

---

(1) Voir plus loin *Armateurs*, p. 77.
(2) 德川實記, k. 7, p. 101.
(3) *Gwaiban tsushō*, k. 13. Voir plus loin, *Armateurs* p. 60.

et présents au Japon par un envoyé spécial. Ce fut Iyeyasu qui lui répondit l'année suivante en lui annonçant la mort de Hideyoshi. Il fait allusion dans sa lettre aux bateaux qui allaient d'un pays à l'autre, 它後彌商船去來珍器賣買. Quelques années après, le successeur sans doute de Li Kouei, Lin Yin-lin 林隱麟, envoya à son tour un message au Japon et Iyeyasu lui répondit en 1602 (1).

La liste des *shuin-jō* accordés en 1604 contient trois fois le nom d'un commerçant japonais, Yoemon 與右衛門, suivi de la mention « résidant au Siam » ; c'est la preuve que dès avant cette date les Japonais, non seulement y envoyaient des bateaux, mais y avaient établi des comptoirs.

Lors de leurs tentatives de conquête au Cambodge, en 1595-1596, Blas Ruiz et Diego Veloso ou Belloso y furent joints d'abord par quelques Japonais venant de Malacca (2), puis par une jonque japonaise sous le commandement d'un métis portugais de Nagasaki nommé Govea ; ils l'avaient précédemment rencontrée en Cochinchine (3), avec plusieurs autres, au dire du P. de San Antonio (4). Elle n'était montée à la vérité que par des aventuriers cherchant à s'établir en pays étranger (5) ; mais les autres auxquelles fait allusion le P. de San Antonio, et dont on ne retrouve la trace ni dans l'expédition du Cambodge, ni sur aucun autre point de la péninsule, devaient être de simples bateaux marchands.

Un certain nombre de Japonais durent à coup sûr fréquenter le Cambodge en ces années et y faire avantageusement connaître leur pays, car en 1603 un envoyé du Cambodge arrivait au Japon, sous la conduite de Harada Yajiemon 原田彌次右衛門 (6). Il était porteur d'une lettre du roi du Cambodge adressée à Iyeyasu, et accusant à celui-ci réception d'une lettre antérieure de lui ; dans sa réponse (7), Iyeyasu parle des bateaux japonais allant commercer en ce pays et recommande, comme il l'avait fait au gouverneur des Philippines, de ne recevoir que ceux qui seront munis d'un passeport à son sceau.

Une lettre d'Annam (8) nous apprend la perte sur les côtes de ce pays, en 1600, du bateau de Shirahama Genki 白濱顯貴, qui avait dû y aborder en 1599 ou même 1598, porteur d'une lettre de Hideyoshi ou peut-être de

---

(1) *Gwaiban tsūsho*, k. 20.

(2) Morga, *Sucesos*, p. 102.

(3) Morga, *Sucesos*, p. 105.

(4) *Breve e verdadera Relacion del reyno de Camboia*, p. 24 : « unos navios de Japones ».

(5) Morga, *Sucesos*, p. 136.

(6) Documents de la famille Shimazu, *Shimazu monjo* 島津文書, ap. *Dai Nihon shiryō*, section XII, t. 1, p. 472 et 635-636.

(7) *Gwaiban tsūsho*, k. 18.

(8) *Gwaiban tsūsho*, k. 11.

Iyeyasu ; elle mentionne aussi l'arrivée d'un autre bateau en 1601, et fait clairement allusion à des relations antérieures avec le Japon.

Un document conservé dans la famille de l'armateur Suminokura Ryōi 角倉了以 établit le retour d'Annam d'un de ses bateaux en 1603 ([1]) ; et le *Tokugawa jikki* ([2]) note qu'au 12e mois de la même année, Suminokura reçut l'ordre d'envoyer un bateau en Annam ; il s'agissait peut-être d'y porter une lettre officielle ; les mots 通商 n'excluent pas cette interprétation. On lit dans une autre lettre d'Annam datée de la 19e année *hoằng-định* 弘定, soit 1618, qu'à cette date il y a plus de vingt ans que l'armateur Funamoto Yashichirō 船本彌七郎 a abordé en Annam pour la première fois ([3]). Ses voyages, qui furent assez réguliers dans la suite, remonteraient donc à l'année 1598.

Tel est à peu près ce qu'on peut actuellement savoir de l'activité maritime des Japonais entre 1592 et 1604. C'est peu sans doute ; cela suffit pourtant à montrer qu'elle ne se démentit point pendant cette période. Mais nous arrivons maintenant à une époque où les documents deviennent plus nombreux et plus précis.

Hideyoshi était mort le 15 septembre 1598. Il avait institué un conseil de cinq régents pour gouverner pendant la minorité de son fils Hideyori. Mais le principal de ces régents, qui avait été son meilleur lieutenant, Tokugawa Iyeyasu 德川家康, ne tarda pas à reléguer ses collègues au second rang, à concentrer dans ses seules mains tous les pouvoirs et à s'arroger tous les droits au détriment du fils de son maître défunt. La victoire de Sekigahara (21 octobre 1600) acheva d'abattre le parti de ce dernier et établit sans conteste l'hégémonie de Iyeyasu. Si celui-ci fut dur à ses adversaires vaincus, à quelques-uns surtout, il faut reconnaître qu'il s'occupa activement et avec succès à restaurer l'ordre et la paix dans tout le pays, et à donner une forte impulsion à l'activité nationale dans toutes les directions. Il appréciait notamment les avantages du commerce avec l'étranger et entendait le développer pour le plus grand profit du Japon. Hideyoshi, malgré ses indiscutables talents, n'avait guère été qu'un soldat parvenu ; Iyeyasu, de plus haute origine, s'il s'éleva aussi par la guerre, fut de plus un véritable homme d'Etat, à grandes et larges vues. Tandis que le premier n'avait su qu'inquiéter ses voisins en les menaçant de sa colère et de ses armes, le second s'efforça de se les concilier ; et s'il tenta d'en obtenir des avantages devant accroître sa puissance, il n'y voulut employer que les moyens d'une saine diplomatie, multipliant lettres amicales et cadeaux aux gouvernements et aux chefs d'établissements étrangers. Il leur ouvre les

---

(1) Voir plus loin *Armateurs*, p. 77.
(2) 德川實記, k. 7, p. 101.
(3) *Gwaiban tsushō*, k. 13. Voir plus loin, *Armateurs* p. 60.

ports [1], les engage à y envoyer leurs bateaux, autorise les commerçants venus de l'extérieur à s'établir dans les grandes villes du pays [2], arrête ses propres bateaux s'ils lui en expriment le désir [3], et si quelque affaire menace de troubler les bonnes relations, met en avant ses ministres au lieu de paraître en personne [4] ; on le voit même tenter à plusieurs reprises de renouer des relations avec la Chine [5]. Il comprit le tort que directement ou indirectement la piraterie et aussi la turbulence et les excès des équipages marchands pouvaient faire au commerce japonais. Par ses ordres les pirates furent recherchés et beaucoup furent exécutés [6].

Les lettres aux gouvernements étrangers reviennent fréquemment sur le sujet des Japonais, marchands ou autres, qui causent des désordres dans leurs domaines, et c'est toujours pour dire qu'ils doivent être punis immédiatement selon les lois du pays où ils se trouvent. Il recommande, pour se préserver des indésirables, de n'accorder l'entrée des ports qu'aux seuls bateaux munis d'un passeport à son sceau. Enfin il réforme le système des *shuin-jō* de manière à en faire un moyen de contrôle très strict des bateaux allant du Japon à l'étranger.

On n'a malheureusement aucun renseignement précis sur la forme de ces passeports lors de leur institution en 1592, ni sur les conditions dans lesquelles ils étaient accordés. Il est possible qu'ils aient autorisé ceux qui les recevaient à se rendre à leur choix à l'un quelconque ou à plusieurs des ports dont on a

---

(1) Voir dans le *Gwaiban tsūsho* les autorisations accordées, k. 6, aux Hollandais, en 1609, d'aborder où il leur plaira ; k. 24, aux bateaux de Goa, après la brouille avec Macao, de venir commercer comme par le passé ; k. 26, à ceux de la Nouvelle-Espagne d'aborder partout à condition de s'abstenir de propagande religieuse, etc.

(2) Voir les « Privilèges » accordés aux Anglais de s'installer où ils voudront et d'avoir une maison à leur goût à Edo. Pour tous ces documents, il y a souvent intérêt à se reporter aux textes japonais, les traductions qu'en ont données les intéressés étant parfois un peu fantaisistes.

(3) Voir plus haut, p. 17, un extrait d'une de ses lettres au gouverneur des Philippines, et p. 16, note, l'interdiction du port de Macao.

(4) Ainsi pour les rapports avec Macao après l'affaire de la Madre de Dios (cf. plus loin *Armateurs*).

(5) Cf. *Gwaiban tsūsho*, k. 8.

(6) « Y non consentiría que ningun Japon saliese á robar, ni hacer daños en las costas de Filipinas. Y porque supo que de la isla de Zazuma, y de otros puertos de los reynos de abojo, habian aquel año salido seis navíos de corsarios Japones, que tomaron y robaron dos navíos de Chinas, que entraban en Manila con sus mercaderías, y hecho otros daños en la costa della, los mandó luego buscar en su reyno, y habiendo sido presos mas de cuatrocientos hombres, á todos los crucificar. » Morga, *Sucesos*, p. 151, rapportant l'entrevue du P. Gérôme de Jésus avec Iyeyasu. D'autres ouvrages parlent seulement de deux cents exécutions. Cf. Murdoch, *History of Japan*, II, p. 458 ; Pagès, *Histoire de la religion chrétienne au Japon*, I, p. 8 ; *Gwaiban tsūsho*, k. 21, lettre de Iyeyasu au gouverneur des Philippines, du 8e mois 1602 : 日本邦八幡舟輩悉誅殺焉.

vu la liste, et aussi qu'ils aient été donnés une fois pour toutes et aient été valables ensuite indéfiniment; du moins on ne trouve nulle part aucune allusion à un renouvellement quelconque. En tout cas, à partir de 1604, les *shuin-jō* ou *go shuin*, comme l'on dit plus communément, sont restreints et précis. Délivrés spécialement pour chaque voyage et chaque bateau, ils portent le nom du port ou du pays, toujours unique, où celui-ci se rend, la date de l'établissement du document et le grand sceau officiel rouge (1). Le nom du bénéficiaire est inscrit ordinairement au coin inférieur droit du verso, et répété avec l'indication de la destination du bateau, en *kana*, sur l'enveloppe de la pièce. Les frais de chancellerie sont d'une barre d'argent, *gin ichimai* 銀一枚; quelquefois pourtant la délivrance est faite à titre gratuit. Les étrangers établis au Japon sont tenus comme les nationaux de se procurer un *shuin-jō* pour chaque voyage de chacun de leurs bateaux. Il est loisible pour cela d'avoir recours à un intermédiaire dûment qualifié. Bien que normalement le passeport fût personnel, un armateur pouvait toutefois remettre un *shuin-jō* obtenu à son nom à un capitaine à son service; car ce qui était visé directement, c'était le bateau et sa destination; la personne n'intervenait qu'à titre secondaire.

Aussi fut-il admis, dans la suite au moins, qu'on se les prêtât ou se les cédât entre armateurs (2). C'est ainsi qu'on voit William Adams céder en même temps que sa jonque un *shuin-jō* qu'il avait obtenu (3), et, après sa mort, des discussions éclater entre diverses personnes prétendant se servir de ceux qui venaient d'être accordés à son nom (4). Mais il était sévèrement interdit d'en abuser et d'aller en un endroit autre que celui que portait le passeport (5).

---

(1) Le sceau employé par Iyeyasu pour sa correspondance étrangère et pour les *shuin-jō* était un carré de 2 *sun* 9 *bu* (87 millimètres de côté), portant les caractères 源家康弘忠恕.

(2) « Torazemon Dono and (le nom manque) wrot me a joint letter to deliver them my *goshon* fer use of Semi Dono. » (*Diary*, II, p. 95.) Cocks refusa; il avait en ce moment sur les bras une désagréable affaire: il avait antérieurement prêté un *shuin-jō* pour la Cochinchine à Andrea Dittis, qui l'avait repassé à un autre, lequel l'avait cédé à un troisième pour 300 taëls. La chose s'était sue; Cocks s'était adressé à un personnage important pour le prier d'arranger l'affaire. Celui-ci avait promis de faire son possible, en ajoutant que « yf the matter should come in question before the Emperour, it would cost some men their lives » (*Ibid.*, p. 95.) C'était beaucoup; mais il y avait eu des rixes entre Japonais et Chinois en Cochinchine, d'où l'on s'était plaint au shōgun; de là la gravité de l'affaire; et peut-être aussi voulait-on mettre à haut prix le service rendu. Cf aussi *ibid.*, p. 126 et 127.

(3) *Diary*, I, p. 328, 330, 333.

(4) *Diary*, II, p. 126-129 et 131.

(5) « I lent my goshon, écrit Cocks, to Andrea Dittis, China Capt., and Itamia Migell Dono to make a voyadge for Tonkyn or Cochinchina, and to retorne it to me, voyadge enden, under a receipt geven me in Japons, fermed by both. » (*Diary*, II, p. 125.) Mais ensuite, pris d'inquiétude, il multiplie les lettres. « I wrot... to Itamia Migell Dono... to desire hym to have a care he goeth to the place apointed per my *goshon* and to no other. » (*Ibid.*, p. 147.) « I wrot...to Skidayen Dono... desiring hym not to let Ita. junk

Au retour du bateau, ou au bout d'un an, s'il n'en avait pas été fait usage, le passeport devait être remis ou au moins représenté à l'administration qui l'avait délivré, ou on devait fournir les raisons qui empêchaient de le rendre. Il était interdit à tous de se livrer au commerce par mer sans *shuin-jō* (1).

Cette réglementation sévère fut mise en vigueur à partir de la 9e année Keichō (1604) ; c'est du moins à cette date qu'on la trouve appliquée bien nettement pour la première fois. Grâce à elle, les voyages par mer furent surveillés de très près, le commerce à l'étranger régularisé et assaini, et la piraterie sérieusement endiguée. Le dernier fait remarquable à l'actif de celle-ci fut la célèbre attaque du bateau de Michelborn et Davis en 1605 (2). Sans doute il y eut encore des pirates, mais ceux qu'on découvre çà et là paraissent bien assagis ; témoin les trois jonques rencontrées près de Sanchoan (?) en 1607 par Matelief et qui sur sa demande lui remirent sans difficulté les prisonniers chinois qu'elles avaient faits en le priant « de ne point leur faire de peine » (3).

Il faut ajouter qu'à ces passeports correspondaient d'autres *shuin-jō* de forme différente, autorisant d'une manière générale les vaisseaux de tel ou tel pays à venir commercer au Japon. Ce sont des documents de cette nature qui furent accordés aux Anglais, aux Hollandais et à d'autres ; les navires venus au Japon en vertu de ceux-ci n'avaient naturellement pas besoin d'autre passeport pour s'en retourner, leur port d'attache, pour ainsi dire, étant à l'étranger. Le texte de plusieurs de ces autorisations est conservé dans divers ouvrages, notamment dans le *Gwaiban tsūsho*. Mais elles forment une classe spéciale de documents dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

---

goe out tile he gave surtis to goe for Cochinchina, and warning Itamia Migel Dono hym selfe to se it performed, as he would answer it before the Emperour; and the China Capt. to se it performed, he being suretie to me. » (*Ibid.*, p. 150.) Quelques jours après, nouvelle lettre au même « to desire hym to command Migell Dono not to goe for Amacon (Macao) » (*Ibid.*, p. 152.) Enfin, à sa grande satisfaction, il reçoit « 1 writing in Japons fermed per Itamia Migell Dono named Ziemon Soude Giemon, his boteswaine, and Shobioye Dono, his purser or scrivano, where they are bound upon payne of lives and goodes not to touch at Amacon nether going out nor retorning home, but to goe directly for Cochinchina and noe place else ». (*Ibid.*, p. 153.)

(1) En 1618, à Satsuma, à la suite d'une rixe, des Portugais montant une jonque armée pour le Cambodge, pour faire arrêter des Anglais du *Sea Adventure*, les accusèrent de voyager sans *shuin-jō*. Enquête faite, il se trouva que c'étaient au contraire les Portugais qui n'en avaient pas. « So, écrit Cocks, they cauced their junck to be brought on shore, and 15 or 16 Japons to be laid handes on which went in her. And the Kyng of Xaxma wrot forthwith to court of Japon to know the Emperours pleasure, whether they should procead on voyag or noe. » (*Diary*, II, p. 19.)

(2) *Purchas his pilgrims*, II, p. 361 sqq. L'incendie de Patani cette même année 1605 fut un acte de violence de la part des Japonais qui y étaient établis, mais non de piraterie à proprement parler.

(3) *Recueil des Voiages*, III, p. 430.

Comment s'obtenaient les *shuin-jō*, et qui les délivrait? On dit généralement que l'administration de ces passeports était confiée à des moines bouddhistes de Kyōto, d'abord au bonze Jōdai 承兌 du Bukō-ji 豐光寺, puis à Genkitsu 元吉 de l'Enkō-ji 圓光寺, petits temples dépendant du Shōkoku-ji 相國寺, enfin à Sōden 宗傳 du Konji-in 金地院 dépendant du grand Nanzen-ji 南禪寺. L'on a en effet retrouvé au Konji-in des registres où sont consignés les *shuin-jō* délivrés par les soins des bonzes, de 1604 à 1616 inclusivement. Ils portent les titres suivants :

Ikoku go shuin chō 異國御朱印帳, composé de deux parties, la première allant de la 9e à la 13e année Keichō (1604 à 1608) et contenant la liste des passeports délivrés par Jōda, la seconde du 7e mois de la 13e à la 16e année Keichō (1608 à 1611), énumérant ceux que délivra Genkitsu ;

Ikoku tokai go shuin chō 異國渡海御朱印帳, allant de la 17e année Keichō à la 2e Genna 元和 (1612 à 1616) et rédigé par Sōden. Entre les deux est intercalé un troisième recueil, *Ikoku kinnen gosho sōan* 異國近年御書草案, contenant la copie des lettres officielles aux pays étrangers de la rédaction desquelles fut chargé Genkitsu de 1608 à 1611.

Le tout forme un fort cahier de plus de cent feuilles doubles, assez maladroitement composé, puisqu'il commence par l'*Ikoku tokai go shuin chō*, chronologiquement postérieur à l'*Ikoku go shuin chō*, qui termine le recueil et devrait le commencer.

Le manuscrit est de la main de Sōden, qui a pris soin de noter en tête de l'*Ikoku go shuin chō* qu'il a copié à Shizuoka le cahier, aujourd'hui perdu, qui avait été en la possession de son prédécesseur Genkitsu : 以學校所持本. 於駿府寫之. Genkitsu est souvent désigné sous le nom de Gakkō 學校, parce qu'il avait été antérieurement directeur de la grande école d'Ashikaga.

En dépit de ces intéressants documents, il semble peu vraisemblable et assez difficile à admettre que l'administration des *shuin-jō*, dont le but était la surveillance et la régularisation des rapports commerciaux avec l'étranger, ait été complètement remise à de simples moines que rien ne préparait à un rôle de cette importance et, au fond, de caractère tout politique. Ces moines furent, on le sait par ailleurs, employés à la chancellerie shōgunale ; mais une chancellerie n'agit pas d'elle-même ; son action est dirigée et lui est dictée d'ailleurs.

On n'a pas assez remarqué que, à côté de la mention des *shuin-jō* délivrés, les registres portent, à peu d'exceptions près, la note 有本上狀 ou une autre équivalente : « il y a une lettre de Hon Jō », c'est-à-dire de Honda Kōzuke no suke Masazumi 本田上野介正純, dont le nom et le titre sont souvent abrégés ainsi. Ou peut-être n'a-t-on pas déterminé la signification et la valeur de cette note et a-t-on cru qu'il s'agissait d'une simple recommandation. La fréquence de ces « lettres » mérite d'attirer l'attention, d'autant plus que Honda est l'un des plus importants personnages de l'époque, homme de confiance de Iyeyasu qui en fit son ministre (執政), lorsqu'il s'établit à Sumpu 駿府 (Shizuoka), après avoir fait donner à son fils la dignité de shōgun. Pour la première fois à ma

connaissance, dans son étude sur Funamoto Yashichirō 船本彌七郎 (1), un des principaux armateurs de ce temps, et ensuite, plus nettement encore, dans son dernier ouvrage (2), M. Kawashima a reconnu qu'il s'agissait d'une note officielle de l'autorité politique du ministre, 執政, au rédacteur de la chancellerie, 筆者, conformément à laquelle celui-ci établissait et délivrait un passeport. Cette intervention de l'autorité supérieure, représentée en l'espèce par Honda, était si bien de règle qu'à propos d'un *shuin-jō* accordé au daimyō Yamaguchi Kambiyōe Naotomo 山口勘兵衛直友 en 1606, le registre porte : « Honda étant descendu à Edo, il n'y a pas de lettre de lui ; c'est en conséquence d'une entente verbale que ce [*shuin-jō*] a été accordé. »

Dans une lettre écrite en 1608 par le daimyō armateur Kamei Korenori 龜井茲矩 à un de ses agents à Nagasaki, Shio Gorōdayu 鹽五郎大夫, on lit : « Quant au *go shuin* pour Luçon au printemps prochain, Hon Joshū (Honda Kōzuke no suke) me l'a promis. De plus, à partir de cette année, c'est Gakkō sama (Genkitsu) qui est le rédacteur. (3) » C'est donc bien à Honda que l'on s'adresse pour obtenir un passeport : le moine n'en est que le rédacteur. En 1615 encore, à la date du 30 juin (4), Cocks écrit : « Capt. Adames wrot to Cogsque Dono (5) and Goto Zazabra Dono (6) to renew our passe yf neede require. (7) »

Après la mort de Iyeyasu (mai 1616), Honda fut appelé à Edo et devint l'un des rōju 老中, sorte de ministres du shōgunat, dont la réunion formait le grand conseil de gouvernement. En cette qualité il conserva la haute main sur les relations avec l'étranger et notamment sur les autorisations de navigation. Les registres continuent en effet à mentionner ses « lettres » comme par le passé.

Quelques passages du *Diary* de Cocks, qui a noté la plupart des démarches que lui-même et le célèbre William Adams durent faire en 1616, 1617 et 1618 pour obtenir les *shuin-jō* dont ils avaient besoin, confirment ce point, tout en

---

(1) Parue dans la revue *Rekishi chiri* 歷史地理, t. XXXVI, n° 5, novembre 1920.

(2) P. 61-62.

(3) 來春呂宋への御朱印の事, 本上州御約束候. 殊學校樣當年より御筆者にて候. Citée par KAWASHIMA, p. 274. L'original en est conservé dans la famille Shio.

(4) A moins d'indication contraire, Cocks suit le calendrier julien.

(5) Pour [Honda] Kōzuke [no suke] dono, que Cocks transcrit aussi Cogskin, Codgscon, etc.

(6) Gotō Shōzaburō Mitsutsugu 後藤庄三郎光次, directeur de la Monnaie d'or, Kinza 金座, de Kyōto, qui était alors un personnage assez puissant et jouissait de la confiance de Iyeyasu et d'une influence considérable, sans qu'on en connaisse exactement la raison, dans tout ce qui concernait les relations avec les étrangers, avec plusieurs desquels il semble avoir été en rapports personnels. Le *Gwaiban tsūsho* contient (k. 22 à 25) plusieurs lettres écrites par lui à titre officieux ou semi-officiel au gouverneur des Philippines et au sénat de Macao.

(7) Le *shuin-jō* précédent n'avait pas été utilisé.

portant à croire que, en quelques cas au moins, le Conseil tout entier s'occupait de la délivrance des passeports. On les voit en effet déposer une demande à « la Cour », c'est-à-dire au palais du shōgun, où étaient réunies les diverses administrations : « Capt. Adames went to Court... and left our writeings with them to... geve us ij *goshons* for Cochinchina and Siam. (1) » Le shōgun est à ce moment à Fushimi, près de Kyōto ; mais le mot « Court » garde le même sens ; et « them » vise les personnages dont il vient d'être question : « Oyen Dono (2), Codgskin Dono and others of the Emperours Councell. » Cocks et Adams, en même temps que leurs *go shuin*, demandaient le renouvellement et l'élargissement de leurs privilèges commerciaux, et cela compliquait à coup sûr leurs démarches ; mais que la simple demande d'un passeport dût être soumise au Conseil ou au moins à quelqu'un de ses membres, cela est bien prouvé par la raison qu'invoque Cocks pour refuser de servir d'intermédiaire en cette matière à une de ses connaissances: « Semi Dono (3) sent me a letter to procure out a *goshon* for hym for a junk to goe for Tonkyn. But I retorned hym answer he should pardon me, for I had so much to doe with the lordes of the councell the other day about my own matters that I had no desire to enter into other mens nor trouble them any more. (4) »

Les « lordes of the councell », ce sont Codgskin Dono, Oyen Dono (dont il a déjà été parlé) et Oto ou Wotto Dono (Sakai Uta no kami Tadayo 酒井雅樂頭忠世), qui sont « 3 cheefe men near to the Emperour » (5) et qu'il appelle parfois « secretaries of the Emperour » ; puis « another noble man neare the Emperour, called Tushma Dono » (6) (Andō Tsushima no kami Shigenobu 安藤對馬守重信). En 1617, on voit s'ajouter aux précédents Kenuske Dono (7) appelé ailleurs Itamia Canusque (8) (Itami Kinosuke Yasukatsu 伊丹喜之助康勝). A tous ces personnages, voire à leurs secrétaires, Cocks et Adams font des visites, offrent des présents de valeur ; ils s'efforcent de se concilier leurs bonnes grâces. Lors d'une visite qu'il fait à deux d'entre eux, Cocks « thanked them for the paynes taked in our affares », et en retour, « they... said they would get our privileges (9) renewed and our *goshons* or

(1) *Diary*, I. 313.

(2) Doi Ōi no kami Toshikatsu 土井大炊頭利勝.

(3) Shume dono 主馬殿, titre d'un des premiers personnages de Hirado, sorte de ministre du daimyō, « a nobellman... of this place » (*Diary*, II. 322), « being... in cheef office in the kinges abcense » (*ibid.*, I. 44). On ne connaît pas son nom.

(4) *Diary*, I. p. 314.

(5) *Diary*, I. p. 170.

(6) *Ibid.*, p. 171.

(7) *Diary*, I, 308. Cf. II, 84, où sont cités, pour 1618, Oyen Dono, Codgskin Dono, Oto Dono, Tushma Dono, Itame Genuske Dono.

(8) *Diary*, II, 251. On y voit, à la date de 1622, « the Emperours Concel... Oyen Dono, Codgque Dono, Otto Dono, Ita Canusque Dono, the 4 princepall councellors ».

(9) Privilèges commerciaux qu'il s'agissait de faire renouveler et étendre si possible.

passes sealed this day, yf it were possibly. [1] » Or ces personnages sont tous des rōjū, membres du grand conseil de gouvernement du shōgunat, et, d'après les paroles mêmes qui leur sont attribuées, il paraît bien qu'ils avaient à s'occuper de la délivrance des *shuin-jō*.

Il semble d'ailleurs que ce même conseil ait fait des enquêtes, sans doute plus ou moins sérieuses suivant les cas, sur le commerce des impétrants, sur l'us ge fait des passeports antérieurement obtenus. En 1618, le 9 novembre, au moment où Cocks et Adams, après de longs jours d'attente, se croient sur le point d'obtenir leurs diverses demandes et en particulier leurs passeports, « Capt. Adams was sent for to Cort about our *goshon* of least yeare, to know what junk it went in Cochinchina ». Il se trouvait que Cocks était quelque peu en faute. « As it is thought, Andrea Dittis, the China Capt. hath deceaved me, and delivered my *goshon* to Seme Dono at Firando, and served his turn in junck, which now is com out. [2] » L'année précédente, il y avait eu des rixes entre Japonais et Chinois en Cochinchine, dont le gouvernement s'était plaint au shōgun. Il en résulta tant de difficultés qu'on craignit un moment qu'aucun passeport ne fût accordé cette année pour la Cochinchine ; le 14 janvier suivant, au moment où se termine la première partie du *Diary*, les nouveaux *shuin-jō* n'étaient pas encore délivrés.

Mais l'enquête portait aussi sur d'autres points. En 1616, notamment, Cocks et Adams eurent à se défendre de toutes relations avec les missionnaires et surtout avec les Jésuites [3].

Honda jouait un rôle important dans ce conseil ; les pièces qui en émanaient, certaines d'entre elles au moins, devaient être signées de lui. « The Councell

---

(1) *Diary*, I, 172.

(2) *Diary*, II, 94. Cf. *supra*, p. 23, note 1.

(3) *Diary*, I, 171 à 175. Cocks ne se contenta pas de se défendre. Il profita de la visite — manifestement à fin d'enquête — du secrétaire de Doi Toshikatsu, pour lui dire « that it were good he advized the Emperour to take heed of them, lest they did not about to serve hym as they had donne the Kinges of England, in going about to kill and poizon them or to blow them with gunpowder, and sturing up the subjectes to rebell against their naturall prince, for which they were all banished out of England » (p. 173). Quelques jours après, il envoyait Adams avec un interprète chez Doi lui-même, « to geve hym to understand.... that we are no frendes of the Jesuistes nor fryres, nether suffer any of their sect to remeane in England, but punish all them which are fownd with death ; this course haveing byn kept in England for about the space of 60 yeares » (p. 175). On peut imaginer l'effet de pareils avis sur l'esprit violent et soupçonneux de Hidetada. « As the common report is, no man dare speake to the Emperour of any matter they think is to his discontent, he is so furious, and no meanes but death or distruction », disent les gens qui l'approchent, d'après Cocks (p. 187). Simple coïncidence évidemment, l'avis de Cocks est du 7 septembre 1616 (ancien style), et le premier édit de Hidetada contre le christianisme du 8e jour du 8e mois de la 2e année Genna, c'est-à-dire du 8 septembre 1616 (ancien style).

tould Capt. Adames all our dispach was ready, only they wanted Codgkins Donos hand, he being sick. So he was referred to com to morrow and bring Codgskin Donos letter. (1) » Cette lettre de Honda fait invinciblement penser à celles auxquelles se réfèrent si souvent les registres de *shuin-jō* ; celle-ci devait viser principalement les privilèges commerciaux dont le renouvellement était demandé par les Anglais, mais sans doute aussi les passeports dont ils avaient besoin pour leurs bateaux. Quelques jours après, en effet, le 23 septembre, Cocks peut enfin écrire : « We receved of priveleges and *goshons* from the Emperour. (2) » Ses démarches avaient duré environ trois semaines. Celles des Hollandais pour le même motif avaient été au moins aussi longues, puisqu'il écrit que la série de délais qui lui sont imposés « maketh me to marvell, as I do the lyke of the long stay of the Hollanders. (3) » Tout n'était pas fini pourtant, car le 25 il note : « I sent Goresano (son interprète) before the day to the clark of the Privie Seale, to fetch our *goshon* or privelegis... He retornd without the writing, willing hym to retorn anon. (4) » Bien que la phrase ne soit pas très claire, il semble bien qu'il faille l'entendre des *shuin-jō* pour les bateaux aussi bien que de celui des privilèges ; il n'y avait pas de raison pour que l'obligation de passer à l'administration du sceau, à la chancellerie, ne fût pas la même pour les deux genres de pièces. Ce que Cocks avait reçu le 23, ce devait donc être probablement le document émanant du conseil lui accordant ses demandes ; il restait à faire rédiger et sceller les pièces ; et ceci se faisait à la chancellerie ; c'était l'affaire d'un « clark » ou « griffer ». Que celui-ci intervînt d'ailleurs dans la délivrance de ces documents, Cocks le dit nettement à une autre occasion : « Capt. Adames remeaned most parte of day at Court to get our writings and dispach ; and in the end left our *jurebasso* (5) to bring them away when they were sealed. But when the griffer or clark should have geven them, he demanded the delivering in our ould *goshon* (or pasport) for our junk for Syam, which we had not, our junk not being arived (6) ».

Ce n'était nullement là un régime d'exception. Cocks montre en effet des Hollandais, des Chinois, des Japonais (7), venant comme lui à la cour avec des présents pour demander des *shuin-jō*, et on a vu plus haut que, pour un Japonais même, cette demande devait passer par le conseil des rōjū ou au moins par l'un de ses membres, en fait par Honda dont, comme il a été dit, les registres mentionnent les « lettres ». Il est probable pourtant que les Japonais obtenaient

(1) *Diary*, I, 177.
(2) *Diary*, I, 179.
(3) *Diary*, I, 174.
(4) *Diary*, I, 180.
(5) Interprète ; du malais *jurubahāsa*, « maître de langue ».
(6) *Diary*, I, 315.
(7) Cf. notamment *Diary*, II, 92 et 93.

leurs passeports à moindres frais [1] et au prix de moindres difficultés que les étrangers. On ne tenait pas en haut lieu à ce que ces derniers gardassent une trop grande part du commerce extérieur ; on devait, et c'est assez naturel, préférer en voir les bénéfices aller le plus possible aux armateurs nationaux [2].

Il faut remarquer pourtant que, dans les dernières années, les registres portent assez souvent, à côté ou à la place de la lettre de Honda, une lettre de Hasegawa Sahyōe Fujihiro 長谷川左兵衛藤廣 [3] ou de Gotō Shōzaburō Mitsutsugu [4]. Cela ne suffit pas à prouver que l'avis des rōjū ou au moins de Honda n'était pas requis ; mais sans doute, lorsqu'un personnage de cette importance intervenait ou faisait lui-même la demande, le conseil ou Honda se contentait-il de la transmettre à la chancellerie pour exécution.

*
* *

Ce système compliqué ne date-t-il que de l'année 1616, et suffisait-il auparavant de s'adresser directement aux moines chargés de la délivrance des *shuin-jō* pour en obtenir sans tant de formalités ? On pourrait objecter en effet que les registres qui nous sont parvenus s'arrêtent précisément au neuvième mois de cette année et que les premières notes de Cocks sont du mois de septembre. Une modification du régime n'est-elle pas intervenue à ce moment ? C'est invraisemblable. Dès 1605 les registres commencent à mentionner la « lettre de Honda », et le sens de cette note n'a pas dû changer par la suite. En 1615, c'est à Cogsque Dono — et à Goto Zazabra —, on l'a vu, qu'Adams écrit pour demander le renouvellement de quelques *shuin-jō* [5]. De plus Cocks est un bon témoin : il note soigneusement tout ce qui vient à sa connaissance ; il se plaint souvent des difficultés qu'il rencontre et remarque

---

(1) Ces frais, voyage, séjour à Edo, présents, etc., étaient considérables. On a vu plus haut (p. 21, note 2) un Japonais payer 300 taëls le droit de se servir d'un *shuin-jō* qui n'était pas à son nom. Il en a coûté un peu plus pour en faire renouveler deux au nom de W. Adams (*Diary*, II, 125).

(2) « They (les conseillers du shogun) tould me that.. the Emperour would have his owne vassales to get the benefite to bring up merchandize rather than strangers. So that now it has com to passe, which before I feared, that a company of rich usurers have gotten this sentence (refus d'élargissement des privilèges commerciaux) against us. » Lettre de Cocks à sa Compagnie sur ce qui s'est passé en 1617, *Diary*, II, 2-7. Cf. I, 312 : « The Emperour would geve our English nation no larger previlegese...The reason he doth it is for that his owne merchants of Japon shall have the profit of seling within land before strangers. »

(3) Il était en grande faveur auprès de Iyeyasu dont une de ses sœurs était concubine. La charge de gouverneur, *bagyō* 奉行, de Nagasaki lui donnait une grande autorité en tout ce qui concernait les rapports avec l'étranger.

(4) Cf. supra p. 24, note 6.

(5) *Diary*, I, 16.

qu'elles ne font que croître. On ne comprendrait pas qu'il ait omis de signaler une chose aussi importante pour lui qu'un changement dans le régime des *shuin-jō*, en rendant l'obtention plus laborieuse. Il faut dont admettre qu'il n'y en eut pas, et que le système que ses notes permettent de reconstituer, en grande partie au moins, existait avant 1616; et comme on ne trouve trace d'aucune modification entre 1604 et cette date, on en peut conclure que c'est celui que Iyeyasu établit lorsqu'il réforma l'institution des *shuin-jō*. Il porte bien sa marque d'ailleurs et est assez conforme à ce qu'on sait de son administration volontiers méticuleuse et paperassière. Il est bien tel qu'il devait être pour permettre d'exercer une surveillance exacte sur le commerce et les voyages à l'étranger, une surveillance du même genre que celle qu'il institua partout, surveillance autant policière que politique, d'accord avec l'esprit général de son gouvernement. Avec les idées qu'on lui connaît, il ne serait pas vraisemblable qu'il ait abandonné à des moines, qu'il n'ait pas concentré auprès de lui et entre les mains de ministres sûrs cette surveillance des relations avec l'étranger.

Il reste que le rôle des moines nommés plus haut fut simplement celui de rédacteurs, de secrétaires de chancellerie, de « clark of the Privie Seale » ou de « griffer » comme dit Cocks. Ce rôle d'ailleurs leur convenait assez, et sans parler de l'estime singulière où les tenait Iyeyasu et que son successeur leur conserva [1], ils étaient sans doute les plus aptes à le bien remplir alors. Toutes les pièces officielles, et surtout celles qui touchaient aux questions internationales, étaient rédigées en chinois. Après un demi-siècle de guerres, comment trouver parmi ces générations qui avaient grandi et vécu sur les champs de bataille, des samurai ayant eu assez le loisir d'étudier, suffisamment versés dans les lettres chinoises, pour rédiger convenablement ces pièces [2]? Rien d'étonnant, dans ces conditions, que Iyeyasu ait fait appel pour ce travail à des moines que les guerres n'avaient pas détournés de leurs études [3]. Dès la 7ᵉ année Keichō (1602), l'*Ikoku nikki* montre le moine Sōden du Konji-in chargé de rédiger la réponse à une lettre d'Annam [4]; on le retrouve fréquemment dans ce rôle pendant les années suivantes et jusqu'à la 6ᵉ année Genna

---

(1) Voir notamment dans le *Diary* de Cocks, I, 169, la description sommaire d'une audience de Hidetada, où il paraît entouré de bonzes, tandis que les grands conseillers eux-mêmes sont à l'écart.

(2) On sait qu'une des premières préoccupations de Iyeyasu, après l'affermissement de son pouvoir, fut de développer l'instruction et de pousser en particulier la caste militaire du côté de l'étude.

(3) Encore ces moines eux-mêmes, malgré la réputation dont ils jouissaient, paraissent-ils avoir été de médiocres sinologues, écrivant assez mal le chinois, de l'aveu des sinologues japonais eux-mêmes.

(4) Sōden fut en effet employé à la chancellerie bien avant que la rédaction des *shuin-jō* pour la navigation lui fût spécialement confiée.

(1620). Et on a vu plus haut que sous le titre d'*Ikoku kinnen gyosho sōan*, Genkitsu nous a laissé copie des lettres officielles écrites par lui pendant son passage à la chancellerie.

On sent assez que les registres de *shuin-jō* laissés par ces moines constituent un document de première importance pour l'étude du commerce japonais à l'étranger à cette époque, et il est intéressant de les examiner de près. Ils couvrent, comme il a été dit, une période de 13 ans, ou plus exactement de 12 ans et demi, depuis le premier mois 孟春 1604 jusqu'au 9e mois 1616. D'après le compte récapitulatif ajouté postérieurement à la fin du recueil, celui-ci contiendrait mention de 179 *shuin-jō* ; en fait il y en a un peu plus, et on peut en compter jusqu'à 186, suivant la façon dont on interprète certaines inscriptions.

Sur ce nombre, 11 bateaux ont pour destination le Tonkin, 42 l'Annam (1) en y comprenant Kōchi, Cacciam, autrement dit Quảng-nam (2), et Junkwa 順化.

---

(1) On verra plus loin que quelques-uns de ceux inscrits pour l'Annam allèrent en réalité au Tonkin.

(2) L'identification Cacciam (écrit Kachian 迦知安) = Quảng-nam est hors de conteste ; les relations des missionnaires et même quelques cartes anciennes l'établissent de la façon la plus certaine. Elle parait avoir été inconnue des auteurs japonais qui ont multiplié les hypothèses sur ce nom. Il semble donc intéressant de s'y arrêter un instant. Dans la description qu'il donne de *los Reynos de Cochinchina*, p. 23 à 25, le P. de San Antonio y cite le port de Cachan et enumère les royaumes de Cachan, Sinoa et Tonquin. Borri écrit dans sa *Relatione della Cocincina* : « Si divide la Cocincina in cinque Provincie :... la seconda, Cacciam, e in questa risiede e governa il Principe figlio del Rè » (p. 8), et plus loin : « Cacciam... sei o sette leghe discosta da Turon, caminandosi per il fiume » (p. 110).

Reste à expliquer ce nom. On en a cherché l'origine de divers côtés. Le secret paraît en être dans la situation géographique de la région et dans un mode de parler particulier à la langue annamite. Le nom de Quảng-nam était encore relativement récent ; il n'avait été donné à cette province et à sa capitale qu'après la conquête de ce territoire sur les Čams en 1471 (cf. L. Aurousseau, *BEFEO*, XX, 1920, n° 4, p. 86, tableaux hors texte) ; et bien que depuis lors les Annamites se fussent avancés notablement plus loin vers le Sud, et eussent annexé en 1611 le Phú-yên, puis en 1653 toute une nouvelle province, celle de Thái-khang (Khánh-hoà), l'habitude s'était conservée dans le langage courant de l'appeler « la province čame », et le nom de la province passait naturellement à sa capitale. C'est ainsi que le P. de Rhodes écrit dans ses *Divers voyages* : « J'étais... dans la province de Chan » (p. 72) ; « un certain gouverneur de la province de Chan » (p. 112 et 117) ; « le Gouverneur de Cham » (p. 136), etc. Ce nom se lit encore à la place qui conviendrait à Quảng-nam sur la *Carte des Indes et de la Chine* de Guillaume de l'Isle (1705), sur la carte de Siam de l'*Atlas historique* de Gueudeville (1713-1719), et même sur la carte de la mer de Chine du *Neptune oriental* de d'Après de Mannevillette (1775), qui consacre une notice à la province de Cham, p. 154.

D'autre part, les Annamites faisaient, et font encore au moins à la campagne, assez souvent précéder les noms de lieux habités du pronom *kẻ*, « ceux de, les gens de ». « La ville où le Roy faict son séjour s'appelle Kehue » dit le P. de Rhodes (*ibid.*, p. 51) en parlant de Huè, capitale de la Cochinchine, comme il dira plus loin : « J'assemblay

le Sinoa d'anciens documents européens, en sino-annamite Thuận-hoá, c'est-à-dire Huê, 4 ou 5 le Čampa, et 25 le Cambodge. C'est donc en tout 80 bateaux, près de la moitié du nombre total, armés pour les pays formant aujourd'hui l'Indochine française. Si l'on y ajoute les 37 allant au Siam, il devient évident qu'à cette époque la plus grosse part du commerce japonais se faisait avec la péninsule indochinoise. On ne trouve en effet que 34 bateaux pour les Philippines (Luçon et Visaya 蜜西耶), 18 pour le Seiyō (1), sur lesquels encore quelques-uns durent aller jusqu'en Indochine ; Patani (2) en réclame 5. les autres pays. Formose (sous le nom de Takasagun 高砂國), les Moluques 摩陸國, Bornéo 焚泰, Bantam 田彈, Malacca 摩利伽, Ts'iuan-tcheou 泉州 (sous le nom de Shinshū 信州, le Chincheo de Mendez Pinto et d'autres auteurs anciens), qu'il faudrait peut-être compter dans le Seiyō, un ou deux seulement chacun. Et il y a toute raison de supposer que cette proportion fut sensiblement la même par la suite, sauf pour le Seiyō dont le nom disparaît à partir de 1610, comme il a été dit plus haut. Cette faveur de l'Indochine s'explique aisément. Ces pays étaient indépendants, à l'exception du Čampa, et devaient accueillir volontiers des commerçants qui leur apportaient quelque aisance. Avec les Européens qu'ils y rencontraient, peu nombreux d'ailleurs, les Japonais luttaient à armes égales pour ainsi dire, favorisés au Tonkin et en Annam par la communauté d'écriture, de formation intellectuelle et de religion, et par quelque similitude d'usages. Ailleurs, aux Philippines, — où pourtant leur commerce avait un excellent marché, — aux îles de la Sonde, en pays où s'était établie ou s'établissait la colonisation européenne, ils devaient forcément être tenus quelque peu à l'écart, plus ou moins suspects, et les nouveaux maîtres de ces territoires ne pouvaient voir d'un très bon œil ces concurrents commerciaux qu'ils soupçonnaient d'être, qu'ils eurent parfois occasion de savoir, prêts à se transformer en rivaux politiques (3).

---

mes principaux chrétiens de la ville de Caichan » (p. 137). La façon dont à la p. 192 il parle tantôt de « la ville de Chan », et tantôt de « la ville de Cachan », est d'ailleurs décisive et suffit à dissiper toute incertitude.

J'ajoute que ce nom est cité par Kondō Morishige dans son *Annan kiryaku kō*, k. 1, p. 8, — d'après un ouvrage ou un auteur hollandais dont il transcrit le nom *Kooran-tsutoruko* コヲランツトルコ et que je n'ai pu identifier — sous la forme assez reconnaissable *Kakushiyamu* カクシヤム ou *Kashiyamu* カシヤム, comme étant celui de la capitale, 王城, de l'Annam.

(1) Voir plus haut p. 15, note 4.

(2) Bien que Patani fasse également partie de la péninsule indochinoise, je le mets à part, à cause des remarques qui suivent.

(3) On sait que Hideyoshi songea à la conquête des Philippines, et la crainte d'une attaque japonaise y persista longtemps. Cf. aussi *The Philippine Islands*, VIII, p. 92, une conspiration ayant pour but de chasser les Espagnols de Manille en 1589. Il se trouva plus tard des gens pour engager les Japonais à reprendre le plan de Hideyoshi. « I tould... the admerall, écrit Cocks, that my opinion was he might doe better to put

Une autre chose ne peut manquer de frapper lorsqu'on examine ces registres : le développement pris par le commerce japonais depuis 1592, et les variations considérables qu'il subit par la suite. On a vu à cette première date neuf — ou dix — bateaux seulement recevoir des *shuin-jō*, et si l'on peut admettre que quelques autres voyagèrent sans ce passeport, de toute façon le nombre ne dut pas en être élevé. En 1604, des *shuin-jō* sont accordés à 29 bateaux, et à 28 en 1605. Faut-il pourtant voir en cela uniquement l'aboutissement d'un développement régulier poursuivi au cours des années précédentes ? Ou ces gros chiffres ne sont-ils pas dus pour une part à quelque cause momentanée, étrangère aux pures conditions économiques, comme auraient pu être par exemple des encouragements donnés à l'armement par le gouvernement shōgunal ? Il est difficile de le savoir exactement, mais cette hypothèse est plausible, car d'une part on a des preuves des efforts de Iyeyasu pour développer le commerce du Japon dans toutes les directions, et de l'autre, après cette sorte de boom, le nombre des bateaux se rendant à l'étranger diminue rapidement dans une forte proportion. Il avait évidemment excédé les besoins réels ; le succès n'avait pas répondu à tous les espoirs, et les noms de plusieurs armateurs disparaissent définitivement des registres. Il dut aussi y avoir quelques désastres. Dans le courant de la 10e année Keichō (1605), le *Tōdai-ki* 當代記 note qu' « aucun des bateaux partis au printemps (c'est-à-dire dans les trois premiers mois de l'année) pour faire le commerce à Luçon, au Tonkin, au Siam, n'est revenu ; on dit que les uns ont rencontré des tempêtes et ont coulé, et que les [équipages des] autres ont été massacrés dans les pays étrangers. (1) » La mer était dure en effet dans ces régions et il s'en faut que toutes les côtes aient été hospitalières aux naufragés. Ce n'était pourtant là qu'un bruit, et il est difficile de savoir en quelle mesure il était fondé. On voit en effet reparaître dans les registres, aux derniers mois de cette année, plusieurs des armateurs de l'année précédente, et il est même spécifié pour quelques-uns que l'ancien *shuin-jō* a été rendu, ce qui implique le retour du bateau qui le portait. Quoi qu'il en soit, ce texte montre qu'on parlait dans le public de graves accidents ; et il n'en fallait sans doute pas plus pour refroidir certaines dispositions et faire ajourner certains projets.

Le nombre des *shuin-jō* n'est plus que de 19/20 en 1606 ; il monte à 23/22 en 1607 pour tomber à 3 seulement en 1608. Il y en a 12 pour 1609, 9 pour 1610, mais 6 seulement pour 1611 et 2 pour 1612. Puis les choses

---

into the Emperours mynd to make a conquest of the Manillias and drive those small crew of Spaniardes, it being so neare unto Japon, they haveing conquered the Liqueas allready. He was not unwilling to listen heareunto, and said he would comunecate the matter to the Emperour. » *Diary*, II, p. 283-284, *Correspondence*. Cf. I, p. 178. En 1628, Hidetada et Iyemitsu semblent avoir songé sérieusement à tenter l'attaque des Philippines et avoir fait des préparatifs dans ce but.

(1) Cf. *Dai Nihon shiryō*, section XII, t. III, p. 68.

semblent se stabiliser ; on en trouve 18 en 1613, 17 16 en 1614, 16 en 1615 ; et il y en a 6 pour la première partie de 1616.

Il n'y avait évidemment pas lieu de compter sur une régularité parfaite des voyages à l'étranger ni de s'attendre à ce que chaque année ait vu un même nombre de bateaux leur être affecté. Néanmoins de pareils écarts, alors que la situation intérieure et extérieure ne présente aucune modification notable, dépassent de beaucoup ce qu'on aurait pu supposer. On est amené par suite à se demander si les listes sont bien complètes et si tous les passeports qui furent délivrés furent régulièrement enregistrés.

Un examen un peu sévère ne tarde pas en effet à y révéler des lacunes. Par exemple, le temple Honju-ji 本受寺 à Sakai conserve l'original d'un *shuin-jō*, de forme un peu spéciale, il est vrai, et de rédaction différente de celle des passeports ordinaires, accordé directement par Iyeyasu en 1607 à Nishi Ruisu 西類子 pour Luçon. Il a été reproduit au k. 21 du *Gwaiban tsūsho*. Il n'en est pas fait mention dans les registres (1).

Le nom des armateurs Chaya n'y figure pas non plus ; or on sait de façon très certaine, par divers ouvrages et par des documents familiaux, que Chaya Shirōjirō reçut un passeport pour le Kōchi en la 17e année Keichō (1612). Il est même hors de doute qu'il fit d'autres voyages en assez grand nombre, régulièrement muni de passeports dont aucun ne fut enregistré. Son cas tout particulier sera exposé dans la notice qui lui sera consacrée plus loin.

En 1612 encore, un *shuin-jō* fut accordé à l'armateur Suminokura, comme le prouve la note suivante jointe à la mention de celui qu'il obtint en 1613 : « Il a rapporté le *go shuin* de l'année dernière écrit par [le moine de] l'Enkō-ji. La date en est Keichō, 17e année, 1er mois, 11e jour » (去年之御朱印持來·圓光寺被書也·年號日附ハ慶長十七正月十一日). Il n'avait pas été enregistré. Même chose pour le Hollandais Jan Joosten, qui reçoit le 9 du 9e mois de cette année un passeport dont la mention est suivie d'une note identique. Le précédent, non enregistré, était pour le Quảng-nam.

De ces quatre cas, les trois derniers sont particulièrement intéressants en ce qu'ils portent sur l'année où le nombre des *shuin-jō* est le plus faible ; on n'en trouve que deux pour 1612 dans les registres, comme il vient d'être dit. Ils permettent de supposer d'autres omissions à cette époque. C'est en effet cette année-là que mourut le moine Genkitsu, et il est assez probable que pendant les derniers temps de sa vie il négligea d'inscrire quelques passeports. Par analogie, il est vraisemblable qu'il y eut quelques omissions en 1608, qui ne compte que trois *shuin-jō* enregistrés : Jōda était mort à la fin de 1607 ; Genkitsu, appelé à lui succéder, n'arriva à Sumpu (Shizuoka) que dans le courant du 4e mois 1608, et, après un voyage à Edo, il retourna encore à

(1) Cf. KAWASHIMA, p. 488.

Kyōto à la fin du 10e mois ([1]). Dans la lettre citée plus haut, p. 24, Kamei Korenori dit qu'il envoie à Sumpu un de ses tenanciers, Heizaburō 平三郎, pour demander le passeport qui lui a été promis. A la date correspondante, il n'y en a pas à son nom ni à celui de son envoyé dans les registres. Il parle d'un bateau lui appartenant, récemment parti pour le Siam, pour lequel il aurait dû avoir un passeport antérieurement, c'est-à-dire l'année précédente, puisque la lettre est vraisemblablement du 4e mois et que Jōda était mort au 12e mois. Or il y en a bien un à son nom au 8e mois 1607, mais pour le Seiyō. Il y aurait donc ici encore une omission dans les registres, à moins de considérer le Siam comme compris dans le Seiyō, ce qui ne paraît guère admissible d'après ce qui a été dit plus haut touchant l'acception de ce mot.

A une époque postérieure, le *Diary* de R. Cocks décèle aussi quelques omissions. On trouve bien inscrits en 1614 les *shuin-jō* correspondants à plusieurs des jonques dont il signale le retour en 1615, savoir, celle que commandait William Adams pour le Siam et qui fut arrêtée aux Ryūkyū, et cinq jonques chinoises pour la Cochinchine. Mais il y a doute pour la jonque portugaise à équipage japonais et chinois, venant du Čampa et prise par la barque hollandaise *Jaccatra* près de l'île Santa Clara ([2]). On ne trouve pas de *shuin-jō* pour le Čampa en 1614 ; il y a d'ailleurs longtemps déjà que la page de ce pays reste blanche dans les registres. Mais on relève deux passeports à des noms qui peuvent être portugais, l'un pour le Cambodge, l'autre pour le Kōchi, et l'une de ces jonques pouvait avoir touché au Čampa.

Il y a doute aussi en ce qui concerne le départ de W. Adams sur le *Sea Adventure* pour le Siam, le 7 décembre 1615 ([3]). On ne trouve aucun *shuin-jō* qui y corresponde. Toutefois il n'est pas certain qu'il en ait été donné ; le voyage précédent ayant été manqué, il se peut que le passeport qui avait été donné pour lui ait été considéré comme encore valable. C'est parce que Cocks espérait qu'il en serait ainsi qu'il écrit : « Capt. Adames went to Cogsque Dono and Goto Zazabra Dono to renew our passe yf neede required. » ([4]) Mais il note en juillet 1616 l'arrivée de deux jonques chinoises venant de Manille, et de deux autres, chinoises aussi, venant du Cambodge pour le compte de Portugais. Les *shuin-jō* correspondants avaient dû être délivrés en 1615 ou 1614. Or aucun passeport pour Luçon ne fut donné à des Chinois en ces deux années, et pour le Cambodge il n'y en a que trois, dont deux à des Japonais, et un seul à un nom qui peut en effet être portugais. A son retour du Siam, W. Adams

---

([1]) Cf. *Tōdai-ki* et *Sambō-in gien jungo nikki* 三寶院義演准后日記, ap. KAWASHIMA, p. 278.

([2]) *Diary*, I, p. 35. Ile au Sud du Kyūshū, portée sous ce nom sur la carte de KAEMPFER.

([3]) *Diary*, I, p. 88.

([4]) *Diary*, I, p. 16.

nolisa deux jonques appartenant, l'une au Chinois Geequan ou Gikan qui mourut pendant le voyage [1], l'autre à un certain Shobïk ou Shobi (?), qui ne revint qu'à la fin du mois de juin de 1617 [2]. Aucun de ces noms ne figure dans les registres ; pourtant Giquan en particulier est connu comme un des gros commerçants de Nagasaki, où il était établi, et ne peut être confondu avec aucun autre.

Il résulte de ce qui précède que les listes de *shuin-jō* que nous possédons présentent quelques omissions, que rend vraisemblables d'ailleurs la façon dont elles furent tenues. Jōda enregistrait les passeports à la date même où il les délivrait. Mais ses successeurs semblent l'avoir rarement imité. Presque toujours ils les inscrivent en bloc à une date unique, généralement le 11 du 1er mois, et parfois le 9 du 9e mois, qui est une grande fête, *sekku* 節句, pendant laquelle les bureaux étaient fermés [3] ; et ils ajoutent en note que le passeport fut en fait rédigé ou délivré à telle ou telle date antérieure. C'était évidemment s'exposer à en omettre ; et ils en ont omis quelques-uns.

Mais ces quelques lacunes n'empêchent pas ces registres d'offrir dans l'ensemble un bon tableau de l'activité du commerce japonais par mer pendant la période qu'ils couvrent, et il est fort regrettable que nous n'en ayons pas la suite. Ne furent-ils pas continués ? Et en ce cas quelle raison les fit interrompre? On ne le sait pas au juste. Comme je l'ai dit plus haut, le moine Sōden fut pendant plusieurs années encore employé à la chancellerie shōgunale ; mais la délivrance des *shuin-jō* dut être alors confiée à quelque autre, à un fonctionnaire civil et non plus à un moine ; en 1621, au dire de Cocks, c'était un certain Ceffia Dono, problablement Kahyōhe 嘉兵衛, inconnu par ailleurs, qui avait la charge de « *goshon* seale keeper » [4]. Sōden garda par devers lui et déposa à son temple, le Konji-in, les registres qu'il avait composés en copiant ceux de ses prédécesseurs et en y joignant ses propres notes. C'est vraisemblablement le simple changement de rédacteur qui nous a privés de la suite de ces précieux documents.

Parmi les pays que fréquentent alors des bateaux japonais, la Chine n'est représentée que d'une façon extrêmement maigre, seulement par Ts'iuan-tcheou pour lequel encore on ne trouve que deux *shuin-jō*, tous deux en 1604, et secondairement par le Seiyō, nom qui en même temps qu'à Macao s'appliquait vraisemblablent à un ou deux ports voisins. C'est que, comme

---

(1) *Diary*, I, p. 155 et 199.

(2) « I was enformed that the junch, which Shobi Dono should have brought our 5000 skins in the other yeare from Syam, is now arrived at Langasaque, and that she wintered in Champan, and from thence came this yeare. » *Diary*, I, p. 267.

(3) *Diary*, I, p. 187.

(4) *Diary*, II, p. 235.

il a été dit plus haut, les voyages des bateaux japonais en Chine, en Chine septentrionale surtout, avaient été interrompus à la suite des événements de Yamaguchi en 1551. Plus tard, les ambitions de Hideyoshi et l'expédition de Corée avaient singulièrement tendu les rapports entre deux pays, tandis que les incursions des pirates continuaient de faire redouter et haïr le nom japonais sur les côtes chinoises, où il devait y avoir fort peu de jonques assez audacieuses pour s'aventurer dans les parages d'où venaient ces pirates. Aussi les relations directes entre le Japon et la Chine, surtout la Chine du Nord, étaient-elles devenues extrêmement rares et précaires.

D'après Kondō Morishige, c'est en 1609 que l'on vit pour la dernière fois au Japon des jonques venues de Chine. Je ne sais comment il faut entendre ceci, car non seulement Cocks en signale à plusieurs reprises, notamment quatre de Chanchew (Ts'iuan-tcheou) en 1615, une de Hochew (Hang-tcheou) en 1616 ([1]), et en montre partant du Japon pour la Chine ([2]), mais à l'époque même où écrivait Kondō, les jonques chinoises étaient avec les bateaux hollandais les seuls navires étrangers à venir au Japon. Iyeyasu désirait vivement renouer des relations commerciales régulières avec le grand empire voisin. Peut-être se rendait-il compte que des négociations directes se heurteraient à de trop grandes difficultés ; il aborda la question par une voie détournée. En 1610, il fit remettre à des Chinois deux *shuin-jō* autorisant l'un les bateaux de Canton, l'autre ceux de Ying-t'ien 應天府 dans le Fou-kien, à venir au Japon et leur y promettant bon accueil et sécurité en quelque point qu'ils abordassent. Le premier était au nom d'un personnage inconnu désigné seulement par le terme vague de « Chinois du Seiyō » 西洋唐人, l'autre était adressé à Tcheou Sing-jou 周性如, commerçant de Ying-t'ien, qui était venu au Japon et avait été présenté à Iyeyasu, à Sumpu, par le gouverneur de Nagasaki, Hasegawa Sahyōhei. Hayashi Dōshun 林道春, qui donne ce détail, ajoute que cela fut fait dans l'espoir d'arriver à faire rétablir les *kangō* qui avaient été institués autrefois pour les voyages entre le Japon et la Chine ([3]).

Mais la Chine à son tour était troublée ; les Ming étaient sur leur déclin. Pour cette raison ou pour une autre, cette tentative n'eut pas l'effet qu'on en avait espéré. Les jonques chinoises ne paraissent pas être venues en plus grand nombre au Japon, et le nom d'aucun port chinois ne se lit dans les registres de *shuin-jō*. Il y avait bien des armateurs chinois au Japon ; mais leurs jonques semblent être allées partout, sauf en Chine, si l'on en juge par les registres : seul Cocks fait allusion à quelques rares voyages vers ces côtes ; mais à la date où ils auraient eu lieu, nous n'avons plus de registres.

---

(1) *Diary*, I, p. 35 et 219.

(2) *Diary*, I, p. 83 et 122, et II, p. 146.

(3) 日本大明往來勘合可申調望之故被遣御書. Cité par le *Gwaiban tsūsho*, k. 8, où l'on trouvera le texte des deux *shuin-jō* susmentionnés.

II

LES ARMATEURS.

L'histoire des relations commerciales du Japon avec l'étranger se confond avec celle des armateurs et des capitaines qui les entretinrent, et pour s'en faire quelque idée, il paraît indispensable de connaître ceux qui en furent les agents. C'est surtout par les registres de *shuin-jō* que leurs noms nous sont parvenus et que leur activité nous est révélée ; mais quelques documents de divers genres, japonais et étrangers, fournissent aussi de précieux renseignements à leur sujet.

A. — ETRANGERS.

Il y en eut un assez grand nombre, mais, sur la plupart, on sait peu de chose.

On a vu plus haut (p. 14, n. 2) le nom du Portugais Emmanuel Luiz, qui, après avoir vécu à Malacca et à Macao, s'était fixé à Nagasaki d'où il commerçait avec Manille en 1600. Il ne paraît pas dans les registres ; vraisemblablement ses voyages avaient cessé dès 1604.

Un certain *Antōnin* reçoit en 1604 un passeport pour Luçon ; d'autres, postérieurs, nous apprennent que son nom de famille était *Karasesu,* quelque chose comme Garcez, et qu'il était établi à Nagasaki ; il semble avoir fait un commerce assez important, car en 1605, 1606, 1607 et 1609, il envoie des bateaux à Luçon, au Seiyō, à Bantam et à Malacca. On ne trouve plus rien ensuite à son sujet.

Un *shinnyoro* (señor) de Luçon, nommé *Marutorometeina* (Bartholome Teina ?), obtient en 1614 un *shuin-jō* pour Manille. En 1615 un autre señor dont le nom est transcrit *Meriina* ou *Meihana* en obtient un autre pour la même destination.

Ajoutons-y pour Manille aussi Vilango Luis qui paraît à plusieurs reprises dans le *Diary* de Cocks, tantôt sous cette forme, tantôt sous les déguisements Belange Lewes, Billang Luis ou Ruiz [1].

Le *Jiyakōbu*, inscrit comme ayant obtenu au 9e mois 1615 un passeport pour le Siam, doit être Jacob Speck, le chef de la factorerie hollandaise de Hirado ; d'après le *Diary* de Cocks, I, p. 99, il envoya en effet une jonque au Siam quelques mois plus tard [2]. Il n'y a pas à s'étonner de cette unique

---

(1) *Diary* I, p. 148, 287, 289, et II, p. 36.

(2) C'est sans doute faute d'avoir connu ce détail que Sir E. Satow a supposé qu'il s'agissait d'un Portugais ou d'un Espagnol. *Notes on the intercourse between Japan and Siam*, ap. *Transactions of the Asiatic Society of Japan*, XIII, p. 141.

mention ; la factorerie faisait son commerce surtout avec des bateaux hollandais, pour lesquels avaient été donnés des *shuin-jō* généraux qui ne figurent pas dans les registres.

Les suivants ont un peu plus d'intérêt pour nous. C'est d'abord un señor qui n'a pas donné son nom, établi à Nagasaki, auquel un passeport pour le Kōchi est accordé en 1613 ; puis un autre señor, *Gonsairobeira*, en reçoit un la même année pour le Cambodge. Peut-être est-ce le même qui en obtient un autre en 1615 pour le Kōchi sous le nom plus complet de *Manoshirugonsaru* ; celui-ci en tout cas pourrait être le Manuel Gonzalves établi à Nagasaki, dont Cocks montre un envoyé venant en 1618 demander un *shuin-jō* pour la Cochinchine (1).

On connaît assez l'Anglais William Adams (2), dont il a été parlé incidemment plus haut. Engagé comme pilote du *Liefde*, un des bateaux de la flotte hollandaise envoyée dans le Pacifique sous les ordres de Jacques Maihore, après deux ans d'une pénible navigation, il vint échouer en avril 1600 sur les côtes du Bungo. La plupart de ses compagnons étaient morts ; des quelques survivants, plusieurs étaient malades. Adams fut l'un de ceux qui furent envoyés à Osaka où se tenait alors Iyeyasu. De là, il dut se rendre à Sakai où avait été amené le *Liefde*, qui reçut ensuite l'ordre de gagner Edo. Adams y revit plusieurs fois Iyeyasu, à qui il plut par ses connaissances nautiques. Celui-ci avait le plus vif désir de se procurer des bateaux construits à l'européenne ; il crut avoir trouvé en Adams l'homme capable de le satisfaire. En conséquence il l'obligea à rester au Japon, lui attribuant d'abord un revenu journalier, puis lui donnant une maison à Edo, et enfin dans le canton de Miura sur les bords de la baie de Edo, au village de Hemi 逸見, un domaine rapportant 250 *koku* (3), et sur lequel il jouissait de tous les droits seigneuriaux. Cocks le visita en 1616 ; voici ce qu'il en dit : « This Phebe (pour Hemi) is a lordshipp geven to Capt. Adames per the ould Emperor, to hym and his for ever, and confermed to his sonne called Joseph. There is above 100 farms and households upon it, bisids others under them, all which are his vassals, and he hath power of life and death over them, they being his slaves, and he as absolute authoritie over them as any other tono (or king) in Japon hath over his vassales. (4) »

Sur les instances pressantes de Iyeyasu qui ne voulut entendre à aucune excuse, Adams se mit à l'œuvre et parvint à construire deux bateaux à

(1) *Diary*, II, p. 92.

(2) Consulter pour plus de détails L. Riess, *History of the English factory at Hirado*, ap. *Transactions of the Asiatic Society of Japan*, XXVI, et *William Adams und sein Grab in Hemimura*, ap. *Mitteilungen der deutschen Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ostasiens*, B. VIII, Theil 3.

(3) Tous les revenus étaient évalués en riz. Le *koku* 石, est une mesure de capacité équivalant à 180 litres.

(4) *Diary*, I, p. 181.

l'européenne, l'un de 80 tonnes et l'autre de 120. D'après le *Kemmon-shū* 見聞集, c'est à Itō 伊東, bourgade de la province d'Izu, qu'il établit son chantier. Comme il y avait une rivière sur la plage, est-il dit, l'endroit lui parut convenable. Il étendit sur le sable des madriers sur lesquels il monta le bateau ; lorsque celui-ci fut à moitié construit, il creusa le sable et fit ainsi descendre peu à peu les madriers qui portaient le bateau — l'ordre des opérations semble être interverti ; — enfin il barra la rivière et la détourna dans le fossé où était le bateau qui fut ainsi porté à la mer.

Le premier de ces bateaux servit, dit-on, à Adams lui-même pour faire quelques voyages entre Edo et Ōsaka. Le second fut cédé à don Rodrigo de Vivero, gouverneur des Philippines rentrant en Espagne, dont le bateau, le *San Francisco*, avait fait naufrage sur les côtes du Japon.

Désespérant d'obtenir pour lui-même l'autorisation de quitter le Japon malgré ses sollicitations répétées, Adams usa de tout son crédit pour la faire accorder à quelques-uns de ses compagnons, Jacob Quaeckernaeck, capitaine du *Liefde*, et Melchior van Santvoort. Il y réussit, et on sait qu'ils arrivèrent à Patani le 2 décembre 1605, munis même de « privilèges » en faveur du commerce hollandais. On trouve dans les registres, à la date du 8 du 10e mois 1606, un *shuin-jō* pour le Siam au nom d'Imaya Sōchū 今屋宗中, avec la note suivante qui établit une sorte de seconde collation de ces privilèges et montre bien qu'Adams prit une part active à cette affaire.

La lettre officielle à envoyer à Haraginaranda n'a pas encore été remise ; elle le sera dès qu'Anjin 安仁 viendra. Il est écrit sur le reçu que le *go shuin* précédent doit être donné bientôt.

Il ne devra y avoir aucune difficulté pour les bateaux de commerce venant au Japon. En quelque port, ou havre de quelque province, ou endroit que ce soit, et quel que soit leur genre de commerce, ils jouiront de toute sécurité. On ne devra exercer aucune violence ni pour vendre ni pour acheter, ni faire aucun désordre. Les bateaux sont autorisés à venir en quelque nombre que ce soit. Les détails seront spécifiés par Anjin.

Keichō, 11e année 丙午, 10e mois, 10e jour (9 novembre 1606).

Sceau.

Hannandomikeruru 半南土美解留.

Jiyakobakuwakaranaka 閣古邊果伽羅那加.

Ce document a été remis à Imaya Sōchū, le 9e jour du 11e mois.

Le *go shuin* ci-dessus et la lettre d'Anjin ont été remis à Imaya Sōchū ; il y en a un reçu.

Anjin, qui devrait être écrit 按針 « le pilote », est le nom qu'on donnait communément à Adams (1) ; on voit qu'il s'occupait d'attirer le commerce

(1) Le quartier où était sa maison à Edo, près de Nihon-bashi, a gardé le nom d'Anjin-chō 按 (on écrit aussi 安) 針町 « quartier du pilote ». Cf. *Tōkyō-shi shikō* 東京市史稿, II, 717 sqq.

hollandais au Japon. La « lettre d'Anjin » dont il est question à la fin doit être celle qui donnait aux intéressés les détails annoncés. La « lettre officielle », *go sho* 御書, est le *shuin-jō*, dont copie est donnée, invitant les bateaux hollandais à venir au Japon et leur promettant toutes facilités pour y faire le commerce, *shuin-jō* adressé à Ferdinand Michielzoon, directeur de la factorerie hollandaise de Patani, et à Jacob Quaeckernaeck, dont on reconnaît les noms à travers les transcriptions quelque peu incorrectes (1) des scribes. Le premier nom cité au début de la note est mystérieux et on ne sait qui se cache sous la transcription vraisemblablement fantaisiste de Haraginaranda. Hannandomikeru [sun] est certainement Ferdinand Michielzoon. La phrase concernant le « *go shuin* précédent » est assez obscure; peut-être s'y agit-il d'un *shuin* antérieurement remis à Adams et que celui-ci doit rendre. Quant à celui qui avait été donné à Quaeckernaeck au moment de son départ en 1605 et qui contenait les privilèges offerts aux Hollandais, c'est sans doute parce qu'on n'en avait point eu de nouvelles et qu'aucun bateau ne s'était encore présenté que Iyeyasu en fit établir un second qui fut remis à Imaya Sōchū. Celui-ci n'allait à la vérité qu'au Siam ; mais en 1606 il n'y eut personne à demander de passeport pour Patani ; et si Imaya fut choisi entre les différents armateurs qui en obtinrent cette année pour le Siam, il est permis de croire que ce fut à cause de quelque relation particulière qu'il avait avec les intéressés ; il avait reçu un *shuin-jō* pour Patani en 1604 et y était allé en 1615 ; c'est probablement dans sa jonque que Quaeckernaeck et Santvoort avaient alors fait ce voyage. Pagès dit (2) que ce fut sur une jonque du prince de Hirado ; mais la seule que celui-ci arma à cette époque alla à Cacciam ; sans doute Imaya était-il de Hirado.

En 1612, lorsque John Saris vint au Japon pour y établir une factorerie de la Compagnie anglaise des Indes, il ne manqua pas d'user du crédit d'Adams, bien que celui-ci lui fût peu sympathique. Adams fut enfin à ce moment autorisé à quitter le Japon, mais il ne profita pas de cette autorisation pour rentrer en Angleterre. Engagé au service de la Compagnie avec un traitement annuel de 100 livres sterling, il lui rendit tous les bons offices en son pouvoir, tout en restant très lié avec les Hollandais. En 1614, il obtint pour l'usage de la Compagnie un *shuin-jō* à destination du Siam sous son nom japonais de Miura Anjin. Miura 三浦 était le nom du canton dans lequel était situé son domaine de Hemi, nom d'ailleurs assez commun au Japon, mais qui sans doute ne parut pas au scribe pouvoir s'appliquer à un étranger sous sa forme ordinaire, car il l'écrivit en transcription 見 ウ ラ. Le voyage fut un insuccès. La jonque que commandait Adams fut jetée par les vents aux îles Ryūkyū et fut quelque peu avariée.

---

(1) La transcription en *kana* jointe aux caractères chinois est manifestement fautive : elle ajoute sans raison, par simple inadvertance évidemment un ル *ru* à la lecture régulière ケ *ke* du caractère 解; la lecture correcte de 邊 est *be* ベ et non *ba* バ.

(2) P. 34.

Lorsqu'elle fut en état de reprendre la mer, l'équipage japonais refusa d'aller au Siam et voulut s'arrêter en Cochinchine. La factorerie y avait perdu deux de ses membres et à peu près tout le chargement d'une jonque l'année précédente [1], et ceux qui représentaient ses intérêts à bord ne consentirent point à y retourner. Il fallut revenir à Hirado. Adams repartit pour le Siam le 7 décembre 1615 [2] sur le *Sea Adventure*, jonque de la Compagnie anglaise, avec E. Sayer comme « marchand ». Il fut de retour le 21 juillet suivant après un heureux voyage ; il avait dû affréter deux autres jonques pour rapporter tout ce qu'il avait acheté [3]. Mais celles-ci eurent une traversée très dure : l'une ne revint que l'année suivante après avoir hiverné en route [4] ; l'autre, son capitaine mort ainsi qu'une partie de son équipage, ne reparut au Japon qu'à la fin d'octobre et ne put aborder qu'à Kagoshima, « in greate misery » [5]. Adams quitte alors le *Sea Adventure* qui passe sous le commandement d'un Japonais, et veut essayer de faire le commerce pour son propre compte. Il achète pour 750 taëls une jonque de la Compagnie anglaise qui l'avait payée 1289, la remet en état, et part pour la Cochinchine le 19 mars 1617, une partie de la cargaison étant fournie par la Compagnie et remise à la charge de Sayer qui l'accompagne à titre de passager payant [6]. Adams et lui se présentèrent au Seigneur de Cochinchine et en furent d'abord favorablement accueillis ; mais lorsqu'ils voulurent soulever la question de la mort de Peacock, survenue quelques années auparavant, et des sommes restant dues à la Compagnie, on leur opposa délais sur délais et une telle mauvaise volonté qu'il crurent prudent de se rembarquer. Le 7 août, ils sont de retour au îles Gotō, et le 11 à Hirado [7]; le voyage était un insuccès commercial : Adams y avait perdu personnellement 800 taëls. Il renonce à tenter la fortune sous cette forme et vend sa jonque, avec un nouveau *shuin-jō* dont on ne connaît pas la destination, pour 1200 taëls au chef de la colonie chinoise de Hirado [8]. Il repart cependant une seconde fois pour la Cochinchine le 17 mars 1618, mais en qualité de pilote, sur une jonque appartenant à un Chinois de Nagasaki connu sous le nom de Higo Shikwan, et commandée par un capitaine chinois, Chimpow, d'après la transcription

---

(1) Peacock avait été assassiné dans des conditions restées assez obscures, beaucoup sans doute à cause de ses manières rudes ; Carwarden, son compagnon, s'était rembarqué avec ce qui lui restait de marchandises et sans obtenir le paiement total de ce qui avait été vendu, mais la jonque qui le portait avait péri corps et biens. Cf. *Diary*, II, p. 296.

(2) *Diary*, I, p. 88.

(3) *Diary*, I, p. 155.

(4) Cf. ci-dessus p. 35, n. 2.

(5) *Diary*, I, p. 199.

(6) *Diary*, I, p. 225 et 243, et II, p. 296.

(7) *Diary*, I, p. 293 et 295.

(8) *Diary*, I, p. 328, 330, 333.

de Cocks. Voyage encore malheureux : le 25, la jonque, son gouvernail perdu, était rejetée à l'île Naru dans les Gotō, parvenait à reprendre la mer, mais devait bientôt se refugier à Nagasaki, d'où la saison avancée l'empêchait de repartir [1]. L'interruption du *Diary* de Cocks ne permet pas de savoir si Adams tenta de nouveaux voyages. Il mourut à Hirado le 16 mai 1620 et dut être inhumé dans le cimetière qu'y possédait la Compagnie anglaise. Plus tard, des stèles à sa mémoire et à celle de sa femme japonaise furent dressées sur une colline dominant la mer, au lieu dit *Jūsan tōge* 十三峠, dans son ancien domaine de Hemi. Elles subsistent encore aujourd'hui, et l'endroit où elles s'élèvent est connu sous le nom d'*Anjin-zuka* 按針塚, « le tombeau du Pilote ». Mais il n'est pas vraisemblable que la dépouille mortelle d'Adams ait pu être rapportée de Hirado jusqu'à ce point ; à l'époque, les difficultés d'un tel transfert auraient été à peu près insurmontables.

Le Hollandais Jan Yoosen — on trouve aussi l'orthographe Joosten — était l'un des compagnons de W. Adams sur le *Liefde* [2]. Il vint avec lui à Edo et reçut aussi des secours de la libéralité de Iyeyasu [3]. Renonçant à rentrer en Europe, il se fixa au Japon, s'y maria et réussit à y acquérir quelque fortune. Sa connaissance du pays et l'accès facile qu'il avait auprès de Iyeyasu durent être d'un grand secours à ses compatriotes lors de la fondation de la factorerie hollandaise à Hirado, et c'est sans doute cette fondation qui l'amena à s'y établir lui-même, tout en conservant sa maison de Edo, où il faisait parfois d'assez longs séjours [4]. A Hirado même il était fort considéré. Il avait un frère employé sur les bateaux de la Compagnie hollandaise ; Cocks rapporte que lorsqu'il vint l'y voir, il fut salué de sept coups de canon à son départ, et qu'il le fut de neuf par la factorerie elle-même au moment où il se mettait en route pour un voyage à Edo [5]. Il semble n'avoir pas été avare du crédit qu'il pouvait avoir à la Cour du shōgun ; à différentes reprises Cocks lui fait des cadeaux, en fait à sa femme et à sa fille, en remerciement de l'aide qu'il a prêtée à Edo à ses collègues Eaton et Wickham [6].

---

(1) *Ibid.*, II, p. 23, 28, 36.

(2) *The voyage of Captain John Saris to Japan*, p. 99, édition de la Hakluyt Society.

(3) D'après le *Taihei zakki*, il fut présenté à Iyeyasu par un certain Chōan 桃菴 de Nagasaki, sur le désir que celui-ci avait exprimé d'obtenir de quelqu'un de compétent et parlant le japonais des renseignements sur les pays étrangers. Pour reconnaître ce service, le shōgun lui fit don d'une maison à Edo, sur les bords d'un canal formant fossé de l'enceinte extérieure du château, à l'endroit qui depuis porta un temps le nom de Yayōsu gashi 耶揚子河岸, « quai de Jan Yoosen » ; après s'être appelé Yayōsugashi 八代洲河岸, nom qui s'écrivit de différentes façons c'est aujourd'hui le Yaesu chō 八重州町, à côté de la gare centrale de Tōkyō.

(4) Parti de Hirado le 6 décembre 1651 pour Kyoto, il pousse jusqu'à Edo, n'en revient que le 17 juillet suivant, et dès le mois d'août repart pour Edo. (*Diary*, I, p. 87, 154, 162 ; on l'y voit par ailleurs souvent à Edo). Il eut aussi un magasin à Nagasaki.

(5) *Diary*, I, p. 41 et 87.

(6) *Diary*, I, p. 40 et 172.

Cependant ce ne fut sans doute pas un très beau caractère, car il perdit peu à peu l'estime de la plupart de ceux avec qui il fut en relations. Saris l'appelle simplement « a basse fellow » (1); Cocks parle de sa mauvaise langue (2), et à sa prétention d'avoir déboursé 20.000 taëls pour une certaine affaire, il oppose que « the world knoweth that Jno. Yosen is not worth 20.000 pence » (3). La mésintelligence se mit même entre ses compatriotes et lui (4). Il perdit en même temps les bonnes grâces des autorités japonaises à Hirado et à Edo, si bien que les Hollandais ne veulent plus de son intermédiaire à la Cour (5), où d'ailleurs Cocks le montre bafoué et même insulté et traité à peu près de voleur et de mauvais débiteur (6).

Mais tout cela ne l'empêcha pas d'entretenir un commerce assez actif avec la Cochinchine, le Cambodge et le Siam. Son nom paraît à plusieurs reprises dans les registres de *shuin-jō* sous la forme *Yayousu*.

Il reçut un premier passeport le 12 du 2e mois 1612 — celui dont j'ai parlé plus haut comme n'ayant pas été enregistré — pour le Quảng-nam, puis un second le 9 du 9e mois de la même année pour le Siam. C'est à ce voyage que Saris fait allusion dans son *Voyage* (7). Nouveau passeport pour la même destination en 1614, mais rien en 1615 ni en 1616 ; une raison quelconque lui fit interrompre à ce moment son commerce avec l'étranger. Il le reprit en 1617 sans doute, car Cocks signale en juin 1618 l'arrivée de « the smal junck of Jno. Yoosen, which went from Cochinchina for Cambodja the last yeare », et même d'une seconde quelques jours plus tard : « Jno Yoosens other junck which came from Camboja » (8). L'interruption du *Diary* nous prive de tout renseignement jusqu'en 1621, où l'on voit partir une jonque de Yoosen au mois de mars et une autre l'année suivante (9). La première allait au Kōchi, comme le prouve la reconnaissance d'un emprunt fait à l'occasion de ce voyage à Shimai Sōshitsu 嶋井宗室 de Hakata, reconnaissance qui a

---

(1) *The voyage of Captain John Saris to Japan*, p. 99. Cf. aussi p. 106 : He (le daimyō de Hirado) tould me he (Yoosen) was of no accompt and verye much indetted in the counterye »

(2) *Diary*, II, p. 126 : « ... the bad tong of Jno. Yoossen that kept such a bawling at Emperours court ».

(3) *Diary*, II, p. 254.

(4) *Diary*, II, p. 92. « Yt seemed by his (Yoosen) speeches he was not well pleaced with the Hollanders liberallety towardes hym, considering the paynes he had taken for them, for which he hath the ill will of the *Tono* of Firando and divers others. »

(5) « Capt. Adames tould me... that Capt. Speck and the Hollanders sent to desire hym to goe up with Capt. Barkhout for Edo, to carry their present to themperour, for that Jno. Yoosen, their countreyman, was out of favor with themperour and others princes, by meanes of his fowle tong. » *Diary*, II, p. 56

(6) *Diary*, II, p. 90 et 91.

(7) *The voyage of Captain Saris to Japan*, p. 99.

(8) *Diary*, II, p. 46 et 47.

(9) *Diary*, II, p. 153 et 237.

été conservée dans cette famille ([1]). Le *Diary* ne va pas plus loin, mais nous savons par le *Tenjiku Tokubei monogatari* que, la 7e année Kwanei 寛永 (1630), il envoyait encore un bateau au Siam. Le nom de Joosten paraît à la vérité dans le *Dagh Register* ([2]) ; mais il ne semble pas possible d'établir qu'il s'agisse du même personnage.

Le plus étonnant de tous les commerçants étrangers établis au Japon est sans contredit le *kirishitan bateren Tomasu* キリシタンバテレントマス qui reçut le 11 du premier mois 1609 un *shuin-jō* pour le Siam. Le terme *kirishitan bateren*, déformation de « christian padre », désignait les missionnaires et plus spécialement les Jésuites ; et c'est bien en effet d'un Jésuite qu'il s'agit ; le *Diary* de R. Cocks ne permet pas d'en douter. On y lit à la date du 3 juin 1615 : « I thought good to note down that a padre or Jesuit came to the English howse and said his name was Tomas and a Bisken by nation, and gave it out he was a merchant ; and others gave hym the name of Captain. Yet I knew what he was, having seen hym in this howse before, etc. He begged a littell allowaies ([3]) of me, which I gave hym, as I did the like when he was here before. For you must understand that these padres have all the gift of beging, and allwais answer : « Sea por l'amor de dios »... « This padre Tomas (or Captain) tould me... » ([4]). Ce nom ne paraît qu'une seule

---

([1]) Citée par Kawashima, p. 442.

([2]) Année 1632, p. 86, il est parlé d'un Jacap Joosten, mais sans aucun détail. Année 1633, p. 214, on trouve mention de « onsen expressen commissaris Jan Joosten de Roij ».

([3]) Aloès ou bois d'aigle, si estimé en Extrême-Orient.

([4]) En sa double qualité de protestant et de concurrent commercial des Portugais et des Espagnols, Cocks n'est pas tendre pour les Jésuites. Mais la Constitution pontificale *Sollicitudo pastoralis* ne permet pas de douter que quelques-uns au moins de ceux-ci ne se soient livrés à un véritable commerce en Extrême-Orient. Le cas du P. Thomas aide singulièrement à en comprendre la sévérité et les mentions spéciales qui y sont faites de la Compagnie de Jésus : « [Omnes missionarii]... cujuscumque Ordinis et Instituti, etiam Societatis Jesu » est une formule qui y revient avec une insistance significative, que renforce encore l'expression « præsertim in Provinciam Societatis Jesu de Japone nuncupatam ». Déjà en 1592, dans les parages de Martaban, Lancaster s'était saisi d'un bateau dont, « au témoignage d'un boulanger portugais qui était à bord, la cargaison appartenait à des Jésuites établis dans ces contrées » (Prévost, *Histoire générale des voyages*, t. III, cap. XVI, p. 143). Le P. Thomas n'innovait donc pas ; mais il eut des successeurs. Soixante ans plus tard, Mgr Pallu, le premier des vicaires apostoliques français en Extrême-Orient, écrit : « Le bon Père (Joan Cardoso, jésuite, vicaire de Tenasserim), qui a été trois ans procureur de Macao et de la mission du Japon, m'a confessé que cette province négotioit, et qu'il étoit impossible qu'elle subsistât par autre voie, . et qu'il y avoit un privilège exprès pour cela. Ce n'est pas ce qui donne lieu de parler contre la Compagnie ; ce sont quelques particuliers qui comme partout ailleurs se meslent de trop d'affaires et donnent sujet de scandale. » (*Lettres de Mgr Pallu*, publiées par A. Launay, Paris, 1905 ; t. II, p. 23.) Ailleurs il insiste sur la nécessité de « l'exécution de la Bulle contre le commerce des Réguliers et notamment des Pères Jésuites de la province du Japon » (*ibid.*, p. 68). Il n'y avait

fois dans les registres ; mais puisque, à en croire Cocks, le P. Thomas se disait lui-même marchand et recevait d'autres le titre de capitaine en 1615, il est à penser qu'il avait continué de commander sa jonque ; seulement ses *shuin-jō* devaient être à un autre nom que le sien.

Malgré l'interruption des relations entre la Chine et le Japon, un certain nombre de Chinois, « hommes des Ming ou des T'ang », *Minjin* 明人 ou *Tōjin*

plus alors de Jésuites au Japon, mais on continuait de comprendre sous le nom de province du Japon l'ensemble des missions de la Compagnie de Jésus en Extrême-Orient. Quant à ce qui se passait au Japon même, d'autres documents nous l'apprennent. L'un, conservé dans les archives du Gesù à Rome et cité par PAGÈS, I, p. 460, n. 3, énumère les ressources, d'ailleurs plus ou moins précaires, de la province du Japon à la date de 1620 ; sous le paragraphe 7 il mentionne : « L'intérêt de la province du Japon dans la réalisation de ses valeurs en quintaux de soie ; ce négoce autorisé par le Souverain Pontife et par le Roi, est très-incertain, car souvent il se passe un ou deux ans sans que le voyage ait lieu, et d'autres fois le navire est perdu avec toutes les marchandises ; mais quand le voyage s'effectue, c'est la principale ressource de la province parce que la vente est immédiate. Quelquefois le bénéfice arrive à 3.000 cruzados, d'autres fois à 4, et d'autres à 5, très-rarement à davantage. » La province y avait pourtant déjà perdu tout l'argent qu'elle y avait engagé, à en croire un mémoire adressé au pape Clément VIII par le vice-provincial du Japon, non daté, mais vraisemblablement de 1604, d'après PAGÈS, II, p. 53 sqq. « Habebat superioribus annis haec Japonica Vice-Provincia bonam quamdam pecuniae summam ex eleemosynis piorum hominum collectam, et decenter omnino per externos negotiatores expositam ei negotiationi, quam Lusitani ex portu Sinico Macaensi huc navigantes exercere consueverunt cum Japoniis, semel singulis, vel alternis plerumque annis... Verumtamen haec pecuniarum summa coepit paulatim imminui... idque variis de causis... Naufragia quoque nonnulla contigere, quibus adhuc tenuior effecta est ; donec tandem tota prorsus interiit anno superiori, quando a praedonibus Lusitanorum navis... capta est... Defecit penitus tota pecunia illa, quae Lusitanae navis beneficio ex Sinarum portu in Japoniam, et hinc rursus ad Sinas delata, per externorum mercatorum industriam emolumenti non parum afferre consueverat. » En somme, cela ne paraît pas différer beaucoup de ce que serait l'acquisition d'actions d'une société commerciale, ne mérite pas une bulle, et n'a pas besoin d'être défendu par la délicieuse interprétation de PAGÈS, I, p. 98, à savoir que cet emploi du capital des Jésuites « n'était pas une spéculation proprement dite, mais un échange avantageux et sans risques de leurs deniers contre des soieries d'un placement immédiat et à un cours invariablement favorable ». Molière n'a pas mieux dit. Pour reprendre la phrase citée plus haut, « ce n'est pas ce qui donne lieu de parler contre la Compagnie » ; mais il y a les « particuliers qui se meslent de trop d'affaires et donnent sujet de scandale » ; ce sont évidemment le P. Thomas et ceux qui agissent comme lui.

L'abus n'était d'ailleurs pas spécial aux Jésuites. D'après le *Report of merchandise carried in the ship « Sant Felippe »* (*The Philippine Islands*, VIII, 255-256), ce bateau portait dans son chargement 15 balles et 33 caisses au compte de don Frai Domingo de Salazar, évêque des Philippines, 13 balles et 7 caisses à celui du doyen de la cathédrale de Manille, 12 balles et 11 caisses à celui de divers chanoines et ecclésiastiques. Quelques années plus tard, en 1598, Morga, dans un *Report of conditions in the Philippines* (*Ibid.*, X, p. 75), note que « les religieux... commercent et font des bénéfices dans leurs districts sur le riz, la cire, le vin, l'or, les bateaux, les poulets, les vête-

唐人, commerçants ou marins, étaient établis à Nagasaki surtout et à Hirado, et quelques-uns envoyaient des bateaux en divers pays étrangers. Les noms de plusieurs d'entre eux nous sont parvenus, soit par les registres de *shuin-jō*, soit par le *Diary* de Cocks, le plus souvent sous une forme spéciale, non encore expliquée, le caractère *kwan* 官 précédé d'un chifre : par exemple, *Tōjin shikwan* 唐人四官, « le Chinois quatre *kwan* », ou simplement *Shikwan*. On est porté à considérer le caractère 官 comme une abréviation de 館, et à supposer que ces Chinois étaient désignés vulgairement par le numéro de la maison qu'ils occupaient dans le quartier qui leur était affecté à Nagasaki. L'usage de remplacer le nom de quelqu'un par celui de l'endroit qu'il habite est ancien au Japon ; et aujourd'hui encore, sur les anciennes concessions des ports ouverts où ils sont nombreux, les étrangers sont assez souvent désignés de cette façon. Il y a toutefois à cette interprétation quelques difficultés. On n'a pas de preuve que 官 ne soit en effet qu'une abréviation. Puis le cas n'est pas général ; Cocks cite des noms comme Yongsham, Chimpaw, Whaw, et on en trouve même dans les registres de *shuin-jō*. Le même « numéro » paraît attribué à des personnages différents, Shiquan et Fingo Shiquan, Niquan et Lanquin Niquan, dans le *Diary* de Cocks, II, pp. 21, 22, et *passim*. Enfin le caractère 官 paraît avoir été d'un emploi fréquent dans les noms chinois à cette époque : on trouve Unquan, Ghiquan, etc., cités par Cocks, Lin Yeou-kouan 林友官, Tcheou Tch'en-kouan 周辰官, etc., dans l'*Amakō kiryaku* de Kondō Morishige.

Le plus important de ces armateurs semble avoir été le nommé Gokwan 五官. Il commerça d'abord avec Bantam, pour où il reçut deux *shuin-jō* en 1606 et 1607. En 1609 il se tourna vers le Cambodge, et ensuite ne fréquenta plus que le Kōchi. Pour cette destination, il reçoit des passeports en 1610, 1613, 1614 et 1616. Cocks en parle à plusieurs reprises comme de l'un des riches Chinois de Nagasaki, chez lequel il est invité, dont le fils épouse la fille du chef de la communauté chinoise de Hirado, auquel même il emprunte de l'argent (1) ; mais il donne peu de renseignements sur ses opérations commerciales. Il nous apprend encore qu'en 1621 Gokwan continuait à armer des jonques dont il ne donne pas la destination (2).

---

ments et les peaux de cerf,... s'occupent ouvertement du négoce des articles susmentionnés aussi bien que de ceux de la Chine, dans le commerce avec la Nouvelle-Espagne ».

D'autre part, on trouve au t. VII de la *Collecção de monumentos ineditos para a historia das conquistas dos Portuguezes em Africa, Asia e America*, p. 185 et 343, deux défenses de s'occuper de commerce faites par l'autorité portugaise aux religieux missionnaires au Japon, l'une du 23 janvier 1608, l'autre du 20 février 1610, toutes deux à la vérité suivies d'une note rappelant qu'un alvará royal du 1er juillet 1611 les avait pourtant autorisés à continuer le commerce de la soie entre Macao et le Japon.

(1) *Diary*, I, p. 21, 22, 27, 33, 238.

(2) *Diary*, II, p. 127.

Après lui se place un certain Rin Sankwan 林三官, que par un document conservé dans la famille Suminokura dont il sera parlé plus loin, l'on sait s'être appelé en réalité Lin Yao-wou 林耀吾. En 1604 et 1605, il est titulaire de *shuin-jō* pour le Seiyō, et en 1606 pour Luçon et le Campa. Il est chargé par Iyeyasu de porter au roi de ce pays une lettre et des présents ; mais ce voyage ne fut pas heureux : attaqué par des pirates, le bateau échappa à grand'peine et revint au Japon sans avoir pu remplir sa mission. En 1607, Sankwan retourne au Seiyō, après quoi il n'est plus question de lui pendant plusieurs années. Ce n'est qu'à la date du 11 du premier mois 1614 qu'on le retrouve inscrit pour un nouveau passeport, délivré d'ailleurs le 4 du 8e mois précédent. Cette fois le terme Sankwan n'est pas accompagné du nom de famille Lin, mais de la note « le Chinois Ki-ts'iuan » 唐人計泉, et du *kana* けつわん *ketsuwan*, transcription acceptable de Ki-ts'iuan. Evidemment, dans l'intervalle, le nom de Sankwan avait changé de titulaire. La destination des bateaux diffère aussi : ce passeport de 1614 est pour le Tonkin ; un autre, inscrit à la même date mais délivré le 23 du 11e mois 1613, est pour le Kōchi. En 1615, il reçoit aussi deux *shuin-jō*, un pour le Kōchi encore, et un pour le Siam ; enfin celui qu'il obtient en 1616 est également pour le Kōchi. Cocks n'en parle qu'une fois, le 28 février 1618, à l'occasion d'un présent qu'il en reçoit, mais ne dit rien de son commerce.

Vient ensuite Hau, autrement dit « le Chinois 唐人 », au nom duquel sont inscrits des *shuin-jō* pour le Kōchi en 1614 et 1615, et pour le Tonkin en 1616. On reconnaît aisément en lui le capitaine Whaw ou Whow ou Whaow souvent cité par Cocks. La grande jonque du capitaine Whaow dont il note le retour de Cochinchine à Nagasaki le 21 juillet 1615 est celle pour laquelle avait été demandé le *shuin-jō* de 1614 ; cela est d'autant plus sûr que quatre autres jonques, dit-il, sont venues de ce pays avec elle (1), et qu'effectivement en 1614 quatre autres Chinois de Nagasaki avaient obtenu des passeports pour le Kōchi. Cocks ne fait pas allusion aux deux autres voyages ; mais en 1617 il montre Whaw faisant demander un *shuin-jō* pour la Cochinchine (2). Cette même année il envoya de concert avec son frère une jonque à Formose, où elle trouva à acheter de la soie à des conditions très avantageuses (3) ; en 1618 une seconde expédition à la même île, à laquelle Cocks participa, n'eut pas le même succès (4). Hau était riche ; on le voit prêter à de forts intérêts, 20 %, des sommes de plusieurs milliers de taëls à Cocks lui-même et au daimyō de Hirado (5) ; dans un incendie, son frère et lui perdirent trois maisons et un *godown* plein de marchandises sans être ruinés (6).

---

(1) *Diary*, I, p. 24.
(2) *Diary*, I, p. 317.
(3) *Diary*, II, p. 298.
(4) *Diary*, II, p. 23, 33, 56.
(5) *Diary*, I, p. 237, 243.
(6) *Diary*, I, p. 346.

Son frère, le « captain Andace» de Saris [1], le « China Capt. Andrea Dittis» de Cocks, était le chef de la colonie chinoise de Hirado, et avait loué une maison à la factorerie anglaise. « Andace» pourrait être la prononciation sino-japonaise d'un nom chinois ; « Andrea Dittis » ne paraît pouvoir répondre à rien, et doit n'être qu'un de ces surnoms commodes pour lui que Cocks donne parfois à certaines gens : ainsi il appelle volontiers Kueimon (Cuemon), son «hôte » d'Ōsaka, « Gubstreet », et Sifian (?), un des bugyō de Nagasaki, « littell Anthony ». Quoi qu'il en soit, le « China Capt.», gros commerçant plutôt qu'armateur, ne paraît pas dans les registres de *shuin-jō* ; pourtant, en 1617 et 1618, il s'associa à son frère pour envoyer des jonques à Formose, comme on vient de le voir, et il en envoya pour son propre compte au Tonkin en 1618 et 1621 [2].

Deux autres riches Chinois de Nagasaki reçurent en 1614 leur premier *shuin-jō* pour le Kōchi, Shikwan 四官 et Rokkwan 六官. Cocks nous apprend que le premier, qu'il appelle aussi Fingo Shiquan — on trouve également le nom de Higo Shikwan 肥後四官 sur une reconnaissance de prêt de la famille Shimai [3] — arma en 1618 une jonque pour un nouveau voyage en Cochinchine, jonque commandée par le Chinois Chimpow, et dans laquelle embarquèrent Ed. Sayer et Robert Hawley comme « marchands », ainsi que W. Adams en qualité de pilote. Comme il a été dit plus haut (p. 41-42), ce voyage ne fut pas heureux. En même temps, le même armateur en envoyait une autre à Manille [4].

En 1614, Tempest Peacock et Walter Carwarden de la factorerie anglaise, avec des marchandises destinées à la Cochinchine, s'étaient embarqués sur une jonque appelée le *Roquan*, au dire de Cocks. Il n'était pas d'usage chez les armateurs asiatiques de donner des noms aux simples jonques de commerce ; aussi est-on porté à croire que ce nom est en réalité celui de l'armateur auquel elle appartenait et qui est connu par ailleurs. L'expédition fut désastreuse ; Peacock mourut sur la rivière de Huê, assassiné soit par vengeance, car ses manières rudes lui avaient, dit-on, fait des ennemis, soit par des gens qui voulaient simplement le dépouiller ; le prix d'une partie des marchandises vendues ne put être recouvré ; Carwarden se rembarqua avec ce qu'il avait sauvé, mais la jonque qui le portait se perdit corps et biens pendant son voyage de retour [5], ainsi, semble-t-il, qu'une autre portant une lettre officielle d'Annam adressée à Hasegawa Sahyōe au sujet des événements précédents. Rokkwan continua cependant son commerce ; en 1616 on le voit recevoir de Cocks une « letter testimoniall (or of favor) » à l'occasion d'un voyage en Chine [6].

---

(1) *The Voyage of Captain John Saris to Japan*, p. 88 et 108.
(2) *Diary*, II, p. 60 et 172.
(3) Kawashima, p. 154.
(4) *Diary*, II, p. 18, 23, 28.
(5) *Diary*, II, p. 264, 296.
(6) *Diary*, II, p. 120.

Les registres de *shuin-jō* ne mentionnent plus qu'un certain Butsukei qui reçut un passeport pour le Siam en 1614, et sur lequel on ne trouve rien ailleurs. Cocks parle incidemment de divers autres voyages, mais de ses notes un seul personnage se dégage, Niquan 二官, parent du « China Capt. », que l'on voit aller en Chine en mars 1616 — aucun *shuin-jō* ne semble correspondre à ce voyage, — puis revenir de Cochinchine en 1617 et du Tonkin en 1618 [1]. On ne sait rien de plus sur lui.

On aura remarqué que c'est avec l'Indochine que ces Chinois font le plus de commerce.

B. — Daimyō.

En parcourant les registres de *shuin-jō*, on ne peut qu'être étonné du nombre de daimyō et de personnages de haut rang qu'on voit armer des bateaux pour faire le commerce à l'étranger. Déjà au XVe et au XVIe siècles, plusieurs maisons seigneuriales avaient entretenu des relations commerciales avec la Chine. Sans doute le commerce ordinaire était une occupation peu honorée au Japon, et les marchands y formaient la dernière classe de la nation. Mais pourtant un certain genre de commerce était une nécessité pour les daimyō. Ils percevaient en effet leurs revenus en nature, en riz principalement ; tout ce qui n'en était pas absorbé par la consommation locale était envoyé en quelques centres commerciaux où les seigneurs entretenaient des agents à cet effet, et vendu aux grands marchands ou échangé contre d'autres objets. Le commerce à l'étranger ne fut sans doute dans la plupart des cas qu'une extension de ce genre d'opérations. Les voyages des bateaux armés par des daimyō, à quelques exceptions près, ne paraissent pas avoir été très réguliers, et plusieurs noms ne sont inscrits qu'une fois dans les registres. Peut-être quelques-uns de ces seigneurs ne cherchaient-ils qu'à se procurer directement et à moindres frais les objets étrangers, rares ou artistiques notamment, qu'ils ne trouvaient pas à leur goût ou en assez grande quantité dans les cargaisons rapportées par les véritables marchands. Mais il paraît indubitable que, pour plusieurs, il s'agit d'un commerce proprement dit, devant rapporter des bénéfices de même genre que ceux que recherchaient les armateurs ordinaires.

Les registres de *shuin-jō* nous ont conservé les noms de dix daimyō et de plusieurs autres personnages de haut rang ayant armé des bateaux pour l'étranger, et on en connaît quelques-uns encore par ailleurs.

C'est d'abord Kamei Musashi no kami Korenori 龜井武藏守茲矩, daimyō de Shikano 鹿野 dans la province d'Inaba, dont il a été question incidemment plus haut (p. 24), homme remarquable qui, de simple samurai, s'éleva

(1) *Ibid.*, II, p. 60 et 69.

rapidement à ce haut rang grâce à sa valeur, et qui le premier avait rêvé la conquête des îles Ryūkyū [1], accomplie plus tard par Shimazu Iyehisa 島津家久, daimyō de Kagoshima. C'est en 1607 qu'il paraît pour la première fois avec un *shuin-jō* pour le Seiyō. D'après la lettre citée plus haut, il dut en avoir un pour le Siam en 1608, qui toutefois ne fut pas enregistré ; d'autres, pour la même destination, sont inscrits en 1609 et 1610. Il existe de lui une lettre à un « ministre du roi de Patani » 太泥國王臣足下 [2], portant la date de 1610, qui laisse supposer qu'il entretint ou du moins songea à nouer des relations commerciales avec ce pays. Mais on n'a pas de preuves directes que ces relations aient réellement existé, non plus que celles avec le Cambodge auxquelles fait allusion l'ouvrage populaire *Inaba mindan* 因幡民談. Kamei Korenori mourut au commencement de 1612, et, autant qu'on peut le savoir, son fils ne continua pas son commerce.

Nabeshima Kaga no kami Naoshige 鍋島加賀守直茂, daimyō de Saga, obtint des *shuin-jō* pour le Seiyō en 1605, au 2e et au 11e mois 1607, après quoi son nom ne paraît plus. En 1608 eurent lieu à Macao de graves rixes entre Portugais et Japonais, à la suite desquelles l'accès de ce port fut interdit à ceux-ci.

Yamaguchi Suruga no kami Kambyōe Naotomo 山口駿河守勘兵衞直友 obtint en 1606 un *shuin-jō* pour le Seiyō ; une note du registre nous apprend que le capitaine de sa jonque se nommait Ts'eu-chan 次山 ; c'était un Chinois, car à ces caractères est accolé le *kana* すうさん *sūsan*, transcription approchée de *ts'eu-chan*, inadmissible comme nom japonais. La demande avait été faite par Sasshū 薩州, c'est-à-dire par le daimyō de la province de Satsuma, Shimazu 島津. L'année précédente, c'était au contraire Yamaguchi qui avait présenté une demande pour Shimazu. Peut-être étaient-ils associés en quelque façon.

Hashiba Etchū no kami 羽柴越中守, plus connu sous le nom de Hosakawa Tadaoki 細川忠興 qu'il reçut plus tard, obtint en 1611 un passeport pour le Siam.

D'après Cocks, Matsukura Bungo no kami Shigemasa 松倉豐後守重政, daimyō d'Arima, après que la famille de ce nom eut été dépossédée de ce fief, fit aussi un certain commerce avec les Philippines ; une jonque lui appartenant se perdit aux Ryūkyū en revenant en 1621 [3]. En novembre 1631, le *Dagh Register* en signale une autre à Batavia [4].

---

(1) Il porta même un temps le titre de Ryūkyū no kami, que Hideyoshi lui avait conféré par avance. C'est l'expédition de Corée qui l'empêcha de tenter cette conquête.

(2) Citée par Kawashima, p. 281.

(3) *Diary*, II, p. 166 et 167.

(4) P. 50. « Dat mede uijt Japan twee joncken, d'een bij d'Hr van Arima, d'an der door den capitain Moor Jeronimo Masseda... geequipert ». On ne sait rien sur ce Masuda 增田.

A ceux qui précèdent il faut joindre quelques personnages de haut rang : Hasegawa Gonroku 長谷川權六, neveu de Hasegawa Sahyōe et qui devait lui succéder dans la charge de gouverneur de Nagasaki, qui en 1610 envoie un bateau à Manille ; Hasegawa Chūbyōe Fujitsugu 長谷川忠兵衛藤繼, frère de Sahyōe, qui en envoie un au Siam en 1613. Cocks, qui parle d'eux assez souvent, ne dit pas qu'aucun ait armé d'autres bateaux.

Le *Dagh Register* mentionne en 1631 des jonques armées pour le Siam par Onnemendone, c'est-à-dire Takenaka Uneme no shō Shigetsugu 竹中采女正重次, gouverneur de Nagasaki à cette époque ([1]).

Arrivons à ceux qui furent en rapports plus ou moins suivis avec les pays compris dans l'Indochine française actuelle.

Le plus important paraît avoir été Shimazu Mutsu no kami Iyehisa 嶋津陸奥守家久, daimyō de Kagoshima. Il fut d'assez bonne heure en relations avec le Cambodge. Dès 1604, il est titulaire de trois *shuin-jō*, dont deux pour ce pays et un pour le Siam. Peut-être ne retira-t-il pas de ces voyages tout ce qu'il en avait espéré ; en 1605, c'est pour l'Annam qu'il en reçoit deux, et un pour le Seiyō. Son nom ne paraît pas l'année suivante ; en 1607 et 1609, il n'a plus qu'un seul *shuin-jō* et c'est pour le Siam. Il ne semble pas avoir poursuivi son commerce avec l'étranger ; sans doute toute son activité était absorbée par les îles Ryūkyū dont il venait de s'emparer.

Gotō Awaji no kami Harumasa 五嶋淡路守玄雅, daimyō des îles de ce nom, commença aussi par entrer en relations avec le Cambodge, pour lequel est inscrit son premier *shuin-jō* en 1604. Mais, l'année suivante, c'est au Seiyō qu'il envoie une jonque; après quoi son nom ne paraît plus.

Le daimyō de Hirado, Matsuura gyōbukyō hōin Shigenobu 松浦刑部卿法印鎮信, en relations depuis longtemps avec les Portugais et les missionnaires, ne pouvait manquer d'être tenté de nouer pour son propre compte des rapports commerciaux avec l'étranger, et vraisemblablement n'attendit-il pas 1604 pour le faire. En tout cas, dès la fin de cette année, il reçut un *shuin-jō* pour Cacciam ; c'est dans les registres la seule mention de ce nom, qui doit s'interpréter « le port de la province Čame », c'est-à-dire Faifo. En 1605 et 1607, il obtint des passeports pour le Seiyō, puis après une interruption de plusieurs années, en 1611, de nouveau pour l'Annam. On ne trouve plus ensuite son nom dans les registres ; et Cocks, qui parle souvent de lui, ne fait aucune allusion à de nouveaux voyages. Par contre, il en mentionne plusieurs faits pour le compte d'un de ses principaux officiers qu'il appelle Semi Dono ([2]), et qu'il montre sollicitant un *shuin-jō* pour le Tonkin en 1617 ([3]), se servant d'un *shuin-jō* emprunté pour un voyage en Cochinchine en

(1) P. 64.
(2) Cf. ci-dessus, p. 25, note 3.
(3) *Diary*, I, p. 314.

32056

1618 [1], en demandant un autre la même année pour la même destination [2]. On ne trouve plus rien ensuite à ce sujet jusqu'en 1632, date à laquelle le *Dagh Register* parle de jonques du seigneur de Hirado au Cambodge [3].

Le célèbre Katō Higo no kami Kiyomasa 加藤肥後守清正, daimyō de Kumamoto, qui s'illustra pendant l'expédition de Corée et que la secte bouddhiste de Nichiren devait plus tard élever sur ses autels, fit lui aussi quelque commerce avec l'étranger. Il obtint en 1607 un *shuin-jō* pour le Seiyō, et en 1609 un pour le Siam et un autre pour le Kōchi. Mais il mourut l'année suivante, et son fils ne continua pas cette entreprise.

Ōmura Tango no kami Yoshisaki 大村丹後守嘉前, ou plutôt l'un de ses samurai, Ezaki Kichizaemon 江崎吉左衛門, mais vraisemblablement pour le compte de son seigneur, reçut en 1610 deux passeports, l'un pour le Siam, l'autre pour le Kōchi.

Le nom d'Arima shūri dayu Harunobu 有馬修理太夫晴信, daimyō d'Arima, se lit à plusieurs reprises dans les registres. Il avait été baptisé sous le nom de Protais, et avait pris à sa confirmation celui de Jean, sous lequel il est souvent cité dans les lettres des missionnaires. Ses relations avec ceux-ci et les Portugais durent l'inciter de bonne heure à tenter le commerce avec l'étranger, et il semble l'avoir entrepris sur une assez grande échelle. En 1605, les registres inscrivent trois *shuin-jō* à son nom, un pour le Seiyō, un pour le Cambodge et un pour le Čampa. Par contre en 1606, on n'en trouve plus qu'un seul pour le Siam ; il y en a deux en 1607, pour le Cambodge et le Čampa. Son nom ne paraît plus ensuite. Son commerce avait amené une grande inimitié entre lui et les Portugais : de graves rixes avaient éclaté à Macao entre l'équipage d'un de ses bateaux, qui y hivernait en revenant du Čampa, et la population ; le gouverneur, André Pessoa, avait dû intervenir à la tête de ses troupes, et il y avait eu de nombreux morts.

Vers la fin de l'année 1609, Pessoa vint à Nagasaki sur la *Madre de Dios* ; à la suite de diverses intrigues, tant de sa part que de celle des ennemis des Portugais, Jean d'Arima, désireux de venger la mort de ses sujets à Macao, fut chargé par Iyeyasu de s'emparer par la force de la personne et du bateau de Pessoa. Ses troupes attaquèrent à plusieurs reprises le bateau portugais qui avait négligé de quitter à temps la rade de Nagasaki ; finalement le feu prit aux poudres de la *Madre de Dios* qui sauta et dont tout l'équipage périt [4]. Après cela, toute jonque d'Arima courant les mers avait à craindre d'être prise ou coulée par les Portugais partout où ils viendraient à la rencontrer. De plus,

---

(1) *Diary*, II, p. 94 105.
(2) *Ibid.*, p. 82.
(3) *Dagh Register*, 1632, p. 69.
(4) Pour le détail de ces événements, voir CHARLEVOIX, *Histoire du Japon*, édition de 1754, t. IV, p. 236 sqq.

en 1612, Arima était dépouillé de ses domaines, exilé dans la province de Kai et peu après condamné à mort.

Ce n'est pas sans quelque surprise qu'on voit figurer dans les registres, à la date de 1613, un *shuin-jō* pour le Cambodge et un autre pour le Kōchi, au nom de O Natsu sama. C'était une des femmes de second rang de Iyeyasu. On sait par ailleurs que ces femmes étaient généralement assez intéressées et profitaient de leur position pour s'enrichir par différents moyens, usure, commerce, etc. Sœur cadette de Hasegawa Sahyōe, le puissant gouverneur de Nagasaki, O Natsu, à qui cette parenté donnait évidemment pour ce faire des facilités spéciales, crut sans doute trouver dans le commerce à l'étranger un bon moyen de s'acquérir une fortune. Son frère l'aida de son influence dans cette tentative ; et on peut même croire que les deux *shuin-jō* que son intervention fit accorder à un destinataire inconnu en 1615 et 1616 pour le Kōchi, furent aussi en fait obtenus en faveur de O Natsu. Mais Iyeyasu mourut en 1616, et ses femmes durent quitter la Cour. O Natsu prit alors l'habit religieux sous le nom de Seiun-in 清雲院 et se retira à Nakano, près de Edo, avec une rente de 500 *koku*. Plus tard une résidence lui fut assignée près de la troisième enceinte du château de Edo, qu'elle quitta dans la suite pour habiter une maison à elle près d'une des portes de l'enceinte dite porte de Koishikawa 小石川御門 (1).

On aura remarqué que le nombre des *shuin-jō* attribués à des daimyō ou à des personnages haut placés diminue avec les années. Sans doute il y en eut qui moururent, comme Kamei Korenori et Katō Kiyomasa, ou qui perdirent leur fief comme Arima Harunobu. Mais il n'en reste pas moins qu'ils ne furent pas remplacés dans leurs essais d'armement, et ce fait semble bien manifester une diminution de l'esprit d'entreprise dans les hautes classes. Cela paraît pouvoir être attribué pour une bonne part à la disparition progressive des hommes actifs, énergiques, un peu aventureux, qu'avaient façonnés les longues guerres de la fin du siècle précédent, et pour une autre part au sévère régime que le nouveau shōgunat faisait peser de plus en plus lourdement sur tous ses vassaux et qui ne pouvait manquer d'éteindre rapidement toute initiative.

C. — Commerçants.

Les Suetsugu 末次

C'étaient de grands marchands de Hakata en Chikuzen. Peu après la fondation de Nagasaki, la 2e année Genki 元亀 (1571), l'un des membres de la famille, Kōzen 興善, vint s'y établir. Il y acquit, à peu de frais sans doute,

(1) Cf. *Bakufu soin den* 幕府祚胤傳, dans *Ryūei fujo densō* 柳營婦女傳叢, publications de la Kokusho kankōkwai.

un vaste terrain qu'il aménagea en vue de recevoir des maisons d'habitation, et en fit un nouveau quartier, *chō* 町, dont il fut l'administrateur [1], c'est-à-dire qu'il y représentait l'autorité publique et y percevait les taxes, vraisemblablement contre une redevance versée à la ville. Ce fut l'origine de sa fortune, que le développement du port accrut rapidement. Kōzen devait être chrétien, comme à peu près tous les habitants de Nagasaki à cette époque. On sait qu'il y avait à Hakata une chrétienté assez florissante, une des premières fondées par les missionnaires portugais. C'est là vraisemblablement qu'il s'était converti, ainsi que sa femme qui, d'après Charlevoix, aurait été baptisée par S[t] François-Xavier ou, ce qui est plus probable, par le P. de Torres [2]. En tout cas, la conversion de Kōzen paraît seule capable d'expliquer qu'il ait pu fonder un grand établissement à Nagasaki.

Son fils, Heizō Masanao 平藏政直, qui avait reçu au baptême le nom de Jean [3], fut un grand homme d'affaires. Hakata, lieu d'origine de sa famille, avait acquis autrefois sa prospérité grâce au commerce avec la Chine, dont elle avait été longtemps un des centres les plus actifs. Cette pensée devait retenir son attention en présence de l'animation grandissante que le commerce étranger apportait à Nagasaki, et ses idées durent se tourner de bonne heure vers les entreprises maritimes. En 1592, il arme deux bateaux pour les voyages au long cours, et il est le premier des bénéficiaires de *shuin-jō* dont le nom nous ait été conservé. Il est probable qu'il entra dès cette époque en relations avec l'Annam et que l'une au moins de ces deux jonques fut dirigée vers ce pays et y fit dans la suite d'autres voyages ; car en 1604, lorsque s'ouvrent les registres de *shuin-jō*, on voit Heizō en obtenir un pour cette destination. C'est le seul d'ailleurs, et son nom ne paraît plus ensuite. Mais d'autres documents nous apprennent que plus tard des bateaux lui appartenant firent d'assez nombreuses traversées. Y eut-il interruption réelle de son commerce à partir de 1605, ou des passeports furent-ils obtenus au nom de capitaines à son service, on ne le sait. Cocks et les missionnaires qui l'ont connu et parlent souvent de lui, ne font aucune allusion à un commerce quelconque avec l'étranger. Quoi qu'il en soit, ses entreprises prospérèrent, et il devint un des principaux personnages de Nagasaki.

Depuis assez longtemps l'autorité des Portugais et des Jésuites avait fort diminué dans cette ville devenue ville impériale, directement administrée par un représentant du shōgun. Heizō fut de ceux qui, sans doute sous l'empire de ces circonstances, abandonnèrent la religion chrétienne. Il le fit probablement d'assez bonne heure, sans qu'on puisse fixer une date. Ses succès lui ins-

---

(1) Il existe à Nagasaki un quartier qui porte aujourd'hui encore dans le peuple le nom de Kōzen.

(2) Charlevoix, *Histoire du Japon*, édition de 1754, t. IV, livre XIV, p. 454 et passim.

(3) *Ibid.*, livre XV, p. 49.

pirèrent peu à peu l'ambition d'atteindre à une haute situation officielle, et vers 1617 il se résolut à tenter de perdre et de supplanter Murayama Tōan 村山東庵, homme d'humble origine, dont pourtant la fortune dépassait la sienne, et qui était depuis 25 ans lieutenant-gouverneur, *daikwan* 代官, de Nagasaki, ou du moins de la « partie extérieure » de la ville.

Tōan était, dit-on, originaire de Nagoya en Owari, d'où il s'était transporté d'abord dans la province d'Aki. Il avait reçu au baptême le nom d'Antoine [1], et les écrivains japonais ne le connaissent que sous celui d'Antō ou Antōnyo 安東女, dont ils s'efforcent sans succès de donner une interprétation [2]. Il dut venir de bonne heure à Nagasaki, probablement peu après la fondation de la ville. Il y fut en relations avec Suetsugu Kōzen, dont il aurait même été l'un des employés. Par son extérieur agréable, ses manières polies, son entregent, sa facilité de parole, sans parler d'autre talents — au dire de quelques auteurs japonais, il aurait excellé dans la cuisine et la pâtisserie portugaises, — il conquit rapidement les bonnes grâces des principaux personnages de la ville et s'insinua dans leur intimité et leurs conseils. En 1592, il réussit à se faire envoyer par les chefs de quartier comme leur délégué auprès de Hideyoshi, alors à Nagoya 名護屋, petit port de la province de Hizen, pour le « remercier » d'avoir rattaché leur ville au domaine de l'Etat [3], et lui rendre hommage. Il sut plaire au Taikō, qui changea son nom d'Antō en celui de Tōan, et lui demanda ce qu'il désirait de lui en sa qualité de filleul. Tōan sollicita l'administration des faubourgs ou de la partie extérieure, *gwaikwaku* 外廓, de Nagasaki, en dehors des vingt-trois « quartiers » dont se composait alors la ville proprement dite, et la perception des droits et taxes sur ces terrains alors fort peu peuplés. Ces faveurs lui furent accordées contre une redevance de vingt-cinq *kwamme* d'argent. Grâce au rapide développement de la ville, Tōan ne tarda pas à encaisser de ce chef des sommes considérables, dont chaque année voyait le total s'accroître en quelque sorte automatiquement.

En 1602 ou 1603, de sérieuses querelles éclatèrent à Nagasaki à propos de la cargaison de soie apportée par un bateau de Macao [4] ; les acheteurs se prétendirent trompés sur la valeur de la marchandise, et étendirent

---

(1) Ou de Jean-Antoine, d'après Pagès, I, p. 402, note.

(2) Ces détails et les suivants sont tirés principalement du *Nagasaki shi*.

(3) C'est du moins l'opinion des auteurs japonais, convaincus que Nagasaki, arraché à l'audacieuse mainmise des Portugais et des Jésuites, devait être très satisfait de sa nouvelle situation. En fait ces « remerciements » ne pouvaient être que tout politiques et de pure forme, de la part de ces gens tous chrétiens qui n'avaient rien à gagner à passer sous l'administration directe du Taikō, lequel allait leur imposer des gouverneurs de sa main et restreindre l'autonomie dont ils jouissaient.

(4) Ce devait être le bateau dont la cargaison resta invendue plus d'un an, circonstance qui amena la création d'une sorte de guilde de la soie, ayant le privilège de l'achat en gros de la soie selon le système dit des *ito-wappu* 絲割符.

aux missionnaires les accusations qu'ils portaient contre les marchands. Le P. Jean Rodriguez fut chargé de disculper ses confrères auprès de Iyeyasu. A cet effet il se rendit « à Ozaca [1], accompagné d'un des principaux chrétiens de Nangasaqui nommé Antoine Marayama, homme d'un grand sens et fort zelé pour la Religion ». Ils réussirent à si bien persuader Iyeyasu, que Terazawa Shima no kami Hirotaka 寺澤志摩守廣高 fut relevé des fonctions de lieutenant-gouverneur de Nagasaki et remplacé dans cette importante charge par Murayama Tōan, qu'assistèrent quatre des principaux chrétiens de la ville [2].

Tōan avait été et était encore à ce moment une sorte d'homme-lige des Jésuites. Ses enfants avaient été élevés dans leurs écoles ; un de ses fils, Francisco Toan [3], avait été ordonné prêtre séculier, vraisemblablement en 1601, par Cerqueyra, et devint ensuite curé d'une des paroisses de Nagasaki. Pour quelle raison se détacha-t-il de ses premiers maîtres, on l'ignore. Toujours est-il qu'il se tourna à un moment vers les Dominicains venus de Manille et entra avec toute sa famille dans leur Confrérie du Rosaire. Les Jésuites, certains d'entre eux au moins, conçurent de cet abandon un violent dépit dont Charlevoix nous a transmis un écho où perce l'animosité des ordres religieux les uns contre les autres [4].

La fortune de Tōan était devenue immense ; Cocks le considère comme un des hommes les plus riches du Japon, et rapporte qu'on l'appelait « le richard de Nagasaki » [5]. Ses fonctions de lieutenant-gouverneur lui conféraient d'autre part un grand prestige. La visite d'un de ses fils à Hirado est notée par Cocks comme un événement. « One of Towans sonns, of Langasaque, came secretly to see the English howse, but I was enformed per one of our servants whoe he was, and soe gave hym the best entertaynement I could. [6] »

---

(1) Crasset, *Histoire de l'Eglise du Japon*, II, p. 119-120. Pagès, I, p. 96, dit que ce fut à Fushimi. Il est possible qu'ayant rencontré Iyeyasu à Ōsaka, il l'ait suivi jusqu'à Fushimi, où l'affaire fut définit vement réglée.

(2) Crasset, II, p. 119-120. Cf. Charlevoix, t. IV, livre XI, p. 162.

(3) Je n'ai pas retrouvé les caractères par lesquels s'écrivait ce nom.

(4) T. IV, livre XIV, p. 454-455. C'était, dit-il, « un Homme de néant, et tant qu'il étoit demeuré dans la bassesse de la condition où il étoit né, il avoit eu une conduite fort régulière. Les Missionnaires... le mirent en voye de s'avancer, et la prospérité le pervertit, ou le fit mieux connaître... Il ne fut pas longtemps sans abjurer le Christianisme : ensuite... il se porta aux plus grands excès ; il fit enfin profession ouverte de l'Athéisme... Il haïssoit les Jésuites, à qui il devoit tout ; et comme il vit que quelques Personnes venues des Philippines n'étoient pas bien disposées en leur faveur, il se joignit à eux, se contrefit assez pour les tromper plus aisément, les servit de son crédit et de sa plume. » D'autre part les Dominicains devaient le mettre au nombre des martyrs. Le chapitre XIX du *Triunfo del Santo Rosario y orden del Santo Domingo en los reinos del Japon* par Francisco Carrero (Manille, 1626) est intitulé : *Del martirio de Antonio, por otro nombre el Toan, confrade del Rosario, con tres hijos suyos.*

(5) *Diary*, II, p. 10.

(6) *Ibid.* I, p. 251.

Tōan était pourtant alors sur son déclin. En 1615 au plus tard, et peut-être plus tôt, il avait définitivement abandonné le christianisme. Le troisième de ses fils, Francisco, qui était curé d'une des paroisses de Nagasaki, avait été exilé en 1614. Mais la jonque qui l'emportait, et qui selon certains appartenait à son père, avait été rejointe en mer par une barque envoyée par Tōan, qui l'avait ramené à Nagasaki où il demeura caché quelque temps. Il s'était ensuite rendu à Ōsaka où l'armée de Hideyori comptait de nombreux chrétiens ; selon quelques auteurs japonais, il y aurait conduit, ou peut-être simplement accompagné, des vivres et des munitions, voire un petit corps de 400 hommes que son père y envoyait. Il y fut tué en soignant les blessés, lors de la prise de la place par Iyeyasu (juin 1615).

Le désir de regagner ce qu'il pouvait avoir perdu de son prestige par suite de ces événements ou d'y faire oublier son rôle, ne dut pas être étranger à la tentative que fit alors Tōan du côté de Formose. Malgré la graphie différente du nom, il paraît certain que c'est à lui qu'était destiné le *shuin-jō* accordé en 1615 à « Tōan 等安 de Nagasaki » pour ce pays ([1]). Il y envoya en effet l'année suivante une véritable flotte de treize jonques, montées par des soldats sous le commandement d'un de ses fils, dans le but évident d'y fonder, au besoin par la force, un établissement solide ([2]). Mais le succès ne répondit pas à son attente: une au moins de ses jonques fut prise et son équipage se suicida ; parmi les autres, quelques-unes s'en furent pirater sur les côtes de Chine, d'autres furent poussées jusqu'en Cochinchine ([3]).

C'est ce moment que choisit Suetsugu Heizō pour tenter de ruiner complètement cette fortune qui offusquait la sienne. Sans que les documents permettent de rien préciser à ce sujet, il semble avoir, dès avant cette époque,

---

([1]) Bien que Formose soit citée au nombre des pays que les bateaux japonais furent autorisés à visiter en 1592, il ne semble pas qu'aucun commerce régulier se soit dans la suite établi entre cette île et le Japon. Son nom ne paraît qu'une seule fois dans les registres, à l'occasion précisément de ce passeport. Il n'y a pas lieu de s'en étonner : Formose n'était en mesure à cette époque de fournir à peu près rien de ce que les Japonais demandaient à l'étranger, ni d'absorber ce qu'ils exportaient. A partir de 1615, pourtant, quelques essais furent faits par des Chinois de Nagasaki, aux Pescadores d'ailleurs plutôt qu'à Formose même, avec des succès variés (*Diary*, I, 236 ; II, 10, 17, 23, 53, 56, 146, 298). Ce n'est que plus tard que les Japonais tentèrent de s'y établir (*Recueil des Voiages*, V, 113, 122, 128).

([2]) « The sonne of Tuan Dono of Langasaque departed to sea with 13 barkes laden with souldiers to take the iland Ta casange, called per them soe, but by us Isla Fermosa. And it is reported he is at Goto, staying for more succors which are to com from Miaco. » *Diary*, I, p. 131. Ce n'était là sans doute qu'un bruit sans fondement, car nulle part ailleurs il n'est question de ces « secours ».

([3]) *Diary*, I, p. 149 et 277. D'autres auteurs parlent de deux expéditions envoyées à Formose par Tōan. Cocks, que ce pays commençait à intéresser — il risquait des fonds dans les tentatives de commerce qu'y faisaient des Chinois — n'en mentionne qu'une.

occupé une situation et exercé des fonctions officielles, inférieures toutefois à celles de Tōan. Il commença par réclamer à celui-ci le remboursement d'une dette datant du temps de son père, dette que Tōan refusa de reconnaître. Il s'en suivit de violentes discussions, et l'affaire fut portée jusqu'au Conseil du shōgun [1]. Le procès eut un grand retentissement et fut anxieusement suivi à Nagasaki. Heizō eut beau multiplier les accusations, l'habileté de Tōan avait réponse à tout. Il l'accusa notamment, et non sans fondement, semble-t-il, de plusieurs meurtres, et en particulier d'avoir fait mourir une jeune fille qu'on lui refusait [2]; ce fut sans succès. On commençait à prévoir le triomphe de Tōan, qui à son tour accusait son adversaire de n'avoir d'autre but que de prendre sa place, lorsque le père de la jeune fille mise à mort, disent les auteurs japonais, révéla à Heizō le rôle joué par Tōan dans le retour de son fils exilé et les secours donnés par lui à Hideyori [3]. Heizō s'empressa de déférer au Conseil cette grave accusation [4], dont une enquête démontra le bien fondé. Tōan fut condamné à mort et exécuté à Edo ; tous les membres de sa famille, y compris les enfants, subirent également le dernier supplice [5] et tous ses biens furent confisqués. La charge de *daikwan* fut donnée à Heizō, contre une redevance de 50 *kwamme* d'argent. Ce fut l'apogée de sa fortune. Il jouissait à Nagasaki d'une autorité presqu'égale à celle du gouverneur qu'il suppléait au besoin [6] : Cocks lui fait des visites et des présents comme à Hasegawa Gonroku [7] ; les Hollandais et lui le font avertir aussi bien que le gouverneur lorsqu'ils viennent à Nagasaki et lui rendent humblement leurs devoirs [8] ; une enquête ayant pour but de découvrir l'identité d'un missionnaire se fait devant les deux et s'interrompt lorsque Heizō est empêché [9].

---

(1) *Diary*, II, p. 10.

(2) « Feze (Heizō) Dono had accused Twan Dono for murthering 17 or 18 Japons without law or justice, and amongst rest a family, because the parents would not consent to let hym have their daughter, and the maid her selfe passed the same way. But the councell tould Feze Dono they would hym to take in hand matters of leeveing and not dead people. » *Diary*, II, p. 39.

(3) C'est ce que disent les auteurs japonais ; mais ces faits ne pouvaient être tellement secrets à Nagasaki, et il serait étonnant que Heizō n'en eût pas eu quelque connaissance.

(4) « Then he apeached Twan and his children as Christians and maintayners of Jesuistes and fryres whoe were enemies to the state, and hat cauced 18 or 20 to be taken. So that it is thought greate persecution will ensue at Langasaque. » *Diary*, II, p. 39.

(5) Seul échappa à cette condamnation un de ses fils, André Tokuan, qui s'était depuis un certain temps séparé de sa famille.

(6) *Diary*, II, p. 10.

(7) Il avait succédé à son oncle Hasegawa Sahyōei en qualité de Gouverneur de Nagasaki. *Diary*, II, p. 130 et 186.

(8) « We and the Hollanders sent our *jurebassos* to Gonrok Dono and Feze Dono to tell them of our arrival heare, and that we desired to com and kisse their hands. » *Diary*, II, p. 185 ; cf. p. 128.

(9) *Diary*, II, p. 216 et 217.

Dans ses fonctions, Heizō eut à exécuter les édits contre les chrétiens et les missionnaires. Il gardait sans doute à ceux-ci une certaine reconnaissance, encore qu'il eût depuis longtemps abandonné le christianisme ; car Charlevoix note que, bien qu'on lui ait signifié à Edo qu'il paierait de sa tête toute connivence avec eux, il fit avertir le Provincial que « l'unique moyen qui lui restait de sauver sa vie et celle de ses Religieux, étoit de s'embarquer avec eux sur le premier Navire qui partiroit du Japon », et fit répandre parmi les chrétiens que ce départ était « tout ce qu'on demandoit pour faire cesser la persécution » ([1]). Peut-être reçut-il à ce sujet quelques avertissements venus de haut, car il se montra plus strict dans la suite, et plus tard Crasset le représente comme « le plus grand ennemi qu'eussent les Fidelles » ([2]).

En sa qualité de lieutenant-gouverneur de Nagasaki, il ne pouvait manquer d'avoir à s'occuper du commerce avec l'étranger. Mais il n'existe à peu près aucun document à ce sujet. On ne connaît guère que la lettre qu'il écrivit officiellement en 1625 au gouverneur du Fou-kien ([3]), renouvelant une tentative faite plusieurs années auparavant pour nouer des relations commerciales avec cette province. On ne sait à quelle date il reprit pour son propre compte les voyages à l'étranger. A partir de 1625 jusqu'à 1628, on constate la présence de ses bateaux à Formose ; et c'est un capitaine à son service, Hamada Yahyōe 濱田彌兵衛, qui, à la tête d'une poignée de gens de son équipage, enleva en 1628 le gouverneur hollandais de Zelandia, Peter Nuyts ([4]). D'autre part une lettre officielle du Siam, insérée au k. 17 du *Gwaiban tsūsho*, montre une autre de ses jonques en ce pays en 1629.

Il mourut en 1630. Son fils Heizō Shigefusa 茂房, ou « le second Heizō », appelé aussi Fukan 不干, hérita de ses fonctions et de ses biens. Il continua le commerce à l'étranger. La famille Shimai de Hakata a conservé la reconnaissance d'un emprunt contracté auprès de l'un de ses menbres en 1633, et dont le montant devait être confié à un bateau des Suetsugu allant au Tonkin. Il accrut encore la fortune de sa maison, de telle sorte que son successeur, le troisième Heizō, Shigetomo 茂朝, passait pour être plus riche qu'un daimyō ayant cinq à six cent mille *koku* de revenu. Mais cette trop grande fortune entraîna finalement la perte de la famille. Indolent et uniquement adonné au plaisir, Shigetomo se fit haïr par ses manières orgueilleuses et son manque de probité ; il se désintéressa de ses affaires et en abandonna

---

([1]) *Op. cit.*, IV, livre XIV, p. 458 et 461.

([2]) *Op. cit.*, II, livre XVII, p. 295.

([3]) *Gwaiban tsūsho*, k. 9.

([4]) C'est à tort qu'on attribue généralement à Hamada lui-même le rôle décisif dans ce coup de main d'une audace extraordinaire. Celui-ci appartient à un samurai de Higo, Amanoya Tarōzaemon 天野屋太郎左衛門, qui avait pris passage sur le bateau de Hamada dans l'intention expresse d'aller venger l'injure faite à ses compatriotes par les Hollandais de Zelandia. Cf. *Shigaku zasshi* 史學雜誌, VII, n°7.

la conduite à des intendants qui se crurent tout permis. La 4e année Empō 延寳 (1676), un de ses bateaux était envoyé en Chine, à Ts'iuan-tcheou, en violation des défenses sévères du gouvernement shōgunal. De plus il était pourvu d'un double fond dans lequel étaient cachées des armes, dont l'exportation était particulièrement interdite. Une dénonciation parvint aux autorités ; Shigetomo fut arrêté et jeté en prison avec toute sa famille et ses hommes de confiance. Il réussit pourtant à sauver sa tête en prouvant son ignorance absolue de ses propres affaires, mais il fut exilé dans l'île d'Oki, et sa famille dispersée en divers lieux, tandis que trois de ses gens, reconnus comme véritables auteurs de l'entreprise, étaient condamnés à mort.

Le temple Kiyomizu 清水寺 de Nagasaki conserve un souvenir de la splendeur des Suetsugu. C'est une peinture représentant un de leurs bateaux offerte en ex-voto. Il n'y a malheureusement aucune inscription. La jonque est d'une structure assez curieuse avec son avant et son arrière relevés. A l'arrière flotte le pavillon de la famille, au milieu duquel se détache dans un cercle le caractère 平, premier du nom de Heizō.

Les Funamoto 船本.

Le second des armateurs de Nagasaki cités comme ayant obtenu un *shuin-jō* en 1592 est Funamoto Yaheiji 彌平次. Disons de suite qu'on ne sait rien de lui, sinon ce qu'on peut inférer de ce fait, à savoir qu'il devait être un armateur expérimenté et assez riche dès cette époque. Il est à croire qu'il alla en Annam et probablement à plusieurs reprises, car c'est l'Annam et plus spécialement la Cochinchine que fréquenta régulièrement dans la suite son fils Yashichirō Gentei 彌七郎顯定. A en juger par une lettre d'Annam, datée de la 19e année *hoằng-định* 弘定, et dans laquelle il est dit que Yashichirō fréquente ce pays depuis plus de vingt ans, 船本彌七郎顯定自就我邦已二十餘年, ce serait vers 1598 que celui-ci aurait succédé à son père et commencé à venir en Cochinchine. Car, à la différence des Suetsugu et d'autres armateurs, il montait lui-même ses bateaux et était personnellement connu en ce pays où il avait su se faire apprécier de bonne heure. Le premier *shuin-jō* à son nom, en 1604, est pour l'Annam [1] ; en fait, c'est à Faifo qu'il alla, car il rapporta à son retour deux lettres du Seigneur de Cochinchine, datées de la 6e année *hoằng-định* (1605) et adressées l'une à Iyeyasu, l'autre à son ministre Honda Masazumi, ainsi que des présents. Dans celle-ci, le Seigneur fait l'éloge de Honda et dit qu'il le considère comme son fils adoptif, 我結爲義子. On verra d'ailleurs plusieurs autres exemples de relations de ce genre, et leur nombre porte à croire que c'était une coutume

---

[1] Ce *shuin-jō* est conservé au temple Shōkoku-ji 相國寺, à Kyōto.

assez répandue alors en Annam de sceller sous cette forme un pacte d'amitié, de bienveillance et de protection.

Yashichirō eut un second *shuin-jō* pour l'Annam en 1605. D'après la note qui en accompagne la mention dans le registre, il reçut en même temps des présents à porter en Annam, un sabre et deux hallebardes : la presque totalité des cadeaux envoyés à l'étranger consistait en armes japonaises qui étaient avec raison fort estimées. De plus on lui confia une lettre de Honda, évidemment la réponse à la précédente, mais qui malheureusement est perdue.

Il existe de la même date une lettre de Iyeyasu au Seigneur de Cochinchine, en réponse à celle qu'il avait reçue de lui, et, bien qu'il n'en soit pas question dans la note du registre, il est très vraisemblable qu'elle fut également confiée à Yashichirō. Le scribe a ajouté en petits caractères : « L'endroit où se rend Yashichirō s'appelle Kuikamu クイカム. »

A-t-il mal entendu ? Plus probablement il n'y a là qu'une sorte de *lapsus calami* pour Kuinamu ; il a suffi en effet que le princeau terminât par un léger crochet le trait horizontal de *na* ナ pour en faire quelque chose ressemblant à *ka* カ. C'est à ma connaissance la seule fois que paraît dans un document japonais ce terme si souvent employé plus tard, surtout par les Hollandais, sous la forme Quinam (1), pour désigner la Cochinchine et plus précisément le port de Faifo (2).

---

(1) Voir notamment le *Voyage du Groll* et le *Dagh Register*, passim.

(2) La signification du mot est certaine, mais son origine est obscure. D'après le *Kwai tsūshō ko* 華夷通商考, cité par Kondō Morishige (*Annan kiryakukō*, I, p. 7), c'aurait été une prononciation dialectale chinoise des caractères 廣南 *Kouang-nan*, Quảng-nam en sino-annamite et Kōnan en sino-japonais. « Les caractères 廣南, dit-il, sont prononcés *kuinamu* en dialecte de Tchang-tcheou, et *kannan* en dialecte de Nankin », 廣南クイナム漳州ロカンナン南京ロ. Mais, même en supposant que la nasale finale de *Kouang* est incluse dans l'*n* de *namu*, il reste le passage de l'*a* à l'*i* qui paraît difficilement admissible. Il faudrait de plus expliquer comment la prononciation particulière de Tchang-tcheou parvint à s'imposer de telle façon.

L'hypothèse proposée par mon collègue M. Aurousseau (*Bulletin des Amis du Vieux Hué*, I, 1914, p. 347), me semble préférable. « *Qui-Nam*, dit-il, pourraient être deux mots sino-annamites représentant le chinois 貴南 *Kouei Nan*. *Qui* a le sens de « précieux », et par extension celui du pronom possessif « votre ». *Nam* a le sens de « Sud », et pourrait être une abréviation pour *An-nam* 安南. On aurait dit ou écrit 貴南 *Qui-Nam*, comme on dit ou écrit 大南 *Đại-Nam*, dans le sens de « Votre Sud », « le pays d'Annam ». — A l'appui de cette hypothèse, on peut ajouter qu'il devait en effet en arriver ainsi. Il était normal et conforme à l'usage chinois d'employer une formule polie pour désigner un pays étranger en parlant aux gens de ce pays ; et *Qui-Nam* répond parfaitement à cette règle. Les Chinois étaient très nombreux à Faifo où ils étaient établis depuis longtemps ; les Japonais l'étaient également et suivaient sur ce point l'usage chinois, d'ailleurs en vigueur chez eux. Cette manière de parler ne pouvait donc manquer de s'imposer tout naturellement aux autres étrangers fréquentant ce port, d'autant plus que pour traiter leurs affaires, ils avaient forcément recours à des intermédiaires et interprètes chinois ou japonais ; et c'est ainsi qu'on la retrouve dans les ouvrages hollandais.

Cette même année 1605, Yashichirō obtint un autre passeport pour le Cambodge; mais ce voyage n'eut sans doute pas le succès qu'il en avait espéré, car il ne le renouvela pas, et dans la suite on ne le trouve en relations qu'avec l'Annam. Il reçut encore des *shuin-jō* pour cette destination en 1606 et en 1607 ; il n'y a rien de particulier à noter à leur sujet, si ce n'est qu'à chacun de ces voyages il semble avoir été porteur de lettres officielles échangées d'un pays à l'autre.

A la fin de 1607 mourait le moine Jōda, chargé jusqu'alors de la délivrance des *shuin-jō*, et, dans le courant de l'année suivante, il était remplacé dans cette fonction par Genkitsu, qui la conserva jusqu'en 1612. Pendant ces cinq ans, les registres ne mentionnent aucun passeport au nom de Funamoto, qu'on n'y retrouve qu'en 1613. Il n'y a sans doute rien d'extraordinaire à ce qu'un armateur interrompe pendant un certain temps ses voyages et son commerce ; cependant ici la coïncidence est étrange, et rien ne semble l'expliquer. Etant donné qu'avant et après cette période Yashichirō ne manque jamais d'armer chaque année un bateau pour l'Annam, on est porté à supposer qu'il a fait de même pendant le temps que Genkitsu fut en fonctions, mais que, pour quelque raison inconnue, ses *shuin-jō* ne furent pas enregistrés. Cependant ce n'est là qu'une pure hypothèse que rien de positif n'étaie, sauf peut-être en ce qui concerne les années 1608 et 1612, pour lesquelles on a vu qu'il y avait lieu d'admettre quelques omissions.

A partir du moment où Sōden prend la succession de Genkitsu, les inscriptions de *shuin-jō* au nom de Funamoto recommencent régulières, avec cette différence qu'ils sont pour le Kōchi, nom qui paraît alors pour la première fois. Il y en a en 1613, 1614, 1615 et 1616, mais aucun des voyages correspondants n'offre rien de particulier. Les registres ne vont pas plus loin ; mais on sait par ailleurs que Yashichirō continua de fréquenter la Cochinchine. Vers ce temps, en effet, la turbulence des Japonais se donna libre carrière en Annam et y provoqua quelques troubles. Au 5e mois de l'année 1618, le Seigneur de Cochinchine écrivit à Honda Masazumi et à Doi Toshikatsu pour s'en plaindre(1) et demander qu'on armât Funamoto Yashichirō, en qui il avait confiance, de pouvoirs suffisants pour ramener et maintenir l'ordre parmi ses compatriotes. La réponse ne se fit pas attendre. Au 10e mois de la même année, celui-ci recevait la commission suivante signée des deux puissants ministres et portant le sceau officiel :

Tous les commerçants se rendant par mer du Japon au pays de Kōchi devront considérer Funamoto Yashichirō comme leur commissaire, *hakaraitsuki* (2). S'il y a au Kōchi des gens violateurs des lois, ils devront être punis selon [les décisions de]

(1) D'après le *Diary*, II, p. 94, il fut un moment question de n'accorder aucun *shuin-jō* pour la Cochinchine cette année-là, à cause de cette plainte.

(2) 計付, terme exprimant que Yashichirō a toute autorité pour régler toutes les affaires concernant les commerçants japonais en Annam.

l'autorité locale, *yakata* (1). Au cas où il y aurait des gens ne se conformant pas à ce qui précède, lors de leur retour au Japon, selon le rapport qui sera fait à leur sujet, ils seront inculpés et traités d'après ce qui précède.

Genna, 4e année (1618), 10e mois, 12e jour.

Doi Ōi no suke Toshikatsu.
Honda Kōzuke no suke Masazumi.

A Funamoto Yashichirō (2).

En même temps, les deux rōjū écrivaient au Seigneur de Cochinchine pour l'aviser des pouvoirs donnés à Yashichirō, conformément au désir qu'il avait exprimé. Celui-ci repartit donc en 1619 pour l'Annam, et en revint avec des lettres et des présents qu'il porta lui-même à leur destination, comme en fait foi une lettre de Honda et de Doi du 2e mois 1620, dans laquelle ils disent s'être entretenus avec lui (3). Ce fut vraisemblablement encore lui qui la porta en Annam. On ne sait rien de plus de lui.

Araki Sōtarō 荒木宗太郎.

Il appartenait à une famille de samurai de Kumamoto. Il porta d'abord le nom de Kazukiyo 一清, puis celui de Sōtarō, et l'on trouve aussi plus tard celui de Sōemon 惣右衛門. En 1587, il vint s'établir près de Nagasaki, à Akunoura 飽の浦.

Là il put constater de quel profit était le commerce avec l'étranger ; c'est sans doute ce qui l'amena à renoncer à ses prérogatives de samurai pour s'y livrer. Il dut y réussir, puisqu'il fut l'un de ceux qui reçurent un *shuin-jō* de Hideyoshi en 1592. On ne sait rien de ses premiers voyages ; mais il est assez vraisemblable qu'il se dirigea dès lors vers l'Annam, le pays qu'il fréquenta surtout par la suite. Toutefois, il ne semble pas que ces voyages aient été très réguliers, à moins qu'il n'ait fait prendre des passeports au nom de capitaines à son service, car on ne trouve son nom qu'une seule fois dans les registres, en 1606, sous la forme : Sōemon de Nagasaki ; et cette fois c'est au Siam qu'il allait. Mais il est certain que plus tard il fit plusieurs voyages à Faifo.

---

(1) 屋形, terme qui désignait souvent à cette époque le daimyō dont on dépendait, et qui ici s'applique évidemment à l'autorité annamite.

(2) Ce document est reproduit au k. 13 du *Gwaiban tsūsho*. En voici le texte : 自日本到交趾國渡海之諸商人.可爲船本彌七郎計付.於交趾非法之輩在之者.屋形次第可被成敗者也.右相背者於有之者.歸朝之刻隨言上.曲事可被仰付旨執達如件.

元和四年戊午十月十二日.

土井大炊助利勝.
本田上野介正純.

船本彌七郎.

(3) 去年船本顯定歸朝.聞取口諫.

D'après le *Yuisho-gaki* 由緒書, sorte de livre de raison de la famille, elle conserva longtemps un *shuin-jō* pour le Kōchi accordé à Araki Sōtarō au 11e mois de la 8e année Genna, soit en 1623 ; et lorsqu'il lui fut réclamé par le gouverneur de Nagasaki, la 1re année Tenwa 天和 (1681), elle en prit un fac-simile avant de le lui remettre. Ce fac-simile, dont Kondō Morishige a donné une reproduction partielle au k. 1 de son *Annan kiryaku kō*, est aujourd'hui la propriété de M. Mori Kichirō 森喜智郎 de Nagasaki. Un autre document conservé dans la famille Shimai a trait à ce voyage. C'est la reconnaissance d'un emprunt contracté auprès de Shimai Tokuzaemon 嶋井德左衛門 par un certain Takao Ichizaemon 高尾市左衛門, et dont le montant doit être confié au bateau d'Araki Sōemon, soit en marchandises à vendre en Annam et dont le prix sera réemployé en achats à son compte, soit simplement pour acquisition à l'étranger d'objets à vendre ensuite au Japon. La pièce est datée du 15 du 2e mois de la 9e année Genna, ce qui donne à croire que le bateau ne partit pas avant le troisième mois. Ce voyage est le dernier qui soit attesté par les documents. Mais il y en avait certainement eu d'autres auparavant. La famille a en effet conservé longtemps une pièce curieuse, aujourd'hui propriété de M. Mori Kichirō. Son ancienneté est garantie par le fait que des ouvrages de différentes époques, *Nagasaki shi*, *Gwaiban tsūsho*, etc., la citent, avec pourtant quelques légères inexactitudes, dues vraisemblablement à certaines obscurités du texte. Je la donne ici d'après la reproduction photographique qu'en a publiée M. Kawashima dans son premier ouvrage *Tokugawa shoki no kaigwai bōekika*, dont les illustrations sont meilleures que celles du *Shuin-sen bōeki shi*.

安南國殿下兼廣南等處爲立書事.

蓋聞重兩國之乾坤斯言信矣親一家之和睦何貴如之肆 我
阮家自立國以來務施仁義遠來近説惠澤均蒙茲有日本國艚
主 (1) 木宗太良 (2) 乘艚駕海榮耀 ○ (3) 我國拜見顯承膝下我乃
推其所欲仍加貴族阮太良 (4) 巨名顯雄非惟特宮庭之光顯抑
亦堅南北之利通詩人康日之趾之角之頂爾才稱令子之才如
日如月如松我壽等南山之壽榮斯足矣猗歟盛哉國有常法立書
存照.

弘定貳拾年肆月貳拾貳日.

Ce qui peut se traduire ainsi :

L'héritier présomptif du royaume d'Annam cumulant le [gouvernement du] Quảng-nam et autres lieux [écrit ceci] pour en dresser acte.

---

(1) Le premier caractère du nom d'Araki, 荒, est omis.

(2) Pour 郎.

(3) On rencontre parfois ce signe dans les documents annamites ; il indique que le caractère qui le suit devrait commencer une ligne.

(4) Vraisemblablement pour 郎.

Je pense que cette parole est digne de foi, qui dit qu'une union par mariage entre deux pays est une chose importante ; et qu'y a-t-il de plus précieux que la bonne intelligence dans une famille ? Depuis l'époque où notre famille Nguyễn a fondé un Etat jusqu'à aujourd'hui, elle s'est appliquée à pratiquer les vertus d'humanité et de justice. Et ceux qui viennent de loin et ceux qui sont proches se réjouissent des bienfaits qu'ils reçoivent tous également.

Il y a ici en ce moment le capitaine de bateau japonais Ki Sōtarō, qui a traversé la mer sur son vaisseau et qui, en notre pays, a eu l'honneur d'être admis en ma présence. Comme il a exprimé le désir d'être mis au nombre de mes enfants, après avoir examiné ce désir, je lui ai accordé d'appartenir à l'auguste clan [des Nguyễn sous le nom de] Nguyễn-thái-Lang, élevant son nom et manifestant sa valeur. Cela est non seulement pour l'honneur de notre Palais, mais encore pour rendre plus étroites les relations entre le pays du Nord (le Japon) et le pays du Sud (l'Annam). Il est dit au Livre des Vers: Son pied, sa corne, son vertex (1). Son talent est celui qui convient à mon honorable fils. Comme le soleil, comme la lune, comme le pin, ma longévité sera celle des montagnes du Sud (2). Quel honneur et quelle prospérité !

Selon la loi constante de notre pays, cet acte a été dressé pour conserver la preuve de ceci.

Hoằng-định, 20e année, 4e mois, 22e jour (4 juin 1619).

En dépit de la mauvaise qualité et des singularités du style qui rendent le sens assez incertain par endroits, il est clair que cette pièce a pour but d'attester la conclusion d'un mariage entre Araki Sōtarō et une fille annamite, mariage par lequel, comme cela arrive fréquemment au Japon, Sōtarō entra dans la famille de celle-ci, et, devenant fils adoptif, en prit le nom (3). Il y a lieu de croire que ce mariage eut lieu en effet. Toutefois l'authenticité du document lui-même paraît fort sujette à caution. D'abord la rédaction en est assez mauvaise, et il est difficile de croire qu'un prince n'ait pas eu à sa disposition de rédacteurs moins insuffisants. Ensuite il est établi au nom de « l'héritier présomptif, *điện-hạ*, du royaume d'Annam cumulant le (gouvernement du) Quảng-nam et autres lieux ». A la date indiquée, 1619, le personnage répondant à cette description est Nguyễn-Kì 阮淇, fils aîné du Seigneur de Cochinchine alors régnant, Nguyễn-phúc-Nguyên 阮福源, portant dans la généalogie

(1) Allusion au *Che king* 詩經, 1re partie, l. I, no 11, où il est parlé de la licorne, dont l'apparition annonce une époque de prospérité.

(2) Allusion au *Che king*, 2e partie, l. I, no 6.

(3) M. Aurousseau, à la collaboration de qui j'ai eu recours pour la traduction de cette pièce, me dit que le passage 我乃雖其所欲仍加貴族阮太良巨名顯雄 pourrait aussi être traduit par : « Après avoir examiné ce désir, j'ai accordé (加) [à ce Japonais la main d'] une honorable fille (太良 pour 太娘) de la noble famille des Nguyễn et du nom distingué de 顯雄 », bien que la présence dans un nom de jeune fille du mot 雄 rende cette traduction assez incertaine. Toutefois 雄 peut être une faute pour 雍.

de la famille impériale actuelle le titre de Hi-tông 熙宗, mais plus connu en dehors de l'Annam sous le nom de Sĩ-vuong 仕王. Il est douteux, et on n'en a, je crois, pas d'autre preuve, que le titre de *điện-hạ*, qui suppose comme corrélatif en quelque sorte celui de *bệ-hạ* 陛下 pour le père de l'intéressé, ait été alors employé par les Nguyễn. On ne connaît pas la date de la naissance de Nguyễn-Kì; mais son frère cadet, qui lui succéda comme prince héritier à sa mort en 1631, était né en 1601; lui-même n'avait été fait gouverneur du Quảng-nam qu'en 1615; il semble bien peu probable qu'en 1619 il ait eu plus de 25 ou 30 ans; et par suite il est invraisemblable qu'il ait eu à cette date une fille en âge d'être mariée et que, comme on le croit au Japon, Araki Sōtarō soit devenu son gendre; il semble d'ailleurs n'avoir eu que quatre fils et pas de fille. Il est de plus étrange qu'il se nomme lui-même *điện-hạ*, qui est un titre que les sujets ou les étrangers donnent par respect au prince héritier, comme chez nous Altesse par exemple. Etrange aussi est l'emploi de 兼 sans titre de fonction. Les erreurs commises dans le nom d'Araki Sōtarō, omission du premier caractère et modification du dernier, sont explicables de la part d'un Annamite pour qui les noms japonais offrent des difficultés, et on en verra d'autres du même genre. En résumé, la pièce me paraît être un faux; inutilisable en Annam, où tout le monde pouvait savoir sans peine la réalité des choses, il est possible qu'Araki ait espéré s'en servir au Japon pour se prévaloir d'une union princière et en tirer quelque avantage: ce qui du reste n'arriva pas.

Quoi qu'il en soit de ce point, d'après la tradition de la famille, ce serait en 1620 que Sōtarō ramena d'Annam une épouse qu'il présenta comme appartenant à la famille du Seigneur de Cochinchine. Le nom de famille Nguyễn ne prouve d'ailleurs rien, car il est porté par les trois quarts des Annamites. Le nom personnel de la jeune femme aurait été Okakutome 王加久戸賣 (1), mais on l'aurait appelée plus simplement dans la famille Aniō アニオー. Aucune de ces formes n'est ni annamite, ni japonaise. Elle était au Japon lorsque parut l'édit interdisant toute émigration, et elle y acheva ses jours. Elle semble avoir habité surtout la propriété des Araki à Aki no ura, qui avait été transformée en maison de campagne lorsqu'ils s'étaient établis à Nagasaki même. Au dire de la dernière représentante de la famille, Mme Kurokawa Tai 黒川タイ, cette propriété subsista sans changement jusque dans la seconde moitié du XIXe siècle, et on y montrait le bain et le puits d'Aniō. La même Mme Kurokawa a encore en sa possession un miroir qu'Aniō aurait apporté avec elle, très endommagé par le temps malheureusement. C'est une glace dont le cadre doré et sculpté dans un style tout européen mesure 38 centimètres sur 35. Il a été reproduit par Kondō Morishige dans son *Annan kiryaku kō* (chap. I), et récemment par M. Kawashima.

---

(1) Caractères employés phonétiquement.

Une autre remarque s'impose. En 1619, il y avait 32 ans qu'Araki Sōtarō, quittant son pays natal, était venu s'établir près de Nagasaki ; il y en avait 27 au moins qu'il avait commencé à armer des bateaux et à entreprendre des voyages outre mer. Il n'est pas exagéré de le supposer âgé alors d'environ 55 ans. Il est peu vraisemblable qu'il se soit marié à cet âge. N'y eut-il pas deux Sōtarō ? Il était assez fréquent à cette époque que le nom personnel du père passât à son fils qui lui en ajoutait un second ; on l'a vu plus haut pour la lignée des Suetsugu, qui portèrent tous le nom de Heizō, et on le verra pour d'autres. N'y eut-il pas deux Sōtarō, dont le second ajouta à ce nom celui de Sōimon, le seul que mentionnent les registres de *shuin-jō* ? Cela semble d'autant plus probable que dans une brève notice portant la date de la 10ᵉ année Kwansei 寛政 (1788), un des membres de la famille, Araki Kojurō 荒木小十郎, déclare en note que le premier de ses ancêtres dont le souvenir ait été conservé s'appelait Sōtarō, et le second Sōemon. Ce serait celui-ci qui aurait fait plusieurs voyages en Annam, y aurait peut-être résidé un certain temps et finalement s'y serait marié. Ce mariage ne dut pas avoir lieu avant l'époque indiquée, car Aniō n'eut qu'une fille nommée Yasu, née après son arrivée au Japon, et la famille se continua par adoption. Sōtarō mourut en 1636, et Aniō en 1645. Son tombeau est au temple Daion-ji 大音寺 à Nagasaki, et porte l'inscription : *Ekōin Kakuyo Mysōhin daishi* 慧光院覺譽妙心大姉.

M. Mori Kichirō possède une intéressante peinture représentant le bateau d'Araki Sōtarō. Kondō Morishige, qui en a donné une reproduction dans son *Annan kiryaku kō*, avait déjà remarqué que le pavillon battant à sa poupe portait l'anagramme de la Compagnie hollandaise des Indes, mais renversé. On a cherché à expliquer ce qu'on regarde comme une coïncidence curieuse. Il paraît plus simple de supposer qu'il n'y a pas coïncidence, mais identité. On a vu plus haut que le facteur hollandais de Hirado délivrait aux jonques japonaises des pavillons grâce auxquels elles évitaient d'être attaquées et prises par des bateaux de la Compagnie ou d'autres, et « naviguaient en sécurité ». C'est sans doute un de ces pavillons qui est représenté arboré sur le bateau d'Araki ; seulement, par inadvertance ou faute de connaître les caractères romains, il arrivait qu'on l'arborât la tête en bas.

Les Chaya 茶屋.

Durant les années Tembun 天文 (1532-1554), le shōgun Ashikaga Yoshiteru 足利義輝, qui appréciait fort le thé, dont l'usage était alors encore relativement peu répandu, aimait, dit-on, lors de ses promenades, à s'arrêter pour en prendre une tasse selon les rites de l'époque, dans une maison située à la limite orientale de Kyōto, où s'était récemment installée une famille de samurai appelée Nakajima 中島, du nom du territoire qu'elle occupait

précédemment dans la province de Yamashiro. Il en résulta qu'elle fut communément appelée Chaya « maison de thé », nom qui fit oublier celui de Nakajima, restant son patronyme. Plus tard, son chef, Shirōjirō Kiyonobu 四郎次郎清 (ou 晴) 延 se transporta à Okazaki et s'attacha au service de Tokugawa Iyeyasu qui était alors le très modeste seigneur du lieu. Il le suivit dans ses nombreuses campagnes et prit part, dit-on, à cinquante-trois combats, dans lesquels il se fit remarquer par sa valeur, en récompense de laquelle il reçut comme armes l'oranger. Au moment de la mort de Nobunaga, il s'empressa d'aller retrouver son maître qui était alors à Sakai, et l'aida à regagner ses domaines en passant par les provinces d'Iga et d'Ise, à travers mille dangers et au prix de grandes dépenses. En reconnaissance de ce service, Iyeyasu lui donna la charge de fournisseur d'étoffes de sa maison, *gofuku yōdatsu* 呉服用達. Il se réinstalla alors à Kyōto, au centre de la ville, dans le quartier de Shimmachi 新町, proche de la grande artère Sanjō 三條. De là il servit fréquemment d'intermédiaire entre Iyeyasu et Hideyoshi, établi à Momoyama, près de Fushimi. Dans la suite, il reçut une nouvelle maison à Kyōto, à Ogawa-dōri Demizu sagaru 小川通出水下る, et une à Edo, à Honchō nichōme 本町二丁目.

C'est sans doute sa charge de fournisseur de Iyeyasu qui l'amena à armer un bateau pour aller chercher à l'étranger les soieries et les étoffes dont il avait besoin. On a vu qu'il avait reçu un *shuin-jō* en 1592 ; mais sans doute ce ne devait pas être son premier voyage. C'est en Annam surtout que s'achetait alors la soie ; il y a donc lieu de penser que c'est là qu'il envoya son bateau, comme firent après lui ses successeurs, et vraisemblablement il y fit faire plusieurs voyages. Il mourut en 1596. Son fils aîné, Shirōjirō Kiyotada 清忠, hérita de sa fortune déjà considérable et de sa fonction, et dut par conséquent continuer son commerce. En 1601, il reçut la charge de présider aux hommages dûs au shōgun par les marchands de la région de la capitale, c'est-à-dire de Kyōto, Fushimi, Ōsaka, Sakai et Nara ; cela consistait surtout à être à la tête de la délégation qui allait saluer le shōgun tous les ans à Edo et lorsqu'il venait à Kyōto. Il mourut en 1603 sans enfants. Sur l'ordre exprès de Iyeyasu, son frère cadet, Matashirō Kiyotsugu 又四郎清次, qui avait été donné comme fils adoptif à Hasegawa Sahyōei, le futur gouverneur de Nagasaki, le quitta pour rentrer dans sa famille et en devenir le chef. Il prit alors le nom qu'avaient porté son père et son aïeul, Shirōjirō. Il contribua à la formation d'une compagnie des principaux marchands de soie de Nagasaki, Sakai et Kyōto, sorte de guilde qui, par le système des *ito-wappu* 絲割符, devait avoir le privilège de l'achat des soieries apportées par le grand bateau de Macao, et plus tard par tous les bateaux étrangers. Sa charge de fournisseur du shōgun lui donnait une position éminente dans cette compagnie ; et grâce à elle il porta au plus haut point la fortune de sa maison. Suminokura Ryōi, dont il sera parlé plus loin, Gotō Shōzaburō le directeur de la Monnaie d'or de Kyōto, et lui passaient pour les trois personnages les plus riches de Kyōto.

Il continuait d'ailleurs pour son propre compte le commerce avec la Cochinchine. On ne trouve pas son nom à la vérité dans les registres de *shuin-jō*; mais on a sur ce point le témoignage du *Yuisho-gahi* de la famille. « Il lui fut ordonné (par le shōgun), y est-il dit, de faire des voyages par mer au pays de Kōchi, et il reçut un (ou des) *shuin-jō* à cet effet. Ces voyages se firent jusqu'au temps de Shirōjirō Nobumune 延宗 », c'est-à-dire jusqu'à la fermeture du pays, car Nobumune ne devint chef de la famille qu'en 1631. Le même *Yuisho-gaki* donne plus loin le texte d'un de ces *shuin-jō* daté de 1612 (1), dont la rédaction diffère légèrement de celle des passeports ordinaires, et ajoute qu'il fut reçu directement de Iyeyasu (2), c'est-à-dire évidemment sans passer par les formalités ordinaires. Ce *shuin-jō* fut remis la 3e année Empō 延寶 (1675) à Okano Magokurō 岡野孫九郎, bugyō de Nagasaki, et celui-ci en donna un reçu reproduisant le texte du document, qui se trouve ainsi parfaitement certifié. Il est assez normal d'ailleurs que la charge de fournisseur du shōgun, sans parler des anciennes relations de son père avec Iyeyasu, ait valu à Kiyotsugu certains privilèges, notamment celui d'être autorisé directement à commercer par mer, et de ne pas être astreint à faire renouveler cette autorisation chaque année. Il jouissait à la cour shōgunale d'une considération et d'une influence qu'il conserva sous Hidetada. Cocks en parle à plusieurs reprises comme d'un personnage important : il lui fait des visites soit à Edo (3), soit à Kyōto (4), lui offre des présents comme aux membres du conseil ou aux hauts fonctionnaires (5) ; il lui demande ses bons offices touchant le renouvellement de ses privilèges commerciaux (6) et pour le règlement d'une affaire

---

(1) Divers ouvrages mentionnent aussi ce *shuin-jō*, mais vraisemblablement d'après le *Yuisho-gaki*. Le *Gwaiban tsūho*, k. 13, dit qu'il fut accordé par Hidetada ; mais cela est en contradiction avec l'affirmation du *Yuisho-gaki*, ou doit être entendu en ce sens large que ce passeport fut accordé sous le shōgunat de Hidetada.

(2) *Gongen sama yori chōdai tatematsuri sōrō go shuin* 従權現様奉頂戴候御朱印. *Gongen*, « manifestation spéciale », est le titre donné à des divinités de la mythologie japonaise ou à des personnages japonais divinisés, en tant que conçus comme des incarnations spéciales au Japon de dieux ou de saints bouddhiques, conformément aux théories du Ryōbu shintō. Le fait qu'il était donné à Iyeyasu implique une sorte de divinisation.

(3) *Diary*, II, pp. 84, 86, 91, 94.

(4) *Ibid.*, pp. 231, 244.

(5) *Ibid.*, pp. 84, 231.

(6) « Chauno Shrogero (Chaya Shirōjirō) Dono, Emperours factor, sent me a letter of his retorne to Edo, and I retorned hym answer, desiring his friendship to procure us Emperours *goshon* to carry our shiping to Langasaque. » (*Ibid.*, p. 90.) « I went and vizeted Chawno Shrogero Dono, and desired hym to be a meanes to get our dispatch ; and he tould me he would, and for our going to Langasaque with our shiping, we might doe it yf we would, as well as to Firando, for that it was all one to this Emperour. » (*Ibid.*, p. 91.) Cf. aussi p. 94.

difficile (1), et dans ces cas il le fait parler comme quelqu'un qui peut effectivement intervenir de façon utile pour la solution de ces affaires ; il en reçoit « une lettre de faveur » qu'il semble équiparer à celle d'Itakura Katsushige 板倉勝重 (2), le puissant shoshidai 所司代, représentant officiel du shōgun à Kyōto. Cela montre bien qu'il jouissait d'une autorité non officielle sans doute, mais très réelle dans les questions intéressant le commerce étranger.

Le *Yuisho-gaki* mentionne un autre *shuin-jō* accordé la 6e année Genna (1620) par Daitoku-in 台徳院, c'est-à-dire Hidetada, et restitué à Takenaka Uneme no shō, bugyō de Nagasaki, et affirme que les voyages des bateaux des Chaya continuèrent régulièrement. Mais ce fut le dernier passeport que reçut Kiyotsugu, qui mourut en 1622.

Il fut remplacé comme chef de la famille par son fils Michizumi 道澄, qui n'avait que douze ans, et ce fut un conseil de famille qui géra les affaires. Sous ce régime, les rapports avec l'Annam continuèrent comme par le passé. Le *Gwaiban tsūsho*, k. 14, cite même un *shuin-jō* obtenu la 6e année Kwanei (1629) ; mais comme il se réfère au *Yuisno-gaki*, qui ne mentionne que celui de la 6e année Genna, il est probable qu'il fait erreur. Quoi qu'il en soit, ce dernier ouvrage note que « tous les ans arrivaient des lettres du roi d'Annam (le Seigneur de Cochinchine) qui sont conservées ». Il n'en subsiste que trois, qui ont été insérées au k. 14 du *Gwaiban tsūsho*, mais elles suffisent à établir que le nom des Chaya était avantageusement connu en Cochinchine et y jouissait d'un réel prestige.

La première est datée de la 10e année *Vĩnh-tộ*, soit 1628. La guerre venait d'éclater entre la Cochinchine et le Tonkin. Le Seigneur de Huê n'ignorait pas que des bateaux japonais apportaient des armes à ses adversaire comme à lui-même. Voulant s'assurer cet avanta e à lui seul, il écrivit au shōgun pour le prier d'interdire aux bateaux japonais d'aller au Tonkin ; et sachant l'influence dont disposait Chaya, il lui écrivit en même temps pour lui faire la même demande. Voici le second de ces documents :

L'officier général (3) du pays d'Annam écrit au seigneur chargé de fonction (4) Chaya Shirōjirō du Japon.

---

(1) « I went to Cawno Shogero Dono about the report geven out of selling my *goshon* (il a été fait allusion à cette affaire plus haut, p. 21), and he tould me... that yfr the matter should com in question before the Emperour, it would cost som men thei lives. Yet for his parte, he would doe the best he could to amend all. » (*Ibid.*, p. 95.)

(2) *Diary*, II, p. 231.

(3) *Đô thông quan*, 都統[illegible] est un titre militaire indiquant un haut grade et comportant un commandement important, celui d'une des armées de la capitale ou d'une des garnisons provinciales. Voici ce qu'en dit le *Đại-Nam hội điển sự lệ* 大南會典事例, q. 137 : 凡武班職制五軍設掌府(正品)或都統(從一品)各一. 諸營每營正衛設都統或統制(正二品)各一.

(4) 職 désigne d'une façon générale et vague toute sorte de fonction plus ou moins officielle, et doit sans doute n'être ici qu'une expression polie.

Depuis plus de trente ans je suis en relation avec des personnages de votre pays ; il n'y a jamais eu de désaccord entre nous. L'année dernière, il est arrivé qu'un des descendants de notre famille par les femmes (1), violant la justice, oublieux de mes bienfaits, a levé des soldats et envahi mes frontières. Mais le Ciel très juste n'a pas admis le mal et a fait que les brigands soient mis en déroute. J'ai appris dernièrement que tous les personnages de votre pays ont gardé pour moi des sentiments de respect et d'affection et qu'ils interdisent aux bateaux des marchands de faire du commerce avec le Đông-kinh. Je suis touché de cette grande bonté Je vous demande maintenant de parler au roi de votre pays pour qu'à l'avenir les bateaux marchands de votre pays ne soient plus autorisés à aller au Đông-kinh, au Thanh-hoá ni au Nghệ-an (2). Je joins à ceci des présents pour vous, destinés à exprimer l'importance de nos bonnes relations. Tel est l'objet de cette lettre.

Liste :

Un morceau de bois d'aigle d'excellente qualité.

Dix pièces de soie blanche.

Vĩnh-tộ, 10e année, 4e mois, 25e jour (28 mai 1628).

Cette pièce appelle quelques remarques. Elle est datée, comme la suivante, de la 14e année *vĩnh-tộ*. Cette ère, dans la chronologie régulière, n'a que dix ans. En 1629, une ère nouvelle, *đức-long* 德隆, avait été proclamée à Hanoi ; mais le Seigneur de Cochinchine, alors en guerre avec le Tonkin, ne la connaissait — ou ne la reconnaissait — sans doute pas, et continuait à employer la précédente Chose plus grave, il prend, et prendra dans les documents postérieurs, le titre de roi d'Annam. On sait que le caractère 王, « roi », désigne les princes feudataires soumis à l'Empereur. Trịnh-Tráng, qui commandait au Tonkin, rival et adversaire du seigneur de Cochinchine, s'était fait donner les titres de Thanh-đô-Vương 清都王 et de « maréchal » 元帥, au commencement de 1624. Phúc-Nguyên ne voulut sans doute pas être en reste et, la guerre déclarée, s'attribua de sa propre autorité le titre de roi ; et il y joignit comme spécification le nom ordinairement donné à la région qu'il gouvernait, Annam. Ce titre lui était d'ailleurs reconnu par l'assentiment public ; on sait que les relations étrangères de l'époque le nomment généralement Sĩ-vương 仕王 ; et ses successeurs se firent tous donner également un titre royal.

Celui de Đại Đô-thông, qu'on pourrait traduire par « généralissime », était vraisemblablement destiné à contrebalancer celui de maréchal que portait son ennemi.

---

(1) 外姪 désigne ordinairement un neveu de l'épouse. Mais Trịnh-Tráng, alors tout — puissant au Tonkin et qui est visé ici, n'était que le petit-fils d'une tante de Nguyễn-phúc-Nguyên, qui avait épousé Trịnh-Kiểm. Il avait épousé lui-même Ngọc-Tú 玉秀, sœur de Phú -Nguyên (*Đại-Nam liệt truyện tiền biên* 大南列傳前編, q. 2. ; *Trịnh thị gia phả* 鄭氏家譜) et aussi Ngọc-sủy 玉帥, fille de Nguyễn-Hắc 阮潶, fils de Nguyễn-Hoang, inconnu d'ailleurs, nièce de la précédente et de Nguyễn-phúc-Nguyên (*Trịnh thị gia phả*.)

(2) Ces deux dernières provinces dépendaient du Tonkin.

Sensiblement de la même époque que cette lettre est le billet suivant :

Le roi d'Annam, officier général et vénérable duc Đức-đại 德大, dit : Le pays de T'ang est éloigné d'une longue route. Par quoi répondre à vos bienfaits ? Je ne puis m'en montrer digne.

Dernièrement le chargé de recherches Chaya Shinshirō [est venu]. Le roi officier général et vénérable duc Đức-đại a un petit présent, quatre pièces de soie, qu'il envoie au Japon en les confiant au chargé de recherches Chaya Shinshirō. Il vous prie de vous en servir.

Le roi officier général et vénérable duc Đức-đại se conforme à la volonté du Ciel et à la révérence, aux bonnes relations et à l'amitié. Il désire que nos deux pays soient en bonnes relations et s'aiment et que tous les ans on vienne pour le commerce. Il n'a aucun sentiment douteux. Il demande que vous lui donniez de vos nouvelles par écrit.

Il désire [la continuation de] vos bontés.

Vĩnh-tộ, 14e année, 6e mois, 4e jour (20 juillet 1632).

Ce singulier billet, d'une rédaction particulièrement peu soignée, semble au premier abord faire double emploi avec la lettre précédente, à laquelle il n'est postérieur que de 15 jours. Il est cependant un fait qui pourrait l'expliquer. Chaya Shinshirō Yoshinobu, troisième fils de Kiyotsugu, reçut cette même année 1632 la charge de fournisseur du daimyō d'Owari, qui appartenait à la famille Tokugawa. Il devait par suite s'établir à Nagoya et y fonder une nouvelle maison qui reprit comme nom propre le patronyme Nakajima. Il est possible qu'il ait fait valoir cette considération et l'importance que lui conféraient ses nouvelles fonctions, et qu'à ce titre spécial il ait sollicité, et qu'on ait cru bon de lui accorder, en témoignage d'estime, l'honneur d'un petit billet spécial.

La dernière lettre est de 1635, et cette fois datée de la 7e année *đức-long*. Elle revient encore sur la question des bateaux japonais au Tonkin :

Le roi d'Annam écrit à Chaya Shirōjirō de la famille Nakajima au Japon. Avoir confiance en ceux avec qui l'on est en relation est une maxime certaine de la *Grande Etude*. Traiter avec bonté les gens venus de loin est un clair enseignement du *Juste Milieu* J'ai vu un bateau de votre pays arriver au pays du Sud, et je n'ai pu n'en être pas joyeux. J'ai ici une lettre et des présents destinés à exprimer la sincérité de mes sentiments. Envoyez chaque année régulièrement des bateaux faire le commerce ici pour entretenir les bonnes relations et montrer ainsi la même bienveillance régnant sur les quatre mers. S'il y a à l'avenir quelque bateau allant au Đông-kinh, province qui est l'ennemie de mon pays, ne l'autorisez à y vendre que des marchandises diverses ; je demande que les deux officiers des bateaux interdisent d'y charger du soufre, des ustensiles de cuivre, des balles et des fusils. Si vous observez fidèlement cette parole, je vous aurai de grandes obligations. Tel est l'objet de cette lettre.

Liste :

Les présents sont au nombre de trois :

Une livre de bois d'aigle ;

Quatre pièces de soie ;
Trente jarres de vin.
Đức-long, 7e année, 4e mois, 24e jour (8 juin 1635).

De ces lettres, Michizumi ne connut que la première : il était mort en 1631 sans enfants. Ce fut un de ses cousins, âgé de 12 ans, Shirōjirō Nobumune 延宗, qui lui succéda. Aucun document ne subsiste de cette période que les lettres qu'on vient de voir. Elle fut courte d'ailleurs pour ce qui nous intéresse, car en 1636 paraissait le décret interdisant les voyages à l'étranger.

En 1632, la famille se divisa, comme il a été dit plus haut, et l'une des deux branches s'établit à Nagoya, sous le nom de Nakajima. Les deux maisons continuèrent à jouir d'une grande fortune jusqu'à l'époque de la Restauration où elles furent ruinées.

Les documents relatifs aux relations des Chaya avec l'étranger avaient été partagés entre elles. Quelques-uns ont été conservés en dépit des ordres du gouvernement shōgunal. Parmi ceux qui allèrent aux mains des Nakajima de Nagoya, il en est deux qui méritent une mention spéciale. Le premier est un kakemono, assez faible peinture Ming, représentant Kwannon assise sur un rocher au milieu des flots. D'après la tradition familiale, il aurait été donné durant les années Genna (1615-1624) par le Seigneur de Cochinchine à l'un des Chaya comme un objet très précieux, en remerciement des cadeaux qu'il lui avait offerts. Ce kakemono, accompagné d'une notice en expliquant l'origine et racontant comme quoi, pendant le retour au Japon du bateau qui le portait, il avait apaisé miraculeusement une tempête, fut déposé la 7e année Empō (1679) au Jōmyō-ji 情妙寺, temple de la famille à Nagoya, où il est vénéré encore aujourd'hui.

Le second est un makimono en couleurs, ne portant ni date ni titre, mais agrémenté de notes explicatives (planche XIII). On y voit d'abord le port de Nagasaki avec un bateau noir [1] totalement désarmé, dont il est dit que c'est un « bateau chrétien au fond de l'eau, coulé au temps de Gongen sama », c'est-à-dire de Iyeyasu ; il s'agit évidemment de la *Madre de Dios* dont il a été question plus haut. Plus loin est l'entrée d'une baie, marquée par un haut rocher isolé portant l'inscription *Toron iwa-jima*, « rocher-îlot Toron », à côté duquel se lit le nom Kōchi koku 交趾國, « pays de Kōchi ». Une autre note signale qu'« au Sud de Kōchi est l'île Banri-iwa ou Sun-jima d'où proviennent les nids d'hirondelles ». Un grand bateau de couleur jaune arrive à l'entrée de la baie. L'équipage est en train de carguer les voiles. Sur la carène du bateau sont des inscriptions sur lesquelles nous reviendrons plus tard. L'une d'elles nous apprend que « le capitaine en est Chaya Matajirō Shinroku » 茶屋又次郎新六, sur lequel on ne sait rien d'ailleurs. Des « barques venues à sa rencontre

(1) Les bateaux étrangers étaient souvent appelés bateaux noirs, *kuro-bune* 黒舟.

de Kôchi » le remorquent vers l'embouchure d'une rivière ; les rameurs y sont debout tournés vers le proue, ce qui est bien la nage annamite.

Sur le rivage du fond de la baie sont représentés une série de petits abris en forme de parapluies, sous lesquels sont disposés différents objets, et une inscription nous apprend qu'il y a là une « plage de pêcheurs et le quartier où se tient un marché de toutes sortes de choses ». Un peu en arrière s'élève une longue suite de maisons dont les premières au moins ont une allure japonaise, formant « la ville japonaise sur deux rangées (?) [1] de plus de trois *chô* (320 mètres) ». A côté s'allonge une route qui se dirige vers le Sud.

Sur l'autre bord de la baie sont dressés quelques abris en paillotes désignés sous le nom de *yose-bune koya*, expression peu claire qui semble devoir indiquer des abris pour les bateaux abordants, c'est-à-dire sans doute pour leurs équipages ou leur commerce. En arrière se trouve le « quartier des Chinois abordants ».

Plus loin, sur la rive gauche de la rivière, s'élève un grand bâtiment entouré d'une palissade et défendu par des pierriers, *ishi-bi ya*, dont on nous dit qu'ils sont ordinairement couverts. Une sentinelle veille à l'entrée. Des « gardes portant des sabres au nombre de quatorze ou quinze » ont accompagné un groupe de « sept ou huit Japonais » reconnaissables à leurs vêtements, agenouillés devant le bâtiment ; l'un d'eux, à l'intérieur, présente au mandarin, assis au fond, des étoffes ou vêtements somptueux, des boîtes de laque, des paravents. A gauche, près d'une « porte de service », *kayoi-guchi*, est préparée sur une table une « collation de gâteaux ».

A côté de ce bâtiment se dresse un mirador léger qualifié de « pavillon de rafraîchissement », *suzumi no chin*, tandis qu'une « barque de plaisance », *yusanbune* aux nombreuses rames et à l'arrière relevé couronné d'un kiosque, se balance sur la rivière.

Plus loin encore, sur la rive droite de celle-ci, on remarque une masse rocheuse percée d'une grotte et dénommée « rocher de la méditation de Bodhidharma », *Daruma zazen-iwa* ; des notes nous avertissent que « le jour y pénètre par une fente du rocher » et que l'ensemble a « une lieue de tour ». On aperçoit çà et là un paysan qui laboure, des éléphants conduits par leurs cornacs, un buffle qui se baigne, etc. Enfin, après un confluent, paraît le coin d'un bâtiment semblable au précédent, avec ses pierriers, qui cette fois sont couverts de claies ; deux Japonais sont agenouillés en avant. Malheureusement la peinture s'arrête brusquement en ce point ; il paraît très vraisemblable qu'elle n'est pas terminée.

La disposition générale des lieux, surtout le nom donné au rocher de l'entrée de la baie, ainsi que la place du Rocher de la méditation de Bodhidharma,

---

(1) Une seule est représentée.

dans lequel on reconnaît de suite les Montagnes de marbre, auxquelles sans doute leur monastère et peut-être quelque légende locale de l'époque — on en verra ailleurs une autre indication — aura valu ce nom, ne permettent pas de douter qu'il s'agisse de la baie de Tourane. Le Rocher Toron est à la vérité représenté séparé de la terre, à laquelle dès cette époque une langue sablonneuse, moins large peut-être qu'aujourd'hui, devait le réunir [1]. Mais cette légère inexactitude ne peut contrebalancer l'évidence qui se dégage du reste du document. Il est sans importance que le mirador soit pris pour un « pavillon de rafraîchissement » Quant au marché qui se déploie sur le bord de la baie, il dut certainement en exister un. C'est à n'en pas douter à Faifo que se rendait le bateau remorqué dans la baie, à la ville que d'autres documents japonais appellent du nom du pays, Kôchi. Des documents contemporains, d'autres plus récents, décrivent ce port comme ayant deux entrées, l'une par sa rivière, l'autre par la baie de Tourane; et c'est celle-ci, précise l'un d'eux, qu'empruntaient les bateaux venant du Nord. On peut en conclure que le bâtiment dont on n'aperçoit que le coin à la fin du makimono devait être le tribunal du mandarin de Faifo.

Il ne sera pas sans intérêt de rapprocher de ce makimono la description de la baie de Tourane donnée plus d'un siècle et demi plus tard par lord Macartney. « Quand on fait voile du Sud et qu'on longe cette partie de la côte, l'objet le plus remarquable est un groupe d'énormes rochers de marbre, qu'on croirait être un grand château isolé .. A quelques milles au Nord du groupe... on voit un promontoire très élevé, et ayant deux sommets en pain de sucre d'inégale hauteur. Les personnes auxquelles ces rivages sont étrangers, s'imaginent d'abord que l'entrée de la baie de Turon doit être entre le promontoire et le groupe de rochers dont nous avons parlé ; mais ils sont au contraire réunis par un isthme étroit et bas. Pour entrer dans la baie, il faut faire le tour de la pointe la plus nord-est de ce promontoire... A l'extrémité méridionale du havre est l'embouchure de la rivière qui conduit à la ville de Turon. Sur la pointe qui la sépare du havre, on voit une tour consistant seulement en quatre grands poteaux et un plancher soutenu par des pièces de bois croisées. La tour est couverte d'un toit léger. Une sentinelle monte sur le plancher par le moyen d'une échelle ; et de là elle peut aisément voir, par l'entrée du port, tous les bateaux qui sont au nord, et par-dessus l'isthme ceux qui se trouvent au sud. Il y a à côté de la tour un bureau où les canots et les petits

---

(1) Pourtant le *Mémoire de Bénigne Vachet sur la Cochinchine*, écrit vraisemblablement vers la fin du XVIIe siècle et publié par M. L. Cadière dans le *Bulletin de la Commission archéologique de l'Indochine*, 1913, note encore que, pour entrer dans la baie de Tourane, « il faut passer entre deux petites isles qui forment deux monticules qui sont à son embouchure » (p. 18). L'une d'elles devait être ce qui est aujourd'hui la presqu'île de Thiên-chà.

bâtiments qui veulent remonter la rivière, sont obligés de s'arrêter pour être visités. (1) »

La concordance de cette description avec le makimono des Chaya est telle qu'elle dispense de toute autre explication plus développée.

Les Suminokura 角藏 (ou 倉).

Les plus réguliers, les plus importants à plus d'un titre des armateurs japonais en relations avec le Tonkin furent les Suminokura. Le nom de la famille était primitivement Yoshida 吉田 ; elle descendait des Genji 源氏 d'Ōmi, ce qui explique que quelques-uns de ses membres aient parfois signé Minamoto 源, qui était leur nom patronymique. Elle prit celui de Suminokura de l'endroit où elle vint s'établir, à Saga 嵯峨, dans la banlieue de Kyōto. C'est là que naquit, la 23e année Tembun (1554), Ryōi Mitsuyoshi 了以光好, qui prit le *gō* 號 de Gensō 玄叟. Les Suminokura s'étaient, depuis plusieurs générations, fait un nom dans la médecine ; mais cette profession ne plut pas à Ryōi, et laissant à son cadet Sōjun 宗恂 (*gō* Ian 意安) la charge de continuer la famille et ses traditions, il fonda une nouvelle maison. Il est surtout connu par les grands travaux d'intérêt public qu'il entreprit et mena à bonne fin et qui lui valurent une fortune considérable. On lui doit notamment l'établissement en 1607 d'un chenal navigable dans les rapides de l'Ōi-gawa 大堰 (ou 井) 川, appelé aussi Hozu-gawa 保津川, grâce auquel les produits, les bois surtout, de la province de Tamba purent descendre aisément dans celle de Yamashiro et arriver à Kyōto (2) ; œuvre qui excita assez d'admiration pour que naquît une légende, qui s'est conservée jusqu'à nos jours, le représentant comme le fils d'un dragon. On lui éleva une statue dans le temple Daihi-kaku 大悲閣 au village de Saga, non loin de l'endroit où le torrent dompté débouche dans la plaine, temple à la construction duquel il avait d'ailleurs contribué et qui venait d'être terminé lorsqu'il mourut. Il est représenté assis sur un rouleau de câble, la main appuyée sur un pic de terrassier (3). Il exécuta des travaux de même genre pour le Fuji-kawa 富士川 et le Tenryū-gawa 天龍川 en 1608. Le manque de profondeur et l'irrégularité du cours du Kamo-gawa 加茂川 en rendant l'accès impossible même aux plus petites jonques, Ryōi creusa sur la rive droite, depuis Fushimi

---

(1) *Voyage dans l'intérieur de la Chine et de la Tartarie fait dans les années 1791, 1792 et 1793 par Lord Macartney*, par Sir George Staunton, traduit par J. Castéra. Paris, 1798, I, pp. 432 et 443.

(2) La descente de ces rapides est très pittoresque et se fait couramment aujourd'hui à titre d'excursion.

(3) On lui en a élevé une autre il y a quelques années, dans le parc d'Arashi-yama, au débouché même du torrent.

jusqu'au centre même de Kyōto, un canal latéral qui subsiste encore aujourd'hui, bien que fort amoindri par suite de divers travaux de voirie, et dota ainsi la capitale de communications fluviales aisées tant avec le lac Biwa qu'avec Ōsaka et la mer. Il avait conçu également le projet d'une régularisation du cours de l'Uji-gawa 宇治川, devant, outre l'avantage qui en résulterait pour la navigation, abaisser le niveau du lac Biwa et faire gagner sur ses bords une importante superficie de rizières. Sa mort en empêcha la réalisation (1).

Son esprit très ouvert et son caractère entreprenant toujours en quête de quelque nouveauté durent le porter de bonne heure vers le commerce à l'étranger, et il dut y être heureux ; dès 1592 il possède un bateau de haute mer et il est l'un des premiers bénéficiaires des *shuin-jō* de Hideyoshi. Il est probable que ses expéditions lointaines, sous la direction de capitaines à son service (car lui-même ne paraît pas avoir jamais quitté le Japon), se continuèrent régulièrement depuis ce moment. On voit un de ses bateaux revenir au Japon pendant l'été de 1603 ; et à l'automne de la même année il reçoit commission d'en envoyer un en Annam ; ensuite le nom de Suminokura figure tous les ans, à peu d'exceptions près, dans les registres de *shuin-jō*.

Ryōi s'était retiré des affaires en 1610 et mourut en 1614. Mais son fils Genshi Teijun 玄之貞順, qui porta aussi les noms de Yoichi 與一 et de Shigen 子元, depuis longtemps associé à ses travaux, en avait pris la suite. Des documents conservés dans la famille montrent que ses bateaux, après une interruption de quelques années, reprirent leurs voyages en 1619 et les continuèrent jusqu'à la fermeture du pays.

Genshi, né la 2e année Genki (1571), fut lui aussi un homme remarquable et de capacités plus variées que son père, Il prit part aux grandes entreprises de celui-ci et en dirigea seul d'importantes, entre autres un nouvel aménagement du Fuji-kawa et des travaux au Takase-gawa 高瀬川 ; il fut chargé par Iyeyasu d'une inspection des mines et en fit ouvrir de nouvelles ; pendant le siège d'Ōsaka, on lui confia la construction de digues et divers travaux destinés à mettre l'armée shōgunale à l'abri des inondations. C'est à lui que fut commis le transport des bois du Kiso pour le compte du daimyō d'Owari, et de ceux des forêts du Fuji-yama pour les travaux que Hidetada fit exécuter au chateau de Edo.

Il s'acquit de plus un autre genre d'illustration. De bonne heure, il avait manifesté pour l'étude un goût très vif qu'encouragea un littérateur estimé de son temps, Fujiwara Seigwa 藤原惺窩, et il s'y adonna avec succès. Il fut l'ami du célèbre confucianiste Hayashi Dōshun 林道春 (*gō* Razan 羅山)

---

(1) Voir à ce sujet dans la revue *Rekishi chiri*, t. X, no 2, septembre 1906, un article de M. Tsuji Zennosuke ; 辻善之助, *Suminokura Ryōi to Biwa-ko sosui no keikaku* 角倉了以と琵琶湖疏水の計畫.

qui parle de lui dans ses œuvres. Il avait réuni une bibliothèque de livres chinois rares et précieux, remarquable pour son temps. Il a laissé lui-même plusieurs ouvrages : *Tattoku roku* 達德錄, *Kien shū* 期遠集, *Hyakka sen* 百家選, etc. ; d'autres sont perdus, poésies japonaises et chinoises, *Zuihitsu* 隨筆, et notamment un Journal, *Nikki* 日記, qui sans doute eût été précieux pour le sujet qui nous occupe. Il donna de plus des éditions de quelques anciens ouvrages japonais, *Ise monogatari* 伊勢物語, *Genji monogatari* 源氏物語, *Heike monogatari* 平家物語, et de quelques autres, connues sous le nom d'éditions Suminokura ou de Saga (1). Il était grand amateur de divertissements artistiques, fut lié avec des maîtres de la cérémonie du thé et des acteurs de *nō*, ce qui l'amena à participer aux premières éditions des textes de ces pièces qui furent faites à cette époque. Il existe une statue de lui au temple Zuisen-ji 瑞泉寺 à Kyōto. Son fils Genshō 嚴昭, qui lui succéda, n'a pas laissé une aussi brillante mémoire.

Pour autant que les documents permettent de les suivre, c'est-à-dire de 1603 à 1613 de façon ininterrompue, puis à partir de 1619 à des dates plus espacées, les bateaux des Suminokura ne fréquentent, à une exception près, qu'un seul pays, l'Annam et plus précisement le Tonkin, car c'est sûrement en ce sens qu'il faut entendre le nom d'Annam lorsqu'il est employé à leur sujet. Toutefois il n'en fut sans doute pas de même pour la période antérieure ; une lettre de Genshi dit positivement que c'est en l'année *mizu no to u* 癸卯 que les bateaux de sa maison commencèrent à aller au Tonkin, et cette année c'est 1603.

Après la mention du *shuin-jō* reçu à cette date (2), le plus ancien document que nous possédions touchant ces voyages est un brouillon ou projet de lettre conservé dans les papiers de la famille. Le voici (3) :

Le grand directeur du commerce Tei Genshi (4) ... Minamoto Teijun Shigen,
Le *hōgen* (5) du grand bureau médical (6) Son (7) Sōjun Ian Minamoto Sōjun Ian,
écrivent respectueusement à Son Excellence le grand homme qui gouverne le royaume d'Annam. (Son titre officiel, son rang et son nom nous sont encore inconnus.)

Durant l'été de cette année, un bateau marchand de notre pays est revenu par un long voyage de votre pays. De ce qu'il portait, rien absolument n'a été abîmé ; il n'y

---

(1) Cf. Hara, *An introduction to the history of Japan*, p. 323. Excellent calligraphe, Genshi établissait, dit-on, lui-même le modèle des planches à graver.

(2) Voir plus haut p. 18-19 et 77.

(3) Kawashima, *Shuin-sen bōeki shi*, p. 212.

(4) Le nom donné est étrange. Tei 貞 est la première syllabe de Teijun 貞順, l'un des noms de Genshi ; les caractères Genshi, qui avec le précédent auraient pu donner à ce nom une vague allure chinoise, sont effacés sur l'original et remplacés par trois autres inintelligibles et dont le second est d'ailleurs indiscernable.

(5) 法眼, titre hiérarchique.

(6) Sōjun était attaché à la cour de Iyeyasu en qualité de médecin.

(7) 郁. La raison de ce caractère est inconnue.

a pas eu la moindre perte. Nous avons éprouvé une joie extrême. On peut juger par là de la bonne administration et du ferme gouvernement de votre pays et du soin avec lequel vous traitez les gens venus de loin. Mais ce bateau marchand, n'ayant pas emporté en partant d'ici de reconnaissance officielle de notre pays, lorsqu'il est revenu n'a pas été gratifié de lettre de votre pays. Aussi ne pouvons-nous juger de l'état des choses. Dans notre misérable pays il y a des marchands avides qui sous le nom de commerce n'ont que l'idée de voler en exerçant des violences. Il en résulte parfois chez les étrangers des doutes et de l'animosité contre nous. Aussi ne faut-il pas négliger de les bien examiner. Exécutant un ordre du gouvernement, nous vous envoyons un directeur du commerce pour vous renseigner et vous prions d'arranger toutes choses, de décider cette chose nouvelle, la création de *kangōfu* 勘合符 portant le sceau de nos deux pays, et de recevoir chaque année un directeur du commerce pour entretenir de bonnes relations. Ne sera-ce pas là un avantage important et durable pour nos deux pays ? Ce sont là les enseignements laissés par les anciens sages sur les marchés, les relations commerciales et la navigation : se régler sur les formes des choses pour la confection des instruments (1) ; comme l'ont dit les anciens, être bon pour ses voisins, c'est le joyau d'un Etat. Ceux qui possèdent un pays peuvent-ils rejeter cela ? L'essentiel que nous avons en vue pour l'échange actuel, ce sont surtout les livres et les médicaments, car les premiers importent à la morale et les seconds à la conservation de la vie humaine, et on ne peut se passer ni des uns ni des autres. Les gens de notre bateau sont tous stupides et ignorants (2) ; si en dehors de notre liste il y a des ouvrages ou des commentaires nouveaux, ou des remèdes d'action merveilleuse et étonnante, ne nous les cachez pas. Quelques misérables présents sont inscrits sur une liste séparée : nous sommes heureux de vous les offrir. Nous ajoutons encore une chose pour vous : c'est que nous soyons toujours en bonnes relations. Le temps actuellement est sombre et triste ; prenez soin de vous dans l'intérêt du pays.

Keichō, 8e année *mizu no to u*, hiver, 10e mois, 15e jour (17 novembre 1603).

Le grand directeur du commerce Tei Genshi...

Le *hōgen* du grand bureau médical Son Sōjun Ian (3).

Ce projet de lettre appelle quelques observations. D'abord le fait que les auteurs ignorent tout du personnage auquel ils écrivent montre que cette lettre était bien destinée au Tonkin. Il y avait en effet plusieurs années que des lettres officielles étaient échangées avec la Cochinchine, et s'il s'était agi d'elle, cette ignorance ne se comprendrait pas. Il en résulte du même coup que, bien qu'il y eût eu des bateaux de commerce à y aller, aucun rapport n'avait encore été noué avec les autorités du Tonkin. Ensuite il confirme ce qui a été dit plus haut, qu'antérieurement à 1603 les Suminokura n'étaient

(1) Allusion à un passage du *Yi king*, trad. LEGGE, p. 368.

(2) Incapables de juger de la valeur des ouvrages ou des remèdes non spécifiés sur la liste qui devait être jointe à cette lettre.

(3) Mêmes observations que pour l'en-tête de la lettre, sauf qu'ici les noms ne sont pas répétés.

pas entrés en relations avec ce pays. Enfin les auteurs se présentent eux-mêmes comme revêtus d'un caractère semi-officiel ; ils écrivent par ordre, et tout en faisant des demandes d'intérêt personnel, ils proposent d'ouvrir des négociations en vue de l'établissement de passes commerciales, ce qui engageait en quelque sorte le Gouvernement. Le fait que ce n'est pas Ryōi qui écrit, mais son fils, donne à croire que dès ce moment il avait abandonné à celui-ci la direction des entreprises commerciales à l'étranger. En fait, dans les registres, les *shuin-jō* continueront d'être à son nom ; mais, dès 1606, une note spécifie qu'il s'agit en réalité de son fils.

Dans cette lettre, Genshi prend le titre un peu étrange de *kwaieki daishi-shi* 回易大使司, que je traduis par « directeur du commerce », titre inconnu par ailleurs et dont on ne sait au juste à quoi il répond. Ce titre que personne ne porta ni avant ni après lui, il se l'est, dit-on généralement, arrogé de sa propre autorité, dans le but de se donner du prestige à l'étranger. Cela me paraît difficilement admissible, et il y a peut-être manière de l'expliquer. Mis en avant par Iyeyasu, chargé par lui, sinon de nouer directement des relations, au moins de préparer les voies à des relations officielles avec le Tonkin, sa seule qualité de marchand était insuffisante à lui donner accès auprès de hauts personnages et à faire prendre en considération ses demandes et ses propositions. Il lui fallait un titre quelconque, et Iyeyasu ne pouvait l'ignorer. Ne pas lui en donner ou ne pas l'autoriser à en prendre un, c'était d'avance vouer sa tentative à l'insuccès. Mais il n'en existait point qui répondît au but poursuivi. Il ne restait donc qu'à en imaginer un ; c'est ce qui fut fait ; mais cela ne put l'être qu'avec l'autorisation ou le consentement de Iyeyasu. Autrement cela eût fort ressemblé à une usurpation et eût été dangereux. Soit du Japon même, soit par les Japonais en relations avec l'étranger, soit par quelque lettre officielle d'Annam, la chose ne pouvait en effet manquer de venir aux oreilles de Iyeyasu, qui aurait fort bien pu trouver cette présomption exorbitante et la punir. Ce titre, Genshi continua d'ailleurs de se l'attribuer régulièrement sous les successeurs de Iyeyasu, et il le prend encore en 1625 dans une lettre où il parle en quelque sorte au nom du shōgun.

Enfin il n'est pas vraisemblable que des gens de la valeur morale des Suminokura aient eu recours à ce qui ne serait qu'une médiocre supercherie pour se donner de l'importance, ni que des gens de leur valeur intellectuelle ne se soient pas avisés du danger qu'elle leur faisait courir, ni non plus qu'un homme comme Fujiwara Seigwa, que Hayashi Razan voulait mettre à la tête de l'école qu'il songeait à fonder à Kyōto, s'y soit associé, comme on va le voir. On remarquera aussi que le pur intérêt commercial n'était pas seul à engager Genshi dans cette démarche : tandis que son oncle se joint à lui pour demander des remèdes en usage dans le pays, ce que lui désire surtout, ce sont des livres pour sa bibliothèque.

Le *Tōshōgū go jikki* 東照宮御實記, k. 7, note qu'à l'automne de cette même année 1603, Iyeyasu ordonna à Suminokura Ryōi d'envoyer un bateau

en Annam pour y nouer des relations commerciales. C'est sans doute en vue de ce voyage qu'avait été élaboré le projet de lettre qu'on vient de voir, et cela indique bien qu'Annam doit s'entendre ici du Tonkin, car des relations commerciales et même officielles existaient depuis plusieurs années entre la Cochinchine et le Japon. Mais il ne semble pas que la lettre en question ait jamais été envoyée. Peut-être Iyeyasu ne l'approuva-t-il pas ; il devait en effet abandonner l'idée des passes commerciales, *kangōfu*, qu'elle suggérait, et se tourner vers la simple réforme des *shuin-jō* qu'il réalisa l'année suivante.

Quoi qu'il en soit, c'est à propos des voyages des bateaux des Suminokura que Fujiwara Seigwa rédigea les Instructions suivantes en cinq articles, insérées dans ses œuvres complètes et reproduites au k. 12 du *Gwaiban tsūsho* :

Règlements pour les bateaux que Teijun envoie en Annam.

Le Commerce a pour but l'échange de ce qu'on possède contre ce qu'on n'a pas, et par là de procurer l'avantage des autres et de soi-même, non de s'enrichir soi-même en infligeant des dommages à autrui. Tout avantage, lorsqu'il est commun aux deux parties, si petit qu'il soit, devient grand ; tout avantage non commun devient petit, si grand qu'il soit. Ce qu'on appelle avantage, c'est un heureux assemblage de choses justes. C'est pourquoi on dit : le marchand avide prend 5, le marchand modéré prend 3. Il faut penser à cela.

Bien que les coutumes et la langue des régions étrangères soient différentes de celles de notre pays, la règle qui est donnée par le Ciel ne peut pas ne pas être identique. Oublier les similitudes et s'étonner des différences, cela équivaut au mensonge et à l'injure ; même si les autres ignorent [que nous tombons dans cette faute], nous, pouvons-nous ne pas le savoir ? La sincérité s'étend aux porcs et aux poissons (1). Pour les artifices, voyez la mouette (2). Le Ciel n'admet pas le mensonge. Il ne faut pas faire honte aux coutumes de notre pays Si l'on voit ailleurs des hommes vertueux et supérieurs, il faut les respecter comme nos pères et nos maîtres, leur demander ce qui est interdit dans le pays et se conformer aux coutumes et règles de ce pays.

Entre le ciel au dessus et la terre au dessous, les hommes sont frères, les choses sont nos alliées (3) ; on doit les considérer du même regard et les aimer de la même façon ; à plus forte raison les gens d'un même pays, à plus forte raison ceux d'un même bateau. S'il y a des gens misérables, malades, souffrant du froid ou de la faim, il faut les secourir, et ne pas chercher à se tirer seul d'affaire.

La fureur des vagues est à redouter, mais elle n'égale pas les passions des hommes qui les font sombrer dans l'abîme. Les passions humaines sont nombreuses, mais il n'en est point qui fassent sombrer les hommes plus que le vin et la luxure. En tout lieu les gens de même métier doivent se redresser et se garder mutuellement

(1) Allusion au *Yi king*, trad. Legge, p. 199.

(2) Probablement allusion à la légende de la mouette citée par Lie-tseu 列子, k. 2. Cf. L. Wieger, *Les Pères du système taoïste*, p. 93.

(3) Probablement allusion à l'expression 民吾同胞物吾與也. Cf. *Tchang Houang-k'iu sien-cheng wen tsi* 張橫渠先生文集, k. 1, Si ming 西銘.

de cela. Un ancien a dit : « La Voie à redouter passe par le lit et la table. » C'est exact. Ne doit-on pas y veiller ?

Les menues choses doivent être notées sur une liste spéciale, qui sera gardée près de soi jour et nuit et servira de guide.

Japon, Keichō, .. année... mois... jour (1).

Ecrit par le grand directeur du commerce Tei Shigen.

Conformément à l'ordre de Iyeyasu, le bateau de Suminokura dut partir à la fin de 1603 ou au commencement de 1604, et revenir dans le courant de cette année. On ne sait rien de ce voyage. Au 8e mois suivant, un *shuin-jō* pour le Tonkin est inscrit dans les registres au nom de Ryōi. Le bateau qui l'utilisa arriva à destination au 3e mois 1605, comme le montre le document suivant conservé dans la famille, simple copie d'une lettre adressée au capitaine et dont l'original dut être détruit au XVIIe siècle (2) :

Trịnh-Chức 鄭職, baron Nghĩa-lương 義 頁, fonctionnaire de la résidence officielle, écrit au capitaine du bateau.

Sentiments respectueux et félicitations. J'espère que votre père est rentré chez lui ; je lui offre mon salut et mes félicitations. Vous, capitaine, vous êtes un membre de la famille du prince de Bảo-quốc 寶 國 ; vous êtes sans secours et dans le trouble. Moi, fonctionnaire de la résidence officielle du marquis Văn-lí 文 理, j'ai les mêmes sentiments qu'auparavant. Je désire que, si le capitaine, prenant les objets précieux en sa possession, vient faire le commerce et qu'il y ait quelques voleurs, Votre Seigneurie se rende à [la résidence du] marquis Văn-lí, qui en fera respectueusement communication au Seigneur Roi. Le marquis Văn-lí est encore à la capitale. Il vient d'écrire touchant son retour, disant qu'il garde ses sentiments antérieurs et désire revenir vite, mais en est empêché par des affaires administratives. Il est convenu que le marquis Văn-lí sera de retour dans la seconde décade du quatrième mois de cette année. Si le capitaine désire aller à la capitale, les choses précieuses qu'il possède, qu'il me fasse la faveur de les confier... à moi, baron Nghĩa-lương, fonctionnaire à la résidence ; je les recevrai en attendant son retour. Si le capitaine ne va pas à la capitale et qu'il n'y ait pas à attendre son retour, faites-le moi savoir. Le fonctionnaire de la résidence officielle désire aller voir le capitaine ; aujourd'hui il en est empêché par la pluie ; il ira demain le féliciter.

Hoằng-định, 6e année, 3e mois, 26e jour (13 mai 1605).

Ecrit par Trịnh-Chức. Simple brouillon.

Place du sceau.

On ne connaît rien au sujet de l'auteur de cette lettre, Trịnh-Chức, car le premier caractère de son nom, assez mal écrit sur le document, doit vraisemblablement être restitué en 鄭. L'expression *nha-quan* 衙官 n'est sans doute qu'une dénomination générale appliquée à tous les fonctionnaires en

(1) La date est restée en blanc, ce qui permet de douter que ces instructions aient jamais été utilisées.

(2) Kawashima, *op. cit.*, p. 206.

service dans une « résidence officielle », c'est-à-dire dans les bureaux d'une administration. Mais à la façon dont parle le baron Nghĩa-lương, il semble qu'il devait y occuper une situation assez élevée, assez rapprochée de celle du gouverneur de la province, et lui donnant une assez grande autorité. Quant au capitaine du bateau, il est inconnu. Ce qui est dit de son père laisse supposer que celui-ci avait fait antérieurement un voyage au Tonkin. La phrase suivante est obscure. Il est inadmissible qu'on ait pu prendre un simple capitaine de bateau marchand pour un membre d'une famille royale actuellement régnante, soit au Japon, soit ailleurs. D'autre part l'expression 王子之人 a quelque chose d'un peu étrange. Il m'a semblé que ces difficultés disparaissaient si l'on suppose qu'il y a là une allusion à quelque histoire ou légende courante à cette époque, et c'est dans ce sens que je traduis ce passage. Je reconnais du reste n'avoir rien trouvé à ce sujet, et le Bảo-quốc, « pays précieux ou des joyaux », m'est inconnu.

Le marquis Văn-lí, on le verra ailleurs, était alors un des plus hauts fonctionnaires du Nghệ-an. Cela indique que le bateau japonais devait être à Vịnh ou dans les environs de cette ville. C'est au reste dans cette région que seront signalés plus tard d'autres bateaux des Suminokura. L'expression *Đức chúa vương* 德主王 désigne évidemment Trịnh-Tòng 鄭松, régent du Tonkin à cette époque. Les Trịnh, on le sait, se faisaient donner un titre royal ; Trịnh-Tòng portait celui de Bình-an vương 平安王. *Đức chúa* est une dénomination respectueuse en usage en Annam ; aujourd'hui encore les génies protecteurs des villages sont souvent dénommés *Đức chúa ông* 德主翁 s'il s'agit d'un génie ou *Đức chúa bà* 德主婆 s'il s'agit d'un génie femelle.

Le bateau de Suminokura était de retour au sixième mois, et on préparait un nouveau voyage en vue duquel un *shuin-jō* était obtenu au 9e mois. C'est probablement à l'occasion de ce voyage que Fujiwara Seigwa rédigeait la lettre suivante qui figure dans ses œuvres et que reproduit le *Gwaiban tsūsho*, k. 12 :

X... du Japon écrit au seigneur Hoàng 黃, grand personnage du royaume d'Annam.

Durant ces années, les bateaux-pigeons (1) vont et viennent [entre nos pays], et les sentiments d'amitié des deux pays sont ainsi de plus en plus manifestes. Votre bonté est profondément gravée dans mon cœur. Au 6e mois de l'année *ki no e tatsu*, les gens de mon bateau sont revenus sans accident, rapportant une réponse dont je suis honteux, avec un certain nombre de présents (quatre coquilles à nacre, cinq pièces de soie blanche d'excellente qualité, deux éventails d'ivoire, une jarre de cire parfumée, une jarre de parfum). On ne peut exprimer toute votre amabilité. Dans votre lettre vous insistez sur cette parole : demeurer dans la sincérité. C'est là en effet l'essentiel du gouvernement et de la formation des familles et des Etats. Car la sincérité est la qualité fondamentale de notre nature d'hommes ; elle est sensible au Ciel et à la Terre, pénètre le métal et la pierre, et il n'est point de lieu où elle n'ait accès ; son importance n'est donc pas bornée aux bonnes relations. Bien qu'un éloignement

(1) C'est-à-dire porteurs de nouvelles.

de mille *li* rende les coutumes différentes, les cinq directions (1) n'apportent aucune modification à ce sentiment. D'après cela on peut juger que ce qui diffère, ce sont seulement les vêtements et le langage, qui sont choses de peu d'importance. C'est-à-dire que, bien qu'éloignés de mille et dix mille *li* et différents par les vêtements et la langue, il y a cependant un point par lequel nous ne sommes pas éloignés, nous ne sommes pas différents : c'est la seule sincérité.

Le dernier envoyé manquait des qualités nécessaires ; pendant le temps de son voyage, il a mis en œuvre des moyens de toutes sortes ; ses paroles ont eu une face et un revers, et souvent il n'a pas compris les conditions [où il se trouvait] ; aussi a-t-il été puni suivant les lois du pays. Je pense qu'il en serait de même dans votre pays. En général, les marins imposent leurs ordres aux marchands et employés de commerce, et, pour un petit profit qu'ils aperçoivent, ils oublient [qu'ils s'attirent] une grande honte. Leur façon de parler change suivant l'air joyeux ou irrité [de leurs interlocuteurs] et n'est pas de nature à attirer la confiance. A l'avenir le gage de la sincérité entre nos deux pays sera un écrit, et celui de l'écrit sera un sceau qui servira de témoignage. C'est pourquoi je donne aux marins la réponse [à la lettre] de cet été.

Quelques objets de ce pays sont envoyés [en présent] en remerciement de votre bonté. Dans votre lettre il est dit aussi : Votre pays est un pays de poésie, de littérature, de rites ; ce n'est pas une terre de marchés, de commerce, d'assemblées. Si les marchés et le commerce n'ont pour but que le profit, ils sont vraiment dignes de mépris. Mais si l'on parle d'une manière générale, parmi les quatre classes du peuple, laquelle n'est pas du peuple ? et parmi les huit objets de l'administration, lequel ne mérite pas de l'être ? Hors du gouvernement et du maintien du peuple en paix, il n'y a ni poésie, ni littérature ni rites ; hors de la poésie, de la littérature et des rites, il n'y a pas de gouvernement ni de maintien du peuple en paix. Cela aussi est l'immuable nature possédée par les [êtres des] cinq directions.

Ce qui fait l'objet de la défiance de votre pays, c'est que nous avons manqué à la sincérité et que par là se sont produites à plusieurs reprises des affaires mauvaises. Si nos deux pays ne manquent pas à la sincérité réciproque, bien qu'il y ait des gens de peu de valeur, comment arrivera-t-il que surgissent des affaires mauvaises ? Mais il ne faut pas pour cela ne pas y veiller. Et puis, s'il naît quelques affaires, chacun de nos pays a ses lois.

Cette lettre n'est malheureusement pas datée ; toutefois l'année *ki no e tatsu* dont elle parle est 1604, et la façon dont elle en parle fait croire qu'elle dut être écrite en 1605. « L'écrit » et « le sceau » qui doivent servir de gage « à l'avenir » semblent bien désigner le *shuin-jō* dont devait être muni tout bateau japonais à partir de 1604 ; et on peut conclure de ce passage que la lettre fut écrite peu après cette date. L'expéditeur n'est pas nommé, mais il n'est guère possible de douter que ce soit Suminokura Ryōi ou plus probablement son fils Yoichi : celui-ci est en effet le seul parmi les armateurs connus à avoir été lié avec Fujiwara Seigwa. Il était le seul aussi à employer pour lui-même ou ses

---

(1) Les quatre points cardinaux et le centre ; quelque point de l'espace qu'occupent les hommes, cela ne modifie pas foncièrement leur nature.

représentants le mot *shi* 使 (回 易 使). La lettre fait allusion à des difficultés, vraisemblablement assez sérieuses, qui s'étaient élevées entre Japonais et Annamites : à cette date, les correspondances de Cochinchine n'en signalent point ; il doit donc s'agir du Tonkin, et les Suminokura étaient alors seuls à armer pour ce pays. On ne sait rien du destinataire de ce document, Hoàng. Le titre qui lui est donné, 頭 目, est un terme vague au sens général de « chef », mais qui n'a pas place dans la hiérarchie régulière. Il résulte de la lettre de Seigwa que Hoàng avait écrit, vraisemblablement à Suminokura — par malheur sa lettre est perdue —, pour se plaindre de la façon d'agir de son représentant, le capitaine ou le « marchand » du bateau, qui devait en effet avoir été très mauvaise puisqu'il avait fallu le punir. Les Suminokura devaient être fort ennuyés de cet incident et assez embarrassés pour répondre convenablement et sans perte de face à Hoàng ; et c'est sans doute pour cela qu'ils eurent recours à Seigwa, l'ami de Yoichi. Celui-ci paraît s'être assez habilement tiré d'affaire. Il ne tente nulle défense, sacrifie simplement le coupable et reconnaît sans ambages les défauts des gens composant les équipages des bateaux. Rappelant une citation des classiques que contenait la lettre de Hoàng — c'était là une adroite flatterie à l'adresse de l'érudition de son correspondant —, il développe longuement et en termes grandiloquents, à la chinoise, l'importance de la bonne foi dans les relations et affirme sa nécessité. Cette citation d'ailleurs, et d'autres allusions qu'on peut soupçonner à travers la lettre de Seigwa, montrent que Hoàng avait une éducation littéraire, n'était par conséquent pas un simple commerçant, mais un fonctionnaire instruit et sans doute d'assez haut rang. Au fond, malgré quelques incidents pénibles, ni lui ni Suminokura ne désiraient une rupture : il avait envoyé des cadeaux ; Suminokura lui en fait à son tour ; et les relations continuèrent régulièrement. Mais on ne voit plus reparaître Hoàng, qui fut peut-être appelé à d'autres fonctions.

C'est en cette année 1605 que Ryōi et son frère Sōjun Ian tentèrent pour la première fois, semble-t-il, d'entrer en relations avec le gouvernement du Tonkin. La famille a conservé en effet une liste de présents adressés à cette époque à un personnage qu'ils nomment *kwambaku* 關 白, titre des régents japonais, et qui ne peut guère être autre que Trịnh-Tòng, le premier ministre et tout-puissant régent du Tonkin. Voici cette liste (1) :

Année du Serpent, 12e mois, 1er jour.

Au *kwambaku*. De la part de Ian : cent morceaux de cristal de roche ;
vingt livres de morceaux d'ambre ;
une livre de santal blanc ;
un mortier pour remèdes (2) ;
mille feuilles de papier blanc.

---

(1) Kawashima, *op. cit.*, p. 217.

(2) *Yagen*, 藥 研, écrit inexactement ici 藥 器 ; mortier allongé en forme de barque, dans lequel les substances médicinales étaient broyées au moyen d'une petite meule pourvue de poignées en son axe.

De la part de Ryōi : une selle de cheval ;
deux hallebardes ;
une armure ;
un arc ;
trois paquets de flèches de 12 chacun ;
cinq cents livres de soufre ;
deux pierres à aiguiser. »

L'année du Serpent est 1605 ; il n'y en a plus ensuite qu'en 1617, et à cette date Ryōi était mort depuis longtemps.

Il est donc certain que ces objets furent chargés sur le bateau qui dut partir au commencement de 1606, et qui arriva dans la rivière de Vịnh, le Sông Cả, au 4[e] mois, ainsi qu'en fait foi la copie d'un document annamite conservée dans la famille, reproduit Planche I, et dont voici la traduction :

Nous, fonctionnaires des deux bureaux Thừa 承 et Hiến 憲 de la province de Nghệ-an, informons les agents de nos bureaux Lê-hữu-Tài 黎有財 et Phạm-thọ-Nhượng 範壽讓 que nous avons appris qu'un bateau étranger est arrivé en cette province et s'est arrêté au port fluvial du village de Phục-lễ 復禮, *huyện* de Hưng-nguyên 興元. Ils doivent aller à l'endroit où s'est arrêté le bateau ci-dessus pour l'examiner et demander au capitaine d'où il vient et où il désire faire le commerce, et lui dire de faire clairement la liste des gens de son bateau. Nous nous servirons de leur réponse pour informer nos supérieurs. Tel est l'objet de cette lettre.

Hoàng-định, 7[e] année, 4[e] mois, 18[e] jour (24 mai 1606).
Quatre noms en cachets ornés.

Nous apprenons ainsi que les bateaux étrangers arrivant au Tonkin, avant d'être autorisés à entrer en rapports commerciaux avec la population, étaient soumis à une visite et à un examen de la part des autorités de la région. La subdivision administrative Hưng-nguyên existe encore aujourd'hui ; mais de simple *huyện* elle est devenue *phủ*. Elle ne touche le Sông Cả qu'en amont de Vịnh. Beaucoup de noms de lieu ont changé dans cette région, et on n'y retrouve plus celui de Phục-lễ.

Il paraît à première vue assez étrange que l'on ait choisi comme point d'ancrage un endroit aussi éloigné à la fois de la mer (40 kilomètres environ) et de la grande ville de Vịnh (20 kilomètres), négligeant le port actuel de Bến-thủy par exemple, qui, plus rapproché de ce centre et de la route mandarine, devait offrir plus de facilités pour le commerce.

Le bateau était commandé par un membre de la famille des armateurs, Suminokura Gou 角藏五右, ou plutôt Goemon 五右衛門, car on supprimait parfois — on en verra des exemples plus loin, — la terminaison *emon*, devant laquelle le caractère 右 s'écrivait mais ne se prononçait point. Il se lia d'amitié avec un marchand annamite du nom, ou plutôt de la « désignation », *hiệu* 號, marque commerciale, de Hiển-sơn 顯山. De ces relations il reste


示

弘定七年四月十八日

Ordre des autorités du Nghệ-an pour la visite d'un bateau japonais (p. 86).
(Document original conservé dans la famille Suminokura, à Kyôto).

comme témoins les deux lettres suivantes, dont la copie est conservée par la famille [1]:

Le capitaine Suminokura Gou écrit au marchand Hiền-sơn du pays d'Annam.

Le capitaine et Hiền-sơn ont précédemment conclu un pacte d'amitié. Aussi, ayant descendu la rivière, je me suis arrêté au port (embouchure) et j'ai attendu. Aucun envoi n'est venu. Quelle est la cause qui vous a fait manquer le temps fixé ? Aujourd'hui le temps est bon et c'est un jour faste. Aussi j'ai l'intention d'appareiller. J'espère vivement revenir à votre pays l'année prochaine et pouvoir y faire le commerce. A cette époque nous pourrons partir ensemble pour le Japon. Je remets [à vous dire] le surplus à l'année prochaine ; je n'en dis pas plus cette fois.

Hiền-sơn ne connut cette lettre qu'après le départ du bateau. Il y répondit [2]:

Le *phủ-sinh* [3] Hiền-sơn écrit au capitaine Suminokura Gou du Japon.

Hiền-sơn et le capitaine ont précédemment conclu un pacte qui les fait amis et frères. Aussi j'ai eu confiance en la convention faite antérieurement d'aller au Thanh-hoá et d'acheter de la soie, l'argent pour l'achat étant fourni par moitié par moi et par le capitaine. Ensuite, désirant obtenir les avantages de notre fraternité, je suis allé de nouveau au Thanh-hoá pour acheter de la soie. Je suis revenu le 23 du 5e mois et je me suis rendu à votre demeure ; je me suis aperçu alors que, empressé à retourner dans votre pays, vous ne m'aviez pas attendu au port et que j'avais manqué le temps fixé ; et en voyant la partie gauche [4] de votre lettre, j'ai été péniblement affecté.

Il y a quelque temps, j'ai fait prix avec le capitaine San-kouan Lin Yao-wou [5] pour de la soie de bonne qualité, pour une valeur de 830 taëls d'argent annamite ; mais il ne m'a pas encore rendu cette somme. Il a promis de me la rendre à son retour ici au 3e mois de l'année prochaine. Si Lin Yao-wou ne revient pas l'année prochaine, je désire que Suminokura Gou demande ces 830 taëls d'argent à Lin Yao-wou, les prenne de lui et les remette à son frère cadet (à moi). Cette affaire est très importante.

L'Annam et le Japon sont des pays frères. Le capitaine et Hiền-sơn, bien que de contrées différentes, ont depuis longtemps conclu un pacte de fraternité. Grâce à cela, bien que les parents qui nous ont engendrés soient différents, c'est comme si nous étions nés de la même famille. Dernièrement, quand le capitaine est venu en Annam, Hiền-sơn a été le plus dévoué et le plus attentionné de tous à son égard. Et maintenant que le capitaine retourne en son pays, Hiền-sơn ne pourra pas s'empêcher de penser à lui. Je désire que le capitaine revienne l'année prochaine, comme nous nous le sommes promis en qualité d'amis entretenant de bonnes relations ; ce sera ce qu'on peut appeler vraiment des rapports de fraternité pour mille ans. J'écris de façon détaillée afin que vous puissiez bien vous rendre compte.

Hoằng-định, 7e année, 5e mois, 23e jour (10 juillet 1606).
Signature du *phủ-sinh* Hiền-sơn.

---

(1) Kawashima, *op. cit.*, p. 220.

(2) *Ib.*, p. 221.

(3) 府生, titre donné à ceux qui avaient subi avec succès les trois premières épreuves des concours littéraires. Cf. *Nguyệt ánh Lưu thị gia phả* 月盎劉氏家譜, fo 9 vo et fo 14 vo.

(4) La fin.

(5) Il en a été question ci-dessus, p. 47, dans la notice sur les Armateurs étrangers.

Comment cette lettre arriva-t-elle à destination ? On ne le sait ; sans doute elle dut être confiée à quelque autre bateau se rendant au Japon, bien que les inscriptions des registres de *shuin-jō* n'en signalent point à cette époque. On ne sait pas davantage si Goemon revint au Tonkin. Il est possible qu'il y soit en effet revenu, car au 8e mois 1606 un nouveau *shuin-jō* est inscrit au nom de Ryōi et remis à son fils, dit le registre. Le bateau qui en profita put parfaitement être commandé par Gou. Quoi qu'il en soit de ce point, il emporta des présents pour le *kwambaku*, Trịnh-Tòng, et pour le marquis Văn-lí. En voici la liste (1) :

Année *Hi no e uma*, 12e mois, 2e jour (30 décembre 1606).

Pour le *kwambaku* : 300 livres de soufre ;
100 livres de cuivre ;
un sabre ;
vingt morceaux d'ambre ;
trente morceaux de cristal de roche ;
une écritoire ;
un *hasami-bako* (2).

Pour le marquis Văn-lí : une écritoire ;
200 livres de soufre ;
un sabre ;
dix morceaux d'ambre ;
vingt morceaux de cristal de roche ;
100 livres de cuivre.

On ne sait rien d'autre au sujet de ce voyage. Il n'y a pas de *shuin-jō* au nom de Suminokura en 1607 ; mais il y en a un à la date du 11 du 1er mois de 1608, et une note explique que le moine Jōda étant mort à la fin de l'année précédente, la rédaction du *shuin-jō* de Suminokura a été retardée. Le bateau dut partir peu après, car avant la fin du 3e mois, il est dans la rivière de Vịnh, où il subit la visite des autorités, comme en fait foi le document suivant (3).

Le duc (4) Tứ 泗, vice-général du gouvernement de la province de Nghệ-an, et les fonctionnaires des deux bureaux Thừa et Hiến informent le *văn-chức* (5) Nguyễn-quốc-Vinh 阮國榮, Nguyễn-hoành-Bác 阮宏博, *tả-mạc-quan* (6) du bureau Thừa, et Phạm-văn-Taỏ 范文藻, agent du bureau Hiến, qu'un bateau de commerce japonais

(1) Kawashima, op. cit., p. 222.

(2) 挾箱, boite rectangulaire laquée contenant des vêtements ; fixée à l'extrémité d'un bâton laqué aussi, elle était portée sur l'épaule par les serviteurs d'un haut personnage en déplacement. Le cortège ordinaire d'un daimyō en comportait deux.

(3) *op. cit.*, p. 224.

(4) 郡公 *quận-công*, titre ducal conféré à des mandarins pour services éminents. 國公 *quốc-công* et 鄉公 *hương-công*, titres de même valeur, étaient réservés à des membres de la famille voyale, ou peut-être aussi de la famille Trịnh.

(5) 文職. Pour ce titre et les fonctions qui y étaient attachées, voir *Lịch triều hiến chương loại chí* 歷朝憲章類誌, q. 17.

(6) 左幕官. Cf. *ibid.*, q. 14.

est arrivé au port fluvial du territoire du village de Phục-lễ, *huyện* de Hưng-nguyên. Ils se rendront au *huyện* et au village ci-dessus, à l'endroit où est arrêté le bateau, pour examiner et demander au capitaine son nom, le nombre des marchands montés sur son bateau et les marchandises qu'il apporte. Que les déclarations soient claires et qu'elles nous soient présentées afin que nous les transmettions [aux autorités supérieures]. S'il y a quelque erreur, ils en seront responsables. Tel est le sujet de cette lettre.

Hoằng-định, 9e année, 3e mois, 27 jour (11 mai 1608).

Un nouveau *shuin-jō* fut donné au nom de Suminokura, au 8e mois 1608, mais enregistré seulement à la date du 11 du 1er mois de l'année suivante (14 février 1609). Le voyage se termina par un naufrage sur la côte du Tonkin. La nouvelle en fut apportée au Japon par quatre documents, dont deux lettres de fonctionnaires annamites, une ordonnance du régent et une note du marquis Văn-lí, tous quatre reproduits au k. 12 du *Gwaiban tsūsho* d'après l'*Ikoku nikki*, et dont les deux derniers figuraient sur le « paravent aux lettres » du Shōkoku-ji :

Le duc Thư 舒, vieillard, général (1) de droite, membre de l'état-major (2) du corps d'armée du centre (3), administrateur du Grand bureau de médecine, compose une lettre et ose l'adresser à Son Altesse le roi du Japon (4).

Veuillez examiner avec soin mes humbles paroles. L'année dernière, un bateau japonais dont le capitaine était Suminokura (5), chargé de marchandises, arriva le 11 du 3e mois au territoire du *đạo* (6) de Nghệ-an de ce pays et y fit du commerce. J'en informai respectueusement notre Seigneur (7), qui ordonna d'aller acheter les marchandises des bateaux du Japon et du Fou-kien et d'en faire offrande (8). Le 11 du 6e mois, Suminokura partit pour s'en retourner ; mais, arrivé au port de Đan-nhai (9), il rencontra une tempête, et ce Suminokura et d'autres, au nombre de treize

---

(1) Je traduis ainsi l'expression *đô-đốc* 都督, dont je ne connais pas la valeur exacte.

(2) *Đô-đốc phủ* ; il y en avait un par corps d'armée, où siègeaient les *đô-đốc* de droite et de gauche ; je ne sais quels en étaient les autres membres. Cf. *Lê triều quan chế lệ* 黎朝官制例, q. 3.

(3) L'armée était divisée à la chinoise en cinq corps dits du centre, de droite, de gauche, d'avant et d'arrière.

(4) C'est le titre donné généralement par les Annamites au shōgun.

(5) Peut-être Goemon.

(6) 道, nom de circonscription administrative.

(7) 主上, titre qui désigne ordinairement le souverain, mais qu'en Annam on donnait au régent Trịnh.

(8) A lui-même ou au roi ; la phrase ne permet pas de le décider.

(9) 丹涯. Ce port n'existe plus. Mais on sait par le *Nghệ-an kí* 乂安記, q. 1, ouvrage composé à la fin du XVIIIe ou au commencement du XIXe par Bùi-dương-Lịch 裴楊瓑, et par la géographie rédigée sous Tự-đức, *Đại-Nam nhất thống chí* 大南一統志, section du Nghệ-an, qu'il s'agit de l'embouchure de la rivière de Vịnh, le Sông Cả, appelée aujourd'hui Cửa Hội 詶會. D'après ces ouvrages, l'entrée en était difficile. En ce point était établi un poste de garde de 30 hommes. Ce sont eux vraisemblablement qui furent envoyés au secours des naufragés.

personnes, furent engloutis et moururent. Son frère cadet Shōzaemon, des marchands passagers et des employés, en tout plus de cent personnes, échappèrent heureusement au danger. Ayant appris cela, j'envoyai des soldats pour les sauver et les ramener, et je leur distribuai des vêtements et des aliments. J'ai eu beaucoup compassion de Shōza (1) et de ses compagnons qui, se trouvant en terre étrangère, désiraient retourner dans leur pays. J'ai chargé des gens de les conduire à la Cour et de les présenter [au souverain ou au régent]. Moi-même, j'ai osé adresser un rapport, m'efforçant par mes paroles de leur rendre sa volonté favorable. J'ai heureusement reçu l'ordre de construire un bateau et de tout préparer pour que Shōza et ses compagnons, profitant de l'occasion, puissent retourner dans leur pays. C'est pour exposer ces choses que j'écris respectueusement cette lettre et ose la soumettre à l'examen du roi, dans l'espoir que cela contribuera à fortifier nos bonnes relations de voisinage. L'écriture ne peut exprimer tout ce que j'ai à dire. Respectueusement.

Hoằng-định, 11e année, 4e mois, 3e jour (25 mai 1610).

Voici l'autre lettre :

Le marquis Quảng-phú 廣富, sujet émérite Dương-vũ Uy-dũng (2), administrateur (3) du régiment Cẩm-y (4), officier gendre impérial (5), compose une lettre et ose l'adresser à Son Altesse le roi du Japon.

Veuillez examiner avec confiance mes humbles paroles. L'année dernière, un bateau japonais dont le capitaine était Suminokura, abondamment chargé de marchandises, est arrivé le 11 du 5e mois au territoire de la province de Nghệ-an de notre pays et s'y est arrêté. Les fonctionnaires de cette province en donnèrent respectueusement avis. Pour moi, je descends d'une famille de généraux et j'exerçais un commandement militaire. Étant gendre adoptif de notre Seigneur, j'ai reçu de grandes faveurs de l'empereur Lê. Ayant des affaires de famille, j'ai respectueusement fait un rapport au ministre Vinh 榮, et j'ai été chargé par notre Seigneur d'une mission spéciale. Ayant reçu mon congé, je surveille les bateaux du Japon et du Fou-kien et autres ; j'ai établi des demeures (magasins) pour eux, afin de faciliter le commerce. Je m'étais assuré des sentiments sincères de Suminokura, et nous étions liés par des liens de parents d'adoption. Le 16 du 6e mois, Suminokura est parti pour s'en retourner ; mais, arrivé hors du port, il a soudain rencontré la tempête. Suminokura et d'autres, au nombre de treize personnes, tombèrent à la mer, se débattirent dans les vagues et par malheur périrent. Il reste son frère cadet Shōzaemon, des marchands passagers, Hikobei, Chūza, Jinu, Dembei, Genu, Tau, Hikoji, Zenza, Ryūu, Yau, des employés du

---

(1) Abréviation pour Shōzaemon.

(2) 揚武威勇, titre toujours joint à celui de « sujet émérite », 功臣, et le complétant. Cf. *Lê triều quan chế lệ*, q. 2.

(3) Je ne sais pas exactement ce qu'il faut entendre par l'expression 署衛事.

(4) 錦衣, régiment portant un « vêtement de brocart ».

(5) L'expression *phụ-mã* 駙馬 désigne normalement le mari d'une princesse de sang impérial. Il semble, d'après cette lettre, qu'en Annam elle ait été appliquée aussi aux gendres du régent Trịnh, puisque l'auteur qui se donne ce titre précise plus loin qu'il est « gendre adoptif » 義婿 du Seigneur. Je n'ai pu déterminer de quel genre d'adoption il s'agit ici.

bateau, Zenji, Kichiza, Jinzō (1) et autres, au nombre de plus de cent personnes, qui cherchèrent à sauver leur vie et y parvinrent heureusement. J'ai envoyé des soldats qui les sauvèrent et les amenèrent. Dans ma maison furent nourries quarante-neuf personnes ; le duc Thư *đại-đô-đường hữu-phủ* 大都堂右府 (2) mon père, ému de compassion, en nourrit trente-neuf ; et le *chưởng-giám* (3) marquis Văn-li, vingt-six. Ils sont tous entretenus, vêtus et nourris. Shōzaemon et ses compagnons n'ont dû de sauver leur vie qu'à mes bontés et à mes efforts. Je les ai comblés de bienfaits. Désirant assurer leur existence, je les ai de plus fait conduire à la Cour et présenter à l'Empereur. J'ai troublé sa sainte pensée par un rapport pour faire descendre l'inondation de ses bienfaits, demandant qu'il voulût bien autoriser la construction d'un bateau afin que Shōza et autres puissent par ce moyen regagner leur pays. Quand ils y seront retournés, Shōza et autres pourront se présenter à leur seigneur, rendre leurs devoirs de reconnaissance à leurs pères et à leurs maîtres, et consoler les inquiétudes de leurs femmes et de leurs enfants. Par l'effet de ce que j'ai fait pour eux, non seulement j'ai pu sauver la vie de Shōza et de ses compagnons, mais ma louange et mon renom se répandront dans les deux pays, celui-ci et le voisin. Je désire respectueusement que Votre Altesse examine et accepte [mes paroles], et par là comprenne les sentiments avec lesquels je traite ceux qui viennent de loin, et que lui soient manifestés nos sentiments de bonne amitié. Telles sont mes humbles paroles. Je vous présente respectueusement cette lettre.

Hoằng-định, 11e année, 2e mois, 20e jour (14 mars 1610).

A ces lettres il faut joindre les deux documents suivants :

I. — Ordonnance de Bình-an Vương 平安王, généralissime administrateur général du royaume, *thượng-phủ*.

Le frère cadet du capitaine du bateau japonais, Shōzaemon, les commerçants passagers Jinemon, Genemon, Taemon, Zenzaemon, Dembei et autres, d'après ce qui a été rapporté, ont l'année dernière quitté le rivage [de leur pays] et traversé la mer, et le 5 du 5e mois sont arrivés au marché de Phục-lễ, *huyện* de Hưng-nguyên, province de Nghệ-an, où ils ont fait le commerce. Le 16 du 6e mois, ils ont appareillé pour retourner [dans leur pays] ; mais en arrivant au port de Đan-nhai, ils ont été pris par la tempête Shōza et les passagers commerçants de ce bateau, en tout cent cinq personnes, y demeurent depuis longtemps. Ils demandent l'autorisation de s'en retourner. C'est pourquoi je les autorise à s'établir en résidence temporaire, à préparer leurs bagages et à retourner dans leur pays suivant qu'il en trouveront l'occasion. Dans les endroits où ils passeront, la police les arrêtera, et, vérification faite du lieu où ils se rendent, les relâchera. Le long de leur route, s'ils rencontrent des difficultés

(1) Tous ces noms, sauf peut-être un ou deux, sont abrégés ; les formes complètes seraient Hikobei, Chūzaemon, Jinemon, Dembei, Genemon, etc. Cf. ci-dessous l'ordonnance de Bình-an Vương.

(2) La première de ces expressions est une appellation honorifique réservée aux généraux commandant les forces d'une province. La seconde semble n'être qu'un résumé des titres énumérés en tête de la lettre précédente.

(3) Pour cette expression, voir ci-dessous p. 92 la note du marquis Văn-lí.

et qu'il se produise des affaires, les lois du pays sont sévères, et [les agents de la police] ne seront pas indemnes. Tel est mon ordre.

Hoằng-định, 11e année, 1er mois, 26e jour (19 février 1610).

II. Le marquis Văn-lí, *tổng-thái-giám* (1) *chưởng-giám-sự* (2) de la province de Nghệ-an du pays d'Annam, remet cet écrit à Shōzaemon, frère cadet du capitaine du bateau japonais, et à Hikobei, Chūza, Jinu, Genu, Tau, Dembei, Hikoji, Zenza, Ryūu, Yau, Kichiza, Kihei, Matau, Yojiu, Zenji, Jinzō et autres.

Le nombre des personnes ayant été atteintes par le naufrage du bateau de Suminokura est de cent cinq. Le duc Thư, *đại-đô-đường hữu-phủ*, le marquis Văn-lí, le marquis Quảng-phú, gendre impérial, fonctionnaire de cette province, ont eu la bonne volonté de s'acquérir du mérite et ont été touchés de pitié pour ces gens venus de loin et souffrant du manque de nourriture. Ils ont employé leurs propres biens à leur faire l'aumône. Ils ont sauvé leurs vies, puis les ont fait aller à la capitale pour demander au Seigneur de leur donner abondamment nourriture, vêtements et l'autorisation de retourner au Japon. C'est là un grand honneur. Le duc Thư *thái-đô-đường* et les autres fonctionnaires ont fait construire un bateau pour leur permettre de retourner dans leur pays et ont ainsi accompli parfaitement leur acte méritoire. J'écris ceci pour être envoyé au Japon.

Hoằng-định, 11e année, 2e mois, 9e jour (3 mars 1610).

Du duc Thư et du marquis Quảng-phú, on ne sait rien en dehors de ce que nous apprennent ces lettres. Il a déjà été question du marquis Văn-lí, qui reparaît ici avec un nouveau titre en faisant un des plus hauts personnages, peut-être le premier après le gouverneur, de la province de Nghệ-an. Bình-an Vương est le titre royal du régent Trịnh-Tòng, qui depuis 1599 avait aussi ceux de généralissime, d'administrateur du royaume et de *thượng-phủ* 尙父, qu'on pourrait traduire par « précepteur impérial », mais qui était d'ailleurs tout honorifique.

D'après ces documents, le naufrage du bateau de Suminokura et la situation des naufragés semblent avoir excité une certaine émotion au Tonkin. A travers les explications que donnent les fonctionnaires, on sent percer comme une inquiétude de l'impression que produira l'événement au Japon ; ils s'efforcent de mettre en relief tout ce qu'ils ont fait pour les survivants, la manière généreuse dont ils ont agi à leur égard. Craignaient-ils que le commerce japonais ne se détournât de leur pays, ou espéraient-ils quelque reconnaissance effective de leurs bons offices ? En tout cas, leurs sentiments envers les Japonais ne sont pas douteux.

Pour quelle raison jugèrent-ils devoir les envoyer à la Cour et leur imposer ce long et coûteux voyage de près de 600 kilomètres ? On ne le voit pas nettement.

---

(1) 總太監. Sorte de directeur de toute l'administration d'une province ; poste élevé qui n'était conféré qu'à un fonctionnaire titulaire de la première classe du troisième rang. 正三品. Cf. *Lê triều quan chế lệ*, q. 2.

(2) 掌監事, chef d'un bureau.

Il est probable qu'ils désiraient simplement faire régulariser la situation des naufragés et obtenir que le gouvernement s'intéressât à eux et pourvût lui-même, en totalité ou en partie, à leur entretien et à leur rapatriement. On sait que dans la seconde moitié du XVIIe siècle le statut des étrangers était strictement réglementé en Annam ; les marins en escale et les commerçants n'étaient autorisés à résider qu'en certains lieux ; des agents les surveillaient de près et ils ne pouvaient circuler que sous escorte ([1]). On peut supposer qu'il en était de même dès l'époque qui nous occupe ; ces naufragés sans établissement fixe, sans intention de demeurer dans le pays et dépourvus de moyens de le quitter, étaient dans des conditions irrégulières ; c'est sans doute pour cela que les fonctionnaires, désireux de mettre leur responsabilité à couvert, crurent bon de consulter le régent à leur sujet. Celui-ci trancha la question de manière fort libérale, autorisant d'une part les Japonais à demeurer en Annam en résidence temporaire, et d'autre part les fonctionnaires du Nghệ-an à faire construire, aux frais de l'administration évidemment, un bateau destiné à reconduire les naufragés au Japon. Ce bateau fut-il réellement construit ? On n'en sait rien, mais cela paraît peu probable. D'après le P. de Rhodes, les Annamites ne savaient pas alors construire de bateaux capables d'affronter de longues traversées ([2]). Les Japonais auraient pu à la vérité aider les ouvriers indigènes et apporter quelques perfectionnements à leur travail. Mais, de toute façon, ce bateau n'aurait pu être prêt que vers l'époque où abordaient d'ordinaire ceux qui venaient du Japon; et c'aurait été une grosse dépense pour une utilité problématique. Il semble plus probable que les naufragés furent rapatriés par le bateau qui porta au Japon les documents ci-dessus, bateau au sujet duquel on ne connaît rien, les registres de *shuin-jō* n'en mentionnant aucun à l'époque voulue pour le Tonkin, et qui fut peut-être un bateau chinois appartenant à des armateurs établis hors du Japon.

Quant à la note du marquis Văn-lí, adressée aux Japonais naufragés et destinée, d'après son contenu même, au Japon, sa rédaction laisse supposer qu'elle fut sollicitée par les intéressés eux-mêmes, désireux de rapporter avec eux un document officiel garantissant qu'il n'y avait aucunement de leur faute dans la perte du bateau ni dans leur séjour prolongé à l'étranger.

On aura remarqué qu'il y a quelques légers désaccords entre ces lettres. Il semble que le marquis Quảng-phú, en sa qualité de surveillant des bateaux étrangers, fut le premier à s'occuper directement des naufragés et celui auquel leur soin incomba principalement ; par suite, ce serait aux indications

---

([1]) Voir les édits traduits par M. Deloustal, *BEFEO*, XIII, v, 55 sqq.

([2]) *Histoire du Royaume de Tunquin*, l. I, chap. 16, p. 56 de l'édition de 1651 : « Leurs vaisseaux de port ne sont pas à durer aux brisans des vagues et contre les tempêtes qui arrivent ordinairement en un long voyage ; les planches et les pièces de bois n'étant point jointes et attachées à clous ni à chevilles, mais seulement avec certaines ligatures qu'il faut renouveler tous les ans. »

de sa lettre qu'il conviendrait de donner la préférence. Cela paraît sûr en ce qui concerne la date du départ du bateau, le 16 du 6e mois, date confirmée par l'ordonnance de Bình-an Vương. Le chiffre 11 donné par le duc Thư doit être une erreur résultant d'une confusion avec la date de son arrivée, le 11 du 5e mois. Celle-ci est donnée aussi par le marquis Quảng-phú ; celle du 5 du 5e mois indiquée dans l'ordonnance de Bình-an Vương doit être une erreur de même genre que la précédente ; le scribe aura répété pour le jour le chiffre donné pour le mois. En ce qui concerne le nombre des survivants, le chiffre de cent cinq donné par deux des documents est notablement inférieur au total des trois chiffres donnés par le marquis Quảng-phú, 49 + 39 + 26 = 114. Sans doute il y eut 114 sauvés, dont quelques-uns moururent par la suite.

Les quatre documents en question durent être remis aux gouverneurs de Nagasaki, qui les transmirent à la Cour de Iyeyasu à Sumpu (Shizuoka), où ils arrivèrent, d'après l'*Ikoku nikki*, le 12 du 6e mois (31 juillet 1610), soit un an après l'événement. Kondō Morishige, d'ordinaire plus avisé, remarque à ce propos que les lettres du duc Thư et du marquis Quảng-phú ne peuvent passer pour des lettres officielles, ***kokusho*** 國書, et qu'elles contreviennent aux rites, 無禮, en ce sens évidemment qu'il y avait quelque impertinence de la part de simples fonctionnaires à s'adresser ainsi directement au shōgun.

Bien qu'il fût sans nouvelles et eût lieu de craindre un malheur, Suminokura demanda un *shuin-jō* pour l'Annam et l'obtint le 13 du 9e mois (10 octobre) 1609. Il arma un nouveau bateau dont il confia le commandement à un autre membre de sa famille, Sukejiemon 助次右衛門, et qui arriva à Vịnh au 5e mois 1610 ; ce qui montre bien que dans ce cas, ainsi que dans le suivant et peut-être dans d'autres, Annam doit s'entendre Tonkin. L'ordre de visite le concernant est conservé dans la famille ; le voici (1).

Le marquis Văn-lí, fonctionnaire du bureau du général au pays d'Annam, se rendra au village de Hoa-viên 華園 (2), *huyện* de Hưng-nguyên de la province de Nghệ-an, pour inspecter le bateau japonais de Suminokura et les marchands passagers qui s'y trouvent et examiner leurs affaires commerciales. Cela terminé, il leur donnera l'autorisation de retourner dans leur pays. Ils ont déjà présenté à l'administration leur garantie (3) ; on en a vérifié l'authenticité et ils ont reçu la liberté de circuler et de commercer. Tel est l'ordre.

Hoằng-định, 11e année, 5e mois, 13e jour (3 juillet 1610).

C'est en cette année 1610 que Ryōi, âgé de 56 ans, se retira définitivement des affaires. Le *shuin-jō* obtenu pour l'Annam encore le 11 du 10e mois et enregistré le 11 du 1er mois 1611, est au nom de son fils Yoichi, c'est-à-dire

---

(1) KAWASHIMA, *op. cit.*, p. 227.

(2) Ce village n'existe plus sous ce nom ; mais il est vraisemblable qu'il devait être voisin de celui de Phục-lễ.

(3) Il s'agit évidemment du *shuin-jō*.

Genshi. Il en eut un autre pour le Tonkin au 1er mois de 1612, qui ne fut pas enregistré, mais dont on connaît l'existence par la note qui accompagne dans le registre la mention de celui de 1613.

Toutefois ce dernier *shuin-jō* ne fut pas utilisé ; une lettre de Genshi dira plus tard qu'il n'envoya pas de bateaux au Tonkin après 1612. On ne connaît pas la raison de cette abstention qui va se prolonger pendant plusieurs années. La lettre à laquelle il est fait allusion ci-dessus l'attribue à « des événements survenus au Japon ». En 1612, un édit fut publié contre le christianisme ; en 1613, la découverte du prétendu complot d'Ōkubo Nagayasu 大久保長安 excita une certaine émotion dans tout le pays. Ces faits purent en effet détourner plus ou moins d'entretenir des rapports avec l'étranger. En 1614, la mort de son père Ryōi, en 1615, les travaux qui lui furent demandés à l'occasion des deux sièges d'Ōsaka, durent laisser peu de loisirs à Genshi. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'en 1620 qu'il recommença à s'occuper d'armement et qu'il reprit ses relations avec le Tonkin. La famille possède le brouillon d'une lettre qu'il écrivit à cet effet (1):

Teijun, grand directeur des envoyés commerciaux du commerce du Japon, écrit respectueusement à Son Excellence le grand homme mandarin qui gouverne le pays d'Annam. (Je ne connais ni son rang officiel, ni son titre, ni son nom ; c'est pourquoi j'écris ainsi.)

Mes bateaux de commerce ont été en relation avec votre noble pays depuis l'année du Lièvre *mizu no to u* (1603) jusqu'à l'année du Porc *ka no to i* (1611). Pendant ces années il n'y eut pas d'interruption. En l'année du Rat *mizu no e ne* (1612), il y a eu des événements en ce pays ; c'est pourquoi mes bateaux n'ont pas voyagé. Quoi qu'il en soit, quand des marchands avides de ce pays écarté vont à votre noble pays sous le prétexte de commerce, s'ils ne portent pas avec eux ce signe de reconnaissance, même par bonté, ne leur permettez pas de commercer. Maintenant, suivant le principe précieux pour le pays de bons rapports avec les voisins, je désire rétablir nos anciennes relations. Ne sera-ce pas un bonheur pour nos deux pays ? Ainsi le peuple de mon pays sera le peuple du vôtre ; comment ne pas l'aimer ? S'il y a des gens malhonnêtes sur nos bateaux de commerce, notez-le dans votre réponse, et on leur appliquera les lois nationales. Bien que les mers nous séparent, nos relations de bon voisinage sont intimes ; comment ne serions-nous pas frères (litt. : poumon et foie) ? Je remets au capitaine pour vous être offerts quelques présents sans valeur. Dans l'intérêt du pays et du peuple, ayez soin de vous. Je n'en dis pas plus.

Genna, 5e année du Mouton, *tsuchi no to hitsuji*, hiver, 12e mois, 17e jour (21 janvier 1620). Le grand directeur du commerce Teijun.

La date de cette lettre montre que les voyages ne recommencèrent qu'en 1620. Nous n'avons aucun renseignement à leur sujet. Nous savons seulement que la 6e année *vịnh-tộ* (1624), une lettre officielle par laquelle Trịnh-Tráng 鄭梉, qui avait succédé à son père Trịnh-Tòng comme régent à la fin de 1623,

(1) Kawashima, *op. cit.*, p. 230.

annonçait au shōgun son élévation, fut confiée en double exemplaire à un bateau de Suminokura et à un de Sueyoshi. Cette lettre est du 20 du 5e mois (5 juillet). Le bateau de Suminokura devait être commandé par Shimada Hyōe no jō Masayuki 島田兵衛尉政之, car c'est à celui-ci que quelques jours plus tard le duc Hoa 華郡公 remettait la lettre suivante destinée à Suminokura [1] :

Par ordre impérial de Thanh-đô Vương 清都王, maréchal, administrateur général du royaume, le seigneur Nguyễn 阮, duc de Hoa, commandant en second du régiment Hoà-nghĩa 和義 de la province de Nghệ-an, sous-gouverneur du prince impérial, écrit à Shimada Hyōe no jō, son fils adoptif, commissaire en second (? 掛副) du bateau de Suminokura.

On a accoutumé de dire que les quatre mers ne forment qu'une famille et que les cinq relations sont de la plus haute importance. La justice fait bien traiter les gens venus de loin et par la bonté on est assurément aimé du ciel. C'est pourquoi j'ai reçu en héritage l'heureuse chance de mes ancêtres et j'ai obtenu l'honneur des bienfaits de l'Empereur. Mon fils aîné succède à ma maison et a réussi à être placé près de l'Empereur. Ma femme a reçu un titre de femme noble et est mise sur le même rang que la défunte mère de l'Empereur. Mes petits-fils peuvent épouser des princesses impériales ; ils tiennent le cachet du tigre ; ils sont employés par l'autorité supérieure comme de précieux collaborateurs. Mes frères cadets ayant été reçus aux examens de licence et de doctorat, le Seigneur [Trịnh] les apprécie et les charge de fonctions importantes. C'est la constellation Khuê 奎 éclairant la Cour et le pays, la lune éclairant le Nghệ-an. Je suis en bonne santé ; mes années sont dans leur maturité ; ma vertu se répand jusqu'aux frontières et ma bonté atteint jusqu'aux pays étrangers. Il y a ici le commissaire en second du bateau japonais de Suminokura arrivé dernièrement en ce gouvernement. Je le félicite pour dix mille générations de sa sincérité qui affermit la justice durant toute la vie. Quoiqu'il soit aimable, il n'est cependant pas négligent. A l'avenir j'espère que, la justice durant, nos sentiments dureront, nos liens seront solides puisque notre souvenir le sera, et je souhaite que nos bons traitements réciproques soient de plus en plus profonds. Il ne peut y avoir de séparation entre le père et le fils. Réfléchissez bien à cela.

Vĩnh-tộ, 6e année, 6e mois, 5e jour (19 juillet 1624).

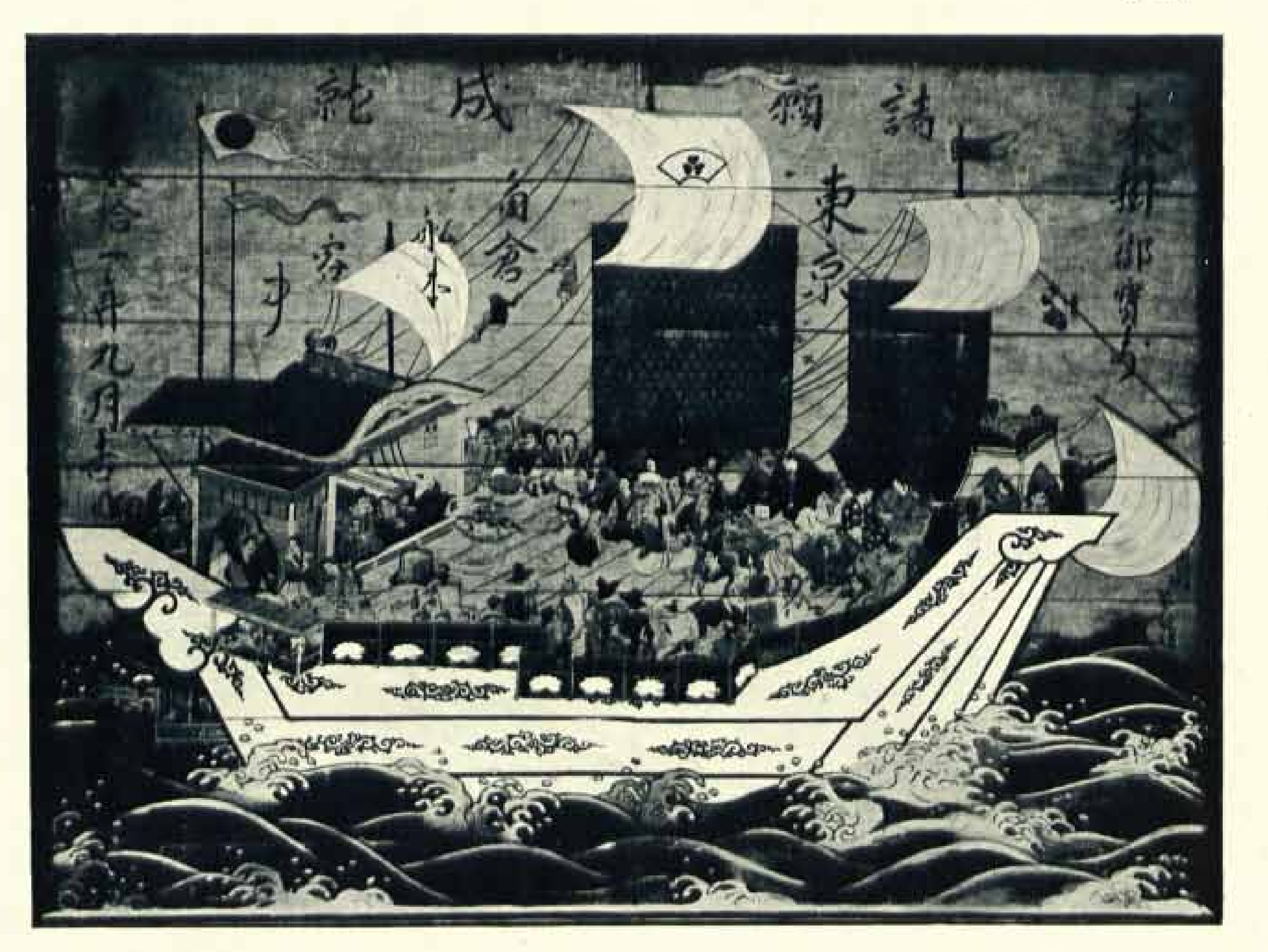
Genshi répondit par une lettre datée du 1er mois de l'année suivante, exactement du 17 février 1625, dans laquelle il exprimait ses remerciements pour les bons traitements dont son navire avait été l'objet [2]. Il annonçait le retour au Japon de son bateau et accusait réception des présents envoyés pour le shōgun ; ces présents étaient déjà arrivés au chateau de Edo ; on s'occupait depuis de choisir des sabres à envoyer au seigneur Nguyễn en retour de ses présents, mais en raison de l'arrivée de Coréens à la Cour, l'ornementation des sabres n'avait pu être terminée à temps [3].

---

(1) KAWASHIMA, *op. cit.*, p. 232 ; *Gwaiban tsūsho*, k. 13, p. 90.

(2) KAWASHIMA, *Ib.*, p. 233.

(3) Une ambassade coréenne était en effet arrivée à la Cour du Japon vers la fin de l'année 1624.



Ex-voto de la famille Suminokura au temple de Kiyomizu à Kyōto (p. 97).

D'après la relation de Tenjiku Tokubei, l'année suivante, Genshi envoyait un bateau au Siam. Le bateau ne revint qu'au bout de deux ans. On ne voit pas que ce voyage, qui semble avoir été le premier, ait été renouvelé. Dans l'intervalle, en 1621, un autre bateau de Suminokura apporta une lettre adressée au shōgun Iyemitsu 家光, auquel son père Hidetada avait fait donner ce titre en 1623.

Genshi mourut le 7 août 1632.

Deux ans plus tard, un édit de Iyemitsu interdisait tout voyage à l'étranger.

De ces longues relations avec le Tonkin subsiste, en dehors des documents cités, un intéressant témoin. C'est un ex-voto offert par la famille Suminokura au temple de Kiyomizu à Kyōto, en reconnaissance du succès qu'ont obtenu les voyages de ses bateaux. C'est (Pl. II) une peinture sur bois, de quatre mètres sur trois environ, représentant, dans une forme stylisée, une jonque à l'avant très relevé, avec un petit édicule à l'arrière, et sur le pont de laquelle se presse une nombreuse société. Les mots composant l'inscription suivante sont répartis en divers points du tableau :

本掛御寶前諸願成就東京角倉船本客中·寛永拾一年九月末日·

Respectueusement suspendu devant le trésor, tous les vœux ayant été accomplis, par les passagers du bateau de Suminokura du Tonkin, 20 novembre 1634 (1).

Les Sueyoshi 末吉.

Parmi les grands armateurs de Kyōto qui furent en rapports avec l'Annam, il faut citer les Sueyoshi. Celui qui fonda la fortune de la famille fut Kambei Toshikata 勘兵衛利方. Grâce à divers privilèges qu'il sut se faire accorder par Hideyoshi et Iyeyasu, exemptions d'impôts, de droits d'entrée ou de sortie des ports, il avait fini par avoir une sorte de monopole de fait du cabotage entre les provinces du Kwantō et Ōsaka et la Mer Intérieure. C'est sans doute au cours de ses voyages entre pays si éloignés que Kambei eut occasion de constater les inconvénients résultant pour les échanges de l'absence d'une monnaie d'argent de valeur fixe et reconnue partout. On n'y employait pratiquement que des lingots tels qu'ils sortaient de fonderies assez primitives. Le titre en était naturellement fort variable : de plus, le pouvoir libérateur d'un même poids d'argent n'était pas constant et variait avec la plus ou moins grande proximité des mines, la plus ou moins grande facilité avec laquelle on se procurait le métal.

Aussi en 1601, quand l'ordre commença de se rétablir après que la victoire de Sekigahara eut assuré la toute-puissance à Iyeyasu, Kambei lui fit-il présenter un rapport sur la nécessité de régulariser le cours de l'argent et de

(1) Il faut donc corriger et compléter dans ce sens les indications données par *A handbook for travellers in Japan*, de CHAMBERLAIN et MASON, 9e éd., 1913, p 331, deuxième colonne.

remplacer les lingots par une monnaie ayant cours dans tout le pays. Celui-ci fut aisément persuadé et décida la création à Fushimi d'une fonderie et d'une Monnaie, Ginza 銀座, dont l'administration fut confiée à Kambei. L'argent en sortit sous deux formes, la « barre », *teigin* 丁銀, de 39 *momme*, et la « fève », *mame-ita-gin* 豆板銀, de 3 *momme* et demi, contenant 80 % d'argent et 20 % de cuivre.

Kambei se retira en 1609, laissant ses affaires à la direction de son fils, Sonzaemon Yoshiyasu 孫左衛門吉康. Ce fut lui qui, au cabotage, joignit les voyages au long cours. On ne sait pas au juste à quelle époque il les entreprit; dès 1604, et ensuite chaque année jusqu'à 1611 inclusivement, sauf en 1608, il reçoit un *shuin-jō* pour Luçon. Le nom de Sueyoshi ne figure pas dans les registres ; il y est remplacé par celui de Hirano 平野, nom d'une terre que possédait la famille, et qu'on trouve employé dans d'autres documents. D'après la tradition de la famille, il aurait eu pour gendre un certain Tanabeya Matazaemon 田那邊屋又左衛門, installé à Ōsaka et Sakai et faisant le cabotage entre ces ports.

Ce Tanabeya obtint lui aussi des *shuin-jō* pour Luçon en 1604 et 1605, et pour le Siam, par l'entremise de Sonzaemon, en 1608.

Les registres de *shuin-jō* ne nous disent rien de plus ; et d'après eux les voyages des bateaux de Sueyoshi à Manille cessèrent en 1612. Mais ils reprirent plus tard dans une autre direction. On a vu plus haut (p. 96) une lettre d'Annam témoignant de la présence d'un bateau de Sueyoshi au Tonkin en 1624, en même temps qu'un de Suminokura. La famille a conservé une liste de présents d'Annam, sans indication de destinataire, datée de 1682.

On peut en conclure que dans la dernière période des relations du Japon avec l'étranger, les bateaux de Sueyoshi firent plusieurs voyages au Tonkin On en a d'ailleurs une preuve dans les deux ex-voto qu'il offrit au temple de Kiyomizu à Kyōto, où on les voit encore. Ce sont, selon l'usage, deux peintures sur bois représentant des jonques les voiles déployées, chargées de nombreux passagers, et portant à la poupe un pavillon sur lequel se détachent les caractères Sueyoshi 末吉. Des inscriptions expliquent la raison de ces ex-voto et indiquent que le bateau était heureusement revenu du Tonkin au Japon [1].

Sonzaemon exploita aussi, après la fermeture du pays, des jonques faisant régulièrement des transports entre Kyōto, Ōsaka et le village de Kashiwabara 柏原 dans la province de Kawachi. Parmi les capitaines qu'il employa à ce service figure un certain Daimonjiya Isaburō 大文字屋伊三郎 de Fushimi. Ce doit être un parent, le fils sans doute, du Daimonjiya Chūbei, auquel les registres attribuent un *shuin-jō* pour Kōchi en 1616.

---

[1] Cf. Kawashima, *Tokugawa shoki no kaigwai bōekika*, pl. xvi. Dans l'expression *kichō*, « retour au Japon », un ex-voto porte 喜朝 au lieu de 歸朝 ; donc 喜 « joie » au lieu de 歸 « retour ». Cette sorte de calembour, de favorable augure, se retrouve en d'autres documents.

Ōzawa Shirōemon 大澤四郎右衛門.

D'après le livre généalogique de la famille Ōzawa du village de Toba 鳥羽, près de Kyōto, un des cadets de cette maison, nommé Shirōemon Mitsunaka 光中, esprit aventureux, fort adonné aux exercices militaires, s'en alla à l'étranger durant la période Kwanei (1624-1643), fut reçu et entretenu par le roi d'Annam, qui lui donna une de ses filles en mariage, en fit un général de ses armées et lui attribua un vaste territoire. Mais, au bout de quelques années, la nostalgie s'empara de Shirōemon, qui obtint du roi l'autorisation de revenir au Japon, où il mourut peu après son retour. Ce n'est évidemment là qu'un roman dont il existe d'ailleurs plusieurs répliques, et qui s'inspira sans doute des aventures de Yamada Nagamasa 山田長政 au Siam et de l'histoire d'Araki et autres en Annam. Mais tout n'y est pas faux, et il repose en partie sur des documents mal interprétés. La famille a conservé en effet quelques objets, des poteries notamment, et trois lettres d'Annam.

La première lettre permet de considérer comme certain qu'en 1632 Shirōemon n'en était pas à son premier voyage.

La seconde lettre montre que les voyages de Shirōemon devaient être réguliers.

Nishimura Tarōemon 西村太郎右衛門.

Parmi les ex-voto suspendus dans le temple shintoïste de Hifure Hachiman, 日觸八幡神社, dans la petite ville de Hachiman, province d'Ōmi, il en est un qui vient ou est censé venir d'Annam. C'est, comme toujours, une peinture sur bois, fort endommagée malheureusement, représentant une jonque à l'avant relevé, au haut château d'arrière, voguant à pleines voiles. On y lit l'inscription suivante :

> Respectueusement suspendu devant le trésor.
> Shōhō, 4ᵉ année *hi no to i* (1647), 3ᵉ mois, en un jour faste.
> Nishimura Tarōemon demeurant au pays d'Annam.
> Pinceau de Hisbikawa Sombei. (1)

On en conclut qu'un certain Nishimura, vraisemblablement originaire de Hachiman, ville d'ailleurs réputée pour l'audace et l'esprit d'entreprise de ses commerçants, alla à une époque indéterminée s'établir en Annam, où le surprirent les décrets de fermeture du Japon, et d'où par suite il ne put revenir. Alors, par un bateau hollandais ou chinois, les seuls admis à Nagasaki, il dut écrire à un parent ou à un ami — on verra tout à l'heure un exemple de

(1) 奉掛御實前. 正保四年丁亥三月吉日.
安南國居住西村太郎右衛門. 菱川孫兵衛. Cf. Kawashima, *op. cit.*, pl. XVIII et p. 145.

semblable correspondance — en lui envoyant l'argent nécessaire, pour lui demander de faire exécuter cet ex-voto et de le déposer au temple de sa ville. C'est tout ce qu'on peut dire d'à peu près certain à son sujet.

Il était évidemment très regrettable d'être aussi peu renseigné sur cet ex-voto. En 1883, à l'occasion de la réfection de l'édicule où il était placé, on se mit en quête. Un certain Takada Giho 高田義甫 se souvint que, parmi les récits pseudo-historiques du *Koshin kidan* 古新奇談, il s'en trouvait un intitulé « Un ex-voto d'un roi d'Annam », *Annan ō e-ma no koto* 安南王繪馬の事. En voici la substance :

Autrefois un nommé Kikuya Chōbei 菊屋長兵衛, natif de Hachiman, faisait le cabotage entre Ōsaka et le Kyūshū. Il arriva que son bateau fut emporté plusieurs jours durant par une tempête et finit par aborder à une côte inconnue. Les naufragés montèrent sur une colline pour inspecter le pays et aperçurent deux armées qui se battaient. Craignant d'être massacrés par les vainqueurs, ils résolurent de prendre part à la lutte, afin de s'attirer au moins les bonnes grâces d'un des partis. Chōbei consulta le sort en invoquant Hachiman, le dieu de son pays, qui est aussi justement le dieu de la guerre, et le sort indiqua quel serait le vainqueur. Alors la petite troupe, prenant les armes dont le bateau était muni par crainte des pirates, se jeta dans la mêlée, et son intervention décida en effet la victoire. Le combat terminé, elle apprit qu'elle se trouvait en Annam. Chōbei raconta comment ils y étaient arrivés et demanda qu'on les laissât retourner au Japon. Mais ceux qu'il avait secourus le supplièrent de rester parmi eux, déclarant que s'il y consentait, ils se reconnaîtraient ses sujets. Il finit par accéder à leur désir et accepter le trône, et envoya alors un ex-voto au temple de Hachiman.

Il y avait là l'essentiel d'une histoire de l'ex-voto. Takada s'en empara, y mit une date, mal choisie d'ailleurs, celle de la première année Genna (1615), corrigea ce qui lui parut ne pas convenir ou ne cadrait pas avec l'inscription du tableau, changea naturellement le nom de Kikuya Chōbei en celui de Nishimura Tarōemon, dont il n'osa pas faire un roi, mais à qui il fit donner un fief important par le roi d'Annam, et composa ainsi un récit flatteur que le temple déposa dans ses archives [1].

Les Kadoya 角屋.

Originaire des environs de la ville de Matsumoto 松本, dans la province de Shinano, la famille en porta d'abord le nom. Vers le milieu du XVe siècle, elle quitta le service d'un temple de Hachiman auquel elle était attachée, pour se transporter à Yamada, province d'Ise, où son chef remplit quelques fonctions aux célèbres temples de ce pays. Mais son fils changea de carrière et se fit agriculteur. Son petit-fils, Shichirōjirō Motohide 七郎次郎元秀, se

---

[1] Cf. KAWASHIMA, *Shuin-sen bōeki shi*, p. 432 sq.

transporta au petit port voisin de Ōminato 大湊, où il prit le nom de famille de Kadoya, et se livra au commerce des bois qu'il transportait par mer en diverses régions. Son fils Shichirōjirō Hidemochi 秀持 développa le commerce de son père et étendit ses voyages jusqu'aux côtes du Kwantō. C'est ainsi qu'il fut chargé par Hōjō Tokimasa, en 1575, de transporter secrètement jusqu'à Hamamatsu les envoyés que celui-ci dépêchait à Iyeyasu, recevant comme protection pour son bateau et ses passagers, une « lettre à sceau rouge au tigre » qui les représentait comme chargés d'un pèlerinage à Atago et à Ise. Ce ne fut pas d'ailleurs la seule fois qu'il remplit pareille mission ; il reçut notamment dans le même but un autre *shuin-jō* d'Ujimasa en 1577 ; et c'est grâce à lui qu'à plusieurs reprises celui-ci et Iyeyasu purent échanger des communications, malgré l'occupation de la province de Suruga par Takeda Shingen, leur adversaire à tous deux.

En 1582, après l'assassinat de Nobunaga, Iyeyasu, qui se trouvait à Sakai, voulut regagner ses domaines par la voie la plus courte. Mais des troubles avaient éclaté sur la route qu'il lui fallait suivre, et il eut peine à parvenir jusqu'à la côte de la province d'Ise. Là il eut la chance de trouver le bateau de Hidemochi chargé de bois. Il s'y cacha et put ainsi atteindre ses Etats en traversant la baie d'Owari. Rentré sain et sauf en son château d'Okazaki, en reconnaissance du service qu'il lui avait rendu, il donna à son sauveur des armoiries, *mon* 文, consistant en trois pétales d'*aoi* 葵, dont celui-ci orna le pavillon de son bateau ; et il lui accorda en même temps l'exemption de tous droits pour une jonque de 400 *tō* 斛 ou 40 *koku*, dans les ports de ses domaines qui comprenaient alors les provinces de Mikawa et de Tōtomi. Hidemochi s'empressa de faire construire un bateau du tonnage indiqué et le nomma Hachiman-maru 八幡丸 (1), en mémoire du dieu que ses ancêtres avaient servi. Cette exemption de droits accordée par Iyeyasu prit une valeur très sérieuse lorsque celui-ci devint seigneur de tout le Kwantō, et fut l'origine de la fortune de Hidemochi. Elle fut étendue à tous les ports du Japon après la bataille de Sekigahara et le triomphe définitif de Iyeyasu, et fut dans la suite confirmée à plusieurs reprises par ses successeurs à la famille Kadoya.

Le fils aîné de Hidemochi, Shichirōjirō Tada, continua les entreprises de son père, mais se transporta à Matsuzaka 松坂, petite ville peu éloignée de Ōminato, tandis qu'un de ses frères, Saburōemon 三郎右衛門, allait s'établir à Nagasaki où il reprenait le nom de Matsumoto, et qu'un autre, Toda (Chū) Zaemon 忠左衛門, prenait celui d'Oka 岡 et se fixait à Iwashiro 岩城 dans la province de Mutsu.

---

(1) C'est à ma connaissance le premier bateau qui ait porté un nom spécial avec le suffixe *maru*. Celui-ci, sur le sens duquel on a beaucoup discuté, semble n'avoir été à l'origine que le numéral des bateaux. On lit en effet dans le *Hōkyōji-monjo* 寶鏡寺文書, à la date du 14 du 9e mois de la 3e année Chōroku 長祿 (1459) : *Daiji-in kokuryō-sen hito-maru* 大慈院國料船一丸.

Tada eut aussi trois fils, dont l'aîné Shichirōjirō Tada lui succéda, et le troisième Kurōbei 九郎兵衛 s'installa à Sakai. Le second, Shichirōbei Eikichi 七郎兵衛榮吉, plus entreprenant, se lança dans le commerce à l'étranger. Avec des établissements ainsi répartis, les opérations de la famille ne pouvaient manquer d'être fructueuses.

Eikichi n'avait guère, semble-t-il, que 21 ou 22 ans lorsqu'il quitta le Japon en 1631 pour aller ouvrir un comptoir à Faifo. La famille résolut de faire construire pour son usage une grande jonque de mer dont elle a conservé un plan sommaire. On disposait pour les voyages d'une petite carte marine des mers de Chine sur peau de mouton, d'origine vraisemblablement hollandaise, et qui a été conservée aussi. On y remarque trois lignes allant de Nagasaki à Faifo, faites d'une suite de petits trous, traces des épingles au moyen desquelles le capitaine ou le pilote marquait chaque jour ce qu'il estimait être son point. Cela indique qu'elle ne servit qu'à des voyages peu nombreux. Dès 1636, l'édit de fermeture du Japon venait en effet y mettre un terme.

Eikichi put cependant continuer encore un certain commerce avec le Japon, grâce aux bateaux chinois. Mais de nouveaux édits lui interdirent le retour dans sa patrie, et même toute correspondance avec sa famille. Il se résigna alors, comme nombre de ses compatriotes, à achever sa vie en exil. Il se maria et épousa une femme que l'on croit généralement avoir été annamite, mais qui me paraît indubitablement avoir été une Chinoise ; je dirai pourquoi tout à l'heure. Ce n'est qu'au commencement de la période Kwambun 寛文 (1661) que fut autorisé l'échange de lettres entre le Japon et les Japonais restés en pays étranger. Les Kadoya en profitèrent sans doute tout de suite. La plus ancienne lettre d'Eikichi qui ait été conservée est datée du 6e mois de 1666, et adressée à ses deux frères, Shichirōjirō à Matsuzaka et Kurōbei à Sakai. Mais son contenu [1] prouve qu'elle n'est pas la première qu'il ait écrite. Il se réjouit de les savoir en bonne santé, annonce qu'il a reçu leurs lettres de la fin de l'année précédente, ainsi que ce qu'il avait demandé et ce qu'ils lui ont envoyé d'eux-mêmes. Il les avise qu'il a confié à divers capitaines chinois des étoffes, du sucre blanc, d'autres choses encore pour être remises à Araki Kuemon 荒木久右衛門 de Nagasaki, de qui ils les recevront. Aux mêmes, il a prêté de l'argent à rembourser à Kuemon, à qui ils devront le réclamer.

Sans doute leur oncle, qui s'était autrefois établi à Nagasaki, était mort et sa maison avait disparu, puisque c'est un étranger qui leur sert d'intermédiaire. Sur l'argent qu'il envoie ainsi, il explique qu'ils devront prélever : 120 *momme* à offrir aux temples d'Ise, en exécution d'un vœu qu'il a fait l'année précédente pendant sa maladie ; 8 *momme* trois dixièmes à offrir au temple Raikō-ji 來香寺, en réalité 來迎寺, de Matsuzaka où sont les tombeaux de la famille ; 2 *momme* à chacun des suivants : Atago, Yakushi, Miroku, et Kwannon, auxquels sans doute il avait une dévotion spéciale.

(1) Texte ap. Kawashima, *Shuïn-sen bōeki shi*, p. 452 sq.

Il veut avoir une postérité au Japon ; il demande à ses frères de choisir parmi leur parenté du côté paternel et maternel deux jeunes gens qu'il adoptera, et de prendre sur les sommes qu'il leur envoie ce qui sera nécessaire pour les établir et leur acheter une maison soit à Ōminato, soit à Matsuzaka, autant que possible dans des quartiers qu'il précise.

La seconde lettre, de la 10e année Kwambun (1670) (1), est adressée aux deux frères Araki, Kueimon, qu'il appelle ici Kuzaemon 久左衛門, et Kanzaemon 勘左衛門. Il y accuse réception d'une lettre et d'argent, indique quelques offrandes à faire en son nom aux temples de Kiyomizu, de Hachiman et de Daion-ji 大音寺 de Nagasaki, des sommes à remettre à différentes personnes, notamment à ses frères pour faire faire des prières pour ses parents défunts, etc., et ajoute que « Gorō 五娘, Tankei たんけい, et Kenkō けんかう sont au courant de tous les détails » ; il y annonce à ses correspondants les cadeaux que leur envoie sa femme, et qu'ils recevront de « oi Chō Kenkō » をい長けんかう, ce qui ne peut guère signifier que « mon ou son neveu Chō Kenkō ». Il recommande, dans les comptes et les reçus, d'écrire le montant des sommes en *kana*. Enfin il leur apprend que « cette année, Junkwan 順官, Gorō et Kenkō vont faire la traversée », et leur demande de les recevoir et de s'occuper d'eux. Junkwan, c'est son fils, dont un autre document nous donne le nom complet, Go Junkwan 呉順官. Ce nom ne peut être ni japonais, ni annamite ; il est manifestement de forme chinoise — on y retrouve ce *kwan* qu'on voit dans tant de noms de commerçants chinois de cette époque, — tout comme celui de son neveu Chō Kenkō, dans lequel 長 est sans doute une faute pour 張 ; et il faut en dire autant de Gorō (2), qui dans la lettre précédente est associé à celui d'un capitaine chinois, 舟頭黄二官并五娘弐人. Tous ces gens, allant au Japon sur des bateaux qu'ils commandent — Junkwan lui-même sera présenté dans ce rôle par une lettre postérieure —, alors que le Japon est rigoureusement fermé à tous autres que les Hollandais et les Chinois, ne peuvent être que des Chinois, connus et reçus comme tels par leurs compatriotes de Nagasaki. Sans doute la copie des menus qui leur furent offerts par les Araki les appelle « Annamites » ; mais cela ne peut signifier en ce cas que « gens venus d'Annam », comme Kōchi-bune 交趾船, « bateau de Kōchi », signifie toujours « bateau venu de Kōchi ». Et si la parenté de Kadoya est chinoise, si son neveu notamment est chinois, ce ne peut être que par sa femme qui devait donc être Chinoise elle-même. Très habilement, il a profité de cette circonstance pour faire de son fils un Chinois et l'agréger sans doute à quelque congrégation chinoise de Faifo : cela devait et cela seul pouvait lui permettre d'aller et de commercer librement au Japon, ce qui était impossible à Kadoya lui-même.

(1) *Ib.*, p. 457 sq.
(2) Gorō est un nom japonais, mais il s'écrit 五郎 ; 五娘 n'existe pas.

A cette lettre étaient jointes une liste de commandes et une note. La plupart de ces commandes visent des objets de consommation journalière destinés à Shichirōbei lui-même et à sa famille. Seul le dernier article est intéressant : il s'agit d'une cloche de deux pieds et demi (75 centimètres) de tour et ornée de sculptures. Elle était destinée au petit temple qu'il faisait construire sous le vocable de Shōhon-ji 松本寺, rappelant le nom patronymique de sa famille, Matsumoto 松本. Ce vocable devait être inscrit dans un cadre qui fait l'objet de la note accompagnant la lettre, et qu'il veut faire exécuter au Japon. Il mesurera intérieurement 2 pieds 7 *sun* 7 *bu* sur 2 pieds 6 *sun* 3 *bu* ; il sera sculpté de fleurs en haut et en bas, et de dragons sur les côtés, le tout doré. Les caractères seront grands et dorés aussi. A ce propos, il donne sur la situation de ce temple des indications qui permettent de déterminer approximativement l'emplacement de la concession japonaise de Faifo. La commande fut exécutée ; les caractères furent dessinés par un moine de Nagasaki, Jōon 乘圓, réputé comme calligraphe, et le cadre envoyé en Annam.

La troisième lettre de Shichirōbei, adressée à ses frères, est du 11e mois de l'année suivante (1). Elle comporte une commande de cadeaux destinés à un personnage qu'il appelle Daikōshi kwan 大公子官, consistant entre autres choses, en dix sabres, deux écritoires et dix éventails. Il demande en outre, comme dans la précédente, un certain nombre d'objets pour son usage et celui de sa famille. Mais à ce moment il était malade depuis de longs mois et sentait sa fin approcher ; aussi ajoute-t-il : « Quoi qu'il advienne de moi, je vous prie de continuer vos envois à ma femme pendant cinq ou sept ans. » Ce devait être en effet sa dernière lettre. Elle ne parvint au Japon que l'année suivante, en même temps qu'une autre datée du 8 du 6e mois 1672 (2), par laquelle un de ses compagnons d'exil, Tanimura Shirōbei 谷村四郎兵衛, annonçait sa mort, le 9 du premier mois. Il avait pu recevoir encore la dernière lettre qu'on lui avait adressée du Japon et s'en était réjoui. Pour le reste, disait Tanimura, Gorō donnera des détails à son prochain voyage. La veuve de Shichirōbei écrivit aussi, ou plutôt fit écrire, car ses lettres sont en japonais (3), qu'elle s'était retirée au temple construit par son mari qui avait laissé sa maison à son fils Junkwan, et que c'était à lui qu'il fallait désormais s'adresser. Une dernière lettre d'elle, l'année suivante, annonce l'érection d'une stèle sur la tombe de Shichirōbyōei, et l'envoi de quelques cadeaux qui seront portés au Japon par « le capitaine Junkwan » 舟頭順衛. On ignore totalement ce qu'il advint de celui-ci, qui sans doute continua de naviguer entre la Cochinchine et le Japon, mais ne semble pas avoir jamais rencontré ses parents japonais.

---

(1) *Ib.*, p. 468 sq.
(2) *Ib.*, p. 473.
(3) *Ib.*, p. 475 sq.

APPENDICES.

I. — BATEAUX ET VOYAGES.

L'art de la construction navale resta longtemps dans l'enfance au Japon. On ne s'y servait que de bateaux de petites dimensions, à fond plat, avec des voiles de nattes suspendues au milieu (正中) de mâts mobiles. Aussi ne pouvait-on utiliser à peu près que le vent arrière ; en cas de vent contraire ou non maniable, on abattait le mât et on avait recours aux rames ([1]).

La construction même était d'ailleurs médiocre. On y employait de grandes pièces de bois qu'on assemblait au moyen de crampons de fer ; on ne se servait pas de clous. On n'usait ni de bourre de chanvre, ni d'huile de paulownia ; on calfatait seulement les joints avec de l'herbe. Le développement du commerce avec la Chine au XVe siècle fit sentir la nécessité de bateaux plus grands, mieux construits, plus maniables et capables d'affronter la haute mer avec plus de sécurité. On chercha à imiter ce que faisaient en ce genre les gens du Fou-kien et du Tchö-kiang. Mais les artisans indigènes n'étaient pas, de prime abord, capables de répondre à ce désir, et on dut s'adresser aux Chinois.

Le bois étant rare et cher chez eux, quelques constructeurs chinois étaient venus s'établir au Japon, à Hirado notamment, où ils avaient ouvert des chantiers ([2]). Les ouvriers indigènes s'instruisirent rapidement à leur école. Ils apprirent à construire à la chinoise, et aussi à appliquer aux jonques nationales des perfectionnements empruntés à leurs maîtres, la quille notamment, qui à elle seule représentait un grand progrès.

C'est principalement à Fusuta-ura フスタ浦 de Hirado que l'on construisait ces grandes jonques, appelées parfois pour cette raison *Fusuta-bune*, « bateaux de Fusuta ».

Ce n'était cependant toujours que la construction chinoise, et les Japonais avaient pu se rendre compte de son infériorité par rapport à la construction européenne. Il voulaient arriver à imiter celle-ci, à faire du moins aussi grand, à savoir des bateaux pouvant rivaliser avec ceux des Portugais, et servir aux expéditions outre-mer qu'ils méditaient. C'est ce qui amena Hideyoshi à ordonner en 1591 la construction d'une jonque de dimensions de

---

([1]) *Dai Nihon shogyoshi*, p. 272, citant le *Je-pen fong t'ou ki* 日本風土記.

([2]) *Ibid.*, p. 274-275.

beaucoup supérieures à ce qui se faisait ordinairement. Elle fut terminée en 1592 et reçut le nom de *Nihon-maru*. Mais elle devait sans doute présenter des défauts graves, car il ne paraît pas qu'elle ait jamais servi [1]. Quelques débris en sont conservés au petit musée établi il y a quelques années à Yamada, province d'Ise.

Des tentatives furent faites à Manille et à Macao pour se procurer des architectes navals ; elles restèrent sans résultat. On a vu plus haut celle de Gamō Ujisato se terminer par un désastre. Les étrangers se rendaient compte d'ailleurs des avantages que leur valait leur supériorité maritime et n'étaient pas disposés à s'en laisser dépouiller. « Ce qui fait la sécurité des Philippines, écrit de Morga (p.200), c'est que les Japonais n'ont pas de bateaux et ne savent pas naviguer. » Le désir d'en avoir, le regret de ne pas réussir à s'en procurer les tourmenteront jusqu'à la fin. Iyeyasu écrira à ce sujet à Manille où ses demandes seront écartées sous divers prétextes, bien qu'il offre en échange d'ouvrir aux bateaux espagnols les ports du Kwantō ; l'accueil bienveillant qu'il fera, les faveurs qu'il accordera à W. Adams n'auront d'autre raison que l'espoir de tirer parti des connaissances qu'il lui suppose en architecture navale. On sait à quel maigre résultat aboutirent les efforts du pilote anglais. Lorsque Cocks engagera Mukai Shōgen à tenter la conquête des Philippines, celui-ci ne fera qu'une réponse : « Pas de bateaux ! [2] » Ce qu'il faut entendre de bateaux assez forts et assez maniables pour lutter avec chance de succès contre une flotte espagnole, et pour transporter une armée.

Les Japonais durent donc se contenter temporairement de jonques construites à la chinoise, ou de forme japonaise perfectionnée par quelques emprunts aux premières. Dans un passage du *Voyage* d'Olivier van Noort, on lit : « Le matin du 7 du même mois de Novembre, on découvrit... un bâtiment Chinois qui apartenoit à ceux de Manille. Il y avoit à son bord sept Chinois.... Ce bâtiment de 100 à 120 tonneaux étoit construit à la chinoise, semblable par l'avant à une scouë, fort-commode en-dedans, aïant une citerne et une cuisine. Les ancres étoient de bois, les voiles de nattes, ou de roseaux ; car ils ne se servent ni d'autres ancres, ni d'autres voiles, même sur les bâtiments de 400 tonneaux. [3]» Et un peu plus loin : « Le 3 de Décembre 1600, l'Amiral étant à l'ancre... ils découvrirent un grand vaisseau qui venoit du large... C'étoit un de ces vaisseaux du Japon... Le vaisseau paroissoit être du port de 110 tonneaux... Ces bâtiments sont d'une figure singulière, plats à l'avant comme une scouë, avec des voiles de nattes ou de roseaux, qu'on hisse par

(1) Peut-être est-ce elle que Saris vit en passant à Shimonoseki : une grande jonque de 800 à 1000 tonnes, dit-il dans son *Voyage*, p. 122.

(2) *Diary*, I, p. 178.

(3) *Recueil des Voiages*, II, p. 85

le moyen d'une poulie. La voilure est presque comme celle d'une semaque. Les ancres sont de bois et les câbles sont faits de paille. (1) »

Il est manifeste que le second, bien que japonais, est du même type que le premier qui est purement chinois. Malgré ses imperfections, ce type semble d'ailleurs avoir offert certains avantages.

Une lettre de Pedro d'Acunha, du premier juin 1605, parle des « lorchas, vessels built after the fashion of China and Japan. These are very good with both oar and sail, and have greater capacity and accommodation for carrying provisions than any other kind of vessels with which oars are used. (2) »

Il est vraisemblable que, concurremment avec les bateaux de type chinois, on continua, de construire et d'employer des jonques de forme proprement japonaise.

L'avant bas était et est resté caractéristique de la construction chinoise. La voilure se composait essentiellement de deux mâts à chacun desquels se suspendait une grande voile en nattes, renforcée de traverses en bambou. L'arrière très relevé était disposé en château, renfermant les chambres où s'entassait le personnel, équipage et passagers. L'ensemble était d'aspect lourd ; mais ces bâtiments tenaient assez bien la mer. Il ne semble pas qu'on s'y soit beaucoup préoccupé du confortable ; la citerne et la cuisine dont parle Olivier van Noort sont peu de chose à ce point de vue, et ce n'est sans doute que par comparaison avec la rusticité de l'extérieur qu'il trouve celui qu'il vit « fort-commode en-dedans ».

Quelques progrès furent pourtant réalisés peu à peu de ce côté, à en croire l'auteur du *Keichō jikken roku* (3): « (Kato Kiyomasa), écrit-il, fait construire un nouveau bateau. Ayant entendu dire qu'il était d'une grandeur extraordinaire, je suis allé le visiter sous la conduite de Gorōzaemon 五郎左衛門. La longueur du bateau est de 20 ken 間 (36 mètres) et sa largeur de peut-être plus de 5 (9 mètres). Dans le bateau, les chambres forment trois étages 三重. Il y a une salle de seize nattes (4). Il y a un bain, etc... et des choses étonnantes qu'on ne peut exprimer ni par le pinceau ni par la parole. »

La dimension de 36 mètres de long ne semble pas avoir été dépassée ; c'est celle que donne le *Tenjiku Tokubei monogatari* — il en sera question plus loin — pour un bateau qui était des plus grands utilisés, et dont la largeur atteignait 16 mètres ; c'est celle aussi que Kondō attribue au bateau de Macao qu'il reproduit sans citer de source dans son *Amakō kiryaku*.

A en juger par les quelques reproductions qui subsistent, les perfectionnements ne s'arrêtèrent pas là. La présence des bateaux européens était en effet un stimulant pour les constructeurs.

---

(1) *Ibid.*, p. 91.
(2) *The Philippine Islands*, XIV, p. 57.
(3) 慶長日件録 ; cité ap. *Dai Nihon shiryō*, section XII, t. 2, p. 205.
(4) *Tatami* 疊, mesurant 3 pieds sur 6.

L'avant des jonques semble avoir été relevé de façon à n'être pas balayé par les vagues en cas de grosse mer, et la voilure fut augmentée, comme on peut le voir sur les reproductions (pl. III et IV).

Les deux mâts primitifs furent un peu allongés, pour recevoir une voile haute, et renforcés par des haubans De plus, on ajouta un foc, et à l'arrière un troisième mât bas portant une voile carrée ou triangulaire. A l'imitation de l'Europe, ces nouvelles voiles furent en toile et non en nattes ; cette différence avec les anciennes se marque nettement sur les peintures de l'époque représentant des bateaux.

A en croire les reproductions des bateaux de Suetsugu et d'Araki, la carène elle-même se modifia et tendit à prendre une forme semi-cylindrique, fort semblable, sinon identique, à celle des carènes européennes. L'avant de ces bateaux est resté bas ; mais on y a planté quelques colonnes de bois supportant l'extrémité du pont supérieur qui se termine en gaillard d'avant. C'est probablement cette disposition particulière qui fit dire que ces bateaux avaient à l'avant une sorte de cheminée.

C'étaient là des formes usitées à Nagasaki et sans doute ignorées ailleurs. Les peintres qui exécutèrent les ex-voto de Kyōto et de Hachiman ne les connaissaient pas ; leurs œuvres n'en portent pas trace.

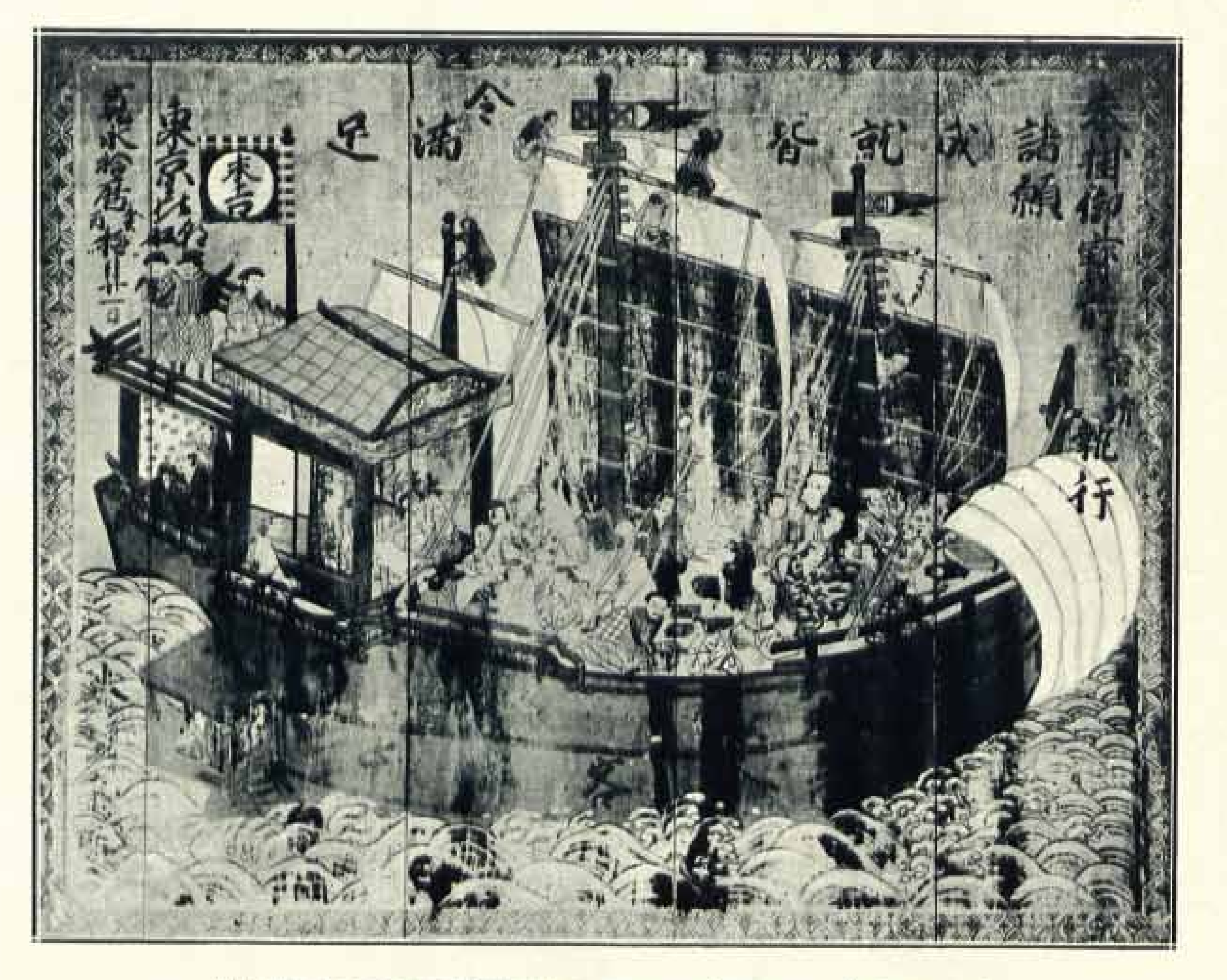
Bien mieux, le plan du bateau que voulaient faire construire les Kadoya, et qui devait être exécuté à Ise, est simplement celui d'une jonque japonaise ordinaire. Les progrès réalisés à Nagasaki étaient inconnus à Ōminato.

Ces progrès laissaient, semble-t-il, ces bateaux assez peu manœuvriers. L'entrée des ports leur demeurait fort malaisée et à peu près impossible sans secours. Aussi les voit-on généralement, dès qu'ils approchent de l'escale, faire prévenir de leur arrivée et demander des barques pour les touer. « Capt. Adams junk was on the backsyde of the iland of Firando, écrit Cocks [1], and send for boates to toe hym in. Soe I sent our *foy fone* [2], as also the *tono* sent out divers other barks. »

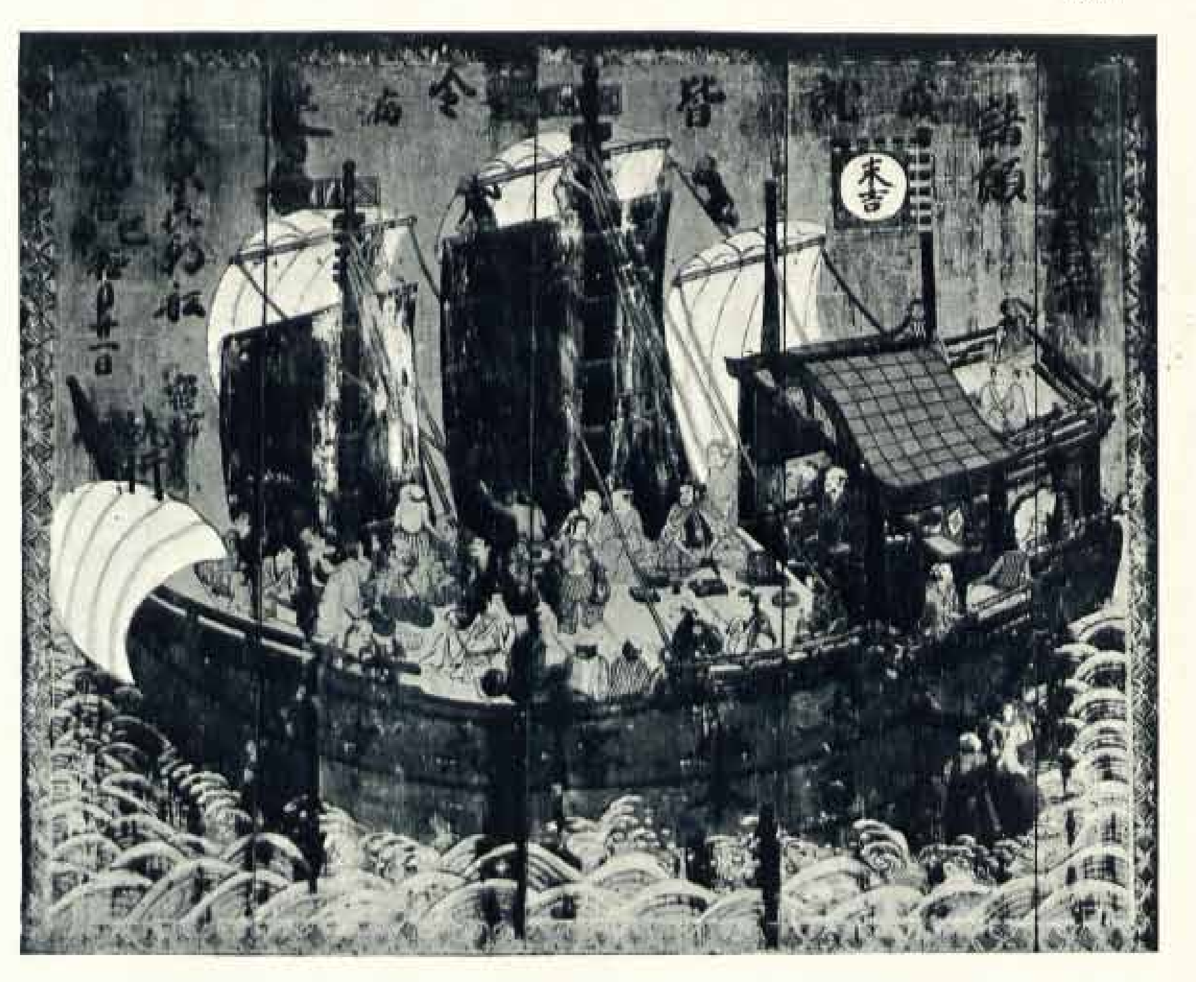
La chose la plus étonnante, et qui même paraît peu compréhensible, c'est le nombre de personnes qu'on pouvait entasser sur ces jonques. On va en voir une de 36 mètres sur 16, reconnue comme pouvant porter 397 personnes, et une autre de dimensions comparables, en recevant 330. Ces chiffres sont d'ailleurs du même ordre que ceux qui sont donnés pour les jonques chinoises amenant des émigrants aux Philippines : elles portaient en moyenne environ 300 personnes ; il en était qui dépassaient 400, et une atteignit 492 [3]. Une jonque chinoise capturée par un bateau hollandais et amenée au Japon en 1617, avait à bord 270 personnes [4].

---

(1) *Diary*, I, p. 295.
(2) Pour *hayabune*.
(3) *The Philippine Islands*, XIV, p. 183
(4) *Diary*, I, p. 260



Ex-voto de la famille Sueyoshi au temple de Kiyomizu, a Kyōto (p. 108).



Autre ex-voto de la famille Sueyoshi au temple de Kiyomizu, à Kyôto (p. 108).

Les voyages étaient naturellement dans la dépendance absolue des moussons. On partait du Japon avec la mousson du Nord, pendant l'hiver, à la fin ou plutôt au commencement de l'année, et on y revenait durant l'été avec la mousson du Sud. La durée moyenne d'un voyage était donc de 6 à 8 mois. Tout retard un peu important, s'il ne laissait plus le temps d'arriver à destination avant le changement de mousson, faisait manquer le voyage projeté et perdre une année, soit qu'on renonçât à partir, soit qu'on s'arrêtât en route pour attendre la mousson suivante. Des contretemps de ce genre, par suite d'accidents de navigation, n'était rien moins que rares ; il ne se passe pas d'année où Cocks ne signale quelques jonques ayant « perdu leur voyage ».

Ces voyages d'ailleurs étaient généralement assez lents sur ces bâtiments lourds, trop larges et mal gréés. On a vu une jonque approchant de la baie de Manille après vingt jours de navigation depuis Nagasaki. La distance totale étant d'environ 1300 milles, cela suppose une moyenne de 60 milles par jour. C'était une bonne marche. Pour le Tonkin ou Faifo, les quelques indications que l'on possède supposent une durée de voyage d'un mois à six semaines, et le plus souvent davantage.

On verra plus loin (p. 112) le premier voyage de Tokubei au Siam demander 4 mois et demi à l'aller, 4 mois et quelques jours au retour ; le second, 4 mois environ à l'aller ; pour le retour, seule la date d'arrivée est donnée, et c'est à quelques jours près la même que celle du premier. Chose remarquable, il n'est pas question d'escale en cours de route. Le voyage du *Sea Adventure* qui, sous le commandement d'un capitaine japonais, alla en 1617 de Hirado au Siam en 28 jours, paraît avoir été un record que seules des circonstances particulièrement favorables permirent d'établir [1].

Les accidents étaient d'une fréquence décourageante. A une époque où les vaisseaux portugais étaient seuls, avec quelques jonques chinoises, à parcourir ces mers, St François-Xavier écrivait déjà : « Un tiers des navires qui font voile de Malacca ou des ports voisins pour le Japon, périt par la tempête, par les écueils ou par les pirates ; c'est une expérience acquise, un accord unanime. [2] »

Le seul ouvrage qui nous renseigne à peu près sur ce sujet est encore le *Diary* de R. Cocks ; la proportion d'accidents qu'il signale en quelques années est impressionnante, et manifestement il ne les a pas tous notés. Voici ceux qu'il enregistre pour l'année 1618, qui paraît à la vérité avoir été particulièrement dure.

C'est d'abord une jonque hollandaise allant au Siam, rejetée aux Ryūkyū, puis le *Gallios*, hollandais aussi, démâté et poussé à Satsuma, le *Sea Adventure* de la compagnie anglaise, écarté de sa route et deux fois de suite repoussé sur la côte de Satsuma (II, p. 17). La jonque portant son collègue Sayer est à la côte aux Ryūkyū, ayant perdu son gouvernail et en grand danger, ainsi qu'une autre appartenant au Chinois Shikwan (II, p. 28). Il signale

(1) *Diary*, I, p. 267.
(2) *Lettres*, I. V, lettre VIII, p. 89.

à cette occasion que tous les bateaux partis dernièrement de Nagasaki ont été poussés soit aux Gotō, soit à Satsuma.

Puis c'est la jonque montée par W. Adams qui est ramenée à Nagasaki, tandis que le *Sea Adventure* se réfugie aux Ryūkyū et perd son voyage pour le Siam. Un bateau appartenant à Villago Luiz et allant aux Philippines a dû jeter une partie de sa cargaison et a finalement perdu son voyage (II, p. 36).

Plus loin il signale un bâtiment hollandais coulé par les Portugais, et une barque allant de Macassar aux Philippines jetée à la côte de Corée, et dont cinq membres de l'équipage seulement ont pu gagner Tsushima (II, p. 53). C'est enfin une jonque perdue au Tonkin, et un bateau anglais pris par les Hollandais qui l'amenèrent au Japon en fort mauvais état. Véritablement *l'æs triplex* du poète latin continuait d'armer les cœurs de ces navigateurs.

Comment se dirigeaient ces jonques au cours de leurs voyages ? « I Chini, dit Mendoza [1], non soglion servirsi delle carte ordinarie da navigare, usate da tutte l'altre nationi, ma si reggono con alcuni itinerarii, che guidano i marineri di luoco in luoco, con un *aco* diviso in dodici parti, non s'allontanando mai da terra, ne penetrando molto in alto mare. »

Nul doute que les Japonais n'aient aussi suivi cette méthode ; mais ils comprirent assez vite l'usage des cartes, s'en procurèrent auprès des étrangers et s'en servirent. Il en reste quelques-unes qui furent employées pour des voyages. J'ai cité plus haut celle des Kadoya ; la famille Sueyoshi en possède aussi une qui lui vient de ses ancêtres ; une autre, bornée aux côtes de Chine et d'Indochine, est la propriété de M. Hara Katsuro 原勝郎, de l'Université de Kyōto.

En dehors de ces cartes, ils possédaient vraisemblablement des routiers, mais il n'en subsiste aucun. Tout au moins la profession de pilote, distincte de celle de capitaine, exigeait-elle la connaissance pratique d'un certain nombre de points de repère d'après lesquels ils se dirigeaient.

C'est à peine si l'on trouve en quelques ouvrages des indications, pas toujours concordantes, sur la distance de Nagasaki, le port général de départ, aux différentes destinations. Voici par exemple le tableau qu'on trouve à ce sujet dans le *Nagasaki minato ikoku oshi yakunin tsuke* 長崎港異國押役人附 :

Jusqu'à	Tōnei 東寧 (Formose)	630 ou 640	*ri* 里
»	Kōchi	1400	»
»	au Tonkin	1600	»
»	Cambodge	1800	»
»	Campa	1700	»
»	à Patani	2200	»
»	Ligor	2400	»
Jusqu'au	Siam	2400	»
Jusqu'à	Malacca	3300	»

(1) *Dell'historia della China*, p. 162.

Ce ne sont là d'ailleurs que de simples estimations dont on ignore au juste sur quoi elles sont fondées.

Il ne subsiste point de routier, ai-je dit ; il faut entendre, point de routier pratiquement employé et qui ne soit que cela. Car Tenjiku Tokubei, dans sa relation, a décrit sommairement la route suivie jusqu'au Siam, et l'ensemble de ses indications équivaut pour nous à un routier véritable. Ce petit ouvrage vaut qu'on s'y arrête un peu.

Tokubei 德兵衛, comme l'on dit aujourd'hui, mais qu'il serait plus exact d'appeler Tokubyōe, car c'est ainsi qu'on prononçait de son temps, naquit à Takasago 高砂, dans la province de Harima. Par suite de quelles circonstances fut-il amené, tout jeune encore, à Nagasaki et conduit à prendre du service sur des bateaux allant à l'étranger, on ne le sait. Toujours est-il qu'il fit deux fois le voyage d'un pays qu'il appelle l'Inde, Tenjiku 天竺, et qui, en réalité, on le verra très nettement par son itinéraire, est le Siam. Mais à cette époque les Européens englobaient toutes ces régions : péninsule indochinoise, archipel malais, etc. sous le nom d'Inde, et Tokubei s'est conformé à cette manière de parler. La fermeture du pays fut sans doute la cause qui le fit renoncer à cette carrière. Beaucoup plus tard, alors que la plupart de ceux qui avaient pris part à ces lointaines expéditions étaient morts, il continuait à raconter ses souvenirs de voyage dans l'Inde ; et c'est alors vraisemblablement qu'il reçut le surnom populaire de Tenjiku, l'Indien. Sur la fin de sa vie, qui fut longue, il se retira à Ōsaka, se rasa la tête et prit le nom religieux de Sōshin 宗心. La 4e année Hōei 寶永 (1707), à l'âge de 96 ans, dit-on, il mit ses souvenirs par écrit, et fit présenter ce petit travail au gouverneur de Nagasaki. Cette date, à vrai dire, paraît quelque peu douteuse. Il existe en effet, dans le cimetière du temple Zenryū-ji 善立寺 à Takasago, une stèle élevée à sa mémoire, si elle ne marque pas son tombeau, portant la date de la 8e année Genroku 元祿 (1695). D'autres indications gravées sur la même pierre donnent à croire qu'elle fut dressée postérieurement par les soins de la famille. Il paraît peu probable qu'une erreur grave de date ait été commise par de proches parents ou des descendants directs ; par suite, l'ouvrage attribué à Tokubei devrait être un peu plus ancien qu'on ne le dit d'ordinaire.

Toujours est-il que ces souvenirs de voyage eurent un grand succès ; de nombreuses copies en furent prises qui circulèrent sous les noms de *Tenjiku Tokubei monogatari* 天竺德兵衛物語 « Récits de Tokubei l'Indien », *Tenjiku tokai monogatari* 天竺渡海物語 « Récits de voyage par mer en Inde », *Toten monogatari* 渡天物語 « Récits de voyage en Inde », et d'autres encore (1).

(1) Cet opuscule a été publié sous le premier de ces titres par Naitō Chisō 內藤恥叟 dans le volume X de la collection *Nihon bunko* 日本文庫 (Tōkyō, Hakubunkwan).

A un âge aussi avancé, les souvenirs du vieillard avaient perdu de leur netteté ; il a manifestement fait quelques confusions, commis quelques erreurs ; les copistes les ont multipliées, ont ajouté des détails de leur crû, parfois ont raccourci ou allongé le texte ; les diverses leçons qui nous sont parvenues présentent des différences parfois assez sérieuses, et l'on est fort embarrassé pour choisir entre elles. Néanmoins ce petit livre, qui est le seul de son genre, est dans l'ensemble précieux à plus d'un titre, et il ne sera pas sans intérêt d'en donner ici quelques passages.

Quand j'allai dans l'Inde, nous appareillâmes de Fukuda (1) de Nagasaki le 16 du 10e mois de la 3e année Kwanei (2), [année] du Tigre frère aîné du Feu, *hi no e tora* 丙寅 (1626), et le 3 du 3e mois de l'année suivante du lièvre, *u* 卯, nous arrivâmes à Hantebiya ハンテビヤ (3), sur la rivière Rusa 流砂 (4), au pays de Makada マカダ dans l'Inde centrale. Nous y demeurâmes un an. Le 3 du 4e mois de l'année suivante du Dragon, *tatsu* 辰, nous sortîmes de la rivière Rusa, et le 11 du 8e mois de cette année nous arrivâmes à Fukuda de Nagasaki .....

Le bateau de commerce de Monsieur Suminokura Yoichi était un bateau de 20 *ken* (36 mètres) de long et de 9 *ken* (16 m 20) de large, pouvant porter 297 personnes...

Le capitaine du bateau de Monsieur Yoichi était Maebashi Seibei 前橋清兵衛...

Pour moi je suis parti comme engagé en qualité de secrétaire, 書役 *kaki-yaku*, de Seibei. Il y avait 80 matelots, et on avait recherché un pilote habile....

La seconde fois que j'y suis allé, j'ai fait la traversée sur le bateau d'un Hollandais appelé Jan Joosten. Jan Joosten avait aussi une maison à Nagasaki. Le nombre des personnes montées à bord pour le voyage était de plus de 330. Je suis parti à 19 ans et revenu à 21. Le 14 du 11e mois de ma 19me année, nous avons appareillé de Fukuda de Nagasaki, et nous sommes arrivés au pays de Makada en Inde centrale, le 18 du 3e mois suivant. Le 14 du 8e mois de l'année suivante nous étions de retour à Nagasaki.....

De Nagasaki jusqu'à Onna-jima 女嶋 et Otoko-jima 男嶋, il y a 96 lieues. De Onna-jima et Otoko-jima jusqu'à Takasagun (5), il y a 650 lieues. Pour Takasagun,

---

(1) 福田, petit port sur la côte voisine de l'entrée de la baie de Nagasaki.

(2) De nombreux textes portent « la 10me année » (1633) ; ce doit être une erreur, car si ce premier voyage avait eu lieu de 1633 à 1635, le second tomberait forcément après la fermeture du pays, ce qui est de toute impossibilité. Quelques-uns ajoutent que ce fut pendant que Takenaka Uneme 竹中采女 était bugyō de Nagasaki ; il n'occupa ce poste que de la 6me à la 9me année Kwanei (1629-1632), et cela laisserait bien peu de temps pour l'accomplissement du second voyage.

(3) Evidemment le Bantiauw pia de la carte du cours inférieur de la Ménam donnée par Valentyn, *Beschryvinge van Siam*, III, 2, no 35, édition de 1726, le Bantianphia de la carte analogue de Kæmpfer, sur une anse de la rive gauche de la Ménam en face de la Nouvelle-Amsterdam, « loge » des Hollandais.

(4) Je n'ai pu trouver pourquoi la Ménam est ainsi appelée.

(5) Formose.

la longueur de ce pays est de 750 lieues (1). A environ 13 lieues en mer à partir de la capitale de ce pays, sont deux îles appelées Uradaken ウ ラ ダ ケ ン (2). Jusque là on marche au Sud depuis le Japon. En allant à l'Ouest 650 lieues depuis Takasagun, on aperçoit la Bouche de Kantou et Amakawa カ ン ト ウ の 口 天 川 (3).

La profondeur de cet Amakawa est de 980 brasses, *hiro* 尋 ; aussi on prétend que la mer étant si profonde en ce point, il est tout à fait impossible d'y jeter l'ancre. A partir de cet endroit, vers le Sud, paraît l'étoile appelée la Grande Croix, *Kurusu* ク ル ス ; jusque là on n'avait vu que l'étoile du Nord du Japon. Il y a deux étoiles, la Grande Croix et la Petite Croix.

Depuis Amakawa, en courant 300 lieues au Sud, on aperçoit le Nez de Hiyau ヒ ヤ ウ. C'est le Nez qui forme la limite du pays de Nankin (4). Puis en courant 300 lieues vers l'Ouest, on arrive au Pic de Toron ト ロ ン ガ 嶽 de Kōchi (5) ; de là on aperçoit de hautes montagnes. C'est le lieu où est né Daruma (6). A partir de là,

---

(1) Quelle que soit la valeur que l'on suppose à la lieue, *ri* 里, de Tokubei, l'erreur est évidente ici ; Formose n'est pas plus long qu'il n'est distant du Japon.

(2) Probablement les Pescadores.

(3) La « Bouche de Kantou » est évidemment l'embouchure de la rivière de Canton, 廣 東, Kwantō en prononciation sino-japonaise. Amakawa est souvent employé dans les documents japonais, même officiels, pour désigner Macao, dont le nom chinois, A (ou Ya)-ma kiang, 阿 (ou 亞) 媽 港, donne en sino-japonais Amakou ou Amakau ; de là le passage à Amakawa 天 川 est d'autant plus aisé que cette dernière forme est celle d'un mot japonais, « la rivière du ciel, la Voie lactée ». Cette transformation a d'ailleurs pu être aidée par le fait que les Chinois donnent le nom de T'ien-ho 天 河, en japonais Amakawa, à une partie de la rivière de Canton, non loin de son embouchure. La remarque est de Kondō Morishige dans son *Amakō kiryaku* : « J'avais cru, écrit-il, que Amakawa n'était qu'une façon de prononcer pour Amakō ; mais dans la carte faite par ordre de K'ang-hi (dont il reproduit une partie à la fin de l'ouvrage) on trouve le nom de T'ien-ho hai 天 河 海. Peut-être les Chinois appelaient-ils T'ien-ho, Amakawa, cette partie de la mer. » Il semble que ce soit plutôt en ce sens que Tokubei emploie ce terme.

(4) Il s'agit probablement d'un cap de Hai-nan. A la vérité, le *Fuchōyoroku* 譜 牒 餘 錄 mentionne une île appelée Hiyau 毘 耶 宇, faisant partie des Pescadores ; et ce nom est porté à côté de ces îles sur la carte de Kadoya, sur celle des bugyō de Nagasaki et sur celle que reproduit Kondō dans l'*Amakō kiryaku*. Mais d'autre part le point en question doit marquer l'extrémité méridionale de la Chine, ce qui ne convient pas à cet archipel. Il est vraisemblable que Tokubei, tout en voulant indiquer cette « limite », lui a, par erreur de mémoire, appliqué le nom d'un point voisin.

(5) On a vu que ce nom est donné au grand rocher de l'entrée de la baie de Tourane, sur le makimono des Chaya. Quant à Toron, M. Kawashima (*Shuin-sen bōeki shi*, p. 259) donne les graphies 茶 麟 et 茶 龍, sans indication de source ; dans le *Sairan igen* 采 覽 異 言, on trouve 利 ロ ン et 富 良, leçons nettement fautives. En tout cas, le point est bien déterminé.

(6) Bodhidharma, très vénéré en Annam, où la secte du Dhyāna est presque seule à représenter le bouddhisme. Peut-être une légende l'y faisant naître existait-elle dans ce pays à cette époque, légende qui aurait pu avoir son origine dans la célébrité du monastère des Montagnes de Marbre et la vénération dont leurs grottes étaient et sont encore l'objet. Il en court encore actuellement d'aussi singulières ; ainsi, à Faifo, on montre un tombeau de Confucius.

en courant au Sud, il y a l'île appelée Rou ロ ウ (1) du pays de Campa. Et en allant 400 lieues vers le Sud, il y a les îles appelées Kabochiya カ ボ チ ヤ (2) et Horuuntorō ホ ル ウ ン ト ロ ー (3). De là, en courant 200 lieues au Sud, il y a l'île appelée Imo-jima (4) イ モ ジ マ du Siam. A partir de là, en allant 800 lieues au Nord-Ouest 戌 亥, on se trouve à l'embouchure de la rivière Rusa du pays de Makada. Depuis Nagasaki, cela fait 3.800 lieues (5). A trois lieues de l'embouchure de la rivière Rusa du pays de Siam, il y a sur le bord de la rivière un château-fort appelé Hantebiya. Là on vérifie les *go shuin* du Japon, et on les porte par barque au roi du pays de Makada.

Telle est la description de voyage la plus complète et la plus détaillée, à vrai dire la seule, que nous possédions.

---

(1) Probablement Culao-Cham.

(2) On sait que la Cochinchine actuelle était autrefois, pour la plus grande partie, rattachée au Cambodge. Ce sont peut-être les nombreuses bouches du Mékong et les canaux qui sillonnent le pays qui ont amené à parler des « îles du Cambodge ».

(3) Probablement Poulo-Condore; l'*l* n'existant pas en japonais et s'y remplaçant normalement par *r*, l'adjonction d'un simple *nigori*, signe de sonorisation, souvent omis, et une seule correction de ウ en ロ donneraient la lecture *Polukontorō*.

(4) Imo-jima 芋嶋, « île de la Patate », est la traduction exacte de Poulo Obi (malais *ūbi*). Ce nom se lit d'ailleurs à côté de cette île sur certaines cartes. L'identification de ce point important où le bateau change de direction est donc hors de doute. De là, en allant vers le Nord-Ouest, on ne peut aboutir qu'au Siam.

(5) Le *Nagasaki minato ikoku oshiyakunin tsuke* donne seulement 2.400 lieues. Mais on ignore de quelles lieues précisément il s'agit dans un cas comme dans l'autre.

II. — LES PRÊTS À INTÉRÊT.

Pour faire risquer tant de pertes et braver tant de dangers, il fallait que les bénéfices de ce commerce fussent considérables ; et ils l'étaient certainement, si l'on en juge par le taux des emprunts spéciaux que l'on contractait à son occasion. D'une manière générale, l'argent était cher. Cocks emprunte à 20 % et à 24 %, taux qui devait être assez normal, puisque le riche et puissant Quikwan de Nagasaki lui-même consentait à le payer (1). C'était là une transaction simple et courante. Mais les conditions étaient différentes lorsqu'on empruntait en vue d'un voyage maritime et de commerce à l'étranger.

Certaines gens, sans être armateurs ni capitaines, engageaient assez volontiers, semble-t-il, des sommes plus ou moins importantes dans ces opérations. Ils s'associaient en quelque sorte avec un armateur ou un capitaine et lui confiaient soit des marchandises à vendre à leur compte, soit de l'argent pour acheter à l'étranger des objets qu'ils négociaient ensuite au Japon, ou même combinaient les deux opérations. Lorsque leurs disponibilités étaient insuffisantes, ils s'adressaient à des prêteurs, qu'ils trouvaient surtout, à en juger par les documents qui subsistent, dans la ville de Hakata, enrichie autrefois par le commerce avec la Chine. Ces prêts se faisaient à des conditions spéciales, qui les transformaient en une sorte de commandite, de participation aux bénéfices contre un risque considérable. Ils n'étaient pas à échéance fixe, mais étaient conclus pour la durée d'un voyage, en moyenne de 6 à 8 mois, comme il a été dit plus haut ; le remboursement en était exigible dès le retour du bateau à Nagasaki ; le taux était très élevé, 50 % en moyenne, avec minimum de 35 % et maximum atteignant 80 % ; il n'était pas tenu compte des accidents possibles de navigation, à moins de perte du bateau, auquel cas le débiteur était libéré de toute obligation. Si le voyage était retardé, c'est-à-dire remis à l'année suivante, l'intérêt était augmenté de 10 %.

L'un des principaux de ces prêteurs était Suetsugu Hikobei 末次彦兵衛, appartenant à une branche de la famille demeurée à Hakata lorsque Kōzen s'était transporté à Nagasaki, et qui s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui. Hikobei prenait le plus souvent sur les reconnaissances d'emprunt le nom de Nakano 中野, qui devait être le patronyme de la famille. Voici l'un des plus complets de ces documents (2) :

Emprunt d'argent.
Total fixé à 500 *me* en barres d'argent.
L'intérêt de cette somme a été convenu au taux de cinq dixièmes.

(1) *Diary*, I, p. 237-238 ; II, p. 120.
(2) KAWASHIMA, *Shuin-sen bōeki shi*, p. 150

L'ensemble des deux titres (capital et intérêts), soit 750 *me*, doit être remis sans faute au moment du retour du bateau au Japon. Quoi qu'il puisse y avoir à l'avenir, si le bateau de Higo Shikwan revient au Japon, cela devra être payé ; mais il n'est pas tenu compte de ce qui peut arriver sur mer. Ceci est écrit pour servir plus tard.

Genna, 3e année, 2e mois, 14e jour (1617).

Sceau de Ruisu Seijirō.

A Monsieur Nakano Hikobei.

Nishi Ruisu 西類子, originaire d'Ōmura 大村, était interprète d'espagnol et armait pour son propre compte ; il reçut plusieurs fois, et encore en 1615, des *shuin-jō* pour Luçon. En 1616, il se fixa à Sakai et renonça sans doute à l'armement pour prendre un intérêt sur d'autres bateaux. On a plusieurs reconnaissances d'emprunt de lui. Higo Shikwan ひごしいくわん, dont le nom est écrit ailleurs 肥後四官, Shikwan de Higo, sans qu'on sache pourquoi le nom de cette province est accolé au sien, est le Fingo Shiquan que Cocks représente comme un des plus riches Chinois de Nagasaki, différent d'un autre appelé simplement Shikwan. Une autre reconnaissance de même date conservée dans la famille Shimai, dont il va être question, montre que ce bateau allait au Kōchi. La phrase « ce qui peut arriver sur mer » est volontairement obscure : il eût été de mauvais présage d'énoncer clairement l'éventualité d'un naufrage.

Bien que le bateau sur lequel il avait risqué de l'argent revînt au Japon, il arrivait que le débiteur se trouvât gêné pour rembourser son créancier. Il semble que celui-ci ne se montrait pas impitoyable. L'enveloppe du document précédent porte la note :

500 *me* en barres d'argent. Nishi Ruisu.
Pour le voyage sur mer du bateau de Higo Shikwan.
Reçu 660 *me* en barres d'argent.
Genna, 4e année, 8e mois, 28e jour (1618).
Le surplus fera l'objet d'un compte l'année prochaine.

Le 8e mois est une époque vraisemblable pour le retour du bateau avec la mousson d'été ; mais la date 4e année prouve qu'il avait perdu un an en route. Et le créancier consentait cependant un nouveau délai pour le remboursement complet de sa créance.

Shimai Gombei 島井權平, connu aussi sous le nom religieux de Sōshitsu 宗室, fut un autre grand prêteur de Hakata. On possède un certain nombre de reconnaissances à son nom. En voici une [1] :

Mémoire.

Somme de un *kwamme* en barres d'argent. Il n'est pas tenu compte de ce qui peut arriver sur mer.

---

(1) *Op. cit.*, p. 164. Cf. aussi Planche XII et traduction *infra*, p. 133.

En paquets du changeur (1).

Nous prêtons la somme ci-dessus à M. Tanaka Kichiemon 田中吉右衛門, du bateau de M. Suetsugu Heizō, pour être portée au Tonkin. L'intérêt est de trois dixièmes et demi, augmentation d'un dixième en cas de retard. Lors du retour (2) du bateau au Japon, dès que nous aurons reçu l'argent de M. Kichiemon, nous le rendrons.

Ecrit en vue de l'avenir.

Kwanei, 10e année, 2e mois, 23e jour (1633).

Sceau de Takagi Gorōemon Masatsugu 高木五貝右衛門正次.

A Monsieur Shimai Gombei.

Cette reconnaissance fournit une nouvelle preuve des relations de Suetsugu avec le Tonkin.

L'emprunteur, Takagi Gorōemon, qui devait faire partie cinq ans plus tard du consortium qui prêtait 150 *kwamme* d'argent au capitaine portugais, semble avoir été fort intéressé dans le commerce avec le Tonkin. Le même jour il empruntait au même Shimai une autre somme de 2 *kwamme* à 38 % pour être confiée à un bateau de Suminokura allant au Tonkin.

Shimai prêta aussi à des Portugais. On a la reconnaissance d'un emprunt de 700 taëls contracté auprès de lui en 1633 par Francisco Carvallo et son gendre Sebastian Dalmeida, avec hypothèque sur leurs biens.

Ce sont là les seuls documents qui aient été retrouvés, à ma connaissance. Mais il y avait d'autre prêteurs à Hakata. Cocks parle de « one Faccata Soka » disposé à lui prêter 6000 taëls ; il lui en emprunte en effet 1500 à 24 %, et quelque temps après ledit Faccata Saka, venant le voir, en met 20.000 ou 30.000 à sa disposition, s'il le désire (3). Il s'agit vraisemblablement de Ōga Jinshirō Nobuyoshi (nom de religion : Sōkyū), 大賀甚四郎信好 (宗九), riche commerçant de Hakata, dont un des fils, Ōga Kurōzaemon 九郎左衛門, obtint en 1607 un *shuin-jō* pour le Siam. M. Murakami, dans l'index de son édition du *Diary* de Cocks, propose de l'identifier avec Machida Sōga 町田宗賀, un des magistrats de Nagasaki, dont Cocks parle aussi sous le nom de Soca ou Saco Dono (4). Mais cela paraît inadmissible. C'est lors d'un voyage à Nagasaki en 1618 que Cocks a connu le Sōga de cette ville, auquel il a fait et duquel il a reçu des cadeaux ; il l'appelle Soca ou Saco, mais ne fait pas précéder ce nom de Faccata, et pour cause. C'est en 1620 qu'il parle de « one Faccata Soka Dono » disposé à lui prêter

(1) *Toiya tsutsumi* といや包, c'est-à-dire tels qu'ils ont été reçus de lui, garantis par son sceau.

(2) Dans l'expression *kichō*, le caractère *ki* 歸, « retour » est remplacé par *ki* 喜, « joie », qui est d'un augure favorable. C'est le calembour à l'heureux présage.

(3) *Diary*, II, pp. 115, 120 et 158.

(4) *Ibid.*, II, pp. 17 et 18.

de l'argent ; et ce « one » semble bien indiquer qu'il s'agit de quelqu'un qu'il ne connaît pas encore, tandis que le Faccata montre que le personnage en question est de Hakata et non de Nagasaki.

A la même date, 11 décembre 1620, il en cite un autre : « Yazemon Dono of Faccata hath lent us this day two thousand *tais* plate of barrs at intrest, to pay ij per cento per month » [1].

Yazaemon et Yajiemon sont également possibles comme restitution de Yazemon ; mais je n'ai rien trouvé au sujet de ce personnage.

---

[1] *Diary*, II, p. 115.

III. — UN PLAN JAPONAIS D'AŇKOR VAT.

Pendant un court séjour qu'il fit à Hanoi en 1911, M. Itō Chūta 伊東忠太, professeur à la Faculté du Génie civil de l'Université de Tōkyō, eut occasion d'étudier divers documents concernant Aňkor, à la bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Son attention fut particulièrement attirée par la grande terrasse en croix d'Aňkor Vat, disposition que ne présente aucun autre monument. Il se souvint d'en avoir remarqué une semblable sur un ancien plan conservé au Japon et représentant un monument non identifié. A son retour, il le rechercha et le retrouva. Une étude attentive l'amena à y reconnaître un plan d'Aňkor Vat. Il fit connaître sa découverte par un article paru dans le *Tōyō gakuhō* 東洋學報, puis par une conférence faite à la Société d'architecture, *Kenchiku gakkwai* 建築學會, en septembre 1912 et publiée dans la Revue d'architecture, *Kenchiku zasshi* 建築雜誌, n° 313, sous le titre qui s'expliquera plus loin *Gionjōja zu to Ankōruwatto* 祇園精舍圖とアンコールワット, « Un plan du Jetavana et Aňkor Vat ».

Ce curieux document (voir Pl. V) est conservé au Shōkōkwan 彰考館, la bibliothèque des daimyō de Mito, fondée au XVIIe siècle par le célèbre Tokugawa Mitsukuni 德川光國. Il est sur une feuille de papier japonais de 70 × 66 centimètres. Les constructions y sont teintées d'un léger lavis à l'encre de Chine, et les bassins et fossés d'un indigo pâle. En haut, à droite, se lit le nom du monument, *Gionjōja* 祇園精舍, suivi de cette note : « Il est rapporté que Sudatta, notable du pays de Çrāvastī, demanda au prince royal Jeta, fils du roi Prasenajit, le Jetavana, son jardin de plaisance, et ayant couvert quatre-vingts *kō* 頃 de ce terrain, d'or qu'il offrit au prince, y construisit un vihāra. Cela se lit au 16e livre du *Jinten ainō shō* 塵添壒囊鈔, à l'article *Bukkaku sōkoji* 佛閣僧居寺. »

Ce plan représente une grande tour centrale entourée de trois enceintes de galeries en forme de rectangles, dont la première porte deux et les autres trois tours sur chaque face. Autour de celles-ci, à quelque distance, court une barrière plus légère, après laquelle se dresse une dernière enceinte extérieure, percée sur ses quatre points cardinaux. Le tout est enclos d'un large fossé plein d'eau, dont le bord extérieur est défendu par un mur léger. Ce fossé est franchi à la hauteur des portes par des ponts qui se prolongent en terrasses à l'intérieur de l'enceinte.

Sur la face Ouest, où se trouve l'entrée principale, il y a trois portes et autant de tours, et la chaussée aboutit à une terrasse en croix, que suit, de l'autre côté de la première enceinte, un système de trois galeries E. O., coupées par une quatrième N. S.. La galerie centrale franchit seule la deuxième enceinte et aborde la troisième où elle aboutit à un escalier de 32 marches. L'ensemble du dessin forme à très peu de chose près un carré parfait ; mais

ça et là se lisent des indications qui permettent d'en corriger certains détails et de rétablir les véritables proportions que l'auteur n'a pas observées.

Au premier coup d'œil on reconnaît un monument de grande importance, d'une originalité telle que l'hypothèse d'une pure œuvre d'imagination doit être écartée. Certains détails minutieusement précisés, le nombre des marches de tel ou tel escalier par exemple, certaines particularités qui étonnent au premier abord, comme ces maisons d'habitation sur pilotis à côté des autres bâtiments fondés dans le sol, l'excluent avec plus de force encore. D'où vient donc ce plan, et que représente-t-il ?

D'où il vient, une notice collée au verso nous l'apprend :

Sous le gouvernement du seigneur Daiyū-in (1), Shimano Kenryō 島野兼良, interprète principal, 大通辭, de Nagasaki, fut appelé par le shōgun et reçut l'ordre d'aller au Jetavana du pays de Magadha dans l'Inde centrale, de l'examiner et d'en faire un rapport à son retour. Kenryō répondit qu'il recevait cet ordre avec respect et y obéirait [Le seigneur] lui demanda encore : « Depuis l'antiquité, d'âge en âge, des moines maîtres du Tripiṭaka sont allés dans l'Inde ; mais le voyage était difficile ; que faut-il penser de ce que beaucoup sont censés l'avoir fait ? Toi, pourras-tu y aller ? A quoi Kenryō répondit : « Les moines maîtres du Tripiṭaka des diverses époques ne réussissaient pas tous. La raison en est que depuis la Chine jusque dans l'intérieur de l'Inde, il y a des milliers et des myriades de lieues en nombre qu'on ne peut connaître. En chemin, ou bien ils étaient enlevés par des bêtes féroces, ou bien ils rencontraient des brigands, et ils étaient victimes de toutes sortes d'infortunes. Ils pouvaient marcher la valeur de cent lieues japonaises sans rencontrer d'habitations humaines. Mais quant au voyage de Kenryō, en montant sur un bateau hollandais, on peut sans difficulté non seulement aller en Inde, mais faire complètement le tour du monde. »

Cette année même il s'embarqua à bord d'un bateau hollandais, se rendit dans l'Inde centrale et parvint au Jetavana. Il en dessina le plan en mesures japonaises et le présenta au shōgun.

A l'occasion de ce voyage, comme il y avait un grand pays à 3.000 lieues en mer à l'Est du Japon, il pensa que ce pays devait appartenir au Japon ; il y éleva une stèle de pierre sur laquelle il grava : « En pays japonais », 日本國中, et revint.

En Shōtoku 正德, 6e année (1715), alors que mon grand-père Tadayoshi 忠義 était à Nagasaki par ordre du shōgun, il demanda à quelqu'un de ce pays (peut-être à un interprète, j'ai oublié son nom maintenant) : « D'après ce que j'ai entendu dire, le Seigneur Daiyū-in aurait ordonné à Shimano Kenryō, interprète principal, d'aller en Inde et d'examiner le Jetavana ; est-ce vrai ou ne l'est-ce pas ? » On lui répondit que c'était vrai, et on lui montra le plan qui avait été dessiné et la relation. Tadayoshi en prit une copie qu'il conserva dans sa maison.

Anei 安永, 1re année, 壬辰 (1772), 11e mois, 25e jour.

Fujiwara Tadayori 藤原忠寄.

---

(1) 大猷院, nom de temple de Iyemitsu, le troisième shōgun Tokugawa. Il reçut le titre de shōgun en 1623, du vivant de son père Hidetada.

Laissons de côté ce qui concerne le « pays à 3.000 lieues en mer à l'Est du Japon » et qui ne peut provenir que d'une tradition entièrement faussée au cours du temps. Il reste que le plan que nous possédons aujourd'hui n'est au plus qu'une copie exécutée en 1715 de celui qui était à cette époque conservé à Nagasaki. Celui-ci même ne devait pas être l'original dressé par les soins de Shimano et qui avait été présenté au shōgun. Les recherches entreprises dans le but de retrouver cet original n'ont pas donné de résultat, et il est assez vraisemblable qu'il a péri avec les archives du shōgunat. La relation qui l'accompagnait, d'après la notice qu'on vient de lire, et qui serait d'un si grand intérêt, est demeurée introuvable aussi, et sans doute pour la même cause. Les personnages dont il est question dans cette notice sont inconnus par ailleurs ; le nom de Shimano ne figure pas sur les listes des interprètes de Nagasaki, et on ne sait rien de Fujiwara Tadayoshi, ni de son petit-fils Tadayori. Nous sommes donc en face d'un document complètement isolé, pour ainsi dire, et c'est à lui seul de parler pour lui.

D'abord, sa présence à la bibliothèque de Mito s'explique par le fait qu'il dut appartenir à Tachihara 立原 (*gō* Suiken 翠軒), le plus célèbre de ses bibliothécaires, qui mourut en 1823, à l'âge de 79 ans. Le titre de la pièce et la note inscrite à son coin supérieur droit sont de sa main, comme on peut s'en assurer en les comparant à des manuscrits de lui conservés au Shōkōkwan. De plus, son sceau, ou mieux son ex-libris, sceau de sa bibliothèque personnelle, *Shikundō zōsho* 此君堂藏書, y figure à côté de celui du Shōkōkwan, en forme de gourde ; et comme il n'est pas admissible qu'il l'ait apposé sur un document qui aurait antérieurement fait partie des collections dont il avait la garde, on est amené à conclure que celui-ci lui a d'abord appartenu et que c'est lui qui l'a cédé à la bibliothèque. La date de la notice de Fujiwara Tadayori porte à croire qu'il le tenait directement de ce dernier.

Examinons ce plan de près. D'abord, comme il a été dit plus haut, il ne s'agit sûrement pas d'une œuvre d'imagination ; Shimano n'était pas architecte, et n'aurait à coup sûr pu concevoir un ensemble de cette importance, ni de cette ordonnance ; ordonnance d'ailleurs absolument étrangère aux idées des architectes japonais de l'époque, tellement différente de ce qu'ils réalisaient — les temples de Nikkō, ceux du Hongwan-ji de Kyōto, etc. — qu'il serait paradoxal d'en faire honneur à aucun d'entre eux, à plus forte raison à un simple interprète. Il s'agit donc d'un monument réellement existant, et qui ne saurait être ni japonais ni chinois, l'ensemble comme le détail de ses dispositions le démontrent surabondamment.

Ce plan a pourtant été dressé par un Japonais. L'aspect donné aux édifices, surtout les toits relevés aux angles, interprétation d'un style que l'auteur ne comprenait pas, permettraient il est vrai de l'attribuer ausi bien à un Chinois. Mais toutes les dimensions sont exprimées en mesures japonaises, et la plupart en chiffres ronds de ces mesures ; toutes les indications sont données en japonais et en langage courant ; le kana y est fort employé. Un Japonais

copiant un plan chinois n'aurait rien chargé aux mesures ni au style des annotations, qu'il comprenait et qu'on comprenait autour de lui. Ce ne peut être non plus la copie d'un document étranger, car celui-ci n'aurait pas donné aux édifices des formes chinoises. Or, si ce plan représentant un monument étranger est bien l'œuvre d'un Japonais, il se trouve par là même approximativement daté.

Les voyages hors du Japon ayant été rigoureusement interdits à partir de 1636, il doit être antérieur à cette année. Dès lors, il n'y a guère de raison de rejeter le renseignement donné par la notice, et de ne pas admettre que ce plan fut dressé entre 1623, date de la nomination de Iyemitsu au rang de shōgun, et 1636.

Il y eut donc à cette époque un Japonais qui, d'un voyage à l'étranger, rapporta ce plan. Où était-il allé ? Au pays de Magadha en Inde centrale, dit-on. Cela paraît d'autant moins admissible, qu'y fût-il réellement allé, ce dont il y a toutes raisons de douter, on n'aurait pu lui montrer, il n'aurait pu y découvrir le Jetavana qui n'existait plus depuis des siècles et dont on ne connaissait même plus l'emplacement. Et si ce plan ne peut être le fruit d'un travail d'imagination, quel monument rempli de statues bouddhiques Shimano aurait-il pu y trouver, et pourquoi l'aurait-il de sa propre autorité appelé Jetavana ? La seule chose qui ressorte de la notice, c'est qu'il alla en un pays que fréquentaient les bateaux hollandais, et qui n'était donc pas l'Inde.

M. Itō, convaincu que le plan en question est bien un plan d'Aṅkor Vat, admet simplement que Shimano s'est trompé sur la région qu'il a parcourue et le monument qu'il a vu, et cherche à expliquer comment ces erreurs ont pu se produire, comment, bien qu'étant en Indochine, il a pu se croire en Magadha et au Jetavana. L'hypothèse qu'il présente est assez ingénieuse. Shimano, dit-il, instruit par des Hollandais, dut se croire dans les parages des Indes à partir des côtes d'Annam ; il prit terre sans doute aux environs du Cap Saint-Jacques, alors en pays čam, comme l'avait fait Tcheou Ta-kouan 周達觀 au XIII[e] siècle. Se croyant dès lors dans l'Inde, il se dirigea vers l'intérieur des terres. Son voyage et ses recherches durent être très pénibles, car, tout interprète qu'il fût, il ne devait savoir qu'un peu de chinois et de hollandais et ignorait la langue du pays. Après avoir longuement erré de divers côtés, il eut la chance de se trouver tout à coup en face d'Aṅkor Vat. La distance qu'il avait ou croyait avoir parcourue lui permit de se croire en Inde centrale et au Magadha, d'autant mieux que le nom de l'ancienne ville dont les ruines étaient voisines, Yaçodhara — Aṅkor Thom —, devait lui remémorer celui d'une des femmes du Buddha, et que les gens du pays, pour autant qu'il pouvait les comprendre, lui indiquaient les chemins conduisant au lieu de naissance du Buddha et au mont Dandoku 檀特山 (1), chemins dont il a noté la direction

(1) Nom de la résidence du prince Viçvantara ; cf. *BEFEO*, IV, p. 413, et Watters, *On Yuan-chwang's travels*, I, p. 119. Certaines traditions chinoises en font le lieu où le prince Siddhārtha se retira pour pratiquer l'ascèse ; cf. Oda Tokunō, *Bukkyō daijiten*, p. 1185.

sur son plan. En même temps, la magnificence du monument, sa sainteté et la vénération qu'il inspirait, attestées par de nombreuses statues bouddhiques, des milliers, écrit-il, lui persuadèrent qu'il était parvenu au Jetavana qu'il cherchait.

Absolument parlant, les choses auraient pu sans doute se passer ainsi. Je suis pourtant porté à croire qu'il n'en est rien. D'abord, si les bateaux hollandais venant du Japon allaient en effet en Indochine, au Cambodge et au Siam, on ne voit pas, que je sache, le Cap Saint-Jacques au nombre de leurs escales. Dans toutes celles qu'ils fréquentaient et où allaient aussi des bateaux japonais, des Japonais étaient établis ; il y en avait au Cambodge même ; par suite, les difficultés rencontrées par Shimano furent beaucoup moindres que ne le dit M. Itō ; mais aussi l'erreur où il serait tombé devient inadmissible. Il faut chercher autre chose.

Remarquons d'abord que le mot Inde avait au XVII[me] siècle une signification très large, non seulement lorsqu'on l'employait au pluriel — la Compagnie des Indes, les Indes Néerlandaises — mais même au singulier. C'est ainsi qu'on lit dans l'*Histoire de la Conqueste des isles Moluques* (1), à propos du Cambodge justement : « Camboie est une des contrées les plus fertiles qui soient dans les Indes... Il y passe une rivière qu'on nomme Mecon... Ils l'estiment le plus grand fleuve de toute l'Inde... Les Cambodojiens sont estimez les plus fins et les plus subtils marchands de toute l'Inde (2) », etc. Les indigènes sont même appelés Indiens. Il est assez normal que les Japonais se soient conformés à l'usage des étrangers et aient eux aussi donné au mot Inde, Tenjiku, une acception très large, comprenant des pays comme le Siam et le Cambodge. Lors donc qu'ils parlent de Tenjiku, voire d'Inde centrale, rien n'oblige à n'entendre par là que l'Inde propre.

Mais le pays de Magadha ?

Au commencement du XVI I[me] siècle, un érudit de Nagasaki, Nishikawa Joken 西川如見, réunit en un petit ouvrage intitulé *Shijū ni koku jimbutsu zusetsu* (3) quelques notions de géographie empruntées aux souvenirs des marins qui avaient couru les mers une centaine d'années plus tôt et dont il avait encore pu connaître plusieurs. On y lit ce qui suit, à propos du Siam : « Le Siam fait partie du pays de Magadha dans l'Inde méridionale », 南天竺摩揭陀國內なり.

D'après le *Kwai ichiranshi* 華夷一覧志, le Siam et le Pégou formaient autrefois un seul état appelé Makattai マカツタイ ; et d'après le *Shijū yo koku jimbutsu shi* 四十餘國人物志, le Siam est une partie du Magadha 摩迦陀 de l'Inde centrale. La croyance à l'existence d'un Magadha dans cette région paraît donc bien établie.

(1) Traduite de l'espagnol d'Argensola ; Amsterdam. 1706.
(2) T. II, p. 32 et passim.
(3) Cf. Bibliographie, n° VIII.

Mais nous avons un témoignage plus explicite encore, celui de Tenjiku Tokubei, dont il a été question plus haut (appendice I). On a vu que, sans contestation possible, c'est au Siam qu'il était allé. Or, il dit à plusieurs reprises que le pays où il a abordé s'appelle Makada, c'est-à-dire Magadha ; il le dit d'après ce qu'il a appris de ses compatriotes établis là. Par moments il semble identifier le Siam et le Magadha ; de Hantebiya, à l'embouchure de la Ménam, on porte les *go shuin* « au roi du pays de Makada » ; le grand temple Tebiyatai テビヤタイ [1] qu'il visite a été « élevé sur l'emplacement de la maison de Sudatta 須達 qui fut le plus grand *gṛhapati* du Siam ». D'autres fois il paraît les distinguer et faire de la rivière Rusa la limite qui les sépare. Tokubei a vu d'autres lieux célèbres ou en a entendu parler. Il cite entre autres un mont Dandoku, un Pic du Vautour 靈鷲山, un Gange même 恒河川 et enfin un Jetavana. Il fallait s'y attendre ; les gens qui appelaient leurs pays Magadha, qui y avaient retrouvé le Pic du Vautour et la maison de Sudatta, dont ils se croyaient les compatriotes, ne devaient pas s'être arrêtés là dans une voie si édifiante. L'on sait d'ailleurs que la légende siamoise place toute la vie du Buddha au Siam. Malheureusement Tokubei dit peu de chose de ce Jetavana qu'il n'a pas vu. « Le temple 堂 du Jetavana, écrit-il, le cède de beaucoup au précédent (temple contenant des statues gigantesques de Buddha toutes dorées) pour les dimensions. Il équivaut pourtant à quatre fois le temple du Dai-Butsu 大佛堂 de Kyōto. »

La colonie japonaise à Ayuthia était fort importante, et les relations entre le Japon et le Siam fort actives. Tokubei n'était ni le seul ni le premier à y être allé et à y avoir fait un séjour d'une certaine durée. Bien d'autres avant lui avaient dû entendre parler de ces temples existant au Magadha, et en parler à leur retour. Ils n'avaient pu manquer, notamment, de dire que le Jetavana existait et que de grands pèlerinages s'y rendaient de toutes les régions voisines. Ces bruits, se répétant de proche en proche, devaient soulever une grande émotion en pays aussi profondément bouddhiste que le Japon. Les anciens pèlerins chinois, les maîtres du Tripiṭaka Fa-hien et Hiuan-tsang dont les ouvrages étaient bien connus, sinon du peuple lui-même, du moins des moines et de la classe instruite, avaient dit que le Jetavana, le cœur du bouddhisme en quelque sorte, le grand monastère sanctifié par de longs séjours du Buddha et qui avait entendu ses instructions et vu ses miracles, n'existait plus et qu'à peine quelques pierres et quelques colonnes en marquaient l'emplacement. Et voilà que des siècles plus tard, des voyageurs l'avaient vu dans toute sa gloire, au pays de Magadha, en parlaient et le décrivaient ! Qu'on se figure l'émotion qui se serait emparée d'un pays chrétien, si après avoir cru longtemps, sur la foi d'anciens voyageurs, que tel lieu sanctifié par le Christ, Jérusalem ou Nazareth, avait été détruit, il apprenait par de nouveaux témoins

[1] Evidemment le *Tiam piatai* du plan de KAEMPFER (annexé à sa carte du cours inférieur de la Ménam), en dehors et à l'Est d'Ayuthia.

qu'il n'en est rien, que ce lieu vénérable existe toujours et est l'objet d'un culte. D'abord on n'y croit pas : mais les récits se précisent ; on doute : ils se multiplient ; on veut sortir d'incertitude : un seul moyen pour cela, envoyer une mission, charger quelqu'un de sûr d'aller sur place vérifier ces on-dit et trancher définitivement la question.

C'est ce que fit Iyemitsu. L'allusion aux voyages des anciens pèlerins chinois que l'on a remarquée dans la notice au verso du plan, indique bien qu'il était préoccupé du désaccord de leurs relations avec les dires des voyageurs contemporains. Pourquoi dans sa réponse Shimano s'en tient-il aux bateaux hollandais, et ne dit-il rien des japonais qui pourtant fréquentaient le Siam en assez grand nombre ? On n'en aperçoit d'autre raison que celle-ci : les premiers lui paraissaient mieux adaptés que les seconds à de longues traversées ; leur origine même garantissait leurs qualités nautiques.

Sa mission ne dut pas présenter de grandes difficultés : il savait où il allait, et n'eut pas à errer à l'aventure dans les forêts jusqu'à ce qu'un hasard heureux le mît en présence d'un monument que de sa propre autorité il baptisa Jetavana. Il allait au pays de Magadha ; et nous en connaissons la route : à partir de Poulo-Obi, elle s'infléchit au Nord-Ouest, et aboutit à Banchaupya, au Siam. Là, on connaissait effectivement un Jetavana, on en avait parlé à Tokubei et on en savait le chemin. On le lui indiqua ; il trouva le monument cherché, l'étudia et en revint avec des notes et peut-être un croquis sommaire qu'il remporta au Japon.

Quel était ce monument ? Ici le doute n'est plus possible : parmi tous ceux qui existaient dans cette région et nous sont connus, il y eu a un et un seul qui répond au plan de Shimano, c'est Aṅkor Vat. Cette concordance se montre déjà dans la description sommaire que j'en ai donnée plus haut ; elle s'accuse à mesure qu'on examine les détails. Shimano n'était ni architecte ni géomètre, et il ne faut s'attendre de sa part qu'à des approximations et non à des évaluations absolument exactes comme celles qu'on serait en droit de demander à un spécialiste. Sous le bénéfice de cette observation, les mesures indiquées dans les annotations de son plan concordent suffisamment avec celles d'Aṅkor Vat pour ne laisser place à aucun doute. C'est ainsi qu'il a cru que l'ensemble des constructions et le fossé qui les entoure formaient un carré parfait. Il lui aurait fallu exécuter des mesures précises ponr s'apercevoir qu'il n'en était pas ainsi.

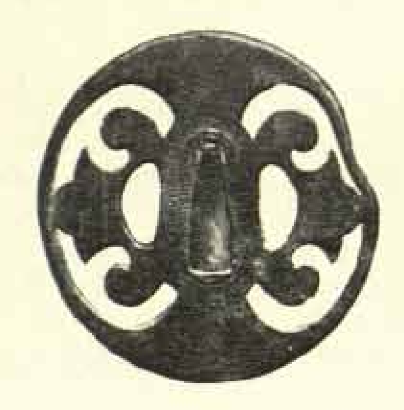
Shimano, ai-je dit plus haut, dut quitter Aṅkor n'emportant que des notes, et peut-être un croquis sommaire. Le plan dont nous possédons la copie fut en effet vraisemblablement exécuté au Japon. Il est l'œuvre d'un dessinateur, et rien ne porte à croire que Shimano le fût. Certains détails semblent bien indiquer qu'il fut établi, non pas sur place et d'après la vision directe du monument, mais d'après des notes et par interprétation. Par exemple, il est difficilement admissible que, placé devant les tours d'Aṅkor, un dessinateur quel qu'il fût les ait représentées à toits débordants et relevés aux angles ; cela s'explique très bien au contraire s'il a travaillé d'après des notes : sachant qu'il avait à

représenter des tours, il l'a fait suivant une formule architecturale à lui connue. Il faut en dire autant sans doute des deux statues placées de chaque côté de l'entrée principale. Il ne paraît pas probable qu'il y en ait eu en réalité ; mais au Japon, on ne conçoit pas l'entrée d'un temple de quelque importance sans les deux gardiens, les Niō 仁王. De plus, on remarque une recherche de la symétrie qui, sur plusieurs points, gâte le plan, et qui ne s'expliquerait pas dans un document établi sur place. C'est ainsi qu'on y voit, sur les faces Sud, Est et Nord, des entrées avec pont franchissant le fossé, en tout semblables à l'entrée de la face Ouest, la seule qui existe réellement ; aux deux édicules des coins S.-O. et N.-O. correspondent aux coins S.-E. et N.-E. des édicules semblables, qui n'existent point. Il n'est guère vraisemblable que les maisons sur pilotis servant d'habitation aux bonzes aient été, comme le plan d'indique, réparties en quatre groupes situés aux quatre coins du temple. Tout cela provient simplement d'une recherche exagérée de la symétrie, et il n'y a pas à en tenir compte.

Shimano a noté sur son plan que les galeries du premier étage sont ornées de bas-reliefs ; dans la partie Ouest de la galerie Sud, il indique : « Il y a une bataille en bas-relief », et dans la partie Sud de la galerie Ouest : « Il y a toutes sortes d'animaux en bas-relief. » En fait ces indications sont inexactement placées ; il faut les décaler de 90°.

Dans la partie Ouest de la galerie Nord, on lit : « En bas-relief les quatre devarāja — il faudrait ajouter et leurs suivants — tirent à la corde. » A travers cette singulière désignation on reconnaît aisément la scène du barattement de la mer, que Shimano, ignorant tout du brahmanisme, était incapable d'identifier, et qu'il a cherché à interpréter d'après ses notions bouddhiques. Mais elle n'est pas à sa place non plus ; en réalité le barattement de la mer est dans la partie Sud de la galerie Est.

Ces erreurs sont bien celles que l'on peut commettre en travaillant sur des notes plus ou moins précises ou d'après des souvenirs, et qui auraient été évitées dans un plan fait sur place.



LÉGENDE

DU

PLAN JAPONAIS D'AṄKOR

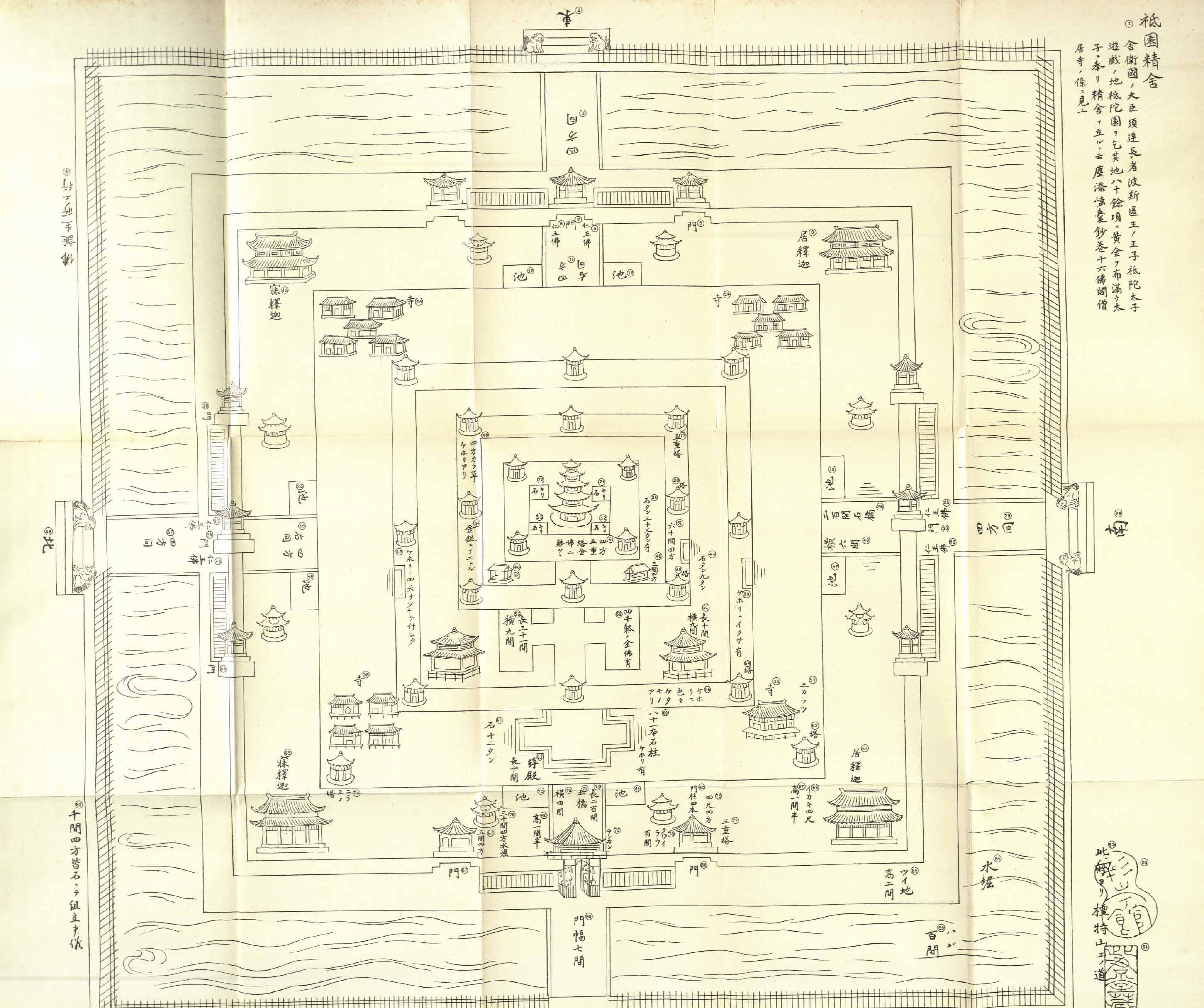
(Pl. V).

TRADUCTION DES LÉGENDES JAPONAISES DU PLAN D'AṄKOR.


(voir planche V. ci-contre.)

---

(1) (Note principale). Monastère du Jetavana. Sudatta, ministre du pays de Çravasti, demanda à Jeta, prince héritier et fils de Prasenajit, de lui accorder environ 80 *kō* de terre dans le Jetavana, lieu de promenade du prince. Il s'engagea à verser à ce prince la quantité d'or qui couvrirait l'étendue de terre accordée. Sur cette place il fit construire le Jetavana-vihāra. Cf. l'article *Bukkaku Sōkyoji* 佛閣僧居寺, dans le *Jinten ainōshō* 塵添壒嚢鈔, chapitre 16. (2) Est. (3) Les 4 côtés sont semblables [largeur : 7 *ken* ; voir nº 90] (*ken* = 1 m. 98 à peu près). (4) Allée sur le lieu de naissance du Buddha. (5) Porte. (6) [Statues bouddhiques de gardiens ?]. (7) Porte. (8) [Statues bouddhiques de gardiens ?]. (9) Çakyamuni assis, les jambes croisées. (10) Etang. (11) Les 4 côtés sont semblables [largeur 4 *ken*, longueur 200 *ken*, pont de terre ; voir nos 70-72] (12) Etang. (13) Çakyamuni couché sur le côté. (14-15) Monastères. (16) Porte. (17) Pagode à 5 étages. (18) Les 4 côtés sont ornés de sculptures en relief avec motifs de plantes. (19) Etang. (20) Pagode. (21-22) Pierres sculptées. (23) Etang (24) Escalier de pierre à 33 marches. (25) [Statues bouddhiques de gardiens ?] (26) Pont de pierre à 200 *ken*. (27) [Statues bouddhiques de gardiens ?]. (28) Sud. (29) Les 4 côtés sont semblables [largeur 7 *ken* comme le nº 90]. (30) Porte. (31) Longueur de 60 *ken* pour chacun des 4 côtés. (32-33) Pierres sculptées. (34) Sculptures recouvertes d'or ou d'argent. (35) Les 4 côtés sont semblables [largeur 4 *ken*, longueur 200 *ken*, pont de pierre comme le nº 70-72]. (36) Porte. (37) Les 4 côtés sont semblables [largeur 7 *ken* comme le nº 90]. (38) Nord. (39) [Statues bouddhiques de gardiens ?] (40) Largeur de 6 *ken*. (41) A chacun des 4 côtés se trouve une pagode à 5 étages ; chaque pagode possède 2 buddhas dorés. (42) Sculptures en relief : 4 deva [Dhṛtarāṣṭra, Virūḍhaka, Virūpākṣa, Vaiçravaṇa] attachés à un cordon tiré [par un 5e]. (43) [Statues bouddhiques de gardiens ?] (44) Escalier de pierre à 9 marches. (45-46) 3 *ken* sur chacun des 4 côtés. (47-48) Etang (49) Pagode. (50) Sculptures en relief : scènes de combats. (51) Longueur : 10 *ken*, largeur : 9 *ken*. (52) 4000 buddhas dorés. (53) Longueur : 31 *ken*, largeur : 9 *ken*. (54) Pagode. (55) Porte. (56) Sculptures en relief [représentant] de nombreuses espèces d'animaux. (57) San karatsu (mikaratsu) (trois caisses de riz [?]). (58-59) Temple. (60) 81 colonnes de pierre : il y a des sculptures en relief. (61) Escalier de pierre à 12 marches. (62) Pagode. (63) Lieu de prières, longueur : 10 *ken*. (64) Çakyamuni assis, les jambes croisées. (65) Çakyamuni couché sur le côté. (66) Haie, [hauteur] 4 *shaku* (尺). (67) Hauteur : 1 *ken* et demi. (68) 4 colonnes de porte. (69) Etang. (70) Longueur : 200 *ken*. (71) Pont de terre. (72) Largeur : 4 *ken*. (73) Etang. (74) Poste d'observation. (75) 4 *shaku* sur chacun des 4 côtés. (76) Bassin d'eau : 30 *ken* sur chacun des 4 côtés. (77) Pagode à 3 étages (78) Véranda, 100 *ken*. (79) Balustrade. (80) Hauteur : 1 *ken* et demi. (81) Longueur : 5 *ken* sur chacun des 4 côtés. (82) Longueur : 1000 *ken* sur chacun des 4 côtés, construction entièrement en pierre. (83) Route conduisant à la montagne. (84) Fossés. (85) Remblai, hauteur : 2 *ken*. (86-87) Porte. (88) Cachet « Shōkōkwan », nom de la bibliothèque de Mito. (89) Largeur : 100 *ken*. (90) Largeur de la porte : 7 *ken*. (91) Cachet « Shikundō zōhon », cachet du possesseur. (92) Bordure à attacher les chevaux, sculptures en relief, balustrade de 4 *shaku*. (93) Porte principale, Ouest. (94) Longueur de chacun des 4 côtés : 1000 *ken*.



祇園精舎
舎衛國ノ大臣須達長者波斯匿王ノ王子祇陀太子遊戯ノ地祇陀園ヲ乞其地八十餘頃ニ黄金ヲ布滿テ太子ニ奉リ精舎ヲ立ルト云塵添壒囊鈔巻十六佛閣僧居寺ノ條ニ見エ
東
南
北
四方同
仁王佛
門
池
居釋迦
寐釋迦
寺
五重塔
塔
四方カラ草ケホリアリ
金銀ニテエトル
石タン三十三タン有
六十間四方
五重塔金佛二躰アリ
石タン九タン
ケホリニイクサ有
長十間横九間
四千躰ノ金佛有
長三十一間横九間
八十一本石柱ケホリ有
石十二タン
拝殿長十間
三カラツ
三十間四方水堀
高一間半
長二百間横四間橋
門柱四本
四尺四方
イカキ四尺高一間半
三重塔
門幅七間
水堀
ツイ地高二間
百間
此所ヨリ檀特山ヘ道
千間四方皆石ニテ組立



Pl. V. — Plan japonais d'Aṅkor (p. 119).
(Original conservé à la bibliothèque de Mito)

IV. — DOCUMENTS RELATIFS AU CAMBODGE ET AU SIAM.

[La bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême-Orient et la Bibliothèque nationale Vajirañāṇa à Bangkok possèdent des photographies de quelques documents relatifs aux relations commerciales du Japon avec le Cambodge et le Siam dans le premier tiers du XVIIe siècle.

La collection de l'Ecole française comprend six lettres royales en cambodgien (numérotées 1-7, la première étant en deux feuillets numérotés séparément) ; celle de Bangkok contient, sous les n°s 2 et 4, une autre copie des n°s 5 et 7 de Hanoi. Elle renferme en outre (n° 3) une traduction chinoise d'une de ces lettres (Hanoi n° 5, Bangkok n° 2), un passeport en chinois pour un voyage au Siam (n° 1) et une reconnaissance d'un prêt fait pour être employé dans un voyage au Siam (n° 5)

Les lettres cambodgiennes dont les photographies sont conservées à Hanoi et à Bangkok ne sont pas les documents originaux ; ceux-ci n'existent plus : ils ont disparu dans l'incendie du palais de Edo en 1866. Ce sont des facsimilés exécutés par des copistes ignorants de la langue et des caractères khmèrs et curieux seulement d'écritures étrangères. Sur les six lettres de Hanoi, cinq existent en deux copies, (désignées par A et B), chacune par un copiste différent ; les deux lettres de Bangkok sont d'une troisième main plus habile que les deux premières.

De toutes ces lettres on possède des traductions en chinois, qui était alors la langue diplomatique de l'Extrême-Orient. Elles sont toutes très peu fidèles : le traducteur semble avoir été un Japonais soucieux d'en éliminer toute réclamation désagréable et de les orner des formules de politesse en usage à la cour (1).

Deux de ces documents, A,3 et A-B,4, tous deux en khmèr, sont de très mauvaises copies, qui n'ont pu être qu'incomplètement déchiffrées : A,3 est une lettre du roi du Cambodge à l'empereur du Japon ; A-B, 4 est un ordre royal pour l'armement d'une jonque à destination du Japon. Laissant de côté ces deux pièces ainsi que les versions chinoises de lettres cambodgiennes, nous donnons ci-après la transcription et la traduction (dues à M. G. Cœdès) des trois autres documents khmèrs avec la traduction française du passeport pour le Siam et de la reconnaissance de dette en japonais. Ces cinq documents sont en outre reproduits en facsimile, pl. VII-XII.]

---

(1) Les lettres du Siam, dont on possède aussi la traduction en chinois, sont toutes du premier tiers du XVIIe siècle, exactement entre 1606 et 1630, sauf deux ou trois plus tardives, qui furent des tentatives infructueuses de la part de ce pays pour renouer les relations brusquement rompues par les décrets du shōgun en 1635 et années suivantes.

Les traductions chinoises des lettres du Siam, du Cambodge, de Patani, etc. et les lettres du Japon aux mêmes pays ont été publiées pour la première fois au commencement du XIXe siècle par Kondō Morishige Shōsai, bibliothécaire du palais du shōgun, dans son *Gwaiban tsūsho*, puis insérés dans le *Tsūkō ichiran*, compilation sur les rapports du Japon avec l'étranger faite par ordre du Gouvernement en 1853.

A. — DOCUMENTS KHMERS.

1 (pl. VI). Lettre du roi du Cambodge à l'empereur du Japon, confiée au chef de jonque Yāyiyāmon (Yajiemon 彌二右衛門), substitué au chef de jonque Kànñô (Kango 官吾). Il remercie l'empereur de ses présents et le prie de ne laisser partir pour le Cambodge qu'une ou deux jonques avec un chef muni de pleins pouvoirs sur les équipages. La date, mai-juin 1605, est donnée par la traduction chinoise (pl. VII). (Hanoi A-B, 5 ; Bangkok, 2.)

2 (pl. VIII). Lettre de l'*okñà* Srĕi Akkarāč et de l'*okñà* Thommadečo : ils envoient des présents à l'empereur du Japon par le chef de jonque Ksayīmon (Kizaemon 喜三衛門) Kànñô [1]. La date, avril-mai 1606, se trouve dans la traduction chinoise reproduite sur la même planche. (A-B, 7.)

3 (pl. IX-X). Lettre de Práḥ Sotāt, alias Mạc Thiên-Tứ, fils de Mạc-Cửu, se disant roi du Cambodge : il demande la continuation des échanges commerciaux. Date : 8 de la lune croissante du mois de Čés, année du Chien, 4ᵉ de la décade (12 mai 1742). (A-B, 1-2.)

1 (pl. VI).

Lettre du roi du Cambodge au Shogun
(mai-juin 1605).

Transcription.

(1) saṃdeč práḥ rāčaoṅkàr baromobapĭtr krŏṅ kaṃpŭčāthĭpdĕi çrĕiyasòthor práḥ mohànokor intoprâsth (2) râttha rāčathāni meitrĕi sraléñ môk da ñipŭn kakačó thà ñipŭn kakačó òy čau saṃpou kânñô čau (3) saṃpou mi(ṅ) hôṅ nâṃ práḥ rāčasàr nu dàv thoṃ vèṅ 20 čā banàkàr tou thvày saṃdeč práḥ rāčaoṅkàr (4) baromobapĭtr nôḥ ka mān práḥ hrŭtei trĕik ar pék yol ñipŭn kakačó sraléñ práḥ oṅ saṃde(5)č práḥ rāčaoṅkàr baromobapĭtr sraléñ phtei karòm kaṃpŭčāthĭpdĕi èṅ čā meitrĕi tou môk pit (6) hòṅ muyni thà kàl ñipŭn kakačó òy čau saṃpou kânñô nu čau saṃpou miṅhóṅ nâṃ banàkàr (7) tou thvày nôḥ saṃdeč práḥ rāčaoṅkàr baromobapĭtr tèṅ saṃbŏt sàr òy môk mān čmôḥ (8) čau saṃpou kânñô hey òy, čau saṃpou yāyĭyāmoṅ nāṃ sàr meitrĕi môk phòṅ dal ñi(9)pŭn kakačó òy dĕiṅ kôṃlôṇ sàr nôḥ čā srâc hey čau saṃpou haikuon thve čā saṃbŏt čĕn (10) pŭṃ òy sasĕr čmôḥ čau saṃpou yāyĭyāmoṅ nou kaṃlôṅ sàr nôḥ ley lŭḥ čau saṃpou yāyĭyā(11)moṅ tou dal bàn tul práḥ kórṇà thà kôṃlôṅ... sàr nôḥ pŭṃ čĕñ čmôḥ čau saṃpou yāyĭyā-(12)moṅ phoṅ tep práḥ bantul trâs òy thve sàr òy čau saṃpou yāyĭyāmoṅ nâṃ môk dal (13) ñipŭn kakačó òy dĕiṅ hey òy baṅkop tàm krĕt srŏk ñipŭn kakačó èṅ hòṅ tâṅ nèḥ (14) pŭṃ òy ñipŭn kakačó kĭt èṅ ley, tôḥ ñipŭn kakačó sraléñ phtei karôm kaṃpŭča čaṅ (15) čā meitrĕi tou môk pit kômbĕi òy mān saṃpou ñipŭn tou čuoñ cren dal phtei karôm (16) kaṃpŭčā ley dabat ñipŭn tou čuoñ nôḥ

---

[1] Le nom *Kango* ne se retrouve pas dans la traduction chinoise.

LETTRE DU ROI DU CAMBODGE À L'EMPEREUR DU JAPON (p. 128).

柬埔寨國王浮喇王嘉頓首稽首百拜奉書
日本國王殿下　試以治亂持危古人盛典唇齒相坊霸業由基　孤承神器於多
難之秋根無禪先君一海之方所賴者和好柔遠講信修睦以為宏圖不拔之
基今備
大東上國累降雲錦寶劍捧讀拜於金庠孤　感之不勝顧效秦晉之交自愧才德不揚敢
望　大度不棄一撮局土所產雖仲微意聊以一二件寄其前年所差原弥二右衛門同
嘗吾來貢國何益甚名嬙嘗吾所称係本文槐迷不准同寫此等情理　明公可辨以枉責
恵鹿往來無礙後餘　明公以孤為念世禪船隻太多仍給印璵與貢使原弥二右衛門
一此總管常通往來勿擾良民貽恥大国走幸前所付明家船長刀二十柄　書悅深藏
遮羅烏銃貳門　明甫藥筒貳口帶心舖式筒
孔雀尾四屏　蜂蠟五拾斤　伴來
太歲乙巳年四月
日主差進貢使原弥二右衛門　准此
限至五月歎拱迴來繳

Traduction chinoise de la lettre précédente.

sëiṅ thve tükkh kė biet rāstr puon yȯk träpy (17) kė thve tükkh cren ȯy mān tė sampou kȧn práḥ rāča sȧr pi ñipūn kakačó ȯy tou tė sam(18)pou mūoy sampou pir kdëi ȯy čau sampou čā thom khnȯḥ ñipūn tāṅ nȯḥ tou ȯy mān trȧ pi (19) ñipūn kakačó ȯy tou tep čau ñipūn kakačó sraléñ kampūčā čaṅ čā meitrëi tou mȯk (20) pit hȯṅ ǁ muyni thȧ čau sampou yāyīyāmoṅ mȯk dal ñipūn kakačó hey ȯy ñi(21)pūn kakačó ȯy damner čau sampou yāyīyāmoṅ viṅ tou dabat čau sampou yāyīyāmoṅ nėḥ (22) čā khñȯm ȧsȧ práḥ bȧt sam leč práḥ rāčaoṅkȧr baromobapītr krȯṅ kampūčāthīpdëi hey.

Traduction.

Sa Majesté le roi du Cambodge, Samdeč Práḥ Rāčaoṅkȧr Baromobapītr Krȯṅ Kampūčāthīpdëi Çrëiyasȯthor (1) Práḥ Mohȧnokor Intoprȧsth Rȧttharā-čathāni, exprime ses sentiments d'amitié et d'affection au Japon (*Ñipūn Kakačó*) (2).

Le Japon a chargé le chef de jonque Kȧṅñȯ (Kango 官吾) et le chef de jonque Miṅ Hȯṅ (3) d'apporter un message royal et 20 grandes épées longues en présent à Sa Majesté, qui a le cœur rempli de joie de voir que le Japon éprouve de réels sentiments d'affection pour Elle et pour le Cambodge.

De plus, lorsque le Japon eut chargé le chef de jonque Kȧṅñȯ et le chef de jonque Miṅ Hȯṅ de convoyer ces présents, Sa Majesté rédigea (en réponse) un message à l'adresse du Japon où figurait le nom du chef de jonque Kȧṅñȯ, et chargea (ensuite) le chef de jonque Yāyiyȧmoṅ (Yajiemon 彌二右衛門) d'aller porter au Japon ce message d'amitié (à la place du chef de jonque Kȧṅñȯ ?). Mais le chef de jonque Hai Kuon ayant fait (de ce message) une traduction chinoise ne mentionnant pas le chef de jonque Yāyīyāmoṅ, qui figure dans le message (original), celui-ci est venu informer respectueusement Sa Majesté que son nom ne figurait pas dans le message. Sa Majesté a alors ordonné de rédiger un (autre) mess ge (4), que le chef de jonque Yāyīyāmoṅ apportera au Japon pour que celui-ci soit instruit (de cet incident) et prenne une décision conforme aux usages du pays. Tout cela (est expliqué) pour que le Japon n'ait pas la peine de réfléchir (à la raison de ce second message).

Si le Japon éprouve de l'affection pour le Cambodge et désire réellement que les deux pays entretiennent des relations amicales, qu'il ne laisse pas venir trop de jonques japonaises faire le commerce au Cambodge, parce que les

(1) J'ai déjà signalé l'intérêt de cette graphie qui prouve que l'ancien nom d'Aṅkor Thom, *Çrī Yaçodhara*, figurait encore au XVIIe siècle dans le nom officiel du Cambodge. (*Journal Asiatique*, avril-juin 1920, p. 241.)

(2) Kakačó est sans doute une transcription du japonais *Koku chū* 國中.

(3) Ce nom ne figure pas dans la traduction chinoise.

(4) Probablement la présente lettre.

Japonais qui viennent y faire le commerce ne cessent de tourmenter et de molester les habitants, de leur dérober leurs biens en cachette et de leur faire toutes sortes de misères. Qu'il ne laisse venir qu'une ou deux jonques apportant les messages royaux du Japon, et que le principal chef de jonque mette aux fers tous les Japonais de l'équipage, et qu'il soit porteur d'un sceau du Japon. C'est alors que le roi du Japon fera preuve de réels sentiments d'affection pour le Cambodge et de son désir d'entretenir avec ce pays des relations amicales.

De plus, lorsque le chef de jonque Yāyīyāmoṅ sera arrivé au Japon, que le Japon l'autorise à retourner (au Cambodge), parce que le chef de jonque Yāyīyāmoṅ est un volontaire (khñŏṃ àsà) au service de Sa Majesté le roi du Cambodge.

2 (pl. VIII).

Lettre de deux mandarins cambodgiens
(avril-mai 1606).

TRANSCRIPTION

(1) sàr nôḥ okñà çrĕi akkarāč nu okñà thommadečŏ yeṅ khñŏṃ tăṅ 2 thvày baṃkom môk sdeč ñipŭn kŏ(2)kačŏ rư yeṅ nou srŏk kaṃpučăthĭpdĕi bàn yol sdeč ñipŭn sà(p)barŏs praseth pék tep (3) òy tèṅ saṃpou khmèr 1 òy čau saṃpou čmòḥ ksayĭmon kànñò. . . . . . (4) . . . . tôḥ sdeč ñipŭn kŏkačŏ sraléñ yeṅ khñŏm tăṅ 2 pit òy sdeč kŏkačŏ (5) òy daṃner čau saṃpou čĕñ tou čhăp kŏṃbĕi òy nou ày ley ĕit ĕi ĕi nu thvày (6) môk sdeč ley. . . . . môk thvày čiem 5 kramŭon hàp 1 khàn sàkkar hà(7)p 1 sàkkar sa hàp 1 kantuy kaṅòk 10 sbèk khlà dambòṅ (8) 5 thvày môk sdeč čaṅ dĕṅ práḥ . . . . baṃkom môk è kròy mdòṅ tiet tep tèṅ trà (9) phkà. . . . .

TRADUCTION

Lettre d'Okñà Srĕi Akkarāč et Okñà Thommadečŏ. Nous adressons tous deux nos respectueuses salutations au roi du Japon. Résidant au Cambodge, nous avons eu connaissance des vertus éminentes du roi du Japon, et nous avons armé une jonque cambodgienne, et avons chargé le chef de jonque nommé Ksayīmon (Kizaemon 喜三衛門) Kànñò. . . . . . Si le roi du Japon nous aime tous deux réellement, qu'il autorise le chef de jonque à revenir rapidement, et qu'il ne le retienne pas là-bas. Nous n'avons rien à offrir au roi que : 5 tapis, 1 picul de cire, 1 picul de sucre candi, 1 picul de sucre blanc, 10 queues de paon, 5 peaux de léopard. Nous désirons savoir . . . . faire hommage par la suite encore une fois. Nous avons mis le sceau à fleur (de lotus) . . . .

柬埔寨臣握雅老元輔☐☐昆握雅津二主誠惶誠恐百拜

日本大邦國王殿下 恭惟殿下海潤天空任從魚鳥飛躍今閣

屢擧送考規達考來故 大明商船三五群趾四夷聞風爭趨

納款 寡君 才庸德薄何敢僭援大方第泰山何於土壤大海豈

擇細流爰以汁臍肆一葉之扁舟遣善三衙門之才幹貢奉微

儀鄉表丹誠 伏乞

尊慈俯照錫之卑舟買賣乞勿挑難究日須早放回不惟 寡君

稱庚布舉商亦能佩揚揚矣

貢獻方物逐開具于後

蜂蠟壹百斤 水糖壹担

白糖壹担 螳像伍頂

孔雀尾拾枚 豹皮伍張

歲在丙午年季春三月

日 微臣握雅老元輔百拜書

LETTRE DE DEUX MANDARINS CAMBODGIENS À L'EMPEREUR DU JAPON (p. 130).

Lettre de Prăḥ Sŏtăt ou Mạc-Thiên-Tứ à l'empereur du Japon (p. 131).

Suite de la lettre précédente.

3 (pl. IX-X)

Lettre de Prah Sotat ou Mac Thiên-Tu.
(12 mai 1742).

Transcription.

(1) Sôpph aksar aṃpi nãk saṃdeč práḥ sòtắt..... răčă krỏn kàṃpučăthīp-(2)dĕi mān meitrĕi mok dal ĕis čŭṃnŭṃ práḥ nokor yīpŭn da čă thoṃ udoṃ praseth (3) dbat è krỏn kàṃpučăthīpdĕi nữn práḥ nokor yīpŭn néḥ bóppāčàr aṃpi mŭn (4) rîeṅ mok sĕṅ mān spān meitrĕi tou vĭñ tou mok pŭṃ del saumò-(5)ṅ lơy hờy mān čhmuoñ saṃpou čeñ čól čuoñ prè čă prakradĕi pŭṃ del (6) maṅ teč lơy daṃna ta tou è krỏn kàṃpučăthīpdĕi phtei kròm pŭṃ ba(7)bór kờt kaṅvol pŭṃ sỏk sàbày babór ley tép bàn čă ĕis saṃpou (8) čhmuoñ čuoñ prèḥ sṅắt bắt pŭṃ bàn čeñ tou mok............ ĕis (9) čŭṃnŭṃ práḥ nokor yīpŭn bàn trèḥ rèḥ kĭt aveṅ...... tou dal nă krỏ(10)ṅ kàṃpučăthīpdĕi dbat het sečkdĕi dóčnèḥ èṅ tơp bàn mān práḥ ba(11)ntul pīses tou dal nă krỏn kàṃpučăthīpdĕi hờy bàn tèṅ òy tou vĭñ (12) tou mok sĕṅ bàn dal babór lŭḥ daṃna è kròy aṃpi nòḥ vĭñ tiet..... (13) bàn tèṅ òy tou vĭñ tou mok... pŭṃ del maṅ teč lơy lŭḥ nă kàl čhnàṃ (14) rỏn phtei kròm kờt kaṅvol appamontol pŭṃ sỏk sàbày tép bắt tắn saṃ(15)pou tắn práḥ bantul pīses pŭṃ bàn dal lơy tơp nãk saṃdeč práḥ sò(16)tắt ka trèḥ rèḥ kĭt sven čaṅ òy mān čă spān meitrĕi dóč bóppāčàr aṃ(17)pi mŭn rîeṅ mòk tơp bàn prờ ṅou čiev uon mòk dal ĕis čŭṃnŭṃ (18) è ày òy bàn čă daṃnĕṅ lŭḥ dal nă čól čhnàṃ ča čĕtvàsăk néḥ èṅ tơp bàn (19) trèḥ rĭḥ kĭt tèṅ prờ òkñă bavor meitrĕi nou nãy saṃpou ...... mòk (20) čèṅ thlèṅ phdĕṅ dal ĕis čŭṃnŭṃ è ày pŭṃ čĕinĕi (?) nữn ĕis čŭṃnŭṃ čùoy trèḥ rĭḥ kĭt (21) kràp tul aṅvor práḥ răčahrưtei nãk sdeč da čă aṃčắs práḥ nokor thoṃ udoṃ (22) praseth òy bàn crăp dal loaṅ thuli práḥ bắt sóm čă práḥ bantul pīses òy bà(23)n vĭl čhắp kralàp tou nă krỏn kaṃpučă-thīpdĕi vĭñ daṃna rîen čhnàṃ tou (24) mŭk ka nữn bàn tèṅ tàm dòy nei práḥ bantul pīses nòḥ òy tou vĭñ (25) tou mòk čă sỏk khsem babór dòy nou kŭn bỏn daṃrèḥ koṃnĭt pràčñă ĕi(26)s čŭṃnŭṃ è ày mlòḥ hờy daṃna tou lbĕi lư tŭotắr khpõs čhñày tulāy sày (27) săp ĕis nokor tóč thoṃ bartés phòṅ tắn puoṅ thà prắḥ nokor yīpŭn néḥ (28) bàn nãk koṃnĭt prakăp nou nãk pràč răča-bantit čèḥ rèḥ kĭt tŭṃnŭk (29) amrỏn prom lmoṃ òy bàn khsem sranỏk sỏk sàbày babór tročăk čă (30) pŭṃnăk ĕis nokor čhmuoñ phòṅ tắn puoṅ rư è krỏn kaṃpučăthīpdĕi nou ĕis (31) čhmuoñ phòṅ tắn puoṅ bờ nữn bàn sečkdĕi kắp daṃ-prasờth prayòč daṃna rîeṅ (32) tou è mŭk nòḥ ka bàn dbat dòy nou daṃ-rèḥ koṃnĭt pràč ĕis čŭṃnŭṃ è ày čhvé(33)ṅ khpõs čhñày tulāy sày săp pràkàr hòṅ sỏpph aksar meitrĕi čeñ (34) mok thñai àtĭt 8 kờt khè čés čhnàṃ ča čĕtvàsăk kreṅ pŭṃ....... trà..........

TRADUCTION

Message de Nãk Saṃdeč Práḥ Sòtãt ([1]) . . . rãčã, roi du Cambodge, par lequel il exprime ses sentiments d'amitié envers le grand et excellent Conseil ([2]) du Japon.

Le Cambodge et le Japon sont depuis les temps les plus anciens unis par une amitié réciproque que rien n'était venu troubler, et les jonques de commerce allaient et venaient, se livrant à leur trafic sans aucun empêchement. Dans la suite des temps, il advint que le Cambodge fut la proie des révolutions et vit sa prospérité décliner : il en résulta que le commerce s'arrêta et que les jonques cessèrent d'aller et venir.. Le Conseil chercha à renouer les échanges avec le Cambodge. C'est pour cette raison qu'il y eut alors un ordre éminent adressé au Cambodge et une reprise des échanges qui ramena la prospérité. A partir de ce moment-là, les relations commerciales continuèrent sans difficulté. Dans l'année du Dragon ([3]), le Cambodge fut de nouveau la proie des troubles et tomba dans l'adversité : les jonques et les ordres (du Japon) cessèrent d'arriver. Nãk Saṃdeč Práḥ Sòtãt ayant conçu le désir de renouer les relations amicales qui existaient depuis les temps les plus anciens, chargea Ṅou Čiev Uon d'aller trouver le Conseil pour l'informer de son désir. Puis, au début de la présente année du Chien, quatrième de la décade, (Práḥ Ṡotãt) décida d'envoyer Okñã Bavor Mëitri et le chef de jonque . . . avec mission d'aller informer le Conseil sans retard (?) et de lui demander son assistance pour porter respectueusement ces faits à la connaissance du Prince maître de cet éminent royaume, en l'implorant d'envoyer sans retard son ordre au Cambodge, et d'ordonner durant toutes les années à venir la continuation des échanges commerciaux : la prospérité renaîtra ainsi grâce aux mérites et à la sagesse du Conseil. Et dans l'avenir, la renommée proclamera d'une voix éclatante dans toutes les directions et dans tous les pays grands et petits, que le Japon possède des hommes doués de raison et de sagesse, habiles à accorder leur protection et à donner bonheur et prospérité à tous les royaumes commerçants. Et si à l'avenir le Cambodge et ses commerçants en retirent quelques profits, ce sera grâce à la sagesse immense et universelle du Conseil.

Ce message d'amitié a été écrit le dimanche huitième jour de la lune croissante du mois de Čes, dans l'année du Chien, quatrième de la décade. En foi de quoi, le sceau . . . . . .

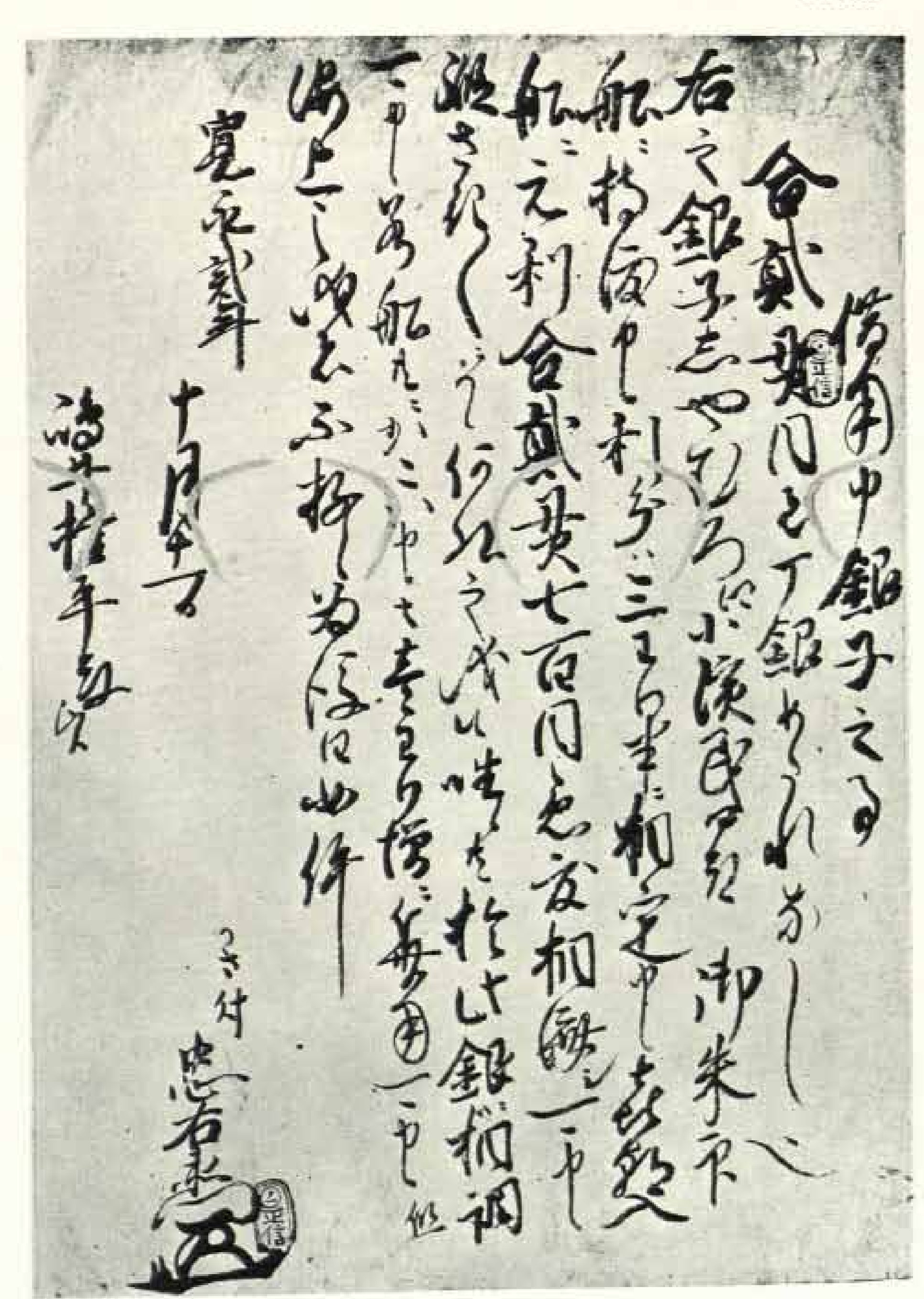
([1]) Práḥ Sòtãt est le titre cambodgien de Mạc Thiên-tứ (alias et fautivement Mạc Tôn), fils de Mạc Cửu, gouverneur de Hatien.

([2]) Littéralement : toutes les assemblées.

([3]) L'année du Chien, quatrième de la décade, dont il va être question quelques lignes plus loin, et durant laquelle fut écrite cette lettre, tombant en 1742-43 A. D., cette année du Dragon correspond probablement à l'année 1736-37. Les Annales enregistrent effectivement cette année-là des troubles fort graves (MOURA, II, p. 75 ; LECLÈRE, *Hist. du Cambodge*, p. 376 ; MAYBON, *Hist. mod. du pays d'Annam*, p. 125-127).


自日本到
暹邏國舟也
右
慶長拾参年戊申孟秋二十五日

Passeport pour un voyage du Japon au Siam (p. 133).
(Original conservé dans la famille Sueyoshi, Hiranogō, Osaka).



Reconnaissance de prêt en vue d'un voyage au Siam (p. 133).

B. — DOCUMENTS CHINOIS ET JAPONAIS.

1 (pl. XI). Passeport en chinois délivré par le Shōgun Iyeyasu à Matazaemon Tanabeya, marchand d'Ōsaka, pour un voyage au Siam. Date : 3 septembre 1608.

2 (pl. XII). Reconnaissance, en langue japonaise, d'un prêt de Shimai Gonbei à Chūemon, à titre de capital à employer dans un voyage de commerce au Siam. Date : 10 novembre 1625.

1 (pl. XI).

Passeport.

Navire allant du Japon au Siam.

Fait le vingt-cinquième jour du septième mois de l'année 戊申, treizième de la période Keichō (3 septembre 1608).

Sceau.

2 (pl. XII).

Reconnaissance de prêt.

Reçu au total deux *kwamme* d'argent, poids exact, pour être transportés au Siam par M. Obama Mimbu et par bateau muni d'une autorisation officielle pour commercer avec les pays étrangers.

Intérêt promis : trente-cinq pour cent.

Au moment du retour du bateau au Japon, il sera procédé, dès l'arrivée au port, au règlement de ce compte, soit au paiement du total de deux *kwan* sept cents *me*. Et cela, quel que soit le désaccord qui puisse exister entre les deux parties.

Au cas où le départ du navire serait retardé, je m'engage à payer un intérêt supplémentaire de dix pour cent. D'autre part je dégage toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir en mer.

Fait au jour ci-dessous indiqué.

Le 11e jour du 10e mois de la deuxième année Kwanei (10 novembre 1625).

Signature de Chūemon. Sceau.

A M. Shimai Gonbei.

BIBLIOGRAPHIE DES PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS.

A. — Ouvrages japonais.

I. — Kondō Morishige 近藤守重, *gō* Shōsai 正齋 (1).

Gwaiban tsūsho 外蕃通書, 27 *kwan*. — Collection de lettres et documents échangés entre le Japon et les autorités étrangères de divers pays, avec notes de l'auteur. K. 1 à 5, Corée ; k. 6-7, Hollande ; k. 8-10, Chine ; k. 11-14, Annam ; k. 15-17, Siam ; k. 18-19, Cambodge ; k. 20, Čampa, Patani, Bantam ; k. 21-23, Luçon ; k. 24-25, Macao et Goa ; k. 26, Nouvelle-Espagne ; k. 27, Angleterre.

Annam kiryaku [*kō*] 安南紀略 [藁], 2 *kwan* illustrés. — Notes et essais sur l'Annam, son histoire, sa géographie, sa langue, ses mœurs, ses productions, etc., ses relations avec le Japon, d'après les divers ouvrages, surtout chinois, en la possession de l'auteur.

Amakō kiryaku [*kō*] 亞媽港紀略 [藁], 2 *kwan* illustrés. — Notes et essais sur Macao, son histoire et ses relations avec le Japon.

Ces trois ouvrages sont publiés dans le premier volume des œuvres complètes de Kondō Shōsai, *Kondō Shōsai zenshū* 近藤正齋全集, en 3 volumes, édités pour la Société Kokusho kankōkwai 國書刊行會, dans la première série ses publications, Tōkyō, 1905.

Kondō Morishige (1771-1829), samurai au service direct du shōgun, fut un érudit remarquable pour son temps, travailleur infatigable et auteur d'une grande fécondité. Il remplit avec distinction des fonctions, très variées. Il fut notamment *bugyō tetsuki* de Nagasaki 長崎奉行手附, situation dans lequelle son attention fut attirée sur les rapports du Japon avec les pays étrangers, et qui l'amena à écrire l'*Annam kiryaku* et l'*Amakō kiryaku*. En 1808, il devenait bibliothécaire du shōgun, *shomotsu bugyō* 書物奉行, en récompense, dit-on, de ses travaux dans l'île de Yezo. C'est alors que, mettant à profit les ouvrages et documents à sa disposition, il rédigea le *Gwaiban tsūsho*, qu'il présenta au shōgun. L'ouvrage fut d'abord bien accueilli ; pourtant peu après, en 1819, Morishige était relevé de ses fonctions et envoyé à Ōsaka comme intendant du tir à l'arc, *yumi bugyō* 弓奉行. Sa disgrâce est attribuée par les uns à ce que, dans un but de documentation personnelle, il avait pris copie de très nombreuses pièces plus ou moins secrètes conservées dans les archives, par les autres, à ce que le *Gwaiban tsūsho*, en publiant et commentant les documents concernant les relations officielles du Japon avec les pays étrangers, touchait à un sujet réservé et mettait en lumière des faits que, depuis plus d'un siècle et demi, la politique shōgunale visait à laisser tomber dans l'oubli.

---

(1) Cf. L. Aurousseau, *BEFEO*, XX, IV, 96.

II — SUGANUMA Sadakaze 菅沼貞風.

Dai Nihon shōgyōshi 大日本商業史, « Histoire du commerce du Japon », suivie en appendice de *Hirado bōeki shi* 平戸貿易史, « Histoire du commerce de Hirado » ; 1 vol. in-8° ; Tōkyō, Tōbō kyōkwai 東邦協會, 1892.

III. — WATANABE Shūjirō 渡邊修二郎

Sekai ni okeru Nihonjin 世界に於ける日本人, « Les Japonais dans le monde » ; 1 vol. in-8°, illustré ; Tōkyō, Tōyōdō 東陽堂, 1893.

IV. — KAWASHIMA Motojirō 川島元次郎

Tokugawa shoki no kaigwai bōekika 德川初期の海外貿易家, « Les commerçants à l'étranger au commencement de la période Tokugawa » ; 1 vol. in-8°, illustré ; Tōkyō, Jinyūsha 仁友社, 1917.

Ouvrage entièrement refondu et republié sous le titre suivant :

Shuin-sen bōeki shi 朱印船貿易史, «Histoire du commerce par les bateaux à sceau rouge » ; 1 vol. in-8°, illustré ; Kyōto, Naigwai shuppan kabushiki kwaisha, 內外出版株式會社, 1921.

Cité sous le nom de l'auteur : KAWASHIMA.

Gwaikō shikō 外交志稿, « Matériaux pour l'étude des relations extérieures » ; 2 vol. in-8° ; Tōkyō, Ministère des Affaires Etrangères, 1884.

V. — HAYASHI I 林煌, gō Fukusai 復齋.

Tsūkō ichiran 通航一覽, « Coup d'œil sur les relations par mer » ; 8 vol. in-8°, édités par la société Kokusho kankōkwai dans la seconde série de ses publications ; Tōkyō, 1912-1913.

Ouvrage daté de la 6e année Kaei 嘉永 (1853).

L'administration shōgunale, se sentant près d'être forcée de nouer des relations avec l'étranger, voulut avoir à sa disposition une sorte de somme de tout ce qu'on pouvait savoir alors des rapports ayant existé autrefois entre le Japon et les autres nations. En conséquence Hayashi, *daigaku no kami* 大學頭, reçut l'ordre de réunir tous les documents subsistants sur ce sujet.

VI. — *Dai Nihon shiryō* 大日本史料, « Matériaux pour l'histoire du Japon ».

Publication de tous les documents historiques concernant le Japon, faite par le Bureau de compilation des documents historiques, Shiryō hensan kyoku, 史料編纂局, établi à l'Université impériale de Tōkyō, sous la direction du docteur Mikami Sanji 三上參次 ; en volumes in-8° illustrés, divisés en séries, par époques.

VII. — TANABE Hachiemon 田邊八右衛門.

Nagasaki shi 長崎志, « Histoire de Nagasaki ».

Ouvrage rédigé pendant l'ère Hōreki 寶曆 (1751-1763).

VIII. — NISHIKAWA Seishō 西川正昌, gō Joken 如見.

Nagasaki yawa-gusa 長崎夜話草. La préface est datée de Kyōhō *ka no e ne* 享保庚子, soit 1720.

Shijū ni koku jimbutsu zusetsu 四十二國人物圖說.

Notes sur la géographie, les habitants, les coutumes, etc., de quarante-deux pays, avec illustrations, compilées d'après les notions acquises par les marins japonais et des ouvrages hollandais.

IX. — MATSUURA Kumpei 松浦君平, go Tōrō 陶郎.
Nagasaki kokon shūran 長崎古今集覽, compilation faite en Bunkwa 文化 8ᵉ année (1811), d'après des ouvrages plus anciens, dont quelques-uns semblent perdus.

B. — Ouvrages européens.

— *Recueil des Voiages qui ont servi à l'établissement et aux progrès de la Compagnie des Indes Orientales, formée dans les Provinces-Unies des Païs-bas* [par R.-A. CONSTANTIN DE RENNEVILLE]. A Amsterdam, Aux dépens d'Estienne Roger, Marchand Libraire, chez qui l'on trouve un assortiment général de toute sorte de Musique, M.D.CCII-M.D.CCVII, 7 vol. in-12.

Cité sous le titre *Recueil des Voiages*.

— *Breve y verdadera relacion de los successos del Reyno de Camboxa Por Fray* Gabriel de S. ANTONIO *de la orden de S. Domingo*. En S. Pablo de Valladolid. Por Pedro Lasso. 1604.

Brève et véridique relation des événements du Cambodge, par Gabriel Quiroga de SAN ANTONIO Nouvelle édition du texte espagnol avec une traduction et des notes par Antoine CABATON. Paris, Leroux, 1914. (Documents historiques et géographiques relatifs à l'Indochine.)

Cité sous le nom de F. de SAN ANTONIO.

— *Sucesos de las Islas Filipinas, dirigidos a Don Christoval Gomez de Sandoval y Rojas, Duque de Cea. Por el doctor* Antonio de MORGA, *alcalde del Crimen de la Real Audiencia de la Nueva España, consultor del Santo Officio de la Inquisicion*. Mexici ad Indos. Anno 1609.

Cité sous le nom de MORGA, et, sauf indication contraire, d'après l'édition qu'en a donnée José RIZAL, à Paris, chez Garnier frères, 1890.

— E. H. BLAIR and J. A. ROBERTSON *The Philippine Islands, 1493-1898*. Cleveland, Ohio, Arthur H. Clark Company, 1903-1909, 55 vol. in-8°.

Importante et précieuse collection de documents traduits sur les originaux et annotés.

— *Diary of* Richard COCKS. *The Journall or dailye book of all accurrantes happenyng, begun at Firando, in Japon, per me* Ric. COCKS, *le 1th day of June, 1615, stilo vetri* (1). 2 vols. in-8°.


Edité en 1883, par Edward Maunde THOMPSON, sous les nᵒˢ LXVI-LXVII des Publications de la Hakluyt Society.

Réédité dans le même format et en gardant la même pagination, mais avec addition de notes, de quelques textes japonais, et identification de la plupart des noms de lieu et de personnages, par N. MURAKAMI. Tōkyō, Sankōsha 三光社, 1899.


Cité sous le titre : *Diary*.

---

(1) A moins d'indication contraire, les dates sont données par Cocks d'après le calendrier julien.



Pl. XIII. — Makimono des Chaya.



LA PREMIÈRE CONQUÊTE CHINOISE

DES

PAYS ANNAMITES

(IIe siècle avant notre ère)

par Léonard AUROUSSEAU

Professeur de chinois à l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

L'histoire des origines de la nation annamite est encore à faire. Si la suite des faits essentiels peut être établie sans peine depuis la conquête chinoise de 111 avant notre ère, par contre aucun travail critique n'a été effectué jusqu'ici au sujet des événements antérieurs à cette date. Les rares auteurs qui ont étudié la question du royaume annamite sous les Chou 蜀 (*sino-annamite* : Thục), sous les Tchao 趙 (Triệu)(1), et avant ces dynasties, n'ont pas laissé d'en parler, les uns comme si les traditions historiques indigènes méritaient créance absolue, les autres comme si elles étaient purement mythiques ou légendaires, tous enfin en négligeant plus ou moins les textes chinois anciens, c'est-à-dire les seuls documents à la lumière desquels l'histoire annamite du IIIe siècle avant notre ère peut surgir de l'ombre épaisse qui l'enveloppe.

A la vérité, ici comme ailleurs, plus nous remonterons dans le passé et plus rares se feront les jalons solides qui marquent notre route. L'histoire proprement dite ne commence pour l'Annam que vers 221 av. J.-C. Avant cette date la faible lueur de quelques hypothèses, basées cependant sur des textes de bonne date, sera notre seul secours.

Mais après 221 l'incertitude cesse grâce aux textes qui nous sont parvenus. Je viens de parler de sources chinoises anciennes et de traditions historiques annamites. Une minime partie des premières et presque toutes les secondes ont déjà servi à divers historiens pour écrire l'exposé des faits annamites antérieurs à 111 avant J.-C. Cependant, je le répète, aucune critique d'ensemble

---

(1) Traditionnellement de 257 à 208 pour les Thục ; et de 207 à 111 avant notre ère pour les Triệu. Cf. *infra*, chapitre IV, mes conclusions à propos de ces dates.

des sources et des événements n'a été faite. On s'en rendra compte en comparant les récits des différents auteurs. Les uns affirment, les autres nient un même fait ou des séries entières de faits ; les dates et les événements varient sans raison avec les sources. Bref, sous des apparences de santé, cette histoire cache des tares et des lacunes organiques. Aussi mérite-t-elle qu'on la reprenne d'une manière plus large, c'est-à-dire en imposant aux textes le contrôle d'autres textes, en repoussant comme suspectes les traditions sans appui, en acceptant d'autre part avec confiance celles que confirme l'agencement minutieux des faits historiques. C'est la tâche que je me suis efforcé d'accomplir ici. Le titre de ce travail montre que j'ai plus particulièrement limité mon sujet à la période comprise entre 221 et 207 avant notre ère. Pour les années qui précèdent 221, j'ai essayé, dans un appendice à ce mémoire, d'esquisser à grands traits le plus ancien passé des Annamites [1]. Pour celles qui suivent 207 et qui sont mieux connues, j'ai volontairement restreint mes indications aux faits principaux.

Chapitre I.

La frontière méridionale chinoise avant la conquête des pays du Sud.

Après avoir, dès 221 avant J.-C., rassemblé les terres chinoises et solidement assis son pouvoir, le fondateur de la dynastie des Ts'in 秦 (255-206 av. J.-C.), l'Empereur Ts'in Che-houang-ti 秦 始 皇 帝 [2] se trouva maître d'une Chine qui était considérablement étendue et dont il divisa le territoire en trente-six

---

(1) Cf. Appendice, *Note sur les origines du peuple annamite.*

(2) Ts'in Che-houang-ti, né en octobre-novembre 260, monta sur le trône le 3 juillet 247, se proclama empereur en 221 et mourut en juillet-août 210. Cf. *Che-ki* 史 記, k. 6, f° 1 r°, col. 9-11.

Edouard Chavannes donne 259 pour la date de naissance (*Les Mémoires historiques de Se-ma Ts'ien*, II, 100) ; mais, quoique le futur Empereur Ts'in soit né dans la quarante-huitième année du roi Tchao de Ts'in et bien que cette quarante-huitième année corresponde en gros à 259, il faut remarquer que le premier mois au moins de cette année concordait avec la fin de l'année 260 du style grégorien. Or, Sseu-ma Ts'ien dit expressément que la naissance eut lieu pendant la première lune 正 月 de la quarante-huitième année. D'après le propre calendrier de la dynastie partielle des Ts'in, qui me paraît devoir faire foi et que j'ai suivi, cette première lune civile aurait commencé le 26 octobre et fini le 24 novembre 260. Le calendrier des Tcheou donnerait : 24 novembre-23 décembre 260. — La naissance de Ts'in Che-houang-ti doit donc être datée de la fin de l'année 260 avant notre ère.

kiun 郡, ou commanderies. Les commanderies étaient elles-mêmes subdivisées en *hien* 縣, ou préfectures (1).

Quelles étaient, en 221, les commanderies chinoises les plus méridionales et jusqu'où s'étendaient-elles ?

Les renseignements qui nous sont parvenus sur le nombre et la répartition des circonscriptions administratives pendant toute la durée de la dynastie Ts'in sont assez confus. Aussi faut-il prendre garde de confondre l'organisation fondamentale de 221 avec les créations subséquentes qui la complétèrent.

Je me borne à retenir ici qu'un commentateur du *Che-ki* 史記, P'ei Yin 裴駰, qui écrivait dans la seconde moitié du V[e] siècle, nous a laissé (2) une liste des trente-six commanderies fondamentales de 221 ; cette liste peut servir à déterminer les noms des commanderies purement chinoises qui existaient au Sud de l'Empire à cette date et avant l'expédition contre les « barbares du Sud ».

Les plus méridionales de ces commanderies étaient celles de Chou 蜀, de Pa 巴, de K'ien-tchong 黔中, de Tch'ang-cha 長沙, de Tchang 鄣 et de Kouei-ki 會稽 ; soit, en gros et de l'Ouest à l'Est, les provinces actuelles du Sseu-tch'ouan, du Hou-nan, du Kiang-si, du Ngan-houei et du Tchö-kiang. En serrant les identifications, on peut établir que la ligne maîtresse de la frontière méridionale chinoise passait à l'époque, non seulement au Sud du Yang-tseu à partir de l'entrée de ce fleuve dans la province du Sseu-tch'ouan, mais aussi au Sud des points géographiques actuels suivants, toujours de l'Ouest à l'Est : Tch'eng-tou 成都, Tch'ong-k'ing 重慶, Yeou-yang 酉陽 (Sseu-tch'ouan) ; Sseu-nan 思南, Li-p'ing 黎平 (Kouei-tcheou) ; Tsing hien 靖縣, Tch'en tcheou 郴州 (Hou-nan) ; Nan-tch'ang 南昌 (Kiang-si) ; Ning-kouo 寧國 (Ngan-houei) ; Chao-hing 紹興 (Tchö-kiang). De là, elle atteignait l'Océan.

Il faut noter ici que le *Che-ki* (k. 114, f° 1 r°, col. 8) paraît bien rapporter au moment où Ts'in Che-houang-ti venait de détruire tous les Seigneurs et de prendre possession de l'Empire, c'est-à-dire à l'année 221, la fondation d'une commanderie dite de Min-tchong 閩中 qui ne figure pas dans la liste de P'ei Yin. Nous savons avec certitude que le chef-lieu administratif du Min-tchong était situé presque sur l'emplacement de l'actuelle ville de Fou-tcheou 福州, capitale de la province du Fou-kien 福建. Cette commanderie de Min-tchong n'a donc pas été fondée au moment même de l'organisation initiale en trente-six commanderies, mais seulement après cette organisation, bien que toujours, à mon avis, dans le courant de la même année 221. Il serait en effet étrange — quoi qu'en aient dit des critiques chinois, comme Ts'ien Ta-hin 錢大昕 et M. Wang Kouo-wei 王國維 (3) — que le Min-tchong ait été créé avant 221 et que P'ei Yin, qui a annoté lui-même le

(1) A la suite d'Edouard Chavannes (*Les Mémoires historiques de Se-ma Ts'ien*, II, 530-531) je traduis par « préfecture » le mot *hien* 縣 lorsqu'il s'agit de l'organisation administrative des Ts'in et des Han.

(2) Apud *Che-ki*, k. 6, f° 6 r°, col. 1-2.

(3) Cf. *infra*, p. 167, n. 1 et 4.

passage du *Che-ki* où il est question du Min-tchong, ait oublié de mentionner cette commanderie dans la liste qu'il nous a laissée des trente-six circonscriptions fondamentales. De plus, des raisons de fond qui seront exposées plus loin expliquent cette apparente contradiction. La conquête du Fou-kien par Ts'in Che-houang-ti, tout en datant de 221, serait donc légèrement postérieure à l'organisation de l'empire chinois proprement dit. Et cela paraît normal si l'on songe que le Fou-kien de cette époque était peuplé d'aborigènes appartenant à la race *yue* 越 ; qu'il se trouvait par sa situation géographique isolé de la Chine propre et que Ts'in Che-houang-ti ne dut vraisemblablement pas se soucier de conquérir ce pays méridional barbare avant d'avoir définitivement assuré son pouvoir sur les principautés dont l'ensemble formait la véritable Chine de 221 avant notre ère.

D'autre part, toujours sous l'année 221, le *Che-ki*, ayant déjà parlé de la division des pays chinois en trente-six commanderies, note que l'Empire des Ts'in s'étendait au Sud « jusqu'aux pays où les portes sont tournées vers le Nord » 北嚮戶. Nous verrons plus loin [1] que cette expression paraît bien désigner les pays annamites actuels, et qu'en tout cas elle détermine par un nom spécial des territoires qui se trouvaient bien au delà des frontières Sud des commanderies chinoises les plus méridionales de l'année 221 av. J.-C. [2].

Il n'est donc pas possible, pour toute la durée de l'année 221, de concilier ces trois données contradictoires du *Che-ki* (1° existence des trente-six commanderies dont on peut déterminer la limite méridionale ; 2° localisation de la frontière « aux pays où les portes sont tournées vers le Nord »; 3° existence de la commanderie de Min-tchong) sans conclure que l'Empire chinois de 221, au moment où s'établit l'organisation administrative des trente-six commanderies initiales, était moins étendu vers le Sud que l'Empire chinois de la même année, au moment où il est question du Min-tchong et des pays de l'Extrême-Sud. Il faut nécessairement supposer qu'un fait historique, ou une série de faits, a eu lieu entre les deux états géographiques de la Chine de 221, c'est-à-dire au cours de la période pendant laquelle Ts'in Che-houang-ti, ayant déjà divisé la Chine en trente-six commanderies, n'avait pas encore effectué la conquête du Fou-kien et tenté celle des pays situés au Sud de ces trente-six commanderies. Nous verrons que ce fait historique, qui se dégage clairement d'une série de textes indépendants, est précisément l'envoi de la première expédition chinoise à la conquête des pays des Yue, pays représentés en gros par la Chine actuelle des provinces du Fou-kien, du Kouang-tong, du Kouang-si et par les territoires annamites. L'armée envoyée contre les Yue du Fou-kien fut rapidement victorieuse et réussit immédiatement à conquérir pour le compte des Ts'in une commanderie supplémentaire, celle de Min-tchong ; les armées dirigées contre

---

(1) *Infra*, texte II, p. 178-179.

(2) Voir les noms de ces commanderies ci-dessus, p. 139.

les Yue du Sud, moins heureuses, furent obligées de lutter pendant de longues années avant d'assurer solidement, en 214 av. J.-C., la domination chinoise sur le pays. Si l'on trouve dès 221 la mention des pays « où les portes sont tournées vers le Nord », c'est bien par anticipation littéraire, puisque la conquête de ces pays ne devait être terminée qu'en 214 ; mais il reste que cette conquête était commencée déjà en 221 et que l'historien pouvait la considérer, par conviction ou par flatterie, comme devant être menée à bien. Cette mention ne s'expliquerait en aucune façon s'il n'y avait pas eu commencement d'exécution et ce commencement d'exécution est indiqué par la conquête du Fou-kien.

Retenons donc qu'en 221, avant toute expédition de Ts'in Che-houang-ti vers le Sud, mais aussitôt après l'unification et l'organisation du pays, l'Empire chinois proprement dit était limité au Sud par une ligne qui serait allée de Tch'eng-tou à la mer, en passant au Sud de Tch'ong-k'ing, Yeou-yang, Sseu-nan, Li-p'ing, Tsing hien, Tch'en tcheou, Nan-tch'ang et Chao-hing.

Le relief du sol, de quoi dépendent souvent les situations politiques, explique l'état de la Chine à cette époque.

Si nous consultons une carte orographique pour la partie qui correspond à cette région, nous constatons en effet que, du Sseu-tch'ouan à la mer, court une masse montagneuse connue dans la plus grande partie de son parcours sous le nom de *Nan chan* 南山 « Monts méridionaux » ou de *Nan-ling chan* 南嶺山 « Monts des passes méridionales » (1). Ce système montagneux trace une limite entre le bassin du Yang-tseu kiang au Nord et celui du Si-kiang au Sud. En fait il constitue entre ces deux régions une véritable barrière difficilement franchissable sur l'ensemble de son parcours, sauf par quelques passes naturelles.

Cette chaîne de montagnes part du Fleuve Bleu, assez loin au Sud de Tch'ong-k'ing (Sseu-tch'ouan), à peu près à la hauteur de l'extrémité orientale de la frontière du Sseu-tch'ouan et du Yun-nan, puis se dirige vers l'Est ; elle traverse la province du Kouei-tcheou (2), se confond presque exactement avec la frontière méridionale du Hou-nan, puis avec celle du Kiang-si. Elle prend ensuite assez brusquement une direction Nord-Est et remonte ainsi jusqu'au Tchö-kiang, où elle se termine au Sud de la région de Chao-hing et de Ning-po. Elle passe donc sur tout son parcours (chaîne principale) au Sud et non loin de la ligne que nous avons déterminée plus haut pour représenter d'une manière schématique l'emplacement des territoires purement chinois les plus méridionaux de l'année 221, avant toute expédition contre les « barbares du Sud ».

---

(1) Sur ce système montagneux, cf. F. von Richthofen, *China*, III, 397 sqq. et *passim*.

(2) En laissant au Nord une faible partie (Nord-Est) de la province du Kouei-tcheou et, au Sud, le reste de la province, c'est-à-dire la partie la plus montagneuse et la plus difficile ; cette haute région ne fut conquise par la Chine qu'au IIe siècle et organisée en commanderie de Tsang-ko 牂柯 pour la première fois en l'année 111 avant notre ère. Cf. *Ts'ien Han chou*, k. 28 上, f° 18 v°, col. 2 et *infra*, p. 152, n. 3 et texte V, p. 181-182.

Dès lors, sachant d'une part que les Ts'in occupaient en 221 toute la vallée du Bas et du Moyen Yang-tseu, y compris les régions de Tch'ong-k'ing, de Sseu-nan, de Li-p'ing, de Tsing hien, de Tch'en tcheou et de Nan-tch'ang ; d'autre part, que ces régions sont, presqu'immédiatement au Sud, naturellement séparées du bassin du Si-kiang par la chaîne quasi-infranchissable des Nan-ling, n'est-il pas rationnel de supposer que cette même chaîne des Nan-ling était en fait la frontière méridionale du pays chinois proprement dit, tel que Ts'in Che-houang-ti réussit à l'unifier en l'année 221 avant notre ère ?

Cette hypothèse, déjà vraisemblable en soi, n'est d'ailleurs pas seulement une hypothèse. Soumise au contrôle des textes, elle va devenir un fait historique.

A plusieurs reprises, en effet, dans certains ouvrages anciens et plus particulièrement dans le *Che-ki* et dans le *Ts'ien Han chou*, il est question d'une série de passes montagneuses qui marquaient la frontière méridionale de la Chine de 221 et qui sont appelées *Wou ling* 五 嶺 « les Cinq passes » (1). Il est dit, par exemple, dans le *Che-ki* (k. 118, f° 4 v°, dern. col.)(2) que Ts'in Che-houang-ti envoya Tch'ao T'o « franchir les *Wou ling* pour combattre les Cent Yue » et (k. 89, f° 2 r°, col. 2) que, sous les Ts'in, « il y avait au Sud les garnisons des *Wou ling* » 南有五嶺之戍 (3). Il est intéressant de chercher à savoir quelles sont ces cinq passes ; s'il y a une ou plusieurs séries de cinq passes, également désignées sous le nom de *Wou ling* ; si enfin nous pouvons les identifier avec des passages montagneux aujourd'hui connus.

Voici les principales mentions anciennes des noms de ces passes :

« P'ei Yin (Ve siècle), dans son commentaire d'un des passages que je viens de citer, note l'explication suivante du *Han-chou yin-yi* 漢 書 音 義 : « Il y a cinq passes ; d'où le nom (de *Wou ling*). Elles sont situées dans les limites du Kiao-tche ». (4)

---

(1) La structure du mot 嶺 est la suivante : col 領 de montagne 山 (山 領 = 嶺) ; *ling* a aussi, par extension, le sens de « chaine de montagnes » ; l'expression *wou ling* peut donc être également employée pour désigner la chaine montagneuse des cinq passes.

(2) Cf. *infra*, texte **XIII**, p. 199-200.

(3) Cf. aussi *Che-ki*, k. 6, f° 9 v°, col. 2-3, commentaire ; *Ts'ien Han chou*, k. 27 下之上, f° 9 v°, col. 13 et k. 32, f° 1 v°, col. 6-8' ; *Ts'ien Han ki*, k. 1, f° 5 r°, col. 1-2.

(4) Je ne sais de quel *Han-chou yin-yi* il est ici question. Je connais plusieurs ouvrages de ce titre. A ne prendre que ceux d'entre eux qui sont antérieurs à P'ei Yin, il faut déjà citer le *Han-chou yin-yi* de Ying Chao 應劭 (IIe siècle) [Cf. *Chouei-king tchou*, k. 2, f° 20 r°, col. 4, de l'édit. du Wou-ying tien] ; celui de Wei Tchao 韋 昭 (IIIe siècle) [Cf. *Souei chou*, k. 33, f° 1 r°, col. 7] ; celui de Mong K'ang 孟 康 (IIIe siècle) [Cf. *T'ang chou*, k. 58, f° 1 r°, col. 10] ; celui de Tsin Tcho 晉灼 (IVe siècle) [*Ibid.*] etc. Cependant le *Ts'ien Han chou* [k. 32, f° 1 v°, col. 7, commentaire de Yen Che-kou 顏 師 古 (VIIe siècle)] cite à peu près le même texte en l'attribuant à Fou K'ien 服 虔 (IIe siècle). Fou K'ien est très connu en tant que commentateur du *Tso tchouan* ; il a laissé de nombreux écrits, mais je n'ai pas connaissance qu'il ait composé un ouvrage sur *l'Histoire des Han*. Quoi qu'il en soit, on peut faire remonter jusqu'à

Sseu-ma Tcheng 司馬貞 (début du VIII[e] siècle) complète cette explication en citant un passage du *Kouang-tcheou ki* 廣州記 de P'ei Yuan 裴淵 (V[e] siècle) : « Les cinq passes sont celles de T'ai-yu 太庾, de Che-ngan 始安, de Lin-ho 臨賀, de Kouei-yang 桂陽 et de Kie-yang 揭陽 (1) ».

Un autre passage du *Che-ki* (k. 6, f° 9 v°, col. 2-3) est commenté par Tchang Cheou-tsie 張守節 (737 A. D.) de la manière suivante :

β « Le *Kouang-tcheou ki* (*vide supra*) dit que les cinq passes sont : Ta-yu 大庾, Che-ngan, Lin-ho, Kie-yang et Kouei-yang. »

γ « Le *Yu-ti tche* 輿地志 (milieu du VI[e] siècle) dit que la première (de ces cinq passes) s'appelait T'ai-ling 臺嶺 ou encore Sai-chang 塞上 ; son nom actuel est Ta-yu. La deuxième s'appelait K'i-tien 騎田. La troisième, Tou-long 都龐 (2). La quatrième, Meng-tchou 萌諸. La cinquième, Yue-ling 越嶺. »

D'autre part Yen che-kou 顏師古 (VII[e] siècle) dans son commentaire de l'*Histoire des Han antérieurs* dit :

δ « Le *Nan-k'ang ki* 南康記 de Teng Tö-ming 鄧德明 des Tsin (IV[e] siècle) (3) dit : « La première (des cinq passes) est celle de Ta-yu ; la seconde, celle de Kouei-yang (ou de) K'i-tien ; la troisième, celle de Kieou-tchen (ou de) Tou-long ; la quatrième, celle de Lin-ho (ou de) Meng-tchou 萌渚 ; la cinquième, celle de Che-ngan (ou de) Yue-tch'eng. »

Le *Nan-k'ang ki* dit encore (4) : « Ts'in Che-houang-ti ayant soumis le Yang-yue (5) créa en cinq endroits, et avec des déportés, des garnisons qui assurèrent au Sud la garde des cinq passes. La première est la passe de Sai-chang 塞上 ou de Ta-yu 大庾 de Nan-k'ang 南康. La seconde, celle de K'i-tien 騎田, porte aujourd'hui (6) le nom de passe de La 臘, dans la com-

---

lui, c'est-à-dire jusqu'au II[e] siècle de notre ère, cette mention des cinq passes. Yen Che-kou n'admet d'ailleurs pas l'opinion de Fou K'ien qui place les passes dans les limites des commanderies de Kiao-tche et de Ho-p'ou ; Yen Che-kou situe les cinq passes sur une seule chaine de montagnes qui s'étend, dans la direction Ouest-Est, du Sud du Heng-chan 衡山 (Hou-nan) jusqu'à la mer, ce qui correspond exactement aux Nan-ling.

(1) Cf. aussi le commentaire de Yen Che-kou, *Ts'ien Han chou*, k. 32, f° 1 v°, col. 7, où la première passe est appelée Ta-yu 大庾. — Corriger en conséquence la traduction du P. Couvreur, *Dictionnaire chinois-français*, éd. 1911, p. 527 a.

(2) Le mot 龐 peut se lire *p'ang*, *kong* ou *long*. Je transcris *long*, conformément à la note de Ying Chao (II[e] siècle) et contrairement à celle de Yen Che-kou (VII[e] siècle) dans leur commentaire d'un passage du *Ts'ien Han chou* (k. 28 下, f° 6 r°, col. 6-7).

(3) Commentaire du *Ts'ien Han chou*, k. 32, f° 1 v°, col. 7-8.

(4) Apud *T'ai-p'ing yu-lan*, k. 55, f° 7 v°, col. 6 sqq.

(5) Sur ce terme, cf. *infra*, texte IX, p. 188, n. 7.

(6) Sous les Tsin (IV[e] siècle).

manderie de Kouei-yang 桂陽. La troisième, passe de Tou-long 都龐, est actuellement appelée passe de Yong-ming 永明 de la commanderie de Kiang-houa 江華. La quatrième, ou passe de Mang-tchou 甿渚, est celle de Po-mang 白芒 et se trouve aussi dans la commanderie de Kiang-houa. La cinquième, ou passe de Yue-tch'eng 越城, est celle de Lin-yuan 臨源, au Sud de la commanderie de Ling-ling 零陵 ».

« Le *Chouei-king tchou* 水經注 (début du VIe siècle), dans différents passages (1), cite les noms des cinq passes ; ces noms sont les suivants pour les passes qui vont de l'Est à l'Ouest : Ta-yu, K'i-tien, Tou-long, Meng-tchou, Yue-tch'eng.

Enfin d'intéressantes données du *Che-ki* (k. 113, f° 1 v°, col. 3-5 et commentaires) permettent d'établir les noms que quelques-unes de ces passes portaient à l'époque des Ts'in ; on y trouve les noms de Heng-p'ou 橫浦 pour la première passe ; de Yang-chan 陽山 pour la seconde et de Houang-k'i 湟谿 pour une partie plus méridionale de la troisième (2).

Je néglige volontairement ici les nombreux renseignements donnés sur les cinq passes par les auteurs chinois modernes ; les monographies des provinces et des circonscriptions, desquelles dépendent les défilés, sont particulièrement riches en détails sur les *Wou ling* ; les références essentielles seront données ci-après à propos de l'étude de chaque passe (3).

Les divers renseignements anciens que je viens de grouper nous permettent de dresser le tableau suivant, dans lequel les colonnes verticales disposées sous les lettres grecques correspondent aux ouvrages auxquels nous venons de nous référer ; les titres de ces ouvrages sont disposés de gauche à droite dans l'ordre chronologique de leur date de rédaction. Les lignes horizontales donnent les noms des passes dans l'ordre indiqué par chaque source. J'ai pris soin, toutefois, de ne pas placer sur la même ligne, à moins d'une identité qui s'impose, les noms différents d'une même passe ; il n'est pas certain, en effet, que ces séries de cinq passages, extraites d'ouvrages étrangers l'un à l'autre, soient identiques *a priori* ; une discussion est nécessaire pour dégager la valeur de chaque nom et la situation géographique du lieu auquel il est attribué. D'autre part, ces identifications étant admises, il faut bien noter que les divers noms donnés à une passe ne sont pas toujours applicables au même défilé ; ces noms correspondent à différents passages d'importance variable ; si je parle, ici et plus loin, de première, deuxième, troisième passe, etc., c'est pour plus de commodité ; il serait plus exact de parler de « groupes de passes ». Quoi qu'il en soit, ces groupes sont parfaitement distincts les uns des autres.

---

(1) K. 38, f° 5 v°, col. 5 ; f° 17 v°, col. 3 et f° 21 v°, col. 4.

(2) *Infra*, texte **IX**, p. 191-193 et notes.

(3) Voir encore *T'ai-p'ing yu-lan*, k. 55 f° 10-11, passages du *Wou ti tche* 吳地志 et du *T'ai-k'ang ti tche* 太康地志 et les notes de Li T'iao-yuan 李調元, dans son *Nan-yue pi-ki* 南越筆記, édition du *Han hai*, k. 2, f° 1-3 ; *Cương mục*, q. 1, f° 14 r°-15 v°. *P'ien-tseu lei pien* 駢字類編, k. 95, f° 5 r°.

Ordre des passes de l'Est a l'Ouest	δ *Nan-k'ang ki* (IVe siècle)	α et β *Kouang-tcheou ki* (Ve siècle)	ε *Chouei-king tchou* (début du VIe siècle)	γ *Yu-ti tche* (VIe siècle)	Notes
Ire passe.	Ta-yu 大庾	Ta-yu 大庾 T'ai-yu 太庾	Ta-yu 大庾	Ta-yu 大庾	Portait sous les Ts'in le nom de passe de Heng-p'ou 橫浦.
	Sai-chang 塞上			Sai-chang 塞上	
				T'ai-ling 臺嶺	
IIe passe.	Kouei-yang 桂陽	Kouei-yang 桂陽			Passe de Yang-chan 陽山 sous les Ts'in. Passe de La 臘 sous les Tsin.
	K'i-tien 騎田		K'i-tien 騎田	K'i-tien 騎田	
IIIe passe.	Tou-long 都龐		Tou-long 都龐	Tou-long 都龐	Passe de Houang-k'i 湟谿 sous les Ts'in ; de Yong-ming 永明 sous les Tsin. Le *Kouang-tcheou ki* ne mentionne pas cette passe ; en revanche il cite celle de Kie-yang 揭陽, omise par les autres ouvrages (cf. *infra*, p. 150-151).
	Kieou-tchen 九眞				
IVe passe.	Lin-ho 臨賀	Lin-ho 臨賀			
	Mang-tchou 甿渚				
	Meng-tchou 萌渚		Meng-tchou 萌諸	Meng-tchou 萌諸	
	Po-mang 白芒				
Ve passe.	Che-ngan 始安	Che-ngan 始安			
	Yue-tch'eng 越城		Yue-tch'eng 越城		
	Lin-yuan 臨源				
				Yue-ling 越嶺	

Il convient maintenant d'examiner chacun de ces cinq groupes de noms :

Ire passe. — La première passe est celle qui, d'après les quatre textes, porte le nom de Ta-yu ; on la connaît encore sous ceux de T'ai-yu, presqu'identique au premier, de T'ai-ling et de Sai-chang. D'autre part elle était appelée Heng-p'ou sous les Ts'in. Le *Chouei-king tchou* (éd. cit., k. 38, f° 21 v°, col. 4) dit que cette passe de Ta-yu est celle qui est placée le plus à l'Est. Le *Nan-k'ang ki* dit qu'elle dépend de Nan-k'ang ; or cette localité était, sous les Tsin, située à peu de chose près sur l'emplacement de l'actuelle ville de Nan-k'ang, c'est-à-dire dans l'angle Sud-Ouest de la province du Kiang-si. C'est en effet dans cette région, soit dans la province actuelle du Kiang-si, *tao* de Kan-nan 贛南道, *hien* de Ta-yu 大庾縣 (1), que l'on retrouve cette passe. Le *hien* de Ta-yu, dont on remarquera le nom, occupe une partie de l'angle Sud-Ouest de la province du Kiang-si ; il est limitrophe de la province du Kouang-tong, *tao* de Ling-nan 嶺南道, « circuit du Sud de la passe », *hien* de Nan-hiong 南雄縣. La passe de Ta-yu est située exactement sur la frontière qui sépare aujourd'hui le Kiang-si du Kouang-tong ; elle est traversée par la seule grande voie directe de pénétration qui, de Nan-tch'ang à Canton et par Nan-k'ang, fasse encore de nos jours communiquer les deux provinces. Ce défilé porte actuellement le nom courant de Mei-ling kouan 梅嶺關 « portes de la passe de Mei » (2).

Cette première passe est donc située dans la chaîne des Nan-ling, immédiatement sur la frontière Nord du Kouang-tong.

IIe passe. — La seconde passe (Kouei-yang ; K'i-tien ; Yang-chan des Ts'in ; passe de La, des Tsin) se trouve à l'Ouest de la première dans la province du Hou-nan 湖南省, au Sud du *tao* de Heng-yang 衡陽道, entre les deux *hien* de Tch'en 郴縣 au Nord et de Yi-tchang 宜章縣, au Sud. D'après le *Nan-k'ang ki* elle appartenait sous les Tsin à la commanderie de Kouei-yang, qui était située exactement dans cette région. Elle porte de plus les noms de Houang-ts'en chan 黃岑山, de Chang-ling chan 上嶺山, de K'o-ling chan 客嶺山, de Houang-siang chan 黃箱山 (3). Dans la *Map of China*

(1) Ancien *fou* de Nan-ngan 南安府, supprimé par l'administration républicaine.

(2) J'entends désigner ainsi l'ensemble de la grande passe de Mei 大梅嶺 et de la petite passe de Mei 小梅嶺. — Cf. encore *Che-ki*, k. 114, f° 2 r°, col. 5 et ss.; *T'ai-p'ing houan-yu ki*, k. 160, f° 11 r°, col. 2 ; *Kieou T'ang chou* et autres textes signalés par le *P'ei-wen yun-fou*, k. 37, f° et 53, f° 17 r°, col. 3, s. v. 庾嶺 ; *Kiang-si t'ong-tche* 江西通志 (Edition de 1880, k. 46, f° 21 r°, col. 7 ; *Ming yi-t'ong tche* 明一統志, éd. 1461, k. 58, f° 18 r°, col. 4-8 ; *Ta Ts'ing yi-t'ong tche* 大清一統志, k. 255, f° 2 v°, col. 1 et 6. Les noms de T'ai-ling et de Sai-chang y sont bien attestés pour désigner la passe Ta-yu. De même dans le commentaire du *Che-ki*, k. 113, f° 1 v°, col. 3-6.

(3) Cette passe est citée dans le *Heou Han chou*, sous le nom de K'o-ling (k. 32, f° 3 v°, dern. col.) et sous celui de Kouei-yang 桂陽 (k. 63, f° 7 r°, col. 7) ; *Ming yi-t'ong tche*, k. 66, f° 8 v°, col. 5-7. Cf. *BEFEO*, XXII, 296, troisième alinéa ; *An-nam chí-lược*, trad. Sainson, p. 202.

de Bretschneider, elle est appelée « Che-ling pass ». C'est par ce col que passe, encore de nos jours, la seule grande route de communication entre le Hou-nan et le Kouang-tong, c'est-à-dire l'unique voie directe pour se rendre du lac Tong-t'ing 洞庭湖 à Tch'ang-cha 長沙 et à Canton [1].

Cette seconde passe, qui se trouve à l'Ouest de la première et non loin de la frontière Nord du Kouang-tong, est donc également située dans les Nan-ling chan.

IIIe passe. — Cette passe, dont il n'est pas fait mention dans la liste du *Kouang-tcheou ki*, est appelée Tou-long par les autres textes et aussi Kieou-tchen (ou peut-être *Kieou-tchen Tou-long* « Tou-long du Kieou-tchen ») par le *Nan-k'ang ki*. Sous les Tsin elle était appelée passe de Yong-ming et située dans la commanderie de Kiang-houa [2].

Elle se trouverait à cinquante *li* au Nord-Nord-Ouest de Yong-ming hien 永明縣, *tao* de Heng-yang 衡陽道, province du Hou-nan, et sur la frontière du Kouang-si. Elle serait formée des deux petites lignes montagneuses dites Yen-chan 掩山, au Nord-Est, et King-kia chan 荆峽山 au Sud-Ouest. Un autre de ses noms, passe de Yong-ming 永明嶺, qu'elle portait sous les Tsin, puis sous les T'ang, lui a été conservé avec celui de Tou-long. Cette passe ferait communiquer la province du Hou-nan et celle du Kouang-si.

C'est du moins ce que disent les textes modernes [3], suivant en ceci le *Nan-k'ang ki*. Toutefois je n'aperçois pas quel débouché pourrait donner cette passe sur la province du Kouang-si. Elle devrait bien conduire jusqu'à Kouan-yang hien 灌陽縣 (*tao* de Kouei-lin, Kouang-si), sur le Kouan-kiang 灌江 ; mais de là, aucune possibilité apparente de pénétrer vers le Sud dans l'intérieur du Kouang-si, à moins de remonter la rivière et d'aller retrouver, par un grand détour vers le Nord, la grande voie : Siang-chouei, Li-chouei et le canal de Hing-ngan [4]. Ces difficultés auraient vite fait abandonner cette passe, si tant est qu'il y en ait une à cet endroit.

Il y a en effet d'autres raisons qui s'opposent à cette localisation. Tout d'abord cette passe est donnée, par nos textes anciens, comme étant la troisième dans l'énumération allant de l'Est à l'Ouest. Or, dans cette même énumération, la quatrième, celle de Lin-ho, est facilement identifiable [5] ; et il se

---

(1) Cf. encore *T'ou-chou tsi-tch'eng* (63), *Fang-yu houei-pien*, Tche fang tien, k. 1289, f° 8 v°, col. 2-3 ; *Ta Ts'ing yi-t'ong tche*, k. 288, f° 2 r°, col. 5-8 ; *T'ong-tien* de Tou Yeou, éd. de 1747, k. 184, f° 5 r° ; *Hou-nan t'ong-tche* 湖南通志 et les citations qu'on y trouve, éd. de 1757, k. 14, f° 25 v°-26 r°.

(2) Je n'ai pu retrouver la date à laquelle la commanderie (et non le *hien*) de Kiang-houa 江華 a été fondée.

(3) *Hou-nan t'ong-tche*, k. 9, f° 40 r°, col. 2-3 et 41 v°, col. 1-4 ; *T'ong-tien*, éd. cit., k. 184, f° 5 r°, dern. col. ; *Ming yi-t'ong tche*, k. 65, f° 14 v°, col. 7-9 ; *Ta Ts'ing yi-t'ong tche*, k. 282, f° 4 r°, col. 6 ; *T'ou-chou tsi-tch'eng... id.*, k. 1273, f° 11 v°, col. 2.

(4) Voyez *infra* : cinquième passe.

(5) — quatrième passe.

trouverait, si la localisation à Yong-ming hien de la troisième devait être maintenue, que cette troisième passe serait située non à l'Est, mais à l'Ouest de la quatrième.

D'autre part, la passe qui nous occupe porte, d'après le *Nan-kang k'i*, le nom de Tou-long, celui de Kieou-tchen, ou de Kieou-tchen Tou-long ; ce nom paraît un indice d'erreur. Il y eut en effet très tôt, dès la fin du III[e] siècle avant notre ère ([1]), une commanderie dite de Kieou-tchen 九 眞 organisée en Annam, dans la région de Thanh-hoá et plus au Sud. Sous les Han antérieurs, une nouvelle commanderie de Kieou-tchen, fondée en 111 av. J.-C. dans la même région, comptait parmi ses préfectures un *hien* du nom de Tou-long 都 龐 ([2]). La région de Thanh-hoá est naturellement hors de question pour ce qui touche aux cinq passes ; mais il n'en reste pas moins que ce nom de Kieou-tchen Tou-long a pu être donné à cette passe par quelque géographe chinois qui distinguait mal le Tou-long du Hou-nan de celui du Thanh-hoá.

Enfin il est certain qu'il y eut une confusion d'une autre nature. Le *Chouei-king* (k. 39, f° 3 r°, col. 6) dit en effet de la rivière Tchong 鍾 水, qu'elle « prend sa source à la montagne Tou 都 山 (ou Pou 部 山, suivant les éditions) ». Li Tao-yuan 酈 道 元, qui écrivait au début du VI[e] siècle, commente ainsi ce passage : « La montagne Tou (ou Pou 部) est celle du « passage » de Tou-long 都 龐 (ou de Pou-long 部 龍), c'est-à-dire la troisième des cinq passes ». Entre les deux noms : Pou-long 部 龍 et Tou-long 都 龐 pour désigner la troisième des cinq passes, la différence graphique et phonétique est négligeable et la correction de 都 en 部 et de 龍 en 龐 s'impose. Elle est indiquée d'ailleurs dans certaines éditions du *Chouei-king tchou* ([3]). Cette correction dissipe les difficultés signalées.

Notre troisième passe serait donc celle de la montagne Pou 部 ; elle se trouve également dans la province du Hou-nan et le *tao* de Heng-yang, mais dans le *hien* de Lan-chan 藍 山, non loin de la source de la rivière Tchong 鍾 水 (qui a conservé son nom), c'est-à-dire près de la frontière Nord-Ouest du Kouang-tong. Elle est bien située à l'Ouest de la deuxième et à l'Est de la quatrième. Cette troisième passe devait permettre d'arriver à la rivière de Lien-tcheou 連 州 江 (Kouang-tong) et, de là, d'avoir accès direct à Canton. Mais elle était en même temps assez rapprochée de la deuxième et de la quatrième passe ; tout en permettant d'accéder au centre de la province du Kouang-tong, elle ne donnait pas directement sur une voie fluviale importante ; la route qu'elle laissait passer ne tardait pas, au confluent du Pei-kiang et de la rivière de Lien-tcheou, à rejoindre la grande route de Tch'ang-cha à Canton.

([1]) *Infra*, texte XXIII, p. 208.

([2]) *Ts'ien Han chou*, k. 28 下, f° 6 r°, col. 8. Sur la transcription *long*, cf. supra p. 143, n. 2.

([3]) Cf. aussi *Hou-nan t'ong-tche*, k. 15, f° 21 v°, col. 10 et ss.

On conçoit donc que ce troisième défilé n'ait eu qu'une importance assez faible. Il faut remarquer ici que le *Kouang-tcheou ki* le passe sous silence et mentionne à sa place celui de Kie-yang, auquel nous reviendrons bientôt.

Quoi qu'il en soit, comme les deux premières, cette troisième passe est incontestablement située dans les Nan-chan ; elle se place au Nord de la frontière du Kouang-tong.

IVe passe. — La quatrième passe porte au moins cinq noms : Lin-ho 臨賀, Mang-tchou 肬渚, Meng-tchou 萌諸, Meng-tchou 萌渚 et Po-mang 白芒. Comme la troisième, elle est située à l'extrême Sud de la province du Hou-nan, dans le *tao* de Heng-yang, à quelques kilomètres au Sud de Kiang-houa hien 江華縣. Cette passe est désignée encore aujourd'hui par les noms anciens de Meng-tchou 萌渚 et de Po-mang ling 白芒嶺 (1). Elle fait communiquer le Hou-nan et le Kouang-si par les monts Kieou-yi 九疑山 (2), par Tao-hien 道縣, Kiang-houa et la rivière Ho 賀江.

Elle se place ainsi, non loin de la frontière Nord du Kouang-si, dans les monts Nan-ling.

Ve passe. — C'est la plus occidentale des cinq passes. Elle est appelée des noms divers de Che-ngan, Yue-ling, Yue-tch'eng, Lin-yuan, Ling-ling 零陵, qui désignent des points distincts du passage. Elle est située dans le Nord de la province du Kouang-si, *tao* de Kouei-lin 桂林道, immédiatement au Nord de Hing-ngan hien 興安縣 (3).

---

(1) *Hou-nan t'ong-tche*, k. 9, f° 44 v°, col. 7-9 ; *Chouei-king tchou*, k. 38, f° 5 v°, col. 5 ; *T'ong-tien*, k. 184, f° 5 r°, dern. col. ; *Ta Ts'ing yi-t'ong tche*, *ibid.*, f° 4 r° col. 8, etc.

Cette passe de Meng-tchou doit son autre nom de Lin-ho au fait qu'elle permettait d'aller directement à la ville ancienne de Lin-ho 臨賀, c'est-à-dire à l'actuelle Ho-hien 賀縣 du *tao* de Kouei-lin, dans la province du Kouang-si. Cf. *Ts'ien Han chou*, k. 28 下, f° 5 v°, col. 13.

(2) *Heou Han chou*, k. 32, f° 3 v°, col. 9-10. Sur les monts Kieou-yi, où d'après Sseu-ma Ts'ien se trouverait le tombeau de Chouen 舜 (Cf. Chavannes, *Mém. hist.*, I, 91), voyez l'excellente note et les références du *Hou-nan t'ong-tche*, k. 9, f° 31 v°-32 r° et *infra*, p. 173, note 2.

(3) *Kouang-si t'ong-tche*, k. 96, f° 1 ; *Chouei-king tchou*, k. 38, f° 17 v°, col. 2 ; *Ta Ts'ing yi-t'ong tche*, k. 355, f° 3 v°-4 r° ; *T'ou-chou tsi-tch'eng* (66), Tche fang tien, k. 1400, f° 1 r°-v°, qui distingue, à très peu de distance du *hien*, une passe de Che-ngan et une passe de Yue-tch'eng. Il est certain que ces noms différents étaient ceux de cols très rapprochés les uns des autres et formant un groupe de passes, ici désignées globalement sous le nom de 5e passe ; toutes donnaient sur une seule et même route.

D'autre part, je note que sous les Han antérieurs existait, dans la commanderie de Ling-ling 零陵, un *hien* de Che-ngan 始安 (*Ts'ien Han chou*, k. 28 上, f° 17 r°, col. 5) qui était situé sur l'emplacement de l'actuelle ville de Kouei-lin 桂林 (Kouang-si), c'est-à-dire sur la voie à laquelle mène directement cette cinquième passe.

Enfin, cette passe est quelquefois citée dans l'histoire sous le nom de Ling-ling ; ce nom désignait d'autre part, sous les Han antérieurs, le chef-lieu de la commanderie de Ling-ling. Ce chef-lieu était situé sur la rive gauche de la rivière Siang 湘 (Kouang-si) à environ 80 *li* au Sud-Ouest de la ville actuelle de Ts'iuan-tcheou 全州. Cf. *BEFEO*, XXII, 295-296 et *An-nam chí-lược*, trad. Sainson, p. 203.

Par elle, passait et passe encore la grande voie de communication qui permet d'aller directement, par eau ou par terre, de Tch'ang-cha (Hou-nan) à Kouei-lin (Kouang-si) et de là, soit à Canton par le Kouei-kiang 桂江 et le Si-kiang 西江, soit au Tonkin par Siun-tcheou 潯州, Nan-ning 南寧, Long-tcheou 龍州 et Lạng-sơn 諒山.

Le trajet de Tch'ang-cha à Long-tcheou peut être fait actuellement, si la saison est favorable, par jonque ou par sampan. Il y a, en effet, une communication fluviale directe entre le bassin du Yang-tseu kiang et celui du Si-kiang, grâce au canal de Hing-ngan 興安. L'attention a été, en 1911, attirée sur ce canal par M. P. A. Lapicque (1) qui, avec raison, a fait remarquer que les annales chinoises écrivent de ce canal de communication qu'il existait déjà plus de deux siècles avant notre ère.

En effet, nous verrons plus loin, au cours de l'examen de certains textes anciens (2), que ce canal fut creusé — à mon avis vers 219 av. J.-C. — par un surintendant du nom de Lou 祿, pour mettre en communication la rivière Siang 湘水 et la rivière Li 灕水 et, par elles, la Chine proprement dite des Ts'in avec les pays méridionaux alors habités par des tribus de race *yue*.

Cette voie est souvent citée dans l'histoire. C'est par elle que passèrent les approvisionnements destinés à ravitailler les armées chinoises qui guerroyaient au Sud des passes, d'abord sous les Ts'in au IIIe siècle avant notre ère ; ensuite sous les Han, en 112 avant J.-C., lors de la conquête du Nan-yue et plus tard en 42 A. D., lors de l'expédition de Ma Yuan ; puis sous les T'ang, etc. C'est enfin par cette voie que, de nos jours, fut assuré le transport des vivres au profit des Pavillons Noirs, lors de la conquête du Tonkin par les troupes françaises. Cette route de pénétration par la cinquième passe et le canal de Hing-ngan (3) a donc une grande importance géographique, historique, stratégique et politique.

De même que les quatre premières, la dernière passe s'ouvre dans le massif des Nan-ling et sur la frontière Nord du Kouang-si ; elle donnait, dès le IIIe siècle avant notre ère, passage à la route la plus occidentale qui, du centre de la Chine, permettait d'avoir accès aux deux Kouang et au delta du Tonkin.

Passe de Kie-yang 揭陽嶺. — J'ai rappelé plus haut que le *Kouang-tcheou ki*, dans sa liste des cinq passes, avait omis le nom de la troisième et donnait par contre celui d'une passe nouvelle, Kie-yang, qu'on ne retrouve pas dans les autres listes. Cette omission est explicable. En effet nous avons vu que

---

(1) *Note sur le canal de Hing-ngan (Kouang-si)*, *BEFEO*, XI, 425-428.

(2) Infra, *Houai-nan tseu* (texte **I**) ; *Che-ki* (**VIII**) ; *Ts'ien Han chou* (**XX**, **XXI**).

(3) Le canal de Hing-ngan est encore appelé « Canal merveilleux » *ling k'iu* 靈渠 ; cf. *T'ang chou, ti-li tche*, k. 43, f° 5 r°, col. 12-13, où il est formellement dit [de même, déjà sous les Han, par Kao Yeou (cf. *infra* p. 175, n. 3)] que c'est le canal qui fut creusé par Lou des Ts'in. Sur ce canal, cf. les détails donnés par le *Kouang-si t'ong-tche*, k. 109, f° 14 v° à 19 v°.

cette troisième passe était assez peu importante. D'autre part le *Kouang-tcheou ki* mentionne bien cinq passes, mais n'indique ni leur ordre, ni leur orientation. Les noms des quatre premières sont cités dans l'ordre suivant (cf. *supra*, α et β) : I, V, IV, II ; nous les avons identifiés en les conférant aux listes plus précises du *Nan-k'ang ki*, du *Chouei-king tchou* et du *Yu-ti tche*. La place, quatrième dans un texte, dernière dans l'autre, que tient le nom du col de Kie-yang dans l'énumération du *Kouang-tcheou ki*, ne nous est donc d'aucun secours. J'ai écarté très rapidement, car rien ne l'appuyait, l'hypothèse selon laquelle Kie-yang serait un autre nom de la troisième passe. Nous avons vu que les désignations diverses de ce troisième groupe de défilés nous avaient été transmises dans des conditions suspectes et avaient donné lieu à une série de confusions. Il convenait donc de rechercher ce que pouvait être cette passe de Kie-yang qui ne figure pas dans les autres listes.

Le nom même de Kie-yang 揭陽 apparaît, sous les Han antérieurs, dans celui de la préfecture de Kie-yang 揭陽縣 ; ce *hien* dépendait de la commanderie de Nan-hai ([1]) et devait par conséquent se trouver dans la région de Canton. En effet cette préfecture, dont quelques vestiges subsistent encore, était située, sous les Han, en un point qui se trouve à l'Ouest du *hien* actuel du même nom de la province de Kouang-tong, *tao* de Tch'ao-siun 潮循道, non loin de la petite chaîne de montagnes encore appelée Kie-yang chan 揭陽山 ou Kie-yang ling 揭陽嶺 et située tout près de la mer. Cette passe de Kie-yang est donc celle qui permet de se rendre du Fou-kien au Kouang-tong ([2]). En ce cas la mention de cette passe n'aurait pu être faite que si elle se référait à une époque postérieure à la conquête du Fou-kien.

Il y a donc, d'après les textes étudiés, deux séries de cinq passes. Ces deux séries se confondent pour les quatre principales (I, II, IV, V) ; de plus, pour la dernière, une série mentionne un défilé peu important (III, Pou-long), alors que l'autre série, celle du *Kouang-tcheou ki*, indique, au lieu de ce passage négligeable, le défilé oriental de Kie-yang sur la côte de la mer de Chine ([3]).

Il est en tout cas certain que ces six passes ou ces deux séries de cinq passes comprennent des cols montagneux qui se trouvent tous, sans exception, non loin de la frontière septentrionale des deux Kouang (Kouang-tong, Kouang-si) ; soit pour cinq de ces passes, dans la chaîne même des Nan-ling et pour ce

---

([1]) *Ts'ien Han chou*, k. 28 下, f° 5 v°, col. 6-7 ; voir aussi *Che-ki*, k. 113, f° 4 r°, col. 5.

([2]) C'est la route suivie, en 112 avant notre ère, par Yu-chan 餘善, roi du Tong-yue 東越 (Fou-kien méridional), alors soi-disant allié de la Chine, dans son simulacre d'attaque contre le Nan-yue 南越 (capitale à Canton). Cf. *Che-ki*, k. 114, f° 2 r°, col. 3 ; *Ts'ien Han chou*, k. 95, f° 8 r°, col. 2 et notes de Ting Kien-yi 丁謙益 dans son *Tchö-kiang t'ou-chou kouan ts'ong-chou* (éd. 1915) I, II, f° 8 r°, col. 10 et f° 9 r°, col. 2.

([3]) Cf. *Kouang-tong t'ong-tche*, éd. 1731, k. 11, f° 31 r°, col. 5-7.

qui touche à la passe de Kie-yang, dans une petite chaîne montagneuse voisine de la côte du Kouang-tong.

Il est donc prouvé qu'en envoyant ses troupes franchir les Cinq passes vers le Sud, pour aller conquérir les territoires des Yue, Ts'in Che-houang-ti leur fit traverser les *Nan-ling chan* 南嶺山 « Monts des passes du Sud » et les fit ainsi déboucher dans les territoires des provinces actuelles des deux Kouang (1) ; enfin que cette chaîne montagneuse — dont nous savons par ailleurs qu'elle était au Sud la limite naturelle du pays chinois de 221 avant notre ère — était par conséquent la frontière politique méridionale de l'Empire des Ts'in avant toute entreprise guerrière vers le Sud. Nous en verrons d'ailleurs d'autres preuves quand nous essaierons d'identifier les noms des trois garnisons septentrionales de la commanderie de Nan-hai sous les Ts'in (2).

*
* *

Nous nous tenons désormais sur une base solide de discussion. Nous savons que Ts'in Che-houang-ti possédait en 221 tout le pays chinois au Nord d'une ligne frontière que l'on trouvera tracée sur la carte annexée au présent travail et qui passerait actuellement dans la partie septentrionale du Kouei-tcheou en laissant à l'Ouest les pays des « barbares du Sud-Ouest »(3), se confondrait ensuite très exactement avec la frontière septentrionale du Kouang-si et du Kouang-tong, puis avec la limite occidentale du Fou-kien et enfin traverserait, du Sud-Ouest au Nord-Est, la province du Tchö-kiang, pour aller rejoindre la mer non loin de Ning-po.

C'est en dehors et au Sud de ces limites qu'il faut placer les territoires « des Cent Yue » dont la conquête fut entreprise par les Ts'in, après l'organisation fondamentale de l'Empire en trente-six commanderies.

Ce fut d'abord, vers l'Est, la région de Fou-tcheou (Fou-kien) qui, en l'année 221, fut conquise, organisée, puis appelée commanderie de Min-tchong. Après cette première conquête, les Ts'in eurent à s'inquiéter de soumettre les autres tribus *yue* qui se trouvaient dans les territoires correspondant aux provinces actuelles du Kouang-tong et du Kouang-si et aussi, nous le verrons, aux pays annamites.

---

(1) Quand Lieou Piao 劉表, en 198 A. D., va faire la conquête du Nan-yue, il franchit aussi les Cinq passes. Cf. *Heou Han chou*, k. 104 下, f° 5 r°, col. 4-6. — Remarquons ici que le plus ancien nom littéraire de la région comprenant les deux Kouang et même les pays annamites est *Ling-nan* 嶺南 « au Sud des passes ».

(2) *Infra*, texte **IX**, p. 191-193.

(3) Ces pays ne furent conquis et organisés par la Chine que sous les Han antérieurs, entre 139 et 109 avant notre ère. Cf. *supra*, p. 141, note 2 ; *infra*, texte **V**, p. 181-182.

C'est à mon avis en 221 également que Ts'in Che-houang-ti décida et fit commencer par ses troupes, en même temps que la guerre du Min-tchong, la campagne contre les Yue du Sud [1]. Cette expédition, moins heureuse que celle du Fou-kien, fut longue et pénible et ce n'est que quelques années plus tard, en 214 av. J.-C., que l'organisation administrative des pays du Sud, rendue possible par des émigrations chinoises importantes et répétées, fut parachevée par la création officielle des trois commanderies méridionales de Nan-hai 南海, de Kouei-lin 桂林 et de Siang 象.

Où étaient situées exactement ces trois commanderies ?

Tout le monde est, je crois, d'accord sur la localisation des deux premières dont les chefs-lieux étaient placés, celui du Nan-hai dans la région de Canton (Kouang-tong), celui du Kouei-lin dans la région S.-E. du *hien* de Siang 象縣 [2], *tao* de Lieou-kiang 柳江道, province du Kouang-si.

Je me propose d'établir au cours de ce mémoire que la troisième commanderie, celle de Siang, s'étendait au IIIe siècle avant notre ère, sur une grande partie du pays d'Annam actuel, comprenait certainement les territoires de la province de Quảng-nam et allait au Sud probablement jusque dans la région du Cap Varella.

CHAPITRE II.

Les théories sur la localisation de la commanderie de Siang.

A vrai dire, la thèse que je propose, si elle n'a pas encore été précisée aussi nettement, n'est pas nouvelle dans son ensemble.

---

(1) *Infra*, textes **I**, **II**, **VIII**, etc.

(2) M. Henri Maspero (*BEFEO*, XVI, 1, 52) identifie la commanderie de Kouei-lin des Ts'in à la région de Siun-tcheou 潯州 du Kouang-si, ce qui est exact si l'on entend que Siun-tcheou était compris dans le Kouei-lin. Mais c'est, je crois, dans la région de la ville de Siang 象 et par conséquent certainement au Nord du Si-kiang, qu'il faut chercher la capitale de l'ancienne commanderie des Ts'in. Cette capitale, qui portait également à cette époque le nom de Kouei-lin 桂林, fut comprise sous les Han antérieurs et avec le même nom dans la commanderie de Yu-lin 鬱林 (cf. *Ts'ien Han chou*, k. 28 下, f° 5 v°, col. 9) ; elle y fut maintenue sous les Han postérieurs (*Heou Han chou*, k. 33, f° 7 v°, col. 5).

Cette ville ne doit donc être confondue ni avec la commanderie de Kouei-lin 桂林 qui existait sous les Tsin 晋 (265-420) au Sud-Est de Ma-p'ing 馬平, Lieou-tcheou 柳州 (Kouang-si), ni avec une autre commanderie du même nom, fondée sous les Song du Sud 南宋 (420-479) et cette fois dans la région de Siun-tcheou 潯州 et au Sud-Ouest de Wou-siuan 武宣. Cf. Li Tchao-lo 李兆洛, *Li-tai ti-li tche yun-pien kin-che* 歷代地理志韻編今釋, k. 11, f° 18 r°.

La localisation des trois commanderies méridionales fut tentée de bonne heure et, dès le premier siècle de notre ère, l'*Histoire des Han antérieurs* (1) identifiait clairement la commanderie de Siang à celle de Je-nan 日南 de l'époque des Han, c'est-à-dire à l'Annam central actuel. Il faut entendre cette dernière identité de manière assez large et, en l'expliquant, je discuterai plus loin les données relatives aux frontières de la commanderie de Siang.

Retenons pour l'instant que le Siang — si l'on en croit le témoignage d'une histoire dynastique datant du Ier siècle de notre ère — ne pouvait pas ne pas comprendre une importante partie de l'actuel pays d'Annam.

Bénéficiant de l'autorité du *Ts'ien Han chou*, cette localisation fut, dès le début, considérée comme exacte et reproduite sans discussion par la quasi-unanimité des géographes chinois du IIe au XXe siècle (2).

De leur côté, les savants annamites (3), japonais et européens (4) n'ont jamais infirmé cette identification qui paraissait hors de question.

Cependant, en 1916, M. Henri Maspero consacrait à la *Commanderie de Siang* (5) une étude dans laquelle il discutait la localisation traditionnelle pour la repousser et conclure que le Siang était situé entièrement « dans les limites de la Chine actuelle, dont il occupait partiellement les provinces de Kouang-si et de Kouei-tcheou ».

Si cette dernière thèse devait être admise, elle aurait une répercussion profonde sur les études de géographie historique relatives au Sud de la Chine, au pays d'Annam tout entier et à l'ancien Čampa.

---

(1) *Infra*, texte **XVIII**, p. 203 et n. 1.

(2) Ying Chao 應劭 (IIe siècle) dans son *Ti-li fong-sou ki* 地理風俗記, apud *Chouei-king tchou*, k. 36, fo 18 ro (Cf. *BEFEO*, XIV, IX, 18, 25); Wei Tchao 韋昭 (IIIe siècle), apud *Che-ki*, k. 6, fo 9 vo, col. 2 ; Tso Sseu 左思 (IIIe siècle), cf. Pelliot, *in BEFEO*, III, 281 ; Lieou Tchao 劉昭 (VIe siècle), apud *Heou Han chou*, k. 33, fo 8 ro, col. 2 et *BEFEO*, XIV, IX, 24 ; *San-kouo tche*, Wou, k. 8, fo 3 vo-4 ro ; *Tsin chou*, k. 15, fo 9 ro, col. 12 ; *Song chou*, k. 38, fo 21 vo, col. 6 ; *K'ieou T'ang chou*, k. 41, fo 19 sqq. ; *Yuan-ho kiun-hien tche* (812-815 A. D.), k. 38, fo 2 ro et ss., et *passim*. Voir aussi les œuvres des géographes des T'ang et les traités critiques de géographie de Lieou Wen-K'i 劉文淇, de Ts'ien Ta-hin 錢大昕, de Ts'iuan Tsou-wang 全祖望, de Ts'ien Tien 錢坫, de Wou Tcho-sin 吳卓信, de Hong Yi-siuan 洪頤煊, de Tch'en Li 陳澧, etc.

(3) *An-nam chí-lược* 安南志畧 (début XIVe siècle), trad. Sainson, p. 36, 201, 256 ; Nguyễn-Trãi, *Dư địa chí* 輿地志 (1435 A. D.), apud *Ức trai di tập* [A. 139] q. 6, fo 2 vo, col. 3, 4 ; fo 25 ro, col. 6, etc ; Phan-huy-Chú, *Hiến-chương* (début XIXe siècle) [A. 1551 et 2061], q. 1, fo 8 vo, col. 4 et n. Voir aussi les grandes géographies annamites (sur lesquelles cf. *BEFEO*, XX, IV, 83, n. 1) et les textes historiques signalés *infra*, chapitre IV, G, p. 221-227.

(4) Kondō Morishige (1771-1829), *Annan kiryaku kō* 安南紀略藁, k. 2, fo 66. — Ed. Chavannes, *Mém. hist.*, II, 168, n. 3 ; *BEFEO*, III, 234. P. Pelliot, *in BEFEO*, III, 279, n. 2, 280-281 ; IV, 184, n. 5. G. Dumoutier, *Etude historique et archéologique sur Cô-loa*, p. 15 ; *Etude historique sur Triệu-vô-đề*. ., T'oung Pao, 1906, 413-436.

(5) *BEFEO*, XVI, 1, 49-55.

A priori l'hypothèse de M. Maspero paraît suspecte, puisque la localisation qu'elle impose équivaut à placer la commanderie de Siang en partie au Nord, en partie au Sud des Nan-ling ou Nan-chan ; de plus elle ferait remonter au III[e] siècle avant notre ère la conquête des hautes régions du Kouei-tcheou par les Chinois. Or les données historiques et géographiques rappelées plus haut affirment que les armées de Ts'in Che-houang-ti franchirent, vers le Sud, la chaîne montagneuse des Nan-chan pour aller à la conquête des territoires des futures commanderies de Nan-hai, de Kouei-lin et de Siang. D'autre part nous savons que les parties montagneuses du Kouei-tcheou ne furent organisées en commanderies qu'au II[e] siècle avant notre ère.

Il convient donc de reprendre la question et de serrer les textes de très près.

Voici les raisons essentielles qui ont conduit M. Henri Maspero à sa conclusion :

A côté du *Ts'ien Han chou* qui pose l'identification : Siang = pays d'Annam et des nombreux auteurs qui acceptent cette localisation, se trouvent en effet quelques ouvrages chinois qui situent implicitement la commanderie de Siang, au moins en partie, dans les limites des provinces chinoises actuelles du Kouei-tcheou et du Kouang-si.

Ainsi le *Chan-hai king* 山海經, dans deux passages relatifs, le premier (**A**) [1] à la rivière Yuan 沅水, le second (**B**) à la rivière Yu 鬱水, semble bien entendre que « la commanderie de Siang occupait toute la partie Ouest du Kouang-si, avec le Sud du Kouei-tcheou » [2].

D'autre part, un passage (**C**) du *Meou-ling chou* 茂陵書, ouvrage antérieur à la fin du III[e] siècle de notre ère, dit que « le chef-lieu de la commanderie de Siang est Lin-tch'en... ». Or Lin-tch'en se trouve « dans la partie occidentale du *fou* de Nan-ning actuel » [3].

Enfin le *Ts'ien Han chou* (**D**) note qu'en 76 avant notre ère l'Empereur Tchao supprima la commanderie de Siang et « en partagea le territoire entre les deux commanderies de Yu-lin et de Tsang-ko », soit le Sud-Est du Kouang-Si et l'Ouest du Kouei-tcheou, ce qui ramène à la localisation donnée par le *Chan-hai king* et le *Meou-ling chou* et, d'après M. Henri Maspero, « écarte définitivement » [4] l'identification aux pays annamites actuels.

En résumé, à la localisation traditionnelle soutenue depuis le I[er] siècle de notre ère par presque tous les géographes chinois et confirmée jusqu'ici par toutes les études critiques, M. Henri Maspero oppose deux passages du *Chan-hai king* (**A** et **B**), une citation du *Meou-ling chou* (**C**) et une note du *Ts'ien Han chou* (**D**). Il en conclut que la commanderie de Siang n'était pas

(1) Cf. *infra*, l'étude détaillée des textes indiqués par cette lettre et les suivantes **B**, **C**, **D**.

(2) *BEFEO*, XVI, 1, 50.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*, 52.

située au pays d'Annam, mais au Kouei-tcheou-Kouang-si. Le reste de son étude est une adaptation des faits historiques à l'hypothèse qu'il défend [1].

Les quatre textes sur lesquels cette hypothèse est fondée sont les suivants :

A. — *Chan-hai king* 山海經 (in *King-hiun t'ang ts'ong-chou* 經訓堂叢書 ; (éd. lithographique de 1887, I, k. 13, f° 3 v°, col. 6) :

沅水山出象郡鐔城西入東注江入下雋西合洞庭中.

« La rivière Yuan, montagne [2], prend sa source à l'Ouest de T'an-tch'eng (ville) de la commanderie de Siang, puis [3] coule à l'Est vers le Yang-tseu kiang, où elle se jette, à l'Ouest de Hia-tsien, en se mêlant au lac Tong-t'ing. »[4]

La localité de T'an-tch'eng, dont le nom est écrit 鐔成 par le *Ts'ien Han chou* [5] et 鐔城 par le *Chan-hai king* et par M. Maspero, se trouvait sous les Ts'in un peu au Sud-Ouest de l'actuel *hien* de Tsing 靖縣 (Tsing-tcheou 靖州) du Hou-nan [6] et, d'après ce passage du *Chan-hai king*, devait être englobée sous les Ts'in dans le territoire de la commanderie de Siang. Ce serait donc plus, ou si l'on veut autant, dans l'angle Sud-Ouest du Hou-nan actuel qu'au Kouei-tcheou proprement dit qu'il faudrait, selon ce texte, localiser une partie de la commanderie en question [7]. Ici il convient de remarquer, pour ce qui touche à la ville même de T'an-tch'eng, qu'étant située franchement au Nord des Nan-ling, elle appartenait sans contestation possible au domaine de la Chine propre de 221, avant toute conquête vers le Sud ;

---

[1] En dehors de ce qui touche à la localisation géographique de la commanderie de Siang, il est plusieurs affirmations de M. Henri Maspero qu'il ne me semble pas possible d'admettre. Mais il serait trop long de les discuter ici en détail ; elles seront étudiées à leur place au cours du développement normal de mon travail.

[2] Mot superflu (山) dans toutes les éditions ; il faut probablement le supprimer, mais une anomalie aussi surprenante n'est pas faite pour nous donner une confiance absolue dans ce passage du *Chan-hai king*.

[3] Le premier 入 « entrer » de ce texte, inutile pour le sens, paraît également fautif ; je propose de le corriger en 又 « puis ».

[4] La traduction que M. Henri Maspero donne de ce passage est légèrement différente. Cf. *loc. cit.*, 50.

[5] K. 28 上, f° 16 v°, col. 12.

[6] Cf. Li Tchao-lo 李兆洛, *Li-tai ti-li tche yun-pien kin-che* 歷代地理志韻編今釋, k. 9 下, f° 2 v°, col. 2-3.

[7] En effet, quoique imprécis, les mots 出象郡鐔城西 me paraissent devoir être traduits par « prend sa source à l'Ouest de T'an-tch'eng, *de* la commanderie de Siang », plutôt que, comme le fait M. Maspero, par : « prend sa source, à l'Ouest de T'an-tch'eng, *dans* la commanderie de Siang ». En d'autres termes, ces mots expriment, à mon avis, le fait (vrai ou faux) que la ville de T'an-tch'eng, prise comme point de repère, se trouvait elle-même dans la commanderie de Siang. Ce qui ne veut pas dire, d'ailleurs, que la source de la rivière Yuan ne s'y trouvait pas également pour l'auteur du *Chan-hai king*.

elle dépendait alors de la commanderie de K'ien-tchong 黔中. Mais je reconnais que le texte n'est pas très clair et, pour alléger la discussion, je considérerai qu'il peut signifier également que la source de la rivière Yuan était comprise dans le territoire de la commanderie de Siang.

La localité de Hia-tsien, dont l'orthographe correcte est 下雋, n'est pas identifiée par M. Henri Maspero qui transcrit Hia-souei et orthographie 下焦, ce qui ne donnerait d'ailleurs ni Hia-tsien, ni Hia-souei, mais Hia-tsiao. Quelques éditions du *Chan-hai king* écrivent Hia-souei 下巂, mais il n'y a pas de doute qu'il faille lire Hia-tsien. Aucune mention d'une localité du nom de Hia-souei n'est attestée, à ma connaissance, dans la littérature géographique chinoise. Il est évident que le lieu dont parle le *Chan-hai king*, à propos du confluent du lac Tong-t'ing et du Yang-tseu kiang, puisqu'il est indiqué comme proche du lac Tong-t'ing, devait être situé en un point qui serait actuellement compris dans la province du Hou-nan ou très voisin de cette province. Sous les Han antérieurs, la majeure partie du territoire hounanais — et notamment celle qui borde le lac Tong-t'ing au Sud et à l'Est — appartenait au royaume de Tch'ang-cha 長沙國. Ce royaume débordait légèrement, par ses limites du Nord-Est, sur la partie du territoire de l'actuelle province du Hou-pei 湖北 qui se trouve au Sud du Yang-tseu ; c'est ainsi que l'emplacement de la ville actuelle de T'ong-tch'eng 通城 du Hou-pei était alors englobé dans les possessions du royaume de Tch'ang-cha. Or le *Ts'ien Han chou* (k. 28 下, f° 8 v°, col. 7) indique comme l'une des principales localités de ce royaume la ville de Hia-tsien 下雋, qui correspond précisément aux environs de l'actuelle T'ong-tch'eng du Hou-pei (1), et dont l'aire administrative s'étendait jusqu'au bord oriental du lac Tong-t'ing. Hia-tsien était donc exactement située à l'Est du confluent du Yang-tseu et du lac Tong-t'ing et le texte du *Chan-hai king* lui convient parfaitement. Il me paraît en conséquence nécessaire de corriger en Hia-tsien 下雋 les différentes graphies données pour le nom de cette localité, notamment le Hia-souei 下巂 de quelques éditions du *Chan-hai king*. La confusion de 雋 et de 巂, déjà possible graphiquement, a dû être facilitée par le fait que 巂 entrait, également sous les Han, dans le nom très connu de la commanderie de Yue-souei 越巂 qui se trouvait au Sseu-tch'ouan (2). D'ailleurs, au moins une édition, et célèbre, du *Chan-hai king*, celle de Hao Yi-hing 郝懿行 (fin XVIIIe-début XIXe siècle) (3) écrit bien Hia-tsien 下雋 (k. 13, f° 7 r°, col. 3). Enfin toutes les autres éditions annotées qui donnent la graphie 下巂 indiquent par le *fan-ts'ie* 昨兗, *ts(o)* + *(y)en* que le dernier mot doit être lu *tsien*. C'est plus qu'il n'en faut pour rejeter le caractère 巂 et sa prononciation *souei* et rétablir le nom en Hia-tsien 下雋.

---

(1) Li Tchao-lo, *op. cit.*, k. 13, f° 30 r°, col. 5-6.
(2) Li Tchao-lo, *loc. cit.*, k. 12, f° 23 r°, col. 2.
(3) Cf. Giles, *Biogr. dict.*, 636.

La rivière Yuan 沅水 [1], qui porte aujourd'hui le même nom sur la plus grande partie de son parcours, est formée de deux branches principales qui partent toutes deux du Kouei-tcheou et pénètrent presque parallèlement dans le Hou-nan, pour aller se rejoindre bientôt et constituer la rivière Yuan proprement dite. Sous les Han, c'était la branche méridionale qui était considérée comme étant la plus importante et qui portait le nom de rivière Yuan 沅水 [2]. Cette branche prend sa source dans le Kouei-tcheou, en plein centre de la province, à peu de distance à l'Ouest du *hien* de P'ing-yue 平越縣, dans la partie centrale du *tao* de K'ien-tchong 黔中道. Elle suit dans tout son parcours une direction générale Sud-Ouest — Nord-Est et coule à travers la province du Hou-nan, jusqu'au lac Tong-t'ing et au Yang-tseu kiang.

Si l'on s'en tient à sa lettre, ce premier texte du *Chan-hai king* semble établir que la commanderie de Siang s'étendait vers le Nord, au moins jusqu'à une large région comprenant les points actuels de Tsing hien 靖縣 du Hou-nan et de P'ing-yue 平越 du Kouei-tcheou. Notons cependant que ce texte paraît mal établi puisqu'un mot au moins y est inexplicable. De plus remarquons qu'il fait du centre du Kouei-tcheou une région chinoise dès le IIIe siècle avant notre ère, alors que ce pays ne fut soumis que cent années plus tard. Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser du *Chan-hai king* et de son authenticité.

B. — *Chan-hai king, ibid.*, k. 13, fo 4 ro, col 9 :

鬱水出象郡而西南注南海入須陵東南.

« La rivière Yu prend sa source dans la commanderie de Siang, puis coule au Sud-Ouest vers la mer du Sud où elle se jette au Sud-Est de Siu-ling.»

La localité de Siu-ling 須陵 [3] n'apparaît, à ma connaissance, que dans ce passage du *Chan-hai king* ; je n'ai pu réussir à l'identifier.

La rivière Yu porte de nos jours le même nom ; elle prend sa source un peu à l'Ouest de Kouang-nan hien 廣南縣, du *tao* de Mong-tseu 蒙自道, dans la province du Yun-nan, tout près de la frontière du Kouang-si ; elle traverse une partie du Kouang-si de l'Ouest à l'Est, en arrosant Nan-ning 南寧, capitale de cette province, puis va rejoindre le Si-kiang dont elle est le principal affluent.

D'après ce second passage du *Chan-hai king*, la commanderie de Siang de l'époque des Ts'in aurait englobé dans son territoire la région qui sert actuellement de frontière entre les provinces du Yun-nan et du Kouang-si.

---

(1) Sur laquelle cf. *Chouei-king tchou*, k. 37, fo 11 vo et ss.

(2) La branche septentrionale était désignée sous le nom de Wou chouei 無水.

(3) On trouve aussi ce nom sous la forme Hiang-ling 項陵. Cf. *Chouei-king tchou*, k. 36, fo 20 vo *in fine*.

Cependant le reste de la phrase est étrange : il faut remarquer surtout que dans aucune partie de son cours la rivière Yu ne se dirige vers le Sud-Ouest [1]. Il n'est donc pas certain que la rivière Yu dont il est question dans le *Chan-hai king* soit bien celle qui traverse le Kouang-si. Il paraît d'autre part probable que ce passage du *Chan-hai king* soit la cause première de l'erreur grossière commise par Li Tao-yuan dans son commentaire du *Chouei-king*, lorsque, désireux de suivre l'indication du *Chan-hai king* qui fait couler la rivière Yu vers le Sud-Ouest, il imagine de faire suivre à cette rivière la côte jusqu'au centre Annam. La correction que Li Tao-yuan apporte à la glose de Ying Chao (*Chouei-king tchou*, k. 36, f° 20 v° *in fine*), pour qui la rivière Yu coule vers l'Est jusqu'à la mer, est probante à cet égard. Ce passage du *Chan-hai king* doit donc, comme le précédent, cacher quelque altération difficile à déterminer, mais non moins difficile à nier.

A vrai dire, on se heurte chaque fois à un obstacle de cette nature lorsque l'on veut utiliser les données de ce livre bizarre et décevant qu'est le *Chan-hai king*. Ce n'est pas sans raison que cet ouvrage a été classé par les bibliographes de K'ien-long dans la classe des *mirabilia* [2]. Probablement écrit sous les Han antérieurs et existant certainement, d'après un texte ancien, dans la seconde moitié du Ier siècle, le *Chan-hai king* a subi depuis lors de tels remaniements qu'il est dangereux de se fier exclusivement à ses données pour établir un fait de géographie politique ancienne. C'est dire avec quelle force nous devrions repousser s'ils étaient isolés ces deux passages, par ailleurs altérés, d'un ouvrage aussi suspect.

C. — *Meou-ling chou* 茂陵書 (apud *Ts'ien Han chou*, k. 1 下, f° 2 r°, col. 12, commentaire) :

象郡治臨塵去長安萬七千五百里.

« Lin-tch'en, chef-lieu de la commanderie de Siang, est à dix-sept mille cinq cents (17.500) *li* de distance de Tch'ang-ngan. » [3]

(1) Sur la rivière Yu, cf. aussi *Ts'ien Han chou*, k. 28 下, f° 5 v°, col. 9.

(2) *Sseu-k'ou ts'iuan-chou tsong-mou* 四庫全書總目, k. 142, 子部, 小說家類, III, f° 1 r°, col 4 et ss. — Le *Chan-hai king* a eu de très nombreuses éditions. A côté des notices bibliographiques anciennes qui lui sont consacrées, les meilleurs travaux relatifs à la constitution de cet ouvrage sont dûs à un savant japonais, M. Ogawa Seiki 小川琢治 : « *Chan hai king* » *henmokuron* 山海經篇目論, in *Geibun* 藝文, II, v (1911), p. 899-942 ; « *Chan hai king* » *henmokuron hoi* 山海經篇目論補遺, *ibid.*, II, VIII, (1911), p. 1363-1371 et « *Chan hai king* » *no sakkan ni tsuite* 山海經の錯簡に就て, *ibid.*, etc. Voir aussi les conclusions de De Harlez, *T'oung Pao*, V (1894), p. 122.

(3) La traduction que M. Henri Maspero donne de ce passage (*loc. cit.*, 50) contient une inadvertance ; elle indique 7.500 *li*, au lieu de 17.500, ce qui — à prendre le texte à la lettre — nous mettrait dix mille *li*, soit environ 5000 kilomètres, plus au Sud. D'autre part, *ibid.*, note 4, corriger *Che-ki* en *Ts'ien Han chou*.

La localité de Lin-tch'en se trouvait à l'Ouest de l'actuelle capitale de la province du Kouang-si, Nan-ning 南寧, au Sud immédiat de la rivière Yu 鬱水 et au Nord du Tso-kiang 左江, avant leur confluent et dans l'intérieur de l'angle formé par ces deux rivières, à peu près vers le *hien* actuel de T'ong-tcheng 同正縣 ou *tcheou* ancien de Yong-k'ang 永康州 [1]. Lin-tch'en appartenait, sous les Han antérieurs, à la commanderie de Yu-lin 鬱林, dont le *Ts'ien Han chou* (k. 28 下, f° 5 v°) nous dit qu'elle était l'ancienne commanderie de Kouei-lin 桂林 de l'époque des Ts'in ; la capitale du Kouei-lin qui se trouvait, nous l'avons vu (*supra*, p. 153 et n. 2) tout près de Siang hien fut en effet comprise dans la commanderie de Yu-lin des Han, avec la presque totalité du Kouei-lin, lorsque cette commanderie fut créée en 111 avant notre ère. Si cette commanderie de Yu-lin des Han avait englobé également la capitale de la commanderie ancienne de Siang des Ts'in, il serait surprenant que le *Ts'ien Han chou* ne l'ait pas noté. Cependant ce silence ne prouve rien. J'admets donc provisoirement, avec le *Meou-ling chou*, que la localité de Lin-tch'en ait été sous les Ts'in le centre administratif de la commanderie de Siang.

En conséquence, cette dernière circonscription — dont on a déjà pu, selon les textes **A** et **B** du *Chan-hai king*, déterminer une région (Tsing hien du Hou-nan et P'ing-yue du Kouei-tcheou) et une zone (frontière commune au Kouang-si et au Yun-nan) — apparaîtrait encore dans le Sud de l'actuelle province du Kouang-si, dans la région du confluent de la rivière Yu et du Tso-kiang. Ceci nous permettrait de tracer sur la carte un quadrilatère, dont les sommets seraient déterminés par ces quatre points : Tsing hien, P'ing-yue, frontière commune au Kouang-si et au Yun-nan et confluent du Yu-kiang et du Tso-kiang. Ce quadrilatère représenterait donc schématiquement une partie des territoires qui, d'après ces trois textes, auraient appartenu à la commanderie de Siang, sous les Ts'in.

Toutefois, remarquons ici encore que le passage invoqué est suspect d'altération tout comme les deux extraits du *Chan-hai king*.

Le *Meou-ling chou*, en effet, situe Lin-tch'en à 17.500 *li* de Tch'ang-ngan, c'est-à-dire de Si-ngan fou. Or, quel que soit le chemin choisi pour aller de Si-ngan fou à Nan-ning, il est impossible qu'il y ait, en comptant très largement, plus d'un nombre total compris entre 1000 et 2000 kilomètres, pour le trajet d'une ville à l'autre. Ce qui ferait de deux à quatre mille *li*, mais non 17.500 *li*. La différence de treize à quinze mille *li* est un peu forte et bien faite pour attirer l'attention. *A priori* une erreur de transmission de chiffre est peu probable, du moins pour les dizaines de mille, puisque c'est le mot 萬 qui est employé ; ce mot ne se déforme pas dans les copies aussi facilement que les autres chiffres, graphiquement plus simples. Si l'on objecte que ces notations de distance sont parfois fantaisistes et ne doivent pas s'entendre d'une manière

[1] Cf. *Ts'ien Han chou*, k. 28, 下, f° 5 v°, col. 10 ; Li Tchao-lo, *op. cit.*, k. 4, f° 6 v°, col. 7.

absolue, je répondrai que le *Meou-ling chou* lui-même nous fournit la preuve que, même comprise de façon relative, cette note sur Lin-tch'en contient une erreur indéniable.

En effet, le *Meou-ling chou* note fréquemment les distances en *li* qui séparent Tch'ang-ngan des points dont il parle ; il le fait habituellement avec soin. C'est ainsi (apud *Ts'ien Han chou*, k. 6, f° 9 r°, col. 11, commentaire) qu'à propos des commanderies de Tchou-yai et de Tan-eul, il dit : « Le chef-lieu de la commanderie de Tchou-yai se trouve à Tan-tou 瞫 都, à 7324 *li* de Tch'ang-ngan ; la commanderie de Tan-eul est éloignée de 7368 *li* de Tch'ang-ngan et administre cinq préfectures ». Or, nous savons que les commanderies de Tchou-yai et de Tan-eul se trouvaient toutes deux dans l'île de Hai-nan. Ici aucune incertitude, d'autant moins que les deux indications de distance se confirment mutuellement. Quoique fortes, ces indications ne paraissent pas exagérées pour l'île de Hai-nan, car nous ne savons pas à quelle route elles s'appliquent et il faut faire la part des incertitudes des relevés dans les itinéraires maritimes de l'époque. En tout cas, elles représentent une base fort précieuse de comparaison. En effet, si pour l'auteur du *Meou-ling chou*, l'île de Hai-nan se trouve à environ 7000 *li* de Si-ngan fou, il est matériellement impossible que le même auteur estime comme se trouvant à environ 17.000 *li* de distance de Si-ngan fou une localité (Lin-tch'en) plus rapprochée de Si-ngan fou que l'île de Hai-nan.

Il y a donc dans ce texte une erreur certaine, soit dans le nom de Lin-tch'en, soit, moins probablement à mon sens, dans le nombre des *li*. J'inclinerais plutôt en effet à corriger le nom de Lin-tch'en 臨 塵 ; nous verrons (*infra*, p. 215-217, 219) qu'il paraît probable que le nom de Lin-yi 林 邑 (qui fit fortune en désignant plus tard le premier royaume du Čampa) existait déjà sous les Ts'in pour désigner, dans la commanderie de Siang, la même ville qui sous les Han devait être appelée Siang-lin 象 林 et devenir la préfecture la plus méridionale de la commanderie de Je-nan 日 南 郡 ; or ce nom de Lin-yi 林 邑 est attesté en l'an 26 de notre ère pour désigner, dans un titre nobiliaire, un nom de lieu de la commanderie de Tong 東 郡 [1], écrit le plus souvent sous la forme Lin-yi 臨 邑, mais qu'on rencontre également, à la même date, sous l'orthographe Lin-yi 林 邑 [2]. De plus, je puis citer au moins un exemple du nom de Lin-yi écrit 臨 邑 au lieu de 林 邑 et s'appliquant sans doute possible au Čampa [3]. Il est fort possible qu'il y ait là une faute de copie répétée dans trois

(1) Cf. *Ts'ien Han chou*, k. 28 上, f° 8 v°, col. 13.

(2) *Heou Han chou*, k. 1 上, f° 8 v°, col. 6 et k. 51, f° 5 r°, dern. col.; *Heou Han ki*, k. 4, f° 3 r°, col. 1, 2e année *kien-wou* (26 A. D.).

(3) Cf. Yi-tsing 義 淨 (635-713). *Nan-hai k'i-kouei nei fa tchouan* 南 海 寄 歸 內 法 傳 (Tripiṭ. Kyōto, XXIX, x, k. 1, f° 93 r°, 下, col. 17 ; trip. Tōkyō, f° 68 r°, col. 11 ; Takakusu, *A record of the buddhist religion*, p. 12) : 南 至 占 波 卽 是 臨 邑. « Au Sud [de Pi-ying] on arrive au Čampa, c'est-à-dire [au] Lin-yi ».

textes différents ; mais la coïncidence est pour le moins curieuse et il se peut très bien aussi que les deux mots *lin* 林 et 臨 aient été employés anciennement l'un pour l'autre ; peut-être faudrait-il alors corriger en Lin-yi 臨邑 le Lin-tch'en 臨塵 du *Meou-ling chou*. Dans ce cas, l'auteur du *Meou-ling chou* aurait voulu désigner par Lin-[tch'en]yi l'ancienne ville du Siang, dont il croyait qu'elle était le chef-lieu de la commanderie sous les Ts'in. On comprendrait alors et le nom de la ville et la distance considérable indiqués par le *Meou-ling chou* ; toute difficulté géographique disparaîtrait du même coup [1]. Cependant cela aurait pour conséquence d'imposer la ville de Lin-yi (Siang-lin = Trà-kiệu) comme capitale de la commanderie de Siang des Ts'in, ce qui conduirait à supposer que les Ts'in auraient ensuite déplacé cette capitale vers le Nord, en l'installant dans la région de Huê et tout près de la mer. Je ne me dissimule donc pas ce que ma supposition a de hasardeux ; je me risque à la présenter parce que j'ai été frappé par ces deux orthographes équivalentes 林邑 et 臨邑 et parce qu'une hypothèse de ce genre peut quelque jour ne pas être inutile.

Ces sérieuses réserves étant faites au sujet du passage du *Meou-ling chou*, je passe au dernier texte, le plus important, qui s'oppose à la localisation traditionnelle de la commanderie de Siang.

D. — *Ts'ien Han chou* 前漢書, k. 7, f° 4 v°, col. 8 :

[元鳳五年]秋罷象郡分屬鬱林牂牁.

« En automne [de la 5e année *yuan-fong* = fin 76 avant J.-C.], on supprima la commanderie de Siang en la partageant entre les deux commanderies de Yu-lin et de Tsang-ko. »

La commanderie de Yu-lin 鬱林 [2] occupait, à la fin du Ier siècle avant notre ère, c'est-à-dire après le règne de l'Empereur Tchao 昭帝 (86-74 av. J.-C.), la majeure partie de la province actuelle du Kouang-si. Sa frontière septentrionale, qui la séparait alors des commanderies de Ling-ling 零陵 et de Wou-ling 武陵, passait de l'Est à l'Ouest très près de l'actuel *hien* de Kou-houa 古化縣 (nom nouveau de Yong-ning tcheou 永寧州, du Kouang-si), remontait directement vers le Nord jusqu'à la ligne que trace aujourd'hui la frontière commune entre le Hou-nan et le Kouang-si, puis celle du Kouang-si et du Kouei-tcheou, suivait cette ligne jusqu'à la rivière Yong 溶江, continuait vers l'Ouest, pénétrait dans le Sud-Est du territoire de l'actuelle

---

(1) Le *Heou Han chou* (k. 33, f° 7 v°-8 r°) situe le chef-lieu du Kieou-tchen (soit à peu près Thanh-hoá) à 11.580 *li* de Lo-yang et celui du Je-nan (Annam central) à 13.400 *li* ; ceci cadre assez bien avec mon hypothèse si l'on retient la distance donnée par le *Meou-ling chou*.

(2) Les identifications qui suivent sont basées sur les données du chapitre géographique du *Ts'ien Han chou* et sur les principaux noms de lieux cités dans cet ouvrage.

province du Kouei-tcheou, passait aux environs de Yong-kiang hien 容江縣 (nouveau nom de Kou-tcheou 古州, du Kouei-tcheou) qu'elle laissait au Nord, puis de Tou-kiang hien 都江縣 (Kouei-tcheou) qu'elle englobait ; de là elle redescendait vers le Sud, en laissant un peu à l'Ouest le *hien* de Li-p'o 荔波縣 (Kouei-tcheou). Elle rentrait ensuite dans les territoires de la province du Kouang-si, où elle passait entre les *hien* de Sseu-ngen 思恩 à l'Est, et de Ho-tch'e 河池 à l'Ouest ; par un coude brusque, elle reprenait la direction de l'Ouest jusqu'un peu au Nord de Ling-yun hien 淩雲縣 (Sseu-tch'eng 四城, Kouang-si) ; là elle changeait de nouveau de direction et repartait franchement vers le Sud, passait à l'Ouest de la ville de Po-so 百色, siège actuel du *tao* de T'ien-nan 田南道, de la province du Kouang-si ; elle passait ensuite à l'Est du *hien* de T'ien-pao 天保 (Tchen-ngan 鎮安, Kouang-si) et atteignait, un peu au Sud-Est de Hia-lei 下雷 (Kouang-si), la ligne qui sert actuellement de frontière entre le Kouang-si et le Tonkin ; le point de rencontre devait se trouver dans la région au Nord du poste tonkinois de Tra-linh, près de Cao-bằng. De là, peut-être la limite méridionale du Yu-lin se confondait-elle avec la frontière actuelle entre le Tonkin et le Kouang-si, et la suivait-elle jusqu'à sa rencontre avec celle du Kouang-tong ; elle se confondait ensuite avec la frontière commune au Kouang-si et au Kouang-tong jusqu'au Sud-Ouest de Hing-ye hien 興業縣 (Kouang-si), à peu près au point où cette frontière rencontre la petite rivière Wou-sseu 武思江, qui coule du Kouang-tong au Kouang-si. Puis la limite du Yu-lin, englobant le *hien* de Hing-ye en le contournant au Sud-Ouest, au Sud et au Sud-Est, passait immédiatement à l'Est de Yu-lin hien 鬱林縣, du Kouang-si, faisait un faible détour vers l'Ouest et remontait bientôt directement vers le Nord en passant à l'Est de Siun-tcheou 潯州 et très près à l'Ouest de P'ing-ngan hien 平安縣 (Kouang-si). Enfin elle continuait sa course presque rectiligne vers le Nord pour aller rejoindre, près de Kou-houa hien 古化縣 (Kouang-si), l'endroit que j'ai pris comme point de départ.

La commanderie de Yu-lin des Han enfermait donc à la fin du premier siècle avant notre ère une partie du territoire qui, d'après les données du *Chan-hai king* et du *Meou-ling chou* prises à la lettre, aurait appartenu à la commanderie de Siang, sous les Ts'in ; en particulier la région de Lin-tch'en est bien comprise (cf. *supra*, p. 160) dans cette commanderie de Yu-lin.

Toutefois les trois autres sommets du quadrilatère dont j'ai parlé (*supra, ibid.*), c'est-à-dire les points suivants : Tsing hien du Hou-nan, P'ing-yue du Kouei-tcheou et la frontière commune au Yun-nan et au Kouang-si, ne faisaient pas partie de la commanderie de Yu-lin sous les Han. Voyons si nous les retrouverons dans celle de Tsang-ko.

A la fin du premier siècle avant notre ère la commanderie de Tsang-ko 牂柯郡, fondée en l'année 111 (1), était en gros située à l'Ouest de celle de Yu-

(1) *Ts'ien Han chou*, k. 28 上, f° 18 v°, col. 2 sqq.

lin. Cette commanderie englobait de vastes régions habitées par certains « barbares du Sud-Ouest » et particulièrement les territoires de l'ancien royaume *miao-tseu* de Ye-lang 夜郎. Sa frontière orientale se confondait avec la frontière occidentale du Yu-lin depuis le point situé à l'Ouest de Tou-kiang hien 都江縣 (Kouei-tcheou) jusqu'à sa rencontre, au Nord immédiat de Tra-linh, avec l'actuelle frontière tonkinoise (cf. *supra*, p. 163). Si nous ne savons rien pour ceux de la commanderie de Yu-lin, nous sommes certains que les territoires administrés par la commanderie de Tsang-ko n'étaient pas exclusivement situés dans les limites de la Chine actuelle proprement dite. En effet, bien que ne comprenant pas en principe de territoires dits de Yue (Cf. *infra*, p. 182 et 204), la commanderie de Tsang-ko s'étendait assez loin vers le Sud.

Peu après avoir atteint la ligne frontière du Tonkin d'aujourd'hui, la limite orientale de cette commanderie la suivait dans une brève course vers l'Ouest, puis abandonnait le domaine chinois actuel pour se diriger vers le Sud-Ouest et pénétrer ainsi franchement dans le Tonkin septentrional de nos jours. Elle y englobait de vastes territoires exclusivement peuplés par des indigènes de race *miao-tseu* ou *tăi*, notamment les bassins du Sông Gâm et de la Rivière Claire et la région de Tuyên-quang (¹); elle devait arriver au Nord de la région Việt-trì — Vĩnh-yên et déborder sur le Haut-Annam (²). La partie méridionale de la commanderie de Tsang-ko avançait donc dans les hautes régions du Tonkin et de l'Annam actuels ; elle laissait à l'Est (dans la commanderie de Kiao-tche 交趾郡) les régions de Cao-bằng, de Tòng-hoá phu, de Thái-nguyên ; au Sud (toujours dans le Kiao-tche), celle de Sơn-tây ; à l'Ouest celle de Hưng-hoá et tout le cours du Fleuve Rouge ; puis, plus au Sud, elle passait à l'Ouest de Thanh-hoá et atteignait le point le plus méridional de la commanderie de Tsang-ko. La frontière occidentale de cette commanderie remontait directement ensuite vers le Nord, passait un peu à l'Ouest du cours de la rivière Claire, atteignait ainsi la ligne frontière Sud du Yun-nan, la traversait, continuait vers le Nord, englobait le *hien* de Wen-chan 文山縣 (K'ai-houa 開化, Yun-nan) et

---

(¹) Du *Ts'ien Han chou*, loc. cit., f° 18 v° col. 6, il ressort nettement que la préfecture de Si-souei 西隨 se trouvait près de la rivière Mei 麋 (Rivière Claire) ; que celle de Tou-mong 都夢 était située à l'Est de la rivière Hou 壺 (Sông-Gâm) ; que ces deux rivières étaient réunies en une seule qui passait près de Mi-ling 麊泠 (région de Việt-trì) puis se jetait dans le Chang-long k'i 尙龍谿 (Fleuve Rouge). De plus le siège administratif de la partie méridionale de la commanderie se trouvait à Tsin-sang 進桑. Or les *hien* de Si-souei et de Tsin-sang, conservés sous les Han postérieurs, étaient situés dans la région de Tuyên-quang ; d'autre part la rivière Mei (Rivière Claire) était englobée à l'Ouest par la frontière du Tsang-ko, qu'elle traversait pour arriver dans la région de Việt-trì et se jeter dans le Fleuve Rouge.

(²) La commanderie de Tsang-ko avait été créée en grande partie sur les territoires de l'ancien royaume de Ye-lang 夜郎 et l'on sait (*Che-ki*, k. 116, f° 1 r° ; *Ts'ien Han chou*, k. 95, f° 1 r° ; *Heou Han chou*, k. 116, f° 3 v°, col 11 et 6 r°-v°) que ceux-ci s'étendaient du Kouei-tcheou au Tonkin, et qu'ils étaient, dans leur partie la plus méridionale, bornés à l'Est par le Kiao-tche (Tonkin) et par le Kieou-tchen (Thanh-hoá).

la source de la Rivière Claire ; elle passait assez loin, à l'Est, de Mong-tseu 蒙自, d'A-mi hien 阿迷縣 (A-mi-tcheou) du Yun-nan, puis plus près de Kieou-pei 邱北 (Yun-nan) ; elle continuait vers l'Ouest entre le *hien* de Mi-lö 彌勒縣, à l'Ouest, et celui de Kouang-si 廣西縣, à l'Est ; elle reprenait alors la direction du Nord en laissant tout près d'elle, à l'Ouest, les territoires occupés actuellement par les *hien* de Lou-nan 路南 et de Yi-leang 宜良 ; elle remontait à peu près le cours supérieur du Pa-ta-ho, continuait jusqu'au Nord du *hien* de Siuan-wei 宣威縣 (Yun-nan) dont elle englobait le territoire, se dirigeait vers l'Est jusqu'à la frontière actuelle Kouei-tcheou - Yun-nan qu'elle passait au Sud de Wei-ning hien 威寧縣 (Kouei-tcheou). Elle prenait ensuite la direction de l'Est pour pénétrer dans le Kouei-tcheou, remontait vers le Nord par un coude brusque qui laissait tout près, au Sud, le *hien* de Lang-tai 朗岱 (Kouei-tcheou) ; à l'Est, Pi-tsie 畢節, chef-lieu actuel du *tao* de Kouei-si 貴西道, au Kouei-tcheou. De là, la frontière du Tsang-ko suivait pendant quelques kilomètres la ligne qui sépare aujourd'hui le Yun-nan du Kouei-tcheou, la quittait avant le point d'intersection des trois frontières actuelles du Yun-nan, du Kouei-tcheou et du Sseu-tch'ouan. Se dirigeant d'abord franchement vers l'Est, elle passait au Nord des *hien* de Ta-ting 大定 et de K'ien-si 黔西 (Kouei-tcheou) ; puis elle tournait brusquement et continuait vers le Nord jusqu'au Sud du *hien* de Jen-houai 仁懷 (Kouei-tcheou) ; elle reprenait de nouveau la direction de l'Est, passait entre Tsouen-yi hien 遵義縣, au Sud, et Souei-yang hien 綏陽縣 (Kouei-tcheou), au Nord. Par un brusque crochet elle remontait alors jusqu'à la ligne qui sépare le Kouei-tcheou du Sseu-tch'ouan, au Nord-Ouest du *hien* de Tcheng-ngan 正安縣 (Kouei-tcheou) ; elle suivait ensuite vers l'Est cette frontière Kouei-tcheou - Sseu-tch'ouan, jusqu'au point où elle est coupée par le cours de la rivière Wou 烏江. Enfin, en devenant la frontière orientale du Tsang-ko, elle prenait d'une manière ininterrompue la direction du Sud, en laissant d'abord à l'Est le cours de la rivière Wou 烏江, qu'elle ne coupait qu'au Sud de Sseu-nan hien 思南縣 (Kouei-tcheou) ; puis en passant entre Houang-p'ing hien 黃平縣, à l'Ouest, et Che-ping hien 施秉縣 (Kouei-tcheou), à l'Est. C'est peu après qu'elle traversait le cours de la branche fluviale qui était considérée à l'époque comme étant la rivière Yuan 沅水. La source et le début du haut cours de cette rivière Yuan étaient donc bien compris dans la commanderie de Tsang-ko. Enfin, continuant vers le Sud, la frontière orientale du Tsang-ko rejoignait l'angle Nord-Ouest de la commanderie de Yu-lin au point d'où nous sommes partis (*supra*, p. 163), c'est-à-dire un peu à l'Ouest de Tou-kiang hien 都江縣 (Kouei-tcheou).

Des points de la commanderie de Siang déterminés par les passages du *Chan-hai king*, deux (régions de la rivière Yuan et de la source de la rivière Yu) étaient englobés dans les limites de la commanderie de Tsang-ko, sous les Han. Seul reste en dehors celui qui est représenté par le territoire de l'actuel Tsing-hien 靖縣 du Hou-nan.

La zone représentée schématiquement par le quadrilatère dont j'ai parlé (*supra*, p. 160), c'est-à-dire une partie de la commanderie de Siang de l'époque des Ts'in, aurait donc cessé d'appartenir à cette commanderie seulement en 76 av. J.-C. ; à cette date, la commanderie de Siang supprimée aurait été, d'après le *Ts'ien Han chou* (**D**), partagée entre celle de Tsang-ko et celle de Yu-lin. En effet ces deux dernières commanderies enfermaient bien, après l'année 76, la presque totalité des territoires de la commanderie de Siang, tels qu'ils sont déterminés par les textes **A**, **B**, **C**.

Ce passage du *Ts'ien Han chou* (**D**) semble donc fournir un appui d'apparence solide aux trois premiers textes (**A**, **B**, **C**), par eux-mêmes suspects et assez peu convaincants. Alors que nous aurions pu, sans remords, négliger ces trois textes s'ils avaient été isolés, nous ne le pouvons plus sans de fortes raisons quand se dresse devant nous l'autorité du *Ts'ien Han chou*.

En réalité, la thèse de M. Henri Maspero repose entièrement sur ces quelques mots de l'*Histoire des Han antérieurs*. Mais quel crédit pouvons-nous accorder à ce passage ?

De bonne heure l'attention des érudits chinois a été attirée sur cette donnée, inconciliable avec ce que l'on connaissait par ailleurs ; ils n'ont pas laissé d'apercevoir qu'elle avait contre elle tous les autres passages, et nombreux, du même *Ts'ien Han chou* et de quelques autres ouvrages anciens.

Les critiques qui pouvaient être adressées à cette affirmation (**D**) de l'*Histoire des Han antérieurs* furent groupées dans une note que nous devons à Ts'i Chao-nan 齊召南, excellent géographe chinois du XVIII[e] siècle [1]. Cette note fut insérée dans les *k'ao-tcheng* 考證 ou « errata et notes critiques » qu'ajoutèrent aux vingt-quatre histoires les savants éditeurs de la grande collection des historiens dynastiques publiée sous K'ien-long. Dans les *k'ao-tcheng* du chapitre 7 du *Ts'ien Han chou* (f° 1 v°), Ts'i Chao-nan indique d'abord que ce passage lui paraît suspect ; il dit que la commanderie de Siang avait été absorbée, après les Ts'in, par le royaume de Nan-yue 南越 (Nam-việt) ; qu'après avoir conquis le Nan-yue, les Han créèrent la commanderie de Je-nan à la place de l'ancienne commanderie de Siang, ainsi qu'on peut l'établir par le chapitre géographique de l'*Histoire des Han antérieurs* ; qu'à l'époque dont il est question (76 av. J.-C.) le nom de « Siang » n'était plus employé pour désigner une commanderie quelconque ; qu'enfin, ce nom est peut-être mis ici à la place de celui de « Je-nan » qui l'avait remplacé et qui ne cessa pas d'exister pendant toute la durée de la dynastie des Han.

Quoique cette critique ne soit pas aussi pénétrante ni aussi exacte qu'elle aurait pu l'être, il faut reconnaître qu'elle est juste dans ses grandes lignes. Elle

---

(1) Cf. Giles, *Biographical dictionary*, n° 303. Ts'i Chao-nan est surtout connu comme auteur d'un bon ouvrage géographique, le *Chouei-tao ti-kang* 水道提綱, et comme collaborateur du *Ta Ts'ing yi-t'ong tche* 大清一統志.

n'est pas la seule, et M. Henri Maspero paraît un peu sévère (p. 52) quand il dit des savants chinois que c'est « leur seule ignorance de la géographie qui les a empêchés d'accorder toute son importance » à ce passage du *Ts'ien Han chou*. La science géographique et historique des érudits chinois leur a, au contraire, permis de voir assez clair dans cette question.

Des érudits comme Ts'ien Ta-hin 錢大昕 [1], Wou Tcho-sin 吳卓信 [2], Ts'iuan Tsou-wang 全祖望 [3], Tcheou Cheou-tch'ang 周壽昌, Wang Kouo-wei 王國維 [4], d'autres encore, s'accordent à rejeter comme inexacte cette donnée du *Ts'ien Han chou*.

On ne peut que partager leur avis.

En effet il y a une impossibilité matérielle à ce que cette donnée soit fondée.

Nous savons avec certitude (*infra*, texte **V**, p. 182-183 [5]) que la totalité des territoires méridionaux — occupés actuellement par le Yun-nan, le Sseu-tch'ouan, le Kouei-tcheou, les deux Kouang et les pays annamites jusque vers le Cap Varella au Sud, c'est-à-dire englobant entre autres les commanderies anciennes de Tsang-ko et de Yu-lin dont nous venons de parler — furent organisés, entre 135 et 109 avant notre ère, en dix-sept commanderies dont plusieurs textes indépendants nous ont conservé tous les noms. Or le nom de la commanderie de Siang ne se trouve pas parmi ceux des dix-sept commanderies.

Si le toponyme de Siang ne figure pas dans la répartition de 135-109 av. J.-C., on doit nécessairement en conclure que les régions qui portaient anciennement ce nom reçurent alors une autre ou plusieurs autres désignations. Nous avons donc la certitude que dès la fin du IIe siècle avant notre ère le nom administratif de *Siang* n'existait plus. Nous savons d'autre part que ce nom avait été supprimé à une date bien antérieure, au moment de la fondation du royaume de Nan-yue, c'est-à-dire à la fin de l'année 207 avant notre ère. Enfin aucune trace de reconstitution de cette commanderie de Siang ne peut être relevée entre 207 et 76 av. J.-C.

En conséquence, puisque la commanderie de Siang fut supprimée en 207 pour être absorbée par le royaume de Nan-yue [6] ; puisqu'elle ne fut pas

---

(1) *Ts'ien-yen t'ang ts'iuan chou* 潜研堂全書, I, *Han chou k'ao-yi* 漢書攷異, k. 1, f° 8 r°; XIII, *Ts'ien-yen t'ang wen-tsi* (文集), k. 16, f° 3 r° à 13 v°, au sujet des commanderies des Ts'in et des Han.

(2) *Han chou ti-li tche pou tchou* 漢書地理志補注, k. 83, f° 3 v°.

(3) *Han chou ti-li tche ki-yi* 漢書地理志稽疑 (in *Yue-ya t'ang ts'ong-chou* 粤雅堂叢書, XVII, k. 2, f° 22 v°-23 r°) et k. 2, f° 21 v° de l'édition originale.

(4) Wang Kouo-wei, *Ts'in Han kiun k'ao* 秦漢郡考, in *Kouo-hio ts'ong-k'an* 國學叢刊, I, mai 1914 et aussi in *Siue t'ang ts'ong-k'o* 雪堂叢刻, IV; Tcheou Cheou-tch'ang, *Han chou tchou kiao pou* 漢書注校補, k. 25, f° 23 v°.

(5) Et aussi *Ts'ien Han chou*, k. 6, f° 9 r°, col. 9-13 ; k. 27 中之下, f° 8 v°, col. 8 et commentaire ; *ibid.*, f° 9 v°, col. 10 et commentaire.

(6) En fait cette suppression fut antérieure de quelques années et date peut-être de 210 avant notre ère (Cf. *infra*, textes **XXIII-XXV**, p. 207-215). En tout cas la commanderie de Siang n'existait certainement plus à la fin de l'année 207.

réorganisée entre 207 et 109 ; puisque les territoires qu'elle administrait sous les Ts'in, après avoir appartenu au Nan-yue reçurent un nom nouveau entre 135 et 109 av. J.-C.; et puisque enfin le nom même de Siang ne reparaît pas sous les Han après l'année 109, il en résulte clairement que la commanderie de Siang n'a pu être partagée en 76 avant notre ère pour la bonne raison qu'elle n'existait plus depuis un siècle et quart.

Il n'y a pas, je crois, à chercher plus loin et le passage embarrassant du *Ts'ien Han chou* tombe de lui-même. A la suite de tous l.s géographes chinois je n'hésite donc pas à l'écarter.

*
* *

Je viens de signaler, en m'y arrêtant longuement, les quatre textes qui paraissent opposés à la masse de ceux sur lesquels se fonde la localisation traditionnelle de la commanderie de Siang.

Les objections qui découlent de ces quatre textes sont en somme d'une impressionnante faiblesse. D'aucun d'eux tout d'abord il ne serait possible de conclure expressément ce qu'affirme la thèse de M. Henri Maspero, que la commanderie de Siang était comprise *exclusivement* dans les limites actuelles de la Chine propre.

Ils se réduisent en fait à deux indications vagues et altérées d'un livre plus que suspect, le *Chan-hai king* ; à un extrait certainement mal transmis du *Meou-ling chou*; enfin à un unique passage du *Ts'ien Han chou* qui a contre lui toutes les données historiques et géographiques du même ouvrage et qui ne résiste pas à un examen attentif de l'organisation administrative chinoise de l'époque des Han antérieurs.

Il n'y a donc aucune raison de rejeter une identification proposée depuis le premier siècle de notre ère et acceptée jusqu'ici sans conteste. Nous verrons d'autre part que l'exposé des sources anciennes et le récit minutieux des faits précisent cette identification et rassemblent en sa faveur un faisceau de preuves solides.

Chapitre III.

Les textes.

Sans vouloir discuter les premières mentions chinoises relatives aux origines du peuple annamite, je me bornerai à reproduire et à traduire dans ce chapitre certains passages d'auteurs chinois anciens et d'ouvrages annamites qui traitent de la géographie et de l'histoire de la Chine méridionale et des pays annamites principalement pendant le dernier quart du IIIe siècle avant notre ère.

Ces textes seront classés chronologiquement d'après la date de l'ouvrage d'où ils sont extraits. Si je reproduis plusieurs passages d'une même

œuvre, je le fais dans l'ordre des chapitres ou des sections [1]. Aucun des ouvrages fondamentaux auxquels je me réfère n'est postérieur au VI[e] siècle de notre ère. J'en excepte les textes d'auteurs annamites, auxquels j'ai fait appel, mais avec prudence. Il m'a paru difficile en effet de traiter de l'histoire ancienne de l'Annam d'après les sources chinoises sans lui comparer les traditions transmises par les histoires de ce pays.

Enfin, c'est sur l'analyse des textes étudiés dans ce chapitre qu'est fondé l'essai de synthèse historique et géographique par lequel je termine mon travail (Cf. chapitre IV, Conclusions).

Voici la liste de ces textes :

A. *Houai-nan tseu* (texte **I**), II[e] siècle avant notre ère.
B. *Che-ki* (**II** à **XIII**), début du I[er] siècle avant notre ère.
C. *Ts'ien Han chou* (**XIV** à **XXII**), I[er] siècle de notre ère.
D. *Kiao-tcheou wai-yu ki* et *Kouang-tcheou ki* (**XXIII** à **XXV**), III[e]-V[e] siècles.
E. *Tsin chou ti-tao ki* (**XXVI**), début du IV[e] siècle.
F. *Chouei-king tchou* (**XXVII** et **XXVIII**), début du VI[e] siècle.
G. Textes historiques annamites (**XXIX** à **XXXIV**), XIV[e]-XIX[e] siècles.

*
* *

A. — *HOUAI-NAN TSEU* 淮南子 (antérieur à 123 avant notre ère).

Houai-nan tseu 淮南子, « le maître de Houai-nan », est le nom littéraire de Lieou Ngan 劉安, petit-fils du fondateur de la dynastie chinoise des Han. Les *Mémoires historiques* [2] de Sseu-ma Ts'ien et l'*Histoire des Han antérieurs* [3] de Pan Kou ont consacré quelques pages biographiques à ce prince.

Le royaume de Houai-nan 淮南 fut établi par Kao-tsou des Han et en 203 av. J.-C., sur les territoires de l'ancienne commanderie de Kieou-kiang 九江郡 de l'époque des Ts'in [4], puis supprimé en 174, pour être rétabli en 168 [5] et définitivement remplacé en 122 av. J.-C. par les commanderies de Kieou-kiang 九江郡 et de Lou-kiang 廬江郡 des Han, et par le royaume de Lieou-ngan 六安國. Le pays de Houai-nan était donc situé dans la province actuelle du Ngan-houei 安徽 ; il avait sa capitale à la ville de Cheou-tch'ouen

(1) Les ouvrages seront marqués, avant les titres, par des lettres en grandes capitales : A, B, C, etc. ; les passages reproduits et traduits, par des chiffres romains en caractères gras : **I**, **II**, **III**, etc., dans une série unique et continue pour l'ensemble de l'article.
(2) *Che-ki*, k. 118, f° 3 r°, col. 11 et ss.
(3) *Ts'ien Han chou*, k. 44, f° 4 r°, col. 3 et ss.
(4) *Ts'ien Han chou*, k. 28 上, f° 11 r°, col. 9.
(5) Chavannes, *Mém. hist.*, III, 454, n. 4.

壽春 sur l'emplacement de l'actuelle Cheou-hien 壽縣, dans le *tao* de Houai-sseu 淮泗道 ; ce royaume s'étendait vers le Sud jusqu'au Yang-tseu kiang.

Lieou Ngan 劉安 en fut nommé roi en 164 avant notre ère [1]. Ce souverain, artiste et lettré, était particulièrement épris de recherches philosophiques ; les doctrines taoïques, la magie, l'alchimie formaient l'objet préféré de ses études. Il ne négligeait cependant pas les affaires publiques et parut même nourrir un instant de hautes ambitions politiques. Compromis dans une conspiration contre le pouvoir impérial, il tenta de se défendre, mais ne put échapper au châtiment dont il était menacé qu'en se suicidant en novembre-décembre de l'année 123 avant notre ère [2].

Les détails de ce procès politique [3] sont particulièrement suggestifs. C'est à cette occasion que Lieou Ngan, rappelant les ambitions néfastes de Ts'in Che-houang-ti, fait allusion à la conquête des pays du Sud et à l'expédition contre les principautés *yue* [4]. Le roi de Houai-nan était bien placé pour recueillir les traditions historiques relatives à ces régions. Un passage d'un commentaire de Yen Che-kou (*Ts'ien Han chou*, k. 64 上, f° 2 v°, col. 7-12) note en effet que les princes de Houai-nan avaient servi sur les frontières des territoires des Yue et connaissaient bien tout ce qui se rapportait à ces pays.

Il était donc indiqué de rechercher dans l'œuvre propre de Houai-nan tseu les mentions qui pouvaient y être faites de la conquête et de l'organisation des pays du Sud.

Houai-nan tseu a laissé une série d'écrits qui sont du plus grand intérêt ; tout le taoïsme du IIe siècle avant notre ère s'y reflète. Il faut regretter que ces essais n'aient pas encore été l'objet d'une sérieuse étude critique. L'historien de la philosophie chinoise ancienne y ferait une belle moisson ; on y trouverait en outre maints renseignements historiques de grande valeur. Il ne faut pas perdre de vue en effet que les écrits de Houai-nan tseu sont antérieurs d'une trentaine d'années au moins aux travaux historiques de Sseu-ma Ts'ien et de plus que celui-ci ne paraît pas avoir connu l'œuvre de Lieou Ngan.

Ces écrits requièrent évidemment un examen critique, mais je ne crois pas qu'il y ait lieu, en principe, d'élever de doutes sur l'authenticité de l'ensemble du recueil qui nous est parvenu sous le nom de *Houai-nan tseu*. Malgré le silence du *Che-ki* sur l'œuvre elle-même, il faut noter que le *Ts'ien Han chou* (k. 44, f° 4 r°, col. 4) cite expressément, parmi les œuvres de Lieou Ngan, un *Nei-chou* 內書 en 21 sections (*p'ien* 篇), qui est mentionné également dans le chapitre bibliographique de la même histoire (k. 30, f° 16 v°, col. 12).

---

(1) *Ibid.*, II, 473.

(2) *Che-ki*, k. 118, f° 7 v°, col. 7 ; commentaire. — Giles, *Biographical dictionary*, n° 1269, donne à tort 122 B. C. De même Parker, *Hwai-nan tsz, philosopher and prince* in *New China Review*, 1919, p. 509.

(3) Voir *Che-ki*, k. 118.

(4) J'ai traduit plus loin (texte **XX**, p. 205-207) un passage analogue recueilli dans le *Ts'ien Han chou* et extrait d'un rapport de Houai-nan tseu, de 135 avant J.-C.

sous le titre de *Houai-nan nei eul-che yi p'ien* 淮南內二十一篇, et attribué au roi [Lieou] Ngan.

L'œuvre de Houai-nan tseu fut, vers l'an 100 de notre ère, commentée par Hiu Chen 許愼, l'auteur bien connu du dictionnaire *Chouo-wen* 說文 ; le commentaire de Hiu Chen est aujourd'hui perdu (1). A la fin du IIe siècle le *Houai-nan tseu* était de nouveau commenté par Kao Yeou 高誘 (2), de qui nous possédons aussi un commentaire du *Tchan kouo ts'ö* 戰國策 et un autre du *Lu che Tch'ouen-ts'ieou* 呂氏春秋. Le commentaire du *Houai-nan tseu* par Kao Yeou nous a été transmis avec une préface et une table des matières, dues également à Kao Yeou.

A l'exception du *Pao p'ou tseu* 抱朴子 (début du IVe siècle) (3), les listes d'écritures taoïques, comme celle du *Tseu tch'ao* 子抄 (VIe siècle) (4), du *Souei-chou* 隋書 (VIIe siècle) (5), les bibliographies des T'ang (6), des Song (7), etc., citent le *Nei-p'ien*, sous des titres divers, mais assez semblables pour qu'on puisse suivre facilement la transmission de l'œuvre (8).

Il est donc très probable que le *Houai-nan tseu* en 21 sections que nous possédons actuellement se soit dans son ensemble transmis sans altérations appréciables depuis la mort de son auteur, en 123 avant notre ère.

Cette œuvre contient, dans sa dix-huitième section, un passage fort important sur la conquête des pays du Sud par Ts'in Che-houang-ti. L'authenticité de ce passage est certifiée par les données du *Che-ki* et du *Ts'ien Han chou* (9).

---

(1) Sur Hiu Chen, cf. *Heou Han chou*, k. 109 下, f° 8 r°, col. 5-8 ; sur son commentaire du *Houai-nan tseu*, cf. *Tche-tchai chou-lou kiai-t'i* 直齋書錄解題, k. 10, f° 8 v°, de l'édition de 1883 du Kiang-sou chou-kiu et les notices bibliographiques sur Houai-nan tseu (cf. *infra*, note 8).

(2) Cf. *Tche tchai chou lou kiai-t'i*, id.

(3) K. 4, section XIX de l'édition de 1885 où je n'ai pu retrouver le *Nei-p'ien* de Houai-nan tseu. Sur le *Pao p'ou tseu*, cf. Pelliot, *Journal Asiatique*, juillet-août 1912, p. 145.

(4) Cf. *BEFEO*, XXII, 292, note (33).

(5) K. 34, f° 4 r°, col. 1.

(6) *K'ieou T'ang chou*, k. 47, f° 4 r°, col. 2 ; *Sin T'ang chou*, k. 59, f° 7 r°, col. 3.

(7) *Tche-tchai chou-lou kiai-t'i*, k. 10, f° 8 v° ; *Kiun-tchai tou-chou tche*, k. 12, f° 1 v° ; *Tch'ong-wen tsong-mou*, k. 3, f° 17 r° ; *Song che*, k. 205, f° 10 r°, col. 3 etc.

(8) Je ne veux pas faire ici la bibliographie critique de l'œuvre principale de Houai-nan tseu ; elle serait superflue puisque l'authenticité du passage que j'utilise est garantie par les données correspondantes du *Che-ki* et du *Ts'ien Han chou* (cf. note suivante).

Voir : *Sseu-k'ou ts'iuan-chou tsong-mou*..., k. 117, f° 16 r°, col. 1 ; *Tou-chou min k'ieou ki* 讀書敏求記, k. 3, f° 10 r° ; *T'ie-k'in t'ong-kien leou ts'ang-chou mou-lou* 鐵琴銅劍樓藏書目錄, k. 16, f° 7 r° ; *Keiseki hōkoshi* 經籍訪古志, k. 4, f° 21 r°, col. 1 ; *Kanseki kaidai* 漢籍解題, p. 256.

(9) Trois autres textes (*infra*, **VIII**, **XX** et **XXI**), quoique remontant seulement au *Che-ki* et au *Ts'ien Han chou*, n'en sont pas moins en effet de la même époque, puisqu'ils reproduisent les propos mêmes de Houai-nan tseu ou de Yen Ngan (IIe siècle avant J.-C.). Cependant je les ai laissés à leur place logique dans la suite des textes extraits des histoires dynastiques anciennes, parce qu'ils ont été transmis indé-

C'est le plus ancien [1] que je connaisse sur cette question et c'est par lui que j'ouvrirai la série des sources historiques d'où découlent mes conclusions.

I. — *Houai-nan tseu*. Réédition de 1804 du *Houai-nan tseu tsien che* 淮南子箋釋, k. 18, 人間訓, f° 18 r°, col. 2-10.

又利越之犀角象齒翡翠珠璣乃使尉屠睢發卒五十萬爲五軍一軍塞鐔城之嶺一軍守九疑之塞一軍處番禺之都一軍守南野之界一軍結餘干之水三年不解甲弛弩使監祿無以轉餉又以卒鑿渠而通糧道以與越人戰殺西嘔君譯吁宋而越人皆入叢薄中與禽獸處莫肯爲秦虜相置桀駿以爲將而夜攻秦人大破之殺尉屠睢伏尸流血數十萬乃發適戍以備之.

« [Ts'in Che-houang-ti] s'intéressant en outre aux cornes de rhinocéros, aux défenses d'éléphants, aux plumes de martins-pêcheurs et aux perles rondes et irrégulières [du pays] de Yue [2], envoya alors le *wei* [3] T'ou Ts'iu 屠睢 [4] à la tête de cinq cent mille hommes répartis en cinq armées (pour conquérir ce pays).

---

pendamment de l'œuvre proprement dite de Houai-nan tseu. Comme je l'ai dit plus haut, ils confirment le sens général du passage extrait de la dix-huitième section du *Houai-nan tseu* (*infra*, texte I) et sont, par conséquent, bien faits pour nous donner confiance en ce passage. (Cf. *infra*, p. 206, n. 12).

(1) Il doit avoir été rédigé à peu près à la même date (135 av. J.-C.) que le passage du rapport de Houai-nan tseu traduit *infra* (texte **XX**, p. 205-207).

(2) Les pays de Yue s'étendaient sur l'ensemble des provinces actuelles du Fou-kien, du Kouang-tong, du Kouang-si et du Tonkin-Annam. Ces pays se partageaient en deux régions principales : celle des Yue orientaux, au Fou-kien et celle des Yue méridionaux, dans les deux Kouang et les pays annamites.

(3) Le *wei* 尉 ou *kiun tou wei* 郡都尉 était, sous les Ts'in, un haut fonctionnaire provincial qui exerçait la charge de gouverneur militaire d'une commanderie (cf. Ed. Chavannes, *Mém. hist.*, II, 531 et aussi *Che-ki*, k. 112, f° 4 v°, col. 2). D'après le *Che-san tcheou ki* 十三州記, ouvrage cité par Sseu-ma Tcheng 司馬貞 (VIII[e] siècle) dans son commentaire (*So-yin* 索隱) du *Che-ki* (k. 113, f° 1 r°, col. 7), les gouverneurs des commanderies importantes sous les Ts'in avaient le titre de *cheou* 守, ou de *kiun cheou* 郡守 ; c'étaient probablement des fonctionnaires de l'ordre civil. Les gouverneurs des commanderies de moindre importance étaient des *wei*, ou gouverneurs militaires. Il faut en conclure que les commanderies gouvernées par des *wei* étaient administrées sous le régime militaire, en attendant probablement d'être pacifiées entièrement et de passer sous l'administration civile. — Cf. encore une note des *k'ao-tcheng* du *Ts'ien Han chou* (k. 95, f° 1 r°, col. 7).

(4) T'ou 屠 est le nom de famille du personnage et Ts'iu 睢 son nom personnel (cf. *Che-ki*, k. 112, f° 4 v°, col. 2 et aussi le commentaire de Tchang Yen 張宴 dans le *Ts'ien Han chou*, k. 64 上, f° 3 r°, col. 11). Le commentaire de Kao Yeou dit que T'ou Ts'iu était un général des Ts'in 秦將. — Malgré de fréquentes confusions, je tiens pour fautive la lecture *souei* 睢 pour le nom personnel de ce personnage ; il faut à mon avis lire *ts'iu* 睢.

La première armée occupa le passage montagneux de T'an-tch'eng 鐔城 (1).
La deuxième assura la garde des barrières de Kieou-yi 九疑 (2).
La troisième se fixa dans la ville de P'an-yu 番禺 (3).
La quatrième couvrit les frontières de Nan-ye 南野 (4).

---

(1) Sur la ville de T'an-tch'eng 鐔城 (au S.-O. de l'actuel Tsing hien 靖縣 au Hou-nan), cf. *supra*, p. 156. Cette ville se trouvait un peu au Nord de la chaîne des Nan-ling ; il ne peut donc être question de la placer hors de la Chine propre de l'époque. — La « passe de T'an-tch'eng » 鐔城之嶺 m'est inconnue sous cette désignation Elle devait se trouver, comme son nom l'indique, dans la région de T'an-tch'eng et être orientée dans la direction des pays du Sud qu'il s'agissait de conquérir. Il est donc probable que cette expression : *T'an-tch'eng tche ling* désignait l'ensemble des passes connues sous les noms divers de Che-ngan 始安, Yue-ling 越嶺, Yue-tch'eng 越城, etc. ; ce groupe de passes que j'ai étudié sous le titre de Ve passe, (*supra*, p. 149 150) conduisait à la grande voie de communication vers le Sud qui permet d'accéder à Kouei-lin 桂林 du Kouang-si. Dans ce cas, le nom de T'an-tch'eng, localité qui semble avoir été une ville chinoise importante dès l'époque des Ts'in, aurait été pris comme nom général pour désigner toute la région de l'extrême Sud de la commanderie de K'ien-tchong 黔中, à laquelle cette ville appartenait sous les Ts'in ; ce groupe de passes (Ve passe) est situé au Sud-Est de T'an-tch'eng et il n'y a pas, dans la région, d'autres passes conduisant vers le Sud. Cf. Tcheou K'iu-fei 周去非, *Ling-wai tai-ta* 嶺外代答 (1178 A. D.), k 10, fo 5 vo : 秦城.

(2) Kieou-yi 九疑 est le nom d'un petit contrefort montagneux qui s'épaule à la chaîne des Nan-ling dans le voisinage de l'actuelle ville de Kiang-houa hien (Hou-nan) ; sous les Ts'in il se trouvait dans la commanderie de K'ien-tchong 黔中 ; sous les Han, dans celle de Ling-ling 零陵 (cf. *Tsien Han chou*, k. 28 上, fo 17 ro, col. 5). Les « barrières » de Kieou-yi désignent donc celles qui commandaient les débouchés qui donnaient sur la passe de Lin-ho 臨賀, ou de Meng-tchou 萌諸 (ou 萌渚) (*supra*, p. 149 et n. 2 ; IVe passe) cette passe permettait de traverser les Nan-ling vers le Sud et conduisait directement dans les plaines des deux Kouang. Cf. encore *T'ai-p'ing yu-lan*, k. 42, fo 2 vo.

(3) P'an-yu est le plus ancien nom connu de la ville de Canton. La voie la plus directe pour se rendre du centre de la Chine à Canton est celle qui part de Tch'ang-cha et traverse les Nan-ling entre les deux *hien* de Tch'en 郴縣 au Nord, et de Yi-tchang 宜章縣 au Sud, par la passe de Kouei-yang 桂陽 ou de K'i-tien 騎田 (c'est-à-dire la IIe passe étudiée *supra*, p. 146-147). C'est donc probablement par cette IIe passe que la troisième armée chinoise des Ts'in franchit les Wou-ling pour aller occuper Canton.

(4) Le nom de Nan-ye 南野 désignait sous les Han antérieurs un *hien* de la commanderie de Yu-tchang 豫章, dont le *Ts'ien Han chou* (k. 28 上, fo 16 vo, col. 5) écrit le nom 南壄 ; mais 壄 est une orthographe ancienne de 野 (Cf. *Yi-wen pei-lan* 藝文備覽, k. 10, fo 22 vo, col. 2) et il n'est pas douteux qu'il s'agisse de la même localité. Le *hien* de Nan-ye était situé, sous les Han antérieurs, un peu au Sud de l'actuel *hien* de Nan-k'ang 南康縣 du Kiang-si, c'est-à-dire sur la grand'route de pénétration du Kiang-si au Kouang-tong. C'est précisément au Sud de ce point, et dans ses environs immédiats, que se trouve l'importante passe de Ta-yu 大庾 (*supra*, p. 146, Ire passe). Par « frontières de Nan-ye » Houai-nan tseu entend donc désigner la région de faible étendue qui était limitée au Sud par une partie de la chaîne des Nan-ling à l'endroit précis où s'ouvre la passe de Ta-yu (cf. d'ailleurs la confirmation donnée par

La cinquième se concentra sur la rivière de Yu-kan 餘汗 (1).

Trois années durant (2), on ne cessa de porter la cuirasse et de tendre l'arbalète.

---

le *Nan-k'ang ki* 南康記 qui appelle cette passe du nom complet de Nan-ye Ta-yu ling 南野大庾嶺, ap. *Che-ki*, k. 113, f° 1 v°, col. 3, et *infra*, p. 192, n. 4).

On aura remarqué que les quatre armées dont il est question jusqu'ici franchissent toutes les Nan-ling et chacune, respectivement, par les Ve, IVe, IIe et Ie passes, identifiées *supra* (p. 146-150). La IIIe passe n'est pas mentionnée dans ce texte ancien. On ne s'en étonnera pas si l'on se rappelle (*supra*, p. 147-149) qu'elle est très peu importante et que la mention qui en est faite dans l'énumération des cinq n'est pas explicable et doit cacher quelque confusion.

(1) Une ville de Yu-kan 餘干 existe encore actuellement, dans la province du Kiang-si, au Sud du lac Pouo-yang 鄱陽湖, presque sur le même emplacement que la ville de Yu-kan 餘汗 de la commanderie de Yu-tchang de l'époque des Han. [Je transcris 汗 par *kan*, et non par *han*, pour me conformer à la glose de Ying Chao 應劭 (IIe siècle de notre ère); cf. *Ts'ien Han chou*, k. 28 上, f° 16 v°, col. 2]. Immédiatement au Sud de Yu-kan hien 餘干縣 passe la rivière actuellement connue sous les noms divers de Sin-kiang 信江, Kouang-sin ho 廣信河, Sin-yang kiang 信陽江 et qui sous les Han antérieurs était appelée rivière Yu 餘水 (cf. *Ts'ien Han chou*, ibid.); c'est la rivière de Yu-kan citée par Houai-nan tseu. La cinquième armée Ts'in dut donc se concentrer dans la partie Nord-Est de la province du Kiang-si, dans la région au Sud de Chang-yao hien 上饒縣 (ancienne ville de Kouang-sin 廣信).

Ce lieu de concentration laisse supposer qu'il s'agissait d'aller conquérir la partie du pays de Yue qui occupait le territoire méridional de la province du Tchö-kiang (région de Wen-tcheou) et l'ensemble de la province actuelle du Fou-kien. Les voies de pénétration qui partent de la Chine du centre vers Fou-tcheou se trouvent exactement dans cette région; elles devaient exister à l'époque des Ts'in et ce sont les mêmes que plus d'un siècle après, en 111 avant notre ère, Yu-chan 餘善, roi de Tong-yue 東越 (Fou-kien), révolté contre les Han, remonta pour se diriger vers le centre du Kiang-si où il avait formé le plan d'arrêter les troupes chinoises (cf. *Che-ki*, k. 114, f° 2 r°, col. 6 et ss.; *Ts'ien Han chou*, k. 95, f° 8 r°, col. 4 et 5 et *k'ao-tcheng*, f° 1 v°, col. 1-2).

S'il s'agit bien, comme le lieu de concentration de la Ve armée paraît l'indiquer, de la conquête du pays des Yue orientaux (en gros Fou-kien), il faut en conclure que l'expédition générale des cinq armées contre la totalité des pays de Yue, orientaux et méridionaux, serait partie de Chine en 221, après l'organisation de l'Empire, puisque c'est à cette date que le territoire des Yue orientaux fut conquis et transformé en commanderie de Min-tchong 閩中 (cf. *supra*, p. 139-140). A l'appui de cette manière de voir je citerai plusieurs textes anciens indépendants (cf. *infra*, textes II, VIII, IX, XXII etc. et note suivante).

La cinquième armée, victorieuse sans trop de difficultés, aurait ainsi assuré à l'Empire la possession du pays des Yue orientaux (Fou-kien) l'année même du départ de l'expédition, c'est-à-dire en 221. Quant aux quatre premières armées, elles eurent plus de difficultés à surmonter et les conquêtes qu'elles étaient chargées d'effectuer nécessitèrent plusieurs années d'efforts.

(2) Si nous n'avions déjà la mention de la campagne de la 5e armée qui paraît bien se rattacher à 221 av. J.-C. (cf. note précédente) et qui date ainsi le départ de toute l'expédition, nous pourrions conclure de cette simple indication de « trois années » de guerre

Le surintendant (1) Lou 祿 (2), envoyé [par les Ts'in], n'ayant aucun moyen d'assurer le transport des vivres, fit alors creuser par les troupes un canal (3) et on achemina le grain par cette voie.

---

ainsi que du ton général du récit, qu'ils marquent nettement que la campagne importante dont parle Houai-nan tseu ne peut être datée de 214. En cette année 214, en effet, furent fondées et organisées les trois commanderies méridionales de Nan-hai, de Kouei-lin et de Siang ; cette organisation fut nécessairement précédée par la conquête proprement dite du pays. La suite du récit ne fait pas allusion aux territoires des Yue orientaux — qui, nous le savons par ailleurs, furent soumis immédiatement — mais concentre toute l'attention sur la conquête du pays des Yue méridionaux, c'est-à-dire de celui qui devait être réparti entre les trois commanderies et qui correspond aux provinces des deux Kouang et aux pays annamites. Le texte de Houai-nan tseu montre que cette conquête fut longue et rencontra de sérieux obstacles, puisque la première période de la campagne dura trois années. D'autre part, à la suite de la mention de ces trois années, Houai-nan tseu fait le récit de difficultés nouvelles et même d'une défaite chinoise, ce qui dut reculer encore sensiblement le moment d'organiser administrativement les territoires des Yue. Il faut donc en conclure que la campagne d'ensemble des Ts'in doit être datée au minimum de trois années avant 214 ; en aucun cas elle ne pourrait être postérieure à 216 avant notre ère. Nous avons vu plus haut que le récit de Houai-nan tseu tend à prouver qu'il faut faire remonter cette date à 221 ; nous verrons *infra* (textes **II**, **VIII**, **IX**, etc.) que plusieurs textes confirment la date exacte de 221 avant J.-C. pour l'envoi de l'expédition générale contre les pays méridionaux.

(1) *Kien* 監 est un titre dont la forme complète est *kien yu-che* 監御史 « surintendant » ; on désignait ainsi, sous les Ts'in, un fonctionnaire « qui paraît avoir été investi d'un pouvoir de contrôle sur les actes » des gouverneurs de commanderie (cf. Ed. Chavannes, *Mém. hist.*, II, 531). — Cf. aussi Wei Tchao 韋昭 (IIIe siècle) (in *Che-ki*, k. 112, fo 4 vo, col. 3, commentaire) et *Heou Han chou*, k. 88, fo 4 ro, col 6.

(2) D'après Wei Tchao (*Che-ki, loc. cit.*) Lou 祿 serait le nom personnel du surintendant ; nous n'aurions donc pas le nom de famille du personnage. Ce dernier réapparaît *infra* dans les textes **VIII**, **XX**, **XXI**, etc. Voir la note biographique qui lui a été consacrée, d'après les sources anciennes, par Ngeou Ta-jen 歐大任 des Ming, dans son *Po-yue sien hien tche* 百越先賢志 (1554 A. D.), éd. du *Ling-nan yi-chou* 嶺南遺書, I, k. 1, fo 8 vo.

(3) Il s'agit du creusement du canal de Hing-ngan 興安, c'est-à-dire de celui qui met en communication la rivière Li 灕 et la rivière Siang 湘 et, par elles, le Hou-nan et le Kouang-si (cf. *supra*, Ve passe, p. 149 sqq.). — Le commentaire de Kao Yeou dit ici : 監祿秦將鑿通湘水離水之渠 « Le surintendant Lou, général des Ts'in, creusa le canal qui fit communiquer les rivières Siang et Li ». Cette mention ancienne du canal de Hing-ngan et par conséquent de la voie de pénétration vers le Sud par la cinquième passe, confirme ce que j'ai dit plus haut (p. 173, n. 1) à propos de la passe de T'an-tch'eng. Il n'y a pas de doute que la première armée des Ts'in, dont parle ce texte du *Houai-nan tseu*, ait pénétré vers le Sud par la cinquième passe ; que les approvisionnements aient été acheminés par le canal de Hing-ngan et que par conséquent la première zone d'opérations de cette armée Ts'in ait compris les territoires de l'actuelle province du Kouang-si, au Sud de la plus occidentale des *Wou ling* « cinq passes ». Il s'agit donc bien, dans ce texte du *Houai-nan tseu*, de l'importante expédition militaire à laquelle Ts'in Che-houang-ti fit franchir les *Wou ling* et à laquelle il est fait clairement allusion dans les premières histoires dynastiques.

On put ainsi faire la guerre aux gens de Yue (1)

On tua Yi-hiu-song 譯吁宋 (2), seigneur du Si Ngeou 西嘔 (Tonkin) (3).

Les gens de Yue pénétrèrent tous alors dans la brousse et y vécurent avec les animaux ; aucun ne consentit à devenir l'esclave des Chinois. [Les Yue] choisirent parmi eux des hommes de valeur dont ils firent leurs chefs ; puis ils attaquèrent de nuit les Chinois ; ils leur infligèrent une grande défaite et tuèrent le *wei* T'ou Ts'iu (4). Les morts et les blessés furent très nombreux.

Alors, [les Ts'in] envoyèrent des déportés pour tenir garnison afin de se protéger (5) contre les gens de Yue. »

Ce passage du *Houai-nan tseu* est, je le répète, le plus ancien que nous possédions sur la première conquête chinoise des pays annamites ; il ne peut être postérieur à 123 et date vraisemblablement des environs de 135 avant notre ère (cf. *infra*, texte **XX**, p. 205-207). Beaucoup de textes s'en sont inspirés et les deux premières histoires dynastiques le confirment.

Si nous résumons les notions historiques et géographiques qui sont contenues dans ce récit et que j'ai essayé de dégager dans mon annotation, nous voyons qu'une expédition chinoise, composée de cinq armées, dut être envoyée

---

(1) La campagne proprement dite contre les Yue méridionaux (la suite du texte montre qu'il s'agit des Annamites) paraît donc n'avoir commencé qu'après les trois années dont il est question plus haut et même après tous les préparatifs effectués pour assurer le ravitaillement des troupes.

(2) Kao Yeou commente ainsi ce passage : 西嘔越人譯吁宋西嘔君名也 « Yi-hiu song est le nom d'un homme de race *yue* du Si Ngeou, qui était prince de Si Ngeou ». Yi-hiu-song était donc un seigneur féodal tonkinois du IIIe siècle avant notre ère. Je ne connais aucun autre texte où il soit fait mention de ce personnage ; ce nom de Yi-hiu-song a toutes les apparences d'une transcription.

(3) L'édition dont je me sers, ainsi que toutes celles que j'ai pu consulter, porte Si Ngeou 西嘔, au lieu de l'orthographe courante Si Ngeou 西甌 qui apparaît dans des textes un peu moins anciens pour désigner le territoire tonkinois ; mais il n'y a pas de doute que les deux termes soient identiques ; *ngeou* est une transcription et les deux caractères 嘔 et 甌 sont homophones et homotones, d'après tous les ouvrages phonétiques (cf. *Kouang-yun* 廣韻, *Tsi-yun* 集韻, *Yun-houei* 韻會, *Tcheng-yun* 正韻, etc., s. v. 嘔 et 甌). Sur le pays de Si Ngeou = Tonkin, cf. *infra*, Appendice : *Note sur les origines du peuple annamite*.

Il s'agit donc bien du Tonkin dans ce premier texte (antérieur à 123 avant J.-C. et datant probablement de *circa* 135) sur la conquête chinoise des pays du Sud. C'est une preuve solide en faveur de la thèse selon laquelle, les pays annamites furent pour première fois conquis par une expédition chinoise qui partit de Chine en 221 et furent, quelques années plus tard, en 214, organisés en commanderies chinoises.

(4) La mort du général en chef de l'expédition et la défaite chinoise durent sensiblement retarder la pacification, puis l'organisation du pays.

(5) 以備之, dit le texte. Cf. *infra*, texte **XX**, p. 205-207 et n. 12 — La mention de ces déportations chinoises est confirmée par les textes **IX** et **XXII**. Cf. encore, également dans *Houai-nan tseu*, un court passage du chapitre 20, f° 9 v°, col. 3.

en 221, par Ts'in Che-houang-ti, pour conquérir les territoires compris actuellement dans les provinces du Fou-kien, du Kouang-tong, du Kouang-si et dans la partie septentrionale de notre protectorat annamite. Le général T'ou Ts'iu était le chef de cette expédition ; celle-ci fut conduite avec cinq armées et le général en chef dut vraisemblablement demeurer avec la première armée (*infra*, p. 186, n. 6 et p. 206, 207).

Les quatre premières armées eurent chacune à franchir l'une des quatre principales passes des Nan-ling (V^e^, IVe, IIe et Ire passes).

La première armée passa par les défilés qui conduisent à Kouei-lin (Kouang-si), c'est-à-dire par la cinquième passe.

La deuxième franchit la quatrième passe et déboucha ainsi sur la frontière Nord-Est du Kouang-si, qu'elle dut occuper militairement.

Par la deuxième passe (voie de Tch'ang-cha à Canton) la troisième armée arriva sans difficulté apparente jusqu'à la ville de Canton.

La quatrième armée, de son côté, empruntant la voie de Nan-tch'ang à Canton par la première passe, pénétra dans la province de Kouang-tong dont elle dut occuper toute la région septentrionale.

Quant à la cinquième armée, nous savons par ailleurs qu'elle atteignit tout de suite la province du Fou-kien, où dès 221 fut créée la commanderie de Min-tchong. On peut imaginer que cette cinquième armée dut ensuite concourir à la campagne générale contre les Yue méridionaux et venir soutenir les troupes d'occupation de la région de Canton. Si cette supposition était fondée, on pourrait tracer sans trop de chances d'erreur l'itinéraire suivi par la dernière armée après la conquête du Min-tchong. De la région de l'actuelle ville de Fou-tcheou (Fou-kien), où était placée sous les Ts'in la capitale de la commanderie de Min-tchong, cette cinquième armée dut prendre la voie normale du bord de la mer, vers le Sud, pour arriver dans l'actuelle province du Kouang-tong par la région de Tch'ao-tcheou 潮州 et aboutir ainsi à la passe de Kie-yang 揭陽嶺 (*supra*, p. 150 sqq.), par laquelle va directement vers Canton la plus importante voie de communication qui relie le Fou-kien au Kouang-tong.

En somme quatre de ces armées ont respectivement franchi quatre des cinq passes, et la cinquième armée a peut-être traversé la passe de Kie-yang. Ces cinq passes sont celles dont la liste nous est deux fois donnée par un des plus anciens textes où il en soit question, le *Kouang-tcheou ki* 廣州記 (cf. *supra*, p. 143) (¹).

Les premiers résultats de l'expédition mettaient donc les Chinois au Fou-kien, à Canton et dans la partie septentrionale du Kouang-si. Restaient à

(¹) Peut-être les Ts'in considéraient-ils comme l'un des cinq groupes de passes les défilés par lesquels passèrent les troupes de la cinquième armée quand elles se rendirent du Kiang-si au Fou-kien. Dans ce cas les *Wou ling* de l'époque des Ts'in correspondraient exactement aux cinq passages montagneux, respectivement franchis par chacune des cinq armées.

conquérir les territoires du Kouang-tong occidental, du Kouang-si méridional et des pays annamites ; ce devait être la réelle difficulté de la campagne.

Les armées chinoises semblent bien, après leurs succès du début, avoir marqué un temps d'arrêt qui peut avoir été de trois années. J'incline à placer ces trois années de 221 à 219. T'ou Ts'iu et les généraux chinois durent se rendre compte que toute avance était impossible sans un bon service de ravitaillement. C'est bien, en tout cas, après ces trois années de guerre d'attente que le canal de Hing-ngan fut creusé. Ce canal ouvert et le transport des approvisionnements assuré, la campagne proprement dite contre les Yue du Si Ngeou commença. Le début fut un succès pour les Chinois qui remportèrent une victoire au cours de laquelle fut tué un seigneur féodal tonkinois du nom de Yi-hiu-song. Puis les armées chinoises restèrent isolées au cœur du pays. Les habitants se refusèrent à servir l'envahisseur et s'enfuirent dans les forêts ; là ils reprirent courage, se donnèrent des chefs et s'organisèrent pour la lutte ; ils revinrent de nuit et surprirent les Chinois qui furent vaincus ; le général en chef T'ou Ts'iu fut tué ; les Chinois éprouvèrent de lourdes pertes. Malgré ce désastre ils durent conserver leurs principaux points d'appui, car rien ne dit que leur conquête ait été réellement compromise. Mais ils se rendirent compte qu'ils n'étaient pas en nombre suffisant pour maintenir leur autorité sur le pays et surtout pour assurer leur avance vers le Sud. Aussi demandèrent-ils à la Cour d'envoyer des déportés pour créer de nouvelles garnisons et assurer la sécurité des premiers occupants. Les Ts'in dirigèrent alors vers le Sud les renforts nécessaires. Ceux-ci étaient-ils composés des indésirables, condamnés, vagabonds, parasites et faillis qui, selon Sseu-ma Ts'ien et Pan Kou (*infra*, textes **III**, **XXI**, etc.), furent exilés en 214 en pays *yue* et avec lesquels on créa des garnisons au moment de l'organisation des commanderies ? La première période de la campagne aurait dans ce cas duré de 221 à 214. Toutefois il est étrange que Houai-nan tse une mentionne ni les noms des trois commanderies, ni le fait de leur création et peut-être cette immigration chinoise est-elle antérieure à 214.

⁂

B. — Sseu-ma Ts'ien 司馬遷, *MÉMOIRES HISTORIQUES* 史記
(début du Ier siècle avant notre ère).

II. — *Che-ki* 史記 (édition de Chang-hai, 1888), k. 6, f° 6 r°, col. 7 :

...東至海暨朝鮮西至臨洮羌中南至北嚮戶北據河爲塞
陰山至遼東.

« [En 221 avant notre ère, l'Empire chinois] s'étendait à l'Est jusqu'à la mer et atteignait le Tch'ao-sien ; à l'Ouest il s'étendait jusqu'au Lin-t'ao et au K'iang-tchong ; au Sud jusqu'au pays où les portes sont tournées vers le Nord ;

il s'appuyait sur le [Houang -] ho qui lui constituait une barrière, longeait le Yin-chan et arrivait jusqu'au Leao-tong ([1]). »

Le Lin-t'ao se trouvait dans l'actuelle province du Kan-sou. Le K'iang-tchong était situé au Sud-Ouest du Lin-t'ao, en bordure des territoires tibétains.

Le pays « où les portes sont tournées vers le Nord », *pei-hiang hou* 北嚮戶 ou *pei-hou* 北戶, est celui où les portes sont tournées en même temps vers le soleil et vers le Nord. Cette expression a donc le même sens que *je-nan* 日南 « au Sud du soleil ». Quels sont les pays ainsi désignés ?

Dans une des strophes de l'inscription de la terrasse Lang-ya 琅琊, gravée en 219 avant notre ère, il est également question de la limite méridionale de l'empire de Ts'in Che-houang-ti (*Che-ki*, k. 6, f° 7 v°, col. 7 et Chavannes, *loc. cit.*, II, 148) : « Au Sud il a été jusqu'à l'extrémité (des pays) où les portes sont tournées vers le Nord » 南盡北戶.

« Pour qu'un pays soit au Sud du soleil, écrit Edouard Chavannes (*loc. cit.*, 136, n. 2), il n'est pas nécessaire qu'il se trouve dans l'hémisphère austral ; du moment en effet qu'on entre dans la zone tropicale, on est chaque année au Sud du soleil pendant un nombre de jours qui augmente de plus en plus à mesure qu'on se dirige plus au Sud et ce n'est qu'au-delà du tropique du Cancer qu'on est toute l'année au Sud du soleil. En fait, les Chinois entendent par *je-nan* (et sans doute aussi par *pei-hou* qui en est l'équivalent) un pays de la zone torride situé au Nord de l'équateur ; ... ainsi c'est le Tonkin et l'Annam qui, selon toute vraisemblance, étaient désignés à l'époque de Ts'in Che-hoang-ti sous le nom de *Pei-hou* ou de *Pei-hiang hou*. »

Ed. Chavannes paraît bien avoir raison ; certains textes prouvent en effet l'identité du *Pei-hou*, du *Pei-hiang hou*, du *Je-nan* et de l'Annam actuel (cf. *infra*, texte **XVIII**, p. 204, note 5) ([2]). Si, comme le soutiennent les auteurs chinois, suivis en cela par Edouard Chavannes et comme je le crois pour ma part, les expressions *pei-hou*, *pei-hiang hou* et *je-nan* désignent bien les pays qui sont aujourd'hui situés en plein Annam central, il faut en conclure qu'ils étaient déjà considérés comme conquis ou comme étant sur le point de l'être à l'époque à laquelle ces textes se rapportent, c'est-à-dire en 221-219. Sseu-ma Ts'ien serait donc en contradiction avec lui-même, puisque Édouard Chavannes (*loc. cit.*, II, 167-168 et comparez *infra*, texte III), indique d'après le *Che-ki* que la conquête des pays du Sud eut lieu en 214 av. J.-C. Je soutiendrai plus loin, à propos du texte III, que les mots *lio-ts'iu* 畧取, traduits par « conquérir » doivent dans ce passage signifier simplement « s'emparer de », « occuper ». Ainsi disparaîtrait la contradiction apparente de Sseu-ma Ts'ien. Il est donc dès maintenant possible de croire que la conquête des pays du Sud, des *Wou ling* jusqu'à l'Annam actuel, était en 221-219 en cours d'exécution et assez avancée

---

(1) Sur ce texte, cf. Ed. Chavannes, *Mém. hist.*, II, 132-137 et notes.

(2) Cf. encore Wang Tch'ong 王充 (27-97 A. D.), *Louen-heng* 論衡, éd. *Han Wei ts'ong-chou*, k. 11, f° 5 v° ; trad. Forke, I, 256.

pour que l'historien se soit permis d'indiquer ces pays comme extrême-limite méridionale de l'Empire, bien avant qu'en aient été réalisées la pacification complète et l'organisation administrative.

En conséquence, ce passage de Sseu-ma Ts'ien semble bien confirmer sur ce point les conclusions qu'on peut tirer du texte I du *Houai-nan tseu*. Cette confirmation n'est pas la seule (cf. *infra*, textes VIII, IX, etc.).

III. — *Che-ki*, k. 6, f° 9 v°, col. 1

三十三年發諸嘗逋亡人贅壻賈人畧取陸梁地爲桂林象郡南海以適遣戍.

« En la trente-troisième année [de son règne = 214 av. J.-C., Ts'in Che-houang-ti] envoya tous les vagabonds invétérés, les fainéants et les boutiquiers occuper (畧取) (1) le territoire des Lou-leang (2) ; il fit [de ces pays] les

---

(1) Ed. Chavannes (*loc. cit.*, II, 168 et n. 3) traduit par « conquérir le territoire des Lou-leang ». C'est le sens que donnent à cette phrase beaucoup d'auteurs chinois, mais je crois que cette traduction force un peu le sens de l'expression. Les mots *lio-ts'iu* 畧取 ont normalement les acceptions suivantes : « s'emparer par la force », « saisir par la violence », « dérober », « ravir ». Ils indiquent donc, en général, le fait de prendre quelque chose qui appartient à autrui mais n'évoquent pas nécessairement, à eux seuls, l'action de conquérir par les armes dans une campagne militaire normale. Les deux sens ne sont pas très différents et il s'agit d'une question de nuance. Mais je crois que ces mots ont ici le simple sens d'« occuper » et que ce passage doit se référer non à l'envoi de l'expédition militaire initiale, mais à la déportation d'émigrés et de condamnés chinois dans les pays du Sud, qui fut effectuée immédiatement après la défaite chinoise au cours de laquelle T'ou Ts'iu trouva la mort. Cette émigration et l'organisation des garnisons et des commanderies supposent une conquête préalable. Nous avons vu (textes I et II) que cette conquête commença en 221 par l'envoi de véritables armées vers le Sud ; que l'expédition rencontra de nombreuses difficultés et qu'enfin des envois de déportés furent reconnus nécessaires pour soutenir ou multiplier les garnisons militaires chinoises isolées en pays ennemi. C'est d'un de ces envois, et très probablement du plus important, qu'il est ici question. Il fut suivi par l'organisation du pays en trois commanderies.

Il faut bien penser d'ailleurs que, si la conquête n'avait pas été effectuée, ce n'est pas avec de pareilles troupes de vagabonds qu'elle aurait pu l'être. Ts'in Che-houang-ti avait d'autres soldats à sa disposition que des fainéants et des boutiquiers insolvables. On comprend, au contraire, que l'Empereur des Ts'in ait voulu débarrasser la Chine proprement dite de ces indésirables et, par l'appât de terres à distribuer au détriment des gens de Yue, les ait attirés dans les régions méridionales récemment conquises ; du même coup il satisfaisait à la nécessité de briser l'hostilité de ses nouveaux sujets du Sud dont une récente victoire (cf. texte I) avait dû surexciter l'ardeur à la révolte. Pour atteindre ce but, il était tout indiqué d'affaiblir les Yue en les mêlant à une forte immigration chinoise et en créant des commanderies organisées selon les méthodes de l'administration impériale.

(2) Le territoire des Lou-leang [= Barbares (des pays du Sud)] comprenait les pays occupés par les Yue méridionaux. Cf. Chavannes, *M. H.*, II, 168 et note ; et le commentaire du *Che-ki*, k. 6, f° 9 v°, col. 1-2.

commanderies de Kouei-lin ([1]), de Siang et de Nan-hai ([2]) et y déporta des condamnés pour tenir garnison ([3]). »

A ce texte du *Che-ki*, Wei Tchao 韋昭 ([4]), qui écrivait au III[e] siècle de notre ère, et dont quelques notes nous ont été conservées dans le commentaire de P'ei Yin (V[e] siècle), ajoute les renseignements suivants :

桂林今鬱林是也 « Le Kouei-lin, c'est le Yu-lin ([5]) actuel. » Puis : 象郡今日南 « La commanderie de Siang, c'est le Je-nan d'aujourd'hui ([6]). »

Cette localisation n'est pas la plus ancienne de celles qui placent la commanderie de Siang dans l'Annam actuel. (Cf. *supra*, p. 154 et *infra*, texte **XVIII**, p. 204-205).

IV. — *Che-ki*, k. 6, f° 17 v°, col. 5 et k. 48, f° 5 r°, col. 3.

...威振四海南取百越之地以爲桂林象郡百越之君俛首係([7])頸委命下吏.

« Le prestige [de Ts'in Che-houang-ti] fit trembler les quatre mers. Au Sud il occupa ([8]) les territoires des Cent Yue ([9]), dont il fit les commanderies de Kouei-lin et de Siang ; les princes des Cent Yue, la tête basse et la corde au cou, livrèrent leur destinée à des officiers subalternes ([10]). »

([1]) Kouei-lin, dans la région de la ville de Siang du Kouang-si. Cf. *supra*, p. 153 et n. 2.

([2]) Nan-hai, dans la région de Canton.

([3]) Comparez les mots : 以適遣戍 à ceux du *Houai-nan tseu* (*supra*, texte **I**, p. 176) : 乃發適戍 « envoyèrent alors des déportés pour tenir garnison ». Les deux indications semblent bien s'appliquer aux mêmes événements.

Dans un commentaire de ce passage, P'ei Yin (V[e] siècle) rapporte que Siu Kouang 徐廣 († en 425 A. D.) note que cinq cent mille hommes allèrent tenir garnison dans la région des Cinq passes. Ce nombre de cinq cent mille hommes est déjà donné par Houai-nan tseu (*supra*, texte **I**, p. 172) d'où Siu Kouang l'a sans doute tiré. En reproduisant la note de Siu Kouang, P'ei Yin paraît croire que le renseignement vaut pour l'année 214 ; mais c'est une erreur et le texte de Houai-nan tseu est formel ; l'envoi de l'expédition militaire et la déportation des indésirables en vue de la création des garnisons ne peuvent être confondus.

([4]) Wei Tchao (et non Chao) ne vivait pas au II[e] siècle comme l'indique M. Henri Maspero (*BEFEO*, XVI, 1, 49). Ce Wei Tchao († en 273) est le personnage qui est encore appelé Wei Yao 韋曜 et dont le nom personnel fut modifié par respect pour celui de Sseu-ma Tchao 司馬昭. Cf. *San kouo tche*, section Wou, k. 20, f° 3 v°.

([5]) Cf. *supra*, p. 162-163 et *infra*, texte **XVII**, p. 203.

([6]) Sur le Je-nan, cf. *infra*, textes **XVIII**, p. 204-205 et **XXVII**, p. 219 sqq.

([7]) Le chapitre 48 donne ici le mot 繫.

([8]) Cf. *supra*, p. 180 n. 1.

([9]) Sur ce terme, cf. infra, *Note sur les origines du peuple annamite*.

([10]) Cf. Ed. Chavannes, *loc. cit.*, II, 228.

V. — *Che-ki*, k. 30, f° 7 v°, col. 4-5.

番禺以西至蜀南者置初郡十七.

« [Après avoir vaincu les K'iang 羌 et le Nan-yue 南越, les Han] instituèrent dix-sept commanderies nouvelles dans le pays compris depuis Canton, en allant vers l'Ouest, jusqu'au Sud de la région de Tch'eng-tou (1). »

Voici les notes qu'ajoute le commentateur P'ei Yin (Ve siècle) au sujet de ces dix-sept commanderies créées pour la première fois en 135, 111 ou 109 avant notre ère :

« Siu Kouang 徐廣 († en 425 A. D.) dit que le Nan-yue fut divisé en neuf commanderies.

« Je note que Tsin Tcho 晋灼 (2) (Ve siècle) dit : « En la sixième année *yuan-ting* 元鼎 (111 av. J.-C.) on pacifia les territoires des Yue 越, dont on fit [neuf] commanderies : Nan-hai 南海, Ts'ang-wou 蒼梧, Yu-lin 鬱林, Ho-p'ou 合浦, Kiao-tche 交趾, Kieou-tchen 九眞, Je-nan 日南, Tchou-yai 珠崖 et Tan-eul 儋耳 (3) ; on pacifia les barbares du Sud-Ouest et sur leurs territoires on institua [cinq] commanderies : Wou-tou 武都, Tsang-ko 牂牁, Yue-souei 越嶲, Chen-li 沈犂 et Wen-chan 汶山 (4). Avec les [trois] commanderies de Kien-wei 犍爲, de Ling-ling 零陵 et de Yi-tcheou 益州 (5) — qui furent instituées [respectivement en 135, 111 et 109] d'après le chapitre géographique [du *Ts'ien Han chou*, k. 28 上, f° 17 et 18] et la monographie des

---

(1) Ed. Chavannes, *Id.*, III, 595-596.

(2) Le mot 灼 doit se lire avec initiale apico-alvéolaire sourde, mais affriquée et non fricative, comme le donne par erreur Giles dans la deuxième édition de son dictionnaire (*tcho* et non *cho*).

(3) Les sept premières commanderies correspondaient à la partie continentale du royaume de Nan-yue, c'est-à-dire aux deux Kouang et à l'Annam-Tonkin. Les deux dernières se trouvaient dans l'île de Hai-nan.

(4) Ces cinq commanderies occupaient les territoires de l'Ouest ; en particulier celle de Tsang-ko (cf. *supra*, p. 163-165) recouvrait la presque totalité du Kouei-tcheou actuel ; on voit que la région qui correspond à celle où M. Maspero propose de situer la commanderie de Siang des Ts'in au IIIe siècle avant J.-C., ne fut pacifiée et organisée pour la première fois qu'un siècle plus tard, par les Han. Enfin le Tsang-ko n'est pas donné ici (ni *infra*, texte **XIX**, p. 205, ni nulle part) comme ayant fait partie des pays de Yue. La commanderie de Chen-li 沈犂, supprimée vers l'an 100 av. J.-C., se trouvait dans la région au Sud de Yong-king 榮經, au Sseu-tch'ouan. Celle de Wen-chan 汶山, supprimée en 69-66, se trouvait également au Sseu-tch'ouan, dans la région de Meou-tcheou 茂州.

(5) Le Ling-ling était au Nord du Yu-lin et du Ts'ang-wou ; cette commanderie de Ling-ling chevauchait sur les Nan-ling et comprenait une partie de l'ancien K'ien-tchong et une partie de l'ancien Kouei-lin des Ts'in. Il est probable que cette disposition anormale avait été prise par les Han pour assurer à l'Empire le commandement des IVe et V^e^ passes ; on retrouve la même conception dans la distribution géographique de la commanderie de Kouei-yang 桂陽 qui enfermait les passes II et III et dans celle du Yu-tchang 豫章 qui descendait bien au Sud de la première passe. En gardant la

barbares du Sud-Ouest [du *Che-ki*, k. 116, f° 2 r°, col. 6 et v°, col. 13 ; et du *Ts'ien Han chou*, k. 95, f° 2 v°] — cela donne le nombre total de dix-sept commanderies. »

Ce texte, son long commentaire, et plusieurs autres passages du *Ts'ien Han chou* qui les corroborent (1), nous montrent d'une manière formelle qu'il ne peut être question d'une commanderie de Siang après la chute du royaume de Nan-yue en 111 avant J.-C. ou, si l'on veut, après la réorganisation administrative de 111-109 (cf. *supra*, p. 167-168). Si, comme le croit M. Henri Maspero (*BEFEO*, XVI, 1, 54-55), la commanderie de Siang n'avait pas cessé d'exister de 214 à 76 avant notre ère et avait été, avant l'année 76, « comprise entre le Tsang-ko à l'Ouest et le Yu-lin à l'Est », il faudrait de toute nécessité la retrouver ici dans l'énumération complète des dix-sept commanderies. Celles-ci furent créées par les Han entre 135 et 109 et occupaient, pour ne parler que de la Chine propre, la totalité de l'immense région qui, de l'Est à l'Ouest, va de Canton aux limites Nord-Ouest du Sseu-tch'ouan et englobe par conséquent tous les territoires des provinces du Kouang-tong, du Kouang-si, du Yun-nan, les cinq sixièmes du Kouei-tcheou (2) et le Hou-nan méridional (3). Or on ne retrouve pas le nom de la commanderie de Siang dans cette réorganisation administrative des possessions chinoises du Sud et du Sud-Ouest. Il faut donc que les territoires qui étaient auparavant désignés sous le nom de Siang aient reçu, nécessairement en 109 ou avant cette date, une dénomination différente ; il est par conséquent impossible que le nom de Siang ait pu être officiellement appliqué après 109 à une commanderie chinoise quelconque sous les Han.

La vérité est que cette commanderie de Siang créée en 214 fut englobée par Tchao T'o dans le Nan-yue au moment de la fondation de ce royaume en août-décembre 207 ; que, dès lors, le nom dut disparaître et qu'enfin les Han en 111 avant J.-C. après avoir conquis le royaume de Nan-yue et l'avoir partagé en sept commanderies continentales, désignèrent les territoires de l'ancienne commanderie de Siang (du moins ses régions les plus méridionales) sous un nom nouveau, celui de Je-nan 日南 (4).

---

maîtrise des défilés méridionaux les Han paraient à tout danger de tentative nouvelle de révolte et de séparation des pays du Sud.

Le Kien-wei se trouvait dans le Sseu-tch'ouan méridional ; le Yi-tcheou était situé dans le Yun-nan et débordait au Sud sur le Tonkin septentrional par la vallée du Fleuve Rouge.

(1) Entre autres, k. 6, f° 9 r°, col. 9-13 ; k. 27 中之下, f° 8 v°, col. 8 et commentaire ; *ibid.*, f° 9 v°, col. 10 et commentaire.

(2) Le dernier sixième était déjà territoire chinois avant l'année 221 et dépendait de la commanderie de K'ien-tchong.

(3) La réorganisation des pays méridionaux et occidentaux touchait à des territoires situés au Nord des Nan-ling pour la raison indiquée ci-dessus (p. 182, n. 5) au sujet des commanderies de Ling-ling, de Kouei-yang et de Yu-tchang.

(4) Cf. encore *supra*, p. 154 sqq. ; texte III, p. 181 et *infra*, texte XVIII, p. 204-205.

VI. — *Che-ki*, k. 97, f° 3 r°, col. 3.

Biographie de Lou Kia 陸賈.

高祖時中國初定尉他平南越因王之高祖使陸賈賜尉
他印爲南越王陸生至尉他魋結箕倨見陸生陸生因進說
他曰足下中國人親戚昆弟墳墓在眞定今足下反天性棄
冠帶欲以區區之越與天子抗衡爲敵國禍且及身矣且夫
秦失其政諸侯豪桀並起唯漢王先入關據咸陽項羽倍約
自立爲西楚霸王諸侯皆屬可謂至彊然漢王起巴蜀鞭笞
天下刧略諸侯遂誅項羽滅之五年之間海內平定此非人
力天之所建也天子聞君王王南越不助天下誅暴逆.....

« Au moment où Kao-tsou commença à pacifier la Chine, le *wei* [Tchao] T'o (1), ayant soumis le Nan-yue, s'en était [déjà] proclamé roi. Kao-tsou envoya Lou Kia (2) offrir au *wei* T'o le sceau qui le faisait roi du Nan-yue. Quand Lou Cheng (3) se présenta, le *wei* T'o le reçut, coiffé en chignon et accroupi sur les talons (魋結箕倨) (4). Lou Cheng alors s'avançant dit à [Tchao] T'o :

« Vous êtes Chinois ; vos parents et les tombeaux de vos ancêtres sont à Tchen-ting (5) ; et maintenant vous agissez contre la nature et abandonnez toute civilité. Vous désirez vous servir de cette minuscule nation de Yue pour résister à l'Empereur, comme un pays ennemi. Le malheur sans doute vous atteindra.

« Voyons, quand les Ts'in perdirent le pouvoir, les seigneurs vassaux et les héros se levèrent tous. Mais le roi de Han (notre Empereur) franchit le premier les passes (du pays de Ts'in) et pénétra dans Hien-yang (6). Hiang Yu, au mépris du pacte conclu, se donna le titre de roi hégémon du Tch'ou occidental (7) ; il avait des vassaux sous ses ordres et l'on peut dire qu'il était très puissant. Mais le roi de Han se leva dans le pays de Pa et de Chou (8) pour conduire l'Empire ; il réduisit les vassaux puis châtia Hiang Yu en le faisant périr.

(1) Sur Tchao T'o, cf. *infra*, p. 186, n. 4 et texte **IX**, p. 188 sqq.

(2) La biographie de Lou Kia, d'où ce passage est extrait, se trouve dans le *Che-ki*, k. 97, et aussi en termes presque semblables dans le *Ts'ien Han chou* (k. 43, f° 2 v°-3 r°). — L'ambassade de Lou Kia date de 196 avant J.-C. (*infra*, texte **IX**, p. 195).

(3) Cheng 生 est le *tseu* de Lou Kia.

(4) C'est-à-dire à la manière des barbares. Cf. commentaires dans *Ts'ien Han chou*, k. 43, f° 2 v°, col. 10-11 ; Chavannes, *Pays d'Occident d'après le Wei-lio*, T'oung Pao, 1905, p. 545, n. 3 ; Pelliot, *BEFEO*, II, 145, n. 2 ; *K'i-man ts'ong-siao* 谿蠻叢笑, s. v. 椎結.

(5) Cf. *infra*, p. 189, note 4.

(6) En novembre-décembre 207 ; cf. Chavannes, *loc. cit.*, II, 352.

(7) En février-mars 206 ; *ibid.*, 357.

(8) Régions de Tch'eng-tou et de Tch'ong-k'ing, au Sseu-tch'ouan.

Si dans l'espace de cinq années le pays fut pacifié, ce n'est pas dû à sa force humaine, mais cela était fixé par le Ciel. L'Empereur sait que vous, Seigneur-Roi, vous êtes proclamé souverain du Nan-yue au lieu d'aider l'Empire en participant au châtiment des rebelles... »

La conquête de l'Empire par le roi de Han commença en 207 avant J.-C. La lutte finale entre le roi de Han et Hiang Yu se place entre septembre 206 et décembre 203. Les cinq années dont il est question s'entendent donc, à la chinoise, de la période 207-203. Lou Kia reproche par conséquent à Tchao T'o d'être resté isolé dans ses domaines pendant les cinq années d'anarchie qui précédèrent le moment où le roi de Han fit périr Hiang Yu. En effet, la mort de Hiang Yu date de décembre 203-janvier 202 et le roi de Han fut proclamé Empereur exactement le 28 février 202. Ces deux événements, qui marquent le succès du roi de Han, ont eu lieu au début de la cinquième année traditionnelle de son règne. Les cinq années se comptent ainsi en remontant :

[14 novembre] 28 février 202 — 27 octobre 203	= 1re	année.
26 octobre 203 — 6 novembre 204	= 2e	—
5 novembre 204 — 17 novembre 205	= 3e	—
16 novembre 205 — 30 octobre 206	= 4e	—
29 octobre 206 — 10 novembre 207	= 5e	—

En conséquence, la phrase du début : « Au moment où Kao-tsou commença à pacifier la Chine, Tchao T'o, ayant vaincu le Nan-yue, s'en était proclamé roi » fait allusion à des événements qui eurent lieu au plus tard en novembre-décembre 207. C'est bien, en effet, entre le 20 novembre et le 19 décembre 207 que le roi de Han, alors gouverneur de P'ei, après une victoire décisive sur les armées de ses rivaux, entra en vainqueur dans Hien-yang. Cet événement marque le début officiel de la dynastie des Han. Il est ainsi possible d'établir avec certitude que Tchao T'o se proclama roi du Nan-yue avant le 19 décembre 207 avant notre ère.

VII. — *Che-ki*, k. 112, f° 3 v°, col. 1.

乃使邊境之民靡敝愁苦而有離心將吏相疑而外市故尉佗章邯得以成其私也夫秦政之所以不行者權分乎二子.

« S'il arrive que les populations des régions frontières souffrent d'insupportables malheurs, leur cœur alors se détache (du souverain légitime) ; les fonctionnaires (de ces régions) doutent mutuellement les uns des autres et (quelques-uns) cherchent à entrer en relations avec l'étranger. C'est de cette façon que le *wei* Tchao T'o et Tchang Han réussirent dans leurs intrigues ;

ainsi c'est par ces deux sujets qui [affaiblirent] le pouvoir en le divisant que les ordres des Ts'in cessèrent d'être exécutés [1]... »

VIII. — *Che-ki*, k. 112, f° 4 v°, col. 2.

又使尉佗屠睢將樓船之士南攻百越使監祿鑿渠運糧深入越越人遁逃曠日持久糧食絕乏越人擊之秦兵大敗秦乃使尉佗將卒以戍越當是時秦禍北構於胡南挂於越宿兵無用之地進而不得退行十餘年丁男被甲丁女轉輸苦不聊生自經於道樹死者相望及秦皇帝崩天下大叛....

« ... En outre [2] [Ts'in Che houang-ti] envoya le *wei* [3] [Tchao] T'o [4] et T'ou Ts'iu [5] conduire des marins de bateaux à étages [6], vers le Sud,

---

(1) A la fin de l'année 207 avant notre ère, le général Tchang Han, au service des Ts'in, fit un pacte avec l'étranger et complota contre son souverain. — Cf. Ed. Chavannes, *Mém. hist.*, II, 220 et *infra*, texte **IX**, p. 194, n. 2.

Cette indication confirme la date des derniers mois de l'année 207 qui ressort du texte précédent pour l'époque à laquelle Tchao T'o se rendit indépendant.

(2) Ce récit, ainsi que le précédent, fait partie d'un rapport de Yen Ngan (cf. *infra*, p. 207, n. 5) contenu dans la biographie de Tchou-fou Yen 主父偃; de même (cf. *infra*, texte **XXI**, p. 207-208) le texte correspondant du *Ts'ien Han chou*. A ces deux passages du *Che-ki* et du *Ts'ien Han chou*, il est intéressant de comparer le texte du *Houai-nan tseu* étudié *supra* (**I**, p. 172-178) et aussi, *infra*, le texte **XX**, p. 205-207.

(3) Sur ce titre de *wei* = gouverneur de commanderie militaire, cf. *supra*, p. 172, n. 3.

(4) Tchao T'o 趙佗, dont j'ai partiellement traduit la biographie (*infra*, texte **IX**, p. 188 sqq.) est ce Chinois célèbre qui devait fonder le royaume de Nan-yue, avec capitale à Canton. — Il faut remarquer que le *Che-ki* (voir encore texte **XIII**, p. 201) est seul à mentionner le nom de Tchao T'o dans la première expédition militaire dont j'ai daté le départ de l'année 221 ; ni *Houai-nan tseu* (supra, **I**) ni le *Ts'ien Han chou* (infra, **XXI**, p. 207-208) ne le signalent comme étant parti avec les premières troupes ; toutefois le *Ts'ien Han chou*, ainsi que le *Che-ki* (Houai-nan tseu est encore muet sur ce point), dit que Tchao T'o fut chargé de diriger l'occupation militaire du pays après la grande défaite chinoise (cf. *infra*, p. 187, n. 7 et 8) Il est donc possible que le mot 佗 soit ici interpolé et que Tchao T'o ne soit pas venu prendre un commandement dans les armées chinoises avant cette défaite. Mais une correction ne s'impose pas *a priori* (cf *infra*, texte **XI**, p. 200 et n. 1 ; texte **XIII**, p. 201).

(5) Sur T'ou Ts'iu, qui portait également le titre de *wei*, cf. *supra*, p. 172, n. 4.

(6) Les « bateaux à étages », *leou tch'ouan* 樓船, sont cités à plusieurs reprises dans le *Che-ki* et le *Ts'ien Han chou*. Cf. la note de Ying Chao (IIe siècle) qui nous a été transmise dans un commentaire de P'ei Yin (Ve siècle) d'un passage du chapitre 113, f° 3 v°, du *Che-ki*, à propos de l'intéressante campagne chinoise de 112-111 avant notre ère.

L'armée chinoise dont il s'agit ici, c'est-à-dire celle de T'ou Ts'iu, pénétra donc très probablement par voie fluviale dans le pays des Cent Yue. La suite immédiate du texte

pour conquérir le [pays des] Cent Yue ([1]).

[Ts'in Che-houang-ti] chargea le surintendant ([2]) Lou ([3]) du soin de faire creuser un canal ([4]) pour transporter les approvisionnements jusque dans le pays des Yue ([5]).

Les gens de Yue prirent la fuite ; cela dura de longs jours. Les vivres vinrent à manquer (aux troupes chinoises); les Yue attaquèrent celles-ci et les troupes Ts'in essuyèrent une grande défaite ([6]).

Alors ([7]) Ts'in [Che-houang-ti] chargea le *wei* [Tchao] T'o ([8]) de conduire des troupes pour occuper militairement le pays de Yue ([9]).

---

mentionnant le canal creusé par Lou confirme cette manière de voir. D'ailleurs les indications formelles du *Houai-nan tseu* (*supra*, I, p. 173, n. 1 et p. 175, n. 3) nous ont appris qu'une partie des armées chinoises avaient franchi les Nan-ling par la V[e] passe et que les approvisionnements furent acheminés par le canal de Hing-ngan. Enfin ce texte semble bien indiquer que le général en chef de l'expédition, T'ou Ts'iu demeura avec la première armée (*supra*, p. 177 et réf.).

([1]) Sur ce terme de « Cent Yue » *Po yue* 百越, cf. infra : *Note sur les origines du peuple annamite.*

([2]) Sur le titre de *kien* 監, cf. *supra*, p. 175, n. 1.

([3]) Cf. *ibid.*, n. 2

([4]) Canal de Hing-ngan (cf. *ibid.*, n. 3 et références) ; par conséquent l'expédition dont il est ici question (1[re] armée de Houai-nan tseu) déboucha dans le Kouang-si actuel par la V[e] passe.

([5]) Le nom de Yue désigne ici plus spécialement les deux Kouang et les pays annamites. De même voir *supra*, p. 176, n. 1.

([6]) Le récit, quoique abrégé, recouvre presqu'exactement une partie de celui de Houai-nan tseu (*supra*, p. 172-178). Par ce dernier nous avons appris que des chefs féodaux tonkinois faisaient partie des tribus *yue* qui s'opposaient à l'avance des Chinois.

([7]) Ce mot paraît correspondre au même mot 乃 du texte du *Houai-nan tseu* (*supra*, p. 176), où il est dit que des garnisons furent créées dans le pays de Yue après la défaite chinoise. Toutefois Houai-nan tseu ne donne pas le nom de Tchao T'o.

([8]) Sur Tchao T'o, cf. *supra*, p. 186, n. 4 et *infra*, texte **IX**, p. 188 sqq. La présence du nom de Tchao T'o semble confirmer que cet officier chinois fut l'un des principaux chefs qui dirigèrent la première expédition chinoise (soit dès le début, soit un peu plus tard) contre les pays du Sud. Le *Ts'ien Han chou* (*infra*, texte **XXI**, p. 208) qui reproduit presque textuellement ce passage du *Che-ki*, mentionne également le nom de Tchao T'o. Sseu-ma Ts'ien et Pan Kou paraissent à ce sujet avoir puisé leurs renseignements à une source unique que j'ignore ; nous avons vu que Houai-nan tseu ne mentionne pas le nom de Tchao T'o. Cependant la concordance parfaite, sur ce deuxième point, de Sseu-ma Ts'ien et de Pan Kou nous permet d'admettre, comme un fait historique, que Tchao T'o prit part à la première expédition, au moins après la défaite chinoise rapportée par tous les textes anciens. (Cf. *infra*, p. 200, n. 1).

([9]) 將卒以戍越, dit le texte. Il faut encore comparer cette expression à celle de Houai-nan tseu : 發適戍以備之 (*supra*, p. 176, n. 5), et à celles des textes **III**, (p. 181 n. 3), **XX** et **XXI** (cf. *infra*, p. 206, n. 12 et 208). Il s'agit donc, probablement, de la période de création des garnisons, antérieure à l'organisation des trois commanderies en 214 avant J.-C., (cf. *supra*, p. 178 ; p. 181, n. 3).

C'est bien de ce temps-là que datent les malheurs des Ts'in : au Nord ils étaient en conflit avec les Hou ; au Sud, il restaient comme suspendus aux Yue. Ils avaient envoyé en service dans des contrées inutiles des soldats qui avançaient sans pouvoir reculer. Pendant plus de dix années [1] les hommes y portèrent la cuirasse et les femmes y assurèrent les transports. On en voyait partout, le long des routes, qui, ne pouvant supporter leurs souffrances, s'étaient suicidés en se pendant aux arbres. Puis il arriva que l'Empereur des Ts'in mourut [2] ; l'Empire fut en proie à de grandes révoltes… [3]»

IX. — *Che-ki*, k. 113, f° 1 r°, col. 7 à f° 1 v°, col. 6 [Cf. aussi *Ts'ien Han chou*, k. 95, f° 3 v°, col. 13 à 7 r°].

南越王尉佗者眞定人也姓趙氏秦時已并天下略定
揚越置桂林南海象郡以謫徙民與越雜處十三歲佗秦
時用爲南海龍川令至二世時南海尉任囂病且死召龍
川令趙佗語曰聞陳勝等作亂秦爲無道天下苦之項羽
劉季陳勝吳廣等州郡各共興軍聚衆虎爭天下中國擾
亂未知所安豪傑叛秦相立南海僻遠吾恐盜兵侵地至
此吾欲興兵絕新道自備待諸侯變會病甚且番禺負山
險阻南海東西數千里頗有中國人相輔此亦一州之主
也可以立國郡中長吏無足與言者故召公告之卽被佗
書行南海尉事囂死佗卽移檄告橫浦陽山湟谿關曰盜
兵且至急絕道聚兵自守因稍以法誅秦所置長吏以其
黨爲假守秦已破滅佗卽擊并桂林象郡自立爲南越武
王高帝已定天下爲中國勞苦故釋佗弗誅漢十一年遣
陸賈因立佗爲南越王….

---

(1) Cette phrase indique que les efforts militaires des Ts'in dans le Sud durèrent une bonne dizaine d'années. Si ma thèse est juste, ces dix années devraient être comprises entre 221 et 212 avant J.-C. ; « plus de dix années » nous conduisent à 211 ou 210. Voir la note suivante.

(2) Ts'in Che-houang-ti, de qui il est ici question, mourut en juillet-août 210 (cf. *supra*, p. 138, n. 2), et, d'après le texte, un peu après la fin de la période de « plus de dix années », pendant laquelle ses soldats luttèrent pour conquérir les pays du Sud. Le point de départ de cette période tombe donc en 221 ou en 220. Par conséquent c'est bien vers 221-220 qu'auraient eu lieu les premières entreprises guerrières de Ts'in Che-houang-ti contre le pays des Yue, au Sud de son empire. J'ai admis, pour d'autres raisons, que la conquête des territoires méridionaux où, en 214, devaient être créées les trois commanderies de Kouei-lin, de Nan-hai et de Siang, paraissait bien avoir commencé dès 221 ; ce nouveau passage du *Che-ki* confirme cette thèse. Cf. de même *Ts'ien Han chou*, k. 64 下, f° 1 v°-2 r°, et *infra*, texte **XXI**, p. 207 sqq.

(3) Cf. *infra*, p. 191 et n. 5.

Biographie du *wei* T'o, du Nan-yue (Extraits).

« Le *wei* (1) T'o (2), roi du Nan-yue (3), était originaire de Tchen-ting (4). Son nom de famille était Tchao 趙 (5).

Ts'in [Che-houang-ti] ayant déjà unifié l'empire (6) et réduit le Yang-yue (7), institua les commanderies de Kouei-lin, de Nan-hai et de Siang (8). Pendant treize années des condamnés furent déportés dans diverses localités [du pays conquis pour y habiter] avec les Yue (9).

---

(1) Sur ce titre, cf. *supra*, p. 172, n. 3.

(2) T'o est le nom personnel de Tchao T'o ; celui-ci est appelé *wei*, parce qu'il devint gouverneur du Nan-hai après la mort de Jen Ngao. Cf. *infra*, p. 192 et note 1.

(3) Le Nan-yue était le pays des Yue méridionaux qui fut constitué par Tchao T'o en royaume indépendant, avec capitale à Canton. Cf. *infra*, p. 196 et *passim*. Ce nom de Nan-yue apparaît pour la première fois dans les textes bien avant la fondation du royaume de Tchao T'o. Cf. *infra*, Appendice.

(4) Wei Tchao (IIIe siècle), cité par Sseu-ma Tcheng (VIIIe siècle) dit : « Tchen-ting est le nom d'une ancienne commanderie (de l'époque des Han, située dans le Tche-li); elle fut ultérieurement transformée en un *hien*, qui se trouve dans le Tch'ang-chan 常山 ». C'est l'actuel *hien* de Tcheng-ting 正定, au Tche-li.

(5) Ce nom de famille désigne la dynastie Tchao (*Triệu* en sino-annamite), qui fut fondée par Tchao T'o et qui régna sur le Sud de la Chine et sur les pays annamites de 207 à 111 avant note ère.

(6) En 221 avant J.-C.

(7) Le commentaire de P'ei Yin (seconde moitié du Ve siècle) reproduit la note suivante de Tchang Yen 張晏 (IIIe siècle) : « [Le Yang-yue] c'est le Nan-yue du département de Yang 揚州 ». Sseu-ma Tcheng, à son tour, cite un passage du *Tchan kouo ts'ö* 戰國策 ; (cet ouvrage antérieur à Sseu-ma Ts'ien date probablement de la fin du IIIe siècle avant J.-C.; cf. *infra*, Appendice) dans lequel il est dit : « Wou K'i 吳起 (sur qui, cf. *Che-ki*, k. 65, fo 2 vo-3 vo) envahit le Yang-yue pour les Tch'ou ». Enfin Tchang Cheou-tsie (737 A. D.) dit que ce pays était appelé Yang-yue parce que, sous l'empereur Yu des Hia, il dépendait de celui des neuf départements qui portait le nom de Yang 揚州 (sur ces départements, cf. *Eul-ya* 爾雅, *Che ti* 釋地, début). Le département de Yang devait à cette époque recouvrir le bassin du bas Yang-tseu jusqu'à la mer et aussi les régions des provinces actuelles du Kiang-sou (dans sa partie située au Sud de Houai-ngan); du Ngan-houei (au Sud de la Houai); du Kiang-si (en grande partie) et du Tchö-kiang (au Sud jusqu'à la région de Ning-po). Le nom de Yang-yue s'applique donc ici à l'ensemble des territoires des Yue, y compris le Fou-kien.

(8) A propos de ce texte, le *So-yin* de Sseu-ma Tcheng renvoie d'abord au passage suivant du chapitre géographique du *Ts'ien Han chou* (*infra*, texte **XVII**, p. 203) : « L'Empereur Wou 武帝 changea le nom de Kouei-lin en Yu-lin 鬱林 » ; ensuite aux *pen-ki* du *Che-ki* (*supra*, texte **III**, p. 180) où il est question de l'organisation de 214 ; et enfin de nouveau au *Ts'ien Han chou* (*infra*, texte **XVIII**, p. 204) : « L'Empereur Wou changea le nom de Siang en celui de Je-nan 日南 ».

(9) Ce passage, d'une importance capitale pour ma thèse, est confirmé par le texte parallèle de l'*Histoire des Han antérieurs* (k. 95, fo 3 vo sqq.). A quelle période ces treize années se rapportent-elles ?

Dans son commentaire du *Che-ki*, Sseu-ma Tcheng reproduit cette note de Siu Kouang 徐廣 († en 425 A. D. ; cf. Chavannes, *M. H.*, I, CCXII) : « De l'unification

Tchao T'o, sous Ts'in [Che-houang-ti], avait été employé comme préfet (1) de Long-tch'ouan 龍 川 (2), dans le Nan-hai.

---

de l'Empire par Ts'in Che-houang-ti (en 221) jusqu'à la première année de règne d'Eul-che houang-ti (209) on compte treize années. C'est huit années après avoir unifié l'Empire que Ts'in Che-houang-ti [termina la] pacification du pays de Yue ; de là à la première année de règne d'Eul-che houang-ti, il y a six années ». Le texte du *Che-ki* et cette note de Siu Kouang sont formels ; ils confirment : 1º la date de 221 pour le départ de l'expédition qui devait conquérir les territoires des Yue ; 2º la création des trois commanderies, dans le pays pacifié, huit années plus tard, en 214 ; 3º le fait que les Ts'in, après la première tentative de conquête en 221, firent suivre leurs efforts militaires d'un essai immédiat et soutenu de colonisation des pays méridionaux en y envoyant, pendant treize années, des colons chinois choisis de préférence parmi des condamnés.

Ces treize années doivent en conséquence être comptées de 221 à 209 ; or l'année 209 est exactement la date d'avènement d'Eul-che houang-ti, de qui il est expressément question dans la suite du texte (cf. *infra*, p. 191 et n. 1). D'après ce récit chronologique, cet avènement doit prendre place après la mention de la période de déportation des émigrants chinois. Si l'on objectait que la mention de la création des trois commanderies nous oblige à décompter les treize années à partir de la date de cette création, c'est-à-dire de 214 à 202, on pourrait répondre que cela serait contraire à l'esprit du texte et aux réalités historiques puisque, d'une part, nous passerions à l'époque des Han et qu'il est ici question des Ts'in et que, d'autre part, cela conduirait à admettre que les déportations chinoises continuèrent jusqu'en 202, alors qu'elles ne peuvent avoir eu lieu après 207 en raison de la déclaration d'indépendance de Tchao T'o, faite au plus tard le 19 décembre 207 (cf. *supra*, p. 185). De plus le passage parallèle du *Ts'ien Han chou* soutient mon interprétation. Que Sseu-ma Ts'ien et Pan Kou citent les noms des trois commanderies, fondées seulement en 214, avant de parler des « treize années », je ne vois là qu'un renseignement d'ordre complémentaire d'où ne se dégage aucune indication chronologique. Ce récit des deux plus anciennes histoires dynastiques est clair ; j'en conclus avec confiance que c'est bien en l'année 221 que commença, au Sud de la Chine des Ts'in, la campagne contre les territoires où devaient être organisées en 214 les trois commanderies de Kouei-lin, de Nan-hai et de Siang.

Enfin la mention même des nombreuses déportations de condamnés, qui eurent lieu de 221 à 209, confirme les indications de même nature contenues dans les textes I (cf. *supra*, p. 172 sqq.), III (p. 180 sqq.), XIII (cf. *infra*, p. 201), et donne un appui solide à l'hypothèse selon laquelle (*supra*, p. 180) la déportation de 214 spécialement notée par le texte III ne fut pas, comme on l'a cru jusqu'ici, l'expédition militaire initiale envoyée à la conquête des pays méridionaux, mais bien une déportation plus considérable que les autres et coïncidant avec la création de garnisons militaires importantes et avec l'organisation définitive des trois commanderies.

(1) Le *ling* 令 « préfet » était le chef d'un *hien* « préfecture » de plus de dix-mille foyers. Cf. Ed. Chavannes, *Mém hist.*, II, 532.

(2) Long-tch'ouan était une préfecture de la commanderie de Nan-hai. Yen Che-kou (579-645 A. D. ; cf. Giles, *Biogr. dict.*, nº 2472) dans son commentaire de l'*Histoire des Han antérieurs* (k. 28 下, fº 5 vº, col. 6 et k. 95, fº 4 rº, col. 2), dit que la localité de Long-tch'ouan doit être identifiée à la ville de Siun-tcheou 循 州, c'est-à-dire à une partie du territoire de l'actuelle sous-préfecture de Long-tch'ouan (province de Kouang-tong) et au Nord-Ouest du chef-lieu, du même nom, de cette sous-préfecture. Yen Che-kou rapporte encore un passage du *Kouang-tcheou ki* sur l'origine du nom de Long-tch'ouan.

Au moment de l'avénement d'Eul-che houang-ti (soit en 209 avant J.-C.) (1), le gouverneur (2) de la commanderie de Nan-hai, Jen Ngao 任 囂 (3), malade et sur le point de mourir, fit appeler Tchao T'o préfet de Long-tch'ouan et lui adressa ces paroles : « J'ai appris que Tch'en Cheng (4) et autres fomentaient des troubles [en Chine]. Les Ts'in ayant agi sans principes, l'Empire en pâtit. Dans les départements et les commanderies, Hiang Yu 項 羽, Lieou Ki 劉 季, Tch'en Cheng 陳 勝 et Wou Kouang 吳 廣, ont chacun levé des troupes et réuni des partisans pour se disputer l'Empire (5). On ne sait quand sera calmée l'anarchie qui bouleverse la Chine.

Alors que ces guerriers (豪 傑) se sont tous levés pour se révolter contre les Ts'in, je redoute que des soldats pillards n'envahissent le territoire du Nan-hai, isolé et éloigné, et n'arrivent jusqu'ici. Je voudrais envoyer des troupes pour barrer les nouvelles routes (6) et nous prémunir ainsi contre les surprises des [armées des] Seigneurs. [Mais] en ce moment je suis malade et près de ma fin.

---

(1) Le texte dit : 至 二 世 時 ; je comprends ainsi : « arrivé au temps d'Eul-che », c'est-à-dire : « à la date de l'avénement d'Eul-che ». Eul-che recueillit en fait la succession de son père en juillet-août 210 ; mais la première année officielle de son règne est 209 ; c'est pourquoi j'ai indiqué partout cette dernière date. Je ne crois pas qu'il s'agisse ici de la durée totale du règne (209-207) ; en effet le *Che-ki* eût simplement écrit, dans ce cas : 二 世 時, comme plus haut : 秦 時. D'autre part il est fort possible que, dès 209 et même dès la fin de 210 (cf. *infra*, section G), Jen Ngao ait eu des velléités d'indépendance. Aussitôt après la mort de son père (juillet-août 210), Eul-che se révéla souverain déplorable et se rendit vite odieux par ses exigences et ses excès. La première rébellion, celle de Tch'en Chö 陳 涉, date du mois d'août 209 (cf. Ed. Chavannes, *loc. laud.*, II, 235 et III, 58) et la suite du texte montre que cette révolte et d'autres — qui toutes éclatèrent en 209 (cf. *infra*, note 5) — engagèrent Jen Ngao à se rendre indépendant.

(2) *wei* 尉. Cf. *supra*, p. 172, n. 3.

(3) Sur la transcription Ngao pour Hiao, cf. Maspero, *BEFEO*, XVI, 1, 52, n. 3.

(4) Mort en janvier 208 av. J.-C. Cf. Ed. Chavannes, *loc. laud.*, II, 59.

(5) Voici, d'après le *Che-ki*, les dates auxquelles ces divers rebelles se déclarèrent en révolte ouverte contre les Ts'in :

Tch'en Cheng ou Tch'en Chö : août 209 (Cf. Chavannes, *loc. laud.*, II, 204, 249).

Wou Kouang (*tseu* : Chou-yang 叔 陽) se révolta en même temps que Tch'en Chö, en août 209. Cf. *Che-ki*, k. 48, f° 1 r°-4 r° et *Ts'ien Han chou*, k. 31, f° 1 r°-3 v°.

Hiang Yu ou Hiang Tsi : octobre 209 (Cf. Chavannes, *Ibid.*, p. 251).

Lieou Ki (le futur Kao-tsou des Han) : octobre 209 (*Ibid.*, III, p. 59).

Jen Ngao était donc au courant des rébellions intérieures de l'Empire, dont les plus récentes avaient éclaté au mois d'octobre de l'année 209. Cependant il paraît avoir ignoré la mort de Tch'en Chö (janvier 208). Il est donc permis de supposer, sans de trop grandes chances d'erreur, que Jen Ngao dut faire appeler Tchao T'o au plus tard au début de l'année 208. Cf. encore *Ts'ien Han chou*, k. 63, f° 4 v°, col. 11.

(6) 新 道 « les nouvelles routes » étaient les routes qui avaient été récemment construites par Ts'in Che-houang-ti pour aller de la Chine proprement dite au pays des Yue, par delà les Nan-ling. Cf. *infra*, p. 192-194.

P'an-yu (=Canton) est adossé à des montagnes et difficile d'accès. De l'Est à l'Ouest, le Nan-hai [mesure] plusieurs milliers de *li* ; en prenant pour appui les nombreux Chinois qui s'y trouvent, il y a ici à la vérité de quoi devenir un souverain indépendant et pouvoir fonder un royaume.

Dans la commanderie, personne parmi les [autres] chefs n'est digne de connaître ces projets ; c'est pourquoi je vous ai fait appeler pour vous en instruire. »

Sur-le-champ, par un édit [1], il chargea Tchao T'o d'exercer les fonctions de gouverneur du Nan-hai.

Jen Ngao mourut [2]. Tchao T'o envoya aussitôt [3] par lettre les ordres suivants aux [officiers des garnisons des] passes de Heng-p'ou 橫浦 [4], de

---

(1) Le *So-yin* de Sseu-ma Tcheng reproduit une note dans laquelle Fou K'ien 服虔 (IIe siècle) explique que Jen Ngao dut rédiger « un faux édit impérial » 詐詔書 pour nommer Tchao T'o *wei* du Nan-hai.

(2) La date du décès de Jen Ngao n'est pas donnée ; cependant les circonstances et l'allure du récit permettent de supposer que Jen Ngao mourut peu après avoir fait mander Tchao T'o, c'est-à-dire au début de l'année 208.

(3) Ce serait donc au commencement de 208 que Tchao T'o aurait décidé de se rendre indépendant en isolant la commanderie de Nan-hai, dont il venait grâce à Jen Ngao d'usurper les pouvoirs de gouverneur. Nous verrons que Tchao T'o, après avoir assuré sa sécurité dans le Nan-hai, effectua la conquête des deux autres commanderies : Kouei-lin et Siang. Il est probable qu'il commença cette conquête sans tarder et qu'il la termina assez vite ; mais il dut ne la rendre officielle qu'en 207, date à laquelle il fonda son royaume et prit le titre de roi du Nan-yue (cf. *infra*, p. 194, note 2 ; *supra*, p. 185).

(4) La passe de Heng-p'ou 橫浦關 se trouvait, sous les Han antérieurs, dans la commanderie de Yu-tchang 豫章郡 (cf. *Che-ki*, k. 113, f° 3 v°, col. 6) et dans la préfecture de Nan-ye 南埜 (cf *supra*, p. 173 et n. 4). A cette commanderie de Yu-tchang créée par l'Empereur Kao (206-195 av. J.-C.), avec la partie méridionale de l'ancienne commanderie de Tchang 鄣 de l'époque des Ts'in, avaient été ajoutés lors de la réorganisation de 111 avant notre ère les territoires septentrionaux de l'ancien Nan-hai des Ts'in, dans le but évident de mettre sous le contrôle du gouvernement impérial le commandement de la grande route de pénétration allant de Nan-tch'ang à Canton, par Nan-k'ang.

C'est dans la partie septentrionale du Nan-hai que se trouvait donc, sous les Ts'in, la passe de Heng-p'ou. Le *Nan-k'ang ki* (IVe siècle) dont j'ai parlé plus haut (p. 143) dit (*apud* commentaire de Sseu-ma Tcheng, *Che-ki*, k. 113, f° 1 v°, col. 3) : 南野大庾嶺三十里至橫浦有秦時關其下謂塞上 « A trente *li* de la passe de Ta-yu de Nan-ye, on arrive à Heng-p'ou où se trouvait la passe (= garnison) de l'époque des Ts'in ; par la suite on l'appela Sai-chang ». Le nom de Ta-yu et celui de Sai-chang nous sont connus et désignent la Ire passe (cf. *supra*, p. 142-146) ; par suite l'identification de la passe de Heng-p'ou des Ts'in à l'un des cols étudiés plus haut sous le nom de Ire passe s'impose. La passe de Heng-p'ou est donc la plus orientale des cinq passes qui furent franchies en 221 avant notre ère par les soldats de Ts'in Che-houang-ti ; elle marque un des points de la limite septentrionale de la commanderie de Nan-hai sous les Ts'in.

Yang-chan 陽山 (1) et de Houang-k'i 湟谿 (2) :

---

(1) Sseu-ma Tcheng (*Che-ki*, ibid.) rapporte une note dans laquelle Yao (cf. *infra*, p. 213, au sujet du *Kouang-tcheou ki*) identifie formellement la passe de Yang-chan des Ts'in à la passe de K'i-tien 騎田, c'est-à-dire à l'un des défilés de la IIe passe (cf. *supra*, p. 146) qui permet d'aller directement de Tch'ang-cha à Canton par le Pei-kiang 北江. Cette IIe passe marquait donc, sous les Ts'in, un second point de la frontière Nord du Nan-hai.

(2) Le nom de Houang-k'i 湟溪 ne se retrouve pas exactement sous cette forme dans les textes. Il faut tout d'abord écarter une leçon *nie* 涅 (pour *houang* 湟) qui est l'indice d'une confusion certaine entre le nom de la rivière Houang 湟水, du *kiun* de Kouei-yang 桂陽 (*Ts'ien Han chou*, k. 28 上, fo 16 vo, col. 9, où l'on trouve 洭水 pour 湟水, voir ci-dessous) et celui de la rivière Nie 涅, du *kiun* de Chang-tang 上黨 (*Ibid.*, fo 7 vo, col. 10-11) ; ce nom de Nie chouei n'a rien à voir ici.

Les mots *Houang-k'i* 湟谿, qu'il faut lire *Houang k'i* 湟溪, signifient « rivière Houang ». Ils désignent vraisemblablement le cours d'eau connu sous le nom de « Houang chouei » 湟水 et dont il est, à plusieurs reprises, question dans les textes géographiques chinois. Cette rivière est citée dans un passage du *Ts'ien Han chou* (k. 95, fo 6 vo, col. 11): 出桂陽下湟水. « Il sortit par (la passe de) Kouei-yang et descendit la rivière Houang ». Le *Che-ki* (k. 113, fo 3 vo, col. 5) donne ainsi le texte correspondant : 出桂陽下匯水 « Il sortit par (la passe de) Kouei-yang, puis descendit la rivière Houai », dans lequel *houai* 匯 remplace évidemment le mot *houang* 湟.

Or le mot *houai* 匯 s'écrit normalement 滙 ; ce dernier mot est graphiquement très près du mot *k'ouang* 洭 (voir d'ailleurs, plus bas, le passage du *Chouei-king tchou*, où le nom de la préfecture de Han-k'ouang 含洭 de l'époque des Han est écrit Han-houai 含滙, alors que le *Ts'ien Han chou* écrit bien Han-k'ouang 含洭) ; c'est par ce mot *k'ouang* que la confusion de *houai* 滙 et de *houang* 湟 a dû être facilitée. On trouve précisément le nom de la rivière écrit tantôt Houang chouei 湟水 (*Chouei-king tchou*), tantôt K'ouang chouei 洭水 (*Chan-hai king*). K'ouang 洭 et Houang 湟 désignent donc un seul et même cours d'eau.

Le nom d'une préfecture qui était située sur cette rivière à l'époque des Han antérieurs, Han-k'ouang 含洭, est cité dans le chapitre géographique du *Ts'ien Han chou* (k. 28 上, fo 16 vo, col. 9). Han-k'ouang appartenait alors à la commanderie de Kouei-yang et correspond à une zone située sur les bords de la rivière de Lien-tcheou (Kouang-tong) un peu avant son confluent avec le Pei-kiang. Un commentaire de Ying Chao nous dit en effet que Han-k'ouang était situé sur la rivière K'ouang 洭水 (c'est-à-dire sur la rivière Houang 湟水). On voit que la rivière Houang (湟水 ou 湟溪) est vraisemblablement la rivière de Lien-tcheou et que la garnison de la « passe de la rivière Houang » ou de la « passe de Houang-k'i » de notre texte devait se trouver non loin de cette rivière et aussi au Sud et non loin de la passe de Kouei-yang (IIe passe). En effet, le *Chouei-king tchou* (*apud* commentaire de Sseu-ma Tcheng, in *Che-ki* k. 113, fo 1 vo, col. 4-5) dit : 含匯縣南有匯浦關 « Au Sud du *hien* de Han-houai (corr. en Han-k'ouang 含洭 pour les raisons exposées plus haut) se trouve la passe de la rivière Houai (corr. également en rivière K'ouang) ». La forme K'ouang-p'ou 洭浦 se retrouve pour la même rivière dans le *Ts'ien Han chou*, k. 28 下, fo 5 vo, col. 6. Cette passe de la rivière K'ouang (ou Houang) serait donc notre passe de Houang-k'i. Elle devrait en conséquence être située presqu'exactement au confluent de la rivière de Lien-tcheou et du Pei-kiang. Les ouvrages modernes comme le *Kouang-tong t'ong-tche* (k. 10, fo 52 vo, col. 2) signalent une rivière appelée encore aujourd'hui K'ouang-chouei 洭水 à quarante-deux *li* au Sud-Ouest de la ville de Ying-tö

« Des soldats pillards vont arriver. Coupez immédiatement les routes [1]. Rassemblez vos troupes et assurez la garde ! »

[Ensuite] les moindres prétextes lui servirent de moyens pour faire disparaître les chefs nommés par les Ts'in, afin de leur substituer des hommes de son parti.

Quand les Ts'in furent détruits [2], Tchao T'o s'empara aussitôt des com-

---

英德 (*tao* de Ling-nan 嶺南道), c'est-à-dire au confluent même du Pei-kiang et de la rivière de Lien-tcheou. Cf. encore Ting Kien-yi, *Tchö-kiang..... ts'ong-chou*, I, 1, f° 7 r°.

Il faut conclure de tout cela que le nom de Houang-k'i désignait, sous les Ts'in, une passe ou un poste qui se trouverait actuellement, au Sud-Ouest de Ying-tö, sur la route qui permet d'aller du Hou-nan au Kouang-tong par la rivière de Lien-tcheou et par les défilés successifs du groupe étudié sous le nom de IIIe passe (*supra*, p. 147).

Il nous est donc possible de constater : 1° que les Ire, IIe et IIIe passes étaient, au IIIe siècle avant notre ère, commandées sur le territoire de la commanderie de Nan-hai par des garnisons appelées respectivement Heng-p'ou, Yang-chan et Houang-k'i ; 2° que ces trois points marquaient à peu près la frontière septentrionale de la commanderie de Nan-hai, sous Tchao T'o, en l'année 208.— Cette commanderie s'étendait donc vers le Nord sur les régions occupées aujourd'hui par la zone septentrionale de la province de Kouang-tong.

(1) Ces routes, parfaitement distinctes les unes des autres, passaient par les trois points qui ont été déterminés dans les notes précédentes et qui correspondent aux trois premières des « Cinq passes ». Ces trois nouvelles routes avaient été ouvertes par Ts'in Che-houang-ti quelques années plus tôt ; elles sont en effet appelées « les nouvelles routes » par Jen Ngao (*supra*, p. 191). Nous avons appris d'autre part (*supra*, p. 173 et notes) que deux autres routes, traversant les IVe et Ve passes, existaient également sous les Ts'in et avaient permis le passage de l'expédition des cinq armées chinoises de 221 avant notre ère. Ces textes sont formels et il n'y a pas à douter de l'existence de routes chinoises vers les pays du Sud à la fin du IIIe siècle avant l'ère chrétienne (cf. *BEFEO*, XXII, 296). En dehors de ces constatations, les preuves abondent de l'existence de routes en Chine sous les Ts'in. Sseu-ma Ts'ien et Pan Kou font souvent allusion au génie constructeur de Ts'in Che-houang-ti et aux voies de pénétration qu'il sut ouvrir dans son Empire et vers les pays frontières. Le tracé de ces routes fut vraisemblablement choisi avec bonheur, car il ne semble pas avoir beaucoup varié jusqu'à nos jours. Pour ce qui touche en particulier aux routes vers le Sud, elles suivent aujourd'hui sensiblement la même voie qu'avant notre ère. Ce sont elles qui furent en partie utilisées lors de la campagne chinoise contre le Nan-yue, à l'automne de l'année 112 avant J.-C. Cf. *Che-ki*, k. 113, f° 3 v°, col. 5 et ss. ; *Ts'ien Han chou*, k. 95, f° 6 v°, col. 11 et ss..

(2) Nous avons vu (*supra*, p. 192, n. 2 et 3) que Tchao T'o dut se rendre indépendant, dans le seul Nan-hai, en 208 avant J.-C. C'est donc après cette date qu'il s'empara des deux autres commanderies. Notre texte précise en disant : « quand les Ts'in furent détruits ». Nous savons par le *Che-ki* que les Ts'in, quoique en très mauvaise posture, n'étaient pas encore complètement battus au milieu de l'année 208 ; en effet, leur général Tchang Han 章邯 remporte encore, en septembre-octobre 208, une brillante victoire à Ting-t'ao 定陶, dans le Chan-tong (cf. Ed. Chavannes, *Mém. hist.*, II, 260 et III, 63). Les armées Ts'in, après avoir été battues devant la ville de Kiu-lou 鉅鹿 par Hiang Yu en janvier 207 (cf. *Ibid.*, II, 267 ; III, 65) et dans d'autres rencontres,

manderies de Siang ([1]) et de Kouei-lin qu'il réunit [à celle de Nan-hai] et se déclara « Roi Guerrier du Nan-yue » ([2]).

Lorsque l'Empereur Kao[-tsou (206-195 av. J.-C.)] eut pacifié l'Empire, il pardonna à Tchao T'o et ne le châtia point, par égard aux malheurs dont la Chine souffrait.

En la onzième année des Han (196 av. J.-C), [Kao-tsou] envoya Lou Kia [en ambassade] afin d'investir Tchao T'o de la dignité de roi du Nan-yue... »

Ce début de la biographie de Tchao T'o est particulièrement précieux pour établir la suite exacte des faits historiques qui intéressent notre sujet.

---

ne disparaissent en fait du théâtre des hostilités qu'après la trahison de Tchang Han ; celui-ci est nommé roi de Yong 雍 par Hiang Yu, exactement entre le 13 août et le 10 septembre 207. C'est très probablement en apprenant cette ultime défection que Tchao T'o, jugeant les Ts'in abattus, se décida à transformer officiellement en royaume les territoires des trois commanderies méridionales (comparez les textes **VII**, *supra*, p. 185 ; **XV**, *infra*, p. 202 et aussi *Ts'ien Han chou*, k. 28 下, f° 17 r°, col. 5). Il est probable d'ailleurs qu'après s'être rendu indépendant et fort dans le Nan-hai, c'est-à-dire dès le début de 208, Tchao T'o procéda immédiatement à la conquête des deux autres commanderies de Kouei-lin et de Siang. Le seul fait de s'être retranché et isolé dans le Nan-hai prouve que Tchao T'o tenait à suivre le conseil de Jen Ngao et à fonder sans tarder un royaume pour son propre compte. Les deux territoires de Kouei-lin et de Siang lui étaient indispensables pour parfaire et protéger ce royaume ; il ne pouvait les laisser isolés. Le Kouei-lin, en effet, commandait les deux importantes passes (IV et V) par où pouvaient à tout instant déboucher les armées Ts'in ou celles de seigneurs ou d'aventuriers quelconques. Quant aux pays annamites (Siang), deux textes que nous étudierons plus loin (**XXIV-XXV**, p. 211-217) nous permettent de savoir qu'ils venaient de passer sous la domination d'un conquérant nouveau, le roi Ngan-yang (An-dương vương). En s'isolant dans le seul Nan-hai, Tchao T'o aurait en conséquence exposé son petit royaume à deux dangers considérables, l'un venant du Nord-Ouest (Kouei-lin), l'autre du Sud (Siang); il se devait donc d'annexer au Nan-hai le Kouei-lin et le Siang. Pour y réussir, il eut à lutter contre le roi Ngan-yang (An-dương vương) du Tonkin. Cette guerre se termina par la conquête du Tonkin et la mort du roi Ngan-yang (probablement en 208 avant J.-C.). Ces succès consacrèrent le triomphe de Tchao T'o qui put ainsi fonder son royaume et déclarer officiellement cette fondation en 207, après la chute des Ts'in. Enfin, de l'indication du *Che-ki* il est possible de conclure que Tchao T'o, ayant constitué son royaume, se nomma souverain du Nan-yue après le 13 août 207, date de la défection de Tchang Han. J'ai montré d'autre part (cf. *supra*, p. 185) que Tchao T'o n'avait pu se déclarer roi du Nan-yue après le 19 décembre de la même année. En conséquence la fondation officielle du royaume sino-annamite du Nan-yue (Nam-việt) 南越 doit être située entre le 13 août et le 19 décembre de l'année 207 avant notre ère, c'est-à-dire, en gros, dans les derniers mois de 207.

([1]) Le nom de commanderie « Siang » disparut donc entre août et décembre 207 de la nomenclature géographique officielle ; il n'y reparut jamais, du moins sous les Han. Il en est de même de celui de la commanderie de Kouei-lin.

([2]) Nan-yue Wou wang 南越武王. D'après P'ei Yin, Wei Tchao (IIIe siècle) fait remarquer que Tchao T'o heurtait les coutumes traditionnelles chinoises en se donnant de son vivant le titre de Wou wang, qui est un titre posthume.

Il nous montre que Ts'in Che-houang-ti commença, dès 221, la conquête des pays du Sud ; que l'action militaire dans ces pays fut appuyée par de nombreuses immigrations de condamnés chinois déportés ; que trois commanderies y furent ensuite, en 214, organisées à la chinoise ; que l'une d'elles, le Nan-hai, était gouvernée avant 209 par Jen Ngao et comptait parmi ses hauts fonctionnaires le préfet Tchao T'o ; que celui-ci fut mandé par Jen Ngao au début de 208 et s'entendit donner le conseil de fonder un royaume indépendant dans le Sud ; qu'après la mort de Jen Ngao, en 208, Tchao T'o devenu gouverneur par fraude et donnant suite aux conseils de son prédécesseur, coupa toutes les communications entre la Chine et le Nan-hai, s'isola et se fortifia dans cette commanderie ; qu'il y assura son autorité puis prépara sa domination sur les territoires voisins ; qu'au moment où il n'avait plus rien à craindre des Ts'in, après août-septembre 207, Tchao T'o, ayant terminé la conquête des deux autres commanderies de Kouei-lin et de Siang rassembla, avant le 19 décembre 207, les territoires des trois commanderies en un seul royaume, le Nan-yue, dont il se déclara officiellement et immédiatement le souverain.

J'aurai plus loin l'occasion de montrer que c'est en réalité entre le moment où il se déclara indépendant dans le Nan-hai (début de 208) et le moment où il fonda son royaume de Nan-yue (fin de 207) — et probablement dans le courant de l'année 208 — que Tchao T'o attaqua les Annamites et triompha du roi Ngan-yang (An-dương vương) ; il sera par conséquent possible de prouver que la conquête du pays d'Annam de cette époque et celle de la commanderie de Siang se confondent.

X. — *Che-ki*, k. 113, f° 1 v°, col 11 (cf. *Ts'ien Han chou*, k. 95, f° 4 r°, col. 11).

…高后崩卽罷兵佗因此以兵威邊財物賂遺閩越西甌駱 役屬焉…

…L'Impératrice Kao étant morte (¹) et les troupes [chinoises qui allaient attaquer le Nan-yue] ayant été aussitôt retirées, Tchao T'o, par sa puissance militaire, inspira de la crainte sur la frontière. [A cause des] riches présents qu'il leur avait offerts, le Min-yue (²) et le Si Ngeou-lo (³) comptaient parmi ses vassaux…»

Ce texte, qui est presque identiquement reproduit dans l'*Histoire des Han antérieurs* (k. 95, f° 4 r°, col. 11), pourrait être embarrassant si, en

(¹) En 180 avant notre ère.

(²) Le Min-yue est la région de Fou-tcheou.

(³) Ou « Lo du Si Ngeou » ; en gros le Tonkin-Annam ; cf. *supra*, p. 176, n. 2, 3 et *infra*, Appendice.

l'interprétant, on admettait que le Min-yue et le Si Ngeou-lo (c'est-à-dire le Fou-kien et le Tonkin-Annam), gagnés par des présents, reconnurent pour la première fois en 180 avant notre ère la suzeraineté de Tchao T'o, Empereur du Nan-yue. C'est ainsi que M. Maspero (*BEFEO*, XVI, 1, 53) comprend ce passage ; de même Sainson, dans sa traduction de l'*An-nam chí lược* (p. 411). Je ne crois pas que cette manière de voir doive être admise.

A mon avis, quoique placée après celle de la mort de Kao-heou (180), cette indication de la vassalité du Min-yue et du Si Ngeou-lo, se réfère à un état de choses bien antérieur à cette date. Tchao T'o, élevé par lui-même à la dignité de roi du Nan-yue en fin 207 av. J.-C., régnait de Canton sur d'assez vastes territoires. Très tôt il dut avoir à compter, d'une part avec la puissance chinoise, de l'autre avec l'humeur indépendante de ses sujets. Désireux de se maintenir hors de la souveraineté chinoise, il lui fallait être sûr de ses propres vassaux. Pour conserver son royaume et maintenir sa domination sur les aborigènes qui le peuplaient en grande partie, il se devait de composer avec les principaux chefs féodaux qu'il avait laissés en fonctions, de gagner et de garder leur amitié par de très cordiales relations. Le Si Ngeou-lo (Tonkin-Annam) était un de ces groupes de principautés conquis par Tchao T'o et probablement l'un des plus importants. Il faut penser que Tchao T'o, après avoir soumis les Seigneurs de ce pays, leur avait laissé, tout en leur imposant des liens de vassalité, une souveraineté au moins nominale sur leurs nationaux ; il est vraisemblable d'autre part que Tchao T'o ait eu la volonté constante de s'attacher ces chefs féodaux par des rapports de courtoisie et d'amitié.

Cette situation devait être stabilisée depuis plus de vingt années dans les conditions que j'indique (maintien à Canton de la suzeraineté de Tchao T'o grâce à ses excellentes relations avec les chefs féodaux, ses vassaux) lorsque Tchao T'o décida, en 183 avant J.-C., de se proclamer Empereur du Nan-yue 南越武帝 (¹) en réponse aux brimades de Kao-heou et du prince de Tch'ang-cha.

Il y a en effet plusieurs raisons à opposer à l'interprétation de M. Maspero.

Tout d'abord il faut remarquer que le moment auquel Tchao T'o prit le titre d'Empereur (début de 183) (²) a précédé de plus de trois années et non suivi, comme l'indique M. Maspero, l'envoi de l'expédition chinoise contre le Nan-yue (³). Il semble donc que ce soit à cette date de 183, que devrait être placée la déclaration de vassalité des voisins du Nan-yue et non après la mort de Kao-heou, survenue quatre années plus tard. Or le passage du *Che-ki* que nous discutons est placé après l'indication de la mort de l'Impératrice. Il est peu probable que, si elle a eu lieu à peu près au moment où Tchao T'o

(¹) *Che-ki*, k. 113, f° 1 v°, col. 9.

(²) Et non 181, comme le dit par erreur M. Maspero. Cf. *Ts'ien Han chou*, k. 3, f° 2 r°, col. 4.

(³) *Che-ki*, k. 113, f° 1 v°, col. 9 et 10 ; *Ts'ien Han chou*, k. 95, f° 4 r°, col. 9.

prit le titre d'Empereur, la déclaration de vassalité des pays voisins ait été faite si tard. Il est vrai qu'on pourrait soutenir que cette déclaration fut une conséquence de l'accroissement d'autorité et de puissance dont Tchao T'o paraît avoir bénéficié après le retrait des troupes chinoises. Toutefois le doute augmente encore si nous nous référons à un autre passage du *Che-ki* (k. 113, f° 2 r°, col. 4 et 5) où sont rapportées les déclarations écrites suivantes adressées, au plus tôt en 179 avant J.-C., par Tchao T'o à l'Empereur de Chine par l'intermédiaire de Lou Kia : « Parmi les (nations) barbares, celle de l'Est, le Min-yue 閩越, (qui compte quelque) mille habitants, appelle (son chef) : roi ; celle de l'Ouest, le pays des (hommes) nus de Si Ngeou-lo 西甌駱裸國 appelle aussi (son chef) : roi ; [c'est pourquoi] je me suis arrogé à la légère le titre d'Empereur... ». *L'Histoire des Han antérieurs* (k. 95, f° 5 r°, col. 9-10) reproduit cette donnée en termes un peu différents : « Parmi les (nations) barbares, à l'Ouest, il y a le Si Ngeou dont les habitants, pour la moitié nus, (ont un chef qui) fait face au Sud et s'appelle roi ; à l'Est, il y a le Min-yue dont les quelques milliers d'habitants nomment aussi (leur chef) : roi ; au Nord-Ouest, il y a le (pays de) Tch'ang-cha 長沙 dont la moitié (des habitants) sont sauvages et appellent aussi (leur chef): roi ; c'est la raison pour laquelle j'ai osé prendre à la légère le titre d'Empereur... ». Ces deux textes prouvent qu'en 179, à l'apogée de la puissance de Tchao T'o, les chefs vassaux du Nan-yue avaient conservé leur titre de roi et que la suzeraineté exercée par le souverain du Nan-yue était encore un simple protectorat assez librement accepté. Le Si Ngeou ou Ngeou-lo garda toujours une autonomie relative et ne cessa pas d'avoir une existence propre malgré sa soumission au Nan-yue [1]. Il devait en être de même en 180 et c'est probablement à cette situation que fait allusion le passage donné par le *Che-ki* après l'indication de la mort de l'Impératrice. On ne peut tirer argument de l'une ou de l'autre mention pour affirmer que le Tonkin ne fit sa soumission à Tchao T'o qu'en 180 ou qu'en 179.

Enfin, si le Si Ngeou (en gros Tonkin-Annam) n'appartenait pas au royaume de Nan-yue avant l'année 180 ; si, à cette date seulement, Tchao T'o venait de s'assurer la vassalité du Si Ngeou par de pacifiques relations et de riches présents ; si quelques années plus tard, tant en 180 qu'en 179, le souverain du Si Ngeou portait encore le titre de roi tout en reconnaissant la suzeraineté du Nan-yue, il faudrait bien conclure en effet que cette suzeraineté aurait été « reconnue sans lutte ». Mais alors que deviendrait dans tout cela la conquête

---

[1] C'est ainsi qu'entre 156 et 141 avant notre ère Tchao T'o n'exerce toujours qu'une suzeraineté assez large sur ses vassaux (cf. *Ts'ien Han chou*, k. 95, f° 5 v°, col. 3). De même en 112 av. J.-C., au moment de l'arrivée des troupes Han, le roi de Ts'ang-wou, Tchao Kouang 趙光, parent des souverains du Nan-yue, conseille directement au Ngeou-lo de faire sa soumission à la Chine (cf. *Che-ki*, k. 113, f° 4 r°, col. 6-7). Cela trahit de fait une certaine indépendance du Ngeou-lo à l'égard du Nan-yue encore en plein IIe siècle.

du Tonkin et sa fameuse légende ? M. Maspero, dont l'hypothèse implique nécessairement qu'il n'y eut pas de conquête du Tonkin, est lui-même obligé de parler de cette conquête :

« Le détail de la conquête du Tonkin, dit-il (*loc. cit.*, p. 53), est inconnu : dès le IIIe siècle la légende avait remplacé l'histoire. On racontait que le roi An-dương (Ngan-yang), grâce à un talisman merveilleux, l'ongle d'or d'une tortue qui, monté en gachette d'arbalète, tuait cinq cents ou dix-mille ennemis d'un coup, avait résisté longtemps, jusqu'au jour où le fils de Tchao T'o, ayant épousé sa fille, réussit à voler l'arc magique. Tchao T'o put alors sans peine conquérir le royaume. » On conçoit qu'une telle légende, aussi merveilleuse soit-elle, cache une lutte réelle qu'il faut retrouver dans l'histoire. M. Maspero dit excellemment que « la légende a remplacé l'histoire ». En effet c'est presque un truisme de dire que si l'on se doit de repousser les détails d'une tradition historique légendaire, il ne serait pas rationnel de supprimer complètement la légende, dont l'existence même est une indication (1).

Or que signifie cette légende ? Indéniablement, qu'entre Tchao T'o et Ngan-yang, roi tonkinois, il y eut une guerre violente qui s'acheva par la mort du roi Ngan-yang et la conquête de son pays par Tchao T'o. Rien de plus, mais rien de moins.

Et d'autre part que dit l'histoire ? Qu'en 179, aussi bien qu'en 180 avant J.-C., le roi du Tonkin, vassal de Tchao T'o, entretenait d'excellentes relations avec son suzerain.

Dès lors où serait la lutte si on refuse de l'admettre avant 180 ?

Comme cette lutte a eu lieu et comme il n'est pas possible de la situer après 180-179, il faut nécessairement la placer avant cette période.

Or, l'indication du *Che-ki* au sujet de la suzeraineté de Tchao T'o sur le Tonkin porte précisément sur une période postérieure à la mort de Kao-heou, c'est-à-dire postérieure à l'année 180. Cette mention n'a donc à mon avis aucune valeur chronologique et ne peut servir à marquer la date de la conquête du Tonkin par Tchao T'o.

Aucun indice ne permet d'autre part de situer cette conquête entre 183 et 180.

Je n'aperçois pour ma part rien qui s'oppose à ce que la lutte entre Ngan-yang wang et Tchao T'o soit datée de 208-207, c'est-à-dire du moment où Tchao T'o effectua, pour son propre compte, la conquête des territoires de la commanderie de Siang (cf. *supra*, p. 194, note 2 et réf.). Nous verrons en effet (*infra*, textes **XXIII-XXV**) que quelques textes anciens, confirmant d'ailleurs pleinement les traditions historiques annamites, rappellent la lutte de Tchao T'o et du roi Ngan-yang et la défaite de ce dernier. Enfin l'identité Siang = Tonkin-Annam en sortira renforcée.

---

(1) De plus il faut faire remarquer que cette légende, reproduite par les textes historiques annamites, fait mourir le roi Ngan-yang en l'année 208 avant notre ère.

XI. — *Che-ki*, k. 113, f° 2 r°, col. 8 (et *Ts'ien Han chou*, k. 95, f° 5 v°, col. 4).

至建元四年卒.

« En la quatrième *kien-yuan* (137 avant J.-C.) [Tchao T'o] mourut (¹) ».

XII. — *Che-ki*, k. 113, f° 4 r°, col. 9 (et *Ts'ien Han chou*, k. 95, f° 7 r°, col. 11).

自尉佗初王後五世九十三歲而國亡焉.

« Depuis le moment où le gouverneur [Tchao] T'o se proclama roi jusqu'à la fin de son royaume, la dynastie [des Tchao] compta cinq générations et quatre-vingt treize années (²) ».

(¹) P'ei Yin (Vᵉ siècle) commente ainsi ce passage : « D'après Siu Kouang († en 425 A. D.) Houang-fou Mi 皇甫謐 (215-282 ; cf. Giles, *Biogr. dict.*, n° 854) dit que Tchao T'o, roi des Yue, étant mort en 137 et les Han régnant déjà depuis soixante-dix années (de 206 à 137 à la chinoise), Tchao T'o devait être centenaire ».

Selon le *Che-ki* (cf. *supra*, texte VIII, p. 186-188) Tchao T'o aurait participé à la première conquête (que j'ai datée de 221) des pays du Sud. J'ai fait des réserves sur ce passage, mais si l'on admet qu'il soit exact, il faut supposer que Tchao T'o devait avoir au moins une vingtaine d'années à l'époque de cette expédition. Nous obtiendrions ainsi l'année 241 comme date approximative de naissance de Tchao T'o. De 241 à 137, il y a 105 années à la chinoise et 104 d'après notre manière de compter. La donnée du *Che-ki*, conciliable avec la date de la mort de Tchao T'o et la note de Houang-fou Mi, pourrait donc être fondée (elle semble d'ailleurs être confirmée par un autre passage de Sseu-ma Ts'ien ; cf. *infra*, texte XIII, p. 201) quoiqu'elle ait contre elle le silence de Houai-nan tseu et de Pan Kou. D'autre part, une indication du *Ts'ien Han chou* (k. 95, f° 5 r°, col. 12) nous apprend que Tchao T'o habitait les pays Yue depuis 49 années au moment de la deuxième ambassade de Lou Kia. Nous n'avons pas la date exacte de cette deuxième ambassade, mais nous savons qu'elle eut lieu au début du règne de l'Empereur Wen (179-157 av. J.-C.). Si nous prenions par exemple pour base l'année 221, nous obtiendrions la date de 173 pour marquer la seconde visite de Lou Kia. Il est donc probable que Tchao T'o prit, tout jeune, une part active à l'expédition initiale des Ts'in en pays *yue* (221 avant notre ère). Il va sans dire que la note de Houang-fou Mi donne encore plus d'autorité au second renseignement du *Che-ki* et du *Ts'ien Han chou*, selon lequel Tchao T'o aurait participé à la conquête aussitôt après la défaite chinoise du début de la campagne (cf. *supra*, p. 187, n. 7 et 8).

(²) La fin du royaume Tchao date de 111 av. J.-C. (cf. *Che-ki*, k. 113, f° 3 v°). Si l'on compte, à la chinoise, quatre-vingt treize années en remontant, on obtient la date de 203. Mais nous savons de science certaine (*supra*, p. 194, n. 2 et réf.) que la fondation du royaume du Nan-yue date en réalité de la fin de l'année 207. De 207 à 111, il y a quatre-vingt dix-sept années à la chinoise. Il faut donc corriger ici, dans ces passages du *Ts'ien Han chou* et du *Che-ki*, 三 en 七 et lire : quatre-vingt dix-sept. C'est bien « quatre-vingt dix-sept » que donne le *Cương mục*, q. 2, f° 6 v°, col. 1-2. L'*An-nam chí lược* (début XIVᵉ siècle), qui est le plus ancien ouvrage historique annamite, dit « plus de 90 ans » ; cf. trad. Sainson p. 38. Le *Chouei-king tchou* donne « quatre-vingt douze » et enfin M. Ting Kien-yi 丁謙益 écrit « quatre-vingt quinze » dans l'édition qu'il donne du texte de la biographie de Tchao T'o de l'*Histoire des Han antérieurs*, in *Tchö-kiang T'ou-chou kouan ts'ong-chou* 浙江圖書館叢書, I, II, f° 6 v°, dern. col.

XIII. — *Che-ki*, k. 118, f° 4 v°, col. 13 [1].

又使尉佗踰五嶺攻百越尉佗知中國勞極止王不來使人上書求女無夫家者三萬人以爲士卒衣補.

« [Ts'in Che-houang-ti] envoya en outre le gouverneur T'o franchir les Wou ling pour combattre les Cent Yue. Le gouverneur T'o, ayant appris l'extrême faiblesse de la Chine, demeura [dans le pays des Cent Yue], s'y fit roi et ne revint pas ; il chargea un envoyé d'un rapport demandant trente mille jeunes filles ou veuves pour les donner comme femmes à ses soldats. »

Ce texte confirme la présence de Tchao T'o dans la première expédition chinoise contre les pays du Sud. Toutefois on ne peut préciser si Tchao T'o partit, dès 221, avec l'expédition ou seulement quelques années plus tard, après la défaite chinoise. Ce texte renferme également la preuve de l'envoi de véritables troupes — et non exclusivement des indésirables de 214 — et, par conséquent, la preuve d'une expédition militaire antérieure à cette date. Enfin l'indication de la demande de trente mille femmes pour les soldats chinois combattant dans le Sud se rapporte probablement à une ou à plusieurs de ces déportations en masse qui eurent lieu entre 221 et 209 (cf. *supra* p. 189, note 9 et référ.) [2].

∴

C. — Pan Kou 班固. *HISTOIRE DES HAN ANTÉRIEURS* 前漢書 (ouvrage terminé vers l'an 100 de notre ère).

XIV. — *Ts'ien Han chou*, k. 1 下, f° 2 r°, col. 10-13.

詔曰故衡山王吳芮與子二人兄子一人從百粵之兵以佐諸侯誅暴秦有大功諸侯立以爲王項羽侵奪之地謂之番君其以長沙豫章象郡桂林南海立番君芮爲長沙王.

« [En janvier-février 202 av. J.-C. [3]] fut pris le décret suivant :

(1) Cf. aussi *Ts'ien Han ki* 前漢記, k. 12, f° 13 r°, col. 5.

(2) Il convient de remarquer que le *Che-ki* anticipe sur les événements en disant de Tchao T'o qu'il « se fit roi », avant de parler des déportations. Il est évident qu'après sa déclaration d'indépendance, en 208-207, Tchao T'o cessa pendant longtemps toutes relations avec la Chine et que cette demande de trente mille femmes doit être antérieure à l'année 209.

(3) Cf. *Che-ki*, k. 8, f° 11 r° ; Chavannes, *loc. laud.*, II, 381-382.

« Wou Jouei 吳芮 [1], ancien roi de Heng-chan [2], avec ses deux fils et son neveu, suivi par des soldats des Cent Yue [3], eut le grand mérite d'aider les Seigneurs à détruire les néfastes Ts'in ; [aussi] les Seigneurs en firent-ils un roi. [Mais] Hiang Yu, ayant envahi et usurpé ses terres, le nomma Seigneur de P'o [4].

« Aussi Wou Jouei, Seigneur de P'o, est-il fait roi de Tch'ang-cha avec droit de suzeraineté sur le Tch'ang-cha, le Yu-tchang, la commanderie de Siang, le Kouei-lin et le Nan-hai [5]. »

Ce texte est suivi de commentaires intéressants parmi lesquels figure celui de Fou Tsan qui rapporte le passage du *Meou-ling chou* que j'ai étudié plus haut (p. 159-162, texte C).

XV. — *Ts'ien Han chou*, k. 1 下, f° 8 r°, col. 1.

[高帝十一年]五月詔曰粤人之俗好相攻擊前時秦徙中縣之民南方三郡使與百粤雜處會天下誅秦南海尉它居南方長治之甚有文理中縣人以故不耗減粤人相攻擊之俗益止俱賴其力今立它爲南粤王使陸賈即授璽綬它稽首稱臣.

« Dans le cours du 5e mois [de la onzième année de l'Empereur Kao = 14 juin-13 juillet 196 avant notre ère] fut pris le décret suivant :

« Les gens de Yue [6] sont de mœurs batailleuses. Jadis les Ts'in avaient déporté des habitants de villes chinoises dans les trois commanderies des régions méridionales et les avaient répartis dans les diverses localités des Cent Yue.

« Au moment où la nation châtia Ts'in, [Tchao] T'o [7], *wei* du Nan-hai, demeura dans les contrées méridionales pour les gouverner. Il a montré

(1) M. Maspero transcrit par inadvertance Wou Ping (*BEFEO*, XVI, 1, 54, n. 3).

(2) Wou Jouei fut nommé roi de Heng-chan en février-mars 206 (cf. Ed. Chavannes, *loc. laud.*, II, 357). Sur Wou Jouei, cf. *Ts'ien Han chou*, k. 34, f° 11 r° sqq.

(3) Les troupes *yue* qui aidèrent Wou Jouei étaient originaires du Min-yue et du Yue Tong-hai (cf. *infra*, Appendice).

(4) Wou Jouei fut privé de son apanage par Hiang Yu et nommé Seigneur de P'o (cf. *Ts'ien Han chou*, k. 1 下, f° 1 v°, col. 11-12).

(5) M. Maspero (*BEFEO*, XVI, 1, 54, n. 3) a fait remarquer avec raison que les trois commanderies méridionales furent comprises dans l'apanage du roi de Tch'ang-cha sans tenir compte de la réalité et qu'en fait elles n'en dépendirent jamais ; cf. d'ailleurs *Ts'ien Han chou*, k. 1 下, f° 9 r°, col. 6 et commentaire. En effet, les territoires des trois commanderies anciennes de Siang, de Kouei-lin et de Nan-hai faisaient, en l'année 202, partie du royaume de Nan-yue et étaient donc soustraits à l'autorité de la Chine.

(6) 粤 est l'orthographe usuelle du *Ts'ien Han chou* pour 越.

(7) 它 est mis pour 佗 ; on trouve aussi 他. Dans les trois cas il faut lire « T'o » pour le nom de Tchao T'o.

beaucoup de talents. Il n'a pas humilié les Chinois, [ses administrés] ; il a fixé à son profit les dispositions guerrières des gens de Yue. [Aussi] tous ont mis leur confiance dans sa force.

« Nous avons à présent élevé [Tchao] T'o à la dignité de roi du Nan-yue et avons envoyé Lou Kia pour lui conférer sans délai le sceau et la bande. [Tchao] T'o s'est incliné jusqu'à terre et s'est appelé : sujet ! »

Ce texte confirme les déportations chinoises dans le Sud à l'époque des Ts'in et aussi l'usurpation par Tchao T'o du gouvernement des pays méridionaux au moment où les Ts'in furent battus, c'est-à-dire peu après le 13 août 207 [1].

XVI. — *Ts'ien Han chou*, k. 28 下, f° 5 v°, col. 5.

南海郡[[2]秦置秦敗尉佗王此地武帝元鼎六年開屬交州]戶萬九千六百一十三口九萬四千二百五十三○縣六番禺[尉佗都...]

« Commanderie de Nan-hai. — Fondée par les Ts'in ; à la chute des Ts'in [207 av. J.-C.], Tchao T'o régna sur ce territoire. [Re]créée par l'Empereur Wou, en la sixième année *yuan-ting* [111 av. J.-C.]; dépend du département de Kiao.

« [Compte] 19.613 familles et 94.253 bouches [= habitants].

« [Comprend] six préfectures : P'an-yu (Canton) qui fut la capitale de Tchao T'o.... »

XVII. — *Ts'ien Han chou*, k. 28 下, f° 5 v°, col. 8.

鬱林郡[故秦桂林郡屬尉佗武帝元鼎六年開更名有小谿川水七并行三千一百一十里莽曰鬱平屬交州]○戶萬二千四百一十五口七萬一千一百六十二○縣十二...

« Commanderie de Yu-lin. — Ancienne commanderie de Kouei-lin de l'époque des Ts'in ; dépendit [ensuite] de Tchao T'o. [Re]créée en la sixième année *yuan-ting* [111 av. J.-C.] par l'Empereur Wou qui en changea le nom.

« On y trouve sept fleuves ou rivières, grandes ou petites, dont le cours total mesure 3110 *li*. Wang Mang (9-22 A. D.) donna [à cette commanderie] le nom de Yu-p'ing. Elle dépend du Kiao-tcheou.

---

(1) Cf. *supra*, p. 194, n. 2.

(2) Les passages chinois entre crochets sont en caractères plus petits dans le texte ; ce ne sont pas des commentaires, mais des notes de l'auteur du *Ts'ien Han chou*, sauf indication contraire dans la traduction.

« [Cette commanderie compte] 12.415 familles et 71.162 habitants. [Elle comprend] douze préfectures(1)....»

XVIII. — *Ts'ien Han chou*, k. 28 下, f° 6 r°, col. 9.

日南郡[故秦象郡武帝元鼎六年開更名有小水十六并行三千一百八十里屬交州○師古曰言其在日之南所謂開北戶以向日者].

戶萬五千四百六十口六萬九千四百八十五○縣五朱吾比景盧容西捲象林.

« Commanderie de Je-nan. — Ancienne commanderie de Siang des Ts'in(2). [Re]créée, sous son nouveau nom, par l'Empereur Wou, en la sixième année *yuan-ting* [111 avant J.-C.]. On y compte seize petites rivières (3) dont le cours total mesure 3180 *li*; dépend du département de Kiao (4).

[Commentaire] « Yen Che-kou (509-645 A. D.) écrit :

« On dit qu'un [pays] se trouve au Sud du soleil, quand on y ouvre les portes vers le Nord pour faire face au soleil. » (5)

(1) Parmi lesquelles Lin-tch'en 臨塵, dont il n'est pas dit qu'elle ait été la capitale de la commanderie de Siang (cf. *supra*, p. 160 sqq.).

(2) Cette identification Siang = Je-nan date du premier siècle de notre ère ; elle est la plus ancienne qui soit connue (cf. *supra*, p. 154 sqq.).

(3) J'ai essayé dans un autre travail (*BEFEO*, XIV, IX, 24-26) de déterminer l'aire d'extension du Je-nan des Han. Pour ce qui est de la limite septentrionale de cette commanderie, j'ai admis, à la suite de M. Pelliot, qu'elle devait être placée à la porte d'Annam. Quant à la frontière méridionale, j'ai proposé de la situer à la hauteur du Cap Varella. L'indication précise du nombre des rivières, donnée par le *Ts'ien Han chou*, ne peut que renforcer cette thèse. A partir de la porte d'Annam, en allant vers le Sud jusqu'au Cap Varella, on rencontre en effet une quinzaine de rivières qui, sans être de grand fleuves, sont assez importantes pour mériter d'être notées dans un ouvrage géographique général.

(4) Les commanderies du Sud étaient, sous les Han antérieurs, groupées en un département dit de Kiao, *Kiao tcheou* 交州, fondé en 106 avant J.-C.. Cf. *supra*, textes **XVI** et **XVII** ; *BEFEO*, XXII, 267 ; *T'ai-p'ing houan-yu ki*, k. 170, f° 1 r°, col. 9-10.

(5) Ce commentaire de Yen Che-kou montre (cf. *supra*, p. 140 et texte II, p. 178-180) qu'il faut bien, à la suite d'Edouard Chavannes, entendre l'expression *pei-hou* 北戶 ou *pei-hiang hou* 北嚮戶 dans le sens de *je-nan* 日南 et y retrouver un nom ou une désignation ancienne du territoire de l'Annam actuel. J'y vois un indice nouveau en faveur de la localisation traditionnelle de l'ancienne commanderie de Siang ; il montre que les pays annamites furent, dès le IIIe siècle avant notre ère, conquis par les armées chinoises au moins jusqu'à l'Annam central. De plus, cf. *Eul-ya*, Che ti 釋地, *sseu k'i* 四極, où 北戶 correspond au Sud ; *Tsin chou*, k. 21, f° 4 r°, col. 1 ; *Houai-nan tseu*, sect. V, f° 8 r°, col. 12, éd. de 5.

« [Compte] 15.460 familles et 69.485 habitants.— Il y a cinq préfectures Tchou-wou, Pi-ying, Lou-jong, Si-k'iuan, Siang-lin (1).»

XIX. — *Ts'ien Han chou*, k. 28 下, f° 16 v°, col. 11.

粵地牽牛婺女之分壄也今之蒼梧鬱林合浦交阯九眞南海日南皆粵分也

« Les territoires des Yue se trouvent dans les régions qui correspondent aux étoiles *kien-nieou* et *wou-niu*.

« Les [sept commanderies] actuelles : Ts'ang-wou, Yu-lin, Ho-p'ou, Kiao-tche, Kieou-tchen, Nan-hai et Je-nan englobent la totalité des [territoires des] Yue (2).»

XX. — *Ts'ien Han chou*, k. 64 上, f° 3 r°, col. 11.
Biographie de Tchouang Tchou 嚴助 (3).

(1) Au sujet de ces cinq villes (cf. *BEFEO*, XIV, IX, 25-26) j'ai soutenu, et je n'ai pas changé d'avis sur ce point, qu'elles devaient être placées du Nord au Sud dans l'ordre suivant : Lou-jong, Pi-ying, Tchou-wou, Si-k'iuan, Siang-lin. Les trois premières étaient situées entre la porte d'Annam et Huè.

Je crois avoir établi que la quatrième, Si-k'iuan des Han, était située à Long-thọ, tout près de Huè, au Sud de la rivière et à l'endroit même où les Čams devaient construire au IIIe siècle de notre ère la citadelle de K'iu-sou 區粟 (cf *BEFEO*, *loc. cit.*, 28-32). Cette ville de Si-k'iuan était, sous les Han, le chef-lieu de la commanderie de Je-nan (*Ibid.*, 25).

Quant à Siang-lin, c'était la plus méridionale des cinq villes et, par conséquent, celle qui devait être, quelques années plus tard, le plus exposée aux attaques des premiers Čams. Il faut à mon avis la chercher dans le Quảng-nam, au Sud-Ouest de Fai-fo, à l'endroit où les Čams devaient, au IIe siècle de notre ère, installer leur première capitale, dont les ruines se voient encore aujourd'hui, à Trà-kiệu. (*Ibid.*, passim).

(2) Les sept commanderies continentales fondées sous les Han couvraient donc le pays des Yue, c'est-à-dire le pays habité par des gens de race annamite, tel qu'il était constitué sous Tchao T'o. Ces sept commanderies occupaient, sous les Han antérieurs, les provinces actuelles du Kouang-tong, du Kouang-si, plus le Tonkin-Annam jusqu'au Cap Varella. Elles correspondent, à très peu de chose près, à l'aire totale recouverte sous les Ts'in par les trois commanderies de Nan-hai, de Kouei-lin et de Siang.

Il faut remarquer que les textes anciens qui donnent l'énumération des sept commanderies continentales organisées en 111 avant notre ère dans les territoires des pays *yue* laissent tous de côté la commanderie de Tsang-ko. Celle ci fut formée à part et avec des régions peuplées d'éléments ethniques différents. Il n'y a donc pas lieu d'y chercher une partie de la commanderie ancienne de Siang, qui fut créée dans un pays *yue* (cf. encore *supra*, p. 163-165 et 182-183).

(3) Ce personnage vivait dans la seconde moitié du IIe siècle avant J.-C. Il était originaire de la commanderie de Kouei-ki et exerçait, au palais de l'Empereur Wou des Han, les fonctions de *tchong-ta-fou* 中大夫 (sur ce titre, cf. Ed. Chavannes, *Mém. hist.*, II, 484, 506, 515). Tchouang Tchou était particulièrement apprécié de l'Em-

Cette biographie contient (f° 1 v°, col. 6 à f° 4 r°, col. 2) le texte *in extenso* d'un rapport présenté vers la fin de l'année 135 avant notre ère par Houai-nan tseu pour dissuader l'Empereur Wou d'attaquer les Yue du Fou-kien. Dans un passage de ce rapport, Houai-nan tseu rappelle les expéditions des Ts'in contre les pays méridionaux. Il s'exprime ainsi :

臣聞長老言秦之時嘗使尉屠睢擊越又使監祿鑿渠通道越人逃入深山林叢不可得攻留軍屯守空地曠日持久士卒勞倦越迺出擊之秦兵大破迺發適戍以備之...

« J'ai entendu dire par des vieillards (1) que, sous les Ts'in, on avait envoyé le *wei* (2) T'ou Ts'iu (3) attaquer les Yue et qu'en outre on avait chargé le *kien* (4) Lou (5) de creuser un canal [pour servir de] voie de communication (6).

Les gens de Yue s'étant enfuis jusque dans les profondes montagnes et les forêts touffues (7), il ne fut pas possible de les combattre. On retint les troupes en garnison pour veiller sur ces territoires abandonnés. Cela dura pendant de longs jours (8). Les troupes s'y fatiguèrent. Les Yue sortirent alors (9) et les attaquèrent ; les soldats chinois essuyèrent une grande défaite. [Les Ts'in] envoyèrent ensuite (10) des condamnés (11) [pour y] tenir garnison afin de se protéger contre les gens de Yue... (12) »

---

pereur ; il fut mêlé aux relations politiques de la Chine avec les royaumes *yue* du Fou-kien et du Kouang-tong.

Le *Che-ki* (k. 113, f° 2 r°, col. 11 et 114, f° 1 v°) cite Tchouang Tchou sous l'orthographe correcte Tchouang Tchou 莊助 (cf. Ed. Chavannes, *op. cit.*, III, 548, n. 1). Le véritable nom du personnage était donc Tchouang Tchou 莊助 ; *yen* 嚴 pour *tchouang* 莊 est un tabou des Han postérieurs, observé par respect pour le nom personnel de l'Empereur Ming 明 (58-76). C'est pourquoi j'ai transcrit *tchouang* et non *yen*, tout en donnant l'orthographe de l'*Histoire des Han antérieurs*.

(1) Houai-nan tseu (cf. *supra*, p. 169 et ss.) fut nommé roi de Houai-nan en 164 et mourut en 123 av. J.-C. Il est donc permis de supposer qu'il dut naître au moins durant le cours du premier quart du IIe siècle avant notre ère. Il n'y a, en conséquence, aucune impossibilité à ce qu'il ait connu dans sa jeunesse des gens qui aient été contemporains de la campagne de 221-214 avant J.-C.

(2) Cf. *supra*, p. 172, n. 3.

(3) *Ibid.*, n. 4.

(4) *Ibid.*, p. 175, n. 1.

(5) *Ibid.*, n. 2.

(6) *Ibid.*, n. 3 et références.

(7) 深山林叢 « dans la brousse ». Cf. *supra*, texte **I** : 叢薄中 et p. 176.

(8) 曠日持久, même phrase que *supra*, texte **VIII**, p. 186 et 187.

(9) Au lieu de 迺, peut-être faut-il lire : 逎 et traduire « en masse », « en nombre ».

(10) *Nai* 迺 a la même valeur que *nai* 乃.

(11) Yen Che-kou dit que le mot 適 doit être lu : 讁 « condamné ». Cf. encore *Tsin chou*, k. 15, f° 8 r°, dern. col. ; *Ts'ien Han ki*, k. 10, f° 12 v° ; *Cương-mục*, T. B., q. 1, f° 10 r°, av.-dern. col ; et *supra*, p. 176, n. 5 et références.

(12) La fin de ce texte, extrait d'un rapport de Houai-nan tseu reproduit par le *Ts'ien Han chou*, est mot pour mot identique à celle du passage que j'ai donné (texte I, *supra*, p. 172-176) d'après l'œuvre même de Houai-nan tseu.

Cet extrait d'un rapport de Houai-nan tseu, datant de 135 et donné de manière indépendante par le *Ts'ien Han chou*, confirme nettement l'authenticité du passage du *Houai-nan tseu* que j'ai traduit ci-dessus (texte I, p. 172-178). On y retrouve le même style et quelques expressions identiques. On peut aussi comparer ce texte à la rédaction presque semblable qu'en donne le *Ts'ien Han ki* 前漢紀 (1) de Siun Yue 荀悅 (148-209 A. D.) (2).

Le mémoire de Lieou Ngan a été également recueilli dans des ouvrages plus modernes, comme le *Ngan-nan tche-lio* 安南志畧 (début du XIVe siècle) (3) et le *Kou-wen yuan kien* 古文淵鑑 (4).

Ce texte affirme de nouveau l'envoi de l'expédition commandée par T'ou Ts'iu ; le creusement du canal de Hing-ngan par le surintendant Lou ; la première défaite chinoise ; enfin les déportations de condamnés et la création de garnisons dans le pays des Yue.

XXI. — *Ts'ien Han chou*, k. 64 下, f° 1 v°, col. 11.
Biographie de Yen Ngan 嚴安 (5).

[秦]又使尉屠睢將樓船之士攻越使監祿鑿渠運糧深入越地越人遁逃曠日持久糧食乏絕越人擊之秦兵大敗秦乃使尉佗將卒以戍越 (6).

« [Les Ts'in] envoyèrent en outre le *wei* (7) T'ou Ts'iu (8), à la tête de marins de bateaux-à-étage (9), combattre les Yue ; ils chargèrent le *kien* (10)

(1) Ed. de 1876, k. 10, f° 12 v°, col. 9 à f° 13 r°. Dans le *Ts'ien Han ki*, voir encore k. 12, f° 13 r°, col. 5.

(2) Voir la biographie de Siun Yue dans le *Heou Han chou*, k. 92, f° 3 v°-5 r°, *in fine*.

(3) Cf. traduction Sainson, *Mémoires sur l'Annam*, p. 242 sqq., où l'on pourra corriger beaucoup d'erreurs de détail à l'aide du texte du *Ts'ien Han chou*.

(4) Cf. Pelliot, *BEFEO*, II, 332. Il faut remarquer à ce propos que le mémoire de Lieou Ngan date de 135, qu'il ne s'agissait pas d'attaquer le Nan-yue, mais le Min-yue et qu'enfin ce n'est pas le texte « de la réponse impériale » qui est conservé dans le chapitre 691 du *Wen-kouan ts'eu-lin* 文館詞林. Les deux textes sont séparés par plus de vingt années et n'ont aucun rapport ; Yang P'ou 楊僕 tomba en disgrâce en 110 avant notre ère.

(5) Yen Ngan vivait au IIe siècle avant notre ère. (Cf. sa biographie, f° 2 r°, col. 3 sqq.) Le passage ici traduit est extrait d'un rapport de Yen Ngan à l'Empereur, rapport reproduit également dans le *Che-ki*, k. 112, f° 4 r°, col. 7 et ss. Pour la suite, cf. *supra*, texte **VIII**, p. 186-188.

(6) Ce texte du *Ts'ien Han chou* ne mentionne pas ici le nom de Tchao T'o qui est donné par le passage presque identique du *Che-ki* (*supra*, texte **VIII**, p. 186-188 et références).

(7) à (10) et pour la fin de la traduction, cf. *supra*, *ibid.*, l'annotation et la traduction.

Lou [1] de faire creuser un canal [2] pour transporter les approvisionnements jusqu'au cœur du pays de Yue. Les gens de Yue s'enfuirent ; cela dura pendant de longs jours. Les vivres vinrent à manquer. Les Yue attaquèrent les troupes chinoises et leur infligèrent une grave défaite.

« [Les Ts'in] chargèrent alors [3] le *wei* [4] [Tchao] T'o de conduire des troupes pour occuper militairement [le pays de] Yue. » [5]

Ce récit, ainsi que le passage correspondant du *Che-ki* (*supra*, texte VIII), est, quoique plus bref, parallèle au texte de Houai-nan tseu (*supra*, texte I). De plus il date du second siècle avant notre ère puisqu'il est contenu dans le rapport rédigé par Yen Ngan lui-même. Il faut donc définitivement accepter comme conformes à la vérité les faits suivants : Ts'in Che-houang-ti envoie en 221 le *wei* T'ou Ts'iu et ses troupes à la conquête du pays de Yue et fait peu après creuser le canal de Hing-ngan. Après un premier contact des troupes chinoises avec les gens de Yue, ceux-ci s'enfuient et évitent les rencontres qui pourraient à ce moment leur être fatales ; ils laissent les soldats Ts'in épuiser leurs réserves d'énergie, de santé et de provisions. Les Yue reviennent ensuite brusquement et infligent aux Chinois une grave défaite, à la suite de laquelle les Ts'in ne réussissent à maintenir leur pouvoir sur le pays qu'en chargeant sans délai Tchao T'o d'organiser, sans doute entre 218 et 214, l'occupation militaire du pays par des garnisons chinoises, occupation qui aboutit plus tard à la création des trois commanderies. Bien que ni le *Houai-nan tseu* (texte I), ni le *Che-ki* (texte VIII), ni le *Ts'ien Han chou* (texte XXI) ne mentionnent à ce propos la fondation des commanderies et bien qu'il soit, dans ces trois textes, exclusivement question de garnisons, il faut noter que le *Che-ki* (texte III) parle d'émigration d'indésirables et aussi de création de garnisons au moment de l'organisation du pays en commanderies. On en conclura, selon toute vraisemblance, que ces trois séries de faits sont en étroit rapport et que l'immigration chinoise et l'installation des postes militaires duraient encore au moment de l'organisation administrative du pays en 214 avant notre ère [6].

XXII. — *Ts'ien Han chou*, k. 95, f° 3 v°, col. 13 à 7 r°, col. 11.

La biographie de Tchao T'o donnée par *l'Histoire des Han antérieurs* étant, pour la partie étudiée, presque identique à celle du *Che-ki*, je me borne à renvoyer *supra* à ce dernier texte et à l'annotation qui l'accompagne (texte **IX**, p. 188 et ss.).

---

(1) à (4) et pour la fin de la traduction, cf. *supra*, *ibid.*, l'annotation et la traduction.
(5) Cf *supra*, p. 187, n. 9 et références.
(6) Cf. encore *supra*, p. 178 ; 181 et n. 3 ; 189, n. 9 ; 206-207.

⁂

D. — *KIAO-TCHEOU WAI-YU KI* 交州外域記 ET *KOUANG-TCHEOU KI* 廣州記
(IIIe-Ve siècles de notre ère) (1)

XXIII. — *Kiao-tcheou wai-yu ki* (2), apud *Chouei-king tchou* 水經注 (début du VIe siècle), édition du *Yi-king-lu ts'ong-chou* 一經廬叢書, k. 37, fo 4 ro, col. 3.

越王令二使者典主交趾九眞二郡民.

---

(1) De nombreux ouvrages ont été composés au cours du premier siècle de notre ère sur l'histoire et la géographie de la Chine du Sud et des pays annamites. Presque tous sont perdus ou conservés seulement en partie ; il n'est pas toujours facile d'en déterminer l'auteur. Je citerai ici quelques traités antérieurs aux T'ang, dont j'ai relevé les titres au cours de mon travail et dont on peut retrouver au moins quelques fragments :

1. *Kiao-tcheou yi-wou tche* 交州異物志, par Yang Feou 楊孚 des Han ; cité in *Souei chou* 隋書, *king-tsi-tche* 經籍志 (629-636 A. D.), k. 33, fo 10 vo, col. 4 ; fragments édités dans le *Ling-nan yi-chou* 嶺南遺書, V, 1. — 2. *Kiao Kouang eul tcheou tch'ouen-ts'ieou* 交廣二州春秋 (287 A. D.), par Wang Fan 王範 des Tsin ; fragments conservés dans les commentaires des histoires dynastiques, particulièrement dans le *Heou Han chou* et dans le *San kouo tche* ; cf. *Sin T'ang chou*, k. 58, fo 13 vo, col. 2 et Pelliot, *Meou-tseu*, T'oung Pao, XIX, p. 328. — 3. *Kiao Kouang ki* 交廣記, par Houang Kong 黃恭 des Tsin ; cf. *Tai-p'ing yu-lan* et *Po-yue sien hien tche*, k. 4, fo 15 ro, qui écrivent bien Kong 恭 alors que le *Cương mục*, q. 1, fo 9 ro col. 3 sqq., donne Tsan 參 pour le *ming* de l'auteur. — 4. *Kiao-tcheou wai-yu ki* (voir *infra*, note 2) — 5. *Kouang-tcheou ki* 廣州記 (ou *Kiao-tcheou ki* 交州記), par Kou Wei 顧微 des Tsin ; cf. éd. fragmentaire du *Chouo-feou*, LXI et du *Wou tch'ao siao chouo* 五朝小說 ; 外乘家. — 6. *Kiao-tcheou ki* 交州記, 2 k., composé entre 376 et 419 A. D. par Lieou Hin-k'i 劉欣期 ; cf. édition et notices du *Ling-nan yi-chou*, V ; Maspero, *BEFEO*, XVIII, III, 22, n. 2 ; voir encore *Chouo feou*, LXI. — 7. *Nan-yue tche* 南越志, par Chen Houai-yuan 沈懷遠 ; cf. Maspero, *BEFEO*, XVI, I, 10 ; XVIII, III, 7. — 8. *Kouang-tcheou ki* 廣州記, par P'ei Yuan 裴淵 (Ve siècle) ; cf. *T'ai-p'ing yu-lan*, k. 892, fo 2 vo, col 1 ; *id.*, XVIII, III, 26, n. 2. — 9. *Kiao tcheou ki* 交州記, par Lieou Teng-tche 劉澄之, des Song du Sud (Ve siècle) ; cité par le *Tch'ou-hio ki*, k. 6 ; l'auteur a écrit de nombreux ouvrages sur la Chine méridionale, voir notice du *Ling-nan yi-chou*, V, *pa* du *Kiao-tcheou ki* (*supra*, no 6), fo 1 vo, dern. col. — 10. *Kiao-tcheou ki* 交州記 (ou *Kouang-tcheou ki* 廣州記, par Yao Wen-hien 姚文咸 (Ve-VIe siècles) ; cf. *T'ai-p'ing houan-yi ki*, k. 157, fo 6 vo, col. 3, *Ling-nan yi chou*, V, *ibid.* et *infra*, p. 213, n. 3.

(2) Cet ouvrage, dont l'auteur est inconnu, ne peut être exactement daté. M. Maspero le donne (*BEFEO*, XVI, I, 10) comme étant « du IIIe siècle » et (*Ibid.*, XVIII, III, 7, 8 « du IVe siècle ». Il est certain toutefois qu'il faut le dater de la dynastie des Tsin 晉 (265-420) et probablement du milieu de cette dynastie. Cf. la citation du *Chouei-king tchou*, k. 36, fo 14 vo, col. 7.

On voit que la date de la rédaction de ce traité est assez éloignée des événements anciens qu'il rapporte. L'auteur de cet ouvrage consacré aux pays annamites tire peut-être

« Le roi de [Nan-] yue institua deux légats pour gouverner les habitants des deux commanderies de Kiao-tche et de Kieou-tchen ([1]). »

La date de la création de ces deux commanderies n'est pas donnée, mais il faut nécessairement la placer à une époque où il pouvait être question de roi du Nan-yue, c'est-à-dire après 207 et avant la conquête chinoise de 111 avant notre ère. Il est d'autre part vraisemblable que ces deux commanderies durent être instituées par le souverain du Nan-yue, Tchao T'o, peu après la conquête qu'il fit des territoires auxquels elles correspondent (Annam-Tonkin). J'ai avancé (*supra*, p. 199) que cette conquête du Tonkin devait être placée avant l'année 180 et qu'après cette date les souverains annamites du Si Ngeou-lo étaient vassaux du Nan-yue et entretenaient d'excellentes relations avec leur suzerain. Il serait difficile d'admettre que Tchao T'o ou ses successeurs aient risqué de compromettre ces relations en divisant les pays vassaux en commanderies et en y installant des légats après 180. Il faut au contraire supposer que cette manière de protectorat du Nan-yue sur les pays annamites dut être instituée dès le début, après la conquête militaire, comme une conséquence normale et nécessaire de la victoire de Tchao T'o et pour permettre d'organiser et d'administrer à la chinoise les territoires conquis.

---

ses renseignements de textes ou de traditions recueillis dans le pays même ; cette relation peut donc offrir soit une garantie, soit un danger, selon qu'il s'agit de données fidèlement transmises ou de légendes déjà constituées.

Malgré ces réserves, je n'ai pas hésité à faire état de cet ouvrage ancien et des textes qui lui sont apparentés (cf. encore *An-nam chí-lược*, trad. Sainson, p. 74 et ss. : citation du *Kiao-tche tch'eng ki* 交趾城記), d'abord parce que le ton des passages que j'ai retenus est bien celui de la chronique objective et ne paraît nullement suspect ; ensuite parce que les théories historiques qui en découlent s'adaptent admirablement aux notions précises laissées par les plus anciens ouvrages et rendent parfaitement compte des faits connus ; enfin parce que ce sont les seules données qui nous permettent de formuler des hypothèses sur l'histoire ancienne du Tonkin. C'est avec raison que M. Maspero les a utilisées en partie (*BEFEO*, XVIII, III, *passim*) pour parler de l'histoire féodale annamite ; (cf. *infra*, p. 213, n. 2).

([1]) Nous avons ici la plus ancienne mention historique de ces deux noms qui devaient être repris en 111 par les Han et qui à cette époque devaient correspondre : le Kiao-tche, en gros au Tonkin et le Kieou-tchen au Thanh-hoá.

Il est probable que le Kiao-tche et le Kieou-tchen de Tchao T'o comprenaient respectivement des territoires plus vastes que les commanderies de mêmes noms, créées en 111 avant notre ère. Comme il n'est plus question de commanderie de Siang après 207 et que d'autre part celle de Je-nan n'était pas encore créée, il faut en inférer que les deux commanderies de Kiao-tche et de Kieou-tchen de Tchao T'o se partageaient celle de Siang de 214, autrement dit l'ensemble des pays annamites ; et que, par conséquent, celle de Kieou-tchen englobait au Sud des territoires qui devaient aller de Thanh-hoá à la limite méridionale des territoires annamites de l'époque (entre 207 et 111). Cette commanderie de Kieou-tchen devait donc comprendre, sous le protectorat du Nan-yue, les territoires méridionaux de l'ancienne commanderie de Siang et, partant, toute la surface de la future commanderie de Je-nan, plus la région de l'Annam septentrional.

Le roi de Yue, à qui le *Kiao-tcheou wai-yu ki* fait allusion, est donc Tchao T'o lui-même et l'organisation des deux commanderies de Kiao-tche et de Kieou-tchen est son œuvre ; l'institution des légats doit à mon avis être datée de l'année qui marque le triomphe de Tchao T'o, c'est-à-dire de la fin de l'année 207 ([1]).

XXIV.— *Kiao-tcheou wai-yu ki*, apud *Chouei-king tchou*, k. 37, f° 4 v°, col. 8-12.

交阯昔未有郡縣之時土地有雒田其田從潮水上下民墾食其田因名爲雒民設雒王雒侯主諸郡縣縣多爲雒將雒將銅印青綬後蜀王子將兵三萬來討雒王雒侯服諸雒將蜀王子因稱爲安陽王後南越王尉佗舉衆攻安陽王.

« Autrefois, au temps où le Kiao-tche n'était pas encore divisé en commanderies et en préfectures [soit avant la conquête chinoise], son territoire formait les champs *lo*, où l'eau montait ou descendait suivant la marée. Les habitants travaillaient ces champs pour en tirer leur nourriture ; c'est pour quoi on les appelait « le peuple *lo* ».

[Le gouvernement chinois ayant conquis le pays et l'ayant organisé en commanderies] institua ([2]) un roi *lo* et des seigneurs *lo* pour gouverner l'ensemble des préfectures de la commanderie ; dans les préfectures il y avait beaucoup de chefs *lo*. Les chefs *lo* [recevaient de l'administration chinoise] un sceau de cuivre à bande verte ([3]).

([1]) Cf. d'autre part, *infra*, texte **XXV** et discussion (p. 213 sqq.).

([2]) Je ne vois pas d'autre manière satisfaisante de comprendre cette deuxième phrase, où il est question de commanderies et de préfectures alors que la première est formellement relative à une période de l'histoire du Tonkin où il n'y avait ni commanderies, ni préfectures. Le mot que j'ai traduit par « instituer » est *chö* 設 qui a exactement et normalement ce sens. Mais il faut probablement entendre aussi que le roi et les seigneurs *lo*, prince et seigneurs féodaux, existaient déjà et que la Chine ne fit que confirmer leurs pouvoirs en les chargeant, sous sa suzeraineté, de l'administration directe du pays désormais organisé à la chinoise. Les commanderies et les préfectures ayant été créées, en Chine même et hors de Chine, par les Ts'in (cf. Ed. Chavannes, *Mém. hist.*, II, 530), et la suite du texte indiquant deux autres conquêtes, postérieures, celle du « fils du roi de Chou » et celle de Tchao T'o, il s'agit sûrement ici de l'organisation du Tonkin à la suite de la première conquête chinoise qui eut lieu en 221-214 avant notre ère (cf. encore note suivante).

([3]) Cette indication, s'ajoutant à la précédente, prouve qu'il y eut occupation chinoise, ou si l'on veut, contrôle de l'administration chinoise au Tonkin avant la conquête que Tchao T'o fit de ce pays pour son propre compte. Cette occupation ne peut être antérieure aux Ts'in, puisque l'organisation administrative dont il est ici question est celle qui fut de toutes pièces créée par les Ts'in (sur cette organisation et en particulier sur les sceaux de fonctionnaires et les couleurs de bande de ces sceaux sous les Ts'in, et sous les Han qui copièrent les Ts'in, on trouvera des renseignements dans le *Ts'ien Han chou*, k. 19 上, f 2 r°, col. 5 ; 7 v°, col. 12 ; 8 r°, col.

Plus tard [1] le fils du roi de Chou, à la tête de 30.000 soldats, vint exterminer le roi *lo* et les seigneurs *lo* et soumettre tous les chefs *lo*. Après cela le fils du roi de Chou se donna le titre de *Ngan-yang wang* 安陽王 (sino-ann.: An-dương vương, « roi Ngan-yang » [2]).

5-7 et dans le *Heou Han chou*, k. 40, f° 6 r°, col. 4-5). L'occupation chinoise du Tonkin, dont il s'agit ici, ne peut être d'autre part postérieure aux Ts'in, puisque la suite du texte indique formellement que le roi de Chou d'abord, puis Tchao T'o, effectuèrent la conquête du Tonkin assez longtemps après cette première occupation chinoise. En effet une occupation chinoise, après 221 et avant la conquête de Tchao T'o, ne se comprend que si elle a été effectuée par les troupes Ts'in et avant l'année 207 av. J.-C., date de la fondation du royaume de Nan-yue par Tchao T'o. Ce protectorat chinois du Tonkin doit donc être placé après 221 et avant 207 ; il correspond précisément, à mon sens, à l'organisation qui suivit les conquêtes effectuées entre 221 et 214, par l'expédition chinoise partie de Chine en 221, c'est-à-dire qu'il se confond purement et simplement avec l'organisation de la commanderie de Siang en 214. Il s'agit donc dans ce passage de la période d'occupation réelle des pays annamites par la dynastie Ts'in, après 214 ; nous verrons que cette période ne fut pas de longue durée.

(1) Ce « plus tard » indique que la conquête du Tonkin par le fils du roi de Chou est postérieure à l'organisation en commanderie, soit à 214 avant notre ère. Ce renseignement, confirmé par un autre texte ancien (cf. *infra*, **XXV**, p. 213 et voir aussi note suivante), permet à mon sens de considérer désormais Ngan-yang wang comme un personnage historique ; toutefois cette donnée réduit considérablement la durée de son règne, telle qu'elle est rapportée par les traditions annamites (cf. *infra*, section G, p. 225 et ss.).

(2) Nous avons ici la plus ancienne mention certaine de ce souverain ; elle suffit, je crois, à établir l'historicité du personnage. Il est appelé « fils du roi de Chou ». Le pays de Chou était situé dans la région de Tch'eng-tou 成都 (Sseu-tch'ouan). Indépendant jusqu'en 316 avant J.-C., ce royaume fut détruit à cette date par Sseu-ma Ts'o 司馬錯 qui en fut nommé gouverneur au nom des Ts'in. Un seigneur du pays, le marquis de Chou, se révolta en 301. En 285, on supprima la fonction de marquis de Chou. En 247, au moment de l'avènement du futur Ts'in Che-houang-ti, le pays de Chou fut définitivement absorbé dans le territoire de Ts'in (cf. *Che-ki*, k. 5 et 6 et Chavannes, *Mém. Hist.*, II, *passim*). On peut donc dire qu'à partir du début du III[e] siècle avant notre ère, le pays de Chou avait cessé d'être indépendant (cf. *Houa-yang kouo tche*, chap. *Chou*). Il paraît impossible de savoir quelque chose de précis sur le « fils du roi de Chou » avant la conquête qu'il fit du Tonkin. Il se serait donc emparé de ce pays après 214 et avant 207 ; la date de cette conquête doit être située probablement après la mort de Ts'in Che-houang-ti (juillet-août 210), époque où la Chine était en proie à une anarchie terrible (cf. *supra* p. 191) et où les Ts'in étaient incapables de faire respecter leur pouvoir en pleine Chine, *a fortiori* de défendre des possessions si lointaines. Il est vraisemblable que le Nan-hai et peut-être le Kouei-lin ne furent pas touchés parce que plus proches de l'Empire et mieux organisés. Le Siang était, nous l'avons vu, administré d'après les méthodes chinoises, mais seulement par des chefs indigènes. Les Chinois, qui devaient s'y trouver en petit nombre, ne purent probablement pas s'opposer à une invasion brutale. Le fils du roi de Chou ayant conquis le pays, y choisit une capitale et se déclara roi. Mais il ne resta pas longtemps en possession de sa conquête. Les troubles de Chine favorisèrent en effet la déclaration d'indépendance de Tchao T'o qui, après s'être assuré de la possession du Nan-hai, effectua la conquête du Kouei-lin et celle du pays annamite.

Plus tard [encore] (¹) le *wei* [Tchao] T'o, roi du Nan-yue, ayant levé des troupes, attaqua et vainquit le roi Ngan-yang (An-dương vương) (²). »

Les mêmes renseignements sont reproduits dans des termes un peu différents par un ouvrage également ancien, le *Kouang-tcheou ki* 廣州記 (IIIᵉ-Vᵉ siècles) (³). Bien que ce texte ne soit peut-être pas rigoureusement à sa place chronologique ici, je l'étudie dès maintenant en raison de ses rapports étroits avec celui du *Kiao-tcheou wai-yu ki* (⁴).

XXV. — *Kouang-tcheou ki* 廣州記 (au plus tard Vᵉ siècle de notre ère), apud *Che-ki so-yin* de Sseu-ma Tcheng (VIIIᵉ siècle), dans *Che-ki*, k. 113, fᵒ 1 vᵒ, col. 11-13.

姚氏案廣州記云交阯有駱田仰潮水上下人食其田名爲駱侯諸縣自名爲駱將銅印青綬卽今之令後蜀王子將兵討駱侯自稱爲安陽王治封溪縣後南越王尉佗攻破安陽王令二使典主交阯九眞二郡卽甌駱也.

« M. Yao (⁵) note que le *Kouang-tcheou ki* dit :

(¹) Après 210 av. J.-C. En fait Tchao T'o dut effectuer cette conquête dans le courant de l'année 208 et la rendre officielle en 207.

(²) La citation du *Kiao-tcheou wai-yu ki* peut être sans danger conduite jusqu'ici. Le ton est celui de la chronique historique chinoise et non de la légende. Elle contient la preuve que Ngan-yang wang (An-dương vương) est un personnage historique et non un souverain légendaire. M. H. Maspero n'a pas craint, dans son article sur le royaume de Văn-lang (*BEFEO*, XVIII, III, 8), de traduire et d'utiliser la première partie de ce texte et d'en tirer d'excellentes conclusions historiques ; je pense que la suite, telle que je la donne, offre les mêmes garanties d'authenticité. Elle est reproduite dans des termes analogues par un commentaire du *Che-ki* (*infra*, texte **XXV**). La légende de l'arbalète merveilleuse ne commence qu'après les passages que je viens de rapporter, si tant est d'ailleurs qu'il faille rattacher le récit de cette légende au *Kiao-tcheou wai-yu ki*. Le fait que le nom de Ngan-yang wang se trouve mêlé à la légende ne prouve rien contre l'historicité du personnage; Tchao T'o apparait également dans la même légende et comme adversaire de Ngan-yang wang. J'en conclus que, selon toute vraisemblance, Ngan-yang wang a réellement existé et que le récit merveilleux de ses luttes contre Tchao T'o, s'il peut être négligé dans sa forme, n'en signifie pas moins qu'il y eut guerre réelle entre Ngan-yang wang et Tchao T'o et que ce dernier demeura vainqueur (cf. *supra*, p. 199). Au cœur de cette légende se trouve donc un noyau historique qu'on ne peut rejeter et il y a, d'autre part, adaptation parfaite des données du texte que j'ai traduit ci-dessus à l'armature historique de la légende.

(³) L'auteur de cet ouvrage n'est pas connu. Il y a différents *Kouang-tcheou ki* ; il s'agit ici très probablement soit de celui de Kou Wei des Tsin (IIIᵉ-Vᵉ siècles), soit de celui de P'ei Yuan (Vᵉ siècle)(cf. *supra*, p. 209 note 1, nᵒˢ 5 et 8). L'ouvrage est cité par un certain Yao qui est peut-être Yao Wen-hien 姚文咸, auteur d'un *Kiao-tcheou ki* 交州記 (Vᵉ-VIᵉ siècles) et la citation de Yao est reproduite par Sseu-ma Tcheng (VIIIᵉ siècle).

(⁴) Voir mes remarques et mes réserves au sujet de ces textes (*supra*, p. 209, n. 2.)

(⁵) Cf. ci-dessus, note 3.

« Au Kiao-tche il y avait des champs *lo* qui étaient tour à tour envahis et abandonnés par les eaux (1) ; les habitants vivaient de ces terres ; on les appelait *lo-heou* (2); (les fonctionnaires) des préfectures s'appelaient *lo-tsiang* (3) et (recevaient) un sceau de cuivre à bande verte (4) comme les *ling* d'aujourd'hui (5).

Ensuite (6) le fils du roi de Chou, à la tête de ses troupes, détruisit les *lo-heou* et se nomma lui-même roi Ngan-yang 安陽王 (s. a.: An-dương vương) (7). Il établit sa capitale à la préfecture de Fong-k'i 封溪 (8).

Après cela (9) le *wei* [Tchao] T'o, roi du Nan-yue, attaqua et vainquit le roi Ngan-yang ; il nomma deux légats pour gouverner les deux commanderies de Kiao-tche et de Kieou-tchen (10).

C'est là le Ngeou-lo (11). »

De ces trois textes (**XXIII**, **XXIV**, **XXV**), extraits du *Kiao-tcheou wai-yu ki* et du *Kouang-tcheou ki* (12), il faut conclure :

---

(1) Cf. *supra*, p. 211, où le texte est plus compréhensible.

(2) Peut-être y a-t-il ici une lacune de quelques mots ; le texte est peu clair et ne peut être compris qu'en le comparant au passage correspondant du *Kiao-tcheou wai-yu ki*. On voit qu'il n'est pas ici question de roi *lo*. Les *lo-heou* sont les « seigneurs *lo* ».

(3) Ou « chefs *lo* ».

(4) Cf. *supra*, p. 211, n. 3.

(5) « Aujourd'hui » se réfère à la date de composition du *Kouang-tcheou ki*, soit à l'époque des Tsin.

(6) *Supra*, p. 212, n. 1.

(7) *Ibid.*, n. 2.

(8) Le nom de la préfecture de Fong-k'i apparait pour la première fois dans le chapitre géographique de *l'Histoire des Han postérieurs* (k. 23, f° 7 v°, col. 10) sous la forme Fong-k'i 封谿. Ce *hien* aurait été fondé, d'après le *Heou Han chou*, en 43 de notre ère (建武十九年). Il faut donc entendre le passage du *Kouang-tcheou ki* comme signifiant que le roi Ngan-yang établit sa capitale sur le territoire où les Han postérieurs devaient plus tard fonder le *hien* de Fong-k'i.

Cette préfecture devait être située entre le Sông Cà-lồ et la rive gauche du Fleuve Rouge (cf. H. Maspero, *BEFEO*, XVIII, III, 18). Elle correspond donc exactement à la région où se trouvent actuellement les vestiges de l'ancienne capitale (village de Cổ-loa) qui, d'après la tradition, était celle du roi Ngan-yang. Il n'y a pas de raison de repousser sans discussion cette donnée du *Kouang-tcheou ki* ; on peut au contraire, à mon sens, la retenir comme un précieux renseignement, déjà ancien, sur l'emplacement de la première capitale connue des Annamites. Sur Cổ-loa, cf. *infra*, section G, p. 226.

Ces deux paragraphes sont presqu'exactement reproduits dans le *Cương-mục*, q. 1, f° 9 r°, col. 3, d'après le *Kiao Kouang ki* 交廣記, de Houang Kong de l'époque des Tsin ; cf. p. 209, note 1, n° 3.

(9) *Supra*, p. 213, n. 1

(10) *Id.*, texte **XXIII**, p. 209, sqq.

(11) Ou : « ce sont là les Lo de Ngeou » ; sur Ngeou, nom ancien du Tonkin, cf. *supra*, texte I, p. 176, n. 3 et *infra*, Appendice.

(12) Confirmés par le *Kiao Kouang ki* de Houang Kong (cf. ci-dessus, n. 8) et le *Kiao-tche tch'eng-ki* (*supra*, p. 210, note).

1° que les pays annamites étaient, sous le nom de Ngeou-lo, organisés en société féodale avant toute conquête chinoise [1].

2° que ces pays furent conquis une première fois par les Ts'in, organisés à la chinoise (commanderie et préfectures) et administrés sous le protectorat chinois par des chefs indigènes.

3° que le fils du roi de Chou (?), après 214 et avant la conquête du pays par Tchao T'o, envahit les territoires annamites et y fonda un royaume indépendant.

4° que ce fils du roi de Chou prit le titre de roi Ngan-yang (An-dương vương) 安陽王 et établit sa capitale vraisemblablement sur l'emplacement du village actuel de Cổ-loa.

5° que Tchao T'o fit ensuite la conquête du royaume de Ngan-yang wang et divisa son territoire en deux commanderies : Kiao-tche et Kieou-tchen ; soit, en gros, le Tonkin et l'Annam septentrional de nos jours.

Ces conclusions nous montrent d'une manière saisissante que ces pays annamites correspondent exactement à la commanderie de Siang de l'époque des Ts'in.

En effet si, comme ces textes l'établissent, les pays annamites furent organisés une première fois par les Chinois avant la conquête qu'en fit Tchao T'o, ils l'ont été avant la déclaration d'indépendance de Tchao T'o (fin 207) ; ils n'auraient pu l'être après, sans que cette organisation fût attribuée au roi du Nan-yue. Or, la conquête et l'organisation du pays par ce dernier sont nettement situées par ces textes à une époque bien postérieure à la première occupation chinoise Il en résulte qu'entre 221, date formelle de la création définitive des commanderies et des préfectures dans les possessions chinoises, et fin 207, date de la fondation du royaume de Nan-yue, les pays annamites ont été conquis et organisés par les Ts'in. Enfin l'histoire nous apprend qu'après la mort de Ts'in Che-houang-ti (210) il n'y eut aucune expédition chinoise hors des frontières. C'est donc entre 221 et 210 qu'il faut placer l'époque à laquelle les pays annamites ont été une première fois conquis et organisés par les Ts'in.

Nous savons d'autre part que les conquêtes méridionales des Ts'in furent commencées en 221 par l'expédition qui devait franchir les Wou ling et aboutirent, en 214, à la création des trois commanderies de Nan-hai, de Kouei-lin et de Siang. Les deux premières commanderies étant connues et localisées dans le Kouang-tong et dans le Kouang-si, reste la troisième, celle de Siang. On connaît, par les textes les plus anciens (*Che-ki*, *Ts'ien Han chou*), la date de la conquête chinoise des territoires sud-occidentaux : Kouei-tcheou ; Yun-nan, etc. Elle est postérieure d'un siècle à Ts'in Che-houang-ti. Ces régions sont donc hors de question. En conséquence, la commanderie de Siang ne peut correspondre qu'aux seuls pays annamites qui furent, d'après ces textes, précisément conquis et organisés par les Ts'in à la même époque (221-210).

---

(1) Sur ce point, voir H. Maspero, *loc. cit.*, 9 et 10.

Cette vue est d'ailleurs confirmée par le texte de Houai-nan tseu (*supra*, I) datant du IIe siècle avant notre ère et dans lequel il est question, au cours du récit de la campagne de 221-214, d'un combat dans lequel un seigneur féodal tonkinois, Yi-hiu-song, trouve la mort. Il ne peut donc subsister aucun doute. La commanderie la plus méridionale que les Chinois instituèrent en 214, dans les pays du Sud est identique aux pays annamites qui furent conquis et organisés par ces mêmes Chinois entre 221 et 210. En conséquence, le mot Siang 象, qui désigne cette commanderie, est bien le nom chinois qui fut donné aux pays annamites en 214 avant notre ère.

Dès lors tout s'explique et les faits historiques les plus certains prennent leur place dans le cadre ainsi tracé.

Cette organisation chinoise des pays annamites en commanderie de Siang (214) dut être maintenue pendant tout le règne de Ts'in Che-houang-ti. Après la mort de ce puissant souverain, en juillet-août 210, les troubles les plus sérieux désolent le pays. Les compétitions pour le pouvoir affaiblissent la dynastie ; les principaux généraux entrent successivement en lutte ouverte les uns contre les autres; des gouverneurs de commanderie, comme Jen Ngao dans le Nan-hai, caressent le projet de se rendre indépendants et de fonder un royaume à leur profit. Quoi d'étonnant que la possession chinoise la plus lointaine, la commanderie la plus méridionale, celle de Siang, ait été alors attaquée et prise par un certain « fils du roi de Chou », qui réussit à y fonder un royaume et à y prendre le titre de roi (Ngan-yang wang). La date de la fondation du royaume de Ngan-yang wang n'est pas exactement connue, mais, à mon sens, elle se place tout naturellement entre la mort de Ts'in Che-houang-ti (210) et la création du Nan-yue (207).

En effet, à la suite de certains événements qui ont été étudiés plus haut, Tchao T'o a réussi à se rendre maître de la commanderie de Nan-hai, dans le courant de l'année 208. Il veut se tailler un royaume indépendant. Le Nan-hai réduit à ses propres forces est trop exposé ; il faut lui adjoindre les territoires des deux autres commanderies : Kouei-lin et Siang. A cette condition seule Tchao T'o pourra jeter les bases d'une fondation stable. La biographie même de Tchao T'o (*supra*, texte **IX**, p. 195) nous dit d'ailleurs qu'aussitôt après avoir assuré son pouvoir dans le Nan-hai, Tchao T'o effectua la conquête du Kouei-lin et du Siang. Ce n'est qu'après cette annexion qu'il put se déclarer indépendant et prendre le titre de roi du Nan-yue. Or, nous venons de le voir, cette commanderie de Siang n'était autre à l'époque que l'ensemble des pays annamites ; la conquête du Tonkin par Tchao T'o doit donc être située avant la fondation du royaume de Nan-yue, c'est-à-dire avant la fin de l'année 207.

Désirant conquérir le Tonkin, Tchao T'o s'attaque au roi Ngan-yang qui en était depuis peu le souverain. C'est donc certainement entre 214 et 207, et très probablement entre 210 et 207 avant notre ère, qu'il faut placer la conquête des pays annamites par le fils du roi de Chou et en conséquence le

règne du roi Ngan-yang (An-dương vương) seul et unique souverain de la dynastie dite de Thục[1].

Maître du Tonkin avant la fin de l'année 207, Tchao T'o organise sa conquête. Il nomme deux légats chargés d'administrer respectivement les commanderies de Kiao-tche et de Kieou-tchen.

Ces indications, venant s'ajouter aux autres plus anciennes que nous avons étudiées, confirment par une voie différente l'identification de la commanderie de Siang aux pays annamites de l'époque, c'est-à-dire aux territoires actuels du Tonkin et de l'Annam du Nord et du Centre [2].

Tels sont les événements qui ont accompagné, en 207 avant notre ère, l'établissement en Annam de la dynastie des Tchao (Triệu) 趙 qui, de Canton comme capitale, devait régner sur l'Extrême-Sud de la Chine et sur les pays annamites jusqu'en 111 avant J.-C.

* * *

E. — Wang Yin 王隱. *TSIN CHOU TI TAO KI* 晉書地道記 (début du IVe siècle) [3]

XXVI. — [Edition du *King-hiun t'ang ts'ong-chou* 經訓堂叢書, f° 11 r°, col. 2 [4]]:

日南郡去盧容浦口二百里故秦象郡象林縣治也.

« [Le chef-lieu de] la commanderie de Je-nan [des Tsin 晉] est situé à deux cents *li* de l'estuaire de Lou-jong [5], en un lieu qui se trouvait sous la juridiction de la préfecture de Siang-lin de l'ancienne commanderie de Siang des Ts'in 秦 [6]. »

---

(1) Nous verrons *infra* (p. 226), que sur ce point les traditions historiques annamites doivent être rectifiées.

(2) Voir *infra*, dans mes conclusions, chapitre IV, la discussion relative à l'extension de la commanderie de Siang vers le Sud et à la mesure dans laquelle on peut identifier le Je-nan au Siang.

(3) Cf. *Tsin chou* 晉書, k. 83, f° 3 r° et v°, où se trouve la biographie de Wang Yin. Quoique datant seulement du début du IVe siècle de notre ère, les renseignements de l'excellent ouvrage géographique de Wang Yin méritent certainement de retenir l'attention. Sur cette œuvre publiée en 1781 par Pi Yuan 畢沅, cf. les notices de l'édition du *King-hiun t'ang ts'ong-chou*.

(4) Cf. aussi *Chouei-king tchou*, k. 36, f° 14 r°, col. 1 et *BEFEO*, XIV, IX, 20.

(5) Sur Lou-jong, cf. *BEFEO*., *ibid*., 17-30.

(6) C'est, à ma connaissance, le texte le plus ancien où il soit fait mention d'une ville quelconque de la commanderie de Siang de l'époque des Ts'in (cf. cependant le passage du *Meou-ling chou*, *supra*, p. 159 sqq.).

Le chef-lieu du Je-nan sous les Tsin orientaux [317-420] était bien installé dans la ville de Siang-lin (Trà-kiệu) (¹).

Ce texte permet de supposer que la commanderie de Siang, au IIIᵉ siècle avant J.-C., comptait parmi ses préfectures une ville du nom de Siang-lin 象林. Ce nom nous est bien connu par ailleurs (cf. *supra*, p. 205 et n. 1); il désigne le *hien* le plus méridional des possessions chinoises de la péninsule indochinoise.

Des raisons géographiques et historiques m'ont fait admettre dans un travail précédent (*BEFEO*, XIV, IX, 8-43) que ce nom de Siang-lin était en étroite relation avec celui de Lin-yi 林邑, qui a été le premier nom chinois de l'ancien royaume de Campa. J'ai soutenu que le premier royaume čam s'était constitué à Siang-lin et que cela lui avait valu d'être appelé par les Chinois : Lin-yi, c'est-à-dire « [Siang] Lin-yi » [象] 林邑, « capitale Lin [de Siang] ». De plus je proposais de localiser à Trà-kiệu cette première capitale čame.

J'ai aujourd'hui quelques raisons de plus à ajouter à celles qui étayaient ma thèse. Le passage du *Ming yi-t'ong-tche* 明一統志 (1461 A.D.) que je signalais (*BEFEO*, *ibid.*, 42) n'est ni le seul, ni le plus ancien qui établisse que les deux noms *Siang-lin* et *Lin-yi* aient désigné une seule et même localité. On peut déterminer en partie les principaux documents d'où le *Ming yi-t'ong-tche* tire les renseignements qu'il donne sur l'histoire ancienne des localités dont il parle. Une de ses sources principales est l'excellente géographie que Yo Che 樂史 publia en 976-983 et qui porte le titre bien connu de *T'ai-p'ing houan-yu ki* 太平寰宇記 (²); par elle, le *Ming yi-t'ong-tche* reproduit des passages de quelques-unes des meilleures géographies de l'époque des T'ang, telles le *Che tao tche* 十道志 de Kia Tan 賈耽 et le *Yuan-ho kiun hien tche* 元和郡縣志 de Li Ki-fou 李吉甫.

Or le *T'ai-p'ing houan-yu ki* (k. 171, fᵒ 14 vᵒ sqq.) reproduit un passage du chapitre géographique de l'*Ancienne Histoire des T'ang* 舊唐書 (k. 41, fᵒ 36 rᵒ, col. 7 sqq.) relatif au département de Lin 林州. Un des *hien* de ce département porte précisément le nom de Lin-yi 林邑; on trouve là à son sujet la note suivante : 其林邑即日南郡之象林縣 « Ce Lin-yi, c'est le *hien* de Siang-lin de la commanderie de Je-nan ». Le même *Kieou T'ang chou* (k. 197, fᵒ 1 rᵒ) dit encore : 林邑國漢日南象林之地 « Le royaume de Lin-yi [occupe] le territoire de Siang-lin du Je-nan des Han ».

D'autre part le *T'ai-p'ing houan-yu ki* (k. 176, fᵒ 3 rᵒ) précise : 林邑國本秦象郡林邑縣地漢爲象林縣屬日南郡 « Le royaume de Lin-yi, c'était, à l'origine, le territoire de la préfecture de Lin-yi de la commanderie

(¹) Le chef lieu était à Si-k'iuan (Huế) sous les Tsin occidentaux (265-317).

(²) Sur le *T'ai-p'ing houan-yu ki*, cf. *Sseu k'ou... tsong-mou*, k. 68, fᵒ 37 vᵒ; Wylie, *Notes...* (1), p. 36; Pelliot, *BEFEO*, II, 339, etc.

de Siang des Ts'in ; les Han firent (de cette préfecture de Lin-yi) la préfecture de Siang-lin et la rattachèrent à la commanderie de Je-nan ».

K'ang T'ai 康泰, dans son *Fou-nan ki* 扶南記 (début du III[e] siècle (1) ; apud *Chouei-king tchou*, k. 36, f° 14 r°, col. 7) nous donne plus anciennement encore un renseignement qui corrobore, dans une forme nouvelle et indépendante, celui du *Tsin chou ti-tao ki* : 從林邑至日南盧容浦口可二百餘里. « De [la ville de] Lin-yi à l'estuaire de Lou-jong du Je-nan, il peut y avoir environ deux cents *li* de distance (2) ».

Enfin les passages du *Chouei-king tchou* qui seront étudiés ci-dessous (**XXVII-XXVIII**) et qui datent du début du VI[e] siècle ajoutent une force nouvelle à l'hypothèse de l'identité de Siang-lin et de Lin-yi.

Il me paraît donc acquis définitivement que Siang-lin 象林 et Lin-yi 林邑 sont deux noms chinois différents, d'ailleurs assez proches, d'une seule et même localité. D'après les textes cités ci-dessus (3), il est d'autre part probable que les noms de Lin-yi et de Siang-lin existaient déjà simultanément sous les Ts'in, au III[e] siècle avant notre ère ; la ville qui était ainsi appelée garda plus spécialement le nom de Siang-lin sous les Han et les Chinois lui redonnèrent plus tard son ancien nom de Lin-yi lorsqu'elle leur fut ravie, à la fin du II[e] siècle de notre ère, et qu'ils voulurent désigner la capitale du royaume čam naissant.

Quoi qu'il en soit, ce texte de Wang Yin et ceux qui l'appuient prouvent qu'au III[e] siècle avant notre ère, sous les Ts'in, la commanderie chinoise de Siang s'étendait jusqu'au Quảng-nam actuel et possédait une ville appelée Lin-yi ou Siang-lin ; cette localité qui était probablement la plus méridionale de l'Empire chinois doit être localisée au Quảng-nam, un peu au Sud de Fai-fo et dans la région de Trà-kiệu.

* * *

F. — Li Tao-yuan 酈道元. *CHOUEI-KING TCHOU* 水經注 (début du VI[e] siècle) (4).

XXVII. — [Edition du *Yi-king-lu ts'ong-chou*], k. 36, f° 13 v°, col. 3.

浦口有秦時象郡墟域猶存

(1) Sur cet ouvrage, cf. Pelliot, *BEFEO*, III, 275-276 et Ed. Chavannes, *Ibid.*, 430.

(2) Pelliot, *Ibid.*, 278.

(3) Et quelques autres, postérieurs au VI[e] siècle, que j'ai laissés de côté pour ne pas alourdir une discussion déjà bien chargée.

(4) Sur Li Tao-yuan, cf. *Wei chou*, k. 89, f° 4 v° ; *Pei-che*, k. 27, f 9-11. — Sur son œuvre, cf. *T'oung Pao*, 1905, p. 563 et *BEFEO*, VI, 364, n. 4.

« A l'estuaire [du fleuve de Lou-jong = rivière de Huê] se trouvait [le chef-lieu de] la commanderie de Siang de l'époque des Ts'in ; les ruines en subsistent encore. »

J'ai cherché, il y a quelques années (1), à établir que le chef-lieu de la commanderie de Je-nan sous les Han était installé à la ville de Si-k'iuan 西捲 et que cette ville devait être localisée dans les environs immédiats de Huê, au Sud de la rivière et un peu à l'Ouest de son confluent avec le canal de Phủ-cam.

D'après ce passage du *Chouei-king tchou*, la commanderie de Siang des Ts'in se serait étendue au moins jusqu'à la hauteur de Huê au Sud et c'est dans la même région, mais plus à l'Est (ou plus au Sud-Est) et vers la mer, qu'il faudrait tenter de retrouver l'emplacement de sa capitale.

A ma connaissance, aucune raison historique ou géographique ne s'oppose à cette localisation du centre administratif de la commanderie de Siang, dans la région de Huê au IIIe siècle avant notre ère. Il est parfaitement possible qu'après avoir conquis, en 111 av. J.-C., le royaume de Nan-yue et avec lui les territoires méridionaux qui en dépendaient et qui cent ans plus tôt formaient la commanderie chinoise de Siang, les Han aient songé dès l'abord à installer le chef-lieu de leur nouvelle commanderie de Je-nan dans la région même où se trouvait, sous les Ts'in, celui de la commanderie de Siang. C'est en tout cas ce que le texte du *Chouei-king tchou* permet de supposer.

Cette quasi-superposition des centres administratifs du Siang des Ts'in et du Je-nan des Han, si elle a réellement eu lieu, ne fut probablement pas étrangère à l'identification traditionnelle, notée pour la première fois par le *Ts'ien Han chou* au premier siècle de notre ère, et qui fait correspondre le Je-nan des Han à la commanderie de Siang des Ts'in.

XXVIII. — *Chouei-king tchou*, k. 36, fo 16 ro, col. 9.

浦西卽林邑都也治典冲去海岸四十里處荒流之徼
表國越裳之疆南秦漢象郡之象林縣也東濱滄海西際
徐狼南接扶南北連九德後去象林林邑之號建國起自
漢末初平之亂人懷異心象林功曹姓區有子名逵攻其
縣殺令自號爲王値世亂離林邑遂立後乃襲代傳位子
孫三國鼎爭未有所附吳有交土與之鄰接進侵壽冷以
爲疆界自區逵以後國無文史失其纂代世數難詳...

(1) *BEFEO*, XIV, IX, 19-30.

« A l'Ouest de l'estuaire [1], se trouve la capitale [du] Lin-yi, établie à Tien-tch'ong à quarante *li* de distance du bord de la mer [2]. Situé au-delà des terres d'exil et des pays frontières, ce pays [de Lin-yi] est situé au Sud des limites de [l'ancien] Yue-chang [3]. Sous les Ts'in et sous les Han, c'était [le territoire de] la préfecture de Siang-lin de la commanderie de Siang [des Ts'in, et de celle de Je-nan des Han] [4].

[Le Lin-yi] est borné à l'Est par la mer ; à l'Ouest, par le [pays des] Siu-lang [5] ; au Sud, par le Fou-nan [6]; au Nord, par [la commanderie de] Kieou-tö [7].

Plus tard, on abandonna les noms de Siang-lin et de Lin-yi (pour désigner cette ville) [8].

---

(1) Cet estuaire est celui du Cửa Đại, à Fai-fo (Quảng-nam). Le texte ici traduit est la suite du passage dont j'ai donné une version en 1914 (cf. *BEFEO*, XIV, IX, 21).

(2) Sur cette capitale, du nom de Tien-tch'ong, et qui doit être localisée à Trà-kiệu, au Quảng-nam, cf. *BEFEO*, *loc. cit.*, passim.

(3) Yue-chang est un nom très ancien employé, déjà sous les Tcheou, pour désigner un pays de la péninsule indochinoise qui n'est pas exactement localisé.

(4) C'est-à-dire, pour ce qui concerne ce territoire, de 214 avant notre ère à 192 après J.-C. Cette indication est de nature générale ; elle signifie que le Lin-yi fut fondé sur le territoire de la préfecture de Siang-lin et que ce territoire — qui a porté le même nom sous les Ts'in et sous les Han — dépendait, sous les Ts'in, de la commanderie de Siang et, sous les Han, de la commanderie de Je-nan. L'auteur passe sous silence les mentions qu'il aurait pu faire des guerres des Ts'in, de l'organisation du pays, des années d'indépendance probable à l'époque de Ngan-yang wang, de la période d'occupation sous Tchao T'o et sous les deux dynasties Han. Ce passage confirme l'identité Siang-lin = Lin-yi.

(5) Le pays des Siu-lang 徐狼 n'est pas exactement identifié. Cf. cependant Pelliot, *BEFEO*, III, 281 et n. 1. Pour ma part je pense, et j'espère pouvoir le prouver un jour, que ce nom de Siu-lang 徐 狼 est une faute de copie pour Ye-lang 夜 狼 (夜 郎).

(6) Royaume suzerain de l'ancien Cambodge, et qui occupait une grande partie de la Cochinchine actuelle. Cf. Pelliot, *BEFEO*, III, 248 et ss.

(7) La commanderie de Kieou-tö 九 德 fut créée par les Wou (222-280 A. D.) ; elle correspond en gros à la région de Vinh et de Hà-tĩnh ; elle fut maintenue par les Tsin, les Song et les Ts'i, c'est-à-dire du IIIe au VIe siècle. Le fait qu'elle est indiquée comme limite Nord du Lin-yi prouve que le renseignement donné par le *Chouei-king tchou* se rapporte à l'une des périodes du Ve siècle au cours desquelles le Campa avait réussi à étendre ses incursions jusque sur le territoire de la commanderie de Je-nan et à s'annexer ce territoire.

(8) 後 去 象 林 林 邑 之 號. Ce qui confirme une fois de plus l'équivalence Siang-lin = Lin-yi. Il ne s'agit pas ici du nom du Campa, pays que les textes chinois appellent *Lin-yi* jusqu'au milieu du VIIIe siècle (et le *Chouei-king tchou* est du VIe). Ce passage signifie qu'à une certaine époque, antérieure à 527 A. D., les Chinois cessèrent de faire figurer le nom de Siang-lin (Lin-yi) dans leur nomenclature géographique. En effet, le nom de la ville de Siang-lin fut employé d'une façon ininterrompue jusque sous les Ts'i du Sud 南 齊 (479-502), cf. *Nan Ts'i chou*, k. 14, f° 14 r°, col. 2); il disparut ensuite. Sous les Souei (581-590-618), il fut remplacé par celui de Siang-p'ou 象 浦 (cf. *Souei chou*, k. 31, f° 6 v°, col. 7), puis enfin, sous les T'ang, c'est-à-dire après la date de rédaction du *Chouei-king tchou*, de nouveau par celui de Lin yi 林 邑.

Ce royaume fut créé à la fin des Han (¹) ; au cours des troubles de la période *tch'ou-p'ing* [190-193 A. D.], les gens nourrissaient [les uns pour les autres] des sentiments hostiles. Le *kong-ts'ao* (²) de [la préfecture de] Siang-lin s'appelait K'iu (³) de son nom de famille ; il avait un fils nommé K'ouei 逵 (⁴) qui attaqua [le chef-lieu de] cette préfecture, tua le préfet et se proclama roi. C'est ainsi que les troubles de [cette] époque [eurent pour conséquence de] séparer le Lin-yi [de l'Empire] et de favoriser la fondation [de ce royaume].

Par la suite, au cours des générations, le pouvoir s'y transmit héréditairement. Sous les trois royaumes (⁵), [à l'époque des] guerres de suprématie, [le Lin-yi] ne s'allia à aucun [parti]. Les Wou (⁶) avaient le [royaume de Lin-yi] comme voisin de leurs terres du Kiao (-tcheou) (⁷); [le Lin-yi] envahit [le territoire de] Cheou-ling et y porta ses frontières (⁸).

(¹) Cette indication prouve de la façon la plus formelle que c'est bien le royaume ancien de Čampa qui fut fondé en 192 de notre ère. Elle précise les conclusions de M. Georges Maspero, *Le royaume de Champa*, p. 68. Cf. encore *infra*, p. 223-224 et *BEFEO*, *loc. cit.*, 27.

(²) Les *kong-ts'ao* 功曹 étaient des fonctionnaires, appelés *tchou-li* 主吏 sous les premiers Han, qui étaient placés auprès des préfets. Ils étaient des sortes de secrétaires généraux, « chargés de surveiller la conduite des divers employés de l'administration ; ils tenaient le compte des services rendus ou des fautes commises ; ils faisaient le tableau d'avancement de leurs subordonnés ». Cf. Chavannes, *Mém. hist.*, II, 532. Quoique ces fonctions aient été très importantes, il est permis de supposer qu'on ait pu les confier à un chef indigène, čam en l'espèce.

(³) Cf. *BEFEO*, XIV, IX, 28.

(⁴) Il faut peut-être corriger K'ouei 逵 en Lien 連. Cf. Georges Maspero, *loc. cit.*, p. 68, n. 1 et aussi les leçons du *Nan che*, du *Souei chou* et du *T'ai-p'ing yu-lan*.

(⁵) Chou Han 蜀漢 (221-264) ; Wei antérieurs 前魏 (220-264) ; Wou orientaux 東吳 (222-280)

(⁶) Les Wou (222-280 A. D.) possédaient la portion de la Chine comprise entre la mer à l'Est ; le Yang-tseu kiang au Nord ; et, à l'Ouest, à peu près les limites orientales actuelles du Sseu-tch'ouan, du Kouei-tcheou et du Yun-nan.

(⁷) Au Sud de leur empire les Wou possédaient en effet un important département, le Kiao-tcheou 交州, qui comprenait une portion des provinces actuelles du Kouang-tong (dans sa partie Sud : presqu'île de Lei-tcheou ; et Sud-Ouest : K'in-tcheou 欽州) ; du Kouang-si (extrême Sud), et tout le Tonkin-Annam actuel de Cao-bằng au Sud de Huê. — A l'Ouest de la région septentrionale de ce département de Kiao des Wou, se trouvait le département de Yi 益州 qui appartenait aux Chou Han (221-264) et qui englobait toute la haute région tonkinoise des bassins du Fleuve Rouge et de la Rivière Claire.

(⁸) Cf. *BEFEO*, XIV, IX, 18 et 27-28. Ce texte signifie bien que le territoire de Cheou-ling fut compris dans les limites du Čampa. Il est impossible de comprendre autrement et je ne puis accepter la correction de M. Henri Maspero (*BEFEO*, XVIII, III, 24-25 et note). En effet Cheou-ling 壽泠 était située *au Sud* et non au Nord de Si-k'iuan (K'iu-sou); de plus il n'y a pas d'anachronisme dans le récit du *Chouei-king tchou*, comme le croit M. Maspero, car la localité de Cheou-ling avait été créée une

Comme il n'y a, après [le règne de] K'iu K'ouei [= K'iu Lien], ni texte ni histoire au sujet de ce pays, la suite des règnes fait défaut et il est difficile de connaître exactement le nombre des dynasties...»

Ce texte associe formellement le territoire de Siang-lin (Trà-kiệu), où fut créée la première capitale de l'ancien royaume čam, à la commanderie de Siang de l'époque des Ts'in.

C'est un indice de plus qui s'ajoute à tant d'autres pour établir l'identité parfaite des régions méridionales du Je-nan des Han et du Siang des Ts'in. Il est donc, à mon avis, hors de doute que la commanderie chinoise de Siang englobait, au IIIe siècle avant J.-C., les territoires des pays annamites actuels au moins jusqu'à la province de Quảng-nam.

Ce n'est pas à dire que tout le pays ait été déjà annamite à la fin du IIIe siècle avant notre ère. Il faut au contraire admettre qu'à cette époque les Chinois parvinrent au Sud jusqu'à des territoires qui devaient être purement čams trois siècles plus tard.

Les données du chapitre 116 du *Heou Han chou* fournissent quelques renseignements sur les Čams d'avant la fondation du Lin-yi. La création du royaume remonte à 192 de notre ère ; mais l'*Histoire des Han postérieurs* parle, en 137, des « barbares » qui habitaient hors des frontières de Siang-lin du Je-nan. Cette *Histoire* nous apprend encore (fo 3 vo, col. 9) que, plus tôt, en avril-mai de l'année 100 A. D., plus de deux mille « barbares » de Siang-lin du Je-nan se livrèrent au pillage et au massacre des habitants de la ville, y incendièrent les résidences officielles et que les Chinois durent charger les autres préfectures du Je-nan d'envoyer des troupes pour enrayer la révolte. Le chef des rebelles fut décapité et ses partisans se soumirent. C'est alors que fut créé à Siang-lin un poste spécial d'officier supérieur commandant des troupes pour prévenir le retour de pareils événements.

---

première fois par la dynastie des Wou entre 222 et 248 A.D. (cf. *Chouei-king tchou*, éd. du Wou-ying tien, k. 36, fo 18 ro, col. 2 sqq. et surtout le présent texte du *Chouei-king tchou* ; *BEFEO*, XIV, IX, 27, lignes 23-27). Ce qui a trompé M. Maspero, c'est qu'il a cru que K'iu-sou était au Sud de Cheou-ling alors que la description minutieuse de cette région (*Chouei-king tchou*, éd. cit., k. 36, fo 18 ro, col. 2 sqq. et trad. *BEFEO*, *loc. cit.*, 18) prouve formellement que la localité de Cheou-ling était située au Sud de la ville forte de K'iu-sou. Dès lors ce que les Čams conquirent en 248 A. D., c'est la région de Cheou-ling, y compris au Nord la ville de Si-k'iuan dont ils firent la place de K'iu-sou. La frontière čame de 248 A. D. se trouva donc reportée jusqu'au Nord de Huê actuel et la limite méridionale chinoise remontée d'autant. D'autre part, une trentaine d'années plus tard, T'ao Houang 陶璜 réussit à reconquérir ces régions envahies par les Čams ; en 282, les Tsin consacrèrent cette restitution de territoire en créant, au Sud de Si-k'iuan et à ses dépens, le *hien* de Cheou-ling qui subsista dans la nomenclature géographique chinoise, au moins virtuellement et malgré les alternatives d'avance et de recul des Čams, jusque sous les Souei (581-590-618 A. D.).

Il est intéressant de noter qu'à la fin du Ier siècle de notre ère, les ancêtres directs des Čams habitaient déjà la ville de Siang-lin (Trà-kiệu, Quảng-nam) ou ses environs, en nombre suffisant pour compromettre sérieusement la sécurité des Chinois et des Annamites qui s'y trouvaient. On voit que près d'un siècle avant la fondation du premier royaume čam, dès l'année 100, les anciens Čams occupaient une importante partie de la région au Nord du Cap Varella et qu'ils se sentaient assez forts pour tenter de secouer le joug chinois ; peut-être avaient-ils déjà l'intention de se rendre indépendants. Cette tentative de l'année 100 et la réussite complète de l'année 192 permettent de supposer que, tout au début de notre ère, les Čams s'étendaient au Nord jusqu'à la hauteur de Tourane ; ils furent sans doute arrêtés dans leur expansion par le contrefort de la chaîne annamitique où s'ouvre le Col des Nuages et qui sépare aujourd'hui les provinces de Quảng-nam et de Thừa-thiên. Les Čams de cette époque et de cette région ne formaient sans doute qu'une masse assez mal organisée et manquaient de moyens d'action : je ne crois pas qu'ils aient pu s'étendre vers le Nord, au delà du Col des Nuages, avant la fondation du Lin-yi ; privés de tout point d'appui solide, ils auraient probablement été refoulés sans peine et, d'autre part, nous savons qu'ils ne firent, pour la première fois, qu'en l'année 248 de notre ère, la conquête de la région de Huế (Si-k'iuan = K'iu-sou) où ils établirent une forteresse avancée. Les Čams n'ont donc pas, à mon avis, franchi le Col des Nuages avant le IIIe siècle de notre ère. C'est dire qu'au Nord, entre le delta tonkinois et le Col des Nuages, le champ resta libre pour les Annamites jusqu'au début de notre ère, dans la mesure où les tribus autochtones de l'Annam septentrional et central étaient incapables de résister à leur mouvement de descente vers le Sud. Il faut en conclure que les Annamites étaient installés, dès la fin du IIIe siècle avant J.-C., dans le pays annamite jusqu'au Col des Nuages ; en admettant que quelques-uns d'entre eux aient pu s'infiltrer vers le Sud, dans les environs de Tourane et de Faifo, il faut reconnaître que ces infiltrations sont négligeables puisque déjà au Ier siècle de notre ère cette région paraît entièrement čame.

Le pays annamite du IIIe siècle avant notre ère s'étendait donc vraisemblablement du Sud du Kouang-si au Col des Nuages ; il était borné à l'Est par la mer et à l'Ouest par la chaîne annamitique et les hautes régions du Tonkin. C'est ce territoire que les troupes chinoises conquirent entre 221 et 214 et qui, en 214, la conquête étant terminée, fut englobé dans la commanderie de Siang. Il est certain que les Ts'in ayant conquis l'Annam de l'époque continuèrent leur route vers le Sud, franchirent le Col des Nuages et installèrent une préfecture (Lin-yi = Siang-lin) à Trà-kiệu, dans un groupement ethnique assez important et qui était peut-être déjà čam. Cette préfecture était la plus méridionale de l'Empire chinois ; elle administrait un territoire qui ne devait pas dépasser au Nord le Col des Nuages, mais qui s'étendait sans doute assez loin vers le Sud ; il allait probablement jusqu'au Cap Varella, que la plus élémentaire prudence stratégique conseillait de prendre comme frontière méridionale.

*
* *

G. — *LES TRADITIONS HISTORIQUES ANNAMITES*.

Les ouvrages historiques annamites donnent, sur le plus ancien passé de l'Annam, des renseignements dont il paraît impossible de faire remonter la date de rédaction plus haut que le XIII[e] ou le XIV[e] siècle.

Qu'il s'agisse de l'ouvrage perdu de Lê-văn-Hưu 黎文休, le *Đại Việt sử kí* 大越史記 (1) (1272), dont les données essentielles semblent pourtant être parvenues jusqu'à nous par les travaux de Phan-phu-Tiên 潘孚先 (XV[e] siècle) (2), de Ngô-sĩ-Liên 吳士連 (XV[e] siècle) (3) et de leurs successeurs ; qu'il s'agisse encore de l'*An-nam chí lược* 安南志略 de Lê-Tắc 黎崱 (début du XIV[e] siècle) (4), ou du *Việt sử lược* 越史畧 (fin du XIV[e] siècle)(5), il est probable que leurs auteurs ont pris, pour la période ancienne, une bonne partie de leurs renseignements dans les ouvrages chinois et ainsi la valeur de ces données n'en est nullement augmentée.

Toutefois, il est possible que les premiers historiens annamites aient recueilli sur place d'anciennes traditions. De plus, certains renseignements précis transmis par les Annamites ne se retrouvent pas dans les textes chinois qui nous sont parvenus. Il est donc nécessaire de passer en revue et de comparer aux données chinoises la chronologie des principaux faits de l'histoire ancienne de la nation annamite, telle qu'on peut la trouver dans les ouvrages historiques indigènes.

Je prendrai pour base le *Sử-kí* (ou *Đại Việt sử kí* 大越史記) (6) qui a chance d'avoir conservé le plus fidèlement l'interprétation indigène des traditions historiques du pays d'Annam. Je renverrai en note, chaque fois que cela paraîtra utile, à l'*An-nam chí lược*, au *Việt sử lược*, au *Toàn-thư* (*Đại Việt sử kí toàn-thư* 大越史記全書) (7) et au *Cương-mục* (*Khâm định việt sử thông giám cương-mục* 欽定越史通鑑綱目) (8).

Je laisserai de côté les données mythiques ou légendaires par lesquelles s'ouvrent tous les recueils annamites d'histoire ancienne et retiendrai seulement les indications purement historiques transmises par les Annamites sur la période qui nous intéresse.

---

(1) Cf. *BEFEO*, IV, 623.

(2) *Ibid.*, 626.

(3) *Ibid.*, 627.

(4) *Ibid.*, 624. Je renvoie chaque fois à la traduction française de Sainson.

(5) *Ibid.*, 625. Je me sers de l'édition du *Houang-tch'ao fan-chou yu-ti ts'ong-chou* 皇朝藩屬輿地叢書, II. Cf. encore *Sseu k'ou*..., k. 66, f° 31 v° et l'édition du *Cheou-chan ko ts'ong-chou* 守山閣叢書.

(6) *Ibid.*, 646, n° 37. L'édition à laquelle je me réfère est annamite et date de Gia-long.

(7) *BEFEO*, IV, 631 et 646, n° 38. Edition annamite de 1697.

(8) *Ibid.*, 639 et 656, n° 94 Edition annamite de 1884.

XXIX. — *Sử-kí*, ngoại kí, q. 1, f° 11 r° sqq.

« Le roi Ngan-yang (An-dương vương) 安陽王 régna cinquante années (1). Son nom personnel était P'an 泮 (2) et les textes historiques anciens (3) lui donnent sans raison Chou 蜀 (Thục) comme nom de famille (4). Il était originaire du pays de Pa-chou 巴蜀 (5).

L'année *kia-tch'en* 甲辰, cinquante-huitième de Nan-wang 赧王 des Tcheou 周 (soit 257 avant notre ère), fut la première année de règne du roi Ngan-yang (6) ».

Suivent des indications d'après lesquelles Ngan-yang wang aurait lui-même donné au pays le nom de « royaume des Ngeou-lo » 甌貉 (Âu-lạc) et fondé sa capitale à Fong-k'i (7).

Si nous négligeons quelques passages où le merveilleux domine et d'où aucune donnée historique sérieuse ne paraît pouvoir être dégagée, nous arrivons à l'année 214 av. J.-C. et nous constatons que les traditions annamites n'ont rien retenu des événements qui, selon ma thèse, ont eu lieu entre 221 et 214. Est-ce à dire que nous devons pour cela rejeter l'hypothèse d'une conquête chinoise antérieure à 214 ? Je ne le crois pas. Nous trouverons même dans le récit du *Sử-kí*, ci-dessous traduit, une preuve du mélange de deux traditions, l'une relative à l'organisation de 214, l'autre à une conquête certainement antérieure à cette date.

C'est d'ailleurs, avec celle de la date de la conquête du Tonkin par le fils du roi de Chou, la seule donnée essentielle qui manque dans la tradition annamite. En dehors de ces deux points précis, les indications annamites concordent exactement, pour les faits principaux et leur chronologie, avec celles des textes chinois.

---

(1) Ce renseignement est reproduit dans le *Toàn-thư* (ngoại kí, q. 1, f° 5 v°-6 r°) et implicitement dans le *Cương-mục* (tiền biên, q. 1 *passim*). Il ne repose en fait sur aucun texte ancien et a contre lui les passages formels étudiés *supra* (p. 209-217) du *Kiao-tcheou wai-yu ki*, du *Kouang-tcheou ki*, du *Kiao Kouang ki* et du *Kiao-tche tch'eng ki*, qui placent tous la conquête du pays d'Annam par le fils du roi de Thục après l'année 221. Cette donnée traditionnelle annamite me paraît donc devoir être écartée.

(2) Sino-annamite : Phán. Cf. *Việt sử lược*, q. 1, f° 1 r°, dern. col.

(3) Ou : le *Kieou che* (*Cựu sử*) 舊史.

(4) Aucun texte chinois ancien ne donne en effet ce renseignement qui paraît résulter d'une confusion avec le nom du pays d'origine du personnage.

(5) Exactement : « les pays de Pa et de Chou », c'est-à-dire les régions de Tch'ong-k'ing et de Tch'eng-tou, au Sseu-tch'ouan. Cf. *supra*, n. 1 et p. 212, n. 2.

(6) Donnée sans aucun appui ; cf. *supra*, n. 1 et p. 212, n. 1.

(7) Ces renseignements paraissent provenir du passage correspondant, mal compris, du *Kouang-tcheou ki*, in fine (*supra*, p. 214). Sur Fong-k'i et Cổ-loa, d'après les traditions annamites, cf. *Cương-mục* (id., q. 1, f° 9 r°).

XXX. — *Sử-ki*, q. 1, fo 14 ro, col. 4 sqq.

« Trente-troisième année du règne de Ts'in Che-houang-ti, marquée du signe *ting-hai* (soit 214 avant notre ère).

A cette époque, les Ts'in s'intéressant aux nombreuses perles du pays de Yue désiraient diviser ce pays en commanderies et en préfectures (1). Ils envoyèrent comme soldats des vagabonds de partout (2), des fainéants, des marchands ; il chargèrent le *hiao-wei* 校尉 (3) T'ou Ts'iu 屠睢 (4) de les conduire et le *kien-che* 監史 (5) Lou 祿 (6) de creuser un canal pour le transport des approvisionnements jusqu'au cœur du pays « au Sud des passes » (7). Les troupes chinoises tuèrent Yi-hiu-song 譯吁宋 (8), prince de Si Ngeou 西甌 (9) et s'emparèrent des territoires des Lou-leang (10), où ils instituèrent les commanderies de Kouei-lin, de Nan-hai et de Siang (11).

Les gens de Yue se réfugièrent tous dans les fourrés et aucun d'eux ne consentit à devenir un Ts'in (秦 者) (12). En secret ils choisirent les plus braves d'entre eux et en firent des chefs ; ils attaquèrent de nuit les Chinois et tuèrent le *wei* T'ou Ts'iu (13).

Les Ts'in, alors, envoyèrent cinq cent mille condamnés ou déportés et chargèrent Jen Ngao, comme gouverneur militaire du Nan-hai, et Tchao T'o, comme préfet de Long-tch'ouan, de commander ces hommes et de constituer des garnisons dans les cinq passes (14).

Jen Ngao et Tchao T'o conçurent par la suite le plan de s'emparer de ces pays et de les réunir [en royaume] (15). »

Par les notes qui accompagnent ma traduction on aura constaté que ce récit est emprunté tantôt au *Houai-nan tseu*, tantôt au *Che-ki*, tantôt au *Ts'ien Han chou*.

---

(1) 欲郡縣其地. C'est-à-dire : désiraient le soumettre à la domination chinoise.

(2) Comparez le texte du *Che-ki*, supra **III** (p. 180-181) 諸道 pour 諸營.

(3) Titre mal compris : cf. *Houai-nan tseu*, *supra*, p. 172, n. 3.

(4) *Ibid.*, n. 4.

(5) *Ibid.*, p. 175, n. 1.

(6) *Ibid.*, n. 2.

(7) *Ibid.*, n. 3 et sur les passes, *supra*, p. 142 sqq.

(8) *Supra*, p. 176 et n. 2.

(9) *Ibid.*, n. 3.

(10) Cf. *Che-ki*, *supra*, p. 180 et note 2.

(11) Cf. *Ibid.*, p. 181 et *An-nam chí lược*, trad. Sainson, p. 36, 50, 51, 200-201, 248, 545.

(12) Comparez *Houai-nan tseu*, *supra* p. 176.

(13) *Ibid.*

(14) Sur le chiffre de cinq cent mille, cf. *supra*, *Houai-nan tseu*, p. 172, où il s'agit de soldats ; sur les déportés voir le *Che-ki* (texte **III**) et le *Ts'ien Han chou* (texte **XX**).

(15) Récit à peu près semblable à celui du *Toàn-thư*, q. 1, fo 8 vo et un peu différent de celui du *Cương-mục*, q. 1, fo 10 ro ; ce dernier ouvrage paraît s'être inspiré surtout du *Houai-nan tseu* et donne d'intéressantes notes explicatives.

En réunissant tous ces renseignements sous la seule année 214, les historiens annamites n'ont pas vu qu'ils commettaient une erreur. En effet, que dit ce texte ? Que l'expédition chinoise contre les pays de Yue fut décidée en 214 ; que cette année même fut creusé le canal de Hing-ngan ; que les troupes chinoises arrivées sans doute jusqu'au Tonkin tuèrent le seigneur féodal Yi-hiu-song, donc que la conquête commença au plus tôt en 214 ; qu'à la suite d'une première victoire chinoise les pays *yue* furent organisés en trois commanderies ; qu'ensuite, toujours en 214, les Yue se ressaisirent et attaquèrent à l'improviste et avec succès les Chinois ; que ceux-ci, après leur défaite, se couvrirent en occupant militairement les cinq passes, ce qui signifie évidemment que la victoire des Yue avaient fait reculer les Chinois jusqu'aux Nan-ling et les avait obligés à créer des garnisons aux points franchissables pour empêcher les Yue de poursuivre leur succès ; que par contre ces garnisons, chargées de maintenir les Yue sur la frontière des Nan-chan, étaient commandées par des fonctionnaires chinois, Jen Ngao et Tchao T'o, en service dans le Nan-hai, c'est-à-dire, chose étrange, installés en plein pays ennemi, à Canton et à Long-tch'ouan, etc.

On trouvera que tout cela représente quelques contradictions gênantes et beaucoup d'événements pour une seule année. D'autre part, les textes chinois anciens sont formels et indiquent l'année 214 comme marquant l'époque de l'organisation définitive des pays *yue* en trois commanderies ; enfin, ces textes sont muets sur des alternatives d'avance et de recul des Chinois en pays *yue* postérieurement à cette organisation.

Par contre, nous avons appris qu'antérieurement à cette date il y eut expédition chinoise vers le Sud, creusement d'un canal, succès puis défaite chinoise, création de garnisons aux cinq passes, déportations nombreuses et importantes, etc.

Il faut conclure en conséquence qu'en mêlant ces divers renseignements, les auteurs annamites [1] ont dénaturé l'histoire réelle de la première occupation chinoise des pays du Sud, mais ont laissé toutefois dans leur récit maladroit, des traces qui permettent de reconstituer cette histoire à la lumière des textes chinois et de reconnaître que la tradition indigène a conservé le souvenir d'une longue lutte chinoise avant la création des trois commanderies, lutte qui correspond à la campagne de 221-214 avant notre ère.

XXXI. — *Sïr-ki*, q. 1, f° 14 v°, col. 3 sqq.

« En l'année *sin-mao*, trente-septième du règne de Ts'in Che-houang-ti (soit en 210 av. J.-C.), Ts'in Che-houang-ti meurt [2]... Jen Ngao et Tchao T'o

---

[1] La même confusion apparaît déjà dans l'*An-nam chí lược*, trad. Sainson, p. 200 et ss.

[2] *Supra*, p. 138, n. 2.

envahissent [le pays] avec des troupes ([1]). Tchao T'o concentre ses troupes au mont Tiên-du 僊遊山 de Bắc-giang 北江. Les soldats du roi [Ngan-yang] l'attaquent ; il est battu et s'enfuit pendant que Jen Ngao, qui a conduit ses marins et ses embarcations sur le Siao kiang 小江, tombe malade et confie le commandement de ses troupes à Tchao T'o. Tchao T'o, sachant le roi Ngan-yang prêt [à la résistance], se replie sur le mont Wou-ning 武寧 et envoie au roi Ngan-yang un ambassadeur pour conclure la paix. Le roi se réjouit et [accepte une paix aux termes de laquelle] le territoire au Nord du fleuve Bình 平江 devait revenir à Tchao T'o, alors que le pays au Sud de ce fleuve restait sous la souveraineté du roi. A Tchong-che 仲始, fils de Tchao T'o, le roi donne en mariage sa fille Mei-tchou 媚珠 ([2]).... »

Les traditions historiques annamites ont donc gardé le souvenir d'une lutte qui aurait eu lieu après la mort de Ts'in Che-houang-ti, en 210 avant notre ère, entre les Annamites et les Chinois. Les histoires dynastiques chinoises anciennes ne disent rien de cela. Toutefois il se peut que les historiens annamites soient ici en parfait accord avec la vérité.

En étudiant (*supra*, p. 209 sqq.) le *Kiao-tcheou wai-yu ki* et les textes analogues consacrés spécialement aux pays annamites, nous avons vu qu'entre 214 et 207 prenait place la conquête du Tonkin par le fils du roi de Chou. J'ai essayé d'expliquer que cette conquête devait avoir eu lieu après la mort de Ts'in Che-houang-ti, c'est-à-dire au moment où des révoltes menaçantes mettaient en péril la dynastie Ts'in et favorisaient les entreprises des aventuriers. D'autre part, nous avons également admis que le fils du roi de Chou ne pouvait avoir effectué sa conquête avant 214 et que la tradition annamite qui le fait régner cinquante années (de 257 à 208) ne repose sur rien.

Le passage du *Sử-kí* que je viens de résumer nous transmet des renseignements à l'aide desquels nous pouvons, je crois, formuler une hypothèse pour expliquer les événements qui ont dû avoir lieu au Tonkin entre 210 et 207.

Nous savons qu'en 214 les Ts'in possédaient les trois commanderies (Nan-hai, Kouei-lin et Siang) qui couvraient le Kouang-tong, le Kouang-si et les pays annamites. Survient la mort de Ts'in Che-houang-ti (fin 210), point de départ des troubles intérieurs de la Chine.

Profitant sans doute de la faiblesse chinoise, un certain fils du roi de Chou attaque les territoires tonkinois de la commanderie de Siang, territoires

---

([1]) Il n'est donc pas impossible que Jen Ngao et Tchao T'o aient voulu reprendre sa récente conquête au roi Ngan-yang et aient été repoussés en l'année 210. Cf. aussi *Toàn-thư*, q. 1, f° 8, v° et *Cương-mục*, q. 1, f° 15 r°, qui donnent le même renseignement.

([2]) Il y a là toute une série de renseignements précis que je reproduis sous toutes réserves mais qui, à mon sens, pourraient bien correspondre à des données anciennes et véridiques que les auteurs chinois ne nous auraient pas transmises. Cf. *Cương-mục* q. 1, f° 15 r°-17 v° ; Dumoutier, *Etude sur Cổ-loa*, p. 19.

administrés sous le contrôle chinois, mais en fait par des seigneurs féodaux indigènes. Il triomphe des résistances locales et se proclame roi (Ngan-yang wang).

Il est tout naturel de penser que les chefs chinois des commanderies voisines durent chercher à s'opposer à cette conquête ou essayèrent d'attaquer cet usurpateur dans son royaume tonkinois récemment constitué. On comprend donc que Jen Ngao et Tchao T'o, qui ne manquaient ni d'audace, ni d'esprit guerrier, aient voulu sans délai reprendre le Tonkin au roi Ngan-yang [1]. La guerre de 210, dont l'histoire annamite nous fait un récit assez clair, paraît bien avoir été le résultat des efforts tentés par les Chinois pour reprendre le Tonkin perdu.

Quoiqu'il ne faille pas attacher trop d'importance aux indications géographiques et historiques qui accompagnent le récit de cette guerre, il n'est pas impossible, en raison de l'allure objective du texte, que les renseignements précis qu'ils nous apportent proviennent d'une source très ancienne et soient fondés.

XXXII. — *Sử-kí*, q. 1, f° 16 v°, col. 9 sqq.

« Année *kouei-sseu*, deuxième du règne d'Eul-che houang-ti (208 av. J.-C.).

Tchao T'o, *wei* du Nan-hai [2], revient [3] envahir [le pays d'Annam] dont les armées sont mises en déroute ; le roi Ngan-yang s'enfuit et se noie ; c'est la fin de Chou 蜀 (Thục) [4]. »

D'après ce texte traditionnel annamite, c'est en l'année 208 avant notre ère, après la mort de Jen Ngao, que Tchao T'o aurait effectué avec succès la conquête du Tonkin. Ce renseignement cadre parfaitement avec ce que nous ont

---

(1) Jen Ngao, mort sans doute au début de 208 (cf. *supra*, p. 192, n. 2) était bien, entre 210 et 208, le chef de Tchao T'o et d'autre part, les renseignements qui nous sont parvenus prouvent que Jen Ngao et Tchao T'o ne se désintéressaient pas des pays annamites. Il est même vraisemblable à mon sens que ces deux chefs, se rendant déjà compte de la faiblesse chinoise et de la possibilité d'une conquête des pays annamites, aient formé après le mort de Ts'in Che-houang-ti le plan de fonder un royaume indépendant à leur bénéfice. A ce sujet il est intéressant de signaler une note que le *Sử kí* (q. 1, f° 14 v°, col. 8-9) reproduit, avec les plus sérieuses réserves il est vrai, « d'un texte ancien » : « Jen Ngao dit à Tchao T'o : « Ts'in [Che-houang-ti] est mort. Faites le nécessaire pour attaquer P'an 泮 (Phán = Ngan-yang wang) et vous pourrez fonder un royaume ».

(2) C'est-à-dire, ayant déjà remplacé Jen Ngao dans ces fonctions (cf. *supra*, p. 192 et n. 1).

(3) 復來 Confirmation de la première expédition infructueuse de Tchao T'o en 210 (cf. tout le texte précédent, **XXXI**).

(4) C'est-à-dire la fin de la conquête du Tonkin et la fondation imminente du royaume de Nan-yue (cf. *supra* p. 194-195). Cf. *An-nam chí lược*, trad., p. 410 ; *Việt sử lược*, q. 1, f° 1 v° col. 1 ; *Toàn-thư*, q. 1, f° 9 v°-11 v° ; *Cương-mục*, q. 1, f° 18 r°-19 r°.

appris les ouvrages chinois anciens (cf. *supra*, texte IX et p. 194-195), selon lesquels il est déjà prouvé que, lorsqu'il se déclara roi indépendant du Nan-yue en fin 207, Tchao T'o était maître du Nan-hai, du Kouei-lin et de la commanderie de Siang, c'est-à-dire des deux Kouang et du pays d'Annam actuel jusqu'au Quảng-nam inclus.

XXXIII. — *Sử-kí*, q. 2, f° 2 r°, col. 3.

« Année *kia-wou*, troisième du règne d'Eul-che houang-ti (soit 207) et première du règne (au Nan-yue, donc en Annam) de la dynastie des Tchao (Triệu) 趙.

Tchao T'o se déclare roi du Nan-yue (Nam-việt) 南 越... (1). Il nomme deux légats pour gouverner les deux commanderies de Kiao-tche et de Kieou-tchen (2).... »

La création de ces deux commanderies est rapportée par les sources chinoises (cf. *supra* p. 210 et 215) mais sans aucune mention de date. Toutefois nous avons vu dans la discussion (p. 215-217) que la date la plus probable de la fondation de ces deux commanderies devait être placée le plus près possible après la déclaration d'indépendance de Tchao T'o. La tradition annamite confirme ici cette manière de voir.

XXXIV. — *Sử-kí*, q. 2, f° 2 v° sqq.

Année *yi-sseu* [196 av. J.-C.]. Récit de l'ambassade de Lou Kia 陸 賈 (3) et suite des événements conforme, au point de vue chronologique, aux sources chinoises.

Si l'on en excepte la mention fantaisiste de la date de 257 pour marquer le début du règne du « fils du roi de Chou » au Tonkin ; si l'on amende d'autre

---

(1) Suivent des extraits de la biographie de Tchao T'o (cf. *supra*, texte IX, p. 195 sqq.). Cf. *Toàn-thư*, q. 2, f° 1 r°, col. 7 et *Cương-mục* q. 1, f° 19 r°-v°, qui donnent cette tradition curieuse : « Tchao T'o ayant unifié les territoires de Lin-yi et de la commanderie de Siang se déclara roi du Nan-yue ». Mais Lin-yi est peut-être ici une faute pour Kouei-lin.

(2) Le *Sử-kí* note la source de ce dernier renseignement ; il écrit : 出姚按察六州記 « Extrait du *Lieou tcheou ki*, du juge provincial Yao ». Mais il n'est pas difficile, en se reportant au commentaire du *Che ki* (k. 113, f° 1 v°, col. 11-12 et *supra*, texte XXV p. 213), de corriger en 出 姚 察 交 [pour 廣] 州 記 « Extrait du *Kiao* [= *Kouang*] *tcheou ki*, consulté par Yao ».

Le *Toàn-thư* et le *Cương-mục* donnent tous deux sous l'année 198 le renseignement relatif à la nomination des deux légats ; mais le *Cương-mục* précise que cette nomination fut une des premières mesures administratives de Tchao T'o. Il est donc probable que la date donnée par le *Sử kí*, qui représente d'ailleurs la tradition la plus ancienne, soit la bonne.

(3) Cf. *An-nam chí lược*, trad., p. 170 sqq.; *Toàn-thư*, q. 2, f° 1 v°, col. 7 ; *Cương-mục*, q. 1, f° 20 v°, col. 4 sqq.

part, après discussion critique, le récit des renseignements groupés par erreur sous l'année 214 et relatifs en fait à des événements qui ont eu lieu pendant la période 221-214, on constate que les indications des historiens annamites concordent exactement avec celles des textes chinois pour les faits essentiels et leur chronologie. Sur un point précis, la tradition indigène nous a même transmis une information qui prend admirablement sa place, en l'année 210, dans la série des faits historiques telle que l'établissent les auteurs chinois anciens.

Cet accord fondamental, si faible que puisse être sa valeur, n'en a pas moins son éloquence et ne peut, à mon sens, que consolider les théories établies sur la tradition chinoise.

Chapitre IV.

Conclusions.

Au milieu du IIIe siècle avant notre ère, la partie continentale de l'Asie Orientale, comprise entre la frontière septentrionale chinoise et le Cap Varella, était occupée, au Nord, par une Chine morcelée en petits royaumes ; au Sud par une série de tribus méridionales et sud-occidentales.

La Chine de cette époque fut peu à peu conquise par un souverain de génie, Ts'in Che-houang-ti, qui, en 221 av. J.-C., réussit à l'unifier et à fonder l'Empire chinois proprement dit. Cet Empire, aussitôt divisé en 36 commanderies, était, à cette date, borné au Sud par la chaîne montagneuse des Nan-ling et représenté *grosso modo* par les provinces purement chinoises d'aujourd'hui, exception faite de la partie méridionale de chacune des deux provinces du Tchö-kiang et du Sseu-tch'ouan ; et de la totalité des territoires du Fou-kien, du Kouang-tong, du Kouang-si, du Kouei-tcheou [1] et du Yunnan.

Les régions du Sseu-tch'ouan méridional, du Yun-nan, du Kouei-tcheou et une partie de celles du Tonkin septentrional (bassins de la Rivière Claire, du Fleuve Rouge et de la Rivière Noire), alors peuplées par les « barbares du Sud-Ouest » 西南夷 (Lolo, Miao-tseu, Tăi etc.), ne furent conquises qu'à la fin du IIe siècle avant J.-C., par la dynastie des Han. Il ne peut donc être question d'occupation chinoise de ces régions Sud-occidentales avant l'année 139 avant notre ère.

Le reste des pays non chinois du début de 221, c'est-à-dire le Tchö-kiang méridional, le Fou-kien, les deux Kouang, ainsi que le delta tonkinois et la partie de l'Annam située au Nord du Col des Nuages, étaient alors habités par des tribus *yue*, c'est-à-dire de race annamite.

---

(1) Sauf, pour cette dernière province, les régions de Sseu-nan et de Che-ping qui appartenaient à la commanderie chinoise de K'ien-tchong (*supra*, p. 139).

Plus au Sud, soit après le Col des Nuages, les populations autochtones indonésiennes de la côte n'avaient sans doute pas encore été refoulées par les Yue dans les plateaux de la chaîne annamitique. Il est en tout cas certain qu'elles ne pouvaient l'être entièrement et que les Annamites n'avaient pas encore réussi à s'infiltrer en nombre important au delà de la région Huê-Tourane, puisque trois siècles plus tard toute la région du Quảng-nam est indubitablement peuplée par les tribus les plus septentrionales de ces fameux « barbares de Siang-lin et d'au delà » dont les descendants devaient fonder le royaume čam de Lin-yi. Ces « barbares », ancêtres directs des Čams, se trouvaient-ils, dans le dernier quart du IIIe siècle avant notre ère, déjà installés dans le Centre-Annam, ou n'avaient-ils pas franchi vers le Nord le Cap Varella et restaient-ils encore étroitement associés au groupement qui devait créer l'Etat de Kauṭhāra et plus tard celui de Pāṇḍuraṅga ? Rien ne peut être affirmé à cet égard.

Au Sud de la zone d'occupation annamite, et jusqu'au Cap Varella, vivaient donc sur la côte des tribus indonésiennes sans aucune cohésion et destinées à être plus tard, si elles ne l'étaient pas encore, soit absorbées, soit refoulées par l'avance chinoise et annamite venant du Nord ou par l'avance čame venant du Sud.

C'est vers ce vaste territoire, allant du Tchö-kiang méridional au Centre-Annam, que se tournèrent les regards de Ts'in Che-houang-ti dès qu'il se fut assuré la possession de l'Empire. Le souverain chinois ne pouvait manquer d'avoir le désir de conquérir les pays *yue*. S'emparer de ces régions riches et peuplées, c'était en même temps reculer les bornes de son Empire, supprimer un sérieux danger sur ses frontières méridionales, s'enrichir et enrichir ses troupes. Les Yue au corps tatoué et aux cheveux courts, habiles à travailler les métaux, excellents armuriers (1) et marins expérimentés (2), étaient gens d'humeur guerrière et voisins dangereux à laisser libres. Leur pays, vaste, peuplé, fertile et bien cultivé, riche en cornes de rhinocéros, en ivoire, en corail, en perles, en parfums, en objets de parure, en métaux précieux, en animaux rares (3), paraissait une proie bien tentante. Ts'in Che-houang-ti céda vite à la tentation.

Décidé à entreprendre la conquête de ce pays l'Empereur chinois organise, dès 221 avant notre ère, une formidable expédition militaire.

Ses objectifs sont simplement et parfaitement déterminés : il s'agit d'atteindre la région de Wen-tcheou et de Fou-tcheou, celle de Canton et le Kouang-si ; puis, de là, d'effectuer la conquête du delta tonkinois et de l'Annam.

---

(1) *Tcheou-li tong kouan* 周禮冬官 (*K'ao-kong ki*), trad. Biot, II, p. 461.
(2) *Houai-nan tseu*, k. 11, f° 14 v°, col. 1 : 越人便於舟.
(3) *Ts'ien Han chou*, k. 28 下, f° 16 v°, col. 11 sqq.

Les principaux groupements de tribus *yue* qui peuplaient alors les territoires à conquérir ([1]) étaient :

a les *Tong Ngeou* 東甌, de la région de Wen-tcheou 溫州 (Tchö-kiang méridional) ;

b les *Min-yue* 閩越, de la région de Fou-tcheou 福州 (Fou-kien) ;

c les *Nan-yue* 南越, de la région de Canton (Kouang-tong) ;

d les *Si Ngeou* 西甌, du Kouang-tong Sud-occidental, du Kouang-si méridional, du delta tonkinois et de l'Annam septentrional et central, c'est-à-dire les Annamites proprement dits de cette époque.

Ts'in Che-houang-ti formait donc le plan de conquérir, en une seule expédition, la totalité des territoires des tribus *yue*. Un si vaste projet ne pouvait être réalisé qu'à l'aide de puissantes armées et qu'en frappant partout à la fois.

L'Empereur chinois, guerrier consommé, ne s'y trompa point. Il constitua cinq armées de cent mille hommes chacune, sous le commandement unique du Général T'ou Ts'iu. L'expédition générale s'ébranla de cinq points différents en cette même année 221. Elle emprunta les grandes voies vers le Sud que Ts'in Che-houang-ti, grand contructeur de routes, avait fait établir.

L'une des armées, la cinquième de Houai-nan tseu, concentrée dans l'angle oriental de la province actuelle du Kiang-si, attaqua le Tong Ngeou (Wen-tcheou) et le Min-yue (Fou-tcheou). Elle fut rapidement victorieuse et l'année même de l'expédition, en 221, son succès était couronné par la création d'une nouvelle commanderie chinoise, celle de Min-tchong, avec capitale à Fou-tcheou (Fou-kien). Cette première conquête effectuée, peut-être l'armée du Fou-kien alla-t-elle par la route qui longe la côte et qui traverse la passe de Kie-yang, effectuer sa jonction avec les armées de Canton.

Deux autres armées, dirigées contre le Nan-yue, franchirent en effet les Nan-ling (c'est-à-dire la frontière méridionale chinoise de l'époque), respectivement par la première et par la deuxième passes ([2]). L'une venait de la région de Nan-tch'ang du Kiang-si ; l'autre de celle de Tch'ang-cha (Hou-nan). La première occupa la région septentrionale de la province cantonaise ; la seconde atteignit assez vite la ville ancienne de Canton.

Deux autres armées enfin, envoyées contre les régions de la province actuelle du Kouang-si, débouchèrent respectivement par la quatrième et la cinquième passes et durent, sans trop tarder, occuper le Kouang-si septentrional et le bassin du Si-kiang et de ses affluents.

Dès le début de la campagne, la situation des troupes chinoises était donc particulièrement favorable. Victorieux au Tchö-kiang et au Fou-kien des Yue du Tong Ngeou et du Min ; parvenus au cœur de la principauté des Nan-yue

---

([1]) Cf. *infra*, Appendice : *Note sur les origines du peuple annamite.*

([2]) Sur les « cinq passes », cf. *supra*, p. 142-152.

(Kouang-tong) ; ayant réussi à occuper la plus grande partie du Kouang-si, peuplée d'une poussière de petites tribus *yue*, auxquelles convenait particulièrement le nom de « Cent Yue », les soldats de Ts'in Che-houang-ti n'avaient plus qu'à effectuer la conquête du pays annamite de Si Ngeou (Kouang-si méridional, Kouang-tong du Sud-Ouest, Tonkin-Annam). Il est probable que les premiers succès avaient été assez vite obtenus et que cette étape initiale de la conquête des pays du Sud était franchie dès 220 avant notre ère.

Mais de sérieuses difficultés attendaient les Chinois. Voulant sans doute exploiter leurs succès, ils s'attaquèrent sans autre préparation aux tribus du Si Ngeou. Ils rencontrèrent là une résistance que, trois années durant, ils ne purent briser. Leur insuccès tenait tant à la valeur de leurs ennemis qu'aux difficultés du ravitaillement. Ces difficultés furent résolues par l'ingéniosité du surintendant Lou qui en faisant creuser, vraisemblablement en 219, le canal de Hing-ngan (V[e] passe, Kouang-si septentrional) par le génie de la première armée, facilita le transport des approvisionnements jusqu'au Si-kiang et de là au Kouang-si méridional et au Tonkin [1].

Le ravitaillement étant assuré, la campagne chinoise contre les Annamites put recommencer. Une première rencontre fut une victoire pour les Ts'in ; un seigneur féodal annamite, du nom de Yi-hiu-song, trouva la mort au cours de la bataille.

Ce succès permit probablement aux Chinois d'avancer vers le Sud ; les Annamites s'enfuirent à leur approche et se réfugièrent dans les parties boisées du pays. Le Général T'ou Ts'iu fut-il imprudent et entraîna-t-il trop loin ses hommes ? Il est difficile de le savoir. Toujours est-il que les Annamites, s'étant ressaisis, assaillirent les troupes chinoises, les décimèrent et tuèrent leur Général en chef.

Les débris de l'armée chinoise se replièrent alors vers le Nord et probablement sur des points d'appui, dont Canton devait être le principal. Tout porte à croire que les premières conquêtes des Ts'in ne furent nullement mises en cause par cette défaite, aussi grave qu'elle fut. Je ne pense pas que les Chinois aient alors dépassé le Si-kiang dans leur mouvement de retraite vers le Nord. Mais la principauté annamite de Si Ngeou s'était pour un temps dégagée de leur étreinte et peut-être même fut-elle un temps menaçante.

En tout cas, à une date qu'on peut placer sans de trop grandes chances d'erreur vers 218-217, les Ts'in reconnurent la nécessité de renforcer leur pouvoir sur le pays *yue* et de mieux préparer la campagne qu'ils désiraient reprendre contre les Annamites. Les chefs de l'expédition obtinrent de Ts'in Che-houang-ti l'envoi en masse de déportés chinois pour peupler le pays conquis, grossir les armées d'occupation et fonder de plus nombreuses garni-

(1) Sur le canal de Hing-ngan ou « Canal merveilleux » 靈渠, cf. *supra*, p. 150, 175 et la notice du *Ling-wai tai-ta* 嶺外代答 (1178 A. D.), k. 1, f° 10-11.

sons. Cette organisation militaire paraît avoir été conduite par un chef célèbre, Tchao T'o, peut-être dès le début des opérations, mais peut-être seulement après la défaite chinoise que j'ai datée de 218-217 avant notre ère.

Des déportations d'indésirables s'effectuèrent parallèlement à la réorganisation militaire et se confondirent souvent avec elle. Des femmes, veuves ou filles, des vagabonds, des inutiles, des faillis, furent envoyés vers le Sud pour être adjoints aux soldats Ts'in ou pour coloniser les Yue.

Il est certain qu'entre 218 et 214 les Chinois prirent de remarquables mesures pour couronner l'œuvre de l'expédition militaire partie en 221 et pour achever la conquête des pays *yue*. L'histoire ne nous a pas conservé le récit de la troisième phase de la campagne et de la tentative faite par les Chinois, entre 218 et 214, pour briser les dernières résistances et s'assurer enfin la possession des territoires annamites. Mais il faut penser que cette conquête s'effectua avec plein succès et fut soutenue par un admirable effort de colonisation et d'organisation militaire. En 214 en effet, à l'occasion d'une importante immigration chinoise, les pays *yue* considérés comme définitivement conquis, sinon pacifiés, furent organisés administrativement à la chinoise, c'est-à-dire en commanderies, d'ailleurs militaires, et en préfectures. L'immigration chinoise dut continuer pendant plusieurs années. Elle atteignit sûrement la région de Huê puisqu'un ouvrage, qui remonte au Ve siècle de notre ère, le *Lin-yi ki*, parle des descendants des « exilés chinois des Ts'in » habitant la région de K'iu-sou (Huê) [1]. Quant à la conquête militaire proprement dite, elle s'étendit tout de suite au delà de Huê et de Tourane, puis atteignit et sans doute dépassa les territoires de la province actuelle de Quảng-nam.

Les vastes contrées conquises sur les Yue furent donc organisées en totalité entre 221 et 214.

Les Yue du Tong Ngeou et du Min furent en 221 groupés en commanderie de Min-tchong (Fou-kien).

En 214, les tribus *yue* du Sud (Nan-yue) le furent en commanderies de Nan-hai et de Kouei-lin. Enfin, la même année, les Annamites du Si Ngeou et les peuplades indéterminées qui vivaient au Sud du Col des Nuages furent réunis en une seule commanderie, dite de Siang ou « commanderie des Eléphants ».

La commanderie de Nan-hai occupait la région de Canton ; celle de Kouei-lin, la région du Kouang-si septentrional et central ; celle de Siang, le Sud du Kouang-si, le Sud-Ouest du Kouang-tong, le delta tonkinois et une partie de l'Annam.

La commanderie de Siang ou « Commanderie des Eléphants » était donc considérablement étendue. Il n'est pas facile de déterminer avec exactitude sa frontière septentrionale. Rien n'indique en tout cas qu'elle se confondait avec la zone orientale (Kouang-si ; Kouang-tong) de la frontière sino-tonkinoise

---

(1) Cf. *BEFEO*, XIV, IX, 13.

d'aujourd'hui. Au contraire, ce que nous savons des principautés *yue* du Sud et particulièrement du Si Ngeou laisse croire que la partie la plus septentrionale du Siang débordait légèrement sur la zone méridionale des territoires des provinces actuelles des deux Kouang [1]. Il est permis de supposer, d'après les textes indiqués en note, que le Siang arrivait au Nord jusque dans la région marquée par les villes actuelles suivantes : Yang kiang 陽江, Lien-tcheou 廉州, K'in-tcheou 欽州 (Kouang-tong); Sin-ning 新寧, Tso-tcheou 左州, Tchen-ngan 鎮安 (Kouang-si). J'inclinerais donc, à titre d'hypothèse seulement, à tracer un peu au Sud de la rivière Yu 鬱江, affluent du Si-kiang, une partie de la ligne frontière septentrionale du Siang [2].

De même, il est malaisé de fixer jusqu'où le Siang s'étendait vers le Nord-Ouest. Il est certain toutefois qu'il allait jusqu'à la zone orientale du bassin de la Rivière Claire. D'autre part, ni le bassin du Fleuve Rouge au delà de la région de Yên-báy, ni la presque totalité du cours de la Rivière Noire n'appartenaient au Siang. Cette commanderie se trouvait donc naturellement limitée à l'Ouest par les hautes régions tonkinoises. La frontière occidentale du Siang suivait ensuite la chaîne annamitique, sûrement jusqu'au Quảng-nam (à la hauteur de Trà-kiệu semble bien avoir existé une localité de l'époque des Ts'in, la ville de Siang-lin) et vraisemblablement jusqu'à la barrière naturelle de la chaîne montagneuse dont le prolongement forme le cap Varella.

La mer bordait à l'Est la commanderie de Siang.

C'est ce vaste territoire que les Ts'in devaient administrer pendant quelques années, probablement jusqu'en 210 avant notre ère.

Cependant, au Nord, le Kouei-lin et le Nan-hai étaient également organisés et nous connaissons même le nom de Jen Ngao, gouverneur militaire de cette dernière commanderie, et celui de Tchao T'o, préfet d'une des villes principales du Nan-hai.

Le gouvernement d'une commanderie, aussi éloignée de l'Empire, devait être difficile à assurer en raison de l'hostilité latente des Annamites et exigeait une grande habileté politique de la part des Ts'in. Si les Chinois s'étaient montrés trop radicaux dans l'application de leurs méthodes administratives, peut-être n'auraient-ils pu conserver la possession de ces régions.

---

(1) C'est ainsi que dans les textes suivants : *T'ai-p'ing houan-yu ki*, k. 158, f° 7 v° ; 161, f° 10 r° ; 163, f° 3 v° ; 166, f° 13 r° ; 167, *passim* ; 169, f° 2 v°, 4 v°, 7 r°, etc. ; *Yuan-ho kiun-hien tche*, k. 37, f° 3 v°, col. 5 etc.; *Kieou T'ang chou*, k. 41, f° 30 v°, col. 12 ; 31 v°, col. 6 ; 32 v°, col. 11, etc., se retrouvent quelques noms de lieux, actuellement situés dans les deux Kouang, dont il est dit qu'ils auraient appartenu au Si Ngeou ou à la commanderie de Siang sous les Ts'in.

(2) Peut-être même le domaine des Si Ngeou-lo, et sans doute celui du Siang, s'étendait-il jusqu'à des territoires situés à rive gauche du Yu-kiang et qui furent plus tard compris dans la partie Sud de la commanderie de Kouei-lin (cf. *Yuan-ho kiun-hien tche*, k. 37, f° 3 v°, col. 5).

En arrivant entre 221 et 214 dans les pays annamites, les Ts'in y avaient trouvé des institutions politiques parfaitement établies. L'état de civilisation y était analogue à celui des tribus du Haut-Tonkin. La société annamite d'avant la conquête chinoise était « hiérarchisée et féodale, dans le genre de celle que connaissent aujourd'hui encore les populations tăi et mường de la Rivière Noire et de la région montagneuse qui sépare le Tonkin du Laos. La population roturière, « le peuple *lo* », sédentaire, formait sans doute de petites communautés d'un ou de plusieurs villages, gouvernés héréditairement par les chefs *lo* de famille noble, qui étaient tout à la fois chefs religieux, civils et militaires ». Ces chefs *lo* obéissaient aux marquis *lo*, qui dépendaient à leur tour du roi *lo*. « La civilisation matérielle était relativement avancée. Les habitants du Tonkin cultivaient la terre, non avec des charrues et des buffles, mode de labour qui fut introduit par des Chinois, mais avec des houes de pierre polie. Ils savaient déjà tirer du sol deux récoltes par an et ils devaient être de bons agriculteurs s'il est vrai qu'ils savaient tirer parti des changements de niveau des rivières suivant la marée, pour l'irrigation de leurs champs. Comme armes, ils avaient de grands arcs de plusieurs pieds de haut avec lesquels ils tiraient des flèches empoisonnées. La fabrication de ce poison était tenue secrète sous serment. Ils savaient fondre le bronze dont ils faisaient les pointes de leurs flèches. Cette fabrication paraît avoir été entourée d'un certain cérémonial probablement religieux. » (1)

Les Annamites de l'époque se tatouaient et coupaient leurs cheveux. Cette mode des cheveux courts subsistait encore au Xe siècle de notre ère (2).

« L'habitude de chiquer le bétel était déjà répandue, ainsi que celle de se noircir les dents... Des idées religieuses et des coutumes de cette époque, nous ne savons pas grand'chose. Comme chez toutes les populations sauvages du Sud-Est de l'Asie, la religion devait être avant tout agraire : une grande fête du printemps, telle que celle qui se pratique encore chez toutes les tribus tăi de la haute région, devait marquer le renouveau de l'année et permettre les premiers travaux des champs. C'est par les présents de noix d'arec et de feuilles de bétel que les pourparlers de mariage s'engageaient, ainsi qu'aujourd'hui chez les Tăi. Le lévirat était pratiqué au moins dans la partie Ouest du Tonkin où les fonctionnaires chinois n'avaient pas encore réussi au IIIe siècle à extirper cette coutume, malgré tous leurs efforts. » (3)

Des coutumes aussi nettement fixées ne pouvaient être traitées à la légère. Aussi les Ts'in se gardèrent-ils bien de les combattre ou d'essayer de les modifier. Au contraire, dès le début, ils confirmèrent dans ses pouvoirs toute la féodalité indigène. Le roi *lo* subsista, probablement aux côtés d'un gouverneur

(1) H. Maspero, *BEFEO*, XVIII, III, 9-10.
(2) *Infra*, appendice et *An-nam chí lược*, k. 5, f° 14 r°, col. 2 ; trad. Sainson, p. 265.
(3) H. Maspero, *ibid*.

chinois ; les seigneurs *lo* et les chefs *lo*, accrédités par le gouvernement chinois, assurèrent sous son contrôle l'administration directe de leurs vassaux indigènes. Le rôle des fonctionnaires chinois devait se borner à une pure surveillance ; il est même probable que ces fonctionnaires étaient peu nombreux et avaient peu de troupes à leur disposition. La Chine laissait donc à cette époque une liberté presque entière à ses sujets annamites et se contentait vraisemblablement d'exiger le paiement régulier des impôts. A côté des indigènes vivaient les immigrés chinois qui ne devaient pas tarder à se fondre dans la population annamite.

Telle était la situation lorsque Ts'in Che-houang-ti mourut, en juillet-août 210 avant notre ère. La disparition de ce grand souverain, cruel mais énergique et redouté, fut le point de départ d'une assez longue période d'anarchie.

C'est très probablement au cours de cette époque de troubles que, profitant de l'éloignement de la commanderie de Siang et de la faiblesse des garnisons chinoises, un certain « fils du roi de Chou », sans doute au courant des révoltes chinoises, effectua pour son propre compte la conquête des pays annamites, massacra le roi *lo* et les principaux seigneurs féodaux, soumit à sa loi les autres chefs et fonda la première dynastie annamite, celle de Chou (Thục), dont il devait être d'ailleurs le seul et unique souverain ; ce nouveau conquérant prit le nom de roi Ngan-yang (An-yang wang ; An-dương vương) et fixa sa capitale probablement sur l'emplacement du village actuel de Cổ-loa (province de Phúc-yên).

Le royaume de Thục, vraisemblablement fondé en 210, ne devait pas être de longue durée. Formé des seuls territoires de la commanderie de Siang, il avait pour voisins au Nord les deux commanderies chinoises de Kouei-lin et de Nan-hai. Le Nan-hai était gouverné par un homme ambitieux et décidé, Jen Ngao, de qui l'un des principaux collaborateurs, le préfet Tchao T'o, n'était ni moins audacieux ni moins capable. Ce dernier devait être appelé à une singulière fortune. D'après un renseignement que, seule, la tradition historique annamite nous a conservé, Jen Ngao et Tchao T'o auraient tenté, dès 210, de reprendre le Siang au roi Ngan-yang. Ils auraient attaqué le nouveau souverain, mais sans succès. Tchao T'o, battu dès le début de la campagne et Jen Ngao malade, auraient décidé de se replier, non sans avoir conclu au préalable une paix qui paraît avoir été assez avantageuse pour les deux chefs chinois. Il est certain, en tout cas, que le roi Ngan-yang put jouir tranquillement de la possession de son royaume pendant les deux années qui suivirent cette attaque.

Cependant, en Chine, les révoltes se multiplient et l'anarchie se répand. Au début de l'année 208, Jen Ngao, mourant, fait appeler Tchao T'o, lui confie le gouvernement du Nan-hai, lui conseille de se séparer du pouvoir central et de se rendre indépendant en fondant un royaume dans le Sud. Jen Ngao mort (au début de l'année 208), Tchao T'o s'empare aussitôt du gouver-

nement intérieur du Nan-hai et fait garder par ses garnisons les défilés qui laissent passer les routes venant de Chine et allant sur Canton (Ire, IIe et IIIe passes). Ces défilés marquaient à peu près la frontière septentrionale du Nan-hai, qui correspondait donc presqu'exactement à celle de la province actuelle de Kouang-tong.

Il prend, à l'intérieur de sa circonscription, les mesures propres à assurer la réussite du plan qu'il a formé. Il écarte sans pitié et supprime au besoin les hommes qui ne lui sont pas entièrement dévoués.

Tchao T'o se prépare en effet à annexer au Nan-hai, dont il est déjà le maître incontesté, les territoires des deux autres commanderies de Kouei-lin et de Siang, c'est-à-dire le Kouang-si, une partie du Kouang-tong et les pays annamites.

Il paraît avoir commencé sans tarder la conquête du royaume de Ngan-yang wang ; les dispositions militaires qu'il prit furent efficaces puisque, probablement en 208 et certainement avant la fin de l'année 207, Tchao T'o s'était rendu maître du Tonkin dont le souverain (An-dương vương) avait été tué (en 208, d'après les documents annamites).

Pratiquement Tchao T'o semble donc bien avoir effectué la conquête de la commanderie de Siang (pays annamites) en 208-207 avant J.-C. Il hésita vraisemblablement à se déclarer tout de suite souverain indépendant d'un royaume formé de trois anciennes commanderies chinoises. Les Ts'in, quoique très affaiblis, n'étaient pas complètement vaincus et un retour de fortune était encore possible en leur faveur.

Tchao T'o cependant n'attendit pas longtemps ; en août-septembre 207, les Ts'in sont définitivement éliminés de la scène politique chinoise. Aussitôt, sûrement avant la fin de la même année, Tchao T'o rend officielle la fondation de son royaume de Nan-yue et prend le titre de roi. Il faut donc remplacer les dates traditionnelles du royaume annamite de Thục, soit 257-208, par celles plus exactes de 210-208 et noter que la dynastie Triệu commence en réalité en 208 et officiellement en fin 207 avant notre ère.

Cette conquête du Siang par Tchao T'o était, en fait, la troisième conquête chinoise des pays annamites (la première étant celle des Ts'in en 221-214 ; la seconde celle de Ngan-yang wang, en 210, si l'on admet toutefois que ce personnage était bien d'origine chinoise). Dès la fin de l'année 207, le nom administratif de Siang 象, qui avait pratiquement cessé d'être appliqué depuis 210 au territoire conquis par le roi Ngan-yang, disparut pour toujours de la nomenclature géographique chinoise. Les trois divisions administratives des Ts'in : Nan-hai, Kouei-lin, Siang furent supprimées. Il ne peut donc être question de commanderie de Siang après cette époque (207 avant J.-C.).

Il est probable que les territoires des anciens Nan-hai et Kouei-lin formèrent le noyau central du royaume de Nan-yue et, comme tels, durent être directement gouvernés par Tchao T'o. La capitale fut installée à la ville ancienne de P'an-yu, qui correspond exactement à Canton.

Pour assurer sans heurts le gouvernement des pays annamites qu'il venait de conquérir, Tchao T'o avait à résoudre les mêmes problèmes administratifs et sociaux que les Ts'in. Il adopta une solution presque identique.

Laissant aux chefs féodaux indigènes l'administration directe de la population, Tchao T'o se borna à diviser l'ancienne commanderie de Siang, qu'il trouvait probablement trop étendue, en deux commanderies nouvelles : Kiao-tche (Tonkin actuel, sauf la haute région) et Kieou-tchen (région de Thanh-hoá et toute la partie de l'Annam au Sud jusqu'au Quảng-nam et peut-être au Cap Varella). A la tête de chacune de ces deux commanderies, un légat contrôlait l'administration générale pour le compte du royaume de Nan-yue.

De plus, j'incline à croire que l'Extrême-Nord de l'ancien Siang, qui correspondait à des territoires appartenant aujourd'hui au Sud des deux Kouang, fut alors rattaché par Tchao T'o à la partie centrale du royaume de Nan-yue et ne fut pas englobé dans la commanderie de Kiao-tche. Les Han agirent de manière analogue, un siècle plus tard, en isolant nettement, dans la commanderie spéciale de Ho-p'ou, cette zone septentrionale de l'ancien Siang [1].

Les pays annamites, soumis au royaume indépendant de Nan-yue, vécurent sous ce régime de vassalité politique de 207 à 111 avant notre ère. Pendant cette longue période les Annamites s'identifièrent aux sujets du pays suzerain, à un point tel que leurs traditions historiques considèrent la maison de Tchao (Triệu) 趙, fondée par Tchao T'o, comme une de leurs dynasties nationales, celle des Triệu (207-111).

Certes, cette vue est profondément juste si l'on songe que l'ensemble du royaume de Nan-yue (Nam-việt) était habité par des populations, soit purement annamites, soit nettement apparentées aux Annamites. Mais, si l'on observe que le pays d'Annam proprement dit de l'époque, celui des Ngeou-lo de l'Ouest (Si Ngeou-lo) était entièrement constitué en principauté avant la fondation du Nan-yue de Tchao T'o ; si l'on note que ce pays était considéré par celui-ci comme un groupement autonome de tribus féodales ayant moins besoin d'un gouvernement minutieux que d'un protectorat discret ; si l'on remarque que l'histoire révèle la quasi-indépendance administrative des tribus Si Ngeou à l'égard du Nan-yue et insiste sur les relations courtoises qui s'établirent et se maintinrent entre leurs chefs féodaux et la Cour de Canton ; si l'on ajoute enfin que la famille Tchao (Triệu) était de pure race chinoise, l'opinion traditionnelle annamite paraîtra peut-être un peu moins justifiée.

Quoi qu'il en soit, cet hommage rendu par l'histoire indigène à la dynastie des Tchao semble attester que les Annamites, un siècle durant, vécurent satisfaits sous la suzeraineté assez large des rois du Nan-yue.

En respectant les mœurs et l'organisation intérieure des populations Si Ngeou, Tchao T'o avait, sans doute, choisi le moyen le plus sage de gagner

---

(1) Cf. *supra*, p. 235, n. 2, 237 ; *K'ieou T'ang chou*, k. 41, f° 37 r°, col. 12 ; *Yuan-ho kiun hien tche*, k. 37, f° 3 v°, col. 5 ; *Ức trai di tập*, q. 6, f° 2 v°.

et de conserver la confiance de ses vassaux et, partant, de garantir l'intégrité du royaume qu'il avait fondé.

En 196 avant J.-C., l'Empire chinois des Han reconnaît officiellement l'Etat de Nan-yue, alors que Tchao T'o, de son côté, accepte d'être vassal des Han.

Au début de 183, Tchao T'o, un moment en révolte contre la Chine, se déclare « Empereur » du Nan-yue. En l'année 137, il meurt.

Ses successeurs ne paraissent avoir eu ni sa valeur, ni son habileté. A la suite de troubles intérieurs dans le royaume de Nan-yue et de certaines velléités d'indépendance à l'égard de l'Empire chinois, les Han envoient à la fin de 112 avant notre ère une importante expédition contre les Tchao. La conquête du Nan-yue, rapidement effectuée, est terminée un an plus tard. Cette année 111 marque la fin du royaume de Nan-yue et de la dynastie des Tchao (Triệu); elle marque aussi le point de départ d'une longue domination chinoise en Annam.

Les Han ayant conquis la totalité des possessions du Nan-yue les divisèrent en sept commanderies continentales : Nan-hai, Ts'ang-wou, Yu-lin, Ho-p'ou, Kiao-tche, Kieou-tchen et Je-nan.

Les trois premières étaient situées dans les deux provinces chinoises actuelles de Kouang-tong et de Kouang-si et recouvraient *mutatis mutandis* les deux anciennes commanderies de Nan-hai et de Kouei-lin de l'époque des Ts'in.

La quatrième, Ho-p'ou, représentait probablement la partie de l'ancienne commanderie de Siang qui débordait au Nord sur la zone méridionale des deux Kouang.

Il est intéressant de noter que l'organisation de ces commanderies Han révèle des préoccupations politiques que n'avaient pas eues Ts'in Che-houang-ti et qui devaient prévenir le retour d'événements aussi préjudiciables à l'Empire que l'avaient été la rébellion de Tchao T'o et la fondation, au Sud de la Chine, d'un puissant royaume indépendant. Cette révolte et la création du Nan-yue n'avaient été possibles, en effet, que parce que les troupes de Tchao T'o étaient maîtresses incontestées des cinq fameuses passes. Ces défilés, faciles à garder, protégeaient la frontière même du Nan-yue ; qui les possédait était en même temps maître du pays sur lequel ils débouchent vers le Sud. La faute de Ts'in Che-houang-ti avait donc été de créer des commanderies méridionales limitées au Nord par cette ligne de passes. Il suffisait à un gouverneur, tout puissant dans sa circonscription, de vouloir se révolter pour pouvoir facilement se rendre indépendant et se protéger d'une attaque chinoise en faisant barrer les passes par ses troupes. C'est ce qui faillit se produire avec Jen Ngao et se produisit réellement, en 208, avec Tchao T'o. L'expérience des Ts'in et la prudence conseillaient donc aux Han de ne pas tomber dans la même erreur. Ils l'évitèrent et décidèrent avec une grande sagesse d'englober chacune des cinq passes, non plus dans une commanderie méridionale, mais dans une commanderie essentiellement chinoise qui serait pour cela étendue vers le Sud. C'est ainsi que les passes du Kouei-lin et du Nan-hai des Ts'in, au lieu de rester comprises dans les commanderies de Yu-lin et de Nan-hai des Han, furent

enfermées dans les commanderies de Ling-ling 零陵 (Ve et IVe passes), de Kouei-yang 桂陽 (IIIe et IIe passes), et de Yu-tchang 豫章 (Ire passe). Les limites septentrionales des commanderies de Yu-lin et de Nan-hai furent descendues d'autant. Cette habile mesure facilita grandement l'œuvre de colonisation des Han et, en parant à toute tentative de séparation de la part des pays *yue* des deux Kouang, permit de chinoiser plus rapidement et plus profondément ces régions.

Les trois dernières circonscriptions (Kiao-tche; Kieou-tchen; Je-nan) correspondaient aux régions des deux commanderies (Kiao-tche et Kieou-tchen), fondées par Tchao T'o un siècle plus tôt, soit à la presque totalité de l'ancienne commanderie de Siang de l'époque des Ts'in.

Le Kiao-tche des Han était le Tonkin actuel, moins les bassins de la Rivière Claire, de la Rivière Noire et du haut Fleuve Rouge. Le Kieou-tchen était situé dans le Nord-Annam, de Thanh-hoá à la porte d'Annam. Le Je-nan enfin, correspondait au Centre et au Sud-Annam, de la porte d'Annam au Cap Varella.

On voit que le Je-nan des Han ne correspond pas rigoureusement au Siang des Ts'in. Et pourtant l'identité des deux commanderies nous est attestée dès le premier siècle de notre ère.

Cette localisation est parfaitement exacte si l'on veut désigner les possessions les plus méridionales des Ts'in et des Han, ou si l'on n'a en vue que la partie méridionale du Siang, ou si on l'entend d'une façon large, ou encore si l'on prend comme éléments de comparaison les chefs-lieux qui sont souvent, dans les textes, pris pour les commanderies. Mais elle ne l'est plus si l'on veut entendre que les deux commanderies se recouvraient exactement du Nord au Sud. Il y a là une demi-confusion qui paraît provenir 1° du fait que les deux chefs-lieux, presque superposés, durent être dès le début — et avec raison — identifiés l'un à l'autre, ce qui ne manqua pas d'entraîner l'identification des deux commanderies considérées dans leur ensemble; 2° de la situation — d'abord sous les Ts'in, puis sous les Han — de chacune des deux commanderies à l'extrême Sud des possessions chinoises; 3° enfin, du fait que les territoires qui devaient former le Je-nan des Han appartenaient en totalité sous les Ts'in à la commanderie de Siang.

En effet, nous avons vu que le Siang du IIIe siècle avant notre ère était considérablement plus étendu vers le Nord que le Je-nan du siècle suivant. Cela s'explique si l'on pense que sous les Ts'in, entre 214 et 210, l'organisation administrative de possessions aussi lointaines, faute de connaissances précises sur des pays qui venaient d'être conquis pour la première fois, et faute de temps, ne put être réalisée avec autant de soins qu'elle devait l'être, d'abord par Tchao T'o en 208-207, enfin sous les Han en 111 avant notre ère.

*
* *

Par sa campagne de 221-214 avant J.-C., Ts'in Che-houang-ti, en soumettant à sa puissance les pays méridionaux jusqu'au Sud du Quảng-nam, avait préparé la conquête chinoise que Tchao T'o devait effectuer en 208-207. C'est sous l'intelligente administration des souverains du Nan-yue, de 207 à 111 avant notre ère, que la future nation annamite prit conscience de ce que pouvaient être ses destinées. Enfin c'est en 111 av. J.-C. que, conquis une troisième fois par la Chine et passant sous la domination des Han, le pays d'Annam entrait dans cette longue période de sujétion au cours de laquelle il devait beaucoup souffrir mais beaucoup apprendre.

Comme les Ts'in et comme les Tchao, les Han du premier siècle avant notre ère s'abstiendront de toucher aux coutumes traditionnelles des tribus annamites. La période féodale de l'histoire d'Annam qui s'ouvre, en Indochine, à la fin du IVe siècle avant J.-C., ne se terminera qu'à l'aurore de l'ère chrétienne.

Cette période eut une importance capitale pour la fixation de la race et pour son adaptation aux conditions géographiques de son nouvel habitat. Ces trois siècles d'une existence, relativement paisible et libre, permirent à cette société primitive de sentir les liens qui unissaient ses éléments et d'éprouver la puissance de l'armature à peine visible qui la soutenait. C'est le temps où se forma le véritable peuple annamite.

Respectés tout d'abord dans leurs mœurs et dans leur organisation intérieure, les Annamites constateront dès le début de notre ère un changement progressif dans la politique indigène de leurs maîtres chinois. Leurs essais de résistance, leurs tentatives de révoltes seront durement réprimés. Leur pays sera bientôt, au Ier siècle, traité comme un véritable département chinois ; il leur faudra subir la volonté du vainqueur et abandonner peu à peu des institutions traditionnelles qui leur étaient chères. Lentement, mais sûrement, les rigoureuses formes chinoises administratives et sociales leur seront imposées, en même temps qu'une nouvelle civilisation et de nouvelles idées. Dès le début de notre ère, la Chine les initiera à ses lettres et à ses rites ; elle leur enseignera ses méthodes de culture par la charrue et les animaux de trait ; elle leur apprendra à se chausser, à se vêtir, à se coiffer ; elle fondera des écoles et répandra l'instruction ; elle instituera les formalités du mariage conclu par des intermédiaires et sanctionné par des présents ; en un mot elle fera d'un peuple encore primitif un groupement d'individus civilisés et soumis à de véritables lois sociales.

Ayant enfin rejeté pour toujours le fardeau de leur passé, les Annamites, quelques siècles après notre ère, seront adaptés au régime chinois. Régime salutaire et bienfaisant, malgré de douloureuses épreuves, puisque ceux qui le subirent surent y puiser, avec le goût de l'ordre et de la cohésion, cet esprit national et ces forces disciplinées qui devaient leur permettre de s'organiser progressivement ; de triompher dix siècles plus tard des maîtres qui les avaient instruits en les dominant ; et de donner la vie à l'une des plus puissantes nations de la péninsule indochinoise.

APPENDICE

Note sur les origines du peuple annamite.

Dans sa magistrale traduction des *Mémoires* de Sseu-ma Ts'ien (IV, 418, note et V, 78, n. 2), Edouard Chavannes, conduit par un sens historique pénétrant et sûr, a eu l'occasion d'avancer incidemment une hypothèse selon laquelle la race annamite devait être rattachée à celle des habitants du royaume pré-chinois de Yue 越, qui occupa la partie septentrionale de la province du Tchö-kiang 浙江 et fut détruit au IV[e] siècle avant notre ère. Je voudrais reprendre ici cette hypothèse et, en la développant, essayer de montrer à quel point elle paraît répondre aux faits historiques connus.

*
* *

En 221 avant notre ère, au moment où Ts'in Che-houang-ti venait d'unifier la Chine et de fonder son Empire, les pays qui se trouvaient immédiatement à l'Ouest, au Sud et au Sud-Est de la Chine d'alors pouvaient être divisés en deux grandes zones :

1° à l'Ouest et au Sud-Ouest, les contrées qui étaient habitées par les « barbares du Sud-Ouest » 西南蠻 et qui correspondent : à la presque totalité du Kouei-tcheou ; au Sud du Sseu-tch'ouan ; au Yun-nan tout entier ; aux parties montagneuses de la péninsule indochinoise : Laos du Nord et de l'Est, hautes régions du Tonkin et de l'Annam.

2° au Sud-Est et au Sud, les territoires qui étaient habités par les « Cent Yue » 百越 et qui sont compris actuellement dans les provinces suivantes : Tchö-kiang méridional et totalité du Fou-kien, du Kouang-tong et du Kouang-si ; Tonkin, Annam septentrional et central jusqu'au Col des Nuages.

Des premières régions (Kouei-tcheou ; Sseu-tch'ouan méridional et Yun-nan) je dirai seulement ici que leur histoire ancienne reste à faire, malgré les bonnes traductions données par Wylie, des chapitres 95 du *Ts'ien Han chou* (1) et 116 du *Heou Han chou* (2). Le chapitre 116 du *Che-ki* et les commentaires qui en existent n'ont pas encore été utilisés (3). D'une sérieuse étude d'en-

(1) *History of the South-Western Barbarians* .. by A. Wylie (*Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, IX, 1880-1882, p. 53-87.

(2) Ethnography of the Han Dynasty : ... *History of the South-Western Barbarians* by A. Wylie (Revue de l'Extrême-Orient, I, 1883, II, p. 198-246).

(3) Ce chapitre est, il est vrai, assez peu différent du chapitre 95 du *Ts'ien Han chou* et Ed. Chavannes en a donné un lucide résumé dans l'*Introduction* (p. LXXVIII sqq.) à sa traduction des *Mémoires historiques de Se-ma Ts'ien*. Mais l'étude critique approfondie des textes et des commentaires n'a pas été faite.

semble de cette question on tirerait plus d'une conclusion précieuse pour l'histoire et la géographie, antérieures à notre ère, des régions *tăi*, *miao-tseu*, *lolo*, *mường*, de la Chine du Sud, du Laos, du Haut-Tonkin et du Haut-Annam.

Les autres régions (Tchö-kiang du Sud ; Fou-kien, deux Kouang et pays annamites) nous occuperont seules dans cette note.

C'est dans une partie de ces pays, de façon plus précise dans le Sud du Kouang-si et dans le Bas-Tonkin et le Bas-Annam, que l'histoire nous permet de constater la présence d'Annamites, dès le IIIe siècle avant notre ère. D'autre part aucun texte ne nous autorise à admettre que les Annamites pouvaient habiter ces régions antérieurement au IVe siècle avant J.-C. Enfin il est certain, et nous en verrons plus loin les preuves, que les Annamites ne sont pas des autochtones du pays d'Annam actuel.

L'histoire montre bien les étapes successives de leur expansion, du Nord au Sud de l'Indochine annamite mais ne donne aucun renseignement sur la date précise de leur arrivée en territoire tonkinois. Nous savons seulement, je le répète, qu'ils occupaient le Tonkin et l'Annam septentrional et central déjà au milieu du IIIe siècle avant J.-C. Cela laisse supposer qu'ils devaient avoir atteint depuis assez longtemps le Sud du Kouang-si et permet de croire qu'ils y étaient parvenus au moins un demi-siècle plus tôt. Je ne pense pas, par contre, qu'il faille admettre un laps de temps plus long. Les tribus autochtones que les Annamites rencontraient sur leur route étaient faibles, sans cohésion, sans organisation et devaient offrir une bien faible résistance à l'envahisseur. La tâche était relativement facile pour ce dernier et nous avons un exemple de la rapidité avec laquelle il a su s'étendre si nous nous rappelons que, plus tard au XVIIe siècle, les Annamites devaient franchir, dans des conditions certainement plus difficiles et devant une résistance très forte, les territoires compris entre Sông Cầu et Saigon, en quatre-vingt sept annnés, de 1611 à 1698. Nous pouvons donc admettre que les Annamites doivent avoir atteint le Kouang-si méridional, au plus tard au début du IIIe siècle, au plus tôt dans les toutes dernières années du IVe siècle avant J.-C. Rien ne disant ni ne pouvant faire supposer qu'ils aient été présents dans cette région avant cette époque, une question se pose. Qui étaient-ils et d'où venaient-ils ?

Le plus ancien texte authentique où il soit nettement question des Annamites proprement dits est celui de Houai-nan tseu (*supra*, p. 172, texte I), qui doit vraisemblablement dater de l'année 135 av. J.-C. Il y est dit qu'au cours du règne de Ts'in Che-houang-ti (entre les années 221 et 214), les troupes chinoises qui effectuaient la conquête des pays du Sud contre les Yue tuèrent Yi-hiu-song, seigneur féodal de Si Ngeou 西嘔.

Les mots Si Ngeou 西嘔, ou 西區 « Ngeou de l'Ouest » désignent le Tonkin et les Tonkinois de l'époque (1).

(1) Cf. *Ts'ien Han chou*, k. 75, f° 2 r°, col. 5 et commentaire de Yen Che-kou ; *id.*, k. 95, f° 4 r°, col. 11 et notes du même commentateur.

Le nom de « Ngeou » réapparait à plusieurs reprises dans les auteurs anciens.

Dès le Ier siècle avant notre ère, le *Che-ki* de Sseu-ma Ts'ien, copiant un texte qui doit dater de la fin du IIIe siècle avant notre ère (1), nous dit (k. 43, fo 9 vo, col. 3) : 翦髮文身錯臂左衽甌越之民也.

---

(1) Le passage cité est emprunté par Sseu-ma Ts'ien au *Tchan kouo ts'ö* 戰國策 (k. 6, fo 21 ro, col. 5), où il est dit : 被髮文身錯臂左衽甌越之民也 « Couper sa chevelure, se tatouer le corps, se croiser les bras et fermer son vêtement à gauche, c'est ce que fait le peuple de Ngeou-yue ». Un seul mot est différent : 被 du *Tchan kouo ts'ö* pour 翦 du *Che-ki*. Je traduis ces deux mots par « couper », conformément à la glose de Kao Yeou 高誘 (IIe siècle de notre ère) dans son commentaire d'un passage analogue du *Houai-nan tseu* (k. 1, fo 7 ro, col. 3 ; cf. encore *ibid.*, k. 11, fo 6 vo, col. 6) : 被剪也 ; *tsien* 翦 est une autre orthographe de *tsien* 剪. On voit que le sens de l'expression *p'i-fa* 被髮 (被 pour 披) « porter les cheveux longs et flottants » qu'on trouve déjà dans Mencius est exactement contraire à la signification donnée par Kao Yeou à l'expression *pei-fa* 被髮 dans ces passages du *Tchan kouo ts'ö* et du *Houai-nan tseu*. Quoi qu'il en soit, le mot 翦 employé par Sseu-ma Ts'ien et le mot *touan* 斷 par le *Ts'ien Han chou* dans un passage correspondant (cf. *infra*, p. 249, n. 6), dissipent toute confusion possible.

Le *Tchan kouo ts'ö* est un recueil de discours historiques qui fut l'objet, entre 36 et 15 avant notre ère, d'une refonte de la part de Lieou Hiang 劉向 ; Lieou Hiang lui donna en outre son titre actuel. Cette refonte ne visait qu'à la correction du plan et à la suppression des répétitions inutiles ; elle n'altéra en rien le texte fondamental de l'ouvrage. Le *Tchan kouo ts'ö*, dans son premier état, est probablement l'œuvre de plusieurs auteurs, restés d'ailleurs inconnus ; il est difficile de le dater avec précision. Cet ouvrage existait certainement, sous un ou plusieurs autres titres, déjà au IIe siècle avant notre ère, puisque Sseu-ma Ts'ien en fait un fréquent usage ; d'autre part, la fin du chapitre 7 du *Tchan kouo ts'ö* mentionne des événements qui ont eu lieu après l'année 230 av. J.-C. ; enfin Ts'in Che-houang-ti y est constamment appelé « roi de Ts'in » et aucun fait relaté par l'ouvrage ne parait se rapporter à la période qui a suivi l'unification de la Chine et la fondation de l'Empire (221 avant notre ère). J'inclinerais donc à conclure que le *Tchan kouo ts'ö* dut être terminé sous sa première forme entre 230 et 221 avant J.-C.

Le *Tchan kouo ts'ö* actuel comprend trente-trois chapitres. Il fut commenté sous les Han par Kao Yeou 高誘 (cf. *supra*, p. 171) sous les Song, par Yao Hong 姚宏 (cf. Wylie, *Notes* (II), p. 32); sous les Song du Sud, en 1147, par Pao Piao 鮑彪. Tous ces travaux furent repris au XIVe siècle sous les Yuan, par Wou Che-tao 吳師道 (cf. *Yuan che*, k. 190, fo 6 ro, col. 10 et ss.), dans une grande édition critique qui est, je crois, la meilleure qui nous soit parvenue. Notre bibliothèque possède un exemplaire du tirage original de cette édition du XIVe siècle ; c'est celui auquel je renvoie dans les notes qui vont suivre. Sur le *Tchan kouo ts'ö*, en dehors des citations des divers chapitres bibliographiques des histoires dynastiques, cf. encore Chavannes, *Mém. hist.*, V, p. 2-5 ; *Tche tchai chou-lou kiai-t'i* 直齋書錄解題, k. 5, fo 10 ; *Tou-chou min k'ieou-ki* 讀書敏求記, k. 3, fo 10 vo et 11 vo ; *T'ie-k'in t'ong-kien leou ts'ang-chou mou-lou* 鐵琴銅劍樓藏書目錄, k. 9, fo 25 vo et 26 ro ; *Siu Wen-hien t'ong-k'ao* 續文獻通考, k. 163, fo 9 vo ; *Sseu-k'ou ts'iuan-chou tsong-mou* 四庫全書總目, k. 51, fo 25-30 ; *Yi-kou t'ang t'i-pa* 儀顧堂題跋, k. 3, fo 20 ro ; *Chan-pen chou-che ts'ang chou tche* 善本書室藏書志, k. 8, fo 2-3 ; *Kyōseki hōkoshi* 經籍訪古志, k. 30, fo 20-22 ; Hayashi Taisuke 林泰輔, « *Tchan kouo ts'ö* » kō, in *Shigaku zasshi* 史學

« Couper sa chevelure [1], se tatouer le corps, se croiser les bras [2] et fermer son vêtement à gauche, c'est ce que fait le peuple de Ngeou-yue [3]. »

Ce passage du *Che-ki* est commenté de la manière suivante [4] :

A. *So-yin* de Sseu-ma Tcheng (début du VIII[e] siècle) :

劉 氏 云 今 珠 崖 儋 耳 謂 之 甌 人 是 有 甌 越.

« M. Lieou [5] dit que [les habitants] des commanderies de Tchou-yai et de Tan-eul [6] sont appelés gens de Ngeou, ce sont là des Ngeou-yue. »

B. *Tcheng-yi* de Tchang Cheou-tsie 張 守 節 (737 A. D.) :

按 屬 南 越 故 言 甌 越 也
輿 地 志 云 交 趾 周 時 爲 駱 越 秦 時 曰 西 甌 文 身 斷 髮
避 龍 則 西 甌 駱 又 在 番 吾 之 西 南 越 及 甌 駱 皆 芈 姓 也
世 本 云 越 芈 姓 也 與 楚 同 祖 是 也

« Je pense qu'on disait *Ngeou-yue* parce que ce peuple dépendait du Nan-yue.

雜志, XV, 1904, p. 1114 sqq. ; *Kanseki kaidai*, p. 108, etc. Les éditions principales non isolées du *Tchan kouo ts'ö* sont celles du *Si yin hiuan ts'ong-chou* 惜陰軒叢書, II et III ; du *Che-li kiu Houang che ts'ong-chou* 士禮居黃氏叢書, VI ; du *Eul-ya t'ang ts'ong-chou* 爾雅堂叢書, etc.

(1) Voir le début de la note précédente.

(2) Une trop longue discussion serait ici nécessaire pour justifier ma traduction « se croiser les bras » pour les mots 錯臂. Je dirai seulement que le passage du chapitre 43 du *Che-ki*, d'où ce texte est extrait, est relatif aux rites qui changent quand les pays sont différents ; or l'attitude des « bras croisés » est contraire aux rites chinois, alors qu'elle est encore courante, en signe de respect, parmi les Annamites d'aujourd'hui. D'autre part le *Tchan kouo ts'ö* (cf. *supra*, p. 247, n. 1) donne bien le mot 錯. Enfin, le texte disant plus haut : 文身 « se tatouer ou se peindre le corps », il y aurait une répétition inexplicable si, aussitôt après, on lisait : 錯臂 « se tatouer les avant-bras ». Il faut donc à mon avis, rejeter le sens de « se tatouer le bras » que Sseu-ma Tcheng (VIII[e] siècle) attribue à l'expression 錯臂 et repousser aussi la correction en 右臂 « se découvrir le bras droit », proposée par K'ong Yen 孔衍 au commencement du VI[e] siècle. La traduction d'Edouard Chavannes (*Mém. hist.*, V, 78), que je n'ai pas suivie, est conforme à la glose de Sseu-ma Tcheng, mais il faut lire « avant-bras » et non « épaules ».

(3) Ngeou-yue a probablement le sens de : Yue (du rameau) Ngeou et indique que « Ngeou » était le nom d'une ou de plusieurs principautés spéciales des Yue.

(4) Apud *Che-ki*, loc. cit.

(5) Probablement Lieou Pao 劉寶 (*tseu* : Tseu-yu 子玉), commentateur de l'époque des Tsin (IV[e]-V[e] siècle) ; cf. Ed. Chavannes, *loc. cit.*, V, 78, n. 2.

(6) Ile de Hai-nan.

Le *Yu-ti tche* (1) dit : « Le Kiao-tche est le pays de Lo-yue (2) de l'époque des Tcheou (3) ; sous les Ts'in (4) on l'appelait Si Ngeou (5) ; les [habitants] se tatouent le corps et coupent leurs cheveux pour éviter les alligators (6).

---

(1) Le *Yu-ti tche* 輿地志 est une œuvre géographique en trente chapitres, due à Kou Ye-wang 顧野王. Celui-ci vécut de 519 à 581 (cf. ses biographies dans le *Tch'en-chou* 陳書, k. 30, f° 2 v°, et le *Nan-che* 南史, k. 69, f° 5 v° ; Giles, *Biogr. dict.*, n° 1002). Les biographies de Kou Ye-wang notent qu'il était célèbre pour ses connaissances géographiques ; elles mentionnent en outre le *Yu-ti tche* parmi ses œuvres. Cet ouvrage dut en effet être fort en honneur pendant un siècle et jusqu'à l'apparition des remarquables traités de géographie qui furent publiés, sous les T'ang, à partir du milieu du VIIe siècle. Je ne crois pas que l'œuvre de Kou Ye-wang ait été beaucoup utilisée par la suite. L'avons-nous même conservée ? Je n'en connais qu'une seule édition, que je n'ai d'ailleurs jamais vue et qui est peut-être fragmentaire ; c'est celle du rarissime recueil de textes géographiques anciens qui fut publié par Wang Mo 王謨, au début du XIXe siècle, sous le titre de *Han Tsin yi chou tch'ao* 漢晉遺書鈔. Le *Yu-ti tche* cité par Tchang Cheou-tsie est bien celui de Kou Ye-wang, car le *Cương-mục* (Prél., q. 1, f° 9 r°, col. 2), copiant les anciennes annales annamites, et reproduisant ce passage avec de très légères différences, le donne comme extrait du *Traité géographique* de Kou Hi-fong 顧希馮輿地志 ; or Hi-fong est le *tseu* de Kou Ye-wang.

(2) Le nom de Lo-yue 駱越 « les Yue de Lo » fait songer à un autre nom ancien du pays tonkinois, le pays de « Lo » 雒, dont il a été question *supra* (textes **XXIV-XXV**). Il convient de noter ici que les deux mots *lö* 駱 et *lö* 雒 sont équivalents et paraissent bien avoir été employés l'un pour l'autre (cf. H. Maspero, *BEFEO*, XVIII, III, 7).

(3) Pour la période historique certaine, de 841 à 256 av. J.-C. Mais il ne s'agit ici que de la fin du IVe et du début du IIIe siècle.

(4) De 255 à 206 avant J.-C.

(5) En effet, cf. *supra* (texte I, p. 176, n. 3) un passage du *Houai-nan tseu* indiquant que sous Ts'in Che-houang-ti le nom de Si-ngeou 西嘔 = 西甌 existait et désignait les Annamites. D'après Kou Ye-wang (VIe siècle) il y aurait donc identité absolue entre les « Yue du pays de Lo » et les « Yue du Si Ngeou ».

(6) Je traduis par « alligator » le mot *long* 龍, qui signifie habituellement « dragon », parce qu'il n'y a pas de doute, à mon sens, qu'il s'agisse ici d'animaux réels et spécialement d'alligators.

La plus ancienne mention que je connaisse de cette coutume des pays des Yue méridionaux est celle qui se trouve dans le *Houai-nan tseu* (IIe siècle avant notre ère, k. 1, f° 7 r°, col. 1) : « Au Sud des monts Kieou-yi 九疑 [c'est-à-dire au Sud de la IVe passe (*supra*, p. 149), soit en plein Kouang-si et plus au Sud = royaume de Nan-yue du IIe siècle avant notre ère] on exerce peu de métiers sur terre et beaucoup sur eau. Aussi, les habitants se coupent les cheveux (被髮) et se tatouent le corps afin de ressembler aux animaux aquatiques à carapace écailleuse (鱗蟲) ». Kao Yeou explique, dans son commentaire, que ces gens se tatouaient en « dessinant sur leur corps des traits gravés dont l'intérieur était noirci » 刻畫其體內默其中 ; et prenaient ainsi « l'aspect d'alligators » 蛟龍之狀, afin de pouvoir entrer dans l'eau sans craindre ces dangereux sauriens. Les animaux aquatiques à carapace écailleuse (鱗蟲) de Houai-nan tseu sont donc les alligators. D'autre part les écrits de Tchouang tseu et le *Chouo-yuan* 說苑 de Lieou Hiang 劉向 (80-6 avant notre ère) contiennent des passages analogues que je me rappelle avoir lus ; mais je n'ai pas retrouvé la référence.

Enfin le texte du *Yu-ti tche*, que j'ai traduit ci-dessus, semble inspiré d'un passage du *Ts'ien Han chou* (k. 28 下, f° 17 r°, col. 1 et ss.) où il est dit que les habitants du

Et [si l'on dit] Ngeou-lo de l'Ouest (Si Ngeou-lo), c'est aussi parce que [ce pays] est situé au Sud-Ouest [1] de P'an-wou [2].

Les [gens du pays de] Yue et [ceux du] Ngeou-lo sont tous du clan Mi 芈 [3]. »

---

pays de Yue « se tatouent le corps et coupent leurs cheveux afin d'éviter le mal (que pourraient leur faire) les alligators » 文身斷髮以避蛟龍之害. Ying Chao (IIe siècle), s'inspirant de Lieou Hiang, ajoute à ce texte la note suivante : « Ces gens sont souvent dans l'eau ; c'est pourquoi ils coupent leurs cheveux et se tatouent le corps afin de ressembler à de petits alligators (龍子 mot à mot : petits de dragons) ; aussi ne sont-ils pas attaqués. »

Ces textes divers montrent d'abord qu'il faut, dans le passage du *Yu-ti tche*, traduire 龍 par « alligator » et non par « dragon ». Ils prouvent en outre qu'anciennement le mot *long* 龍, isolé, fut employé pendant assez longtemps pour désigner tantôt un dragon, tantôt un alligator. J'ai dit plus haut que les « animaux aquatiques à carapace écailleuse » 鱗蟲, dont il est parlé dans Houai-nan tseu, étaient des alligators. Or le *Chouo-wen* nous apprend que l'expression chinoise très ancienne 鱗蟲之長, qu'on trouve déjà dans le *Pen-ts'ao* 本草 et qui signifie « l'aîné des animaux aquatiques à carapace écailleuse », désigne le dragon. Quelques autres textes anciens associent le dragon et l'alligator ; c'est ainsi que Sseu-ma Ts'ien (*Che-ki*, k. 29, f° 3 v°, col. 1) nous a conservé un poème où il est dit : « Les alligators et les dragons s'élancent en avant. » (cf. Ed. Chavannes, *Mém. hist.*, III, 534[1].

Nous constatons ici le rapport étroit qui existe entre l'alligator et le dragon. Depuis bientôt quarante années, J. J. M. de Groot (*Les Fêtes annuellement célébrées à Emoui*, p. 362) a proposé, avec preuves à l'appui, de rechercher dans le crocodile, l'origine de l'animal imaginaire de bon augure que les Chinois appellent *long* 龍 « dragon ». Ed. Chavannes (*De l'expression des vœux dans l'art populaire chinois*, JA., 1901, p. 4) a accepté cette manière de voir. Cette interprétation du dragon comme une représentation stylisée et enjolivée de l'alligator me paraît parfaitement fondée et les textes que je viens de signaler ne peuvent que lui donner un nouvel appui. (Cf. encore *T'ou-chou tsi tch'eng*, Kin tch'ong tien, k. 127, f° 1 sqq.)

D'autre part, peut-être faut-il chercher l'origine du tatouage en Annam dans la coutume signalée par les textes étudiés ci-dessus (cf. *Cương mục*, T. B., q. 1, f° 1 v°, col. 4-6).

(1) J'ai longtemps hésité avant de savoir s'il fallait couper avant ou après le mot *nan* 南 et s'il fallait traduire : «...à l'Ouest de P'an-wou. Le Nan-yue et le Ngeou-lo... » ou : «.. au Sud-Ouest de P'an-wou. Les Yue et le Ngeou-lo...». Je m'arrête à la seconde lecture d'abord parce qu'elle est plus conforme à l'orientation réelle du Tonkin par rapport à Canton ; ensuite parce que la mention du nom de clan, faite plus loin, vaut pour la race entière des Yue et non spécialement pour les Nan-yue ; enfin parce que cette lecture explique également le nom de Si Ngeou-lo ou « Ngeou-lo de l'Ouest ».

(2) P'an-wou 番吾 désigne habituellement une localité ancienne dont l'emplacement se trouve à vingt *li* à l'Est de la sous-préfecture actuelle de Fang-chan 房山, dans la province du Tche-li. Ce nom, inattendu ici, doit être corrigé en P'an-yu 番禺, nom ancien de la ville de Canton.

(3) L'édition de Chang-hai écrit *ts'ien* 芊 ; l'orthographe exacte est *mi* 羋 inspirée de 𦍌, ancienne graphie du mot *yang* 羊 « mouton, bélier ». Le mot *mi* est en effet classé sous le radical 羊 (123) et désigne le bêlement du mouton.

Le *Che-pen* (1) dit : « Les Yue avaient *Mi* pour nom de clan ; eux et les Tch'ou (2) avaient donc des ancêtres communs ».

Ce passage du *Che-ki*, ses commentaires et les textes que j'ai signalés dans mes notes sont intéressants à beaucoup d'égards.

Les traits de mœurs qui s'y trouvent esquissés s'appliquent aux populations qui prédominaient aux IIIe et IIe siècles avant notre ère dans les régions où sont actuellement situés les deux Kouang et le Tonkin. Aucune différence n'y est faite entre les habitants de ces vastes territoires. Comme il s'agit bien, pour les tribus de la partie la plus méridionale, des Annamites avant notre ère, on peut conclure que l'ensemble des habitants des provinces du Kouang-tong et du Kouang-si et de l'île de Hai-nan était bien de race annamite avant le IIe siècle avant J.-C. Un ethnique : le mot 越 ou 粵 les détermine globalement. D'autre part, un même nom de clan, *Mi*, est attesté à cette époque pour les Yue annamites, pour les Yue de Canton et pour ceux du Fou-kien. Il y aurait ainsi un rapport étroit de parenté entre les habitants du Fou-kien et ceux des pays annamites, au IIIe siècle avant notre ère.

Le nom de *Yue* s'appliquait encore, au milieu du IVe siècle avant notre ère, à un royaume dont la capitale se trouvait sur l'emplacement de la ville actuelle de Chao-hing 紹興 (Tchö-kiang)(3). Il semble bien, à mon sens, qu'on doive entendre que les indigènes de ce royaume de Yue appartenaient à la même race que les Yue méridionaux et par conséquent à la race annamite.

En effet, Sseu-ma Ts'ien nous dit dans le chapitre du *Che-ki* sur la maison héréditaire de Yue (4) :

« L'ancêtre de Keou-tsien était un descendant de Yu... ; il se tatouait le corps et coupait ses cheveux... ». Les mots employés : 文身斷髮 sont identiquement les mêmes que ceux qui servent (cf. *supra*) dans le *Tchan kouo*

(1) Le *Che-pen* 世本 est un ouvrage généalogique qui daterait du début du IIIe siècle avant notre ère. Cf. Ed. Chavannes, *Mém. hist.*, I, Introduction, CXLI-CXLII.

(2) Les Tch'ou avaient, en effet, *Mi* pour nom de clan. Cf. Ed. Chavannes, *op. laud.*, II, 77 ; IV, 339. Voyez aussi *Ts'ien Han chou*, k. 28 下, f° 16 v°, col. 12. Pour les Yue, cf. le *Che-pen* (éd. du *Tchang che ts'ong chou* 章氏叢書, k. 3, f° 10 v°, col. 5 et ss. ; éd. du *Kouei-lu ts'ong chou*, I, 上, f° 9 v°, col. 4, et 下, f° 13 r°, dern. col.). D'après une note du commentaire de cet ouvrage, *Mi* était également le nom de clan de l'ancienne principauté du Nan-yue. En conséquence, d'un côté les Tch'ou, de l'autre tous les rameaux de la race *yue*, du Fou-kien jusqu'aux pays annamites inclus, avaient le même nom de clan (cf. *infra*, p. 261 sqq.).

(3) La capitale du royaume de Yue ou Ta Yue 大越 fut maintenue pendant la majeure partie de la durée du royaume à Chan-yin 山陰 qui était située sur l'emplacement même de la ville actuelle de Chao-hing. Cf. *Tchan kouo ts'ö*, k. 2, f° 10 r° et v°, et k. 12, f° 5 r°, col. 2 ; *Ts'ien Han chou*, k. 28 上, f° 15 v°.

(4) K. 41, f° 1 r° ; cf. traduction d'Edouard Chavannes, *Mém. hist.*, IV, 418-410.

ts'ō (IIIe siècle av. J.-C.), dans le *Che-ki* (fin du IIe siècle avant J.-C.) et dans le *Ts'ien Han chou* (Ier siècle de notre ère), pour parler des mœurs semblables des Yue en général, des Yue du Sud et des Ngeou-yue (Annamites) (1).

Un autre ouvrage ancien, spécialement consacré à la chute du royaume de Yue, le *Yue tsiue chou* 越絕書 (Ier siècle de notre ère) (2) dit également (本事, fo 1 vo, col. 9) que « le roi du Yue, Keou-tsien, habitait un pays situé sur les rivages de la mer orientale et gouvernait un peuple de barbares au corps tatoué ». Ce nom et ces mœurs identiques paraissent bien établir que le mot *yue* désignait d'une façon générale, au IIIe siècle avant notre ère, toute la race des habitants des provinces méridionales chinoises et des pays annamites.

Du même ethnique : *Yue* ; du même nom de clan : *Mi* et des mêmes coutumes, il faudrait donc conclure que les Annamites tirent leur origine de l'ancien royaume de Yue, qui fut fondé dans la région de Chao-hing (Tchō-kiang) à une date inconnue et qui apparaît pour la première fois dans l'histoire à la fin du VIe siècle avant l'ère chrétienne (3). Voyons si cette conclusion peut être confirmée par d'autres textes anciens.

* * *

Le royaume de Yue eut des alternatives de puissance et de faiblesse au cours du Ve siècle et pendant les deux premiers tiers du IVe siècle avant notre ère. Il atteignit l'apogée de sa puissance vers 472, sous le roi Keou-tsien 勾踐. Ses territoires s'étendaient alors vers le Nord sur tout le Kiang-sou et jusqu'à la zone méridionale du Chan-tong (4).

Keou-tsien portait le titre de « prince de Yu-yue » 於越子 (5). Yu-yue 於越 ou 于越 semble bien avoir été la transcription chinoise complète de l'ethnique indigène reproduit en abrégé sous la forme *yue* 越 (6).

---

(1) Cf. encore *An-nam chí lược*, trad. Sainson, p. 88-89.

(2) Sur le *Yue tsiue chou*, cf. *Sseu-k'ou* ..., k. 66, fo 26 ro ; *Yi kou t'ang siu pa*, k. 7, fo 13 ; *T'ie k'in* ..., k. 10, fo 19 ro ; *Wen-hien t'ong k'ao*, k. 195, fo 11 ro ; *Tche-tchai chou-lou*..., k. 5, fo 10 ; éditions du *Han Wei ts'ong-chou*, du *Kou kin yi che*, du *K'ouai ko ts'ong-chou* 快閣叢書, du *Pi chou ts'i tchong* 秘書七種 ; du *Siao wan k'iuan leou ts'ong-chou* 小萬卷樓叢書 et du *Tchong Po-king p'ing pi chou che-pa tchong* 鍾伯敬評秘書十八種.

(3) Cf. Ed. Chavannes, *Mém. hist.*, IV, 420, n. 1.

(4) *Id.*, II, 144, n. 1, et IV, 431, n. 3.

(5) *Tchou chou ki nien* 竹書紀年 ; Legge, *Chinese Classics*, III, Proleg., 166-169.

(6) En effet le *Tch'ouen ts'ieou* 春秋 (XIVe année du duc Ting 定公 = 508-493) dit : 五月於越敗吳于檇李 « Au cinquième mois [de la quatorzième année du duc Ting = avril 496 avant notre ère, l'armée de] Yu-yue vainquit [celle de] Wou à Tsouei-li ». Couvreur (*Tch'ouen-ts'iou* et *Tso tchouan*, III, 584) a fait un contresens en traduisant ce passage, dans lequel il a pris à tort le mot 於 pour une particule. Legge, *op. cit.*, VIII, p. 787, a traduit correctement : « In the fifth month, Yu-yueh defeated Woo at

Après la mort de Keou-tsien, survenue en 465 [1], ses successeurs ne surent pas conserver l'intégrité de l'Etat considérable qu'il avait fondé. En 379 cet Etat est réduit au territoire primitif situé dans l'actuel Tchō-kiang. En 333 avant notre ère le royaume de Yue est complètement détruit par le royaume de Tch'ou ; son dernier roi est tué ; son territoire conquis et annexé jusqu'à la rive gauche du fleuve Tchō 浙 江 (rivière de Hang-tcheou).

Le royaume fut alors dissous ; les Yue dispersés durent être complètement rejetés au Sud de la dernière chaîne de montagnes appelée aujourd'hui Ta-yu ling 大 庾 嶺, du nom de la première passe ; cette chaîne prolonge les Nan-ling jusqu'à la mer après avoir traversé toute la province du Tchō-kiang selon la direction Sud-Ouest — Nord-Est et sur une ligne allant à peu près

---

Tsuy-le ». Les commentaires de ce passage du *Tch'ouen-ts'ieou*, principalement le *Tso tchouan*, précisent qu'il s'agit d'une bataille entre Keou-tsien, prince de Yue, et les Wou. Les deux mentions du *Tchou-chou ki-nien*, et du *Tch'ouen-ts'ieou* nous permettent donc d'affirmer que Yu-yue 於 越 est bien un autre nom, qui servait au début du Ve siècle avant notre ère, à désigner la principauté de Yue.

Ce nom de Yu-yue dut être employé couramment et pendant assez longtemps. Je le retrouve au Ier siècle de notre ère, tant dans le *Sin-siu* 新 序 de Lieou Hiang 劉 向 que dans le *Ts'ien Han chou*. Ce dernier ouvrage (k. 91, f° 1 v°, col. 8-9) écrit 于 越 ; le passage est commenté par Mong K'ang 孟 康 (IIIe siècle) qui dit : « Yu-yue est le nom des Yue du Sud » 于 越 南 方 越 名 也. Yen Che-kou (VIIe siècle) explique ensuite que le mot yu 于 dans *Yu-yue* sert « de point d'appui pour le son » et que les indigènes disent *Yu-yue*, comme ceux de Wou, disent *Keou-wou*, pour désigner leur pays. Je ne crois pas qu'après le IIIe siècle de notre ère l'expression *Yu-yue* apparaisse ailleurs que dans des poèmes et, d'autre part, que cette expression ait été jamais employée après le VIe siècle de notre ère.

En résumé, *Yu-yue* 於 越 ou 于 越 est certainement la transcription chinoise du nom complet que les indigènes de Yue donnaient à leur pays et à ses habitants. Jusqu'au IVe siècle avant notre ère, il est possible que ce nom ait désigné exclusivement le royaume de Yue proprement dit ; mais comme il est attesté après la destruction de cet état (333 avant J.-C.) et jusqu'au IIIe siècle de notre ère ; et comme Mong K'ang en fait un nom des Yue du Sud, il est très probable que cette désignation fut appliquée de tout temps à l'ensemble des tribus de race *yue* et qu'enfin le mot *yue* lui-même ne soit que la forme abrégée de l'ethnique complet *Yu-yue*.

Yu-yue 於 (ou 于) 越 représente à peu près un ancien **jịu-jʷăt*; il me paraît donc impossible, contrairement à l'opinion d'Abel Bergaigne (*J. A.*, janvier 1888, p. 61-62) et à celle d'Edouard Chavannes (*Mém. hist.*, IV, 558-559), de retrouver dans *Yue* ou dans *Yu-yue* le nom de *Yavana* que les inscriptions sanskrites du Čampa (I. S. C. C., 284), le *Nāgarakṛtāgama* et d'autres documents donnent aux Annamites. La finale dentale du second terme me semble s'opposer à cette restitution ; les exemples *Revāti*, *Vajra*, *Avivartī* donnés dans Stanislas Julien (*Méthode...*, p. 230) et dans lesquels la syllabe sanskrite *va* est rendue par *yue* 越 ne sont guère probants. Julien a supposé, avec raison semble-t-il, que *yue* 越 était une faute pour *fa* 伐 **vʷat*, valeur qui conviendrait en effet parfaitement. Ce qu'il faudrait trouver, c'est un exemple de transcription dans lequel 越 reproduirait *van*.

[1] Ed. Chavannes, *loc. cit.*, IV, 433, n. 1.

du Sud de Kin-houa hien 金華縣 au Sud de Ning-po 寧波. L'archipel des Tchousan (Tcheou-chan 舟山) en marque les derniers sommets.

Le *Che-ki* [1] nous dit : « Yue à la suite de ces événements fut dispersé ; les fils des diverses branches (de la famille royale de Yue) luttèrent les uns contre les autres pour prendre le pouvoir ; les uns devinrent rois ; les autres devinrent princes. Ils occupèrent le littoral de la mer au Sud du [Tchö] Kiang [2] ».

Nous saisissons ici sur le vif le premier mouvement de l'exode vers le Sud qu'effectuèrent, après l'année 333, les habitants de l'ancien royaume de Yue. La grosse majorité d'entre eux quittèrent pour toujours les plaines fertiles qui se trouvent au Nord de la chaîne Ta-yu, contournèrent les montagnes vers l'Est par le littoral et commencèrent leur émigration vers le Sud.

Il s'agissait de gouverner cette masse d'émigrants. Les princes de la famille royale déchue se disputèrent le pouvoir. Aucun ne triompha complètement. « Les uns, dit le *Che-ki*, devinrent rois ; les autres princes. » Il y eut donc très rapidement un morcellement du groupe énorme qui fuyait ; des branches plus ou moins importantes durent se constituer, selon les affinités de chacun et les liens qui l'attachaient à tel ou tel seigneur. Au cours du voyage, ces branches se fixèrent dans les régions qui leur parurent propices. C'est ainsi que de cet essaimage de l'ensemble de la race *yue* naquirent une grande quantité de principautés féodales qui sont connues, dès le IIIe siècle avant J.-C., sous la dénomination générale de « Cent Yue » 百越 [3].

De ces « cent » principautés *yue* la majorité étaient probablement de minime importance ; quelques-unes cependant devinrent vite très puissantes. C'est ainsi que dans la région de Wen-tcheou 溫州 (Extrême-Sud du Tchö-kiang) une notable portion de la race *yue* fonda un royaume connu sous le nom

(1) K. 41, fo 4 vo, col. 9 ; Chavannes, *id.*, 439 ; sur le royaume de Yue, cf. encore *T'ai-p'ing houan-yu ki*, k. 96, début.

(2) Il s'agit ici du littoral du Tchö-kiang méridional, à partir de T'ai tcheou 台州 (cf. le commentaire de Tchang Cheou-tsie, in *Che-ki*, loc. cit.).

(3) Plusieurs textes anciens indiquent nettement que le terme « Cent Yue » désignait aussi bien les Yue du Fou-kien que ceux du Kouang-tong, du Kouang-si et du pays annamite. Ce nom, où l'on trouve comme un reflet de l'organisation féodale qui fut celle de ces pays jusqu'à l'ère chrétienne, était employé avant la première conquête chinoise du IIIe siècle av. J.-C. (cf. *Che-ki*, k. 6, fo 17 vo, commentaire de Wei Tchao ; *Heou Han chou*, k. 116, fo 3 ro, col. 7). Toutefois il semble, d'après plusieurs passages du *Che-ki* et du *Ts'ien Han chou*, que ce terme s'appliquait assez souvent d'une manière particulière aux petites principautés qui n'avaient pas l'importance du Tong-yue, du Nan-yue ou du Si Ngeou-lo.

Sur les territoires occupés anciennement par les « Cent Yue », du pays d'Annam au Tchö-kiang, voir le commentaire de Fou Tsan 傅贊 (IIIe siècle), apud *Ts'ien Han chou*, k. 28 下, fo 16 vo, col. 12 et aussi le début du chapitre premier du *Ling-wai tai-ta* 嶺外代答 de Tcheou K'iu-fei 周去非 (1178 A. D.).

de Yue Tong-hai 越東海; que, plus au Sud dans la région de Fou-tcheou 福州 et de Ts'iuan-tcheou 泉州 (Fou-kien), fut créé un autre royaume de race *yue*, celui de Min-yue 閩越; qu'enfin, dans la région de Canton et la vallée du bas Si-kiang se forma le noyau central de la principauté de Nan-yue 南越 (1), qui devait s'étendre plus tard assez loin vers l'Ouest et vers le Sud.

En dehors de ces trois fortes principautés, qui furent appelées les « Trois Yue » 三越, d'autres se fondèrent à peu près à la même époque dans le Kouang-si et le Tonkin actuels. Un des groupes principaux de seigneurs féodaux de ces régions est celui qui est connu sous le nom de Lo-yue 雒越 (ou 駱越), ou Si Ngeou-lo 西甌雒, ou Si Ngeou 西甌 et qui correspond historiquement au peuple annamite du IVe-IIIe siècle avant J.-C.

En résumé, les Yue, après la destruction de leur royaume en 333, émigrèrent vers le Sud et s'organisèrent en principautés féodales dont les quatre plus importantes occupaient respectivement les régions (A) de Wen-tcheou (Tchö-kiang); (B) de Fou-tcheou (Fou-kien); (C) de Canton; et (D) du Kouang-si méridional et du Tonkin. Ces quatre groupes devaient être constitués dès la fin des Tcheou, soit entre la fin du IVe et le début du IIIe siècle avant notre ère, puisqu'il est déjà question du Nan-yue dans Tchouang-tseu et du Lo-yue sous les Tcheou (cf. *supra*, p. 249). Nous allons les étudier l'un après l'autre et nous verrons qu'ils sont tous de race *yue* et issus des peuples de l'ancien royaume détruit en 333 avant l'ère chrétienne.

A. — *Groupe de la région de Wen-tcheou* (Tchö-kiang): Tong Ngeou 東甌 ou « Ngeou Orientaux ».

Ce groupe dut être constitué le premier, ou tout au moins le fut en même temps que le groupe B (Fou-tcheou), auquel il est étroitement apparenté; son centre n'était pas très loin au Sud de l'ancien royaume de Yue. Il reçut les noms de Yue Tong-hai 越東海 ou Tong-hai 東海 « [principauté] Yue de la mer Orientale »; sa capitale était appelée Tong Ngeou 東甌 « [ville des] Ngeou Orientaux » et était située sur l'emplacement de l'actuelle Wen-tcheou 溫州, ancienne Yong-kia 永嘉 ou Yong-ning 永寧 (Tchö-kiang) (2).

Les habitants de ce groupe étaient appelés Tong Ngeou-yue 東甌越 « Yue Ngeou de l'Est » ou simplement Tong Ngeou 東甌 « Ngeou orientaux » (3); la rivière de Wen-tcheou qui arrosait la capitale reçut très tôt le nom de Ngeou-kiang 甌江 « fleuve des Ngeou », qu'elle a gardé jusqu'à nos jours

---

(1) Cf. *Song pan Li ki*, k. 2, f° 11 r°-v°; Tchouang-tseu (éd. *Kou-yi ts'ong-chou*, k. 7, f° 24 v°.

(2) Cf. *Che-ki*, k. 114, f° 1 r°, col. 11-13.

(3) Le *Tchou pou* 竹譜 de Tai k'ai-tche 戴凱之 des Tsin 晉) (Ed. du *Han-wei ts'ong tchou*, f° 8 v°-9 r°) dit : « A l'Est de la rivière Tchö 浙江, il y a les Ngeou-yue, c'est pourquoi on les appelle Ngeou orientaux 東甌. »

En dehors du mot *yue* 越 qui désigne le pays ou la race dans son ensemble, apparaît ici un ethnique plus précis et qui semble d'une importance capitale, celui de *Ngeou* 甌. *Ngeou* était sans doute le nom d'un rameau des Yue ; peut-être même un autre nom qui désignait aussi toute la race. La double appellation « Ngeou-yue » 甌越 existait au IIIe siècle avant notre ère (1).

Confondus quelquefois avec les Yue du Fou-kien sous la désignation d'ensemble de Yue orientaux 東越, les Yue de Wen-tcheou étaient organisés en principauté nettement déterminée dès le début du IIIe siècle avant notre ère. En 221, Ts'in Che-houang-ti conquit et supprima cette principauté pour l'incorporer à la nouvelle commanderie de Min-tchong dans laquelle il fit entrer également les Yue du Fou-kien. Les anciens souverains des deux petits royaumes ou leurs descendants devinrent des chefs de tribus, sous l'autorité des Ts'in (2). Ces chefs ayant plus tard contribué à abattre les Ts'in (3) et à élever les Han au pouvoir, les deux royaumes furent rétablis, celui de Fou-tcheou, le Min-yue 閩越, en 202 par Kao-tsou ; celui de Wen-tcheou, le Yue Tong-hai 越東海, en 192 par l'Empereur Houei. C'est un des princes de Min 閩君, du nom de Yao 搖 (4), qui fut choisi par Houei-ti pour être souverain du Tong-hai 東海 et régner à Wen-tcheou sur les Ngeou orientaux ; un des descendants de Yao épousa en 154 la cause du roi de Wou qui s'était révolté contre les Han ; après la défaite des Wou, les Tong Ngeou échappèrent au châtiment qui les attendait en faisant assassiner le roi rebelle des Wou ; à ce prix les Chinois ne les inquiétèrent pas.

Plus tard, en 138, le Min-yue ayant attaqué les Tong Ngeou, ceux-ci avertissent les Chinois qui viennent à leur secours ; les troupes du Min-yue se replient. Peu après, entre 138 et 135, les Tong Ngeou, probablement désireux d'éviter ces alternatives de paix et de guerres avec leurs frères turbulents du Fou-kien, demandent aux Han l'autorisation d'émigrer en masse dans la Chine propre. Ils y sont autorisés et, sous la conduite de leur roi nommé Wang 望, quarante mille Ngeou orientaux viennent faire leur soumission à la Chine et s'installer dans la commanderie de Lu-kiang 廬江, entre le Yang-tseu kiang et la Houai (Ngan-houei) ; leur roi y reçut le titre de Kouang-wou heou 廣武侯 (5). C'est ainsi que finit le royaume de Yue Tong-hai en abandonnant ses territoires à la Chine des Han et en envoyant la majorité de sa population se fondre dans la masse chinoise.

---

(1) Cf. *supra*, p. 247, texte du *Tchan kouo ts'ö*.

(2) *Che-ki*, *loc. cit.*

(3) Cf. *supra*, texte **XIII**, p. 201.

(4) Yao était bien « prince de Min » quand il aida les seigneurs à triompher des Ts'in et jusqu'à sa nomination de roi du Yue Tong-hai en 192. – Cf. *Che-ki*, k. 41, f° 4 v°, col. 11 et k. 114, f° 1 r°, col. 11 ; *Ts'ien Han chou*, k. 95, f° 7 v°, col. 2. — Il faut donc corriger dans ce sens la note d'Edouard Chavannes, *loc. cit.*, IV, 439, n. 3.

(5) *Che-ki*, k. 114, f° 1 r°, col. 6-7.

Que les Tong Ngeou aient été de race *yue*, il n'y a pas à douter. Le *Che-ki* (k. 114, f° 1 r°, col. 7-8) (1) dit nettement que le roi Yao 搖 du Yue-tong-hai, ainsi que celui du Min-yue étaient descendants du roi Keou-tsien de Yue; leur nom de famille était Tseou 騶. Siu Kouang 徐廣 († en 425 A. D.), cité par P'ei Yin (Ve siècle) et confirmé par Sseu-ma Tcheng (VIIIe siècle), rapporte que certains textes écrivent Lo 駱 pour Tseou 騶. Sseu-ma Tcheng ajoute que « Tseou » lui paraît faux (2) ; peut-être le nom est-il « Tseou-lo 騶駱 ». Quoi qu'il en soit, cette précieuse indication de Siu Kouang montre que les indigènes de race *yue*, qui appartenaient au rameau Ngeou 甌 de cette race et habitaient la région de Wen-tcheou, avaient très probablement Lo 駱 (ou Tseou-lo) pour nom de famille. Ils étaient donc proches parents des Yue du nom de Lo, *Lo-yue* 駱越, dont nous aurons à reparler et qui ne sont autres que les Annamites.

B. — *Groupe de la région de Fou-tcheou* (Fou-kien) : le Min-yue 閩越.

Ce groupe était le voisin méridional immédiat du précédent, auquel il tenait par des liens étroits de parenté. Tous deux eurent longtemps la même destinée. Conquis, également en 221, pour devenir la partie principale de la commanderie de Min-tchong 閩中, ce royaume est rétabli en 202 par Kao-tsou des Han. Son ancien roi Wou-tchou 無諸, réduit au rôle de chef de tribu pendant la domination des Ts'in, reprend alors son titre de roi du Min-yue 閩越. Sa capitale était installée à Tong-tche 東冶 (Fou-tcheou) (3) ; entre 202 et 192, le royaume de Min-yue s'étendait sur la totalité des territoires occupés sous les Ts'in par la commanderie de Min-tchong ; en juin 192, un des principaux chefs féodaux du Min septentional, Yao 搖, reçoit en apanage la région de Wen-tcheou et y reconstitue à son profit et sous la suzeraineté des Han, le royaume de Yue Tong-hai.

Ces deux royaumes, Yue Tong-hai et Min-yue, quoique proches par le sang, ne demeurèrent pas longtemps unis. Après leur tentative de révolte contre la Chine en 154, les Tong Ngeou du Yue Tong-hai avaient, nous l'avons dit, assassiné le roi de Wou. Le fils de ce roi, Tseu-keou 子駒, se réfugia alors chez les Min-yue et les persuada d'attaquer les Tong Ngeou. En 138 les Min-yue se décidèrent à ouvrir les hostilités contre le royaume frère. Mais l'arrivée des troupes chinoises, accourues au secours des Tong Ngeou, obligea les Yue du Min à renoncer à leur projet et à battre en retraite.

Cependant l'humeur guerrière de ces derniers n'était pas satisfaite. Trois ans plus tard, en 135, ils attaquent au Sud, le royaume de Nan-yue ; celui-ci,

(1) Cf. aussi *Ts'ien Han chou*, k. 95, f° 7 r°, col. 12.
(2) *Che-ki*, commentaire du k. 114, id.
(3) Cf. *Heou Han chou*, k. 63, f° 7 r°, col. 6 et ss. et commentaire.

en fidèle vassal, informe les Han, qui envoient des troupes contre le Min-yue. Le roi de cette dernière principauté, nommé Ying 郢, organise la défense de son royaume. Yu-chan 餘善, frère de ce roi, doutant du succès final et voulant échapper à la vengeance chinoise, fait tuer le roi Ying, dont il envoie la tête au général chinois. Celui-ci, satisfait, met fin à l'expédition et ramène ses troupes en Chine. Le roi Ying est remplacé par son petit-fils Tch'eou, prince de Yeou 繇君丑, qui n'avait pas trempé dans le complot contre l'autorité de la Chine. Tch'eou reçoit le titre de « Roi de Yeou des Yue » 越繇王. Après l'assassinat du roi Ying, Yu-chan avait pris un grand ascendant sur tout le peuple du Min-yue ; il devint assez puissant pour se faire proclamer roi et le roi de Yeou ne put l'en empêcher. Les Han connaissant le pouvoir réel de Yu-chan le laissèrent faire ; sous prétexte de reconnaître les services qu'il avait rendus lors de la rebellion du roi Ying, ils le nommèrent roi du Tong-yue 東越王, et lui donnèrent comme royaume une partie des territoires jusque là soumis au roi de Yeou du Min-yue (1). Ainsi entre 135 et 112, le Min-yue fut divisé en deux royaumes : celui de Min-yue soumis au roi de Yeou et celui de Tong-yue soumis au roi Yu-chan (2).

Mais l'ambition de Yu-chan n'était pas satisfaite ; il se révolta ouvertement contre la Chine en 111 avant notre ère (3). Quelques premiers succès le grisèrent et le poussèrent à se donner le titre d'« Empereur guerrier » 武帝. Les Han organisèrent alors contre lui, en l'année 110, une sérieuse expédition. Le roi de Yeou, à cette époque Kiu-kou 居股, fidèle à la tradition, fit assassiner Yu-chan et la campagne fut terminée. Les princes, ministres ou chefs des deux pays, Tong-yue et Min-yue, reçurent alors des apanages dans la Chine propre et, sur l'ordre de l'Empereur Han, les habitants des deux royaumes furent transportés en Chine entre la Houai et le Kiang (Ngan-houei), dans la même région où, une vingtaine d'années plus tôt, leurs frères Tong Ngeou du Yue Tong-hai avaient volontairement immigré. « Les territoires du Tong-yue, dit le *Che-ki* (4), devinrent déserts. »

Ainsi, dès le Ier siècle avant notre ère, la Chine avait absorbé de gré ou de force toutes les tribus orientales de race *yue* qui peuplaient les territoires actuellement occupés par les provinces du Tchö-kiang et du Fou-kien.

Les indigènes du Min-yue, et naturellement aussi ceux du Tong-yue, étaient de même famille que les Ngeou orientaux. Leurs souverains descen-

---

(1) *Che-ki*, k. 114, f° 1 v°-2 r°.

(2) Il semble donc bien que les noms de Tong-yue et de Min-yue ne soient pas rigoureusement synonymes. Cf. en effet *Che-ki*, k. 41, f° 4 v° col. 11, et k. 114, f° 2 v°, col. 6-7, où les deux royaumes de Tong-yue et de Min-yue sont nettement distingués. La note de Chavannes (*Mém. hist.*, IV, 439, n. 4) serait donc à rectifier dans ce sens. De même celle de Wei Tchao (*Che-ki*, k. 114, f° 1 r°, col. 7).

(3) *Che-ki*, k. 114, f° 2 r°, col. 6.

(4) *Che-ki*, k. 114, f° 2 v°, col. 7.

daient de Keou-tsien de Yue et portaient le même nom [1]. Le terme Ngeou 甌, également appliqué aux Yue du Fou-kien [2], confirme cette parenté.

C. — *Groupe de la région de Canton* : Nan-yue 南越 ou « Yue méridionaux ».

Le groupe féodal des Yue méridionaux dut se constituer assez tôt dans le Kouang-tong. On trouve le nom de « Nan-yue » déjà dans Tchouang-tseu 莊子 (IVe-IIIe siècles avant J.-C.) ; dans le *Li-ki*; dans le *Che-ki* sous l'année 213 avant notre ère (Chavannes. *Mém. hist.*, II, 169) ; dans le *Yue tsiue chou* 越絕書, etc. Ce nom est donc bien antérieur à 207 av. J.-C., date de la fondation du royaume de Nan-yue par Tchao T'o. Il n'est toutefois pas facile de déduire l'histoire des tribus *yue* les plus méridionales, avant l'arrivée des Chinois en 221. Il est probable qu'en dehors du Nan-yue proprement dit, les principautés étaient plus faibles, plus nombreuses et moins cohérentes que dans l'Est et que c'est surtout à elles que convient le nom de « Cent Yue » dont il a été parlé plus haut [3]. De même il est difficile de déterminer exactement l'aire géographique que toutes ces tribus occupaient au IIIe siècle avant notre ère ; il est vraisemblable qu'elles s'étendaient sur tout le bassin du bas Si-kiang et habitaient en outre les zones septentrionales du Kouang-tong et du Kouang-si, au Nord de ce fleuve.

Ce sont ces tribus qui furent attaquées et soumises, sans grands efforts, par les quatre premières armées Ts'in en 221 [4] ; ce sont leurs territoires qui, en 214, furent organisés en commanderies chinoises sous le nom de Nan-hai (Kouang-tong) et de Kouei-lin (Kouang-si). Enfin, c'est sur leur domaine à Canton même, que le Chinois Tchao T'o se déclara indépendant et fonda le royaume de Nan-yue en l'année 207. Ce royaume s'incorpora en outre la totalité des autres tribus *yue* du Sud du Kouang-si, de l'Extrême Sud-Ouest du Kouang-tong et de la péninsule indochinoise. Le Nan-yue possédait par surcroît la grande île de Hai-nan, où avaient émigré une certaine quantité de Yue du rameau Ngeou. Ce royaume suivra sa destinée indépendante jusqu'en 111 avant J.-C., date à laquelle il tombera définitivement à son tour dans le grand centre d'attraction chinois [5].

C'est ainsi que devaient être chinoisées pour toujours les populations *yue* des provinces du Kouang-tong et du Kouang-si, comme l'avaient été leurs sœurs du Fou-kien et du Tchö-kiang méridional.

---

(1) *Ibid.*, f° 1 r°.

(2) Cf. *P'ei-wen yun fou*, k. 26 下, f° 34 v°, avant-dern. col., *s. v.* 閩甌 ; *Souei chou*, k. 33, f° 10 v°, col. 11.

(3) Cf. p. 254, n. 3.

(4) *Supra*, p. 173 sqq.

(5) *Supra*, p. 241-242.

D. — *Groupe annamite de la région du Kouang-si méridional et du Tonkin-Annam.*

Ce groupe est connu dans l'histoire sous les noms anciens de Lo-yue 駱越 ou « Yue de Lo », sous les Tcheou ; de Si Ngeou 西甌 ou « Ngeou de l'Ouest »; de Si Ngeou-lo 西甌駱 ou « Ngeou-lo de l'Ouest » ou simplement de Ngeou-lo (Âu-lạc) 甌雒 sous les Ts'in. Il représente, à proprement parler, l'ensemble des tribus féodales annamites du IIIe siècle avant J.-C. L'aire géographique habitée par ces tribus, difficile à déterminer pour le début du IIIe siècle avant notre ère, est représentée à la fin du même siècle par la majeure partie de la commanderie chinoise de Siang, qui s'étendait du Kouang-si méridional au Quảng-nam ; il est probable que l'Extrême Sud de cette commanderie ne reçut, pendant longtemps, qu'une immigration clairsemée et qui ne devait pas, sous les Ts'in, être très appréciable à partir du Sud du Col des Nuages.

Les noms les plus anciens des Annamites sont donc ceux que je viens de signaler. Le terme : « Kiao-tche » 交阯 ou 交趾 (Giao-chi), dont on a souvent dit qu'il était le premier nom donné aux Annamites par les textes chinois, n'apparaît précisément dans ces textes avec ce sens que fort longtemps après ceux de « Lo-yue », de « Si Ngeou » et de « Si Ngeou-lo ». Les premières mentions du terme *kiao-tche* comme désignation assez vague de pays méridionaux se trouvent dans le *Li-ki* (trad. Couvreur, I, p. 295-296) [1] et dans le *Lu-che Tch'ouen-ts'ieou* (k. 22, f° 10 r°, dern. col.). Rien n'indique qu'elles se rapportent aux Annamites. Il faut arriver à l'année 207, date de la création de la première commanderie de Kiao-tche 交阯郡 par Tchao T'o, pour constater que le nom de Kiao-tche désigne les territoires tonkinois. A mon sens ce terme était au début essentiellement géographique ; il désignait des territoires et non un peuple. Le fait que ce toponyme fut choisi comme nom de commanderie est probant à cet égard. Je ne connais aucun exemple d'un nom de commanderie ancienne, sous les Ts'in et sous les Han, qui ait eu une valeur d'ethnique. Ce n'est que plus tard que le nom de Kiao-tche, appliqué aux habitants de la commanderie, fut étendu aux Tonkinois d'abord, puis à tous les habitants des pays annamites.

C'est donc aux noms autres que *Kiao-tche* que nous devrons nous adresser si nous voulons obtenir des indications ethniques et historiques sur le groupe des anciens habitants du delta tonkinois. Les deux termes qui prédominent dans les noms de ce groupe : Lo 駱 et Ngeou 甌, appellent quelques remarques.

Le premier, Lo 駱 (ou 雒), fait songer au nom de famille des rois du Min-yue et du Yue Tong-hai (cf. *supra*, p. 257) et aussi au nom ancien de « peuple

(1) Cf. aussi Chavannes, *Mém. hist.*, I, 37 et note 3.

lo » 雒 (lạc), qui désignait le peuple annamite (cf. *supra*, textes **XXIV-XXV** et p. 257); ce mot est un indice de parenté entre les Yue du royaume préchinois de Yue et les Yue du pays annamite de Lo-yue. Il convient d'ajouter ici que le nom national dont les Annamites se servent le plus volontiers est celui de Yue 越 (Việt) qui s'écrit avec le même caractère chinois que le nom du royaume de Yue du Tchö-kiang. Après la destruction du royaume, ce terme *yue* servit à désigner les petites principautés qui en étaient issues et qui vécurent assez longtemps en dehors de la puissance chinoise. Enfin, lorsque toutes celles qui se trouvaient dans la Chine propre furent conquises, le terme *yue* (*việt*) demeura pour désigner les Annamites proprement dits. D'ailleurs toutes les légendes relatives à l'origine des Annamites la cherchent bien dans les « Cent Yue » ou encore dans le peuple *lo*.

Le second terme *Ngeou* 甌 fait mieux ressortir encore l'identité des Annamites anciens. C'est non seulement à la même race des Yue (Việt) qu'appartiennent les Annamites du III[e] siècle avant notre ère et les habitants de la région de Wen-tcheou (Tchö-kiang); mais c'est aussi du même rameau de cette race, le rameau Ngeou, qu'ils descendent tous. Et ici le fait que les Yue de Wen-tcheou s'appelaient Tong Ngeou « Ngeou Orientaux », alors que les Yue du Tonkin, c'est-à-dire les Annamites, portaient le nom de Si Ngeou « Ngeou Occidentaux », suffit à dissiper les derniers doutes.

Les chefs qui conduisirent jusqu'au Kouang-si méridional et jusqu'au Tonkin les émigrants *yue* des IV[e]-III[e] siècles avant notre ère appartenaient bien à la même race et à la même famille que ceux qui fixèrent cette émigration tant à Wen-tcheou, qu'à Fou-tcheou et qu'à Canton.

Nous sommes donc, je crois, autorisés à affirmer que les Annamites d'aujourd'hui descendent directement des habitants du royaume de Yue 越 détruit en l'année 333 avant J.-C. et que leurs ancêtres occupaient, au VI[e] siècle avant notre ère, la région de la province chinoise actuelle du Tchö-kiang, qui correspond au bassin du fleuve du même nom.

Mais n'est-il pas possible de remonter plus haut que le VI[e] siècle et de nous rendre compte d'où pouvaient venir eux-mêmes les Seigneurs qui fondèrent le royaume de Yue sur les bords du fleuve Tchö 浙江 ?

Nous avons vu (*supra*, p. 251, n. 2) que les anciens Annamites avaient *Mi* pour nom de clan et que, par conséquent, eux et les Tch'ou 楚, dont le nom de clan était également *Mi*, avaient des ancêtres communs.

Il peut donc être intéressant de rechercher du côté des Tch'ou.

L'histoire de la principauté de Tch'ou a été faite par Sseu-ma Ts'ien (*Che-ki*, k. 40, traduit par Ed. Chavannes, *Mém. hist.*, IV, 337-417). De nombreux et précieux renseignements ont été réunis sur ce royaume par le P. Albert Tschepe dans un travail, utile mais un peu touffu et sans grande valeur critique, intitulé *Histoire du royaume de Tch'ou* (1122-223 avant J.-C.) et paru dans la collection des Variétés sinologiques (n° 22), à Chang-hai en 1903.

Le royaume de Tch'ou apparaît pour la première fois dans l'histoire chinoise au XIIe-XIe siècle av. J.-C. ; son centre politique était situé sur les bords du Fleuve Bleu dans la région de la ville de Kouei-tcheou 歸州 (province actuelle du Hou-pei). Ce royaume occupait, en gros, les territoires des deux provinces actuelles du Hou-pei et du Hou-nan ; mais, à diverses époques, il s'étendit de façon assez considérable. En 333 av. J.-C., il vainquit le royaume de Yue, le conquit « jusqu'au Nord du fleuve Tchö 浙江 » et l'anéantit. C'est à la suite de cette conquête que les Yue, refoulés par les Tch'ou, furent dispersés et commencèrent leur exode vers le Sud par le littoral de la Mer de Chine (cf. *supra*, p. 254 et ss.). Le royaume de Tch'ou ne fut lui-même détruit et soumis aux Ts'in qu'en l'année 223 avant notre ère.

De l'examen du chapitre 40 du *Che-ki*, chapitre que Sseu-ma Ts'ien a consacré à la principauté de Tch'ou, ressortent quelques renseignements qu'il est bon de comparer aux données relatives aux habitants de la Chine méridionale ancienne. C'est ainsi qu'il est dit (*Che-ki*, k. 40, f° 2 r°, col. 3 ; Chavannes, *ibid.*, 341) qu'au IXe siècle avant notre ère, un des rois de Tch'ou soumit le Yang Yue 揚越, c'est-à-dire exactement la région où devait apparaître le royaume de Yue 越 (Tchö-kiang). Peut-être faut-il voir là le point de départ historique de ce royaume, dont les souverains avaient, comme ceux de Tch'ou, *Mi* comme nom de clan. Nous pourrions alors suivre dans le passé les ancêtres des Annamites jusqu'au IXe siècle avant notre ère et conclure qu'avant d'avoir appartenu à la principauté de Yue leurs propres ascendants dépendaient de l'immense royaume de Tch'ou qui occupait une assez grande partie du bassin du moyen et du bas Fleuve Bleu et aussi la presque totalité des territoires de la province actuelle de Hou-nan. J'incline donc à voir dans le bassin du moyen Fleuve Bleu, dans la région du Hou-pei et du Hou-nan comprise entre Yi-tch'ang 宜昌 et le lac Tong-t'ing 洞庭湖, le point d'origine, historiquement le plus haut, où seraient apparus au XIe siècle avant J.-C. et d'où seraient sortis au IXe, les premiers ancêtres directs connus des Annamites, qui devaient aller fonder le royaume de Yue sur les côtes de la Mer de Chine [1]. Ces deux groupements : Tch'ou et Yue n'auraient pas, politiquement parlant, dépassé au

---

[1] Le *Che-ki*, k. 4, f° 2 r°, dern. col. (cf. Chavannes, *Mém. hist.*, I, 216) dit des « barbares du pays de King » 荊蠻, c'est-à-dire des habitants des territoires qui correspondaient, au début des Tcheou (XIIe siècle), aux territoires actuels du Hou-nan : 文身斷髮 « Ils se tatouent le corps et coupent leurs cheveux », passage expliqué par cette note de Ying Chao (IIe siècle) : 常在水中故斷其髮文其身以象龍子故不見傷害. « [Ces barbares] sont constamment dans l'eau ; aussi coupent-ils leurs cheveux et tatouent-ils leur corps afin de ressembler à des petits d'alligators. C'est pourquoi ils évitent le mal [que les alligators pourraient leur faire]. »

On ne manquera pas de comparer (*supra*, p. 249) ce que disent des premiers Annamites les textes anciens et on constatera que les mêmes remarques, exprimées dans les mêmes termes, s'appliquent aussi aux habitants anciens du Hou-nan, c'est-à-dire, sans nul doute, aux indigènes du pays de Tch'ou.

Sud les Nan-ling et ce n'est que plus tard, en 333 avant notre ère, que les Yue, devenus depuis assez longtemps ennemis de leurs aînés Tch'ou et ayant été dispersés par eux, auraient commencé à s'infiltrer, en passant par le Sud du Tchö-kiang, dans les régions les plus méridionales de la Chine.

Une semblable thèse répondrait de plus exactement à cette étrange tradition que nous ont conservée les textes historiques annamites et selon laquelle le plus ancien royaume annamite, appelé Văn-lang 文郎, aurait été, à l'Ouest, limitrophe de Pa et de Chou (régions de Tch'ong-k'ing et de Tch'eng-tou au Sseu-tch'ouan) et serait arrivé, au Nord, jusqu'au lac Tong-t'ing, soit jusqu'au Hou-nan septentrional.

*
* *

C'est donc au XI[e] siècle avant notre ère qu'apparaît dans l'histoire de Chine le royaume de Tch'ou 楚 dont les nombreux habitants occupaient une importante partie des deux Hou. C'est ensuite, au IX[e], qu'une branche de Seigneurs féodaux de ce royaume, du clan Mi, émigre le long du Yang-tseu kiang et va conquérir, pour s'y installer, la région fertile du bas Tchö-kiang. Ils y fondent sans doute le royaume indépendant de Yue 越, de même nom de clan, dont les chroniques ne signalent l'existence qu'au VI[e] siècle avant notre ère.

Ce royaume de Yue, devenu — comme l'histoire de la Chine féodale en offre maints exemples — l'ennemi du royaume frère de Tch'ou, est attaqué, conquis et anéanti par ce dernier en l'année 333 av. J.-C.

C'est alors que l'histoire dessine avec netteté ce prodigieux mouvement de tribus *yue* qui, voyant leur cohésion détruite et leurs territoires envahis en 333 avant notre ère, quittèrent aussitôt la région de Chao-hing (Tchö-kiang) et s'enfuirent en masse vers le Sud, pour créer sur la longue route parcourue un certain nombre de royaumes et de principautés appelés à des destinées diverses.

De la masse énorme des émigrants, se détachent d'abord deux groupes importants de Yue orientaux qui se fixent au Tchö-kiang méridional et au Fou-kien et qui seront complètement absorbés par la Chine à la fin du II[e] siècle avant notre ère.

Les autres, poursuivant leur exode, laissent au Kouang-tong et au Kouang-si septentrional, les nombreuses tribus de Yue méridionaux qui subiront un sort analogue, dans des conditions différentes, mais à la même époque.

Ce sont enfin à l'Extrême Sud du Kouang-si, aux limites Sud-Ouest du Kouang-tong, au Tonkin et dans le Nord-Annam, les Ngeou occidentaux de race *yue*, les tribus *lo*, les Annamites en un mot, qui, partis des bords du Tchö-kiang au IV[e] siècle avant J.-C., fourniront la plus longue course, mais ne subiront pas le sort de leurs frères demeurés en chemin. Constitués dès le début du III[e] siècle avant notre ère en principauté, du Sud des deux Kouang au Col des Nuages, ils sauront seuls conserver leur caractère ethnique original. Des conditions géographiques et historiques particulièrement favorables

leur permettront de résister aux conséquences de la première conquête chinoise de 221-214, puis à celles de la création du royaume de Nan-yue (207-111 avant notre ère); de bénéficier, sous la dynastie des Tchao (Triệu), de circonstances propices à la fixation de leur race en Indochine; de n'être pas emportés par la force d'attraction de la masse chinoise et de survivre enfin à onze siècles de domination presqu'ininterrompue.

Aucune de ces causes, qui auraient pu être mortelles pour une nation en formation, ne triomphera de la vitalité des Annamites. Maîtres, ethniquement parlant, des plaines et des vallées tonkinoises dès le début du III[e] siècle avant J.-C., leur société féodale y prospérera; puis les vagues toujours renouvelées de leurs émigrants continueront à déferler vers le Sud et à porter le plus loin possible les dernières ondes du mouvement d'impulsion donné par les Yue du IV[e] siècle avant notre ère. Ils atteindront le centre de l'Annam dès la fin du siècle suivant. Là, les peuplades d'où devait sortir plus tard le puissant royaume čam leur feront marquer un long temps d'arrêt.

L'essentiel de la tâche étant alors accompli, la nation annamite, rendue possible, sera bientôt créée. Ses fils conserveront comme une force latente leur vitesse acquise et, par des coups répétés, après de longues années de guerre, finiront par triompher, en 1471, de leurs rivaux de civilisation indienne, pour s'étendre encore vers le Sud et atteindre progressivement la région de Qui-nhơn à la fin du XV[e] siècle, celle de Sôn-câu en 1611, Phan-rang en 1653, Phan-thiết en 1697, Saigon en 1698, Hà-tiên en 1714. Enfin, pendant la première moitié du XVIII[e] siècle, les Annamites parachèveront l'œuvre d'expansion de leur race en occupant toute la Cochinchine actuelle.

Ayant constitué définitivement leurs pays nationaux, tels qu'ils existent aujourd'hui, les Annamites s'arrêteront alors, conscients d'avoir fait honneur aux premiers efforts de leurs ancêtres du littoral chinois et satisfaits d'avoir créé, après vingt-deux siècles de luttes, une patrie qui semblait faite à souhait pour le génie de leur race.

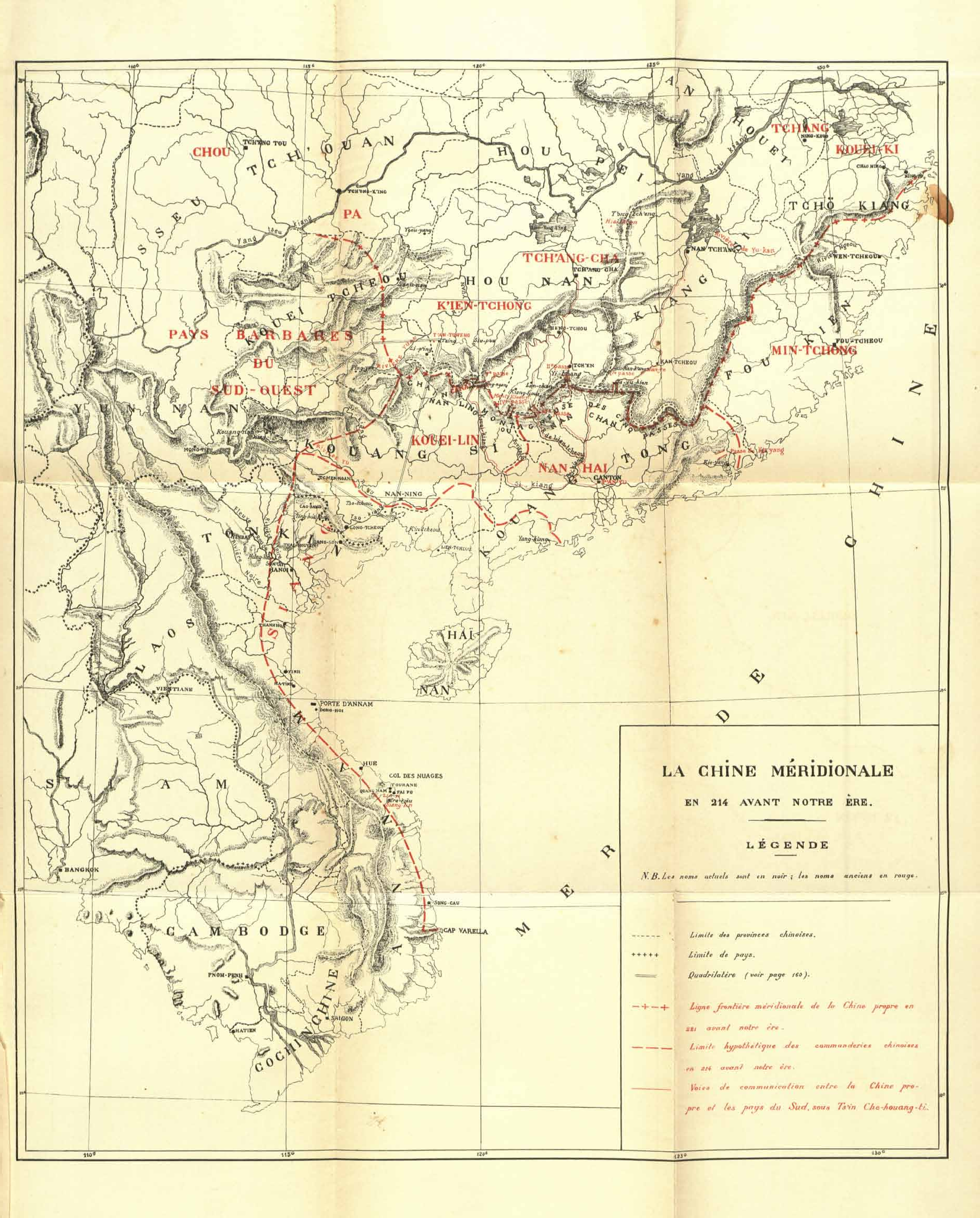

LA CHINE MÉRIDIONALE
EN 214 AVANT NOTRE ÈRE.
LÉGENDE
N. B. Les noms actuels sont en noir ; les noms anciens en rouge.
Limite des provinces chinoises.
Limite de pays.
Quadrilatère (voir page 160).
Ligne frontière méridionale de la Chine propre en 221 avant notre ère.
Limite hypothétique des commanderies chinoises en 214 avant notre ère.
Voies de communication entre la Chine propre et les pays du Sud, sous Ts'in Che-houang-ti.
MER DE CHINE
TCHANG
KOUEI-KI
TCHŎ KIANG
MIN-TCHONG
FOU KIEN
NGAN HOUEÏ
HOU PEÏ
HOU NAN
TCH'ANG-CHA
K'IEN-TCHONG
KIANG SI
SSEU TCH'OUAN
CHOU
PA
KOUEI TCHEOU
PAYS BARBARES DU SUD-OUEST
YUN NAN
KOUANG SI
KOUEI-LIN
KOUANG TONG
NAN HAI
CANTON
NAN-NING
TONKIN
HANOI
HAÏ NAN
LAOS
SIAM
CAMBODGE
COCHINCHINE
ANNAM
BANGKOK
VIENTIANE
PORTE D'ANNAM
HUE
COL DES NUAGES
TOURANE
SONG-CAU
CAP VARELLA
PNOM-PENH
SAIGON
HATIEN
TCH'ENG TOU
TCH'ONG-K'ING
NAN TCH'ANG
FOU-TCHEOU
WEN-TCHEOU
NING-KOUO
CHAO HING
NING-PO
TCH'ANG CHA
HENG-TCHOU
TCH'EN
KAN-TCHEOU
LONG-TCHEOU
LANG-SON
CAO BANG
THANH HOA
VINH
HA-TINH
DONG-HOI
QUANG NAM
FAI FO
LIEN-TCHEOU
CHEN-NGAN
MONG-TSEU
DES CINQ PASSES
NAN LING
Rivière Noire
Fleuve Rouge
Yang tseu kiang
Si-kiang
Passe de Kie-yang
Rivière de Yu-kan
Yang-kiang

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement . . . . p. 137

Chapitre I. **La frontière méridionale chinoise avant la conquête des pays du Sud** . 138

Chapitre II. **Les théories sur la localisation de la commanderie de Siang** . . 153

Chapitre III. **Les textes** 168

A. *Houai-nan tseu* 169
B. Sseu-ma Ts'ien. *Mémoires historiques* 178
C. Pan Kou. *Histoire des Han antérieurs*. 201
D. *Kiao-tcheou wai-yu ki* et *Kouang-tcheou ki*. 209
E. Wang Yin. *Tsin chou ti tao ki* 217
F. Li Tao-yuan. *Chouei-king tchou* 219
G. Les traditions historiques annamites. 225

Chapitre IV. **Conclusions.** 232

Appendice. **Note sur les origines du peuple annamite** 245

Carte : *La Chine méridionale en 214 avant notre ère* . . . . . . hors texte



NOTES D'ARCHÉOLOGIE INDOCHINOISE

PAR H. PARMENTIER

Chef du Service Archéologique de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

I. — RELEVÉ DES POINTS ČAMS DÉCOUVERTS EN ANNAM DEPUIS LA PUBLICATION DE L'INVENTAIRE.

L'*Inventaire des monuments čams*, établi d'une façon qui paraît à peu près définitive pour les monuments debout, ne l'est pas encore d'une manière aussi complète pour les bâtiments réduits à de simples tertres de décombres ou pour les sculptures qui furent extraites de semblables vestiges et qui sont adorées à cette heure par les Annamites sous un travestissement à la chinoise.

De nombreuses découvertes nouvelles sont à espérer dans cet ordre dès que quelque chercheur s'y intéresse pour une région déterminée. C'est ainsi que nos collaborateurs, les Pères Max et Henri de Pirey pour le Quảng-trị et le Quảng-bình et le Dr Sallet pour le Quảng-nam, ont largement augmenté le nombre des points čams connus dans ces trois provinces. Les PP. de Pirey ont, avec des crédits fournis par l'Ecole, exécuté des fouilles dans quelques-uns des tertres les plus importants ainsi découverts ; il en a été rendu compte dans la chronique du *Bulletin*. Le Dr Sallet de son côté prépare un inventaire détaillé des nombreux vestiges répandus sur toute la surface du Quảng-nam, la « province čame » par excellence. Il ne sera pas inutile cependant de donner sommairement les nouveaux points repérés dans tout l'Annam depuis la publication des deux volumes de l'*Inventaire*. Nous suivrons dans cette révision rapide le plan adopté pour celui-ci, c'est-à-dire en allant du Sud au Nord.

Rappelons, pour débuter, car nous l'avons oublié dans l'établissement de l'*Inventaire*, le souvenir d'une idole čame qui existait dans l'île Vache, à la hauteur de la pointe Degi, et qui par malheur est perdue depuis 1897.

Nous devons sauter un grade pour trouver des points nouveaux. C'est au Ninh-thuận que nous rencontrons le premier. M. Dussol, Contrôleur des Douanes et Régies à Ninh-chữ, à qui, je crois, on doit déjà la découverte des inscriptions de Thành-hiệu et du Kadu (Cœ. C. 121 et 123), nous a signalé récemment, aux environs des salines de Phương-cưu, un emplacement čam. Les indigènes le désignent du nom d'un arbre : « Cây cộc » et il est marqué « ruine chame » sur la carte au 25.000e. Il dépend du village de Tri-thủy, canton de Mỹ-tương, đạo de Ninh-thuận. C'est un simple tertre où rien n'est plus

reconnaissable. A 200 mètres environ à l'Est est un cimetière (?) čam, le Kuk Ông Ngươn, avec alignements de galets, correspondant aux anciens *kuts* (1), tandis qu'un peu plus loin est un rectangle délimité par des dalles minces posées de champ, avec une ou deux divisions intérieures faites de même : cette petite enceinte est très vénérée et très redoutée des indigènes et ils rendent un culte aux génies du lieu pour obtenir de bonnes récoltes. D'autres dispositions analogues existent à quelques centaines de mètres au Sud.

Un certain nombre de *kuts* ornés et une statue masculine sans tête sont réunis dans la propriété de M. Caville à Đông-mé. La statue est assise à l'indienne devant un chevet, sur une plinthe haute divisée par une mince gorge. Les mains posent sur les cuisses ; la droite a les doigts pendants ; la gauche est cassée. Les jambes sont maladroitement indiquées. Les seins sont forts pour un homme. La parure consiste en une ceinture-corselet et trois colliers pendants ; l'inférieur est un rang de perles avec pendeloque centrale. Un cordon brahmanique en fil se tord au travers de la poitrine nue. Le seul vêtement est un sampot à devantier rond qui couvre le pied droit ; celui-ci pose lui-même sur un pan étroit qui couvre la cheville gauche. Le chevet suit étroitement le contour de la tête et des épaules ; il est cassé en haut. La statue, de grès gris, mesure 0 m. 66 de haut sur 0 m. 54 de large et une profondeur voisine.

Les *kuts* sont au nombre de trois. L'un est un *kut* de femme réduit à la tête, aux épaules et aux seins stylisés en spirales. La face est longue ; la tête porte une petite mitre en bonnet. Une ceinture plate passe sous les seins transformés. Sur le fond, de chaque côté de la tête, est un décor. Un trou perce la pièce en bas et en avant. La matière est un granit verdâtre, de 0 m. 77 de hauteur.

Des deux autres *kuts*, l'un offre seulement un lambel et de beaux décors du dernier art čam, en haut et en bas. Il présente de même un trou dans la partie inférieure. C'est encore un granit vert, de 0 m. 625. L'autre, à section ovoïde, montre pour tout motif un lambel. Il est de granit blanchâtre et mesure 0 m. 37.

A ces pièces est joint un *bathuk* (brasero de pierre) circulaire à oreillettes, orné de lotus opposés. Il a 0 m. 155 de haut. Enfin, devant la maison, une petite cuve à ablutions, qui paraît n'avoir rien de spécial, sert de support à un buddha chinois et un gros galet ovoïde l'accompagne.

L'absence de M. Caville, lors de notre visite, ne nous a pas permis de savoir si ces pièces viennent de quelque lieu voisin et nous sommes réduits aux conjectures sur leur origine : une statue masculine de dimensions

---

(1) Rappelons, pour l'intelligence de nos descriptions, qu'on appelle *kut* une pierre funéraire ; *bathuk*, un brûle-parfum de pierre ; *bamuñ*, un sanctuaire de construction légère.

analogues, dégagée au cours des travaux de la gare de Phanrang-Tour-Cham, n'a pu être retrouvée lorsque nous avons voulu, dix ans après sa découverte, la faire transporter au Musée de Tourane, enfin ouvert, et le *bathuk* du *bamuñ* de Pō Nraup, à peu près abandonné des indigènes et voisin de la station de Sông Long-sơn, avait disparu à notre dernière visite. Il est probable que telles sont les origines de ces diverses pièces.

Au Khánh-hoà, une nouvelle enquête nous a appris que la fameuse inscription de Võ-cạnh (Cœ. C. 40) fut trouvée couchée sur la lisière S. d'un tertre čam vaguement orienté, situé à 400 mètres à l'orient de l'église. Une fouille exécutée en ce point le 19 novembre 1922 en présence de M. Sylvain Lévi n'a fourni comme vestiges que quelques rares débris de briques énormes : 0 m. 18 × 0 m. 35 × 0 m. 08.

Au Phú-yên, la carte au 25.000[e] porte à 5 km. environ à l'Est un peu Sud de la citadelle de Thánh-hồ, sur la rive N. du Sông Đa-rang, une « ruine čame » qui dépend du village de Cam-thạch et que nous n'avons pas encore eu l'occasion de reconnaître. Plus au Nord, sur un sommet des Cam-sơn, droit à l'Ouest du phủ de Tuy-an, le tri-phủ signale une inscription rupestre sans doute très effacée. Elle n'a pu encore être examinée et la prudence empêche de la porter à l'Inventaire des inscriptions. Elle dépend du village de Mỹ-long.

A Sông-cầu, la nouvelle résidence abrite dans son vestibule une ou deux pierres, peut-être čames, qui proviennent de Cheo-reo, d'après des renseignements fournis par M. Cottez à Huê.

Dans la province de Bình-định, le P. Durand a retrouvé dans une de ses anciennes cures, à l'église de Nam-bình, village de Hữu-thành, une belle cuve à ablutions circulaire, de 0 m. 75 de diamètre ; comme d'ordinaire, elle a perdu son bec.

Aux environs de Phù-mỹ, la recherche intempestive des briques čames, excellents matériaux de construction, a permis de reconnaître deux anciens emplacements d'édifices. Tous deux sont à un demi-kilomètre de la route mandarine, à un kilomètre de Phù-mỹ, l'un au Sud et l'autre au Nord. Le premier, Gò-kho, dépend du village de Phú-thiện ; le second, Gò-thọ-lâm, de Diêm-tiêu. Nous devons cette double indication à M. de Tastes, délégué à Bồng-sơn en 1909.

La fouille du dépôt de jarres, signalé par M. Vinet à la pointe Sa-hoi (cf. *BEFEO*, IX, 413), a été enfin effectuée et adonné d'excellents résultats consignés ci-après dans la Chronique.

Les quelques « caractères effacés » voisins de l'inscription de Long-thành, notés dans l'*IC.*, II, 582 (= Cœ. C. 168) constituent en réalité un mot sur la surface supérieure d'une grosse roche située derrière la roche inscrite. Un mot est de même gravé, dans une cascade de la même région, en un point qui dépend du village de La-van. Elle est en face du poste de Sa-huỳnh, de l'autre côté de la route mandarine, au pied de la colline, à un kilomètre environ à vol

d'oiseau. Ce mot (Cœ. C. 169) a été gravé en bas d'un rocher, face à l'Est franc, sur le côté gauche d'aval, au premier tiers de la chute en partant d'en bas. Un champ à l'Est, à une centaine de mètres de distance, passe pour l'emplacement d'une briqueterie čame. Je n'y ai rencontré que deux fragments de briques, qui paraissent en effet avoir cette origine, et un débris de porcelaine Song.

A mi-chemin de Sa-huỳnh, la grande route traverse un tertre de sable où fut trouvé un vase de o m. 30 de haut, couvert par une assiette chinoise. Près de l'hypothétique briqueterie čame, à 1 m. 50 de profondeur, fut découvert un lit de briques et de débris avec des cornalines percées comme celles des jarres. J'ai trouvé en outre dans ce champ quelques débris de cette grossière terre cuite qu'on est tenté de considérer comme préhistorique, mais en même temps un débris de céladon Song non douteux.

A une vingtaine de kilomètres au Nord de Sa-huỳnh, cette fois en plein Quảng-ngãi, se trouve l'inscription rupestre de Mỹ-thuận. Le roc se dresse au milieu des rizières, à côté du village de Thạch-lập, dans les terrains du xã de Lâm-an, ấp de Mỹ-thuận, canton de Thổ-tri, huyện de Đức-phổ, à 3 km. environ à l'Est de la route mandarine et à gauche de la route de Mỹ-hà, qui part du huyện.

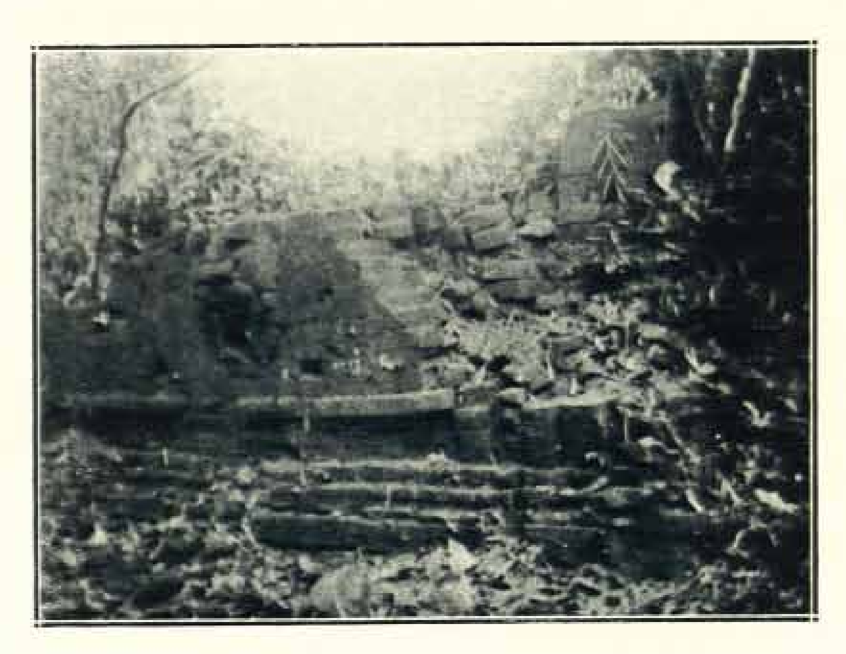
L'inscription fait face à l'Est exactement ; un morceau de la roche au sommet, mais non inscrit, a été enlevé pour l'empierrement de la route mandarine. L'inscription a dû comprendre 6 lignes de grands caractères, dont il ne reste que quelques rares groupes de lettres allongées, au corps de 8 mm. 1/2. Les indigènes appellent cette pierre Ông Lê et les Čams du Bình-thuận qui la connaîtraient se seraient informés récemment de son sort auprès de voyageurs annamites.

Une nouvelle étape un peu plus faible nous amène auprès d'autres souvenirs čams qui nous ont été signalés par le Dr. Galinier.

Dans le village de Phú-nhân, canton de Thịnh-hoà, huyện de Sơn-tịnh, à 7 km. au Nord de Quảng-ngãi et un peu au Sud-Ouest de la route, le miếu Cal-trôi marque les restes d'un monument čam. Il n'en subsiste que quelques briques et une remarquable statue que nous avons trouvée fichée par son tenon dans la pièce centrale d'un piédestal ordinaire. Cette statue est de la grande époque. Grâce à l'heureuse intervention de M. Laborde, résident de la province, elle est entrée au Musée de Tourane. C'est une figure de Lakṣmī (?) (pl. XIV, *A*) debout devant un chevet trilobé et pointu, à double épaisseur ; celle d'arrière vient mourir au-dessus de la plinthe. La statue a le torse nu, les seins forts, le haut du ventre porte des plis. Les bras pendent ; le droit tient un bouton de lotus à longue tige, accolée au fond ; le gauche un grand flacon sans bec. Le vêtement est un sarong qui tombe jusqu'aux chevilles, avec, en avant, un grand pan simple, décoré de carrés enfermant chacun un losange lobé. La coiffure consiste dans le grand chignon de l'art primitif, à deux chutes latérales de mèches ; les cheveux sont découpés en deux pointes



A. — Statue de Lakṣmī [(?), p. 270].



B. — Gargouille, près de Prék-sàlà (p. 279).

sur le front et descendent fort bas devant les oreilles. Les sourcils sont unis à la base du nez. L'image ne porte aucun bijou. Le bras gauche a perdu la moitié de l'avant-bras et perdra sans doute bientôt l'autre moitié, qui se décolle. La statue est de grès et mesure, sans le tenon, o m. 97 × o m. 45 × o m. 16.

A Phong-niên, mêmes canton et huyện, mais un peu plus loin, se voit une jolie pagode annamite à côté des vestiges d'un monument čam marqué par quelques débris de briques, un Nandin accroupi dans la pose ordinaire et sans collier, de o m. 80 de long ; deux cuves à ablutions, dont une cassée, et deux pierres rondes, l'une à deux quarts de rond opposés, l'autre avec une rosace en marguerite gravée sur la face supérieure, des diamètres respectifs de o m. 48 et o m. 53.

Cinq kilomètres plus au Nord, mais bien à l'Ouest de la route, est un autre emplacement, au village de Trài-bình trại, canton de Tịnh-trung, même huyện. Le monument, qui peut avoir été orienté à l'Est, se trouve sur le côté Nord d'un mamelon. Un arbre mort occupe le sommet du tertre principal. Une fouille rapide a mis au jour une entrée d'édifice latéral. On a trouvé autrefois en ce point une statue, emportée, puis réenterrée en raison de ses maléfices, ainsi que deux plats en métal et des sapèques, disparus, cela va sans dire. Une fouille faite par le tri-huyện qui nous y a conduit a dégagé un rouleau de *peṣaṇī* et une jolie idole féminine qui tenait de la main gauche un flacon et de la droite un chapelet entourant la paume : ces mains furent trouvées brisées et séparées.

A Tân-hy, près de Sơn-trà, existeraient, d'après des renseignements qui nous furent fournis à Sa-huỳnh, un puits où auraient été jetées trois statues, dont un Gaṇeça, tandis qu'au village de Tuyêt-diêm, le lieu dit Nhà-thờ-ông mériterait d'être examiné.

L'enquête minutieuse entreprise par le Dr. Sallet au Quảng-nam et qui a donné déjà des résultats si précieux (seconde inscription de Hòn-cục, pierre de Mê-môn, liṅgas de Phong-thủ, etc. ; cf. *BEFEO*, XVIII, x, 57-59) est interrompue à cette heure par l'envoi du Dr. Sallet au Bình-thuận. Nous mentionnons, sans les détails qui paraîtront plus tard, tous les points nouveaux.

Le docteur a examiné à Phú-lâm les bronzes signalés par M. Ferez (cf. *IC*. II, 588) et les a reconnus comme d'origine annamite. Il signale des vestiges čams à Phú-xuân, canton de Phú-quí, huyện de Tam-kỳ ; des sculptures à An-mỹ đông, canton de Chiên-đàn, même huyện ; à Thị-thượng, ấp de Chiên-đàn, parmi lesquelles un somasūtra et le bas d'un pilier à contrecourbes ; à An-thái, canton de ce nom, huyện de Lệ-dương, phủ de Thăng-bình, d'où provient la stèle Cœ. C. 138, il précise l'emplacement du cồn dàng où elle a été trouvée : il est situé à l'Est des ấp de Trung-thành et de Tây-lộc.

A Trung-phước, canton de Quảng-đại, huyện de Quê-sơn, sont deux inscriptions rupestres (Cœ. C. 160) dont nous avons reçu les estampages. Un miêu du hameau de Tứ-chánh, Phú-gia, même canton, abrite un tympan qui paraît intéressant. Trà-long, canton de An-thái, huyện de Lệ-dương, a des sculptures čames.

C'est encore un tympan sans doute qu'on trouve au village de Tứ-chánh, canton de Phú-mỹ, huyện de Lệ-dương. Thanh-ly, même canton, n'offre qu'une pierre intermédiaire de piédestal. Liễu-trì, encore du même canton, a un cồn dàng et des sculptures ; Ngọc-sơn, même canton, une pierre de construction. De An-ninh, canton de Phú-mỹ, huyện de Duy-xuyên, provient l'inscription Cœ. C. 162, gravée sur les côtés d'une cuve à ablutions.

Le docteur nous donne le rôle exact du Chu-bái de l'*IC*. II, 336 : ce n'est pas un village indépendant, mais le marché de Hương-quê.

Bình-trung, dans le canton de An-thạnh hạ, du huyện de Lệ-dương, a des sculptures; Thanh-châu, canton de Đông-an, huyện du Duy-xuyên, des vestiges de monuments. An-thành, du canton de Mậu-hoà, même huyện, a des restes de citadelle, et la montagne voisine porterait un rocher inscrit. A Xuân-phú, canton de ce nom, huyện de Quê-sơn, est un Nandin ; à Mông lãnh, même canton, une simple pierre de construction ; à Dưỡng-mông, même canton, une partie de piédestal et une pierre circulaire de couronnement (?) ; à Vĩnh-trinh, canton de Đông-an, huyện de Duy-xuyên, une inscription rupestre (Cœ. C. 165).

Mỹ-lộc, sur le chemin de Trà-kiệu à Hương-quê, offre de simples vestiges d'emplacement. Il en existe d'autres à Lạc-câu, canton de An-thạnh hạ, huyện de Lệ-dương, à Cổ-tháp (dont le nom « vieille tour » est caractéristique), canton de Đông-an, huyện de Duy-xuyên ; à La-tháp, canton de Mậu-hoà, même huyện. On trouve des sculptures à Phụng-châu tây, canton de Mỹ-khê, même huyện ; des sculptures et un liṅga à Long-phước, même canton ; des vestiges et une tête sculptée à Triều-châu, canton de An-lạc, même huyện ; un liṅga à Mỹ-khê, canton de ce nom, même huyện ; des statues et des sculptures sur un emplacement čam au village de Quảng-đại, canton de ce nom, même huyện.

Le docteur rectifie la situation administrative de Bàn-lãnh, dont le canton, Đa-hoà, dépend du huyện de Duyên-phước et non de celui de Duy-xuyên, comme il est dit dans l'*IC*. I, 308. Il y existe en plus une partie de piédroit.

A Giao-thủy ou Quảng-huê, le marché de Hoà-duân, se voient d'autres vestiges de monuments et une cuve à ablutions. A Ô-gia, canton de Quảng-đại thượng, huyện de Quê-sơn, il existerait, d'après un vieux renseignement de notre ancien collaborateur M. Rougier, un cồn dàng. Dans les sables de An-trường, canton de Phú-khương, huyện de Duyên-phước, une tête de buddha a été signalée au Dr. Sallet ; à Hà-thanh, canton de An-thái, même huyện, une statue féminine dans un miếu ; un tympan à Giên-bình, diverses sculptures en réemploi et une *peṣaṇī* qui est entrée au Musée de Tourane. Les quelques vestiges qu'on trouve en ce point sont ceux précédemment signalés (*IC*. I, 336) comme appartenant à An-quán, village voisin qui est du même canton de An-nhơn, même huyện.

A Phước-kiều, même canton, est un éléphant métope ; à Phú-triêm, même canton, quelques pierres čames. Bàng-trạch, canton de Đức-hoà, huyện de Đại-lộc, en a quelques autres et un cồn dàng. Il en est de même pour Ái-mỹ đông, canton de Mỹ-hoà, même huyện. M. Rougier a mentionné incidemment

dans une note un cồn dàng au village de Phú-chiêm, canton de Hạ-nông, huyện de Duyên-phước. Au village de Nông-sơn, canton de An-thái, même huyện, est une statue grossière. Ai-nghĩa Tuý-loan, canton de An-phước, huyện de Đại-lộc, montre des vestiges de monument čam, et La-qua, canton de Hạ-nông, huyện de Duyên-phước, offre en plus quelques sculptures ; il y fut trouvé une statuette de bronze de la bonne époque, mais très rongée par l'oxydation ; elle est restée entre les mains de M. Rougier. On voit encore des vestiges et des sculptures à Hoà-mỹ, canton de Mỹ-hoà, huyện de Đại-lộc, un cồn dàng à Hà-nha, canton de Đại-an, même huyện. A Bàng-an, où deux cồn dàng existent en plus des tours, celles-ci viennent d'être encloses pour éviter la suite des déprédations qui nous ont coûté un des édifices ; quelques sculptures nouvelles ont été trouvées aux environs.

Le hameau de Làng-yên, qui dépend du village de Thanh-châu, canton de ce nom, huyện de Duyên-phước, possède une statue barbue dont les Annamties ont fait un génie féminin très redouté. A Đại-lợi, canton de Đức-hoà-hạ, huyện de Đại-lộc, existent des vestiges de monuments et des sculptures.

Cẩm-vân, canton de An-thái, huyện de Duyên-phước, offre un cồn dàng en partie fouillé d'où fut extrait un piédroit inscrit (Cœ. C. 156) et une curieuse pierre de couronnement. Đại-an, canton de ce nom, huyện de Đại-lộc, a un cồn dàng et des sculptures. La-thọ, canton de Hạ-nông, huyện de Duyên-phước, offre deux emplacements ; c'est dans celui du ấp de Tứ-giáp que furent trouvées les pièces de métal inscrites (Cœ. C. 143-145) ; de l'autre provient un tympan de Gajalakṣmī. A Quang-hiện, canton de Thanh-quít, même huyện, se rencontrent un cồn dàng et des sculptures. Au village de Thanh-quít, chef-lieu du canton, un cồn dàng a donné diverses pierres, une peṣanī et une cuve à ablutions de forme un peu spéciale.

A Bích-tràm, canton de An-thai, même huyện, le cồn dàng, réduit à peu de chose, a fourni une statue intéressante qui peut, sous ses enduits annamites, être de bronze, de remarquables dvārapālas et une cuve plus anormale encore que la précédente. Phú-sơn, canton de An-phước, huyện de Đại-lộc, offre des deux côtés de la rivière une tour démolie, deux tertres et un Nandin ; l'inscription Cœ. C. 146 provient de l'un des tertres. A Trà-đình, canton de Xuân-phú, huyện de Quê-sơn, sont deux lions métopes. Près de l'important marché de Miêu-bông, canton de Thanh-quít, huyện de Duyên-phước, gisent quelques pierres d'origine čame. Bồ-mưng, même canton, possède deux cồn dàng presque réduits à rien dont l'un a donné la stèle Cœ. C. 108 et quelques sculptures.

Aux Montagnes de Marbre qui dépendent du village de Hoá-quê, canton de Bình-thai hạ, huyện de Hoà-vang, le docteur croit que des grottes autres que celle signalée dans l'*IC*. I, 316 ont été utilisées par les Čams, et j'ai moi-même reconnu entre deux des rochers un tertre formé de briques čames. Phước-hưng, canton de Phước-tường, même huyện, a dans un pagodon sur pilotis une statue čame très annamitisée. Cẩm-lệ bắc-thôn, canton de

Hoà-an, même huyện, offre une série de débris peu caractéristiques, mais qui semblent pouvoir être rapportés à la civilisation čame. Hoá-quê, dont nous avons indiqué plus haut la situation administrative, a, près de la route mandarine, des vestiges qui ont donné la stèle Cœ. C. 142. — Hoà-an, même canton, a une statue accroupie et des débris de piédroits intéressants.

Auprès de la station de Nam-ô, au pied du Col des Nuages et au bord de la mer, M. Cosserat, de Huế, nous a signalé un emplacement de monument čam où nous avons pu faire une fouille rapide le 29 avril 1923.

Quelques pièces sont entrées au Musée de Tourane ; les unes avaient été réunies à la résidence de Faifo et ont été envoyées au Musée par M. Bougier à son départ. Leur origine est par malheur inconnue. Elles seront décrites dans l'Inventaire du Quảng-nam, dont elles proviennent sans aucun doute. D'autres tirent leur origine des fouilles du Quảng-bình et du Quảng-trị : leur description est liée à celle des monuments d'où elles furent extraites.

De l'autre côté du Col des Nuages, nous ne retrouvons aucune indication nouvelle avant Huế où le docteur Sallet a signalé deux curieux gajasiṃhas à l'entrée de la pagode du ấp Trường-giang, du village de Phú-xuân, dans les faubourgs de Huế.

Au Quảng-trị et au Quảng-bình, la connaissance de points nouveaux est due aux enquêtes minutieuses des PP. M. et H. de Pirey. Nous avons rendu compte dans le *Bulletin* des fouilles de Đà-nghi et de Thạch-an au Quảng-trị, de celles de Mỹ-đức au Quảng-bình. Nous allons consigner ici seulement les points nouveaux signalés dans les deux provinces. C'est un cồn dàng au village de Tân-dinh, au village de Mộc-đức ; un liṅga dans un miễu du village de Động-há, un autre emplacement au village de Lam-long sur la route de Cam-lộ ; un autre encore dans les terrains du village de Cam-lộ au voisinage du point où cette voie se détache de la route mandarine.

Notons qu'un certain nombre de sculptures ont été réunies à la résidence de Quảng-trị par les soins de M. Jabouille, en attendant que les principales soient dirigées sur le Musée de Tourane.

Au Nord, la ligne du chemin de fer traversera le terrain où se trouvait la pagode de Hà-trung qui conserve des sculptures et inscriptions, Cœ. C. 113, d'un monument čam disparu sans laisser d'autres traces. Les fouilles et terrassements nécessaires ont été exécutés sous le contrôle de l'Ecole et ont révélé seulement des substructions légères et confuses dont le plan a été levé un tertre qui dominait le terrain et qui semblait formé de la ruine d'un kalan s'est révélé simple butte artificielle sans doute d'origine annamite.

Dans le Nord du Quảng-trị des vestiges sont signalés à Xuân-hoa et une bizarre citadelle dont l'origine est inconnue à Mỹ-tá, canton de Thủy-ba, phủ de Vĩnh-linh.

Nous avons pu fixer l'origine des quelques bronzes čams entrés au Musée de l'Ecole et dont plusieurs furent acquis dans cette province : la jolie image d'Avalokiteçvara D 22. 61 (*BEFEO*, XVI, v, 95), le Vajrapāṇi D 22. 64

(*BEFEO*, XVII, vi, 44), le Brahma (?) D 22, 59 (*BEFEO*, XV, v, 95) et le personnage hermaphrodite à deux faces D 22, 60 (*ibid.*).

Le premier provient de Thủy-can, près du Cap Lay et au bord de la mer; pour le second nous n'avons que le nom vulgaire du village, Bồ-bằng, forme qui ne permet pas de le trouver sur la carte, mais nous connaissons le nom du canton, An-cư, du phủ de Triệu-phong, ce qui fournit au moins une localisation approchée. Le troisième a été découvert à Vĩnh-phước, même phủ, comme il est dit déjà dans l'*IC.*, II, p. 600. Quant au quatrième il ne provient pas de la trouvaille de Kẻ-nai comme nous l'avions supposé un instant (cf. *BEFEO*, XVIII, x, 62), mais son origine est bien plus méridionale : il fut trouvé vers 1897 au village de Lệ-sơn, au Thừa-thiên.

Pour le Quảng-bình, un vague cồn dàng est signalé à Trung-tín, un autre à Hương-phương. Il en a existé deux autres dans les villages de An-định et de Phú-việt, mais ils ont été si bien exploités qu'il n'en reste plus que le souvenir. A Thu-thư les travaux du chemin de fer ont dégagé une partie de buddha de bronze et quelques pierres sculptées. Il y aurait à Long-đại une enceinte carrée, de près de deux hectares, dont l'origine est problématique. Un cồn dàng se trouve à Phương-thượng ou Kẻ-sen; d'autres peut-être à Tả-phan, à Trúc-li-phường, à Trương-ly où l'on voit une pierre de construction čame, à Phú-quí ou Phú-lâm, un autre entre les hameaux de Phú-đinh et Lâm-trạch, d'autres à Hoàn-phúc, à Diên-lộc ou Mục-tương, à Quảng-khê sur la rive droite du fleuve après le bac, à Pháp-khệ ou Phú-lưu, où une statue čame « pousse », sort de terre, sans doute par le travail de l'érosion voisine.

Enfin, pour terminer cette rapide revue, rappelons que l'inscription de Rôn a été transportée au Musée de Tourane; nous n'avons pu encore étudier les traces de la grande salle d'origine inconnue qu'on voit, paraît-il, près du marché, sous les cocotiers, pas plus que les vieux pilotis signalés au village voisin de Gi-lộc.

II. — VIṢṆU ET EMPLACEMENTS DE MONUMENTS INDOKHMÈRS A VONG-THÊ (LONG-XUYÊN).

Le Viṣṇu trouvé en 1912 à Vong-thê et signalé dans *BEFEO*, XIX, v, 107, est aujourd'hui la divinité d'une petite pagode bouddhique du lieu; elle est située à un kilomètre environ de la rivière. Elle provient de l'emplacement d'un monument ruiné près de la maison commune et est venue rejoindre dans la pagode une des inscriptions signalées par M. Aymonier (Cœ. Camb. 3 ou 4); celle-ci a été trouvée sur place avec d'autres vestiges.

La statue (fig. 1), à quatre bras, qui paraît debout, brisée aux genoux, a été installée sur un autel au-dessus d'un énorme lotus dont elle semble ainsi sortir. Elle avait, entière, 3 m. 35 de longueur, d'après la lettre de M. de

Laprade qui nous annonça sa découverte. Ses pieds, que nous n'avons pu voir, ont été enterrés sous l'autel. La pièce a été peinte et en partie dorée par les Annamites, mais aux dires des indigènes sans aucune addition.

Cette sculpture curieuse, d'assez faible valeur d'art il est vrai, mesure encore 2 mètres dans la partie visible. Il est impossible à cette heure de savoir s'il s'agit d'une image couchée, redressée, par les nouveaux fidèles, ou si le vieux sculpteur a représenté debout le dieu dans la pose qu'il prend lorsqu'il est étendu sur le serpent Ananta ; car le capuchon de celui-ci se redresse au-dessus, son corps se déroule en replis par derrière, et la main gauche supérieure a les doigts allongés sous la mitre comme si la tête s'y appuyait. L'autre main gauche, ramenée sur la poitrine, a son attribut brisé. Les bras droits tiennent en haut le rosaire au lieu du disque qu'on attendrait, en bas une boule. Le seul détail de costume apparent est la mitre cylindrique. Elle est ornée au sommet d'une accolade saillante ; deux traits semblent en amorcer une autre à la base. Les bras portaient des bracelets. Tout le reste et le détail même du nāga est indiscernable. Le tête principale du capuchon est tombée et celle qui apparaît en dessus de la main gauche peut être une interprétation annamite.



Fig. 1. — Statue de Viṣṇu.

Aux côtés de l'autel sont dressées deux grandes dalles schisteuses, piédroits de porte de 2 m. 50 × 0 m. 80 × 0 m. 25, dont l'une porte la seule inscription conservée.

Deux autres dalles semblables gisent au dehors avec un joli linteau du type II évolué, complet mais, brisé par le milieu.

III. — NOUVEL ÉTAT DE L'INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE LA PROVINCE DE TÂY-NINH.

A la suite des recherches de M. Cudenet, résident de la province, et de feu le général de Beylié, une première tournée dans la région de Tây-ninh m'avait

permis d'établir le relevé des points archéologiques qu'elle contenait [1]. M. Balencie, à qui l'on doit déjà de précieux renseignements sur les rares vestiges du passé dans l'inspection de Chợ-lớn [2], nous fit parvenir le 16 septembre 1919, dès qu'il eut pris la direction de la province de Tây-ninh, une liste qui complétait mon premier relevé ; elle contenait de nombreux points inédits dont quelques-uns d'un haut intérêt. Ce nouvel effort m'a permis d'exécuter utilement une seconde tournée, du 24 novembre au 7 décembre 1919, en chaloupe d'abord dans le Sud et l'Ouest du pays, puis en charrette dans le Nord où les communications ne sont possibles que par voie de terre. J'ai été grandement aidé dans ce voyage par l'obligeance de M. de Cuniac qui avait succédé à M. Balencie, et je suis heureux de les remercier tous deux de leur aimable collaboration.

Avant d'exposer les résultats [3] de cette enquête, une indication générale est nécessaire. Les points portés sur la liste due à M. Balencie et quelques autres signalés par les autorités locales au cours de cette inspection sont pour une bonne part des monticules connus par une simple tradition indigène comme le lieu ou les restes de *tháp* ou stûpas, mot qui chez les Annamites désigne d'ordinaire des édifices massifs en maçonnerie et qu'on traduit approximativement par « tour » ou par « tombeau » suivant le cas. Trop souvent l'emplacement ainsi désigné n'est marqué que par un tertre de terre, sans aucuns vestiges, pas même quelques débris de briques ou d'autres matériaux ; plus rarement, c'est un simple bassin qui fixe le souvenir. Dans ces conditions, l'absence de toute trace certaine interdit d'admettre comme sûre la tradition locale : l'endroit correspondrait plutôt à l'emplacement d'une pagode légère ; l'ancienneté de celle-ci, d'ailleurs possible, ne peut être contrôlée. Nous signalerons ces points pour simplifier les recherches futures, mais nous ne les porterons pas sur la liste archéologique. Ailleurs, des représentations divines extraites du sol, des briques entières ou en fragments, confirment les souvenirs indigènes.

Ces emplacements correspondent sans doute alors à des édifices en briques, comme il en subsiste dans la province, sanctuaires cambodgiens antérieurs à la période d'Aṅkor. L'attribution d'origine de ces bâtiments résulte sans ambiguïté de leur similitude complète avec des édifices khmèrs dont la date est garantie par de nombreuses inscriptions. Enfin les seuls restes čams sont des

---

(1) *Relevé archéologique de la province de Tây-ninh. BEFEO*, IX, 739-756.

(2) *BEFEO*, XVIII, x, 63. Je profite de l'occasion pour corriger une erreur de cote qui n'a pas été relevée dans l'erratum. P. 62, l. 39, lire : « 0 m. 54 » au lieu de « 0 m. 46 » pour la statue signalée par le frère de M. Balencie.

(3) Les vestiges les plus importants trouvés dans cette région se rapportent à l'art indokhmèr sur lequel nous publierons prochainement une étude. Nous n'en donnerons donc ici qu'une courte description, renvoyant à ce travail pour un examen plus complet et pour les documents graphiques nécessaires.

sépultures vieilles d'à peine un siècle, qu'on trouve sur le territoire même du chef-lieu de la province.

Pour plus de clarté, nous grouperons les vestiges par cantons, en faisant passer d'abord les subdivisions du Nord [1] : Bǎñ-črum, Cơñ-bè-dèñ, Hoà-ninh et Tà-bèl-yul.

Hoà-ninh, qui contient le centre de Tây-ninh, borde en partie le Vaïco oriental et pousse une étroite bande, épanouie au Nord le long d'une des deux rivières qui forment ce fleuve, le rạch Nga-bat. Ce canton enferme ainsi celui de Tà-bèl-yul entre son centre et ce prolongement. Toute cette partie de la province, suite des plaines du Cambodge oriental, est zébrée de bandes de forêt assez dense, séparées par de longues clairières N.-S. au sol aluné, à l'herbe haute. A l'Est de Tây-ninh le canton de Hàm-ninh thượng est encore occupé par cette alternance de bois et de savanes ; bordé par la rivière de Saigon, le canton de Triêm-hóa, qui vient jusqu'au Vaïco, prend davantage l'aspect des cantons méridionaux. Ceux-ci, Giai-hoá au-dessus du fleuve, Khañ-čhvèñ le plus au Sud-Ouest, coupé en trois tronçons, enfin les deux derniers, à cheval sur le Vaïco, Mỹ-ninh et Hàm-ninh hạ avec le gros centre de Trảng-bàng, offrent les paysages ordinaires de la Cochinchine et en certaines parties semblent des régions à peine émergées.

Canton de Bǎñ-črum.

La liste de M. Balencie indiquait pour ce canton deux points situés dans le territoire immense du village de Préi-tóč. Le premier et le plus à l'Est n'est qu'un ancien fortin cambodgien. Il semble situé par 12 G. 94 et 115 G. 54. Le second, à 1500 mètres environ au Sud-Ouest du précédent, est caractérisé par la présence d'un petit srah allongé Est-Ouest. Il n'offre aucune trace de briques, et son antiquité reste ainsi des plus problématiques. Enfin les indigènes montrent à 300 mètres à l'Est la place d'une pagode disparue, qui aurait existé encore il y a une centaine d'années.

Canton de Cơñ-bè-dèñ.

Le seul point signalé par M. Balencie, les ruines d'une tour en briques, est d'un réel intérêt. Il existe en effet tout au Nord du canton, sur le territoire de Rùñ ou Rùm, à 3 kilomètres environ au Sud-Ouest de la maison commune de

---

[1] Tous ces noms nous ont été communiqués par les soins de l'inspection de Tây-ninh, en caractères chinois ou en caractères cambodgiens suivant qu'ils se rapportent à une forme annamite ou à une forme cambodgienne ; ils ont été orthographiés d'après la transcription annamite ordinaire pour ceux en caractères chinois, d'après la transcription de l'Ecole pour ceux en écriture cambodgienne.

Prêk-Sàlà, par 13 G. 02 et 115 G. 35, les restes d'un groupe de trois édifices en briques qui paraissent s'être ouverts à l'Orient. Le mieux conservé est en avant des trois autres. Ce fut une salle carrée aux murs presque nus ; celui de la face Nord montre un curieux somasûtra, conduit qui rejetait au dehors les eaux des ablutions faites sur la divinité ; sa gargouille de pierre, brisée, formait la mâchoire inférieure d'une énorme tête de monstre, ciselée dans la brique ; cette disposition est nouvelle dans l'archéologie indochinoise (pl. XIV, *B*). Les deux autres édifices, l'un au Sud et un peu à l'Ouest du précédent, l'autre plus en arrière et bien plus écarté vers le Nord, sont des amas presque informes de décombres. On distingue cependant que le dernier bâtiment fut le plus orné des trois.

Cantons de Hoà-ninh et de Tà-bèl-yul.

M. Balencie a signalé : 1° les fondations d'un édifice à Hoà-hội ; 2° la tour de Chót-mạt dans le territoire de Hảo-đước ; 3° les vestiges de Thanh-điền, près du centre de Tây-ninh ; 4° la tour de Teai-ho, à la limite de Hòa-hiệp ; 5° les grottes saintes de la montagne de Tây-ninh, au village de Ninh-thạnh. Grâce à la confiance qu'inspire aux indigènes M. de Cuniac qui, avant d'être administrateur de la province, y fit une partie de sa carrière, un groupe important de vestiges fut signalé au cours de cette inspection sur le même village de Thanh-điền. Il est intéressant de reprendre ces divers points avec méthode.

Dans la partie Nord du canton de Hoà-ninh et dans l'ensemble de celui de Tà-bèl-yul, rien n'est signalé et l'absence de vestiges dans toute cette contrée, assez fertile et bien arrosée, ne laisse pas de surprendre ; c'est, il est vrai, une région de forêt très dense où des ruines peuvent se perdre aisément, même aux yeux des indigènes.

Sur la rive cambodgienne du rạch Nga-bat est la tour de Teai-ho (4°) [1] (cf. *IK*. III, p. 480, n° 908 ; *BEFEO*, IX, 745 ou *BCAI*, 1910, p. 73).

Un peu plus au Nord, dans la partie la plus large du canton de Hoà-ninh, se trouve la tour de Chót-mạt (2°), Ba Bàu (et non Ba-ban) ou Rừng-tháp, dans le vaste et pauvre domaine du village de Hảo-đước (cf. *IK*. III, p. 468, n° 888 ; *BEFEO*, IX, 619 et 740 ou *BCAI*, 1910, p. 66).

L'emplacement de Hoà-hội (1°) se réduirait à un simple tertre sans traces de briques, voisin d'un creux qui a fourni le remblai ; une pagode annamite aurait été construite de l'autre côté du bassin. Ce lieu se trouve dans l'extrême Sud du canton, sur la rive droite du rạch Năng-ginh Yim, affluent de droite du Vaïco, à 500 m. au Sud de la maison commune du xóm de Tà-mung, par environ 12 G. 54 et 115 G. 03. Les renseignements précis fournis par le chef de canton sur ce point, qui n'a pu être visité, permettent de ne pas le retenir.

---

(1) Les numéros entre parenthèses se rapportent à la liste communiquée par M. Balencie et donnée au début de l'examen de chaque canton.

Avec Thanh-điền (3°), nous nous trouvons un peu au Sud de Tây-ninh. Les vestiges nombreux se groupent autour de la pagode de Cổ-lâm, seul point connu auparavant (cf. *IK*. III, p. 475, n° 892 ; *BEFEO*, IX, 748 ou *BCAI*, 1910, p. 78). Il faut ajouter aux renseignements contenus dans les pages citées quelques données nouvelles, résultant d'un examen plus approfondi des lieux, facilité par une complaisance plus franche des indigènes. C'est ainsi que la cuve à ablutions signalée s'est complétée d'une bonne part de son piédestal, que divers débris ont permis de constater l'existence ancienne de deux portes et par suite probablement de deux sanctuaires, de dimensions inégales. Une marche en accolade et divers fragments de statues purent également être examinés. Une inscription aurait été trouvée autrefois en ce point et emportée par un bonze (?). Avec les statues inventoriées en 1909 et les débris nouvellement connus, est conservé un curieux petit Viṣṇu de pierre qui provient d'un autre emplacement dont il sera parlé plus loin. La pagode de Cổ-lâm est située par environ 12 G. 54 et 115 G. 28.

A) Un tertre assez important, de 3 à 4 mètres au-dessus des rizières, se dresse à 200 mètres à l'Est-Sud-Est de la pagode et passe pour les restes d'un tháp. L'absence de toute trace de briques ou de tous autres vestiges interdit de le retenir.

B) Très à l'Est, près du rạch de Tây-ninh, au lieu dit Gò-trôm, en face de la borne kilométrique 5 de la route de Bên-keo, un autre tertre aurait été rasé par les Cambodgiens qui y auraient fait une fouille fructueuse (?).

C) A 80 mètres au Sud du đình de Thanh-điền et par suite à 200 mètres au Sud de la même pagode de Cổ-lâm, un amas de briques est précédé d'un minuscule abri relevé où se trouvait le petit Viṣṇu signalé plus haut (pagode de Cổ-lâm).

D) Un autre emplacement, dont furent extraites de nombreuses briques et qui en montre encore un certain nombre éparses, est à 150 mètres au Sud du précédent ; ce point D est une parcelle du ấp Thanh-trung, hameau de Thanh-điền. Nulle pierre intéressante n'y fut trouvée.

Un autre groupe est plus près de Tây-ninh, mais toujours dans le territoire de Thanh-điền, et doit faire partie du même ensemble.

E) Sur le terrain du nommé Lâm-văn-Võ, hameau de Thanh-phước, toujours à l'Est de la route, en face de la borne kilométrique 2, une fouille a été opérée vers 1905 dans le tertre d'une ancienne tour par M. O' Connell, alors résident de Svày-riêñ, mais qui possédait une propriété auprès de ce lieu. On a trouvé dans cette fouille une statuette de petite taille, de 0 m. 50 semble-t-il, debout, à quatre bras, dont deux levés : elle portait une coiffure ronde et un peu pointue, terminée par un motif en forme de fleur de nénuphar (?). Cette statue, peut-être un Viṣṇu encore, aurait été transportée dans une des grottes de la montagne de Tây-ninh. Elle aurait dans ce cas échappé à la visite archéologique qui fut faite de ces sanctuaires naturels en 1909.

Dans la même fouille fut découverte une cuve à ablutions, ordinaire, de petite taille, qui serait peut-être encore dans la maison de M. O' Connell. Il y aurait en outre été trouvé des « tablettes », peut-être quelque inscription ; serait-ce l'origine de la stèle déposée après 1902 au Musée de la Société des Etudes Indochinoises à Saigon ou de celle que nous allons voir plus loin ?

F) Un autre emplacement, petit tertre aux nombreuses briques, à 100 mètres au Sud du précédent E, n'aurait rien donné à la fouille de M. O' Connell. On y aurait trouvé seulement deux grandes pierres larges et minces qui, à la description, paraissent être des piédroits en dalle. Il ne subsiste plus au fond de la fouille, reprise par nous pour rechercher une pierre signalée à tort, que quelques assises de fondations ou de soubassement.

G) Enfin, plus au Nord, derrière et au Nord-Est de la jolie maison de Đỗ-ngọ-Tức, est un autre tertre abrité de grands arbres où se trouvent deux pierres ; l'une pourrait être un fragment de linteau ou de seuil avec un trou de tourillon, et cette indication, malgré l'absence de débris apparents de briques, pourrait justifier l'hypothèse d'un emplacement d'édifice, qui trouverait d'autre part une confirmation dans la terreur superstitieuse attachée à ce lieu.

Un certain nombre des pièces extraites par M. O'Connell, dont une stèle inscrite, sont entrées depuis ce nouvel inventaire au Musée de l'Ecole française d'Extrême-Orient à Hanoi, sans qu'il soit possible de fixer avec précision leur origine. En voici la liste avec les numéros sous lesquels elles figurent au catalogue.

B 3. 9. Stèle sur socle monolithe avec elle, à figure en relief et inscriptions. Le corps de la stèle, plus mince que le piédestal, est en forme d'ellipse longue tronquée en haut par une accolade et pénétrant en bas dans le piédestal. Celui-ci est du type à large gorge, tel qu'on le trouve dans l'art khmèr primitif. Sur une face de la stèle est une figure debout à quatre bras, très fruste. Il reste les traces d'un support vertical sous le bras gauche inférieur. La face postérieure opposée montre les traces de 12 lignes et peut avoir été entièrement couverte d'écriture. La petite face à la gauche de la figure porte 8 lignes et demie qui sont à peu près lisibles et la face à la droite offre les traces de 25 autres lignes presque effacées (Est. 829 et *n* 294). Le seul passage de cette inscription qui peut être déchiffré est, suivant M. Cœdès, en khmèr. C'est une formule banale de malédiction. L'aspect assez tardif de cette cursive ferait supposer, si la stèle est réellement ancienne, que l'inscription est postérieure à l'exécution de la pièce. Mais nos observations ne sont pas encore assez nombreuses pour permettre de déterminer avec assurance la date d'une stèle d'après la forme du piédestal.

Les autres pièces sont des divinités ou se rapportent pour la plupart à des supports de divinités et plus généralement de liṅgas. La seule reconnaissable est une figure d'Umā Mahiṣāsurī **D 311.** 17. C'est une petite statue de pierre noire,

de o m. 25 environ, composée dans le système ordinaire des idoles de l'art khmèr primitif, les bras inférieurs appuyés sur des montants verticaux, partie basse d'un arc qui soutenait à son tour la tête et les bras supérieurs, aujourd'hui disparus sauf un. Les pieds posent sur la tête du buffle qui occupe une partie du socle. La statue est trapue, les seins forts. Le torse est nu, le ventre montre plusieurs plis de beauté dont un passe par le nombril. Le sarong tombe en formant un pli en avant. Le bras inférieur droit tient une boule et pose par le dos des doigts sur le support. La main inférieure gauche est placée sur une massue octogonale.

Les pièces **D 311**, 18-21, sont des restes de petites statues masculines ou féminines. La pièce 17, figure féminine découpée suivant le même système dans une dalle, ici de schiste, est assez mince et paraît n'avoir eu que deux bras. Les seins peu saillants sont indiqués chacun par deux cercles concentriques. Les anneaux d'oreilles sont renflés au milieu.

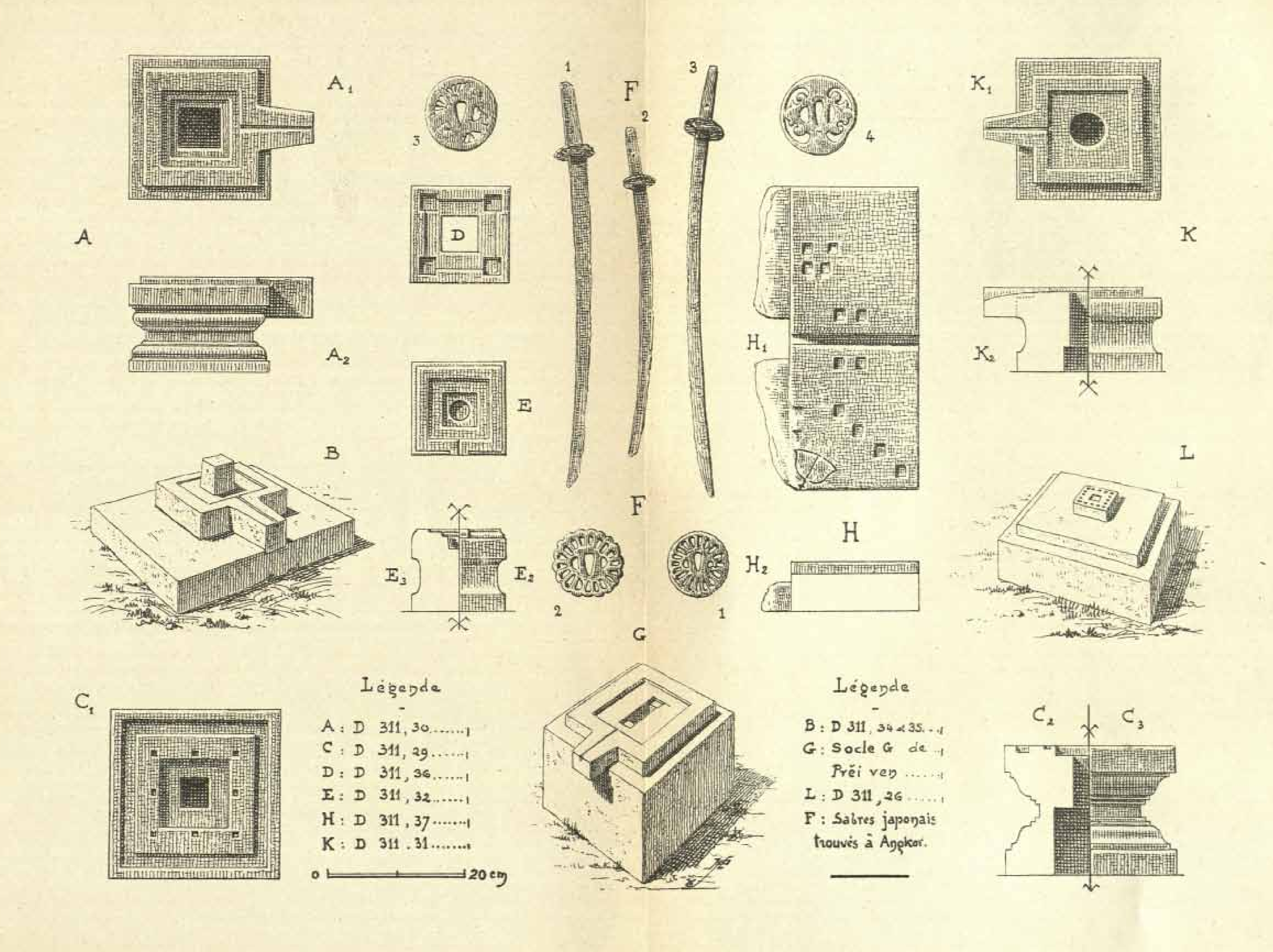
Comme liṅgas, nous trouvons **D 311**, 22 et 23. Ils ont un intermédiaire octogonal, très petit dans le second. Le premier offre dans la partie principale un corps cylindrique terminé en demi-sphère avec filet indiqué par un simple trait (hauteur totale o m. 495). L'autre a son intermédiaire orné de feuilles au trait. Le liṅga lui-même, ovoïde, avec filet très bas en gravure, est très réaliste (hauteur totale o m. 41).

Les pièces **D 311**, 24-27, sont des socles à 17 mortaises destinées à recevoir 16 liṅgas égaux et un central plus important. La pièce 26 offre une variante de ce système et le support proprement dit des liṅgas, réduit en épaisseur, est placé au milieu d'une dalle monolithe avec lui (pl. XV, L).

D 311, 28-36, sont des piédestaux ou des parties de piédestaux. L'un, 29 (ID., C), à moulures et sans cuve à ablutions, a sa surface supérieure préparée pour recevoir un objet inconnu à dispositions compliquées (haut. o m. 19). Trois autres, 30-32 (ID., A, K, E), ont une cuve à ablutions à emboîtement, monolithe avec le piédestal. Dans la dernière pièce le bec ne dépasse pas le piédestal. Haut. o m. 15 ; o m. 125 ; o m. 12.

Avec **D 311**, 33, nous avons le morceau le plus intéressant, partie centrale (o m. 17 × o m. 50 × o m. 50) de piédestal avec décor sur les quatre faces. Il consiste en deux pilastres qui enferment un champ réticulé avec fleurettes à la rencontre des claustra et fleurette dans les ajours (voir pour une disposition analogue une pièce semblable de Sambor Prĕi Kuk, dans MORAND, *Notes et images pour mieux faire connaître les monuments et les arts des civilisations du Cambodge et du Laos*, IIe fascicule, Groupe de Prasat Kuk Kuhé, socle, tour F). Chaque pilastre enferme, entre deux bandes à perles pointées, un beau motif de rinceaux, d'emploi courant dans l'art khmèr primitif. La face supérieure de la pierre présente une large mortaise en tronc de pyramide renversée dont le fond plus étroit est percé d'un trou circulaire.

Les pièces **D 311**, 30 et 35, forment un petit ensemble d'un type nouveau : sur une dalle mince repose à léger emboîtement une cuve à ablutions avec


A
A1
A2
B
C1
C2
C3
D
E
E2
E3
F
1
2
3
4
G
H
H1
H2
K
K1
K2
L
Légende
A : D 311, 30
C : D 311, 29
D : D 311, 36
E : D 311, 32
H : D 311, 37
K : D 311 . 31
0 20 cm
Légende
B : D 311, 34 et 35.
G : Socle G de Prĕi ven
L : D 311, 26
F : Sabres japonais trouvés à Angkor.

pièce centrale cubique, simple tenon ou forme inhabituelle de liṅga, voire épannelage d'une image de ce genre. Côtés de la dalle 34 : o m. 06 × o m. 36 × o m. 36 ; de la pièce 35 : o m. 12 × o m. 25 × o m. 17 (pl. XV, B). Grès schisteux et grès gris.

La petite dalle **D 311**, 36, évidée au centre par un trou carré, a toute sa surface défoncée d'un léger creux en carré avec, aux quatre angles, quatre mortaises à peine plus profondes, et légèrement décrochées. Nous ignorons le rôle de cette pièce bizarre qui mesure o m. 04 × o m. 15 × o m. 15 et est de grès gris (Id., D).

D 311, 37 est une pièce assez énigmatique. C'est un fragment rectangulaire de dalle avec reste d'évidement central carré ou rectangulaire, en communication sur une face avec une rigole. La dalle porte une série de petits évidements carrés sans profondeur qui paraissent disposés suivant un plan voulu. Un signe spécial est profondément gravé près d'un axe, comme un arc bandé avec sa flèche. En outre il existe une entaille perpendiculaire à la rigole, mais elle paraît être seulement la trace d'un essai de sectionnement postérieur (o m. 075 × o m. 46 × o m. 25 + x) (Id., H).

Nous trouvons des éléments de décors supérieurs de tours dans les pièces suivantes. Des antéfixes, **D 311**, 38-41, ont pour motif une image de Çiva ascète, dressé devant un chevet orné. Debout et légèrement hanché, il s'appuie de la main droite sur le trident. La coiffure est une masse de cheveux que termine en haut un petit chignon sphérique.

D 311, 42 est un petit amortissement en forme de pràsàt, avec corps à quatre fausses portes, quatre étages dont trois munis de fausses baies et le dernier carré, par malheur indistinct. Les divers frontons sont en arc fort bas. La pièce, en grès gris, de o m. 50 environ de hauteur, est évidée par dessous pour recevoir sans doute un tenon de pierre faisant saillie sur le terrasson de la tour.

Enfin une représentation d'oiseau en ronde bosse, **D 311**, 43, est nouvelle pour nous ; grès, o m. 20 × o m. 19 × o m. 19.

Sur le terrain même de Tây-ninh sont les curieux tombeaux čams décrits *BEFEO*, IX, 748 et *BCAI*, 1910, 77 ; par malheur, un incendie de brousse en a détruit presqu'entièrement les bornes de bois tourné, et ces tombes sont à la veille de disparaître, malgré l'invitation faite aux indigènes de les entretenir. Une partie des pièces conservées à l'inspection de Tây-ninh furent envoyées au Musée de la Société des Etudes indochinoises de Saigon par M. Balencie le 16 octobre 1919. Ce sont les deux liṅgas de Bùng-binh [1], la cuve à ablutions à long bec d'origine inconnue mentionnée dans le relevé archéologique de 1909 [2], et une autre cuve à ablutions qui n'y est pas portée et qui par suite

(1) Cf. *BEFEO*, IX, 742 et fig. 39; lire en première ligne de la légende : C, au lieu de G.

(2) *Id.*, p. 748, l. 6.

dut y être recueillie plus tard. C'est le n° 4 de l'envoi ; elle paraît de grès et a servi de pierre à affûter. Je ne sais ce que sont devenues les quatre autres pièces mentionnées en 1909.

Les grottes de la Montagne de Tày-ninh (5°) n'ont pas été l'objet d'une nouvelle visite (voir références données *IK.*, III, p. 470, n° 889).

Canton de Hàm-ninh thượng.

Les points notés par M. Balencie sont les suivants : 1° des restes d'édifice à Bùng-binh ; 2° des fondations d'une tour à Hiệp-ninh et 3° des vestiges à Phước-hội.

Des deux derniers emplacements, l'un, celui de Hiệp-ninh, sur le petit tour d'inspection, se trouve au Nord un peu Ouest de la borne hectométrique I, 8, à 300 mètres environ de la route, à l'Ouest d'une grande clairière Nord-Sud près de la lisière. On trouve là trois ou quatre tertres peu distincts, perdus sous les arbres et groupés plus ou moins Est-Ouest. L'absence de toute trace de matériaux empêche de retenir ce point situé par 12 G. 56 et 115 G. 31, 3.

Il en est de même pour l'emplacement signalé dans le territoire de Phước-hội. C'est une simple curiosité naturelle, un banc de granit à fleur de terre qui enferme une petite mare, et le point est nommé pour cette raison Bàu-đá « mare de la pierre ». Il se trouve à 400 mètres entre la route de Suối-đá et la montagne, au droit de la borne hectométrique 9 km. 5.

Sur le bord de la même route, au kilomètre 3, au pied d'un jaquier, en face d'une garderie forestière, près de Bàu-cọp, la « mare aux tigres », une pierre prismatique, grossière et qui ne paraît rien avoir de khmèr, est adorée par les indigènes dans un minuscule pagodon de planches, relevé sur quatre poteaux.

Pour le point de Bùng-binh (1°) et les pièces qui y avaient été trouvées, voir *IK.*, III, p. 473, n° 893 ; *BEFEO*, IX, 749 ou *BCAI*, 1910, p. 79, et plus haut Tày-ninh.

Canton de Triêm-hoá.

Un seul emplacement avait été indiqué à M. Balencie, dans le territoire du village de Phước-trạch. Ce point fort intéressant est celui de Xóm-chuà sur la rive gauche du Vaïco, en aval d'une sorte d'anse où se trouve le hameau qui porte ce nom caractéristique, le « hameau de la pagode ».

Ces vestiges de temple, fort nets, constituent ou couronnent un petit cap abrité de grands arbres et occupé aujourd'hui par une pagode annamite. Si le sanctuaire ancien était ouvert normalement à l'Est, il tournait le dos au fleuve. De nombreuses briques et quelques fragments de sculptures, un mince débris de cuve à ablutions, un morceau de fin bas-relief, deux parties de statuette dont une gracieuse tête, confirment la tradition. Le point est situé par 12 G. 36, 2 et 115 G. 44.

CANTON DE GIAI-HOÁ.

La note de M. Balencie porte : 1° deux emplacements nouveaux dans le territoire de Long-khánh ; 2° quatre dans celui de Long-thuận ; 3° elle comprend encore les vestiges connus de Tiên-thuận.

Ce sont ces deux derniers emplacements (3°) qu'on trouve d'abord en remontant le Vaïco, l'un à 300 mètres, l'autre à 900 mètres à l'Est de la maison commune de Tiên-thuận, qui est presque au bord du fleuve (voir, pour leur description et celle de débris qui y furent trouvés, *IK.*, III, p. 474, nos 894, 895 ; y interchanger les indications Ouest et Est pour la désignation de ce point ; corriger également la distance du second, n° 895, dernière correction à faire aussi dans les notes publiées *BEFEO*, IX, 750, 751 et *BCAI*, 1910, 79-81). La pagode du premier emplacement, le moins à l'Est, abrite, à côté de la cuve à ablutions et du curieux Çiva sur Nandin signalés, une jolie statue féminine dont la tête manque et qui serait sans doute la statue incomplète, trouvée dans une mare voisine, des notes de M. Balencie.

Des six ou plutôt sept ou huit emplacements de Long-khánh et de Long-thuận, bien peu par malheur peuvent être retenus.

1° A) Le premier point, à plus d'une lieue à l'Ouest-Sud-Ouest de la maison commune de Long-khánh, est un tertre avec *miễu* annamite, entouré d'un fossé et qui paraît orienté. Aucuns vestiges ou matériaux ne garantissent l'exactitude de la tradition.

B) Un second emplacement à 400 mètres, au Sud 20° Ouest, se présente dans des conditions analogues et appelle la même prudence.

C) C'est dans le village de Long-khánh, en un point voisin de la maison commune à l'Est, que furent découverts les petits objets déposés à l'inspection de Tây-ninh et inventoriés *IK.*, III, p. 472 c. Ils nous furent exactement décrits par l'indigène qui fit la trouvaille, disparue aujourd'hui.

2° A) Le premier emplacement de Long-thuận, le plus voisin du point B de Long-khánh, paraît en être écarté de 3 kilomètres, au Sud-Est. On y parvient immédiatement après avoir traversé le petit rạch qui fait la séparation des deux villages ; ce lieu est occupé par une grossière pagode annamite en bois et rien ne garantit l'ancienneté de ce point.

B, C) Deux autres, côte à côte, sont à 1500 mètres à l'Est. Celui de l'Ouest est nu, l'autre, presque contigu, est plus haut. On y a trouvé des briques et peut-être un morceau d'une marche en accolade. Ce tertre, emplacement possible d'un édifice khmèr, est encadré par un fossé (12 G. 35 et 115 G. 31).

D) Un autre tertre, à 1500 mètres au Nord-Nord-Est, après la traversée d'un ruisseau qui se trouve à mi-chemin, n'est encore indiqué que par la seule tradition.

E) Le dernier emplacement dans ce village est certain ; il est orienté, accompagné d'un bassin-fossé bien marqué, et des briques y furent trouvées autrefois en assez grand nombre (12 G. 36, 5 et 115 G. 32).

CANTON DE KHǍN-ČHVÈÑ [1].

M. Balencie a 1° signalé l'existence d'une tour fort intéressante ignorée jusqu'ici, à Préi-čék, et 2° rappelé celle de Préi Pràsàt, hameau de Lăč-vêñ, au village de Đây-xoài.

Pour cette dernière (2°), revue dans cette tournée et dont les quelques parties encore debout se sont bien conservées depuis les fouilles rapides de 1909, la position se fixe ainsi : rive gauche du rạch Nàng-ginh, à 500 mètres du rạch et à 3 kilomètres environ de son embouchure dans le Vaïco. La correction proposée dans *IK.*, III est exacte. Les coordonnées sont 12 G. 61 et 115 G. 07, 5 (cf. *IK.*, III, p. 470, n° 890 ; *BEFEO*, IX, 747, ou *BCAI*, 1910, 76).

Le monument de Préi-čék se trouve dans l'enclave Sud du canton de Khan-xuyên prise entre ceux de Mỹ-ninh et de Hàm-ninh hạ. Ce temple, qui ne le cède pas en intérêt à celui de Chót-mạt, était comme lui composé de deux édifices dont un seul a subsisté dans la plus grande partie de ses dispositions. Il est à 2 kilomètres à l'Ouest du marché de Phước-hưng situé à l'extrémité du rạch Tà-kau, affluent de droite du Vaïco à 500 mètres au Nord de la route, qui file droit à l'Ouest. Le point semble à fixer par 12 G. 25, 5 et 115 G. 42, 2. La direction du rạch paraît plus Nord-Ouest que la carte au 100.000^e^, répétition presque exacte de celle de l'arrondissement de Tây-ninh (1896), ne semble l'indiquer.

CANTON DE MỸ-NINH.

Deux points sont indiqués dans ce canton par M. Balencie, l'un connu, les vestiges de Bàu-thành, dans le village de Phước-thạnh (cf. *IK.*, III, p. 474, n° 896, où il faut corriger 0 m. 14 en 0 m. 014 et 0 m. 00035 en 0 m. 0035 ; *BEFEO*, IX, 752, ou *BCAI*, 1910, 82). L'autre, débris d'un édifice au village de Phước-lưu, correspond en réalité à divers emplacements dont un est probable et un autre presque certain.

A) Le plus douteux, à 5 kilomètres à vol d'oiseau au Nord 20° Ouest du marché de Phước-hưng, déjà mentionné, sur le rạch Tà-kau, est un tertre de forme allongée Nord-Sud, où rien n'est bien distinct.

B) Sur le second, à 1 kilomètre environ au Sud-Ouest du précédent, on a trouvé des briques, et il est encadré par un bassin orienté, précédé du côté Est par une sorte de chaussée non axée il est vrai.

---

[1] Et non Khân-nguyên, comme il est dit *BEFEO*, IX, 747, et répété *BCAI*, 1910, et *IK.*, III.

C) Un troisième, à mi-chemin entre ce point et le temple de Préi-čėk et qui semble pouvoir être déterminé par les coordonnées suivantes : 12 G. 26 et 115 G. 43, est accusé par un tertre bien marqué, de grosses briques, et porte encore une pagode annamite. Il est ombragé par quelques arbres, tandis que le premier n'a que des taillis et que le second est en partie nu.

Canton de Hàm-ninh hạ.

Dans cette région, la liste de M. Balencie donne des indications nouvelles pour les villages de An-tĩnh, Gia-bình, Gia-lộc, et rappelle les emplacements de An-hoà, Lộc-hưng, Phước-hưng, Rừng-dầu et Phước-mỹ. M. Balencie a signalé dans ce canton, peuplé à cette heure d'Annamites, un grand nombre de noms aux apparences cambodgiennes : Tà-kau, Sadu, Baome, Thala, Somo, etc.

Des indications nouvelles concernant ce canton, par contre, aucune ne peut être retenue : les quelques emplacements d'An-tĩnh situés à l'Est de la route de Trảng-bàng à Saigon et dans le voisinage de la maison commune de ce village, n'offrent plus aucune caractérisation sûre ; il est très possible d'ailleurs que la tradition soit véridique, mais dans une région aussi habitée les ruines durent être exploitées d'une facon intensive comme mines de briques et cette exploitation a rendu tout contrôle impossible.

Le point le plus septentrional, celui du village de Gia-bình, se trouve à 2 kilomètres environ à l'Est de la maison commune de ce village, maison qui se trouve sur la route coloniale de Tây-ninh à Saigon, et à 500 mètres approximativement au Nord-Est de la maison commune du ấp Phước-hiệp. Rien à cette heure ne confirme la tradition.

La petite pagode de Gia-lộc a pour idole un bout de branche pris sur un arbre du tertre où elle s'élève ; dans ce débris informe et bizarre, un halluciné a déclaré s'être fixée une divinité censée cambodgienne, Tà-mung, la déesse noire. Il est difficile de savoir s'il y a sur ce point quelque tradition de tháp ou si la présence de cette divinité falote est le seul souvenir de cultes anciens en ce lieu.

Pour les autres points déjà repérés, voir : Emplacement à An-hoà, au lieu dit Lomo, *IK*. III, p. 475, n° 899 ; *BEFEO*, IX, 753, ou *BCAI*. 1910, 83 (dans ces deux derniers textes, corriger Sud-Est en Sud-Ouest ; une tradition locale veut qu'on ait trouvé en ce point vers 1900 une statue de pierre jaune ; la statue et celui qui la découvrit ont disparu depuis longtemps). — Emplacement au hameau de Truông-dài, du village de Lộc-hưng : *IK*., III, p. 475, n°s 897 et 898 ; *BEFEO*, IX, 752, ou *BCAI*, 1910, 82 (rectifier le premier texte suivant les seconds : c'est le chemin qui se détache de la route près de la maison commune du hameau de Suối-guối, et non pas les emplacements qui sont voisins de cette construction ; celle-ci est sur la route même ; les emplacements

sont à deux kilomètres de la route; l'édifice proche des emplacements, à leur Est, est la maison commune de Lộc-hưng).

Pour les divers emplacements qui dépendent du village de Phước-chỉ, aux hameaux de Phước-hưng, Rừng-dầu (ou mieux, paraît-il, Truông-dầu) et Phước-mỹ, cf. *IK.*, p. 475 et sqq., n°s 900-903 ; *BEFEO*, IX, 753-754, ou *BCAI*, 1910, 83-84.

En résumé, il y a lieu de retenir comme points archéologiques connus aujourd'hui dans la province de Tây-ninh, en négligeant la tour de Teai-ho qui dépend du Cambodge, les lieux ou édifices suivants :

CANTONS	VILLAGES	HAMEAU OU NOM D'ÉDIFICE	N^O^ DE CE TEXTE.	N^O^ DE L'*IK.*	LATITUDE, EN GRADES	LONGITUDE EN GRADES
Bắn-črum	—	—	—	—	—	—
Čơn-bè-dên ...	Rùng.	—	—	—	13 G. 02,2	115 G. 35
Tà-bèl-yul.	—	—	—	—	—	—
Hòa-ninh	Hảo-đước.	Chót-mạt.	—	888	vers 12 G. 75	vers 115 G. 22
»	Thanh-điền.	Cổ-lâm tự.	—	892	12 G. 54	115 G. 28
»	»	»	C	—	—	—
»	»	»	D	—	—	—
»	»	»	E	—	—	—
»	»	»	F	—	—	—
»	»	»	G ?	—	—	—
	Tây-ninh.	Sculptures à l'Inspection.	—	891	12 G. 57,6	115 G. 28,5
	Ninh-thạnh.	Grottes.	—	889	12 G. 63	115 G. 37,7
Hàm-ninh thượng.	Bùng-binh.	—	—	893	12 G. 40,5	115 G. 65,5
Triêm-hoá	Phước-trạch.	Xóm-chuà.	—	—	12 G. 36,2	115 G. 44
Giai-hoá.	Tiên-thuận.	—	—	894	12 G. 40	115 G. 36
»	»	—	—	895	12 G. 40	115 G. 37
»	Long-thuận.	—	C	—	12 G. 35,5	115 G. 31
»	»	—	E	—	12 G. 36,5	115 G. 32
Khắn-čhvên.	Đây-xoài.	Lắč-vên ou Préi Prâsât.	—	890	12 G. 61	115 G. 07,6
»	Préi-čěk.	—	—	—	12 G. 25,5	115 G. 42,2
Mỹ-ninh	Phước thạnh.	Bàu-thành.	—	896	app. 12 G. 40	app. 115G.55
»	Phước-lưu.	—	B	—	12 G. 27,5	115 G. 43,5
»	»	—	C	—	12 G. 26	115 G. 43
Hàm-ninh hạ. ...	An-hoà.	Lomo.	—	899	12 G. 25,5	115 G. 54,5
»	Lộc-hưng.	Truông-dài.	—	897	app. 12 G. 32	115 G 61
»	»	»	—	898		
»	Phước-chỉ.	Phước-hưng.	—	900	12 G. 23,5	115 G. 44
»	»	Truông-dầu.	—	901	app. 12 G. 22	115 G. 42
»	»	»	—	902		
»	»	Phước-mỹ.	—	903	12 G. 20	115 G. 35

L'aimable concours de M. Balencie et de M. de Cuniac a permis ainsi d'augmenter considérablement l'inventaire archéologique de la province de Tày-ninh : il s'est enrichi de deux monuments intéressants, Préi-čĕk et Rùng, de quelques sculptures curieuses et de neuf ou dix emplacements certains de sanctuaires anciens, sans compter nombre de points marqués seulement par une simple tradition : elle est incontrôlable, mais le plus souvent a des chances d'être véridique, car sa persistance serait bizarre si elle ne s'appuyait sur aucun fait ancien. Enfin il ressort de cette enquête qu'un centre important, au moins au point de vue religieux, paraît avoir existé au chef-lieu actuel de la province ou plus exactement un peu au Sud, à une époque où le rạch Tày-ninh avait sans doute une profondeur plus grande et par suite un rôle considérable qu'il tend chaque jour à perdre.

IV. — NOTE SUR DIVERSES SCULPTURES INDOCHINOISES D'ORIGINE PRÉCISE INCONNUE.

Un nombre assez considérable de sculptures indochinoises ont, surtout au Cambodge, été enlevées de leur lieu d'origine par des administrateurs ou par des amateurs, soit dans un intérêt particulier, soit dans l'intention d'assurer leur conservation. Nous avons déjà ramené dans les divers dépôts archéologiques de l'Indochine, toutes les fois que cela a été possible, celles qui étaient réunies dans les postes administratifs. Quelques-unes de celles restées entre les mains de particuliers ont été transportées en France ; d'autres se trouvent encore en Indochine et finissent souvent par échouer à la Salle des ventes. La Commission archéologique de l'Indochine à Paris a déjà commencé le récolement des pièces amenées en Europe (1). Il convient d'exécuter la même opération en Indochine même et ces notes seront une première contribution à ce travail nécessaire

La première pièce que nous examinerons ici est des plus remarquables. C'est une tête de statue (2) en grès de o m. 32 de hauteur. La face au fin sourire, aux yeux fermés, offre une expression de recueillement un peu ironique qui est charmante. Le nez est droit, les lèvres fortes, le menton couvert d'une barbe courte et pointue. Un diadème enferme les cheveux qui sont réunis au sommet du crâne en un chignon cylindrique, d'un diamètre à peu près égal à la moitié de la tête. Le diadème complet est un peu plus large sur le front et son bord supérieur y forme un angle léger. Le chignon est enserré à la base par un anneau de perles, traitées en cheveux, et montre en avant un décor en S qui paraît être une représentation de la syllabe *oṃ*. Les cheveux couvrent la

(1) Cf. *BCAI*, 1910, p. 19 ; 1912, p. 195, 215 ; 1913, p. 93.

(2) Elle a été acquise en 1919 à la Salle des ventes de Saigon par M. Vallat (Daguerches), qui a bien voulu nous autoriser à l'examiner et à en prendre des photographies.

nuque et les tempes suivant les indications conventionnelles ordinaires ; ils sont figurés sur leurs diverses surfaces par des bandes verticales.

L'attribution de cette remarquable pièce à l'art khmèr n'est pas douteuse ; il existe du reste au Musée Guimet une autre tête de statue cambodgienne de mêmes dimensions qui semble presque une mauvaise copie de celle-ci et une autre au Musée de Boston. Toutes portent la syllabe *oṃ* dans le chignon [1] Elles appartiennent sans doute à cette curieuse série de divinités spéciales qui peuvent avoir été à l'occasion de véritables portraits [2] et sont sans doute des images de hauts seigneurs sous les traits de Çiva.

M. Lê-văn-Phát, tri-phủ de la circonscription de Vĩnh-long, possède diverses sculptures qui pour d'autres raisons ne sont pas sans intérêt.

L'une proviendrait de la région de Kompong Thom [3]. Elle est composée de deux parties disparates, un corps de buddha de 0 m. 21 sur socle, et une tête de divinité brahmanique diadémée de 0 m. 19.

Le Buddha était dans la pose de la méditation, les mains dans le giron. Il semble avoir eu le torse nu, car le nombril est apparent et le bord d'un vêtement inférieur se distingue à la taille, mais on sait combien l'indication de la tunique est conventionnelle sur les représentations du Sage, au Cambodge. La plante des pieds porte une rosace. Le socle est simple.

La tête, qui peut n'avoir rien de bouddhique, a la face d'un joli dessin ; les yeux longs et un peu retroussés au coin extérieur des paupières ont les prunelles indiquées. Les cheveux sont détaillés par de fines rayures et forment un motif de temporal en ligne accentuée. Le chignon est un véritable cône et rentre légèrement pour se détacher nettement sur le reste de la chevelure. Il est traité en anneaux concentriques horizontaux, ornés de dents [4].

La masse ronde de la coiffure est enfermée par un diadème indépendant, ciselé, d'une suite de quatrefeuilles entre deux bandes de perles. Il est attaché en arrière par un petit nœud de rubans.

Le corps n'est pas assez caractéristique pour qu'on puisse déterminer son origine ; par contre la tête est nettement khmère et sans doute de la période d'Aṅkor.

Deux autres images du Buddha semblent moins anciennes, bien que provenant d'un point de grande antiquité, Tháp-mười, dans la plaine des Joncs [5].

---

(1) Cf. *BCAI*, 1910, pl. IX.

(2) Cf. Cœdès, *Note sur l'apothéose au Cambodge*, BCAI, 1911, p. 41.

(3) Cette statue composite a été donnée à M. Lê-văn-Phát par son frère M. Lê-văn-Cư, délégué à Trảng-bang (Tây-ninh), qui ne peut préciser davantage son origine.

(4) Un cône saillant analogue forme l'uṣṇīṣa d'un buddha du Trocadéro ; cf. *BCAI*, 1910, pl. V, n° 28.

(5) Ces statues ont été recueillies par M. Lê-văn-Phát après la destruction, pour raisons politiques, de la pagode moderne qui les abritait. Le village les lui a cédées par acte écrit.

L'une est un Buddha assis dans la pose de l'attestation à la terre. Il repose sur un coussin de lotus qui suit le contour de son assiette. Un piédestal carré mouluré soutient le tout. La hauteur totale est de o m. 35 dont o m. 10 pour le socle.

La tête porte un chignon conique et bas qui peut correspondre à une forme anormale de l'uṣṇīṣa. Les oreilles sont nues, le lobe distendu n'atteint pas les épaules. Le vêtement semble être la tunique ordinaire, mais qui repasse encore ici à la taille sous une saillie évoquant l'idée d'un vêtement inférieur. Cependant la tunique reparaît près des pieds. La statue a été peinte dans l'ensemble et le Buddha lui-même est resté doré.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il est impossible de fixer avec précision l'attribution de cette statue à un des arts indochinois et à plus forte raison son époque. Le plus vraisemblable est qu'elle soit cambodgienne et de date assez récente. Peut-être est-elle siamoise, comme le paraît la suivante.

Celle-ci est plus curieuse. C'est un Buddha assis, les mains dans le giron, sur les replis du nāga et sous le dais de ses sept têtes. L'ensemble, de pierre, mesure o m. 51 de hauteur.

Le Buddha est plus paré qu'il ne conviendrait pour ce moment de son existence, mais la parure ne se montre qu'à la tête. Le chignon à deux étages offre une terminaison longue, véritable pointe bombée, mais non traitée en flamme. Les cheveux sont indiqués par un quadrille limité en bas par un trait formant frontal. Les oreilles sont stylisées et le lobe distendu est orné en bas d'un bouton faisant bague. Cette indication bizarre semble correspondre à quelque motif ancien mal compris.

Ici encore le torse semblerait nu si le bras gauche n'était lié au corps par une surface lisse. Le tour d'un vêtement inférieur semble apparaître à la ceinture. Le cou montre quelques plis.

Le nāga est exécuté d'une façon assez curieuse et la forme de ses têtes est plutôt siamoise ou laotienne. L'épanouissement du capuchon est de caractère plus naturaliste que d'ordinaire et ne se dessine qu'assez haut ; une rosace décorative vient interrompre les écailles sur la face postérieure.

Une autre statue bien plus importante et d'un intérêt supérieur proviendrait de Rạch-giá et est à cette heure à Saigon (pl. XVI) [1].

C'est une figure debout, de grès bleu, qui mesure 1 m. 73 × o m. 50 × o m. 28, non compris un socle de lotus de o m. 15 de haut. La jambe droite est à peine ployée, juste assez pour indiquer un léger déhanchement. Les deux bras tombent, détachés du corps, les mains soutenues par deux montants verticaux à section carrée, en partie libres, en partie attachés par le bas au socle de lotus.

(1) Cette statue est dressée dans une vérandah de la maison de M. P. Nguyễn-hữu-Hao, gendre de M. Lê-phát-Đạt, qui demeure 39 rue Taberd à Saigon. Nous sommes heureux de le remercier ici de la complaisance qu'il a montrée à nous faciliter son étude ; le cliché nous a été remis par lui.

Celui-ci est constitué par deux fleurs, avec pétales droits et pétales renversés, une pour chaque pied mais unies ensemble. La main gauche de la statue tient un bouton de fleur qui pourrait être considéré comme la terminaison du support latéral, mais alors un peu infléchi. La main droite, appuyée par les doigts sur l'extrémité du support, est à demi ouverte et maintient sur la paume par le bout du médius un bouton rond sur un disque débordant.

La tête se détache devant une auréole ovale. La face glabre est ronde, le nez un peu aquilin. Les yeux sont en amande ; la bouche souriante est large mais a des lèvres fines. Chaque lobe d'oreille très allongé reçoit au bas du filet distendu un anneau plat qui pose sur l'épaule.

La coiffure porte un petit Buddha qui, dans sa taille minuscule, est remarquablement travaillé. Il est assis sur un coussin de lotus double, dans la mudrā de la méditation, les mains dans le giron. L'épaule droite est découverte, le lobe des oreilles très déformé est nu ; les cheveux finement indiqués se relèvent en uṣṇīṣa. La figurine qui possède une auréole propre se détache devant un chevet arrondi et orné qui paraît être le chignon de la statue aplati intentionnellement.

La coiffure de la statue est très complexe. Les cheveux sont enserrés par un diadème assez mince, ciselé de motifs simples alternativement ronds et carrés, orné de trois plaques fleuronnées en ellipse, qui n'y posent que par le bout inférieur. Elles semblent unies au-dessus par une torsade horizontale de cheveux. Entre elle, le cercle inférieur et les plaques fleuronnées paraissent une série de mèches verticales. Au-dessous, trois petites mèches verticales, des sortes d' « anglaises », descendent de chaque côté sur les tempes, sans former motif conventionnel de temporal. Au-dessus, la masse de cheveux un peu en retrait forme support au petit Buddha, et entre deux nouvelles plaques fleuronnées plus petites, latérales, appuyées au nimbe, s'élève le faux chignon, fond de la figurine du Buddha.

Derrière les oreilles, sur les côtés, au-dessous du diadème jusqu'au niveau des boucles d'oreilles et sans doute par derrière au-dessous de l'auréole [1], descendent en courbe sur les épaules trois rangs de boucles tombantes comme celles des tempes. Sur le front enfin une indication rectangulaire longue ne pourrait s'expliquer que par un rang de cheveux coupés « à la chien ».

Le torse paraît nu, et le nombril est indiqué par un léger creux, mais les bouts des seins ne sont pas marqués. Le vêtement semble consister seulement en un sarong retenu par une ceinture ; il forme de nombreux plis légèrement indiqués qui descendent jusqu'au bas où le sarong au-dessus des chevilles s'évase un peu. L'étoffe dessine un mouvement en avant entre les jambes. Un

---

(1) La statue est adossée à un mur et ce n'est qu'à la main qu'on peut s'assurer des dispositions postérieures. Le nimbe ovale se dessine derrière le fond du petit Buddha et sur la masse des cheveux tombants. La statue ne paraît pas ciselée par derrière et semble polie seulement dans la masse générale.



Statue d'Avalokiteçvara (?) trouvée à Rạch-giá (p. 291).

pan d'étoffe descend au-dessus, en masse évasée qui correspond à un minuscule nœud, retombant un peu sur la ceinture.

Les bijoux consistent seulement, outre les anneaux d'oreille et le diadème signalé, en un collier-gorgerin dont la plaque ornée en croissant aux extrémités arrondies s'arrête sous les lobes d'oreilles, des bracelets simples et une riche ceinture. Plaques fleuronnées de la coiffure, collier et motif central de la ceinture ont un fin décor qui rappelle un motif courant dans l'art čam de Mĩ-sơn et qui se retrouve sur la ceinture de la statue de Koh Krieng [1]. La plaque est arrêtée ici par deux barrettes verticales et le plat de la ceinture est orné ensuite d'une grecque simple en sinusoïde.

Bien que joliment exécuté, le travail de la statue est en général un peu gauche et mou. Le cou est lourd, les bras sont élargis près des épaules. L'ensemble montre une certaine timidité dans la taille de la pierre, et une masse est réservée en bas qui forme un fond commun aux supports, à la base du lotus, aux pieds et au bord inférieur du sarong. Les talons en sortent en arrière et sont exagérés pour maintenir l'équilibre de la statue.

Cette figure, qui paraît être une représentation d'Avalokiteçvara, semble devoir être rapportée à l'art khmèr primitif : elle serait par suite antérieure au IXe siècle et peut être sensiblement plus ancienne.

Enfin il existe au Cap Saint-Jacques, dans la pagode de Thắng-tâm, une statue du Buddha méditant [2] en pierre, qui y a été rapportée des environs (pl. XVII et XVIII).

D'après un rapport du chef de canton de Vũng-tàu (nom annamite de la circonscription actuelle du Cap Saint-Jacques), en date du 8 octobre 1919, cette statue aurait été trouvée, avec une autre analogue, au sommet du Grand Eperon, le Núi Gành-rái, qui domine la baie de ce nom. La découverte en serait due à des sampaniers d'Annam venus pour chercher des bois. Sur le point de l'embarquer, ils auraient été contraints à la laisser par les autorités locales de leur race. Le fait se serait passé bien avant notre installation, antérieurement même à 1838. Placé d'abord dans une pagode construite à cet effet, puis éloigné, aux premiers temps de notre conquête, sur les bords du marais de Tiouane, en un lieu dit les Dunes, ce Buddha aurait été ramené ensuite presque au point primitif dans la pagode actuelle, édifiée pour le recevoir.

Les dimensions de la statue sont en hauteur 1 m. 00 + 0 m. 18 de plinthe, sur 0 m. 90 de largeur et 0 m. 35 d'épaisseur. Elle est exécutée dans une pierre demi-dure, grise, sans brillant. Les habitants la croient cependant faite dans la pierre du pays qui semble être du granit.

---

(1) S. 13, 2 du Musée de Phnom-penh. Cf. *IK.*, fig. 44, p. XCV, où elle est indiquée à tort comme étant au Trocadéro.

(2) Ce Buddha est celui qui fut porté à l'Inventaire sommaire manuscrit des monuments čams de l'Annam par MM. Finot et de Lajonquière.

Le Buddha est assis les mains dans le giron sur un socle qui suit la forme de son assiette. Ce socle n'est pas décoré, sauf de quelques motifs annamites en avant qui sont une addition récente.

La tête d'un profil très pur a le nez presque aquilin. Les yeux sont baissés ; les prunelles sont marquées, mais seulement en peinture, et sont par suite une addition plus ou moins postérieure à la découverte. La ligne des paupières est un peu ondulée ; la commissure interne est accentuée ; les arcades sourcilières sont unies sans indication de sourcils.

La bouche souriante est assez large mais joliment dessinée. Le menton d'un fin modelé accuse deux lobes. Les oreilles sont longues et le lobe déformé est d'un dessin spécial ; le plan du pavillon se recourbe en haut vers l'extérieur. Toute la coiffure est traitée en petites mèches spiraliques très régulières. Il n'y a pas d'ūrṇā et l'uṣṇīṣa est indiqué seulement par une saillie de cheveux.

Le cou est lourd. Les bras sont d'un mouvement naturel et les mains très heureusement sculptées. La droite, dont la paume n'offre rien de spécial, repose dans le creux de la gauche, et les doigts de celle-ci se recouvrent les uns les autres d'une façon aisée. Le Sage est assis sur ses pieds, qui ici n'apparaissent pas tous deux en avant, de profil, suivant la convention habituelle. Le pied droit dessus pose en partie sur le mollet gauche et ses doigts en suivent l'inflexion. Le pied gauche déformé sous la charge a ses doigts librement indiqués, le pouce gros plus court que les autres doigts. Malgré cette exactitude relative, les jambes sont cependant la partie la moins bonne de la statue.

Le costume consiste dans la tunique qui laisse libre l'épaule droite et disparaît devant une sorte de sampot. Deux bords successifs se montrent ainsi sur la jambe droite. La tunique forme un pan dans le dos et ce pan descend presque dans la raie des reins, laissant visible l'arête de ceinture du sarong sur le côté droit de la statue. Le vêtement supérieur couvre le bras gauche et la fesse gauche, se dessine au-dessus du pied et dégage le genou. Sous le gros orteil se montre le bord du sarong sur le genou, et un autre bord d'étoffe apparaît près du talon.

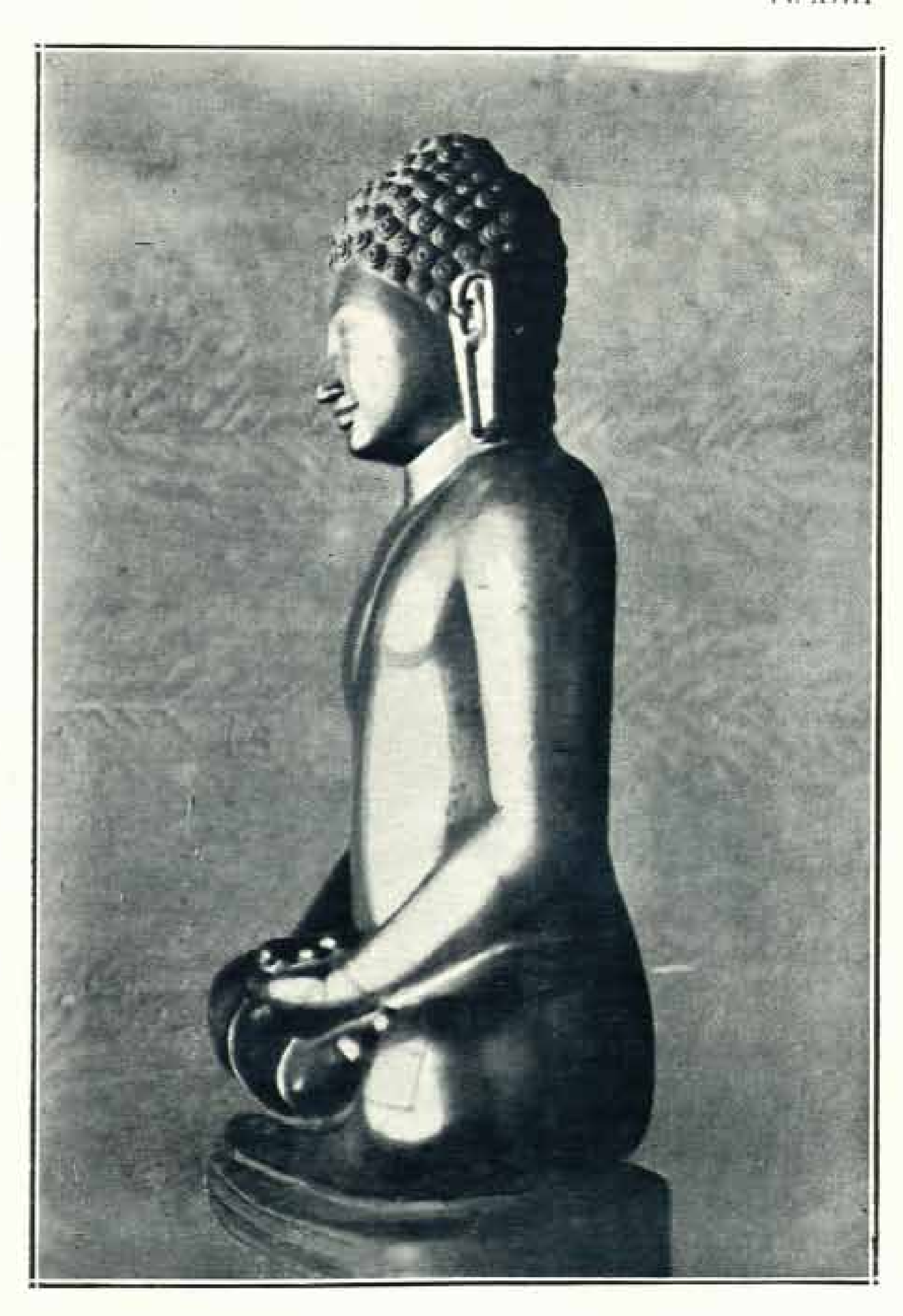
Aucun des détails de cette description n'est assez caractéristique pour permettre de déterminer avec précision à quel art il faut rapporter cette statue. L'art annamite semble devoir être écarté, puisque les statues en pierre y sont fort rares et que la tradition semble bien reconnaître à celle-ci une origine étrangère. L'image ne donne pas du tout d'ailleurs l'impression d'appartenir aux formes chinoises ou annamites.

Les rares exemples que nous possédons de buddhas čams, en particulier ceux de Đồng-dương, sont d'un caractère différent et d'art bien inférieur.

Il semble donc probable qu'il faille rattacher cette figure à l'art khmèr et dans ce cas plutôt à la forme la plus ancienne, l'art primitif antérieur à l'épanouissement d'Aṅkor, art dont la sculpture est d'ailleurs le plus souvent bien supérieure à celle de l'époque la plus brillante. Cette statue en a quelques traits caractéristiques, en particulier le nez presque aquilin. Mais si l'attribution



Statue du Buddha, au Cap St Jacques. (face) (p. 293).



Statue du Buddha au Cap S[t] Jacques, (profil), (p. 293).

à l'art khmèr me paraît presque certaine, je serais moins affirmatif en ce qui concerne l'époque ; le beau Buddha trouvé au Bayon, que rien n'oblige à considérer comme d'art primitif, n'est pas très différent du Buddha du Cap. Nous noterons seulement que les traces d'art khmèr classique sont en somme fort rares en Cochinchine et même peu fréquentes dans le Sud du Cambodge, tandis que l'art primitif y a de nombreux témoins.

Dans la même pagode existe, sur un autel à gauche de la statue, un petit Buddha paré, cambodgien ou siamois, en bronze. La tête aux lobes d'oreilles allongés mais non fendus porte le diadème à temporaux avec deux curieuses saillies verticales. Sous le diadème, en arrière, descend un couvre-nuque orné, et une pointe, interrompue aujourd'hui, s'élevait sur la coiffure.

On trouve encore les débris d'une statue en bronze du Buddha ; la manière dont les étoffes sont traitées semble indiquer une origine annamite. La tête, sans uṣṇīṣa, avait sur les cheveux, en avant, une sorte de bouton rond qui peut être une mauvaise tradition de l'ūrṇā.

Enfin quelques pièces ont été ramenées dans diverses résidences postérieurement à l'établissement de l'inventaire archéologique du Cambodge.

C'est ainsi que dans le jardin de la Résidence de Ta Keo se voit un petit liṅga de forme anormale. Plus bulbé que de coutume, il pose sur une partie octogonale beaucoup plus courte que d'ordinaire et qui n'est pas continuée par l'habituel élément cubique. Un tenon carré sous le prisme octogonal permettait soit de fixer cette pièce sur le dé carré, soit plus probablement sur la cuve à ablutions. Ce liṅga proviendrait de Vat Chuttāl, pagode peu éloignée du centre administratif.

A Prey Veṅ, diverses pièces ont été réunies par M. Bellan dans l'allée principale du jardin. A main droite, en se dirigeant vers la résidence, on trouve :

A) un piédestal peu soigné.

B) un bloc avec plusieurs figures grossières dont l'ensemble forme un motif allongé en plan, sans face principale ; elles sont si détériorées qu'on ne peut même juger si elles furent au nombre de six ou de huit. L'une, un peu plus nette, est posée en cariatide. Longueur o m. 52.

C) un petit groupe présente quatre femmes debout en prière (hauteur des genoux au sommet du chignon : o m. 32).

D) une réduction de prâsàt à quatre portes fausses, avec quatre étages supérieurs, le dernier, circulaire, brisé. Hauteur o m. 40.

Puis, à gauche :

E) un bloc circulaire indéterminable, sur lequel se voient :

F) un groupe bouddhique à quatre faces assez confus. Sur la face principale, au sommet et en arrière, est un Buddha incomplet attestant la terre ; au-dessous est une cariatide accroupie de côté, sur une vague tête de Rahu. Aux côtés du Buddha, les faces latérales montrent en haut un stūpa et au-dessous un atlante assis de face. Plus net sur la face de droite, le stūpa y apparaît avec

la forme, classique au Cambodge, de cloche, mais avec un petit couronnement octogonal et carré. Enfin la face postérieure est occupée dans toute la hauteur par un personnage debout dont la tête manque. La pierre est de plan rectangulaire ; 0 m. 74 × 0 m. 22 × 0 m. 40.

G) un piédestal avec cuve à ablutions sur corps simple, forme inconnue jusqu'ici. Le bec dépasse. Le sujet porté par la dalle carrée était comme une dalle verticale placée dans le sens du bec (pl. XV, G).

V. — FOUILLE D'UN TERTRE VOISIN DE LA CHAUSSÉE INTÉRIEURE D'AṄKOR VAT.

Le 4 juillet 1919, en rasant un tertre voisin de la chaussée intérieure d'Aṅkor Vat, au Sud, on découvrait diverses pièces intéressantes [1], dont les plus curieuses étaient trois sabres japonais à garde de bronze (pl. XV, F.). Un tertre analogue et presque symétrique existait au Nord. Une fouille méthodique y fut exécutée du 29 au 31 octobre 1919. Bien que l'opération ait été trop longue pour permettre une surveillance continue, elle fut exécutée néanmoins dans d'excellentes conditions et il ne semble pas qu'aucun détail important ait pu échapper.

Ce tertre avait la forme d'un cône irrégulier. Un poteau vertical, trouvé au fond en fin de fouille, semble en indiquer le centre et se trouvait à l'aplomb du sommet. Il se dressait à l'intersection des diagonales d'un carré formé

---

[1] Voici les renseignements fournis à ce propos dans le rapport de M. Marchal pour le mois de juillet 1919, complétés par quelques notes supplémentaires du journal de fouilles des travaux d'Aṅkor.

Le monticule de terre se trouvait à une dizaine de mètres au Sud de la chaussée. On y a trouvé parmi quelques blocs de grès et de latérite :

1° une tige de fer portée par les bonzes, dite *chrăl*, fichée verticalement en terre, de 2 m. 12 de hauteur ;

2° une dizaine de plateaux *čơṅ pān* et bols *phĕl* en cuivre, analogues aux pièces modernes ; l'un d'eux avait un couvercle décoré de cannelures ; un disque rond très mince en argent, de 34 millimètres de diamètre, portait un motif d'ornementation florale ;

3° treize étuis à chaux dits *ăk kômbor*, dont un en argent de faible épaisseur ;

4° une centaine de pièces de monnaie semblables aux *phès* siamois encore en usage, mais en argent (les *phès* modernes en bronze, petite monnaie ronde frappée d'un seul côté, montrent en plus une lettre chinoise au-dessus de l'oiseau) ; un tical siamois ;

5° treize bagues ou anneaux en or, argent et alliage, d'un travail assez grossier, dont deux ornés de motifs en filigrane ;

6° trois sabres japonais avec *tsuba* ajourés, dont un décoré d'éventails.

Les seuls renseignements qu'ont pu fournir les indigènes se rapportent à l'existence d'un *četdĕi* en ce point. Les quelques pierres retrouvées ne peuvent donner aucune indication à ce sujet.

Enfin il convient de rappeler ici la découverte par Commaille, dans le même Aṅkor Vat, mais sur un point qui n'a pu être fixé, d'un *tsuba* de fer (n° D 94,6 du Musée de Hanoi), à jour et d'un dessin assez simple (pl. XV, 4), signé de Kunihiro, nom porté par toute une série de fameux armuriers, notamment à la fin du XVIe siècle (cf. *BEFEO*, XI, 244).

par des blocs de main courante enlevée à la balustrade de la chaussée voisine. Ce poteau était à 17 m. 35 de l'axe de la chaussée et à 37 m. 70 du mur des galeries occidentales, dans leur étranglement.

Le carré ainsi constitué mesurait environ 4 m. 50 à l'extérieur ; ses côtés faisaient face aux points cardinaux [1] avec un déplacement général de 11° environ en sens inverse de la marche des aiguilles d'une montre. Le dessous des blocs détermine sans doute l'assiette du petit tumulus dont ils paraissent avoir retenu les terres. Nous prendrons ce plan comme repère en le désignant par « niveau de base » et nous y rapporterons les diverses hauteurs utiles. Ce niveau semble avoir correspondu, à peu près, à celui du dallage de la chaussée, soit à 1 m. 40 au-dessus du sol primitif marqué par l'angle inférieur de la plinthe du soubassement continu de cette chaussée ; celle-ci paraît d'ailleurs avoir été enterrée à l'époque probable de la construction du tumulus par des remblais postérieurs et qui régnèrent avec elle.

Le poteau central était lui-même profondément enfoui à 1 m. 55 sous le niveau de base ; il n'en restait sans doute qu'une faible partie et la pointe n'atteignait pas à ce niveau. Il est impossible de savoir quel est son rôle réel, s'il a rapport avec le tumulus supérieur et à quelle hauteur il s'élevait avant que la pourriture ne l'ait rongé.

Le sommet du tertre arrivait à 2 m. 50 au-dessus du niveau de base. Il était couvert d'une faible végétation et ses pentes cachaient les pierres du carré inférieur. La composition du tertre était la suivante. Une petite termitière, que nous avons comptée dans la hauteur totale, constituait le sommet et recouvrait un premier dépôt supérieur qu'elle a conservé en partie. Au-dessous était de la terre dure mêlée de quelques fragments de briques, de grès, ou d'un conglomérat qui ne semblait pas de la latérite. Plus bas, des blocs de grès, placés au hasard, informes et en réemploi, augmentaient en nombre en descendant ; sous le niveau de base furent ainsi retrouvés une pierre de voûte et un dé de balustrade, provenant tous deux du monument. Il semble que la terre se mêle de cendres à 0 m. 50 sous le niveau de base ; au moins noircit-elle fortement à cette hauteur. Les mêmes traces apparaissent à l'extérieur des pierres du carré, à l'Ouest et au Nord, au niveau de base même.

Les objets trouvés dans cette fouille sont les suivants. A 0 m. 40 au-dessous du sommet, c'est-à-dire à + 2 m. 10 par rapport au niveau de base, était un sabre japonais *A* pris en partie dans la termitière et allongé du Nord-Est au Sud-Ouest, la pointe du côté S. vers le 215° en partant du Nord et en suivant le sens des aiguilles d'une montre. Il semble donc avoir été placé suivant la diagonale du carré, si l'on tient compte de son déplacement d'une dizaine de degrés. Mais tout cela ne peut être que très approximatif, et il serait imprudent d'y attacher trop d'importance. Le sabre a été touché par les

---

(1) Orientation magnétique sans aucune correction.

coulis, mais semble avoir été remis exactement en sa place ; celle-ci était d'ailleurs marquée par son empreinte dans la terre compacte de la termitière.

A 0 m. 20 plus bas (+ 1 m. 90), on trouve deux objets la pointe au Sud : une petite boîte à chaux cambodgienne *B* (*ăk kồmbòr*) et un poignard *C*, avec au-dessus un morceau de matière osseuse (?) violette, et au-dessous une cisaille à bétel *D*. Symétriquement au Nord est une coupelle de cuivre *E*. A 0 m. 60 au-dessous du sabre (+ 1 m. 50) se rencontre le fer d'une sorte d'épieu (?) *F* dont la pointe est tournée vers l'Est et qui est couché sur l'axe O.-E., près du centre.

Beaucoup plus bas, le long du côté N., la garde placée du côté E., à l'intérieur des pierres du carré, à environ + 0 m. 50, s'allonge une baguette fourchue de bonze (*chrăt*) *G*.

En dessous du carré de base, à l'Est du piquet central et tout proche, à — 0 m. 80, une lame de fer *H*, qui semble un couteau, est fichée verticalement, la pointe en bas. A côté, on recueille cinq ou six *phès* d'argent, à l'oiseau, vert-de-grisés.

Un peu plus bas et à 0 m. 20 du piquet on trouve une petite pierre ronde, ovoïde, de 0 m. 03 de longueur, qui peut être un simple galet, puis une pierre-chaton en cristal de roche rose de 0 m. 011, à l'Est du poteau.

A — 1 m. 20, à 0 m. 30 à l'Ouest du poteau, se rencontrent des fragments d'un bol de porcelaine à décors bleus peu soignés ; des fragments d'un autre au Nord-Nord-Est ; au Sud une pierre-chaton ovoïde jaune clair de 0 m. 007, au Sud-Sud-Est un fond de coupelle en cuivre et un énorme chaton (?) conique en métal gris (0 m. 015). Entre ces deux niveaux se rencontrent des débris de vases en terre cuite, brisés.

Sous le poteau enfin (— 1 m. 55) est un couvercle de petit pot à chaux en cuivre analogue à *B* ; dans la terre attachée au-dessous de ce couvercle, est prise une lame métallique qui correspond peut-être à quelques débris de fer retrouvés encore au-dessous ; à cette terre adhèrent aussi deux ou trois fils ténus, minces comme des cheveux fins, avec la flexibilité de cheveux vivants. Près des derniers morceaux de fer sont deux *phès* d'argent.

Le poteau repose sur un conglomérat de pierraille où l'on trouve un autre *phès* d'argent et le tiers d'une petite bague en cornaline (?) taillée à facettes.

La fouille continuée quelque temps au-dessous ne donne plus qu'une terre qui semble vierge.

Le cadre de pierres longues fut maintenu longtemps et était encore en place à la date où un procès-verbal fut rédigé (18 décembre 1919) sur les notes minutieuses prises au cours de l'opération. Il fut démoli ensuite pour que les mains-courantes pussent reprendre leur place primitive.

Voici la description des diverses pièces rencontrées.

A. Sabre à lame plate, à un seul tranchant, pointue et légèrement courbe, plutôt courte par rapport à la poignée qui est une poignée à deux mains. Celle-ci est couverte d'une feuille d'argent épaisse, grenue, dans l'aspect d'une peau

de requin ; elle se recouvre, sans se souder, sur un côté long de la poignée. La garde, de cuivre, est assez simple ; le pommeau de la poignée, en argent, est traversé d'une attache disparue. La lame garde une très faible partie de son fourreau de bois, et celui-ci, la trace des matières qui la recouvraient et qui sont difficiles à déterminer. La virole terminale du fourreau, en argent, et le fourreau près de la garde, montrent une dépression comme celle qui pourrait correspondre à la place du petit poignard habituel. Mais le trou de la garde qui, semble-t-il, devrait y faire face, est de l'autre côté. Ce détail ferait supposer que la garde a été placée dans le mauvais sens et par suite montée — ou remontée — à faux sur l'arme, sans doute, conséquence importante, non par un Japonais.

Ce sabre a été trouvé d'une pièce ; le bouton terminal de la poignée s'est séparé et la poignée s'est cassée en deux, au point où la tige de fer intérieure (on dit le quillon, je crois) finit. C'est en somme une arme plus robuste que luxueuse, une arme de combat, non de parade.

Longueur : o m. 855.

B. L'étui à chaux, dont la matière semble être un bas alliage d'argent, offre, en plus trapu, la forme courante encore : o m. 14 de hauteur environ sur o m. 065 de diamètre, en deux pièces. Il contient encore de la chaux.

C. Le poignard, à lame longue et mince, a gardé une faible partie de son fourreau et de sa poignée. Longueur de la lame seule : o m. 29 ; largeur : o m. 02.

D. Cisaille à bétel à deux lames du type courant ; longueur : o m. 17.

E. Coupelle en cuivre ; diamètre : o m. 05 environ.

F. Epieu (?) à lame en forme de sabre, un peu courbe, virole et douille de fer ; le diamètre de la virole semble indiquer une hampe assez forte. Longueur de la lame : o m. 42. Les débris d'une garde ou d'une attache en un gros fil de fer, faisant deux tours, furent trouvés près de la virole terminale. C'est sans doute l'arme connue au Japon sous le nom de *naginata*.

G. Longue tige de fer fourchue à l'extrémité inférieure, munie d'une garde carrée près de l'autre. Longueur : 1 m. 41. Cet objet, dont un spécimen plus grand et plus lourd fut trouvé dans l'autre tumulus, est encore en usage chez les bonzes, qui s'en servent comme d'une canne lorsqu'ils vont mendier leur nourriture et font sonner, dit-on, les pièces mobiles de la garde pour attirer l'attention des fidèles.

H. Lame de couteau ou de poignard, de o m. 13.

VI. — VESTIGES D'UN TOMBEAU ANCIEN A CHI-NÊ.

Le numéro du 18 juillet 1922 du journal annamite *Trung Bắc tân văn* mentionnait la découverte dans une concession de la région de Phủ-lý de divers objets anciens. Après enquête administrative, on reconnut qu'une fosse en maçonnerie avait été trouvée dans la propriété de M. Borel, à Chi-nê, commune

de Cổ-nghĩa, canton de Bò-cu, huyện de Lạc-thủy, province de Phủ-lý. Je m'y rendis le 18 août et avec l'aide aimable de M. Borel pus réunir les renseignements qui suivent, tandis que M. Borel faisait, quelque temps après, parvenir à l'Ecole les principales pièces recueillies.

Le point se trouve dans une plantation de caféiers que M. Borel a fait ouvrir au Sud-Est de sa maison. Il y a là un léger mouvement de terrain ; sous une butte minuscule fut dégagée une fosse maçonnée, murs et sol dallé, faits de briques sans caractère spécial. Quelques débris de briques en coin montrent qu'avant un premier pillage, sans doute fort ancien, le tombeau avait été voûté. Il mesurait 2 mètres de longueur environ sur o m. 80 de large. On le trouva plein de terre et les vases qu'il contenait, dédaignés par les pillards, en étaient également remplis. L'orientation paraît avoir été celle de la vallée, à peu près N.-S.

Il y fut trouvé une dizaine de pots, trois ou quatre lames de fer, simples masses de rouille de forme allongée, fers de lance peut-être, d'une vingtaine de centimètres de longueur, et un morceau de bronze tellement oxydé qu'il n'a pas été possible de se rendre compte de sa nature.

Parmi les vases, le plus remarquable, I. 8512, est une pièce en terre blanche, dont le col, seulement un peu cassé, fait une élégante saillie. La panse porte quatre anses à rotin sur une bande ornée de cercles en hachures. La pièce mesure o m. 215 de hauteur sur o m. 23 de diamètre.

Les autres vases sont :

I. 8516, une grande jarre pansue à surface réticulée en carré, cassée au fond, de terre cuite rosâtre : o m. 29 et o m. 39 ;

I. 8517, une autre plus petite, moins soignée, même surface, de terre cuite noire : o m. 16 et o m. 22 ;

I. 8518, une autre, réticulée en losanges allongés, de terre brun-noir : o m. 23 et o m. 28 ;

I. 8519, un pot de terre noire, avec trait gravé sur la panse : o m. 13 et o m. 18 ;

I. 8520, un autre, de terre brune : o m. 14 et o m. 16 ;

I. 8521, un autre de terre grossière, à quatre anses en rotin et décor de trois filets en creux dont l'un peut être un faux trait de tour ; une seule anse est conservée : o m. 11 et o m. 12 ;

I. 8522, un pot de terre blanche à deux filets irréguliers : o m. 10 et o m. 18 ;

I. 8523, un autre, à filet double sur la panse : o m. 18.

M. E. Borel a découvert, dans une petite grotte des rochers qui sont en face de sa maison, dans un lit de coquillages, débris de nourriture, deux petits bols à pied plein, avec un émail grossier, I. 8509-8510 ; les coquillages étaient stratifiés, denses, et ne paraissent pas avoir été remués. Les bols seraient alors contemporains de ces reliefs. Mais l'attribution de ceux-ci reste douteuse. Deux dents d'herbivore (?) I. 8511, ont été trouvées également dans cette couche.

LES VIDYĀRĀJA

CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DE LA MAGIE DANS LES SECTES MAHĀYĀNISTES

par JEAN PRZYLUSKI

Professeur à l'Ecole Nationale des Langues Orientales.

M. Gaṇapati Çāstri a publié en 1920 un important traité bouddhique, l'*Ārya-Mañjuçrīmūlakalpa*, qui, entre autres données nouvelles, fournit des renseignements précieux sur une catégorie d'êtres mythiques jusqu'ici très peu connus : les *Vidyārāja*. Avant de chercher à définir ces êtres et à montrer la place qu'ils occupent dans la mythologie bouddhique, il est nécessaire de fixer, au moins dans les grandes lignes, la chronologie des textes qui les mentionnent.

L'*Ārya-Mañjuçrīmūlakalpa* était connu depuis longtemps sous un nom un peu différent. Csoma de Körös, dans l'*Analyse du Kandjour* tibétain qu'il fit paraître en 1836, consacrait une notice à ce traité qu'il appelait, conformément à la tradition tibétaine : *Ārya-Mañjuçrīmūlatantra* (cf. Feer, *Annales du Musée Guimet*, II, p. 313). Dans son *Introduction à l'histoire du Bouddhisme indien*, Burnouf signalait également l'*Ārya-Mañjuçrīmūlatantra* parmi les *tantra* dont il y aurait avantage « à exécuter un dépouillement régulier » (2e édition, p. 481).

Outre la version tibétaine que connurent seuls Csoma et Burnouf, il existe du même ouvrage une version chinoise sensiblement plus courte, le *Ta fang kouang p'ou-sa tsang Wen-tchou-che-li ken pen yi kouei king* 大方廣菩薩藏文殊師利根本儀軌經 (Tripit. éd. Tōk. XXVII, 9, p. 23 et suiv. — Nanjio, no 1056). Mais l'original sanskrit restait inconnu. C'est seulement en 1909 qu'un manuscrit en fut découvert dans une collection acquise près de Padmanabhapuram. M. Gaṇapati Çāstri fit part de cette trouvaille à M. Sylvain Lévi qui lui conseilla de publier l'ouvrage, et ainsi a paru en 1920 dans la *Trivandrum Sanskrit Series* la première partie de l'*Ārya-Mañjuçrīmūlakalpa*.

C'est une sorte d'encyclopédie qui traite, sous forme de sermons, des sujets les plus variés : iconographie, rituel, astrologie, etc... La version tibétaine

a été exécutée au XIe siècle et la version chinoise entre 980 et 1000 [1]. L'original ne peut donc avoir été composé postérieurement au Xe siècle, au moins pour ce qui concerne les parties traduites en chinois.

En tibétain, le *Mañjuçrīmūlakalpa* est appelé *rgyud*, mot dont l'équivalent sanskrit est *tantra*. La version chinoise, au contraire, se présente comme un *ta fang kouang king*, c'est-à-dire comme un « *sūtra* de grand développement » (*mahāvaipulya-sūtra*). En principe, les *sūtra* de grand développement sont différents des *tantra* : ils sont plus anciens et moins imprégnés d'hindouisme. Il y a donc désaccord, et, jusqu'à un certain degré, contradiction entre le titre de la version chinoise et celui de la version tibétaine. Le titre du manuscrit publié par M. Gaṇapati Çāstri ne porte pas le mot *tantra* ni l'expression *mahāvaipulya-sūtra*. Toutefois, si on se reporte au chapitre IV, on lit dans la mention qui le termine : *mahāyāna-sūtra*, et à la fin du chapitre V on trouve la formule complète : *mahāyāna-vaipulya-sūtra*. L'indication fournie par la version chinoise est donc confirmée par certaines parties de l'original sanskrit.

Les variations du titre se laissent aisément expliquer. On sait que les textes bouddhiques, en se transmettant d'âge en âge, étaient fréquemment modifiés. Un *vaipulya-sūtra* pouvait se muer en *tantra* dans un temps relativement court. Comme l'atteste la version chinoise, il est probable que le manuscrit traduit au Xe siècle par *T'ien-si-tsai* avait encore pour titre : *Bodhisattva-piṭakān-Mañjuçrīmūlakalpa-mahāvaipulya-sūtra*. En fait l'ouvrage était déjà chargé de *mantra* et de développements didactiques qui lui avaient fait perdre le caractère d'un *sūtra*, et il n'est pas surprenant qu'au XIe siècle, quand il fut traduit en tibétain, on ait renoncé à son ancien titre et qu'on l'ait tenu pour un *tantra*.

Nous sommes ainsi amenés à distinguer deux états du texte : ce qui était d'abord un *vaipulya-sūtra* serait devenu plus tard un traité tantrique par suite de modifications et d'additions successives. Est-il possible de séparer d'une part les éléments anciens qui appartenaient au *vaipulya-sūtra* et d'autre part les éléments plus récents ? Cette tâche ne pourra être achevée tant que l'original sanskrit n'aura pas été publié intégralement. Toutefois, certains faits paraissent dès maintenant acquis.

Les trois premiers chapitres du *Mañjuçrīm°* contiennent des sermons qui auraient été prononcés par le Bodhisattva Mañjuçrī devant une nombreuse assemblée. Mais dès le quatrième chapitre il n'en est plus de même : l'instruction est donnée par le Buddha Çākyamuni à une assemblée dans laquelle figure Mañjuçrī et il en est ainsi jusqu'à la fin du premier volume sanskrit, le seul

---

(1) La traduction chinoise est l'œuvre de *T'ien-si-tsai* 天息災, un çramaṇa de l'Inde du Nord. Les deux derniers caractères de ce nom peuvent traduire le mot *çāntika* (cf. *Mahāvyutpatti*, 197, 7) et le tout suggère un original hypothétique Çāntideva (?).

qui soit publié au moment où ces lignes sont écrites. Ainsi la majeure partie de ce volume rapporte les enseignements de Çākyamuni qui préside la Grande Assemblée. Au contraire, dans les trois premiers chapitres, l'Introduction exceptée, Mañjuçrī est le personnage central ; c'est lui qui instruit l'Assemblée. Il est permis de supposer que les nombreux chapitres où l'enseignement est donné par Çākyamuni appartiennent, au moins dans l'ensemble, à la rédaction la plus ancienne, et que les trois premiers chapitres sont plus récents. Ceci vient à l'appui de ce que nous disions plus haut. En effet, si la rédaction la plus ancienne se donnait pour un *sūtra*, c'est qu'elle prétendait reproduire les paroles de Çākyamuni. Or la mention *mahāyāna-sūtra* n'apparaît dans le texte sanskrit qu'à partir du chapitre IV.

D'autres indices sont de nature à faire admettre l'existence de deux couches de rédaction. Dans le texte sanskrit, les trois premiers chapitres sont précédés de la mention : 1er... 2e... 3e... *parivartaḥ*. *Parivarta* désigne un chapitre, une section, littéralement « un rouleau ». Mais alors qu'on attend ensuite : 4e *parivartaḥ*, on lit : *caturthaḥ paṭalavisaraḥ*, et ainsi de suite jusqu'au 22e *paṭalavisara* qui termine le volume. *Paṭala* désigne « une division d'un livre » et *visara* « une certaine étendue, une certaine longueur », d'où *paṭalavisara* « section d'un ouvrage ». Le changement de terminologie qui rompt, à partir du quatrième, l'enchaînement normal des chapitres, est un nouveau fait tendant à prouver que les trois premiers *parivarta* ne sont pas de la même rédaction que les *paṭalavisara* suivants.

Cette indication est confirmée par les mentions qui suivent les chapitres. Comparons la formule A qu'on lit à la fin du chapitre III et la formule B qui termine le chapitre IV :

A : *iti bodhisattva paṭala visarān*(1) *mañjuçrī kumārabhūta mūla kalpāt tṛtīyo maṇḍala vidhāna parivartaḥ*

B : *bodhisattva piṭaka avataṃsakān mahāyāna sūtrān mañjuçrī mūla kalpāc caturthaḥ* | *prathama paṭa vidhāna visaraḥ parisamāptaḥ*.

Il est à noter que *paṭala* ne désigne pas toujours « une division d'un livre », mais peut aussi être synonyme de *piṭaka* « corbeille ». *Bodhisattva-paṭala* paraît donc signifier, de même que *Bodhisattva-piṭaka*, la Corbeille des Ecritures du Mahāyāna, par opposition aux Corbeilles du Hīnayāna appelées *Çrāvaka-piṭaka*.

Visara, qui signifiait tout à l'heure « une certaine étendue, une certaine longueur », peut aussi s'interpréter « grande quantité, masse, multitude ». D'où, dans la formule A : *bodhisattva-paṭala-visarāt* « de la masse des Ecritures de la Corbeille des Bodhisattva ». Le fait que *paṭala-visara* est pris ici dans un tout autre sens qu'au début du chapitre suivant tend encore à prouver que ces

(1) Mss. *visarā* ; corr. *visarān* comme à la fin du chapitre II.

chapitres ne sont pas du même auteur. L'expression avait probablement changé de sens entre la rédaction du gros de l'ouvrage et celle des premiers chapitres plus récents et ceci peut expliquer que le compilateur tardif n'ait pas donné aux chapitres nouveaux le titre ancien : *paṭala-visara*.

Dans la formule B, *avataṃsaka* désigne une partie du *Bodhisattva-piṭaka*. Le *Mañjuçrīm°* était donc rattaché, au moins en principe et dans son premier état, à l'importante collection de l'*Avataṃsaka*.

Au total, les indications tirées des formules qui terminent les chapitres sont conformes à celles que fournissent les titres. Il en ressort nettement que les trois premiers *parivarta* s'ajustent mal au reste de l'ouvrage, et ce manque de cohésion paraît dû au fait que ces chapitres sont de rédaction tardive.

Les trois premiers *parivarta* eux-mêmes ont-ils été rédigés d'un seul coup ? Il y a de sérieuses raisons d'en douter. Dans l'Introduction qui ouvre le chapitre I, Çākyamuni convoque une immense assemblée où sont réunies toutes les catégories d'êtres vivants : en premier lieu Mañjuçrī Kumārabhūta, puis d'innombrables Buddha, Bodhisattva, Vidyārāja, etc. Avalokiteçvara n'est nommé qu'incidemment. Il est clair que le rédacteur du texte n'attachait pas grande importance à ce nom particulier.

A la fin du même chapitre et au début du suivant, Mañjuçrī devient le personnage central, le prédicateur éminent qui instruit la Grande Assemblée.

Plus loin encore, au chapitre II qui traite des *maṇḍala*, l'auteur énumère ainsi les personnages qu'il faut peindre : au centre, le Buddha Çākyamuni et quatre assistants de chaque côté ; puis, à droite, Avalokiteçvara ; à gauche, Vajrapāṇi ; au-dessous, Mañjuçrī, etc.

On aperçoit les différences essentielles qui séparent ces divers morceaux. Tout d'abord, Avalokiteçvara n'est qu'un comparse dans la foule qui suit les Buddha Bhagavat. Il est loin derrière Mañjuçrī convoqué spécialement avant tous les êtres par un rayon lumineux sorti de la tête du Buddha. Puis Mañjuçrī exerce les fonctions de prédicateur précédemment réservées au Buddha Çākyamuni. Enfin, dans la description des *maṇḍala*, Avalokiteçvara est à droite de Çākyamuni ; il est nommé le premier parmi les grands Bodhisattva, précédant même Vajrapāṇi et Mañjuçrī.

Ainsi les trois premiers chapitres du *Manjuçrīm°* ne manifestent pas partout les mêmes tendances. L'analyse y découvre des éléments de provenances diverses, qui s'étaient déjà amalgamés au Xe siècle de notre ère, puisque ces trois *parivarta* furent traduits en chinois entre 980 et 1000.

Les chapitres suivants, s'ils constituent dans l'ensemble une couche antérieure de rédaction, ne sont probablement pas davantage exempts d'additions et de remaniements. On peut toutefois encore y discerner par places des éléments relativement anciens et même, dans une certaine mesure, susceptibles d'être datés. C'est ainsi que le chapitre XIV, qui constitue apparemment un des noyaux du *Mañjucrīm°*, s'apparente à une série de textes qui furent traduits en chinois de 702 à 705.

Ce chapitre XIV est relatif à l'*ekākṣara-mantra*, c'est-à-dire à la syllabe *bhrūṃ* qui est la formule fondamentale de Mañjuçrī. Cette formule était sans doute un élément essentiel du culte du grand Bodhisattva et son importance est attestée par les efforts réitérés que firent les traducteurs chinois pour répandre et vulgariser les textes qui s'y rapportent. En 702, Ratnacinta traduit le *Ta fang kouang p'ou-sa tsang king tchong Wen-tchou-che-li ken pen yi tseu t'o-lo-ni fa* 大方廣菩薩藏經中文殊師利根本一字陀羅尼法 (Nanjio, n° 333), c'est-à-dire « le texte sacré (contenant) la *dhāraṇī* en une syllabe qui est (la formule) fondamentale de Mañjuçrī, extrait d'un *mahāvaipulya-sūtra* du *Bodhisattva-piṭaka*. L'année suivante, en 703, un texte analogue est traduit par Yi-tsing sous le titre : *Man-tchou-che-li p'ou-sa tcheou tsang tchong yi tseu tcheou wang king* 曼殊室利菩薩咒藏中一字咒王經 (Nanjio, n° 334), *Ekākṣara-mantrarāja-sūtra* extrait du *Mañjuçrībodhisattva-mantra-piṭaka*. Deux ans plus tard, en 705, Ratnacinta traduit le *Fo chouo ta t'o-lo-ni mo fa tchong yi tseu sin tcheou king* 佛說大陀羅尼末法中一字心咒經 (Nanjio, n° 541) qui est encore un *Ekākṣara-hṛdaya-mantra-sūtra* tiré d'un recueil dont le titre est obscur. Ce troisième texte diffère des deux premiers ; mais la syllabe magique *bhrūṃ*, y est transcrite *pou-lin* 部林 exactement comme dans la version chinoise du *Mañjuçrīm°*. Ainsi, en quatre ans, trois traductions similaires ont paru successivement en chinois. Le *mantra* varie d'une version à l'autre ; c'est seulement dans la troisième qu'il est conforme à la rédaction définitive du *Mañjuçrīm°* ; mais il s'agit dans tous les cas de l'*ekākṣara-mantra* qui est la formule fondamentale de Mañjuçrī (1) et le titre des versions de 702 et de 703 aussi bien que le contenu des trois textes les apparente sans aucun doute au *Mañjuçrīm°*.

Puisqu'au début du VIIIe siècle, l'*ekākṣara-mantra* de Mañjuçrī se présentait déjà sous des formes multiples, on peut en conclure que les spéculations relatives à cette formule étaient alors relativement anciennes. Les traducteurs chinois, soutenus par leur piété, ne se laissèrent pas décourager par les divergences des textes et s'appliquèrent à traduire tous les manuscrits qu'ils purent trouver. Il est significatif qu'aucune des versions de 702, 703 et 705 ne coïncide exactement avec le chapitre XIV du *Mañjuçrīm°* ; c'est toujours au fond la même doctrine ; quelques détails se retrouvent partout ; mais il est visible qu'entre le VIIIe siècle et le Xe siècle l'art du magicien s'est beaucoup perfectionné : aux recettes fort simples du début s'est ajoutée dans l'intervalle la confection de *paṭa* et de *maṇḍala* (2), qui exige l'application d'une technique beaucoup plus savante et notamment l'intervention d'artisans capables de

(1) Au début du chapitre IX du *Mañjuçrīm°*, il est question d'un autre *ekākṣara-mantra* qui est la syllabe *klīhīṃ*.

(2) Le développement qui, au chapitre XIV du *Mañjuçrīm°*, réglemente la confection des *paṭa* et des *maṇḍala*, fait complètement défaut dans les traductions de 702, 703 et 705.

peindre les saintes images. Par conséquent, de la comparaison du chapitre XIV du *Mañjuçrīm°* avec les textes similaires traduits en chinois de 702 à 705, il ressort qu'au début du VIIIe siècle la théorie de l'*ekākṣara-mantra* était fondée, mais que le *Mañjuçrīm°* dont elle est un des éléments essentiels n'était pas encore rédigé, au moins sous sa forme actuelle. Ceci permet de situer la rédaction définitive, sinon l'élaboration de ce traité, entre le début du VIIIe et la fin du Xe siècle.

Voici comment on peut se représenter schématiquement les transformations du *Mañjuçrīmūlakalpa*. C'était à l'origine un *vaipulya-sūtra* rattaché à l'*Avataṃsaka* du *Bodhisattva Piṭaka*. L'enseignement y était donné par Çākyamuni devant une assemblée où Mañjuçrī était le personnage principal. L'Introduction racontait la convocation de cette assemblée par le Buddha.

Plus tard, Mañjuçrī, prenant de plus en plus d'importance, tendit à supplanter le Buddha Çākyamuni. De principal auditeur, il devint prédicateur. On dut alors remanier l'Introduction; de nouveaux développements furent insérés aussitôt après la préface et sans doute aussi dans le corps de l'ancien *vaipulya-sūtra*.

De plus, les premiers chapitres s'accrurent encore de sermons relatifs aux *maṇḍala*. Ceux-ci n'ont pu être incorporés à la collection postérieurement au Xe siècle de notre ère et sont caractérisés par la prééminence du Bodhisattva Avalokiteçvara.

Les indications qui précèdent laissent entrevoir la complexité du *Mañjuçrīm°* et les ressources qu'il peut offrir pour l'histoire des idées religieuses : on a chance d'y découvrir des textes très divers dont la comparaison permettra de suivre les transformations des croyances et l'évolution des doctrines. Je me propose de montrer le parti qu'on en peut tirer pour l'étude des Vidyārāja et des rapports de ces êtres mythiques avec les Vidyādhara plus anciens.

*
* *

Le mot *vidyādhara* a deux sens différents dans le *Mañjuçrīm°*. Au début du chapitre IV qui ouvre la description des *paṭa*, c'est-à-dire des icones peintes sur étoffe, ce mot est employé deux fois (p. 56 et 58), et il désigne dans les deux cas un homme doué de pouvoirs magiques, un magicien. Plus loin, il se rapporte à une catégorie d'êtres mythiques supérieurs à l'homme et dont on peut, par l'accomplissement de certains rites, devenir le roi (*vidyādhara rāja*) ou l'empereur (*vidyādhara cakravartin*) (p. 83, 85, 138).

Par ailleurs, ce terme est fréquent dans la littérature brahmanique où il a la même valeur que dans le *Mañjuçrīm°*. Il signifie tantôt « celui qui possède la *vidyā*, science ou magie », tantôt une classe de génies des airs considérés comme des enchanteurs divins.

Les *Vidyādhara* sont à peine nommés dans les plus anciens chants du *Rāmāyaṇa*. Ils tiennent une place beaucoup plus considérable dans le premier chant tardif. Ils forment une classe de *daitya* qui ont pour arme le *nandana*

(I, 29). Leurs filles, les *Vidyādharī*, sont les mères des singes qui furent les compagnons de Rāma. Ce dernier trait convient parfaitement à une classe de génies de l'air : c'est sans doute à ces ascendants divins que les vaillants alliés de Rāma devaient leur agilité merveilleuse. De même, dans le *Rāmāyaṇa*, Hanumat est appelé à mainte reprise le fils de Vāyu ou de Marut, c'est-à-dire du dieu des vents.

L'importance des Vidyādhara, que nous voyons s'accuser dans les parties les plus récentes du *Rāmāyaṇa*, s'accrut encore par la suite. Au début du *Kathāsaritsagara*, quand Çiva commence son récit, il dit à Pārvatī : « Les dieux ont le bonheur absolu, les hommes le malheur sans trêve ; mais les hommes divins ont des faits et gestes dont la singularité ravit les sens. Aussi te conterai-je l'histoire des Vidyādhara. » (K.S.S., I, 47-48 et Lacôte, *Essai sur Guṇāḍhya et la Bṛhatkathā*, p. 22).

Nous n'atteignons la *Bṛhatkathā* que dans des recensions tardives. La *Bṛhatkathā* népalaise ou *Çlokasaṃgraha* de Budhasvāmin peut avoir été versifiée aux environs du VIIIe-IXe siècle. La *Bṛhatkathā* cachemirienne n'est elle-même connue qu'indirectement par le *Kathāsaritsāgara* d'une part et par la *Bṛhatkathāmañjarī* d'autre part, tous deux du XIe siècle (Lacôte, *ibid.*, p. 145 et 147). Dans ces trois recensions, les histoires de Vidyādhara sont nombreuses et le fond même du récit est la conquête de l'empire des Vidyādhara par le prince Naravāhanadatta. Sur la place qu'occupaient ces hommes divins dans la *Bṛhatkathā* primitive, nous n'osons rien affirmer. Il nous suffit de constater leur extrême popularité dès avant le VIIIe siècle. Des parties anciennes du *Rāmāyaṇa* au premier chant du même poème, puis aux recensions successives de la *Bṛhatkathā*, l'évolution se déroule dans le sens d'une plus large utilisation par les écrivains des légendes merveilleuses relatives aux Enchanteurs.

L'importance croissante des Vidyādhara dans la littérature indienne au cours du premier millénaire après J.-C. est apparemment en relation avec le développement de la magie qui aboutit à l'épanouissement du tantrisme. Ce mouvement a dû affecter simultanément les sectes brahmaniques et bouddhiques [1] et il n'est pas surprenant de percevoir dans le *Mañjuçrīm°* un écho des superstitions relative aux Enchanteurs. Déjà le texte sur l'*ekākṣara-mantra*, traduit en 705 par Ratnacinta (Nanjio, n° 541), donne une recette pour parvenir à l'empire des Vidyādhara (Tripit. éd. Tōkyō, XXV, 6, p. 49 a, col. 5 et 8).

Outre les Vidyādhara, le texte du *Mañjuçrīm°* mentionne fréquemment les Vidyārāja. On verra bientôt que ces deux notions ont fini par se confondre ; au début elles étaient nettement distinctes.

---

[1] Je ne puis deviner pour quelles raisons M. Lacôte suggère que peut-être, dans la *Bṛhatkathā*, « les contes fantastiques sur les Vidyādhara et la dévotion à Kuvera sont d'origine plutôt bouddhique que brahmanique » (*ibid.*, p. 6).

Au chapitre IX du *Mañjuçrīm*°, le mot *vidyārāja* désigne une formule magique en une syllabe (*ekākṣara-mantra*). C'est la syllabe *klllhīṃ*. Elle est supérieure à tous les *mantra* et en quelque sorte elle les contient tous [1] ; de là vient son nom *vidyārāja*, c'est-à-dire « roi des formules magiques », le mot *vidyā* pouvant être synonyme de *mantra*. Choses et êtres obéissent à ce roi, car, aux yeux du magicien, le monde sensible est régi par les formules.

Le chapitre XIV nous révèle un système analogue, mais plus compliqué. Le mot *vidyārāja* y désigne en premier lieu un autre *ekākṣara-mantra* qui est la syllabe *bhrūṃ*. Elle sort de l'*uṣṇīṣa* du Buddha Çākyamuni en répandant une vive lumière. Un peu plus loin (p. 131), cette même syllabe est appelée *sarvavidyārājacakravartin*, « empereur de tous les *vidyārāja* ». Il ressort enfin du contexte que le terme *vidyārāja* peut désigner d'autres formules émanées d'autres Buddha.

Il existait donc une catégorie d'êtres mythiques qui n'étaient en définitive que des syllabes, mots ou formules personnifiés. Ces entités sont appelées, notamment dans l'Introduction, Vidyārāja des Tathāgata, parce qu'elles émanent des Buddha-Tathāgata. Quelques-unes ont une puissance singulière et, pour les distinguer des autres, on leur donne le titre de Vidyārājacakravartin. Un autre titre employé dans l'Introduction, Uṣṇīṣarāja, désigne également des Vidyārāja supérieurs. Les Uṣṇīṣarāja sont aux simples Vidyārāja ce que les Cakravartin sont aux rois de la terre ; ils devaient apparemment leur nom au fait qu'ils étaient issus du sommet de la tête des Buddha.

Vidyārāja est régulièrement rendu en chinois par *ming wang* 明王. Cette expression n'apparaît dans aucune des traductions de 702, 703 et 705 relatives à l'*ekākṣara-mantra*. Ces trois versions représentent probablement les principaux textes que pouvait offrir la littérature religieuse sur un sujet que les bouddhistes chinois du VIII[e] siècle étaient singulièrement avides de connaître. Puisque *ming wang* (*vidyārāja*) y fait défaut et que d'autre part l'*ekākṣara-mantra* est appelé *ming wang* 明王 dans le *Mañjuçrīm*° traduit en chinois entre 980 et 1000, il est probable que le terme *vidyārāja* a été introduit dans le vocabulaire courant entre les années 700 et 1000.

Un autre fait vient à l'appui de cette conjecture. On sait que la *Mahāmāyūrī* « n'a pas été traduite moins de quatre fois en chinois entre le IV[e] et le VIII[e] siècle de notre ère » (Sylvain Lévi, *Le catalogue géographique des Yakṣa...*, p. 3). Dans les manuscrits népalais, tous postérieurs aux traductions chinoises, cette formule célèbre est appelée *vidyārājñī* « reine des formules magiques ». Cette terminologie est également attestée par deux traductions chinoises effectuées entre 746 et 771 par Amoghavajra (Nanjio, n[os] 307 et 1399). Par contre

---

[1] Formuler cette syllabe revient à formuler d'un coup tous les *mantra* : *yena japtena sarvamantrā japtā bhavanti* (*Mañjuçrīm*°, p. 81). Dans le philonisme, le Logos est la somme de toutes les Idées. Ces deux conceptions sont superposables.

aucune des versions plus anciennes, y compris celle de Yi-tsing effectuée en 705, ne comprend dans son titre l'élément *ming wang* (*vidyārāja*).

C'est donc entre 705 et 746 que paraît dans les titres d'ouvrages indiens traduits en chinois l'appellation *vidyārājñī* pour désigner la Mahāmāyūrī. En attendant un dépouillement systématique de tous les textes, on peut admettre provisoirement que les termes *vidyārāja* et *vidyārājñī* sont devenus d'un usage courant dans le première moitié du VIII[e] siècle.

Si ces mots ne paraissent s'être répandus qu'assez tard, l'expression équivalente *mantrarāja* est probablement plus ancienne. L'ouvrage catalogué par Nanjio sous le nº 340 a pour titre *Lieou tseu tcheou wang king* 六字咒王經, c'est-à-dire *Ṣaḍakṣara mantrarāja* « mantra-roi en six syllabes ». Il a été traduit en chinois une première fois entre 317 et 420 par un inconnu. La notion de *mantrarāja* existait donc au plus tard dès le début du V[e] siècle.

On vient de voir que dans les parties les plus anciennes du *Mañjuçrīm*°, le mot *vidyārāja* désigne des formules magiques personnifiées. Dans les trois premiers *parivarta* plus récents, cette notion s'altère et finit par s'éclipser complètement. Tout d'abord s'introduisent auprès des anciens Vidyārāja une multitude de dieux et de génies vénérés dès longtemps dans les sectes brahmaniques. Puis l'attention des fidèles se concentre sur ces nouveaux venus plus vivants, plus nettement personnifiés et les Vidyārāja émanés des Tathāgata tombent peu à peu dans l'oubli. Il semble que la classe des Vidyārāja, primitivement formée d'abstractions métaphysiques d'un caractère trop savant, ait constitué dans la doctrine mahāyāniste un point faible d'où la mythologie brahmanique a pu chasser les premiers occupants en y déversant le trop plein de ses créations. Il suffit d'analyser l'Introduction du *Mañjuçrīm*° pour apercevoir en quoi la nouvelle conception des Vidyārāja diffère de la précédente.

Lorsque le Buddha Çākyamuni convoque la Grande Assemblée, il appelle d'abord le Bodhisattva-Mahāsattva Mañjuçrī, puis les Buddha de tous les mondes. Ceux-ci se rassemblent auprès de Çākyamuni. Ils sont suivis d'innombrables Bodhisattva-Mahāsattva, parmi lesquels : Ratnapāṇi, Vajrapāṇi, Vimalakīrti, Gatikīrti, Maitreya, Sunetreya, Lokeçvara, Avalokiteçvara, Sulokiteçvara etc. Puis viennent encore d'autres Bodhisattva-Mahāsattva, ceux qui prennent un corps de femme pour sauver les êtres vivants, et ceux qui empruntent des formes d'oiseaux, de *yākṣa*, de *rakṣasa* afin de convertir les êtres. C'est grâce à ces Bodhisattva que les êtres embrassent la doctrine des Vidyārāja et, répartis dans les trois clans des Tathāgata, du Lotus (*abja*) et du Foudre (*kuliça*), obtiennent d'entrer dans les *samādhi* terrestres et transcendantes et concourent ainsi au maintien de la Loi bouddhique [1].

---

(1) Cf. *Mañjuçrīm*°, p. 9, § 2. Ce passage important est altéré en sanskrit. Pour l'interpréter, je me suis aidé des versions chinoise et tibétaine. Cf. Tripit. éd. Tōk., XXVII, 9, p. 20 b, et *Kanjur*, éd. noire, XI, p. 112 b.

Vient ensuite la multitude des Vidyārāja et devant eux, au premier rang, les *Uṣṇīṣarāja* qui sont aux Vidyārāja ce que les Cakravartin sont aux rois de la terre. Ces rois sont accompagnés d'un certain nombre de Reines (*Vidyārājñī*) et suivis des Vidyārāja qui tirent origine des formules prononcées par les Tathāgata, tels que : Tathāgatapātra, Dharmacakra, Tathāgataçayana, Tathāgatāvabhāsa, Tathāgatavacana, etc.

Puis ce sont les Vidyārāja du clan du Lotus (*abjakula*), à savoir : Bhagavat sous diverses formes, à douze, six et quatre bras,... Sugrīva, Sukarṇa, Çvetakarṇa, Nīlakaṇṭha, Lokakaṇṭha, Vilokita, Avalokita, Īçvara,... Nakṣatrarāja, Saumya, Sugata et Damaka. Ceux-ci ont également à leur tête des Uṣṇīṣarāja et sont accompagnés de Vidyārājñī parmi lesquelles Tārā, Bhṛkuṭī, Sitā, Çvetā, Pāṇḍaravāsinī, etc., suivies d'une multitude d'êtres divers.

D'autre part le Bodhisattva Vajrapāṇi rassemble également ses cohortes de Vidyārāja qui comptent de nombreux Krodharāja, Vidyārāja et Vidyārājñī, dont les noms renferment souvent l'élément *vajra* : Vajrasena, Vajrakara, Vajrabāhu, Vajrahasta, Vajradhvaja, etc. Le défilé s'achève par une longue suite de personnages féminins : Grandes Messagères (Mahādūtī) et Dhāraṇī.

Après quoi, c'est le tour des Pratyekabuddha et des Çrāvaka.

Entre les Grands Bodhisattva et les Pratyekabuddha, les Vidyārāja constituent une masse imposante où l'on distingue trois groupes principaux : les Vidyārāja émanés des Tathāgata, précédés de divers Uṣṇīṣarāja ; les Vidyārāja du clan du Lotus ayant également à leur tête plusieurs Uṣṇīṣarāja ; enfin la troupe du Bhodisattva Vajrapāṇi. Dans chaque groupe, on distingue un ou plusieurs chefs, des Vidyārāja des deux sexes et divers suivants fort nombreux.

Quelle est l'origine des trois classes de Vidyārāja ? L'Introduction du *Mañjuçrīm°* nous apprend que les êtres convertis par les Bodhisattva embrassent la doctrine des Vidyārāja et entrent alors dans trois catégories : Tathāgata, Lotus (*abja*), Foudre (*kuliça* ou *vajra*). Ces classes correspondent exactement aux trois groupes énumérés par la suite. Pour les deux premières cela est dit expressément ; pour la troisième, cela ressort du nom du chef, Vajrapāṇi, et des nombreux noms en *vajra* des personnes qui la composent.

Quels rapports soutiennent ces Vidyārāja avec les anciens Vidyādhara brahmaniques ? On peut éliminer sans hésitation les Vidyārāja émanés des Tathāgata qui sont des abstractions purement bouddhiques. Les Vidyārāja du clan du Lotus portent au contraire des noms de divinités brahmaniques. On reconnaît parmi eux de très grands dieux et déesses ; Viṣṇu, Çiva, Tārā, etc. Ce n'est point encore là qu'il faut chercher l'équivalent des Vidyādhara, simples génies aériens. Restent les personnages de la troisième catégorie, commandée par Vajrapāṇi. Ici l'analogie est manifeste avec les Enchanteurs de l'épopée et de la *Bṛhatkathā*.

Les Vidyādhara brahmaniques peuvent se déplacer dans les airs. Ils ont pour attribut dans le *Rāmāyaṇa* une arme merveilleuse appelée *nandana*. Ils sont associés à des personnages féminins, les Vidyādharī. Ils habitent les

plateaux élevés qui s'étendent au delà des premières chaînes de l'Himalaya. Ils se présentent enfin sous deux aspects que M. Lacôte a mis en lumière : « Le vidyādhara, dit-il, comme le gandharva, a deux faces : d'une part, aimable, artiste, amoureux, être de lumière et de justice, il est à la fois le prince Charmant et une sorte de chevalier errant, recours de l'innocence opprimée... ; d'autre part, lubrique, jaloux et cruel, il est le ravisseur de femmes, le dangereux magicien qui rôde en quête d'aventures, le démon dont on fait peur aux petites filles » (*Essai sur Guṇāḍhya*, p. 276 et suiv.).

Presque tous ces traits conviennent parfaitement aux Vidyārāja de la suite de Vajrapāṇi. Le *Mañjuçrīm°* distingue parmi eux des Vidyārāja et des Vidyārājñī, des Krodharāja, des messagers et des messagères. Ces deux derniers termes font allusion au pouvoir qu'ont les Enchanteurs de se déplacer dans les airs. Les Vidyārājñī correspondent aux Vidyādharī brahmaniques. Quant au mot *krodha*, il désigne dans la littérature tantrique des génies considérés sous l'aspect terrible ou malveillant. C'est précisément, nous venons de le voir, l'une des faces du Vidyādhara brahmanique.

En transposant les anciens Vidyādhara dans leur mythologie, les bouddhistes n'ont guère innové que sur deux points, et d'une manière assez timide : ils les ont placés sous l'autorité de Vajrapāṇi et les ont armés du *vajra*, au lieu du *nandana* traditionnel. Il est clair que ces deux changements sont corrélatifs. Commandés par Vajrapāṇi, les anciens Vidyādhara entraient dans le clan du Foudre et devaient porter le *vajra*. Tout revient donc à chercher pour quelles raisons Vajrapāṇi a été mis par les bouddhistes à la tête des génies de l'air.

Vajrapāṇi était primitivement un *yakṣa* [1] ; il devint même probablement le plus populaire des *yakṣa* dans le bouddhisme mahāyāniste. Or les *yakṣa* « sont avant tout les génies de l'air » (Foucher, *L'art gréco-bouddhique du Gandhāra*, II, 1, p. 40). On comprend qu'ayant à choisir un chef aux Vidyārāja, substituts des anciens Vidyādhara, les adeptes du Grand Véhicule aient désigné Vajrapāṇi. Cette façon de voir n'était d'ailleurs pas opposée à celle des sectes brahmaniques.

Dans la *Bṛhatkathā* cachemirienne, les Vidyādhara forment la suite de Çiva, mais il semble que ce soit là une conception assez tardive. La *Bṛhatkathā* népalaise, dont la rédaction est sensiblement plus ancienne, « met Kuvera en scène dans tous les cas où le Kathāsaritsāgara et la Mañjarī font intervenir Çiva » (Lacôte, *ibid.*, p. 213). Kuvera, le dieu gardien du Nord, est le chef des génies de l'air, le roi des *yakṣa*. En assignant l'empire des Vidyādhara soit à Kuvera, soit à Vajrapāṇi, les sectes brahmaniques et bouddhiques traduisaient donc des conceptions analogues.

---

(1) Telle est encore l'opinion du rédacteur du *Mañjuçrīm°*, puisque Vajrapaṇi y est nommé « prince des Guhyaka », Guhyakādhipati (p. 36). On sait que dans les textes bouddhiques, les Guhyaka sont une subdivision de l'armée des *yakṣa*.

D'autres circonstances concouraient d'ailleurs au même résultat. Les Vidyādhara brahmaniques habitaient les plateaux au delà de l'Himalaya. Or ces hauteurs sont, dans la tradition bouddhique, le séjour propre des *yakṣa*. Le *Dīpavaṃsa* associe les *yakkha* et l'Himavat (VIII, 10) et le *Mahāvaṃsa* situe dans cette région le *yakkha* Paṇḍako et sa compagne Hāritā (XII, 21) qui, dans la chronique singhalaise, sont l'équivalent du *senāpati* Pāñcika et de Hārītī. C'est donc à la fois comme génies de l'air et comme habitants de l'Himavat que les Vidyādhara purent être assimilés à des *yakṣa*. Sans doute, on s'attendrait à les voir commandés par Kuvera, roi des Vidyādhara et roi des *yakṣa*. Si, dans le *Mañjuçrīm°*, ils ont pour chef Vajrapāṇi, c'est apparemment qu'à l'époque où ils furent introduits dans le panthéon du Grand Véhicule, ce chef de *yakṣa* tendait à se confondre avec Kuvera (1).

Bref, des trois groupes de Vidyārāja mentionnés dans l'Introduction du *Mañjuçrīm°*, le premier ou clan des Tathāgata est un cortège de *mantra* personnifiés dirigés par des Uṣṇīṣarāja ; le second ou clan du Lotus est formé d'anciens dieux ayant à leur tête d'autres Uṣṇīṣarāja, et le troisième ou clan du Foudre, commandé par Vajrapāṇi, correspond aux anciens Vidyādhara.

On vient de voir pour quelles raisons ceux-ci furent groupés sous l'autorité du *yakṣa* Vajrapāṇi et considérés par suite comme faisant partie du clan du Foudre. Désireux de rendre hommage à tous les êtres sacrés du panthéon brahmanique, les bouddhistes se trouvaient en présence de deux sortes de personnages : les Dieux d'une part, et les Enchanteurs ou Vidyādhara d'autre part. Pour les adeptes du tantrisme, imbus de l'efficacité souveraine de la magie, la distance n'était pas très grande entre les génies-magiciens et les dieux ; dès lors on les considéra tous comme des êtres vivants convertis par les grands Bodhisattva et qui, grâce à un entraînement spécial et à l'étude de la magie, se seraient acquis des pouvoirs surnaturels, entrant les uns dans le clan du Foudre et les autres dans le clan du Lotus.

L'origine de la dénomination « clan du Lotus » (*abjakula*) est fort obscure. Ce n'est probablement pas par hasard que parmi les noms du Lotus on a choisi *abja* qui signifie « né des eaux ». Il est possible qu'on ait voulu opposer aux génies de l'air qu'étaient les anciens Vidyādhara, les Vidyārāja du clan du Lotus conçus sous l'aspect de génies des eaux. L'antagonisme du *nāga* et du *garuḍa*, le contraste du *nāga* et du *yakṣa* (2) ne sont-ils pas les aspects multiples d'un dualisme familier à l'esprit indien, qui oppose aux puissances des eaux symbolisées par les *nāga*, les forces de l'air personnifiées par les *yakṣa*

---

(1) Cette confusion était d'autant plus aisée que, dans le *Mañjuçrīm°*, Vajrapāṇi est considéré comme le prince des Guhyaka. Or, dans la littérature brahmanique, les Guhyaka sont les génies de l'entourage de Kuvera. Ils sont les gardiens de ses trésors et Guhyakādhipati est un des noms de Kuvera.

(2) Foucher, *L'art gréco-bouddhique...*, II, 1, p. 40.

et les *garuda* ? Cette conception, latente dans la conscience populaire, a pu s'exprimer à nouveau dans le contraste : *abjakula*, *vajrakula*.

Un point à noter dans cette organisation, c'est que Çiva s'y laisse deviner sous des formes multiples mais en aucun cas n'apparaît au premier plan : sous les noms de Nīlakaṇṭha, Īçvara, il figure parmi les Vidyārāja du clan du Lotus, mais y occupe une situation subalterne : il n'est pas dit qu'il soit un Uṣṇīṣarāja. C'est lui sans doute que nous retrouvons parmi les grands Bodhisattva sous les noms d'Avalokiteçvara, Lokeçvara, mais là encore il n'a pas le relief du Bodhisattva Mañjuçrī (¹).

Il n'en est plus de même au chapitre II du *Mañjuçrīm°* où sont décrits les *maṇḍala*. La mythologie qui s'y révèle est caractérisée par la prééminence du Bodhisattva Avalokiteçvara et par une nouvelle distribution des catégories de Vidyārāja. Pour en rendre compte, il est utile de citer *in extenso* le passage le plus important.

L'auteur prescrit de peindre d'abord au centre du *maṇḍala* le Buddha Çākyamuni assis sur un trône de joyaux. A ses côtés les autres personnages sont disposés comme suit (²) :

« Alors au côté droit de l'image du Bienheureux Çākyamuni, le Maître ès *maṇḍala* doit faire deux Pratyekabuddha ayant pour siège un lotus et assis les jambes croisées ; au-dessous d'eux, il doit faire deux grands auditeurs écoutant la Loi. A droite de ceux-ci, le Bienheureux Ārya-Avalokiteçvara, paré de toutes les parures, jaune comme les chaumes à l'automne (³), ayant pour siège un lotus, tenant de la main gauche un lotus et de la main droite faisant le *varada*. A sa droite, la Bienheureuse Pāṇḍaravāsini (⁴), le lotus à la main, saluant respectueusement de la main droite le Bienheureux Çākyamuni, ayant pour siège un lotus, les tresses de ses cheveux disposées en forme de tiare, portant un vêtement d'étoffe blanche, ayant pour vêtement supérieur une fine étoffe de soie (⁵) et (au front) trois

---

(¹) Yamāntaka, roi des Krodha, qui paraît sous l'aspect d'un dieu terrible dans toutes les couches de rédaction du *Mañjuçrīm°*, est probablement aussi une incarnation bouddhique de Rudra. Dans l'Introduction du *Mañjuçrīm°*, il est chargé de la police de l'assemblée qui entoure Çākyamuni. Au chapitre II, il est placé sous les ordres du Bodhisattva Mañjuçrī.

(²) Cf *Mañjuçrīm°*, p. 40 ; — *Kanjur*, éd. rouge, XIII, p. 78 a ; éd. noire, XI, p. 152 a ; — Tripit. éd Tōkyō, XXVII, 9, p. 37 b, col. 15 et suiv.

(³) Sk *çaratkāṇḍagauraḥ*. On attendrait plutôt *çaraccandra°* — et en fait la version chinoise a : « pareil à la pleine lune automnale » ; mais les Tibétains ont traduit : *ston ka'i 'dam bu'i mdog ltar dkar ba* « de couleur claire comme les roseaux en automne », ce qui nous ramène plutôt à la leçon *kāṇḍa* « tige, chaume ».

(⁴) Sk. Paṇḍaravāsinī. Ce nom est interprété en tibétain et en chinois par « vêtue de blanc », ce qui suppose un original Pāṇḍaravāsinī. En fait, dans les miniatures népalaises, ce nom est celui de la *çakti* d'Avalokiteçvara (Foucher, *Iconogr. bouddh.*, II, p. 37).

(⁵) *Paṭṭa* peut signifier « étoffe » en général ou « étoffe de soie » ; dans ce dernier cas, on dit souvent : *cīnapaṭṭa* ou *cīna-aṃçuka*. Ici *paṭṭa-aṃçuka* est probablement synonyme de *cīna-aṃçuka*.

marques (1) de cendre noire. Il doit faire également Tārā et Bhrukuṭī, en bonne place, dans la posture et avec les gestes qui leur sont propres. Au-dessus d'elles, il faut faire la Bienheureuse Prajñāpāramitā, Tathāgatalocanā et Uṣṇīṣarājñī. Il faut faire également seize Bodhisattva, savoir : Samantabhadra, Kṣitigarbha, Gaganagañja, Sarvanīvaraṇaniṣkambhī, Apāyajaha, Maitreya balançant de sa main le chasse-mouches et le regard fixé sur le Buddha Bienheureux, Vimalagati, Vimalaketu, Sudhana, Candraprabha, Vimalakīrti, Sarvavyādhicikitsaka, Sarvadharmīçvararāja, Lokagati, Mahāmati et Patidhara. Ces seize grands Bodhisattva doivent être peints dans leurs manifestations bénignes, parés de toutes les parures. Les plus éminents Vidyārāja et les Vidyārājñī du clan du Lotus doivent être peints au complet suivant les formes et les *mudrā* que leur assignent la *Smṛti* et les *Āgama* ou bien les usages locaux. Et à l'extrémité, qu'on dispose sur un carré des fleurs de lotus bien dessinées (en disant) : « Que les dieux Magiciens (Vidyādevatā) qui ont été omis se tiennent en ce lieu ! »

Les deux Pratyekabuddha à droite du Bienheureux Çākyamuni sont Gandhamādana et Upariṣṭha. Et c'est du côté de l'Orient que dans tous les *maṇḍala* l'on doit faire la porte d'entrée.

De l'autre côté du Bienheureux Çākyamuni, il faut peindre deux Pratyekabuddha : Candana et Siddha. Au-dessous de ceux-ci, deux grands auditeurs : Mahākāçyapa et Mahākātyāyana. A leur gauche, Ārya-Vajrapāṇi de couleur bleue comme le lys d'eau, dans sa manifestation bénigne, paré de toutes les parures, de sa main droite balançant le chasse-mouches, tenant de la main gauche le corps d'un krodharāja (2) ; et Vajramuṣṭi, Vajrāñkuçi, Vajraçṛñkhalā, Subāhu, Vajrasena doivent être peints avec leurs costumes, leurs attributs, leurs emplacements et leurs postures, entourés de Vidyārāja et de Vidyārājñī, suivant les formes, *mudrā*, etc., que leur assigne la *Smṛti*. A leur gauche, on peint le signe du double *vajra* sur un emplacement carré. Après l'avoir dessiné, on dit : « Que les Magiciens (Vidyāgaṇa) qui ont été omis ici, se tiennent en ce lieu ! »

Au-dessus d'eux, il faut peindre les six Pāramitā (3) et la Bienheureuse Māmakī (4), parées de toutes les parures et dans leurs manifestations bénignes.

Au-dessus d'eux, les huit Uṣṇīṣarāja, le corps tout enguirlandé de flammes et faisant chacun la *mudrā* qui lui est propre, doivent être peints sous l'aspect de grands rois cakravartin, de couleur jaune, les sens bien apaisés, parés de toutes les parures, le regard un peu tourné vers l'image du Tathāgata (5), savoir : Cakravartī, Uṣṇīṣa, Abhyudgatoṣṇīṣa, Sitātapatra, Jayoṣṇīṣa, Kamaloṣṇīṣa, Tejorāçi, Unnatoṣṇīṣa. Ces huit Uṣṇīṣarāja doivent être peints à gauche des Pratyekabuddha.... »

---

(1) Sk. *tṛmuṇḍīkṛtā* ; corr. *tṛpuṇḍkakṛtā*. Cf. tib. *thig le gsum* « trois marques ».

(2) Chin. : « de la main gauche il appuie sur la tête d'un *krodharāja* ». Au lieu de *mūrti* « corps », qui est garanti par la version tibétaine, le traducteur chinois a lu *mūrdhan* « tête ».

(3) Sk. *veṭpāramitāḥ* (?). Tib. *pha rol tu phyin pa drug* « les six Pāramitā ».

(4) Sur les miniatures népalaises, Mamakī figure dans l'entourage de Mañjuçrī (Foucher, *Iconogr. bouddh.*, II, p. 42).

(5) Un peu plus haut, le Bodhisattva Maitreya avait le regard fixé sur le Buddha, *Buddhaṃ Bhagavantaṃ nirīkṣamāṇaḥ*. Cette diversité d'attitudes traduit sans doute des différences de mérite.

Dans le *maṇḍala* que décrit ce texte, les Vidyārāja représentés de chaque côté du Buddha Çākyamuni appartiennent à deux clans différents. Ceux de droite, rangés à la suite d'Avalokiteçvara, sont dits du clan du Lotus (*abjakula*). On les figure assis sur des fleurs de lotus et, pour ceux qui ont été omis, on dispose simplement un certain nombre de ces fleurs afin qu'ils viennent s'y poser. Ceux de gauche sont peints à la suite de Vajrapāṇi et pour ceux qui ont été omis on dessine le double *vajra* qui joue le même rôle que la fleur du lotus pour ceux du clan précédent; on a donc certainement affaire au Vidyārāja du clan du Foudre. Nous retrouvons ici deux des catégories de Vidyārāja déjà énumérées dans l'Introduction; mais la troisième, celle des Tathāgata, fait défaut.

Un autre changement important est la présence d'Avalokiteçvara à la droite du Buddha Çākyamuni et à la tête des Vidyārāja du clan du Lotus. Ce Bodhisattva prend ainsi la première place et, dépossédés par lui, les Uṣṇīṣarāja cessent de commander à leur ancien clan ; ils sont rejetés dans un autre plan et situés à la gauche de Çākyamuni.

En somme, tandis que dans l'Introduction, les Vidyārāja étaient divisés en trois groupes commandés, l'un par Vajrapāṇi et les deux autres par des Uṣṇīṣarāja, dans la description des *maṇḍala*, il ne subsiste que deux groupes : celui du Lotus et celui du Foudre ayant respectivement à leur tête Avalokiteçvara et Vajrapāṇi. L'organisation s'est donc simplifiée. Les Vidyārāja émanés des Tathāgata sont tombés dans l'oubli. Les deux autres classes occupent seules l'imagination populaire. Le clan du Foudre ayant un chef unique, le Bodhisattva Vajrapāṇi, il était presque inévitable que le clan du Lotus finît également par n'avoir qu'un chef. Il est malaisé de préciser pour quelles raisons on choisit Avalokiteçvara. Ce Bodhisattva n'était sans doute à l'origine qu'une des formes du dieu Çiva. Les mêmes influences qui assurèrent à Çiva la prééminence dans la *Bṛhatkathā* cachemirienne (cf. *supra*, p. 312) peuvent être en partie responsables de l'évolution qui aboutit vers la même époque à la glorification d'Avalokiteçvara dans les parties les plus récentes du *Mañjuçrīm*°. Cette évolution semble en outre avoir été favorisée par des circonstances accessoires. Le fait que Çiva était traditionnellement représenté assis sur un lotus et entouré d'une troupe de demi-dieux (*gaṇa*) facilitait sans doute la désignation d'Avalokiteçvara comme chef des Vidyārāja du clan du Lotus. On sait d'ailleurs que le lotus est devenu l'attribut caractéristique d'Avalokiteçvara. Dans le texte que je viens de citer, ce Bodhisattva est assis sur une fleur de lotus et il en tient une autre de la main droite. Ce dernier geste lui a valu le nom de Padmapāṇi sous lequel il est fréquemment désigné dans les ouvrages de l'école théiste du Népal et sur les monuments de l'Asie Centrale.

*
* *

En résumé, l'*Ārya-Mañjuçrīmūlakalpa* permet de suivre le développement des croyances relatives aux Vidyārāja dans le bouddhisme tardif. Chacune

des grandes écoles : Petit Véhicule, Grand Véhicule, Tantrisme, distingua et mit en relief certaines catégories de fidèles : les Auditeurs (Çrāvaka) d'abord, puis les Bodhisattva, puis les Magiciens (Vidyādhara). Les dieux et les génies faisant eux-mêmes partie de l'Assemblée des fidèles, furent successivement représentés dans l'attitude d'Auditeurs, de Bodhisattva, puis de Magiciens. Lorsque commença l'élaboration du *Mañjuçrīm°*, le mot *vidyādhara* pouvait désigner soit des génies aériens doués de pouvoirs magiques, soit des magiciens professionnels. La première acception était dès longtemps en usage dans les sectes brahmaniques. Au chapitre IV du *Mañjuçrīm°*, *vidyādhara* désigne non un génie, mais un homme doué de pouvoirs magiques. Au chapitre IX, les Vidyādhara sont des génies. Ceux-ci semblent absents des premiers *parivarta*, mais ce n'est là qu'une illusion, car dans les couches les plus récentes du *Mañjuçrīm°* les Vidyādhara ont fini par se confondre avec les Vidyārāja.

Ce dernier terme se rencontre déjà dans les parties les plus anciennes de l'ouvrage. Il désigne alors une formule magique, parfois réduite à une syllabe, qu'un Buddha projette hors de soi-même et qui, concrétisée en rayons lumineux, traverse l'espace et franchit les mondes. Parmi les formules royales ainsi produites, quelques-unes, particulièrement efficaces, ont seules droit au titre éminent de Vidyārājacakravartin.

Dans l'Introduction du *Mañjuçrīm°*, une multitude de personnages mythiques se joignent à ces abstractions. Dès lors, les Vidyārāja plus nombreux sont répartis en trois groupes : les uns sont les anciennes formules émanées des Tathāgata ; les autres sont des divinités brahmaniques ; les autres des génies en qui l'on reconnaît les anciens Vidyādhara. Les deux premières troupes ont à leur tête des Uṣṇīṣarāja ayant rang de Cakravartin. Vajrapāṇi commande la troisième et Avalokiteçvara ne figure point encore parmi les chefs.

Au chapitre II, les Vidyārāja sont encore nombreux, mais leur organisation est plus simple. Les Vidyārāja des Tathāgata sont éliminés ; il ne subsiste que deux clans. Vajrapāṇi reste à la tête du clan du Foudre. Celui du Lotus est placé sous l'autorité d'Avalokiteçvara, qui prend place à droite du Buddha et s'assure le premier rang.

Cette évolution pose plusieurs problèmes que nous devons au moins signaler si nous ne pouvons nous flatter d'en posséder encore la solution définitive.

Quelle était l'importance du mouvement qui mit Avalokiteçvara au premier rang des Bodhisattva et fit de lui le chef des Vidyārāja du clan du Lotus ? N'était-ce que l'effet d'une tendance particulière à une secte déterminée ou au contraire un phénomène général dont l'action se fit sentir dans l'ensemble de l'école mahāyāniste ? Certains faits donnent à penser que le mouvement dont il s'agit eut une certaine ampleur. Au début de l'Introduction du *Lotus de la Bonne Loi*, Mañjuçrī est nommé le premier parmi les Bodhisattva qui entourent Çākyamuni ; Avalokiteçvara vient ensuite. Un peu plus loin, quand Maitreya veut savoir pour quelle raison une clarté issue du Buddha illumine l'univers, c'est à

Mañjuçrī qu'il en demande l'explication. Celui-ci fait un long discours devant la grande Assemblée, de même qu'au début du *Mañjuçrīm*°. Par contre le chapitre XXIV du *Lotus* est tout entier consacré à la glorification d'Avalokiteçvara. C'est une longue litanie où le nom d'Avalokiteçvara revient à chaque paragraphe, où les avantages de son culte sont exagérés à plaisir et d'où est absente toute allusion à Mañjuçrī. Or Kern a montré que ce chapitre XXIV est une addition tardive. De l'Introduction du *Mañjuçrīm*° ou du *Saddharmapuṇḍarīka* aux morceaux plus récents de ces deux ouvrages, l'évolution est exactement la même. Ce parallélisme est un fait notable dont il faudra tenir compte lorsqu'on voudra débrouiller l'histoire des sectes mahāyānistes.

Plus malaisée encore à résoudre est la question des origines de la théorie des Vidyārāja. En dehors des textes mahāyānistes, on chercherait probablement en vain dans la littérature indienne des conceptions analogues : la *procession* d'une syllabe magique émanant d'un Tathāgata en méditation, se concrétisant alors, exerçant une souveraineté universelle sur l'ensemble des formules magiques et par suite sur tous les êtres. Il est donc hautement significatif de trouver une doctrine presque identique dans l'un des écrits hermétiques, le Huitième livre de Moïse : « Le dieu (suprême) regardant en bas vers la terre dit : *Iaô*, et toutes choses se fixèrent et il naquit du son un grand dieu très grand qui est le seigneur de toutes choses » [1]. On rejoint ici la doctrine néo-platonicienne d'un Dieu transcendant et immuable, agissant sur le monde par des Intermédiaires qui procèdent de lui. Cette conception a pu donner naissance aux Vidyārāja émanés des Tathāgata et chargés d'assurer le bien de tous les êtres. Dans le même ordre d'idées, mais à un stade plus avancé, nous voyons encore le Bodhisattva Mañjuçrī devenir le principal intermédiaire entre le Buddha silencieux et la multitude des êtres attendant leur salut de sa prédication.

Le Huitième livre de Moïse a sans doute été rédigé entre le IIe et le IVe siècle de notre ère. Comme toute la littérature hermétique, c'est un mélange assez confus de croyances religieuses qui avaient cours à cette époque dans l'Orient proche de la Grèce, particulièrement dans les masses populaires attachées à la magie. S'il est vraisemblable que le gnosticisme a fait de larges emprunts à la philosophie indienne [2], il ne serait pas étonnant que l'Inde eût subi en retour l'influence des sectes orientales vers le IVe siècle de notre ère, c'est-à-dire à l'époque où paraît dans les textes bouddhiques la notion de *mantrarāja* et où

(1) ὁ δὲ θεὸς βλέπων κάτω εἰς τὴν γῆν ἔφη Ἰαώ καὶ πάντα ἐστάθη καὶ ἐγεννήθη ἐκ τοῦ ἤχους μέγας θεὸς μέγιστος ὃς πάντων ἐστι κύριος. Cité par Dieterich, *Abraxas*, p. 184. Au Huitième livre de Moïse, la syllabe Ἰαώ est πάντων κύριος « seigneur de toutes choses ». Dans le *Mañjuçrīm*°, p. 81, la syllabe *klīlhīṃ* est *sarvalokānām īçvaro* « seigneur de tous les mondes ».

(2) Voir notamment J. Kennedy, *Buddhist Gnosticism, the System of Basilides*, Journ. Roy. As. Soc., Avril 1902, et récemment E. Bréhier, *La philosophie de Plotin*, Revue des Cours et Conférences, 1922.

la magie envahit la littérature mahāyāniste. Dans le même temps, selon toute apparence, Guṇāḍhya s'inspirait du roman d'aventures gréco-oriental en contant ses histoires de Vidyādhara [1]. L'art indien avait été renouvelé par la plastique grecque et bientôt l'astrologie à son tour allait être transformée par la science hellénique. La présence d'éléments étrangers à l'Inde et à la pensée indienne dans la théorie des formules magiques émanées des Tathāgata expliquerait le brusque déclin de cette doctrine qui, florissante dans les parties anciennes du *Mañjuçrīmūlakalpa*, s'étiole et disparaît complètement dans les chapitres plus récents.

---

(1) Lacôte, *Essai sur Guṇāḍhya*, p. 284 à 287.

NOTES

SUR LES

MARCHES TIBÉTAINES

DU SSEU-TCH'OUAN ET DU YUN-NAN.

Par F. GORÉ,

de la Société des Missions Etrangères de Paris.

I. — Les Marches tibétaines du Sseu-tch'ouan
(*Tch'ouan-pien* 川 邊).

A. — *GÉNÉRALITÉS.*

Le vaste territoire situé entre le 99° et le 103° de longitude Est de Greenwich et le 29° et le 33° de latitude Nord est désigné par les Chinois sous le nom de « Marches du Sseu-tch'ouan » (川 邊) et plus ordinairement sous celui de « Marches tibétaines » par les Européens. Pour plus de précision, nous l'appelerons « Marches tibétaines du Sseu-tch'ouan », par opposition aux Marches du Yun-nan et du Kan-sou.

Notes historiques. — Après sa campagne au Tibet en 1720, la Chine rattacha au Sseu-tch'ouan toute la partie orientale du territoire soumis. Ce territoire, connu sous le nom de « Territoire des dix-huit chefs indigènes » (*che-pa t'ou sseu* 十 八 土 司), était en fait administré par cent vingt chefs, héréditaires pour la plupart. La Chine les confirma dans leur charge, leur remit titres et diplômes, se contenta de prélever un faible impôt et d'établir des camps dans la région de Ta-tsien-lou et sur la route du Tibet. En 1726, la Chine fixa les limites entre le Sseu-tch'ouan et le Tibet au sommet du mont Ning-tsing 甯 靜, au Sud-Ouest de Batang. Partout ailleurs, les limites occidentales des territoires limitrophes du Tibet : Batang, Dégué et Lhato, devenaient les limites entre le Sseu-tch'ouan et le Tibet.

Après la campagne anglaise de 1904 au Tibet, la Chine se proposa d'administrer plus directement le territoire des Marches dont elle voulait porter les

limites à Chamdo (Khiobmdo, Tch'a-mou-to 察木多, Tch'ang-tou hien 昌都縣). Une révolte éclate ; Tchao Eul-fong 趙爾豐 la réprime. De 1905 à 1911, le Commissaire Impérial Tchao divise le pays en districts et forme le projet de créer une nouvelle province chinoise avec Batang pour capitale. La nouvelle province, comme son nom (Si K'ang) l'indiquait, aurait compris le territoire des dix-huit *t'ou-sseu* du Sseu-tch'ouan occidental (Si 西) et la province orientale du Tibet, la province de K'ang (康). Cette nouvelle délimitation amenait la Chine à Kiangta, à huit jours à l'Est de Lhassa.

En 1912-13, les Tibétains profitent des troubles antidynastiques pour réoccuper le territoire compris entre Kiangta et le Wa-ho chan, chaîne qui sépare les bassins du Mékhong et de la Salouen, à l'Ouest de Chamdo. En 1914, la conférence anglo-sino-tibétaine de Simla et Delhi ne parvient pas à trancher la question des frontières qui divise la Chine et le Tibet. En 1918, une avance inopportune des troupes chinoises déclenche une nouvelle campagne tibétaine. Les Tibétains reprennent Louioukhi, Chamdo, Tchraya, Kiangkha et s'emparent du Dégué.

Limites actuelles. — Au Nord, territoire des Ngolos Sékas (cours supérieur du Ta-tou ho), en partie soumis par les troupes du Kan-sou en 1921. A l'Est, le Sseu-tch'ouan avec ses sous-préfectures : Souei-tsing 綏靖, Tch'ong-houa 崇化, Meou-kong 懋功, T'ien-ts'iuan 天全, Ya-ngan 雅安, Jong-king 滎經, Ts'ing-k'i 清溪 et Yue-souei (prononciation locale : Yue-hi) 越巂. Au Sud, la sous-préfecture de Mien-ning 冕寧 (Sseu-tch'ouan) et le territoire du roi-lama de Mou-li 木里 : le Tchong-tien 中甸 (Gyédang tibétain) et la sous-préfecture de Wei-si 維西 (Balong tibétain) au Yun-nan. A l'Ouest, le Tibet avec les territoires de Dégué, Sanguen (San-yen 三岩) et Markhang (Khang inférieur). Les limites provisoires ont été fixées en 1918, par le traité de Rombatsa : 1° montagne à l'Est du Dzakhio ; 2° plateaux qui séparent le Yalong du Fleuve Bleu ; 3° à l'Est de Batang, limites de 1726 ; 4° dans le district de Yen-tsing 鹽井, la chaîne qui divise les bassins du Mékhong et de la Salouen.

Configuration générale. — Cette région est montagneuse et coupée par quatre rivières ou fleuves. Fleuves et montagnes courent parallèlement du Nord au Sud. Le cours des rivières est très rapide ; les montagnes atteignent parfois 6.000 mètres d'altitude. En général l'altitude des passes varie entre 4.000 et 5.000 mètres. Vers 4.000 mètres se trouvent des pâturages et des plateaux ; de 3.500 à 4.000 mètres, des forêts ; entre 3.000 et 3.500 mètres, de hautes vallées cultivées. A la latitude du 30°, les vallées du Yalong, du Fleuve Bleu, du Mékhong, à 2.500 mètres, sont les plus basses vallées des Marches, si l'on excepte celle du Ta-tou ho qui, dans la région de Lou-ting-k'iao, n'est qu'à 1.600 mètres.

Fleuves et rivières. — Le Ta-tou ho 大渡河, sous-affluent du Fleuve Bleu, prend sa source en territoire ngolo, vers le 33° de latitude Nord. Son cours

supérieur n'a pas été exploré. En traversant les Marches, il suit une direction Nord-Sud. Il s'appelle au Nord Ta-kin tch'ouan 大金川; au Yu-t'ong 魚通 il prend le nom de T'ong ho 通河, et avant d'entrer dans le Sseu-tch'ouan il porte déjà le nom de Ta-tou ho 大渡河. Grossi du Ya ho 雅河, rivière de Ya-tcheou 雅州, il se jette dans le Min 岷 à Kia-ting 嘉定.

Le Yalong 雅龍 prend sa source dans les Baien Kara, vers le 34° de latitude, à une faible distance du Fleuve Jaune. Dans son cours supérieur il est appelé Dzakhio ; il prend le nom de Niakhio en entrant au Niarong ou Tchan-touei 瞻對; il passe à Ho-k'eou 河口 ou Niakhiokha, appelé encore Tchong-tou 中渡. Au-dessous de Ho-k'eou, le Yalong est souvent désigné sous le nom de Kin ho 金河. Il forme une boucle en entrant au Sseu-tch'ouan et rejoint le Fleuve Bleu dans le territoire du Houei-li tcheou 會理州, au Kien-tch'ang 建昌.

Le Fleuve Bleu porte le nom chinois de Kin-cha kiang 金沙江 dans la région de Batang, dont il traverse le territoire du Nord au Sud. Son nom tibétain est Ndjrékhio. Au passage de Tchrououanong (Sud de Batang), il a de 120 à 150 mètres de largeur.

Le Mékhong, en chinois Lan-ts'ang kiang 瀾滄江, est appelé Dakhio en tibétain. Il traverse le district de Yen-tsing avant d'entrer au Yun-nan. Sa largeur n'est que de 60 à 80 mètres.

Les affluents de ces fleuves ou rivières sont des torrents. Les rivières de la vallée de Lou-ho, de Tao-fou et de Litang sont les principaux affluents du Yalong et ont une largeur de 40 mètres environ.

Les fleuves et les rivières des Marches ne sont pas navigables. On les passe ordinairement sur des barques en bois ou en peaux, et à l'époque de la fonte des neiges l'opération n'est pas sans danger. Sur le Ta-tou ho, il y a un pont suspendu, long de 100 mètres; le tablier repose sur neuf chaînes ; c'est le Lou-ting k'iao. Au confluent du Ta-kin 大金 et du Siao-kin 小金 existe un autre pont, sur le modèle de celui de Lou-ting, mais dont le tablier repose sur des câbles de bambou. A Kan-tseu, un pont de bois long de 90 mètres a été jeté sur le Dzakhio. Sur le Yalong, en amont de Ho-k'eou, M. Kérihuel construisit en 1911-12 le pont de la Pacification de l'Ouest 平西橋, qui fut détruit trois ans plus tard, lors d'une révolte. Le Yalong ou Kin ho est traversé par un pont de corde à Baourong, à la limite du territoire de Mou-li.

Le Fleuve Bleu est passé en barque et le Mékhong peut l'être soit en barque soit sur des ponts de cordes. Les autres ponts jetés sur les rivières ou torrents sont d'architecture tibétaine, en encorbellement ; ils mesurent jusqu'à 30 et 40 mètres de longueur, comme ceux de Litang et de Kiakulong. Enfin, dans les hautes vallées, les rivières sont franchies en hiver sur des ponts de glace.

Routes. — Les principales routes sont :

1° La route du Sseu-tch'ouan au Tibet ou route du Sud. Elle entre dans les Marches au Fei-yue ling 飛越嶺, passe à Lou-ting, Ta-tsien-lou, Ho-k'eou,

Litang, Batang et pénètre dans le territoire de Lhassa au Ning-tsing chan. Sa longueur est de 500 kilomètres environ.

2° La route du Nord, de Ta-tsien-lou à Chamdo pour Tao-fou, Lou-ho, Kan-tseu et le Dégué. Du Dégué, une route se dirige sur Si-ning 西寧. Depuis la dernière avance tibétaine, cette route est au pouvoir des Tibétains. — De Ta-tsien-lou à la frontière du Dégué, la distance est de 350 kilomètres environ. Cette route est d'un accès plus facile que celle de Batang; elle longe sur une partie de son parcours les vallées de Tao-fou — Lou-ho et du Dzakhio.

3° La route du Yun-nan. De Ta-tsien-lou, elle s'enfonce dans le massif du Kin ho 金河 et traverse le Yalong au pont de corde de Baourong : 180 kilomètres.

Les voyages et transports se font en caravanes : mulets et yacks ; les coulis ne dépassent pas Ta-tsien-lou. La meilleure époque pour voyager est d'octobre à janvier.

Population. — La population totale approximative est de 300.000 âmes, soit de 50 à 60.000 familles. Les points les plus peuplés sont la vallée du T'ong ho et les vallées de Tao-fou — Lou-ho et de Rombatsa. Les principaux centres sont Ta-tsien-lou (3.000 familles dont 400 tibétaines), Lou-ting, Batang, Litang (300 familles), Tao-fou (200 familles), Kan-tseu (200 familles). Partout ailleurs ce ne sont que des hameaux. Bon nombre de centres de sous-préfectures ne comptent que quelques dizaines de feux.

Dans la vallée du T'ong ho, la population est chinoise ou chinoisée ; à l'Ouest de Ta-tsien-lou, elle est tibétaine. Dans chaque sous-préfecture de l'intérieur, on trouve un groupe de Chinois plus ou moins compact, mais la plupart sont mariés à des femmes indigènes et les enfants nés de leur union sont élevés à la tibétaine. A Ho-k'eou, Tao-fou, Litang et Batang, les anciens soldats colons ont laissé une postérité plus tibétaine que chinoise.

D'après certains voyageurs européens, le type mongol se rencontre dans les Marches, en particulier dans le Niarong et les cinq clans des Hors.

Au Sud du territoire de Batang, à la frontière du Yun-nan, il y a quelques villages mosso-tibétains ; à la boucle du Kin ho, dans la région frontière de Mien-ning (Kien-tch'ang), on trouve quelques groupements lolos, venus du Leang-chan.

La population peut se diviser en deux catégories : agriculteurs dans les vallées et pasteurs sur les hauts plateaux. Toutes deux se livrent en même temps au commerce. Les seuls boutiquiers sont des Chinois. Les artisans sont en très petit nombre parmi les indigènes et ordinairement peu habiles : batteurs de murs, menuisiers, tailleurs, forgerons, corroyeurs ; les femmes savent tisser.

Agriculture. — Dans la vallée du Ta-tou ho ou T'ong ho, les Chinois cultivent le maïs, le sarrasin, le sorgho, le blé, le riz, le millet et le colza.

Dans les vallées ou plaines de 2.500 à 3.000 mètres d'altitude, là où les terrains peuvent être arrosés, il y a deux récoltes: orge et blé, semés en

décembre et récoltés en juin ; millet et sarrasin, semés en juillet et récoltés en octobre. Dans les vallées plus hautes, il n'y a qu'une seule récolte, d'orge, de blé, de pois, de raves.

Les Chinois ont importé le maïs, dans les endroits qu'ils occupent.

Les légumes et les arbres fruitiers sont rares. Les Tibétains ne cultivent que des aulx et des raves ; les seuls arbres fruitiers sont les noyers, les pêchers et les poiriers. Des expériences faites par les missionnaires et les Chinois prouvent qu'on pourrait acclimater la plupart des légumes et des arbres d'Europe.

La base de la nourriture du Tibétain est le *tsangba* (farine d'orge grillée), les galettes de sarrasin, le thé beurré et salé, la viande de yack, de mouton et de chèvre.

Langue. — La langue tibétaine mandarine est comprise dans toute l'étendue des Marches et employée par les marchands. En dehors de cette langue, chaque village possède un patois. Dans les centres, les Tibétains savent quelques mots de chinois, comme les Chinois savent un peu de tibétain, pour les besoins de leur commerce et de leurs relations. Les Mossos tibétains parlent indifféremment le mosso ou le tibétain. Les Chinois de la vallée du T'ong ho parlent le chinois.

Religion. — Les Tibétains sont lamaïstes. Les lamaseries sont nombreuses et puissantes. Toutes les sectes sont représentées, depuis le *Bon* primitif jusqu'à la secte réformée et officielle des *Guéloupa*, en passant par les sectes semi-réformées. Les lamaseries sont soit des couvents, soit des agglomérations de maisons particulières autour d'un temple. Les lamas vivent en communauté ou se réunissent à la lamaserie à certaines époques de l'année. Les lamaseries d'hommes sont les plus nombreuses, mais parfois on trouve dans leur voisinage des couvents de femmes. En dehors des lamas, il y a des sorciers, des sorcières et des liseurs de prières. Tibétains, Mossos et Chinois ont recours au ministère des lamas. Les lamaseries sont les seules banques du pays et prêtent à de gros intérêts. Elles sont aussi les seuls centres d'instruction. Les principales lamaseries sont celles de Litang, Hiang-tch'eng, Tao-fou, Lou-ho, Kan-tseu, Nangzong et Batang. Chaque sous-préfecture en possède plusieurs et chacune d'elles exerce son droit de prière dans les villages des environs.

Les pèlerinages les plus fréquentés sont celui du Dokerla, à la frontière du Yun-nan, du Sseu-tch'ouan et du Tibet, et celui du Meurdou, dans le district du Tan-pa. Les bouddhistes fervents se rendent au Ngo-mei chan 峨眉山, dans le Sseu-tch'ouan.

Une petite communauté musulmane d'environ 200 familles existe à Ta-tsien-lou. Ce sont les descendants des soldats chinois de la garnison.

Les missionaires catholiques sont établis dans 7 sous-préfectures : Ta-tsien-lou, Lou-ting, Tao-fou, Lou-ho, Tan-pa, Yen-tsing et Batang. Ils ont baptisé 2.000 habitants, dont 400 Tibétains.

Les missions protestantes sont représentées par la China Inland Mission et les Adventistes à Ta-tsien-lou ; par les Disciples du Christ à Batang. Leurs baptisés sont au nombre de cent.

Mines. — Les mines d'or sont nombreuses, mais les procédés d'exploitation sont primitifs. Les mines les plus fréquentées sont celles de la région de Ta-tsien-lou, de T'ai-ning, du Mounia méridional, du Tchan-touei et de Litang. Dans les cours d'eau se trouvent des paillettes d'or. Le plomb et l'antimoine sont exploités au Yu-t'ong, le mica à Tan-pa, l'amiante dans le ravin de Yara (Nord de Ta-tsien-lou); des puits de sel se trouvent sur les bords du Mékhong, dans le district de Tsakhalho (Yen-tsing 鹽井).

Des sources d'eaux chaudes se rencontrent en nombre d'endroits ; dans le voisinage des centres, elles sont fréquentées par des baigneurs. Les eaux n'ont pas été analysées ; les indigènes leur attribuent des vertus curatives.

Commerce. — Les deux principaux centres de commerce sont Ta-tsien-lou au Sseu-tch'ouan et Atentseu au Yun-nan.

Importation : Ta-tsien-lou : thé de la région de Ya-tcheou, toiles, soieries, opium ; Atentseu : sucre, thé et toiles du Yun-nan.

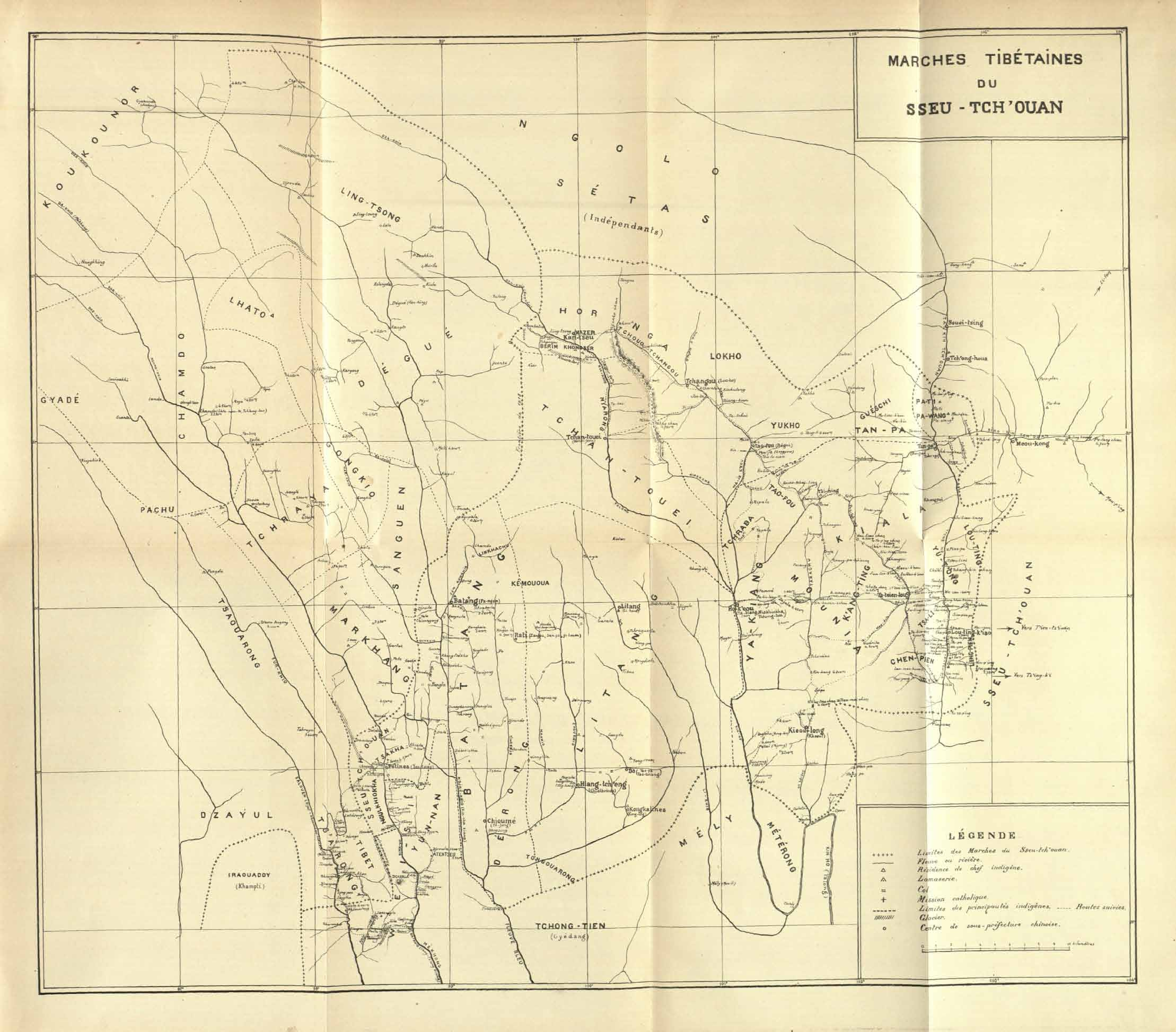
Exportation : musc, laine, peaux, fourrures, or, cornes de cerf dures et tendres, plantes médicinales, tapis.

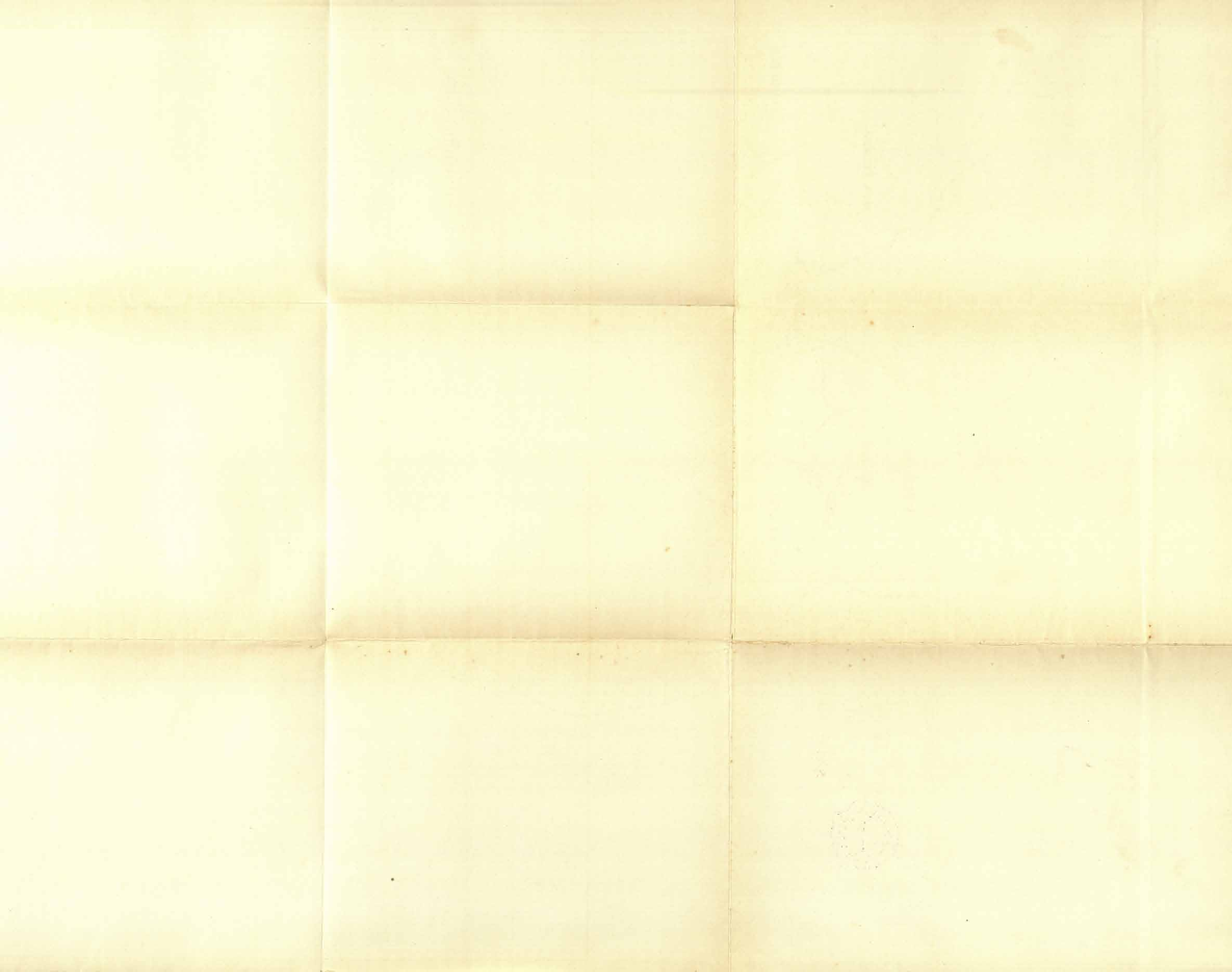
Le commerce, tant à Atentseu qu'à Ta-tsien-lou, est souvent un commerce d'échange.

Les roupies du Sseu-tch'ouan et des Indes, la piastre chinoise, les lingots d'or, d'argent (10 ou 50 taëls), ont cours partout.

Administration et situation économique. — Les Marches tibétaines du Sseu-tch'ouan sont divisées en districts et chaque district est administré par un sous-préfet chinois. Depuis la dernière avance tibétaine, il n'y a plus que 17 districts (sur 28), et sur ce nombre 4 sont virtuellement abandonnés.

1. K'ang-ting 康定. Centre : Ta-tsien-lou 打箭鑪 (Tartsédo), résidence du Commissaire chargé de la défense des Marches du Sseu-tch'ouan (*Tch'ouan-pien tchen-cheou-che* 川邊鎮守使).
2. Lou-ting 瀘定. Centre : Lou-ting-k'iao 瀘定橋, sur le Ta-tou ho.
3. Tan-pa 丹巴. Centre : Rongmé Tchragou.
4. Kieou-long 九龍. Centre : Khaeul dans le Mounia méridional.
5. Tao-fou 道孚. Centre : Régni.
6. Lou-ho 鑪霍. Centre : Heur Tchragou.
7. Kan-tseu 甘孜. Centre : Kan-tseu.
8. Houai-jeou 懷柔. Centre : Niarong (Tchan-touei 瞻對).
9. Ya-kiang 雅江. Centre : Ho-k'eou 河口.
10. Li-houa 理化. Centre : Léthong (Li-t'ang 裏塘, Litang).
11. Ting-hiang 定鄉. Centre : Chiathrines (Hiang-tch'eng 鄉城).


MARCHES TIBÉTAINES
DU
SSEU-TCH'OUAN
N G O L O
S É T A S
(Indépendants)
KOUKOUNOR
LING-TSONG
LHATO
CHAMDO
GYADÉ
PACHU
DZAYUL
IRAOUADDY
(Khampti)
TSAOUARONG
TCHONG-TIEN
(Gyédang)
HOR
NGA
LOKHO
YUKHO
TAN-PA
GUESCHI
PA-TI
PA-WANG
Sseui-tsing
Tch'ong-houa
Meou-kong
MAZER
Kan-tseu
BERIM
KHONGSER
Tchangou
Tchan-touei
Tao-fou
TAO-FOU
TCHRABA
KÉMOUOUA
Batang
Litang
Hiang-tch'eng
Chioumé
Kongkaknes
Kieou-long
MÉTÉRONG
MÉLY
TONGOUARONG
CHEN-PIEN
Lou-ting-k'iao
SSEU-TCH'OUAN
YUNNAN
TIBET
MARKHANG
SANGUEN
BATANG
LITANG
Vers Tien-tsiuan
Vers Tsing-ki
LÉGENDE
Limites des Marches du Sseu-tch'ouan.
Fleuve ou rivière.
Résidence de chef indigène.
Lamaserie.
Col.
Mission catholique.
Limites des principautés indigènes. ...... Routes suivies.
Glacier.
Centre de sous-préfecture chinoise.



12. Tao-tch'eng 稻城. Centre : Do.
13. Kong-ling 貢領. Centre : Kongkalines.
14. Yi-touen 儀敦. Centre : Sangpa.
15. Tö-jong 德榮. Centre : Dérong, lamaserie Nanzong.
16. Pa-ngan 巴安. Centre : Ba (Pa-t'ang 巴塘, Batang).
17. Yen-tsing 鹽井. Centre : Tsakhalho ou Pétines.

Le rôle du sous-préfet se borne, dans la plupart des sous-préfectures, à prélever l'impôt et à exiger la corvée. Les procès sont ordinairement dirimés par les subalternes indigènes : interprètes, chefs de la garde nationale, maires des villages.

La Chine se considère comme propriétaire de tous les terrains et l'impôt, à l'Ouest de Ta-tsien-lou, n'est qu'un revenu déguisé.

En bon nombre d'endroits, il serait facile d'ouvrir de nouveaux terrains à l'agriculture. Le monopole d'État empêche les indigènes de se livrer à ces travaux. La puissance des lamaseries et les prêts usuraires constituent également une entrave au développement du pays.

Bibliographie. — En dehors des ouvrages européens, j'ai consulté le *Sseu-tch'ouan t'ong-tche* 四川通志, le *Si-tsang t'ong lan* 西藏通覽, le *Ya-tcheou fou tche* 雅州府志, le *Si K'ang kien cheng ki* 西康建省記 de Fou Song-mou 傅崧炑. Une carte chinoise a été publiée par les soins de ce dernier auteur, qui fut Commissaire impérial des Marches ; une autre, plus complète, est en préparation.

B. — *LA RÉGION DE TA-TSIEN-LOU.*

Notes historiques [1]. — Le royaume de Mounia (*Mao-nieou* 旄牛) ou Goutong (*Yu-t'ong* 玉通), qui constitue la région actuelle de Ta-tsien-lou, faisait, deux siècles avant notre ère, partie de l'Empire chinois. L'Empereur Wou des Han occidentaux avait soumis les barbares du Sud-Ouest (Yun-nan oriental) et établi, sur les bords du Min 岷, la commanderie de Kien-wei 犍爲郡, pour faciliter les relations de l'Empire avec ses nouveaux sujets. Les barbares de l'Ouest, c'est-à-dire des principautés de K'iong 邛 et de Tso 筰 (séparées par le Ta-siang ling 大相嶺) et du royaume de Mounia, voulant profiter des largesses de l'Empereur, firent leur soumission au ministre Sseu-ma Siang-jou 司馬相如. Tout le pays fut administré par deux officiers du titre de *tou-wei* 都尉. En l'an 6 de l'ère *kien-yuan* (135 avant J.-C.), le Tso forma la commanderie de Chen-li 沈黎郡 et le royaume de Mounia fut mis sous sa dépendance. A la suite d'une révolte des indigènes, en 100 avant J.-C., Mounia fut détaché de Chen-li et forma le district de Mao-nieou 旄牛縣.

---

[1] Sources : *Ya-tcheou fou tche* et *Si K'ang kien cheng ki.*

Une légende qui s'est conservée jusqu'à nos jours veut que le célèbre Tchou-ko Leang 諸葛亮 (181-234 A.D.) ait envoyé son lieutenant Kouo Ta 郭達 au pays de Mao-nieou pour y forger des flèches, d'où le nom de Ta-tsien-lou 打箭鑪 (ou 爐), « forge de flèches ». Les Chinois ont accrédité cette légende en donnant le nom de Tchou-ko à un quartier de la ville et celui de Kouo Ta à une pagode et à une montagne voisine. Plus vraisemblablement, le nom de Ta-tsien-lou n'est que la transcription du nom tibétain Tartsédo. Ce nom de Tartsédo a lui-même excité la curiosité des voyageurs européens. Certains ont prétendu qu'il signifiait « réunion du Tar et du Tsé », du nom des torrents qui se réunissent à la porte de l'Est. Cette explication n'a qu'un défaut : les deux torrents en question ne sont pas connus sous ces noms. Les trois mots tibétains qui composent le nom de Tartsédo signifient : « réunion au pic du drapeau ». A cette époque reculée, Tartsédo n'était pas le centre du royaume. Le chef indigène ou roi de Mounia (*Mounia gyelbo*) résidait au village de Seurong. Celui que l'histoire chinoise considère comme le fondateur de la dynastie, A-nan-houei 阿南會, aurait aidé Tchou-ko Leang dans sa lutte contre le rebelle Mong Hou 孟獲 et aurait reçu en retour le titre de *ming-tcheng-sseu* 明正司.

Dans les premières années de la dynastie des T'ang (618-907), les Tibétains devinrent de redoutables voisins. L'empereur T'ai-tsong 太宗, pour se concilier leur roi Sroṅ btsan sgam po, lui donna une princesse chinoise en mariage (641) [1] et lui envoya une statue du Buddha, qui, dit l'histoire, arrivée à Lha-gun (3 jours au N.-O. de Ta-tsien-lou), s'alourdit au point que ses porteurs durent l'y abandonner. Durant le VIIIe siècle, les Tibétains de Mounia firent de fréquentes incursions dans le région de Ya-tcheou, K'iong-tcheou et Tch'eng-tou. Pour prévenir ces invasions et en fermer la route fut créée la sous-préfecture de Fei-yue 飛越 à l'extrémité Sud-Ouest du Chen-li. La montagne qui sépare le Sseu-tch'ouan des Marches porte encore le nom de Fei-yue et l'assistant du sous-préfet de Ts'ing-ki, en résidence à Yi-t'eou 宜頭, porte le titre de *Fei-yue fen hien*.

Dans la suite, la Chine se contenta de décerner des titres à celui qu'elle considérait comme son vassal. Sous les Cinq Dynasties (907-960), le roi de Mounia porta le titre chinois de *ngan-fou-sseu* 安撫司, qui fut changé en celui de *siuan-wei-sseu* 宣慰司 par les empereurs de la dynastie des Song (960-1280). A l'avénement des Ming, le chef de Mounia et celui de la tribu Wa 瓦 se reconnurent vassaux de l'empire. A la même époque, un certain Yu Po 余伯, originaire du Kiang-si 江西, qui s'était distingué par son zèle au service de la nouvelle dynastie, reçut le titre de centurion de Chen-pien 沈邊 (frontières de Chen-li). Le roi de Mounia A-wang-kien-ts'an 阿旺堅恭 avait chassé de son territoire les compagnons de l'infortuné Houei ti 惠帝, qui s'étaient retirés dans le Kieou-long 九龍 actuel. Il reçut de Yong-lo 永樂,

(1) Cf. *BEFEO*, X, 698, n. 2.

en 1406, le titre de *siuan-wei-che-sseu* 宣尉使司. Le sceau qui lui fut remis à cette occasion portait : « *Siuan-wei-che-sseu* préposé aux affaires civiles et militaires de Ho-si, Yu-t'ong et Ning-yuan » 長河西魚通寧遠軍民宣尉使司. Le petit chef de Wa reçut le titre de *tchang-kouan-sseu* 長官司 de Leng-pien 冷邊, tandis qu'A-kiao 阿交 était nommé Chef des dix-mille familles de Tsa-li 咱里.

Dans les dernières années des Ming, les Tibétains du Mounia s'emparèrent des territoires situés à l'Ouest du Ta-tou ho.

Quand les Mandchous eurent consolidé leur trône, les chefs de la région se rangèrent sous leur domination. Celui de Leng prit le nom chinois de Tcheou 周 et reçut un sceau de l'empereur. En 1666, la Chine dut intervenir à Mounia et enquêter dans une affaire de succession. Elle reconnut Teng-tcheng-tch'e-pa 噔嚀吡吧 pour roi de Mounia et lui remit un nouveau sceau. Trois ans plus tard, les Tibétains menacèrent de franchir le T'ong ho ; le chef de Leng leur en interdit le passage et les défit à Heou-tseu-p'o 猴子坡, en face de Leng-tsi 冷磧.

Pour surveiller ses turbulents voisins, la Chine établit une garnison à Houa-lin-p'ing 化林坪. D'abord forte de 200 hommes et commandée par un chef de bataillon (*cheou-pei* 守備), elle fut, en 1695, mise sous les ordres d'un colonel (*ts'an-tsiang* 參將) et ses effectifs furent augmentés. En 1699, une révolte éclata dans le camp tibétain de Ta-tsien-lou. Le roi de Mounia fut assassiné. Le général des troupes provinciales, T'ang Hi-chouen 唐希順, entra en campagne et porta son armée sur Mo-si-mien 磨西面 au Sud et Ta-kang 達崗 au Nord. Avec le concours des chefs indigènes de Mou-p'ing 木坪, de Leng-pien et de Chen-pien, il vint à bout de la résistance, mais non sans peine ; ses troupes avaient subi un sanglant échec à Ta-kang et l'un de ses officiers supérieurs avait trouvé la mort dans le combat. Les deux officiers tibétains Tch'ang-tsö 昌側 et Tsi-lie 集烈, fauteurs de la révolte, furent mis à mort ; Kong-k'o 工喀, la veuve du chef indigène assassiné, reçut le gouvernement de Mounia ; le chef de Chen-pien fut élevé à la dignité de *tchang-kouan-sseu* et un certain Kou-lieou-ts'i-li 古六七立 fut chargé de Tsa-li. La Chine profita de cette victoire pour porter les limites de l'empire au Ya-long kiang. Les chefs de Tchan-touei, La-kouen, Pa-ti, Guéschi, Tchosskia et les quarante-huit subalternes du roi de Kiala firent leur soumission au vainqueur Ils furent confirmés dans leurs fonctions, reçurent des titres chinois, les premiers celui de *ngan-fou-sseu*, les quarante-huit autres celui de Centurion (*t'ou-po-hou* 土百戶), et furent, avec le nouveau Chef des mille familles (*t'ou-ts'ien-hou* 土千戶) de Tsa-li, rattachés au Gouvernement de Mounia. Un pont suspendu fut jeté sur le Lou ho 瀘河 et deux autres furent construits à Chen-ts'ouen 沈村 et à Leng-tsi. A l'occasion de ces travaux, l'empereur K'ang-hi offrit des stèles pour rappeler la prise de possession de la région par la Chine.

En 1702, un intendant des douanes fut établi à Ta-tsien-lou pour développer l'importation du thé et recueillir le produit de la douane. Il fut aidé dans son

office par quatre délégués établis à Fei-yue-ling, à Leang-lou-k'eou 两路口 (sur la route de T'ien-ts'ouen à Lou-ting), à Lou-ting et à Kong-tch'ou 公出, et protégé par une garde de cinquante soldats. En 1706 fut créée la vice-brigade (*hie-tchen* 協鎮) de Houa-lin ; les deux bataillons Li-ya 黎雅 et Ngo-pien 峨邊 furent mis sous ses ordres. Elle avait pour mission de veiller sur la région comprise entre Mou-p'ing et la frontière du Kien-tch'ang 建昌.

Le roi de Mou-p'ing mourut en 1710, laissant un enfant en bas âge. Sa femme Sang-kie 桑結, fille du chef indigène de Mounia, lui succéda. Unique héritière de la famille royale de Mounia, elle ajouta ce vaste territoire à celui de Mou-p'ing.

Dans les années qui suivirent, les peuples récemment soumis aidèrent la Chine à réprimer les révoltes survenues au Kien-tch'ang ; durant la campagne chinoise au Tibet en 1719, ils furent mis à contribution pour assurer le service du ravitaillement. Après la campagne, tous les chefs indigènes rattachés au Sseu-tch'ouan et connus sous le nom des dix-huit *t'ou-sseu* reçurent des titres et des sceaux. Le chef de Mounia et de Mou-p'ing eut mission de recueillir le tribut qu'ils devaient payer à la Chine, fonction qui lui donnait un droit de préséance. En plus des cinquante-cinq précédents, soixante-cinq chefs nouveaux, parmi lesquels ceux du Dégué, de Batang, de Litang et des clans Hors, héréditaires pour la plupart, se trouvèrent placés de ce fait sous la dépendance immédiate du roi de Mounia et de Mou-p'ing.

La ville de Ta-tsien-lou était alors située un peu au Sud de la ville actuelle. Elle fut détruite par le débordement du torrent voisin, dû, paraît-il, au glissement d'un glacier. En 1725, la reine Sang-kie trouva la mort lors d'un tremblement de terre ; son fils Kien-ts'an-ta-kie 堅參達結 lui succéda. Quand le Dalai Lama, convaincu de complicité dans la révolte de Lhassa en 1727, fut exilé à Kata 噶達, tout le peuple de la région fut employé à la construction de la lamaserie de Houei-yuan 惠遠, qui devait être sa résidence, et du camp chinois de T'ai-ning. Pour le service du Dalai Lama et du camp, le *ming-tcheng-sseu* fit abandon de la plaine de Kata. Le siège de la vice-brigade fut transféré à T'ai-ning et Ta-tsien-lou reçut le bataillon Feou-ho 阜和. A cette occasion, la Chine confisqua bon nombre de terrains pour l'usage du camp. Jusqu'alors les seuls propriétaires étaient les chefs indigènes et les lamaseries. Deux autres bataillons furent créés, celui de Ning-ngan 寧安, d'abord à Tao-fou puis à Tsio-lo-sseu 雀樂寺, et celui de Tö-tsing 德靖, à Hok'eou. Les bataillons Li-ya et Ngo-pien furent rattachés à la brigade du Kien-tch'ang.

De cette époque datent l'établissement d'un assistant du préfet (*fou-t'ong-tche* 府同知) de Ya-tcheou, à Ta-tsien-lou, et la construction des murs et des trois portes de la ville. Le commissaire des douanes fut placé sous la dépendance de l'assistant-préfet.

A la mort du roi de Mou-p'ing et de Mounia, ses deux fils, nés de la concubine Wang che Yao-yao 王氏幺幺, se partagèrent le pouvoir. L'aîné

assuma le gouvernement de Mou-p'ing ; le second prit celui de Mounia, qui devint Kiala 甲拉. Le nom patronymique des chefs de Mou-p'ing était Kien 堅, corruption du mot Kiang 江, de Kiang-si 江西, province d'origine du fondateur de la dynastie. Le roi de Mounia, en prenant possession de son trône, changea son nom de Kien-ts'an en celui de Kia-lo-ts'an ; d'où ce nom de Kiala. La Chine chargea les deux frères de recueillir le tribut des chefs de la région et donna la préséance à celui de Mou-p'ing. Depuis lors, le chef de Mou-p'ing est désigné sous le titre de *ta-t'ou-sseu* ou premier chef indigène. Le Dalai Lama reçut en 1734 l'autorisation de rentrer à Lhassa. La vice-brigade rentra à Houa-lin-p'ing ; les bataillons Ning-ngan et Tö-tsing furent supprimés ; les bataillons Li-ya et Ngo-pien furent rattachés à la vice-brigade, qui changea son nom de Houa-lin en celui de T'ai-ning, en souvenir de son passage dans cette localité. Le bataillon Feou-ho, à Ta-tsien-lou, assumait la garde des postes de T'ai-ning, Tsio-lo-sseu, Ho-k'eou et Rongmé Tchragou. Le bataillon Houa-lin desservait les postes de Lou-ting et Yi-t'eou.

Sous le règne de K'ien-long, en 1770, le roi de Kiala aida la Chine à soumettre le Kin-tch'ouan 金川. Après la création de la vice-brigade de Meou-kong 懋功, le camp chinois de Rongmé Tchragou resta sous la dépendance de Ta-tsien-lou, et la région nouvellement conquise fut ouverte à la colonisation chinoise. Le quartier général de la vice-brigade de T'ai-ning fut transféré à Ta-tsien-lou et elle prit le nom de *Feou-ho hie*.

En 1792, le peuple de Kiala prit part à la campagne du Népal et le roi reçut un bouton du second degré. Quand la Chine eut doté de garnisons tous les principaux centres, de Ta-tsien-lou à la frontière du Népal, elle nomma le mandarin civil de Ta-tsien-lou intendant militaire (*kiun-leang-fou*), titre qu'il a porté jusqu'à la révolution de 1911. Les indigènes, fermiers et sujets de leurs chefs, étaient soumis à la corvée et devaient assurer le service des transports. Toute la région de Ta-tsien-lou, la vallée du Ta-tou ho surtout, fut envahie par les marchands et agriculteurs chinois. A l'Ouest de Ta-tsien-lou, les Chinois se tibétanisèrent assez rapidement. Les colons et les marchands, ne pouvant introduire de femmes chinoises dans « la terre des herbes », épousèrent des femmes indigènes, et leurs enfants furent élevés à la tibétaine.

L'assistant-préfet, à Ta-tsien-lou, secondé par un adjoint (*tchao-mo* 照磨), le surveillant de la police (*siun-kien* 巡檢) à Lou-ting-k'iao, les petits officiers militaires à T'ai-ning, Ho-k'eou, Tao-fou et Kan-tseu, étaient chargés de rendre la justice à leurs nationaux et, dans certains cas fixés par la loi ou la coutume, aux indigènes eux-mêmes. Cette double administration civile et militaire, juxtaposée à l'administration indigène, resta en vigueur sous la dynastie mandchoue.

Dans le cours du XIX[e] siècle, le roi de Kiala céda la partie méridionale de son territoire, le Météroug, à son voisin le roi-lama de Mou-li ; le chef de Mou-p'ing divisa son territoire en faveur d'un de ses parents, qui fut reconnu

chef du Yu-t'ong par la Chine. Vers 1850, les Lolos du Leang-chan envahirent le Sud du Kieou-long actuel et reconnurent l'autorité du *ming-tcheng-sseu*. A partir de cette époque, le peuple de Kiala fut souvent en guerre avec son puissant voisin du Tchan-touei.

Dans les premières années du règne de Kouang-siu, vers 1880, Ta-tsien-lou fut érigé en préfecture mineure indépendante (*tche-li-t'ing* 直隸廳). A une époque plus rapprochée de nous, Pa-ti forma deux principautés, celle de Pa-ti au Nord et celle de Pa-wang au Sud ; les 600 familles de la vallée inférieure de Tamdong se donnèrent un chef et se mirent sous la protection du roi de Kiala.

Après la campagne anglaise au Tibet (1904), la Chine se proposa d'exploiter les mines d'or de la région. A T'ai-ning, elle se heurta au mauvais vouloir de la lamaserie, soutenue par le Tchan-touei ; les lamas détruisirent le village chinois. Les troupes de Ta-tsien-lou eurent vite fait de les mettre à la raison. Ils furent contraints de réparer les dommages causés et assistèrent impuissants au pillage de leur lamaserie.

Après la campagne de Tchao Eul-fong 趙爾豐, il fut question de créer dans les Marches une nouvelle province sous le nom de Si K'ang 西康. Ta-tsien-lou devint préfecture majeure, sous le nom de K'ang-ting 康定, en 1907. En 1910, la vice-brigade Feou-ho, qui n'avait de militaire que le souvenir de sa gloire passée, fut supprimée. L'année suivante, Tchao Eul-fong fut élevé à la dignité de vice-roi du Sseu-tch'ouan. Avant de quitter les Marches, il exigea des chefs indigènes la restitution des sceaux qu'ils avaient reçus de la Chine, établit l'impôt et se proposa de diviser le pays en sous-préfectures. La révolution antidynastique, le départ de Fou Houa-fong 傅華豐, continuateur de l'œuvre de Tchao Eul-fong, l'exécution de ce dernier, les troubles dont la région fut le théâtre, entravèrent l'organisation projetée.

En 1912, K'ang-ting est rabaissée au rang de sous-préfecture. Lou-ting et Ho-k'eou, cette dernière sous le nom de Ya-kiang 雅江, deviennent les sièges de sous-préfectures nouvelles. La perception de l'impôt donne lieu à une révolte dans le Kieou-long ; à peine est-elle réprimée qu'une autre éclate dans l'angle N.-E. du Kiala. Le roi de Kiala, qui avait joué un rôle actif dans la ligue T'ong-tche 同志會 en 1911, va rejoindre les révoltés de Pa-ti, Pa-wang et Tamdong. Ces deux révoltes apaisées, deux délégués sont chargés d'administrer les districts de Tan-pa 丹巴 (formé en partie des territoires de Tamdong d'une part, de Pa-ti et de Pa-wang de l'autre, d'où le nom de Tan-pa) et de Kieou-long (1914). L'année suivante éclate la rébellion du Commandant Tch'en P'ou-san et de ses troupes. Le pont jeté par M. Kérihuel, ingénieur français, sur le Yalong, en amont de Ho-k'eou, est mis hors d'usage par les révoltés. La paix renaît ; les représentants de la République chinoise administrent directement les territoires des anciens chefs indigènes : Kiala, Yu-t'ong, Tsa-li, Leng-pien, Chen-pien. Cinq sous-préfectures ont été établies dans ce territoire, sans compter Tao-fou qui englobe toute la partie Nord de l'ancien royaume de Kiala : K'ang-ting, Lou-ting, Ya-kiang, Tan-pa et Kieou-long.

Ta-tsien-lou est devenu le centre des Marches du Sseu-tch'ouan et le quartier général du Commissaire d'occupation (*tchen-cheou-che*).

En 1922, le *ming-tcheng-sseu*, accusé de tentatives de révolte, est incarcéré dans les prisons de Ta-tsien-lou. Il réussit à s'évader et se noie dans la rivière voisine. Avec lui disparaît le dernier roi de Kiala.

Notes géographiques [1]. — Ta-tsien-lou, entrepôt de commerce sino-tibétain, est situé dans une vallée étroite, à 2.540 mètres d'altitude, au confluent de deux torrents. La ville, qui se compose de deux artères principales, est construite sur les bords du torrent du Sud-Ouest. Autrefois résidence du roi de Kiala, Ta-tsien-lou est maintenant le quartier général du Commissaire des Marches du Sseu-tch'ouan (*Tch'ouan-pien tchen-cheou-che*), le chef-lieu de la sous-préfecture de K'ang-ting et le siège d'un évêché de la Mission du Tibet.

De nombreuses routes relient Ta-tsien-lou au Sseu-tch'ouan et aux principaux centres des Marches. Quelques unes sont décrites ci-dessous (I à VI).

I. Parmi les routes du Sseu-tch'ouan par Lou-ting, la « grande route » de Chine suit la rive droite du torrent Lou, formé des torrents de Tchéto et de Yara, traverse les hameaux de Ts'ai-yuan-tseu, Tch'en-k'ang (5 km.) et Lieou-yang (6 km.). Dans ce dernier se trouvait jadis un bureau de la douane. A mesure qu'on avance vers Wa-sseu-k'eou, la température devient plus chaude et la vallée, quoique très resserrée, est un peu plus cultivée. Au petit pont Ta-tsang se trouve la limite du royaume de Kiala et du territoire de Tsa-li. On passe les hameaux de Ta-ho-k'eou, Je-ti (9 km.), San-tao-chouei, Eul-tao-chouei. A T'eou-tao-chouei subsistent les vestiges d'un hameau emporté par l'eau du torrent. Cascade. Auprès de l'auberge de Leang-chouei-tsing, passage dangereux à l'époque des pluies. Wa-sseu (6 km.) ; deux villages comptant une centaine de familles. Un pont de chaînes réunit Wa-sseu au Yu-t'ong. Le torrent de Ta-tsien-lou se jette dans le Ta-tou ho à 1 kilomètre environ de Wa-sseu. Wa-sseu est à 1.600 m. d'altitude. — De Ta-tsien-lou à Wa-sseu, 26 kilomètres, 60 *li*.

En quittant Wa-sseu, on fait l'ascension d'une petite colline, par une route creusée à même le rocher il y a une cinquantaine d'années. L'ancienne route passait au village de Ta-kang et rejoignait la route actuelle à Je-ti. Pour éviter les rochers, il fut question d'ouvrir une route sur la rive gauche du Ta-tou ho et de jeter un pont sur cette rivière, en amont de Leng-tchou-kouan. Hameau de Leng-tchou-kouan (7 km.). En face de ce hameau, un rocher délimite les territoires du Yu-t'ong et de Leng-pien. Hameau de Houei-ma-p'ing, qui doit son nom à la retraite des troupes chinoises après leur échec à Ta-kang. P'en-

---

[1] Ces notes sont fondées sur les informations que j'ai obtenues des membres de la Mission catholique du Tibet qui évangélisent cette contrée, et sur les ouvrages et cartes des voyageurs français et anglais, notamment Bacot, Legendre, Johnston et Coales.

pa, petite plaine de rizières ; Cha-wan ; la plaine et la montagne environnante comptent 180 familles. A la hauteur de Cha-wan, sur la rive opposée, plateau de Ngang-tcheou : 5 groupes de villages, 500 familles. — De Wa-sseu à Cha-wan, 12 kilomètres.

Hameau de Siao-p'en-pa. Colline et plaine de Tsa-li. Résidence de l'ex-chef indigène ou *t'ou-ts'ien-hou* 土千戶 (chef des mille familles). Population de la plaine et des montagnes voisines : 170 familles. On arrive ensuite aux hameaux de Houen-chouei-k'eou et de Po-je-pa puis à Lou-ting-k'iao 瀘定橋, bourgade de 300 familles, dont le nom signifie « pont de Lou-ting ». Lorsque la Chine s'empara de cette région, les géographes ignoraient que la rivière qui coule du Nord au Sud était la même que celle qui, venant de l'Est, passe au-dessous de Fou-ling et est appelée Ta-tou ho. Ils la désignèrent sous le nom de Lou ho. Le pont de Lou-ting mesure 100 mètres de longueur et 2 m. 70 de largeur. Il est composé de 13 chaînes, dont 9 supportent le tablier. Lou-ting est le centre de la sous-préfecture de ce nom. A deux *li* en aval, sur la rive droite de la rivière, dans la plaine de Chapa, se trouve la résidence de la Mission catholique. — De Wa-sseu à Lou-ting, 26 kilomètres, 60 *li*.

A partir de Lou-ting, la route suit la rive gauche du Ta-tou ho. La vallée est peuplée et des hameaux sont échelonnés sur la route. Rive gauche : Ngan-lo-pa, Mo-tseu-k'eou, Ta-pa, Wa-yao, Kan-lou-sseu, Leng-tsi. Rive droite : Cha-pa, Chang et Hia-t'ien-pa, Tseu-nieou, Ts'ou-ni-pa, Heou-tseu-p'o.

Leng-tsi 冷磧 (18 km.) est un village dominant une plaine de rizières. La population y est de 260 familles. Leng-tsi était la résidence du chef indigène du Leng-pien. Mission catholique.

Au sortir de la plaine, la route est taillée dans le rocher à pic sur la rivière : c'est la limite des territoires de Leng et de Chen. La grand' route quitte la rive du Ta-tou ho pour remonter le ruisseau de Houa-lin. Ce ruisseau arrose la plaine de Chen-ts'ouen 沈村 avant de se jeter dans le Ta-tou ho. La plaine de Chen-ts'ouen, égale en étendue à celle de Leng-tsi, est cependant moins peuplée. Le chef du Chen-pien réside au village de Chen-ts'ouen.

Après avoir franchi le torrent à l'extrémité de la plaine, la route s'avance dans le ravin, en longeant la rive gauche du torrent. Village de Long-pa-pou (4 km.). Village de Houa-lin-p'ing 化林坪 (8 km.), bâti sur un étroit plateau à 2100 mètres d'altitude. Ancien camp, pagodes de Kouan-ti et du Tch'eng-houang, derniers vestiges de l'occupation chinoise. Du village au col Fei-yue, il faut franchir six kilomètres, par une route particulièrement difficile en hiver ou en temps de pluie. Ce col (2.800 mètres d'altitude) est la limite des Marches tibétaines et du Sseu-tch'ouan, des sous-préfectures de Lou-ting et de Han-yuan 漢源 (ancien Ts'ing-k'i 清溪). Le territoire de Chen-pien se termine là aussi. — Distance de Ta-tsien-lou à la frontière du Sseu-tch'ouan : 88 kilomètres.

De Lou-ting-k'iao, une autre route, appelée communément « petite route » par opposition à la « grande route » que nous venons de suivre, relie Ya-tcheou

et T'ien-ts'iuan 天全 aux Marches. Le sommet de la montagne Ma-ngan, à 16 kilomètres de Lou-ting-k'iao, marque la frontière des Marches. Entre Lou-ting et Ma-ngan, deux hameaux : Kan-k'eou et Wou-li-k'eou.

II. Pour aller de Ta-tsien-lou à Meou-kong par Tan-pa, on quitte Ta-tsien-lou par la porte du Nord. La route remonte la vallée de Yarakeou. Cette vallée, relativement habitée dans sa partie inférieure, est déserte au Nord. Village de T'eou-tao-k'iao. Sur la montagne en face de ce village, mines d'or de P'ien-ngai-tseu. Au village de Eul-tao-k'iao, eaux chaudes fréquentées par de nombreux baigneurs. Au-dessous du village de San-tao-k'iao, mines d'or. A partir de Yu-tseu-t'ong, il n'y a que quelques rares hameaux et des maisons isolées. Tchongou est la première étape (28 km. de Ta-tsien-lou). Eaux chaudes ; route vers Khongyul.

De Tchongou-Longpou jusqu'au pied du Ta-p'ao (22 km.), il n'y a ni culture ni habitation. Les misérables cabanes décorées du nom d'auberges ont été détruites au cours des dernières révolutions, ainsi que la forteresse élevée jadis par les soins du roi de Kiala à la jonction des routes de Tan-pa et de T'ai-ning. La vallée de Yara compte 270 familles environ.

Ascension du Ta-p'ao : il faut près de deux heures pour l'effectuer ; la dernière partie est extrêmement pénible. Le col est à 4.740 mètres d'altitude et forme la limite des sous-préfectures de K'ang-ting et de Tan-pa. De février à mai, la route est obstruée par les neiges ; 4 kilomètres.

Descente en pente douce ; pâturages, forêt de pins. A l'orée de la forêt, Kouei-yong (22 km de la passe) ; ce sont les premières maisons depuis Tchongou-Longpou. De Kouei-yong à Mao-nieou, 10 kilomètres. Mao-nieou est un village construit sur une terrasse au confluent de torrents venant des montagnes Ta-p'ao et Hai-tseu. Un sentier remonte le cours d'un de ces torrents et rejoint la route de T'ai-ning au pied du Kéta leang-tseu. Dans le voisinage de Mao-nieou, ruines de tours.

Les hameaux bordant la route sont un peu plus rapprochés : Siao-mao-nieou, T'ong-lou-fang, Yao-t'ang-tseu. Ces deux derniers villages sont habités par des Chinois qui avaient ouvert dans les environs immédiats une mine d'argent, aujourd'hui abandonnée ; 12 kilomètres.

De Yao-t'ang-tseu à Tongou, c'est de nouveau la forêt ; au fond du ravin, le torrent fait des bonds prodigieux et n'est, jusqu'à Tagai, qu'une succession de cascades. Jonction du torrent de Chatchrong. La vallée s'élargit ; une centaine de familles sont disséminées sur la plaine bien cultivée de Tongou. 12 kilomètres.

De Tongou à Tan-pa, les hameaux sont nombreux, tant dans la vallée que dans la montagne : Kiun-pi, La-kio, Kong-tcha, K'an-touan, Tchrangla, Tama, Mao-tan, Mo-tseu-k'eou, Si-ho-k'iao. Ce dernier village, faubourg de Tan-pa, prend son nom du pont voisin, qui réunit les territoires de Pa-ti, de Pa-wang et de Guéschi à celui du roi de Kiala. A certaines époques de l'année, il se produit

au confluent de la rivière de Tongou avec le Ta-kin ho un phénomène curieux : les eaux du torrent se soulèvent en un immense jet qui atteint parfois dix mètres de hauteur. Si-ho-k'iao est séparé du village de Tan-pa par une colline. — De Tongou à Tan-pa, 18 kilomètres.

Tan-pa 丹巴, centre de la sous-préfecture de ce nom, (nom formé des premières syllabes de Tamdong et de Pa-ti 巴的 (ou 巴地) et Pa-wang 巴旺, territoires de la sous-préfecture). Le nom tibétain du village est Rongmé Tchrago. Ce village est chinois et compte 160 familles. Jadis le préfet de Meou-kong y avait un délégué et la brigade de Meou-kong un petit détachement. Mission catholique. — Distance de Ta-tsien-lou à Tan-pa : 128 kilomètres.

La limite des Marches tibétaines est à 30 kilomètres environ à l'Est de Tan-pa, sur la route de Meou-kong. En aval du village de Tan-pa, un pont suspendu rejoint les deux rives du Ta-kin ho. Ce pont est composé de câbles de bambou qui soutiennent un tablier fait de planches mal jointes. La route de Meou-kong suit la rive droite du Siao-kin ho : les indigènes ont abandonné la vallée et se sont retirés à la montagne. Au-dessous du plateau de Latines se trouve la limite du territoire de Kiala. La vallée de Mao-nieou, Tongou et les villages des bords du Ta-kin ho en aval de Rongmé Tchrago, étaient administrés par 24 centurions (*t'ou-po-hou* 土百戶), sous la dépendance du roi de Kiala. La vallée du Siao-kin ho est bien cultivée et tout sur la route rappelle l'occupation chinoise : camps, ponts de la victoire (*tö-cheng-k'iao* 得勝橋) ou de la pacification (*t'ai-p'ing-k'iao* 太平橋). Les principaux hameaux sur la route sont : Yotsa, Kaya, La-ma-sseu, San-tcha-k'eou, Changhopa, ce dernier à la limite des Marches. Les groupements les plus importants, à la montagne ou dans les vallées adjacentes, sont : Latines, Tchrongleou, Aniang, Melong, Holong, Tchré-long, résidence du chef indigène de la région. Les maisons sont, en certains endroits, flanquées de tours, notamment à Tchrongleou. Derrière Yotsa se dresse le pic du Meurdo, but d'un pèlerinage. Sur le versant Ouest de la montagne, mine de mica.

De Tan-pa, une route se dirige vers Tao-fou. Elle passe la rivière de Tongou au pont Si-ho, remonte la vallée de Guéschi, franchit la passe du Tang-li et rejoint au village de Kio-lo-sseu la route conduisant de Ta-tsien-lou à Tao-fou. La vallée de Guéschitsa compte environ 1.600 familles. Le chef réside à Tamdong et porte le titre de roi. Son domaine était jadis très vaste : il comprenait toute la vallée de Tao-fou et la vallée de Jen-ta, sur la route du Tchan-touei. Les Tibétains du Tchan-touei s'emparèrent de ces régions et, à une date plus rapprochée de nous, la partie inférieure de la vallée de Guéschi se détacha de Tamdong.

Les principaux villages, de Rongmé Tchrago à Kio-lo-sseu, sont : Palang (7 km.), Tasang (12 km.), Wa-kio (6 km.), Mo-tseu-k'eou (4 km.), Tezemong (8 km.). De ce village au col de Tangli (4.600 m. d'altitude), 24 kilomètres. Du col au village de Longpou, 30 kilomètres ; sources d'eau chaude. Kio-lo-sseu, 6 kilomètres. — De Tan-pa à Kio-lo-sseu : 112 kilomètres.

Une route remonte le Ta-kin tch'ouan, traverse les villages des territoires de Pa-ti et de Pa-wang et pénètre à Ma-lai-p'ing dans la sous-préfecture de Tch'ong-houa, dépendant du Sseu-tch'ouan ; 36 kilomètres. Les deux principaux centres sont Pa-wang et Lingkha. Jadis cette région n'était gouvernée que par un seul chef. Vers 1900, un lama, oncle du chef indigène, prit le gouvernement de la partie septentrionale et relégua son neveu dans la principauté actuelle de Pa-wang.

Une piste peu praticable relie Tan-pa à Wa-sseu. Cette route traverse le territoire de Khongyul et le Yu-t'ong. Khongyul possède neuf villages. Le Yu-t'ong est limité au Nord par le ravin de So-tseu-kang (rive droite) et la montagne T'ong-ling-ta-tchai (rive gauche). Le Yu-t'ong relevait jadis de Mou-p'ing, ce qui explique que dans la région frontière, aux environs de Sin-fang-tseu, plusieurs villages dépendent encore de Mou-p'ing. Le Yu-t'ong est divisé en Yu-t'ong supérieur et Yu-t'ong inférieur ; la limite est la montagne Pien-pa. De bonne heure les Chinois de Mou-p'ing obtinrent des terrains de montagne dans le Yu-t'ong supérieur. Ils n'ont été admis que depuis une trentaine d'années dans la partie inférieure. Le chef indigène réside à Chélé (rive droite du Ta-kin ho, appelé ici T'ong ho), à 12 kilomètres au Nord de Wa-sseu. A partir de Wa-sseu, la rivière prend le nom de Ta-tou ho.

III. Deux routes du Nord relient Tao-fou à Ta-tsien-lou, l'une (*a*) par le col de Tchéto, l'autre (*b*) par la vallée de Yara et de T'ai-ning.

a. De Ta-tsien-lou au col de Tchéto (au total 26 km.), la route suit le torrent de Tchéto. A deux kilomètres environ de la porte du Sud, on rencontre deux lamaseries et la maison de campagne du roi de Kiala. La vallée est étroite et peu cultivée. Tchéto-t'ang (14 km.) est la première étape sur la route du Tibet. Dans le voisinage du hameau, eaux chaudes, route vers le Kin ho par le col de Chéri.

A mi-route entre le hameau de Tchéto et la passe du même nom se trouve l'auberge de Eul-t'ai-tseu. Le col est à 4.200 mètres d'altitude (12 km.). Au sommet, la route prend la direction N.-N.-O. ; elle longe d'abord les plateaux et traverse d'étroits vallons incultes. Vallée et village de Tchang-pa-tch'ouen (22 km.), résidence d'un centurion (*t'ou-po-hou*). La colline qui sépare les deux vallées de Tchang-pa-tch'ouen et de Goje forme la limite des sous-préfectures de K'ang-ting et de Tao-fou. Une autre colline, au sommet de la vallée de Goje, donne accès dans la vallée de Tchongou Pamé. Les rives du ruisseau ont été littéralement retournées par les laveurs d'or. Les maisons et les terrains sont abandonnés depuis les dernières révoltes. Le village de Pamé, au confluent des rivières de Tchongou et de T'ai-ning, est dominé par un petit temple. — De Pamé à T'ai-ning, 6 kilomètres. L'étape de Tchang-pa-tch'ouen à Pamé est de 38 kilomètres.

La route suit la rivière jusqu'à son confluent avec la rivière de Kouan-tchai-tseu, puis remonte cette dernière. Hameaux de Changouse (5 km.), avec

une lamaserie, et de Kiésédjrong (7 km.). De Tchongou à Kiésédjrong, la vallée est cultivée. Forêt. A l'entrée d'un vaste plateau, connu sous le nom chinois de Long-teng, se dressait naguère une vaste forteresse : Kouan-tchai-tseu, qui était en même temps auberge mandarinale ; 12 kilomètres.

Le plateau de Long-teng, qu'il faut traverser pour atteindre le col de Song-lin, mesure 10 kilomètres en longueur. Le col de Song-lin 松林 prend son nom de la forêt voisine ; son altitude est de 4.400 mètres. Descente dans une épaisse forêt, à l'orée de laquelle se trouve le village de Ko-kia (10 km.) ; c'est le premier village de la vallée de Tao-fou. Viennent ensuite les villages de Kia-pa-che, Sa-wou-eul, Kio-lo-sseu, Pen-je, Kio-wou-eul et Regni (10 km.); ce dernier est le siège de la sous-préfecture de Tao-fou, au confluent des rivières de Song-lin et de Tchang-kou 章谷. Le village de Tao-fou, mi-chinois mi-tibétain, compte environ 200 familles. A proximité du village, grande lamaserie murée, en partie détruite. Mission catholique.

Toute la région appartenait jadis au roi de Tamdong et le peuple de la vallée parle encore le patois de Guéschi. Elle est occupée maintenant par les sujets des seigneurs de Kiala, Khongser, Mazer et Guéschi, soumis à leurs chefs respectifs.

b. Pour la première partie de la route par la vallée de Yara et de T'ai-ning, voir ci-dessus (p. 333) les notes sur le trajet de Ta-tsien-lou à Meou-kong par Tan-pa, jusqu'au pied des montagnes Ta-p'ao et Hai-tseu, à 50 kilomètres de Ta-tsien-lou. Cet endroit s'appelle Chan-ken-tseu. A Eul-tao-k'iao, il y a aussi une route suivie en été par les caravanes. Elle passe sur les plateaux et longe des lacs pour rejoindre la route de Tao-fou à Tchongou.

La première passe du Hai-tseu est à 2 km. 500 de Chan-ken-tseu ; plateau, glacier, lacs. Après avoir franchi la seconde passe, à 3 kilomètres de la première, on descend dans le ravin de Pan-tch'ang. La Montagne des Lacs ou Hai-tseu chan est la limite des sous-préfectures de K'ang-ting et de Tao-fou. Le ravin de Pan-tch'ang est inculte ; le torrent, qui vient du S.-S.-E., fait un coude au pied du Kéta leang et prend la direction N.-E., pour se jeter, à Mao-nieou, dans le torrent du mont Ta-p'ao. Ascension du Kéta (19 km. du mont Hai-tseu) ; panorama superbe sur le plateau de T'ai-ning et les montagnes qui l'entourent. Au pied de la montagne, à l'entrée du plateau, village de Ko-tseu-che, berceau du onzième Dalai Lama, Mkhédjrou, né en 1838 [1].

T'ai-ning 泰寧 (8 km.) est un ancien camp chinois ; le village compte une quarantaine de familles. Il fut détruit en 1905 par les lamas révoltés et reconstruit par leurs fermiers, sur l'ordre de la Chine. En dehors du village se trouve une grande lamaserie appelée Kata en tibétain et Houei-yuan en chinois ; elle fut

[1] Cf. W. F. Mayers, *JRAS*, 1870, p. 284-308, et W. W. Rockhill, *T'oung pao*, 1910, p. 66, l. 16-20 (où pour 1851 et 1824 il faut lire 1811 et 1842).

construite en 1727 pour recevoir le Dalai Lama, renversée en 1893 par un tremblement de terre, puis reconstruite, et enfin pillée en 1905 à la suite de la révolte des lamas. — De Ta-tsien-lou à T'ai-ning, 83 kilomètres.

Le plateau de T'ai-ning a environ 7 kilomètres de longueur. Dans les environs sont des mines d'or. De l'extrémité de la plaine à la route de Tao-fou, ni maisons, ni cultures ; collines arrondies et pâturages. De T'ai-ning à Kouan-tchai-tseu, 30 kilomètres.

Total, de Ta-tsien-lou à Tao-fou par le col de Tchéto : 160 kilomètres.
— T'ai-ning : 143 —

Au delà de Tao-fou, cette route du Nord passe par les centres de Lou-ho, Kan-tseu, Dégué et Tch'a-mou-to, ou par le Koukounor atteint Si-ning.

IV. Passons maintenant à la route du Kien-tch'ang, par Ya-kia-ken et Mo-si-mien.

A 4 kilomètres de Ta-tsien-lou, la route traverse un torrent à Sseu-ma-k'iao et remonte le long du torrent de Yu-ling-kong (10 km.). Forêts, eaux chaudes très fréquentées, maison de campagne du roi indigène. Derrière Yu-ling-kong, glacier et lac alimentant le torrent de Wa-tch'ang, qui coule près de la porte du Sud de Ta-tsien-lou ; c'est ce torrent qui aurait jadis détruit la ville. Route vers Kieou-long. Ascension de la montagne Aguia ou Ya-kia (4.100 m.), à 20 kilomètres de Ta-tsien lou, limite des territoires de Chen-pien et de Kiala, des sous-préfectures de K'ang-ting et de Lou-ting. Du sommet du Ya-kia à Mo-si-mien, route très difficile, sur les bords du torrent. Plateaux et forêt. Auberges de Ya-kia (4 km.), de Leang-ho-k'eou (5 km.), de Ta-k'iao (7 km.). La plaine de Mo-si-mien commence au torrent de Lan-men-kouan (8 km.). D'abord large, elle se rétrécit entre deux torrents et se termine en pointe. La plaine et les montagnes voisines sont bien cultivées. Les principaux villages sont La-ma-sseu, Ts'ai-yang et Mo-si-mien ; dans ce dernier, mission catholique. Depuis quelques années, une colonie de Lolos s'est établie dans la région. La plaine de Mo-si-mien mesure 15 kilomètres de longueur. — De Ta-tsien-lou au village de Mo-si-mien, 58 kilomètres.

La route du Kien-tch'ang s'enfonce dans le ravin de Hei-k'eou ; la frontière des Marches est à 20 kilomètres de Mo-si-mien.

De Mo-si-mien, une route va rejoindre à Chen-ts'ouen la grand'route de Houa-lin-p'ing. Elle escalade d'abord la colline Mo-kang (5 km. de Mo-si-mien), puis descend sur le Ta-tou ho, par Kouei-wou (8 km.). Tsa-wei (5 km.) est un village situé sur la rive droite de la rivière. De ce point, il est loisible de remonter la rivière sur l'une ou l'autre rive : passages à Tsa-wei et Chen-ts'ouen. Sur la rive droite, plaines de Mo-tseu-k'eou et de Tchéso (7 km.). Ce village dépendait jadis du territoire de Tsali, dont la limite est à proximité du village. De Tchéso à la grand'route, 3 kilomètres.

Sur la rive gauche, en aval de Tsa-wei, villages de Kiakuen et de Této. La montagne qui sépare Této de Yu-sa-p'ing marque la frontière des Marches.

V. Une route du Sud conduit de Ta-tsien-lou à Ho-k'eou.

Pour le trajet de Ta-tsien-lou à la passe de Tchéto, voir *supra* (p. 335-336, routes de Ta-tsien-lou à Tao-fou, *a*). Du col de Tchéto (26 km. de Ta-tsien-lou), la route descend dans la direction Sud, sur Tizou. Aux approches du village d'A-niang-pa, la vallée s'élargit. Villages de Wa-tsi, Yin-kouan-tchai, vallée de Tarachu, Tongolo. Au sommet de la vallée de Tarachu, lamaserie de Tagong. Au sortir de la vallée de Tongolo (28 km.), forêt ; ascension du Kajila. Cette passe n'est séparée de celle du Dojula que par une cuvette dont le fond est un lac. Ce massif est la limite des sous-préfectures de K'ang-ting et de Ya-kiang. On atteint 4.300 m. d'altitude, puis on descend sur le versant Ouest, au milieu d'une forêt de pins, jusqu'au village de Ngo-long-che 臥龍石 (24 km.). La route suit le torrent. Pa-kio-leou 八角樓, ancien poste militaire. Le village de Ho-k'eou 河口, sur la rive gauche du Yalong, est le centre de la sous-préfecture de Ya-kiang. Il est encore connu sous le nom de Tchong-tou 中渡 « bac central ». Durant les années 1911-1912, nos compatriotes, MM. Kérihuel et Auffray, jetèrent en amont du village un pont suspendu, le « Pont de la pacification de l'Ouest » *P'ing-si k'iao*, qui trois ans plus tard fut détruit par les troupes chinoises révoltées. Le Yalong formait la limite occidentale du royaume de Kiala. Le territoire de Litang commence à la rive droite de la rivière. — De Ta-tsien-lou à Ho-k'eou : 110 kilomètres.

VI. Deux routes donnent accès dans le Mounia méridional. L'une, partant de Tchéto-t'ang, remonte le ravin de Mao-kia et franchit le col du Guérila (4.500 mètres). L'autre part de Yu-ling-kong, remonte le torrent et passe la montagne de Yu-long-che. D'après des renseignements donnés par quelques marchands du Yun-nan, nous indiquons en *li* les étapes de Ta-tsien-lou à la frontière du Mély ou Mou-li, par la route de Yu-ling-kong qui est la plus suivie :

Ta-tsien-lou à Yu-ling-kong 25 *li*.
Yu-ling-kong au col. . . 70 *li*.
Yu-long-che . . . . . . 30 *li*. Mine d'or.
So-po . . . . Au pied du Tseu-mei ; mines d'or ; route vers T'ien-wan, vallée du Ta-tou ho.
Tch'en-tseu chan. . . . 70 *li*. Limite des sous-préfectures de K'ang-ting et de Kieou-long.
T'ang-wou. . . . . . 50 *li*. Route sur Khaeul, siège de la sous-préfecture de Kieou-long.
Wachula. . . . . . . 50 *li*. Au village de Wachu, ascension de deux montagnes.
Ingtcho ou Yong-kio. . . 80 *li*. Nouvelle passe (4.400 mètres).
Pétai ou Pégong . . . . 60 *li*. Lamaserie.
Baourong . . . . . . 50 *li*. Plateau à 70 mètres sur la rive gauche du Yalong ; nombreux hameaux ; 400 familles environ. Pont de corde sur le Yalong.

Total de Ta-tsien-lou à Baourong : 485 *li*, 7 étapes.

Baourong est la frontière du royaume de Kiala et du territoire du roi-lama de Mou-li. Ce dernier territoire dépend de la sous-préfecture de Yen-yuan au Kien-tch'ang. A une journée au Sud de Baourong, dans la boucle du Yalong ou Kin ho, se trouve le territoire de Métérong, cédé par le roi de Kiala au roi-lama de Mou-li.

Sous-préfectures et population. — L'ancien royaume de Kiala et les territoires voisins ont été divisés en sous-préfectures.

1° Le sous-préfet de *K'ang-ting* administre Ta-tsien-lou et ses environs. La ville compte 3.000 familles, dont 400 tibétaines ; la vallée de Wa-sseu-k'eou, 300 familles chinoises ; celle de Yara et de Khongyul, 200 familles chinoises et 200 tibétaines ; les vallées de Tchéto et de Yu-ling-kong, 50 familles ; les vallées du Mounia central : Tchang-pa-tch'ouen, A-niang, Tong-ngo o-lo, So-po, 1 000 familles tibétaines. Total : 4.700 familles.

2° La vallée du Ta-tou ho, entre le Yu-t'ong au Nord et la frontière du Kien-tch'ang au Sud, dépend du sous-préfet de *Lou-ting*. La population totale est de 9.000 familles, dont 3 000 sur l'ancien territoire du Yu-t'ong. La sous-préfecture de Lou-ting englobe les territoires de Chen, de Leng, de Tsa-li et de Yu-t'ong. La population est en majeure partie chinoise. Les groupements indigènes se trouvent au Yu-t'ong, à Ngang-tcheou (environ 2.000 familles). D'autres villages comptent bon nombre d'habitants se disant indigènes, mais la plupart sont des descendants des soldats chinois établis dans le pays sous les Ming ou dans les premières années des Ts'ing.

3° Le sous-préfet de *Tan-pa* administre les anciens domaines de Tamdong, Guéschi (1.600 familles), Pa-ti et Pa-wang (2.700 familles), les 24 centuries du royaume de Kiala (1.600 familles), l'enclave de Tchrélong et les six « camps » chinois (2.200 familles), soit un total de 8.000 familles, dont 2.000 chinoises.

4° Le sous-préfet de *Tao-fou* administre toute la partie septentrionale de l'ancien royaume de Mounia. Sur les 3.400 familles de la sous-préfecture, un millier dépendent du roi de Kiala.

5° Tous les territoires situés à l'est du Yalong, c'est-à-dire ceux du Tchraba et du Mounia occidental, administrés par le sous-préfet de *Ya-kiang*, étaient du domaine de Kiala. La population serait de 1.500 familles environ (tibétaines ou tibétanisées). Seul le village de Ho-k'eou, centre de la sous-préfecture, compte quelques dizaines de familles chinoises.

6° Le sous-préfet de *Kieou-long* administre le Mounia méridional. Le pays est occupé par 3.000 familles environ, la plupart tibétaines. Quelques colonies chinoises se sont établies dans la vallée du Che-p'i, affluent du Kin ho, de Hong-pa et de Wan-pa, et sur la rivière de Tseu-ta-ti, affluent du Ta-tou-ho. Des Lolos se sont aussi introduits dans la région de San-ya, à la frontière de la sous-préfecture de Mien-ning (Kien-tch'ang).

Le total des familles établies sur ce vaste territoire serait donc ainsi de 27.000 environ : 15.000 tibétaines et 12.000 chinoises.

Commerce. — Les articles d'importation sont le thé, les soieries, la toile, l'opium.

Chaque année le Gouvernement délivre aux marchands de thé 108.000 licences régulières et autant de supplémentaires qu'ils en désirent. Chaque licence donne le droit d'apporter 5 ballots de thé sur le marché de Ta-tsien-lou. Le ballot pèse en moyenne 18 livres chinoises. Le prix moyen du ballot est de 2 taëls 20. Le thé vient de la région de Ya-ngan, de Min-chan, de Yong-king, de T'ien-ts'iuan et de K'iong-tcheou ; 80 à 90 familles se livrent à ce commerce. Le commerce annuel est de 1.300.000 taëls. Le Gouvernement perçoit environ 120.000 taëls.

Les soieries viennent de Tch'eng-tou ou de Kia-ting. On y trouve toutes les variétés du marché du Sseu-tch'ouan, et en outre les soieries demandées spécialement par les indigènes : ceintures, filoselle, *kata* ou écharpes fastes. La filoselle vient du Kouei-tcheou, les *kata* sont fabriqués à K'iong-tcheou. Total du commerce de la soie : 150.000 taëls.

Les toiles sont celles du Sseu-tch'ouan et les toiles dites européennes. Le ballot de toile, 34 pièces de 8 mètres en 40 centimètres de large, coûte 35 taëls en gros. Le total rapporterait environ 200.000 taëls.

L'opium, tantôt prohibé, tantôt autorisé, vient du Kien-tch'ang et du Yun-nan. Il est destiné aux Chinois de la ville et des Marches. Je ne crois pas être éloigné de la vérité en disant que ce commerce produit, bon an mal an, 100.000 taëls.

A ces différents commerces il convient d'ajouter la bimbeloterie, de provenance japonaise en grande partie : 100.000 taëls.

Les articles d'exportation sont le musc, la laine, les peaux, l'or, les cornes de cerf, les plantes médicinales, les fourrures, les tapis, le drap grossier de fabrication tibétaine.

Le prix du musc est de 12 à 18 taëls l'once. Le total des ventes s'élèverait à 700.000 taëls.

La production de la laine serait de 600 à 700.000 livres ; le prix moyen est de 15 taëls par 100 livres ; soit un total de 100.000 taëls.

Les peaux de yack et de mouton sont dirigées sur Tch'eng-tou. Ce commerce est peu important.

L'once d'or vaut de 18 à 24 taëls d'argent. On peut trouver au moins 20.000 taëls d'or par an sur le marché.

Les bois de cerf (*lou-kio* 鹿角) sont vendus au poids et valent 40 taëls les 100 livres ; les *lou-jong* 鹿茸, ou cornes tendres de cerf, se vendent de 20 à 50 taëls suivant la qualité. Total : 40.000 taëls.

Les plantes médicinales sont la rhubarbe, la fritillaire, le *tch'ong-ts'ao* 蟲草, le *k'iang-ho* 羌活, le *houang-lien* 黃連. Le total serait de 300.000 taëls.

Les fourrures en vente sont les peaux du lynx, du renard, de la panthère, du loup et de l'ours. Les tapis tibétains de 1 m. 30 sur 0 m. 70 valent de 5 à 15 taëls, suivant la qualité. Le lainage est vendu sur place.

En résumé, le commerce annuel de Ta-tsien-lou est de trois millions de taëls, dont près de deux millions d'importation. Le commerce avec les indigènes est souvent un commerce d'échange.

Mines. — Les mines d'or sont nombreuses dans la région de Ta-tsien-lou, mais la plupart ont été abandonnées par suite des troubles et de la dépréciation du métal. Les principales sont celles de P'ien-ngai-tseu et de San-tao-k'iao, dans la vallée de Yara; de Ts'ou-tsa et de P'ien-pa, au Yu-t'ong; de So-tseu-k'ang, au Khongyul ; du plateau de T'ai-ning ; de Yu-long-che et de So-po (route de Mou-li), au Mounia.

Il existe à T'ong-lou-fang (route de Tan-pa) une mine d'argent, abandonnée ; une mine d'antimoine dans la vallée d'Eul-lang-k'eou, au Yu-t'ong ; une mine de plomb dans la même vallée. L'amiante est exploité dans la vallée de Yara, et le mica à 30 *li* au Nord de Rongmé Tchragou. La production de mica était en 1919 de 9.000 livres chinoises.

C. — *HORS et NIARONG.*

Les Hors. Le Tchan-touei. Les tribus du Lokho et du Yukho (1). — Les annales chinoises sont extrêmement sobres de détails sur l'histoire des peuplades des Hors et du Tchan-touei 瞻對, dont le territoire s'étend entre le Kiala au Sud et le Dégué au Nord. Ce territoire était administré par une dizaine de chefs indigènes, les chefs des cinq clans des Hors et les cinq chefs du Tchan-touei. Le Tchan-touei, ou Niarong, occupe la vallée du Yalong au Nord de Ho-k'eou; les Hors habitent les vallées de Tchouo, de Tchangou et du Dza-khio sur le cours supérieur du Ya-long. Le nom de *Hor* rappelle l'origine mongole des chefs de la région. Une tradition recueillie par des voyageurs européens rapporte qu'au XVIIe siècle le cinquième Dalai Lama, Ngaouang Lozong, envoya le docteur Ngaouang Punts'o prêcher la réforme dans le pays. Sa prédication obtint un véritable succès : il eut la bonne fortune de construire treize lamaseries.

---

(1) Sources : informations des PP. Charrier, Hiong, Abric et Davenas ; ouvrages des voyageurs Rockhill, Bacot, King et Coales ; *Si K'ang kien cheng ki.*

A cette époque, un riche marchand mongol reçut le gouvernement temporel et fixa sa résidence à Tchouo. Il eut six fils dont l'un mourut en bas âge. Les survivants se partagèrent l'héritage paternel et formèrent les cinq clans des Hors : *Hor Tchouo* (*Tchouo-wo* 倬倭), *Hor Tchangou* (*Tchang-kou* 章谷), *Hor Mazer* (*Ma-chou* 麻書), *Hor Khongser* (*K'ong-sa* 孔撒), *Hor Bérim* (*Po-li* 白利).

Toute la partie méridionale (vallées de Jen-ta et de Tao-fou) faisait partie du royaume de Tamdong ; elle en a gardé le langage.

Quand la Chine eut reculé ses frontières jusqu'au Yalong, dans les premières années du XVIII[e] siècle, l'un des chefs du Tchan-touei se reconnut vassal de l'Empire. Après la campagne chinoise au Tibet, le territoire des dix-huit *t'ousseu* était rattaché au Sseu-tch'ouan ; les chefs de la région devenaient sujets de la Chine (1727-1730). Munis de titres et de diplômes chinois, les chefs indigènes continuèrent comme par le passé à administrer directement leurs principautés. La Chine prélevait un faible impôt et tenait garnison au Sud de la vallée de Tao-fou.

Durant les XVIII[e] et XIX[e] siècles, la région fut profondément troublée par des luttes fratricides ; la Chine laissa ses sujets s'entre-déchirer. Les chefs du Tchan-touei, des Hors et du Kiala s'emparèrent des vallées de Tao-fou et de Jen-ta et reléguèrent les derniers sujets du Tamdong sur la rive droite de la rivière de Song-lin-k'eou 松林口.

Grâce au *Si K'ang kien cheng ki* et aux renseignements recueillis sur place par les missionnaires catholiques, nous connaissons mieux les événements qui se sont produits durant la seconde moitié du XIX[e] siècle.

Dans les premières années du règne de Hien-fong (1851-1861), un des chefs du Tchan-touei, Kongpou Langkié, déposséda ses voisins et régna en maître sur toute la vallée du Niarong ; il empiéta même sur le territoire des Hors, ses voisins, et opéra sur la grand'route de Ta-tsien-lou à Chamdo. Ses victimes se plaignirent amèrement aux ambans chinois et au gouvernement de Lhassa, qui en informèrent l'Empereur. Ordre fut donné au vice-roi du Sseu-tch'ouan de châtier le coupable. Lo Ping-tchang 駱秉章, alors fort occupé à repousser les bandes des T'ai-p'ing qui ravageaient la province du Sseu-tch'ouan (1865), ne put obtempérer à cet ordre. Le gouvernement de Lhassa se chargea de la répression et envoya une armée sous le commandement de Punropa. Avec le concours des peuples voisins, cette armée s'empara de la vallée du Niarong et passa au fil de l'épée les principaux perturbateurs.

Pour prix de ses services, le gouvernement tibétain réclama 200.000 taëls. Mais le trésor provincial était vide et le gouvernement chinois dut abandonner la vallée du Niarong à ses occupants ; il fut seulement convenu que les représentants de Lhassa : un chef civil et un lama, devraient être agréés par la Chine et remplacés tous les trois ans. L'intendant de circuit Che 史, qui s'était avancé jusqu'à Ta-tsien-lou, n'osa pénétrer au Tchan-touei.

Le vainqueur de Kongpou Languié, Punropa, renouvela les exactions de son prédécesseur, imposa son protectorat au Dégué et obligea les clans des

Hors à lui payer tribut. Il se préparait même à porter ses armes contre Litang et Batang et à fermer à la Chine la route du Tibet. Le gouvernement impérial exigea son rappel ; il fut remplacé par un gouverneur portant le titre de *Niarong Chikhiob* (1877). Le Dégué en profita pour reprendre son autonomie.

Quant au nouveau gouverneur il ne ménagea pas plus les habitants de la vallée que les Hors ; il se fit exécrer à un tel point que le peuple se souleva et le mit à mort (1894).

La Chine ne pouvait manquer une si bonne occasion de réoccuper le Tchan-touei, dont les mines d'or passaient pour être d'un bon rapport. Le vice-roi Lou Tch'ouan-lin 鹿傳霖 envoya deux généraux prendre possession du pays au nom de la Chine. Le premier pénétra dans la vallée du Yalong et en chassa les derniers partisans du gouvernement de Lhassa. Le second prit la route des Hors, établit un mandarin chinois à Tchangou, s'empare de la famille royale du Dégué et l'emmena à Tch'eng-tou. L'amban Wen-hai 文海 et le maréchal tartare Kong-cheou 恭壽, jaloux du succès des troupes provinciales, obtienrent par leurs intrigues le retour du Tchan-touei, du Tchouo, du Khongser et du Bérim à leurs anciens maîtres. Seule la principauté de Tchangou, dont le chef était mort sans enfants, resta acquise à la Chine, qui y créa le camp de Lou-ho 鑪霍屯. A Kan-tseu, la branche des Mazer était éteinte ; le chef indigène de Khongser réunit sous sa domination les deux territoires ; la Chine accepta le fait accompli et relégua la veuve du chef Mazer à Tao-fou. La femme du chef Khongser, qui trouvait son mari gênant, le renvoya au Dégué, son pays d'origine, et gouverna au nom de son fils aîné. Son ambition ne s'arrêtait pas là : elle voulait donner à son second fils le pouvoir spirituel ; elle se heurta au refus du lama Tchrakar, réincarnation honorée dans l'une des lamaseries de Kan-tseu. De là, lutte ouverte entre la famille Khongser-Mazer et le lama en question, qui fut obligé de se retirer au Tchan-touei.

Tchao Eul-fong, durant les années 1905-1906, après avoir réprimé les révoltes de Batang et de Hiang-tch'eng, rentra dans les Marches à l'automne de 1908. A son arrivée à Ta-tsien-lou, le peuple du Dégué l'invita à venir chasser Kiang-po-jen-tsing qui avait usurpé le trône de son frère. Tchao Eul-fong répondit volontiers à leur appel et s'avança par la route du Nord. Le délégué du *Niarong Chikhiob* à Tao-fou, ayant quelques années plus tôt pris part à la révolte de T'ai-ning, s'enfuit en hâte. Le Buddha vivant, réincarnation du fameux prédicateur Ngaouang punts'o, regagna le Tibet. La reine Khongser-Mazer se préparait à entraver la marche de Tchao ; elle hésita devant la force de son armée. Déjà Tchao rêvait de créer une nouvelle province et demandait au trône l'autorisation de réoccuper le Tchan-touei. Les ambans essuyèrent ur ce point un refus de la part du gouvernement de Lhassa, qui d'abord aurait accepté d'échanger le Tchan-touei contre le Poyul ; dans la suite, il ne voulait même plus entendre parler d'échange ; il tenait à conserver cette enclave pour empêcher la création de la nouvelle province chinoise.

En 1910, le Dalai Lama s'était réfugié aux Indes. Tchao Eul-fong poursuivit activement ses conquêtes et organisa le territoire en districts. L'année suivante, il fut nommé vice-roi de la province. Avant de rejoindre son poste, il passa au Kan-tseu et régla la situation de la famille Khongser : la reine avait voulu l'année précédente s'enfuir au Tibet ; arrêtée en route, elle gémissait sur son malheureux sort sous la garde de geôliers chinois. Tchao Eul-fong lui fit grâce, mais chargea un délégué d'administrer les territoires de Kan-tseu, Khong-ser, Mazer et Bérim ; Tchouo fut rattaché à Tchangou. Puis, Tchao entra dans le Tchan-touei, en chassa le représentant de Lhassa et y laissa un officier chinois. Il ramena le Tchraher lama dans le pays des Hors et le chargea de veiller au bon ordre dans les treize lamaseries de la région.

Kan-tseu, Tchangou, Tchan-touei et Tao-fou furent définitivement gouvernés par la Chine ; dans chaque centre, une troupe fut chargée d'assurer la police et de surveiller les anciens chefs indigènes et leurs partisans. Fou Song-mou, nommé Commissaire Impérial par intérim, devait achever l'œuvre de Tchao en retirant aux chefs indigènes les sceaux qu'ils avaient reçus de la Chine.

A la même époque (1910-1911), les tribus voisines firent leur soumission. Les luttes perpétuelles qui divisaient les pasteurs du Lokho, de l'Assuma et du Yukho les amenèrent insensiblement à rechercher l'appui de la Chine. Vers 1905, le peuple du Lokho supérieur (上羅科) tua le chef de la tribu voisine du Lokho inférieur (下羅科). Pour venger ce meurtre, les sujets de la victime se portèrent en masse sur le territoire du Lokho supérieur, pillèrent, tuèrent, rançonnèrent sans merci et achevèrent leur victoire en assassinant le chef ennemi. Le Lokho supérieur demanda l'appui de la Chine, qui cita les plaideurs à son tribunal et les mit aux arrêts : le peuple en armes délivra les prisonnierst Dans la révolte du Yukho, les pasteurs du Lokho inférieur avaient nettemen. pris parti contre la Chine ; la lutte se termina par l'assassinat du chef du Yukho et le pillage de la lamaserie. Ces tribus furent dès lors rattachées au district de Tao-fou ou à celui de Tchangou.

La révolution antidynastique (automne 1911) vint ébranler l'œuvre de Tchao Eul-fong. Les soldats rentrèrent au Sseu-tch'ouan. Les chefs indigènes dépossédés voulurent reprendre leur autorité ; mandarins civils et missionnaires catholiques de Tao-fou et de Tchangou furent mis à la torture et ne durent leur salut qu'à l'arrivée des troupes chinoises de secours.

Durant les premières années de la République, l'autorité chinoise s'est fortifiée ; Kan-tseu, Tchangou, Tao-fou, Tchan-touei sont devenus chefs-lieux de sous-préfectures.

En 1918, l'avance des troupes de Lhassa sur Rombatsa, où elles menacèrent d'isoler les bataillons du Colonel Tchou, fit craindre de nouveaux troubles parmi les indigènes. Le Tchan-touei faisait même des avances aux troupes de Lhassa. L'armistice signé à Rombatsa, en novembre 1918, a laissé la Chine maîtresse au Tchan-touei et dans la région des Hors.

Notes géographiques. — La passe de Song-lin-k'eou 松林口 (4.600 m.) est la limite méridionale du territoire des Hors. Sur le trajet de Song-lin-k'eou à Tao-fou (30 km.), voir *supra*, p. 336. Tao-fou, au confluent des deux rivières de Song-lin et de Tchangou (30° 58'), est à 2.950 mètres d'altitude. Le village de Régni commande la vallée de Wa-je. La rivière prend la direction du Sud, traverse Wa-je, le territoire de Tchraba et, grossie de la rivière de Pamé (Pa-mei 美巴), se jette dans le Yalong en amont de Ho-k'eou. La vallée de Tao-fou est large et bien peuplée (500 à 600 familles). Les villages de la rive gauche de la rivière de Song-lin sont: Ko-kia, Kia-pa-che, Sa-wou-eul, Nédzékia inférieur, Pen-je, Nialédzia ; sur la rive droite se trouvent : Kio-lo-sseu, Nédzékia, Yue-hi, Yi-je, Tso-je, Ya-wou-eul, Jotzou, Kio-wou-eul, Régni ou Tao-fou. Les ravins de Long-pou, Kio-wou-eul et Tao-fou sont habités.

De Tao-fou, une route dans la direction du N.-E. rejoint la lamaserie de Yukho, centre de la tribu de ce nom (110 *li*). Dans le voisinage de la sous-préfecture se trouve la lamaserie des Deux Lacs, Ts'ogni. En face du marché, dans le ravin de Mazer, est la résidence de la princesse chassée de Kan-tseu ; elle gouverne 200 familles.

La route du Nord remonte la rivière de Tchangou, sur la rive gauche. Villages de Tsérong, Si-niang, Ta-tchai (18 km.). La petite vallée de Tsiang-kiun (10 km.) et ses abords sont cultivés. Le cours d'eau sort de la vallée d'Ara, qu'habitent les quelques dizaines de familles de Ya-yu-long. Route vers les plateaux de Chang et de Hia Lokho. Ces plateaux, qui font suite à ceux de Yukho, divisent les bassins du Ta-kin et du Yalong.

La colline Tsiang-kiun, couronnée d'un plateau en partie cultivé, est la limite des sous-préfectures de Tao-fou et de Lou-ho. Descente rapide sur Kara-tchrong ; douane. En amont de ce hameau, jonction du torrent de Jen-ta avec la rivière de Tchangou ; route vers le Tchan-touei. La route traverse les villages de Keurbalong, Jongbalong, Kouyu, la plaine de Kiakulong, et gagne Charatong (20 km.). Charatong, à 48 kilomètres de Tao-fou, est à 3.150 mètres d'altitude (31°16'24"). Résidence de la mission catholique ; colonie chinoise.

Au-dessus de Charatong se trouve un pont en encorbellement construit en 1916 par les soins du Père Alric ; il mesure une trentaine de mètres de longueur. La route de Tchangou suit la rive droite de la rivière ; villages de Atchrou et de Wa-ta ; ascension de la colline Zama (3.600 m.). Le village de Tchangou est construit à flanc de montagne, à 100 mètres au-dessus de la rivière. Sur les bords de la rivière, petite plaine ; confluent de la rivière qui sort de la vallée de Gnipa. Tchangou était le centre de la principauté du même nom ; la Chine y établit le camp de Lou-ho 鑪霍 (1895) ; depuis quelques années, c'est le chef-lieu de la sous-préfecture nouvelle de ce nom. Le village ne compte qu'une cinquantaine de maisons. Dans le voisinage est la vaste lamaserie de Guéloupa (lamas jaunes). Le lama Tchraker réside près de là dans une petite lamaserie. L'autorité que lui avaient dévolue Tchao Eul-fong et

Touen Tch'ang-hen, son successeur, est bien diminuée. — De Charatong à Tchangou, 12 kilomètres.

La limite des principautés de Tchangou et de Tchouo est à 16 kilomètres au-dessus de Tchangou. Villages de Kia-lang et de Hiongkilines ; mines d'or. Le village de Tchouo est sur la rive gauche de la rivière. Celle-ci, venant du Nord, des plateaux de Tongou, tourne brusquement vers le Sud-Est. Tchouo est le centre de l'ancienne principauté du même nom ; le village actuel ne comprend qu'une trentaine de maisons. — De Tchangou à Tchouo, 36 kilomètres.

Après avoir franchi la rivière à Tchouo, on commence l'ascension du Lokho. Sur le versant oriental, lamaserie et lac. Du sommet de la montagne (4.200 m.), vue sur la vallée du Dzakhio. Le mont Lokho est actuellement la limite des sous-préfectures de Lou-ho et de Kan-tseu ; il formait jadis la limite du Hor Tchouo et du Hor Mazer.

Descente sur Kan-tseu (32 km. de Tchouo). Kan-tseu est à 2 kilomètres au Nord de la rivière Dzakhio (ou Dzachu) ; le village, de 200 familles, est le chef-lieu de la sous-préfecture de Kan-tseu. Deux lamaseries le dominent. C'était autrefois la résidence des deux branches des Hors Mazer et Khongser. La branche Mazer gouvernait la région de la rive gauche du Dzachu, la famille Khongser les villages de la rive droite. L'ancienne reine détrônée et ses enfants résident encore à Kan-tseu. Altitude : 3.300 mètres.

De Kan-tseu, la route rejoint le Yalong qu'elle passe sur un pont long de 100 mètres. En hiver, la rivière n'a que 50 mètres de largeur environ. La vallée du Dzachu et celle de Rombatsa sont larges et peuplées ; elles mesurent de 3 à 4 kilomètres de largeur, entre la chaîne du Kawalori au Sud et les collines du Nord. A 15 kilomètres de Kan-tseu, la colline de Bérim, avec son groupe de maisons et ses deux lamaseries, s'avance dans le Dzakhio. Bérim était le centre d'un des clans Hors. Au delà de Bérim, enclave de Ling-tsong, au confluent de la rivière de Rombatsa et du Dzakhio. Cette enclave relevait de la principauté de Hor Tchangou. La lamaserie de Dagyé, récemment reconstruite, était également sous la dépendance de cette principauté. Elle fut la première des lamaseries construites par le docteur Ngaouang Punts'o au XVII[e] siècle. Le territoire de Rombat a commence tout près de là. Il était administré par deux chefs subalternes, sous les ordres des chefs de Tchouo et de Dégué. De Rombatsa, route vers Hop, Péyu et le Dégué méridional. — De Bérim à Rombatsa, 13 kilomètres.

La limite des Marches et du Dégué, rattaché depuis 1918 au territoire de Lhassa, n'est qu'à une quinzaine de kilomètres de Rombatsa, sur la route de Kenking, capitale du Dégué.

En résumé, le territoire des Hors, de Song-lin à Rombatsa, mesure 210 kilomètres. C'est la partie des Marches du Sseu-tch'ouan la plus riche et la plus peuplée. La Chine l'a divisée en trois sous-préfectures : Tao-fou, Lou-ho et Kan-tseu. La population totale de ces trois sous-préfectures est de 9 à 10 000 familles, soit environ 50.000 âmes. Autour de Tao-fou et de Lou-ho

se sont établis des colons chinois, marchands et chercheurs d'or. La paix dont jouit cette région leur permet de circuler sans danger. Dans la vallée de Tchouo, de Tchangou et de Tao-fou, les principales mines d'or sont celles de Hiongkilines et de Ni-pa-k'eou.

La sous-préfecture de Kan-tseu comprend les anciens territoires de Mazer et de Khongser, de Bérim, de Ling-tsong et de Rombatsa.

La sous-préfecture de Lou-ho administre les principautés de Tchangou et de Tchouo, les tribus de Tongou et du Lokho supérieur et inférieur.

La sous-préfecture de Tao-fou comprend toute la vallée de Tao-fou, celle de Wa-je, le Tchraba supérieur, les vallées de Tchongou, de Pamé, de T'ai-ning et les plateaux du Yukho.

La route du Tchan-touei a été suivie par M. King, consul d'Angleterre. Il estime la distance de Kan-tseu à Tchong Tchan-touei « Tchan-touei central », chef-lieu de la sous-préfecture, à 240 *li*, soit environ 100 kilomètres. La route suit les rives du Yalong. Les principaux villages sont Cha-touei, Ta-kai, Po-je, Kia-tseu. La partie méridionale du Tchan-touei s'étend jusqu'aux frontières de la sous-préfecture de Litang, au-dessous du coude du Yalong. Dans le Tchan-touei supérieur, la rivière suit une direction Sud, légèrement Ouest. La division en Tchan-touei supérieur, central et inférieur, est une division chinoise inconnue des indigènes. La population totale du Tchan-touei serait de 5.000 familles. Sur l'étendue du territoire, il n'y a pas moins de 50 lamaseries, avec un total de 5.000 lamas. La sous-préfecture porte le nom de Houai-jeou 懷柔, qui est celui d'une montagne voisine. Les mines d'or y sont si nombreuses que les chefs tibétains exigeaient jadis l'impôt en or.

Une route montagneuse réunit la vallée du Yalong à celle de Tchangou et de Tao-fou. De Tchan-touei au sommet du Mékho : 70 *li*. Le ravin de Jen-ta ou Yi-je est très étroit ; San-kouan et Yi-je en sont les seuls hameaux. Distance du Mékho à Jen-ta : 70 *li*. Distance totale de la vallée du Ya-long à celle de Tchangou : 140 *li*.

D. — *LITANG et BATANG.*

Le territoire de Litang. — Le territoire de Litang (Li-t'ang 裏塘) a pour limites : au Nord, le Niarong ou Tchan-touei ; à l'Est, le Yalong qui le sépare du Kiala ; au Sud, le Sseu-tch'ouan, avec Mély, et le Gyédang (Tchong-tien 中甸) qui relève du Yun-nan ; à l'Ouest, le territoire de Batang.

Au cours de l'histoire, Litang fut successivement soumis au Tibet, à la Mongolie et aux Mossos de Li-kiang. Ces derniers occupèrent le pays, vraisemblablement, au XVI[e] et jusque dans les premières années du XVII[e] siècle. Grâce à l'appui du général Wou San-kouei 吳三桂, les Tibétains de Lhassa reprirent le contrôle de la région. En l'année 1708, le septième Dalai Lama, Keldung, se réincarna à Litang. Il fut conduit à Komboun, près de Si-ning au Kan-sou. Il devait être plus tard intronisé par la Chine elle-même.

Quand le Mongol Alapoutan eut conquis le Tibet, il envoya un de ses officiers à Litang. Sur ces entrefaites, la Chine entrait en lutte contre les Mongols, maîtres du Tibet (1718). L'avant-garde de l'armée de Karpi pénétra dans Litang sans coup férir. L'année suivante, l'armée chinoise entra en campagne. L'officier mongol du camp indigène voulut s'emparer de la place. Son plan fut découvert ; l'officier chinois se présenta à son camp et le mit à mort. Le supérieur de la lamaserie, convaincu de complicité, fut déposé. La population locale fut invitée à lui choisir un successeur, qui administra provisoirement le territoire avec le commandant chinois du camp.

En 1730, la Chine, ayant réuni le territoire des dix-huit chefs indigènes au circuit de Kien-tch'ang, nomma Ganpen et Kgangkhio Diangts'o chefs de Litang et leur remit des diplômes assurant la transmission de leurs charges à leurs descendants. Jusqu'alors les chefs de Litang n'étaient que des gouverneurs renouvelés tous les trois ans par le Gouvernement de Lhassa ; c'était du reste pour celui-ci le seul moyen de conserver un certain contrôle sur un territoire aussi éloigné. Les nouveaux chefs indigènes étaient assistés par quatre officiers subalternes du titre de *chielngo* (sous-préfets) : les *chielngo* de Chiathrines (Hiang-tch'eng), de Léthong Ngolo, de Ranong et de Rata. Les chefs voisins, de Tchong-hi, Mao-ya, Khieuten et Mao-mao-ya, qui avaient fait à la même époque leur soumission à la Chine, furent mis sous la dépendance des chefs de Litang. Le recensement effectué par les soins de la Chine accusait alors 5.322 familles ; le tribut annuel était de 450 taëls ; le peuple devait encore subvenir à l'entretien de ses chefs et des lamaseries officielles et leur fournir des corvées.

La Chine nomma à Litang un intendant militaire (*kiun-leang-fou*), chargé d'assurer les convois à destination des troupes de l'intérieur. Un camp chinois, sous les ordres d'un *cheou-pei*, fut établi à Litang avec des postes secondaires à Po-lang-kong et à Hotchoukha. Cette organisation resta en vigueur jusque dans les dernières années de la dynastie mandchoue.

Que se passa-t-il dans la région de Litang durant les XVIIIe et XIXe siècles ? Nous l'ignorons. La Chine n'avait qu'un but : assurer ses relations avec le Tibet central ; elle se désintéressait des luttes locales, pourvu que ses sujets payassent le tribut et que les routes restassent libres. Nous savons seulement que les lamaseries de la région ne tardèrent pas à reprendre leur liberté et que celles de Litang et de Hiang-tch'eng empiétèrent sur les droits des chefs indigènes.

Dans les années 1894-1895, le gouverneur provincial tenta un essai de colonisation ; les lamas de Hiang-tch'eng se saisirent du commandant chinois du camp de Litang et de son fils et les mirent à mort. Pour les venger, Che Wen-ming marcha sur Hiang-tch'eng ; il fut écorché vif et sa peau bourrée de paille fut suspendue en trophée dans la lamaserie de Hiang-tch'eng.

En janvier 1903, les lamas de Litang se révoltèrent à leur tour et se proposèrent d'exterminer les Chinois de la région. Le préfet de Ta-tsien-lou se rendit à Litang et les exhorta à réciter leurs prières pour l'Empereur, au lieu

de s'occuper du gouvernement du pays. Ils le lui promirent, et le préfet rentra à Ta-tsien-lou. Mais les lamas se montrèrent bientôt plus audacieux que jamais ; la date du massacre général des Chinois fut même fixée. Le préfet leva des troupes, avec le concours des chefs indigènes de Kiala et de Tsa-li, et reprit la route de Litang. Sur le tertre qui sépare le quartier chinois de la lamaserie, les lamas provoquèrent les soldats chinois. Les armes à tir rapide les forcèrent à se replier sur leur lamaserie, où tout était préparé pour soutenir un siège. Les Chinois les y poursuivirent, s'emparèrent de la lamaserie, la pillèrent et exécutèrent deux des principaux chefs de la révolte. Les lamaseries voisines, qui se préparaient à imiter celle de Litang, rentrèrent prudemment dans l'ordre.

En 1905, les lamas de Batang ayant massacré le commissaire impérial et son escorte, le général Ma Wei-k'i fut désigné pour soumettre les révoltés ; l'intendant de circuit Tchao Eul-fong le suivit. Le premier chef indigène de Litang refusa de leur fournir les bêtes de charge nécessaires pour continuer leur route. L'intendant de circuit se saisit des chefs indigènes, écroua le premier dans les prisons locales et obligea le second à l'accompagner à Batang.

En novembre de la même année, la lamaserie de Hiang-tch'eng, dite Sangp'i-ling, qui persévérait dans sa résistance contre la Chine, fut assiégée par les troupes de Tchao. En février 1906, Tchao vint en personne diriger les opérations. Torturés par la faim, les assiégeants menacèrent de se révolter : Tchao en fit passer une centaine sous le sabre du bourreau. Les Chinois réussirent à découvrir les conduits amenant l'eau dans la citadelle et les coupèrent ; ce fut alors la lutte de la faim et de la soif. Les assiégés demandèrent du secours à la lamaserie voisine ; leurs émissaires furent saisis et leur plan découvert. Au jour fixé, les Chinois, simulant ces alliés, entrèrent dans la lamaserie. Le siège avait duré sept mois (novembre 1905 — juin 1906).

Les lamaseries de Do et de Kongkalines firent leur soumission. Tchao Eul-fong, nommé Commissaire impérial des Marches, regagna le Sseu-tch'ouan. A son passage à Litang, il fit venir le second chef indigène qu'il avait laissé à Batang et lui intima l'ordre de le suivre à Tch'eng-tou. Le premier chef indigène avait pris le large et gagné le territoire de Lhassa. A deux jours de Litang, le prisonnier de Tchao mourut empoisonné. Il était dès lors facile d'administrer directement le territoire de Litang, qui fut en effet, en 1907, élevé au rang de sous-préfecture sous le nom de Li-houa 理化.

En 1910, une révolte éclata dans le camp chinois de Hiang-tch'eng. Le général Fong Chan fut chargé de la réprimer et s'en acquitta à la satisfaction de son maître, en fusillant tous les soldats de la compagnie mutinée.

En février 1912, les lamas chassés de Hiang-tch'eng quelques années auparavant tombèrent à l'improviste sur la garnison chinoise occupant leur ancienne lamaserie et exterminèrent soldats et marchands. On assure que pour mieux se venger ils firent écorcher vifs plusieurs Chinois, en accompagnant de rites religieux cette horrible opération. Les Tibétaines mariées à des Chinois

et les enfants nés de leur union furent coupés en morceaux. Le général Kou Tchan-wen avait envoyé une compagnie de soldats au secours de la garnison de Hiang-tch'eng ; tous périrent misérablement.

La même année arrivèrent à Litang les premiers délégués du gouvernement républicain. Sur le conseil du général Kou, commandant de la place de Batang, ils renoncèrent au projet d'attaquer Hiang-tch'eng et revinrent à Ta-tsien-lou. Après leur départ, les Tibétains mirent le siège devant Litang ; les soldats de la garnison prirent la fuite ; le sous-préfet, s'apprêtant à les suivre, fut tué par un de ses satellites indigènes. En 1913, le mandarin civil de Ya-kiang fut à son tour écorché vif avec une partie de sa suite. Le gouvernement républicain, désireux d'en finir une fois pour toutes, dirigea une expédition contre Hiang-tch'eng ; Tch'en Hiang-kiun, le général Sen et le pacificateur Lieou Yu-kieou, unissant leurs forces, réoccupèrent la vallée. Le commandant Tch'en Pou-san fut chargé de poursuivre les lamas dans les vallées voisines ; il fut nommé à son retour sous-préfet de Ting-hiang. Depuis 1908, l'ancien territoire de Litang avait été divisé en quatre sous-préfectures : Li-houa (Litang) ; Ting-hiang (centre à Sangp'iling) ; Tao-tch'eng (Do) ; Kong-ling (Kongkalines). La partie orientale avait été rattachée à Ya-kiang ou Ho-k'eou.

Les lamas de Hiang-tch'eng et leurs partisans se firent brigands et tentèrent d'isoler la garnison de Hiang-tch'eng. Tch'en Pou-san réussit à en ramener un certain nombre dans le camp chinois et les autorisa à rentrer dans leurs foyers. Le commissaire des Marches envoya le général Ki à Hiang-tch'eng. Fils d'un ancien mandarin de Batang et d'une Tibétaine, ce général comptait sur sa parfaite connaissance du tibétain pour ramener définitivement la paix dans la région. A son arrivée à Hiang-tch'eng, il chargea le commandant du camp, Tch'en Pou-san, d'aller réduire les bandes de Kongkalines et profita de son départ pour nommer un autre sous-préfet. A son retour de l'expédition contre Kongkalines, Tch'en ne tarda pas à remarquer que son supérieur voulait le relever de son commandement, comme il l'avait relevé de sa charge de sous-préfet. Le général Ki se montrait à l'égard des soldats d'une sévérité excessive ; il leur interdisait le jeu, brûlait même les cigarettes que de petits marchands chinois avaient introduites dans le camp. Il ne ménageait pas davantage leur chef, auquel il reprochait sa basse extraction.

Tch'en et ses partisans se révoltèrent, envahirent la résidence du général et le mirent à mort avec dix-huit personnes de sa suite. Les troupes chinoises reçurent l'ordre de châtier les rebelles. Ceux-ci les mirent en déroute et bon nombre de soldats réguliers vinrent grossir leurs rangs. Le général K'ieou tomba même entre leurs mains ; une forte rançon fut exigée pour sa mise en liberté. A Hiang-tch'eng, une compagnie se révolta ; Tch'en Pou-san, blessé, la fit fusiller jusqu'au dernier homme. Cependant les troupes loyalistes menaçaient d'investir Hiang-tch'eng ; Tch'en profita des fêtes du nouvel an pour s'ouvrir une route sur Ta-tsien-lou. Après son départ, les indigènes, loin de désarmer, se livrèrent au pillage.

Pendant plus d'une année, les Chinois ne purent s'établir à Hiang-tch'eng ; les quelques essais tentés par les colonels Tchou Hien-wen et Wang Yeou-ngan restèrent sans résultat. L'ex-roitelet de Ta-tsien-lou, Kia Yi-tchai, nommé sous-préfet de Litang, fut lui-même victime des brigands, qui enlevèrent ses mulets aux portes de Litang. En 1917, les sous-préfets de Tao-pa et de Ting-hiang furent autorisés à exercer leurs fonctions et protégés par une garde, qui fut rappelée quelques mois plus tard.

L'année 1918 fut relativement calme ; toutefois la dissension régnait parmi les bandes. Un des chefs, Lozong Tindzine, se soumit ; le commissaire des Marches le nomma Pacificateur (*Ngan-fou-sseu*) et le chargea de réprimer les troubles survenus à San-pa. Lozong Tindzine s'autorisa de son titre pour grossir sa troupe. Il poussa l'audace jusqu'à demander au commandant de la place de Litang de lui prêter une centaine de fusils. Devant l'arrogance des Tibétains, le commandant Tsing réclama du secours : le commissaire des Marches lui envoya quarante hommes sans armes. L'audace des Tibétains s'accrut : quelques jours plus tard, Lozong et ses bandes désarmaient les troupes chinoises. Les soldats furent renvoyés en Chine. Les vainqueurs s'engagèrent à rendre leurs fusils à condition que le commissaire ne tînt pas garnison dans le territoire de Litang. Les bandes se désorganisèrent et les troupes chinoises réoccupèrent Litang. A Tao-pa et à Hiang-tch'eng, la Chine n'est plus représentée que par un sous-préfet sans autorité.

Au printemps de 1921, les gens de Hiang-tch'eng se ruent sur le Ménia, à l'Est du Yalong, et ravagent toute la région. Le commissaire se prépare à entrer en campagne quand il apprend que le général Lieou Yu-kieou menace de reprendre Ya-tcheou. La campagne projetée est remise indéfiniment et les brigands continuent leurs exploits tant sur la route de Ho-k'eou à Batang que dans la région de Dzongtsa.

Les principales routes du territoire de Litang sont : la route de Ta-tsien-lou à Batang, qui le traverse de l'Est à l'Ouest (I) ; la route de Litang à Hiang-tch'eng, par Tao-pa (II) ; la route de Lamaya à Hiang-tch'eng (III). Nous les étudions ci-dessous.

I. Pour aller de Ta-tsien-lou à Batang, on franchit le Niakhio ou Yalong ; puis on entre dans le territoire de Litang. Par une montée de 32 kilomètres, on atteint le double col du Ramala (4.600 m.). Descente dans la vallée de Sigolo ou Lethong Ngolo. Deux montagnes séparent cette vallée du plateau de Litang : le Wanguila (4.600 m.) et le Chiguila (4.400 m.). Le plateau de Litang a une vingtaine de kilomètres de longueur. Litang (4.000 m.) est un petit bourg chinois de 200 familles, avec une vaste lamaserie ; Léthong, son nom tibétain, signifie « plaine de cuivre ». La distance de Ho-k'eou à Litang est de 100 kilomètres. Dans la direction de l'Ouest, la route continue sur le plateau jusqu'à la rivière, qui n'a pas moins de 50 mètres de largeur, puis l'ascension commence. Le Garala a 5.000 mètres d'altitude. Jusqu'à la limite du territoire de Batang, il n'y a

qu'une seule agglomération un peu importante : Ranong ou La-ma-ya. Dans son voisinage est la lamaserie de Nenda ou Eul-lang-wan. — De Litang à la frontière de Batang : 90 kilomètres.

II. La route de Litang à Hiang-tch'eng par Tao-pa suit d'abord une direction N.-S. jusqu'au plateau de Yongtun ou Do, puis remonte vers le N.-O. pour rejoindre la vallée du Choukhio ou de Chiathrines.

Les étapes sont : Hiong-pa, 85 *li* ; Tiou, 85 *li* ; Choga ou Cheou-kong, 140 *li* ; Yong-touen, 40 *li* ; Sangdu, 80 *li* ; Tchrongteu, 80 *li* ; Sangp'iling, 75 *li* ; soit, au total, de Litang à Hiang-tch'eng : 585 *li*.

De Yong-touen, une route se dirige au Sud vers Kongkalines (à 2 jours de distance). Cette route se poursuit vers le Tchong-tien, en traversant la partie orientale de la vallée de Tongouarong, qui relevait jadis de Batang, de Litang et du Tchong-tien. Une autre route part de Yong-touen vers Mély, qui ne serait qu'à 5 journées.

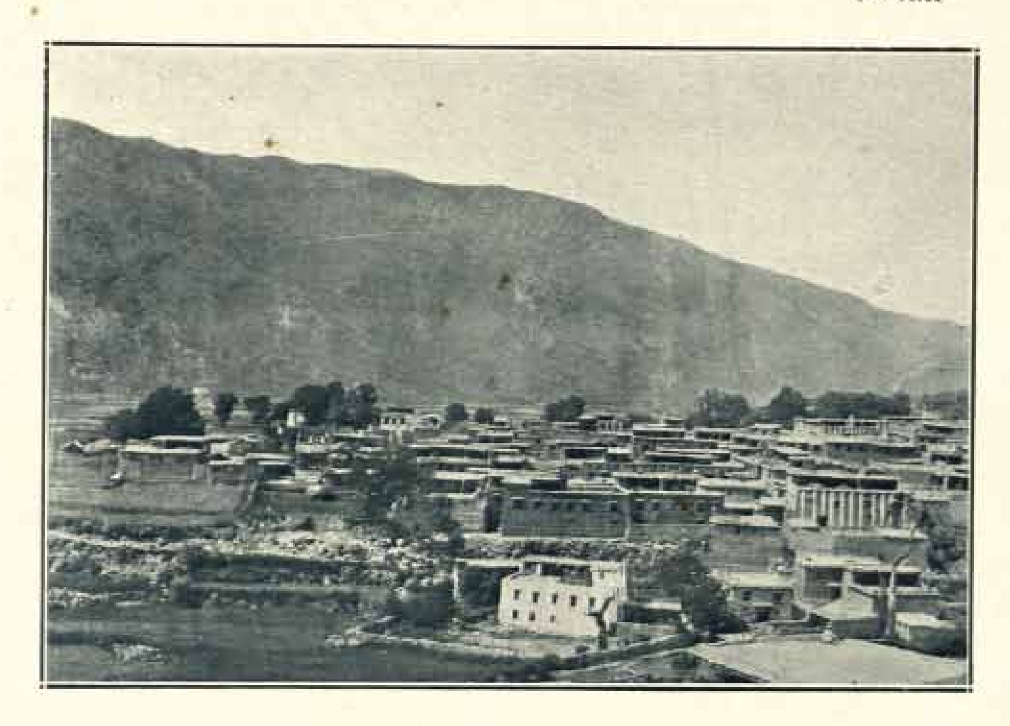
III. La route de La-ma-ya à Hiang-tch'eng, par Tsiang-kiun, Tonguiong et Rata, mesure 360 *li*. Chiathrines, que les Chinois appellent Hiang-tch'eng, est une vallée bien cultivée, large de 2 kilomètres. Ses habitants sont renommés pour leur indépendance et leurs pillages. Le pays est gouverné en fait par la lamaserie de Sangp'iling.

De Raty ou San-pa, une route gagne la vallée de Reyuen Dzongtsa.

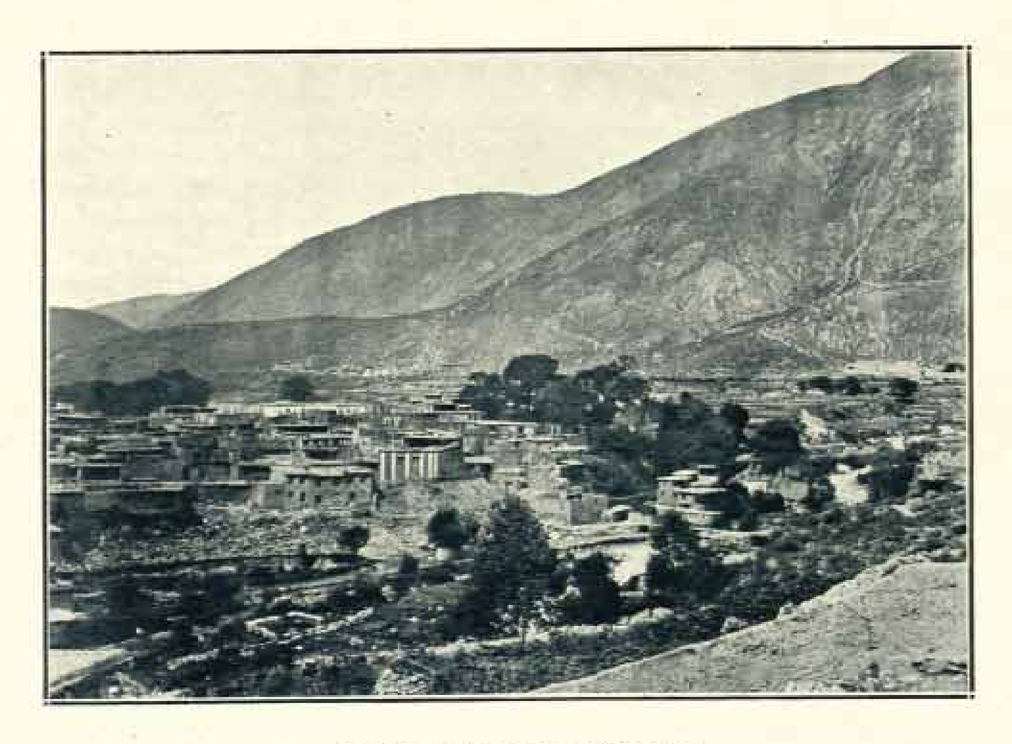
Actuellement les voyageurs, au lieu de suivre la route ordinaire de Ho-k'eou à Litang et de Litang à Batang, préfèrent passer par les plateaux du Nord, où les pasteurs de Tchong-hi et de Mao-ya assurent leur protection, moyennant finances. Sur tout le parcours, il n'y a aucun village ; comme combustible on n'emploie que l'argol.

Le territoire de Batang. — Le territoire de Batang (Pa-t'ang 巴塘), situé au Sud-Ouest des Marches tibétaines du Sseu-tch'ouan, a pour limites : au Nord, le Dégué ; à l'Est, le territoire de Litang ; au Sud, le Tchong-tien et la sous-préfecture de Wei-si ; à l'Ouest, le Sanguen et le Kiangkha. Il mesure du Nord au Sud environ 600 *li*, et 300 de l'Est à l'Ouest. Le chef-lieu est la petite cité de Batang, construite au milieu d'une riche plaine.

Les annales chinoises sont très sobres de détails au sujet de cette contrée, qu'elles appellent Po-lang kouo 白狼國 ; quelques ruines témoignent seules des guerres et des tremblements de terre qui l'ont dévastée. Par contre, les indigènes ont conservé de nombreuses légendes. Le fondateur de Batang serait un certain Lhundjrou Rotun. Venu des rives du Niakhio en poussant ses troupeaux, il aurait fixé sa tente dans cette vallée, sollicité par la douceur de son climat. A quelque temps de là, ses nuits furent troublées par les bêlements d'un mouton. Il remonta alors la rivière qui passe à l'Ouest de la plaine ; à mesure qu'il s'avançait vers le Nord, les cris devinrent plus distincts. Il découvrit enfin, au fond d'une caverne creusée dans la montagne, une brebis, d'autres disent une chèvre. La montagne en question porte le nom de Loumala « montagne



BATANG. VUE GÉNÉRALE, A (p. 352).



BATANG. VUE GÉNÉRALE, B (p. 352).

de la brebis » et la vallée où le fondateur de Batang avait élu domicile s'appela dès lors Ba « bêler ». La tradition localise le berceau du peuple de Batang sur les rives du Niakhio, appelé en chinois Yalong [1].

Les Mossos, les Mongols, les Tibétains et les Chinois furent tour à tour maîtres du pays. Il serait difficile de dire exactement à quelles dates et par suite de quelles circonstances eurent lieu ces changements. Des ruines, tant à Batang que dans les vallées du Mékhong, de Dzongung, de Dzongtsa et de Pésong, sont les seules traces de l'occupation mosso. Dans le district de Tsakhalho, aux villages de Pétines et de Gunra, dans le district de Dérong, dans la vallée de Pésong, les Ndiong ou Mossos forment encore deux groupes assez compacts.

Aux Mossos succédèrent les Mongols du Koukounor, sans doute à l'époque où Kouchi Khan envahit le Tibet (vers 1640). La tradition populaire a gardé le souvenir de Périlo, leur chef. Leur domination ne paraît pas avoir été de longue durée, puisque dans les premières années du XVIIIe siècle les Chinois trouvèrent à Batang les Tibétains de Kongpou. Cinq familles puissantes s'étaient partagé les terres de la vallée et l'une d'elles avait été chargée du gouvernement de la région par le roi de Lhassa. L'arrivée des *Guéloupa* ou lamas jaunes semble remonter à cette époque. L'ancienne secte des *Gnimapa* fut chassée de Batang ; leur lamaserie fut détruite ; les bouddhistes ont élevé sur ses ruines un stûpa ou *khieutun*. Une lamaserie nouvelle, Khieudé (Ting-ling sseu), fut bâtie un peu à l'Ouest de la ville. La petite cité d Batang se trouvait jadis sur la rive gauche du Bakhio ; elle fut reconstruite sur la rive opposée après un tremblement de terre.

En la 58e année *k'ang-hi* (1719), l'armée du Sseu-tch'ouan chargée de pénétrer au Tibet était de passage à Batang. Le chef indigène et les lamas s'étaient portés à sa rencontre et avaient fait leur soumission au général Yo Kong-ye. Quelques années plus tard, en 1726, la Chine fixa la frontière du Tibet au Ning-tsing chan et rattacha au Sseu-tch'ouan tous les territoires situés à l'Est de cette chaîne. A la même époque, la sous-préfecture de Pondzéra fut détachée de Batang et annexée au Yun-nan.

La Chine fut représentée à Batang par un trésorier payeur (*leang-t'ai* 粮台), chargé des convois destinés aux troupes chinoises. Les indigènes l'appelaient *p'opun* « chef de la solde », titre qu'ils donnent encore aux sous-préfets de la région, bien que leurs attributions ne soient pas les mêmes que celles du trésorier payeur. Une petite troupe commandée par un lieutenant-colonel (*tou-sseu* 都司) était chargée de garder le pays. Ba fut appelé Pa-t'ang 巴塘 ou station de Pa. En principe, les officiers civils et militaires et les soldats devaient être changés tous les trois ans ; en fait, bon nombre de soldats se

---

[1] Peut-être s'agit-il, non du Yalong affluent du Fleuve Bleu, mais de la rivière du même nom qui se jette dans le haut Brahmapoutre et d'où Sroñ btsan sgam po partit au VIIe siècle à la conquête du Tibet.

marièrent dans la région et s'y fixèrent définitivement. Leurs descendants sont connus sous le nom de « Chinois de Ba », *Baguia*; ils sont maintenant plus tibétains que chinois.

La Chine choisit deux chefs indigènes ou préfets (*déba*) pour rendre la justice, prélever l'impôt et fournir les corvées ; ils furent munis de lettres patentes et décorés des titres de *siuan-wei* et de *siuan-fou*, ces fonctions et ces titres étant héréditaires. Ordinairement les Chinois les désignent sous les noms de *yin-kouan* 銀官 ou de *t'ou-sseu* 土司. Les lamaseries de la région restèrent placées sous la direction de leurs supérieurs, *khunbo* et *guékeu*, qui devaient être choisis par les religieux et agréés par le représentant chinois.

Un recensement fait en 1730 accuse une population de 3.769 familles pour tout le territoire de Batang.

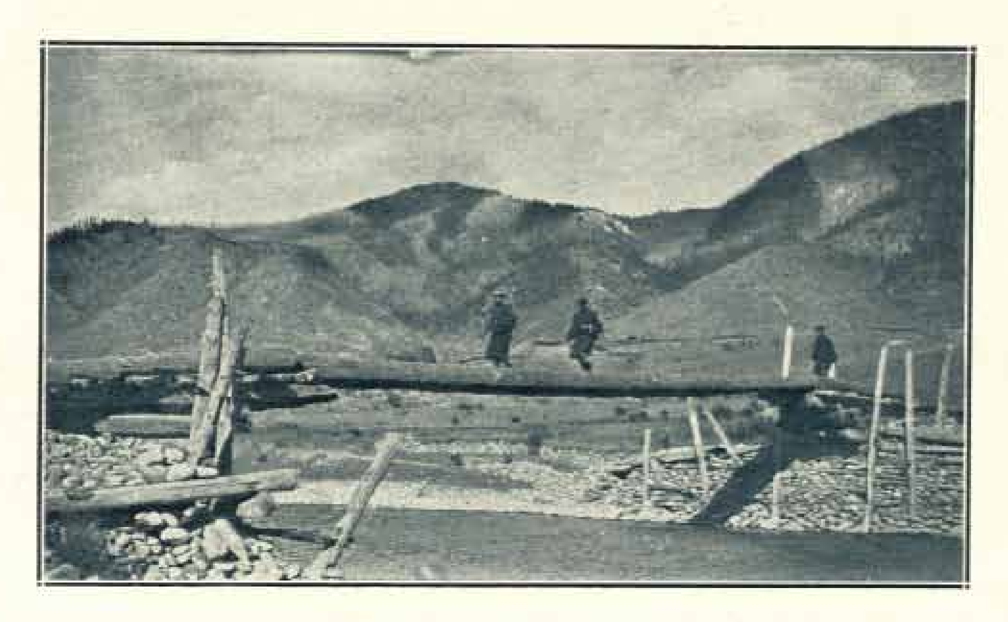
Les deux préfets indigènes étaient aidés dans l'administration par des officiers subalternes : quatre *chielngo* ou sous-préfets et trois *mapun* ou chefs militaires. *Chielngo* et *mapun* étaient pris parmi les gardes du corps (*koutsaub*) des *déba*. Les *chielngo* résidaient à Dzongung, Bong, Po et Dzongtsa ; les trois premiers étaient sous les ordres du premier chef indigène ; le dernier relevait du second. Les *mapun* administraient la région de Rati, de Batang et de Tchrambalatsa. Les deux chefs militaires de Rati et de Batang étaient élus par le premier *déba* ; celui de Tchrambalatsa par le second. Les *chielngo* et les *mapun* n'étaient nommés que pour trois ans.

Les sous-préfets indigènes avaient sous leurs ordres des chefs de cantons (*ndinepun*), et des chefs de villages (*nbessets*). Les *mapun* ou chefs militaires devaient veiller à la sécurité des voyageurs ; ils étaient assistés par des centeniers (*gyapun*) et des dizainiers (*kiopun*). En fait, l'autorité était entre les mains des chefs des puissantes lamaseries de la région, notamment celles de Khieudé à Batang, de Nangzong au Dérong et de Dzédzé près de Dzongtsa.

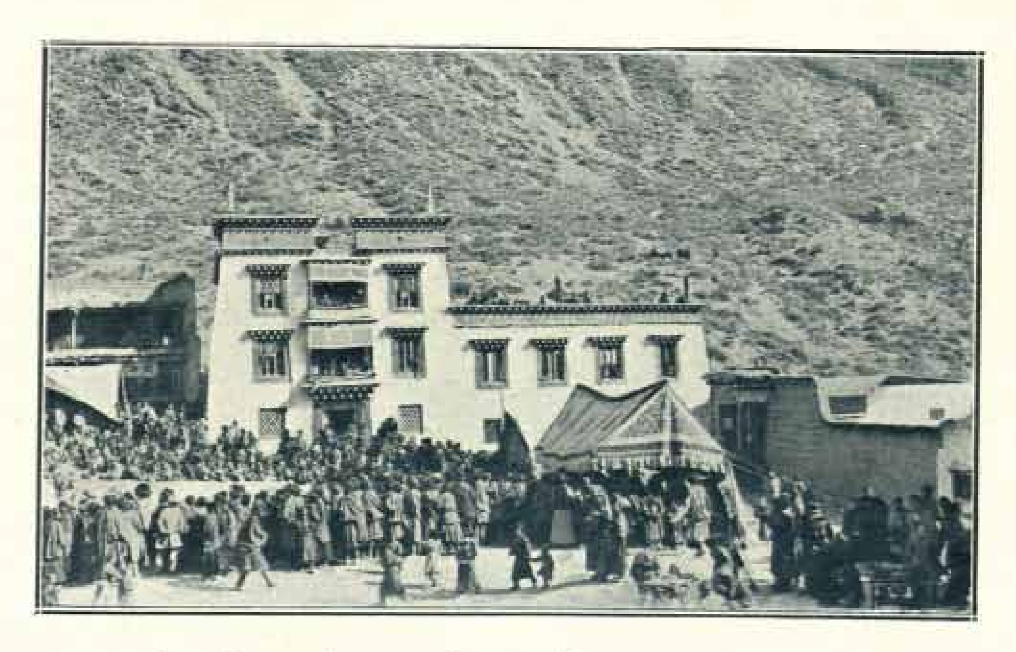
La circonscription de Batang comprenait naguère :

I. La vallée de Batang et les rives du Kin-cha kiang jusqu'à Gunra ;
II. Les Dechoudunbo « Sept Districts ».
III. Linkhachu.
IV. Le Rongmé ou Khorong.
V. Les quinze villages du Reyuen Dzongtsa.
VI. La sous-préfecture de Po.
VII. Le Dérong (Tö-jong).
VIII. Le plateau de Bong.
IX. La vallée de Dzongung et la région des salines de Tsakha.

I. La vallée de Batang, où l'on compte environ 400 familles dont plus de 200 dans la petite cité, était le siège de l'autorité chinoise et tibétaine. La vallée du Kin-cha kiang ne compte que quelques hameaux : Nieoukou ou Nieouchu, Lé ou Chouei-mao-k'eou, Tchrououanong ou Tchroupalong, Gunra que les Chinois appellent Kong-la, et Tergatines.



A. — Tch'ouan-pien. Pont en encorbellement (cf. p. 321).



B. — Batang. Lamaserie. Maison du Buddha vivant (cf. p. 354).

II. Le pays des « Sept Districts » est situé au Nord de la vallée de Batang, sur les rives du Gunkhio et dans l'angle formé par le confluent de la rivière de Batang avec le Kin-cha kiang. La limite au Nord est le Ngupala, à 150 *li* environ au Nord de Batang. Cette montagne forme la limite méridionale du royaume de Dégué. Toute cette vallée appartenait à la lamaserie Khieudé de Batang.

III. Linkhachu est une réunion de trente villages administrés par six *nbesset*. Cette région occupe le cours supérieur du Gunkhio et confine au territoire de Litang, qui y possède même un village, celui de Tchrang. Elle est en fait indépendante et administrée par un lama.

IV. Le Rongmé ou Khorong s'étend sur les deux rives du Fleuve Bleu, en aval de Gunra. Ce territoire, d'un abord très difficile, est habité par 300 familles. La partie méridionale est administrée par la lamaserie de Kanachu.

V. La vallée de Dzongtsa est l'une des plus peuplées de la région (un millier de familles). Ses quinze villages étaient sous le contrôle d'un *chielngo* ou sous-préfet indigène.

VI. La sous-préfecture tibétaine de Po, dont le centre est situé sur la rivière de Tasso, administrait les villages de Tonglado, Po et Tasso, et surtout les pasteurs de Kémou.

VII. Le Dérong, dont le territoire s'avance jusqu'en face de Pondzéra, est arrosé par le Fleuve Bleu, le Tinekhio qui vient de Tasso et passe à Tinepo, le Makhio qui traverse Rata, et le Khieukhio, rivière de Kouchu. Ce pays était administré par les quatre *ndinepun* de Kakhiong, Pari, Pando et Kéchieu. Sur son territoire se trouve la lamaserie de Nangzong.

VIII. Le plateau de Bong, résidence d'un *chielngo* et d'un *mapun*, est à près de 4.000 mètres d'altitude, ce qui explique le petit nombre de ses habitants, une centaine de familles peut-être, disséminées sur une étendue de 20 kilomètres.

IX. La vallée de Dzongung et du Mékhong et la région de Tsakha étaient administrées par un *chielngo* assisté de deux *ndinepun*. La population est d'un millier de familles.

Cette organisation administrative subsista jusqu'en 1905, époque où la Chine se décida à gouverner directement ce territoire. Depuis 1726, elle s'était contentée d'y tenir garnison et de prélever un faible impôt. A plusieurs reprises, elle s'était heurtée au mauvais vouloir des lamaseries, et ses représentants avaient été dévalisés par les brigands. En 1880-1881 notamment, une campagne contre les Sanguen avait été tentée ; les deux officiers chinois Han et Hia avaient dû payer aux brigands une forte rançon.

En 1904, le commissaire impérial Fong Ts'ouen voulut ouvrir à l'agriculture les terrains en friche ; les lamas et les chefs indigènes s'y opposèrent. La lutte s'envenima ; dans une rencontre avec les bandes de Dechoudunbo, les troupes chinoises subirent un échec et leur chef resta sur le champ de bataille. Fong Ts'ouen consentit à rentrer en Chine ; il fut tué avec son

escorte à quelques *li* de la ville. Une inscription gravée sur un rocher commémore ce massacre. Quelques mois plus tard, le général Ma Wei-k'i et l'intendant de circuit Tchao Eul-fong gagnèrent Batang, brûlèrent la lamaserie, décapitèrent le supérieur de celle-ci, les deux chefs indigènes et de nombreux habitants. La paix se rétablit ; Tchao Eul-fong organisa sa conquête ; il rêva de faire de Batang la capitale d'une nouvelle province. Sans tarder, il entreprit de construire un immense *ya-men* sur les ruines de la lamaserie, créa des écoles, réunit Batang à Ta-tsien-lou par une ligne télégraphique qu'il prolongea ensuite jusqu'à Chamdo, attira des marchands, des ouvriers et des défricheurs et favorisa leur installation. En peu de temps, Batang devint un centre important. La région fut divisée en quatre sous-préfectures : Pa-ngan 巴安, Yen-tsing 鹽井, Tö-jong 德榮 et Yi-touen 儀敦 (San-pa ; Zangba).

La révolution vint interrompre l'œuvre si bien commencée, et depuis lors la contrée n'a pas retrouvé la paix. Tantôt les soldats se révoltent ; tantôt, sur un point ou sur un autre, les indigènes s'efforcent de reconquérir leur indépendance En 1912, si les troupes de Kiangkha et les bandes de Hiang-tch'eng avaient mieux combiné leurs efforts, il n'est pas douteux qu'elles ne se fussent rendues maîtresses de Batang. Le gouvernement provincial ne put venir en aide aux troupes des Marches, et la gabegie commença : les officiers faisant commerce des terrains confisqués, empruntant de grosses sommes aux marchands et aux riches indigènes et vendant même leurs armes au plus offrant. En 1918, les troupes de Lhassa sont aux portes de Batang. Le général Lieou se rend à Kiangkha et, par un accord avec les autorités tibétaines, arrête l'invasion. A la suite de l'avance tibétaine, le village de Tsando, qui relevait des chefs de Batang, est rattaché au Tibet. En échange, tous les villages de la rive droite du Mékhong deviennent chinois. En 1726, la Chine ne s'était réservé que l'enclave des salines, entre Kiata et Dachutines ; elle possède maintenant toute la bande de terre qui dépendait jadis de la sous-préfecture tibétaine de Tchrayul. Cette bande, qui mesure plus de 200 *li*, est connue sous le nom de Ngulkhiokha. La même année (1918), les bandes de Hiang-tch'eng terrorisent la vallée de Dzongtsa et s'apprêtent à fondre sur Batang.

En 1920, le colonel Yang, successeur de Lieou Sie-tch'en à Batang, est attaqué par les indigènes de cette ville : le sous-préfet est tué dans son *ya-men* ; les Chinois sont obligés de brûler une partie de la cité. L'année suivante, les dernières troupes de Tchao Eul-fong sont désarmées par les rebelles ; la vallée de Dzongung est dévastée et Batang de nouveau en danger. Les lamas reprennent leur influence d'antan. Par bonheur, ils se jalousent les uns les autres, ce qui permet à la Chine de garder tant bien que mal ses positions. Toutefois l'avenir est bien incertain : les indigènes refusent de fournir la corvée et l'impôt ; à Yi-touen ils ont chassé leur sous-préfet ; à Tö-jong, ils ont brûlé le prétoire et assailli à plusieurs reprises celui qui était chargé de les administrer ; enfin ils se livrent au brigandage sur les grand'routes.

Les principales routes du territoire de Batang sont :

I. La route de Litang à Batang.

II. La route du Tibet par le Ning-tsing, avec prolongement sur Tsakhalho et Atentseu.

III. La route du Nord vers le Dégué.

IV. La route vers le Gyédang ou Tchong-tien, par la vallée de Dzongtsa et le Dérong.

Ces routes sont actuellement bien connues, grâce surtout aux travaux des Pères Desgodins et Soulié [1], de J. Bacot qui en a dressé une carte, et des voyageurs anglais Gill, Davies, Coales, Teichman et Ward.

I. La route de Litang entre dans le territoire de Batang un peu à l'Est de San-pa ou Zangba, ainsi nommé à cause du pont (tib. : *zangba*) jeté sur la rivière. San-pa est appelé Rati en tibétain. C'est un pays de pâturages. De Rati, la route gravit le Rongserla (4.900 m.), puis elle descend dans une forêt pour arriver au hameau de Tasso. Cette vallée est séparée de celle du Bakhio, ou rivière de Batang, par une chaîne de montagnes dont le col, appelé Tchrakerla « rocher blanc » par les Tibétains, atteint plus de 5.000 mètres d'altitude. De Tasso, une route remonte vers le Nord, et à travers les pâturages, gagne Litang. Elle est maintenant plus suivie que la route ordinaire. La piste suit le Bakhio, tantôt sur la rive gauche, tantôt sur la rive droite. Hameaux de Pendjamo et de Badiongchu ou Siao-pa-tchong. Toute la vallée est couverte de forêts. — La distance de San-pa à Batang est de 200 *li*.

II. De Batang, la route passe sur un pont à plusieurs arches, dit de Yo-kong-ye, traverse les hameaux de Diapongtines où se trouvent les établissements de la mission américaine, le village de Dora, puis longe la rive gauche du Gunkhio jusqu'au village de Ts'achu (8 km.). Une colline appelée Montagne des Coucous (Khouyoula ou Ts'achu-chan) sépare la vallée de Batang de celle du Fleuve Bleu, appelé Kin-cha kiang « fleuve au sable d'or », en chinois ; et Djrékhio « rivière de la vache Djré » en tibétain. Le Fleuve Bleu est très calme et les habitants des hameaux de Nieoukou et de Lé le traversent et le descendent sur des barques de peaux ou de bois. De Lé à Tchrououanong, il n'y a pas de hameaux ; la route suit la rive gauche du fleuve. Sur la rive opposée, il n'existe que de rares maisons au bord du fleuve et quelques agglomérations dans la montagne, en particulier le village de Chizongong, à la frontière des Sanguen. — Distance de Batang à Lé : 16 kilomètres ; de Lé à Tchrououanong 16 kilomètres.

---

[1] A. Desgodins. *Itinéraire de Pa-tang à Yerkalo* (Bull. Soc. Géogr., 6e s., II, 1871, p. 343). *Notes sur le Thibet* (Ibid., 7e s., XI, 1890, p. 255). — J. A. Soulié. *Géographie de la principauté de Bathang* (La Géographie, IX, 1904, p. 87).

Tchrououanong ou Tchroupalong est habité par quelques familles de bateliers, d'origine chinoise. En hiver, la barque passe à la hauteur du village ; en été, au-dessous du confluent de la rivière des Sanguen, dont le pont est régulièrement emporté au moment des crues. La route se poursuit sur la rive droite du fleuve jusqu'au-dessus du village de Gunra (environ 14 km.), pour entrer dans le ravin de Tergatines situé au pied du plateau de Bong (4 km.).

Après une ascension d'une heure et demie, on arrive à la passe et au village de Khongtsékha. Au-dessous du village, la rivière du plateau de Bong (nom chinois : Mang-li) fait un coude brusque vers l'Est et rejoint le Fleuve Bleu au village de Khiopéchu. La route remonte ce ruisseau pendant 6 kilomètres pour atteindre le premier village du plateau de Bong, Koou ou Bongmé. De l'entrée du plateau au pied du Bonglakha, le trajet est de 12 kilomètres. Les hameaux sont nombreux, mais les terrains sont d'un faible rapport. A l'Ouest se trouve un lac, le Bongts'o, à la limite des Marches et du Tibet. Le Ning-tsing chan, sur lequel avait été dressée une borne-frontière en 1726, n'est qu'à quelques kilomètres de Pa-mou-t'ang ou Tchrambalatsa. — De Batang à la frontière du Tibet, la distance est de 80 kilomètres, soit 200 *li* environ.

De Tchrambalatsa, deux routes se dirigent vers le Sud, l'une sur Atentseu, l'autre sur Tsakhalho. La première remonte la vallée de Bong, passe le Bongla, descend la vallée de Gul jusqu'à la rivière de Dzongung, puis remonte le torrent du Tsalila, qui marque la frontière du Sseu-tch'ouan et du Yun-nan. — Distance de Bong à Tsalila : 65 kilomètres.

La route des salines ou Tsakhalho, en chinois Yen-tsing 鹽井, traverse le haut plateau de Bongla, qui mesure 5 à 6 kilomètres de largeur, puis les étroites vallées de Ongdo et de Diagnitines, dont les eaux se déversent dans la rivière de Lhamdun. De Pa-mou-t'ang à Diagnitines : 16 kilomètres. Sur le reste de cette route, cf. *infra*. — De Batang à Yen-tsing : 144 kilomètres.

III. La route du Dégué remonte la vallée du Gunkhio ; les hameaux sont nombreux mais peu importants. La montagne du Loumala, à 30 kilomètres au Nord de Batang, oblige la rivière et la route à faire une boucle. A partir de Lhamdo, la route laisse le Gunkhio pour remonter son affluent qui vient du Ngupala, frontière de la vallée des Dechoudunbo ou Sept Districts. La rive droite de cet affluent se trouve sur le territoire des Sanguen. La distance de Batang au Ngupala est de 65 kilomètres.

IV. Cette route remonte d'abord la vallée de Badiongchu, puis gravit le Zangbala « col des ponts » (5.100 m.). La montée est très escarpée, mais la descente sur le flanc méridional est douce. La route traverse les hameaux de Tonglado, Hunrigong, Yarégong, Périgong et Dzongtsa, ce dernier à 100 kilomètres de Batang. Par Rinebo et Dzédzégun, elle atteint le village de Tseou et entre dans le Dérong. Le chef-lieu de la sous-préfecture chinoise de Tö-jong est Chioumé, séparé de Nangzong par une petite montagne. La route suit les bords de la rivière jusqu'à son confluent avec le Fleuve Bleu. En vue de Pondzera, toujours sur le territoire de Tö-jong, sont les mines d'or de Ouakha.

abandonnées depuis la révolte et les incursions des Tongouarongba. — De Batang à Pondzéra, 250 kilomètres environ.

Commerce de la région de Batang. — Batang est le seul centre de commerce. Les marchands chinois ou tibétains sont en relations avec Ta-tsien-lou et Atentseu. De Ta-tsien-lou, ils reçoivent du thé en briques, de la toile, des soieries et du tabac ; d'Atentseu, du thé en boules, de la toile et du sucre. Le commerce d'exportation consiste en plantes médicinales, en laine, en peaux, en beurre, en musc, etc. Le sel de Tsakhalho est exporté dans tout le territoire de Batang, dans les régions de Litang, du Tchong-tien, de Wei-si et dans la principauté de Kiangkha. En échange de leur sel, les marchands reçoivent ordinairement des céréales : riz, blé, orge et sarrasin. Le gouvernement du Yun-nan, pour favoriser l'exportation du sel de sa province, a établi une douane à Atentseu et prélève des droits très élevés sur le sel de Tsakhalho.

Mines.— Les ressources minières abondent, mais ne sont pas mises en valeur. On trouve de l'or dans la vallée du Gunkhio, au Nord de Batang, et sur les bords du Kin-cha kiang, au Sud du Dérong. La vallée de Tasso est renommée pour ses paillettes d'or. Le cuivre existe à Lé, le charbon sur les bords du Gunkhio, le soufre dans la région de Dzongtsa.

Sur les deux rives du Mékhong, on trouve les puits de sel de Tsakhalho. Le mode d'exploitation est très primitif : les salinières puisent l'eau salée dans les puits et la portent à dos sur les terrasses. Le soleil et surtout le vent facilitent l'évaporation. La douane de Tsakhalho perçoit en moyenne, chaque année, 30.000 roupies sur le sel de la région, ce qui représente 15.000 charges de mulets.

Dans toute la région, on signale de nombreuses sources d'eaux chaudes, aux environs de Batang et de Tsakhalho particulièrement.

II. — Les Marches tibétaines du Yun-nan

(*Région de Wei-si* 維西).

Notes historiques. — La préfecture mineure indépendante (*t'ing* 廳) de Wei-si est bornée au Sud par la préfecture de Li-kiang, à l'Est par le Tchong-tien 中甸 (Gyédang), au Nord par le district de Yen-tsing 鹽井 (Tsakha) et à l'Ouest par la chaîne de montagnes qui sépare la Salouen de l'Iraouaddy. Elle est comprise approximativement entre le 27° et le 29° de latitude Nord, mesure 300 kilomètres du Nord au Sud et 150 kilomètres environ de l'Est à l'Ouest. Elle comprend les trois bassins du Fleuve Bleu, du Mékhong et de la Salouen.

Situé au carrefour du Tibet et de la Birmanie, ce territoire est peuplé de Mossos, de Chinois, de Lissous, de Lou-tseu, de La-ma-jen et de Tibétains. Certains voyageurs ont prétendu que les Lissous sont les aborigènes et que les autres races, en les refoulant vers le Sud, n'ont occupé le pays qu'à une époque assez rapprochée de nous.

Les annales chinoises rapportent que les Tibétains, au XVe siècle de notre ère, faisaient de fréquentes incursions jusque dans la région de Li-kiang (Sadang des Tibétains). Les rois mossos de Li-kiang réussirent à les éloigner, comme en fait foi le tambour de pierre de Dongarong, qui relate en deux chants les victoires de 1548 et 1561.

Dans les premières années du XVIIe siècle, les Mossos envahirent à leur tour la vallée du Mékhong, se fixèrent à Wei-si (Balong), Khampou, Ye-tche, Atentseu et s'emparèrent des bourgs de Kitsong, Lapou et Pondzéra dans la vallée du Fleuve Bleu. Ils portèrent même leurs armes vers le Nord. Dans les territoires de Kiangkha, de Batang et de Litang, nombreux sont les vestiges de l'occupation mosso ; les historiens tibétains ont relaté les lutte qui dévastèrent toute cette région.

Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, grâce à l'appui de Wou San-kouei et de son petit-fils, les Tibétains reprirent l'avantage. Durant la campagne chinoise de 1720, le roi de Li-kiang prêta son concours aux troupes de Nien Ken-yao, vice-roi du Sseu-tch'ouan ; il espérait qu'on lui en tiendrait compte et que le gouvernement impérial lui rétrocèderait les territoires de Litang et de Batang. Son espoir fut déçu ; le délégué chinois chargé de fixer les nouvelles frontières de l'empire rattacha la région contestée en partie au Sseu-tch'ouan et en partie au Yun-nan.

Pour mettre fin aux luttes continuelles des Mossos et des Tibétains dans les vallées du Fleuve Bleu et du Mékhong, les Chinois créèrent le *t'ing* de Wei-si. Ils y furent du reste invités par le dernier représentant des chefs mossos. Ce représentant était une femme qui portait le titre de reine (*niu wang* 女王). Elle offrit son royaume à la Chine, à la condition que celle-ci y établît un mandarin et respectât les coutumes locales. Aux avances de la reine, le gouvernement chinois répondit qu'il serait difficile d'envoyer un mandarin ayant titre officiel dans cette contrée barbare et qu'un simple délégué n'y pourrait vivre avec un faible traitement. La généreuse souveraine s'engagea à bâtir une enceinte murée dans laquelle le représentant chinois construirait son prétoire, et le peuple à fournir le supplément de traitement nécessaire. La population fut divisée en douze groupes ; chaque groupe subviendrait à tour de rôle, durant un mois, à l'entretien du mandarin et de ses employés. Le principe de cet impôt mensuel (*yue pan* 月班) fut accepté, mais la proposition de la reine rejetée ; le gouvernement chinois fournit des fonds pour construire la ville. Avant l'arrivée du délégué impérial, la reine avait déjà élevé des murs en terre à l'endroit qui lui paraissait le plus convenable, et le délégué, trop heureux sans doute d'inaugurer sa fonction en s'appropriant la somme destinée à ce travail, s'en contenta. Le village garda le nom mosso de Wei-si qu'il porte encore.

Pour faciliter l'administration, les petits chefs indigènes furent maintenus dans leurs charges. Les principaux étaient les chefs mossos de Ye-tche, Khampou, Siao Wei-si, Kitchra, Tsedjrongt ; les chefs tibétains des sous-préfectures indigènes de Dong et de Kia-yi (Pondzéra). Les lamaseries de Khampou

Hongpou, Atentseu, Tundjroulines et Lapou furent aussi respectées. Chefs et lamaseries possédaient des fiefs exonérés d'impôts, mais le plus clair de leurs revenus provenait de la manipulation des droits divers qu'ils étaient chargés de percevoir autour d'eux. De plus, les terrains de montagne loués aux Lissous et aux Lou-tseu produisaient bon an mal an des revenus importants, dont les chefs indigènes n'avaient pas à rendre compte.

Wei-si fut aussi doté d'une garnison, commandée par un vice-général de brigade (*hie-t'ai* 協台). Trois officiers subalternes furent établis à Po-ki-siun, Atentseu et Lapou, et, sur les rives du Mékhong, de 30 en 30 *li*, furent installés de petits postes chargés de veiller à la sécurité publique. Les chefs indigènes reçurent des titres militaires chinois qui leur rappelaient que la Chine comptait sur leur fidélité et, à l'occasion, sur leur concours pour réprimer les révoltes. Malgré toutes ces précautions, la région fut assez souvent troublée. Les vieillards se souviennent des luttes entre les chefs de Khampou et de Ye-tche et des razzias qui en furent la conséquence vers 1870. En 1905, les Tibétains se soulevèrent contre la Chine, et tout récemment encore les Lissous se portèrent en armes contre Wei-si. Actuellement, des troupes exercées à l'européenne tiennent garnison dans les centres les plus importants et y maintiennent une paix relative.

L'administration civile était aux mains du préfet de Wei-si, assisté d'un suppléant à Atentseu et de deux douaniers. Depuis 1905, l'assistant d'Atentseu est en fait indépendant et un mandarin du même titre est établi dans la vallée de la Salouen. Il a été question de diviser le territoire de Wei-si en trois sous-préfectures : Wei-si, Atentseu et Sekkim (dans le territoire du Lou-tseu kiang), mais ce projet n'a pas encore été exécuté.

Notes géographiques. — La préfecture mineure de Wei-si comprend les vallées du Fleuve Bleu, du Mékhong et de la Salouen. Ces trois bassins sont séparés par des chaînes montagneuses très abruptes.

En venant du Yun-nan, le voyageur entre dans le bassin du Mékhong par le plateau de Li-ti-p'ing (3.600 mètres d'altitude). Ce plateau mesure 6 kilomètres de l'Est à l'Ouest. Il sépare vers le 27° de latitude la vallée du Fleuve Bleu de celle du Mékhong, et domine la vallée de Wei-si, située à environ 10 kilomètres.

Wei-si, sur la rive gauche de la rivière, est un bourg de 500 familles. La rivière de Wei-si est un affluent du Mékhong, qu'elle joint à 32 kilomètres N.-O. de Wei-si. La vallée est bien peuplée ; la route suit généralement le cours de la rivière.

A partir du confluent de la rivière de Wei-si avec le Mékhong, la route remonte le fleuve sur la rive gauche et traverse les villages de Po-ki-siun, ancien camp chinois, et de Lo-tsi-kou, où se tient chaque année une foire lissou. Les Mossos de la région et les marchands chinois exploitent à qui mieux mieux les Lissous, qui sont en fait leurs esclaves. Le village de Siao Wei-si (10 km.) est en partie habité par des La-ma-jen. La Mission catholique y a une résidence.

Les deux rives du Mékhong sont assez peuplées, mais il n'y a pas d'agglomération importante. Les Mossos, les Chinois et les La-ma-jen habitent la vallée ; les Lissous sont établis sur les montagnes. Des ponts de corde, toute l'année, et en hiver des pirogues jumelées, sont les seuls moyens de communication entre les deux rives du fleuve.

De Gaiwan (10 km.), une route pénètre, par la montagne de Latsa, dans le territoire du Lou-tseu kiang méridional. Depuis plusieurs années, par suite des pillages, cette voie est à peu près abandonnée.

Les deux villages les plus importants de la vallée sont ceux de Khampou et de Ye-tche, le premier à 24 kilomètres de Siao Wei-si, le second à 16 kilomètres plus au Nord. Dans ces deux villages résident les chefs mossos de la région. A mi-route entre Ye-tche et Tsedjrongt se trouve le village tibétain de Badu. Le fleuve coule dans des gorges étroites et la route est excessivement mauvaise entre Lota et Tsedjrongt. Le village de Tsedjrongt est à 84 kilomètres de Siao Wei-si ; il se compose d'une trentaine de maisons disséminées dans une plaine étroite, longue de 3 kilomètres, sur la rive droite du fleuve. Le Mékhong se trouve à cet endroit (28° de latitude), à 2.000 mètres au-dessus du niveau de la mer ; il n'a qu'une largeur de 60 à 80 mètres, mais son cours est rapide.

De Tsedjrongt aux gorges de Dolong, les montagnes, quoique très accidentées, sont ouvertes à l'agriculture ; la route est presque déserte. Au-delà des gorges de Dolong, les terrains cultivés deviennent plus rares et les montagnes sont dénudées. C'est le climat sec du Tibet.

A quelque 20 kilomètres au Nord de Tsedjrongt, la route conduisant d'Atentseu à la Salouen est construite dans les rochers, pour tourner le défilé inabordable de Londjreu. Le village de ce nom se trouve à 6 kilomètres du Mékhong, à la jonction des torrents qui descendent du Jedzongla et du Dokerla.

A Latsa (12 km.), on rejoint la route des pèlerinages. Le pont est très fréquenté ; c'est par centaines que chaque jour, durant l'hiver, y passent les pèlerins.

Au-dessus de Latsa, nouvelles gorges, village de Jetsi. A la sortie du village, on traverse sur un pont de bois le ruisseau de la vallée de Hongpou.

A Gonia, village de goîtreux, la route quitte la rive du fleuve pour éviter les rochers qui le bordent, passe le vallon de Kiapé et près de là rejoint le Mékhong, qu'elle remonte jusqu'à Ndiumda (24 km.). Le mot *mda* « flèche » désigne l'entrée d'une vallée ; Ndiumda est l'entrée de la vallée de Ndiu ou d'Atentseu. Dans cette vallée s'échelonnent quelques hameaux ; Atentseu, à 16 kilomètres du Mékhong, se trouve au sommet de la vallée, à 3.200 mètres d'altitude.

Ndiu est le nom tibétain d'Atentseu (A-touen-tseu 阿墩子). Comme pour Wei-si, les Chinois ont adopté le nom mosso. Le village d'Atentseu, à 200 kilomètres au Nord de Wei-si, compte une population de 200 à 300 familles, comprenant des Mossos, des Chinois et des Tibétains. Les Mossos (Nachi en leur langue, Mdiong en tibétain) sont de la région de Li-kiang. Les Chinois viennent généralement des provinces du Yun-nan et du Sseu-tch'ouan. Les Tibétains, que

les Chinois du Sseu-tch'ouan traitent avec mépris de « barbares *man* », sont désignés ici sous le nom de Kou-tsong. Les Chinois ont emprunté ce nom aux Mossos, et, trouvant sans doute que les caractères dont ils se servent pour le transcrire ont un sens trop noble, ils ont eu soin d'y accoler le radical du chien 犭.

Le bourg actuel d'Atentseu occupe l'emplacement de l'ancienne lamaserie Dékienline qui, après la révolte de 1905, a été reconstruite sur la montagne voisine. L'ancien village, situé plus bas, fut détruit par un débordement du torrent. Atentseu est un centre de commerce ; les Tibétains y échangent leurs marchandises : plantes médicinales, musc, laines et peaux, contre le thé, le sucre et les toiles du Yun-nan. D'Atentseu, deux routes passent dans le bassin du Fleuve Bleu, l'une au S.-E. par le Péma, l'autre au N.-E. par le Djroula.

La passe du Djroula (3.600 m.) n'est qu'à deux kilomètres du village d'Atentseu. Du sommet, la route du Tibet descend dans un ravin boisé. Au village de Dong, situé au confluent de deux torrents, résident deux chefs indigènes. Leurs principales fonctions sont de percevoir l'impôt, de lever la garde nationale et d'assurer le service des corvées. Le gouvernement républicain du Yun-nan, plus sage en cela que celui du Sseu-tch'ouan, a conservé les règles établies par l'Empire : l'impôt est faible et la corvée presque nulle.

De Dong, une route directe vers Batang remonte le torrent qui vient du Nord et prend sa source au Tsolila, col marquant la frontière du Yun-nan et du Sseu-tch'ouan. Au-dessous de Dong, on jouit d'un panorama superbe sur l'un des pics du Khaouakarpo. Ces pics, au nombre de cinq, constituent le groupe du « Génie de la Neige Blanche » et sont le but d'un pèlerinage très fréquenté.

Au pied du Mapala, on rejoint le Mékhong. A Mapatines sont les ruines d'un camp chinois chargé jadis de surveiller le passage du fleuve (20 km. d'Atentseu). Au Nord de Mapatines, les Chinois, fidèles à leur principe du moindre effort, avaient si bien mélangé Tibétains et Mossos qu'ils se surveillaient les uns les autres, sans que la Chine eût à intervenir.

En amont de Kochu (8 km.), sur la rive droite du fleuve, se trouve le village de Méréchu, d'où part une route vers le Ts'arong par le col du Houla : c'est la route des caravanes qui se rendent au Tibet. La limite du Sseu-tch'ouan et du Yun-nan passe un peu au Nord de Méréchu. Le territoire qui s'étend jusqu'à Tsakhalho porte le nom de Ngukhiokha ; il faisait naguère partie de la sous-préfecture tibétaine de Tchrayul et n'a été que récemment rattaché à la sous-préfecture chinoise de Yen-tsing, qui relève des Marches tibétaines du Sseu-tch'ouan.

Sur les deux rives du fleuve, les hameaux sont nombreux mais peu peuplés. Ils se cachent dans des ravins ou sont construits sur d'étroits plateaux au-dessus du fleuve, là où l'eau peut être amenée. Partout ailleurs ne poussent que des buissons rabougris. L'arête montagneuse qui sépare la vallée du Mékhong de celle de la Salouen est couronnée de neige une partie de l'année et le massif du Khaouakarpo (entre le Dokerla et le Houla) est couvert de neiges éternelles.

Sur la rive gauche du fleuve, la route gravit les côtes ou montagnes de Khiong, Pamé, Pouyonggong et Zeulong. Ces quatre montagnes atteignent une moyenne de 3.200 mètres et sont séparées par de profonds ravins. A Zeulong, la frontière du Yun-nan et des Marches tibétaines du Sseu-tch'ouan est indiquée par un sceau gravé dans le rocher (100 km. d'Atentseu).

Le centre du district de Tsakha n'est qu'à 12 kilomètres de Zeulong. Le principal village est Pétines, siège de la sous-préfecture chinoise de Yen-tsing. Il n'est séparé du village chrétien de Yerkalo que par un ravin.

Excursion dans le bassin de la Salouen (1920). — A la passe du Solola (4.000 m.), nous sortons du Ts'arong tibétain pour entrer dans le territoire chinois du Lou-tseu kiang. La descente sur le versant Sud n'est qu'une suite de glissades ; ici et là, des rochers et des arbres barrent la route. Celle-ci fut tracée, dit-on, par l'ancien mandarin d'Atentseu, mais quinze années de pluie et de neige ont détruit son œuvre. Au bas de la rampe coule le torrent, avec lequel la route se confond.

A la nuit, nous atteignons le haut de la vallée de Khionatong. Une première porte se ferme devant nous : où est donc la proverbiale hospitalité des Lou-tseu ? Dans les champs de maïs, une maison inhabitée nous procurera l'abri que nous cherchons. Selon la coutume, la porte est barrée à l'extérieur. Comme toutes les maisons lou-tseu, notre palais est bâti sur pilotis, en contrebas de la route, d'où l'on accède de plain-pied. L'inventaire de notre domicile est vite fait : un foyer dans un angle de l'unique pièce, trois pierres servant de trépied, un crochet de bois pour suspendre la marmite, quelques ustensiles de cuisine et, trouvaille plus appréciable, une brassée de bois et de l'eau potable. Les Lou-tseu possèdent ordinairement deux habitations, l'une à la montagne, l'autre dans la vallée. Quand ils quittent l'une d'elles, ils ont soin d'y renouveler la provision de bois et d'eau pour les voyageurs éventuels.

La pluie tombe toute la nuit ; au matin, le torrent voisin est considérablement grossi, mais n'a pas encore emporté les poutres qui servent de pont. Notre domestique, parti à la recherche d'un guide, ramène un vieillard et son fils : ce dernier est idiot, muet et goîtreux ; son père réussit toutefois à lui faire comprendre ce que nous voulons de lui et il prend la tête de la caravane.

En nombre d'endroits, la route a été rendue impraticable par les pluies récentes. Dans les hameaux que nous traversons, les portes basses des maisons s'ouvrent à notre passage. Les habitants de cette région reculée ont seuls conservé la simplicité et la timidité de leur race.

Lou-tseu kiang 潞子江 (ou Lou kiang 潞江) est le nom chinois de la Salouen, mais désigne spécialement la partie de la vallée habitée par les Lou-tseu. Cette tribu envahit pacifiquement la vallée à une époque assez rapprochée de nous ; les Chinois étaient déjà établis sur les rives du Mékhong et les chefs de Khampou et de Ye-tche gouvernaient, sous leur contrôle, les indigènes mossos et lissous. Les Lou-tseu reconnurent leur autorité et leur payèrent tribut.

Moyennant une faible redevance, chaque village a le droit de cultiver les terrains ou de les louer aux Lissous et aux autres étrangers qui en font la demande. La tribu compte environ 1200 familles, disséminées dans l'enclave comprise entre la frontière tibétaine au Nord et le territoire lissou au Sud, du Solola à Latsa, sur une étendue de 120 kilomètres.

La partie méridionale, de Latsa à Khieukor, était placée naguère sous le contrôle du chef indigène de Ye-tche et en grande partie occupée par les Lissous. De bonne heure, les Mossos des rives du Mékhong se fixèrent dans les villages de Tasso, Sékim et Lgouragang. Certains d'entre eux se rendaient chaque année dans la vallée de l'Iraouaddy pour y chercher de l'or et des plantes médicinales. La population du haut Iraouaddy reconnut même, en quelque sorte, l'autorité du chef mosso de Ye-tche, représenté par un *kioukoua* (chef kieou-tseu).

La partie septentrionale, de Khieukor à Khionatong, divisée en dix-huit sections, était soumise au chef de Khampou représenté par les deux *noukoua* (chefs nou ou lou-tseu) de Bahang et de Pondang. La lamaserie de Khampou fonda une filiale sur le plateau de Tchamoutong et, avec le concours des gens du Ts'arong, construisit le village tibétain de Peutchrong. Soutenus par la lamaserie dont ils étaient les fermiers, les Tibétains obligèrent les Lou-tseu à participer à leurs œuvres pies. Les Lissous, essentiellement migrateurs et batailleurs, obtinrent tribut et terrains de leurs timides voisins. Les Lou-tseu avaient donc autant de maîtres que de voisins : la Chine, les chefs mossos, la lamaserie de Tchamoutong, les gens du Ts'arong et les Lissous.

Dans les derniers mois de 1899, les gens du Ts'arong reprochèrent aux Lou-tseu d'avoir introduit un missionnaire français dans la vallée de la Salouen et prirent les armes. Les Lou-tseu attendirent leurs ennemis au col d'Alo et les mirent en déroute. Ils se libérèrent du même coup du joug que leur imposaient les gens du Ts'arong et les Lissous. Le chef de Khampou, convaincu d'avoir favorisé les agresseurs, fut relevé de ses fonctions, et toute la vallée fut rattachée au fief de Ye-tche. La Chine ouvrit des routes et administra directement le territoire du Lou-tseu kiang, établit l'impôt et forma une garde nationale.

Depuis que l'Angleterre a pris le contrôle du bassin supérieur de l'Iraouaddy, les relations entre les vallées de la Salouen et de l'Iraouaddy sont devenues plus rares. Les passes d'accès sont, du Nord au Sud : dans le Ts'arong tibétain, les passes de Menkong et de Djranguen ; dans le territoire du Lou-tseu kiang, celles de Sékingtong, Tchamoutong, Kiongtsong, Sékim, Lidangtong et Latsa. Cette région a été parcourue par le prince Henri d'Orléans et ses compagnons, par le lieutenant Grillières, le P. Genestier et MM. J. Bacot, Nichols, Mazetti et Ward. Deux Allemands, Brunhuber et Schmitz, remontant la Salouen, trouvèrent la mort dans le territoire lissou, à une journée au Sud de Latsa ; un Anglais venant d'Assam fut assassiné derrière la montagne de Tchamoutong.

La résidence de la Mission catholique de Khionatong n'est qu'à 2 kilomètres de la Salouen, sur la rive gauche. Nous passons le fleuve, qui n'est pas très

large, au pont de corde de Padou; la traversée est relativement facile. C'est en essayant de fuir par ce pont qu'en 1865 le P. Durand fut atteint d'une balle et se noya.

Du confluent du torrent de Khionatong jusqu'à l'entrée de la plaine de Tchamoutong, le fleuve est resserré entre des montagnes rocheuses; les arbres, les lianes et les herbes qui bordent la sente et croissent même dans les excavations des rochers dénotent un climat tropical.

A la sortie des gorges, la vallée s'élargit pour former le plateau de Tchamoutong, que coupent deux torrents. Ce plateau compte plusieurs villages: Tchamoutong et Tchrangteu au centre, Peutchrong et Tchrongmé au Sud, Diasein et Diarang au Nord.

Au pont de Tchradangtong, le fleuve a repris son cours normal. Au-dessus de Kiongra, le sentier rejoint la fameuse route mandarine, qui, pour être un peu plus large que le sentier, n'en est pas moins abrupte. Nous dépassons deux ou trois cabanes de Lissous. Leurs propriétaires ont défriché dans les environs quelques terrains en pente, qu'ils cultiveront jusqu'au jour où le goût du changement les entraînera vers d'autres lieux.

Avant de quitter la vallée de la Salouen, nous contemplons le glacier de Tchamoutong et suivons du regard les sentiers conduisant, par des ravins déserts, au « pays du vin » (Khiongyul), au-delà des monts. Le col d'Alola est un étroit plateau, boisé et bourbeux. Il nous conduit dans la vallée du Doyong. Le décor change; la résidence de la Mission catholique, perchée comme un fortin au centre de la vallée, surgit en face de nous; à gauche sont les villages de Tangdang et de Poula; à droite, ceux de Maradang, récemment enseveli sous les boues descendues de la montagne; puis ceux de Bahang et de Khionatong. La vallée du Doyong compte 120 familles indigènes, tibétanisées au contact des chrétiens de Tsekou.

La route, à flanc de montagne, remonte la rivière du Doyong et atteint au Jedzongla la chaîne de partage des eaux de la Salouen et du Mékhong. Les autres passes sont celles de Sila et de Latsa.

Nous rentrons dans la vallée du Mékhong par les passes de Ghineserla et de Sila.

De Bahang au premier col, l'ascension dure trois heures. Nous croisons quelques Lissous, l'arbalète au bras, chassant les rats dont ils sont friands. Une forêt, où le sapin noir des Vosges se mêle aux pins et aux rhododendrons, sépare les pâturages du col. Le Ghineser (4.200 m.) n'est séparé du Sila que par la « Vallée de la Grêle » ou Seroualongba. L'arête du Sila et le pic voisin se dressent devant nous. La descente dans la « Vallée de la Grêle », d'abord facile, devient vertigineuse au-delà d'un étang; pendant trois quarts d'heure, nous glissons plus que nous ne marchons, nous retenant aux rochers et aux buissons du sentier.

Après un trajet d'une heure sur les bords de la rivière, nous entreprenons l'ascension du Sila. La route gravit le ravin fort escarpé; les mulets conservent

à peine l'équilibre. Au-dessus du ravin, la montée se continue dans la neige. Au col (4.400 m.), quelques pierres entassées sur les rochers indiquent le chemin à suivre. De décembre à mai, le Sila est infranchissable, et toute l'année l'ascension en est pénible.

Le ruisseau sert de route jusqu'au pied de l'arête, puis le chemin longe le torrent sur un parcours d'une dizaine de kilomètres. Le torrent s'enfonce alors dans une gorge et la route prend une direction Sud-Est. De ce côté, l'ascension du Tchrana n'est pas longue, mais la descente dans la vallée du Mékhong demande près de deux heures. Au pied des « Rochers Noirs » (Tchrana), nous trouvons le hameau de Niapatong, le premier sur la route de Bahang à Tsekou. Au-dessous de Niapatong est le hameau de Chiagueudongsa, où les chrétiens de la vallée se livrent à la chasse aux vautours. A travers une belle forêt de pins, nous atteignons la rive droite du fleuve, franchissons sur un pont de bois le torrent que nous avions quitté au pied des « Rochers Noirs » et pénétrons dans l'étroite plaine de Tsedjrongt.

Cette petite excursion de la frontière tibétaine à Tsedjrongt peut se diviser en cinq étapes :

De Solola à Khionatong (Mission)	24 km.
De Khionatong à Tchrongteu.	16 —
De Tchrongteu à Bahang.	24 —
De Bahang au pied du Sila	28 —
Du Sila à Tsedjrongt	22 —

Excursion dans le bassin du Fleuve Bleu (novembre 1922). — D'Atentseu, deux routes passent dans la vallée du Fleuve Bleu. L'une, au N.-E., par le Djroula, rejoint le fleuve à Bongtines ; l'autre, que nous suivrons, franchit les cols de la chaîne du Péma et atteint Pondzéra.

1er jour. — La route longe d'abord le torrent d'Atentseu jusqu'au pied du Gyemola, dont l'ascension en pente relativement douce s'effectue en une heure et demie. Par temps clair, nous aurions du col une vue superbe sur les cinq pics du « Génie de la Neige blanche ». Nous passons devant un poste de garde établi là depuis quelques semaines pour surveiller les abords d'Atentseu et donner l'éveil en cas de danger. Il y a un mois environ, le sous-préfet saisit quelques brigands qui avouèrent, sous les coups, être les émissaires du Buddha vivant de la lamaserie So. On craint que leur protecteur ne vienne les délivrer.

Nous entrons sous bois et arrivons bientôt dans la clairière de T'angchang. La distance d'Atentseu à T'angchang est de 12 kilomètres ; au-delà, il n'y a pas de maison. Force nous est donc de nous arrêter dans ce hameau, pour éviter de coucher à la belle étoile.

2e jour. — La neige tombe à flocons. Par une route caillouteuse, nous atteignons le Lapala, premier col de la chaîne du Péma qui sépare le bassin du

Mékhong de celui du Fleuve Bleu. Les cols du Mhendioula et du Choula sont proches ; le passage en serait facile, n'était le vent qui balaie la neige et nous fouette le visage. Sur la pente orientale du Choula, nous retrouvons la forêt. La hutte de Niara est atteinte à une heure assez avancée. Nous avons couvert une trentaine de kilomètres sans rencontrer âme qui vive. Notre hôte met à notre disposition le bas-flanc qui lui sert de lit ; les madriers mal dégrossis et la fumée du foyer le rendent des moins confortables.

3e jour. — La descente se poursuit dans le ravin un peu plus large. Quelques maisons s'élèvent sur les bords du torrent ou à flanc de montagne. Nous côtoyons des ruines que les troupes chinoises laissèrent derrière elles après la révolution de 1905. Nous passons au pied de la lamaserie des « Œuvres parfaites » (Tundjroulines), majestueusement perchée sur une colline arrondie, avec son temple au toit doré et sa ceinture de murs ; elle est éclatante de blancheur. C'est dans cette lamaserie que le fondateur de la Mission catholique du Tibet trouva asile vers 1850 et reçut du Buddha vivant en personne les leçons de langue qu'il y était venu chercher. En 1905, elle devint le centre de la résistance contre la Chine; une compagnie de soldats chinois, d'abord bien reçue par les lamas, y fut lâchement assassinée à la faveur des ténèbres. La lamaserie fut incendiée; elle a été reconstruite tout récemment. Dans son voisinage se trouvent un ermitage et un couvent de femmes dont les membres sont de la secte des *Guéloupa*.

La route suit les contours de la montagne. Du hameau de Djrunda, le col du Choula et toute la vallée se dessinent nettement à l'Ouest, au pied des terrassements ; la rivière, arrêtée par une montagne abrupte, remonte vers le Nord pour se jeter dans le Fleuve Bleu.

Nous apercevons le village de Pondzéra, vers lequel une route descend dans un ravin desséché, et le laissons pour entrer dans la vallée de Péjines. Pondzéra est à 70 kilomètres d'Atentseu ; au-dessous du village, un bac permet de traverser le fleuve : c'est la route du Tchong-tien. Le passage est surveillé par une section de soldats du Yun-nan. Un peu en amont se trouvent les mines d'or de Ouakha.

Kia-yi, résidence du sous-préfet indigène, est à 8 kilomètres de Pondzéra. L'habitation de ce fonctionnaire, flanquée d'un temple, ressemble à un ermitage. La maîtresse de maison nous introduit dans les appartements réservés aux hôtes. Le vestibule est orné de photographies, de diplômes et de cartes de visite. Le *chielngo* est absent; il a été appelé à Wei-si par le préfet chinois. La distance qui le sépare de ce chef-lieu lui permet de conserver une certaine autorité dans la région ; il a sous ses ordres six officiers subalternes qui l'aident à administrer un vaste territoire. Un Buddha vivant, membre de sa famille, arrive de Pondzéra dans la soirée. Il est revenu récemment de Lhassa, où il a obtenu son diplôme de « docteur », et avoue préférer la vie de famille à la réclusion dans une lamaserie. Quelques bonzes et bonzillons, ses serviteurs, s'empressent autour de lui.

4e jour. — Au matin, toute la maisonnée, sans excepter le Buddha vivant et sa suite, nous accompagne en dehors du hameau. Nous remontons le ruisseau pendant trois heures. Une neige épaisse de 30 à 40 centimètres rend le passage du col difficile ; une caravane précédente a tracé le chemin. Le vent est glacial ; nous poussons vivement nos mulets sur le versant méridional, libre de neige. Il est curieux de constater qu'à altitude égale, les passes du Sud sont plus tôt et plus longtemps obstruées par les neiges que celles du Nord. Cette différence est attribuable au régime des pluies. Généralement aussi les ravins exposés au Nord sont bien boisés.

La route est excessivement mauvaise ; elle a même en maints endroits été emportée par le torrent. Nous arrivons de bonne heure à Tsokhatong, au confluent du torrent avec la rivière du Kioubarong. Cette rivière, qui prend sa source au Péma, a 15 mètres de largeur. Il a été question d'ouvrir un sentier sur ses bords pour rejoindre le Lapala et éviter le détour par Pondzéra ; on a reculé devant les difficultés d'une telle tâche.

La maison de notre hôte, construite à la tibétaine, est recouverte d'un toit de planches mal jointes. Nous nous installons dans le temple domestique : les sept vases d'eau lustrale sont rangés devant une statue de Djreulma et une photographie de Dalaï lama. A la nuit, un lama vient partager mon gîte. Tout en marmottant ses prières, il allume une lampe garnie de beurre, fait une série de prostrations devant le temple et se couche sur un tas de grains de maïs, qu'il a eu soin d'aplanir un peu.

5e-6e jours. — Pendant deux jours nous suivons la vallée de Kioubarong. D'abord étroite et presque inculte, elle s'élargit aux environs de Chizong. Dans ce hameau, nous sommes hébergés par un lama, qui partage son temps entre l'enseignement d'un disciple et le métier de tailleur. Peu fortuné, il n'a pu construire son logis dans la lamaserie de Tundjroulines à laquelle il appartient, et ne s'y rend que pour les réunions générales, deux ou trois fois par an.

La population de Kioubarong est très misérable ; les maisons sont des taudis. La vallée est pourtant bien cultivée en bordure de la rivière, mais les terrains appartiennent à quelques riches propriétaires qui en perçoivent presque tout le revenu. Les montagnes et les ravins sont habités par des Lissous qui vivent de la chasse et du pillage.

Au village de Rongcha, la rivière s'infléchit à l'Est. De là part une route vers Lapou, par le Ponguéla. A la jonction de la rivière du Kioubarong avec le Fleuve Bleu se trouve le village de Tongtines, comprenant quelques belles et vastes maisons, demeures des chefs indigènes. Dans l'une d'elles, je trouve la plus cordiale hospitalité. Dans la soirée, l'un des chefs, muni de son chapelet qu'il égrène sans cesse, vient me faire visite. Il décline ses titres et qualités ; sa famille s'honore d'avoir fourni quelques Buddhas vivants à l'église lamaïque. L'hiver dernier, les villages de la rive opposée furent à plusieurs reprises pillés par des brigands, et toute la population a dû se retirer à Tongtines. Elle a dû rester sous les armes pendant plusieurs mois pour

interdire aux bandes le passage du fleuve. Les barques et les radeaux ont été détruits et ne sont pas encore remplacés ; les relations avec la petite ville de Tchong-tien sont interrompues.

7e jour. — La route suit la rive droite du fleuve ; elle ne présente rien de remarquable. La chaleur est accablante.

8e-9e jours.— Le village de Gyélbotines, en chinois Ki-tsong, au confluent de la rivière de Lapou avec le fleuve, est entouré de collines boisées. Le chef indigène de la région y a fixé sa résidence. Il se plaint amèrement des incursions des bandes sur son territoire et de l'incurie des autorités chinoises. Le sommet d'une colline voisine marque la limite de son territoire, qui est aussi celle des pays tibétains et du territoire de Wei-si.

La vallée du Fleuve Bleu s'élargit. Les villages sont plus populeux et plus rapprochés, les terrains bien entretenus ; on y cultive l'opium, le riz et les fèves ; les néfliers, les orangers et les palmiers y croissent en abondance. Les maisons sont du type chinois, avec une cour intérieure, des murs de briques sèches et des toits de tuiles. La population est composée de Mossos et de Chinois.

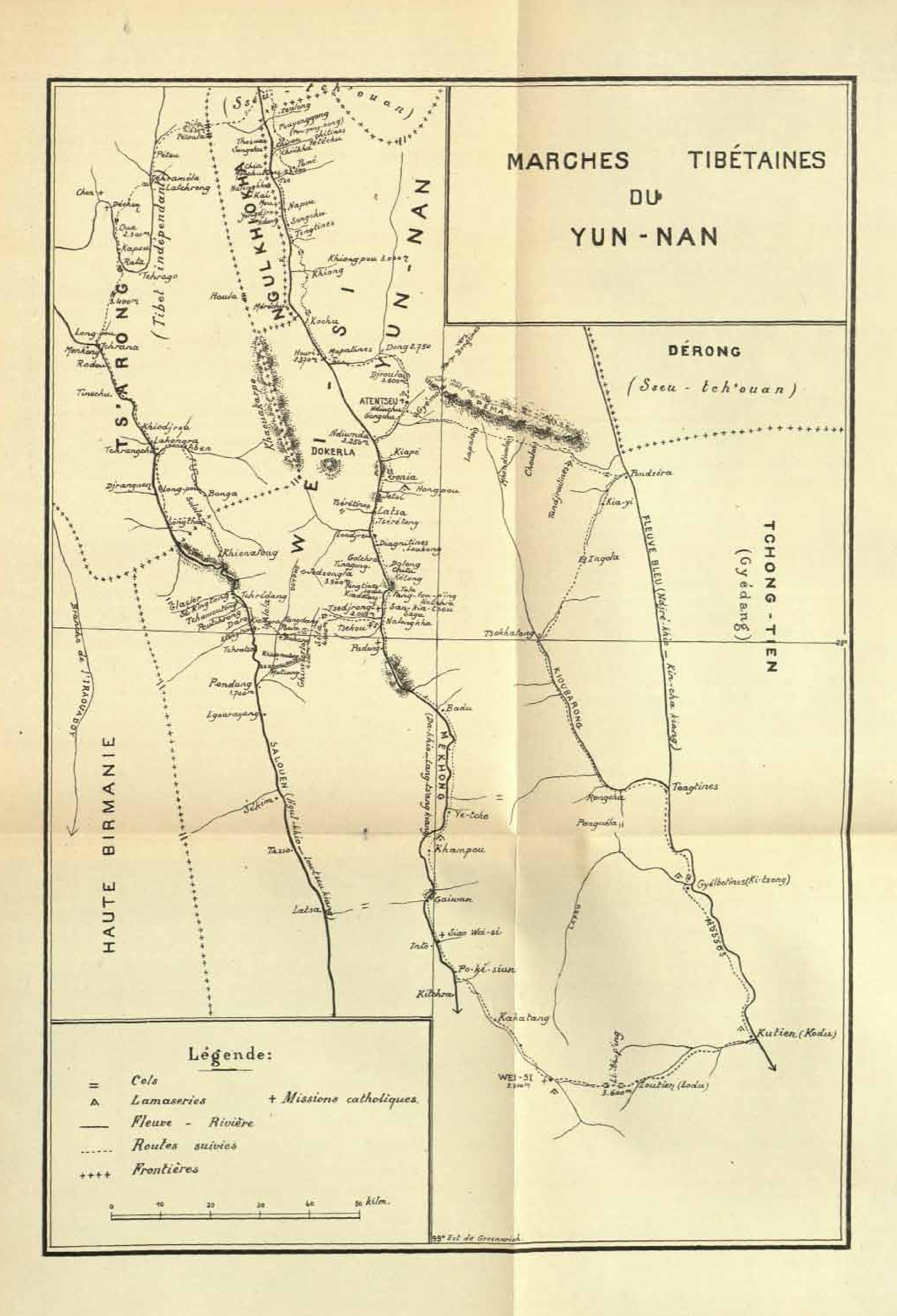
De Gyélbotines à Kutien ou Kodu (44 km.), la route suit la vallée du fleuve. Celui-ci, large de 150 mètres, est sillonné de radeaux chargés de rondins de bois à destination de Kutien. La plaine de ce nom mesure une lieue de longueur et compte une population de 600 familles. D'Atentseu à Kutien, nous avons parcouru 230 kilomètres.

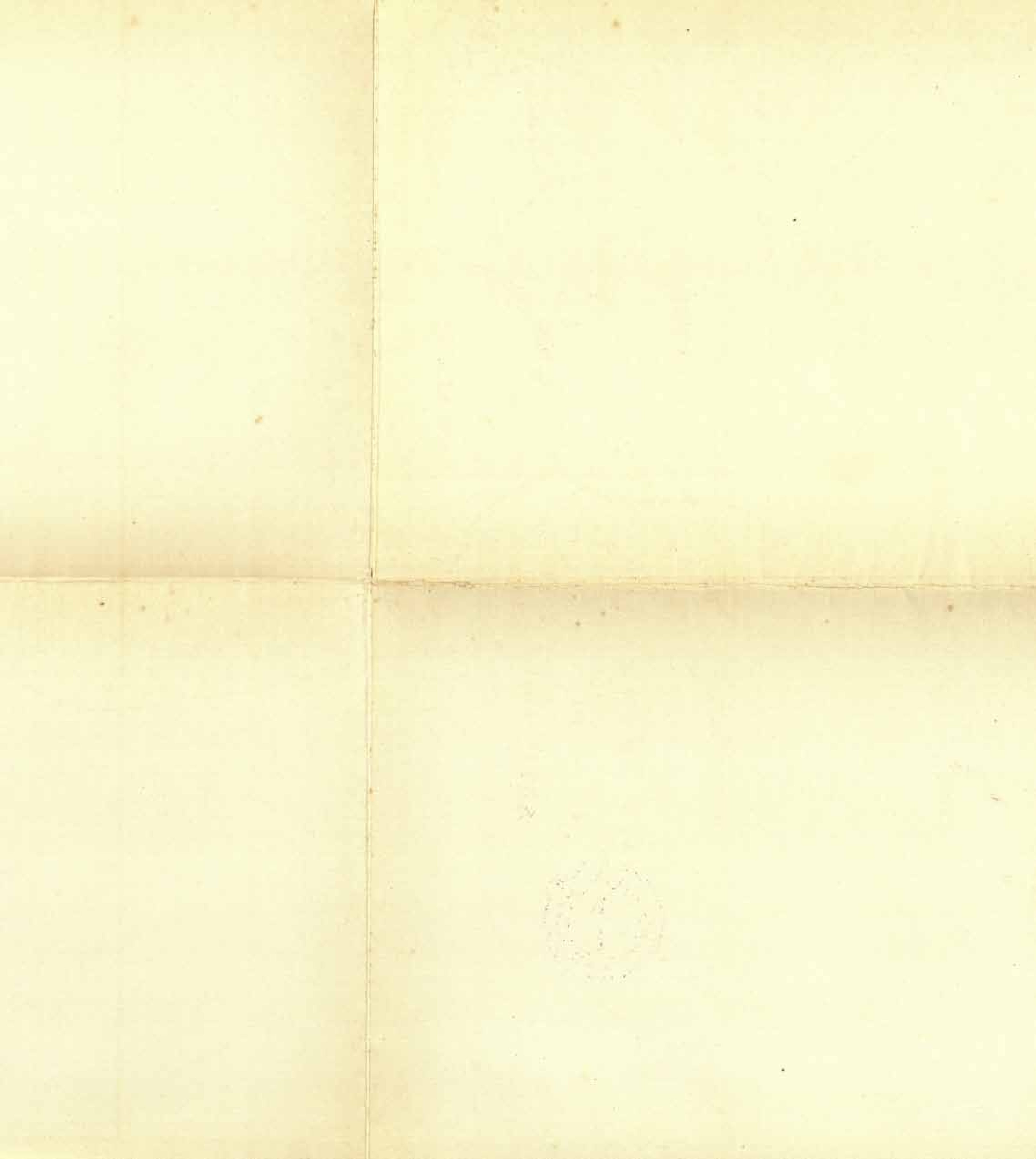
La rivière qui prend sa source au Li-ti-p'ing et que remonte la route de Wei-si se jette dans le Fleuve Bleu au-dessous de la plaine de Kutien. Elle passe au village de Lutien (ou Lodu) et mesure une cinquantaine de kilomètres de longueur.

10e-11e jours. — De Kutien à Che-kou, nous suivons toujours la rive droite du fleuve. Les villages mossos et chinois alternent ; il n'y a plus d'*obo* ni de mâts rituels, comme dans les pays tibétains ; les portes et les fenêtres des maisons sont ornées de sentences chinoises, et dans le voisinage des villages les morts reposent en des tombeaux.

Che-kou 石鼓 ou Dongarong, qui doit son nom au tambour de pierre situé à l'entrée du village, est un gracieux village situé à la boucle du Fleuve Bleu. Avec ses ruelles, sa petite place publique, ses boutiques, ses étalages et ses auberges, nous retrouvons la civilisation chinoise et son confort relatif. Che-kou est à 60 kilomètres au Sud de Kutien. En 1912, les nationalistes tibétains voulurent porter les frontières du Tibet indépendant à ce village où se trouve l'un des seuls monuments historiques des luttes mosso-tibétaines.

Au cours de cette excursion, nous avons longé le Fleuve Bleu, appelé ici Kin-cha kiang, de Tongtines à Che-kou. Il est navigable sur tout ce parcours, soit sur 140 kilomètres environ. Nous croyons savoir qu'un groupe de Français avait reçu la mission d'en relever le cours supérieur, et que la guerre seule les en a empêchés. Il est à souhaiter que nos explorateurs reprennent ce projet et continuent les travaux des Chevalier et des Audemard.


MARCHES TIBÉTAINES
DU
YUN-NAN
DÉRONG
(Sseu-tch'ouan)
TCHONG-TIEN
(Gyédang)
HAUTE BIRMANIE
TS'ARONG
(Tibet indépendant)
NGUL KHOKHA
WEI-SI
YUN-NAN
ATENTSEU
DOKERLA
PEMA
FLEUVE BLEU
MEKHONG
SALOUEN
KIOUBARONG
WEI-SI
Kutien (Kodu)
Tongtines
Gyélbotines (Ki-tsong)
Badu
Ye-tche
Khanpou
Gaiwan
Siao Wei-si
Po-ki-siun
Kitchra
Kahatang
Loutien (Lodu)
Tsokhatang
Pondzéra
Kia-yi
Rongsha
Panguéla
Pondang
Latsa
Tasso
Kiapé
Hongpou
Latsa
Tséré tong
Bonga
Khionatong
Tchréldang
Tsekou
Padong
Long-pou
Menkong
Rodou
Tinschu
Khiodjrou
Lakongra
Tchrangcha
Djranquen
Songthang
Chen
Déchin
Kapou
Rata
Tchrago
Houla
Kochu
Mapatines
Dong 2.750
Djroula 3.600m
Ndiumda 2.250m
Khiong
Khiongpou 3.000m
Tongtines
Napou
Pamé
Légende:
Cols
Lamaseries
+ Missions catholiques
Fleuve - Rivière
Routes suivies
Frontières
0 10 20 30 40 50 kilm.
99° Est de Greenwich



Horaire du circuit Yerkalo — Bonga — Lou-tseu kiang — Tsekou — Atentseu — Yerkalo.

Yerkalo — Pont de Pétines	1 h.
Lhagong, sommet	2 »
Tchrangts'o	1 » 15
Tchrangts'o Dila	3 » 45
Pitou	3 » 15
Pitou — Pont de Eurkhio	1 »
Khioméla	1 »
Latchrong	0 » 30
Oua	3 » 30
Ka	2 » 30
Ka — Rata	1 »
Tchtagou	0 » 30
Sommet de la colline	1 » 30
Longpou	1 » 10
Tchrana	1 » 10
Tchrana — Khiodjrou	4 »
Lakongra	1 »
Aben	2 »
Aben — Bonga (aller)	4 » 30
Aben — Lakongra	2 »
Longpou	4 » 30
Songtha	1 » 15
Songtha — Solola	5 » 30
Haut Khionatong	6 »
Vallée — Résidence de la Mission catholique	1 » 30
Résidence de la Mission catholique — Salouen	0 » 30
Pont de Padou	1 »
Tchrongteu	2 »
Tchrongteu-Pont	0 » 30
Tchrédang	1 »
Alola, sommet	2 » 45

Vallée de Doyong	0 h. 45
Bahangtines	0 » 30
Bahang	0 » 45
Bahang — Ghineserla	3 »
Seroualongba	1 » 30
Pied du Sila	1 »
Sommet	1 »
Bechiatong	2 » 15
Pied du Tchrana	1 » 30
Niapatong	0 » 30
Tsedjrongt	1 » 30
Tsedjrongt — Sankias	1 »
Fang-fou-p'ing	1 »
Kétong	1 »
Dolong (gorges)	1 »
Londjreu	2 » 30
Latsa	1 » 10
Latsa — Jetsi	1 » 30
Gonia	1 » 15
Kiapé	1 » 20
Ndiumda	1 » 30
Atentseu	4 »
Atentseu — Djroula	0 » 40
Dong	2 » 15
Mapatines	2 » 30
Kochu	2 »
Kochu — Kiong	3 »
Tongtines	2 » 15
Napou	1 » 10
Tso	2 » 15
Pamé	1 » 15
Pamé — Chitines	3 » 15
Pou-yong-kong	2 »
Zeulong	1 » 20
Pétines	2 » 40
Yerkalo	0 » 40

III. — Excursion au Ts'arong.

Nous quittons Yerkalo le 12 septembre 1921. Yerkalo est un plateau situé sur la rive gauche du Mékhong, à 200 mètres au-dessus du fleuve. Il est séparé de Pétines, centre de la sous-préfecture chinoise de Yen-tsing, par le profond ravin de Dzongké. Pour passer sur la rive droite du fleuve, il nous faut glisser sous le pont de corde qui relie les deux rives : en été, c'est le seul moyen de communication. Le câble de bambou, attaché à deux pieux profondément enfoncés dans le sol, mesure environ cent brasses de longueur. Les mulets, peu habitués à ce mode de locomotion, pendent lamentablement ou gigotent comme pour chercher un point d'appui. Souvent ils ne peuvent atteindre le but ; il faut les tirer à l'aide d'une courroie passée dans la glissière, jusqu'à ce qu'ils puissent toucher le sol et être détachés. Les hommes remontent la courbe à la force des poignets.

Du pont, nous gagnons le village de Kiatha, qui dépendait naguère du Tibet. La Chine, après sa conquête de 1720, n'avait gardé sur la rive droite du Mékhong que l'enclave des salines. Le Mékhong roule ses eaux dans un étroit couloir où souffle un vent perpétuel. Les deux rives du fleuve sont couvertes de terrasses, les unes creusées dans le flanc de la montagne, les autres bâties sur pilotis. Actuellement, cette étrange cité est morte ; par suite de la crue du fleuve, les puits sont recouverts d'eau salée, et la tâche des rares salinières (seules les femmes se livrent à ce travail) consiste à tremper des pilots et des chevrons dans de vastes citernes, puis à en extraire le sel dont ils s'imprègnent.

De Kiatha, il ne faut pas moins de deux heures de marche pour atteindre le sommet de l'arête. A mi-côte, nous laissons reposer nos mulets. Une vieille femme sort de la maison que nous menaçons d'envahir et, les pouces levés vers le ciel, nous conjure de ne pas entrer : elle a un malade chez elle. La croyance populaire veut que la maladie s'aggrave du fait de la présence d'un étranger ; aussi trouve-t-on parfois sur le sentier qui conduit à la maison d'un malade quelques pierres destinées à arrêter les visiteurs.

Un sentier en zigzag nous conduit aux ruines de Lhagong. Cette lamaserie, jadis puissante, perchée sur une arête à 1000 mètres au-dessus du Mékhong, commandait les vallées du Mékhong et de Kionglong et fermait la route du Ts'arong. Durant les révoltes de 1907, 1912 et 1918, elle servit de retranchement aux troupes de Lhassa ; les Chinois l'incendièrent. Quelques fermiers cultivent les rares champs qu'un ingénieux système de canaux permet d'arroser.

Tchrangts'o, dernier hameau en territoire chinois, se trouve au confluent de deux torrents, dont l'un venant du S.-O. prend sa source au Dila.

Le sentier longe ce torrent, dans une vallée étroite et boisée. Les bouddhistes ont gravé dans l'écorce des plus beaux arbres la sentence sacrée *Oṃ maṇi padme huṃ*. A l'orée de la forêt, la vallée, couverte de rhododendrons nains, s'élargit. A notre gauche, des pics neigeux s'enfoncent dans les nuages.

La passe du Dila est près de là ; le froid y est vif et la terre gercée. Depuis 1918, le Dila forme la limite provisoire entre la Chine et le Tibet.

De cette passe, nous descendons en pente douce vers la vallée du Eurkhio ou de Ts'aoua. Le ravin est inhabité ; les premières maisons se trouvent au confluent du torrent avec le Eurkhio. Cette rivière prend sa source sur les plateaux de Pachu, un peu au Sud de Chamdo, et arrose les villages de Dzogong et de Tchrayul. Elle est profondément encaissée ; les montagnes qui la bordent sont abruptes et les terrains de culture très rares.

Le village et la lamaserie de Pétou sont contruits sur une terrasse. Nous mettons pied à terre dans la cour d'une ferme, tandis que du toit voisin une vieille crie à tue-tête que le maître de la maison est absent. Les Tibétains sont d'ordinaire fort hospitaliers envers les personnes de leur connaissance, mais n'accueillent des étrangers qu'à contre-cœur. Quelques lamas s'entremettent pour nous faire recevoir ; le maître de maison n'était pas loin et la glace est vite rompue. De nombreux visiteurs nous apprennent que les trente familles du plateau sont fermières de la lamaserie et que la vallée de Ts'aoua, qu'il ne faut pas confondre avec la sous-préfecture voisine de Ts'arong, dépend de la sous-préfecture de Tchrayul.

Nous descendons sur les bords de la rivière, que nous passons sur un pont en encorbellement, long de 30 à 35 mètres. La route monte insensiblement au col de Khioméla « Col sans eau » ou Tchraméla « Col sans rocher », limite de la sous-préfecture de Ts'arong. L'ayant atteint, nous retrouvons devant nous le Eurkhio que nous avions quitté une heure plus tôt. Il a fait une première boucle au Sud et en fait une seconde à la hauteur du col de Tchraméla, cherchant dans ce chaos de montagnes sa route vers la Salouen.

La descente sur le village de Latchrong « village du col » est rapide ; à partir de ce village, la route, construite à flanc de montagne, remonte le Eurkhio qui roule ses eaux 500 mètres plus bas, dans une gorge étroite et désolée. A l'entrée d'un plateau se trouve le village de Oua ou Ouabo, composé de trois hameaux. Les maisons, une trentaine environ, sont bien construites et spacieuses. Oua est sur le passage des pèlerins du Dokerla, dont l'itinéraire a été suivi par M. J. Bacot en 1907.

De Oua à Ka ou Kapou, la route est excellente. Nous croisons un groupe de pèlerins revenant du Dokerla ; ils en rapportent quelques bambous qu'ils lieront à l'une des colonnes de leur cuisine. Ka est une étroite plaine en bordure du Eurkhio. Chacune des 14 familles de ce village possède un métier à tisser ; les lainages du Ts'arong (*ts'ala*), jarretières et ceintures, sont particulièrement estimés.

A l'extrémité du village, un pont de bois relie les deux rives du Eurkhio. Au village de Rata (9 familles), à 4 kilomètres de Kapou, un zélé milicien réclame notre passeport ; après force palabres, il se laisse persuader que pour avoir pu voyager pendant plusieurs jours en territoire tibétain, il faut bien que nous soyons en règle. Derrière un monticule se cache le hameau de

Tchrago (5 familles). Comme l'indique son nom, Tchrago est situé à l'entrée de gorges; la rivière qui vient du Nord coule entre deux lignes de rochers. Arrêtée dans sa course vers la Salouen par la colline que nous allons escalader, elle fait une boucle et remonte vers le Nord.

Le sentier en lacet traverse une forêt; la côte est raide mais courte; une heure et demie à peine suffit à la gravir. Du sommet, nous dominons la vallée de la Salouen, et la chaîne de montagnes séparant cette vallée de la branche orientale de l'Iraouaddy se déroule devant nous. La pente méridionale, que nous descendons, est dénudée. Dans le ravin de Longpou, nous rencontrons un nouveau groupe de pèlerins, poussant devant eux quelques ânes chargés de leur viatique. Ils suivront notre route jusqu'à Oua, passeront dans la vallée du Mékhong par le col de Choula, franchiront le fleuve au pont de corde de Mapatines et de là gagneront Atentseu; puis ils descendront sur Latsa, passeront de nouveau le Mékhong et rentreront dans le bassin de la Salouen par le Dokerla. Leur pèlerinage, qu'ils sont tenus de faire à pied pour s'en assurer tout le fruit, durera de 18 à 20 jours.

L'étroite vallée de Longpou est bien cultivée et le maïs y est superbe. Sur les bords du fleuve, les cactus poussent au milieu des rochers.

Menkong, chef-lieu de la sous-préfecture de Ts'arong, n'est qu'à une heure de Longpou, sur la rive droite de la Salouen. De Menkong, une route se dirige vers le Dzayul et l'Assam. Menkong est le groupement le plus important de la région (70 à 80 familles). Dans ses environs se trouve la lamaserie Taguié, qui joua un rôle important lors de la persécution de 1865.

La plaine de Tchrana fait suite à la vallée de Longpou. Elle tire son nom des rochers bordant l'entrée de la gorge voisine. Un douanier du village de Tchrana défend au maire de nous procurer un conducteur. La soirée se passe en pourparlers; nous prions le douanier d'envoyer à l'occasion nos cartes au gouverneur de Kiangkha, qui nous autorisa de vive voix, l'an dernier, à passer par le Ts'arong pour nous rendre au Lou-tseu kiang chinois; cette allusion suffit à le calmer.

La route de Tchrana à Lakongra suit la rive gauche de la Salouen (Ngulkhio tibétain). Ce fleuve est large de 120 à 150 mètres aux eaux calmes. Il serait certainement navigable toute l'année, mais en été les indigènes préfèrent les ponts de corde aux pirogues. La population est du reste très clairsemée. De Tchrana à Lakongra, sur une étendue de 20 kilomètres, on ne rencontre sur la rive gauche que le hameau de Khiodjrou « Eaux chaudes », dont les deux ou trois maisons ne sont habitées qu'au temps de la moisson. Sur la rive droite, les trois hameaux de Rodou, Tinechu et Tchrangchi ne comptent pas une population totale de 20 familles.

Lakongra, au confluent de la rivière de Bonga et de la Salouen, est un petit temple flanqué d'un immense stûpa qui l'écrase. Le temple disparaît sous un amas d'ex-voto déposés par les pèlerins. Sous le portique du stûpa (*khieutun*), nous trouvons un peu de fraîcheur. Le gardien du temple, un lama

de la région de Song-p'an 松潘 au Sseu-tch'ouan, se met gracieusement à notre disposition, cependant qu'un groupe de géants du Niarong (Tchan-touei) fait le tour des édifices et offre ses hommages à la divinité dont la statue orne le temple.

La rivière de Bonga roule rapide dans une gorge. Sur les rochers qui bordent la route, la formule sacrée et d'autres sentences bouddhiques se multiplient comme des affiches de réclame. Après deux heures de marche, nous arrivons sur le plateau d'Aben. Le village de ce nom, à moitié tibétain et à moitié lou-tseu, compte 9 familles qui vivent plus sur les pèlerins que du produit de leurs champs ; il fut jadis chrétien et nous y recevons une large hospitalité.

Sur les indications de notre *népo* (maître de maison), nous entreprenons la découverte de Bonga. Un sentier nous conduit dans une petite plaine et se termine là. Nous retrouvons la route qui disparaît bientôt sous les herbes. Nous nous croyons égarés et en désespoir de cause rentrons à Aben. Dans la soirée, une équipe d'ouvriers descend de la montagne ; ce sont des miliciens du Ts'arong inférieur. Ils sont chargés de garder la route ; leur chef les emploie à la construction d'une route nouvelle devant relier la passe du Dokerla au ravin voisin d'Aben. Le Dokerla est à une bonne journée d'Aben et forme la frontière du Yun-nan et du Tibet.

On nous procure enfin un guide pour Bonga. Nous suivons la même route qu'hier et, à travers de hautes herbes, atteignons le pont jeté sur la rivière de Bonga, un peu au-dessous de son confluent avec le torrent du Dokerla. Ce pont, long de 25 à 30 mètres, se balance d'une façon inquiétante sur le gouffre d'écume. La rivière coule ses eaux dans une gorge sauvage et boisée. Le sentier passe d'une rive sur l'autre pour contourner d'énormes rochers ; quatre ponts de bois en rejoignent les tronçons ; de même que le sentier, ils datent de 1860. Après quatre heures de marche, nous entrons dans une clairière ; à un coude du torrent, presque à l'extrémité de la vallée, se trouve le hameau de Bonga. La clairière mesure environ 2 kilomètres de longueur sur 500 mètres de largeur ; une partie en a été abandonnée. Nous approchons du hameau construit sur les ruines de l'ancien village chrétien. Actuellement, Bonga n'est plus habité que par 5 familles ; ces braves gens savent que jadis une colonie chinoise avait ouvert leurs terrains à l'agriculture, et notre hôtesse nous offre même des pommes de terre, grosses comme des noix, qui poussent à l'état sauvage au milieu de ses récoltes. L'ancien emplacement de la Mission se distingue facilement ; il est aplani et entouré de noyers et de poiriers. Les montagnes voisines sont très abruptes ; deux ruisseaux en descendent ; leurs eaux sont captées et servent à l'irrigation ; les champs sont mal entretenus. Au dire de nos hôtes, les routes qui rejoignaient Bonga à Khionatong et à Longpou sont abandonnées.

Nous revenons sur nos pas et de bonne heure sommes en vue de Lakongra. Les terrasses bordant la Salouen sont désertes. Sur la rive droite du fleuve, derrière une arête rocheuse, se cache le village de Djranguen ; il faut le

dépasser pour le voir. Quelques vastes maisons sont les habitations de deux riches marchands qui avaient monopolisé tout le commerce du Ts'arong inférieur et de la branche orientale de l'Iraouaddy. Ce monopole leur avait donné une situation privilégiée chez les Kieou-tseu, qui leur payaient tribut et leur fournissaient des esclaves. Récemment les Anglais, en prenant le contrôle du bassin de l'Iraouaddy, leur ont intimé l'ordre de cesser leurs exactions. De Djranguen, une route de montagne conduit au pays des Kieou-tseu, appelé en tibétain Khiongyul « Pays du vin ». Il paraît que les insouciants Kieou-tseu boivent dans la journée le vin fait le matin.

Les quelque trente maisons formant le village de Longpou sont disséminées dans une plaine longue et étroite, sur la rive gauche de la Salouen. La population est lou-tseu, d'où le nom de Ndia Longpou (Longpou des Ndia), par opposition à celui de Peu Longpou (Longpou des Peu ou Tibétains), qui est celui du territoire traversé par nous les jours précédents. Ndia « simple » est le nom tibétain donné à la tribu lou-tseu. Dans leur langue, les Lou-tseu s'appellent Noulamts'é. De la première syllabe *nou*, les chinois ont fait *lou* 潞, d'où Lou-tseu. Cette tribu vient des rives de l'Iraouaddy ; elle a conservé sa langue et son costume primitifs. Ce costume consiste en deux pièces de chanvre ; l'une sert de robe, l'autre, passée en écharpe sous le bras gauche, est retenue sur l'épaule droite au moyen d'une cheville en bambou.

Le village voisin, Songtha, à 5 kilomètres de Longpou, compte 28 familles lou-tseu ; les maisons, groupées sur le bord du fleuve, sont si rapprochées les unes des autres que les animaux ne peuvent qu'à grand'peine passer dans la ruelle. Les Lou-tseu de Songtha sont potiers et vanniers ; ils sont chargés de tresser les ponts de corde de la région ; on ne trouve d'ailleurs du bambou qu'à la frontière sino-tibétaine. C'est à tort que certains voyageurs ont prétendu que les ponts de corde étaient d'origine tibétaine. Ces ponts n'existent que dans les Marches. Dans le Tibet intérieur, le Fleuve Bleu, la Salouen, le Mékhong sont passés en barque ou sur des ponts à encorbellement. Tout porte à croire que les ponts de corde ont été introduits par les Lou-tseu des rives de l'Iraouaddy, pays du rotin, puis adoptés par les riverains du Mékhong, du Fleuve Bleu, du Yalong, du T'ong ho, là où croît le bambou. En hiver, les habitants de Songtha deviennent bateliers ; ils vont sur leurs pirogues légères vendre au Lou-tseu kiang le produit de leur industrie et le sel de Kiatha et en rapportent les céréales qui leur manquent. En été, la flotille est enfouie dans les sables et recouverte par les eaux du fleuve.

A Songtha, la Salouen entre dans les gorges ; une route creusée dans le rocher n'est praticable qu'en hiver, et encore faut-il avoir le pied sûr pour s'y aventurer. Par la route de la montagne, que nous suivons, la rampe est excessivement raide. Les Lou-tseu, n'employant ni chevaux ni mulets et ne s'embarrassant pas de lourds fardeaux, ont une prédilection marquée pour la ligne droite. La marche est particulièrement difficile dans les roseaux ; notre ascension n'en finit pas. Quand après cinq heures de marche nous allions parvenir

au col, nous fûmes arrêtés par un arbre couché en travers de la route ; impossible de le franchir ou de le tourner : il fallut le scier, et il ne céda qu'après une heure d'un travail acharné. Enfin nous atteignons le sommet du Solola, limite du Ts'arong tibétain et du Lou-tseu kiang chinois. C'est par ce col que le P. Renou entra au Tibet, le 21 septembre 1854.

Nous avons parcouru du Nord au Sud la sous-préfecture tibétaine du Ts'arong : elle s'étend sur environ 150 kilomètres et ne compte qu'une vingtaine de hameaux et une population totale de 5 à 600 familles. De ce nombre, 270 seulement sont tributaires ; les autres sont fermières des lamaseries ou esclaves de quelques riches propriétaires.

IV. — Esquisses tibétaines.

A. — *LA VIE DE FAMILLE.*

La maison tibétaine, avec ses murs de terre blanchis, sa terrasse, sa masse imposante, fait l'effet d'une citadelle. Elle est précédée d'une cour où l'on accède par une porte basse et qui, n'étant nettoyée qu'à l'époque des semailles, est généralement fort sale. Le rez-de-chaussée sert d'écurie ; une échelle, coches taillées dans un tronc d'arbre, conduit à l'étage. Celui-ci est composé d'une vaste cuisine et de quelques chambres éclairées par la porte, par d'étroites fenêtres et par une ouverture pratiquée dans le toit. La cuisine tibétaine sert aussi de salle à manger et de dortoir familial. Il ne faut pas en conclure qu'elle soit encombrée de meubles : le fourneau est son seul ornement. Le Tibétain s'assied et se couche sur le plancher ; en guise de table, il n'a qu'un escabeau. La batterie de cuisine comprend des marmites, des pots, un réchaud, une baratte à fabriquer le thé beurré et quelques pochons de cuivre. La vaisselle est inconnue ; chacun porte le bol de bois dont il se sert. Les chambres vides sont réservées aux hôtes de passage ou utilisées comme grenier. La terrasse, légèrement inclinée pour l'écoulement des pluies, sert d'aire à battre les céréales, à l'époque de la moisson. Un des côtés en est occupé par un hangar, parfois cloisonné et transformé en chambres. Les familles aisées aménagent l'une de ces chambres en chapelle. En été, pour éviter les puces et les punaises, toute la famille transporte son couchage sur le toit.

La maison tibétaine est vaste ; la richesse d'une famille est estimée d'après le nombre des colonnes de la charpente. Ces demeures seraient de beaucoup préférables aux maisons chinoises si elles étaient un peu mieux entretenues.

La femme est la maîtresse de ce domaine ; c'est elle qui détient les clefs du grenier. Elle assume du reste à peu près seule les travaux de l'intérieur et des champs. Le mari, quand il est chez lui, n'a d'autre souci que de boire, de manger, de nourrir ses chevaux ou ses ânes, de réparer les selles pour la prochaine tournée de commerce, et de flâner. Dans les champs, la

seule tâche qui lui incombe est le labour ; toutes les autres besognes, porter le fumier, semer, arroser, sarcler, moissonner, battre les céréales, sont réservées aux femmes, que les travaux d'intérieur n'occupent guère du reste. Nettoyer la maison consiste à donner un coup de balai au milieu de la cuisine ; on se garde bien d'enlever du plafond les toiles d'araignée et la suie, ou de blanchir les murs à l'intérieur. Il n'y a pas de vaisselle à laver ; chacun lèche son bol. Faire la cuisine, rien de plus facile : il suffit de faire bouillir le thé et de le battre dans la baratte pendant quelques instants avec du beurre et du sel. Tout Tibétain se charge de pétrir lui-même sa boulette de farine d'orge grillée (*tsangpa*). Laver et raccommoder les vêtements sont des opérations trop compliquées : on s'en dispense. Tous, du plus petit au plus grand, savent faire un lit, c'est-à-dire étendre une peau de yack et quelques loques autour du fourneau. Quant à la toilette, elle consiste tout au plus à se passer deux fois les mains mouillées sur la figure.

Les familles tibétaines sont nombreuses, mais décimées par la petite vérole et le manque d'hygiène. La femme s'honore d'être mère. Elle supporte allègrement les douleurs de l'enfantement ; après quelques jours de repos et de soins plus particuliers, elle reprend son travail ordinaire. Il est usuel d'oindre le crâne du nouveau-né de beurre et de suie, pour le protéger, dit-on. Dès que l'enfant peut sans inconvénient sortir de la maison, son heureuse mère ne se sépare plus de lui ; elle le porte sur son dos, enveloppé dans une large toile. Les parents aiment beaucoup leurs enfants ; s'ils ont une préférence, c'est généralement pour les filles. Ils les caressent, les couvrent de baisers, les lèchent même. Peu après la naissance, un lama est prié d'imposer un nom à l'enfant, nom d'une divinité bouddhique ou qualificatif bien sonnant. Ce nom lui restera pendant toute sa vie ; les filles le garderont même après leur mariage. Il n'y a pas du reste de nom de famille. Parfois, pour distinguer quelqu'un d'un homonyme, on fait précéder son nom de celui du hameau qu'il habite, ou on lui donne un sobriquet.

Dès qu'un enfant peut marcher, sa mère le confie à ses frères et sœurs. Il fait bientôt l'apprentissage de la vie, affronte l'ardeur du soleil et les cailloux du chemin. En hiver, il porte pour tout vêtement une robe faite de deux peaux de chèvre ; en été, garçon ou fille, il s'en débarrasse volontiers pour évoluer plus à son aise. La mère allaite son enfant jusqu'à la naissance du suivant ; il n'est pas rare de voir des enfants de cinq ou de six ans prendre encore le sein.

De bonne heure les filles sont initiées aux travaux des champs ; l'activité est la première qualité de la fille. Les garçons n'ont d'autre occupation que de paître les chèvres et de veiller sur leurs frères et sœurs plus jeunes. L'instruction donnée aux enfants est nulle. Les hameaux sont peu peuplés et séparés souvent par de grandes distances ; il est donc difficile d'ouvrir des écoles. Dans les petits centres, les Chinois en ont ouvert qui végètent ordinairement. Dans les campagnes, ceux-là seuls qui entrent à la lamaserie étudient, et avec eux, quelques rares enfants de familles aisées. Les enfants sont d'une

humeur quelque peu vagabonde et les parents se reposent complètement du soin de leur instruction sur le maître. Il n'est donc pas étonnant que les progrès soient peu sensibles. Pourtant il serait facile de les instruire avec méthode ; l'écriture tibétaine n'offre guère de difficulté, et avec un peu de bonne volonté un enfant pourrait s'en rendre maître en quelques semaines. Mais le maître lui fait apprendre sa leçon sans l'obliger à regarder son livre et développe sa mémoire au détriment de son intelligence. Il arrive qu'un élève ayant appris plusieurs livres ne peut même pas en lire un autre du même style, après deux ou trois ans d'étude. Pour apprendre à écrire, l'élève reçoit une planche qu'il enduit de cendre, et, à l'aide d'un morceau de bois taillé en pointe, reproduit tant bien que mal les lettres du modèle qu'il a sous les yeux. Rares sont les Tibétains capables d'écrire une lettre, même avec des fautes d'orthographe.

Jusqu'à l'âge de douze ou treize ans, garçons et fillettes ne se distinguent ni par le costume ni par la chevelure ; ils portent les uns et les autres le *kiouba* national et ont les cheveux ras. A partir de cet âge, garçons et filles laissent croître leur chevelure, mais en la tressant différemment ; le garçon enfile le pantalon, la fille ceint le tablier.

Les Tibétains sont excessivement sales ; ils n'en recherchent pas moins l'élégance. En certaines circonstances de l'année, ils se parent de vêtements de drap ou de soie, de chemisettes en filoselle, de bottes de laine multicolore. Toutes les couleurs se marient en leur costume, mais le rouge domine. Garçons et filles aiment les bijoux, bagues grossières et bracelets. Les femmes portent d'énormes boucles qui leur allongent démesurément le lobe de l'oreille et les font ressembler aux divinités bouddhiques. La chevelure, qui constitue leur principal ornement, est parfois divisée en une infinité de petites tresses réunies sur le dos et terminées par une fausse tresse en fil de soie. Le beurre sert de cosmétique, et, pour se préserver le teint, filles et femmes se frottent les joues avec du miel.

Vers l'âge de quinze ou seize ans, les garçons vont faire le commerce. Chaque famille possède quelques mulets ou au moins quelques ânes. En peu de temps ils ont parcouru toute la région, dans un rayon de 7 à 8 jours de marche. De retour à la maison, ils imitent leur père, c'est-à-dire qu'ils ne s'occupent de rien. Si par hasard leur mère les envoie couper du bois à la montagne, ils ne manquent pas d'emmener un ou deux ânes pour porter la charge ; seuls, disent-ils, les ânes et les filles peuvent descendre les montagnes avec une charge de bois sur le dos. Les parents surveillent fort peu leurs enfants ; le soir, personne n'est surpris de ne pas les voir rentrer au logis, ni ne s'inquiète de savoir où ils passent la nuit.

Chaque soir, à la veillée, tandis que les filles et les femmes filent la laine, les hommes narrent les incidents de leurs voyages, se communiquent les nouvelles, racontent des histoires souvent invraisemblables, apprennent des airs de danse, râclent du violon, dansent enfin si le cœur leur en dit Les jeunes filles mettent alors de côté leur pelote de laine et prennent part à la

ronde. A l'époque des moissons surtout, les veillées sont très animées. La flamme du foyer ou la torche de bois résineux éclairent seules la cuisine dont le plancher résonne sous les coups de bottes des danseurs.

Le Tibétain est joyeux et insouciant. Coucher sur la dure, voyager pendant des mois, subir les intempéries des saisons, rien ne l'effraie : c'est sa vie. La femme, aussi bien que l'homme, siffle ou chante en travaillant. On ne redoute que la maladie ou la disette. Quand on a du thé beurré et du *tsangpa* et que la santé est bonne, tout est pour le mieux. Malheureusement, les terrains sont de faible rapport ; souvent le grenier est vide bien avant la récolte. Il faut alors vivre d'expédients : les enfants entrent en service dans une famille plus fortunée, la maîtresse de maison emprunte. D'année en année, la situation s'aggrave ; on a peine à s'acquitter de ses dettes, les ânes sont saisis par les créanciers, la misère s'installe au foyer ; l'eau chaude remplace le thé beurré, les pousses de certaines herbes et les racines tiennent lieu de farine. Il ne reste plus qu'à partir ou à entrer comme esclave chez le créancier. L'esclavage n'est pas très pénible du reste. Certains le préfèrent même à la liberté, assurés qu'ils sont de leur subsistance ; ceux que tente la vie d'aventures ont la ressource de s'esquiver : les maîtres ne les poursuivront pas.

La maladie est encore plus redoutée que la misère, surtout si elle est contagieuse. Dans ce cas, beaucoup quittent momentanément leur logis et se retirent à la montagne, laissant les malades sans secours.

Les vieillards ne sont pas abandonnés et achèvent en paix leur vie au milieu de leurs enfants et petits-enfants. Leur grande occupation est de veiller sur les derniers-nés et d'entretenir le feu. Ils envisagent ordinairement la mort sans effroi et s'y préparent en récitant force *Oṃ maṇi padme huṃ* et en tournant leur moulin à prières.

B. — *MARIAGE. POLYGAMIE ET POLYANDRIE.*

A moins de raisons sérieuses, par exemple le manque de personnel, les parents attendent pour marier leurs enfants qu'ils soient aptes à diriger une maison. Aussi les jeunes gens ne se marient-ils qu'à un âge assez avancé : les garçons entre vingt et vingt-cinq ans, les filles entre dix-huit et vingt-deux. Les intéressés ne sont pas consultés sur le choix d'un parti ; ils n'ignorent pas toutefois les démarches de leurs parents, et si le parti ne leur agrée point, ils savent faire valoir leurs droits. Comme, en règle générale, les propriétés ne sauraient être morcelées, les parents de nombreux enfants s'ingénient à les marier dans des familles étrangères et n'en réservent qu'un ou deux pour leur succéder. Souvent la mère se séparera de ses fils et gardera une fille à laquelle elle choisira un mari, plutôt que de s'exposer à prendre une bru qu'elle ne pourrait mener à sa guise. Les enfants qu'on ne peut installer sont libres

de chercher eux-mêmes une voie : ils entrent à la lamaserie ou se marient ; si possible, la famille leur transmet un ou deux champs qu'ils ne peuvent aliéner et qui devront lui revenir à leur mort. Certaines filles laissées pour compte s'unissent aux Chinois, marchands ou soldats ; d'autres, sans se marier, ne se vouent pas pour autant à la virginité. Les prétendants ne manquent pas, tant parmi les jeunes gens se trouvant comme elles dans l'embarras que parmi les hommes mariés. Quand leur amoureux est libre, ils mènent la vie commune ; s'il est déjà marié et que la fille devienne mère, la parenté de celle-ci oblige le père à subvenir à l'entretien de l'enfant. Ordinairement il ne fait pas difficulté à reconnaître la paternité et recevra volontiers sous son toit l'enfant né de son union illégitime. C'est ainsi que bon nombre de femmes n'ayant jamais été mariées ont une nombreuse postérité, conçue au hasard de leurs rencontres. Elles n'en tirent pas gloire mais n'en éprouvent pas de honte non plus, et aucune n'est tentée de recourir à l'avortement.

La société laïque est divisée en quatre classes : tributaires, fermiers, esclaves et mendiants. Les parents cherchent à marier leurs enfants dans la classe correspondant à la leur. Quand ils ont jeté leur dévolu sur une jeune fille ou un jeune homme, ils chargent des parents ou des amis de tâter le terrain. Si les négociations ont des chances d'aboutir, les mêmes intermédiaires font la demande en mariage. Ils offrent en présent un *kata* et une cruche de vin doux. On discute la composition du trousseau et de la dot, puis chacun des assistants trempe ses lèvres dans une tasse de vin : les fiançailles sont dès lors conclues. Si l'un des contractants désirait les annuler, il serait passible d'une amende, consistant en toile ou en quelques pièces de monnaie. Après leurs fiançailles, les jeunes gens se rencontrent volontiers, et personne ne s'en soucie.

Pour fixer le jour du mariage, les deux familles ont recours au ministère des lamas. A l'approche de ce jour, la famille du fiancé envoie ses cadeaux, vêtements et bijoux, à celle de la jeune fille. Elle y ajoute parfois une certaine somme d'argent : c'est une invitation à rendre le double ; souvent les espoirs sont déçus !

Le jour du mariage, parents et amis des deux familles se réunissent chez la fiancée et apportent, qui en argent, qui en nature, quelques cadeaux dont il leur sera tenu compte dans une circonstance analogue. La jeune fille, parée de ses plus beaux atours et le visage recouvert d'un voile rouge, est assise dans le groupe de ses adulateurs. Les plus beaux parleurs formulent des vœux de bonheur. Quelques rasades de vin excitent l'appétit et les domestiques servent un repas composé de viande et de riz. Puis la fiancée, accompagnée de ses amies, quitte la maison parternelle, soit à pied, soit à cheval. A la porte, les envoyés du fiancé simulent un premier enlèvement, auquel s'oppose le cortège de la jeune fille. Pendant que la fiancée s'éloigne, ses parents et amis restés à la maison montent sur le toit et supplient le bonheur de ne pas s'éloigner (*iong ma ndjro*). Les parents et amis du fiancé leur font écho en criant : Que le

bonheur vienne à nous (*iong hou*) ! Sur le parcours, à chaque détour du chemin, jeunes gens et jeunes filles simulent encore l'enlèvement de la fiancée, que protègent ses filles d'honneur.

Le cortège arrive à la maison du fiancé. On a étendu devant la porte un tapis sur lequel la croix symbolique du bonheur a été tracée, et près duquel la famille du fiancé a disposé un baquet rempli d'eau, une mesure de riz et une de blé, quelques boules de thé, etc. La fiancée prend place sur ce tapis et doit subir toute une série de discours. Les garçons et les filles d'honneur se partagent ensuite le riz, le thé et le blé, non sans s'asperger les uns les autres, tout en vantant la générosité des donateurs, ce qui est une façon tibétaine de se plaindre de leur ladrerie.

Le cortège prend d'assaut la cuisine. Au sommet de l'échelle qui sert d'escalier se trouvent encore un seau d'eau, une jarre de lait et la traditionnelle écharpe de félicité. Chacun de ces objets est un symbole. L'un des assistants pose le seau d'eau sur l'échine de la fiancée, signifiant par là qu'elle devra à l'avenir porter l'eau de la maisonnée. A la cuisine, la fiancée se prosterne devant le foyer et devant ses beaux-parents : la cérémonie du mariage est terminée sans que le fiancé se soit présenté.

Le même jour ou le lendemain, la famille du fiancé offre un banquet. Tous les assistants offrent leurs cadeaux, dont la liste est dressée. Les deux époux viennent saluer les convives. Après le banquet, les discours et les danses, les domestiques distribuent des galettes de riz recouvertes d'un large morceau de viande que les convives emportent chez eux.

Quelques jours après les noces, les nouveaux mariés vont saluer la famille de la femme et y font parfois un assez long séjour.

La polygamie, sans être aussi fréquente qu'en Chine, existe parmi les Tibétains. Assez ordinairement les concubines ne vivent pas au foyer du mari ; la femme légitime ne les y souffrirait pas. Choisies en général parmi les domestiques et les esclaves, elles sont installées sur des terrains qu'elles et leurs enfants cultivent. La polygamie est donc réservée aux riches.

Il arrive qu'une famille ayant deux filles, pour ne pas se priver de leur travail et ne pas diviser le terrain familial, leur donne un mari commun. Il n'est pas rare non plus qu'un vieux débauché prenne en même temps une veuve et sa fille nubile. Enfin les Tibétains, soit pour les besoins de leur commerce, soit pour le service des corvées, sont souvent sur les routes. Un petit cadeau à une maîtresse de maison ou à telle femme du voisinage les autorise à prendre des privautés et à s'installer à son foyer durant quelques jours. Le mari légitime ne l'ignore généralement pas, mais l'hôte ne prend sa place qu'en son absence.

La polyandrie existe, mais n'est pas, du moins dans les vallées, aussi fréquente que certains voyageurs l'ont prétendu. Les familles où se trouvent deux ou trois fils à marier sont assez rares ; n'ont-elles pas du reste la ressource d'envoyer un ou plusieurs de leurs enfants à la lamaserie ? Le cas existe pourtant et s'explique toujours par l'impossibilité de morceler la propriété. Les

terrains qui suffisent à peu près à l'entretien d'une famille nombreuse, grâce au travail de tous, n'y suffiraient plus, si famille et terrains étaient divisés. Une seule femme est donc alors destinée à être l'épouse de deux ou même de trois frères. Dans bon nombre de cas, elle a vite fait son choix parmi ses maris. L'élu reste à la maison tandis que les autres vont faire le commerce ou sont préposés à la garde du troupeau. Les enfants désignent ces derniers sous le nom d'oncles et réservent l'appellation de père au préféré de leur mère.

La polyandrie serait plus fréquente dans les pâturages, par suite de la difficulté pour la femme de vivre et de procréer sous un climat rigoureux.

On rencontre encore des cas curieux, celui de deux amis dont les intérêts sont communs et qui ne prennent qu'une seule femme, ou bien celui d'un tiers entrant comme nouveau mari dans un ménage déjà constitué. Ces sortes d'unions n'existent qu'autant que les intérêts sont communs, et souvent le mari trop complaisant se voit chassé et par son associé et par sa femme.

En résumé, la polygamie et la polyandrie sont le plus souvent motivées par la situation économique de la famille.

Le divorce est en usage au Tibet ; la mauvaise conduite d'un des conjoints en est l'occasion. Comme partout ailleurs, le mari exige de sa femme une bonne conduite, au moins relative, dont lui-même ne donne pas toujours l'exemple, d'où disputes, coups et séparation. La femme répudiée rentre dans sa famille ; le mari lui rend sa dot et partage avec elle les enfants nés de leur union. Il ne tarde pas à prendre une autre compagne, et la femme l'imite, surtout si elle est jeune. Mais parfois l'expérience lui paraît concluante : elle se coupe les cheveux et devient bonzesse soit dans sa famille, soit dans un couvent. L'opinion publique condamne la viduité, de même que la virginité. Le mot de veuve est considéré comme une injure. Il est assez curieux de constater que, dans un pays où le célibat des lamas est honoré, la virginité et la viduité le soient si peu.

C. — *FÊTES.*

Les deux cycles employés par les Tibétains correspondent aux cycles chinois. Celui de 12 ans, connu de tous, est d'un usage courant. Dans celui de 60 ans, les 12 « branches » du cycle chinois sont remplacées par les douze animaux du cycle de 12 ans et les cinq éléments : bois, feu, terre, fer et eau, pris au masculin et au féminin, font l'office des 10 « troncs ». Cependant, les calendriers chinois et tibétain ne concordent pas toujours, tant sur le nombre des jours du mois que sur la place du mois intercalaire.

Le mélange des races à la frontière sino-tibétaine donne aux fêtes du nouvel an un cachet spécial.

Les Chinois, comme partout ailleurs, poursuivent leurs débiteurs et fuient leurs créanciers à l'approche du premier jour de l'an. Ce jour là, ils font assaut de politesse et se réunissent pour des banquets.

Les Tibétains, qui ne font rien sans consulter les sorts, célèbrent le nouvel an en famille, à la date que leur indique le lama. Dans les derniers jours de l'année officielle, ils badigeonnent, soit en blanc, soit en jaune, soit en jaune avec raies blanches, suivant leur rang, l'extérieur de leurs maisons. Dans les contrées devenues chinoises, la règle est moins stricte. Si le jour de l'an officiel correspond à une étoile défavorable, les lamas en changent la date et ce n'est qu'après les 20 jours de fêtes réglementaires qu'on revient au calendrier normal.

Les fêtes commencent par des danses masquées qui durent trois jours. Le 29 de la 12e lune, ces danses se terminent par un sacrifice de fin d'année et une cérémonie d'adoration des livres sacrés (*Bomg tangba*). Le Buddha vivant de la lamaserie la plus proche asperge d'eau lustrale les fidèles prosternés. Chaque famille a eu soin de préparer quelques pâtisseries et passe la dernière nuit de l'année en festins. La croyance populaire prétend que pendant cette nuit un diable vient marquer d'un signe ceux qu'il trouve trop légers.

Les Tibétains n'ont pas de formule pour exprimer les souhaits de bonne année. Les adultes se dispensent d'en présenter et les enfants se contentent de se rendre dans les familles voisines ou amies qui leur distribuent pâtisseries et morceaux de viande.

Le 2, les salinières en grands falbalas vont balayer le sel de leurs terrasses. L'eau exposée à l'air depuis deux ou trois jours a donné un sel plus blanc, le sel de la bonne fortune. Ce sel est mis en réserve ou offert aux amis.

Durant les jours suivants, la plupart des familles vont brûler de l'encens sur les hauteurs voisines, et les gens aisés invitent parents et amis à un banquet. On danse, on chante et on boit, et il n'est pas rare que les réunions se terminent par des rixes. Dans les villages un peu importants, la jeunesse passe les nuits en danses et en débauches Enfin, le 15 de la lune, la fête de la conception de Çākyamuni réunit les bouddhistes à la lamaserie pour l'imposition des mains. Pendant les vingt jours que durent les fêtes, le travail n'est jamais complètement interrompu.

*

Les Mossos tiennent à passer convenablement les premières semaines de l'année ; pour se procurer de l'argent, ils en emprunteront, s'il le faut, à gros intérêts, hypothèqueront même leurs champs, d'où le nom de « mois de la folie des Mossos » donné au dernier mois de l'année. Les Mossos ont adopté la plupart des coutumes tibétaines, mais ils ont conservé le sacrifice du porc céleste qui leur est propre. Dans le voisinage de chaque village mosso se trouve une enceinte à ciel ouvert. Quelques jours avant le premier de l'an, les murs en sont relevés et badigeonnés. Si l'enceinte n'est pas entourée d'arbres, la famille qui doit fournir le porc, y plante trois branches ; puis on immole à l'intérieur de l'enceinte un coq dont le sang est répandu sur les arbres ou sur les branches. Le sacrifice a lieu le 5 de la 1ère lune. Avant l'aurore, le porc est enivré et porté dans l'enceinte. Sur le parcours et durant toute la cérémonie, il est interdit de parler une langue autre que le mosso. Au point du jour, le porc

est tué et cuit. Les aruspices examinent alors les entrailles et les omoplates de la victime, et les familles du village se partagent la viande. La même cérémonie se renouvelle trois jours plus tard.

A l'époque où fleurit le sarrasin ont lieu, durant trois jours, les danses connues sous le nom de *yarnékhiang*. Les rôles sont partagés entre les jeunes gens du village. Le sujet est d'ordinaire un fait historique ou mythologique. Les familles riches passent ces trois jours sous la tente et invitent leurs connaissances à partager leur abri.

Le 8 de la 11[e] lune, les familles tibétaines s'offrent mutuellement des boulettes de farine dites *dzona*.

Les autres fêtes ont lieu à la lamaserie et seront décrites ci-dessous à l'article *Religion*.

D. — *MOBILISATION.*

La mobilisation est une opération peu banale. Comme le brigandage règne à l'état endémique, elle se répète assez régulièrement deux ou trois fois par an. Quand le danger paraît sérieux, le sous-préfet envoie une cartouche aux maires des villages pour les avertir de tenir la poudre sèche et les convoquer à la sous-préfecture. Les maires se réunissent d'abord en conciliabule, puis se rendent à l'invitation du sous-préfet. A toutes les phrases qui tombent des lèvres de son interprète, ils répondent invariablement *lasso*, terme vague correspondant au chinois *tsieou che* « c'est bien cela ». A l'issue de la séance, ils se réunissent de nouveau pour trouver un moyen d'éluder les ordres de leur supérieur, puis rentrent dans leurs villages. Un cri strident réunit leurs administrés. Chaque village a son « état-major » d'hommes ou de femmes à la langue bien pendue qu'on qualifie de « penseurs ». Le thème des discours est invariable : nous payons l'impôt et faisons la corvée, la Chine nous doit protection ; si les soldats ne sont là que pour manger leur solde, ils n'ont qu'à nous remettre leurs fusils et à rentrer en Chine. On ne manque pas, en général, d'attribuer aux soldats tous les maux, voire même de les rendre responsables des intempéries et du mauvais état des récoltes. Pour éclaircir les idées, la tabatière et le bol de vin d'orge circulent dans les rangs. Il est enfin convenu de faire acte de loyalisme, et après quatre ou cinq jours chaque village a mobilisé une dizaine de gardes nationaux. Ils s'acheminent vers le centre du district avec leurs fusils à mèche et des cornes à poudre vides. Nouvelles palabres : le peuple est appelé à souscrire pour l'achat des munitions. Le principe est essentiellement démocratique : chaque famille doit apporter la même contribution, sans égard à la fortune personnelle. Les pauvres en sont parfois réduits à hypothéquer leurs champs, leurs habits, leurs bijoux. La somme fixée est enfin réunie. On découvre alors quelques livres de poudre achetées dans une circonstance analogue, et la souscription permet aux « penseurs » et aux mobilisés de faire ripaille. Cependant les nouvelles sont de plus en plus inquiétantes ; les

bandes approchent et ont déjà pillé tel village. La garde nationale a mission de surveiller les routes et les passes. Les soldats chinois partent à leur tour avec une troupe de corvéables chargés de leurs bagages, parfois même de leurs fusils. Quelques gardes déserteurs rentrent au village ; ils n'ont pas vu l'ennemi, mais ne parlent qu'avec plus d'assurance de la supériorité de son armement et de son effectif. La population affolée se prépare à fuir. Où se retirer ? Les devins n'osent se prononcer ; les familles influentes donneront le branle, il n'y aura qu'à suivre. Qu'une mauvaise nouvelle se répande et il ne restera plus dans le village que les chevaliers d'industrie. Les gardes nationaux laissent aux soldats chinois le soin de repousser les brigands et rejoignent leurs familles. Quand l'orage est passé, les fugitifs rentrent dans leurs villages, et ainsi finit la comédie jusqu'à la mobilisation suivante.

E. — *EN VOYAGE.*

Le Tibétain aime la vie au grand air et les voyages : marchand, corvéable, pasteur, pèlerin ou mendiant, il passe la majeure partie de l'année hors de son village.

La plupart des familles tibétaines possèdent des mulets, des ânes ou des yacks qui constituent leur principal capital. Ordinairement les familles d'un même village organisent en commun les voyages de commerce, formant des caravanes assez importantes. Elles consultent les sorts pour fixer la date du départ et font absorber aux animaux de la caravane une certaine quantité de beurre fondu qui a, dit-on, la vertu de fortifier le mulet, voire même de raffermir son sabot! Le jour du départ est une fête pour tous. Les muletiers ajoutent à leur accoutrement ordinaire un long sabre qu'ils passent dans leur ceinture, une boîte à amulettes plus ou moins ornée et souvent un fusil à mèche terminé par une fourche. En hiver, ils se coiffent d'une peau de renard dont la queue est élégamment rejetée sur leur dos. La caravane s'ébranle dans le sentier du village. Un mulet à la tête enrubannée ouvre la marche; les muletiers prennent leur place dans le convoi. La gaieté règne bientôt. Les muletiers ont en tout pays un besoin instinctif d'user leur salive ; ici ils chantent, sifflent et marmottent des prières, tout en lançant des injures aux bêtes de somme retardataires ou des quolibets à l'adresse de leurs compagnons. Quand la chaleur devient trop forte, ils se débarrassent de leur *kiouba* et présentent à l'ardeur du soleil leur buste patiné par la sueur et la crasse. La marche est lente, surtout si la caravane se compose en partie de yacks. La route est large dans les forêts ou les pâturages, mais généralement étroite et dangereuse dans les ravins ou sur le bord des fleuves. Il faut alors redoubler de vigilance, diriger les mulets, les décharger même pour éviter des accidents. Si d'aventure on rencontre une autre caravane, il est souvent nécessaire de retourner en arrière pour lui laisser le passage libre.

Partout où se présentent les vestiges d'un campement, l'eau d'un ruisseau, de l'herbe tendre ou quelques arbres invitant le voyageur au repos, les animaux sont rapidement déchargés de leurs fardeaux, tandis qu'un des muletiers prépare le feu. Trois pierres remplacent le trépied ; la marmite ronronne ; on fait cercle autour du foyer et sans hâte chacun pétrit dans son bol la boulette de farine. Pour éviter toute jalousie, les morceaux de viande sont tirés au sort. Après deux ou trois heures d'arrêt, bêtes et gens bien lestés se remettent en marche.

Les Tibétains ne manquent pas d'adresser la parole aux personnes qu'ils croisent. Si le passant est un homme respectable, la politesse exige qu'on ramène le vêtement sur les épaules et qu'on déroule la tresse sur le dos. Certains se grattent la tête et tirent la langue ; la plupart tendent les mains en s'inclinant légèrement. Les cavaliers mettent pied à terre.

La caravane campe de bonne heure, soit dans le voisinage d'un village, soit dans une clairière. Le Tibétain en voyage n'est pas très scrupuleux. Malheur au mouton ou à la chèvre qui se fourvoie dans le campement : sa chair fournira un supplément au menu ordinaire. Si le propriétaire réclame, il faudra bien l'indemniser ; s'il constate le vol après coup, il ne lui restera qu'à appeler les malédictions du ciel sur les coupables : quelques pierres empilées attesteront qu'il a chargé le ciel de le venger. Les esprits timorés ont un curieux moyen de détourner le courroux céleste : au premier ruisseau qu'ils rencontrent, ils jettent dans l'eau quelques poignées de sel.

Les marchands couchent à la belle étoile, parce qu'ils ne trouveraient guère dans les villages la paille ou l'herbe nécessaire à leurs bêtes de somme, mais le voyageur est généralement bien accueilli dans toutes les familles. A son arrivée, s'il est connu, il est reçu sur le seuil par la maîtresse de maison, suivie bientôt de toutes les filles de service qui s'empressent autour de lui, dessellent les animaux, déposent les charges, soignent gens et bêtes. Dans la soirée, la maîtresse de maison vient offrir ses cadeaux, laitage, œufs, vin d'orge ou noix, et entamer une conversation qui peut durer une partie de la nuit. Le lendemain, à la première heure, tout le monde est sur pied et commence sa journée par le déjeuner. Dans un pays où l'air est très vif, il est prudent de se bien nourrir avant de partir. Toute la maisonnée est de nouveau mobilisée pour porter les bagages et seller les animaux. La maîtresse de maison avance la monture de son hôte et lui met le pied à l'étrier, en l'invitant à ne pas dédaigner son hospitalité au retour et à chevaucher sans hâte.

Le marchand tibétain connaît toutes les roueries : mouiller la laine, les peaux, le sel, mélanger de la terre au sel, frauder la douane, sont ses opérations les plus ordinaires. Arrivé au but de son voyage, il s'en remet au soin de son hôtelier, qui le nourrira pendant son séjour, mais prélèvera une commission sur la vente de ses marchandises. Les auberges tibétaines de Ta-tsien-lou vivent de ce trafic. Ordinairement le commerce se fait par échange. Le

Tibétain est un peu lent dans ses calculs et laisse l'acheteur compter. Il se gardera bien de le reprendre s'il se trompe en sa faveur, mais dans le cas contraire saisira son chapelet qui lui sert d'abaque et lui démontrera l'erreur.

Les familles tributaires doivent la corvée aux autorités chinoises. La plupart gardent à cet effet le cheval le plus vieux de leur caravane. Ce cheval, au harnachement assez pauvre (il se compose d'une selle de bât, de deux courroies en guise d'étriers, d'une longe servant de bride, d'une croupière et d'une sous-ventrière à l'avenant), est destiné à un soldat chinois. Et le fils de Han d'enfourcher son coursier, qu'il ne quittera pas une seconde, même dans les casse-cou ; en plein hiver, il se gèlera plutôt que de faire quelques pas pour se réchauffer. Pour ramener les animaux, le village délègue quelques garçons ou filles de ferme qui servent en même temps de domestiques aux brillants cavaliers. A chaque village, les Chinois doivent changer de monture et rétribuer les corvéables. Il fut un temps où des malédictions tenaient lieu de tout paiement ; aujourd'hui les corvéables ne s'en contentent plus.

Les pasteurs sont essentiellement migrateurs. Ils passent d'une vallée dans l'autre avec leurs troupeaux, et la rigueur de l'hiver ne les ramène que pour deux ou trois mois au plus dans leurs villages.

La corporation des mendiants se recrute parmi les cultivateurs qui n'ont pu payer leurs dettes, les brigands et les filous que la justice poursuit, enfin les individus que tente l'inconnu. Ils vivent à la belle étoile, dansent, volent, ou se livrent au commerce.

F. — *LA PROPRIÉTÉ, LES IMPÔTS ET LES CORVÉES.*

A plusieurs reprises, et non sans raison, le gouvernement chinois a attribué les troubles qui s'élèvent si fréquemment dans les Marches tibétaines aux impôts et aux corvées qui accablent la population indigène. Malheureusement, il n'a pu qu'indiquer le mal : la difficulté des relations, la quasi-indépendance de ses représentants l'ont empêché d'y remédier.

Dans les premières années du XVIIIe siècle, la Chine fixa les limites du Tibet au mont Ning-tsing et rattacha le territoire des dix-huit *t'ou-sseu* au Sseu-tch'ouan, ceux du Tchong-tien et de Wei-si au Yun-nan. Laissant aux chefs indigènes le soin d'administrer, elle se contenta d'établir des intendants militaires et des garnisons dans les principaux centres et de prélever un faible impôt. Parmi les chefs indigènes, ceux de Batang et de Litang, désignés par Lhassa pour trois ans, devinrent héréditaires ; pour contrebalancer leur autorité, la Chine leur adjoignit des chefs subalternes. Ils devinrent ainsi égaux, en dignité et en pouvoir, aux rois de Kiala, du Dégué et aux autres princes des Marches. Malgré le contrôle que leur avait imposé la Chine, ils continuèrent à agir à leur guise.

En principe, les chefs indigènes étaient seuls propriétaires: la terre ne pouvait être vendue, mais seulement louée, moyennant acquittement de l'impôt et de la corvée. De ces charges étaient exempts les terrains que les chefs indigènes donnaient en dot à leurs enfants et ceux qui étaient remis aux lamaseries pour œuvres pies, ou aux chefs subalternes ou au peuple en récompense de services exceptionnels.

L'impôt en céréales était faible. Les chefs possédaient de vastes propriétés que le peuple devait cultiver. L'impôt en argent, en beurre, en viande, en fruits, etc., n'était pas déterminé : il variait selon les besoins des autorités indigènes et de la valetaille qu'elles employaient. Dans de telles conditions, la perception ne pouvait manquer de donner lieu à des abus.

Pour subvenir à ses propres besoins ou satisfaire aux exigences de ses maîtres, le peuple avait trouvé moyen d'éluder la loi. En mariant leurs enfants, les parents leur transmettaient une partie de leurs biens fonciers, sans aucune charge. Les lamaseries, seules banques de la région, s'emparaient sans scrupule des terrains pour recouvrer leurs créances. Les particuliers se permettaient aussi d'aliéner une partie de leurs propriétés, par exemple les terrains qu'ils avaient défrichés. Les contrats étaient de deux sortes : ventes à réméré et ventes temporaires. Dans la vente temporaire, l'ancien propriétaire devait, à la date fixée, rentrer en possession de son bien sans bourse délier. Comme de nouveaux besoins l'obligeaient souvent à faire de nouveaux emprunts, la vente temporaire pouvait devenir perpétuelle.

Les villages, qui possédaient en commun montagnes, forêts, pâturages, mines, salines, etc., usaient des mêmes procédés. Tout étranger désirant paître des animaux, couper de l'herbe ou du bois, chasser, ou récolter des plantes médicinales, devait payer à la communauté la somme qu'elle avait fixée.

Ainsi villages et particuliers, au vu et su des autorités locales, jouissaient du droit de propriété. Les Chinois établis dans les centres n'y avaient-ils pas, du reste, introduit leurs propres règles de vente ? Ayant confisqué quelques terrains dans le voisinage des camps chinois, la Chine les avait partagés entre ses soldats et ses colons, à charge seulement de payer un faible revenu au chef militaire du camp. Ils pouvaient donc transmettre leurs droits, les charges incombant alors aux nouveaux propriétaires. En règle générale, les Tibétains n'affirmaient pas leurs droits d'une façon aussi absolue : ils conservaient assez de terrains pour pouvoir assurer la corvée et l'impôt, ou bien, dans le cas contraire, les nouveaux occupants s'engageaient à en supporter une partie en leur nom.

La corvée était chez les Tibétains plus vexatoire encore que l'impôt. Tous les chefs indigènes y avaient droit. Les corvéables en service devaient se nourrir, ne touchaient aucune rétribution et devaient même parfois payer l'honneur de servir les employés de leurs maîtres. Dans les voyages, ils étaient astreints à fournir des animaux de selle ou de bât, à accompagner les chefs ou leurs délégués, à préparer le logement, à offrir des cadeaux en rapport

avec la dignité du voyageur et de sa suite. A domicile, ils avaient à nourrir les troupeaux du maître, à cultiver ses propriétés, à construire ou à réparer ses maisons, à fournir le bois de chauffage.

Les représentants de la Chine et les ambassadeurs du Tibet et du Népal avaient également droit à la corvée, sur tout le territoire des Marches. Les uns et les autres profitaient de leurs déplacements pour s'adonner au commerce : tous les frais de transport étaient supportés par le peuple.

Cette organisation des impôts et des corvées subsista dans le Tibet devenu indépendant.

Après l'expédition anglaise à Lhassa, la Chine voulut occuper effectivement les territoires qu'elle avait, deux cents ans plus tôt, rattachés au Sseu-tch'ouan. Le commissaire impérial Fong Ts'ouen se rendit à Batang et présida en personne au défrichement des terrains qu'il avait confisqués. Les chefs indigènes et les lamas se révoltèrent et le massacrèrent avec sa troupe. Ce soulèvement fut suivi de la campagne de Tchao Eul-fong. Laissé libre d'agir sous sa seule responsabilité, le vainqueur organisa sa conquête. Les chefs coupables furent décapités, leurs familles envoyées en Chine, leurs terrains confisqués ; les lamaseries turbulentes furent renversées et leurs biens saisis. Les chefs n'ayant pas pris une part active à la révolte conservèrent leurs propriétés ; la Chine s'engagea à leur payer une pension annuelle variant de 1.000 à 3.000 taëls, suivant l'importance de leur territoire, mais les remplaça dans l'administration du pays par des sous-préfets chinois. Tchao régla ensuite le statut du peuple. Partant du principe que la Chine est propriétaire au même titre que les anciens chefs indigènes, il défendit d'aliéner les terrains. Ne pouvant annuler les donations et les contrats antérieurs, il imposa aux propriétaires un impôt qui constituait un revenu déguisé. Seuls en étaient exempts les terrains donnés à des chefs par le vainqueur. Les chefs subalternes et les lamaseries étaient soumis aux mêmes règles que le peuple. Les terrains donnés jadis aux colons chinois n'étaient grevés, comme par le passé, que d'une faible redevance. Les terrains susceptibles de culture rentraient dans le domaine de l'Etat.

La vallée du Ta-tou ho et la région de Ta-tsien-lou, soumises depuis longtemps à l'influence chinoise, ne furent pas assujetties aux règles que Tchao Eul-fong introduisit dans les Marches. Il fut même question de rattacher au Sseu-tch'ouan les sous-préfectures de K'ang-ting, de Lou-ting et de Tan-pa. Les partisans du « Tibet aux Tibétains » devaient, quelques années plus tard, s'autoriser de ce projet pour fixer à la montagne de Tchéto (70 *li* de Ta-tsien-lou) la limite orientale du Tibet autonome.

Les terrains furent divisés en trois catégories, suivant qu'un boisseau de semence devait y produire un boisseau et demi, un boisseau ou 0,8 boisseau. Les meilleurs terrains ne produisent en moyenne que du 8 pour 1.

Les terrains confisqués furent loués aux indigènes ou aux colons chinois et taxés d'un revenu égal à la moitié de la récolte. Au bout de quelques années,

une moyenne fut établie et le revenu annuel fut fixé définitivement. Pour encourager la colonisation chinoise, des avantages furent consentis aux colons qui s'établirent dans le pays. Les terrains qu'ils défrichaient seraient exempts d'impôt durant trois ans et l'impôt, par la suite, serait ordinairement plus faible que pour les autres terrains. Les défricheurs seraient propriétaires de ces terrains et autorisés à les aliéner.

Les pâturages furent aussi soumis à un impôt de 0,08 taël par tête de bétail (chevaux et bêtes à cornes) de deux ans et au-dessus. Pour dix moutons, on payerait la même somme que pour un cheval.

L'impôt en argent fut supprimé, mais la corvée, l'impitoyable corvée resta en vigueur. Tchao Eul-fong y apporta un adoucissement en la rétribuant. Les colons chinois, les lamaseries, les fermiers établis sur les terrains confisqués en furent exemptés.

Les chefs indigènes et les lamaseries n'acceptèrent qu'à contre-cœur cette organisation qui supprimait leurs anciens privilèges. Le peuple aurait désiré que la Chine fît une distinction entre les terrains qu'il tenait des chefs indigènes et ceux qu'il avait défrichés ou achetés. N'eût-il pas été expédient d'appliquer à ces terrains les mêmes règles qu'à ceux des colons chinois?

Après la révolution et le départ de Tchao Eul-fong, la gabegie commença. Les principes restèrent les mêmes, mais l'application en fut laissée à la fantaisie des officiers et des sous-préfets. Indigènes et colons dissimulèrent à qui mieux mieux l'étendue et le rapport de leurs champs. Les sous-préfets eurent recours tour à tour à l'intimidation, à l'amende et à des stratagèmes peu avouables. L'un d'entre eux mit à la disposition de ses administrés les céréales des greniers publics, et l'on ne manqua pas de profiter de cette bonne occasion, sans se douter que l'emprunt contracté de la sorte servirait de base à l'impôt! Sous prétexte d'uniformisation, le boisseau utilisé pour mesurer les revenus a subi de multiples transformations : le boisseau primitif de 22 livres a fait place à un boisseau de 32 livres ; il est question de l'augmenter encore. Un sous-préfet, prévenu de sa mise à la retraite, trouva moyen de réunir une assez forte somme, en promettant à ses administrés une preuve authentique de leur droit de propriété. Il partit en emportant la somme ainsi extorquée, et le peuple attend toujours ses actes de propriété. Tchao Eul-fong avait supprimé l'impôt en argent ; dans bon nombre de sous-préfectures, on a établi un impôt basé sur le nombre de colonnes des maisons tibétaines, et l'on exige en outre 0,08 taël par individu de 15 ans et au-dessus. Les officiers qui se sont attribué, dans ces dernières années, les fonctions de sous-préfets, vendent les terrains confisqués jadis, empruntent des sommes parfois assez fortes, exigent le paiement des impôts une année à l'avance. Quant aux corvées, la soldatesque ne les rétribue que si le corvéable est assez hardi pour l'exiger, et, dans ce cas, elle paie le moins possible. Dans les garnisons de l'intérieur, les corvéables sont à la disposition des militaires : ils doivent apporter le bois de chauffage, l'eau, le fourrage, balayer les chambrées, fournir à prix réduit de la viande, du vin, des œufs et du laitage.

Ces exigences suffisent à expliquer la défection des populations qui eut lieu lors de l'avance tibétaine, et les soulèvements qui sont si fréquents dans toute l'étendue des Marches : pillages à main armée, chasses aux chercheurs d'or ou de plantes médicinales, refus de payer l'impôt et de fournir la corvée, d'où résultent la ruine du commerce et l'impossibilité pour les colons de se livrer à la culture en dehors des centres, et du point de vue politique un amoindrissement de plus en plus sensible du prestige de la Chine.

Il serait urgent que le gouvernement républicain libérât ces populations d'un tel régime d'esclavage, sans attendre qu'elles l'y contraignent, comme le cas s'est produit récemment à Hiang-tch'eng : la population n'a accepté le sous-préfet chinois qu'à la condition que l'impôt serait réduit de moitié et que la Chine ne tiendrait pas garnison dans la sous-préfecture ; le commissaire des Marches a dû céder !

G. — *RELIGION.*

Culte laïque. — Le matin, le maître de maison offre de l'encens sur le toit, à l'un des angles duquel s'élève une tourelle haute de deux pieds, servant de fourneau à encens. Tout en récitant des prières, le sacrificateur descend à la cuisine et, pour la purifier par le feu, en fait le tour en portant une branche de cyprès allumée.

Avant les repas, il est d'usage d'offrir quelques gouttes de thé au dieu du foyer. On trempe l'extrémité du doigt dans le liquide et, par un mouvement ressemblant à une chiquenaude, on lance les gouttes qui adhèrent au doigt dans la direction du foyer.

Chaque soir, les prières se récitent en famille ; c'est une suite d'invocations à l'adresse des divinités les plus connues, avec le refrain *Oṃ maṇi padme huṃ.* Pour les réciter, les Tibétains se tiennent assis autour du foyer. En été, le concert des familles du village chantant sur les toits ne manque pas d'une certaine grandeur. En voyage, pèlerins et marchands récitent aussi leurs prières en chœur, sous la voûte des cieux.

Les familles riches ont un petit temple domestique, dont l'entretien n'est pas très dispendieux : il suffit de renouveler l'eau des vases rituels et de déposer des fleurs et de la farine devant la statue du dieu qu'on veut honorer. Elles possèdent aussi un ou plusieurs livres bouddhiques, soigneusement ficelés dans leurs couvertures de bois et ne servant qu'à de rares occasions.

Dans la journée, en voyage ou à domicile, en marchant ou en travaillant, le pieux lamaïste récite la formule sacrée. Il se sert parfois de son chapelet pour compter ses oraisons. De temps à autre, il va faire le tour des *ndobong* « dix mille pierres », situés hors du village, ou se rend à la pagode voisine et utilise les moulins à prières qui en ornent l'entrée. A certains jours du mois, il brûle des branches de cyprès sur une hauteur voisine, au bénéfice du village.

Le Tibétain n'entreprend rien sans consulter les sorts ; il a recours pour cette opération à un lama ou à un laïque habile dans l'art de la divination, qui est assez rémunérateur.

Le Tibet a été appelé le pays de la prière. Partout sur les routes, à l'entrée des vallées, au pied et au sommet des montagnes, sont construits des *ndobong*, tas de pierres recouverts de plaques d'ardoise sur lesquelles est gravée la formule sacrée. Les lamaseries et les maisons particulières sont précédées de grandes perches fichées dans le sol, auxquelles sont attachées des banderoles inscrites. Les rochers, les arbres les plus gros sont souvent choisis pour rappeler aux passants le devoir de la prière. Elle est considérée comme l'œuvre méritoire par excellence. Les lamas ont inventé le moulin à prière, cylindre sur l'axe duquel sont enroulés des textes sacrés. Il y a le cylindre portatif, le cylindre mû par l'eau et la série des cylindres des galeries ou *kora* ; dans ces dernières, ils sont tellement rapprochés qu'il suffit d'en mettre un seul en mouvement pour que tous les autres tournent.

Pour se protéger des esprits mauvais, les Tibétains portent des amulettes : cordons, bourses en cuir, colliers, boîtes d'argent ornées de filigranes de même métal et de pierres précieuses. Les hommes qui vont en guerre ou entreprennent un long voyage en portent en sautoir ou sur les reins. En route, ils veillent à laisser à main droite les monuments qu'ils rencontrent, *ndobong* et *lobtsi*. Aux cols ils adressent une invocation aux esprits et jettent un caillou sur le tas qui s'y trouve.

En toute occasion, les fidèles font aux lamas des dons en argent ou en nature, en dehors des émoluments qu'ils leur paient pour les cérémonies accomplies à la lamaserie ou dans les maisons particulières. Les temples des lamaseries et des villages sont toujours construits aux frais du peuple ou avec sa collaboration.

Les *khieutun* correspondent aux stûpas de l'Inde. Ils servent à recueillir des écrits sacrés ou les restes de lamas vénérés. Ces monuments abondent. La base en est généralement formée d'un cube en terre pétrie ou en briques durcies au soleil ; elle soutient une coupole renversée qui contient les reliques. Cette coupole est terminée, comme les *ndobong*, par un pieu surmonté d'un disque ou d'un croissant.

Ceux qui n'ont pas les moyens de construire des *khieutun* ont la ressource de déposer des *tsatsa*. Ce sont de petites figurines rondes ou coniques, représentant des divinités bouddhiques. On peut les déposer sur les *ndobong*, autour des *khieutun*, ou dans des abris spéciaux appelés *tsakhong*.

Les Tibétains font des pèlerinages aux pagodes ou aux montagnes les plus renommées. Ils y viennent parfois de fort loin, surtout durant l'année du mouton, voyagent en groupes ou en familles, et couchent à la belle étoile. Les montagnes les plus fréquentées sont le Dokerla, à la frontière du Sseutch'ouan, du Yun-nan et du Tibet, le Kawalori, entre Kan-tseu et le Niarong, le Meurdou, dans la région de Tan-pa et de Meou-kong. On est tenu de

faire le tour de la montagne à pied ; au bas du Dokerla, on dépose une écuelle. Certains pèlerins emmènent des animaux, moutons ou chèvres, qu'ils offrent au génie de la montagne ; ils les rendront à la liberté et personne n'aura le droit de les tuer : un chiffon rouge passé dans leur oreille percée indique leur destination.

Il n'y a pas de jour fixé pour le jeûne, sauf lors des calamités publiques. Les fidèles choisissent celui qui leur convient. Ce jour-là, ils s'abstiennent de tout travail et passent la journée à la pagode, appelée souvent pour cette raison « pagode des jeûneurs ». Le jeûne consiste à ne pas manger ni boire avant le coucher du soleil. On s'abstient également de parler ; aussi la pagode est-elle parfois appelée « pagode des muets ».

Lamaseries. — Les lamaseries sont ordinairement construites dans le voisinage des villages, sur le flanc des montagnes ou au sommet des collines. Elles forment parfois une petite cité avec ses murs d'enceinte, ses ruelles bordées de maisons particulières, son vaste temple couronné d'un dôme et de pyramides dorées. En d'autres endroits, les monastères consistent en de vastes bâtiments analogues à nos couvents d'Europe.

Le temple est précédé d'une vaste cour. Ses murs sont en terre battue, très épais, et blanchis à la chaux. Son toit plat est surmonté d'une claire-voie. Les murs du vestibule et du temple sont couverts de haut en bas de fresques représentant le Potala, la roue de la transmigration, différents sujets de la légende ou de la mythologie bouddhiques. Le temple lui-même est une salle immense dont le fond est occupé par des statues atteignant parfois 7 à 8 mètres de hauteur. De chaque côté, les casiers de la bibliothèque contiennent les livres sacrés ; on ne les sort que pour les processions. De longs tapis de feutre servent de sièges aux lamas durant les psalmodies. Les officiants ne sont jamais tournés vers les divinités, mais se font face entre eux. Deux ou trois estrades au haut du chœur sont réservées aux dignitaires de la lamaserie. Souvent aussi le service a lieu dans la cour, devant le temple.

Dans le voisinage des lamaseries se trouve souvent une succursale plus étroite appelée *rétchreu* ou ermitage. Les religieux s'y retirent pour passer en paix leurs derniers jours. Parfois, dans les dépendances du monastère, de riches lamas nourrissent des bêtes fauves : daims, cerfs, chevreuils, ours, panthères.

Les lamas vivent soit dans leurs familles, soit dans des maisons particulières comprises dans la lamaserie. Celles-ci sont construites sur le modèle des maisons ordinaires ; elles sont plus ou moins vastes suivant l'état de fortune de leur propriétaire. Les ruelles sont en général sales et tortueuses. Le rez-de-chaussée sert de bûcher ou d'écurie. Les lamas sont autorisés à faire le commerce ; ils ont donc besoin d'une écurie, soit pour leurs propres animaux, soit pour ceux de leurs visiteurs. L'étage se compose d'une cuisine, d'un grenier et d'une salle servant de chapelle domestique, de bibliothèque et de cabinet d'étude.

Toute lamaserie possède au moins un Buddha vivant (*tchreulkou*) ; les plus importantes en possèdent jusqu'à trois ou quatre. Le *tchreulkou* n'est pas le supérieur et n'a pas à s'occuper de l'administration du monastère, mais sa situation privilégiée et la réputation dont il jouit font de lui, dès qu'il a atteint l'âge adulte, la cheville ouvrière de la lamaserie. Le supérieur est le *khunbo*, ordinairement gradué d'une des universités de Lhassa. Dans les grandes lamaseries de la secte des *Guéloupa*, il est nommé par le Dalai Lama, pour trois ou six ans ; dans les autres, il est choisi par les lamas de son monastère. Il est assisté d'un préfet de discipline (*guékeu*), qui s'occupe du spirituel et en particulier des novices, d'un maître des cérémonies (*ondzeu*) et d'un économe (*chiandzeu*).

Les lamaseries appartiennent à l'une des sectes réformées, semi-réformées ou non-réformées. Les Chinois les divisent en lamaseries jaunes, rouges et noires.

Les lamaseries noires sont celles des *Bon*, qui ont admis le panthéon bouddhique et les usages lamaïques, mais en conservant les pratiques de la magie indigène ; ils tournent le moulin à prière de gauche à droite et laissent les monuments *ndobong* ou *khieutun* à main gauche. Ils sont nombreux dans le Kin-tch'ouan, chez les Ngolos et sur les bords du Dzakhio, au Nord de Kan-tseu.

Les lamas rouges reconnaissent Padma Sambhava comme fondateur de leur secte et l'honorent d'un culte spécial. Ils ne sont pas astreints au célibat et vivent en famille aux environs de leur monastère. Ils ne sont tenus de se présenter à la lamaserie que trois ou quatre fois par an. Pendant le reste de l'année, ils cultivent leurs champs ou vont réciter des textes chez les particuliers.

Les lamas jaunes, *Kadangpa* et *Guéloupa*, sont astreints à une discipline plus sévère. Ils doivent garder le célibat et s'abstenir de l'alcool et du tabac. Toutefois la plupart d'entre eux peuvent vivre dans leurs familles et vaquer à des occupations profanes. Ils ne font acte de présence au monastère qu'à l'époque des réunions générales.

Les laïques sont de la secte de la lamaserie la plus proche, qui exerce chez eux le droit de prière.

En dehors des lamas, on trouve encore des laïques récitateurs de prières (*angkhieu*), des sorcières, des religieuses qui se vouent à la virginité mais restent chez leurs parents. Ces dernières se recrutent surtout parmi les filles riches qui n'ont pu trouver de parti convenable.

Certains ermites ou *ts'éts'angpa* passent une grande partie de leur vie, sans relations avec le monde, dans des cavernes ou dans des huttes dont l'entrée est murée. Un domestique est attaché à leur personne et dépose leur nourriture journalière dans une lucarne aménagée à cet effet.

Les lamaseries sont les seuls centres d'instruction. Chaque gradué a un élève, auquel il enseigne pendant quelques années les livres qu'il a lui-même

étudiés. Si l'élève appartient à une famille assez riche, il se rend à Lhassa, vers l'âge de 16 à 18 ans, pour y gagner ses grades. D'autres, que tente la vie d'aventures, vont aussi à la capitale et s'y mettent au service d'un lama. Il n'y a guère de religieux de la secte des *Guéloupa* qui n'ait fait une fois au moins le voyage à la « cité des Esprits ».

Les discussions dogmatiques ou liturgiques ne sont pas connues, ce qui n'empêche pas les lamaseries, même si elles appartiennent à une même secte, d'être continuellement en guerre ; les rivalités sont d'influence ou d'intérêt.

Les lamaseries sont aussi les seules banques du pays ; les dons des fidèles, l'industrie et le commerce des lamas les enrichissent. Les trois quarts de la population en dépendent économiquement : dès qu'on a besoin d'argent, on a recours à la lamaserie voisine ; il va sans dire que les intérêts sont forts ; le taux ordinaire est de 20 à 30 %. Avant d'effectuer un emprunt, il est d'usage d'offrir un cadeau et d'accepter du beurre et du thé qui devront être rendus au prix fort ou en céréales.

Le costume des lamas est le même pour toutes les sectes. Il se compose d'une jupe, d'un gilet sans manches, d'un châle qu'on jette sur les épaules, le tout d'étoffe grossière et de couleur grise, d'une paire de bottes et d'une calotte pointue. Les lamas portent toujours les cheveux courts. Le *tchreulkou* se distingue par des vêtements d'étoffe plus fine, un gilet jaune et un chapeau doré que les Chinois appellent, à cause de sa forme, « chapeau-cuvette ». En voyage, les religieux portent généralement une chemisette rouge.

Culte lamaïque. — La lecture des textes sacrés est accomplie trois fois par jour au lever du soleil, à midi et au coucher du soleil, par les lamas présents au monastère. L'un d'eux est chargé de convoquer ses frères en soufflant de toute la force de ses poumons dans une conque marine. Les religieux se réunissent dans la cour du temple et attendent que le Buddha vivant qui préside l'office soit entré dans le temple pour y pénétrer à leur tour. Ils se prosternent alors devant le Buddha vivant, puis vont s'asseoir face à face. Au signal du cérémoniaire, la psalmodie commence ; après chaque chapitre, on ajoute la sentence sacrée *Oṃ maṇi padme huṃ*. Un temps de repos pour permettre aux lamas de boire une tasse de thé et la psalmodie reprend. A la fin de l'office, le Buddha vivant étend ses mains sur l'assemblée et tous les lamas font trois prosternations.

Pour réjouir la divinité, on lui offre de la farine, du beurre, des grains, des fleurs, et surtout on a soin de renouveler l'eau lustrale et le beurre des lampes. Les bonzes sont chargés à tour de rôle de remplir cet office. Aux jours de fête, la psalmodie est suivie d'un sacrifice ou *teuma*, qui revêt un cachet particulier le dernier jour de l'année. Le président exorcise des idoles en pâte et des grains, au milieu d'un vacarme infernal, puis les lance dans le feu. Cette cérémonie s'accomplit assez fréquemment dans les familles à l'occasion d'une maladie ou de la visite annuelle des lamas. Elle est complétée par une



A. — Tsakhalho, Buddha vivant de la lamaserie So (p. 395).



B. — Bassin de la Salouen. Famille tibéto — lou-tseu.



C. — Pasteur tibétain (p. 378).



D. — Joueur de cornemuse dans l'armée tibétaine.

procession à laquelle tous les membres de la lamaserie doivent prendre part. Les livres de la bibliothèque sont sortis de leurs casiers, et chaque lama en porte, suivant sa dévotion, un ou deux sur son dos. Les reliques des Buddhas vivants antérieurs sont promenées sur des brancards et offertes au culte public. La cérémonie s'achève par une bénédiction du Buddha vivant, sous laquelle s'inclinent tous les assistants.

Le Buddha vivant de chaque lamaserie se rend une fois par an dans les villages de son district et s'installe pour un ou deux jours à la pagode locale. Tous les Tibétains, hommes et femmes, vont lui présenter leurs hommages et recevoir l'imposition des mains.

La lamaserie délègue chaque année quelques-uns de ses membres pour exercer son droit de prière. La durée des cérémonies est en rapport avec la fortune des particuliers. Ceux-ci ne s'occupent des lamas que pour leur verser du thé et préparer leurs repas. Ordinairement un sacrifice ou *teuma* clôture la psalmodie, qui occupe la journée. Pendant que l'officiant exorcise des figurines, ses acolytes agitent leurs clochettes, battent le tambour, soufflent dans leurs instruments de cuivre pour effrayer les démons. Puis une procession s'organise. Une meule de paille, préparée en dehors du village, sert d'autel. Le président, un gradué généralement, y jette les figurines, et le cortège rentre en débandade à la maison pour faire honneur au repas offert par le maître.

Les familles aisées invitent fréquemment un ou plusieurs lamas à réciter des textes chez elles, surtout à l'époque où les céréales risquent d'être détruites par la grêle ou la gelée blanche. Une petite procession dans les champs termine cette cérémonie.

En cas de maladie, les Tibétains ont encore recours au ministère des lamas. Si la maladie est insignifiante, il suffit de chasser le démon, de porter des amulettes ou de suspendre à la porte des bandelettes ou autres objets fastes. Dans les cas plus graves, il s'agit d'identifier le démon et de le faire disparaître. Si le malade meurt, c'est par suite de ses péchés.

Les rites funéraires diffèrent selon la condition du mort. En principe, la famille doit se débarrasser au plus tôt du cadavre, soit en le jetant au fleuve, soit en l'incinérant, soit en l'exposant sur les montagnes pour être la proie des vautours ou des chiens, afin de permettre à l'âme de transmigrer sans délai. Les pauvres sont généralement jetés au fleuve quelques heures après leur mort ; le lama se contente d'indiquer le lieu et le moment où devra se faire l'opération. Les riches sont incinérés ; pour hâter la combustion, on répand du beurre fondu sur le bûcher. D'après les volutes de la fumée, les lamas présagent la destinée future du défunt. Les lamas sont tous incinérés. Certaines lamaseries nourrissent des chiens auxquels sont jetés en pâture des morceaux du cadavre.

Enfin, à certaines époques de l'année, les lamaseries célèbrent des fêtes. Tous les villageois des alentours s'y rendent et passent plusieurs jours à la lamaserie. Une des principales fêtes, avec celle du nouvel an, est celle des

Buddhas médecins, le 5 de la 5e lune ; le Buddha vivant distribue alors des scapulaires, des sachets, des cordons préservant ceux qui les portent de toutes les maladies. Au 9e mois, les lamaseries organisent des représentations et des danses. Les lamas masqués miment les hauts faits des dieux, leurs luttes et leurs victoires. Certains se prétendent inspirés par les dieux qu'ils représentent et vaticinent. Le 25 du 10e mois, les lamas commémorent la mort de Çâkyamuni. Dans les lamaseries, il y a ordinairement une exposition de fleurs en beurre et en farine. Pendant la nuit, la lamaserie et tout le village illuminent ; tous les godets à beurre sont réquisitionnés ; s'ils ne suffisent pas, on se sert de raves en guise de godets, d'où le nom chinois de « fête des raves » donné à cette solennité.

Note de la Rédaction. — L'auteur, résidant à Yerkalo, dans les Marches tibétaines du Yun-nan, n'a pu revoir les épreuves de cet article. Nous nous excusons donc à l'avance des erreurs de transcription qui ont pu se glisser dans ceux des noms propres, chinois ou tibétains, pour lesquels nous n'avons pas eu le secours des caractères en écriture originale.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

I. — Les Marches tibétaines du Sseu-tch'ouan (*Tch'ouan-pien* 川邊).

A. *Généralités* 319

Notes historiques, p. 319. — Limites actuelles, p. 320. — Configuration générale, p. 320. — Fleuves et rivières, p. 320. — Routes, p. 321. — Population, p. 322. — Agriculture, p. 322. — Langue, p. 323. — Religion, p. 323. — Mines, p. 324. — Commerce, p. 324. — Administration et situation économique, p. 324. — Bibliographie, p. 325.

B. *La région de Ta-tsien-lou* 325

Notes historiques, p. 325. — Notes géographiques, p. 331. — Sous-préfectures et population, p. 339. — Commerce, p. 340. — Mines, p. 341.

C. *Hors et Niarong* 341

Les Hors. Le Tchan-touei. Les tribu du Lokho et du Yukho, p. 341. — Notes géographiques, p. 345.

D. *Litang et Batang* 347

Le territoire de Litang, p. 347. — Le territoire de Batang, p. 352. — Commerce de la région de Batang, p. 359. — Mines, p. 359.

II. — Les Marches tibétaines du Yun-nan (*Région de Wei-si* 維西). 359

Notes historiques, p. 359. — Notes géographiques, p. 361. — Excursion dans le bassin de la Salouen (1920), p. 364. — Excursion dans le bassin du Fleuve B eu (novembre 1922), p. 367. — Horaire du circuit Yerkalo-Bonga-Lou-tseu kiang-Tsekou-Atentseu-Yerkalo, p. 371.

III. — Excursion au Ts'arong 372

IV. — Esquisses tibétaines.

A. *La vie de famille* 377

B. *Mariage. Polygamie et polyandrie* 380

C. *Fêtes* 383

D. *Mobilisation*. 385

E. *En voyage* 386

F. *La propriété, les impôts et les corvées* 388

G. *Religion* 392

Culte laïque, p. 392. — Lamaseries, p. 394. — Culte lamaïque, p. 396.

NOTES ET MÉLANGES

LE SYMBOLISME DE NĂK PĂN.

Le monument de Năk Păn, qui occupe le centre de la « Plaine de l'étang royal » (Văl Răč Dàk) à l'Est du Práḥ Khan, près d'Aṅkor Thoṃ, a depuis longtemps attiré l'attention des voyageurs et des archéologues par la singularité de son plan.

C'est, dans une enceinte de latérite, un grand bassin carré cantonné de quatre autres plus petits, tous cinq parementés de gradins de grès. Au centre du grand bassin, un soubassement rond, taillé en gradins, supporte un petit sanctuaire, qu'aujourd'hui un grand arbre *tráng* enserre de ses racines et surmonte d'un vaste panache de feuillage. « Le deuxième gradin, en partant du terre-plein, est, sur toute sa circonférence, taillé en forme de pétales de lotus, de sorte que le petit sanctuaire, lorsque le bassin était rempli, devait paraître reposer sur une fleur gigantesque flottant sur les eaux. » (1)

Cet îlot est ceint des replis de deux nâgas dont les têtes se dressent à l'Est, de chaque côté de l'entrée, d'où le nom du monument, *Năk Păn*, « les Nâgas enroulés ».

Le bassin central communique avec les quatre autres par autant de rigoles de pierre, où l'eau pénètre par une cuvette de fleurs de lotus dominée par un buste d'apsaras et d'où elle sort dans un édicule richement décoré, par une gargouille en forme de tête sculptée.

Sur les quatre gargouilles était placée une *snānadroṇī*, qui devait supporter quelque idole, mais une idole basse, en raison du peu d'espace qui existe entre ce petit autel et l'intrados de la voûte (2). On descendait de chaque

---

(1) L. de Lajonquière, *Inventaire descriptif des monuments du Cambodge*, III, p. 165. M. Marchal a reconnu depuis peu que le soubassement du sanctuaire lui-même était également sculpté en pétales de lotus.

(2) Selon toute apparence, cette idole était un liṅga. A l'appui de cette hypothèse nous pouvons citer l'analogie de la fontaine de Sai, dans l'Etat de Chamba (Panjab) Cette fontaine, édifiée au XIIe ou au XIIIe siècle, se compose d'une bouche d'eau surmontée d'un liṅga sur piédestal ; d'autres figures ont un caractère mi-bouddhique, mi-çivaïte ; l'ensemble est entouré d'une bordure formée de deux serpents entrelacés. (*Archæological Survey of India, New Imperial Series*, vol. XXXVI. J. Ph. Vogel, *Antiquities of Chamba State*, Calcutta, 1911, p. 232 et pl. XXXIV.)

édicule par un escalier, placé invariablement du côté droit en faisant face au sanctuaire central ; celui de l'Ouest présente cette particularité que les degrés en sont curvilignes, la concavité tournée vers le dehors.

Comme on peut en juger par cette courte description (1), Nãk Pãn ne ressemble à aucun autre monument khmèr : il pose un problème dont plusieurs solutions ont été proposées. Mentionnons seulement pour mémoire celles de Delaporte et de Moura. La première résultait d'une simple méprise : sur le rapport de Faraut, qui visita ce « lieu sacré » en 1874 et qui crut l'entendre appeler « Nirpone », M. Delaporte en proposa l'interprétation suivante : « Le fidèle qui voulait pénétrer dans le sanctuaire devait traverser successivement tous les sras en s'y purifiant de ses souillures, et ce pèlerinage représentait les existences nombreuses à travers lesquelles tout homme doit passer pour s'épurer peu à peu et arriver enfin à la perfection suprême et au céleste sommeil du Nirvâna, dont l'image était offerte par le saint du mystérieux sanctuaire. » (2)

Moura, qui apportait à l'étude des monuments khmèrs une imagination sans frein, n'a pas manqué de l'exercer ici. Selon lui, le Vãl Rãč Dàk était un champ de courses et Nãk Pãn en était la tribune d'honneur (3).

La question fut enfin placée sur le terrain scientifique par M. George Cœdès en 1912. A ce moment, on ne connaissait que trois des têtes-gargouilles: une tête humaine à l'Est, une tête d'éléphant au Nord, enfin à l'Ouest, une tête d'animal bridé qui pouvait être un cheval.

L'édicule Sud n'avait pas encore été fouillé.

On avait en outre remarqué une grande pierre sculptée, dont la partie inférieure subsistait seule, et où les divers auteurs s'accordaient à reconnaître un éléphant avec un groupe d'hommes en des attitudes variées.

Voici la très séduisante interprétation que l'étude de ces éléments suggéra à M. Cœdès : « Je suis tenté de chercher dans ce monument de Nãk Pãn une réalisation architecturale du mythe du barattement. L'océan serait représenté par le bassin central et le mont Meru par le terre-plein circulaire au sommet duquel s'élève une chapelle dédiée à Viṣṇu. Les deux serpents seraient Vāsuki, et les trois têtes seraient respectivement celles de Çrī, de l'éléphant Airāvaṇa et du cheval Uccaiḥçravas. Il est probable que des fouilles exécutées dans l'édicule Sud et dans le bassin où doivent se cacher d'autres fragments de ce bas-relief énigmatique qui excitait l'admiration de Moura, confirmeront ou infirmeront cette hypothèse. » (4)

---

(1) Plusieurs détails en sont empruntés aux rapports de M. H. Marchal, qui travaille au dégagement de ce monument depuis avril 1922.

(2) *Voyage au Cambodge* Paris, 1880, p. 390.

(3) *Le Royaume du Cambodge*, Paris, 1881, II, 356.

(4) *BEFEO*, XII, IX, 181-182.

Cette hypothèse s'appuie exclusivement sur l'interprétation dès trois têtes-gargouilles : or il faut avouer que deux d'entre elles laissent place à quelque doute. La tête humaine peut être celle d'une femme ; mais elle pourrait aussi bien, et peut-être mieux, représenter une figure masculine. L'animal bridé de l'édicule Ouest semble être un cheval ; mais en raison de l'état fragmentaire et de l'imperfection de cette sculpture, il pourrait également être identifié avec un bœuf. En fait, c'est un bœuf qu'il semble que Tcheou Ta-kouan y ait vu [1].

Ainsi, l'identification de la tête humaine avec Çrī étant problématique et le prétendu cheval pouvant être un bœuf, la théorie du barattement dépendait en somme de ce que révélerait l'édicule Sud. Le dégagement a fait apparaître une tête de lion. Or le lion ne joue aucun rôle dans le barattement. Il est donc permis de tenter une autre explication.

Les livres bouddhiques situent dans la région himalayenne un grand lac sacré où les Buddhas, les Bodhisattvas, les Arhats et les Ṛṣis ont l'habitude de se baigner : c'est le lac Anavatapta (pâli Anotatta). Il donne naissance à quatre fleuves qui sortent sur ses quatre faces par autant de bouches : celles d'un lion, d'un éléphant, d'un cheval et d'un bœuf [2].

Sans doute cette liste ne s'applique pas exactement aux bouches de Nāk Pān, puisqu'elle substitue à la tête humaine celle d'un animal (bœuf ou cheval) ; néanmoins le rapport est trop frappant pour être fortuit et l'existence d'une variante n'a rien d'invraisemblable. On pourrait imaginer par exemple, que dans la série : bœuf, lion, éléphant, cheval, la première image ait été remplacée par une tête du Bodhisattva, les trois autres étant prises pour des allusions à son surnom de Çākyasiṃha « Lion des Çākyas », à sa conception sous la forme d'un éléphant blanc et à son départ de la maison sur le cheval Kanthaka.

L'hypothèse que le bassin de Nāk Pān figurerait le lac Anavatapta trouve une certaine confirmation dans un passage de Hiuan-tsang sur des sources thermales qu'il vit près de Rājagṛha. Nous le reproduisons ici d'après la traduction de Stanislas Julien [3] :

---

[1] *Mémoires sur les coutumes du Cambodge*, *BEFEO*, II, p. 144 : « Le Lac du Nord 北池 se trouve à cinq *li* au Nord de la ville. Il contient une tour d'or carrée, des dizaines de maisonnettes de pierre ; lion d'or, Buddha d'or, éléphant de bronze, bœuf de bronze, cheval de bronze, rien n'y manque. » On ne peut évidemment affirmer que ces statues d'or ou de bronze (c'est-à-dire de pierre revêtue de feuilles métalliques) soient les quatre gargouilles. Cependant l'énumération semble en reproduire exactement la succession :

Têtes-gargouilles :	S. Lion. —	E. Tête humaine —	N. Eléphant. —	O. Cheval ou bœuf.
Tcheou Ta-kouan :	Lion.	Buddha.	Eléphant.	Bœuf.

Quant au cheval qui vient ensuite dans le texte de Tcheou Ta-kouan, ce pourrait être l'animal du grand bloc sculpté, où on doit reconnaître en effet un cheval et non un éléphant.

[2] Spence Hardy, *Manual of Buddhism*, Londres, 1860, p. 16.

[3] *Mémoires de Hiouen-Thsang*, tome II, p. 23.

« A l'ouest de la porte septentrionale de la ville entourée de montagnes (*Kouçâgârapoura*), s'élève le mont Pi-pou-lo (Vipoula). Voici ce que racontent, à ce sujet, les habitants du pays : « Au nord des bords sud-ouest de cette montagne, il y avait jadis cinq cents sources thermales, et maintenant il n'en reste plus que quelques dizaines ; mais les unes sont fraîches et les autres tièdes : aucune n'est tout à fait chaude. Ces sources sortent, au sud des grandes montagnes neigeuses, du lac Anavatapta, qui coule sous terre jusqu'à cet endroit. L'eau des sources est belle et pure, et sa saveur est celle du lac d'où elle sort. Dans son cours, elle baigne cinq cents petits enfers brûlants (*sic*). La violence des feux souterrains fait monter des flammes qui échauffent ainsi les eaux. A toutes les ouvertures par où s'échappe l'eau des sources, on a posé des pierres sculptées. Tantôt on a figuré des têtes de lions ou d'éléphants blancs, tantôt on a construit en pierre des tuyaux suspendus qui servent à conduire les eaux. Au bas, on a établi des bassins en pierre. On vient de tous les pays pour s'y baigner. Après quoi, beaucoup de personnes, affectées de maladies chroniques, s'en retournent guéries. »

On ne peut lire cette description sans songer que le Nāk Pān pourrait bien, comme les sources thermales de Rājagṛha, avoir passé pour un substitut du lac Anavatapta et, comme elles, opéré des guérisons miraculeuses. La chose n'a rien qui puisse surprendre. On connaît le goût des Indiens et des Indochinois pour tout ce qui est *pratibimba* « reflet ou réplique ». La représentation symbolique de contrées réelles ou légendaires est un des principes les plus familiers à l'architecture hindoue, et il semble avoir été appliqué au Nord de la capitale du Cambodge comme il l'avait été au Nord de l'ancienne capitale du Magadha.

La personnalité du dieu qui occupait jadis le sanctuaire central et dont l'image a subsisté sur les fausses-portes n'y contredit pas. On l'identifie généralement avec Viṣṇu. Nous croyons qu'il faut y reconnaître Lokeçvara, le Bodhisattva bienfaisant dont la toute-puissante bonté donnait peut-être aux eaux du lac leur vertu curative.

En effet, les fouilles exécutées à Nāk Pān par M. Marchal ont fait découvrir un grand nombre de bodhisattvas avec la figurine d'Amitābha dans leur coiffure, une statue de bodhisattva tenant un livre (attribut de Lokeçvara), des mains cassées tenant un flacon (autre attribut du même). Les pierres terminales et les frontons des édicules montrent son image très reconnaissable [1] et les grandes figures des fausses-portes, quoique sans attributs, peuvent être identifiées par la haute mitre cylindrique, les guirlantes tombantes sur la tête et les épaules, enfin par le geste ordinaire des bras étendus sur les fidèles agenouillés.

---

(1) *BEFEO*, XXII, pl. XXXI.

Or Lokeçvara est le grand guérisseur (1). Il joue même à Ceylan le rôle de patron des hôpitaux (*ārogyaçālī*) qu'assume au Cambodge le Bhaiṣajyaguru (2). Il est naturel qu'il préside à des sources miraculeuses. C'est aussi à la légende de Lokeçvara que semble se rapporter le grand bloc sculpté dont il a été question plus haut. L'état fragmentaire de ce beau morceau ne permet pas de conclusions trop affirmatives : il est certain toutefois qu'un quadrupède gigantesque formait le centre de la composition. Moura et Lajonquière y voient un éléphant. L'examen de la pierre nous a convaincus qu'il s'agit des membres inférieurs d'un cheval (3). Et nous pensons que la scène représentait le cheval volant Balāha, forme de Lokeçvara, emportant cramponnés à lui Siṃhala et ses compagnons hors de l'île des Rākṣasīs (4).

Il est d'ailleurs possible qu'à Nāk Pān, le culte du Liṅga ait été associé à celui de Lokeçvara (5) : ce syncrétisme est trop connu pour qu'il y ait lieu d'y insister.

Cette hypothèse s'accorde à merveille avec l'aspect et la disposition des gargouilles et des quatre édicules. S'il fallait y voir de simples exutoires pour le trop-plein du bassin (en supposant que ce trop-plein atteigne jamais à ce niveau), à quoi bon ces riches sculptures aux deux bouts de la rigole d'évacuation et ces voûtes somptueusement décorées ? Et que viendraient faire ici des autels qui paraissent bien donner à ces petites salles un caractère sacré ? Si, au contraire, elles sont destinées à des rites purificatoires, tout s'explique sans difficulté. Nous supposons donc que l'eau était versée dans la cuvette aux lotus et tombait par la bouche des gargouilles sur des gens qu'il s'agissait de consacrer, de purifier ou de guérir. Et nous croyons que cette eau lustrale était censée sortir du saint lac Anavatapta.

L. Finot et V. Goloubew.

---

(1) *açeṣaroganāçanam*. — *sarvavyādhiharaṃ gurum* (Foucher, *Iconographie bouddhique*, II, nos 1, 4).

(2) Foucher, *Icon.* I, nos 20 du ms. de Cambridge et 26 du ms. de Calcutta.

(3) Depuis que ceci a été écrit, M. Marchal a retrouvé la tête et l'avant-train de l'animal, qui était bien un cheval cabré ou volant.

(4) *Jātaka*, no 196 (Valāhassajātaka) ; Hiuan-tsang, *Mém.* I, 131 sqq. ; *Arch. Survey., Annual Rep.* 1909-1910, p. 72 et pl. XXVI. Le cheval est identifié à Lokeçvara par le *Kāraṇḍavyūha* (Burnouf, *Introd.* p. 223 sqq.).

(5) A l'appui de ce fait on peut citer : 1° les tables de liṅgas qui se trouvent dans l'axe Sud ; 2° le fait que, d'après M. Marchal, « sur le fronton inférieur de la face E. de l'édicule Nord, on voit distinctement un liṅga sur piédestal » ; 3° la probabilité que les snānadroṇī des édicules aient supporté un liṅga. Bien que les trois fausses-portes du sanctuaire, où sont sculptées de grandes figures de Lokeçvara, soient postérieures à la construction primitive, qui comportait trois baies ouvrantes, nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de supposer que le culte de Lokeçvara ait succédé à celui du Liṅga.

SUR UN MODE DE DATATION EMPLOYÉ AU LAOS

On trouve au Laos des buddhas de bronze portant des inscriptions dont la date est exprimée en sakarat ou culla-sakarat, avec un chiffre d'années inférieur à cent. Certains manuscrits sont datés de la même manière : par exemple un ms. pāli du Mahāpaṭṭhāna, en écriture *tham*, entré récemment à la bibliothèque de l'Ecole française, porte la date : culla-sakarat 50.

A interpréter littéralement ces formules chronologiques, les bronzes et les manuscrits en question se placeraient aux VIIe-VIIIe siècles de notre ère, ce qui est d'une évidente impossibilité, la plus ancienne inscription thai étant de l'extrême fin du XIIIe. Elles doivent donc s'expliquer autrement.

La première hypothèse qui se présente à l'esprit est celle d'une autre ère que celle de 638 A. D. L'expression *culla-sakarat* ne fait pas difficulté ; car, de même que « çakarāja [kāla] », après avoir désigné exclusivement l'ère çaka de 78 A. D., a fini par prendre le sens général d'« ère », de même le titre de « petite ère » aurait pu être appliqué, dans les temps modernes, à une ère plus récente que celle de 638. Cette explication serait d'autant moins invraisemblable que la plupart des inscriptions dont nous parlons portent non *cullasakarat*, mais simplement *sakarat* ; l'addition de *culla* dans les autres pourrait être considérée comme une erreur causée par une longue habitude.

Il y a une ère qui répondrait assez bien aux conditions du problème : c'est l'ère siamoise dite Ratanakôsïnsok, qui a été en usage au Siam depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'à l'année 1913, où elle a été remplacée par l'ère bouddhique, et dont le point de départ est le 1er avril 1781. Les dates laotiennes appartiendraient ainsi à la fin du XVIIIe siècle et au XIXe. Sans être inacceptable, cette époque paraît dans certains cas un peu basse ; mais il y a une autre raison, décisive celle-là, de rejeter l'hypothèse de l'ère siamoise. Dans la plupart des cas, le chiffre de l'année en sakarat ou cullasakarat est accompagné de la désignation de cette année dans le cycle sexagénaire : or les années interprétées en Ratanakôsïnsok ne correspondent pas aux années cycliques. On trouve par exemple : « sakarat 67, pi rāp rao » ; or l'année 67 + 1781 = 1848 A. D. est une année *pœk san*.

L'ère siamoise étant éliminée, on peut se tourner d'un autre côté et supposer que les dates sont bien des années cullasakarat, mais avec omission des mille, suivant un procédé qui a été en usage dans l'Inde. Pour reprendre l'exemple précédent, 67 équivaudrait à 1067 ou 1705 A. D. : si on contrôle ce résultat par la désignation cyclique, le résultat est cette fois satisfaisant : 1705 est bien une année *rāp rao*. La manuscrit pāli cité plus haut porte : « cuḷa sakrat dai 50 pi pœk si » : (10)50 + 638 = 1688 A. D., qui est en effet une année *pœk si*.

Un buddha du Phya Vat de Xieng Khuang porte : « sak. 62, pi kot si » ; un autre : « sak. 66, pi pak sān », ce qui est exact.

On a trouvé récemment dans un vieux that en ruines près de Vieng Chan plusieurs bronzes inscrits sur lesquels on peut lire les dates sakrat 2 (ou 12), 9, 22, malheureusement sans mention d'année cyclique ; mais, par analogie avec les cas cités plus haut, on peut lire ces dates 1002 (ou 1012), 1009, 1022, c'est-à-dire 1640 (ou 1650), 1647 et 1660 A. D.

L. Finot.

LES TAMBOURS MAGIQUES EN MONGOLIE

Dans un article publié en 1918 dans le *BEFEO* (1), M. H. Parmentier a fait connaître 23 tambours de bronze anciens qui ne figurent pas dans l'ouvrage de Heger (2), et tout particulièrement le magnifique spécimen appartenant au Musée de Hanoi (3). Le nombre des pièces publiées atteint de ce fait 188. Quelques autres tambours sont entrés depuis au Musée : le plus intéressant a été reproduit et décrit dans le même *Bulletin* (4). L'étude de ces curieux accessoires de culte a donc réalisé des progrès appréciables, du moins en ce qui concerne le nombre des spécimens connus. Malheureusement, il n'en est pas de même quant à la connaissance de leur histoire et de l'emploi auquel ils étaient destinés. « Les savants européens », écrit M. Parmentier (5), « ne sont pas arrivés à des présomptions bien solides sur l'origine de ces tambours, et leur fonction même est inconnue. » Nous ne songeons guère à émettre à ce propos quelque nouvelle hypothèse et moins encore à proposer une solution du problème, mais nous croyons devoir attirer l'attention des orientalistes sur un côté de la question dont l'intérêt a été méconnu jusqu'à présent.

Ne pourrait-on pas utilement compléter l'étude des tambours métalliques, dont MM. Heger et Parmentier nous ont donné la description, par un examen minutieux des tambours en bois (6), employés encore de nos jours par les chamans de la Mongolie ? Ces instruments offrent cette particularité que leur disque est orné de figurines peintes, grossièrement stylisées et dont le caractère magique est évident. Ils ont été décrits par le voyageur russe G. Potanin dans son ouvrage sur la Mongolie du Nord-Ouest (7). La plupart ont les dimensions d'un tambour de basque, mais certains spécimens atteignent jusqu'à

(1) *Anciens tambours de bronze*, *BEFEO*, XVIII, 1, avec 9 planches.
(2) Cf. F. Heger, *Alte Metalltrommeln aus Südost-Asien*. Leipzig, 1902.
(3) Classé sous la cote **D 6214**. 21.
(4) XXII, 357. Cf. XX, iv, 199.
(5) *Op. cit.*, p. 4.
(6) En altaïen : *toungyr*. Le mot mongol est : *khengrik*.
(7) Cf. G. Potanin, *Otcherki sjévéro-zapadnoy Mongolii*. St Pétersbourg, 1883, tome IV, p. 40 et suiv. (pl. IV-XIII).

65 cm. de diamètre sur 20 cm. de hauteur [1]. La baguette dont on se sert pour frapper sur le cuir est taillée en forme de spatule. Un châssis composé d'une mince barre de fer se croisant avec une planchette de bois, est fixé à l'intérieur de la caisse ; souvent on y suspend des grelots ou de minuscules morceaux de métal ; c'est par ce châssis que le sorcier tient l'instrument lorsqu'il invoque les esprits ; parfois des œillets de cuir permettent d'accrocher le tambour devant l'entrée de la yourte. Le bord supérieur de la caisse est renforcé d'un cercle de bois, sur lequel est tendue au moyen de crampons une peau non tannée de cerf ou de quelque autre animal habitant la forêt. Le profil d'ensemble rappelle celui d'un tambour métallique du type I, mais sans la partie basse formant tronc de cône [2].

Le chaman possesseur d'un instrument de ce genre est considéré comme particulièrement puissant. Le charme réside dans les images peintes en rouge sur le disque de cuir. Sur ces dessins, M. Potanin a pu recueillir, au contact des sorciers mongols, des données fort précises, que complétèrent des renseignements fournis par des missionnaires russes. Nous reproduisons ici (Pl. XXII, A-D) quatre de ses croquis, avec un résumé succinct du commentaire qui les accompagne et dont la traduction intégrale serait à souhaiter.

A. Le disque du tambour est divisé en deux parties par la figuration schématique d'un *bar* ou démon, dont le corps est formé d'un zigzag inscrit entre deux verticales. En haut, plusieurs minuscules images humaines, guère moins sommaires, représentent, au dire des chamans, les « vierges célestes » (?). Deux cercles figurent le soleil et la lune. Au-dessous d'une triple ligne ondulée, dans laquelle nous devons reconnaître un arc-en-ciel, on aperçoit deux disques : ce sont des tambours magiques. Les lignes croisées reproduisent le châssis fixé à l'intérieur de la caisse. Près du tambour de gauche on aperçoit un *kourmōs* (mauvais esprit). Un semis d'étoiles complète le dessin [3].

B. Une bande horizontale divise le cercle en deux parties inégales. Au-dessus d'elle, sept chevaux immolés, les « coursiers célestes », s'élèvent vers le zénith, où rayonnent le soleil et la lune. Un oiseau les accompagne. En bas, à droite, on aperçoit trois arbres. Le segment inférieur du disque est occupé par un serpent et le poisson légendaire *Kerbalūk*. Les lignes zigzaguées sont des éclairs [4].

C. Le haut du cercle encadre un paysage rudimentaire, où l'on voit des astres et des plantes, des cavaliers chevauchant à la file [5], un tamis et un

---

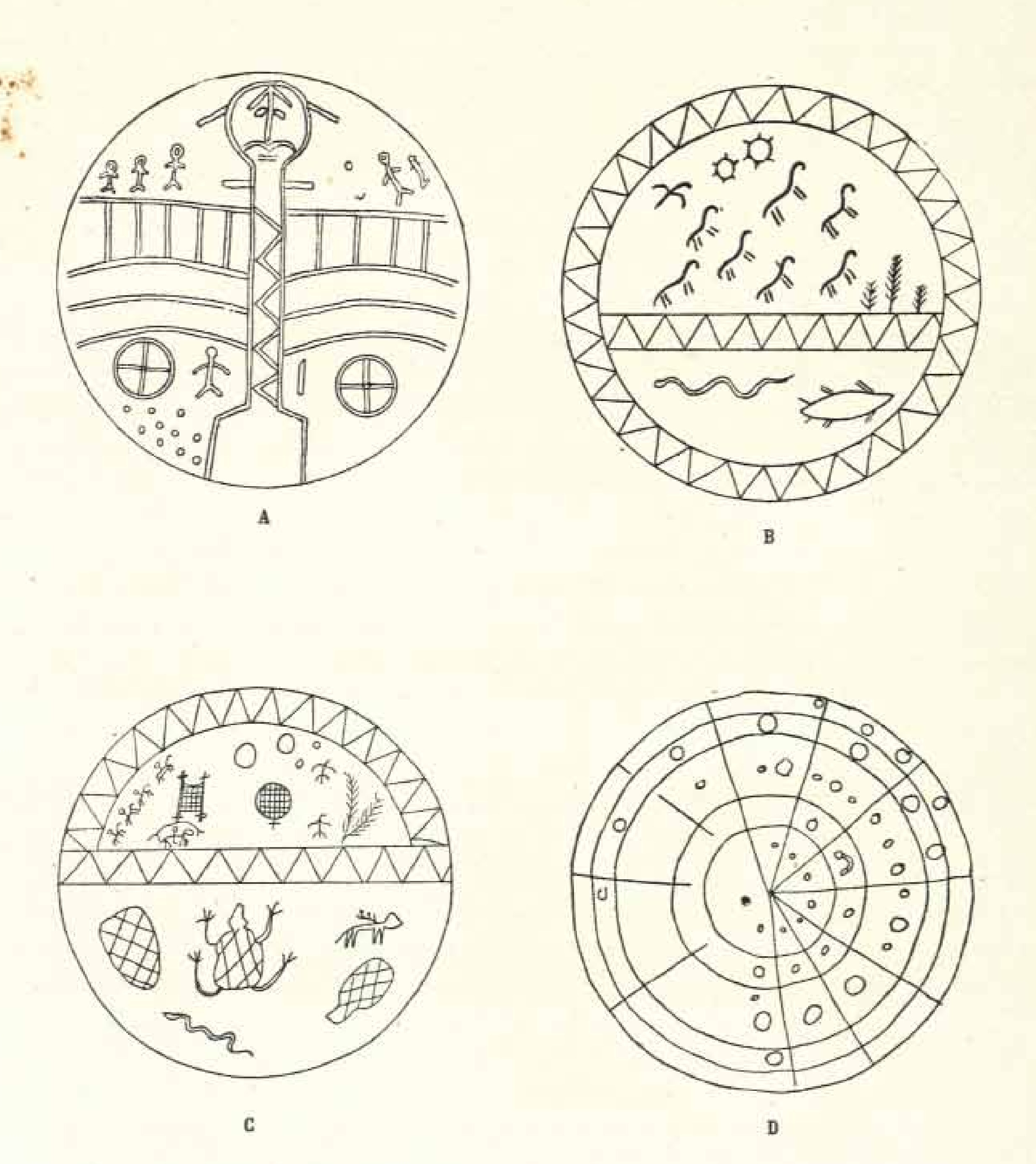
(1) Cf. ibid., p. 40. Ces dimensions correspondent à la taille moyenne des tambours en bronze.

(2) Cf. H. Parmentier, op. cit., pl. I, A.

(3) Cf. Potanin, pl. XI, fig. 64.

(4) Ibid., pl. VIII, fig. 59.

(5) Ibid., pl. VII, fig. 58. A propos de cavaliers, de filets et de poissons figurant sur un tambour de bronze, cf. Heger, op. cit., p. 231.



Tambours magiques de Mongolie.
(d'après les croquis de Potanin.)

filet de pêche. Ces derniers détails indiquent peut-être, que la scène se passe dans le voisinage d'un campement. Dans la partie inférieure sont représentés une tortue, un cerf, un serpent, deux poissons (?).

D. Le dessin de ce tambour n'est que grossièrement ébauché. Néanmoins nous avons tenu à le reproduire, à cause de l'intérêt que présente la répartition du dessin par zones, et non par segments ou demi-cercles (1). Si ce détail fait songer au disque historié d'un tambour de bronze, il convient de constater d'autre part que le décor par cercles concentriques est plutôt rare dans les spécimens examinés par Potanin ; mais le fait peut aisément s'expliquer par l'inhabileté du dessinateur à ordonner ses figurines selon des courbes régulières.

La plupart des tambours publiés par Potanin proviennent de la région de l'Altaï et du Nord-Ouest de la Mongolie. Au Tibet, les instruments de ce type ont cédé la place au gong magique de bronze, dont le disque est orné de sentences écrites (2) ; vers l'Est, ils voisinent avec les tambours métalliques dont M. Heger a signalé des spécimens à Lama-miau (Dolou nor) ; dans le Nord, enfin, ils adoptent la forme ovale des tambours lapons (3) ; le même fait a été relevé dans le bassin du fleuve Amour. Tous ces instruments, qu'ils soient de bois ou de métal, ont ceci de commun que la puissance surnaturelle de leurs surfaces vibrantes est censée être renforcée par des sentences et des dessins magiques, gravés ou peints sur le disque. Ils appartiennent donc à la même famille et mériteraient une étude d'ensemble.

Victor Goloubew.

FOUILLE D'UN KJÖKKENMÖDDING NÉOLITHIQUE A TAM TOA PRÈS DE DONG HOI (ANNAM)

Tout l'honneur de la découverte de cet intéressant gisement préhistorique revient aux PP. Max et Henri de Pirey, correspondants de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Avec une modestie extrême, le P. Henri de Pirey m'a demandé de l'aider à pratiquer une fouille et m'a chargé du soin de la décrire.

A 1.800 m. au nord de l'église de Tam Toa se trouve une pagode au bord du petit lac nommé le Bau Tro, au milieu des sables. Ces dunes renferment

---

(1) Ibid., pl. A, fig. 54.

(2) Voyez le dessin reproduit par L. A. Waddell, dans *The Buddhism of Tibet or Lamaism*, 1895, p. 62.

(3) Cf. Scheffer, *Histoire de Laponie*. Une planche de cet ouvrage représente un tambour de taille considérable, dont la surface en cuir disparaît sous une multitude d'images. Cf. aussi Potanin, op. cit., pl. XII.

des débris céramiques de tous les âges, en particulier des poteries sans pied, d'une pâte grossière et faites au panier ; leur technique est celle des vases néolithiques et il était bien probable qu'elles étaient contemporaines des haches polies que l'on trouve fréquemment au Bau Tro.

Nous avons effectué une fouille dans une butte de sable située près de la pagode [x = 104° 16' 44" (= 115^G 86' 55"), y = 17° 29' 26" (= 19^G 43' 39")], haute de 3 mètres, large de 15, longue de 23. Cette butte existait à l'époque néolithique, mais s'étendait un peu moins vers l'Ouest. Les Préhistoriques ont habité cette butte, sur les pentes de laquelle ils ont laissé de leurs outils que l'on retrouve dans un sable noir et les restes de leurs repas qui forment des amas de coquilles reposant sur la couche noire. Puis l'occupation du tertre a cessé et le sable poussé par le vent a recouvert le dépôt archéologique d'une couche atteignant 3 m. au maximum, mais le laissant presque affleurer au sommet. La fouille a donc permis d'étudier une couche parfaitement vierge. On ne connaissait de dépôt archéologique un peu semblable qu'à Samrong Sen au Cambodge, mais ce gisement renferme déjà du bronze. Les Néolithiques vivaient sur le tertre, ils y ont mangé, ils y ont poli des outils, ils les ont, sinon taillés, au moins retaillés. Les restes de nourriture les plus abondants sont des coquilles de mollusques, gastropodes en forme de cérithes ou de volutes, lamellibranches (*Placuna* sp., *Ostrea* sp., *Venus* sp., *Venus* (*Cryptogramma*) sp. (2 espèces), *Tapes* sp., *Arca* sp. (2 espèces), etc.... J'ai vu plusieurs de ces espèces vivant encore sur les côtes d'Indochine. Elles sont très inégalement représentées, certaines par un seul exemplaire, d'autres par des milliers, telles les *Placuna* et les *Arca* qui jouent ici le même rôle que les huîtres et les coques (*Ostrea edulis*, *Cardium edule*) dans les Kjökkenmöddinger danois. On mangeait aussi du homard et des poissons, souvent de grande taille : squales (*Carcharias*), raies (*Myliobatis*), dont on trouve les ichthyodorulithes, daurades (*Chrysophrys*) etc.... D'après les indigènes, les Placuna se récolteraient aujourd'hui entre 10 et 15 brasses de profondeur. Les Néolithiques devaient pêcher au filet : le P. de Pirey a trouvé sur la butte, mais en surface, une pierre percée que je considère comme un peson de filet. Les restes des mammifères sont très rares (1 bois de cervidé, quelques os et dents). L'outillage lithique se compose principalement de haches polies en silex, généralement brisées, puis retaillées et ainsi souvent défigurées ; la plupart appartiennent au type classique indochinois à tenon et rappellent surtout les types de la région de Kontum et Attopeu figurés dans les comptes rendus de la Mission Pavie ; mais le type cosmopolite sans tenon est aussi représenté.

On trouve de nombreux petits éclats provenant des haches polies, ainsi que des éclats débités dans un but voulu. Nous avons trouvé quelques couteaux ; ces lames bien dégagées, dont l'une dépasse 11 cm., sont identiques à celles que l'on trouve couramment dans tous les gisements européens à partir de l'Aurignacien. Quelques quartz brisés et apportés intentionnellement ont pu

servir de poinçon. J'ai trouvé un grattoir non loin de la butte. Cet outillage lithique autre que les haches et ciseaux est très important à signaler, il était inconnu en Indochine. Nous avons recueilli quelques plaques de tortue (Trionyx); certaines ont été travaillées : l'une paraît taillée pour faire un ciseau. De gros rayons épineux de poisson ont pu servir de poinçon; l'un d'eux paraît bien porter des traces d'usage.

Il y avait des percuteurs grossiers, des meules mobiles et de jolis petits polissoirs à rainures qui n'ont pu servir parfois qu'à façonner de petits objets en os.

La céramique est representée par un nombre énorme de débris. Tous les vases étaient faits au panier, ils sont du type de ceux recueillis en surface; certains avaient un fond plat; leurs rebords ont des formes très variées; quelques morceaux sont décorés: il s'agit de décors géométriques tels que dents de loup incisées, ou de points imprimés avec une petite matrice; 3 morceaux sont percés d'un petit trou pratiqué l'un après, les deux autres avant la cuisson: ces trous devaient servir à la suspension. Le plus intéressant est de constater la présence de *poterie peinte* ; il s'agit de simples bandes ou de points d'ocre rouge appliquée après la cuisson; le mot peut donc paraître un peu fort; cependant l'idée était née et l'on ne peut pas appeler autrement cette humble tentative artistique. Il est important de noter l'existence de la céramique peinte dans ce milieu qui n'a pas donné de traces de métal. Dans les régions classiques, certains auteurs ont signalé de la poterie peinte néolithique, en Elam, en Egypte, en Crète, en Syrie, en Hellade et en Europe orientale. Mais on ne connait pas de couches plus anciennes que l'énéolithique en Elam; le néolithique absolument pur de métal est des plus douteux en Egypte. En Crète, à Phaestos, on a trouvé de la poterie peinte vers le sommet des couches explorées sous le pavement du palais, mais il est impossible d'y faire le départ entre les couches vraiment néolithiques et le Minoen ancien. Pour la Syrie, je manque de données. En Thessalie, les couches bien néolithiques de Zérélia renferment la céramique de Chéronée, puis de Dimini; mais à cette époque, à moins de 100 km., à Orchomène, on connaissait le cuivre et ces types céramiques paraissent importés. Restent la Serbie (Jablenica), la Roumanie (Tordos, Cucuteni), la Bessarabie (Petreny) au néolithique si spécial. Je m'étends sur cette question pour faire ressortir l'importance de cette découverte.

Nous avons retrouvé quelques morceaux d'ocre grattés ou usés.

Il n'y avait pas de traces de parure ; cependant une petite vertèbre de poisson était percée, mais était-ce pour se parer ? Un beau cristal de quartz laiteux a été rencontré, était-ce un ornement ou quelque amulette ?

Les pauvres pêcheurs de Bau Tro appartiennent exactement à la même civilisation que ceux qui vivaient et étaient enterrés dans les grottes de Minh Cam. Ces derniers possédaient les mêmes haches en pierre, la même céramique, et grattaient l'ocre ; s'ils mangeaient d'autres coquilles, c'est qu'ils vivaient sur le

bord, non de la mer, mais d'un fleuve. Ainsi vient se poser un problème de géologie. Les grottes de Minh Cam ont, depuis leur occupation, subi un surcreusement de 5 m. dû à un exhaussement correspondant du sol. Le Kjökkenmödding du Bau Tro est à un mètre au-dessus du lac, qui est au niveau de la mer; le pays était alors déjà exondé. Il faut concilier les deux données. Si les deux dépôts archéologiques sont contemporains, deux hypothèses sont possibles : ou bien les cours d'eau souterrains de Minh Cam avaient déjà atteint leur profil d'équilibre en coulant au fond de crevasses étroites et l'ancien sol des grottes était encore suffisamment étendu pour permettre leur occupation ; ou bien le surcreusement régressif avait déjà fait son œuvre au bord de la mer, mais ne l'avait pas achevé en amont à Minh Cam. La première hypothèse me paraîtrait la plus vraisemblable. En tout cas, le mouvement épirogénique devrait être considéré comme légèrement antérieur à l'occupation de ces deux sites par les Néolithiques. Mais ces deux dépôts sont-ils exactement contemporains? Cette civilisation paraît avoir duré longtemps : nous avons vu des silex recueillis en surface aux environs du Bau Tro, retaillés, réutilisés, alors qu'ils avaient déjà eu le temps de se patiner assez profondémeut. Il paraît donc logique d'admettre que les Néolithiques ont été témoins du mouvement.

Etienne PATTE.

BIBLIOGRAPHIE

Indochine française.

Arts et Archéologie khmers. T. I, 1921-1923. Fascicule 3. — Paris, Société des Editions géographiques, maritimes et coloniales, in-4° ; ill.

Le nouveau numéro de la revue *Arts et Archéologie khmers* est en entier de la main de M. G. Groslier, et cela représente un bel effort. Il contient toute une série d'articles et d'importantes notes bibliographiques, avec de remarquables planches en héliogravure. Comme il est naturel, ce sont les articles de pure documentation qui offrent les données les plus sûres. Ils apportent de précieux renseignements aussi bien sur la mentalité passée de l'artisan cambodgien que sur quelques-unes de ses plus belles œuvres. Les articles de théorie sont plus discutables en raison des façons de voir particulières de l'auteur et qu'il admet a priori, entraîné par sa passion pour l'art khmèr et son désir de trouver dans l'artiste actuel le continuateur possible du maître ancien. Son œuvre de directeur des arts cambodgiens et l'avenir même de cette œuvre sont un peu liés à ce système et l'on ne peut en vouloir à M. G. de s'y attacher obstinément. Je crains, sans vouloir douter du succès final des efforts tentés pour réveiller cet art cambodgien, que sa thèse de l'unité absolue de l'art khmèr ne soit pas conforme à la réalité ; c'est dans les recherches sur le passé que l'inconvénient du système apparaît le plus.

Le premier article est une nouvelle étude sur la psychologie de l'artiste cambodgien : l'auteur tâche ici de dégager la mentalité du sculpteur des grandes époques par l'examen des œuvres qu'il nous a laissées. Elle présente les réelles qualités de l'étude précédente et contient des vues fort ingénieuses et qui semblent des plus vraisemblables. L'idée principale est que le sculpteur ancien est un artisan aussi expert que modeste, exécuteur de modèles maintenus par la tradition ou créés par les maîtres d'œuvre et qu'il obtient par poncifs appliqués sur les éléments à décorer ; ils guident ensuite son ciseau, ne lui laissant d'initiative que dans le petit détail, qu'il fignole ou enrichit à son idée, mais en donnant toujours, quelque ingrate que soit la tâche, le maximum de son effort. Le procédé avait des avantages multiples ; il permet de confier le même panneau à des mains différentes sans qu'il perde de son unité, avantage considérable lorsqu'il s'agit de surfaces aussi nombreuses à décorer dans un temps sans doute fort court [1]. L'emploi du

---

[1] Cette hâte s'explique surtout, semble-t-il, par l'idée indienne que le mérite d'une fondation religieuse revient tout entier à son auteur et non à ses continuateurs. Un roi devait donc, de son vivant, terminer ses fondations, quel qu'en fût le nombre.

poncif est garanti par le fait suivant : le motif décoratif garde la même valeur réelle de composition quand son exécution devient inférieure. C'est aux parties maîtresses qu'ont été attelés les meilleurs sculpteurs, aussi bien dans le pur décor que pour les grandes scènes de bas-reliefs. Ce ne sont d'ailleurs pas les mêmes artisans qui exécutent l'un et l'autre genre de sculptures ; ils sont spécialistes. La même unité par l'excellent se reconnaît dans le travail du bronze toujours obtenu à la cire perdue, sculptée, aussi bien que dans la statuaire. En résumé l'artiste n'est qu'un artisan admirable pour qui l'idée de monotonie n'existe pas, car son seul but est d'appliquer au mieux une tradition qu'il respecte. Ses incursions accidentelles dans l'art réaliste montrent ses capacités réelles.

Puis vient une note très complète au sujet de quelques remarquables objets cultuels en bronze de l'époque classique : conques servant les unes de réceptacle à eau lustrale, les autres d'instrument sonore, faites à l'imitation de ces coquilles qui, par rare exception, sont à enroulement senestre ; support d'une des premières et trépieds divers ; cloches et vajras.

J'ai moins de confiance dans le troisième article « Essai sur l'architecture classique khmère ». Le titre même s'explique mal. M. G. y étudie toute l'architecture khmère ; on voit mal alors pourquoi il introduit dans son titre un adjectif qui paraît une superfétation dès qu'il n'est pas une limitation. C'est ici que se montrent les défauts de la méthode de l'auteur. M. G. a la maladie de la classification, je ne suis pas le premier à le constater ; elle le pousse aujourd'hui à de véritables fautes de logique et de justice. Fautes de logique, car il semble ignorer qu'une classification doit, pour avoir un sens, enfermer toutes les caractéristiques des objets ; on ne fonde pas une classification sur un élément unique : que dirait-on d'un naturaliste qui voudrait ranger les animaux suivant le nombre de leur pattes, et placer ainsi dans des ordres différents têtards et grenouilles ? Ce n'est pas agir autrement que de classer les monuments khmèrs par leur seul plan sans tenir compte de leur élévation. Je ne m'étonne pas alors que M. G. ne puisse rien comprendre à mon étude de l'*Art d'Indravarman*. Mais nous reviendrons sur cette question spéciale quand j'examinerai le compte-rendu même qu'il en a fait dans cette revue. J'ai plus de regret de l'injustice qu'il commet envers ses prédécesseurs, bien qu'il ait la sagesse d'en utiliser les travaux. J'ai dit mes craintes sur la valeur d'une classification des édifices khmèrs par le plan. M. G. résume en outre leur description par formules algébriques, véritables et rébarbatifs casse-têtes chinois ; leur mérite unique est leur bel aspect scientifique. Reprocher à M. de Lajonquière de n'avoir pas appliqué un tel système, fût-il avantageux de remplacer quelques redites par des obscurités, c'est oublier qu'à l'époque où notre ami a établi son *Inventaire*, tout était à débrouiller. Les remarquables travaux de M. Aymonier furent plus historiques que descriptifs et si MM. Delaporte et Fournereau avaient recueilli de précieux documents graphiques, ils portaient presque uniquement sur l'art d'Aṅkor. En réalité M. de Lajonquière avait pour mission de faire un inventaire, de le faire le plus complet et le plus clair possible, et il y a réussi. L'utilisation des matériaux qu'il a réunis, et par suite toute classification, est œuvre de second tour. On le voit bien par l'insuffisance des classifications qu'il a tentées alors. Elles étaient prématurées et s'il eût, lors de la publication du premier volume, connu les faits recueillis dans le troisième, il n'eût pas donné aux linteaux des makaras la première place comme nombre dans le classement

de cet important décor. M. de Lajonquière a pu se tromper ainsi à l'occasion, c'est le fait de tout travailleur de la première heure, mais son œuvre est dans l'ensemble excellente. C'est à nous de la compléter sans en dénier le mérite. Ceci dit pour rendre à chacun ce qui lui est dû, reprenons la thèse de M. Groslier.

Elle a un gros défaut, c'est de partir d'une idée préconçue : M. G. veut que l'art khmèr soit un et il déploie une réelle ingéniosité à expliquer les différences qu'il ne peut nier. Il y a d'ailleurs des idées très justes dans toute cette première partie et auxquelles je souscris avec le plus grand plaisir. Mais assurer pour expliquer la différence de deux tours que l'une « peut être bien construite par de bons ouvriers au VIIIe siècle et une autre manquée par une main-d'œuvre maladroite quatre siècles plus tard » (p. 236) est plus que chanceux. J'aime mieux m'en tenir, si elles ont le même plan, aux différences intrinsèques des motifs qu'elles portent, leur valeur d'exécution mise de côté.

En négligeant les élévations d'une part, en ne tenant provisoirement aucun compte des inscriptions datées de l'autre, M. G. arrive à de véritables erreurs, comme de classer sous une rubrique unique une tour qui figure dans tout l'art khmèr, parce que son enveloppe de plan est carrée et qu'elle est en briques. A ce compte, une tour čame égarée au Cambodge, comme il est tel monument khmèr perdu dans le Čampa, serait classée sans remède comme tour khmère. L'opposition si profonde entre le plan simple antérieur et le plan redenté, qui donne à l'art de la période d'Aṅkor son aspect si caractéristique, n'est même pas mentionnée. Il est d'ailleurs bien dangereux d'attacher l'importance principale au plan dans un de ces arts d'Extrême-Orient où il a toujours compté si peu, et où l'on voit les plus invraisemblables repentirs se produire dans les dispositions des bâtiments. Je ne citerai que le Bayon et son massif central, qui ne fut pas prévu dans sa forme actuelle, les frontons masqués le prouvent. Le plan a toujours été la dernière pensée de l'architecte khmèr. Son monument a un plan parce que toute chose a une assiette. Mais ce qu'a voulu l'architecte, c'est un aspect extérieur et qu'il réalise identique, quelle que soit la matière employée. Or un plan est fonction de celle-ci, et si deux édifices construits en matériaux différents ont le même, c'est qu'il convient à l'un et non à l'autre, à moins que ce ne soit ni à l'un ni à l'autre.

Ces réserves faites, la classification de M. G. l'a conduit à des observations exactes et intéressantes. Etait-il nécessaire d'un tel appareil pour prouver ce que la carte archéologique montre au premier coup d'œil par la rougeur de certaines parties ? Mais ne soyons pas trop sévères : il était bon de préciser ce qui pouvait n'être qu'une simple impression. L'examen de la répartition des édifices en briques et de ceux en grès, de ceux à galeries et des autres, est plus précieux : il apporte des données intéressantes que M. G. résume fort bien et qui sont la partie utile et vraiment nouvelle de son œuvre.

C'est d'abord une mise au point très juste du temps nécessaire à la construction des monuments khmèrs : M. G. fait bonne justice des folles imaginations que leur ampleur put éveiller. Le seul travail formidable est ici le décor de cette masse, et c'est celui-ci qui d'ailleurs est presque partout inachevé. Son examen de la répartition et de la densité des édifices suivant les diverses régions est remarquablement condensé dans les cartes II et III ; elles marquent d'une façon claire la prépondérance du grès dans le territoire du Nord, de la brique dans celui du Sud et la raison

même du choix de l'emplacement d'Aṅkor. Par contre la carte VII est plus que sujette à caution et la mise en vedette des deux premiè es caracté istiques n'est qu'un trompe-l'œil : on ne peut faire une règle d'un fait unique et les deux observations ne s'appliquent qu'au seul Bantãy Čhmàr. C'est peu d'une unité pour préciser l'esprit d'un groupe de monuments quand il s'agit d'opposer deux trentaines de points archéologiques. En réalité les tours à visages sont représentées dans les deux groupes de l'Ouest et de l'Est aussi bien qu'à Aṅkor, et c'est même celui de l'Est qui seul présente les têtes à la place d'honneur, à la tour-sanctuaire. On trouve cette intéressante disposition [1] au Pr. Práḥ Stuṅ, n° 172. Malgré cette réserve, nous admettons sans peine l'opposition très finement signalée par M. G. des deux groupes de l'Ouest et de l'Est, b'en qu'en aisant des réserves sur les conclusions qu'il en tire. Mais où il nous est impossible de le suivre, c'est lorsqu'il parle p. 267, d'un « fonds commun dans lequel tous les architectes khmèrs ont puisé, à la façon dont avec les mêmes cubes les en'ants échafaudent des édifices variés ». L'hypothèse, à part sa forme bizarre, redevient juste ou à peu près, si on considère seulement l'art khmèr de l'époque où le grès domine, l'époque postérieure au VIII[e] siècle, en l'appliquant aussi bien aux monuments de briques qu'à ceux de grès ou aux temples mélangés de constructions en ces diverses matières. J'ai peine à croire, cependant, comme M. G., à l'antériorité de Bantãy Čhmàr : rien dans le Bayon n'offre un caractère de copie ; les maladresses n'y sont ni plus ni mo ns invraisemblables que dans le monument de l'Ouest et son importance n'est pas moindre si on considère le Bayon sans le distraire de son cadre naturel, l'enceinte d'Aṅkor Thom avec ses portes et ses Pr. Čruṅ, et la série des grands édifices voisins : Práḥ Khan, Bantãy Kedei, Ta Prohm, etc.

L'assertion (p. 236) que la cellule cubique est à l'origine de l'art khmèr est une hypothèse toute gratuite de M. Aymonier que rien n'est venu confirmer. Elle porte sur une interprétation, que les fouilles ont démontrée fausse, de celles qui subsistent. Rien de ce que nous savons des autres architectures d'origine indienne ne permet une telle conception et l'Inde ancienne, comme Java, comme le Čampa, donne comme premier édifice construit un bâtiment à étages fictifs.

Enfin il est impossible de souscrire à la conclusion (p. 273) « que la région du Nord-Est contient les plus vieilles formules d'art indigène, architecture en bois puisqu'il n'en reste pas de trace, etc. », quand aucun des édifices qui montrent ces traductions de forme n'est daté par une inscription et que nombre de sanctuaires en briques d'un esprit tout différent, et qui se rencontrent, de l'aveu même de M. G., dans tout le Cambodge, portent et sont seuls à présenter une série d'inscriptions antérieures au IX[e] siècle. L'observation, vraie peut-être pour l'art du grès, ne peut même être garantie pour la période postérieure au VII[e] siècle, puisque les bas-reliefs des premiers monuments en grès juxtaposent couramment, comme représentation d'édifices légers, les couvertures courbes aux couvertures angulaires.

Au Práḥ Vihãr est consacré le quatrième article ; il apporte des dessins précieux. M. G. souligne dans sa description le sens de battement des portes, en attachant peut-être trop d'importance à ce fait : comme M. Finot l'a remarqué déjà [2], rien

---

[1] Cf. *BEFEO*, XVII, vi, 48.
[2] *BEFEO*, XXII, 192.

n'est plus facile que de fermer une pagode de l'extérieur. Sa conception du Práḥ Vihār comme une espèce de « trappe » est ingénieuse, mais demanderait à être confirmée par quelque texte. M. G. laisse sagement dans le doute la date du monument [1], bien qu'il montre une claire tendance à le ramener à Yaçovarman. Si l'on tient pour probable le système exposé dans les articles 1 et 3 précédents, il est presque nécessaire de le suivre encore ici. Si l'on attache plus d'importance à l'esprit de la sculpture et si l'on croit à une évolution continue de celle-ci dans l'art khmèr, il est impossible, de l'aveu même de M. G., de ne pas rattacher le monument à l'époque de Sūryavarman Ier dont il porte une inscription : cette sculpture caractéristique correspond à l'ère du renforcement des architraves par l'encastrement d'une poutre de bois ; c'est celle des monuments comme les Khlāñ, le Baphuon, Ta Kèo, le Thommanon, qui paraissent s'enfermer entre l'art du Bayon et celui d'Aṅkor Vat et dont nous serions tenté de faire l'art de Sūryavarman.

Au cours d'une intéressante étude sur les toitures droites du Pr. Vihār, il est question de « chéneaux ondulés » (p. 282) : cette expression bizarre, qui semble se rapporter à la ligne d'abouts des fausses tuiles, est une des trop nombreuses impropriétés de langage qui émaillent la prose de M. Groslier [2].

Des notes d'archéologie forment le cinquième article et concernent des suppressions de personnages dans la décoration d'Aṅkor et diverses mesures de la construction.

Suit une série de comptes-rendus dont je ne mentionnerai qu'un, celui de mon propre article sur l'art l'Indravarman, afin de discuter la critique de M. G. qui, si elle était reconnue exacte, mettrait tout mon système à bas. Je rectifierai seulement auparavant une petite erreur dans le résumé du livre de H. Mouhot (p. 311). Les marches, qu'on peut supposer de grès, des escaliers du Phnoṃ Bàkhèṅ ont disparu, mais leur infrastructure de latérite est encore bien apparente et il subsiste au moins les lions du bas. Elles apparaissent d'ailleurs sur une des photographies de Fournereau, *Ruines d'Angkor*, pl. 59.

Au lieu de reprendre en détail la critique de M. G., je crois plus simple de préciser la situation de l'art d'Indravarman dans l'ensemble de l'art khmèr. L'opposition de M. G. est liée à cette question et il est vraisemblable qu'il ne trouverait aucune difficulté à admettre l'existence de cet art si la possibilité même de cette existence n'était en contradiction complète avec son système exposé dans l'acticle 3 de cette Revue. Nos deux positions sont franches et nos deux façons de voir irréductibles. Je vais les préciser.

M. G. croit à l'unité absolue de l'art khmèr et ne voit dans les différences nettes qu'il lui est impossible de ne pas constater que de simples inégalités d'exécution : un artiste du VIIIe siècle fera le même édifice que celui du XIIe s'il a le même talent (p. 236).

---

(1) Il est vrai que, suivant une habitude fâcheuse, M. G. compte ailleurs pour acquise sa propre hypothèse et se sert comme d'un argument de cette ancienneté de date, ici jugée problématique (p. 236, l. 3). Même observation pour Bantāy Čhmār, dont l'antériorité hypothétique p. 268 devient une évidence p. 307, n. 1.

(2) Pl. XVII : « rentré au Musée » pour « entré ». P. 235 : « rien ne nous argumente ». P. 261, on rencontre des pays qui s'abreuvent à des programmes communs ; p. 275, on est informé que l'auteur n'a pu faire « la métrée exacte » du Práḥ Vihār, etc.

Je vois au contraire l'art khmèr évoluant comme toute chose humaine et j'y distingue tout d'abord deux périodes absolument tranchées, séparées par l'hiatus des troubles des VIIIe-IXe siècles. Avant le IXe siècle, la forme d'art est toute différente de celle qui la suivra : les monuments sont des tours isolées, en briques, de plan simple, carré ou rectangulaire, aux parois unies relevées seulement par la faible saillie d'une fausse porte. Les superstructures en étages, parfois très importants, paraissent s'être terminées souvent par une couverture courbe, allongée, à double pignon, même sur les sanctuaires carrés. Enfin une série de détails rapprochent les formes de cet art de l'art contemporain du Dekkhan : linteau du type I, aux makaras, si proche parent du *tiruaci* pallava du Sud et qui disparaît *absolument* de l'art khmèr postérieur ; réductions d'édifices au bas des entrepilastres, qui ne se retrouvent pas davantage plus tard; type spécial de fronton, statuaire très remarquable, beaucoup plus proche de la sculpture indienne que ne l'est celle de l'art khmèr postérieur. Cette série est d'aspect si caractéristique que des esprits non prévenus l'ont prise pour une importation čame ; c'est d'ailleurs a nsi que j'ai été amené à l'étudier, et tout récemment encore le conservateur d'Aṅkor, M. Marchal, auquel M. G. ne p urra dénier une solide connaissance de l'art khmèr, m'indiquant la découverte de nouveaux édifices de cette nature, me signalait cette similitude. Cette forme d'art est celle que j'ai déjà dû mentionner à diverses reprises et notamment dans l'*Art d'Indravarman* sous le nom d'*art khmèr primitif*, désignation à laquelle j'ai renoncé depuis, parce qu'elle semblait supposer une liaison réelle entre les deux formes de l'art khmèr ou même évoquer un caractère d'ébauche, de tâtonnements : aussi l'ai-je remplacée par le terme d'*art indo-khmèr*, qui accuse mieux son caractère spécial sans préjuger de ses rapports avec l'art classique. Celui-ci est pour moi l'art de la seconde période, auquel j'ai cru pouvoir donner ce nom, pour le caractère presque classique, au sens européen du mot, qu'offrent les monuments aux vastes ensembles comme Aṅkor Vat : cet aspect avait déjà frappé les premiers explorateurs et je ne fais que suivre ici l'admirable introduction de Doudart de Lagrée, dans l'ouvrage de Fr. Garnier.

Cette forme, qui vient au XIe siècle se substituer à la forme précédente, offre des caractéristiques presque opposées. C'est d'abord — fait bien plus important que la prédominance du grès — l'adoption pour le sanctuaire d'un système de plan tout différent du précédent. Aux façades presque lisses se substitue un mode de redentement qui, même en négligeant la saillie des fausses portes, rapproche la section du sanctuaire d'un carré curviligne : cette disposition ne fera que s'accentuer et le contour-enveloppe deviendra dans le praṅ siamois, exagération finale du pràsàt khmèr, un cercle ou même un losange au lieu du carré initial. Cet art apporte le fronton à encadrement ondulé de nāgas, complètement ignoré de l'art indo-khmèr. Dans l'ensemble il substitue du reste presque partout le nāga au makara. Il introduit dans la composition la galerie, dont l'art précédent n'avait fait qu'un timide essai dans son centre principal, Sambor-Prei Kŭk, temple N. Ce n'est pas l'heure encore de risquer des hypothèses, mais il semble à première vue et — c'est un po nt sur lequel nous serons d'accord, M. G. et moi — que cet art d t classique peut être un apport des populations du Nord où il aurait fleuri antérieurement à l'installation de leur domination sur le Cambodge, mais en construction mixte ou légère. De fait on retrouve le détail marquant de cette période, le plan redenté, en usage constant au Laos, dans

cette architecture peu résistante qui nous conserve peut-être dans ses reconstructions successives des formes très anciennes.

Cet art, dont Aṅkor est le joyau mais qui a couvert tout le Cambodge, a subi lui-même une évolution continue, depuis le IX[e] siècle où il apparaît jusqu'au XII[e] où il s'éclipse brusquement, au moins comme constructions en matériaux durables. J'ai l'impression nette qu'il pourra se décomposer en périodes distinctes. La première, que j'appellerai l'art de Yaçovarman, fournit la solution initiale au problème de la traduction des édifices légers à couvertures courbes ou droites en matériaux permanents et plus particulièrement en grès, la matière la plus voisine du bois par les dimensions qu'on peut lui donner. Tous les éléments de l'art postérieur se trouvent indiqués ici : redentement du plan ; galeries à étrésillons ; linteaux du type III ; décors des pilastres aux motifs caractéristiques et différents de l'art indo-khmèr ; alternance de volutes ou superposition de chevrons ; entourage du tympan en nāga ondulé et flammé ; fenêtres à balustres-barreaux en grille ou coupés à mi-hauteur par un store ; colonnettes octogonales à moulures presque jointives, etc. Ces monuments, dont le Bayon et Bantāy Čhmàr donnent des exemples typiques, montrent une ignorance stupéfiante de la construction, un bâclage extraordinaire des moulures et du décor : pas un profil ne file constant ou au même niveau dans les galeries du Bayon, même aux points les plus en vue, et il n'y a peut-être pas un angle exactement droit [1].

Une seconde période, bien marquée par un naïf perfectionnement de construction, offre la forme la plus brillante de l'art du Cambodge, supérieure même à notre avis à l'art d'Aṅkor Vat. Le perfectionnement de construction, une lourde faute en réalité, consiste dans le logement à l'intérieur des parties portantes en grès de poutres de bois. Le Khmèr, sorti de la période précédente de tâtonnements imprudents, a constaté presque du premier jour l'inconvénient majeur du grès et combien il est insuffisant à la flexion. Il unit dès lors les avantages des deux matières, durée et solidité, en armant le grès d'une poutre de bois. Si ce bois eût été bien choisi et réellement durable, la solution n'était pas absurde. Mais avec la hâte qu'on mit à construire les monuments, les bois durent être employés avant d'être secs et le choix des essences ne fut pas surveillé. Enfermés, ils ont pourri rapidement (on n'en trouve plus aujourd'hui que de rares exemples) et le grès ainsi affamé s'est rompu bien plus vite. Un des chefs-d'œuvre de l'art classique khmèr, Beṅ Mālā, n'est plus ainsi qu'un champ de décombres, presque toutes les pièces horizontales s'étant brisées: Les défauts du système apparurent sans doute assez vite : Aṅkor Vat et les monuments similaires ne présentent plus cette disposition.

A cette tentative fâcheuse, qui eût mérité un meilleur succès, correspond une perfection admirable du trait de moulures et de son exécution. A la sculpture trop souvent molle et lâchée du Bayon et de Bantāy Čhmàr succède une sculpture nerveuse, creusée en plein pied, avec de telles saignées que les parties saillantes doivent être maintenues par des languettes de matière réservées dans la taille. Dans cette période, à laquelle on pourra peut-être donner le nom de Sūryavarman, le Khmèr

---

[1] Les remarquables relevés de M. H. Dufour dans le *Bayon d'Angkor Thom* en font foi. Encore si l'on change le niveau de la section horizontale, des angles obtus deviennent aigus !

revient sagement aux charpentes de bois pour couvrir les salles un peu larges. Nous trouvons ce système aux Khlăṅ d'Aṅkor, au Prāḥ Vihār, à Vat Phu, etc.

Enfin, avec Aṅkor Vat et Phimai, nous voyons les mêmes qualités d'exécution dans le tracé des moulures et la finesse du décor, mais je ne sais quelle mode a changé le goût : la sculpture a perdu sa nervosité et se transforme en une ciselure charmante, à faible relief en général, et par suite d'un effet plus mièvre.

Au début de cet art classique qui évolue ainsi très vite, si nous ne nous trompons pas, se place parallèlement à l'art du Bayon ou de Yaçovarman la forme que j'ai appelée art d'Indravarman, du nom du père de ce roi ([1]). Cette forme est caractérisée, comme je l'ai dit clairement ([2]), par le décor d'entrepilastre et non, comme le dit M. G., par l'emploi de la brique ou tout autre détail. Contre l'habitude du reste de l'art khmèr classique, ce motif est dissymétrique et, au lieu de se lier avec le décor de la niche inférieure au bas de l'entrepilastre, laisse un nu entre eux, nu qui de jour en jour diminuera. Cet art se rapproche, par le plan faiblement redenté, de l'art indo-khmèr ; son fronton de porte est du même esprit ; sa sculpture est bien plus soignée que celle de l'art de Yaçovarman, et annonce l'admirable exécution de la période de Sūryavarman, avec plus de gras et plus de souplesse. Mais il se différencie nettement aussi de cet art indo-khmèr par l'abandon du plan rectangulaire et des couvertures à double pignon sur le sanctuaire, par l'esprit de son décor et notamment de ses linteaux. C'est pour cette similitude et ces différences que j'ai cru y reconnaître une tentative des premiers souverains de la nouvelle dynastie demandée aux architectes encore imbus des vieilles traditions de l'art indo-khmèr ([3]) et parallèle à l'essai d'interprétation directe de l'art des prāsāts légers et des galeries en bois que M. G. et moi supposons avoir existé auparavant dans le Nord. Cette forme a tendu ensuite à se fondre dans le reste de l'art classique dont elle n'est qu'une section, mais semble avoir duré jusqu'aux derniers jours dans les constructions moins soignées et d'abord en édifices importants dans le groupe de Koḥ Ker. Je n'ai pas d'ailleurs examiné encore la question à fond et la disparition du motif type d'entrepilastre rend ici du reste l'étude plus délicate.

Il n'est pas nécessaire, après cet exposé du contraste des deux thèses, de revenir en détail sur la critique de M. Groslier. Je ne reprendrai que les points principaux, car à l'occasion, faute d'une lecture assez attentive, M. G. m'a fait dire autre chose que je n'ai dit.

Tout d'abord, p. 302, M. G. m'attribue l'opinion que l'art d'Indravarman serait une forme locale : ce n'est pas ma pensée et je ne l'ai point écrit. J'eusse dans ce cas

---

([1]) Les deux noms sont pris seulement pour préciser la division et n'impliquent ni l'antériorité d'une forme, ni même leur préférence exclusive par l'un des rois. Elles ont dû être employées en réalité par l'un et l'autre.

([2]) *L'Art d'Indravarman*, p. 1-3. J'ai également précisé (*ibid.*, p. 1) le sens des termes d'« art primitif » — auquel j'ai maintenant substitué celui d'« indo-khmèr », — et d'« art classique ».

([3]) Je reconnais avoir eu tort de dire du Sud, car il existe des monuments indo-khmèrs en remontant le fleuve jusqu'à Savannakhet. Mais je croyais être compris, puisque même de l'aveu de M. G., ce genre d'architecture domine dans le Sud.

d'ailleurs donné à cet art un nom de lieu et non un nom de roi. De même ce n'est pas sur la sculpture de tout l'art classique que je reconnais une supériorité à celle de l'art d'Indravarman ; c'est surtout sur celle de l'art de Yaçovarman à peu près contemporain. Et ce n'est pas du stuc seul qu'il est question, mais aussi des admirables linteaux de grès, tels que ceux de Loleï et de Kok Pô. Contre l'affirmation de M. G., la brique d'ailleurs n'impose pas l'enduit et tout l'art čam avec la scu pture splendide de Mĩ-sơn est là pour montrer qu'elle peut recevoir directement le travail du ciseau. Je regrette d'être une foi de plus en désaccord avec M. G., mais je trouve que la composition de l'entrepilastre de Práḥ Kô (pl. I et II, XIV et XV A et B de mon article), avec son nu et son opposition de deux motifs indépendants, est moins touffue que l'écoinçon d'Añkor Vat et l'entrepilastre de Vat Nokor. Quant à l'identité de cet entrepilastre avec celui du reste de l'art classique affirmée par M. G. (p. 305, l. 11), elle est niée par *lui-même* douze lignes plus loin : « Ici (à Añkor Vat) il y a un synchronisme parfait entre le décor supérieur et le fronton de la niche, tandis que dans le stuc ne nous sont présentés que deux motifs superposés, de mouvement étranger l'un à l'autre..... » Je n'ai pas dit autre chose et c'est justement ce caractère spécial qui m'a fourni l'élément type nécessaire à grouper les édifices de l'art d'Indravarman.

Sur la question de la niche au bas de l'entrepilastre, M. G. a négligé de lire le passage qu'il critique (*A. d'I.*, p. 2). Il y est question en réalité de la réduction d'édifice, du palais volant qui occupe cette place dans l'art indo-khmèr, et dont M. G. ne soupçonne même pas l'existence parce qu'elle n'est pas à Han Čei, le seul édifice de cet art qu'il ait jusqu'ici examiné d'un peu près. Il n'est pas question de la niche de l'art d'Indravarman et je n'ai dit nulle part que celle de l'art classique en dérive. Je ne vois pas alors en quoi les niches d'Añkor Vat pourraient me gêner. La même observation s'impose pour le linteau de recrue, dont je n'ai fait nulle part une caractéristique de l'art d'Indravarman. Il est même inutile de discuter la critique de M. G. sur l'hypothèse qu'il m'attribue : influence du tympan de l'art d'Indravarman sur celui de l'art classique, car pour un seul de ces tympans, celui de Bantãy Srei, qui est de la fin de la période brillante de l'art d'Indravarman, je pose seulement le problème de savoir à qui il appartient en propre, de Bantãy Sṛei ou du Baphuon (p. 24). Et quant au reste des tympans de l'un et de l'autre art, je dit textuellement (p. 87, l. 24), en parlant du Bayon et de l'ensemble de l'art classique : « Le fronton surtout. . . est spécial. »

Quant à la réduction d'édifice dans le tympan d'un fronton, je suis heureux qu'elle ne paraisse pas khmère à M. G., car étant une des formes typiques et constantes de l'art indo-khmèr, elle marquera à ses yeux l'indépendance de celui-ci et par suite de ses tours en brique antérieures au IXe siècle.

En résumé, je n'ai pas l'impression que la critique de M. G. prouve un seul instant l'inexistence de l'art d'Indravarman : au fond, la discussion est plus grave : elle porte sur l'unité stable de tout l'art khmèr du VIIe au XIIe siècle ou sur la possibilité de divisions et d'évolution. Mes recherches sur l'art indo-khmèr, dont la publication est prochaine, mettront bientôt le lecteur plus à même d'apprécier le degré de probabilité que présente l'une ou l'autre thèse.

H. Parmentier.

D[r] Pannetier et E. Ménétrier. — *Eléments de grammaire cambodgienne appliquée.* — Phnom-Penh, Imprimerie du Protectorat, 1922, in-16, 266 + iv p.

« Il n'existe pas de grammaire cambodgienne », déclarent MM. Pannetier et Ménétrier dans un premier avant-propos du 1[er] mars 1914 ; un second, daté du 5 novembre 1921, admet l'existence de la Grammaire khmère de Georges Maspero parue dans l'intervalle. Il eût sans doute été plus simple de corriger l'avant-propos n° 1 avant de l'imprimer en 1922 ; mais les auteurs paraissent regarder comme intangible ce qu'ils ont une fois écrit : *quod scripsi scripsi*. Ils ont, par ailleurs, une certitude que ces huit années n'ont pas le moins du monde entamée : celle d'avoir composé une grammaire cambodgienne. Cette assurance est-elle justifiée ?

Si on ouvre, par exemple, cette « grammaire cambodgienne » au chapitre de l'adverbe, on y trouve ceci [1] : « *Ailleurs* se traduit par *ti*... *Loin* se traduit par *chñày*, *près* par *čit*... *Partout* se rend par *kräp anlœ*... *Alors* se rend par *kàl noḥ* quand il signifie *en ce temps-là*, par *bœ̀ dǒčnéḥ* quand il signifie *en ce cas-là* », etc., etc. Les adverbes *ailleurs, loin, partout, alors* dans ses deux acceptions, sont des adverbes français : quand on enseigne comment ils doivent se traduire en cambodgien, ce n'est pas là une étude de grammaire cambodgienne, c'est une méthode de thème. Et les trois quarts de ce livre ne sont pas autre chose. Cette constante préoccupation de la traduction, de l'expression à « tourner » par une autre aboutit parfois à des règles bien singulières, par exemple p. 103 : « *ne... pas* se traduit par *mĕn*, qu'on écrit souvent *puṃ* ». Il est d'ailleurs possible que, du point de vue pédagogique, cette manière de procéder soit la meilleure : c'est à l'expérience d'en décider.

Dans leur avant-propos n° 1, les auteurs expliquent fort bien l'utilité d'une transcription latine pour les débutants : après quoi ils avertissent le lecteur que des nécessités typographiques les ont obligés à y renoncer. Tous les mots khmèrs sont donc donnés uniquement en caractères indigènes : c'est un obstacle sérieux pour les commençants et même, je le crains, insurmontable pour ceux qui veulent étudier sans maître. Et cet obstacle s'aggrave du fait que les mots d'une phrase, au lieu d'être espacés, sont écrits sans intervalles, à la manière indigène : ici, aucune difficulté typographique n'imposait une disposition si contraire à nos habitudes et qui rend la lecture pénible, même à ceux qui ont déjà une certaine connaissance de la langue. Quant à ceux qui ne la possèdent pas encore, ils peuvent d'autant moins se tirer d'affaire que cette grammaire ne contient absolument rien sur l'écriture et la prononciation : « Il n'entre pas dans le cadre de l'ouvrage d'enseigner l'écriture et nous supposons l'étudiant déjà en possession des caractères. » Mais de quel droit le supposez-vous ? Et où peut-on apprendre les caractères avec leur prononciation, sinon dans une grammaire élémentaire ?

Si la transcription est à l'abri de toute critique, puisqu'elle n'existe pas, il n'en est pas de même de l'orthographe : celle-ci est assez incohérente. Sans doute elle n'offre pas le foisonnement de lettres parasites dont les scribes modernes ornent si

(1) Je transcris les mots en caractères khmèrs.

généreusement la fin des mots ; mais elle garde trop de traces de ces regrettables habitudes. C'est ainsi qu'on trouve :

ពាក្យ, ក្រពឹត្ត, ក្រហ, បុទ្យ, អាចារ្យ, តេក្យ, ប្រយោជន៍

pour : ពាក, ក្រពឹ, ក្រ, បុទ, អាចារ, តេក, ប្រយោជ.

Ces additions sont particulièrement inopportunes quand elles résultent d'une fausse étymologie. Ainsi il faut écrire

ចិត, សំពុត, គោ, ប្រណិបាត

et non ចិត្រ, សំពុត្រ, គោណ, ប្រណិបត្តិ,

parce que ces mots viennent de *citta* (et non *citra*), *saṃpuṭa* et non *saṃputra*, *go* et non *goṇa*, *praṇipāta* et non *praṇipatti*.

Vät correspond à *vatthu* et non à *vatsa* et doit donc s'écrire non វត្ស, mais វត្ថ. Le mot qui désigne le roi mort n'est point សុវណ្ណកោដិ, *suvaṇṇakoṭi* (p. 124, n. 1), ce qui signifierait « pointe d'or », mais sk. *svargata* « allé au ciel » > siamois *sävännäkhöt* ; le khmèr reproduit simplement la forme siamoise. « Médecin » = គ្រូ ពេទ្យ et non ពេធ្យ (p. 80), le skr. étant *vaidya* et non *vaidhya*.

Les « considérations générales » (p. 9) débutent en nous apprenant que : « le cambodgien reconnaît visiblement une double origine : 1° l'une populaire, autochtone, qui l'apparente aux différents idiomes de l'Extrême-Orient méridional en général et des sauvages négritos du Sud de l'Indochine en particulier... 2° l'autre hindoue (sanscrite et palie)... » Le khmèr n'a pas une « origine hindoue... » parce qu'il a emprunté des mots aux langues de l'Inde, pas plus qu'il n'est apparenté au français pour lui avoir emprunté *kinin*, *mètr*, *sôsiété*, *koṃmité résideñ* et autres enrichissements *ejusdem farinæ*.

P. 35, d. Les nombres ordinaux énumérés ici ne sont pas exclusivement pâlis. Il en est de pâlis (*cha*, 6 ; *aṭṭha*, 8) ; d'autres sont sanskrits (*tri*, 3 ; *čĕtvàr*, 4 ; *sap*, 7) ; d'autres sont communs aux deux langues : *ek*, 1 ; *pañca*, 5 ; *nŏp*, 9) ; — *do*, 2, est une forme prâkrite du skr. *dvau*.

P. 104. ប្រសា est une corruption de ព្រះវស្សា, « saison des pluies ».

P. 147, l. 1-4. Remarque inintelligible.

Le volume se termine par un recueil d'exercices (versions et thèmes) qui rendra de grands services aux débutants.

Dans l'ensemble, cette grammaire témoigne d'une connaissance approfondie de la langue courante et a enregistré un grand nombre d'idiotismes et d'expressions

familières qu'on chercherait vainement ailleurs. Une fois complétée par un chapitre sur l'écriture, par des transcriptions et par les appendices que les auteurs ont dû sacrifier (p. 265), elle formera un excellent ouvrage scolaire qui contribuera sans nul doute à répandre la connaissance de la langue cambodgienne.

L. Finot.

A. Salles. — *J.-B. Chaigneau et sa famille.* (Extrait du Bulletin des Amis du Vieux Hué, janvier-mars 1923). Hanoi-Haiphong, 1923, 200 pages et 21 planches.

Id. — *Le* Mémoire sur la Cochinchine *de Jean-Baptiste Chaigneau.* (Ibid., avril-juin 1923).

C'était un Breton de Lorient, issu d'une de ces familles de marins, dont tous les fils ont dans le sang l'amour du voyage et de l'aventure. Né le 8 août 1769, il embarque comme « volontaire », le 14 avril 1781, sur une flûte de la marine royale. A onze ans ! Le bateau est pris dans les parages du cap de Bonne-Espérance et l'équipage interné à Sainte-Hélène : Jean-Baptiste Chaigneau, prisonnier de guerre, a maintenant douze ans. Relâché, il rentre en France et reprend aussitôt la mer : au cours de deux campagnes, il visite la côte d'Afrique, Terre-Neuve, l'Inde, Java, Canton, Manille. Les bureaux de la marine n'ayant pas jugé ces titres suffisants pour lui octroyer le grade de sous-lieutenant de vaisseau, il prend du service sur un navire de commerce, la *Flavie*, envoyé à la recherche de Lapérouse, sous le commandement du lieutenant de vaisseau Magon de la Villeaumont. Le 9 septembre 1791, la *Flavie* fit route par le cap Horn sur le Kamtchatka, d'où elle descendit à Macao. Bloquée dans ce port par l'état de guerre entre la France et l'Angleterre, elle y fut désarmée en mars 1794. Libre de toute obligation, Chaigneau prit le vent : on lui parla des bonnes dispositions de l'empereur d'Annam Nguyễn-Ánh pour les Français et des chances d'avenir qu'offrait la « Cochinchine » : il n'en fallait pas plus pour le décider ; moins d'un mois après, il débarquait à Saigon. Il n'entra pas immédiatement au service du souverain et commença par faire du commerce, à titre privé, entre la Cochinchine et Macao. Mais bientôt l'accroissement de la flotte royale et le départ de Jean-Marie Dayot rendirent nécessaire l'engagement de nouveaux officiers : on fit à Chaigneau des offres qu'il accepta à la fin de 1796.

Alors s'ouvre la seconde phase de sa carrière. Commandant le bateau le « Dragon volant », il prend part à la prise de Tourane et de Huê. Gia-long vainqueur le traite en ami et, pour être plus sûr de le garder, le marie à une jeune Annamite chrétienne. Chaigneau est maintenant délégué impérial, marquis, général de l'armée du Centre ; il est membre de la famille impériale et en porte le nom. Un portrait peint par un artiste chinois vers 1805 nous le montre dans son grand uniforme : pantalon de soie rouge, courte tunique noire à brandebourgs, fendue sur les côtés à la mode annamite, ceinture d'étoffe bleue dans laquelle est passée une dague, épaulette d'or unique, sur l'épaule droite, turban dit « à oreilles de chat ».

Au milieu de ces splendeurs, Nguyễn-văn-Thắng, marquis de Thắng-Đức, n'oublie pas qu'il est Jean-Baptiste Chaigneau de Lorient. Il a quitté son pays depuis un quart de siècle, à l'aube de la Révolution : il voudrait bien revoir la France et sa

famille. Puis il se sent environné, lui le mandarin étranger, d'une sourde hostilité contre laquelle l'empereur vieilli réagit de moins en moins. Cependant celui-ci résiste : bien qu'il se chamaille assez souvent avec son fidèle conseiller, il répugne à l'idée de s'en séparer. Il cède enfin. Chaigneau part le 13 novembre 1819 et débarque à Bordeaux le 8 janvier 1820. Il en repart moins d'un an après, le 1er décembre, avec le titre de consul et commissaire du Roi près l'empereur de Cochinchine. Le 17 mai 1821, le *Larose* jetait l'ancre à l'embouchure de la rivière de Huê et Chaigneau apprenait une désastreuse nouvelle : Gia-long était mort. A quelle date ? Les auteurs ne s'accordent pas sur ce point : les uns disent le 25 janvier 1820, d'autres le 2 ou le 3 février. Il semble qu'on doive s'en tenir à la dernière, qui est celle des documents officiels annamites (1).

D'abord bien accueilli, Chaigneau ne tarda pas à se trouver dans une situation délicate : les fonctions de consul de France et de mandarin cochinchinois étaient bien difficiles à concilier. Minh-Mạng n'avait pas les mêmes raisons que son père de défendre l'étranger contre les rancunes et les intrigues de la Cour : son attitude devint de plus en plus froide et celle de son entourage de plus en plus arrogante. Bientôt Chaigneau et son ami Vannier durent songer au départ. Ils retardaient toutefois une résolution définitive, qui leur coûtait sans doute. Les choses traînèrent ainsi jusqu'en septembre 1824. C'est alors que le général marquis de Thắng-đức reçut une visite inattendue : un envoyé de l'empereur vint lui présenter sur un plateau une réduction de navire et un lacet de soie. Il opta pour le bateau, demanda en toute hâte sa retraite, qui lui fut accordée dans les termes les plus flatteurs, et gagna Singapour où il s'embarqua avec Vannier sur le *Courrier-de-la-Paix*, le 4 avril 1825. Le 6 septembre suivant, ils débarquaient à Bordeaux. Chaigneau vieilli revenait en France « couvert de rhumatismes » et ayant « beaucoup de peine à faire usage de ses mains ». Il revenait aussi sur un insuccès diplomatique, dont le « Département » lui tint quelque temps rigueur : pourtant, quand la vérité fut connue, cette rigueur s'adoucit au point qu'on lui alloua généreusement une pension de 1.800 francs, que d'ailleurs le ministère Polignac s'empressa de lui supprimer en 1830. Au milieu de ces tristesses, il reçut en 1827 une lettre de Minh-Mạng avec un cadeau d'émaux et de soieries. Elle contenait cette phrase magnifique : « Je ne voulais pas accéder à votre demande, mais à cause de vos instances réitérées, j'ai été contraint, malgré moi, à vous permettre de vous en retourner. » En songeant au bateau et au lacet, Chaigneau tira sans doute quelque gaîté de la missive royale. Il mourut le 31 janvier 1832, à 63 ans.

Tel est l'homme dont M. Salles a entrepris de nous retracer la vie. Il a exécuté cette tâche avec cette belle conscience d'érudit qui préfère exagérer un peu le scrupule plutôt que de s'exposer au reproche de négligence. Aucune recherche n'a été omise par lui : archives publiques et privées, actes de l'état-civil, souvenirs de famille,

(1) La date exacte de la mort de Gia-long est le 3 février 1820, soit le 19e jour, marqué du signe 丁未 du 12e mois de la 18e année du règne, marquée du signe 己卯. Cf. 大南寔錄正編第一紀, q. 60, fo 18 ro-vo ; *id.*, 第二紀, q. 1, fo 1 vo, col. 4. C'est aussi la date donnée pas le *Ngọc điệp* 玉牒 ou *Généalogie officielle des Nguyễn* et reproduite par R. Orband dans *BEFEO.*, XIV, vii, 10. [L. A.]

tout a été mis à contribution. Le résultat de ce grand labeur n'est pas à proprement parler une œuvre historique, en ce sens que l'auteur a fait abstraction des événements généraux et des idées du temps pour concentrer la lumière sur le personnage principal et sur sa famille : mais c'est une excellente biographie. Quelques-uns trouveront peut-être que la famille du mandarin tient dans ce livre une place exagérée. Tel n'est pas notre avis. Il n'est jamais sans intérêt de replacer un individu d'élite dans le groupe social dont il est issu et auquel le relient toutes ses affinités. Celui de Jean-Baptiste Chaigneau, c'est cette petite bourgeoisie du commencement du XIXe siècle, si honnête, si modeste, si laborieuse, si dévouée à l'intérêt public et si mal récompensée de son dévouement.

Chaigneau n'était pas une exception dans sa classe. Pour en prendre un autre exemple tout près de lui, quelle figure charmante que celle de son neveu Eugène Chaigneau, qui a son médaillon dans la galerie de M. Salles ! En 1820, à 21 ans, il accompagne son oncle dans son second voyage en Cochinchine, comme agent consulaire au traitement de quinze cents francs. En 1825, il est nommé pour gérer l'agence française de Cochinchine « avec la moitié du traitement qui y est affecté », soit 7.500 francs. Arrivé à Tourane, l'empereur refuse de le reconnaître comme représentant de la France et de l'admettre à la résidence. Il repart par le *Larose*, qui touche à Calcutta. A ce moment on prépare une expédition pour recueillir les vestiges du naufrage de Lapérouse : l'enthousiaste jeune homme obtient d'en faire partie « comme simple particulier et comme l'invité du capitaine Dillon ». La *Research* contourne l'Australie et remonte jusqu'à l'île de Vanikoro ; Chaigneau prête aux recherches de Dillon un concours intelligent et dévoué. Ils rentrent ensemble à Calcutta ; ensemble ils repartent pour Paris. Mais là, Dillon, qui entend bien garder pour lui seul tout l'honneur de l'expédition, lui fait défendre de rien publier sur ce voyage. L'agence consulaire de Cochinchine est supprimée. Le « Département » refuse de confier un poste à cet agent qui n'a pas réussi et le laisse tranquillement mourir de faim ; la Marine plus compatissante lui fait obtenir, en raison de son « noble dévouement », un secours de six cents francs ! En 1829, on a des raisons de croire que l'empereur d'Annam, mieux disposé, accepterait un consul français. Eugène Chaigneau réussit à se faire nommer vice-consul à Tourane. Le 15 décembre 1829, il part plein d'espoir sur le voilier *Saint-Michel*, qui rencontre un typhon et périt corps et biens sur les récifs des Paracels. L'équipage réussit à se sauver ; mais on imagine dans quel état le vice-consul de Tourane arrive à son poste et quel degré de considération il rencontre chez les Annamites ! L'année suivante, le commandant de la *Favorite* le trouve dans le plus complet dénûment et « livré à l'insolence des autorités du pays ». Il décide de le prendre à son bord parce que, écrit-il au Ministre, « il n'est pas convenable qu'il reste ici ». A Surabaya, Chaigneau, par crainte d'une rupture entre la France et la Hollande, quitte la *Favorite* et gagne Calcutta, où il tombe gravement malade ; rétabli, il rentre en France en juin 1832. Il est, bien entendu, fort mal reçu au Ministère des Affaires étrangères, qui lui fait attendre le paiement de son traitement et lui refuse une indemnité pour la perte totale de ses effets dans le naufrage des Paracels. Enfin, en 1835, le Département juge qu'il a suffisamment expié sa malchance. On le nomme consul à Cavite, puis consul général à Singapour. Il prend possession de ce nouveau poste à la fin de 1840 ; mais dès 1842, sa santé s'altère ; des crises de paludisme de plus en plus

graves l'obligent à demander un remplaçant. Il rentre épuisé en France où il meurt à Lorient le 27 mai 1846, à 47 ans [1].

On voit que le neveu était digne de l'oncle et que M. Salles n'a pas eu tort de sortir quelque peu des strictes limites de son sujet pour nous le faire connaître. Non moins intéressants sont les détails qu'il nous donne sur Michel Đức Chaigneau, l'auteur des agréables et précieux *Souvenirs de Huế*. Les pièces justificatives, les photographies, les facsimilés qui terminent le volume achèvent de donner une solide base documentaire à cet ouvrage, qui est une très bonne contribution à l'histoire des origines de l'Indochine française.

On peut considérer comme une annexe de ce volume le *Mémoire de la Cochinchine* de J.-B. Chaigneau, dont M. Salles a donné le texte annoté dans le numéro suivant de la même revue, d'après une copie conservée aux Archives du Ministère des Affaires étrangères. Ce mémoire fut rédigé à Bordeaux en 1820 par deux secrétaires fournis par le préfet de la Gironde, qui écrivaient sous la dictée de Chaigneau ou résumaient ses conversations. Ce mode de rédaction explique la présence dans le manuscrit de fautes évidentes et de noms méconnaissables, comme la rivière de Pivan et le port de Lavait. Mais le mémoire est un tableau fort intéressant de l'état de l'Annam sous Gia-long et on doit se féliciter que M. Salles en ait donné un texte établi avec soin et pourvu de toutes les annotations utiles.

L. FINOT.

Victor BARBIER. — *Dictionnaire annamite-français.* — Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1922, petit in-8°, VII-951 p.

HÀN-THÁI-DƯƠNG et ĐỖ-THẬN. — *Vocabulaire grammatical franco-tonkinois.* Edition revue et augmentée des *(sic)* Notions de grammaire française résumées en annamite. — Hanoi, Imprimerie Mạc-đình-Tư, 1923, in-8°, VIII-226 p.

Ces deux ouvrages, destinés avant tout aux étudiants annamites, se recommandent par des qualités estimables : précision des traductions, exemples bien choisis, distribution claire e commode des matières.

Nous sommes heureux d'avoir à louer les auteurs du succès avec lequel ils ont accompli une tâche peu ambitieuse, mais dont l'utilité ne doit pas être méconnue. Leur vocabulaire est aussi complet que possible dans ses proportions exiguës. Tout au plus pourrait-on y ajouter quelques néologismes sino-annamites d'un emploi très fréquent [2], tels que *ảnh-hưởng* 影響 « influence », *bảo-tồn* 保存 « conserver »,

---

(1) P. 23. M. SALLES le dit « né en 1798 » ; mais l'inscription de son tombeau, relevée par le même auteur (*Bull. des Amis du Vieux Huế*. VIII, 50) porte : 19 septembre 1799. — P. 35. les dates de 1848, données dans la lettre de M. Danjou, sont d'évidentes fautes d'impression.

(2) On connaît la facilité avec laquelle l'annamite s'assimile les éléments chinois, et on sait aussi combien les Tonkinois abusent de cette faculté (cf. le lexique des expres-

et signaler, quant aux nuances d'expression, un certain nombre d'omissions ; par exemple, dans le dictionnaire du P. Barbier, p. 4, *tiềng ào ào* devrait se traduire par « bruit confus » plutôt que par « bruit d'une cohue » ; cf. *Kim Vân Kiều*, éd. NGUYỄN-VĂN-VĨNH, p. 16 : *ào ào đổ lộc rung cây*, « bruyamment tombent les jeunes feuilles et s'agitent les arbres » ; — p. 6, *ăn xổi ở thì* ne signifie pas « agir avec précipitation », comme l'a également traduit le P. Génibrel (*Dictionnaire annamite-français*, p. 7), mais « vivre au jour le jour », mot à mot « manger avec précipitation et vivre pour un moment » ; cf. *Kim Vân Kiều*, p. 43 : *phải điều ăn xổi ở thì* « je ne suis pas de celles qui mangent avec précipitation et qui vivent pour un moment » ; — p. 7, Quan-âm (prononciation sino-annamite de 觀音 Kouan-yin = Avalokiteçvara), est la Lucine des Annamites et des Chinois ; cf. le poème populaire *Quan-âm tòng-tử bản-hạnh* 觀音送子本行 « Vie de Quan-âm donneuse d'enfants » ; — p. 10, *bá hộ* est, dit P.-J. Silvestre dans ses *Considérations sur l'étude du droit annamite*, 2e éd., p. 81 (1), « une sorte de noblesse de clocher, qui peut être assimilée à celle qu'obtenaient chez nous, sous l'ancien régime, certains officiers municipaux et autres, ou plutôt à l'ancien titre de « bonne bourgeoisie ».

Dans le *Vocabulaire grammatical* de MM. Hàn-thái-Dương et Đỗ-Thận (2), nous trouvons un certain nombre de termes dont les élèves pourraient se passer (par exemple « albumen », « chas »). La place qu'ils occupent serait utilement remplie par des mots tels que « accomplir », « abondant », etc.

Les notions de grammaire française qui terminent l'ouvrage ont certainement été composées sur le plan de la grammaire de MM. Larive et Fleury (3). C'est dire qu'elles en partagent les défauts et qu'elles sont en retard d'un demi-siècle sur les théories modernes ; mais c'est dire, en même temps, qu'elles initieront les élèves annamites à une méthode neuve pour eux et prépareront le terrain dans lequel germera plus tard cet esprit d'analyse qui leur fait entièrement défaut.

NGUYỄN-VĂN-TỐ.

Cung oán ca khúc (Les ennuis d'une odalisque). Poésie annamite traduite en français par ĐỖ-THÚC. — Hanoi, Kim-Đức-Giang, 1922. — Extrait du Bulletin de la Société d'enseignement mutuel du Tonkin (juillet-septembre 1922). in-8°, 51 p.

Il y a trente ans à peine la littérature annamite était encore peu connue. Nous ne possédions, pour l'étudier, que sept ou huit traductions de poèmes, romans ou pièces

---

sions sino-annamites à la fin des tomes I, II et III, 1917-1918, du *Nam-phong tạp-chí*) ; cela explique le nombre infini de mots chinois qui se sont introduits dans leur langue, et qui s'y introduisent continuellement, même pour exprimer des objets ou des idées pour lesquels le vocabulaire annamite suffirait parfaitement.

(1) Il convient de corriger (SILVESTRE, *loc. cit.*, *ib.*) *bá hộ* 百護 « cent protections » et *thiên hộ* 千護 « mille protections », en *bá hộ* 百戶 « cent familles » et *thiên hộ* 千戶 « mille familles ». *Thiên hộ* est, au Tonkin, le titre des chefs de quartier.

(2) Sur la 1re édition, cf. *BEFEO*, IV, 1087.

(3) *Grammaire française*. Edition annamite préparée par les soins de Mgr L. MOSSARD. Paris, A. Colin.

de théâtre, publiées par A. des Michels, A. Landes ou A. Chéon. Sur une documentation aussi faible, il était difficile, je l'avoue, de se prononcer sur les caractères particuliers, l'étendue et surtout la valeur de cette littérature. La presque totalité des productions littéraires des Annamites étaient encore à l'état de manuscrit et s'il y avait bien dans les librairies indigènes une quarantaine d'œuvres diverses, éditées, celles-ci étaient écrites en *chữ-nôm*. Pour les examiner, l'étudiant européen était obligé, après avoir acquis une bonne connaissance de la langue annamite, d'apprendre les caractères chinois, puis les *chữ-nôm* qui en découlent. De telles difficultés étaient bien faites pour rebuter les chercheurs les plus courageux.

Depuis lors la situation s'est de beaucoup modifiée : l'Ecole Française d'Extrême-Orient a constitué dans sa bibliothèque un fonds important d'œuvres littéraires annamites, publiées ou manuscrites ; les imprimeries indigènes se sont multipliées et ont édité un certain nombre de pièces jusque là inconnues du grand public ; enfin les journaux et revues dirigés par les Annamites (*Trung Bắc Tân Văn*, *Nam-phong*, *Bulletin de la Société d'enseignement mutuel*, etc.) se sont imposé la tâche de faire connaître à leurs lecteurs les richesses de leur langue. De ces publications les unes, comme le *Nam-phong*, se contentent de donner la transcription en *quốc-ngữ* d'œuvres écrites en *chữ-nôm* ; d'autres vont plus loin, tel le *Bulletin de la Société d'Enseignement mutuel*, et mettent, en regard du texte, la traduction française de la pièce imprimée.

Cependant la nature et le nombre des morceaux publiés ne permettent pas encore de tenter un inventaire méthodique des œuvres littéraires de l'Annam et surtout de donner une appréciation définitive sur la valeur de la littérature annamite. La chose a été faite cependant et, comme l'a dit M. Maspero (1), la littérature annamite a déjà « ses détracteurs systématiques comme ses admirateurs passionnés ». A notre avis, les uns et les autres ont tort, et, j'insiste sur ce point, il est aussi peu raisonnable de prononcer une condamnation définitive contre la littérature annamite qu'il parait trop optimiste de prédire, comme le fait par exemple M. Phạm Quỳnh (2), qu'au train dont vont les choses, dans trente ans les Annamites « pourront avoir une très belle littérature ».

Toutefois, en attendant le moment où il sera permis de porter un jugement fondé sur la littérature annamite, on peut déjà — sur les œuvres livrées au public — dire de certaines pièces que, si elles ne méritent pas le nom de chefs-d'œuvre, elles doivent cependant retenir l'attention des lettrés. Ce sont, par exemple, le *Kim Vân Kiều*, le *Cung oán*, le *Thu dạ lữ hoài*, le *Phan Trần*, le *Bích câu kỳ ngộ*, le *Lưu bình phú*, le *Vọng phu ngâm*, etc. Parmi ces ouvrages les indigènes ont coutume de placer au premier rang le *Kim Vân Kiều*, laissant la seconde place au *Cung oán*. L'œuvre de Nguyễn Du, certes, tant par sa popularité que par la valeur de son style, a droit à cette place d'honneur ; mais si l'on veut bien noter que le poème n'est qu'une adaptation étroite d'une nouvelle chinoise, on conviendra que le *Cung oán*, qui ne le cède en rien au *Kim Vân Kiều* pour la valeur du style et qui est de facture purement annamite, mériterait d'être placé sur le même plan.

(1) *BEFEO*, XIV, IX, 1-6.
(2) *Bulletin de la Société d'Enseignement mutuel*, t. IV, 1923, n° 3.

Le *Cung oán* est attribué généralement à un fonctionnaire qui vivait sous la dynastie des Lê et dont on ne connaît que le titre : marquis Ôn-như. Ôn-như, qui avait dû occuper à la Cour des fonctions importantes, perdit sans doute, par la suite, la faveur du souverain. Pour peindre ses rancœurs et son amertume, il se sert d'une allégorie et fait exprimer par une femme du sérail, abandonnée par le roi, les sentiments de mélancolie et de tristesse qui l'assaillent.

C'est de cette œuvre que le *Bulletin de la Société d'Enseignement mutuel* a publié une traduction française dont l'auteur, M. Đỗ-Thúc, déclare que c'est un « essai » pour lequel il fait appel à l'indulgence des lecteurs.

Il est à regretter que pour un début M. Đ.-T. ait choisi une œuvre aussi difficile que le *Cung oán*. La version française d'un tel poème demandait, pour être menée à bien, que le traducteur non seulement connût parfaitement l'annamite, mais encore maniât très correctement la langue française.

Or, le travail de M. Đ.-T., sans parler des erreurs typographiques, assez nombreuses, fourmille de fautes de grammaire et de style. On y lit par exemple :

« Ses talons ont foulé sur le chemin accidenté de la vie. »

« Indécise est la forme de l'homme qui voyage comme dans les ténèbres. »

« Brusquement avec de la soie sentimentale une odalisque s'est vue les pieds liés. »

« L'ombre des peuples se superposait à celui des camphriers. »

« La brillante jupe de la jeune femme s'agitait avec le vent. »

« Le sentiment d'amour qu'elle reçut de son mari était minime. »

« On regarde avec plaisir l'image de deux oiseaux qui se joignent par leurs ailes. »

« Trois milliers d'hirondelles hélas ! assaillent un grand arbre. Quelle branche peut-elle les soutenir ? »

« Ses mains pourpres devenaient ternes et l'or de ses étamines était dépouillé. »

« On entendit seulement le gazouillement bruyant des coucous », etc.

Ceci s'aggrave encore de nombreux contre-sens ; je n'en mentionnerai que quelques-uns.

P. 5, *Trộm nhớ thủa gây hình tạo hóa* ne veut pas dire « elle se rappelait l'époque où elle était à peine pubère », mais « je me reporte au temps de mon enfance », litt. « au temps où j'ai pris forme humaine ». *Khóe thu ba rợn sóng khuynh thành* est traduit par « quelle douceur dans ses regards », alors que la signification exacte est : « [limpides comme] les eaux d'automne, [mes yeux] jetaient des regards [capables de renverser] les murailles des villes ».

P. 7, *hiên* ne signifie pas « marquise », mais « vérandah ».

P. 9, *Làng cung kiếm* signifie « le clan des porteurs de sabres et d'arcs » et non « les archers ».

P. 8, *Vườn xuân bướm hãy còn rào* signifie « le jardin printanier, aux papillons était clos », et non « mais, au printemps, le jardin clôturé était encore fermé aux papillons ».

P. 11, *Mùi tục vị lưỡi tê tân khổ* doit se traduire par « si amer est le goût des choses humaines que la langue en demeure engourdie », et non « sa langue a goûté les amertumes de ce monde ».

P. 13, *Bả vinh hoa lừa gã công khanh* a le sens de « l'appât empoisonné de la fortune et de la gloire ne récompense pas des peines prises à les acquérir », et non « les charmes empoisonnés de la gloire séduisent la noblesse ».

P. 15, *Sơn hà cũng ảo* n'a jamais signifié « les montagnes et les fleuves sont aussi des illusions », mais « les montagnes et les fleuves (c'est-à-dire la nature) ont leurs bouleversements », etc.

Il en est ainsi au cours des trente pages de cette traduction.

Au point de vue purement grammatical, signalons encore que M. Đ.-T., évitant le discours direct, fait parler le poète et non l'odalisque, et ceci l'oblige à mettre tous ses verbes à l'imparfait et au passé, ce qui rend monotone et pénible la lecture de son travail.

Le *Bulletin de la Société d'Enseignement mutuel* étant destiné à des étudiants qui désirent se perfectionner dans la pratique et la connaissance de la langue française, il importerait que les pages qui leur sont mises sous les yeux fussent irréprochables.

Nous n'avons pas exprimé ces critiques dans le but de décourager M. Đ.-T., mais au contraire pour l'engager à soumettre désormais ses traductions à un membre européen de sa Société, lequel se ferait un plaisir, je pense, de le conseiller utilement.

Qu'il nous permette aussi de lui recommander, pour se rompre au dur travail de traduction, de choisir des pièces moins longues et surtout plus faciles.

Si nous en croyons les promesses qu'apporte cet essai, nous sommes persuadé que M. Đ.-T. ne tardera pas à nous donner des traductions, sinon parfaites, du moins dignes de figurer dans la bibliothèque des annamitisants.

G. Cordier.

Madrolle. — *Indochine du Nord : Tonkin, Annam, Laos.* — Paris, Hachette, 1923, in-8°, XII-7-LXIII-364 p., cartes et plans.

Plus de vingt années se sont écoulées depuis le jour où M. Madrolle publiait sur l'Indochine un premier guide général (1), dans lequel il décrivait l'itinéraire et les escales du voyage de Marseille à Canton ; l'auteur y donnait par surcroît de nombreux renseignements sur les Indes, Ceylan, le Siam, l'Indochine et la Chine du Sud. Etendue à tant de pays, cette tentative de description de la route vers l'Extrême-Orient risquait fort d'être imparfaite. M. Madrolle fut le premier à s'en rendre compte. Sa préface disait : « L'auteur compte sur la bienveillance des résidents et des touristes et leur demande de vouloir bien l'aider dans la continuation de ce travail, si nécessaire à plus d'un titre, en lui signalant les erreurs ou les omissions et en complétant le nombre des itinéraires... Les prochaines éditions montreront combien il sera tenu compte de cette précieuse collaboration et enregistreront avec soin toutes les rectifications et indications nouvelles que l'on voudra bien faire parvenir à l'auteur ».

Depuis lors M. Madrolle a montré comment il savait tenir la promesse faite en 1902, en refondant et en mettant au point, dans une série d'éditions générales ou partielles les premiers renseignements qu'il avait réunis sur l'Indochine. Chacune de

(1) *De Marseille à Canton.* Guide du voyageur, publié par le Comité de l'Asie française. Indo-Chine, Indes, Siam, Chine méridionale. Paris, 1902. Cf. *BEFEO*, III, 86-88.

ces éditions a marqué un notable progrès sur la précédente. Ces améliorations successives sont certainement dues à une collaboration de plus en plus étroite entre l'auteur et les amis de ses guides. Pour montrer à quel point ce travail en commun fut fécond, il suffit de mettre en face des 80 pages traitant de l'Indochine du Nord, dans le guide de 1902, le beau volume de 400 pages aujourd'hui consacré au même sujet.

Le guide, dont nous rendons compte, n'intéresse en effet que l'Indochine du Nord : Laos, Tonkin et Annam jusqu'à Tourane. Un deuxième volume, en préparation, traitera de l'Indochine du Sud et comprendra la Cochinchine et le Cambodge. Cette division en deux volumes est sans doute justifiée — ou ne pourra manquer de l'être un jour — par la richesse de la matière. Mais la répartition adoptée est-elle bien rationnelle et ne nuit-elle pas à l'unité des sujets traités ? J'inclinerais plutôt à préférer une division qui laisserait dans un même volume toute l'Indochine annamite (Tonkin, Annam, Cochinchine) (1). Le deuxième volume comprendrait le Cambodge et le Laos. Cette répartition, tout en étant aussi commode, sinon plus, pour les touristes, aurait sur celle de l'auteur l'avantage de grouper tous les renseignements relatifs à l'Indochine annamite et celui de ne pas scinder malencontreusement l'étude de l'Annam.

Je ne vois guère qu'une remarque d'ordre général à ajouter. Elle concerne les références qui sont à peu près inexistantes dans ce livre. Je crois qu'il serait utile de renvoyer d'une manière précise aux principaux ouvrages utilisés ; le lecteur serait ainsi mis à même d'approfondir les questions qui l'intéresseraient. En combinant un système de notes abrégées avec des renvois à une bibliographie des ouvrages consultés, l'auteur répondrait au vœu que nous exprimons sans trop surcharger le texte de son guide (2).

Ces réserves étant faites sur la méthode et le plan auxquels M. Madrolle s'est arrêté, il faut reconnaître que ce nouveau guide de l'Indochine du Nord n'est pas loin d'être parfait dans l'ensemble. Il se recommande par la richesse de son information ethnographique, géographique, historique et archéologique ; la partie touristique est particulièrement soignée. Les corrections à apporter aux affirmations de l'auteur sont toutes relatives à des points de détail. Il y a, je pense, intérêt à signaler les suivants :

P. xv et *passim*. M. Madrolle distingue six « races autochtones » dans la population de l'Indochine : les Annamites, les Tăi, les Khmèrs, les Lolo, les Indonésiens et les Malaisiens. D'accord, ou à peu près, pour les quatre premiers groupes ; mais

---

(1) On pourrait ajouter à ce volume la description du territoire de Kouang-tcheou wan qui dépend, comme on le sait, de l'Union indochinoise.

(2) Il y a bien (p. 357) une liste des *ouvrages à consulter sur l'Extrême-Orient*, mais cette liste ne répond pas au besoin que je signale et mentionne d'ailleurs, à côté d'indications trop générales, certains travaux qui ne sont pas précisément faits pour donner une idée très exacte de la mentalité ou des mœurs annamites (Jean d'Esme, *Thi-ba, fille d'Annam* ; Myriam Harry, *Petites épouses*, etc.). Enfin je suis surpris de ne pas y trouver les titres de quelques ouvrages de grande valeur, que M. Madrolle connaît certainement, comme ceux de Legrand de la Liraye, de Bouillevaux, de Silvestre, de Schrœder, de Dumoutier, etc., ainsi que des périodiques importants, comme le *Bulletin des Amis du Vieux Huê* et la *Revue indochinoise*.

je serais curieux de connaitre les raisons qui poussent l'auteur à faire une distinction aussi nette entre les Indonésiens et les Malaisiens. Ces termes devraient être définis plus exactement et, en essayant de le faire, l'auteur constaterait sans doute que ces « Malaisiens », si Malaisiens il y a, se rattachent tout simplement aux Indonésiens.

P. XXVII. Le Mahāyāna et le Hīnayāna sont des *églises* plutôt que des *écoles* du bouddhisme.

P. XXIX et *passim*. M. Madrolle traduit habituellement les noms propres, ce qui est déjà inutile quand les noms sont traduisibles et ce qui aboutit à des sens invraisemblables quand ils ne le sont pas. C'est ainsi que Đại-Việt 大 越 ne signifie pas « Séparé éminent », mais « Grand [pays de] Việt », *việt* étant l'ethnique le plus ancien qui désignait déjà les Annamites à une époque où il n'était pas question de marquer leur indépendance à l'égard de la Chine.

P. XXX. La dynastie des Ngô (939-967) est comprise à tort dans la période de domination chinoise et doit être ajoutée à la liste des dynasties annamites.

P. XL. M. Madrolle écrit : « Enfin nous relèverons des erreurs d'appellation. Le mot populaire *yên* est une traduction du caractère « paix » et non une lecture sino-annamite (*an*) seule admise dans la géographie officielle. On dira correctement Vinh-an (et non Vinh-yên), An-bái (et non Yên-bái)... ». Voilà qui est trancher bien vivement une question assez complexe. M. Madrolle a raison de dire que *yên* est purement annamite en face de *an*, prononciation sino-annamite du chinois *ngan* 安, bien que je ne serais pas autrement surpris que les deux mots fussent phonétiquement apparentés. Mais en matière de noms propres, l'usage est le grand maître et, malgré l'affirmation de M. Madrolle, il n'est pas douteux que la lecture, par les Annamites lettrés, du caractère 安 dans les noms géographiques, ne soit pas uniforme. Quoique la raison n'en soit pas très claire, on ne peut que constater que ce mot est prononcé : 1° tantôt *yên*, tantôt *an* dans des noms comme Yên-bái (ou An-bái), Phúc-yên (ou Phúc-an) ; 2° toujours *yên* (et jamais *an*) dans Quảng-yên, Hưng-yên, Yên-xá, etc. ; 3° toujours *an* (et jamais *yên*) dans Kiến-an et Nghệ-an par exemple. Le meilleur parti que nous ayons à prendre en pareil cas, et qui a d'ailleurs été pris, est celui de suivre l'usage imposé par les habitudes annamites elles-mêmes. M. Madrolle peut donc sur ce point calmer ses inquiétudes.

P. XL-XLI. M. Madrolle relève ici et *passim*, à satiété, ce qu'il appelle une « erreur » géographique : « Il s'agit, dit-il, de la position du mont Ba-vi. Ce nom désigne la Montagne aux « Trois Pics », mais certaines cartes, même officielles, placent ce Trident sur le Núi Tan « Mont Parasol ». Tous les touristes ont pu constater que cette dernière hauteur ne se présente qu'avec un seul sommet et qu'il est en forme de dôme, de « parasol ». En réalité, *Ba-vi* et *Tam-dao* sont synonymes ; ils font vis-à-vis à la montagne sainte du Tonkin, dite aussi Tan-viên « Rondeur du Parasol ». Pour résoudre ce problème, il suffit d'aller vers Việt-tri, d'ouvrir les yeux, de s'orienter et d'apprendre deux mots d'annamite. Le demi-million d'indigènes, qui vit aux pieds des deux massifs de montagnes et les contemple chaque jour, voit encore les « Trois Pics » (*Ba-vi*) au N., et le saint « Parasol », au sommet unique, au S. Aucune décision humaine ne pourra changer cette disposition orographique ».

M. Madrolle s'attaque ainsi à une montagne avec une bien faible artillerie. Je sais qu'il n'est pas le premier auteur du plan de campagne contre le Ba-vi et que notre

Bulletin a même accueilli, voici plus de dix ans, les premiers doutes sur l'identité de cette montagne. C'est en effet en 1910 (*BEFEO*, X, 401) que le Chef de bataillon Bonifacy faisait remarquer au sujet du mont Tản-viên 傘圓 « que les Européens donnent à cette montagne le nom de Ba-Vị qui est le nom vulgaire du Tam-Đảo situé à l'Est de Sơn-tây, sur la rive gauche du Fleuve Rouge. Tam-Đảo signifie en effet les trois sommets 三島, dont Ba-Vị est la traduction en langue vulgaire... Le nom du Tam-Đảo ou Ba-Vị 𠀧位 vient de la forme d'une des montagnes centrales du Tam-Đảo, qui est terminée par trois pics aigus ; le nom de Tản-Viên, de la forme arrondie de la montagne ».

C'est la thèse qui a été reprise par M. Madrolle une première fois en 1916 dans son *Guide de la Chine du Sud* (p. 181-183) et une seconde dans le *Guide* que nous étudions. A mon avis cette thèse est fausse et doit être abandonnée. Il suffira, pour la ruiner, de noter que tous les indigènes, lettrés ou non, emploient l'expression *Ba-vì* 𠀧位 pour désigner le mont Tản-viên 傘圓 qui se trouve à l'Ouest de Sơn-tây ; que l'expression *Ba-vì* n'est jamais employée pour désigner le Tam-đảo ; enfin que les deux expressions *Tam-đảo* 三島 et *Ba-vì* 三位 ne sont pas synonymes, puisque la première signifie « Trois sommets » et la seconde « Trois personnes ». Je ne crois pas qu'il existe de mot *vì* ou *vị*, annamite ou sino-annamite, qui ait le sens de « pic » ; quant au mot 位, il ne peut avoir ici que le sens de « personne », « hypostase », « divinité ».

Reste à expliquer l'emploi de l'appellation *Ba-vì* pour désigner le Tản-viên. Je me borne à noter ici que ces mots *Ba-vì* 𠀧位 « les Trois Personnes » désignent les trois personnages Nguyễn Hương 阮香, Nguyễn Tuấn 阮俊 et Nguyễn Lang 阮郎, qui sont précisément honorés dans trois temples élevés sur le mont Tản-viên (1). C'est la raison pour laquelle cette montagne est appelée *Ba-vì* « [la montagne des] Trois Personnes », terme qui n'a rien à voir avec celui de *Tam-đảo*.

P. XLI-LII. L'exposé ethnographique n'est ni très clair, ni très exact. Il faut reconnaître que le problème est complexe et que nous manquons de données pour le résoudre. J'ai dit plus haut que la différenciation radicale des Indonésiens et des Malaisiens, en tant qu'autochtones, paraissait inacceptable. M. Madrolle classe d'autre part le groupe mường parmi les Indonésiens ; mais cette affirmation gratuite aurait besoin d'être étayée de raisons sérieuses, d'autant plus qu'elle paraît incompatible avec les données actuellement connues, et spécialement avec les données linguistiques. Quelques croquis, tableaux et statistiques sommaires éclaireraient certainement cette question obscure de l'ethnographie indochinoise.

P. LIV. L'histoire ancienne des Tăi est encore inconnue et il sera difficile de l'esquisser, même hypothétiquement, tant que les travaux essentiels n'auront pas été effectués sur les documents chinois qui traitent de cette question. Mais ne serait-il pas préférable de poser ici un simple point d'interrogation plutôt que de « résoudre » ainsi qu'il suit par des vérités premières le problème des origines des Tăi : « A l'époque préhistorique, chacun des groupes (tăi) a dû vivre replié sur lui-même dans une région déterminée ; le sol, le climat, l'unité politique, le temps l'ont façonné dans les lignes générales avec lesquelles il nous apparaît actuellement » ?

---

(1) Cf *Kiến văn tiểu lục* 見聞小錄 [A. 32], q. 6, f° 4 r°, col. 5 et ss.; *Bắc thành địa dư chí* 北城地輿誌 [A. 1565], q. 5.

P. 19. La date à laquelle les Mạc furent chassés de Hanoi n'est pas le 25 de la 11[e] lune (soit le 28 décembre 1592), comme on le répète trop souvent à la suite du P. Cadière, mais le 18 février de la même année (cf. *BEFEO*, XX, IV, 102-103).

P. 21. Il est regrettable que M. Madrolle n'ait pas donné une statistique plus récente de la population de la ville de Hanoi. Celle qui se trouve dans son *Guide* date de février 1905 ; depuis vingt années les conditions ont changé. Le dernier recensement publié (année 1922) est celui du bureau d'hygiène [1]. Le voici :

Européens	4.620
Annamites	76.098
Chinois	2.067
Indiens	78
Japonais	52
Métis français	48
Métis étrangers	1.880
Total	84.843

P. 23 et *passim*. Quelques renseignements reproduisent des états de choses périmés. C'est ainsi que la *rue de la Concession* porte depuis plusieurs années le nom de *Rue Maréchal-Galliéni*. D'autre part tout ce qui touche au réseau routier de l'Indochine aurait besoin d'être mis au point.

P. 28. Il serait bon de signaler le cercle de l'Association pour la formation intellectuelle et morale des Annamites (AFIMA) et de définir en quelques lignes l'œuvre de cette intéressante société indigène.

P. 32 et 48. M. Maspero (*BEFEO*, XVIII, III, 17, n. 1) a prouvé que Lang-po 浪泊, où Ma Yuan remporta une grande victoire sur les Annamites, ne désigne pas le Grand-Lac (lac Tây hồ 西湖 de Hanoi), mais les collines appelées actuellement Tiên-du sơn 仙遊山 dans la province de Bắc-ninh.

P. 33 et 168. La légende de la noyade des deux sœurs Trưng est tardive et certainement postérieure au XVI[e] siècle ; elle ne repose sur rien. En fait les deux sœurs furent décapitées et leurs têtes envoyées à la capitale chinoise (cf. *BEFEO*, *ibid.*, 18 et *Heou Han chou*, k. 54, f° 4 v°, col. 3.).

P. 38. *K'ouei* 奎 n'est pas le nom des « quatre étoiles de la grande Ourse formant le carré », mais désigne une constellation zodiacale chinoise, ayant l'apparence de deux cuisses écartées et comprenant une partie des Poissons et une partie d'Andromède.

Le plan du Văn-miếu de Hanoi n'est plus exact en ce qui concerne les propylées ; depuis plusieurs années l'entrée du Sud a été restaurée.

P. 47. Le nom *Hà-đông* 河東 ne signifie pas « Ouest du fleuve [Rouge] », mais « Est du fleuve [Đái] ».

P. 50. Pour les excursions autour de Hanoi, il serait bon d'indiquer les routes automobilables qui facilitent sérieusement la visite des points intéressants. C'est ainsi que pour se rendre au site célèbre de Đình-bảng il y a des moyens plus pratiques que

(1) *Bulletin de la Société Médico-chirurgicale de l'Indochine*, décembre 1922, p. 20 ; voir aussi *ibid.*, septembre 1923, p. 292 et ss.

ceux qui sont indiqués par M. Madrolle : « Chemin de fer jusqu'à Phu tư sơn : faire mettre un pousse au fourgon à bagages en quittant Hanoi ».

P. 96. Dans sa description du village de Đình-bảng, M. Madrolle oublie de signaler le *đình* qui est certainement un des plus remarquables monuments de l'architecture proprement annamite.

P. 110. *Bac-ma* (*Bạch-mã*) ne signifie pas « Cheval intelligent », mais « Cheval blanc ».

P. 112. Depuis 1922 la route automobilable dépasse Kép et va jusqu'à la frontière de Chine.

P. 120. La distance de Lạng-sơn à Long-tcheou est de 75 kilomètres ; la route est aujourd'hui accessible aux automobiles.

P. 162. La question de l'étymologie du mot « Yun-nan » n'est pas tranchée et à celle que donne M. Madrolle s'opposent plusieurs autres, tout aussi plausibles.

P. 185. Le Sơn-nam 山南 fut une importante circonscription administrative qui fut créée, non au XVIe siècle, mais en 1469 et qui subsista jusqu'au XIXe siècle. D'autre part les territoires actuels de Ninh-bình ne furent jamais englobés dans le Sơn-nam, mais constituaient la zone septentrionale de l'ancienne circonscription de Thanh-hoá (cf. *BEFEO*, XX, IV, tableaux de géographie historique). D'une manière générale, les exposés de géographie ancienne que donne M. Madrolle à la suite de presque tous les toponymes, auraient besoin d'être rectifiés et surtout précisés. Il y a souvent confusion entre des circonscriptions d'importance très inégale.

P. 211. Le terme de géographie ancienne « Cửu-chân (Kieou-tchen 九眞) » ne date pas du Ier, mais du IIIe siècle avant notre ère ; il fut créé pour la première fois en 207 par Tchao T'o et repris pas les Han en 111 avant notre ère (cf. *supra*, p. 182, 211, etc.).

P. 255. La note relative aux noms de l'Annam actuel serait mieux placée p. 211, au début du chapitre traitant de ce pays.

Les Annamites occupèrent la région de Đồng-hới bien avant le XIe siècle. Je ne crois pas qu'on puisse soutenir que les Čams aient dépassé vers le Nord le Col des Nuages avant le IIIe siècle de notre ère. Jusqu'à cette époque le pays était entièrement annamite du Tonkin au Col des Nuages. Ce n'est que plus tard que les Čams avancèrent vers le Nord jusqu'à la Porte d'Annam ; l'occupation par les Annamites de Đồng-hới au XIe siècle est donc une réoccupation.

P. 256. L'étymologie donnée pour le nom de Tourane me paraît inadmissible.

Depuis l'*Inventaire des monuments čams*, notre collègue M. H. Parmentier a publié, en 1919 (*BEFEO*, XIX, III), un *Catalogue du Musée čam de Tourane* qu'il est préférable de citer pour la description des pièces contenues dans le Musée.

P. 263. La région de Huê ne fut conquise par le Čampa (Lin-yi) qu'en 248 A. D. et non au IIe siècle.

P. 278. Lire *Yen tseu* au lieu de *Jen-tseu*.

P. 341-346. Ce n'est pas sans étonnement que j'ai trouvé au beau milieu du chapitre *Laos* des itinéraires descriptifs consacrés aux routes de Chợ Bờ à Mương Lai et de Su-yut à Mương Theng, qui appartiennent au Tonkin.

Telles sont quelques-unes des remarques que m'a suggérées une lecture rapide du nouveau guide de M. Madrolle. Les taches signalées sont légères et une révision

attentive les fera facilement disparaître. L'ensemble du volume porte la marque de la grande expérience de l'auteur. Il est à souhaiter que l'administration indochinoise sache profiter de cette expérience et des résultats remarquables que M. Madrolle a obtenus dans ce genre de recherches. Nul mieux que lui n'est qualifié pour tirer parti des renseignements officiels qui pourraient être réunis sur notre grande colonie et pour nous donner le guide irréprochable qui manque encore à l'Indochine.

L. Aurousseau.

— M. Gaston Caillard, ancien administrateur des Services Civils de l'Indochine, a publié une brochure intitulée *L'Indochine. Géographie, histoire, mise en valeur. Kouang-tchéou-wan.* Paris, Edition Notre Domaine colonial, 1922, in-8°, 128 p. 4 cartes, 28 photographies. (*Notre Domaine colonial*, VIII). Ce travail est en grande partie établi avec des renseignements puisés, sans grande critique, dans l'ouvrage de MM. H. Russier et H. Brenier (1) pour son chapitre géographique, et dans celui du capitaine A. Septans (2) pour son historique de l'occupation française.

C'est ainsi qu'à la suite de MM. Russier et Brenier, M. G. Caillard écrit, p. 22 : « Le canal des Bambous va du coude du Day à Phu Ninh Giang, au sud de Hung-Yen » (3), pour « le canal des Bambous part du Fleuve Rouge et se termine à Qui-cao, où il se jette dans le Thái-bình » (4) ; — p. 31 : le Fou-nan « devait être remplacé au IVe siècle par l'Empire des Khmers » (5) ; lisez : VIe siècle ; cf. P. Pelliot, *Le Fou-nan* in *BEFEO*, III, 272 ; — p. 36 : « Une des plus anciennes et des plus importantes de ces colonies [d'émigrants chinois] fut celle qui débarqua en Cochinchine, vers 1680 » (6) ; les dates exactes de l'établissement en pays annamite des premiers groupes importants de colons chinois sont bien antérieures, puisqu'elles remontent aux IIIe et IIe siècles avant notre ère.

De trop nombreuses fautes d'impression et de détail : p. 17, Quang Thaï, pour Quảng-ngãi ; p. 18, « provinces d'Angkor (!) et de Battambang » ; p. 21, Song Cau, pour Sông Cái ; Jean Dupuy, pour Jean Dupuis ; p. 30, Odend'hal (et non O'dendhal ; id., p. 26) fut assassiné en 1904, non en 1907 (cf. *BEFEO*, IV, 529) ; p. 32, ce n'est pas par l' « intermédiaire [des Khmers] que le bouddhisme s'est établi en Chine », mais par celui des Yue-tche ou Indo-scythes ou peut-être directement par la voie maritime et par le Tonkin.

---

(1) *L'Indochine Française*. Paris, A. Colin, 1911.

(2) *Les Commencements de l'Indo-Chine française*. Paris, Challamel, 1887.

(3) Cf. Russier et Brenier, *loc. cit.*, p. 78 : « le canal des Bambous va du coude du Day, au Sud de Hung-yên, à Phu-ninh-giang. »

(4) Cf. le compte rendu de M. Cl. E. Maitre dans *BEFEO*, XI, 207.

(5) Cf. Russier et Brenier, *loc. cit.*, p. 117 : « Le Fou-nan. . . fut remplacé au IVe siècle par son vassal : le Cambodge. »

(6) Cf. Russier et Brenier, *loc. cit.*, p. 122 : « La première colonie chinoise fut fondée en Cochinchine, en 1680. »

— On lit dans le *Bangkok Times*, 1er janvier 1923, p. 15, l'intéressant article suivant :

« Un récent numéro de *The Illustrated London News* (N° 163, 21 avril 1923) contient un certain nombre d'excellentes photographies d'Angkor Vat, cet admirable temple, chef-d'œuvre de l'art cambodgien. Il est seulement à regretter qu'un journal distingué, par ailleurs si bien et si correctement informé en ce qui touche les sujets archéologiques, ait publié un texte aussi erroné et aussi incorrect que celui qui accompagne ces belles photographies. Il n'existe pas, bien entendu, dans le temple d'Angkor, de sculptures remontant au 1er siècle de notre ère, comme l'assure l'autorité à laquelle se sont fiées les *Illustrated London News*. Au contraire, on sait depuis longtemps, grâce à l'admirable travail de recherches accompli par l'Ecole française de Hanoi (Ecole française d'Extrême-Orient) que la construction d'Angkor Vat ne remonte qu'au XIIe siècle : la date approximative de sa construction ainsi que le nom du royal fondateur ont été récemment définis avec plus de précision par la découverte d'importantes inscriptions dans le temple de Phimai (publiées dans le *Journal Asiatique*, janvier-mars 1920, et dans le dernier numéro du *Journal of the Siam Society*, vol. XVII, pt. 1).

L'autorité des *Illustrated London News*, qui est, chose étrange, un onctionnaire français résidant à Phnom-Penh, après avoir donné ces renseignements erronés sur les sculptures, continue en disant que les gracieuses danseuses du roi Sisowat suivent une tradition vieille de près de vingt siècles. Cette dernière assertion ne doit être acceptée que sous réserve ; car les danses exécutées par le « corps de ballet » royal à Phnom-Penh représentent pour la plupart des scènes de la grande épopée, le Râmâyana, qui probablement ne remonte qu'au IIIe ou au IVe siècle de notre ère, andis que les premières traces de la civilisation hindoue au Cambodge peuvent se placer vers 400 A. D. Dans l'Inde propre, cependant, les danses sacrées des temples datent naturellement d'un passé immémorial. Il est utile de se rappeler qu'en Indochine rien n'est, comparativement parlant, d'une véritable antiquité. Les plus vieux monuments mêmes ne datent pas de l'époque antérieure à Jésus-Christ, la plus ancienne inscription connue étant celle du roi [Çrî] Mâra de Champa (l'Annam actuel), laquelle ne remonte qu'à 200 A. D. environ. Comparée aux anciens monuments de l'Egypte ou de la Mésopotamie, cette histoire est d'hier. »

Inde

A Foucher. *L'art gréco-bouddhique du Gandhâra*, tome II, second fascicule. (Publications de l'Ecole française d'Extrême-Orient). — Paris, Imprimerie Nationale, 1922 ; in-8° ; 408 p., illustré.

En 1922, notre *Bulletin* publiait une analyse d'ensemble sur l'ouvrage de M. Foucher dont le dernier fascicule était alors sous presse (1). Ce fascicule, attendu depuis

---

(1) *BEFEO*, XXI, 1, p. 331-37.

longtemps, a enfin paru. Il sera complété sous peu par un index et quelques additions de la dernière heure.

L'Art gréco-bouddhique du Gandhâra, avec ses 1448 pages de texte et ses 600 illustrations, est bien l'un des travaux les plus vastes qui aient été publiés jusqu'à ce jour sur un sujet intéressant l'art indien. Grâce aux ingénieuses et infatigables recherches de M. Foucher, l'école gandhârienne est mieux connue que la plupart des écoles statuaires qui florissaient jadis au Sud de l'Himalaya ; et pendant longtemps elle occupera dans nos études une place que la valeur intrinsèque des œuvres créées par elle ne justifie peut-être pas toujours.

C'est en 1890 que M. Emile Senart exprimait dans un article du *Journal Asiatique* le souhait que les sculptures gréco-bouddhiques fissent l'objet d'une publication de grande envergure [1]. « Il est désirable, écrivait-il, que des reproductions bien faites viennent enfin mettre cette étude très attachante à la portée des connaisseurs qui, de points de vue divers, auront à éclairer les problèmes qu'elle pose. Ni les documents ne manquent, ni les hommes pour les mettre en œuvre. Le Gouvernement anglais et l'administration de l'Inde ont déjà bien mérité de l'archéologie ; ils se feraient honneur en donnant promptement à la science la publication méthodique qu'elle attend de leur intelligente libéralité. »

Le souhait de l'éminent orientaliste a été réalisé au delà de ce que l'on pouvait espérer. Cette publication méthodique, si nécessaire pour nos recherches, nous la possédons à l'heure actuelle, non sous la forme d'un album de reproductions, mais sous celle, infiniment plus complète, d'une monographie monumentale, et c'est à un savant français que revient le mérite d'en être l'auteur [2].

Dans une étude sur l'*Art bouddhique dans l'Inde*, parue en 1894 dans la *Revue de l'Histoire des religions* (t. XXIX, p. 319-370) à propos de l'ouvrage bien connu du professeur A. Grünwedel, M. Foucher prend un premier contact avec les problèmes auxquels il devait consacrer tant de travaux remarquables. En 1895-97, nous le voyons dans l'Inde, sur la frontière Nord-Ouest, en train d'étudier les monuments gréco-bouddhiques sur les lieux mêmes de leur découverte et de poursuivre sur place une minutieuse enquête topographique basée sur les écrits des pèlerins chinois [3]. En 1901 paraissent dans le *BEFEO*. ses *Notes sur la géographie ancienne du Gandhâra*, apport fondamental à l'étude archéologique de cette région, dont l'histoire constitue comme un trait d'union entre l'Inde et le monde classique. Cependant, ces *Notes*, quelque riches qu'elles soient en données encore inédites, ne font que préparer la venue de l'œuvre de grande envergure à laquelle est consacré le présent compte-rendu.

---

(1) *JA.*, VIIIme série, t. XV, p. 163.

(2) Il convient de mentionner à ce propos une importante publication de James Burgess parue en 1897 chez W. Griggs à Londres : *The Ancient Monuments, temples and sculptures of India*. Une grande partie de cet ouvrage étant consacrée au Gandhâra, on peut en consulter utilement, à défaut d'un texte un tant soit peu élaboré, les belles grandes planches.

(3) Ce voyage a été raconté par M. Foucher dans un livre paru en 1901 sous le titre : *Sur la frontière indo-afghane*.

Le premier volume de l'*Art gréco-bouddhique* date de 1905. Le second fascicule du tome II est de 1922. L'impression de l'ouvrage a donc duré 17 ans. Il est rare qu'un livre publié dans de pareilles conditions ne perde pas quelque chose de son unité originelle. Les thèses les plus solides se modifient avec le temps, soit par l'introduction de faits nouveaux, soit en raison de l'évolution qu'elles subissent dans la pensée même de l'auteur. L'ouvrage de M. Foucher a-t-il échappé à la règle ? Certes, il n'a pas vieilli depuis 1905, et son admirable premier volume pourrait dater d'hier, mais en le relisant avec attention, on croit constater dans les chapitres récemment imprimés comme le germe d'aperçus nouveaux dont le développement nécessitera peut-être plus tard la revision des parties plus anciennes de l'ouvrage.

Parmi les paragraphes de rédaction récente, ceux qui se rapportent aux origines de l'école gandhârienne nous intéressent le plus. Ils nous indiquent nettement que certains aspects du problème ne sont pas encore passés à l'état de cristallisation définitive et que l'auteur continue à en poursuivre l'ingénieuse étude. C'est autour de ces thèses naissantes que se grouperont tout naturellement les données nouvelles qui apporteront un jour, il faut bien l'espérer, des lumières certaines sur les débuts et la floraison de l'art gréco-bouddhique.

En établissant au commencement de son ouvrage (1905) le cadre chronologique de l'école gandhârienne, M. Foucher se réfère à un article de M. Senart publié dans le *Journal Asiatique* en 1890. D'accord avec ce savant, il considère que « la période de la floraison et de grande expansion de cet art est antérieure à la seconde moitié du IIe siècle (après J.-C.) » [1].

Il admettait ainsi comme *terminus ad quem* l'an 150 de notre ère, ce qui permettait de faire coïncider l'épanouissement de l'école avec le règne de l'Empereur Kaniṣka et celui de son successeur immédiat.

La nouvelle chronologie gandhârienne, telle qu'elle se présente à la fin du tome II de l'*Art gréco-bouddhique* (1922), nous oblige à faire remonter de plus d'un demi-siècle en arrière toutes les manifestations de l'école. Ainsi, le déclin de cet art se ferait sentir, selon M. Foucher, non pas vers l'année 150 après J.-C., mais dès la seconde moitié du Ier siècle, quand le gros des sculptures gandhâriennes commence à apparaître « comme empâté dans l'uniforme médiocrité d'une technique machinale et molle » [2].

En même temps, les premières phases de l'école se trouvent rejetées bien au-delà des dates extrêmes qui leur étaient assignées jusqu'à présent, si bien que l'auteur n'hésite pas à admettre « l'existence d'une première période de l'école du Gandhâra correspondant par sa date comme par son inspiration à la période hellénistique, et non point encore gréco-romaine, de l'art méditerranéen » [3]. Et conformément à cette thèse il affirme que la « meilleure partie du répertoire de l'école s'est constituée au cours du 1er siècle avant J.-C. » [4].

---

[1] Cf. A. Foucher, L'*Art gréco-bouddhique du Gandhâra*, tome I, p. 42. (Nous citerons cet ouvrage sous la forme abrégée *AGB*.)

[2] *Ibid*. t. II, p. 496.

[3] *Ibid*. t. II, p. 501.

[4] *Ibid*. t. II, p. 499.

Il est facile de se représenter les conséquences qu'entraîne ce déplacement des repères chronologiques. L'influence exercée par les Kuṣaṇas sur les destinées de l'école gandhârienne se trouve singulièrement diminuée, sinon réduite à néant ; et il en est de même quant à la part que l'ancienne statuaire de Mathurâ paraît avoir prise, au début de notre ère, à la création des premières images du Buddha. Par contre, les liens avec l'époque hellénique de l'histoire indienne se resserrent de plus en plus, si bien qu'il ne reste que peu de place pour l'hypothèse, autrefois si éloquemment défendue par l'auteur, d'une immigration d'artistes au temps de l'expansion romaine (1).

Les modifications imposées par la nouvelle chronologie sont d'une telle portée, elles affectent un si grand nombre de faits admis par la plupart des indianistes, qu'on a hâte de prendre contact avec les documents qui en ont fourni le fondement scientifique.

Dès le début de notre enquête une constatation s'impose. Les documents en question ne sont guère nombreux. L'auteur lui-même écrit à ce propos : « C'est sur les recherches pratiquées aux abords des principaux centres de la colonisation grecque que nous comptons pour accroître le nombre des morceaux susceptibles d'être rapportés sans hésitation au Ier siècle avant notre ère (2). »

Quelqu'importantes que puissent être les trouvailles que nous réserve un avenir peut-être prochain, la prudence commande de ne pas anticiper sur des découvertes futures. Ce qui compte pour l'instant, ce sont uniquement les pièces connues, dûment cataloguées et bien définies quant àleur origine et à leur valeur documentaire. Or, ces pièces ne sont actuellement qu'au nombre de trois, savoir : le buddha daté de Loriyân-Tangai, le piédestal inscrit de Rajar, dit « de Hashtnagar » et le fameux reliquaire de Kaniṣka découvert par MM. J. H. Marshall (Sir John Marshall) et D. B. Spooner dans le tertre de Shâh-jî-ki-Ḍherî en 1908-9.

Etant donné le nombre infime de ces documents, il serait peut-être utile d'en esquisser ici l'étude et de se rendre compte dans quelle mesure ils suggèrent et consolident les points de vue exposés par M. Foucher dans la seconde moitié de son ouvrage.

Le buddha de Loriyân-Tangai (fig. 477) n'est pas un nouveau venu dans le domaine des études gandhâriennes (3). Rapporté en 1896 par M. A. E. Caddy de la vallée du Svât, il est exposé depuis plus de vingt-cinq ans dans l'« Indian » ou « Imperial Museum » de Calcutta, avec un grand nombre d'autres statues et bas-reliefs

---

(1) *Ibid.* t. III, p. 527 (note). « Nous serions à présent disposé à accorder moins d'importance au fait, d'ailleurs vraisemblable, de cette immigration d'artistes itinérants. »

(2) *Ibid.* t. II, p. 500.

(3) Cf. J. Ph. Vogel, *Inscribed Gandhâra Sculptures*, dans ASR., 1903-04, p. 244 sq. et Pl. LXIX. Rappelons à ce propos aux lecteurs du *Bulletin* l'existence d'une Hâritî gandhârienne datée de l'an 179. Cf. *Deux inscriptions en kharoṣṭhî du Musée de Lahore*, par M. A.-M. Boyer, dans *BEFEO.*, t. IV, p. 680. Cette pièce ne figure pas parmi les documents auxquels se réfère l'auteur au cours de ses démonstrations chronologiques ; il en donne toutefois la reproduction dans le tome II de son ouvrage, fig. 377, où est également mentionnée l'épigraphe (p. 131).

provenant de la même région. La sculpture, qui mesure en hauteur 1 m 60, se compose d'une idole debout à laquelle il manque la tête et les mains, et d'un piédestal orné de figurines minuscules en haut-relief, qu'encadrent deux pilastres et un tore en feuilles de laurier. De type et de facture ordinaires, elle n'aurait certainement pas attiré l'attention des archéologues si le socle ne portait pas, tracée en lettres kharoṣṭhī, une inscription datée de l'an 318 (1).

La lecture de la date ne donna lieu à aucun discussion. Par contre, des divergences graves ne tardèrent pas à se déclarer parmi les indianistes au sujet de l'ère à laquelle il fallait la rapporter (2). La chronologie du Gandhâra est l'une des plus incertaines, des plus « flottantes » qui soient, comme le prouvent du reste les discussions sur « la date de Kaniṣka » publiées en 1913 dans le *Journal* de la Royal Asiatic Society (3) : ainsi dans le cas du buddha de Loriyân-Tangai, on a le choix entre le *Vikrama Saṃvat* qui commence avec l'an 58 avant J.-C., l'ère des Séleucides (312 av. J.-C.) ou celle des Mauryas (322-21 av. J.-C.), sans parler des ères de Vonones (env. 100 av. J.-C.), des Arsacides (248 av. J.-C.) et des Çakas (78 après J.-C.), moins probables dans ce cas spécial, mais qu'un scrupule peut-être excessif nous empêche d'exclure tout à fait (4).

Selon le comput adopté, notre buddha daterait donc soit de l'an 266 de notre ère, soit de l'an 6 après J.-C., ou bien de l'an 4 av. J.-C. etc, etc... C'est dire qu'en matière de chronologie nous sommes réduits à nous servir de données épigraphiques instables et que toute conclusion tirée de la date inscrite sur la statue de Loriyân-Tangai ne présente, pour l'instant du moins, qu'une valeur hypothétique.

A côté de ces incertitudes, quelles sont les évidences de nature iconographique qui permettraient d'attribuer le buddha en question de préférence à tel siècle et non pas à tel autre ?

Dans les paragraphes consacrés au déclin de l'école gandhârienne, l'auteur a fixé certains traits signalétiques qui caractérisent les sculptures contemporaines de Kaniṣka ou postérieures à lui. L'un de ces indices, relevé sur de nombreux bas-reliefs (5), consiste dans cette particularité que le personnage central est d'une taille sensiblement plus grande que les assistants rangés autour de lui. Or, c'est précisément ce que l'on voit dans la composition sculptée au bas de la statue de Loriyân-Tangai. Le bodhisattva représenté au milieu du groupe, entre quatre orants debout, occupe toute la hauteur disponible du panneau bien qu'il soit, lui, assis ; et c'est sans doute

---

(1) Cf. Senart, *Deux épigraphes du Svât*, dans *Nouvelles et Mélanges*, *JA*. 1899, mai-juin, p. 526 sq.

(2) Cf. J Ph. Vogel, *op. cit.* p. 259. Voir aussi, dans *AGB.*, t. II, les paragraphes intitulés *l'Epigraphie* (p 482) et *Une hypothèse* (p. 48).

(3) P. 910-1042. Cf. aussi l'excellent article de M. F. W. Thomas, *The date of Kaniṣka*, publié dans le même volume, p. 627-650.

(4) Sur Vonones cf. R. D. Banerji, dans *Indian Antiquary*, 1908, p. 54.

(5) Cf. *AGB.*, t. II, p. 552-553. Nous écrivons « bas-reliefs » pour nous conformer à la terminologie de l'auteur. La bonne expression technique serait « haut-relief » ou « demi-relief », selon la saillie du modelé. La rareté du vrai bas-relief dans l'école gandhârienne indique une époque relativement basse et déjà fort influencée par l'art romain.

pour rendre cette disproportion plus évidente que le sculpteur a réduit le trône aux dimensions d'un coussin.

Ce fait établi, voyons maintenant si l'on peut tirer une conclusion quelconque, toujours au point de vue chronologique, de la présence sur le socle, au-dessus de deux pilastres corinthiens, d'un gros tore en feuilles de laurier imbriquées. S'il est difficile de fixer l'époque où cet élément décoratif apparaît au Gandhâra, un fait, du moins, est indiscutable : il n'appartient pas au répertoire primitif de l'école, et nous pouvons sans doute y voir une de ces « dernières nouveautés artistiques de la Syrie et de Palmyre » que des artistes itinérants étrangers propagèrent dans le Nord-Ouest de l'Inde à partir du IIe siècle après J.-C. (1).

Les constatations que nous venons de faire ne peuvent que confirmer, nous semble-t-il, l'opinion de M. Senart et de plusieurs autres indianistes, disposés à classer le buddha de Loriyân-Tangai parmi les œuvres relativement tardives (2).

Mais les arguments en faveur de cette conjecture ne sont pas encore épuisés.

Abstraction faite de toute donnée iconographique, cette statue du Buddha qui se dresse devant nous sur son socle daté d'une ère incertaine, ne dénonce-t-elle pas par sa silhouette trapue et par tous les détails de sa facture grossière, un art en pleine dégénérescence ? Est-il vraiment permis d'y reconnaître une sculpture de haute époque quand les « prototypes » de l'art gandhârien se discernent « à l'excellence de leur technique » (3) et quand les « statues courtaudes et mal venues » devraient être reléguées parmi les productions du IVe et même du Ve siècle (4) ? Et jamais nous n'oserions affirmer devant ce manteau de bure pesante, sculpté par un barbare naïf, qu'il porte « dans ses plis la marque d'une main hellénique » (5).

Voyons maintenant quelle est la place que ce buddha occupe dans le classement chronologique de M. Foucher. Nul doute : il constitue un point de repère des plus importants, sinon le centre d'appui de tout le système. C'est lui qui « debout au seuil de notre ère, achève de rejeter dans le passé l'éclosion de l'œuvre la plus spécifiquement gréco-bouddhique de toutes... » (6)

La thèse est énoncée. Reste à savoir quelles sont les preuves qui en assurent la démonstration.

Il est facile de se rendre compte que l'unique preuve dont on puisse discuter ici la valeur est fournie par l'inscription du piédestal de la statue. En l'interprétant par l'ère supposée des Mauryas (322-321 av. J.-C., date admise pour l'avènement de Candragupta), on obtient en effet, la date 4 avant J.-C.. C'est précisement le parti que prend M. Foucher, et quiconque adopte son système de raisonnement se voit comme pris dans un engrenage implacable et finalement amené à situer au commencement du Ier siècle avant J.-C. les débuts de l'école. Nous avons déjà constaté la

---

(1) Cf. *AGB.*, t. II, p. 547-8 et M. W. Simpson dans *J. Royal Inst. British Architects*, 21 déc. 1893, p. 107.

(2) Cf. E. Senart, dans *JA.*, mai-juin 1899, p. 536.

(3) *AGB.*, t. II, p. 498.

(4) *Ibid.* p. 584.

(5) *Ibid.* p. 490. Voyez aussi J. Ph. Vogel, *op. cit.* p. 259.

(6) *Ibid.*, t. II, p. 499.

fâcheuse incertitude qui règne à l'égard des dates gandhâriennes, et il convient de revenir et d'insister sur ce fait vis-à-vis de la thèse de M. Foucher. Seules, des raisons impérieuses pourraient nous déterminer à reconnaître dans une statue apparemment si tardive, l'œuvre d'une époque antérieure à notre ère.

« Une chose du moins est sûre, écrit l'auteur, c'est que l'existence de cette ère des Mauryas est un postulat nécessaire de nos statues datées. Là-dessus aucune hésitation ne nous demeure permise, à telles enseignes qu'il nous faut délibérément risquer sur cette exigence impérative de nos documents la valeur historique de l'exposé qui va suivre.. » [1]. Et quelques pages plus loin : « Nous n'avons le choix qu'entre l'ère des Séleucides et celle des Mauryas, pour la simple raison que toute autre nous conduirait en pleine décadence de l'école [2]. »

Ces raisons sont-elles de nature à être admises sans discussion ? Certes, elles peuvent servir à édifier ce que l'auteur appelle, en traduisant une expression anglaise, des « hypothèses ouvrières » ; mais, à défaut de faits évidents, il vaut peut-être mieux, en ce qui nous concerne, se retrancher solidement sur des positions déjà acquises.

« Pleine décadence de l'école... » Ce sont justement les termes qui nous viennent à l'esprit devant le buddha de Loriyân-Tangai ! Et cette impression est si nette, si décisive, que nous n'avons pas songé à invoquer jusqu'à présent en faveur de notre opinion un argument des plus sérieux et tiré d'ailleurs du livre même de M. Foucher. D'après l'éminent orientaliste, le stûpa du « Val de Loriyân » daterait du IIe siècle de notre ère, et c'est à la même époque que sont attribuées par lui les nombreuses sculptures de ce site reproduites dans son ouvrage et absolument identiques, au point de vue de leur style, au fameux buddha de l'an 318 [3].

Le piédestal inscrit de Hashtnagar (fig. 479), au British Museum, provient d'un site illustre dans l'histoire du Gandhâra. Au Nord-Est de Peshawar, sur la vieille route de l'Inde, se trouvent les deux bourgades de Prâng et de Charsadda qui marquent l'emplacement où s'élevait jadis, avec ses stûpas ornés de sculptures et ses innombrables maisons en bois et en argile, l'antique cité de Puṣkarâvatî [4]. C'est là, dans le tertre de Pâlâṭû-Ḍherî près de Râjar, que fut trouvée, vers 1883, par un *banya* en quête de pierres de taille, une fort belle statue bouddhique avec son piédestal sculpté [5]. A peine découverte, elle devint, sous le nom de Kâlikâ Devî, l'objet

---

(1) *Ibid*. p. 485.

(2) *Ibid*. p. 490.

(3) *Ibid*., p. 490 (note). Le buddha daté représente de telles analogies avec les autres sculptures de Loriyân-Tangai qu'il paraît impossible de l'exclure, à cause du chiffre qu'il porte, d'un ensemble remarquablement homogène. Voir à ce propos les fig. 213, 220, 233, 271 et notamment la fig. 5 (t. I), qui reproduit une photographie de M. A.-E. Caddy prise au Musée de Calcutta devant l'ensemble des statues provenant. de ce site. Un petit modèle de stûpa trouvé sur le même emplacement (fig. 71) est manifestement de basse époque.

(4) Cf. A. Foucher, *Notes sur la géographie ancienne du Gandhâra*, *BEFEO*, 1901, p. 334 sq..

(5) *Ibid*, p. 339 et *Sur la frontière indo-afghane*, du même auteur, p. 192. Signalons à ce propos un autre piédestal inscrit, également appelé « de Hashtnagar » et qui se trouve au Musée de Lahore ; cf. J. Ph. Vogel, *op. cit*., p. 245 (no 6 de la liste) et p. 258 (pl. LXVII).

d'un culte local. L'inscription tracée sur le socle attira l'attention d'un visiteur anglais, M. L. White King, qui offrit aussitôt d'acheter la sculpture. Mais les pourparlers entre lui et la petite commune de Râjar n'aboutirent qu'à un demi-succès : la statue fut sciée en deux morceaux à hauteur des chevilles ; les indigènes gardèrent leur idole, et le socle seul fut transporté en Angleterre (1).

La première lecture de la date mentionnée dans l'inscription fut faite par le général Cunningham, mais le chiffre 274 lu par ce savant fut à deux reprises rectifié par M. Senart, qui proposa d'abord 284 et finalement 384. C'est cette dernière lecture qui est unanimement considérée comme la bonne. Par malheur, pas plus que la date incisée sur le buddha de Loriyân-Tangai, ce chiffre ne fournit d'indication chronologique certaine, étant donné qu'il se rapporte à une ère problématique (2). Par contre, la découverte *in situ*, sous le socle de la statue, d'une monnaie de Kadphisès nous offre un *terminus a quo* précieux que nous aurions tort de négliger.

Forts de ce témoignage numismatique, nous pouvons considérer la statue de Râjar comme une œuvre datant des premiers Kuṣaṇas. Et l'authenticité de la donnée chronologique nous est d'autant plus précieuse qu'il s'agit dans ce cas, non pas d'un spécimen vulgaire de la statuaire gandhârienne, mais d'une pièce remarquable au point de vue de son exécution technique.

Tous ceux qui ont vu sur place, c'est à dire à Râjar dans le Penjâb, la statue mutilée et abaissée au rang d'une idole de village, s'accordent à en vanter l'étonnant poli ainsi que la maîtrise qui se manifeste dans le traitement de la draperie. Un coup d'œil jeté sur la photographie reproduite par M. Foucher (fig. 478) ne peut que confirmer cette opinion. Les plis du manteau se dessinent avec une netteté et une élégance tout hellénistiques, et malgré l'absence de la tête et des mains, et malgré la mutilation barbare des jambes, la statue conserve encore comme un souvenir de cette eurythmie qui devait faire d'elle, lorsque sa silhouette était encore intacte, l'une des œuvres les plus « grecques » de l'école gandhârienne.

Même dans son état présent, le buddha de Râjar peut servir à des recherches basées sur des rapprochements de style et de technique. Conformément à la thèse de M. Foucher, il représenterait le terme d'une évolution dont les premières phases dateraient d'avant notre ère ; mais nous serions tenté d'y voir plutôt une de ces œuvres modèles qui annoncent, sous les premiers Kuṣaṇas, l'éclosion rapide de l'école et sa courte mais pléthorique floraison. Il va de soi que cette même impression se dégage du socle de la statue, où nous voyons sculpté le *Saṃcodana* ou l'« Instigation » au Grand Départ avec une rare fraîcheur de sentiment (fig. 479).

C'est à dessein que nous avons insisté sur les qualités esthétiques du buddha de Râjar et rappelé au lecteur certains détails de sa découverte. On verra tout à l'heure pourquoi.

---

(1) Des détails intéressants concernant cette statue ont été publiés dans *ASR*. 1902-03, avec les résultats des fouilles faites à Charsadda.

(2) Cf. E. Senart dans *JA*., 1899, mai-juin, et J. Ph. Vogel, *op. cit.* p. 251 et pl. LXX, avec le facsimilé de l'inscription.

Nous avons à nous occuper maintenant du célèbre reliquaire de Kaniṣka. La découverte de ce précieux objet date de 1909 (1). Elle est due en partie, on le sait, aux savantes suggestions de M. Foucher, inspirées à leur tour par la lecture et l'ingénieuse interprétation d'une page de Hiuan-tsang. La cassette de cuivre, que MM. Marshall et Spooner retirèrent du tertre de Shâh-ji-ki-Dherî près de Pêshawar, est ouvragée en forme de pyxide grecque et porte encore des traces de dorure. Sur le couvercle est figuré en ronde-bosse un buddha assis entre deux orants, tandis que sur la panse cylindrique ornée de *haṃsas*, de génies soutenant une guirlande et de trois autres buddhas, on aperçoit, représenté en pied, un personnage royal exécuté en plein relief et accompagné de deux divinités vues à mi-corps (2). Ce dernier personnage — une inscription en pointillé l'atteste — n'est autre que l'empereur Kaniṣka lui-même, coiffé de la tiare et portant le costume des Kuṣaṇas, un Kaniṣka imberbe et qui ressemble fort peu au « Tartare » hirsute reproduit sur la plupart de ses monnaies. Par contre, il fait songer à ce jeune roi barbare, aux allures dévotes, que l'on voit sur une sculpture du Musée de Lahore et qui nous paraît déjà fort affiné par le contact de l'Inde (3). Les dieux à droite et à gauche du souverain ont été identifiés avec le Soleil et la Lune, tandis que les deux orants sur le couvercle paraissent bien être Indra et Brahmā (4).

On ne peut malheureusement songer à répéter ici toutes les judicieuses remarques faites par MM. Marshall et Spooner à propos de ce document exceptionnel ; de même ne pouvons-nous reproduire les analyses de M. Foucher. Mais il importe de signaler certaines conclusions de ces savants qui ne paraissent pas reposer sur un raisonnement absolument inattaquable.

Qu'on se serve d'une pièce d'orfèvrerie pour des rapprochements iconographiques, soit ! Qu'on en tire des indications utiles sur l'aspect et l'âge d'un souverain, sa façon de se vêtir ou d'adorer ses dieux, soit encore ! Mais se documenter dans l'étude d'un art monumental d'après les ciselures d'une cassette en cuivre, haute de 187 mm., cela ne peut aboutir qu'à des déductions fragiles, sinon à des

---

(1) Cf. *AGB.*, t. II, p. 440 sq., p. 531, p. 541 et p. 548. Cf. aussi *JRAS.*, 1909, p. 1056-60, pl. II, et *ASR.* 1908-09 (avec planches).

(2) Nous demandons à M. Foucher la permission de modifier légèrement quelques détails de sa description (p. 550-551). 1° tous les personnages sont exécutés à la même échelle et aucun d'eux n'accuse sa prééminence par une taille au-dessus de la moyenne ; 2° le buddha du couvercle n'est pas assis sur un « évasement de la tige », mais sur le péricarpe d'un lotus, qu'entourent d'ailleurs des pétales rabattus et disposés en cercle. C'est là un motif archaïque de l'imagerie indienne que l'on retrouve sur les sculptures de Sânchi ; 3° l'ornementation des nimbes nous paraît être non pas « un détail relevant du travail de l'orfèvre », mais plutôt le souvenir d'une pratique en usage chez les sculpteurs de Mathurâ.

(3) *AGB.*, t. II, fig. 353. Une grande statue de Kaniṣka, malheureusement sans tête, est publiée dans *ASR.*, 1911-12, pl. LIII, avec un rapport du Dr. Vogel. Elle provient de Mathurâ.

(4) Cf. *AGB.*, t. II, p. 440.

malentendus [1]. La facture médiocre du reliquaire a suggéré aux archéologues anglais cette conjecture qu'il s'agissait là, en somme, d'une œuvre d'art déjà décadente, et tout naturellement ils en ont tiré des conclusions plutôt défavorables quant à l'époque représentée par leur trouvaille [2]. Sans partager entièrement leur point de vue, M. Foucher, cependant, ne tarde pas à s'engager à son tour dans la même voie. « Il va de soi, écrit-il, que le reliquaire de Pêshawar est le monument de beaucoup le plus instructif comme le plus fascinant qui nous soit parvenu de son règne (du règne de Kaniṣka). Par ses personnages détachés et ses frises, cette boîte renseigne à la fois sur la technique de la statuaire et sur celle du bas-relief [3]. » Et l'examen minutieux de la pièce lui ayant révélé les indices « d'une stylisation déjà marquée », il trouve « que les Buddhas figurés sur ce reliquaire sont tristement éloignés des origines hellénistiques du type », ce qui amène de suite cette conclusion : « Dès lors, la démonstration en est faite : la constitution de l'école gréco-bouddhique est sensiblement antérieure à Kaniṣka [4]. »

Ces caractéristiques d'une stylisation déjà avancée, c'est en vain que l'on chercherait à les distinguer sur la cassette de Pêshawar. De même serions-nous en peine de dire pourquoi les quatre petits buddhas qui la décorent seraient plus « éloignés » de leur modèle hellénistique que, par exemple, le buddha de Loriyân Tangaî. Par contre, l'emploi de motifs archaïques indiens tels que les *haṃsas* disposés en frise sur la panse ou le lotus étalé sur le couvercle, prouverait à la rigueur que le « maître de l'œuvre » Agiçala, en dépit de son nom hellénisant, ne dédaignait pas les bonnes vieilles traditions plastiques de l'Inde. C'est bien là tout ce que peut nous apprendre, à notre avis, la trouvaille de MM. Marshall et Spooner. Au reste nous partageons volontiers l'opinion de ces distingués spécialistes lorsqu'ils se déclarent déçus par la facture malhabile du reliquaire. C'est effectivement un « travail bâclé [5]. »

Moins encore que la cassette de Châh-ji-ki-Ḍherî, les monnaies à l'effigie du Buddha frappées sous le règne de Kaniṣka, peuvent nous fournir des données utiles pour des recherches de style [6]. La petite image qu'elles portent sur le revers n'est composée que de quelques traits simplifiés à l'intention des maîtres monnayeurs et empruntés fort probablement, non pas à la statuaire, mais à la peinture de l'époque.

---

(1) Ainsi, le mauvais alliage, qui contient une trop grande quantité de plomb, a obligé l'ouvrier bronzier à raccourcir sensiblement les deux figurines orantes fixées au couvercle, afin de les rendre plus solides. C'est sans doute ce détail qui a fait penser à M. Foucher qu'elles étaient plus petites que le Buddha assis. En réalité les trois personnages sont exécutés à la même échelle ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut.

(2) *AGB.*, t. II, p. 442. Voir à ce propos dans *History of Fine Art in India and Ceylon*, p. 358-9, la courte mais excellente analyse de Vincent Smith qui se refuse absolument à reconnaître dans la grossière exécution de la boîte l'indice d'une décadence générale de l'art sous le règne de Kaniṣka.

(3) *AGB.*, t. II, p. 548-9.

(4) *Ibid.*, p. 442.

(5) *AGB.*, t. II, p. 541.

(6) *Ibid.*, p. 439 : « Il n'est pas enfin jusqu'à la figure du Buddha qui ne parût sur ses monnaies déjà très hiératisée. »

Il se peut en outre que ces monnaies aient été exécutées au Nord du Paropamise et non pas sur territoire gandhârien [1].

En résumé, nous ne croyons pas que le reliquaire de Pêshawar puisse être d'une importance essentielle pour nos études. Et d'aucune façon, en tout cas, il ne prouve que la constitution de l'école gréco-bouddhique ait été sensiblement « antérieure à Kaniṣka ». Nous préférons de beaucoup, en ce qui concerne cette époque, nous référer au buddha hellénistique de Râjar daté par les circonstances mêmes de sa découverte et qui évoque pour nous, avec le souvenir d'une belle cité disparue, celui du printemps de l'art gréco-bouddhique [2].

En relisant dans le livre de M. Foucher certains passages consacrés aux grands Yue-tche ou Kuṣaṇas, on est surpris par la rigueur avec laquelle est jugé le rôle de ces conquérants dans l'histoire du Gandhâra. « Cette fois, s'exclame l'auteur, nous n'avons plus affaire à de simples cousins des Parthes, mais à de nouveaux et pires barbares, sortis du fond de l'Asie centrale et peut-être apparentés aux Turcs. Que nous voilà loin de l'Hellénisme [3] ! » A propos de Kaniṣka il écrit : « Il est et reste le Tartare dans toute son horreur » [4], et il refuse la moindre part dans l'évolution artistique gandhârienne à ce « barbare barbu, chaussé de lourdes bottes et grotesquement accoutré dans les basques rigides de sa casaque [5] ». « Un néophyte fervent, explique-t-il dans un autre paragraphe [6], n'est pas nécessairement un bon connaisseur. Que l'exemple du royal bâtisseur et sa protection déclarée aient encouragé (toujours comme au temps d'Açoka) la multiplication des couvents et des sanctuaires — et cette fois même sur les deux versants des Pâmirs — le fait n'est évidemment pas négligeable et méritait d'être soigneusement consigné ici ; mais de là à lui attribuer une action personnelle sur le développement esthétique de l'école, il y a aussi loin que des villes d'Ionie aux steppes du Kan-sou. »

S'il existe entre la Méditerranée et les pâturages lointains de l'Asie Centrale comme un infranchissable abîme, il n'en est pas moins certain, d'autre part, que les Yue-tche mirent deux siècles pour traverser, avec leurs chars et leurs troupeaux, les plaines et massifs montagneux qui les séparaient de l'Inde. Qui ne serait tenté de croire dans ces conditions qu'ils aient pu, au cours d'une aussi longue pérégrination, changer quelque peu leurs rudes coutumes ? En 128 avant J.-C., c'est à dire environ 37 ans après leur exode, le Chinois Tchang K'ien les trouve établis au Nord de l'Oxus, sur les limites du monde gréco-scythe, et quelques années plus tard, leurs cinq *jab-gou* ou grands chefs se partagent entre eux l'une des contrées orientales les plus riches en souvenirs et en traditions helléniques, la Bactriane. Et même ils y restent un siècle avant de descendre dans les plaines du Penjâb.

---

(1) *Ibid.*, p. 516.

(2) Les fouilles de Charsadda, dont le compte-rendu parut dans l'*Annual Report* de 1902-3, prouvent que le beau buddha de Râjar peut être considéré comme le représentant caractéristique de tout un groupe d'œuvres sculptées, toutes nettement hellénisantes.

(3) *AGB.*, t. II, p. 435.

(4) *Ibid.*, p. 516.

(5) *Ibid.*, p. 442.

(6) *Ibid.*, p. 519.

Les noms d'Akbar le Grand et de Chah Jehan sont associés à trop d'œuvres d'art pour que l'on ne puisse pas admettre chez les souverains Kuṣaṇas, les lointains prédécesseurs et congénères des Grands Mogols, certaines de ces qualités d'assimilation et d'intuition éclectiques qui font parfois d'un conquérant nomade un mécène averti.

En tout cas, les analogies d'ordre historique entre l'art indo-grec du début de notre ère et l'art indo-persan du XVIIe siècle ne peuvent échapper à ceux qui étudient dans le domaine de l'esthétique les phénomènes de métissage dûs à l'intervention des races turco-mongoles. Que les Kuṣaṇas aient profité de leur avance à travers la Bactriane pour s'initier à certains aspects de la civilisation grecque, rien ne paraît plus vraisemblable, et de même peut-on admettre qu'une fois installés dans le Nord-Ouest de l'Inde et convertis au bouddhisme, ils aient amené volontiers, dans leur zèle de néophytes, des rapprochements entre artistes de diverses races. D'autre part, on cherche vainement dans les brillantes pages de M. Foucher, consacrées à Kaniṣka, l'argument irréfutable qui nous obligerait à dépouiller ce souverain de son auréole de mécène gandhârien et à ne voir en lui qu'un vague roi bâtisseur sans initiative personnelle.

Moins encore que les Yue-tche, les Çakas et les Pahlavas, leurs prédécesseurs immédiats dans l'Inde, méritent le mépris des historiens de l'art gréco-bouddhique. Le philhellénisme des tribus scythiques est un fait notoire dont les preuves ont été fournies par les hypogées et les tumuli de la Russie Méridionale, et rien ne permet de croire que les Scythes au delà de l'Himalaya eussent dérogé à la règle en laissant périr, faute de commandes, les *græculi* établis chez eux.

Quelles sont les conclusions qui résultent de notre exposé ? Aucun des trois documents examinés par nous ne paraît suffire aux exigences d'une critique rigoureuse. Le buddha de Loriyân-Tangai, nous croyons l'avoir prouvé, est une œuvre du IIe ou du IIIe siècle. Le reliquaire de Pêshawar ne fournit aucune donnée solide pour des recherches sur la plastique monumentale de l'époque. Quant à la statue de Râjar, elle prouve à notre avis précisément ce que M. Foucher paraît mettre en doute, c'est-à-dire l'essor hellénisant et l'épanouissement de l'école sous les empereurs Kuṣaṇas.

Passons maintenant à l'un des problèmes iconographiques les plus importants et les plus discutés qui soient, celui de savoir dans quelle région de l'Inde du Nord et vers quelle époque fut sculptée la première image de Çâkyamuni ?

Il existe dans les musées de l'Inde un certain nombre de buddhas qui datent incontestablement des premiers Kuṣaṇas et dont aucun ne présente la moindre trace d'influence gandhârienne. Tous ou presque tous sont taillés dans le grès rouge aux mouchetures jaunes du Doab, et ce détail à lui seul serait suffisant pour fixer leur origine purement indienne, même si la plupart d'entre eux n'avaient pas été trouvés dans le voisinage de Mathurâ, l'antique « cité des dieux ».

Sans être aussi nombreux que ceux du Nord-Ouest, ces buddhas constituent un groupe suffisamment imposant et caractéristique pour que leur étude ne soit pas négligée par les historiens d'art. Bien entendu, nous ne songeons pas le moins du monde à formuler une critique à l'égard de celui qui a tant fait pour Mathurâ et son musée de sculpture, mais s'il est permis d'adresser un léger reproche au fin connaisseur de l'art bouddhique qu'est le Dr Vogel, c'est celui de s'être arrêté en quelque sorte à mi-chemin et de ne pas avoir soutenu à fond, vis-à-vis du buddha indo-hellénique, la cause du buddha qui ne doit rien à la Grèce. N'est-ce pas lui qui

écrivait en 1909, à propos des sculptures de Mathurâ : « Aucun de ces bodhisattvas ou buddhas ne paraît procéder d'un type connu au Gandhâra » (1) ?

De son côté, M. Foucher admet également l'originalité de ces images, « dont le type témoigne encore d'une certaine initiative locale », et qu'il attribue à une période où « l'école indo-grecque élaborait son répertoire et n'agissait à distance que par voie de suggestion (2) ». Il est à regretter que l'éminent iconographe ait hésité, lui aussi, à poursuivre le problème jusqu'au bout et qu'il n'ait consacré que six petites pages à l'école de Mathurâ, la plus ancienne et la plus importante de l'Inde.

Force nous est donc d'exposer à nos risques et périls l'état actuel de la question.

Parmi les buddhas « prégandhâriens » de Mathurâ, le « buddha-bodhisattva » de Kaṭra est sans doute le spécimen le plus complet du type (3). C'est lui qui assure pour ainsi dire la liaison avec l'ancienne école, et c'est lui qui marque en même temps la première étape d'une longue évolution dont les dernières phases nous conduisent au seuil même de l'époque musulmane.

La sculpture, cataloguée sous la cote A 1, est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'insister ici sur ses mérites esthétiques, sur son excellent état de conservation, et enfin sur le fait qu'elle porte une inscription votive en prâkrit attribuée au temps des premiers Kuṣaṇas. D'après le Dr Vogel, la statue serait avec le buddha d'Anyor, conservé au même musée, la plus ancienne image de Çâkyamuni dont la date puisse être approximativement fixée d'après une inscription (4). Le même savant signale de nombreuses affinités entre les sculptures de ce type et les *âyâgapaṭa* ou « tablettes d'hommage » jainas exhumées dans la région de Mathurâ, notamment au Kankâlî Ṭîlâ, et dont le caractère archaïque ne peut être contesté (5).

En effet, les rapports de style et de technique sont évidents, et l'on comprend aisément que l'empereur Kaniṣka ait pu confondre de temps à autre un stûpa jaina avec un stûpa bouddhique, ainsi que l'atteste un conte du Tripiṭaka chinois (6).

On devine l'importance que présentent ces rapports aux yeux d'un historien d'art. Rien n'empêche en effet, dans l'état présent de nos connaissances, de supposer que le buddha indo-grec du Gandhâra soit une création plastique postérieure de quelques années au buddha indien de Mathurâ ; et en établissant les origines indigènes de ce

(1) J. Ph. Vogel, *The Mathura School of sculpture*. Cf. *Archæological Report*, 1909-10, p. 66.

(2) Cf. *AGB.*, t. II, p. 605.

(3) J. Ph. Vogel, *Catalogue of the Archæological Museum at Mathurā*. Allahabad, 1910, p. 47 et pl. VII ; *ABG.*, fig 550.

(4) J. Ph. Vogel, *Catalogue*, p. 48. Sur le buddha d'Anyor découvert par le général Cunningham en 1882-83, cf. *ibid.*, p 49 et pl. VIII. Une statue du même style, cataloguée sous la cote A 66, porte la mention *sāvasthidiyānaṃ parigṛhe*, « en présent aux Sarvâsti[vâ]dins » (?), ce qui paraît bien indiquer que ces images étaient exécutées d'après des préceptes iconographiques fournis par des religieux. Cf. aussi *Archæological Report*, 1909-10, p. 66.

(5) *Ibid.* p. 41. Un certain nombre de ces sculptures ont été publiées par V. A. Smith, *Jain Stūpa and other Antiquities of Mathurā*, vol. XX de la *New Imperial Series* (Arch. Survey), 1901, pl. VII, IX et X.

(6) S. Lévi, *Notes sur les Indo-Scythes*, *JA.*, nov.-décembre 1896.

dernier, on diminue forcément la valeur de la thèse qui fait du premier buddha sculpté une œuvre à moitié grecque [1].

Mais revenons à l'image de Kaṭra. Elle représente le Bienheureux assis à la façon des Jinas, les jambes repliées, sur un trône que gardent trois lions. Deux acolytes princiers, coiffés de turbans, agitent à ses côtés des chasse-mouches, tandis qu'au-dessus de lui deux devas volants laissent choir des fleurs. Le fond du panneau est occupé par un nimbe ellipsoïdal et par les branches aux feuilles pointues d'un *ficus religiosa*. L'ordonnance générale de cette sculpture rappelle les scènes d'adoration de Bharhut et de Sânchi, mais avec cette différence qu'un personnage réel s'est installé sur le trône où jadis siégeait un être invisible. De même, si l'on passe de l'ensemble aux détails, on ne peut relever que des traits empruntés au vieux répertoire indigène. Indien est ce chignon en forme de colimaçon (*kaparda*) qui se dresse au-dessus du crâne rasé. Indiens sont le modelé du torse et des jambes, ce cou engoncé dans les épaules, ces narines renflées, ce menton en « noyau de mangue » ; il n'est pas jusqu'aux plis des draperies qui ne paraissent copiés sur ceux des *dhoṭî* et des écharpes légères de l'ancienne école [2], et jusqu'au geste de la main droite où l'on ne reconnaisse l'une de ces vieilles formules d'atelier que les sculpteurs indiens se transmettaient de père en fils [3].

Signalons enfin l'extrême finesse de l'étoffe qui laisse voir le sein gauche et l'abdomen tout comme s'ils étaient nus, hérésie grave aux yeux des sculpteurs gandhâriens souvent disposés à voiler les deux seins du Prédestiné, même dans les images où l'épaule droite est découverte [4].

Est-il encore besoin de continuer, et que peut-on, d'autre part, alléguer en faveur d'une influence classique, même opérant à distance et par « voie de suggestion » ? L'essentiel, à notre avis, c'est de montrer que le buddha de Mathurâ, ce prototype d'inspiration et de facture indiennes et peut-être même l'authentique ancêtre de toutes les images du Bienheureux, ne s'est pas éclipsé au contact de l'art gandhârien et qu'il a survécu à la vogue classique sans avoir subi d'altération essentielle [5].

Nous ne pouvons énumérer ici tous les exemples qui caractérisent, à Mathurâ non moins qu'à Bénarès et dans le Magadha, l'évolution subie par ce type statuaire depuis le début de notre ère et jusqu'au IX[e] siècle, mais il nous paraît utile d'en mentionner quelques-uns à titre de repères pour ceux de nos lecteurs que des analyses de style ne rebutent pas trop.

---

(1) Cf. A. FOUCHER, *Origine grecque de l'image du Bouddha*, dans les *Annales du Musée Guimet*, t. XXXVIII et *AGB.*, notamment t. II, p. 278-322.

(2) Cf. surtout CUNNINGHAM, *The Stûpa of Bharhut*, 1879, pl. XIV, XXI et XXII, et *AGB.*, fig. 470.

(3) Le geste de la « sécurité » (*abhayamudrâ*) est d'origine purement indienne. Voir à ce propos, chez CUNNINGHAM, *op. cit.*, la pl. XIX.

(4) Cf., par exemple, *AGB.*, fig. 405, 406, 407 et 408.

(5) Cette thèse ne contredit nullement celle d'une influence classique qui ait pu atteindre, à travers l'école d'Amarâvatî, certaines écoles statuaires de l'Extrême-Orient. Moins encore est-il question de contester l'action du Gandhâra exercée par la voie du Nord sur l'art de la Sérinde et de la Chine.

Un petit buddha debout, de l'époque Kuṣaṇa, au musée de Mathurâ (cote A 4), montre les premiers indices d'un rapprochement avec l'art gandhârien [1]. Le type du visage, les mains et la coiffure sont encore traités à la façon locale, c'est-à-dire selon les traditions indiennes, mais la draperie légère qui dans les images plus anciennes voilait à peine le corps a fait place à une *saṅghāṭi* couvrant les deux épaules, tel un himation.

Le buddha assis de Sitalâ Ghâṭi (même musée, cote A 21) représente une étape plus avancée au point de vue de l'emprise exercée par les ateliers du Nord-Ouest sur ceux du Doab [2]. Une calotte de boucles crépues couvre maintenant le crâne, et le *kaparda* primitif est remplacé par l'*uṣṇiṣa* [3] ; quant au corps, il se dissimule sous les plis pesants du manteau monastique, et seuls les pieds restent nus. Ce dernier détail, d'ailleurs, ne tarde pas à disparaître à son tour, ainsi que le prouvent deux sculptures des musées de Lucknow (fig. 552) et de Mathurâ (fig. 553) aux jambes entièrement couvertes ; et le buddha indigène parachève ainsi son travestissement en buddha gandhârien.

A ce propos, signalons un curieux phénomène : tandis que les artisans de l'Inde centrale s'appliquent à introduire dans leur art des éléments étrangers, leurs concurrents du Gandhâra, au contraire, n'hésitent pas à indianiser leurs statues, à telles enseignes que nous pouvons poursuivre à partir du IIe siècle dans les buddhas du Nord-Ouest une transformation inverse par rapport à celle que l'on constate sur les images de Mathurâ.

C'est ainsi, par exemple, que le manteau du buddha découvre maintenant son épaule droite et les plantes retournées des pieds, et que le personnage central tend à dominer ses acolytes et le groupe, de plus en plus nombreux, des donateurs et des fidèles par une taille disproportionnée et même géante. Cette double constatation se complète d'une autre remarque. Tout en procédant à des échanges de formules plastiques, les artistes des deux écoles gardent, les uns vis à vis des autres, une indépendance complète quant au type idéal humain dont ils s'inspirent. Ceux des contrées gandhâriennes continuent à sculpter des idoles hellénisantes, et ceux de Mathurâ s'obstinent à ne pas gréciser le canon de beauté plastique que leur avaient légué leurs ancêtres.

Quoi qu'on en dise, il n'existe parmi les buddhas de l'Inde centrale aucun que l'on puisse qualifier de « copie servile », et c'est sans la moindre peine que les sculpteurs du Doab retrouvèrent, lorsque vint l'heure propice, leurs modèles d'autrefois. Ce retour aux traditions du pays, que l'on a appelé la « renaissance indienne », a dû s'effectuer sous le règne des premiers Guptas. Il concorde avec cette période de floraison et d'expansion nationales qui eut une influence si heureuse sur l'art.

---

(1) Cf. J. Ph. Vogel, *Catalogue*, pl. XV a.

(2) Cf. J. Ph. Vogel, *Catalogue*, pl. XVI. Un petit buddha de ce type provenant de Mathurâ est récemment entré au Musée de l'Ecole française d'Extrême-Orient à Hanoi (cote D. 511, 4).

(3) Rappelons à ce propos que l'uṣṇīṣa, quoique très répandue dans l'art indo-grec, n'est pas d'origine purement gandhârienne. Cf. Sir John Marshall, *Archæological Explorations*, dans *JRAS.*, 1908, p. 1098 et pl. IV, 4.

Et sans doute fut-il facilité par ce fait que les imagiers jainas avaient conservé à travers les siècles, en sculptant leurs Tīrthaṃkaras nus, le canon antique dans toute sa rigueur [1]. Le buddha de Prayâga, daté de l'an 448-49 après J.-C., est de la tête à la plante des pieds une œuvre indienne que l'on croirait volontiers sortie d'un atelier jaina [2]. Moins archaïque d'inspiration que lui, le superbe « Buddha de Bénarès », trouvé à Sârnâth, représente le type qui désormais sera classique et que reproduiront à l'infini d'innombrables tailleurs de pierre [3].

Somme toute, l'influence grecque, telle qu'elle a pu se transmettre à travers les formules gandhâriennes, ne constitue qu'un épisode dans l'évolution du buddha indien, et nous ne pouvons que souscrire au jugement exprimé par M. Foucher devant les images de basse époque provenant de Bénarès et du Magadha : « Si nous ne possédions dans l'école gréco-bouddhique un intermédiaire certain entre l'art de notre antiquité classique et celui de l'Inde médiévale, jamais nous n'aurions sérieusement songé à invoquer celui-là à propos de celui-ci [4]. » Mais il y a un point sur lequel nous formulons des réserves. L'auteur de *l'Art gréco-bouddhique* suppose plutôt une indianisation progressive et comme mécanique du modèle indo-grec ; il nous paraît plus logique d'admettre un retour conscient vers l'ancienne manière, vers l'idéal plastique de jadis, trop enraciné dans le sentiment religieux du peuple pour que des influences étrangères eussent pu en modifier à la longue l'esprit et la forme.

En dégageant les origines et l'entité iconographique du « Moine-Dieu » indien, nous n'avons nullement songé à nous rallier à ceux qui, « par engouement d'esthéticien ou rancune de nationaliste », s'appliquent à dénigrer l'art gandhârien. Une œuvre telle que le buddha de Hoti Mardân (fig. 445) assure à son auteur anonyme, fût-il grec, hindou ou eurasien, une place bien méritée parmi les maîtres imagiers de toutes les époques et de toutes les races, et nous ferions preuve d'une singulière indifférence en matière d'art, si nous ne nous rappelions pas avoir retrouvé dans mainte statue gandhârienne ce même air de noblesse, cette même élégance apollonienne, ce même sourire rêveur !

Et que dire de l'émotion qui saisit le voyageur lorsque pour la première fois, après avoir parcouru les plaines torrides du Penjâb, il pénètre dans la « Maison des merveilles » de Lahore ? Dans le silence de ce musée où plane encore l'ombre pieuse de son premier conservateur, Sir John L. Kipling, devant cette foule de statues en schiste bleu, on comprend mieux que n'importe où ce que furent pour l'histoire indienne les époques et les épisodes de frappe hellénique : la folle et géniale équipée d'Alexandre, la colonisation grecque dans le bassin de l'Indus, le règne de Ménandre. Ces chapitres classiques, personne ne sait mieux les évoquer qu'Alfred Foucher. C'est lui le véritable historiographe de l'époque indo-grecque. Nul n'était mieux préparé que lui à démêler les mailles de faits complexes dont on ne pouvait tenter l'étude qu'après de minutieuses recherches topographiques, guidées par une vive et pénétrante intuition. Son exposé si clair et si précis des données historiques,

---

[1] Voir par exemple dans le *Catalogue* du Dr. Vogel la pl. XI et dans l'*Art gréco-bouddhique*, fig. 596, une statue de Jina au Musée de Lucknow.

[2] Cf. *AGB.*, fig. 554.

[3] *Ibid.*, fig. 555.

[4] *Ibid.*, t. II, p. 611.

ses analyses documentées, la précision des termes, la verve parfois mordante de ses démonstrations, l'ingéniosité de ses rapprochements, enfin la variété des exemples cités à l'appui de ses thèses, font de son livre la plus complète, la plus attrayante et la plus instructive des monographies.

On a dit que l'histoire de l'art n'est qu'un aspect de l'histoire des civilisations. L'ouvrage de M. Foucher s'inspire nettement de cette façon de comprendre l'esprit d'une investigation esthétique. Aucun document n'est étudié par lui en dehors de son cadre originel. A la statue isolée sur son socle dans une salle de musée, il préfère, et de beaucoup, le document resté en place, dans son site primitif, au milieu d'horizons évocateurs.

Aussi son livre, c'est l'Asie tout entière, des côtes ioniennes jusqu'aux îles du Japon, et de Ceylan jusqu'à la Sérinde, l'Asie telle qu'elle se reflète avec ses dogmes philosophiques et religieux, et avec ses idoles sans nombre, dans la pensée d'un fervent humaniste esthéticien.

* * *

Une petite notice jointe au dernier fascicule de l'*Art gréco-bouddhique* nous apprend que l'auteur se réserve de publier ultérieurement un appendice contenant, outre un index général des deux volumes, les corrections et les additions reconnues nécessaires. Est-il permis d'espérer que ces additions nous apporteront encore quelques données inédites tirées de la riche expérience de l'auteur ? Ainsi, il serait intéressant de poursuivre les infiltrations chinoises et sérindiennes qui se manifestent sur le tard dans les œuvres de l'école et de déterminer de cette façon si la présence d'artisans de race jaune sur les chantiers gandhâriens ne fut pas un facteur important dans les relations artistiques entre l'Inde et la Chine (1).

Il y a aussi un paragraphe, sinon un chapitre entier, à écrire sur l'orfèvrerie et la bijouterie du Gandhâra. Cet aspect de l'art indo-grec n'a jamais fait l'objet d'investigations spéciales, et cette lacune dans nos études se fait sentir d'autant plus que certaines pièces trouvées au cours de fouilles récentes pourraient peut-être nous fournir des lumières nouvelles sur les premiers mécènes de l'art gréco-bouddhique.

Victor Goloubew.

Ananda K. Coomaraswamy. *Portfolio of Indian Art*. Museum of Fine Arts, Boston, 1923, in-4°. 108 planches avec texte descriptif.

Id. *Catalogue of the Indian collections in the Museum of Fine Arts*, Boston, 1923, in-4°. 86 planches avec texte descriptif et introduction de 54 p.

Le *Portfolio* de M. Coomaraswamy nous fait connaître les trésors d'art indien réunis dans un des musées les plus réputés des Etats-Unis. Ce qui rend cette publica-

(1) Ainsi, les buddhas des fig. 484 et 485 provenant de Takht-i-Bahai, montrent un type nettement mongoloïde. Il est intéressant de les comparer avec la tête de facture sérindienne reproduite fig. 526.

tion particulièrement intéressante, c'est l'éclectisme judicieux qui a présidé au choix des pièces reproduites dans les planches. Aucun de ces objets, on le devine, n'est entré au musée sans avoir été passé au crible d'une expertise m nutieuse tant au point de vue de son authenticité qu'à celui de sa valeur esthétique.

En Amérique, ces musées se constituent souvent à la façon des collections particulières. La plupart d'entre eux sont fondés par des amateurs éclairés dont le goût personnel exerce une influence prépondérante sur leur programme et leur activité. C'est là une excellente tradition, à condition toutefois que le zèle du mécène soit solidement appuyé, contrôlé et, au besoin, contenu par l'expérience du spécialiste.

La section indienne du musée de Boston, telle qu'elle se présente à l'heure actuelle après de soigneux triages et remaniements, est le résultat d'une collaboration intelligente entre donateurs et savants. C'est surtout l'œuvre de deux connaisseurs distingués, M. Denman W. Ross et M. A. Coomaraswamy. Elle porte, pour ainsi dire, leur signature et elle atteste la sûreté de leur jugement esthétique, non moins que la sincérité du culte qu'ils ont voué à un art souvent encore méconnu et mal interprété.

Les collections qui la composent représentent tous les aspects de l'art indien susceptibles d'intéresser le critique moderne. La série des bronzes est particuliément complète et variée. Elle comporte plusieurs pièces de tout premier ordre, tels le petit Avalokiteçvara népalais de la planche XXX, le Naṭarâja de la collection Beardsell (pl. L), la figurine ceylanaise de la planche XVI, aux proportions si parfaites et au mouvement si naturel. Le groupe bengali de Çiva et Umâ (*umâmaheçvara-mûrti*), représenté pl. XXVII, est une œuvre gracieuse du X[e] ou du XI[e] siècle, où se reflète déjà quelque chose de ce lyrisme exalté et un peu mièvre qui caractérise l'école moderne de Calcutta. Parmi les statuettes d'origine khmère, signalons un Çiva debout à cinq têtes (Pl. XLIV B) et une apsaras, qui danse sur une fleur lotiforme en soutenant de ses doigts assouplis un léger arceau ondulé (Pl. XLV) ; cette dernière pièce est peut-être contemporaine des sculptures du Bayon.

La peinture indienne est représentée au musée de Boston par un précieux fragment de fresque provenant d'Ajaṇṭâ (Pl. XV, en couleurs), par les feuillets d'une *Aṣṭasāhasrikā Prajñāpāramitā* népalaise sur olles, datés de l'année 1136 A. D. (1), ainsi que par de nombreuses miniatures rajpoutes et mongoles. La belle planche XXXIII, exécutée en chromotypographie, reproduit les parties centrales des deux planchettes oblongues qui forment la couverture d'un manuscrit bouddhique ; on y voit une tentation du Buddha (*māra-dharṣaṇa*) et une Tārā jaune avec ses assistants. Ces minuscules compositions attestent une fois de plus le vif sens de polychromie que nous avons déjà souvent constaté chez les enlumineurs népalais du Moyen Age, et notamment leur préférence pour les rouges éclatants et le bleu indigo ; on y chercherait en vain un rappel, même lointain, de la gamme si sobre et si harmonieuse, basée sur l'emploi fréquent de bistres et de verts, dans laquelle excellaient les maîtres d'Ajaṇṭâ.

La sculpture sur pierre occupe dans le musée une place non moins importante que l'art pictural. Chaque ou presque chaque école statuaire de l'Inde y figure par

---

(1) Il se peut que ce manuscrit soit de beaucoup antérieur au XII[e] siècle. Cf. à ce sujet la *Note sur la chronologie du Népal* de M. Sylvain Lévi, *JA.*, 1894.

un ou plusieurs spécimens. L'école de Mathurâ paraît avoir été l'objet d'une sollicitude toute spéciale. Il est à souhaiter que les musées d'Europe imitent ce bon exemple.

Le texte qui accompagne les planches fournit au lecteur, sous une forme concise et exempte de toute appréciation ou critique individuelle, les données indispensables pour l'étude des images. Nous tenons à signaler à l'auteur une légère erreur qui s'est glissée dans un de ses commentaires. La divinité khmère de la planche XLII porte une *jaṭā* cylindrique d'un type fréquent à l'époque d'Aṅkor, et non pas la « coiffure en forme de mitre » mentionnée dans le vol. XXI du *BEFEO*, p. 75. Cette dernière coiffure, si caractéristique pour les statues cambodgiennes de la première époque, peut être étudiée, par exemple, sur le Harihara de Musée Guimet ; elle se retrouve, dans l'Inde, sur les reliefs d'Amarâvatî et dans les sculptures rupestres de Bâdâmi ([1]). Il se peut qu'elle soit d'origine iranienne. Quant à la provenance de la tête représentée dans la pl. XLII, aucun doute ne peut subsister à cet égard : c'est une œuvre khmère, ainsi que le Çiva de la planche XL ([2]).

*
* *

La seconde publication annoncée ci-dessus ne constitue que le premier volume d'une série consacrée aux collections indiennes du Museum of Fine Arts à Boston. Editée à la perfection, elle peut être considérée comme le modèle du livre d'art destiné à la fois au savant et à l'amateur. Un certain nombre des sculptures reproduites dans ce catalogue ont déjà été publiées dans le *Portfolio* de M. Coomaraswamy, ce qui d'ailleurs n'enlève rien à la valeur de l'ouvrage. L'introduction qui précède les planches est un court exposé des principes philosophiques et religieux qui régissent l'art indien. L'auteur y apparaît tel qu'il se manifeste depuis quinze ans dans de nombreux ouvrages : ardent théoricien, défenseur de doctrines d'art basées sur des raisonnements métaphysiques, et disciple convaincu des esthéticiens hindous.

Victor Goloubew.

Annual Report of the Director-general of Archæology in India, 1920-21, by Sir J. Marshall. Calcutta, 1923, in-4° ; planches.

Annual progress Report of the Archæological Department, Jammu and Kashmir State, for the Vikrama Year 1974 (A. D. 1917-18). By Pandit Hirananda Shastri, Superintendent of Archæology, Kashmir. — Jammu, 1919, in-4°.

Annual Report of the Archæological Department for 1975 (A. D. 1918-19). Par le même. In-4°.

---

(1) Cf. James Fergusson. *Tree and serpent worship*, 1868, Pl. LXXXVI et p. 208. Voir aussi *Arts et archéologie khmers*, 1921-1922, pl. IV. La statue reproduite dans cette dernière planche est une œuvre de l'époque primitive (VIIe-VIIIe siècle) et non pas du Xe-XIIe siècle, comme le pense M. George Groslier.

(2) Cf. à ce propos la notice bibliographique sur les *Fogg Art Museum Notes* dans *BEFEO*, XXII, p. 205.

Annual Report of the Archæological Department, Jammu and Kashmir State, for 1976 (A. D. 1919-1920). Par Ram Chandra Kak, Superintendent of Archæology, Jammu and Kashmir State. — In-4°.

Annual Report of the Archæological Department for 1977 (A. D. 1920-1921). Par le même. — In-4°.

Archæological Survey of Ceylon, Annual Report, 1921-22. By A. M. Hocart, Archæological Commissioner. — Colombo, 1923, in-4° ; planches.

Memoirs of the Archæological Survey of India. N° 14 [1]. *Antiquities of Bhimbar and Rajauri*. By Ram Chandra Kak, Superintendent of Archæology, Jammu and Kashmir State. — Calcutta 1923, in-4° ; planches.

L'œuvre archéologique dans l'Inde peut, comme partout, être divisée en deux sections, l'étude et la conservation ; la seconde est la raison même du Service et c'est d'elle qu'il est rendu compte en premier lieu ; nous suivrons le même ordre pour l'ensemble de ces divers ouvrages.

Au Cachemire, la conservation a porté surtout, pendant ces dernières années, sur la restauration d'un beau jardin mogol, le Chashma-i-Shahi, au bord du lac de Dal, et sur l'arrangement des environs immédiats des vieux temples.

Au Penjab, les temples d'Amb et de Malot ont été consolidés et le dégagement de l'escalier d'accès dans le premier a fourni les données indispensables à la restitution nécessaire du même élément dans le second.

Dans les Provinces Unies, nous citerons seulement parmi les travaux effectués sur les monuments mogols, ceux qui furent exécutés sur les plus célèbres, le Taj Mahal et le tombeau d'Akbar à Sikandarah, pour les replacer dans un cadre digne d'eux. En ce qui concerne les monuments hindous et bouddhiques, l'effort principal a porté sur les temples de Chandella, à Rahilya, sans doute de la fin du IXe siècle, et celui de Kakra Marh, au Nord-Est de Mahoba, édifice de l'importance du plus grand monument de Khajurao, et tout en granit. On l'avait cru bouddhique : il semble être jaina.

Les opérations continuent à Takht-i-Bahi et à Jamalgarhi dans le Frontier Circle.

Au Bengale, le temple de Palpara à Chakdaha (district de Nadia) a été réparé et donne, avec ses façades à corniche courbe et sa construction de briques moulées et sculptées, un intéressant exemple de cet art spécial, mais de conservation si précaire.

Dans le Bihar et l'Orissa, outre les travaux ordinaires à Nalandâ, un vieux pont à arches encorbellées, le Tentulimul près de Jajpur (district de Cuttack) a été en partie démonté et réparé.

Dans les Provinces Centrales et le Berar, la conservation a consisté en travaux de détail sur un grand nombre de points et il n'y a guère à noter que la réparation du temple de Lohara (district de Yeotmal), au lourd et sobre sikhara.

Dans le Western Circle, un effort considérable a été fait à la Nagina Masjid de Champaner, aux grottes de Bhaja et en quelques autres lieux. Les réparations du célèbre groupe de Khajurao (Inde Centrale) ont dû être différées faute d'une direction compétente, tandis que le curieux temple Gupta de Bhumara, découvert en 1919-1920, a

[1] Nous n'avons pas reçu le mémoire n° 13.

pu seulement être débroussaillé ; l'opération a donné une remarquable statue de Gaṇeça et de beaux panneaux à composition verticale pour lesquels la dénomination de linteaux paraît plus qu'étrange.

La fameuse cité de Hampi et ses vieux temples, au cœur du Southern Circle, ont été l'objet de divers dégagements et réparations.

En Birmanie, les travaux de conservation, voire de restauration (les conditions locales imposent et justifient ici des méthodes un peu différentes de celles appliquées dans le reste du service) ont continué au palais de Mandalay. Nombre de pyatthats sur les murs du fort ont été consolidés depuis plusieurs années et récemment ceux des faces Sud et Est. Des travaux importants ont été de même entrepris à Pagan sur les pagodes de Tilominlo et de Sulamani.

Dans l'Etat de Haiderabad, la consolidation des fresques d'Ajaṇṭā et l'enlèvement de fâcheux vernis étendus imprudemment pour les protéger et qui ont noirci, sont en bonne voie. Dans le Gwalior, les remarquables grottes de Bagh, qui possèdent également des fresques, ont été dégagées en partie des blocs accumulés par l'effondrement du banc calcaire devant leurs entrées.

A Ceylan, les travaux de conservation sont encore à la période des essais et les recherches sont difficiles : la fouille d'un puits voisin du Thûpârâma n'a rien donné. L'exploration même de l'île au point de vue archéologique est des plus ingrates, en raison de l'épaisseur de la brousse et de la mauvaise volonté des habitants. Aussi, pour éviter dans l'avenir d'inutiles répétitions, M. Hocart se propose d'établir dès la première heure un inventaire détaillé, plutôt que de reprendre ensuite une recherche générale que la répétition des noms rendrait peu sûre.

Dans l'Inde continentale, l'étude a marché de pair avec la conservation. Au Cachemire, l'exploration principale est celle qui fait l'objet du Mémoire n° 14, dans la province moins connue de Jammu ; en dehors des édifices mogols qui sortent de notre cadre, M. Ram Chandra Kak a rencontré à Saidabad et à Panjnara quelques rares temples du type ordinaire au Cachemire ; ils semblent d'ailleurs avoir été élevés par les souverains de ce pays ou leurs feudataires ; quelques photographies à trop petite échelle et un bon plan du quadrangle de chapelles du dernier temple en sont donnés.

Au Panjab, des recherches furent tentées dans le groupe bouddhique si intéressant de Harappa, au Sud-Ouest de Lahore ; connu dès avant Cunningham, en 1826, il a été si malheureusement utilisé comme mine de ballast de briques que les seuls repères actuels y sont les tranchées des exploiteurs, unique trace des anciens murs ; des tertres importants, supposés vierges, n'ont rien donné ; ces tranchées même y avaient disparu. A défaut des indications architecturales ainsi perdues à jamais, les recherches ont fourni quelques sceaux marqués des bœufs sans bosse, anormaux dans l'Inde, et de l'incompréhensible écriture, spéciale à ce groupe.

A Taxila, les opérations ont porté sur la ville scytho-parthe de Sirkap et sur celle du Bhir Mound. Sir John Marshall réserve le compte-rendu des fouilles sur le premier point au rapport de l'année suivante ; il donne le résultat des travaux exécutés dans les dernières années sur le second. La méthode adoptée a été de couper le site de part en part au moyen d'une tranchée de recherche menée jusqu'au sol vierge et de procéder ensuite au dégagement complet de chacun des étages de ruines qu'elle a révélés en tous les points où l'opération est possible sans détruire les restes de l'étage

immédiatement supérieur. La tranchée primitive indique trois villes successives, la supérieure à un mètre sous le sol extérieur, la plus ancienne à 5 mètres. Les opérations suivantes ont fait apparaître quelques vestiges d'un étage plus récent, le quatrième, qui peut appartenir au IVe-IIIe siècle av. J.-C., tandis que la masse principale serait du Ve-IVe. Ils sont peu importants. Dans l'étage principal, les vestiges sont les bases de maisons composées de chambres réparties autour d'une cour carrée, îlots séparés par des rues et des ruelles. Maisons et rues se montrent moins régulières que dans la cité bien plus récente de Sirkap. Peut-être ont-elles reçu une population moins aisée. Malgré cette réserve, le type de constructions semble caractéristique de cette période, comme celui de Sirkap du début de l'ère chrétienne, et le mérite d'une disposition plus ordonnée doit être mis au compte des Scytho-Parthes ; il y aurait quelque imprudence, cependant, à faire de cette division une règle générale. Une disposition spéciale est à signaler, c'est la présence de nombreux puits profonds et étroits ; ils semblent avoir joué le rôle de drains et leurs parois sont maintenues par un empilage de vases posés le fond en l'air.

Dans les Provinces Unies, deux curieuses statues encore adorées sont attribuées par les auteurs de leur découverte, l'une aux Kushans, l'autre aux Mauryas. Même en supposant cette attribution exacte, il ne faut pas compter sur leur valeur d'art pour nous renseigner sur la sculpture de ces vieilles périodes hindoues.

Les fouilles du monastère de Jamalgarhi ont été menées simultanément avec les travaux de conservation ; premières recherches sérieuses faites depuis le lointain pillage, censé scientifique, de 1873. Elles révèlent des dispositions spéciales, comme ce curieux édifice à deux étages de trois salles alignées, prototype lointain peut-être du curieux monument du Čandi Sari à Java. Dans le monastère fouillé, les habitations des moines semblent avoir été disposées un peu au hasard et n'offrent pas le quadrangle habituel de cellules.

Les fouilles du Pandit Hirananda Shastri à Nalandâ ont dégagé le monastère I. a. Parmi d'intéressantes et nombreuses trouvailles nouvelles faites en ce célèbre site, il faut noter, outre une remarquable statue en bronze du Buddha debout, celle d'une lame de cuivre inscrite qui donne le nom de Devapâladeva, troisième roi de la fameuse dynastie Pâla, maîtresse de l'Inde Orientale. Elle répète la vieille inscription de Monghyr, trouvée en 1780 et aujourd'hui perdue, et établit les rapports de Sumatra avec Nalandâ au IXe siècle.

Dans le Sud, M. Longhurst a découvert un groupe de huit temples excavés de l'époque des Pallavas, et dont l'exécution paraît s'étendre du VIIe au VIIIe siècle. En Birmanie, M. Duroiselle a étudié l'Arakan, où l'emplacement d'une vieille capitale du VIIIe siècle, qui semble construite sous la domination de rois venus du Bengale, paraît promettre d'intéressantes trouvailles. Dans le Gwalior, M. Garde a, parmi d'autres découvertes, dégagé le remarquable chapiteau d'un pilier de Garuḍa élevé à Besnagar sans doute aux environs de 150 av. J.-C. Ses faces sont ornées d'une clôture de stûpa et son sommet porte les pieds d'un oiseau, donnant ainsi la nature du motif terminal, resté jusqu'ici hypothétique pour les colonnes de ce type.

M. R. D. Banerji a fixé, au cours d'une tournée dans l'Etat de Rewa, la date de plusieurs monuments, notamment celle d'une curieux sikhara circulaire à Chandrehe ; il appartient à la fin de la première moitié du Xe siècle. Le monastère voisin, un des rares édifices de ce genre qui ait échappé aux destructions musulmanes, est en bon

état de conservation. Il est à deux étages de chambres et de chapelles, celles-ci distinguées par la présence d'images divines au linteau de la baie d'entrée. Un autre temple circulaire, mais ruiné, a été découvert à Gurgi Mausun. A Nemawar, dans l'Etat d'Indore, fut reconnu un remarquable temple du Xe siècle, peut-être le seul qui dans cette région ait échappé aux mêmes dévastations. Enfin, à Bihar (Etat de Narsinghpur) subsistent les hautes et belles colonnes du porche d'un temple bouddhique du XIe siècle, que rien dans l'aspect général extérieur ne distingue des constructions similaires des édifices brahmaniques.

Parmi les inscriptions nouvelles, relevons la découverte de celles gravées sur les remplages des fenêtres dans la tour dite de la Victoire, à Chittore ; leur date amène à rectifier cette attribution et à y voir non un monument triomphal, mais une tour élevée en commémoration de la construction d'un temple voisin ; l'édification de la tour a duré huit ans et s'acheva en 1449.

H. Parmentier

Sir John Marshall. — *Conservation Manual.* A handbook for the use of Archæological Officers and others entrusted with the care of ancient monuments. — Calcutta, Superintendent Government Printing India, 1923, plaquette in-8°, 91 p., XV pl.

Le manuel de Sir John Marshall est un guide destiné à épargner aux agents de l'Archæological Survey des erreurs regrettables dans la conduite des travaux qu'ils peuvent avoir à exécuter sur les monuments anciens de l'Inde. L'auteur ne s'inquiète pas d'exposer les théories diverses qui peuvent être mises en avant dans la conservation des vieux édifices et se contente de guider les agents dans l'application d'un principe simple : conserver les monuments en évitant tout ce qui pourrait compromettre leur intérêt historique. Il pose en règle que toute addition ou modification nécessitée par la consolidation (étais, reprises, etc.), doit se perdre autant que possible dans l'ensemble. Poussée à l'extrême, la méthode pourrait être dangereuse, mais il est vraisemblable que l'élément nouveau, quoi qu'on fasse, restera toujours assez discernable pour qu'aucun doute ne naisse jamais sur le fait de son addition postérieure. L'auteur complète ou rectifie, suivant les besoins spéciaux de ces travaux, les instructions données dans le manuel du génie pour l'exécution des bâtiments militaires. Il n'y a pas lieu de suivre dans le détail la série de ces prescriptions, soit qu'elles puissent s'appliquer à toutes les architectures d'Extrême-Orient, soit qu'elles soient plus propres à celles de l'Inde. Il suffit de dire qu'elles sont toujours la sagesse même.

Un passage concernant les jardins, qui tiennent une telle place dans certains monuments de l'Hindoustan, est d'un intérêt particulier et l'auteur y met en garde contre un scrupule excessif d'archéologie : écarter de ces jardins certaines plantes de beau port parce qu'elles ne furent pas connues des Mogols lui semble exagéré et il regretterait de voir préférer aux vastes pelouses la terre battue, seule utilisée autrefois pour les larges espaces.

Je ne sais si l'ordre adopté dans les indications fournies sur le choix des matériaux et la bonne exécution des reprises est très méthodique, mais un index détaillé permet de retrouver sans peine les renseignements donnés qui sont rangés pour plus d'aisance en alinéas numérotés. Des planches à la fin de l'ouvrage éclairent les exemples donnés.

En résumé, ce petit volume est appelé à rendre de précieux services dans l'Inde en évitant des maladresses difficiles ou impossibles ensuite à réparer et il sera excellent à consulter en tout autre pays où des problèmes analogues se rencontrent à chaque instant pour la conservation des vieux monuments.

H. Parmentier.

Kâlidâs Nag. — *Les théories diplomatiques de l'Inde ancienne et l'Arthaçâstra.* — Paris, 1923, in-8°, 149 p.

Une des découvertes les plus importantes qui aient été faites à une époque récente dans le domaine de la littérature sanskrite est celle du *Kauṭilīya Arthaçāstra*, publié pour la première fois, d'après un unique manuscrit du Mysore, par M. Shama Sastri, en 1909. On peut y voir la plus ancienne forme systématisée de la science politique dans l'Inde. Ce « traité du profit » a déjà été étudié de plusieurs points de vue et l'intérêt n'en est pas épuisé. M. K. Nâg, docteur en lettres [*sic*] de l'Université de Paris, l'a pris pour base d'une étude sur les théories diplomatiques de l'Inde ancienne, dont il a fait sa thèse de doctorat.

M. Nâg s'est tout d'abord trouvé en présence de la question très discutée de l'auteur et de la date qu'il convient d'assigner au traité. Le premier éditeur, prenant à la lettre le nom de Kauṭilya inscrit sur le titre, avait sans hésiter admis comme auteur le fameux brahmane Kauṭilya ou Cāṇakya, ministre de Candragupta, contemporain d'Alexandre le Grand. M. Jacobi, dont les thèses dépassent souvent la portée des documents, adopta sans réserve cette conclusion et considéra l'*Arthaçāstra*, comme un tableau de l'empire Maurya rédigé par le ministre qui y avait joué un des premiers rôles. Il fallut bientôt déchanter. En scrutant les détails du texte, on s'aperçut que certainés donnés juridiques, scientifiques, géographiques, etc., ne s'accordaient pas avec une date aussi reculée. J'ai eu moi-même l'occasion d'en parler ici même (XII, viii, 1 sqq.) et de montrer que, contrairement à l'assertion de Jacobi, il n'était fait nulle mention, au chapitre II de l'*Arthaçāstra*, d'une colonisation de l'Indochine au IVe siècle av. J.-C. M. Nâg a pris une position prudente à l'égard du problème : il reconnaît que le noyau de l'ouvrage est ancien, peut-être même de l'époque Maurya, mais qu'il a reçu, au cours des temps, de nombreuses additions.

La doctrine de l'*Arthaçāstra* est un curieux mélange de scolastique, d'expérience et de vulgaire rouerie. Le tableau qu'en a tracé M. Nâg est instructif, encore que d'une composition assez lâche et en quelque sorte invertébrée. Analyses et traductions s'entremêlent, citations et réflexions se succèdent sans qu'une idée directrice en assure la liaison. C'est moins un livre qu'une thèse prématurément publiée.

Le texte fourmille de fautes typographiques : l'erratum en a relevé un certain nombre, mais qui serait aisément triplé. Une des coquilles les plus singulières est

celle de la p. 94, où on apprend qu' « en prévision de violation de serment, on *empoisonne* les nobles... comme ôtages ». En réalité, on les *emprisonne* seulement.

Il serait à désirer que l'auteur, élargissant le su et trop artificiellement délimité qu'il a choisi — la diplomatie, — reprît l'étude de la doctrine politique de l'*Artha-çāstra* en la situant dans l'évolution générale de la *nīti* et nous donnât ainsi un aperçu des principes et des méthodes professés dans l'Inde ancienne sur le gouvernement des Etats. Il faudrait aussi rechercher dans quelle mesure ces théories ont été suivies dans la pratique, ce qui est après tout le point important pour une juste appréciation de l'ancienne société hindoue.

L. Finot.

L. de La Vallée Poussin. — *L'Abhidharmakośa de Vasubandhu*, traduit et annoté. Premier et deuxième chapitres. — Société belge d'études orientales. Paris et Louvain, 1923.

Ce volume est le premier d'une traduction complète du *Trésor* de Vasubandhu, entreprise il y a plusieurs années par l'éminent orientaliste belge et poursuivie à travers des vicissitudes diverses. Un travail sur le III[e] chapitre, d'après les sources sanscrites et tibétaines, fut imprimé en 1913-1914 mais ne put paraître qu'en 1919 [1]. La traduction des IV[e] et V[e] chapitres fut brûlée à Louvain. Depuis lors, MM. S. Lévi et Th. I. Stcherbatskoï ont publié à Pétrograd, dans la *Bibliotheca Buddhica*, les textes tibétain et sanscrit du I[er] chapitre et de son commentaire, et ce dernier savant a traduit le traité sur le Pudgala qui forme le dernier chapitre.

Le *Koça* est un des plus remarquables monuments, un des livres les plus étoffés et les plus instructifs de la littérature bouddhique, un des chefs-d'œuvre, avec le *Mahāprajñāpāramitā-çāstra* de Nāgārjuna, de cette scolastique sanscrite à laquelle M. de L. a déjà consacré tant de belles études. Le présent volume nous réserve une heureuse surprise : les vœux de sinologue que nous inspirèrent parfois, l'avouerons-nous ? les publications antérieures de l'auteur, s'y trouvent comblés. Sous les auspices de la science japonaise, M. de L. s'est initié au chinois : il tient compte des versions de Paramārtha et de Hiuan-tsang. Notre joie en est d'autant plus vive que le *Koça* a été l'objet de commentaires chinois dont la valeur ne le cède guère à celle du commentaire sanscrit de Yaçomitra. Pour la version de Paramārtha, M. de L. s'est servi du Canon de Tōkyō ; pour celle de Hiuan-tsang, il a utilisé une édition publiée à Kyōto en 1886 par Kiokuga Saeki (Saeki Kyokuga 佐伯極雅 ?), avec un commentaire « riche en extraits de l'*Āgama*, des Traités, de la *Vibhāṣā* et des commentaires chinois du *Koça* ». Quelques-uns de ces extraits, en petit nombre, ont été mis à profit par M. de L. dans les notes de sa traduction. Mais ces commentaires sont accessibles dans le Supplément du

(1) *Bouddhisme, études et matériaux. Cosmologie... Vasubandhu et Yaśomitra. Troisième chapitre de l'Abhidharmakośa*... Bruxelles-Londres, 1914-1918.

Canon de Kyōto, et il serait peut-être préférable, pour assurer un caractère définitif à l'interprétation et surtout à l'étude externe du *Koça*, de s'y reporter méthodiquement, du moins à trois d'entre eux qui sont dus à des disciples directs de Hiuan-tsang [1] : le *Kiu-chō louen ki* 俱舍論記 de P'ou-kouang 普光 (complet en 30 k., TKS, A, LXXXIV, 1-5) et les *Kiu-chō louen chou* 俱舍論疏 de Chen-t'ai 神泰 (incomplet, 7. k. sur 20, ib., LXXXIV, 3-4) et de Fa-pao 法寶 (presque complet, 29 k. sur 30, ib., LXXXV, 1-5) [2]. On sait que la plupart des ouvrages d'exégèse composés par les disciples du maître reproduisent les explications recueillies par lui en Inde et qu'il communiqua à ses collaborateurs de Tch'ang-ngan au cours des travaux de traduction. Un passage de la biographie de P'ou-kouang nous éclaire notamment sur l'origine de son commentaire : « Hiuan-tsang soupçonnait dès le début l'ancienne version du *Koça* [celle de Paramārtha] de contenir beaucoup de fautes d'interprétation. Or il obtint personnellement un exemplaire en sanscrit et fit une nouvelle traduction du texte authentique. C'est alors qu'il l'enseigna de façon privée à P'ou-kouang ; cet enseignement consista en grande partie à rapporter de mémoire les interprétations orales des maîtres Sarvāstivādin de l'Inde occidentale [par rapport à la Chine]. En conséquence, P'ou-kouang fit un commentaire explicatif et analytique [3] ».

Les commentaires de P'ou-kouang et de Fa-pao furent utilisés au début du VIIIe siècle par Yuan-houei 圓暉. Un fonctionnaire chinois, curieux du *Koça* [4], avait demandé à ce religieux d'en rédiger un commentaire plus sommaire et d'une compréhension plus aisée ; Yuan-houei borna son exégèse aux stances (*kārikā*) : son ouvrage est intitulé *Kiu-chō louen song chou* 俱舍論頌疏 (29 k., TKS, A,

---

(1) Des divers commentaires sanscrits connus, ni ceux de Guṇamati, de Vasumitra et de Sthiramati, perdus (cf. Peri, *BEFEO.*, XI, 355, n. 2, 379, n. 2 et 4, 387, n. 2), ni celui de Yaçomitra qui est conservé, ne furent traduits en chinois. La version de Paramārtha fut commentée par Paramartha lui-même (*ib.*, 351, n. 2), par Tche-k'ai 智愷, par Tao-yo 道岳 et par Houei-tsing 惠淨 (*Bukkyō daijii*, 828 下, 831 上) ; leurs ouvrages furent discrédités par la version de Paramartha : tous sont perdus.

(2) P'ou-kouang cite les théories de Chen-t'ai, et Fa-pao discute celles de Chen-t'ai et de P'ou-kouang (*Bukkyō daijii*, 832 中). Mais l'écart chronologique entre ces trois auteurs ne peut être qu'infime.

(3) *Song kao seng tchouan*, k. 4, TT. XXXV, 4, 84 r°. P'ou-kouang est également l'auteur d'un petit traité sur la valeur doctrinale du *Koça* (*Kiu-chō louen fa tsong yuan* 俱舍論法宗原, 1 k., TKS, A, LXXXIII, 4) — Des commentaires du *Koça*, en 15 et 4 k., de deux autres disciples de Hiuan-tsang, Houai-sou 懷素 et K'ouei-ki 窺基, sont perdus (*Bukkyō daijii*, 828 下). — M. Peri a signalé (*BEFEO*, XI, 375, n. 1) les fragments conservés du commentaire de Yuan-yu 元瑜 au *Nyāyānusāra-çāstra* de Saṅghabhadra, traduit par Hiuan-tsang, qui est une réfutation du *Koça*. Ce commentaire se prévaut lui aussi de l'autorité de Hiuan-tsang : c'est à Yuan-yu que le maître dicta sa version du *Nyāyānusāra-çāstra* cf. *K'ai-yuan che kiao lou*, k. 8, TT. XXXVIII, 4, 71 r°).

(4) Kia Ts'eng 賈曾, mort en 727 (*Kieou T'ang chou*, k. 190 中, 9 r° ; *Sin T'ang chou*, k. 119, 3 r°). Dans le colophon de sa préface au commentaire de Yuan-houei, il porte les titres des fonctions qu'il remplit à la fin de sa vie. Cf. aussi la biographie de Yuan-houei, *Song kao seng tchouan*, k. 5, TT. XXXV, 4, 90 r°.

LXXXV, 5-LXXXVI, 1) (1). Il a été commenté plusieurs fois en Chine (2) et est très répandu au Japon (3) ; c'est de cet intermédiaire que les mahâyânistes tirent généralement leur connaissance du *Koça*. Mais du point de vue de l'indianisme il n'offre pas le même intérêt que les trois commentaires précédents, et la consultation méthodique en serait sans doute moins fructueuse.

La traduction de M. de L. est telle que la garantissait d'avance sa grande expérience des textes de ce genre. On y retrouve son souci de saisir et de serrer l'idée derrière la lettre, sa pénétrante intuition, son vocabulaire souple et riche en équivalences suggestives. Elle nous révèle avec une scrupuleuse précision le mécanisme d'un des plus puissants efforts de la pensée indienne.

P. Demiéville.

Paul Masson-Oursel. — *Esquisse d'une histoire de la philosophie indienne.* (Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris.) — Paris, P. Geuthner, 1923, in-8o, 314 p.

Id. — *La Philosophie comparée.* — Paris, F. Alcan, 1923, in-8o, 201 p.

Ecrire en trois cents pages, même sous forme d'« esquisse », une histoire de la philosophie indienne, embrasser d'un regard cet immense courant d'idées qui commence aux ṛṣis védiques pour finir à Rabindranath Tagore, est une entreprise hardie. Si M. Masson-Oursel y a réussi, c'est qu'il a longtemps médité son sujet et qu'il manie avec maîtrise la langue philosophique, qui permet de dire beaucoup en peu de mots. Muni d'une solide préparation, il parcourt avec aisance les systèmes les plus divers : brahmanisme, jainisme, bouddhisme primitif, mahâyânisme, darçanas orthodoxes et hétérodoxes. Il les parcourt, ou plutôt il les survole, étant contraint par les limites qu'il s'est imposées de les regarder de très haut. Il en résulte que cette carte de la pensée indienne est une carte à petite échelle où les grandes lignes seules apparaissent, où les reliefs s'abaissent, où des figures aussi vivantes que celles

(1) Un trentième *kiuan* (portant sur le traité du Pudgala, fin du k. 29 et k. 30 de la version de Hiuan-tsang), ajouté par un auteur inconnu, est édité dans TKS, A, XCV, 4. — Il a existé du commentaire de Yuan-houei une recension en 10 k. ; cf. *Song kao seng tchouan*, biographie de P'ou-kouang (*supra* p. 463, n. 3) et le catalogue des ouvrages exégétiques recueillis au XIe siècle par le prince coréen Eui-htyen (義天新編諸宗教藏總錄, éd. 大日本佛教全書, Tokyô, 1913, vol XXXII, k. 3, p. 30).

(2) *Kiu-chö louen song chou ki* 俱舍論頌疏記 de Touen-lin 遁麟 des T'ang, 29 k. (TKS, A, LXXXVI, 2-3) ; *Kiu-chö louen song chou yi tch'ao* 義鈔 de Houei-houei 慧暉 des T'ang, 6 k. (*ib.*, LXXXIII, 5) ; commentaire de Fa-ying 法盈 des T'ang à la préface de Kia Ts'eng et à l'introduction de Yuan-houei [441 vo 上 à 下 col. 5 du texte de Yuan-houei] (*Kiu-chö louen song chou siu ki* 序記, 1 k., *ib.*, LXXXIII, 5).

(3) Sur les innombrables commentaires japonais du *Koça* et de ses commentaires chinois, cf. Funabashi Suisai 舟橋水哉, *Kusha tetsugaku* 俱舍哲學, Tôkyô, 1906, p. 14-17, et *Bukkyô daijii*, 829 et 831. Les plus anciens sont du XIe siècle.

de Caitanya ou de Kabīr, par exemple, ne sont plus guère que de simples étiquettes. Ce n'est pas là une critique ; car, à entrer dans le détail, l'auteur aurait perdu le bénéfice de cette vue synthétique qui a bien son prix, elle aussi : c'est tout au plus un regret accompagné d'un vœu : le vœu que M. M.-O. nous donne un jour l'histoire de la philosophie indienne dont il nous offre aujourd'hui l'esquisse ; cela concilierait tout.

Une autre conséquence de cet exposé rapide, c'est que la discussion en est bannie: elle tiendrait trop de place. Pour être court, il faut procéder par affirmations, et comme celles de M. M.-O. ont souvent — et il faut l'en louer — un caractère personnel et original, le lecteur se sent parfois enclin à des doutes qu'une argumentation plus développée aurait probablement peu de peine à dissiper. En voici quelques exemples.

P. 60-61. L'exposé des idées indiennes sur la mort, la survie et l'immortalité, et de leur évolution depuis les Hymnes jusqu'aux Upaniṣads contient quelques affirmations discutables et même contradictoires. La première est que pour « l'Aryen védique », la « vie complète » (*sarvam āyuḥ*) n'est pas la vie terrestre, mais l'existence indéfinie dans l'autre monde. C'est faire bon marché des nombreux passages où on supplie les dieux d'accorder à l'homme une vie de cent années. Le P. Boyer dans sa lumineuse étude sur le Saṃsāra [1] pense que c'est bien cette vie de cent ans qui constitue la vie complète et même l'immortalité. La démonstration qu'il en donne n'est peut-être pas absolument décisive, mais elle mérite un sérieux examen. Passant de la période primitive à celle des Brāhmaṇas, l'auteur nous dit que, d'après ces textes, « les âmes ténébreuses des Pères.... continuent, sans que leur persistance fasse question, à durer quelque temps du moins dans l'au-delà, mais courent le risque de s'y dissoudre en une seconde mort, éventuel anéantissement. Des rites spéciaux parent à ce danger ». Ici donc, pas trace de Saṃsāra : les Pères sont exposés à la seconde mort (*punarmṛtyu*), qui est un anéantissement, et se protègent contre ce danger par le rite (*karman*). Aussitôt après nous lisons : « La nouveauté qu'apportent les *Brāhmaṇas* et la Chandogya Up. consiste en ce qu'on entend dorénavant par *karman* non plus l'acte rituel, aussi bienfaisant que sacré, mais une activité génératrice d'existence, malfaisante puisque l'existence est jugée mauvaise... Si certaines âmes vont au séjour des dieux ...., les autres sont assujetties à parcourir les régions de l'univers en une pérégrination circulaire... ». Les Brāhmaṇas se voient donc attribuer successivement des doctrines opposées : d'une part, le karman-rite et l'anéantissement, d'autre part le karman-action et la transmigration. Il semble que ces deux dernières doctrines appartiennent plutôt aux Upaniṣads, bien que les premiers linéaments du Saṃsāra puissent se rencontrer dans les Brāhamaṇas. Certains passages, en effet, ont en vue, non l'anéantissement, mais une succession de morts dans le monde de Pères, tandis que d'autres font allusion à un retour dans le monde terrestre [2].

P. 82. Il y a quelque abus à parler du « canon chinois ». En fait, il n'existe pas de canon chinois, mais des compilations de textes traduits en chinois.

---

(1) A. M. Boyer. *Etude sur l'origine et la doctrine du Saṃsāra*, JA., nov.-déc. 1901, p. 451.

(2) Cf. Oldenberg, *Die Lehre der Upanishaden*, Göttingen, 1915, p. 28 sq.

P. 86 sq. L'explication des douze nidānas est très claire et assurément juste dans l'ensemble. Mais peut-être M. M.-O. n'a-t-il pas suffisamment tenu compte des variantes de la formule ; car si telle de ces variantes représente une conception antérieure, son raisonnement pourrait s'en trouver sensiblement modifié. Deussen a soutenu, et non sans vraisemblance, que la formule primitive, dans l'ordre régressif (*pratiloma*) s'arrêtait à la *taṇhā*. Nous connaissons d'autre part une très ancienne formule à dix nidānas, qui s'arrête au *viññāna* et au *nāmarūpa* : elle se rencontre dans le *Dīgha*, lequel spécifie que la série ne va pas au-delà (*nāparam gacchati*), et dans le *Saṃyutta* qui considère le *viññāna* et le *nāmarūpa* comme s'étayant réciproquement à la manière de deux gerbes. Il semble bien que l'addition des *saṅkhāras* et de l'*avijjā* soit un emprunt à un système étranger, et on ne peut qu'être confirmé dans cette vue par l'explication orthodoxe de l'*avijjā* : l'ignorance des quatre vérités, — explication dont l'incohérence saute aux yeux. M. M.-O. donne de ce terme une interprétation fort subtile, mais qui conviendrait beaucoup mieux à une système intellectualiste, comme le Sāṃkhya ou le Vedānta, qu'au bouddhisme. En fait, il se pourrait qu'*avijjā*, comme semble l'avoir compris l'auteur du Milinda-pañha, ne signifie pas autre chose que l'ignorance de l'origine de la série causale, c'est-à-dire en somme l'inconnaissable.

P. 95. Nous apprenons avec étonnement que la doctrine du Nirvāṇa sur terre peut bien s'appliquer aux Arhats, mais non au Buddha, « qui n'entra, nous assure-t-on, dans cette quasi-éternité qu'au moment de sa mort, bien qu'il eût obtenu 44 ans auparavant, l'omniscience ». J'aimerais à savoir qui nous assure cela : malheureusement aucune référence n'est donnée à l'appui de cette thèse originale.

P. 132. La traduction de *tathatā* par « quiddité » n'est pas heureuse : barbarisme, pour barbarisme, il vaudrait mieux choisir « siccéité », [*tathā* = ainsi], comme l'a indiqué en passant M. Oltramare (*Hist. des idées théosophiques*, II, 305). En fait, **tatha* est l'opposé de *vitatha*, « faux » ; il signifie donc « vrai, réel » ; et la *tathatā*, ou plus explicitement la *bhūtatathatā*, c'est la « réalité de l'être » (1).

P. 140, la « quiddité » est située dans un « plan sans écoulement (anāsrava) » ! Condition bien dangereuse pour sa stabilité !

M. M.-O. use avec modération de l'idiome spécial aux philosophes. Il n'échappe pas cependant complètement à cette tendance légèrement argotique : on ne peut voir sans regret qu'Aditi « subsume » Mitra et Varuṇa (p. 31) et qu'à chaque instant un terme « connote » un objet au lieu de le désigner. Quelques négligences de langue sont à éviter, par exemple (p. 58 et *passim*) : « actes pies ». Le texte contient un certain nombre de fautes typographiques, généralement aisées à corriger d'ailleurs ; les plus graves sont *dīkṣā* (p. 42) pour *dakṣiṇā* et le « remords » (p. 265) pour « la remort ». La formule *ye dharmā* (p. 92) est citée sous une forme incorrecte où se mêlent les mots pâlis et sanskrits.

Ce sont là détails sans importance : le travail de M. Masson-Oursel reste une étude aussi remarquable par la solidité du fond que par la netteté de la forme.

---

(1) *Tathā* a la même valeur dans *Tathāgata*, « celui qui est arrivé à la réalité », c'est-à-dire, soit psychologiquement à l'omniscience, soit ontologiquement à l'absolu.

On peut en dire autant de celui qu'il a consacré à l'éloge de la philosophie comparée. Il n'est que trop vrai que nos hérédités mentales tendent à devenir de véritables catégories de notre esprit et à nous imposer comme nécessaires des concepts qui ne le sont en aucune façon. Le meilleur moyen de nous libérer de ces liens, c'est d'étudier dans des civilisations étrangères à la nôtre les différentes attitudes prises par l'esprit humain en présence des grands problèmes que lui pose son être, l'univers et leurs rapports. L'auteur a illustré cette méthode en choisissant les trois grands types de culture : Chine, Inde, Europe, et en comparant, avec sa pénétration ordinaire, l'aspect que présentent dans chacun de ces trois milieux la logique, la métaphysique et la psychologie. Souhaitons que cet excellent petit livre contribue à introduire la méthode comparative dans l'enseignement et renouvelle par son influence l'histoire de la philosophie, qui jusqu'ici a tourné, comme un écureuil en cage, dans son cercle gréco-romain et judéo-chrétien. C'es l'étude des productions de l'esprit dans les différents types d'humanité qui donnera à la philosophie une large base et, comme le soutient M. Masson-Oursel, une base positive. Il a montré lui-même la grande place qui est réservée à la philosophie orientale dans ce tableau de la pensée humaine. *Ex oriente lux.*

L. FINOT.

— Dans un article intitulé *The dative plural in pàli*, M. Surendranath Majumdar Sastri soutient que, dans les inscriptions Mauryas, les formes en *-ehi* ayant le sens du datif ne sont pas des instrumentaux, mais bien des datifs en *bhyas* devenus par affaiblissement phonétique *bhis* > *bhi* > *hi*. Ainsi confondus morphologiquement avec l'instrumental, ces datifs n'ont pu garder leur fonction distincte et ils l'ont transmise au génitif. Cette évolution commence dès l'époque d'Açoka, dont certaines inscriptions emploient concurremment pour le datif les désinences en *ehi* et en *anam*, tandis que l'une au moins, celle de Shabazgarhi n'offre que la dernière. Par contre, les inscriptions des grottes de Barābar et de Nāgārjuni n'emploient que la forme ancienne en *ehi* qui s'était apparemment mieux conservée en māgadhī. Quand le génitif pluriel eût attiré à lui le sens du datif, l'ancien datif en *ehi* disparut complètement, et le même processus eut lieu pour le singulier ; seulement, le datif singulier, ne se confondant pas avec une autre forme subsista plus longtemps : il est encore commun dans les inscriptions d'Açoka, survit dans le pāli littéraire et ne disparaît que dans les prâkrits dramatiques.

Cette thèse est très vraisemblable La réduction de *ya* à *i* a lieu fréquemment (nyagrodha > nigrodha ; madhyama > majjhima), mais non pour la raison que M. S. M. lui assigne : « as *bhyas* is not added to the weak base of a changeable stem, it is not accented suffix », puisque, au contraire, c'est au thème faible que se joint la désinence *bhyas*.

Le sens du datif a-t-il été transféré au génitif ? Il serait peut-être plus exact de dire qu'après avoir pu facultativement s'exprimer par ces deux cas, il est devenu la fonction exclusive du génitif. Au contraire, l'ablatif qui se trouvait exactement dans le même cas que le datif et qui, comme lui, s'était confondu avec l'instrumental sous la forme commune en *ebhi*, *ehi*, a dû subsister, parce qu'aucun autre cas n'avait la valeur ablative.

Ces réserves de détail n'entament pas la conclusion de l'auteur que les pseudo-instrumentaux des inscriptions d'Açoka sont réellement des datifs.

M. Surendranath Majumdar Sastri a montré dans un autre article (*Were the Pradyotas of the Purāṇas rulers of Magadha*, dans : Journal of the Bihar & Orissa Res. Soc., juin et septembre 1921) que les Prodyotas ne figuraient pas dans les listes puraniques comme rois du Magadha, mais comme contemporains de ces rois et que le siège de leur pouvoir était en réalité Ujjayinī ou Avanti.

— L'éminent linguiste Sir George Grierson a édité et traduit le chapitre du *Prākṛta-kalpataru* de Rāmaçarman (XVIIe siècle ?) concernant le prâkrit appelé *paiçācika*. Ce prâkrit est particulièrement intére sant en raison de ses rapports avec le pâli littéraire. Le traité de Rāmaçarman n'étant représenté que par un seul manuscrit très corrompu, en caractère bengali (India Office, n° 1106), Sir George Grierson a dû déployer toute sa pénétration pour en tirer un texte à peu près correct et intelligible, ajoutant ainsi un important document à tous ceux qu'il a déjà publiés sur les prâkrits indiens.

— Le Rév. P. O. Bodding, de la Santal Mission of the Northern Churches, a publié le premier volume d'une série intitulée *Materials for a Santali Grammar* (Dumka, 1922, 8°). Il traite de la phonétique de cette langue intéressante et qui, au témoignage de l'auteur, est moins entamée par les influences extérieures que les autres idiomes de la famille Muṇḍa. M. Bodding a traité son sujet en phonéticien avert et consciencieux. Il a même fait exécuter des photographies, par les rayons *x*, de la langue d'un Santal au moment où il prononce diverses voyelles ; cinq d'entre elles sont reproduites à la fin du volume : les techniciens de la phonétique y trouveront sans doute des révélations auxquelles les profanes ne sauraient prétendre.

Insulinde.

G. Ferrand — *L'Empire sumatranais de Çrīvijaya*. (Extrait du *Journal Asiatique*, 1923.)

Sous ce titre, M. G. Ferrand vient de publier dans les numéros de juillet-septembre (p. 1-104) et d'octobre-décembre (p. 161-246) du *Journal Asiatique* et en tirage à part chez Geuthner, une importante monographie de cet état indonésien, sur lequel la publication de mon « Royaume de Çrīvijaya » dans le *BEFEO*. de 1918 a contribué à attirer l'attention.

Mon article n'avait pas pour but de retracer l'histoire du royaume de Palembang. Il se proposait simplement de montrer 1° que le nom de *Çrībhoja*, par lequel on avait coutume de le désigner, devait disparaître de la nomenclature pour faire place à celui de *Çrīvijaya* ; 2° que cet État, de langue indonésienne et de religion bouddhique, avait joué un rôle fort important dans l'histoire de l'Archipel, des preuves tangibles de sa suzeraineté se retrouvant jusque dans le nord de la Péninsule Malaise.

Ces conclusions furent adoptées par mes confrères hollandais, MM. Krom (*De Sumatraansche periode der Javaansche geschiedenis*, Leiden, 1919 ; cf. *BEFEO.*, XIX, v, p. 127-135), Rouffaer (*Was Malaka emporium voor 1400 A. D.*, Bijdr., LXXVII, p. 1-174 et 359-604), et Vogel (*Het koninkrijk Çrīvijaya*, Bijdr., LXXV, p. 626-637), qui les ont développées et en ont tiré de nouvelles et intéressantes précisions sur les rapports entre Java et Sumatra.

Le moment était venu de retracer dans ses détails l'histoire de Çrīvijaya d'après les sources chinoises, arabes, indiennes etc., et nul n'était mieux préparé que M. Ferrand pour mener à bien ce travail. Son mémoire, composé, suivant sa méthode ordinaire, d'une série d'extraits discutés dans des notes aussi abondantes que documentées, et suivis de dissertations exposant ses vues personnelles, est un ouvrage éminemment utile qui continue dignement la série des travaux d'érudition publiés par lui dans le *Journal Asiatique*.

La lecture de ce mémoire m'a causé un réel plaisir. La thèse essentielle en est en effet l'identité de *Çrīvijaya* et du *Zābag* ou Empire du Mahārāja. Or cette hypothèse, émise autrefois par Chavannes (*Religieux éminents*, p. 36, n. 3) et par Gerini (*Researches*, p. 557), je l'avais formulée à nouveau à la fin de mon article, et ce n'est pas sans une certaine satisfaction que je vois M. Ferrand reprendre une idée qu'il avait vivement combattue.

Que disais-je en 1918 ? « Ces preuves tangibles de l'extension considérable du royaume de Palembang fortifient singulièrement l'hypothèse émise par Chavannes et par Gerini, suivant laquelle ce royaume ne serait autre que le célèbre Jāwaga des géographes arabes. » (*BEFEO.*, XVIII, vi, 26.) Et M. Ferrand de s'écrier aussitôt, dans son compte-rendu de mon travail, que « cette équivalence n'est pas défendable », et que « en proposant de situer le Zābag à Sumatra, M. Cœdès interprète inexactement l'histoire de l'Indonésie occidentale. » (*JA.*, juillet-août 1919, p. 189 et 192). Il faut croire que cette hypoth se n'était pas si absurde, puisque « une enquête nouvelle portant sur un plus grand nombre de documents » (*Empire sumatranais*, p. 2) aboutit précisément à en démontrer l'exactitude, et que la péroraison de M. Ferrand : « On aurait dû s'en douter plus tôt, mais nous avons tous été victimes d'*une illusion d'optique* » (*ibid.*, p. 241) est presque identique à la mienne : « Cette enquête, disais-je en effet, met en pleine lumière le rôle joué en Extrême-Orient par ce royaume malais indouisé dont l'influence rayonnait de Sumatra sur les deux côtes de la Péninsule... Le voisinage de Java, toute couverte de vestiges archéologiques, lui a certainement fait *du tort aux yeux de l'histoire* ». (*BEFEO.*, XVIII, vi, p. 25).

Me trouvant ainsi d'accord avec M. Ferrand quant au fond même de sa thèse, je me bornerai à relever quelques points de détail qui me paraissent mériter une courte discussion.

P. 19-20. — M. Ferrand repousse l'interprétation du nom de Sumatra par *samudra* « océan », ses deux principales objections étant que le toponyme « pays ou île de l'océan » est impossible, et que toutes les inscriptions s'accordent pour écrire *su* la première syllabe de ce nom. Ce dernier argument n'est pas décisif, car on peut toujours songer à une métathèse *samudra* > *sumadra*. Quant au premier, il est contredit par les faits : la plus septentrionale des îles Natuna s'appelle *Pulo Laut* qui signifie « Ile de la mer », et l'épigraphie cambodgienne mentionne quelque part une

ville nommée *Samudrapura*, « la ville de l'Océan » (AYMONIER, *Cambodge*, I, p. 135). Un toponyme tel que « pays ou île de l'Océan » n'a rien de surprenant dans une région où la mer constitue en quelque sorte un habitat pour des gens n'ayant d'autre logis que leurs pirogues. M. Rouffaer a récemment montré (*loc. cit.*, Bijdr., LXXVII) que l'archipel de Johore et plus spécialement l'île de Singapour ont porté dans le passé plusieurs noms signifiant « mer », et M. Ferrand s'en étonne : « Comment, dit-il, l'île de Singapour pourrait-elle être appelée pays de l'océan ? » — Mais précisément pour la raison que je viens de dire : dans les Détroits, les indigènes vivent autant sur l'eau que sur la terre, et M. Ferrand a-t-il oublié que Johore est le pays par excellence des *Orang Laut* ou « hommes de la mer » ? On peut du reste se demander si, aux anciens noms de Johore énumérés par M. Rouffaer, il ne conviendrait pas d'ajouter *Laut* [1] qu'il me semble bien reconnaître sous la transcription chinoise *Lo-yue* (ancienne prononciation : **La-waï*). Que le nom de Samudra ait pu désigner une partie de la grande île indonésienne habitée par des populations essentiellement maritimes, je ne vois rien là d'impossible *a priori*, et ce nom a du moins le mérite d'offrir un sens que n'ont aucune des formes *Sumatra* ou *Sumutra* considérées par M. Ferrand comme originales (p. 80-81).

P. 20. — Au lieu de rest tuer *Ti-houa k'ie-lo* en *Devakala* qui n'a pas de sens, je préférerais *Divākara*, nom qu fut porté presque à la même époque par un des grands dignitaires du Cambodge (AYMONIER, *Cambodge*, III, p. 508 sqq.).

P. 50-51. — A propos de *Kaṭāha* et *Kaḍāram*, M. Ferrand ne songe plus à soutenir comme en 1919 (*JA.*, juillet-août, p. 186) qu'il est nécessaire de les séparer l'un de l'autre et de les tenir pour deux pays différents : le témoignage de la Grande Charte de Leyde oblige à considérer ces deux noms comme s'appliquant à un seul et même pays, ainsi que je l'avais dit dans le « Royaume de Çrīvijaya» (p. 4). Mais M. Ferrand continue à nier que les deux vocables aient entre eux aucune parenté phonétique. Il me semble au contraire qu'ils ont assez de phonèmes communs ou apparentés pour qu'on puisse considérer *Kaṭāha* comme une transcription sanskrite et *Kaḍāram* comme une transcription tamoule d'un même original, indonésien ou autre. Quelle qu'ait été la forme de cet original, je ne suis pas aussi convaincu que M. Ferrand que le pays ainsi désigné soit à situer à Sumatra. Les inscriptions de Jaṭāvarman Vīra-Pāṇḍya d'où M. Ferrand tire son principal argument en faveur de cette localisation, prouvent simplement que Kaḍāram appartenait au roi de *Çāvaka* (= *Jāvaka*). Or on possède assez de documents témoignant de l'extension du royaume de Palembang sur la Péninsule Malaise. Sans vouloir chercher à défendre l'identification de *Kaṭāha-Kaḍāram* à *Kalah*, je ne peux m'empêcher de constater un parallélisme frappant entre la titulature de Māravijayottuṅgavarman dans la Grande Charte de Leyde, où il est nommé « roi de Kaṭāha et de Çrīviṣaya », et le refrain de tous les textes arabes et persans : « Kalah et le Zābag sont gouvernés par un même roi. » J'avoue ne pouvoir me défendre contre l'impression, peut-être trompeuse, que le premier terme désigne les possessions insulaires et le second les possessions continentales du Mahārāja. On notera de plus que l'alternance *Kaḍāram-Kiḍāram*

---

[1] Prononcé encore actuellement *lawat* par certaines tribus Semang (Cf. SKEAT et BLAGDEN, *Pagan races*, II, p. 704, s.v. 59 « sea »).

des inscriptions tamoules est analogue à l'alternance *Kalah-Kilah* des textes arabes. Mais encore une fois, je ne cherche pas à défendre l'identité de *Kaḍāram* et de *Kalah* qui m'a déjà attiré les anathèmes de M. Ferrand.

P. 165 et 180, n. 3. — M. Ferrand considère *Mahārāja* comme un « titre dont le souverain de Zābag = Çrīvijaya avait le privilège ». Cette affirmation est exagérée. Ce titre précède presque tous les noms des rois de Java que nous font connaître les chartes en vieux javanais.

P. 169-170. — M. Ferrand ne comprend pas comment la forme *Çrī Bujay*, attestée par les transcriptions chinoises et confirmée par la notation arabe *Srī Buẓa* (*Srī Buja*), peut correspondre au sanskrit *Çrīvijaya*, et il exprime jusqu'à quatre fois son étonnement en face de ce qu'il n'hésite pas à appeler une « énigme phonétique ». Je n'arrive pas de mon côté, à comprendre ce que l'alternance *vi-bu* a de « fautif » et d' « inexplicable », ni en quoi elle constitue « une divergence pour laquelle on n'entrevoit aucune justification ». Plût au ciel que la phonétique ne présentât jamais d'énigmes plus compliquées ! Je croyais m'être suffisamment expliqué à ce sujet dans « Çrīvijaya » (p. 24) en disant que « le passage de *vi*, ou plus exactement de *bi* à *bu* par labialisation est un phénomène phonétique possible, qui n'est d'ailleurs pas sans exemple, et qui suffit à justifier l'emploi (du caractère) *fo* (dans *Fo-che*) ». Mais cette explication, que j'avais la candeur de croire lumineuse, n'a nullement convaincu M. Ferrand, qui continue a manifester devant l'équivalence *vi-bu* la même stupéfaction qu'on 1919 (p. 169-170 de son compte-rendu). Force m'est donc d'y revenir au risque de me répéter. D'abord, il faut partir, non de *vi*, mais de *bi*. Je m'excuse d'avoir à rappeler que, dans l'épigraphie indochinoise et indonésienne, le signe du *v* représente à la fois le *v* et le *b*, dont la prononciation était sans doute assez peu différente et intermédiaire entre ces deux phonèmes. Que *vijaya* ait été prononcé *Bijay*, c'est ce qui ressort clairement de la transcription 毗逝 *p'i-che* que M. Ferrand lui-même déclare parfaite, et dans laquelle le caractère *p'i* se prononçait autrefois *bi*. Cela posé, est-il possible que *bi* devienne *bu* ? J'avais donné de cette labialisation des exemples tirés du khmèr et du cham. Mais M. Ferrand n'admet pas ce genre de comparaison. « La phonétique comparée, enseignait-il dans son compte-rendu de 1919 (p. 180-181), exige que les correspondances soient rigoureusement établies d'un groupe linguistique à l'autre... L'évolution phonétique du sanskrit au mon-khmèr, au birman et à l'indonésien occidental n'est pas la même dans chacune de ces familles et ce qui vaut pour l'une ne vaut pas également pour l'autre ». Loin de moi la pensée de répudier une aussi saine doctrine linguistique, et je ne me serais jamais avisé de poser par exemple l'équivalence sanskrit *b* > malais *p*, parce que telle est la règle en mon-khmèr. Mais pour un phénomène aussi général, je dirai presque aussi « humain » que la labialisation d'une voyelle sous l'influence d'une consonne labiale, je ne crois pas qu'on puisse tracer des frontières linguistiques infranchissables, surtout quand il s'agit d'un nom géographique sujet à de plus grandes vicissitudes qu'un mot d'emprunt ordinaire. Je ne désespère donc pas d'arriver à convaincre M. Ferrand que l'alternance *bi-bu* n'est pas une énigme phonétique, mais le résultat d'un processus extrêmement simple, et le fait que, dans une addition à la note 1 de la p. 170, il cite lui-même skr. *viṣāṇa*, arabe *bušān*, semble indiquer qu'il est sur le chemin de la conversion.

P. 170, n. 2. — M. Ferrand confirme en note le passage de son compte-rendu de 1919 (p. 152-155), « où il est montré que le *Çrī Vijaya* de l'inscription de Kota

Kapur ne peut se traduire que par *Sa Majesté Vijaya* et qu'il s'agit donc d'un nom de souverain ». Si te est bien le cas, il n'y a plus alors aucune raison pour faire entrer cette inscription en ligne de compte dans une étude sur le pays de Çrīvijaya, car rien ne prouve que « Sa Majesté Vijaya » ait été roi de cet état. Et cependant, M. Ferrand ne se fait pas faute d'invoquer son témoignage, et même dans des termes (p. 168, 214) qui, sans cette note de la p. 170, laisseraient supposer qu'il a adopté ma manière de voir et considère le Çrīvijaya de l'inscription de Kota Kapur comme une des plus anciennes mentions du royaume de Palembang. Si c'est un nom de roi, est-ce d'après lui que le pays a été ensuite désigné ? Alors il faudrait nous le dire et donner quelques arguments à l'appui de cette thèse. Est-ce au contraire ce roi qui portait le nom du pays sur lequel il régnait ? Mais, cela revient à dire que Çrīvijaya est un toponyme. Comme cette inscription est, avec celle de Vieng Sa, le seul texte émanant de la chancellerie de Çrīvijaya où ce nom apparaisse, il ne sera pas superflu de revenir sur cette question, et j'ai d'autant moins de scrupule à le faire que je suis en mesure d'apporter un document nouveau à l'appui de mon interprétation.

La traduction de Çrīvijaya par « Sa Majesté Vijaya » était celle de Kern, et, disait M. Ferrand (p. 154 de son compte-rendu), il n'y a pas lieu d'insister quand il s'agit d'une étude de l'illustre savant que fut Henri Kern et alors surtout que l'article ayant trait à cette inscription vient d'être réimprimé sans changement dans le tome VII de ses *Verspreide Geschriften* ». J'ai pour la mémoire de Kern, que j'ai eu le bonheur de connaître personnellement, la même vénération que M. Ferrand : je me refuse cependant à considérer ses écrits comme un état définitif de nos connaissances sur l'Indonésie, et si l'on n'a pas le droit de discuter une opinion parce qu'elle a été émise par un maître illustre, il faut renoncer à faire de la science [1]. Dans son mémoire, M. Ferrand lui-même ne se fait pas faute de contredire, quand il le faut le regretté professeur. — Les principaux arguments de M. Ferrand en faveur de la traduction de Kern sont que : « *en indonésien occidental*, Wijaya, employé isolément et précédé d'un titre protocolaire, est un nom royal. . . Skr. Çrī devant un nom de personne est, *en Indonésie occidentale*, un terme protocolaire ayant le sens de Sa Majesté. . . Pour peu qu'on soit familiarisé avec *l'indonésien occidental*, il ne peut venir à l'idée de personne de prendre Çrī Wijaya pour un toponyme ». Cette idée ne m'est sans doute venue que parce que je ne suis pas suffisamment familiarisé avec *l'indonésien occidental* ; elle a cependant été aussitôt adoptée par MM. Krom, Rouffaer et Vogel, et il est permis de se demander si cette triple autorité ne suffit pas à contrebalancer celle de Kern. En voulant tout ramener à « l'indonésien occidental », M. Ferrand néglige un côté de la question : l'inscription de Kota Kapur est une inscription, et l'épigraphie de l'Indonésie, comme celle de l'Indochine, est soumise à certaines règles de protocole qui sont, comme sa paléographie, originaires de l'Inde. Je prétends qu'il est inadmissible qu'un nom de roi apparaisse dans une inscription,

---

(1) La meilleure preuve que Kern n'était pas infaillible, c'est que sa transcription de l'inscription de Kota Kapur contient deux fautes de lecture qui lui ont inspiré deux notes malencontreuses : l. 3, le mot qu'il lit *bhāmi* est nettement *bhūmi* ; ll. 3 et 8, au lieu de *kadādhi*, c'est *kadāci* qu'il faut transcrire

tout nu, sans être précédé de quelque titre strictement prévu par l'étiquette. Or *Çrī* est insuffisant à remplir ce rôle : c'est bien une partie intégrante et nécessaire du nom royal, mais ce n'est pas le titre lui-même [1]. Au Cambodge et au Champa, tous les noms de rois et de nombreux dignitaires commencent par *Çrī*, mais dans l'épigraphie vernaculaire, il serait inconcevable qu'un roi fût mentionné sans que son nom fût précédé, au Champa du titre *Yāṅ po ku*, et au Cambodge de *Vraḥ pāda kamrateṅ añ* ou de *Vraḥ pāda dhūli jeṅ*, suivant les époques. Pour en revenir à l'Indonésie, il suffit de parcourir les nombreuses chartes en vieux-javanais publiées jusqu'à présent pour voir qu'un roi n'est jamais cité sans que son nom soit précédé d'une kyrielle de titres commençant par *pāduka çrī mahārāja* ou *çrī mahārāja rake watu* (ou *rake halu*, *rake hino*...). Il n'y a aucune raison pour que la chancellerie de Palembang ait fait exception à la règle, et c'est le moment de faire intervenir un document nouveau qui montre qu'en effet elle ne s'y soustrayait pas.

Il s'agit d'une inscription découverte par M. L. C. Westenenk, le 17 novembre 1920, à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Palembang et reproduite en fac-simile dans son article *Uit het land van Bittertong* (*Zuid-Soematra*), publié dans le premier numéro de la revue *Djawa*. Cette inscription [2] est datée de 606 çaka : l'écriture et la langue en sont identiques à celles de Kota Kapur, qui lui est postérieure de deux ans. Elle a pour objet de relater la plantation d'un terrain (*kṣetra*) et de promettre toutes sortes de félicités matérielles et spirituelles, jusqu'à la *saṃbodhi* inclusivement, aux gens de bonne volonté qui prendront soin de cette fondation. L'auteur en est un personnage nommé Çrī Jayanāga, et, bien que commençant déjà par *Çrī*, ce nom est précédé du titre « *punta hiyañ* », que le Dictionnaire de Van der Tuuk nous dit être un titre divin ou princier (IV, p.

[1] A Java, *Çrī* se trouve au début de noms de princes ou de simples dignitaires. Cf. par ex. le *Rakryān Mahāmantri i Hino* ÇRĪ *Samaravijaya*... de l'inscription d'Erlanga (KERN, *Verspr. Geschr.*, VII, p. 102).

[2] Je me proposais de publier cette très intéressante inscription, lorsque je reçus de mon savant confrère de l'Université de Leyde, M. le Professeur Ph. S. van Ronkel, une lettre en date du 9 septembre 1921 m'informant qu'il avait de son côté l'intention de la publier en collaboration avec M. Bosch, et me laissant entendre qu'il serait heureux que je lui réservasse la primeur de cette publication. Je lui répondis aussitôt en lui donnant l'assurance que je n'entrerais pas en compétition avec lui. Je ne crois pas manquer à cette promesse, vieille de près de deux ans, en reproduisant ici ma transcription des deux premières lignes de ce document, qui suffisent à ma démonstration.

Svasti ○ *Çrī çakavarṣātītā 606 di dvitiya* – – *pakṣa vulan caitra* ○ *sāna tatkālāña parlak graṃ kṣetra ini* ○ *niparvuat parvānda punta hiyaṃ çrī jayanāga* ○ *ini çrī* – – – *ānanda punta hiyaṃ* ○ *savañakña yaṃ nitanaṃ di sini* ○.....

« Félicité ! Etant révolue l'année çaka 606, le deuxième jour de la quinzaine... de Caitra, à ce moment-là fut planté ce terrain-ci. Cela fut fait par ordre (?) de Punta Hiyañ Çrī Jayanāga. Voici le... (vœu ?) du Punta Hiyañ : Tous ceux qui planteront ici, etc. etc. »

[Au moment où nous envoyons ce compte-rendu à la composition, une lettre de M. George Cœdès nous apprend que l'inscription découverte par M. L. C. Westenenk vient d'être publiée par M. Van Ronkel dans les *Acta orientalia*, Leiden, 1923, II, 1. p. 12. — N. D. L. R.]

32). Je n'ose pas affirmer que Çrī Jayanāga soit l'auteur de l'inscription de Kota Kapur : en deux ans, il peut se passer bien des événements. Je ne suis pas davantage à même de décider si c'était le roi ou simplement un prince. Mais ce que je crois pouvoir déduire de ce nouveau témoignage, c'est que, si le *Çrī Vijaya* de Kota Kapur était un roi, le même titre ou un titre encore plus élevé (par exemple *Çrī Mahārāja*) devrait nécessairement apparaître devant son nom. Je persiste donc à croire que ce nom est celui du royaume sumatranais, et que le nom personnel du roi n'apparait pas plus dans cette inscription que dans la stèle de Vieng Sa ([1]).

P. 173 et suiv. — M. Ferrand propose de placer à Sumatra le *Yavadvīpa* = Ἰαβαδίου = *Ye-tiao*. Il se peut qu'il ait raison, mais sur ce point les textes sont beaucoup moins explicites que pour le Zābag, et la documentation de l'auteur n'est pas aussi complète. Par exemple, je ne trouve pas mentionnée l'inscription chame de Po Saḥ de 1306 A. D., qui nous dit que Jaya Siṃhavarman III avait épousé une princesse, « fille du roi de Yava (*Yavādhipa*), qui est venue du Yavadvīpa et se nomme la reine Tāpasī ». M. G. Maspero (*Le royaume de Champa*, p. 269) cite à ce propos des arguments assez intéressants en faveur de l'identification de Yava à Java.

M. Ferrand ne cite pas davantage la stèle de Nhan-biêu (vers 910 A. D.) qui nous parle d'un personnage ayant fait deux fois le voyage jusqu'à *Yavadvīpapura* pour y apprendre la magie (*BEFEO.*, XI, 303). D'autre part, l'hésitation de M. Ferrand en face du témoignage de l'inscription de Caṅgal, parce que celle-ci attribue à Yavadvīpa une richesse en or qui n'existe pas à Java, n'est pas très justifiée ; c'est accorder à une phrase de *praçasti* une importance qu'elle n'a pas. En ce qui concerne la forme Jāvā, il n'apparaît pas clairement quel criterium il emploie pour la rapporter tantôt à Java (p. 37, 175, 214) et tantôt à Sumatra (p. 221). Ici encore, il eût été bon de citer l'inscription de Da-trang au Champa, qui mentionne en 787 A. D. une invasion de l'armée de Java venue sur des vaisseaux (*nāvāgatair javavalasaṅghair*) : il y avait déjà eu vingt ans plus tôt une incursion analogue (Maspero, loc. cit., p. 131, 139). Si la question du *Zābag* = *Jāvaka* parait résolue en faveur de Sumatra, celle de Yava-Jāva semble devoir être encore sérieusement approfondie avant de recevoir une solution définitive.

P. 219. — M. Ferrand dit que « si l'empire de Çrīvijaya fait acte de pouvoir souverain dans la baie de Bandon au VIIIe siècle, c'est évidemment que ce territoire, alors cambodgien et de langue cambodgienne (cf. l'inscription de Grahi), a été conquis par l'empereur sumatranais... ». Le témoignage de l'inscription de Grahi, qui date au plus tôt de la fin du XIe siècle, ne saurait être invoqué ici. Il n'est pas sûr que dès le VIIIe siècle la région de Jaya ait été « cambodgienne et de langue cambodgienne ».

P. 221. — Il n'est pas certain que Jayavarman II ait été un souverain « imposé au Kambujadeça » par le Mahārāja de Çrīvijaya. Son *vaṃça* le rattache à l'ancienne dynastie de Çambhupura, et son premier soin, une fois installé sur le Mahendra, est

([1]) Cette absence s'explique dans l'inscription de Kota Kapur par le fait que le roi parle à la première personne. Pour les habitants de ce protectorat lointain qu'était la région de Vieng Sa, le nom de la métropole était sans doute plus significatif que le nom personnel du souverain.

de se proclamer indépendant vis-à-vis de Javā (= Sumatra). On a plutôt l'impression que c'est un prince cambodgien, peut-être emmené en captivité lors de la campagne du Mahārāja contre le Cambodge, et venu restaurer la royauté dans son pays.

P. 232. — M. Ferrand continue à trouver « vraisemblable » la localisation du *Malāyur* à Malaka sur la Péninsule Malaise, qu'il avait proposée en 1918 dans son *Malaka, le Malāyu et Malāyur*. Il est bien regrettable qu'il n'ait « pas encore eu le temps de lire à loisir » le gros mémoire du Dr. Rouffaer, *Was Malaka emporium voor 1400 A. D. genaamd Malajoer? en waar lag Woerawari, Mā-hasin, Langka, Batoesawar?* publié dans les *Bijdragen* en 1921. Ce travail contredit — victorieusement, me semble-t-il — la théorie de M. Ferrand, et on aimerait connaître quels nouveaux arguments celui-ci peut opposer à ceux du Dr. Rouffaer.

« En 1295, dit M. Ferrand, au témoignage du *Yuan che*, les Ma-li-yu-eul s'entretuaient depuis longtemps avec les gens du Sien, c'est-à-dire, à cette époque, avec les Thais ou Siamois de l'empire de Sukhodaya. Or, ni texte, ni inscription ou tradition d'où que ce soit, n'indique explicitement ou implicitement que les gens du Sien aient jamais fait campagne à Sumatra. *L'argument est décisif* et il faut situer ces Ma-li-yu-eul ailleurs que dans la grande île indonésienne (p. 233). » L'argument n'est au contraire rien moins que décisif. Il est bien entendu que les Thais de Sukhodaya n'ont pas plus été faire campagne à Sumatra que les Sumatranais n'ont été se battre sur le haut Ménam. Mais l'on sait par l'inscription de Grahi que le roi Mahārāja çrīmat Trailokyarājamaulibhūṣaṇavarmadeva, en qui M. Ferrand a très justement reconnu un roi du Malāyu (situé alors à Minañkabāw, p. 179 et suiv.), jouissait sur le nord de la Péninsule Malaise d'une autorité assez grande pour pouvoir donner un ordre au gouverneur du pays avoisinant Jaya. Qu'il y ait eu dans la Péninsule des Malāyu, c'est à dire des Malais de Minañkabāw, pour appuyer son autorité, c'est tout ce qu'il y a de plus vraisemblable. C'est probablement eux que le *Yuan che* appelle Ma-li-yu-eul, et le fait que les Thais de Sukhodaya eurent à lutter contre eux lors de leur conquête de la Péninsule ne prouve en aucune façon qu'il y ait eu sur la Péninsule un *pays* nommé Malāyu. Il n'y a pas plus de raison pour situer le Malāyu sur la Péninsule qu'il n'y a de raison pour y placer le Sien. Il est arrivé à certains peuples de se battre fort loin de leur pays d'origine. De ce que les Grecs et les Perses se sont entretues dans la plaine de Marathon, doit-on conclure que la Perse se trouvait sur la Péninsule Balkanique, — et les historiens de l'avenir, lisant un récit de la campagne du Tonkin, pendant laquelle les Annamites se sont entretués avec les gens de France, en tireront-ils un argument pour placer la France en Indochine ?

G. Cœdès.

Je me permets d'ajouter quelques notes au compte rendu de mon confrère et ami George Cœdès.

La partie sinologique du travail de M. Ferrand, établie de seconde main, aurait besoin d'être revue et complétée. Ce serait d'ailleurs un travail de longue haleine et je ne songe même pas à l'esquisser ici. Je me bornerai à attirer l'attention sur certaines particularités phonétiques des noms chinois du royaume de Çrīvijaya.

Ces noms sont les suivants, dans l'ordre chronologique des textes où il apparaissent pour la première fois [1] :

Che-li Fo-che 室利佛逝, *apud* Yi-tsing (VIIe siècle).
Fo-che 佛逝, id.
Fo-che 佛誓, *apud* Houei-je (fin VIIe — début VIIIe siècle).
San Fo-ts'i 三佛齊, attesté pour l'année 904 dans le *Kieou T'ang chou* 舊唐書 (première moitié du Xe siècle), k. 20 上, f° 21 r°, col. 3 [2].
Chö-li p'i-che 舍利毗逝, cf. *T'ai-p'ing houan-yu ki* (976-983 A. D.).

Peut-on ramener ces différentes formes, pour l'époque à laquelle chacune d'elles a été employée, à l'original sanskrit *Çrīvijaya* si brillamment restitué par George Cœdès (*BEFEO*, XVIII (1918), VI) ?

Pour le *Chö-li p'i-che* 舍利毗逝 du *T'ai-p'ing houan-yu ki*, aucune difficulté n'apparaît ; cette forme correspond exactement à *Çrīvijaya*.

D'autre part, dans *Che-li Fo-che*, l'élément *che-li* est mis pour *Çrī*.

Quant à *Fo-che*, isolé ou en combinaison dans *Che-li Fo-che*, M. Ferrand le restitue faussement en *Bujay^a^*, en constatant entre *Bujay^a^* et *Vijaya* « une divergence pour laquelle on n'entrevoit aucune justification ». A mon sens, *Çrībujay^a^* n'a pas plus de raison d'être que la forme erronée *Çrībhoja* et il n'y a rien d'inexplicable dans la transcription *Fo-che* 佛逝 pour *Vijaya*.

En effet le mot *fo* 佛 n'avait pas, au moment où vivait Yi-tsing (VIIe siècle), la valeur que M. Ferrand lui attribue, mais une autre toute particulière.

Nous savons avec certitude que la plus ancienne valeur phonétique connue du mot *fo* 佛 est **bud*. Ce mot se prononçait donc au début de notre ère avec une initiale bilabiale sonore ; il se prononce aujourd'hui avec une initiale dentilabiale, sourde en pékinois (*fo*), en cantonais (*fët*), en sino-annamite (*fat*=*phật*) et sonore en dialecte de Wen-tcheou (*vaï*). A quelle époque et dans que les conditions ce passage de bilabiale à dentilabiale s'est-il produit ?

D'après la langue du *Ts'ie-yun* (602 A. D.), M. Karlgren a essayé (*T'oung Pao*, mai 1918/1919, p. 104-121) de reconstruire pour certains mots chinois la prononciation des premières années du VIIe siècle. Il a noté précisément que c'est à cette époque que « les bilabiales se changeaient en dentilabiales sous certaines conditions » et que d'autre part le vocalisme se vélarisait dans les mots où ce phénomène se produisait.

C'est ainsi que les mots actuellement prononcés avec initiale dentilabiale sourde en langage courant subissaient, déjà au début du VIIe siècle, le traitement indiqué ci-

(1) Je néglige volontairement les variantes de transcription : 尸利... 拂誓, etc, dont les valeurs phonétiques ne changent rien à la discussion.

(2) Ce texte n'a pas été signalé. Il n'est pas identique à celui de Ma Touan-lin ; l'*Ancienne Histoire des T'ang* dit : [天祐元年六月] 庚子三佛齊國入朝使蒲訶栗可寧遠將軍. « Le 22 juillet 904, P'ou-ho-sou-k'o, ambassadeur du pays de San Fo-ts'i, reçu à la Cour, (est nommé) *Ning-yuan tsiang kiun* ». Quant à Ma Touan-lin (k. 332, f° 22 v° et trad. Hervey de Saint-Denys, *Méridionaux*, p. 561), il écrit « A l'époque de la dynastie des T'ang, dans la première année *tien-yeou* (904), le roi de San-fo-tsi offrit le tribut et l'Empereur conféra un titre honorifique à son envoyé, nommé Pou-ho-so, qui avait chez lui le titre de *tou-fan-tchang* ».

dessous, à titre d'exemple, pour quelques-uns d'entre eux (cf. Karlgren, *loc. cit.*, p. III) :

Mots	Prononciation actuelle	Prononciation du VIe siècle	Changement du début du VIIe siècle
法	*fa*	*pj*^{w}*äp*	*f*^{w}*ap*
發	*fa*	*pj*^{w}*ät*	*f*^{w}*at*
伐	*fa*	*b'j*^{w}*ät*	*v*^{w}*at*
梵	*fan*	*b'j*^{w}*äm*	*v*^{w}*am*
吠	*fei*	*b'i*^{w}*äi*	*v*^{w}*ai*
分	*fen*	*pjuén*	*fuén*
浮	*feou*	*b'jịẹu*	*vẹu*
佛	*fo*	*b'juét*	*vuét*
扶	*fou*	*b'jịu*	*vu*
弗	*fou*	*pjuét*	*fuét*
伏	*fou*	*b'jịuk*	*vuk*

La valeur de *fo* 佛 devait donc, dès le début du VIIe siècle, correspondre à **vuét*, dans quoi *u* représente une voyelle vélaire haute, qui me paraît avoir joué le rôle d'une semi-voyelle labiale appelée à disparaître plus tard, et *é* une voyelle centrale relâchée ; à la même époque la valeur de *che* 誓 ou 逝 était **d'ź̨ʿįäi*. Nous avons ainsi pour *Fo-che*, au VIIe siècle, une valeur **vuét-d'ź̨ʿįäi* qui répond d'une manière tout à fait satisfaisante à *Vijaya*. La transcription employée par Yi-tsing est donc exacte et ne présente aucune difficulté [1].

Reste à expliquer *San Fo-ts'i* pour *Çrīvijaya*. Dans *San Fo-ts'i* les deux derniers termes *Fo-ts'i* représentent *Vijaya*. *San* 三 **sam* remplace *çrī*; aucune correspondance phonétique n'étant possible entre ces deux valeurs il faut, je crois, considérer *san* 三 comme un caractère fautif. Je propose une correction en *che* 式 ; la confusion graphique entre *san* 三 et *che* 式 déjà possible en soi a dû être produite ou facilitée par une forme intermédiaire *san* 弎, orthographe ancienne de *san* 三. Phonétiquement *che* 式 **śįé(k)* correspond exactement à *çrī*, malgré la finale gutturale de la prononciation ancienne. Il est fort probable que cette finale tomba assez tôt puisque dès le Ve siècle et aussi (*a fortiori* d'ailleurs) au Xe siècle, par conséquent à l'époque qui nous intéresse, un autre mot de valeur phonétique rigoureusement identique, *che* 釋 **śįék* servait bien à transcrire soit la sifflante de *çrī* soit *çrī* tout entier. On a en effet *che* 釋 pour *çrī* dans le nom de Çrīvaranarendra en 455 A. D. et *che* 釋 pour l'initiale de *Çrī* dans Çrīndravarman en 958-959 (cf. Pelliot, *BEFEO*, IV, 197 et n. 4). Il en fut sûrement de même pour *che* 式, phonème équivalent ; la preuve en est dans la transcription chinoise des noms de deux rois čams : Ku Çrīvijayavarman (VIe siècle), où *çrī* est transcrit par le seul mot *che* 式 et Ku Çrīrudravarman (VIe siècle), dans

---

(1) Cf. aussi les transcriptions courantes : *Fo-ti-p'an* 佛提槃 et *P'i-t'i-ho* 毗提訶 pour *Videha*, (Eitel, *Hand-book of chinese buddhism*, s. v. *Vidèha*), dans lesquelles *vi(d)* est transcrit par *fo* 佛 et par *p'i* 毗 exactement comme *vi* de Vijaya.

lequel *çrī* est également reproduit par le seul mot *che* 式 (cf. Pelliot, *BEFEO*, IV, 384 et n. 5). Il est certain que du VI[e] au X[e] siècle, et d'ailleurs jusqu'aujourd'hui, le mot *che* 式 a suivi la même évolution phonétique que le mot *che* 釋, de même son, de même ton et de même valeur dans tous les dialectes actuels. Ce seul mot *che* 式 pouvait donc transcrire, au X[e] siècle comme au VI[e], le sanskrit *çrī*.

Il faut en conséquence retrouver le nom de *Çrīvijaya*, au VII[e] siècle, dans la transcription normale *Che-li Fo-che* transmise par Yi-tsing et de même au X[e], si toutefois l'on accepte ma correction, dans *Che Fo-ts'i* 式佛齊, forme correcte de *San Fo-ts'i* 三(式)佛齊. Les formes javanaises *Samboja*, *Sĕmboja*, sans doute tardives et sûrement postérieures à la chute du royaume (fin du XIII[e] siècle), n'ont aucune autorité et ont peut-être été établies sur la leçon chinoise *San Fo-ts'i*, leçon fautive mais traditionnelle à partir du X[e] siècle.

L. Aurousseau.

Chine

Hou Che 胡適. — *Tchang Che-tchai sien cheng nien p'ou* 章實齋先生年譜. 1 volume, 6 + 5 + 116 pages. Chang-hai, Commercial Press, 1922.

Tout en reconnaissant aux Chinois de remarquables qualités d'historiographes et d'érudits, on leur a souvent contesté les titres d'historiens et de savants. Il s'est cependant formé au XVIII[e] siècle une école chinoise dont le domaine d'études n'est pas sans analogie avec ce que nous appelons la philosophie de l'histoire, et dont les recherches dénotent jusqu'à un certain point ce souci de généralisation objective qui est le propre de la science. Le fondateur de cette école, Tchang Hio-tch'eng 章學誠, app. Che-tchai 實齋, né à Chao-hing en 1738, mort en 1801, fut méconnu jusqu'à ces dernières années, justement parce qu'il avait tenté de s'élever contre les méthodes d'érudition étroite préconisées par ses contemporains et restées à la mode jusque dans la seconde moitié du XIX[e] siècle. Des recueils biographiques comme le *Wen hien tcheng ts'ouen lou* 文獻徵存錄 ou le *K'i hien lei tcheng* 耆獻類徵 lui consacrent à peine quelques lignes, et encore son nom y est-il écrit avec une faute ; une petite partie seulement de ses œuvres fut imprimée [1]. En 1919, le professeur Naitō Torajirō, de l'Université de Tōkyō, qui

---

[1] Le *Wen che t'ong yi* 文史通義 et le *Kiao tch'eou t'ong yi* 校讐通義 furent imprimés à K'ai-fong 開封, en 1832, par le second fils de Tchang Hio-tch'eng, Tchang Houa-fou 章華紱 ; cette édition fut reproduite en 1853 par Wou Tch'ong-yao 伍崇曜 dans le V[e] *tsi* du *Yue-ya t'ang ts'ong chou* 粤雅堂叢書. Une autre édition des mêmes ouvrages fut publiée à Kouei-yang 貴陽, en 1877, sous le titre de *Tchang che yi chou* 章氏遺書 (5 fascicules) et se trouve facilement dans le commerce. Des *addenda* au *Wen che t'ong yi* furent incorporés en 1897 dans le *Ling-k'ien ko ts'ong chou* 靈鶼閣叢書, de la famille Kiang 江 de Yuan-ho 元和, où l'on trouve également une biographie, par Tchang Hio-tch'eng, de son contemporain Tcheou Yong-nien

tinet Tchang Hio-tch'eng pour un des esprits les plus originaux et les plus féconds de la Chine moderne, acquit un *Tchang che yi chou* 章氏遺書 manuscrit en 18 fascicules, où il puisa les matériaux d'une sommaire biographie par années (年譜), parue en novembre et décembre 1920 dans la revue *Shinagaku* 支那學. Sur ces entrefaites, le Tchö-kiang t'ou chou kouan 浙江圖書館 de Hang-tcheou fit imprimer un *Tchang che yi chou* en 34 k., contenant à peu près les mêmes éléments que l'exemplaire du professeur Naitō [1]. M. Hou Che s'en servit à son tour pour préparer une biographie par années où il rectifiait quelques erreurs de détail commises par M. Naitō ; en a rédigeant, il fut amené à la développer, à y retracer, à l'aide de nombreuses citations et de remarques critiques, l'histoire intellectuelle de Tchang Hio-tch'eng, à situer le personnage dans son milieu, à esquisser en passant la silhouette des principaux écrivains et érudits avec lesquels il se trouva en rapports, et acheva ainsi un petit ouvrage vivant et précis qui se lit avec un réel intérêt.

Le père de Tchang Hio-tch'eng, docteur en 1742, vécut jusqu'en 1751 de leçons données à Chao-hing, et c'est là que le futur savant fit ses premieres classes et se maria à l'âge de quatorze ans, avant même d'avoir terminé l'étude des *Quatre livres*. En 1851, il suivit à Ying-tch'eng 應城, au Hou-pei, son père qui y fut nommé sous-préfet à cette date et devait y prendre sa retraite en 1756 et y mourir en 1768, sans avoir pu, faute d'argent, regagner sa ville natale. A seize ans, Tchang Hio-tch'eng renâclait déjà à l'étude des recueils de compositions littéraires « à huit membres » imposées comme modèles aux candidats aux examens officiels ; déjà se manifestait en lui cette passion de l'histoire, en particulier des questions de méthode historique, qui ne devait jamais l'abandonner et lui faisait dire quelques années plus tard, dans une lettre à ses parents (1765) : « Il semble que j'aie reçu du Ciel le don de la science historique ; confiant en moi-même, je forme la grand projet d'établir un système et de devenir pour les générations futures le fondateur d'une école. » Il s'essayait à réduire le *Tso tchouan* et le *Kouo yu* en « annales principales », en « tableaux », en « traités » et en « biographies », et compilait ainsi, sur le type des histoires dynastiques, une *Histoire des Tcheou orientaux* en près de cent chapitres. En 1760, il se rendit à Pékin pour se présenter à l'examen de licence, où il échoua à plusieurs reprises ; en 1768, il n'avait encore obtenu qu'un simple accessit, et il ne lui fallut

---

周永年, placée à la suite du *Sien-tcheng tou chou kiue* 先正讀書訣 de Tcheou Yong-nien. D'autres *derelicta* de Tchang Hio-tch'eng (乙卯 et 丙辰劄記, 信摭) ont été publiés en 1910 par Teng Che 鄧實, pour le Chen tcheou kouo kouang chö 神州國光社, dans le *Fong-yu leou ts'ong chou* 風雨樓叢書 ; puis d'autres encore (章實齋先生遺文), en 1911, dans le *Kouo ts'ouei hio pao*, nº 72. Un numéro antérieur de cette revue (1905, nº 6, section 撰錄, 31º-41º) contient une biographie de Jen Yeou-tche 任幼植 composée par Tchang Hio-tch'eng. Enfin quelques-unes de ses préfaces, lettres et biographies ont été éditées en 1913 dans *le Kou hio houei k'an* (cf. Aurousseau, *BEFEO* XIII, VII 49).

(1) Je n'ai pas eu accès a cette édition. M. Hou (préface, p. 4) annonce que M. Lieou Han-yi 劉翰怡 publiera sous peu un *Tchang che yi chou* comprenant au moins 19 *kiuan* et plusieurs ouvrages inédits. Malgré les recherches entreprises ainsi de toutes parts pour reconstituer les œuvres de Tchang Hio-tch'eng, il est à craindre que beaucoup d'entre elles, et des plus importantes, ne soient définitivement perdues.

pas moins de dix-sept ans pour réussir à la licence (1777). Ce n'était pas toutefois qu'il perdît son temps à la capitale. Il y fréquentait régulièrement les cours du Kouo-tseu-kien et entrait en contact avec les érudits les plus distingués de son temps. Seuls quelques voyages chez les siens ou, en compagnie de lettrés ou à la suite de Mécènes, dans d'autres provinces et même jusqu'à Formose (1775), le divertirent de ses études. Il s'occupait notamment de la méthode de composer les monographies locales, et un de ses premiers opuscules fut un *Plan de la monographie de Ho-tcheou* (au Ngan-houei) 和州志例, où il proposait pour ce genre d'ouvrages une disposition des matières toute nouvelle et minutieusement raisonnée. Quelques mois après en avoir terminé la rédaction (1773), il eut l'occasion de rencontrer à Ning-po l'illustre philologue Tai Tchen 戴震 (1723-1777), qui présidait dans cette ville une de ces « bibliothèques » ou instituts semi-officiels de hautes études (書院) où se concentrait alors la vie intellectuelle. Tai Tchen venait lui-même de réviser diverses monographies [1], et les deux savants échangèrent leurs vues sur ce sujet [2]. Tai Tchen attribuait aux monographies une portée scientifique assez restreinte : il n'y voyait guère que des sources de matériaux pour les études de géographie historique. D'après Tchang Hio-tch'eng, au contraire, elles devaient être placées au même rang que les histoires dynastiques officielles, et compilées avec le même soin scrupuleux. La partie biographique, notamment, « servant de source aux histoires nationales », devait être plus détaillée encore que dans les histoires dynastiques. Il ne fallait pas d'autre part y rechercher des effets de style, mais viser à l'« utilité réelle » et en faire des modèles d'exactitude historique, sans prétentions littéraires ; il convenait enfin de les mettre à jour tous les trente ans. Tchang Hio-tch'eng refondit lui-même un certain nombre de monographies, celles de Ho tcheou 和州 au Ngan-houei (1774), de Yong-ts'ing hien 永清縣 au Tche-li (1777-1779), de Po-tcheou 亳州 au Ngan-houei (1789-1790). Il considérait cette dernière comme une de ses œuvres capitales, au même titre que le *Wen che t'ong yi* : « S'il advient, écriva t-il, qu'un historien de talent de l'avenir lise cette monographie et en saisisse l'esprit, non seulement il l'honorera comme un « fondateur de montagne » (c'est-à-dire de secte) dans le genre des monographies locales, mais encore il devra la vénérer, en matière d'histoire, comme un « ancêtre dont la tablette n'est pas mise à l'écart ». C'est là ma conviction très sincère ; en vérité ce n'est point pour me glorifier que j'emploie ces grands mots. » Et il s'excusait de n'avoir pu visiter en personne tous les lieux historiques célèbres ni interroger toutes les veuves de la circonscription [3]. Cette monographie se compose de trois sections :

---

(1) Celles de Fen-tcheou fou 分州府 (1769) et de Fen-yang hien 汾陽縣 (1771), circonscriptions du Chan-si.

(2) Plusieurs des érudits les plus notoires de l'époque mandchoue ont révisé, ou fait réviser sous leur direction, des monographies locales, par exemple Jouan Yuan 阮元 (*Kouang-tong t'ong tche*, *Yun-nan t'ong tche kao*), Souen Sing-yen 孫星衍 (*San-chouei hien tche* 三水縣志), Touan Yu-ts'ai 段玉裁 (*Fou-chouen hien tche* 富順縣志), Li Tchao-lo 李兆洛 (*Fong-t'ai hien tche* 鳳臺縣志). Le *Chou mou ta wen* signale les plus « méthodiques » de ces monographies.

(3) Lettre citée par M. Hou, p. 52.

un *tche* 志 proprement dit, comprenant des annales, des tableaux, des traités spéciaux, des biographies, etc., comme les histoires dynastiques ; une partie intitulée *tchang kou* 掌故 (« veiller [à la conservation des institutions] anciennes »), dans le genre des codes et des recueils administratifs ; enfin des « documents littéraires », *wen tcheng* 文徵, sous forme d'anthologie. Il adopta plus tard à peu près le même plan ([1]) pour diverses monographies de Hou-pei ([2]) et pour le grand *t'ong tche* de cette province, auquel il travailla de 1792 à 1794, sur la commande de Pi Yuan 畢沅 (1729-1797), l'auteur du *Siu tseu tche t'ong kien* 續資治通鑑, l'éditeur du *Mö-tseu* et du *Chan hai king*, alors vice-roi du Hou-kouang 湖廣 (Hou-pei et Hou-nan). Les innovations de Tchang Hio-tch'eng rencontrèrent au Hou-pei une vive opposition, et lorsqu'en juin 1794 Pi Yuan fut dégradé au rang de gouverneur civil du Chan-tong, notre auteur dut quitter le Hou-pei et regagner Chao-hing, où il emporta ses brouillons du *t'ong tche*, qui occupent 5 *kiuan* dans le *Tchang che yi chou* récemment publié à Hang-tcheou. La rédaction définitive du *t'ong tche* fut confiée à un certain Tch'en Che 陳詩 (app. Kouan-min 觀民). Ce personnage avait déjà composé un gros ouvrage sur le Hou-pei, mais consentit à respecter le plan de Tchang Hio-tch'eng, en raison de son « indiscutable originalité » ([3]). Celui-ci lui écrivit alors une lettre où il posait nettement le principe de l'impersonnalité de l'historien : « Je me suis spécialisé dans l'étude détaillée de l'histoire. Ce que j'ai mis en lumière, d'une façon générale, ce sont l'origine et l'évolution des sciences (« techniques d'étude ») anciennes et modernes, la forme et le plan adoptés dans leurs ouvrages par les différents auteurs. Quant au style, je n'y ai guère prêté attention. En effet, en ce qui concerne l'histoire, les considérations de style sont secondaires. A ne parler que de l'étude propre des textes, toutes les conceptions et les explications des littérateurs ne suffisent pas à traiter des textes historiques. Il est beau certes de découvrir des sources et de creuser le roc, mais cela est peu de chose près du mérite de mesurer les mers et les pics. Les littérateurs n'ont qu'une crainte, c'est que leurs œuvres ne soient pas personnelles ; les historiens n'ont qu'une crainte, c'est d'être personnels : *a priori*, leurs principes sont fondamentalement différents. En histoire, on rapporte et l'on ne crée point. Un texte historique où apparaît la personnalité de l'auteur est ce qu'on appelle « des dires sans valeur documentaire probante » (言之無徵) : n'être pas probant, c'est manquer de bonne foi envers la postérité ([4]). »

Sur un autre point encore, Tchang Hio-tch'eng se trouvait en désaccord avec Tai Tchen. Celui-ci fut un des organisateurs et des grands chefs de l'école dite du

---

(1) Aux trois sections précitées, il ajouta dans ses monographies du Hou-pei une quatrième intitulée « Propos divers », *ts'ong t'an* 叢談.

(2) *Tch'ang-tö fou tche* 常德府志, *King-tcheou fou tche* 荆州府志, *T'ien-men hien tche* 天門縣志, etc. Tout le *wai p'ien* 外篇 du *Wen che t'ong yi* (k. 6-8) se compose de préfaces, de postfaces, de plans de monographies locales et d'articles relatifs à la méthode de les composer.

(3) ... 君書自成一家，必非世人所能議得失也, écrivait-il à Tchang Hio-tch'eng

(4) Lettre citée par M. Hou, p. 79.

Han hio 漢學. On sait que cette école tendit à remettre en honneur la méthode « concrète » des commentateurs de l'époque de Han, au contraire de Tchou Hi et de l'école des Song qui avaient surtout cherché, dans leur interprétation des classiques, à dégager des principes philosophiques conforme au systèmes du *li* 理 (1). Pour Tchang Hio-tch'eng, les classiques étaient les « instruments » de la « Voie », de la sagesse des anciens (六經皆器也) : « Confucius transmit les six classiques pour instruire la postérité, c'est-à-dire que, la Voie des saints et des rois de l'antiquité étant invisible, les six classiques sont les instruments qui permettent de la voir.... Comment, en effet, y aurait-il sous le ciel un moyen d'exprimer la Voie sans instrument, de conserver l'ombre sans forme (2) ? En étudiant les « instruments qui sont au dessous de la forme », on parvient de soi-même à la « Voie qui est au dessus de la forme » (3). » La science philologique (ou, pour un Chinois comme Tchang Hio-tch'eng, la science tout court) ne doit donc être, ni purement abstraite comme sous les Song, ni purement concrète comme le voulait l'école de Tai Tchen ; elle doit se baser sur une étude serrée des textes, mais en dégager des notions générales : « La science [學, pris ici au sens d'érudition] consiste à s'efforcer d'étendre ses connaissances concrètes, afin de rendre solides les faits... Le Maître a dit : « La science sans méditation est vaine ; la méditation sans science est dangereuse. » Et encore : « Naguère je restais des jours entiers sans manger et des nuits entières sans dormir, afin de méditer. Cela est inutile ; il vaut mieux acquérir de la science (4). » En effet, la méditation est elle aussi du ressort de la science, et vouloir les séparer reviendrait à dire que la méditation ne peut être appelée une science. Il est vrai que la science comporte indispensablement l'étude des faits. Mais le maître a voulu, par ces maximes, enseigner aux hommes à pratiquer la Voie de réunir [l'érudition et la méditation] (5)... » « La calamité des philosophes et des cent auteurs (6) tire son origine de la méditation sans science ; les lettrés héréditaires se perdirent par l'abus de la science sans méditation (7)... » « Wang Po-heou 王伯厚 (8) rechercha, rangea, choisit et tria avec la plus grande subtilité ; en ce qui concerne les classiques et les commentaires, les philosophes et

---

(1) Peut-être faudrait-il plutôt employer à propos de Tai Tchen un autre terme également courant, celui de *p'ou hio* 樸學, « études concrètes », car *Han hio* paraît s'appliquer plus exactement à l'école de Houei Tong 惠棟 et de ses disciples Chen T'ong 沈彤, Kiang Cheng 江聲, Yu Sou-k'o 余蕭客 et autres, qui considéraient les commentaires des Han comme infaillibles et leur attribuaient une autorité égale à celle des classiques mêmes (漢經師說與經並行) (cf. Leang K'i-tch'ao, *Ts'ing tai hio chou kai louen*, p. 51 56). Mais *Han hio* a fini par désigner d'une façon générale l'école des T'sing (清學) par opposition à celle des Song (宋學).

(2) *Wen che t'ong yi*, k. 2, article 原道, ff. 5r°-6v° de la réédition de 1877.

(3) *Ib.*, article 原學, 10 v°. — Les termes de « Voie », « forme », « instrument », sont pris au sens du *Yi king*, *Hi ts'eu*, trad. Legge, p. 377.

(4) *Louen yu*, trad. Legge, *Chinese Classics*, I, p. 14 et 166.

(5) *Wen che t'ong yi*, *ib.*, 12r°.

(6) La formation d'écoles philosophiques non officielles, dès les Tcheou orientaux, marqua d'après Tchang Hio-tch'eng le début d'une funeste et irrémédiable décadence.

(7) *Ib.*, 13r°.

(8) Appellation de Wang Ying-lin 王應麟 (1223-1296), compilateur du *Yu hai* 玉海, du *K'ouen hio ki wen* 困學紀聞, etc.

les historiens, les choses célèbres [1], les mesures et les chiffres, et pour ce qui est de ramener à l'unité des questions embrouillées, il fut en vérité capable d'élucider des points qui avaient échappé aux lettrés antérieurs. Les livres qu'il a compilés sont utilisés jusqu'aujourd'hui par les savants, comme des habits dont ils se vêtent... Mais si l'on peut les appeler des compilations, on ne saurait les appeler des œuvres ; si l'on peut dire que Wang Po-heou eut la puissance de labeur (功 力) d'un savant avide de connaissances, on ne saurait dire qu'il posséda une science digne de former école. Si messieurs les érudits actuels, tout en se fatiguant l'esprit et en s'épuisant l'âme à étudier les classiques et les commentaires, les philosophes et les historiens, ne réussissent point cependant, de toute leur vie, à acquérir la science, c'est justement parce qu'ils honorent Wang Po-heou comme leur maître, et ont le tort d'assimiler à la science la puissance de labeur d'un érudit avide de connaissances. En vérité, la science ressemble à la puissance de labeur, mais n'y est point identique. Certes, la science ne peut être hâtive ni approximative, et il est indéniable que l'homme doit développer de toutes ses forces sa puissance de labeur. Mais prendre la puissance de labeur pour la science, c'est comme prendre pour l'alcool le millet [avec lequel on le fabrique]...Les lettrés ordinaires d'aujourd'hui se désolent de ne pas connaître le *Tch'ouen ts'ieou* tel qu'il était avant d'avoir été révisé par Confucius, ou encore de la perte de sept des douze sections des *Odes des Chang* [du *Che-king*] obtenues à l'époque du duc Tai 戴 公 [de Song 宋, 799-766 a. C.] [2] ; ils voient là matière à sentiments exaltés, en font une affaire capitale et s'adressent mutuellement des louanges et des soupirs. A pousser jusqu'au bout leurs opinions partiales, il semblerait que les travaux de révision de Confucius fussent loin de valoir l'excellente recherche de fragments épars d'ouvrages perdus à laquelle se livra Wang Po-heou. Trop pressés, ils considèrent en effet la mise en ordre et la reconstitution des textes comme l'entreprise qui exige le plus de talent entre le ciel et la terre. Il est heureux qu'ils soient nés à une époque tardive, postérieurement à l'incendie des livres sous les Ts'in, car s'ils étaient nés plus tôt, tous les documents étant conservés, ils n'auraient rien eu à reconstituer ni à compiler et leur science n'eût pas eu d'emploi [3] ! »

Tchang Hio-tch'eng n'était pas toutefois sans reconnaître les mérites de Tai Tchen: « M. Tai, en tous ses travaux, se montre profondément versé dans la science des gloses ; il recherche le pourquoi des choses célèbres et des institutions ; c'est sa façon de mettre en lumière la Voie [4]. Les contemporains n'honorent que l'érudition et la critique textuelle ; constatant que ses gloses sont bien conformes à la mode

(1) 名 物, terme désignant les édifices, les vêtements, les chars, les ustensiles rituels, etc. de l'antiquité, et d'une façon générale tout ce qui forme l'objet des études archéologiques.

(2) Ces sept sections étaient perdues lorsque Confucius révisa le *Che king*.

(3) *Wen che t'ong yi*, article 博 約, 15 v°-16 r°.

(4) De même, en 1783, Tchang Hio-tch'eng conseillait à un écrivain qui se proposait de composer une nouvelle *Histoire des Song*, de « mettre en lumière la Voie des Tch'eng [Tch'eng Hao 程顥, 1032-1085, et Tch'eng Yi 程頤, 1033-1107] et de Tchou Hi [leur disciple], avec le « métier » [業, les procédés] de Sseu-ma Ts'ien et de Pan Kou ». Cf. la biographie de M. Hou, *s. a.*

actuelle, ils veulent y voir toute la science de M. Tai. Mais M. Tai a aussi composé des *Dissertations sur la nature* 論性, des articles *Sur le principe de la vertu* 原善 et autres ([1]) ; il a vraiment réussi à éclairer d'un jour nouveau, en ce qui concerne les rapports du Ciel et de l'homme, du *li* 理 et du *k'i* 氣, des points qui avaient échappé à ses prédécesseurs. Les contemporains traitent tout cela de théories vides et de spéculations métaphysiques dont on peut se dispenser : c'est en vérité méconnaître la science de M. Tai ([2]).»

Après l'obtention de son doctorat (1778), Tchang Hio-tch'eng mena la vie instable des lettrés indépendants qui refusent de s'engager dans une carrière administrative. Tantôt des fonctionnaires l'invitent à venir dans leurs circonscriptions réviser des monographies ; tantôt il préside des examens ou dirige des instituts de hautes études. En 1781, s'étant rendu au Ho-nan, il est attaqué par des brigands qui le dévalisent et lui volent tous ses manuscrits, représentant un travail de quarante-quatre ans, et dont il ne devait recouvrer qu'une moitié, conservés en double chez lui ou chez des amis. Il se réfugia à Fei-hiang 肥鄉縣, chez un de ses anciens condisciples, qui lui confia la direction du *chou-yuan* local. Il rédigea à cette occasion, et en d'autres analogues, divers articles et règlements illustrant sa méthode pédagogique. Il s'efforçait de faire réfléchir ses élèves, de leur suggérer des « doutes », et recommandait de recourir directement aux ouvrages anciens, au lieu d'utiliser les « textes courants » (時文) ou recueils de compositions publiés d'année en année, par de piètres lettrés, à l'usage des étudiants.

En 1782, un séjour à Pékin lui permit de collaborer officieusement à la préparation du *Sseu k'ou ts'iuan chou* et de son catalogue ; les meilleurs érudits de l'empire se trouvaient alors réunis à la capitale.

([1]) L'article *Yuan chan* est incorporé au *Tai che yi chou* 戴氏遺書. Neuf articles du *Mong tseu tseu yi chou tcheng* 孟子字義疏證 (*ib.*), ouvrage composé par Tai Tchen à la fin de sa vie et où il tenta de donner des principaux termes employés par Mencius une interprétation non plus seulement littérale et philologique, mais philosophique portent sur la « nature », *sing*. L'article *Yuan chan* est également inclus dans le *Tai Tong-yuan tsi*, k. 8, éd. *King-yun leou ts'ong chou* 經韻樓叢書, où figurent en outre deux articles intitulés *Louen sing* 論性, sur la valeur du mot *sing* dans l'appendice *Hi ts'eu* du *Yi king* et dans Mencius. Cf. aussi *Wen tsi*, k. 3, dans *Tai che yi chou* ; *Houang Ts'ing king kiai*, k. 566, 21v°-24r° ; *Tchao tai ts'ong chou*, section *meou*, supplément, k. 1 ; *Kouo ts'ouei ts'ong chou* 國粹叢書, *tsi* I, Chang-hai, 1905.

([2]) Ce texte, cité par M. Hou à la p. 27 de sa biographie, est extrait d'un appendice, écrit par Tchang Hio-tch'eng à la fin de sa vie, à un article intitulé *Tchou Lou p'ien* 朱陸篇, qui est inclus dans le *Wen che t'ong yi*, k. 3, et où Tchang Hio-tch'eng prend la défense, contre Tai Tchen et à peu près tous les érudits de son époque, des philosophes Tchou Hi (1130-1200) et Lou Kieou-yuan 陸九淵 (1140-1192). Ce dernier fonda, avec son frère aîné Lou Kieou-ling 陸九齡, l'école dite de Kin-k'i 金谿 (nom de leur sous-préfecture d'origine, au Fou-kien) ou du Lac de l'Oie 鵝湖 (au Kiang-si, où eurent lieu leurs controverses avec Tchou Hi). Aux doctrines des frères Lou se rallia plus tard le célèbre Wang Cheou-jen 王守仁 (surnom Yang-ming 陽明, 1472-1528), d'où le terme d'«école des Lou et de Wang», 陸王派, dont se sert aussi Tchang Hio-tch'eng dans cet article.

Il travaillait entre temps à quelques grands ouvrages, dont malheureusement rien ne subsiste, une nouvelle *Histoire des Song*, restée inachevée [1], une *Etude sur les documents historiques, Che tsi k'ao* 史籍考, en 325 k., énorme compendium de bibliographie critique, qui devait être pour la littérature historique ce qu'est pour les classiques et leurs commentaires le *King yi k'ao* 經義考 de Tchou Yi-ts'ouen 朱彝尊; cet ouvrage fut terminé, mais paraît irrémédiablement perdu; seuls le plan et la table des matières en ont subsisté. D'après une lettre écrite à Souen Sing-yen 孫星衍, Tchang Hio-tch'eng s'était documenté, pour le préparer, non seulement chez les historiens, mais dans les classiques et leurs commentaires, chez les philosophes et chez les littérateurs: « A mon sot avis, il faut considérer toute a forêt des ouvrages entre le ciel et la terre comme relevant des études historiques. Les six classiques, notamment, ne sont que six espèces d'histoires dont les saints se sont servis pour l'instruction de la postérité. Les philosophes et les littérateurs tirent tous leur origine des historiens. »

La même idée est à la base du principal ouvrage conservé de Tch'ang Hio-tch'eng, le *Wen che t'ong yi* 文史通義 (*Interprétation générale de la littérature historique*), recueil d'articles sur des sujets assez divers, où il se proposait « de rechercher les principes des sciences de la Voie et de traiter des origines de la littérature historique, en montrant que les [ouvrages et les doctrines des] lettrés dérivent de la littérature historique, et que les lettrés se trompent en disant qu'il existe une Voie en dehors de la littérature historique » [2]. Le *Wen che t'ong yi* s'ouvre par les déclarations suivantes: « Les six classiques sont tous de l'histoire (六經皆史也). Les anciens ne composaient point de livres; les anciens ne s'écartaient pas encore des faits pour parler de « raison immanente » (de métaphysique, 理). Les six classiques ne sont

---

(1) Ce fait est d'autant plus regrettable que Tchang Hio-tch'eng projetait de renouveler de fond en comble le plan traditionnel des histoires dynastiques. Abandonnant la division en « annales principales », « tableaux », « traités », « biographies », etc., et sans adopter d'autre part un mode d'exposition simplement chronologique, il se proposait de classer les événements par articles intitulés d'après leur teneur, et portant « soit sur les règlements administratifs et les institutions, soit sur l'ensemble de certaines affaires humaines, soit sur les faits et gestes d'un seul homme, soit sur des affaires de même espèce, soit sur les discours prononcés à une époque, soit sur les textes composés en une période ». En outre, des « tableaux » auraient permis de retrouver aisément dans ces divers articles les noms de personnes et les « espèces d'affaires » (tables biographiques et *indices rerum*). Enfin les matières relatives à l'astronomie, à la géographie, aux objets usuels et rituels, auraient été traitées sous la forme d'illustrations commentées (*Wen che t'ong yi*, k. 1, 15r°). De tels ouvrages auraient sans doute marqué un progrès sensible sur les *ki che pen mo* 紀事本末, et leur plan dénote une conception de l'histoire relativement proche de la nôtre. Dans une lettre écrite à Pi Yuan à propos de son *Siu tseu tche t'ong kien* (citée par M. Hou, p. 72) et dans le *Kiao tch'eou t'ong yi*, k. 1, 12v°-13r°, Tchang Hio-tch'eng recommande expressément la compilation d'index analytiques et biographiques. C'est sur son impulsion que furent compilés le *Che sing yun pien* 史姓韻編, le *San che t'ong ming lou* 三史同名錄 et le *Eul che sseu che t'ong sing ming lou* 二十四史同姓名錄 de Wang Houei-tsou 王輝祖, pour lesquels Tchang Hio-tch'eng écrivit des préfaces.

(2) Projet de préface cité par M. Hou, p. 47.

tous que les règlements administratifs des souverains passés [1]... La raison des différences et des ressemblances entre l'histoire des Trois Dynasties et l'histoire postérieure aux Trois Dynasties, est connaissable. Sous les Trois Dynasties, il existait une loi toute faite pour l'enregistrement des faits (記注有成法), mais les ouvrages ainsi composés n'avaient pas de noms déterminés. Postérieurement aux Trois Dynasties, les ouvrages composés eurent des noms déterminés, mais il n'y eut plus de loi toute faite pour l'enregistrement des faits [2]. Or, s'il n'y a pas de loi toute faite pour l'enregistrement des faits, il est difficile de recueillir des matériaux historiques ; si les ouvrages ont des noms déterminés, il est facile de faire des livres. S'il est facile de faire des livres, la littérature l'emporte sur la matière ; s'il est difficile de recueillir des matériaux, on fausse la vérité. Si la vérité est faussée et que la littérature l'emporte sur la matière, la science historique est ruinée sans être ruinée [3]. »
La place nous manque pour analyser avec plus de détail le *Wen che t'ong yi*. Le lecteur européen y trouvera des idées souvent déroutantes pour lui, mais d'un intérêt indéniable. Le culte du passé a valu aux Chinois une littérature unique par sa masse et sa continuité, et leur façon de concevoir l'histoire, pour baroque qu'elle puisse nous paraître, n'en est pas moins un des aspects de leur esprit les plus dignes de retenir l'attention. L'œuvre de Tchang Hio-tch'eng nous suggère une autre remarque, sur laquelle nous aurions voulu voir insister M. Hou. Ce penseur, à certains égards si original, dont les intuitions provoquent aujourd'hui la surprise des savants et des rénovateurs extrême-orientaux, était tout nourri des classiques et profondément attaché au plus ancien passé de la Chine. Sa philosophie de l'histoire s'inspire des doctrines confucianistes les plus essentiellement et spécifiquement chinoises ; c'est de ce fonds vénérable qu'elle tire tous ses principes. N'y a-t-il pas là pour la Jeune Chine un exemple à méditer ?

En matière de morale, Tchang Hio-tch'eng était également un fervent conservateur. M. Hou cite un texte (p. 87) où il compare Wang Tchong 汪中 à un brigand, pour avoir osé critiquer la coutume obligeant la fiancée au célibat en cas de mort du fiancé.

---

(1) *Wen che t'ong yi*, k. 1, article 易教 (« Doctrine du *Yi king* »), 1 r°.

(2) L'auteur veut dire que sous les Trois Dynasties une méthode officielle était imposée aux fonctionnaires pour la rédaction et la conservation des documents historiques, mais que les textes ainsi compilés ne portaient pas de titres déterminés. A partir de la fin des Tcheou, cette méthode disparut et l'on se mit à composer des ouvrages historiques qui ne furent plus entièrement impersonnels. Ainsi, pour emprunter un exemple donné au paragraphe précédent du même article, la loi des Tcheou imposait aux *wai che* 外史 de s'occuper des « livres des trois souverains et des cinq empereurs » (*Tcheou li*, trad. Biot, I, p. 119) ; ce titre est imprécis, au point qu'on ignore aujourd'hui s'il désigne les *San fen wou tien* 三墳五典 mentionnés dans le *Tso tchouan* (trad. Couvreur, III, p. 207). Des *tien* des cinq empereurs est seul conservé, sous ce titre, dans le *Chou king*, celui de Yao (on sait que le *Chouen tien* faisait originellement partie du *Yao tien*) ; les documents relatifs aux autre souverains et empereurs sont épars dans le *Chou king* sous des titres divers. Par contre, le *Kouo yu*, le *Che ki*, etc., portant des titres déterminés, ne sont pas de simples documents d'archives rédigés et transmis officiellement.

(3) *Ib.*, article 書教 (« Doctrine du *Chou king* »), 7r°.

Une de ses bêtes noires fut le célèbre Yuan Mei 袁枚 (app. Tseu-ts'ai 子才), propriétaire du Souei yuan 隨園 de Nankin, apôtre de la poésie légère et de la morale épicurienne (1715-1797) (1). Les seuls vers, ou à peu près, qu'ait jamais composés Tchang Hio-tch'eng, sont des épigrammes où Yuan Mei est traité d'« émanation néfaste » (2), et son indignation s'exprima en prose dans le développement suivant qui se recommande aux amateurs de psychanalyse : « Négliger le *Yi king*, le *Chou king*, le *Li king*, le *Yo king* et le *Tch'ouen ts'ieou*, pour n'accorder d'importance qu'au *Che king* ; puis, dans le *Che king*, abaisser les Odes nobles pour exalter les Chansons locales ; puis, parmi les Chansons locales, traiter de peu celles qui portent sur le gouvernement des Etats et les mœurs du peuple, pour mettre en valeur celles où s'expriment les sentiments de tristesse ou de plaisir des garçons et des filles ; puis, en ce qui concerne ces dernières, condamner l'interprétation selon laquelle le poète a voulu adresser, sous le voile de chansons populaires, des remontrances à ses supérieurs, pour prétendre que les garçons et les filles y relatent eux-mêmes leurs sentiments lascifs ; puis aller jusqu'à dire que la « cueillette des orchidées » et le « don des pivoines » sous-entendent je ne sais quels « rapports » ; arguer enfin du fait que le Maître a noté ces chansons, pour soutenir que les textes poétiques doivent faire allusion à des « rapports », — depuis que des hommes de peu ont inventé des théories perverses, ils se sont contentés d'établir, à l'appui de leurs opinions personnelles, des rapprochements forcés avec certaines opinions douteuses des anciens ; mais je n'ai point encore appris qu'en plein jour et sous le soleil accomplissant sa course, on ait osé promouvoir et destituer les classiques, anéantir la sainteté et abolir la loi, au point d'en parvenir à un pareil comble de dépravation subversive et d'obscène licence (3) ! »

Dans ses jugements politiques se manifestait le même tempérament violent et entier. Il voyagea dans presque toute la Chine et eut l'occasion de se rendre compte, parfois à ses dépens, de l'état troublé du pays et de l'irrémédiable décadence où menaçait de tomber la maison mandchoue, par suite des malversations des hauts fonctionnaires qui détinrent le pouvoir à la fin du règne de K'ien-long. Aussitôt après la mort de ce souverain (1799), son successeur Kia-k'ing condamna au suicide un des principaux coupables, le puissant ministre Ho-chen 和珅 ; Tchang Hio-tch'eng écrivit alors ces lignes, dont M. Hou remarque, non sans amertume, que la conclusion n'a pas perdu toute actualité : « Quant au déficit budgétaire actuel, à ce qu'on appelle l'épuisement et le dessèchement du trésor, la brèche d'écoulement se laisse désigner comme dans la paume de la main. De 1780 à 1798, pendant près de trente ans, Ho-chen exerça le pouvoir. Il avait la faveur de ses supérieurs et de ses inférieurs ; sa seule affaire fut de convoiter des biens louches. D'abord il rongea comme un ver à soie ; peu à peu il engloutit comme une baleine. D'abord il compta par cents et par mille ; bientôt les myriades seules retinrent son attention, puis les myriades se multiplièrent, se décuplèrent, se centuplèrent. S'il ne pouvait, à un mo-

(1) Quelques poèmes de Yuan Mei ont été traduits par C. Imbault-Huart (*Poésies modernes*, Pékin et Paris, 1892).

(2) Biographie de M. Hou, p. 98.

(3) *Ib.* Yuan Mei préconisait en poésie la libre expression des sentiments amoureux.

ment donné, faire face à des nécessités subites, il recourait au trésor du fisc pour effectuer ses paiements, et accaparait en toute tranquillité les sommes versées par le peuple dans les préfectures et les sous-préfectures. Après à la concussion, les grands fonctionnaires apprirent à s'élargir la poitrine et à ne pas attacher plus d'importance à un présent de 100.000 taëls qu'au bol ou au panier de riz offerts au visiteur... Il existe certes un endroit où s'est déversé ce qui, étant comble par cents, par mille et par myriades, se trouve maintenant à sec et épuisé. En faisant des enquêtes auprès des anciennes autorités des arrondissements, des préfectures et des sous-préfectures, il est possible de connaître ceux qui se distinguèrent particulièrement par leurs désordres ; et ces grands astres parmi les associés en fourberie, les préposés au transport de l'impôt dans le Sud-Est ou aux courriers militaires dans le Nord-Ouest, on n'ignore point comment, multipliant à pleins milliers et à myriades accumulées, ils s'entr'aidaient pour vider les maisons cossues ; quant aux concussionnaires les plus renommés parmi les anciens gouverneurs de provinces, on peut s'en informer auprès des gens de la cour... C'est cette bande de teignes de l'Etat, ce sont ces « rétributions » du peuple, qui firent fermenter la calamité actuelle du brigandage ; c'est par leur faute seule que le trésor est vide : leur culpabilité l'emporte de bien loin sur celle des bandes religieuses du Sseu-tch'ouan et du Chen-si, et la peine capitale ne suffirait pas à les châtier de leurs crimes. Ce qui garnit la poche de leur gloutonnerie, c'est la graisse du peuple, des enfants de l'Etat. Comment les laisserait-on porter encore le malheur chez d'autres, troubler à qui mieux mieux la vie publique et privée, tout en engraissant paisiblement leur patrimoine pour élever leurs fils et leurs petits-fils ? Non seulement c'est impossible du point de vue humain, mais la Voie du Ciel ne le souffrirait pas. Or naguère, à la fin des années *k'ang-hi*, le trésor se trouva vide aussi ; l'empereur se rendit alors aux magasins des ministères et au grenier général : le déficit était pire qu'aujourd'hui. Ayant approfondi les causes de ce désastre, Che-tsong [K'ang-hi] pratiqua lui-même l'économie et, par son exemple, incita les plus hauts fonctionnaires à se restreindre, à se régler, à diminuer leur train. Bien loin de lever de force des impôts pour obtenir le supplément nécessaire, il recouvra les sommes manquantes en confisquant les biens des fonctionnaires qui s'étaient signalés par leur cupidité... Alors régnèrent dans l'administration l'intégrité et l'égalité, et le trésor s'emplit.... Car si l'empereur agit par la loi, la consolidation du trésor et l'assainissement de l'administration sont des mesures coopérantes et non point opposées. Assainir l'administration pour réprimer le brigandage, c'est comme nettoyer la source pour purifier le cours d'eau (1). »

A ses singularités intellectuelles, Tchang Hio-tch'eng joignait une non moins remarquable laideur. Un de ses amis (2) l'en plaisanta dans un poème dont quelques vers méritent d'être cités pour compléter le portrait de cette curieuse figure :

« Seigneur Tchang a reçu des dons célestes :
Quoi qu'il fasse, il surpasse la multitude...
Sa mine n'est guère glorieuse

---

(1) Article de 1799, cité par M. Hou, p. 110-111.

(2) Ts'eng Yu 曾燠, commissaire de la gabelle à Yang-tcheou 揚州, sur l'invitation duquel Tchang Hio-tch'eng révisa en 1797 la monographie de cette circonscription.

Et provoque en maintes occasions l'amusement du vulgaire.
Pareil à celui de la famille Wang,
Son nez est d'une rougeur insolite (1);
Son ouïe est plus dure que celle de Hiu Tch'eng 許丞 (2);
Son élocution fait songer aux « dessins » de Tchong-tch'ö 仲車 (3),
Et son écriture ressemble au grimoire sorti des profondeurs de la rivière Lo 洛.
En outre, il est sujet à des maux de tête
Dont nulle « lettre officielle » ne le saurait guérir (4).
Enfin son visage est tout criblé de verrues :
Qui prendra donc un polissoir de jade ?...
Mais ses cinq sens n'ont qu'une demi-réalité :
Seul l'organe de son intelligence est merveilleusement actif.
Dès qu'il fait sa bouche de sa main,
Ses jugements de savant sont impeccables.
Il balaie comme le clair de lune
La brume des questions embrouillées...
C'est ainsi qu'à juger les hommes sur l'apparence
On prendrait des faisans pour des phénix. »

P. Demiéville.

Hou Che wen ts'ouen 胡適文存. 4 volumes, pp. 3 + 8 + 330 + 288 + 250 + 382. Chang-hai, Ya-tong t'ou chou kouan 亞東圖書館, 1921.

M. Hou Che a eu l'idée de réunir en quatre volumes ses articles, études, préfaces et autres morceaux parus dans diverses publications, en reproduisant à l'occasion les articles d'autres auteurs qui ont suscité les siens ou auxquels ils ont donné lieu. Ainsi qu'il le suggère lui-même, cet ensemble constitue un intéressant recueil de documents sur le mouvement littéraire contemporain en Chine.

Le premier volume contient les écrits de l'auteur relatifs à la réforme littéraire dont il est le principal promoteur. C'est dans une lettre adressée, d'Amérique, en octobre 1916, à M. Tch'en Tou-sieou 陳獨秀, rédacteur en chef de la revue *Sin*

(1) Les parents de Wang Houei-long 王慧龍 (Ve siècle) étaient fameux par la rougeur héréditaire de leur nez ; on les appelait « les rois (*wang*) du nez rouge » (齄王). Cf. *Wei chou*, k. 38, 5v°, 1.

(2) Cf. *Ts'ien Han chou*, k. 89, 3r°, 10.

(3) Appellation de Siu Tsi 徐積 (XIe siècle), personnage myope et sourd, célèbre par son érudition, que le *Song che*, k. 459, 5v°, 3, met en scène décrivant, à un visiteur venu du Nan-yue, cette contrée où il ne s'était jamais rendu, avec un tel luxe de détails et une telle volubilité « qu'il chantonnait de la bouche et dessinait des mains comme s'il eût compté un et deux ».

(4) Les lettres officielles de Tch'en Lin 陳琳 étaient si bien rédigées que la lecture de l'une d'elles fit passer un mal de tête à Ts'ao Ts'ao 曹操 (155-220). Cf. *San kouo tche, Wei tche*, k. 21, 2v°, 3.

ts'ing nien 新青年 (*La Jeunesse*) (1), qu'il formula les huit articles de son *credo* : quant à la forme, ne pas abuser des allusions littéraires (典) ; éviter les clichés ou circonlocutions toutes faites (套語, 爛調) ; supprimer le parallélisme tant en prose (駢) qu'en vers (律) ; ne pas éviter les mots ou expressions vulgaires ; étudier la grammaire ; quant au fond, ne pas « se lamenter sans être malade », selon l'habitude des poètes chinois ; ne pas copier les anciens, mais au contraire affirmer sa personnalité dans chaque mot ; exprimer des pensées et des sentiments réels, au lieu d'aligner des mots vides. Cette lettre parut le mois suivant dans le *Sin ts'ing nien*, avec un appendice approbateur de M. Tch'en Tou-sieou ; en janvier 1917, M. Hou en développa les idées maîtresses dans un article de la même revue intitulé *Simples appréciations sur la réforme littéraire*, où il se déclarait ouvertement en faveur de la langue parlée, allant jusqu'à soutenir que pour la période moderne, à dater des Song et des Yuan, la véritable école ou « filiation » (正宗) littéraire était celle des œuvres en langue parlée. On sait que l'usage de la langue parlée commença à se répandre il y a une vingtaine d'années, notamment dans la presse, mais nul n'avait encore songé à l'utiliser à des fins purement littéraires. Cet article fut suivi, en février de la même année, d'une assez prétentieuse *Dissertation sur la révolution littéraire*, où M. Tch'en Tou-sieou s'évertuait à établir qu'à l'avénement de la langue parlée correspondrait celui de la démocratie, car la littérature cesserait d'être l'apanage d'une aristocratie intellectuelle restreinte ; puis, peu après, de lettres et d'articles par lesquels plusieurs professeurs de l'Université de Pékin (notamment M. Ts'ien Hiuan-t'ong 錢玄同, spécialiste de linguistique ... et d'espéranto) se ralliaient, entièrement ou avec certaines réserves, au mouvement naissant. Dans une *Dissertation sur la littérature considérée du point de vue historique* (novembre 1917), M. Hou montra que la littérature chinoise n'a jamais cessé d'évoluer, qu'elle est donc fort susceptible de renouvellement, et que la campagne en faveur de la langue parlée, loin d'avoir pour but, comme le prétendaient ses adversaires, la rupture de toute tradition et l'abolition du passé littéraire de la Chine, se justifiait au contraire comme l'aboutissement d'une période de gestation longue d'une dizaine de siècles. Il revint sur cette dernière thèse (discutable sans doute, mais de bonne polémique), en avril 1918, dans un article intitulé *Une révolution littéraire constructive*, où il formulait quatre nouveaux « articles », non plus négatifs mais positifs, et abordait l'examen des moyens pratiques propres à réaliser ses projets. Cet examen fut approfondi dans une série de lettres, puis dans un article du *Sin ts'ing nien* (octobre 1920, écrit en mars 1920) sur *L'enseignement des textes nationaux dans les écoles moyennes* (2), et enfin dans une préface, de mai 1920, au *T'ong hio lou* 同學錄, publication éditée à Pékin par les

(1) Cette revue fut fondée en septembre 1915 par M. Tch'en Tou-sieou, alors doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Pékin. Par la suite, cet idéologue a évolué vers une gauche de plus en plus extrême ; en 1921, il s'est installé ou plutôt réfugié à Canton, où sa revue continuait de paraître en 1922.

(2) L'instruction publique organisée au début de la République comporte, en dehors des écoles normales et spéciales, des écoles primaires du premier degré ou écoles populaires (初等小學校, 國民學校, de 7 à 10 ans), des écoles primaires supérieures (高等小學校, de 11 à 13 ans), des écoles moyennes (中學校, de 14 à 17 ans) et des universités (大學).

membres du « Bureau d'étude de la langue nationale » (國語講習所) (1). Pour M. Hou, la langue écrite (文言) est morte et c'est la langue parlée (白話) qui doit la remplacer dans tous les domaines sans exception. Cette langue doit être nationale (國語), c'est-à-dire uniforme dans toute la Chine ; on choisira naturellement le dialecte mandarin, parlé avec de légères différences dans la plus grande partie du pays, et qui a déjà fait ses preuves tant comme *lingua franca* des fonctionnaires et des marchands que comme instrument littéraire des romanciers et des auteurs de pièces de théâtre ; ce dialecte devra devenir la base de l'enseignement dans toutes les écoles. Certains critiques chinois firent observer qu'avant de songer à créer une littérature en langue parlée, il serait bon de définir exactement cette langue par rapport aux autres dialectes, d'en faire des dictionnaires, d'en codifier la grammaire, d'en compiler des méthodes et des anthologies. A cette objection, M. Hou répond qu'en Europe l'avénement de dialectes vivants au rang de langues littéraires nationales fut déterminé par des œuvres comme celles de Dante et de Boccace, de Chaucer, de Wycliff, de Luther (2), et non point provoqué ni imposé par les gouvernements : quelque paradoxale que puisse paraître cette idée, il importe donc avant tout de produire des œuvres littéraires, sans trop se préoccuper de théorie ni d'un purisme excessif. M. Hou compte plus sur la diffusion par le livre que sur l'enseignement scolaire, dont la réforme sera vraisemblablement très lente et rencontrera une forte opposition, même si elle reçoit l'appui du Ministère de Pékin, peu effectif dans les circonstances actuelles. Le principal obstacle est la difficulté de compiler des manuels de lecture et des anthologies, faute de matériaux. Certes il ne manque pas de textes en langue parlée, et M. Hou se fait un jeu (autre manœuvre habile) d'en signaler chez les poètes des T'ang, des Six Dynasties et même dans les « chansons » des Han ; les *ts'eu* 詞 des Song, les *k'iu* 曲 des Yuan en offrent de nombreux exemples ; en prose, on peut mentionner les « entretiens » des maîtres bouddhistes et confucianistes des Song et des Ming, le théâtre des Yuan, les recueils de lettres et de notes de divers écrivains célèbres, et surtout les grandes œuvres romanesques des Ming et des Ts'ing, les seules à vrai dire où les ressources de la langue parlée aient été exploitées à dessein et souvent avec art. Mais, par suite de l'évolution de la langue, tous ces textes même les derniers, n'offrent guère qu'un intérêt historique (3).

---

(1) Ce bureau, comprenant des délégués de toutes les provinces, fut fondé par le Ministère de l'Instruction publique en avril 1920.

(2) Ces deux derniers exemples nous suggèrent une remarque que nous n'avons vu faire à aucun auteur chinois : une des tâches les plus urgentes serait de publier en langue parlée des adaptations officiellement « autorisées » des principaux classiques, qui sont la Bible de la Chine (avec le texte original en regard, par exemple).

(3) Dans une intéressante *Dissertation générale sur la grammaire de la langue nationale*, M. Hou a tiré de curieuses données, sur l'histoire de la langue parlée, de la comparaison du *Chouei hou tchouan*, du *Hong leou mong* et du *Jou lin wai che* (*Wen ts'ouen*, III, p. 68 sq.). — *Une Anthologie de la langue parlée* 白話文範, publiée en 1921 par le Commercial Press, comprend des extraits de *yu lou* des Song, quelques chapitres de romans, des lettres familières de littérateurs des Ts'ing et des articles de Tchang Ping-lin, Hou Che, Ts'ien Hiuan-t'ong et Tch'en Tou-sieou. — Quelques textes des T'ang rédigés en langue parlée ont été découverts à Touen-houang

M. Hou a toutefois proposé le programme pédagogique suivant Dans les écoles populaires, on n'enseignerait que la langue parlée. Dans les écoles primaires supérieures, une ou deux heures par semaine seraient consacrées aux textes anciens, mais tous les manuels d'enseignement, même de la langue écrite, seraient rédigés en langue parlée. Il en serait de même dans les écoles moyennes, où les textes anciens seraient étudiés pendant trois heures, la langue parlée pendant une heure (analyse de textes, puis conférences et discussions), une cinquième heure étant consacrée à la grammaire de la langue parlée pendant la première année, et pendant les trois dernières années à la grammaire de la langue écrite (constamment comparée avec celle de la langue parlée) et à la composition en *kou wen*. Dans les universités, la littérature ancienne formerait l'objet d'une branche d'études spéciale, comme les humanités classiques en Europe. Une partie de ce programme a été adoptée officiellement. En janvier 1920, le Ministère de l'Instruction publique a arrêté qu'à partir de l'automne de cette année, dans les deux premières classes des écoles populaires, et en attendant que « l'identification des langages parlé et écrit » (言文一致) soit accomplie, « on commencerait par changer les *textes nationaux* en *textes de langue parlée* » ; de plus, les manuels de langue écrite utilisés dans les deux dernières classes seraient abandonnés en 1921 et 1922 ; en d'autres termes, dès 1922, on n'étudierait plus que la langue parlée dans les écoles populaires (1). En même temps, le Ministère communiquait à ses délégués provinciaux, avec ordre de la faire appliquer dans toutes les écoles, une *Méthode d'étude de la langue parlée*, rédigée par la « Commission du projet d'unification de la langue nationale » (2) et portant sur ces trois points : dans les leçons d'écriture, on enseignerait les caractères propres à la langue parlée (particules, etc.) ; professeurs et élèves organiseraient en commun des conférences, des discussions et des causeries ; des livres et des journaux en langue parlée seraient mis à la disposition des élèves.

Sans doute il ne faut pas s'illusionner sur l'efficacité de ces mesures officielles. Mais beaucoup de journaux et de revues sont maintenant rédigés en langue mandarine, tant dans le Sud que dans le Nord, et la publication d'innombrables métho-

---

ang (cf. Hou Che, préface du *Si yeou ki*, et Kano Naoki 狩野直喜, *Shina zokubun gakushi kenkyū no zairyō* 支那俗文學史研究の材料, dans *Geibun*, 1916, pp. 104-109 et 331-338).

(1) On trouvera le texte de cet arrêté dans un recueil de documents sur le mouvement littéraire moderne, publié en 1920 par la maison Sin wen houa 新文化 de Chang-hai, sous le titre de *Sin wen houa p'ing louen* 新文化評論, vol. II, p. 21.

(2) 國語統一籌備會. Sur cette commission, cf. *China Year-book 1921-2*, T'ien-tsin, 1921, p. 551-552, où il est aussi question du système de transcription phonétique inventé par la « Commission d'unification de la prononciation », de 1912 à 1915, sanctionné en 1918 par le Ministère de l'Instruction publique et enseigné depuis lors dans les écoles normales supérieures (texte de l'arrêté dans *Sin wen houa p'ing louen*, II, p. 15). M. Hou se prononce nettement contre la possibilité d'employer cette écriture actuellement, mais n'estime pas invraisemblable qu'elle puisse servir un jour ou l'autre (*Wen ts'ouen*, I, p. 139, 143). A notre sens, c'est là pure rêverie. Les « commissions » et les publicistes qui inondent la Chine de leurs élucubrations feraient mieux de renoncer à celle-ci.

des et recueils de textes montre que la réforme préconisée par M. Hou correspond bien à certaines nécessités actuelles (1).

Les volumes II et III du *Hou Che wen ts'ouen* contiennent des études philologiques et littéraires dont le but commun, dit l'auteur, est de mettre en lumière la méthode scientifique. Trois d'entre elles se rapportent à la langue ancienne. Dans la première, datée de 1911, M. Hou étudie les acceptions du mot *yen* 言 dans le *Che king*. Les autres sont consacrées aux pronoms personnels *jou* 汝 (ou 女) et *eul* 爾, *wou* 吾 et *wo* 我, dans le *Louen yu*, le chapitre *T'an kong* du *Li ki* (attribué à Tseu-yeou, disciple direct du Confucius), le *Tso tchouan*, Mencius et Tchouang-tseu, aucun de ces ouvrages n'étant du reste dépouillé intégralement. Elles ne sont pas datées, mais semblent indépendantes des recherches entreprises sur le même sujet par M. Karlgren (2), car si les conclusions de M. Hou sont exactement identiques à celles de M. Karlgren en ce qui concerne *wou* et *wo*, elles en diffèrent quand à *eul* et à *jou*. D'après M. Karlgren, la principale différence entre *jou* et *eul*, dans le *Louen yu* et dans Mencius, est que *jou* prédomine au nominatif et au génitif, *eul* au cas régime. M. Hou introduit une distinction de nombres : dans le *Louen yu* et le *T'an kong*, *jou* serait toujours singulier, *eul* serait tantôt pluriel et tantôt singulier, et dans ce dernier cas il s'agirait d'un emploi de politesse, analogue à celui du *vous* français ou du *you* anglais ; enfin, dans Mencius, *jou* et *eul* auraient pris tous deux une nuance familière ou méprisante, le pronom poli étant devenu *tseu* 子 (3). Le dépouillement du *Louen yu*, du *T'an kong* et de Mencius m'a fourni les données suivantes :

Jou.

Louen yu : Sg. partout. — Nom. 14 fois ; rég. 1 fois ; 1 cas douteux (4).
T'an kong : Sg. partout. — Nom. 1 ; rég. 2.
Mencius : Sg. partout. — Nom. 4 ; gén. 2 ; 1 cas douteux (5).

Eul.

Louen yu : Sg. 13 ; pl. 5. — Nom. 6 ; gén. 6 ; rég. 6 (6).
T'an kong : Sg. 21 ; pl. 1. — Nom. 13 ; gén. 9 ; rég. 1.
Mencius : Sg. 7 ; pl. 1. — Nom. 3 ; gén. 3 ; rég. 1 ; 1 cas douteux (5).

---

(1) M. J. J. L. Duyvendak a publié dans les *Acta orientalia* une étude sur la « renaissance littéraire » chinoise, à laquelle je n'ai pas eu accès (cf. *T'oung pao*, 1923, p. 212). Les articles de M Ph. de Vargas (*Some elements in China's Renaissance*, *New China Review*, avril-juin 1922) manquent de critique. Mon exposé offre sans doute des lacunes et des erreurs : il est difficile de se tenir au courant lorsqu'on n'habite pas la Chine ; la plupart des revues sont éphémères, ou, si elles durent, il est rare que le service en soit fait régulièrement aux abonnés résidant à l'étranger.

(2) *Le protochinois, langue flexionnelle*, *JA*, avril-juin 1920.

(3) M. Hou se réfère à un texte de Mencius (trad. Couvreur, *Quatre livres*, VII, II, 31, p. 645), et ajoute que *jou* ne figure nulle part ailleurs dans Mencius, ce qui est une grave erreur.

(4) Trad. Couvreur, *ib.*, p. 270.

(5) *Ib.*, p. 645.

(6) Ces totaux diffèrent de ceux de M. Karlgren parce que, contrairement à l'opinion

Cette statistique paraît favorable à la théorie de M. Hou ; mais d'une part on ne remarque pas que *jou* s'emploie régulièrement de supérieur à inférieur, ni *eul*, au singulier, d'inférieur à supérieur (1), et de l'autre le « paradigme » établi par M. Karlgren (2) rend très vraisemblable que la différence entre *jou* et *eul*, comme entre *wou* et *wo*, portait sur le cas seul et non sur le nombre (3).

Ces études sont suivies d'un commentaire à la section *Siao ts'iu* 小取 du *Mö tseu*, composé d'abord en Amérique, puis remanié en langue parlée en 1919, et devant former le dernier des quatre chapitres d'un *Nouveau commentaire de la Dialectique de Mö* 墨辯新詁 que prépare l'auteur. Les interprétations des commentateurs précédents y sont soigneusement discutées, puis M. Hou donne la sienne, qui éclaire souvent d'une façon remarquable ces pages difficiles restées jusqu'ici à peu près incomprises (4).

Dans un article sur *La méthode scientifique des savants de la dynastie des Ts'ing*, écrit de 1919 à 1921, l'auteur montre, avec nombreux exemples à l'appui, que les érudits de l'époque mandchoue inventèrent, dans le domaine de la philologie (études phonétiques et graphiques) et de la critique textuelle, une véritable méthode scientifique, comportant hypothèses et preuves, et dont ils paraissent avoir jusqu'à un certain point pris conscience. C'est ainsi que Wang Nien-souen 王念孫 formula en 64 articles les « causes » des erreurs dont la correction lui avait permis de rétablir le texte de plus de 900 passages du *Houai-nan tseu* (5).

Sous le titre de *Discussion sur les champs [affectant la forme du caractère] tsing* 井田辯 sont réunies plusieurs lettres échangées dans la revue *Kien chö* 建設, de 1919 à 1921, par M. Hou et MM. Miao Tchong-k'ai 瘳仲愷, Hou Han-min 胡漢民, Tchou Tche-sin 朱執信 et K'i Yong-wou 季蝺五, sur une question qui depuis quelques années préoccupe vivement les savants chinois et japonais (6). Dans un

---

de cet auteur et de Ma Kien-tchong dans son *Wen t'ong* 馬氏文通 (éd. Commercial Press, k. 2, p. 43 sq.) et conformément à celle de M. Hou (*Wen ts'ouen*, II, p. 18-19), je considère *eul* ou *jou* comme génitifs dans les propositions du type 爾所知, « ce que tu sais ». M. Hou en donne pour preuve le fait que dans ces propositions le pronom de la 3e personne est toujours le génitif *k'i* 其 et non le nominatif *pei* 彼 (其所知).

(1) Ainsi, dans le *Louen yu*, Confucius s'adressant à son disciple Jan Yeou emploie tantôt *jou* (*ib.*, p. 87, 127), tantôt *eul* (p. 149, 150), et dans le *T'an kong* (*Li ki*, trad. Couvreur, I, p. 221, 222) un seigneur dit *eul* à son chef de cuisine.

(2) *Loc. cit.*, p. 223.

(3) M. Hou tente aussi d'établir une distinction de nombre entre *wou* et *wo*, mais n'aboutit à aucune conclusion nette.

(4) La traduction de M. Forke (*Mê Ti. übersetzt...*, Berlin, 1922, p. 526-535) n'est guère intelligible et laisse même à désirer du point de vue de l'interprétation littérale.

(5) Wang Nien-souen, *Tou chou tsa tche* 讀書雜誌, IX, XXII, ff. 1-290. Aux k. 5-7 de son *Kou chou yi yi kiu li* 古書疑義舉例, Yu Yue 俞越 dégage aussi un certain nombre de règles générales de critique des textes.

(6) Voir en dernier lieu le travail documenté et approfondi de M. Hashimoto Masukichi 橋本增吉, *Shina kodai denchi kō* 支那古代田制考, dans le *Tōyō gaku hō* 東洋學報 de 1922, vol. XII, nos 1 et 2, où sont discutées en détail toutes les théories chinoises, japonaises et européennes, notamment celle de M. Hou. Le no 2, contenant la critique de cette dernière et les conclusions de l'auteur, manque malheureusement à la bibliothèque de l'École française.

texte très discuté et que je résume sous toutes réserves, Mencius déclare (trad. Couvreur, p. 413-419) que sous les Hia, les Yin et au début des Tcheou, les terres étaient partagées uniformément entre les cultivateurs. Sous les Hia, chaque famille aurait été redevable d'un « tribut » consistant en une quantité déterminée des produits de son champ (système *kong* 貢) ; sous les Yin et les Tcheou, les terres auraient été divisées en carrés comprenant chacun neuf carrés (champs *tsing*). Sous les Yin, huit familles auraient « aidé » à la culture du carré central, dont le produit serait revenu à l'Etat (système *tchou* 助) ; au début des Tcheou, l'impôt aurait été la dîme du produit total des neuf carrés cultivés « en commun» (système *tch'e* 徹). Consulté par le seigneur de T'eng, Mencius paraît lui-même préconiser le système des Yin, du moins pour les campagnes ; mais il semble se contredire : d'un texte du *Che king* : « Que la pluie arrose notre champ commun, puis ensuite notre champ particulier (1) », il conclut que « même sous les Tcheou le système *tchou* fut en vigueur ». Une telle inconséquence est peu faite pour inspirer confiance en ses dires sur les systèmes agraires de l'antiquité, et de fait il semble douteux qu'aucun autre document atteste à coup sûr l'existence de ces systèmes.

D'après M. Hou, tous les textes qui s'y rapportent sont postérieurs à celui de Mencius et en dérivent. Ce sont d'abord ceux du *Kou-leang tchouan* et du *Kong-yang tchouan* correspondant à des passages du *Tch'ouen ts'ieou* et du *Tso tchouan* (15e année du duc Siuan, trad. Couvreur, I, p. 659) qui n'ont eux-mêmes, selon M. Hou, aucun rapport avec les champs *tsing* (2). M. Hou admet que les *tchouan* de Kong-yang Kao et de Kou-leang Chou sont « d'authentiques traditions (正 傳) de la secte du *Tch'ouen ts'ieou* de l'école de Confucius », mais il convient, à son avis, de les utiliser avec critique : « En tout cas, il ne faut pas oublier qu'ils furent écrits sous leur forme définitive par des lettrés de talent du début des Han. Il est probable qu'aucune partie de l'un ni de l'autre n'est exempte d'un certain nombre d'interpolations ; c'est ce que doit reconnaître quiconque est quelque peu familier avec la critique des sources historiques. » En ce qui concerne l'organisation agraire, il seraient particulièrement obscurs et contradictoires, en raison même de l'obscurité du texte de Mencius.

---

(1) *Che king*, II, vi, 8, 3. Ailleurs dans le *Che king* il est question de « champs particuliers » (IV, ii, 2) ou du système *tch'e* (III, v, 3 ; vii, 6 ; viii, 6), mais aucun de ces passages, ni d'autres qu'on a voulu invoquer, ne paraît fournir de témoignage net en faveur de la théorie de Mencius

(2) Le *Tch'ouen ts'ieou* dit : « On commença à lever des impôts sur les arpents [de terre cultivée] » (初 稅 畝). Selon M. Hou, cette phrase signifie simplement qu'en 593 a. C. on institua dans l'Etat de Lou un impôt proprement foncier, distinct du *fou* 賦 qui était une taxe sur le *produit* du sol (ou un tribut, *kong* 貢) en temps de paix, et une redevance en troupes, chars, etc. en cas de guerre Le *Tso tchouan* dit : « On commença... C'était contraire aux Rites, [d'après lesquels] le grain livré [à l'Etat doit provenir] uniquement d'une contribution prêtée [par le peuple sous forme de travail et] destinée à faire prospérer la richesse publique (穀 出 不 過 籍 以 豐 財 也). » Mencius (trad. Couvreur, p. 413) donne *tsie* 籍 pour un synonyme de *tchou* 助, terme par lequel il désigne la culture commune d'un champ. Il n'en résulte nullement, pense M. Hou, que *tsie* implique dans le *Tso tchouan* l'idée de travail commun. Il est d'autre part remarquable que Mencius, fervent lecteur du *Tch'ouen ts'ieou*, n'en invoque pas ce passage.

D'autre part, le texte du *Kong-yang tchouan* se retrouve à quelques mots près dans le *Chang chou ta tchouan* 尙書大傳 des disciples de Fou Cheng 伏勝 (IIe siècle a. C.) (1), et une théorie analogue à celle du *Kou-leang tchouan* est donnée par Han Ying 韓嬰, à la même époque, dans son *Han che wai tchouan* 韓詩外傳 (2). Quant à la section *Wang tche* 王制 du *Li ki*, on sait qu'elle fut compilée par ordre de Wen ti des Han (179-156 a. C.); les passages relatifs au partage des terres (trad. Couvreur, I, p. 320-326, 265-266) en seraient une simple démarcation de Mencius. Sur le *Tcheou li*, M. Hou se prononce en ces termes (vol. II, p. 278) : « La dynastie des Han est une époque où l'on fabriqua des livres apocryphes, où l'on chercha à « réformer les institutions en invoquant l'antiquité (3) ». Tout d'abord je ne voyais dans cet ouvrage qu'une grande utopie (大烏託邦) de la fin des Royaumes Combattants. Maintenant, à y regarder de plus près, je le crois certainement postérieur à Mencius et au *Wang tche* : il en est un développement. Mencius ni les auteurs du *Wang tche* ne le connaissaient, mais les auteurs du *Tcheou li* avaient mûrement étudié le *Chang chou ta tchouan*, Mencius, le *Wang tche* et autres textes. L'institution des champs *tsing* y est exposée d'une façon très détaillée, élaborée et méthodique ; c'est sûrement là une hardie fiction d'écrivains postérieurs à l'unification de la Chine. » M. Hou pense en effet que jusqu'à Ts'in Che-houang-ti le lien fédératif unissant les Etats féodaux fut, de tout temps, essentiellement nominal et religieux ; en réalité, leur indépendance était très grande, et la société chinoise n'était nullement soumise à cette administration rigoureusement uniforme que prétend décrire le *Tcheou li*. Loin d'être partagées entre tous les habitants de l'Empire comme les « tranches d'un fromage de haricots », les terres appartenaient aux seigneurs, aux nobles et aux dignitaires : le *Tso tchouan* atteste à maintes reprises qu'ils en faisaient trafic. On ne saurait donc, avec certains savants extrême-orientaux, se représenter le monde des Tcheou comme une société primitive, où la propriété et la culture des terres étaient communes, le capital n'existant pas encore : cette société, au contraire, était déjà fort évoluée et les classes y étaient bien différenciées, selon une hiérarchie d'ordre économique autant que politique.

Le *kong t'ien* 公田 dont parle Mencius dans son plan de réforme agraire ne doit donc pas s'entendre, dit M. Hou, d'un champ *commun*, mais d'un champ *public*, c'est-à-dire appartenant à l'Etat, au seigneur ; les *champs particuliers* (*sseu t'ien* 私田) appartenaient aux nobles et aux dignitaires : leur revenu n'était autre que le produit de ces champs, dont les cultivateurs n'étaient que les tenanciers et non les propriétaires « Or, » dit Mencius après avoir rappelé les systèmes anciens (p. 415), « les revenus héréditaires existent dans l'Etat de T'eng », et plus loin : « Tous les dignitaires, des ministres d'Etat jusqu'aux derniers, doivent avoir un champ sacré (*kouei t'ien* 圭田 ; p. 417) (4). » Son but était d'assurer une répartition égale et

(1) Ed. *Ya-yu t'ang ts'ong chou*, k. 1, 14r°. Sur le *Chang chou ta tchouan*, cf. Pelliot, dans *Mém. conc. l'Asie or.*, II, p. 146, n. 2.

(2) Ed. *Han Wei ts'ong chou*, k. 4, 6v°-7r°. Sur le *Han che wai tchouan*, cf. Legge, *Chinese Classics*, IV, Proleg., p. 10.

(3) 託古改制, inventer des précédents pour justifier des innovations.

(4) Cf. aussi p. 538-540, où les revenus des différents nobles et dignitaires sont établis par rapport au produit des champs des cultivateurs.

constante des terres affermées ; c'est seulement sous les Han que, pour réagir contre l'accaparement des terres par les nobles et par la classe nouvelle des négociants enrichis, on s'avisa de chercher dans Mencius des arguments en faveur de la répartition du sol entre des groupes égaux de cultivateurs. C'est ainsi que sous Wou ti, vers la fin du IIe siècle avant J.-C. (1), Tong Tchong-chou 董仲舒, proposant de « limiter les champs [possédés] nominalement par les gens du peuple (限民名田), afin d'assurer le nécessaire à ceux qui en manquaient » (2), invoquait les arguments suivants (3) : « Dans l'antiquité, le peuple n'était imposé que d'une dîme... A partir des Ts'in, il n'en fut plus ainsi. Appliquant les lois de Chang Yang 商鞅, ils transformèrent les institutions impériales et supprimèrent les champs *tsing* (4) : les gens du peuple purent vendre et acheter [des terres] ; les champs des riches s'alignèrent contigus par mille et par cents ; les pauvres n'eurent plus même le terrain suffisant pour planter une aiguille... A leur avènement, les Han conservèrent ce système et ne le réformèrent point. Il est difficile de remettre subitement en vigueur l'ancienne loi des champs *tsing*, mais il convient de se rapprocher un peu de l'antiquité... » Par suite de la mort de Tong Tchong-chou, ce projet ne fut pas réalisé. En l'an 5 avant J.-C., Che Tan 師丹, conseillant à son tour à l'empereur Ngai de limiter le nombre d'arpents et d'esclaves à la possession desquels auraient droit les accapareurs, allégua de nouveau que « les saints rois de l'antiquité avaient tous institué des champs *tsing* ». Sa motion fut agréée et sanctionnée par un décret, mais l'opposition fut si forte que ce décret resta inopérant (5). Une tentative analogue fut faite quinze ans plus tard (9 p. C.) par l'usurpateur Wang Mang, soutenu par Lieou Hin et autres ; désireux de marquer son arrivée au pouvoir par des réformes sensationnelles, il promulgua le décret suivant : « Précédemment... j'ai ordonné une première fois que les champs de tout l'empire fussent appelés *tsing*... Maintenant les champs de tout l'empire recevront le nouveau nom de *champs royaux* (王田) et les esclaves celui de *subordonnés privés* (私屬). On ne pourra vendre ni acheter les uns ni les autres... Ceux qui oseront réfuter la sainte institution des champs *tsing* et tromper la foule au mépris de la loi seront bannis aux quatre frontières pour y monter la garde contre les démons malins. » Cette mesure provoqua derechef un tel désarroi économique qu'au bout de trois ans Wang Mang fut obligé d'autoriser le trafic des terres et des esclaves (6). Il y fut décidé par une « remontrance » du *tchong-lang* 中郎 K'iu Po 區博, dont les considérants sont dignes de remarque : « Bien que le système des champs *tsing*, disait ce fonctionnaire, fût une loi des saints rois, il est abandonné depuis longtemps. La Voie des Tcheou est tombée en décadence et le peuple ne la suit plus. Les Ts'in surent qu'il y a grand profit à se conformer aux volontés du peuple ; c'est pourquoi ils supprimèrent les « champs *tsing* à huttes » (7)... Maintenant, pour réablir, contre les

(1) En l'an 122, précise le *Wen hien t'ong k'ao*, k. 1, 23 v°, dont j'ignore la source.
(2) *Ts'ien Han chou*, k. 24 上, 7 r°.
(3) *Ib.*, 6 v°.
(4) En 348 a. C. ; cf. *Che ki*, trad. Chavannes, II, p. 66, où il est dit simplement que les Ts'in « établirent pour la première fois des taxes » (初爲賦).
(5) *Ts'ien Han chou*, k. 11, 1v°-2r°, et k. 24 上, 8 r°.
(6) *Ib.*, k. 24 上, 8v°, et k. 99 中, 4v°-5r°.
(7) 廬井. Cf. *Tso tchouan*, trad. Couvreur, II, p. 560.

volontés du peuple, cette ancienne institution *dont nous séparent mille années*, fût-on Yao ou Chouen ressuscité, il ne faudrait pas moins d'un siècle. L'empire vient d'être pacifié et la soumission du peuple est récente : c'est vraiment là une entreprise impraticable (1). » Toutefois ces essais répétés attirèrent l'attention des lettrés sur la théorie des champs *tsing*, et c'est dans des textes postérieurs à l'époque de Wang Mang, comme le *Che ho tche* 食貨志 du *Ts'ien Han chou* (vers 100 p. C.) ou le *Kong-yang kiai kou* 公羊解詁 de Ho Hieou 何休 (129-182), qu'elle reçut, selon M. Hou, sa forme complète et définitive (2).

M. Hou confesse avoir écrit « en trois jours » la lettre de janvier 1920 résumée ci-dessus, où il tente de réfuter « des maisonnées de livres », et nous promet une étude plus approfondie sur cette question d'une grande portée. Nous espérons l'y voir développer notamment ses vues sur le *Tcheou li* : il paraît un peu hâtif de conclure des passages relatifs à l'organisation agraire, dont il est fort possible et même vraisemblable qu'ils soient des interpolations de Lieou Hin (3), au caractère apocryphe de ce rituel tout entier. M. Hou se déclare sans parti pris en ce qui concerne les « textes anciens » et « modernes » des classiques (4) : sa critique fait bon marché des fâcheuses généralisations de K'ang Yeou-wei, pour qui tous les « textes modernes » étaient des faux de Lieou Hin. Encore voudrions-nous être assurés que son opinion sur le

---

(1) *Ib.*, k. 99 中, 10r°.

(2) Comparer les conclusions de Hirth, *Ancient History of China*, p. 296 : « One of the pet theories of Mencius was the division of fields among the population... He recommended the *tsing* system... This was, of course, a utopianism but little better than Hü Hing's agricultural eccentricities ; and it is difficult to imagine how in the long run it could work successfully in practice. Still the *tsing* system has again and again in the course of history been considered as having been favored by such a deep thinker as Mencius and, with its claim of certain lands for government use, may have actually influenced the laying out of city plans and field marks. » — Dans *The Land-tax in China*, New-York, 1918, p. 23-30, M. Han Liang Kuang admet au contraire que le système des champs *tsing* remonte au moins aux Yin. Pour une discussion de ce système, il renvoie aux pp. 497-573 du vol. II des *Economic Principles of Confucius and his School* (Londres, 1911), thèse de doctorat présentée en Amérique par M. Tch'en Houan-tchang 陳煥章, devenu depuis lors président de la Société confucianiste de Chine ; je n'y ai pas accès.

(3) On sait que sous les Song, aux XIe et XIIe siècles, Sseu-ma Kouang 司馬光, Hou Ngan-kouo 胡安國 et son fils Hou Hong 胡宏, accusèrent le *Tcheou li* d'être un faux de Lieou Hin. Les lettrés de cette époque discutèrent notamment sur les fragments relatifs aux champs *tsing*. En l'ère *chao-hing* (1131-1162), Hia Hieou 夏休 présenta au trône un ouvrage intitulé *Tsing t'ien p'ou* 井田譜 (cf. les prolégomènes de l'édition de K'ien-long du *Tcheou li*, k. 首, 10r°). Un des « trois doutes » élevés sur l'authenticité du *Tcheou li* par Sou Tchö 蘇轍 portait sur les champs *tsing* (*ib.*, 17r°). Les éditeurs de K'ien-long eux-mêmes paraissent avoir admis comme authentiques les témoignages du *Tcheou li* sur ce sujet (*ib.*, 27 r°).

(4) « Quant à la querelle des *textes modernes* et *anciens*, je n'ai jamais eu de préférence pour une école particulière. Je crois qu'il y a sans doute beaucoup d'éléments douteux dans les *textes anciens*, et beaucoup aussi dans les *textes modernes*. » (*Wen ts'ouen*, II, p. 272.)

Tcheou li n'est pas influencée par la véritable phobie que semble lui inspirer le « fonctionnarisme » des lettrés de l'époque des Han.

Le dernier volume du *Hou che wen ts'ouen* contient des articles sur divers points de littérature, de philosophie et de morale, des biographies de quelques amis de l'auteur et de sa mère, une nouvelle et une comédie assez insignifiantes. Le fragment autobiographique intitulé *Ma réforme en matière de rites funéraires* est un curieux document sur l'attitude des Jeunes Chinois à l'égard du ritualisme [1].

P. Demiéville.

Tibet

Baron A. de Staël-Holstein. — *Remarks on an eighteenth century Lamaist document.* — Extrait du *Kuo-hsio-chi-k'an* 國學集刊. Pékin, 1923.

Le savant professeur de l'Université de Pékin publie et traduit le texte tibétain d'un curieux « édit », daté du 22 janvier 1770, par lequel le second Saint Lcaṅ-skya (Lcaṅ-skya Khutuktu), Rol-pa'i-rdo-rje, bien connu sous son nom sanscrit Lalitavajra comme un des principaux auteurs de la version mongole du Tanjur et du *Vocabulaire triglotte* édité par Schiefner, comme l'auteur du *Panthéon* partiellement édité par Pander, et comme le dignitaire le plus influent de l'Eglise lamaïque en Chine à l'époque de K'ien-long, recommande aux bons soins des dieux, des démons et des hommes un ermite habitant dans les environs de Jehol. Il réunit à ce propos d'intéressants renseignements, obtenus d'un lama tibétain, sur le Saint de Lcaṅ-skya actuel, sixième du titre, ses prédécesseurs et les autres « Buddhas vivants » (活佛, correspondant chinois vulgaire du mongol Khutuktu) dont la résidence est prévue à Pékin. Je me permets de compléter ces renseignements à l'aide de quelques ouvrages que M. de S. exprime le regret de n'avoir pu consulter.

D'après son informateur, le nombre des Buddhas vivants de Pékin est de sept en principe; actuellement, un seul occupe son poste.

En 1825, Timkovski n'en mentionne que trois (*Voyage à Pékin*, éd. Klaproth, Paris, 1827, II, p. 47); en 1900, d'après Grünwedel (*Mythologie des Buddhismus*, p. 92), il ne s'en trouvait qu'un à Pékin, sur quatorze devant officiellement y résider. C'est en effet ce dernier chiffre qu'indique le *Cheng wou ki* 聖武記 de Wei Yuan 魏源 (éd. Canton, 1881, k. 5, 23r°). Le *Ta Ts'ing houei tien* 大清會典 (recension de 1818, k. 52, 25r°-v°; rec. de 1899, rééd. Commercial Press, 1911, k. 67, 2r°) et le *Ta Ts'ing houei tien che li* 事例 (rec. de 1818, k. 737, 2r°-v°; rec. de 1886, rééd. *ib.*, 1908, k. 974, 1r°) donnent la liste des « Khutuktu résidant à la capitale, tous apparus en réincarnation (Khubilgan 呼畢勒罕) et inscrits aux registres du Li-fan yuan 理藩院 », telle que la fixa K'ien-long en 1786. Elle comprend

(1) Ce morceau a été résumé par E. T. C. Werner dans le *New China Review* de juin 1920 et par le P. Wieger dans *Le flot montant*, Hien hien, 1921, p. 349 sq.

treize titres, dont trois paraissent pouvoir être rapprochés de ceux de la liste de M. de S. : 1° 章嘉 = 1° Lcañ-skya ; 9° 阿嘉 = 2° Sku-'bum-a-gya (?) ; 5° 洞科爾 = 4° Stoṅ-skor (?).

Le même informateur a fourni à l'auteur des précisions sur le mode d'élection des Saints de Lcañ-skya : les noms des successeurs possibles sont soumis, par une commission d'enquête, au Dalai-Lama, qui en choisit trois et les envoie à Pékin, sur des tablettes d'or ; le nom du futur Saint est alors tiré au sort, dans une urne d'or, par l'Empereur ou par l'un des Buddhas vivants de la capitale. Il est curieux de rapprocher ce procédé de ceux que stipule un édit de K'ien-long, traduit en partie par Rockhill (*T'oung pao*, 1910, p. 57 ; cf. aussi Kœppen, *Die Religion des Buddha*, Berlin, 1859, II, p. 249-250, d'après les missionnaires), aux termes duquel, pour le Dalai Lama, le Pan-c'en Erdeni et les grands Khutuktu, le tirage au sort est effectué à Lhassa par le Dalai Lama, en présence de l'Amban chinois ; pour les dignitaires de Mongolie dont le siège est trop éloigné du Tibet, les noms sont présentés par les chefs de tribus au Li-fan yuan, sans passer par l'intermédiaire de Lhassa, et le tirage au sort est accompli à Pékin par les plus hauts prélats lamaïstes de la capitale et les ministres du Li-fan yuan, réunis au Yong-ho kong 雍和宮 (1). Le mode d'élection des Lcañ-skya Khutuktu aurait été ainsi une sorte de compromis entre ceux des hauts dignitaires tibétains d'une part, mongols de l'autre. Enfin, il ne paraît guère vraisemblable que l'empereur ait jamais participé personnellement au tirage au sort ; sans doute était-il plutôt représenté à cette cérémonie par les ministres du Li-fan yuan, comme dans le cas des dignitaires mongols.

Il n'est pas tout à fait exact que K'ang-hi, comme le dit l'auteur à la p. 1, ait invité à sa cour le cinquième Dalai Lama, et que celui-ci se soit fait alors représenter à Pékin par le premier Lcañ-skya Khutuktu. Le cinquième Dalai Lama se rendit effectivement à Pékin, mais sous le règne de Chouen-tche, en 1652 (Huth, *Geschichte des Buddhismus in der Mongolei*, Strasbourg, 1892, p. 267 ; Rockhill, *loc. cit.*, p. 14 sq.). Sous K'ang-hi, les relations entre la Chine et le Tibet furent très tendues, et il ne semble pas que cet empereur ait songé à inviter le Dalai Lama. D'après la chronique de 'Jigs-med-nam-mk'a traduite par Huth (*ib.*, p. 272-280), le premier Saint de Lcañ-skya (1641-1713) accompagna à Pékin, en 1686, un dignitaire tibétain mandé par K'ang-hi pour faire progresser la Loi en Chine. K'ang-hi le retint alors à son service ; il passa les hivers à Pékin et les étés dans un monastère du Dolon-nor.

(1) Cf. édit de 1793, dans *Tong houa lou* 東華錄, section 117 de K'ien-long, 11v°, d'après lequel ces prélats seraient « le Dalai Lama Dzassak préposé au Sceau, 掌印扎薩克達賴喇嘛, les Khutuktu et autres » ; mais « Dalai Lama » est une faute : la rec. de 1818 du *Ta Ts'ing houei tien*, k. 52, 26v°, donne « Ta-Lama Dzassak, préposé au Sceau » 掌印扎薩克大喇嘛 ; la rec. de 1899, k. 67, 2v°, et les deux recensions du *Che li*, k. 738, 12r° et k. 975, 3v°, écrivent 達喇嘛. Selon le *Cheng wou ki*, k. 5, 22°, et Kœppen, *loc. cit.*, le tirage était fait par les ministres du Li-fan yuan et le Lcañ-skya Khutuktu. Sur les titres de « Ta-Lama Dzassak préposé au Sceau » et de Ta-Lama, cf. les mêmes chapitres du *Ta Ts'ing houei tien*. Pour des cas d'application de cet édit, voir les décrets et rapports de 1793 et années suivantes cités au k. 5 du *Wei Tsang t'ong che* 衛藏通志).

Les titres chinois cités par M. de S. (p. 10) lui furent donnés en 1705. Cette mission de 1686 n'est pas mentionnée, à ma connaissance, dans les sources chinoises. Je n'ai trouvé dans le *Cheng wou ki*, sur le premier Lcañ-skya Khutuktu, que le passage suivant (k. 5, 22r°) : « A l'époque de K'ang-hi, il vint du Tibet à la cour ; c'était un grand disciple du cinquième Dalai. Cheng-tsou [K'ang-hi] le traita avec respect et lui ordonna d'aller prendre la direction du Houei-tsong sseu 彙宗寺, au lac Dolon 多倫泊, en Mongolie. »

P. Demiéville.

CHRONIQUE

INDOCHINE FRANÇAISE

Ecole française d'Extrême-Orient. — M. L. FINOT, Directeur de l'Ecole, s'est rendu, en octobre 1922, avec M. Parmentier, à Saigon, pour y recevoir M. Sylvain Lévi, professeur au Collège de France, qui y arriva le 18 octobre. Ensemble ils séjournèrent à Angkor (23-29 octobre), inspectèrent l'Ecole de Pāli de Phnoṃ Péñ (1er-3 novembre) et repartirent pour le Tonkin par voie de terre, en visitant sur leur route Phanrang et le temple de Pō Klauṅ Garai, Nhatrang avec le sanctuaire de Pō Nagar et l'emplacement de la fameuse inscription de Võ-cạnh, Tourane, Faifo, les ruines de Đồng-dương, enfin Huê, où, fut inaugurée en leur présence la nouvelle Ecole des Hautes-Etudes annamites due à l'initiative de M. le Résident supérieur Pasquier et dirigée par M. Dufresne, ancien membre de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Le mauvais état des routes, rendues impraticables par les inondations, ne leur permit d'avoir accès ni aux monuments čams du Bình-định, ni aux ruines de Mĩ-sơn. Ils arrivèrent le 26 novembre à Hanoi, où M. Lévi fut, le 9 décembre, l'hôte de la Société de géographie présidée par M. Finot et fit aux membres de la Société une intéressante causerie sur le Népal. De janvier à octobre 1923, le Directeur est resté à Hanoi pour se consacrer aux travaux et aux publications de l'Ecole. Il a donné de nouveau des leçons de sanskrit à deux bonzes cambodgiens envoyés à l'Ecole pour compléter leur instruction commencée l'année précédente. Il est parti le 11 novembre pour une mission au Siam, autorisée par arrêté du 2 novembre 1923. En passant à Phnoṃ Péñ, il a réglé avec l'administration du Protectorat diverses questions touchant l'enseignement et les futures publications de l'Ecole de Pāli. Arrivé à Bangkok le 5 décembre, il s'est attaché à étudier les bibliothèques, musées et collections de la capitale. Reçu par la Siam Society dans une séance spéciale tenue à la Bibliothèque Nationale, M. Finot a eu l'occasion de rappeler les liens déjà anciens et de plus en plus étroits qui unissaient l'Ecole Française aux savants et aux institutions scientifiques du Siam. Hors de Bangkok, il a visité les monuments de Phra Pathom, d'Ayuthya et de Lopburi. Un voyage dans le Nord avec M. Pila, ministre de France, et M. Cœdès, conservateur de la Bibliothèque Nationale, lui a permis d'étudier les sites historiques de Xiengmai, Lampoun, Lampang, Savankalok et Phitsanulok Il est rentré le 29 décembre à Bangkok, d'où il est reparti le 4 janvier pour l'Indochine

— M. Henri PARMENTIER, Chef du Service archéologique, a fait deux tournées dans le Nord-Annam en juillet 1922 et janvier 1923 pour examiner les fouilles exécutées par le P. Max de Pirey au Quảng-trị et par le P. Henri de Pirey au Quảng-bình. Il a

accompagné, en octobre et novembre, avec le Directeur, M. Sylvain Lévi dans sa visite archéologique du Cambodge et de l'Annam, et s'est rendu avec lui à Yunnan-fou. Il a profité de cette occasion pour faire approuver par le Gouvernement du Yunnan un plan de conservation du monument bouddhique connu sous le nom de Fan-tseu t'a. Descendu en mars à Saigon, où il a séjourné une quinzaine de jours pour diverses études, M. Parmentier est remonté au Tonkin par voie de terre, en s'arrêtant à Biên-hoà, Phanrang et Nhatrang, pour reconnaître quelques vestiges ou inscriptions nouvellement signalés ; à Dalat pour surveiller l'installation du chalet de l'Ecole ; à Tourane pour inspecter le Musée et exécuter une fouille rapide dans un tertre čam signalé à Nam-ô ; à Sa-huỳnh, pour recueillir les débris trouvés dans les jarres exhumées à cet endroit ; à Quảng-ngãi, pour visiter quelques vestiges čams. Il a séjourné du 3 mai au 14 juin à Thanh-hoá et à Bái-thượng où, en collaboration avec M. Goloubew, il a dégagé les restes des tombeaux des Lê à Lam-sơn. En décembre, il s'est rendu à Aṅkor pour y inspecter les travaux en cours et faire une nouvelle étude du Bayon destinée à paraître avec les dessins du même monument laissés par J. Commaille.

Durant ses séjours à Hanoi, M. Parmentier a collaboré au *Bulletin* et donné ses soins au développement et au classement des collections du Musée, dont il a également préparé la reconstruction.

— M. L. Aurousseau, membre permanent, professeur de chinois, secrétaire-bibliothécaire, a secondé le Directeur dans l'administration de l'Ecole. Un arrêté, en date du 2 novembre 1923, l'a chargé de remplir par intérim les fonctions de Directeur pendant l'absence de M. Finot. Au cours du mois de juillet, il s'est rendu en Annam et en Cochinchine pour régler diverses questions administratives.

Sous sa direction, la préparation du catalogue du fonds chinois de la bibliothèque a été achevée et l'impression va en être commencée. Il a terminé l'enquête ouverte depuis un an sur l'état actuel du bouddhisme annamite dans les pagodes de Hanoi et dans les principales pagodes du Tonkin. Il a dirigé, avec la collaboration de M. Bernanose, une première enquête sommaire sur les monuments historiques tonkinois, classés ou dignes de l'être ; cette enquête est achevée en ce qui concerne la province de Bắc-ninh et se poursuivra normalement pour les autres provinces. Sous sa surveillance ont été contrôlés et complétés les renseignements administratifs, envoyés par les Chefs d'administration locale, sur lesquels doit être établie la partie descriptive du *Dictionnaire de géographie historique et descriptive de l'Indochine annamite* dont l'Ecole projette la publication.

M. Aurousseau a d'autre part continué ses travaux personnels. Il a donné au présent tome (XXIII) du *Bulletin* une étude détaillée sur *La Première Conquête chinoise des pays annamites*, dont les conclusions tendent à établir qu'entre 221 et 214 avant notre ère, la Chine a effectué la conquête des pays annamites jusqu'au cap Varella. A cette étude M. Aurousseau a joint une *Note sur les origines du peuple annamite*, dans laquelle il a montré que les Annamites descendent directement des indigènes du royaume préchinois de Yue, dont le centre politique occupait, encore au début du IVe siècle avant J.-C., la partie septentrionale de la province chinoise actuelle du Tchö-kiang. M. Aurousseau a de plus rédigé pour le *Bulletin* quelques comptes rendus d'ouvrages relatifs à l'Indochine, à la Chine, à l'Asie centrale et septentrionale et au Japon.

Enfin il a collaboré à l'œuvre de création de l'Ecole supérieure des Lettres en ouvrant à l'Université une série de conférences sur *les Annamites et leur histoire.*

— M. Henri MARCHAL, membre permanent, inspecteur du Service archéologique, chargé des fonctions de conservateur d'Aṅkor, a continué le dégagement de Nāk Pān, du Prāsāt Krol Kô et du Baphuon. Il a entrepris celui du Phnoṃ Bàkhèn, du Prâsàt Čruṅ Nord-Est et du mur qui prolonge au N. la terrasse du Roi Lépreux. Il a reconnu que le massif de blocs entassés autour du sanctuaire supérieur du Bàkhèn était la base d'un énorme buddha inachevé. La réfection de la chaussée des Géants qui aboutit de l'extérieur à la Porte de la Victoire d'Aṅkor Thoṃ a été poursuivie et les abords du Bayon ont été déblayés. Quelques nouvelles terrasses bouddhiques ont été relevées. Au cours de ces travaux, M. Marchal a trouvé 4 inscriptions nouvelles : au Mébòn, à Tatru, au Prâsàt Čruṅ Nord-Est et au Bàkhèn. Une excursion au Phnoṃ Kulen en avril 1923 lui a permis de recueillir d'utiles observations sur l'archéologie de cette région encore mal explorée.

— M. Charles BATTEUR, membre permanent, inspecteur du Service archéologique, a achevé les travaux de restauration du Vat Sisakhet à Vieng-Chan. Il a obtenu un congé administratif de 6 mois par arrêté du 7 juillet 1923, et est parti en congé pour la France le 17 août 1923.

— M. Paul DEMIÉVILLE, membre temporaire, a terminé son étude sur les versions chinoises du *Milindapañha*, qui paraîtra dans le prochain fascicule du *Bulletin*. Il a rédigé un article sur les textes chinois relatifs à l'architecture, des notes d'archéologie chinoise, la description de quelques fêtes religieuses du Tonkin et des comptes rendus de divers ouvrages chinois récents. Il a surveillé l'édition du *Ngan-nan tche yuan* et poursuivi ses recherches sur les poèmes de K'iu Yuan.

— M. Victor GOLOUBEW, membre temporaire, s'est acquitté de la mission qui lui avait été confiée en France par arrêté du 9 novembre 1921 pour organiser la section de l'Ecole française à l'Exposition de Marseille et faire une série de conférences sur les arts indochinois; nous publions plus loin son rapport. Rentré à Hanoi le 14 mars 1923, M. Goloubew a été envoyé en mai 1923 au Thanh-hoá, où il a secondé le Chef du Service archéologique dans ses travaux à Lam-sơn et pris de nombreux clichés documentaires qui forment actuellement un excellent dossier archéologique du Thanh-hoá. Il a en outre fait dans cette province des recherches fructueuses qui ont enrichi le Musée d'une série d'objets anciens, notamment de poteries. Il a collaboré à la fouille conduite à l'un des tombeaux de Nghi-vệ, dans la province de Bắc-ninh, par M. Parmentier. Les collections photographiques de l'Ecole ont été l'objet, sous sa direction, d'un travail de révision et de classement qui en rendra l'utilisation plus facile. M. Goloubew a quitté Hanoi avec le Directeur le 11 novembre et s'est rendu au Cambodge où il a commencé un grand travail de documentation photographique sur Aṅkor Vat, destiné à former une monographie artistique de ce célèbre monument.

Le terme de séjour de M. Goloubew a été prorogé d'un an, à compter du 9 décembre 1923, par arrêté du 24 janvier 1924.

— Mlle Suzanne KARPELÈS, membre temporaire, est arrivée à Hanoi le 1er janvier 1923. Elle a profité de son séjour à l'Ecole pour établir une copie de la *Kaṅkhāvitaraṇī*, en vue d'une édition pour la Pāli Text Society. Elle a pris pour base l'édition

singhalaise publiée par Siri Nanisara thera (Colombo, 1905-1912), en la collationnant avec une copie d'un manuscrit conservé à l'Ecole de Pāli de Phnoṃ Peñ.

En mai 1923, Mlle Karpelès a été chargée d'une mission d'études au Siam et est rentrée à Hanoi le 21 février 1924.

Elle a séjourné six mois à Bangkok ; puis à deux reprises différentes, elle a quitté la capitale : une première fois, pour monter dans le Nord en s'arrêtant à Xieng-mai, Lampun, Lampang, Savankhalok, Sukhothay, Phitsanulok, Lopburi, Ayuthya ; et une seconde fois, pour aller dans le Sud, où elle a visité Ratburi, Phechaburi, Xaya et Nakhon Si Thammarat. Grâce aux lettres de recommandation du Ministère de l'Intérieur et de S. A. le prince Damrong, Mlle Karpelès a trouvé auprès de toutes les autorités locales la plus grande obligeance ; elles lui facilitèrent la visite des monuments et des anciennes capitales en ruines et l'aidèrent à faire quelques fouilles.

A Bangkok, elle a tout d'abord tenu à se perfectionner dans la pratique de la langue siamoise. Puis, avec l'aide d'un professeur, elle a entrepris la lecture du Rāmāyaṇa siamois, version de Rāma II (1809-1824) ; de quelques *both lakhon* (pièces de théâtre) du second règne, réunis en volume et publiés à l'occasion du soixantième anniversaire du prince Damrong ; enfin d'une étude sur la porcelaine chinoise, où le prince Damrong a rassemblé tous les documents relatifs à la porcelaine sino-siamoise, à sa fabrication et à sa décoration.

A la Bibliothèque Vajirañāṇa, elle a collationné une partie de sa copie de la *Kaṅkhāvitaraṇī* (première partie, Bhikkhupātimokkha) avec le manuscrit n° 15, gravé sous le règne de Rāma III (1824-1851). Grâce à la très grande bienveillance du prince Damrong et à l'aide précieuse de M. Cœdès, elle a obtenu toutes les facilités pour travailler à la Bibliothèque Vajirañāṇa, au Musée et au petit musée du Ministère de l'Intérieur, et prendre des notes sur les motifs décoratifs dans l'art siamois, sur la porcelaine sino-siamoise et les différents types de Buddha.

Elle a pu assister à diverses cérémonies : notamment à la prise d'habit dans les monastères appartenant aux sectes Mahanikay et Thammayut. Cette dernière secte a transformé en une cérémonie des plus austères la fête si pittoresque du *buēt nāk*, qui fait revivre toutes les péripéties du « Grand Départ ». En octobre, elle s'est rendue à Paklat pour voir l'aspersion de la statue du Buddha par la communauté môn ; à diverses reprises elle assista aux cérémonies religieuses qui ont lieu à l'occasion du 7e, 50e et 100e jour après le décès d'un membre de la famille royale et où officient également des bonzes appartenant à la communauté annamite (rite mahayaniste). En décembre 1923, elle se trouvait à Bangkok pour assister aux crémations royales. Enfin à Nakhon Si Thammarat, elle put voir une cérémonie brahmanique en l'honneur d'Umā.

Mlle Karpelès a fait pour la Bibliothèque et le Musée diverses acquisitions qui seront mentionnées plus loin.

Avant de rentrer à Hanoi, elle a passé un mois à Aṅkor, où elle a pris des notes en vue d'un travail sur les bas-reliefs du Bayon.

— Mlle Lulius Van Goor, attachée à l'Ecole du 11 septembre 1922 au 10 septembre 1923, a quitté l'Indochine pour les Indes néerlandaises et la Hollande à la date du 18 octobre 1923. Pendant son séjour à Hanoi, elle a rédigé pour le *Bulletin* quelques comptes-rendus d'ouvrages scientifiques hollandais et inventorié une importante collection de documents hollandais copiés sur les originaux des Archives de la Haye (cf. *infra*, *Bibliothèque*).

— Sur l'avis favorable du Directeur de l'Ecole, un arrêté du Gouverneur général de l'Indochine, en date du 18 septembre 1923, a détaché à notre Institution, et pour une période allant jusqu'au 1er décembre 1924, le chef d'escadron LEPAGE, de l'Artillerie coloniale, ancien membre de la mission d'Ollone, qui a entrepris de traduire et d'annoter le texte du *Ngan-nan tche-yuan*, ouvrage chinois consacré à l'histoire d'Annam et en cours d'édition dans notre *Collection de textes chinois sur l'Indochine*.

— M. Marcel BERNANOSE, qui a consacré aux *Arts décoratifs au Tonkin* un ouvrage dont il a été rendu compte dans notre *Bulletin* (XXII, 172-174), a été, depuis le 25 octobre 1923, temporairement associé aux travaux de l'Ecole. Il s'est attaché à réunir sur les anciens monuments tonkinois des renseignements détaillés qui permettront d'arrêter la liste définitive des monuments historiques annamites. Il a déjà visité les provinces de Bắc-ninh, de Sơn-tây et de Nam-định.

Bibliothèque. — Nous avons annoncé dans la chronique de l'année dernière (XXII, 333) l'entrée à la bibliothèque de documents hollandais copiés sur les originaux des Archives de la Haye. Nous avons reçu depuis, provenant de la même source, trois cartes du XVIIe siècle, comprenant : l'une le Cambodge et le Sud-Annam jusqu'à la latitude de Quảng-ngãi ; l'autre le Nord-Annam, la côte O. et N. du golfe du Tonkin et l'île de Hai-nan ; la troisième enfin le cours de la « rivière Toncquin » (Fleuve Rouge), depuis l'embouchure jusqu'à la loge hollandaise.

Cette collection de pièces a été l'objet d'un excellent inventaire exécuté par Mlle Lulius Van Goor, et qui en facilitera grandement l'usage.

— Mlle Suzanne Karpelès a acquis, au cours de sa mission à Bangkok, plusieurs manuscrits pâlis et siamois

Manuscrits pâlis : *Mahādibbamanta*, en 9 phuk, copie de 1836 A.D. ; — *Cakkavāḷadipanī* par Sirimaṅgala, de Xieng-mai, en 10 phuk (1520 A. D.) ; — *Lokadīpaka*, par Medhaṃkara, de Martaban (XIVe siècle), en 10 phuk, copie de 1836 A. D. ; — *Citraganthidīpanī*, commentaire du *Sārasaṃgaha*, par Saranaṃkara, de Pagan, en 11 phuk ; — *Dasavatthu*, en 10 phuk.

Manuscrits siamois : *Sånrâsơn Phrā Kêo* « Eloge du Buddha d'émeraude » ; — *Phrā Raxaphongsavadan*, Annales d'Ayuthia, vol. XV ; — *Sépha khŭn Xang khŭn Phĕn* (épisode détaché du roman de Khŭn Xang) ; — *Chindamani*, méthode de lecture et de versification ; — *Inao*, 35me fasc. ; — *Tămra sư thi dĭn lĕ pluk rưen* (traité concernant l'achat des terrains et la construction des maisons) ; — *Mun bot banpha kit* (éléments de lecture et d'écriture) ; — *Vithi xại ăksón tăng tăng* (syllabaire) ; — *Nirat mưâng Năkhon Xăisi* (récit de voyage dans la province de Nakhon Xăisi) ; — *Phrā Chănthakhôrŏph* (conte) ; — *Kŏt mai bôran* (anciennes lois) ; — *Khlong bôran* (recueil de vieilles poésies).

Mlle Karpelès nous a également envoyé 4 albums contenant des photographies d'objets conservés au Musée de la Bibliothèque Vajirañāṇa à Bangkok : armoires et coffres à manuscrits, ex-voto, facsimilés de manuscrits et d'inscriptions, — et les cartes suivantes :

Map of Bangkok district. — [Bangkok, s. d.]. Scale 1 : 10.000 ; en caractères siamois ; 6 feuilles.

[Carte du Siam. —Bangkok]. Scale 1 : 50.000; en caractères siamois. 1. Chandhaburī. 2. Nagorn Jaisrī (2 feuilles). 3. Rājburī. 4. Ayuthia (2 feuilles). 5. Bangkok (2 feuilles). 6. Nagornswarn. 7. Nagorn Rājsimā.

Chiangmai. — [Bangkok]. Scale 1 : 1.000.000, en caractères siamois. (Carte internationale du monde.)

Nagorn Srīdharmrāj. — [Bangkok]. Scale 1 : 1.000.000 ; en caractères siamois. (Carte internationale du monde.)

Nagorn Rājsimā (Korat). — [Bangkok]. Scale 1 : 1.000.000; en caractères siamois. (Carte internationale du monde.)

Bangkok. — [Bangkok]. — Scale 1 : 1.000.000 ; en caractères siamois. (Carte internationale du monde.)

Bangkok. — [Bangkok]. — Scale 1 : 1 000.000. Edition anglaise. (Carte internationale du monde.)

Map showing Area and Boundaries of 24 Hours Treaty zone. — Bangkok, [1906]. Scale 1 : 400.000 (Photo-heliogr. by the Roy. Surv. Dept).

Id. (édition siamoise).

— Voici la liste des nouvelles acquisitions du fonds européen (1) :

Livres.

Jean-Henri ADAM. *L'Argent métal et la Question monétaire indochinoise*. Paris, Edition de la « Vie universitaire », 1922.

S. Krishnaswami AIYANGAR. *South India and her Muhammadan invaders*. Oxford, University Press, 1921.

Jean AJALBERT. *Les destinées de l'Indochine. Voyages, histoire, colonisation*. Paris, L. Michaud, [1909].

ID. *Sao Van Di. Roman. Mœurs du Laos*. Paris, E. Flammarion.

Jean-Paul ALAUX. *Visions japonaises*. Paris, Devambez, 1920.

James d'ALWIS. *A Descriptive Catalogue of sanskrit, pali and sinhalese literary works of Ceylon*. Vol. I. Colombo, W. Skeen, 1870.

ANANDA RANGA PILLAI's *Diary*, translated from the tamil by order of the Government of Madras. Edited by H. DODWELL. Vol. VIII. Madras, Government Press, 1922. [*Don du Consulat de France à Calcutta.*]

Dines ANDERSEN. *A Pāli Glossary, including the words of the Pāli Reader and of the Dhammapada*. Copenhagen, Gyldendalske Boghandel, 1904-1905.

(1) Les titres suivis de la mention *Don* sont ceux de livres ou de périodiques offerts par le corps savant, la société, l'institution ou le service officiel qui les a fait éditer. Les autres donateurs sont l'objet d'une mention spéciale. Les publications suivies de la mention *Éch.* sont celles qui ont été reçues à titres d'échange. La mention « dépôt légal » [*Dép.*] désigne les livres ou périodiques envoyés obligatoirement à notre bibliothèque en exécution de l'article 26 de l'arrêté du 20 septembre 1920. Les titres qui ne sont suivis d'aucune mention sont ceux des ouvrages qui sont entrés par voie d'achat à notre bibliothèque.

José Ignacio ANDRADE. *Memoria dos Feitos Macaenses contra os piratas da China : e da entrada violenta dos Inglezes na cidade de Macao.* Segunda ediçao. Lisboa, A. C. Dias, 1835.

H. d'ARDENNE DE TIZAC. *Les Arts de l'Asie. Les animaux dans l'art chinois.* Paris, A. Lévy, [1922].

ID. *Les Etoffes de la Chine. Tissus et broderies.* Paris, Librairie des Arts décoratifs, [1922].

C^ne ARMENGAUD. *Lang-son. Journal des opérations qui ont précédé et suivi la prise de cette citadelle.* Paris, R. Chapelot, 1901.

Arrêté du 8 décembre 1920 portant réglementation de l'élevage du cheval au Tonkin, en Annam, au Cambodge et de l'attribution de primes aux propriétaires éleveurs. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1920. [*Dép.*]

Arrêtés réglementant en Indochine les droits d'enregistrement, de timbre et d'hypothèques. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1916. [*Dép.*]

J. R. ASPELIN. *Antiquités du Nord Finno-Ougrien.* Traduction française par G. BIAUDET. Helsingfors, G. W. Edlund, 1877.

J.-B. AUBRY. *Les Chinois chez eux.* Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, 1889. [*Don de M. G. Cordier.*]

Arthur AVALON. *The Serpent Power, being the Shat-Chakra-Nirūpaṇa and Pādukā-panchaka, two works on tantrik Yoga,* translated from the sanskrit, with introduction and commentary. London, Luzac, 1919.

ID. *Tantrik Texts.* Vol. VI-VIII. London, Luzac, 1917-1919.

ID., v. *infra* WOODROFFE.

Etienne AYMONIER. *Dictionnaire français-cambodgien, précédé d'une notice sur le Cambodge et d'un aperçu de l'écriture et de la langue cambodgienne.* Saigon, 1874, autogr. [*Don de M. Bréda.*]

ID. *Dictionnaire khmèr-français.* Saigon, 1878, autogr. [*Id.*]

ID. *Textes khmers, publiés avec une traduction sommaire.* Saigon, 1878, autogr. [*Id.*]

ID. *Vocabulaire cambodgien-français.* Saigon, Collège des Stagiaires, 1874. [*Id.*]

T. Grahame BAILEY. *Linguistic Studies from the Himalayas, being Studies in the grammar of fifteen himalayan dialects.* London, Royal Asiatic Society, 1920. (Asiatic Society Monographs, vol. XVIII.)

Marthe BANCEL. *La Faya sur le Niger. Roman.* Paris, Aux Editions de « Belles-Lettres », 1923.

Gauranga Nath BANERJEE. *Hellenism in Ancient India.* 2d edition. Calcutta, Butterworth, 1920.

ID. *India as known to the ancient world.* Oxford, University Press, 1921.

Victor BARBIER. *Dictionnaire annamite-français.* Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1922. Cf. *supra*, p. 427.

Lionel D. BARNETT. *Hindu Gods and Heroes. Studies in the history of the religion of India.* London, J. Murray, 1922. (The Wisdom of the East Series.)

William BARRETT. *Au seuil de l'invisible.* Paris, Payot, 1923. (Bibliothèque internationale de science psychique.)

Benimadhab BARUA. *A History of pre-buddhistic Indian Philosophy.* Calcutta, University Press, 1921.

James W. BASHFORD. *China, an interpretation.* 4th edition. New York, The Abingdon Press, [1919].

M. J. BAU. *The Foreign Relations of China. A history and a survey.* London, Nisbet, 1922.

Henry BAUDESSON. *Indo-China and its Primitive People.* Translated by E. Appleby HOLT. London, Hutchinson.

BAUDOIN. *Discours prononcé par M. BAUDOIN, Gouverneur général p. i., à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil de Gouvernement de l'Indochine tenue à Hanoi le 18 décembre 1922.* Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1922. [*Dép.*]

Chester BENNETT. *Life of Gaudama, a translation from the burmese book entitled Ma-la-len-ga-ra Wottoo.* (Journal of the American Oriental Society, vol. III.)

François BENOIT. *L'Architecture. L'Orient médiéval et moderne.* Paris, H. Laurens, 1912. (Manuels d'histoire de l'art.)

Alphonse BERGET. *Nouvelle Astronomie pittoresque Le Ciel.* Paris, Librairie Larousse, 1923.

S. BERLINER. *Organisation und Betrieb des japanischen Importhandels.* Hannover, Hahnsche Buchhandlung, 1920. (Weltwirtschaftliche Abhandlungen : 1. Band.)

Marcel BERNANOSE. *Les Arts décoratifs au Tonkin.* Paris, H. Laurens, 1922. Cf. *BEFEO*, XXII, 172.

P.-Noël BERNARD. *Centenaire de Louis Pasteur, 1822-1895. Les Instituts Pasteur d'Indochine.* Saigon, A. Portail, 1922. [*Don.*]

H. BERTHÉLEMY. *Traité élémentaire de droit administratif.* 9e édition. Paris, Rousseau, 1920.

Hans BETHGE. *Japanischer Frühling.* 4e Auflage. Leipzig, 1920.

BHAGVANLAL INDRAJI. *Antiquarian Remains at Sopârâ and Padaṇa, being an account of the buddhist stûpa and Asoka Edict recently discovered at Sopârâ, and of other antiquities in the neighbourhood.* Bombay, Education Society's Press, 1882. (Reprinted from the Journal of the Bombay Branch of the Royal Asiatic Society.)

D. R. BHANDARKAR. *The Inscriptions of Aśoka.* Edited by D. R. BHANDARKAR *and* Surendranath MAJUMDAR. Calcutta University Press, 1920. Cf. *BEFEO*, XXII, 251.

R. G. BHANDARKAR. *A Peep into the early history of India.* Bombay, D. B. Taraporevala, 1920.

Antonin BIÉTRIX. *Le thé, botanique e culture.* Paris, Baillière, 1892. (Petite Bibliothèque scientifique.)

Laurence BINYON. *The Court Painters of the Grand Moguls.* Oxford, University Press, 1921.

ID. *Japanese Colour Prints*, by Laurence BINYON and J. J. O'Brien SEXTON. London, E. Benn, 1923.

J. F. BLACKER. *The A B C of Indian Art.* London, Stanley Paul, [1922].

J. O. P. BLAND. *China, Japan and Korea*, London, W Heinemann, 1921.

ID. *Houseboat Days in China*, London, W. Heinemann, 1919.

Maurice BLOOMFIELD. *The Life and stories of the Jaina Savior Pārçvanātha.* Baltimore, Johns Hopkins Press, 1919.

Lt-Cel BONIFACY. *La province de Tuyên-quang, composition littéraire de M. Dang-xuân-Bang, traduite et annotée.* Hanoi-Haiphong. Imprimerie d'Extrême-Orient. (Extr. de la Revue indochinoise.) [*Don de l'auteur.*]

A. S. H. BOOMS. *De Chineezen, hun Godsdienst, hun Jaartelling en hunne Feestdagen.* 's-Gravenhage, N. Veenstra, [1900].

Jean Bouchot. *Scènes de la vie des Hutungs. Croquis des mœurs pékinoises.* 2e édition. Pékin, A. Nachbaur, 1922.

[Paul Boudet.] *Bibliographie de l'Indochine.* Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient.

Marcelin Boule. *Les Hommes fossiles. Eléments de paléontologie humaine.* 2e édition. Paris, Masson, 1923.

Marcel Bouleau. *Etude pratique des opérations de change en Extrême-Orient.* Pékin, A. Nachbaur, 1923.

Demetrius C. Boulger. *Central Asian Questions. Essays on Afghanistan, China, and Central Asian.* London, T. Fisher Unwin, 1885.

Prince Don Jaime de Bourbon. *Guerre russo-japonaise. Lettres de son Altesse Royale le Prince Don Jaime de* Bourbon, *capitaine de dragons russes à l'Etat-major du Général Kouropatkine en 1904.* Publiées par le capitaine de vaisseau marquis de Fraysseix-Bonnin dans le *Correspondant.* Paris, L. de Soye, 1904.

Maurice Boyer. *Les conseils du contentieux administratif des colonies.* Saigon. C. Ardin, 1923.

Juliet Bredon. *Peking. A historical and intimate description of its chief places of interest.* Shanghai, Kelly and Walsh, 1922. Cf. *BEFEO*, XXII, 306.

Broderies chinoises. Paris, Morancé, [1922].

Jean Brunhes. *Chez les primitifs de l'Indochine centrale.* (Journal de la Marine Marchande, 12 et 19 avril 1923.) [*Don de l'auteur.*]

Id. *La Géographie de l'histoire. Géographie de la paix et de la guerre sur terre et sur mer.* Par Jean Brunhes et Camille Vallaux. Paris, F. Alcan, 1921.

H. S. Brunnert. *Present Day political organization of China*, by H. S. Brunnert and V. V. Hagelstrom. Revised by N. Th Kolessoff, translated from the russian with the authors' sanction by A. Beltchenko and E. E. Moran. Shanghai, Kelly and Walsh, 1912.

Ferdinand Brunot. *La Pensée et la langue. Méthode, principe et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français.* Paris, Masson, 1922.

Jas. Burgess. *Inscriptions from the cave-temples of Western India.* By Jas. Burgess and Bhagwanlal Indraji. Bombay, Government Central Press, 1881. (Archæological Survey of Western India.)

Cahier des clauses et conditions techniques applicables aux travaux et fournitures de toute nature dépendant du service des Travaux Publics. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1918.

Gaston Caillard. *L'Indochine. Géographie, histoire, mise en valeur. Kouang-tchéou-wan.* Paris, Edition Notre Domaine Colonial, 1922. (Notre Domaine Colonial, VIII). Cf. *supra*, p. 437.

The Cambridge History of India. Vol. I. *Ancient India*, edited by E. J. Rapson. Cambridge, University Press, 1922. Cf. *BEFEO*, XXII, 242.

J. J. A. Campos. *History of the Portuguese in Bengal.* Calcutta, Butterworth, 1919.

P. Carton. *Institut scientifique de l'Indochine. Catalogue de la bibliothèque.* Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1922. [*Don.*]

Henry Casseville. *Thi-Nhi, autre fille d'Annam.* Paris, E. Figuière, 1922.

Joseph Castagné. *Le Turkestan depuis la Révolution russe (1917-1921).* Paris, Editions E. Leroux. (Extrait de la *Revue du Monde musulman.*)

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale. Auteurs. T. LXXV-LXXVI. Paris, Imprimerie Nationale, 1922. [*Don.*]

Herbert Cescinsky. *Chinese Furniture. A series of examples from collections in France.* London, Benn, 1922.

[A. J. H. Charignon.] Montuclat. *Trois chapitres de Marco Polo.* Pékin, A. Nachbaur, [1923]. (Extrait de *La Chine.*) [*Don de l'auteur.*]

Robert Chauvelot. *Le Japon souriant, ses samouraïs, ses bonzes, ses geishas.* Paris, Berger-Levrault, 1923.

Edouard Chavannes. *De l'expression des vœux dans l'art populaire chinois.* Paris, Bossard, 1922. [*Don de Mme Chavannes.*] Cf. *BEFEO*, XXII, 298.

Ulysse Chevalier. *Repertorium Hymnologicum. Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes, en usage dans l'Eglise latine depuis les origines jusqu'à nos jours.* T. VI. Bruxelles, Société des Bollandistes, 1920. [*Don.*]

Henri Chevrou-Lagrèze. *Esquisses laotiennes.* Rochefort, Imprimerie Norbertine, 1921.

Cl. Chivas-Baron. *Trois Femmes annamites.* Paris, E. Fasquelle, 1922.

Lt-Cel E. Cholet. *L'Art militaire dans l'antiquité chinoise. Une doctrine de guerre bi-millénaire.* Tiré de la traduction du P. Amiot. Paris, Charles-Lavauzelle, 1922.

Chu-Hsi. *The Philosophy of human nature.* Translated from the chinese by J. Percy Bruce. London, Probsthain, 1922. (Probsthain's Oriental Series, vol. X.)

Ch. Clermont-Ganneau. *Les Travaux archéologiques en Syrie de 1920 à 1922.* Par Ch. Clermont-Ganneau, Fr. Cumont, R. Dussaud, Ed. Naville, Ed. Pottier et Ch. Virolleaud. Paris, P. Geuthner, 1923. (Haut-Commissariat de la République française en Syrie et au Liban.) [*Don.*]

W. W. Cochrane. *The Shans.* Vol. I. Rangoon, Government Printing, 1915.

George Cœdès. *Bronzes khmèrs.* Paris, G. Van Oest, 1923. (Ars Asiatica, Vol. V.)

Collection E. Bardon. Céramique de l'Annam-Tonkin. Exposition publique, Hôtel Drouot, Salle no 10, le Dimanche 24 avril 1921. Paris, Lahure.

V. W. F. Collier. *Dogs of China and Japan in nature and art.* London, W. Heinemann, 1921.

A. Combanaire. *Etude sur les peuples préhistoriques du Cambodge et de la région d'Angkor.* Saigon, F.-H. Schneider, 1909.

J. Combarieu. *Histoire de la Musique, des origines au debut du XXe siècle.* Paris, A. Colin, 1919-1920, 3 vol.

Hermann Consten. *Weideplätze der Mongolen.* Berlin, D. Reimer, 1919-1920, 2 vol.

Ananda K. Coomaraswamy. *Catalogue of the Indian Collections in the Museum of Fine Arts, Boston.* Boston, Museum of Fine Arts, 1923 [*Don.*] Cf. *supra*, p. 454.

Désiré Corbier. *Anthologie des plus beaux poèmes du monde. Poèmes étrangers anciens et modernes traduits en vers français.* Paris, E. Figuière, [1922].

Georges Cordier. *Un Voyage à Yunnansen. Guide.* 2e édition. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1923. [*Don de l'auteur.*]

Henri Cordier. *Mélanges d'histoire et de géographie orientales.* Tome III. Paris, Maisonneuve, 1922.

Emmanuel Cosquin. *Les Contes indiens et l'Occident. Petites monographies folkloriques à propos de contes maures recueillis à Blida par Desparmet.* Paris, Champion, 1922.

Id. *Etudes folkloriques. Recherches sur les migrations des contes populaires et leur point de départ.* Paris, Champion, 1922.

Julien COSTANTIN. *Origine de la vie sur le globe.* Paris, E. Flammarion. (Bibliothèque de culture générale.)

René CRAYSSAC. *Les Griffes du Dragon.* Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1922.

Carl CROW. *The Travellers' Handbook for China (including Hongkong).* 3[d] edition. Shanghai, Carl Crow.

M. A. CZAPLICKA. *The Turks of Central Asia in History and at the Present Day. An Ethnological Inquiry into the Pan-Turanian Problem and Bibliographical Material relating to the Early Turks and the present Turks of Central Asia.* Oxford, Clarendon Press 1918.

Mansel Longworth DAMES. *The Book of Duarte Barbosa. An account of the countries bordering on the Indian Ocean and their inhabitants, written by Duarte* BARBOSA, *and completed about the year 1518 A. D.* Vol. II. London, Hakluyt Society, 1921. (The Hakluyt Society, second series, n° XLIX.)

Henry DAGUERCHES. *Consolata, Fille du Soleil. Roman.* 18° édition. Paris, Calmann-Lévy.

J.-E. DARMON. *Répertoire des Estampes japonaises. Les artistes et leurs signatures. Les procédés. Les œuvres et leurs prix dans les ventes. Biographies et bibliographies.* Paris, A. Morancé.

Abinas Chandra DAS. *Rig-Vedic India.* Vol. I. Calcutta University Press, 1921.

Surendranath DASGUPTA. *A History of Indian Philosophy.* Vol. I. Cambridge, University Press, 1922.

Ishuree DASS. *Domestic Manners and Customs of the Hindoos of Northern India or, more strictly speaking, of the North West Provinces of India.* 2d edition. Benares, E. J. Lazarus, 1866.

Davva-Saṃgaha (Dravya-Saṃgraha), by Nemichandra SIDDHANTA CHAKRAVARTI, *with a commentary by* BRAHMA-DEVA. Edited with Introduction, Translation, Notes and an original Commentary in English by Sarat Chandra GHOSHAL. Arra, Kumar Devendra Prasada. (The Sacred Books of the Jainas, vol. I.)

Decoration of Palace Buildings of Peking. Tōkyō, K. Ogawa, 1906. (Report of College of Engineering, Imperial University of Tōkyō, n° 7.)

Maurice DELACRE. *Essai de philosophie chimique.* Paris, Payot, 1922.

Maurice DELAFOSSE. *L'Ame nègre.* Paris, Payot, 1922.

L. DELAPORTE. *La Mésopotamie. Les Civilisations babylonienne et assyrienne.* Paris, La Renaissance du Livre, 1923. (Bibliothèque de synthèse historique. L'Evolution de l'Humanité, vol. VIII.)

W. DEONNA. *L'Archéologie, son domaine, son but.* Paris, E. Flammarion, 1922. (Bibliothèque de Philosophie scientifique.)

Lucien DESLINIÈRES. *La France Nord-Africaine. Etude critique de la colonisation anarchique pratiquée jusqu'à ce jour. Projet de colonisation organisée.* Paris, Editions du Progrès civique, 1920.

Lieutenant Jean DESSIRIER (Mission Legendre). *A travers les Marches révoltées. Ouest chinois. Yun-nan. Se-tchouen. Marches thibétaines.* Paris, Plon-Nourrit, 1923.

John DEWEY and Alice Chipman DEWEY. *Letters from China and Japan.* 2d edition. New York, E. P. Dutton, [1921].

Maneckji Nusservanji DHALLA. *Zoroastrian Civilization. From the Earliest Times to the Downfall of the Last Zoroastrian Empire, 651 A. D.* New York, Oxford University Press, 1922.

Đỗ-Thúc. *Cung oán ca khúc* (*Les Ennuis d'une Odalisque*). *Poésie annamite traduite en français*. Hanoi, Kim-Đức-Giang, 1922. (Extrait du Bulletin de la Société d'Enseignement Mutuel du Tonkin, juillet-septembre 1922.) [*Don de l'auteur*.] Cf. *supra*, p. 428.

Id. *Iphigénie, tragédie de* Racine. *Essai de traduction en quốc-ngữ*. Hanoi, Imprimerie tonkinoise, 1922. (Extrait du Bulletin de la Société d'Enseignement Mutuel du Tonkin, nos 1-2, année 1922.) [*Don de l'auteur*.] Cf. *BEFEO*, XXII, 201.

William Clifton Dodd. *The Tai Race, elder brother of the Chinese. Results of experience, exploration and research*. Cedar Rapids, Iowa, The Torch Press, 1923. [*Don de la Bibliothèque Nationale de Bangkok*.]

Paul Doumer. *Livre de mes fils*. 32e mille. Paris, Vuibert, 1923.

Alfred Droin. *La Jonque victorieuse. Poésies*. Paris, E. Fasquelle, 1906.

P. Drosne. *La Structure de la matière, de l'énergie et de l'espace physique*. Paris, E. Chiron, 1922. (Bibliothèque de synthèse scientifique.)

André Duboscq. *L'Evolution de la Chine. Politique et tendances (1911-1921)*. Paris, Bossard, 1921.

Charles Duroiselle. *A Practical Grammar of the Pāli language*. 3d edition. Rangoon, British Burma Press, 1921.

Id. *School Pāli Series. III. Pāli unseens*. Rangoon, British Burma Press, 1907.

Lt-Cel Dubuisson. *Le Moyen Laos*. Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1922. (Cahiers de la Société de Géographie de Hanoi, 1er cahier.)

Julius Dutoit. *Das Leben des Buddha. Eine Zusammenstellung alter Berichte aus den kanonischen Schriften der südlichen Buddhisten. Aus dem Pāli übersetzt und erläutert*. Leipzig, Lotus-Verlag, 1906.

Ecole Municipale Française, Changhai. Plan des études et règlements. 1922. Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, Changhai. [*Don*.]

Encyclopédie de la Musique et Dictionnaire du Conservatoire. 1re partie, Histoire de la Musique. Fasc. 3-8, 98-101. Paris, Ch. Delagrave.

Albert J. Edmunds. *Buddhist and Christian Gospels, now first compared from the originals: being « Gospel parallels from pāli texts » reprinted with additions*. 4th edition, being the Tokyo edition revised and enlarged. Edited with english notes on chinese versions dating from the early christian centuries by Masaharu Anesaki. Vol. I. Philadelphia, Innes, 1908.

Serge Elisséèv. *La Peinture contemporaine au Japon*. Paris, 1923.

Capt. C. M. Énriquéz. *A Burmese Loneliness. A tale of travel in Burma, the Southern Shan States and Keng Tung*. Calcutta, Thacker, 1918.

Jean d'Esme. *Les Dieux rouges. Roman*. Paris, La Renaissance du Livre, 1923. (Collection « Revue de France ».)

Estampes chinoises extraites des livres chinois du dix-septième siècle. Munich-Berlin, 1921.

E. Falletti. *Conseils pratiques pour la culture du tabac aux colonies*. Paris, E. Larose, 1921. (Bibliothèque du Jardin colonial.)

A. Fauchère. *Guide pratique d'agriculture tropicale*. T. I-II. Paris, A. Challamel, 1922. (Bibliothèque d'Agriculture coloniale.)

Elie Faure. *Histoire de l'Art*. Nouvelle édition. Paris, G. Crès, 1921-1922, 4 vol.

J. Albert Faure. *L'Egypte et les Présocratiques*. Paris, Stock, 1923.

Fay-Cooper Cole. *The Tinguian. Social, religious and economic life of a Philippine tribe.* By Fay-Cooper Cole, *with a chapter on music,* by Albert Gale. Chicago, 1922. (Field Museum of Natural History. Anthropological Series, vol XIV, nº 2.) [*Don.*]

Lucien Febvre. *La Terre et l'Evolution humaine. Introduction géographique à l'histoire.* Par Lucien Febvre, avec le concours de Lionel Bataillon. Paris, La Renaissance du Livre, 1922. (Bibliothèque de synthèse historique. L'Evolution de l'Humanité, IV.)

Léon Feer. *L'Enfer indien.* Paris, Imprimerie nationale, 1892. (Extrait du *Journal Asiatique,* 1892.)

Id. *Etudes bouddhiques. Comment on devient pratyeka-buddha.* Paris, Imprimerie Nationale, 1881. (Extrait du *Journal Asiatique,* 1881.)

Id. *Etudes bouddhiques. Le livre des cent légendes* (*Avadâna-çataka*) Paris, Imprimerie Nationale. 1881. (Extrait du *Journal Asiatique,* 1879.)

Id. *Maitrakanyaka-mittavindaka, La piété filiale.* Paris, Imprimerie Nationale, 1878. (Extrait du *Journal Asiatique,* 1878.)

Id. *Etudes bouddhiques. Le sûtra d'Upâli* (*Upâlisuttam*). Paris, Imprimerie Nationale, 1891. (Extrait du *Journal Asiatique,* 1887.)

Id *Kokâlika.* Paris, Imprimerie Nationale, 1898. (Extrait du *Journal Asiatique,* mars-avril 1898.)

Id. *Le Mariage par achat dans l'Inde âryenne.* Paris, Imprimerie Nationale, 1885. (Extrait du *Journal Asiatique,* 1885.)

Id. *Notice sur l'histoire du Népâl.* Paris, Imprimerie Nationale, 1878. (Extrait du *Journal Asiatique,* 1878.)

Id. *Une sentence du Buddha sur la guerre. Un avadâna sanscrit, deux sûtras palis, et un vers du Dhammapada.* Paris, E. Donnaud, 1871.

John C. Ferguson. *Outlines of Chinese Art.* 2d edition. Chicago, University of Chicago Press, 1920.

Gabriel Ferrand. *Instructions nautiques et routiers arabes et portugais des XVe et XVIe siècles,* reproduits, traduits et annotés. Tome I, Ibn Mâjid. Texte arabe. Fasc 1-3. Paris, P. Geuthner, 1921-1922.

Id. *Voyage du marchand arabe Sulaymân en Inde et en Chine rédigé en 851, suivi de remarques par* Abu Zayd Ḥasan, traduit de l'arabe. Paris, Bossard, 1922. (*Les Classiques de l'Orient,* VII.) Cf. *BEFEO,* XXII, 328.

Richard Fick *Eine jainistische Bearbeitung der Sagara-Sage.* Kiel, C. F. Haeseler, 1889.

Id. *The Social Organisation in North-East India in Buddha's time.* Translated by Shishirkumar Maitra. University of Calcutta, 1920.

H. Fielding. *The Hearts of Men.* London, Hurst and Blackett, 1901.

Louis Finot. *Les Questions de Milinda, Milinda-pañha,* traduit du pali avec introduction et notes. Paris, Bossard, 1923. (*Les Classiques de l'Orient,* VIII.)

Florian-Parmentier. *Pierre Mille.* Paris, G. Crès, 1923 (Mémoires d'écrivains et d'artistes.)

Gustav Flügel. *Mani, seine Lehre und seine Schriften. Ein Beitrag zur Geschichte des Manichäismus.* Aus dem Fihrist des Abû'lfaradsch Muḥammad ben Isḥak al-Warrâk, bekannt unter dem Namen Ibn Abî Ja. kûk an-Nadîm, im Text nebst Uebersetzung, Commentar und Index Leipzig, F. A. Brockhaus, 1862.

A. FOUCHER. *The Beginnings of Buddhist Art, and other essays in Indian and Central-Asian Archæology*. Revised by the author and translated by L. A. THOMAS and F. W. THOMAS. Paris, P. Geuthner, 1917.

R. Otto FRANKE. *Dighanikāya. Das Buch der Langen Texte des buddhistischen Kanons in Auswahl übersetzt*. Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1913. (Quellen der Religions-Geschichte, Band 4, Gruppe 8.)

James George FRAZER. *Les Origines magiques de la Royauté*. Traduction par Paul Hyacinthe LOYSON. Paris, P. Geuthner, 1920.

Henry FRICHET *Maximes chinoises. Avec commentaires*. Paris, Nilsson.

W. FRUIN-MEES. *Geschiedenis van Java*. Deel II, De Mohammedaansche Rijken tot de bevestiging van de macht der Compagnie. Weltevreden, Uitgave van de Commissie voor de Volkslectuur, 1920.

T. FUJIMOTO. *The Story of the Geisha girl*. London, T. Werner Laurie.

Mary Ninde GAMEWELL. *New Life currents in China*. New York, Missionary Education Movement of the United States and Canada, 1919.

GAṄGĀNĀTHA JHĀ. *The Kāvya-prakāça (of* MAMMATA*), a treatise on rhetoric*, translated into english 2d edition. Benares, Medical Hall Press, 1918.

ID. *The Padārthadharmasangraha of* PRAÇASTAPĀDA *with the Nyāyakandalī of* ÇRĪDHARA. Translated into english. Benares, Ambika Charan Chakarvarti, 1916. (Reprint from the *Pandit*.)

A. GASPERMENT. *La Croisade pour la Chine. Où en sommes-nous?* Sienhsien, 1923. [*Don de l'auteur*.]

Mary GAUNT. *A Broken Journey. Wanderings from the Hoang-ho to the Island of Saghalien and the upper reaches of the Amur River*. London, T. Werner Laurie.

Joseph GAUTHIER. *Petit Précis d'histoire de l'ornement*. I. L'antiquité. Les Arts orientaux. Paris, Plon-Nourrit, 1922.

A. J. A. GERLACH. *Fastes militaires des Indes-Orientales néerlandaises*. Zalt-Bommel, J. Noman, 1859.

Lionel GILES. *Ch'iu Chin: a chinese heroine*. London, East and West, 1917.

Comte de GOBINEAU. *Trois ans en Asie (de 1855 à 1858)*. Paris, B. Grasset, 1923, 2 vol.

Dwight GODDARD. *Laotzu's Tao and Wu wei*. Translation by Dwight GODDARD. *Wu Wei. An interpretation* by Henri BOREL. Translated by M. E. REYNOLDS. New York, Brentano.

Daniel John GOGERLY. *Ceylon Buddhism, being the collected writings of* Daniel John GOGERLY. Edited by Arthur Stanley BISHOP. Colombo, The Wesleyan Methodist Book Room, 1909, 2 vol.

Ivan GOLL. *Les cinq continents. Anthologie mondiale de poésie contemporaine*. Paris, La Renaissance du livre, 1922. (Collection littéraire et artistique internationale.)

Victor GOLOUBEW. *Les Dessins de Jacopo Bellini*. Bruxelles, 1908-1912, 2 vol. [*Don de l'auteur*.]

ID. *Introduction à la connaissance d'Angkor* Paris, [Bossard, 1922.] (Extrait du *Bulletin de l'Association Française des Amis de l'Orient*, nº 4, Décembre 1922.) [*Don de l'auteur*.]

Edmond de GONCOURT. *Hokousai. L'Art japonais au XVIII*e *siècle*. Edition définitive. Paris, E. Flammarion, [1922].

Lady GOODENOUGH. *The Chronicle of Muntaner.* Translated from the catalan. Vol. II. London, Hakluyt Society, 1921. (The Hakluyt Society, second series, nº L.)

Henri GOURDON. *Guide to the ruins of Angkor.* Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1913.

James GRAY. *Buddhaghosuppatti, or the historical romance of the rise and career of* BUDDHAGHOSA. London, Luzac, 1892.

Louis Herbert GRAY. *The Mythology of all races.* Boston, Marshall Jones Company, 1916-1918, 13 vol.

Albert GRENIER. *Les Gaulois.* Payot, 1923. (Collection Payot.)

George Abraham GRIERSON. *Gipsy Languages.* Calcutta, Government Printing, 1922. (Linguistic Survey of India, vol. XI.) [*Don.*]

E. GROSSE. *Le Lavis en Extrême-Orient.* Traduction de Charlotte MARCHAND. Paris, G. Crès. (L'Art de l'Orient.)

René GROUSSET. *Histoire de l'Asie.* Paris, G. Crès, 1921-1922, 3 vol. Cf. *BEFEO*, XXII, 321.

Dr E. GUILLEMET. *Sur les sentiers laotiens.* Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1921. [Extrait de la *Revue indochinoise.*]

Mme E. GUILLEMET. *Les Chants du khène laotien.* Thèmes originaux recueillis à Vientiane. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, [1921].

H Fielding HALL. *The Inward Light.* London, Macmillan, 1917.

R. HALLIDAY. *Lik Smin Asah. The Story of the founding of Pegu and a subsequent invasion from South India.* With English translation, notes, and vocabulary of undefined words. Rangoon, American Baptist Mission Press, 1923.

ID. *A Mon-English Dictionary.* Published under the auspices of the Siam Society. Bangkok, 1922. Cf. *BEFEO*, XXII, 211.

J. HALPHEN. *Contes chinois* traduits du chinois. Paris, Champion, 1923.

[Henry HAMEL]. *Relation du naufrage d'un vaisseau holandois, sur la coste de l'Isle de Quelpaerts: avec la description du Royaume de Corée.* Traduite du flamand par M. MINUTOLI. Paris, L. Billaine, 1670.

A Handbook for Travellers in India, Burma and Ceylon, including all British India, the Portuguese and French Possessions, and the Protected Native States. 10th edition. London, J. Murray, 1920.

Handbook of the Lisu (Yawyin) Language. Rangoon, Government Printing, 1922 [*Don.*]

Brahmachari Walisinha HARISCHANDRA. *The Sacred City of Anuradhapura.* Colombo, Published by the Author, 1908.

Léon HAUTEFEUILLE. *Notes et observations sur la culture de la ramie.* Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1915. (Extrait du *Bulletin économique de l'Indochine*, septembre-octobre 1915.)

E. B. HAVELL. *A Handbook of Indian Art.* London, J. Murray, 1920.

Lafcadio HEARN. *Fantômes de Chine. Six légendes.* Traduit de l'anglais par Marc LOGÉ. 5e édition. Paris, Mercure de France, 1913.

ID. *Le Japon.* Traduit de l'anglais par Marc LOGÉ. 4e édition. Paris, Mercure de France, 1921.

Sven HEDIN. *Transhimalaja. Entdeckungen und Abenteuer in Tibet.* 7. Auflage. Leipzig, Brockhaus, 1922, 3 vol.

ID. *Tsangpo Lamas Wallfahrt.* 8te Auflage. Leipzig, Brockhaus, 1923, 2 vol.

Frederick von HELLWALD. *The Russians in Central Asia.* Translated from the german by Lieut.-Col. Theodore WIRGMAN. London, Henry S. King, 1874.

A.-Ferdinand HEROLD. *La Vie du Bouddha d'après les textes de l'Inde ancienne.* 7e édition. Paris, H. Piazza, 1922.

Paul-Louis HERVIER. *Tran-Van-Pham, l'Homme aux dix jonques. Légendes d'Annam.* Paris, G. Srevant, 1923.

G. F. HILL. *Coins and Medals.* London, Society for promoting Christian Knowledge, 1920. (Helps for students of History, n° 36.)

Alfred HILLEBRANDT. *Kalidasa. Ein Versuch zu seiner literarischen Würdigung.* Breslau, Marcus, 1921.

Histoire militaire de l'Indochine des débuts à nos jours (janvier 1922). Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1922. Cf. *BEFEO*, XXII, 161.

Shapurji Kavasji HODIVALA. *Parsis of Ancient India.* Bombay, Shapurji Kavasji Hodivala, 1920. (Dorab Saklatwalla Memorial Series, n° 11.)

R. L. HOBSON. *The Wares of the Ming Dynasty.* London, Benn Brothers, 1923.

T. C. HODSON *The Primitive Culture of India.* London, The Royal Asiatic Society, 1922. (James G. Forlong Fund, vol. I.)

Hugo d'HOFMANNSTHAL. *La Grèce pittoresque. Les Monuments. Les Paysages. Les Habitants.* Paris, A. Calavas.

D. G. HOGARTH. *Arabia.* Oxford, Clarendon Press, 1922. (Histories of the Nations.)

Nico-D. HORIGOUTCHI. *Poèmes de Konosouké Hinatz*, traduits en français. Paris, Editions du Fauconnier, 1923.

ID. *Tankas, petits poèmes japonais.* Traduction française de l'auteur. Paris, Editions du Fauconnier, 1921.

E. A. HORNE. *The Political System of British India, with special reference to the recent constitutional changes.* Oxford, Clarendon Press, 1922.

James HORSBURGH. *Roteiro da India, ou Instrucçoens para navegar nos mares da India e China, Nova Hollanda, Cabo da Boa Esperança, Brazil e portos interjacentes.* Por James HORSBURGH. Traduzido por V. J. FERREIRA. Calcutta, 1827.

Louis HOURTICQ. *La Peinture, des origines au XVIe siècle.* Paris, H. Laurens, 1908. (Manuels d'histoire de l'art.)

Lt-Col C. K. HOWARD-BURY. *A la Conquête du Mont Everest.* Traduction française par G. MOREAU. Paris, Payot, 1923.

René HUCHON. *Histoire de la langue anglaise.* Tome I. Paris, A. Colin, 1923.

R. HUMANN. *Vocabulaire tjame-français.* (Autogr.) [*Don de M. Bréda.*]

C. Snouck HURGRONJE. *Verspreide Geschriften.* Deel I-II. Bonn und Leipzig, Kurt Schrœder, 1923.

L'Hydraulique agricole en Indochine. Inauguration des canaux d'irrigation du Vinh-yên (Tonkin) (24 février 1923). Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1923. [*Dép.*]

N. ILMINSKI. *Baber-Nameh. Diagataice ad fidem Codicis Petropolitani.* Cazani, 1857.

Henri IMBERT. *L'Age de pierre en Chine.* Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1923.

ID. *Les Négritos de la Chine.* Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1923.

L'Indo-Chine à l'Exposition de Marseille. Paris, Imprimerie Artistique « Lux ».

Instruction pratique provisoire pour les levés au 1 : 20.000e avec l'appoint de la photographie aérienne dans les deltas de la Cochinchine. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1922. [*Dép*.]

William IRVINE. *Later Mughals*. Edited by Jadunath SARKAR. Calcutta, M. C. Sarkar, 1922, 2 vol.

F. ISHIYAMA. *A Japanese and Chinese Dictionary*. 4th edition. Tōkyō, 1922.

T. Paramasiva IYER. *The Riks, or Primeval Gleams of light and life*. Bangalore, Mysore Government Press, 1911.

A. V. Williams JACKSON. *Early Persian Poetry from the beginnings down to the time of Firdausi*. New York, The Macmillan Company, 1920.

Jean JACNAL. *Rives lointaines*. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1923. [Extrait de la *Revue indochinoise*.]

Ch. JACOB. *La Géologie de l'Indochine*. Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1922. (Cahiers de la Société de Géographie de Hanoi, 2e cahier. [*Don*.]

Alexandre JACOVLEFF. *Le Théâtre chinois*. Peintures, sanguines et croquis d'Alexandre JACOVLEFF. Texte de TCHOU-KIA-KIEN. Paris, M. de Brunoff, 1922. Cf. *BEFEO*, XXII, 302.

Jagmanderlal JAINI. *Outlines of Jainism*. Edited by F. W. THOMAS. Cambridge, University Press, 1916. (Jain Literature Society.)

G. JANNEAU. *Œuvres* de G. Janneau réimprimées à l'Imprimerie du Protectorat. Phnom-Penh, 1898. (Autogr.) [*Don de M. Breda*.]

P. de JANVILLE. *Atlas de poche des plantes utiles des pays chauds les plus importantes pour le commerce*. Paris, P. Klincksieck, 1902. (Bibliothèque de poche du Naturaliste, XII.)

R. F. JOHNSTON. *The Chinese Drama*. With six illustrations reproduced from the original paintings by C. F. WINZER. Shanghai, Kelly and Walsh, 1921. Cf. *BEFEO*, XXII, 302.

G. JOUVEAU-DUBREUIL. *Conjeevaram Inscription of Mahêndravarman I*. Trichinopoly, St. Joseph's Industrial School Press, 1919.

K. K. KAWAKAMI. *Japan and world peace*. New York, The Macmillan Company, 1919

Arthur Berriedale KEITH. *Indian Logic and Atomism. An exposition of the Nyāya and Vaiçeṣika Systems*. Oxford, The Clarendon Press, 1921.

ID. *The Karma-Mīmāṁsā*. London, Oxford University Press, 1921. (The Heritage of India Series.)

E. KEMLIN. *L'immigration annamite en pays moi, en particulier dans la province de Kontum*. Imprimerie de Quinhon, [1922]. Cf. *BEFEO*, XXII, 203.

E. G. KEMP. *Chinese Mettle*. London, Hodder and Stoughton, 1921.

A. F. KENDRICK. *Hand-woven carpets oriental and european*, by A. F. KENDRICK and C. E. C. TATTERSALL. London, Benn Brothers, 1922, 2 vol.

J. KNEBEL. *A propos d'armes et d'autres objets désignés par les Javanais sous les noms de Kjai, Njai, Poen et Si, Kaāmpoehan et Kasiat. Croyances populaires et traditions*. (Tijdschr. Ind. T. L. en Vk., deel XL.)

ID. *Amulettes javanaises*. (Tijdschr. Ind. T. L. en Vk., deel XL.)

A. KOYRÉ. *Essai sur l'idée de Dieu et les preuves de son existence chez Descartes*. Paris, E. Leroux, 1922. (Bibl. de l'Ecole des Hautes-Etudes, Sciences religieuses, 33e vol.) [*Don*.]

S. KUPPUSWAMI SASTRI. *A Triennial Catalogue of Manuscripts collected during the triennium 1916-17 to 1918-19 for the Government Oriental Manuscripts Library, Madras.* Madras, Government Press, 1922, 3 vol.

L. G. de LA BARBINAIS. *Nouveau Voyage autour du monde.* Paris, Briasson, 1728, 3 vol.

[Broussard de LA GARBIÈRE.] *Indicateur G. B. indochinois.* Hanoi, Publications G. B., 1922-23.

Louis de LA VALLÉE POUSSIN. *L'Abhidharmakośa de Vasubandhu,* traduit et annoté. Premier et deuxième chapitres. Paris, P. Geuthner, 1923. (Société belge d'études orientales.) [*Don de l'auteur.*] Cf. *supra,* p. 462.

George Trumbull LADD. *Intimate glimpses of life in India. A Narrative of observations, educational, social, and religious in the winter of 1899-1900.* Boston, R. G. Badger, 1919.

A. de LAFAULOTTE. *La Réglementation minière en Indo-Chine.* Paris, Librairie de la Société du Recueil Sirey, 1921.

Louis LALOY. *Légendes des Immortels d'après les auteurs chinois.* Paris, A. Messein, 1922.

H. LAMASSE. *Sin kouo wen ou Nouveau manuel de langue chinoise écrite,* traduit et expliqué en français et romanisé selon les principaux dialectes. 2e édition. Hongkong, 1922, 2 vol.

J. LAN. *Cours d'agriculture.* Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1910.

Adrien LAUNAY. *Histoire de la Mission de Siam, 1662-1811.* Paris, J. Maisonneuve, 1920, 3 vol.

ID. *Histoire des Missions de Chine. Mission du Kouang-tong.* Monographies des districts par les Missionnaires. Paris, J. Maisonneuve, 1917.

ID. *Histoire des Missions de Chine. Mission du Se-tchoan.* Paris, J. Maisonneuve, 1920, 2 vol.

ID. *Histoire des Missions de l'Inde, Pondichéry, Maïssour, Coïmbatour.* Paris, J. Maisonneuve, 1898, 6 vol.

ID. *Les Trente-cinq Vénérables serviteurs de Dieu, Français, Annamites, Chinois, mis à mort pour la foi en Extrême-Orient de 1815 à 1862, dont la cause de béatification a été introduite en 1879 et en 1889. Biographies avec une étude sur les législations persécutrices en Annam et en Chine.* Paris, J. Maisonneuve, 1907.

ID. *Mgr Retord et le Tonkin catholique.* 2e édition, Paris, J. Maisonneuve, 1919.

L. de LAUNAY. *La Science géologique.* 3e édition. Paris, A. Colin, 1922.

Charles LAURE. *Faut-il abandonner Kouang-Tchéou-Wan à la Chine?* Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1923. [*Don de l'auteur.*]

Cne LECOMTE. *La Vie militaire au Tonkin.* Paris, Berger-Levrault, 1893.

Henri LECOMTE. *Les Bois coloniaux.* Paris, A. Colin, 1923. (Collection Armand Colin, section de Génie civil.)

Charles LEGRAS. *Dictionnaire de slang et d'expressions familières anglaises.* Nouvelle édition. Paris, Garnier frères, 1922.

Jeanne LEUBA. *La Tristesse du Soleil. Poèmes.* Paris, Plon-Nourrit, 1913.

ID. *L'Aile de Feu. Roman.* 6e édition. Paris, Plon-Nourrit.

ID. *Frick en exil, Roman.* 2e édition. Paris, Perrin, 1923.

ID. *Un Royaume disparu. Les Chams et leur art.* Paris et Bruxelles, G. Van Oest, 1923.

Ad Levae. *Recherches historiques sur le commerce des Belges aux Indes pendant le XVII[e] et le XVIII[e] siècle.* Bruxelles, Wouters, Raspoet et Cie, 1842. (Extrait du *Trésor National.*)

K. T. Liou. *Le Jeu de Matchang. Son origine, ses combinaisons.* 2[e] édition. Pékin, A. Nachbaur, 1922.

Livret-Guide du Japon. 1923. Chemins de fer de l'Etat japonais. Tokio, Tsukiji Type Fonderie. [*Don du Consulat du Japon à Haiphong.*]

S. Ferdinand Lop. *L'Indochine. Aperçu économique.* Paris, Editions de « La Vie universitaire », 1923.

Henry Davison Love. *Vestiges of old Madras, 1640-1800.* London, J. Murray, 1913, 4 vol. (Indian Records Series.)

Carl Lumholtz. *Through Central Borneo. An Account of two years' travel in the land of the head-hunters between the years 1913 and 1917.* London, T. Fisher Unwin, 1921, 2 vol.

J. A. Macculloch. *Religion : its origin and forms.* London, J. M. Dent, 1904. (The Temple Primers.)

Janet B. Montgomery Maggovern. *Among the Head-Hunters of Formosa.* London, T. Fisher Unwin, 1922.

James M. Macphail. *Asoka.* London, Oxford University Press. (The Heritage of India.)

Marco Polo. *The Travels of* Marco Polo *the Venetian.* With an introduction by John Masefield. London, J. M. Dent, 1921. (Everyman's Library, n° 306.)

Madrolle. *Hanoi et ses environs.* Paris, Hachette, 1912.

Id. *Indochine du Nord. Tonkin, Annam, Laos.* Paris, Hachette, 1923. [*Don de l'auteur.*] Cf. *supra*, p. 431.

Louis Maillard. *Quand la lumière fut...* Paris, Les Presses universitaires de France, [1923], 2 vol.

Jnanendralal Majumdar. *Îsha Upanishat, with a new commentary by the Kaulâchâryya* Sadânanda. Translated with introduction. London, Luzac, 1918.

J. Manchon. *Les Slang. Lexique de l'anglais familier et vulgaire, précédé d'une étude sur la prononciation et la grammaire populaires.* Paris, Payot, 1923.

Jean Marquet. *De la Rizière à la Montagne. Mœurs annamites.* Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1923.

Id. *Du Village à la Cité. Mœurs annamites.* Paris, Delalain.

John Marshall. *Conservation Manual. A handbook for the use of Archæological Officers and others entrusted with the care of ancient monuments.* Calcutta, Government Printing, 1923. [*Don.*] Cf. *supra*, p. 460.

W. A. P. Martin. *The Siege in Peking. China against the world.* Edinburgh and London, Oliphant Anderson, 1900.

J.-J. Matignon. *Le Bréviaire thermal des Coloniaux, guide clinique pour le choix de stations thermales pour séquelles d'affections coloniales.* Par J.-J. Matignon et S. Abbatucci. Paris, A. Maloine, 1923.

Ch. Maurain. *Physique du globe.* Paris, A. Colin, 1923. (Collection Armand Colin, section de physique.)

A. Meillet. *Les Dialectes indo-européens.* Nouveau tirage. Paris, Champion, 1922. (Collection linguistique, I.)

Sidney Mendelssohn. *The Jews of Asia, especially in the sixteenth and seventeenth centuries.* London, Kegan Paul, 1920.

Martial MERLIN. *Conseil de Gouvernement de l'Indochine. Session ordinaire de 1923. Discours prononcé par* M. Martial MERLIN. Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1923. [*Dép.*]

Roland MEYER. *Saramani, danseuse cambodgienne. Roman.* Paris, E. Fasquelle, 1922.

Gaston MIGEON. *Les Arts du tissu.* Paris, H. Laurens, 1909. (Manuels d'histoire de l'art.)

ID. *Musée du Louvre. L'Estampe japonaise.* Paris, A. Morancé, 1923, 2 vol. (Documents d'art.)

Dr A. MIGNON. *De Paris à Bénarès et Kandy.* 2e édition. Paris, Plon-Nourrit, 1913.

Thomas F. MILLARD. *Democracy and the Eastern Question. The problem of the Far East as demonstrated by the Great War, and its relation to the United States of America.* London, G. Allen, 1919.

Pierre MILLE. *Images exotiques et françaises.* Paris, Editions du Fauconnier. (Collection des petits chefs-d'œuvre contemporains.)

Charles MILLS. *Histoire du Mahométisme.* Traduite de l'anglais sur la deuxième édition par M. P***. Paris, Boulland, 1825.

A. B. Freeman MITFORD. *The Attaché at Peking.* London, Macmillan, 1900.

G. MONDAINI. *Histoire coloniale de l'époque contemporaine. La Colonisation anglaise.* Traduction de Georges HERVO. Paris, Bossard, 1920, 2 vol.

MONIER WILLIAMS. *Religious Thought and Life in India.* Part I, Vedism, Brāhmanism and Hindūism. 2d edition. London, J. Murray, 1885.

Radhakumud MOOKERJI. *Local Government in Ancient India.* 2d edition. Oxford. The Clarendon Press, 1920. (Mysore University Studies, Historical Series.)

A. MORET. *Des clans aux empires. L'organisation sociale chez les primitifs et dans l'Orient ancien.* Par A. MORET et G. DAVY. Paris, La Renaissance du Livre, 1923. (Bibliothèque de synthèse historique. L'Evolution de l'humanité, VI.)

ID. *Mystères égyptiens.* Nouvelle édition. Paris, A. Colin, 1922.

ID. *Rois et Dieux d'Egypte.* Nouvelle édition. Paris, A. Colin, 1922.

Abbé Th. MOREUX. *Origine et formation des mondes.* Paris, Doin, 1922.

ID. *La Science mystérieuse des Pharaons.* Paris, Doin, 1923.

Claude-Barthélemy MORISOT. *Orbis Maritimi sive rerum in mari et littoribus gestarum generalis historia.* Divione, P. Palliot, 1663.

J. MOURA. *Vocabulaire français-cambodgien et cambodgien-français.* Paris, Challamel, 1878. [*Don de M. Bréda.*]

Victor MURDOCK. *China the mysterious and marvellous.* New-York, Fleming H. Revell, 1920.

Puran Chand NAHAR. *An Epitome of Jainism, being a critical study of its metaphysics, ethics, and history etc. in relation to modern thought.* By Puran Chand NAHAR and Krishnachandra GHOSH. Calcutta, M. N. Dass, 1917.

Ferdinand de NAVENNE. *Rome et le Palais Farnèse pendant les trois derniers siècles.* Paris, Champion, 1923, 2 vol.

NED NOLL. *Histoire de l'Armée coloniale.* Paris, Berger-Levrault, 1896.

H. NEUVILLE. *Les Ferments industriels d'Extrême-Orient (Biologie, emploi et produits).* Paris, Masson. (Encyclopédie scientifique des Aide-mémoire.)

Yone NOGUCHI. *Japanese Hokkus.* Boston, The Four Seas Company, 1920.

Nouveau Dictionnaire de la vie pratique. Paris, Hachette, 1923, 2 vol. (Bibliothèque Omnium.)

Nouveau Larousse illustré. Dictionnaire universel encyclopédique, publié sous la direction de Claude Augé. Paris, Larousse, 8 vol.

La Nouvelle administration de la Corée, d'après la brochure publiée en juillet 1921 par le Gouvernement général de la Corée. Paris, P. Roger, 1922. [*Don du Consulat du Japon à Haiphong*.]

F. O. Oertel. *Note on a tour in Burma in march and april 1892*. Rangoon, Government Printing, 1893.

An Official Guide to Eastern Asia. Vol. I. Chōsen and Manchuria, Siberia. 2d edition. Prepared by the Department of Railways. Tokyo, 1920.

K. Ogawa. *Photographs of Palace Buildings of Peking compiled by the Imperial Museum of Tokyo*. Collotyped from the negatives taken by K. Ogawa, with explanatory notes in japanese by C. Itō, english by T. Tomiogi, chinese by A. Aoyagi, Tōkyō, K. Ogawa, 1906, 2 vol.

Okakura Kakuzo. *The Heart of Heaven, being a collection of writings hitherto unpublished in book form*. Tokyo, Nippon-Bijutsuin, 1922. [*Don de l'éditeur*.]

Hermann Oldenberg. *Buddha, sein Leben, seine Lehre, seine Gemeinde*. 8te Auflage. Stuttgart und Berlin, J. G. Cotta, 1921.

Id. *Le Bouddha, sa vie, sa doctrine, sa communauté*. Traduit de l'allemand par A. Foucher. 3e édition française revue et augmentée d'après la 3e édition allemande. Paris, F. Alcan, 1921 (Bibliothèque de philosophie contemporaine.)

Oud Batavia. Gedenkboek uitgegeven door het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen naar aanleiding van het driehonderd jarig bestaan der stad in 1919. Batavia, G. Kolff, 1922, 2 vol. [*Don*.]

J. J. P[aganino]. *Roteiro do Neptuno Oriental para a navegaçaõ da China, e passagem dos estreitos da Sonda, Banca, e Malaca*. Lisboa, F. L. Ameno, 1783.

The Pali Text Society's Pali-English Dictionary. Edited by T. W. Rhys Davids and William Stede. Part I-III (A-Cit). Chipstead, Surrey, Pali Text Society, 1921-1922.

Mrs. Bury Palliser. *The China Collector's Pocket Companion*. New edition. London, Sampson Low.

Dr. Pannetier. *Eléments de grammaire cambodgienne appliquée*, par le Dr. Pannetier et E. Ménétrier. Phnom-Penh, Imprimerie du Protectorat, 1922. Cf. *supra*, p. 422.

J. Pannier. *La Lutte contre l'opium*. Paris, R. Roger, 1911. (Extrait de la *Revue du Christianisme social*, décembre 1910.)

Frederick Eden Pargiter. *Centenary Volume of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland, 1823-1923*. Published by the Society. London, 1923.

Id. *Ancient Indian Historical Tradition*. London, Oxford University Press, 1922.

Paulin Paris. *Nouvelles Recherches sur les premières rédactions du Voyage de Marco Polo*. Paris, Firmin Didot, 1850. (Institut National de France.)

Henri Parmentier. *Les Sculptures chames au Musée de Tourane*. Paris et Bruxelles, G. Van Oest, 1922. (Ars Asiatica, IV.)

Etienne Patte. *La Grotte sépulcrale néolithique de Minh-Cam (Annam)*. Le Mans, Monnoyer, 1922. (Extrait du *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, séance du 23 novembre 1922.) [*Don de l'auteur*.]

N. C. PAUL. *A Treatise on the Yoga Philosophy.* 2d edition. Benares, E. J. Lazarus, 1882.

Auguste PAVIE. *A la conquête des cœurs. Le Pays des Millions d'Eléphants et du Parasol blanc. Les Pavillons Noirs. Déo-van-tri.* Paris, Bossard, 1921.

A.-J. PERNOTTE. *Une œuvre française. Pourquoi et comment fut fondée la Banque industrielle de Chine Ses difficultés. Ses ennemis. Politique et finance.* Paris, Jouve, 1922.

Personnel de l'Admini tration indigène. Tableau d'ancienneté, 1922. (Résidence supérieure au Tonkin). Hanoi, G. Taupin, 1922 [*Don de l'éditeur.*]

Charles PETTIT. *Les Amours d'une impératrice et d'un délicieux jeune homme. Roman.* Paris, E. Flammarion, 1922.

ID. *L'homme qui mangeait ses poux, Roman chinois.* Paris, E. Flammarion, 1922

PHAM-QUỲNH. *L'Evolution intellectuelle et morale des Annamites depuis l'établissement du protectorat français.* Paris, Agence économique de l'Indochine, 1922. (Publications de l'Agence économique, IV.) [*Don de l'auteur.*] Cf. *BEFEO*, XXII, 203.

ID. *Un Problème d'éducation des races. Comment doit être faite l'éducation des Annamites par la France.* Paris, F. Alcan, 1923. (Extrait du *Bulletin de l'Académie des Sciences morales et politiques.*) [*Don de l'auteur.*]

P. E. PIERIS. *Ceylon and the Portuguese, 1505-1658.* By P. E. PIERIS, assisted by R. B. NAISH. Tellippalai, Ceylon, American Ceylon Mission Press, 1920.

Norman Hinsdale PITMAN. *A Chinese Wonder Book.* London, J. M. Dent, 1919.

Les plantes à parfum d'Indochine. Paris, Agence économique de l'Indochine, 1922. (Publications de l'Agence économique, V.) [*Don.*]

C. M. PLEYTE. *De Præhistorische Steenen en werktuigen uit den Oost-Indischen Archipel, beschouwd uit een archeologisch en ethnographisch oogpunt.* (Tijdschrift voor Indische Taal-,Land-en Volkenkunde.)

A. POIDEBARD. *Voyages. Au Carrefour des routes de Perse.* Paris, Crès, 1923.

Jean POMMIER. *Renan d'après des documents inédits.* Paris, Perrin et Cie, 1923.

Albert de POUVOURVILLE (MATGIOI). *La Greffe. Roman.* Paris E Figuière, 1922, 2 vol.

ID. *L'heure silencieuse.* 2e édition. Paris, aux Editions du Monde nouveau, 1923.

ID. *Le Maître des sentences.* Paris, P. Ollendorff, 1899.

PRAKĀŚĀNANDA. *The Vedānta Siddhāntamuktāvali.* With english translation and notes by Arthur VENIS. Benares, E. J. Lazarus, 1922.

Yogi RAMACHARAKA. *Hatha Yoga of de Yogi philosophie van het physieke welzijn.* Amsterdam, Uitgave van de N. V. Theosophische Uitgeversmaatschappij, 1920.

E. J. RAPSON. *The Date of Kanishka* A discussion by Professor RAPSON, Dr. J. F FLEET, J KENNEDY, Vincent SMITH, Dr. L. D. BARNETT, Lieut -Colonel WADDELL, M. Longworth DAMES, Dr. HOEY, and Dr. F. W. THOMAS. (From the *Journal of the Royal Asiatic Society*, july and october, 1913.)

Willem Huibert RASSERS. *De Pandji-Roman.* Antwerpen, D. de Vos-Van Kleef, 1922.

Hemchandra RAYCHAUDHURI. *Materials for the study of the Early History of the Vaishnava Sect.* Published by the University of Calcutta, 1920.

Chambre d'Agriculture de la Cochinchine. *Réception de Monsieur Ernest Outrey, Député de la Cochinchine.* Séance extraordinaire du jeudi 15 mars 1923. Saigon, Imprimerie du Centre, 1923. [*Don.*]

G. Regelsperger. *L'Océanie Française : la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides, les Etablissements francais de l'Océanie.* Par G. Regelsperger, E. Pelleray et Georges Froment-Guieysse. Paris, Edition Notre Domaine Colonial, 1922. (Notre Domaine colonial, X.)

Charles Régismanset. *L'Exposition Nationale Coloniale de Marseille, 1922.* Paris, Les Imprimeries réunies, 1921 [*Don du Gouvernement général de l'Indochine.*]

Id. *8 jours à l'Exposition Coloniale de Marseille* Paris, G. Crès, 1922. [Id.]

Règlement général de l'enseignement professionnel (arrêtés du 21 décembre 1917 et du 9 novembre 1921). Gouvernement général de l'Indochine. Direction de l'Instruction publique. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1921.

Règlement général de l'enseignement supérieur (arrêtés du 25 décembre 1918 et du 9 novembre 1921). Gouvernement général de l'Indochine. Direction de l'Instruction publique. 2e édition. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1921.

Paul S. Reinsch. *An American Diplomat in China.* New York, Doubleday, 1922.

Reizen in Zuid-Afrika in de Hollandse Tijd, uitgegeven door Dr. E. C. Godee Molsbergen, met inleiding van R. Posthumus Meyjes. Derde Deel. Tochten langs de Z. O.-Kust en naar het Oosten, 1670-1752. 's-Gravenhage, M. Nijhoff, 1922. (Werken uitgegeven door de Linschoten-Vereeniging, XX.)

Ernest et Henriette Renan. *Nouvelles Lettres intimes, 1846-1850.* Paris, Calmann-Lévy, 1923.

Jean Renaud. *Du sang sur la ville. Roman.* 5e édition. Paris, Bernard Grasset, 1921.

Pierre Rey. *La Vie et les Paroles merveilleuses de Bouddha Gaudama de Kapilavastu* Saigon, C. Ardin, 1923.

Michel Ribaud. *Notes sur le Japon. Le Japon pendant la Guerre européenne, 1914-1918.* Paris, P. Lethielleux, 1919.

Les Richesses artistiques de la France coloniale. (La Renaissance de l'art français et des industries de luxe, avril 1922.) [*Don du Gouvernement général de l'Indochine*]. Cf. *BEFEO*, XXII, 204.

Henri Rivière. *La Céramique dans l'art d'Extrême-Orient.* Tome I. Paris, Librairie centrale des Beaux-Arts, 1923.

Le Riz et le Maïs en Indochine Paris, Agence économique de l'Indochine, 1922. (Publications de l'Agence économique, VI.)

Odilon Roche. *Les Meubles de la Chine.* Paris, A. Calavas, [1923].

Jean Rodes. *Dix ans de politique chinoise. La Fin des Mandchous.* Paris, F. Alcan, 1919.

A. S. Roe. *Chance and Change in China.* London, W. Heinemann, 1920.

F. Roman. *Paléontologie et Zoologie.* Paris, Payot, 1923. (Collection Payot.)

Rostovtzeff. *Iranians and Greeks in South Russia.* Oxford, The Clarendon Press, 1922.

Otto Rothfeld. *Women of India.* London, Simpkin.

Henri Russier. *Notions élémentaires de géographie. L'Indochine française.* 10e édition. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1922. (Nouvelle Bibliothèque des Ecoles de l'Indochine française.)

Pierre Salet. *Le Livre de la Voie et de la Vertu. Tao te king de Lao tseu.* Paris, Payot, 1923.

A. Salles. *Jean-Baptiste Chaigneau et sa famille.* Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1923. (Extrait du *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, janvier-mars 1923.) [*Don des Amis du Vieux Hué.*] Cf. *supra*, p. 424.

Alfred SALMONY. *Die chinesische Steinplastik.* Berlin, 1922. (Museum für Ostasiatische Kunst, Köln, I.)

ŚĀNTIDEVA. *Śikshā-samuccaya, a Compendium of buddhist doctrine.* Translated from the sanskrit by Cecil BENDALL and W. H. D. ROUSE. London, J. Murray, 1922. (Indian Texts Series.)

Albert SARRAUT. *La Mise en valeur des colonies françaises.* Paris, Payot, 1923 [*Don du Gouvernement général de l'Indochine.*]

F SARRE. *L'Art de la Perse ancienne.* Traduction de Paul BUDRY. Paris, G. Crès. (L'Art de l'Orient.)

K. J. SAUNDERS. *The Heart of Buddhism, being an Anthology of Buddhist Verse,* translated and edited. Oxford, University Press, 1915.

Ferdinand de SAUSSURE. *Cours de linguistique générale,* publié par Charles BALLY et Albert SECHEHAYE, avec la collaboration de Albert RIEDLINGER. 2[e] édition. Paris, Payot, 1922.

O. SCHRADER. *Reallexikon der indogermanischen Altertumskunde.* 2te Auflage. Herausgegeben von A. Nehring. 2-5 Lieferung. Berlin und Leipzig, Walter de Gruyter, 1920-1923.

Victor SEGALEN. *René Leys.* 10[e] édition. Paris, G. Crès, 1922.

E.-A. SÉGUY. *Les Laques du Coromandel.* Paris, Librairie centrale des Beaux-Arts, 1923.

C. G. SELIGMANN. *The Veddas,* by C. G. SELIGMANN and Brenda Z SELIGMANN, with a chapter by C. S. MYERS and an appendix by A. Mendis GUNASEKARA. Cambridge, University Press, 1911.

Semaine internationale des géographes, des explorateurs et des ethnologues, 22-28 septembre 1922, sous le patronage du Prince Bonaparte et de M. Adrien Artaud. Compte rendu. Marseille, Société de géographie et d'études coloniales, 1923. (Exposition coloniale nationale de Marseille.) [*Don.*]

Rai Sahib Dinesh Chandra SEN. *Chaitanya and his companions* Published by the University of Calcutta, 1917.

ID. *The Folk-Literature of Bengal.* Published by the University of Calcutta, 1920.

ID. *The Vaisnava Literature of mediæval Bengal.* Published by the University of Calcutta, 1917.

Mesrovb J. SETH. *History of the Armenians in India from the earliest times to the present day.* Calcutta, published by the author, 1895.

Edward SHANKS. *The Queen of China and other poems.* 2d impression. London, Martin Secker, 1919.

SHIN-LOU-TI. *Au Pays du Dragon.* Paris, Maisonneuve, 1922.

SHINKAI Taketaro. 雲崗石窟. *Rock-Carvings from the Yun-kang Caves,* selected by SHINKAI Taketaro, NAKAGAWA Tadayori, photographs by YAMAMOTO Akira and KISHI Masakatsu. Tōkyō, 1921.

SHINRAN Shōnin. *Buddhist Psalms,* translated from the japanese of SHINRAN Shōnin by S. YAMABE and L. Adams BECK. London, J. Murray, 1921. (The Wisdom of the East Series.)

SIH-GUNG CHENG. *Modern China. A political study* Oxford, Clarendon Press, 1919.

P.-J. SILVESTRE. *Considérations sur l'étude du droit annamite.* 2[e] édition. Saigon, A. Portail, 1922.

Vincent A. SMITH. *The Oxford Student's History of India.* 9th edition revised by H. G. RAWLINSON. Oxford, Clarendon Press, 1921.

Société Asiatique. Le Livre du Centenaire (1822-1922). I. Historique de la Société, par L. FINOT. II : Cent ans d'orientalisme en France, par des Membres de la Société Asiatique. Paris, Geuthner, 1922. [*Don.*]

George SOULIÉ de MORANT. *Florilège des poèmes Song, 960-1277 après J.-C.*, traduit du chinois. 2e édition. Paris, Plon-Nourrit, 1923

ID. *Mon cher compagnon. Roman.* Paris, E. Fasquelle, 1923.

ID. *Le Palais des Cent Fleurs. Roman.* Paris, E. Fasquelle, 1922.

[E. SOUVIGNET]. *Variétés tonkinoises*, nº 2. *Les Origines de la langue annamite.* Premier fascicule. 3e édition. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1922. [*Don de l'auteur.*] Cf. *BEFEO*, XXII, 168.

Aurel STEIN *Serindia. Detailed Report of explorations in Central Asia and Westernmost China.* Oxford, Clarendon Press, 1921, 5 vol.

Philippe STERN. *La Musique indoue. Les Ragas.* (Extrait de la *Revue musicale*, nº 7, t. III, 1923.) [*Don de l'auteur.*]

Lothrop STODDARD. *Le Nouveau Monde de l'Islam.* Traduit de l'anglais par Abel DOYSIÉ. Paris, Payot, 1923.

The Stree Bodhe and Social Progress in India. A Jubilee Memorial. Bombay, The Stree Bodhe Office, 1908.

SURÊṢVARĀCHĀRYA. *The Sambandha-vārtika of* SURÊṢVARĀCHĀRYA, *being a metrical expansion of the introductory portion of Sankārācharya's commentary on the Brihadāranyaka-upanishad.* Translated into english by S. Venkataramana AIYAR. Benares, E. J. Lazarus, 1905.

Percy SYKES. *Persia.* Oxford, Clarendon Press, 1922. (Histories of the Nations.)

Rabindranath TAGORE. *La Fugitive.* Traduction de Renée de BRIMONT. 6e édition. Paris, Editions de la Nouvelle Revue française, 1922.

ID. *The Home and the World.* Translated, London, Macmillan, 1919.

ID. *Poèmes de Kabir.* Traduit de l'anglais par Mme H. MIRABAUD-THORENS. 6e édition. Paris, Editions de la Nouvelle Revue française, 1922.

Eric TEICHMAN. *Travels of a Consular Officer in Eastern Tibet, together with a History of the Relations between China, Tibet and India.* Cambridge, University Press, 1922.

François de TESSAN. *Dans l'Asie qui s'éveille. Essais indochinois.* Paris, La Renaissance du Livre, [1923].

F. W. THOMAS. *Briha pati sutra, or the Science of politics according to the school of Brihaspati.* Edited with an introduction and english translation. Lahore, Moti Lal Banarsi Dass, 1921. (The Punjab Sanskrit Series, nº 1.)

Eunice TIETJENS. *Profiles from China. Sketches in free verse of people and things seen in the interior.* New York, A. Knoff, 1919

Pe Maung TIN. *The Path of Purity, being a translation of* BUDDHAGHOSA's *Visuddhimagga.* London, Oxford University Press, 1923. (Pali Text Society, Translation Series, nº 11).

E. TORDAY. *Notes ethnographiques sur des populations habitant les bassins du Kasai et du Kwango oriental.* 1. Peuplades de la forêt. 2. Peuplades des prairies. Par E. TORDAY et T. A. JOYCE. Bruxelles, 1922. (Annales du Musée du Congo belge. Ethnographie, Anthropologie, série III, tome II, fasc. 2). [*Don de la Direction des Services économiques de l'Indochine.*]

Dr. TRESMIN-TRÉMOLIÈRES. *La Cité d'Amour au Japon (Courtisanes du Yoshiwara)*. Nouvelle édition. Paris, A. Michel.

Ch. TRINQUET. *Notes sur la tribu des Djarai, partie Sud-Ouest et Sud-Est*. Hanoi, Imprimerie tonkinoise, 1914. [*Don de M. Bréda*.]

Alfredo TROMBETTI. *Elementi di glottologia*. Bologna, 1923. (Accademia delle Scienze de l'Istituto di Bologna.) [*Don*.]

P.-J.-B. TRƯƠNG-VINH-KY. *Manuscrits de P.-J.-B. Trương-vinh-Ky pas encore édités*. Chợ-quán, Nhân-giang, 1896. (Autogr.)

Harriet E. TUELL. *The Study of Nations. An experiment in social education. With chapters on China and Japan*, by Kenneth Scott LATOURETTE. Boston, H. Mifflin, 1920. (Riverside Educational Monographs.)

H. UI. *The Vaiśeṣika Philosophy according to the Daśapadārtha-śāstra: Chinese text with introduction, translation, and notes*. Edited by F. W. THOMAS. London, Royal Asiatic Society, 1917. (Oriental Translation Fund, new series, vol. XXIV.)

Edna Worthley UNDERWOOD. *Moons of Nippon*. Translations from poets of old Japan. Chicago, Ralph Fletcher Seymour, 1919.

Théodore VALENSI. *Au Pays de l'Opium et du Rêve... La Divine Kiane-Line. Roman chinois vécu*. Paris, A. Méricant, 1923.

P. H. VAN DER KEMP. *Oost-Indië's Geldmiddelen Japansche en Chineesche Handel van 1817 op 1818 in- en uitvoerrechten, opium, zout, tolpoorten kleinzegel, boschwezen, dec ma, Canton*. 's-Gravenhage, M. Nijhoff, 1919.

Dr. M. E. Lulius VAN GOOR. *A Short Guide to the ruined temples in the Prambanan plain, the Diëng plateau, and Gedong Sanga*. Translated from the dutch by H. S. BANNER. Weltevreden, Landsdrukkerij, 1922. (Archælogical Service of the Dutch East Indies. [*Don de l'auteur*.]

VARADARĀJA. *The Laghukaumudi. A Sanskrit Grammar*. With an english version, commentary, and references, by James R. BALLANTYNE. 4th edition. Benares, E. J. Lazarus, 1891.

VASCO DA GAMA. *Journal du voyage de Vasco da Gama en MCCCCXCVII*. Traduit du portugais par Arthur MORELET. Lyon, L. Perrin, 1864.

Gabrielle M. VASSAL. *In and round Yunnanfou*. London. W. Heinemann, 1922.

ID. *Mes trois ans d'Annam*. 2e édition. Paris, Hachette, 1912.

J. J. Marquet de VASSELOT. *Musée du Louvre. La Céramique chinoise*. Par J. J. Marquet de VASSELOT et Mlle M.-J. BALLOT. Paris, A. Morancé, 1922, 2 vol. (Documents d'art.)

Nagendra Nāth VASU. *The Modern Buddhism and its Followers in Orissa*. Calcutta, U. N. Bhattacharyya, 1911.

M. P. VERNEUIL. *Etoffes japonaises tissées et brochées*. Paris, Librairie centrale des Beaux-Arts, 1922.

P. VIDAL DE LA BLACHE. *Principes de géographie humaine*, publiés d'après les manuscrits de l'auteur par Emmanuel de MARTONNE. Paris, A. Colin, 1922.

Satis Chandra VIDYABHUSANA. *History of the Mediæval School of Indian Logic*. Published by the Calcutta University, 1909. (University Studies, n° 1.)

Upendranath VIDYABHUSHANA. *A Manual of higher sanskrit grammar and composition*. Adapted to the requirements of the New Regulations for I. A. and B. A. Students. Calcutta, Upendra Kumar Mitra, 1919.

Henri Egbert VINKE. *Dissertatio historico-politica inauguralis de Commercio Societalis Indiae Orientalis*. Schoonhoviae, S. E. van Nooten, 1839.

Julien VINSON. *Discours prononcé à l'ouverture des cours de l'année scolaire 1879-80. La Science du langage et les études dravidiennes en 1879-1880*. Paris, Maisonneuve, 1881.

ID. *Légendes bouddhistes et djainas* traduites du tamoul. Paris, Maisonneuve, 1900, 2 vol. (Conteurs et Poètes de tous pays, t. V.)

ID. *La Poésie chez les races du Sud de l'Inde*. Première étude. Paris, Maisonneuve, 1871. (Extrait des *Mémoires de l'Athénée oriental*, I.)

J. Ph. VOGEL. *A British School of Indian Studies in India*. (Extrait du *Bulletin of the School of Oriental Studies, London Institution*. Vol. II, Part III.) [*Don de l'auteur*.] Cf. *BEFEO*, XXII, 248.

Max WALLESER. *Aparimitāyur-jñāna-nāma-mahāyāna-sūtram. Nach einer nepalesischen Sanskrit-Handschrift mit der tibetischen und chinesischen Version*. Heidelberg, C. Winter, 1916. (*Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften*, Jahrgang 1916. 12. Abhandlung.)

Putnam WEALE. *The Truth about China and Japan*. London, G. Allen, 1921.

E. T. C. WERNER. *Myths and Legends of China*. London, G. G. Harrap, 1922. Cf. *BEFEO*, XXII, 307.

Henry WHITEHEAD. *The Village Gods of South India*. 2d edition. Oxford, University Press, 1921. (The Religious Life of India.)

Léon WIEGER. *Chine moderne*. Tome III. *Remous et Ecume*. Imprimerie de Sienhsien, 1922.

ID. *Chinese Characters*. Translated into english by L. DAVROUT. Ho-kien-fou, Catholic Mission Press, 1915, 2 vol.

ID. *Textes historiques. Histoire politique de la Chine depuis l'origine jusqu'en 1912*. 2ᵉ édition. Tome I. Imprimerie de Sienhsien, 1922.

R. O. WINSTEDT. *An English-Malay Dictionary (Roman characters)*. Singapore, Kelly and Walsh.

ID. *Malayan Memories*. Singapore, Kelly and Walsh, 1916.

John WOODROFFE. *Shakti and Shâkta. Essays and Addresses on the Shâkta Tantrashâstra*. 2d edition. Madras, Ganesh, 1920.

ID., v. *supra* AVALON.

James Haughton WOODS. *The Yoga-system of* PATAÑJALI. *Or the ancient hindu doctrine of concentration of mind, embracing the mnemonic rules, called Yoga-sūtras of* PATAÑJALI, *and the comment called Yoga-bhāshya, attributed to Veda-Vyāsa, and the explanation called Tattva-Vāiçāradī, of* VĀCHASPATI-MIÇRA translated from the original sanskrit. Cambridge, The Harvard University Press, 1914. (Harvard Oriental Series, vol. 17.)

Atlas, cartes et plans.

Carte de Cochinchine. Echelle 1 : 25.000ᵉ. Dressée, héliogravée et publiée par le Service géographique de l'Indochine. Feuilles de Bến-cát, Bến-cầu, Bến-cơ, Bến-súc, Biên-hoà, Cầu-khởi, Chợ-lớn, Gò-đầu-hạ, Hiệp-thành, Nhà-bè, Saigon-Thủ-đức, Tân-phú-thượng, Tân-uyên, Tân-ninh, Thủ-đầu-một, Trảng-bàng. Hanoi, 1922-1923. [*Dép.*]

Carte de l'Indochine. Echelle 1 : 100.000[e]. Edition provisoire. [Dressée par le Service géographique de l'Indochine.] Feuilles de Ban-poung, Ban-sot, Kam-keut, Mu-gia, Pak-hin-boun. Hanoi, 1923. [*Dép.*]

Carte de l'Indochine. Echelle 1 : 100 000[e]. Dressée, héliogravée et publiée par le Service géographique de l'Indochine. Feuilles de Ke-bang, Mahaxay, Muong-Phalane, Tchepone, Tam-kỳ, Thakhek, Tourane. Hanoi, 1922-1923. [*Dép.*]

Carte des voies de communication en Annam. Echelle 1 : 500.000[e]. Dressée par le Service des Travaux publics. Héliogravée et publiée par le Service géographique de l'Indochine. Edition de mai 1922. Hanoi, 4 feuilles. [*Dép.*]

Henry Dugout. *Carte de la province du Kiang-sou au 200.000[e]*, 1[ère] feuille (Chang-hai — Wou-sieh). Chang-hai, Imprimerie de la Mission catholique, 1922. (Variétés sinologiques, n° 54.) [*Ech.*]

Carte du Siam, en siamois, 1896 (Ms.) [*Don du Gouvernement Général*].

Indochine au 1 : 1.000.000[e]. Carte d'étude [dressée et publiée par le Service géographique de l'Indochine]. Hanoi, 1923. [*Dép.*]

Vidal de Lablache. *Histoire et Géographie. Atlas général Vidal-Lablache.* Nouvelle édition. Paris, A. Colin, 1922.

Vivien de Saint-Martin et Schrader. *Atlas universel de géographie* dressé sous la direction de F. Schrader d'après les sources originales et les documents les plus récents. Nouvelle édition. Paris, Hachette, 1922.

Périodiques.

Analecta Bollandiana, t. XL (1922), n[os] 3-4 ; t. XLI (1923). [*Ech.*]

Annales de Géographie, t. XXXI (1922), mai-novembre ; t. XXXII (1923).

Annales des Douanes et Régies de l'Indochine, juin 1922-décembre 1923. [*Don.*]

Annales des Facultés de Droit et des Lettres d'Aix, 1919-1920. [*Ech.*]

Annals of the Bhandarkar Institute, vol. I-IV (1918-1923). [*Ech.*]

Annuaire colonial. Annuaire agricole, commercial et industriel des Colonies françaises et Pays de Protectorat. 1922.

Annuaire du Ministère des Colonies. 1918-1919, 1920-1921. Paris, A. Dupin.

Annuaire financier. France Extrême-Orient. 1922-1923. Paris, E. Martin.

Annuaire général de l'Indochine. 1923. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1923. [*Dép.*]

Annuaire pour l'an 1923 publié par le Bureau des Longitudes. Paris, Gauthier-Villars.

Annual Report of the Director-general of Archæology in India, 1919-20, 1920-21. By Sir John Marshall. Calcutta, Government Printing, 1922, 1923, 2 vol. [*Ech.*] Cf. *supra*, p. 456.

Annual Progress Report of the Archæological Survey of India, Central Circle, for 1920-21. By Hirananda Sastri. Patna, Government Printing, 1921. [*Ech.*]

Annual Report of the Archæological Department of His Exalted Highness the Nizam's Dominions. 1920-21. By G. Yazdani. Calcutta, Baptist Mission Press, 1923. [*Ech.*]

Annual Report of the Archæological Survey of India, Eastern Circle, for 1920-21. By K. N. Dikshit. Calcutta, Government Printing, 1922. [*Ech.*]

Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution, showing the operations, expenditures, and condition of the Institution for the year ending June 30, 1921. Washington, Government Printing Office, 1922. [*Ech.*]

Anthropos, t. XVI-XVII (1921-1922).

Archives de médecine et pharmacie navales, t. CXII (1922), mai-décembre ; t. CXIII (1923). [*Don.*]

Art et Décoration, 1922-1923.

Arts et Archéologie Khmers, t. I (1921-1923), fasc. 1-3. [*Don de la Direction des Archives.*] Cf. *supra*, p. 413.

Asia, 1923.

The Asiatic Review, juillet 1922-octobre 1923.

L'Asie française, mai 1922, décembre 1923. [*Ech.*]

L'Avenir du Tonkin, journal quotidien, 1er juillet 1922-31 décembre 1923.

The Bangkok Times, 5 juin 1922-31 décembre 1923.

Bijdragen tot de Taal-, Land- en Volkenkende van Nederlandsch-Indië, t. 78 (1922), nos 3-4 ; t. 79 (1923). [*Ech.*]

Budget général de l'Indochine. Exercice 1923. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1923. [*Dép.*]

Budget local de la Cochinchine. Exercice 1913. Saigon, Imprimerie-Librairie commerciale, 1923 [*Id.*]

Budget local de l'Annam. Exercice 1923. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1922. [*Id.*]

Budget local du Cambodge. Exercice 1923. Saigon, A. Portail, 1923. [*Id.*]

Budget local du Laos. Exercice 1923. Saigon, Imprimerie-Librairie commerciale, 1922 [*Id.*]

Budget local du Tonkin pour l'exercice 1923 Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1923. [*Id.*]

Bulletin administratif de la Cochinchine, 29 juin 1922-20 décembre 1923 [*Id.*]

Bulletin administratif de l'Annam, 15 juin 1922-30 décembre 1923. [*Id.*]

Bulletin administratif du Cambodge, juillet 1922-décembre [*Id.*]

Bulletin administratif du Laos, juillet 1922-décembre 1923 [*Id.*]

Bulletin administratif du Tonkin, juillet 1922-décembre 1923. [*Id.*]

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1921-1922. [*Don.*]

Bulletin de géographie historique et descriptive, 1922. [*Id.*]

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 1922-1923. [*Ech.*]

Bulletin de l'Art ancien et moderne, juin-décembre 1922.

Bulletin de l'Association française des Amis de l'Orient, juin 1922. [*Don.*]

Bulletin de l'Union Automobile et Touristique du Tonkin, juin 1922-décembre 1923. [*Don.*]

Bulletin de la Chambre d'Agriculture du Tonkin et du Nord-Annam, avril 1922-décembre 1923. [*Dép.*]

Bulletin de la Chambre d'Agriculture de la Cochinchine, avril 1922-novembre 1923. [*Dép.*]

Bulletin de la Chambre de Commerce de Hanoi, juillet 1922-novembre 1923. [*Dép.*]

Bulletin de la Société « Autour du Monde », 1922. [*Ech.*]

Bulletin de la Société d'études océaniennes, septembre 1922-décembre 1923[*Ech.*]

Bulletin de la Société de Géographie et d'études coloniales de Marseille, 1920-1921. [*Ech.*]

Bulletin de la Société de linguistique de Paris, n°s 70-72.

Bulletin de la Société franco-japonaise de Paris, octobre-décembre 1922. [*Id.*]

Bulletin de la Société médico-chirurgicale de l'Indochine, octobre 1922-novembre 1923. [*Don.*]

Bulletin des Amis du Vieux Hué, avril 1922-décembre 1923. [*Ech.*]

Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale française, janvier 1922-septembre 1923. [*Don.*]

Bulletin du Muséum d'histoire naturelle, janvier 1922-juin 1923. [*Ech.*]

Bulletin du Service géologique de l'Indochine, vol. VIII, fasc. 1 ; vol. IX, fasc. 1 et 2 ; vol. X, fasc. 1 et 2. [*Dép.*]

Bulletin économique de l'Indochine, mars 1922-décembre 1923. [*Id.*]

Bulletin financier de l'Indochine, juin 1922-décembre 1923.

Bulletin général de l'Instruction publique (Gouvernement général de l'Indochine), juin 1922-décembre 1923. [*Dép.*]

Bulletin municipal. Ville de Hanoi, juin 1922-décembre 1923. [*Id.*]

Bulletin pluviométrique. Observatoire central de l'Indochine. 1920-1921. [*Id.*]

Bulletin of the Metropolitan Museum of Art, 1922-1923. [*Don.*]

Bulletin of the School of Oriental Studies, London Institution, vol. II. [*Ech.*]

Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1921. [*Don.*]

Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 1921-1922. [*Ech.*]

The Burlington Magazine, 1922-1923.

The Ceylon Antiquary and Literary Register, vol. VII-VIII.

China. The Maritime Customs. Statistical Series, 1922. [*Ech.*]

Compte rendu des travaux exécutés par le Service géographique de l'Indochine, 1921. [*Dép.*]

Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, mars 1922-juin 1923 [*Don.*]

Le Courrier d'Haiphong, 1er juillet 1922-31 décembre 1923. [*Ech.*]

Djâwâ, driemaandelijksch Tijdschrift uitgegeven door het Java-Instituut, 1922, n° 2-1923, n° 4. [*Ech.*]

L'Echo de Chine, 27 mai 1922-29 décembre 1923. [*Ech.*]

Epigraphia Birmanica, vol. II (1921), part 2 ; vol. III (1923), part 1. [*Ech.*]

Epigraphia Indica, vol. XVI (1921) ; XVII (1923). part 1-4. [*Ech.*]

L'Eveil économique de l'Indochine, juillet 1922-30 décembre 1923.

France-Indochine, journal quotidien, 1923.

French Colonial Digest, vol. I, n°s 11-12. [*Don.*]

Gazette des Beaux-Arts, janvier 1922-juin 1923.

The Geographical Journal, juin 1922-décembre 1923. [*Ech.*]

La Géographie, juin 1922-décembre 1923. [*Ech.*]

Giornale della Società Asiatica Italiana, 1918-1920. [*Ech.*]

Hespéris. Archives berbères et Bulletin de l'Institut des Hautes-Etudes marocaines, 1922-1923. [*Don.*]

The Hongkong Weekly Press, juillet 1922-décembre 1923.

Hyderabad Archæological Series, n° 5. [*Ech.*]

L'Illustration, 1922-1923.

Indian Antiquary, 1922-1923. [*Ech.*]

Inter-Ocean. Special Siam Number, August 1923. [*Don de M. H. Cucheroussel.*]

Journal and Proceedings of the Asiatic Society of Bengal, 1922. [*Ech.*]

Journal asiatique, 1922-1923. [*Ech.*]

Journal des Savants, 1922-1923 (octobre).

Journal judiciaire de l'Indochine, mai 1922-décembre 1923. [*Dép.*]

Journal officiel de l'Indochine française, juillet 1922-décembre 1923. [*Dép.*]

Journal of the American Oriental Society, vol. XLII-XLIII (1922-1923).

Journal of the Bihar and Orissa Research Society, 1915-1921.

The Journal of the Bombay Branch of the Royal Asiatic Society, vol. XXVI, n° 74. [*Ech.*]

Journal of the Burma Research Society, vol. XII (1922). [*Ech.*]

Journal of the North-China Branch of the Royal Asiatic Society, 1922-1923. [*Ech.*]

Journal of the Pali Text Society, 1920-1923

Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland, 1922-1923. [*Ech.*]

The Journal of the Siam Society, vol. XV, part 1, 2 ; vol. XVI, part. 1, 2 ; vol. XVII, part 1, 3 [*Ech.*]

Journal of the Straits Branch of the Asiatic Society n°s 85 et 86. [*Ech.*]

Keleti szemle. Revue orientale pour les études ouralo-altaïques. Vol. I-XIX (1900-1922).

The Kokka, juin 1922-avril 1923.

Liste des imprimés déposés en 1922-1923. (Gouvernement général de l'Indochine. Direction des Archives et des Bibliothèques Dépôt légal). Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1923. [*Dép.*]

Man, 1922-1923

Mémoires de la Société de linguistique de Paris, t. XXII, fasc. 4-6 ; t. XXIII, fasc. 1.

Mémoires du Service géologique de l'Indochine, vol. VII, fasc. 1 ; vol. VIII, fasc. 1. [*Dép.*]

Memoirs of the Archæological Survey of India, n°s 12 et 14. [*Ech.*] Cf. *supra*, p. 457.

Mercure de France, 1922-1923.

Mitteilungen aus Justus Perthes' Geographischer Anstalt, 1922.

Mitteilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien, 1922. [*Ech.*]

Mitteilungen des Seminars fur Orientalische Sprachen zu Berlin, 1915-1922

Le Monde Oriental, 1920. [*Ech.*]

Le Moniteur d'Indochine, juillet 1922-décembre 1923.

Le Muséon, vol XXXV (1922). [*Ech.*]

Nam-Phong, 1922-1923.

The North-China Herald, 9 juin 1922-22 décembre 1923.

Ostasiatische Zeitschrift, vol. X (1922-1923).

Oudheidkundige Dienst in Nederlandsch-Indië, 1922-1923. [*Ech.*]

Les Pages indochinoises, nouvelle série, 15 septembre-15 décembre 1923.

The Philippine Journal of Science, 1922-1923. [*Ech.*]

La Politique de Pékin, juillet 1922-décembre 1923.

Procès-verbaux de la Chambre Consultative indigène du Tonkin. Session ordinaire de 1922 et de 1923. [*Dép.*]

Progress Report of the Archæological Survey of India. Western Circle. Archæology. For the year ending 31st March, 1920. By R. D. BANERJI. Calcutta, Baptist Mission Press, 1921. [*Ech.*]

The Rangoon Gazette, 26 juin 1922-31 décembre 1923.

Rapporten van den Oudheidkundigen Dienst in Nederlandsch-Indië, 1923. [*Ech.*]

Rapports au Conseil colonial sur le fonctionnement des Services locaux (Gouvernement de la Cochinchine). Session ordinaire de 1922 et de 1923. [*Dép.*]

Rapports au Conseil de Gouvernement (Gouvernement général de l'Indochine). Session ordinaire de 1922 et de 1923. [*Dép.*]

Recueil de jurisprudence, de doctrine et de législation coloniales, mai 1922-décembre 1923.

Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei, 1922-1923. [*Ech.*]

Rendiconto delle sessioni della R. Accademia delle scienze dell'Istituto di Bologna, 1921-1922. [*Ech.*]

Répertoire d'art et d'archéologie, 1922. [*Ech.*]

Report of the Superintendent, Archæological Survey, Burma, for the year ending 31st March 1922. By Chas. DUROISELLE. Rangoon, Government Printing, 1922. [*Ech.*]

Report on the Operations of the Royal Survey Department of the Army for the year 1920-1921. Bangkok, 1922. [*Don.*]

Report on the search of sanskrit manuscripts (1895 to 1900, 1901-1902 to 1905-1906, 1906-1907 to 1910-1911). By Mahāmahopādhyāya HARAPRASAD SHĀSTRĪ. Calcutta, Asiatic Society of Bengal, 1901, 1905, 1911.

Revue archéologique, 1922 et 1923 (octobre).

Revue critique d'histoire et de littérature, 1922 et 1923.

Revue de l'Art ancien et moderne, juin 1922-octobre 1923.

Revue de l'histoire des Colonies françaises, 1922 (2e trimestre)-1923. [*Don.*]

Revue de l'histoire des religions, 1922. [*Ech.*]

Revue de littérature comparée, juillet 1922-décembre 1923.

Revue de Paris, juin 1922-décembre 1923.

Revue des Deux Mondes, juin 1922-décembre 1923.

Revue des Sciences politiques, juillet 1922-décembre 1923. [*Ech.*]

Revue économique française, publiée par la Société de Géographie commerciale de Paris, mai 1922-décembre 1923. [*Id.*]

Revue du Monde musulman, vol. LIII-LIV (1922-1923).

Revue indochinoise, mai 1922-décembre 1923. [*Dép.*]

Revue scientifique, 1923. [*Ech.*]

Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu München, 1921-1922.

Statistiques des chemins de fer de l'Indochine, dressées à l'Inspection générale des Travaux Publics, 1921. [*Dép.*]

Tijdschrift van het koninklijk Nederlandsch Aardrijkskundig Genootschap, juillet 1922-novembre 1923. [*Ech.*]

Tijdschrift voor indische Taal-, Land- en Volkenkunde, 1921-1922. [*Ech.*]

The Tokyo Imperial University Calendar (1922-1923). [*Don.*]

T'oung Pao, 1922-1923 (n° 4, octobre). [*Ech.*]

Transactions and Proceedings of the Japan Society, London. Vol. XVIII, 1920-1923). [*Id.*]

Transactions of the Asiatic Society of Japan, vol. L (1922). [*Id.*]

University of Calcutta. Journal of the Department of Letters, vol. VIII et X (1922 et 1923). [*Don.*]

University of California Publications. Semitic Philology, t. VI, n° 5. [*Ech.*]

Verhandelingen der koninklijke Akademie te Amsterdam, vol. XIX-XXI et Register 1859-1920. [*Id.*]

La Vie technique, industrielle, agricole et coloniale, décembre 1922. Numéro spécial hors série : *L'Indochine*. [*Don du Gouvernement général de l'Indochine.*]

The Visva-Bharati Quarterly. Editor Rabindranath TAGORE. Vol. I, n° 1.

Musée. — Le musée s'est enrichi cette année dans presque toutes ses sections ; l'Inde et la Birmanie seules ne sont pas représentées dans les séries d'art ancien.

Dans la partie préhistorique, il faut compter un certain nombre d'ustensiles de pierre ou de bronze provenant du Tonkin et de l'Annam, en particulier du Thanh-hoá, ainsi que des bijoux de bronze rencontrés au cours des travaux de la route du Mékong, dans la région de Mai-lanh, et donnés au Musée par M. Baptistin des Travaux Publics (I 8959-8962). En outre le chef du Service archéologique, à son passage à Biên-hoà, recueillit les pièces trouvées dans les derniers temps, instruments de pierre de forme ordinaire et quelques débris de poterie ornés parfois d'un simple mais fin décor au trait. L'apport le plus important est celui des fouilles du lac de Bau-trô, près de Đồng-hới, exécutées au cours de cette année par le capitaine Patte assisté par le P. H. de Pirey. La note spéciale publiée ci-dessus (p. 409) nous dispense d'énumérer ici les trouvailles faites au cours de cette fouille, dont l'intérêt principal consiste d'ailleurs dans les observations que permet le gisement.

L'exploration faite par le chef du Service archéologique, grandement aidé par Mme Labarre, femme du commis des Douanes, de l'étrange dépôt de jarres signalé à Sa-huỳnh (Quảng-ngãi) par M. Vinet en 1909 (Cf. *BEFEO*, IX, 413) fera prochainement l'objet d'une note détaillée. Nous nous bornons ici à indiquer d'un mot les entrées qui en résultent (I 11288-11446). Ces objets consistent surtout en vases aux formes curieuses où la pièce la plus frappante est une sorte de lampe trapue à pied, en nombreux exemplaires et une quantité de bijoux. Les vases de terre cuite noire ont reçu des décors géométriques gravés au trait en pointillé et ceux en terre rouge des décors en dents de scie ou en grecque par application d'une engobe blanche. Les bijoux consistent surtout en anneaux plats, fendus sur un rayon, d'un verre grossier, en boucles d'oreille ornées de quatre fines pointes sur les axes et en d'innombrables perles de cornaline ou de verre, les premières parfois de grandes dimensions.

Les résultats de nos recherches sur le vieil Annam sont considérables, surtout si l'on compte dans cette série les pièces chinoises anciennes, entières ou en débris, trouvées dans le sol indochinois. Nous croyons plus clair de les mentionner à l'art chinois. Nous n'avons guère dès lors à signaler ici qu'une remarquable coupe en cuivre émaillé et inscruté d'or acquise au Thanh-hoá par M. Goloubew et qui provient sans doute de la cour de Huế (I 10998), un beau panneau de porte sculpté (I 10977)

sauvé d'une pagode de la même province où il servait de couvercle à une petite fosse, des pièces de bronze intéressantes qui proviennent du huyện de Nông-cống, province de Thanh-hoá (I 11768-11774), la partie inférieure d'un vase haut, en deux pièces, de Bát-tràng, de la série assez rare à l'émail bleu-vert, et qui offre le grand intérêt de fournir pour ce type de vase la plus ancienne date connue (1583). Il fut trouvé par M. Bernanose à la pagode de Tam-sơn, phủ de Từ-sơn, province de Bắc-ninh (Musée, I 12106).

L'art čam est représenté dans les acquisitions du Musée de Hanoi — nous mentionnerons plus loin les entrées au Musée de Tourane — par une délicieuse statuette de divinité féminine assise trouvée par le P. H. de Pirey dans sa fouille de Long-đại (I 12733), une curieuse image de Lokeçvara debout, les jambes engainées dans un sarong, pièce qui provient de Đại-hữu, où fut trouvé le curieux ensemble de la Tārā avec son piédestal, motif central du Musée de Tourane (**14**, 3), un débris important d'un buddha de bronze sorti des déblais du chemin de fer à Thu-thu. Tous ces points sont situés au Quảng-bình.

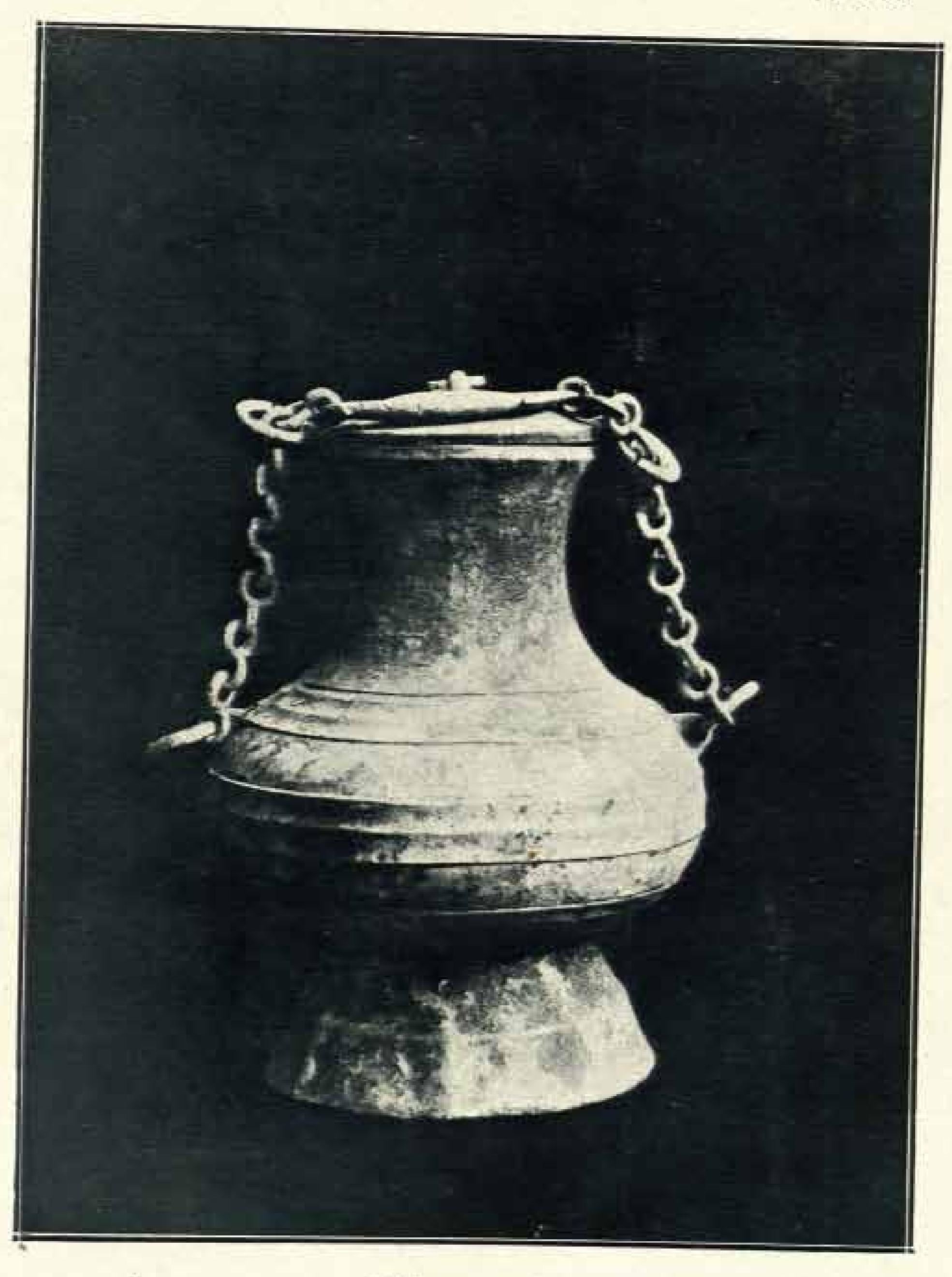
L'art khmèr n'est pas représenté d'une façon directe dans les acquisitions du Musée, les pièces trouvées au Cambodge étant dirigées sur le Musée Albert Sarraut à Phnoṃ-Péñ. Encore pourrait-on y compter une bonne partie des statuettes en samrit que M. Cœdès nous a fait parvenir du Siam (I 9042-9089).

Diverses pièces intéressantes ont été acquises également au Siam par Mlle Suzanne Karpelès : outre un Çiva de bronze qui appartient plutôt à l'art khmèr, on y compte comme pièces plus nettement siamoises : un buste en faïence de Savankhalok (XIIIe-XIVe siècle) ; une coiffure pointue que l'on met à l'occasion des cérémonies religieuses (ordinations, crémations, fête de la balançoire, etc.) ; une chaire de bonze en bois doré et sculpté ; trois statues en bronze représentant le Buddha debout ; une collection de vingt-sept masques représentant les différents héros du Rāmāyaṇa siamois ; un instrument de musique (le *ranat*), à lamelles de bambou, dont le corps est laqué noir et or et qui remonterait au second règne (1809-1824). Nous devons d'autre part à S. A. R. le prince Damrong le moulage d'une admirable tête de buddha siamois, qui a près du double de la grandeur humaine et présente une exquise expression de sérénité souriante (I 9305). Cette tête, provenant de Sukhothai, est conservée dans le petit musée du gouvernement, à Phitsanulok.

La section laotienne s'est accrue d'un socle inscrit de bronze (I 9945) recueilli par M. Batteur et d'un petit buddha laotien de forme curieuse acquis à Hanoi (I 11626).

Comme d'ordinaire, les entrées les plus nombreuses sont celles des débris recueillis dans le sous-sol indochinois, débris qui, dans l'ensemble, paraissent se rapporter surtout à l'époque des Song. Le plus grand nombre sort des terrains aux environs de Hanoï et une part qui a cette origine provient de la succession Peri. D'autres furent trouvés dans les fouilles exécutées par l'Ecole près de Nam-định. Des pièces entières remarquables, dont l'époque est attestée par la présence voisine de sapèques Song, sont ainsi entrées au Musée (I 9383-9447, 9506-9602, 9711-9768, 9884-9944).

Toute une série fut acquise de M. Fabre au Thanh-hoá (I 8985-9036) ; d'autres nous furent données par MM. Pouyanne et Guilhot ; quelques unes particulièrement belles nous furent offertes par M. Feutrier (I 11910-11915) ; d'autres avec divers débris furent recueillies dans la citadelle des Hồ par M. Goloubew (I 10826-10977). D'autres encore ont pour origine le Quảng-bình, où elles ont été rassemblées pour



Vase de bronze, trouvé à Bái-thượng (époque Han) (cf. p. 537.)

le Musée par l'ingénieur de la circonscription du Nord-Annam (I 9807-9831). De la même période est peut-être une jolie bouilloire de bronze à quatre anses (I 9307), don de M. Lesterlin, résident du Thanh-hoá. Enfin les recherches exécutées à Lam-sơn, dans la même province, sur l'emplacement des tombeaux des Lê, ont fourni également quelques débris curieux.

Les pièces chinoises se groupent en deux séries, antérieure et postérieure à cette période médiévale. Les premières, de beaucoup les plus nombreuses, semblent toutes provenir de vieilles sépultures chinoises. Notons d'abord un beau vase Han de bronze (pl. XXIII), complet avec le couvercle et ses chaînettes d'attache, trouvé par M. Besse de Laromiguière, délégué de Bái-thượng, au cours de travaux d'aménagement sur le mamelon qu'occupe la délégation, et qu'il remit fidèlement à l'Ecole, donnant ainsi l'exemple d'un respect des règlements que d'autres ont trop souvent cru bon d'oublier. Divers vases en terre cuite blanche, à léger émail translucide, aux formes analogues à celles des pièces trouvées dans les tombeaux du Tonkin, ont été réunis au Thanh-hoá par M. Goloubew (I 10826-10977), tandis qu'une fouille exécutée dans un tumulus du hameau de Sơn à Nghi-vệ (Bắc-ninh), dont il sera rendu compte plus tard en détail, donnait, outre divers vases de terre blanche et de bronze (I 12339-12383), un modèle de citadelle qui put être reconstitué entièrement (I 12377). Au cours des fouilles exécutées sur ce point ont été recueillis divers débris provenant d'autres tombes : restes de béliers en terre cuite (I 12343), miroirs de bronze ronds ou rectangulaires (I 12284-12295), fragments de modèles funéraires représentant : un parc à bestiaux (I 12346), un grenier à riz (I 12422), etc. D'une époque un peu moins ancienne mentionnons encore quelques statuettes T'ang du legs Peri (I 9112-9229).

L'autre série n'est guère représentée que par un remarquable vase *yong-tcheng*, qui se trouvait dans un village voisin de Hanoï (I 11909).

L'art coréen à son tour figure par deux cuillers acquises au Japon par M. Aurousseau et qu'il faut dater des XIe-XIIIe siècles : l'une a le manche traité en bouton de lotus, la seconde en queue de poisson (I 8939-8940). Au compte du Japon, en dehors de quelques gardes de sabre et des bibelots anciens de la collection Peri (I 9112-9229), il faut signaler un beau sabre japonais de pagode (I 8508), acquis par M. Aurousseau, à lame signée Bizen Yasumitsu 備前安光 et datant par conséquent au plus tard du début du XVe siècle [1].

Musée de Tourane. — Le Musée de Tourane a reçu la belle échiffre de Đà-hàn avec son curieux groupe de joueurs de polo, tout un jeu de pièces d'accent et des Nandins d'angle à tête unique et double corps qui firent partie des superstructures de la tour principale. Sont entrées également par les soins de M. Bougier, résident de Faifo, diverses sculptures qu'il avait réunies à la résidence, et par ceux de M. Laborde, résident de Quảng-ngãi, l'intéressante Lakṣmī (?) de Son-lơ, qui provient de la région de Quảng-ngãi.

Musée Albert Sarraut à Phnom-Pĕñ. — M. Groslier, conservateur du Musée, a pu y créer deux salles nouvelles en réunissant une série de statues provenant de divers points du Cambodge ; la plupart sont des entrées nouvelles, qui forment un ensemble

---

(1) Cf. *Kōtō meizukushi taizen* 古刀銘盡大全, vol. III p. 16.

d'art indo-khmèr très remarquable ; il est dominé par le Harihara de Pr. Andet et par un admirable buddha debout qui semble de style Gupta ; ce dernier était enrobé dans un laquage compact qui en faisait une grossière image moderne, où M. Groslier a su le découvrir.

De nombreuses pièces de bronze et des objets anciens d'un art exquis de la période classique sont venus enrichir cette précieuse section du Musée, avec une série curieuse de poteries de dates diverses qui éclairent d'un jour nouveau cet art ancien du Cambodge hier encore presque ignoré.

Tonkin. — Il n'y a à signaler comme découvertes au Tonkin pour cette année que l'heureuse fouille exécutée au hameau de Sơn, du village de Nghi-vệ, province de Bắc-ninh, d'un tombeau chinois déjà pillé par deux fois, mais heureusement conservé comme maçonnerie. Il a livré, en plus de ses dispositions architecturales qui l'apparentent aux autres tombeaux de la même région, une série de débris intéressants analogues aux trouvailles du tombeau de Quảng-yên (*BEFEO*, XVII, 1, 3 sqq.) et le modèle complet d'une citadelle.

Annam — Des fouilles de monuments čams ont été exécutées au Quảng-bình, au Quảng-trị et au Quảng-nam.

Au Quảng-bình, notre collaborateur le P. H. de Pirey a repris la fouille de Mỹ-đức pour y rechercher, sans succès, le puits dont les indigènes affirment l'existence et qui, d'après eux, contiendrait un dépôt précieux. Il fut plus heureux à Long-đại (canton du même nom, phủ de Quảng-ninh), où il a pu dégager un petit édifice fort ruiné, mais dont les dispositions paraissent très archaïques. Les profils sont du type à cavet et double quart de rond. Fausses-portes et entrées offrent un arrangement spécial. La baie s'ouvre — ou fait semblant de s'ouvrir — entre deux colonnes simplement adossées à la paroi et non enfermées, comme il est ordinaire, entre des pilastres saillants. C'est bien le type du porche réduit à sa façade, accolée alors contre la paroi, qui peut être l'origine du motif de porte des divers arts indiens en Indochine. La cella offre trois petites niches à luminaire ; son piédestal a été déplacé et la pierre, qui sans doute contenait le dépôt sacré enterré au-dessous, a été rejetée sur le sol : il aurait alors été enfermé dans une minuscule alvéole parallélipipédique de o m. 06 × o m.025 × o m 02, tandis que la dalle même mesurait o m 55 × o m.27 × o m.11. Une remarquable statuette de pierre, entrée au Musée sous la cote d'inventaire I 12733, d'une valeur d'art égale à celle des bronzes čams de la meilleure époque, fut trouvée cassée dans le long couloir qui donne accès à la cella et forme vestibule à l'extérieur. Dans le même temple furent découvertes également la tête et une main d'un Lokeçvara debout.

C'est le P. Max de Pirey qui a exécuté les fouilles au Quảng-trị avec l'aide bienveillante de M. Jabouille, résident de la province. Elles ont porté sur les vestiges du temple de Đại-an, le Thạch-an de l'*Inventaire*, à 300 m. au Sud 10° E. de l'angle S.-E. de la citadelle. Ces fouilles ont été pratiquées cette année sur la partie S. de l'enceinte, dégageant la tour S.-O., l'édifice Sud, l'angle S.-E. de la cour et les vestiges confus d'un gopura et d'une avenue à l'Est.

Les travaux sont arrivés à un point d'avancement suffisant pour permettre une vue d'ensemble sur le monument qui existe en ce point. Le temple dans son enceinte principale, qui fut peut-être double, se composait d'un sanctuaire annexe au Sud-Ouest,

d'un autre à l'angle N.-E. et d'un édifice long à deux salles dans l'angle S.-E. Tout cela est dérasé au niveau de la cimaise du soubassement et plus bas même, pour la tour centrale.

Celle-ci s'avère, par les décors en place de ce soubassement, les éléments de pierre culbutés des parties hautes et son admirable échiffre aux joueurs de polo, comme de la plus belle période de l'art primitif. Le soubassement accuse un plan carré à trois fausses portes assez saillantes et à vestibule important en salle longue. L'ensemble conservé est constitué par un terre-plein, recouvert d'un béton de briques cuit et enfermé par un mur lisse, sur lequel s'applique un contre-mur où fut taillé le décor, assez profondément parfois pour affleurer presque la face cachée. Ce décor de soubassement est très complexe et présente un riche profil à éléments opposés en doucine, affectant en plan une série de saillies et de retraits accusés. Il est garni comme motifs de lions debout, d'apsaras et de nâgas à tête triple.

Les débris conservés montrent que ce sanctuaire était muni d'un somasûtra ; la divinité fut peut-être abritée par un maṇḍapa à quatre colonnes. Les parois étaient garnies de figures en prière enfermées dans des niches du type habituel. La tour possédait une série décroissante de pièces d'accent ornementales à jour, mais non des apsaras, qui peuvent avoir été remplacées ici par des pièces d'accent lourdes, à sections en ogive présentées diagonalement par la pointe. Il existe également un grand nombre de feuilles lancéolées qui terminaient les divers frontons en amande, le couronnement octogonal et les curieux angles du bahut qui le portait, ornés de Nandin à tête unique et double corps.

Les pièces les plus typiques ont été transportées au Musée de Tourane ou garnissent le petit musée qu'est devenu le parc de la Résidence.

Le kalan S.-O. était une tour carrée à trois fausses portes garnies d'un orant debout et à vestibule peu saillant. L'intérieur carré n'offre rien de spécial qu'un remarquable piédestal déplacé par les chercheurs de trésors ; le corps était garni sur chaque face de trois pilastres ciselés de rinceaux qui enfermaient du côté principal deux minuscules figures d'ascète dans la pose de l'aisance royale, d'un travail excellent. Tour et piédestal paraissent d'art cubique. L'entrée de ce petit sanctuaire se fait entre deux piliers redentés de briques, disposition que nous n'avions encore rencontrée qu'en pierre. Le corps de l'édifice était décoré de pilastres à simple plan, qui amènent un mouvement dans le profil à cavet de la base.

L'édifice Sud offre le plan classique avec division en deux salles : le mur de refend n'apparaît ici que par quelques briques et le seuil de la porte médiane. Du décor extérieur il ne subsiste qu'un soubassement assez bien orné d'une gracieuse composition de petits balustres et les débris de la corne-antéfixe d'un des pignons. Quant à la tour N.-E., elle s'indique seulement par une fondation carrée.

Un soubassement à triple redent et petites appliques est de même le seul reste du mur intérieur d'enceinte.

Le P. M. de Pirey a également achevé la fouille du monument de Hà-trung nécessitée par le passage de la ligne du chemin de fer. L'opération a révélé seulement, en plus des indications déjà mentionnées, les traces de deux murs d'enceinte que coupe la ligne ferrée et quelques vestiges de divisions intérieures peu claires. Un tertre de forme régulière assez élevé, à l'Ouest du monument et de la voie, s'est révélé une simple butte artificielle et non, comme nous l'espérions, le tertre des décombres de quelque vieux kalan.

Le 27 mai, le chef du Service archéologique exécuta une fouille rapide sur l'emplacement d'un monument čam signalé près de la station de Nam-ô par M. Cosserat de Huê. L'opération a prouvé l'existence en ce point d'un temple ancien, mais si ruiné qu'aucun détail important n'en peut être relevé : c'est le monument trouvé jusqu'ici le plus près de la mer et les vestiges les plus avancés se mêlent presque aux rochers du rivage.

Enfin grâce à l'entremise de M. Bernay, résident de Phanrang, des murs de protection en pierre sèche ont pu être élevés autour des inscriptions rupestres de Pô Klauṅ Garai et en garantiront la conservation.

Des fouilles d'ordre préhistorique ont été exécutées près de Đồng-hới, dans la lagune de Bau-trô, par les soins du C^ne^ Patte et du P. H. de Pirey, et ont révélé les traces d'un village lacustre de l'époque de la pierre polie. Les trouvailles importantes qui y ont été faites permettront peut-être de savoir s'il faut reculer l'âge de cette période aussi loin dans le temps qu'en Europe ou si, comme quelques indices sembleraient le faire supposer, elle serait en Extrême-Orient beaucoup plus voisine des temps modernes. (Cf. *supra*, p. 409-412 et 535.)

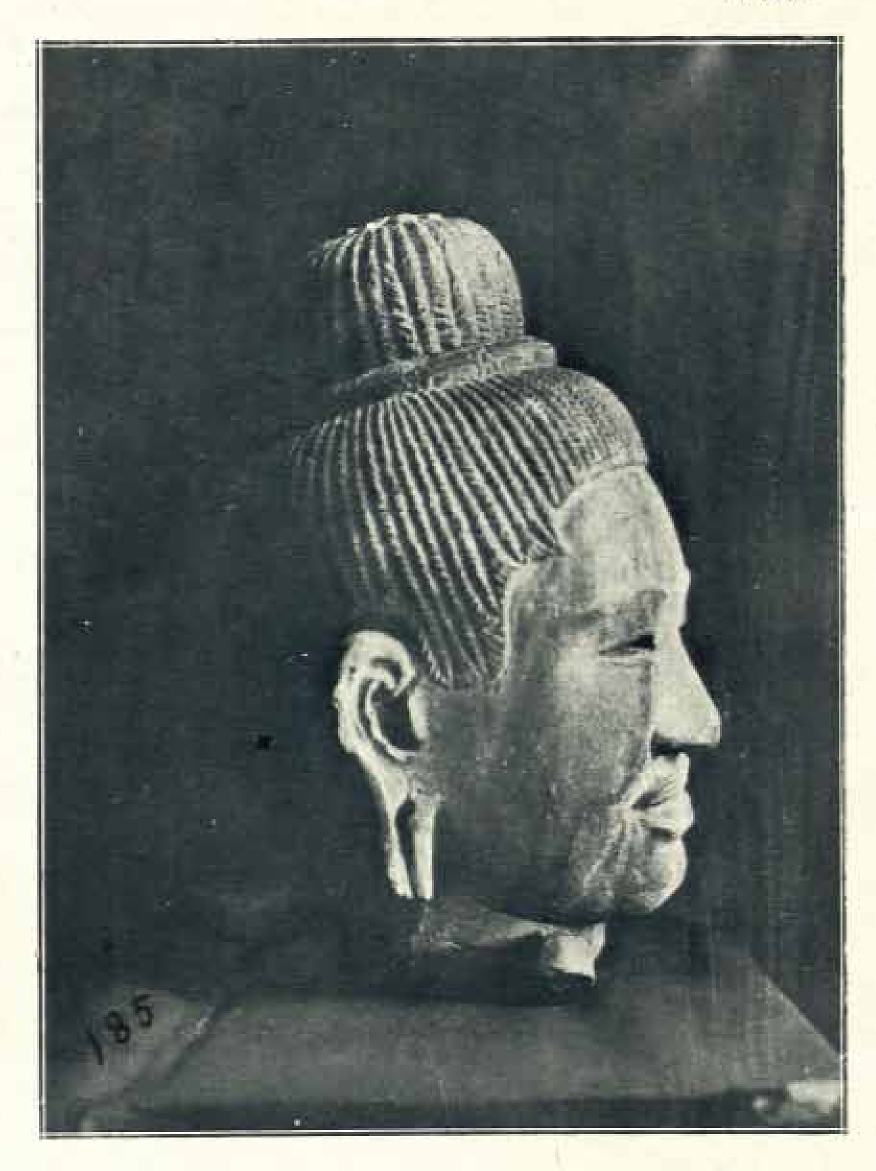
Une fouille analogue exécutée près de Sa-huỳnh par le chef du Service archéologique, aidé de Mme Labarre, a donné toute une série de débris curieux dont l'âge semble encore difficile à déterminer.

L'art annamite d'Annam a été l'objet de diverses études. Nos recherches ont surtout porté sur les tombeaux des Lê à Lam-sơn et les curieux monuments de la province du Thanh-hoá. Exécutées en mai-juin par le chef du Service archéologique et M. Goloubew, elles ont été particulièrement facilitées par l'aide de M. Lesterlin, résident de la province, et celle de M. Besse de Laromiguière, délégué de Bái-thượng.

Cambodge. — Comme d'ordinaire, les travaux archéologiques au Cambodge ont porté surtout sur le groupe d'Aṅkor, dont un compte rendu détaillé est donné ci-après. Mais il convient de signaler également les intéressantes tournées exécutées par M. Groslier, directeur des Arts cambodgiens et correspondant de l'Ecole, qui ont permis de découvrir et de faire entrer au Musée Albert Sarraut à Phnoṃ-Pĕñ quelques belles statues bouddhiques rappelant de près l'art Gupta.

Aṅkor. — Les travaux d'Aṅkor ont continué régulièrement en une heureuse collaboration des divers services qui s'occupent du célèbre groupe. Celui des Forêts notamment, sous la direction de M. O'Connell, a exécuté, après entente avec le conservateur, une série de dégagements utiles qui rendront les monuments plus visibles aux touristes au cours des divers circuits. C'est ainsi que les beaux et simples murs extérieurs d'Aṅkor Vat et ceux d'Aṅkor Thom, près de la Porte de la Victoire, ont été libérés des basses végétations qui les cachaient, que les environs du Spān Thma ont été aménagés de manière à donner une vue heureuse sur la masse imposante du Ta Kèo et sur le gracieux temple de l'hôpital ; et que, plus loin, les mêmes opérations permettent de jouir de l'ampleur du Sraḥ Sraṅ et d'entrevoir les ruines de Mébôn, Prè Rup et Kravan.

Nous devons au même service deux découvertes intéressantes. La première, qui se place en fin d'année, est celle d'une stèle inscrite sur les deux faces, d'un beau dessin, mais d'une conservation incomplète ; elle fut trouvée sur un radeau de bois dont le



Tête trouvée au Práḥ Ëinkosëi (hauteur : 22 ^{cm}) (cf. p. 541.)

pilote l'avait prise dans la région marquée par les Pr. Rovieṅ et Phluk (731-732), sur le haut cours du Stuṅ Sreṅ, en un point où se voient des affleurements rocheux taillés, dit l'indigène, en forme d'œufs (liṅgas ?). La seconde est celle d'une tête remarquable de statue, trouvée à Prè Rup. Son expression est assez étrange ; mais le décor postérieur du mukuṭa surtout y est à noter.

Nous regrettons de ne pouvoir adresser les mêmes félicitations au service des Travaux publics. La nouvelle route qui conduira de Phnoṃ-Péñ à Aṅkor emprunte le tracé d'une des vieilles chaussées khmères ; elle était garnie d'une série de ponts ou de glacis, plus de 22, d'un intérêt archéologique parfois considérable ; l'un d'eux, le Spān Praptos, est un des plus beaux du Cambodge ancien Après entente entre les deux services, un certain nombre de ces ponts avaient été déclassés et devaient être démolis ; tandis que les autres étaient jugés encore utilisables. Malgré cet accord, l'agent chargé de l'exécution des travaux s'est permis de faire de sa propre autorité démolir un de ces édifices les plus importants, un pont de onze arches au moins, sans même consulter à nouveau le service compétent. C'est le pont 9 du rapport de M. Batteur, au kilomètre 269,630 Cette opération fâcheuse a pourtant fourni une donnée intéressante : c'est la découverte, au cours de la démolition, au centre géométrique du pont, d'un bloc évidé contenant une série de débris d'argent et de cuivre, restes probables de quelques *práḥ pratima*, ces effigies de buddha en repoussé qu'on trouve en nombre au sein des dernières constructions khmères, et deux fragments de cristal de roche. Ces débris trouvés ont été recueillis par M. Blérald, ingénieur de la subdivision de Kòṃpoṅ Thoṃ, et ont été remis par lui à l'Ecole.

La construction du dépôt archéologique d'Aṅkor Thoṃ et celle de la nouvelle route qui doit passer devant l'entrée E. du Bayon ont subi, du fait du même service, un retard injustifiable.

Les travaux principaux du Service archéologique ont porté sur le Baphuon, le Bàkhèṅ, Ta Kèo et le Pràsàt Nằk Pān, avec son voisin le Pràsàt Krol Kô.

Suivons le petit circuit en partant d'Aṅkor Vat, mais signalons tout d'abord la trouvaille au Práḥ Eĭnkosei, qui est à l'entrée de la route de Siemrāp à Aṅkor, d'une remarquable tête (pl. XXIV). Aṅkor Vat a, dans ses travaux d'entretien, révélé une disposition à signaler. Par l'établissement d'une canalisation permettant d'évacuer les eaux qui s'accumulent dans les cours III, derrière la galerie aux bas-reliefs, M. Marchal a pu constater que l'épine de piliers entre les nefs repose seulement sur le remplissage de terre maintenu par les deux murs de soubassement, extérieur et intérieur. Ainsi s'explique le tassement qui a amené la rupture presque générale des étrésillons.

Au Phnoṃ Bakhèṅ, le dégagement de la pyramide qui s'élève au sommet du monument a permis de reconnaître un travail analogue à la construction du Buddha couché du Baphuon. Ici, les Cambodgiens de la basse époque ont tenté d'élever sur ce formidable trône un gigantesque buddha assis. Il ne fut jamais sculpté et sans doute même la masse du torse ne fut pas édifiée. L'intention cependant est reconnaissable au tracé de la base en coussins de lotus opposés (pl. XXV) ; elle dessine la forme en cœur large, assiette habituelle des images aux jambes croisées. Ainsi s'explique l'étrange entassement de matériaux aux multiples crampons qui, d'une façon si bizarre, entourait le sanctuaire central aux quatre baies. Sous cette masse ont disparu les quatre petits pràsàts d'angle ; une partie de la face Ouest de celui du Nord-Est a été conservée dans la masse des jambes du Buddha (pl. XXVI).

Cette tentative curieuse amène à considérer l'édification du Buddha couché du Baphuon sous un jour nouveau : elle semble interdire d'y chercher, comme nous l'avions cru, une consolidation d'un édifice ruinant : aussi bien il semble que cette ridicule image ait été exécutée aux dépens de la galerie III, la galerie inférieure, et il paraît bizarre, pour sauver un monument, de commencer par en sacrifier la galerie d'accès, la plus importante de toutes et par suite une des parties les plus marquantes de l'ensemble. Au Bakhèn, les pierres déjà enlevées laissent apparaître le haut de l'angle N.-E. du sanctuaire central, dont le décor s'apparente très nettement avec celui de l'art d'Indravarman. Ce déblaiement a fourni en outre un débris de piédroit inscrit d'un texte par malheur très mal conservé.

Les édicules des gradins ont été dégagés. Ils présentent un réel intérêt, car quelques-uns sont complets, couronnement compris. Ces gradins de terrasse sont taillés aux dépens du massif rocheux : la face mise à nu fut revêtue seulement d'un mince parement de pierre ; il fut trouvé renversé et on le remonte. Ces murs minces répètent le curieux système d'assemblage signalé XX, VI, 209, fig. 3. Les édicules en briques placés sur l'esplanade longue, en avant de la pyramide, ont été déblayés ; ils sont en triste état ; les deux plus voisins des derniers gradins sont réunis sur un soubassement commun de grès enfermant un blocage de terre. Deux piédestaux d'une exécution et d'une sculpture remarquables ont été trouvés au bas de la pyramide, au Sud de l'escalier principal, celui de l'Orient.

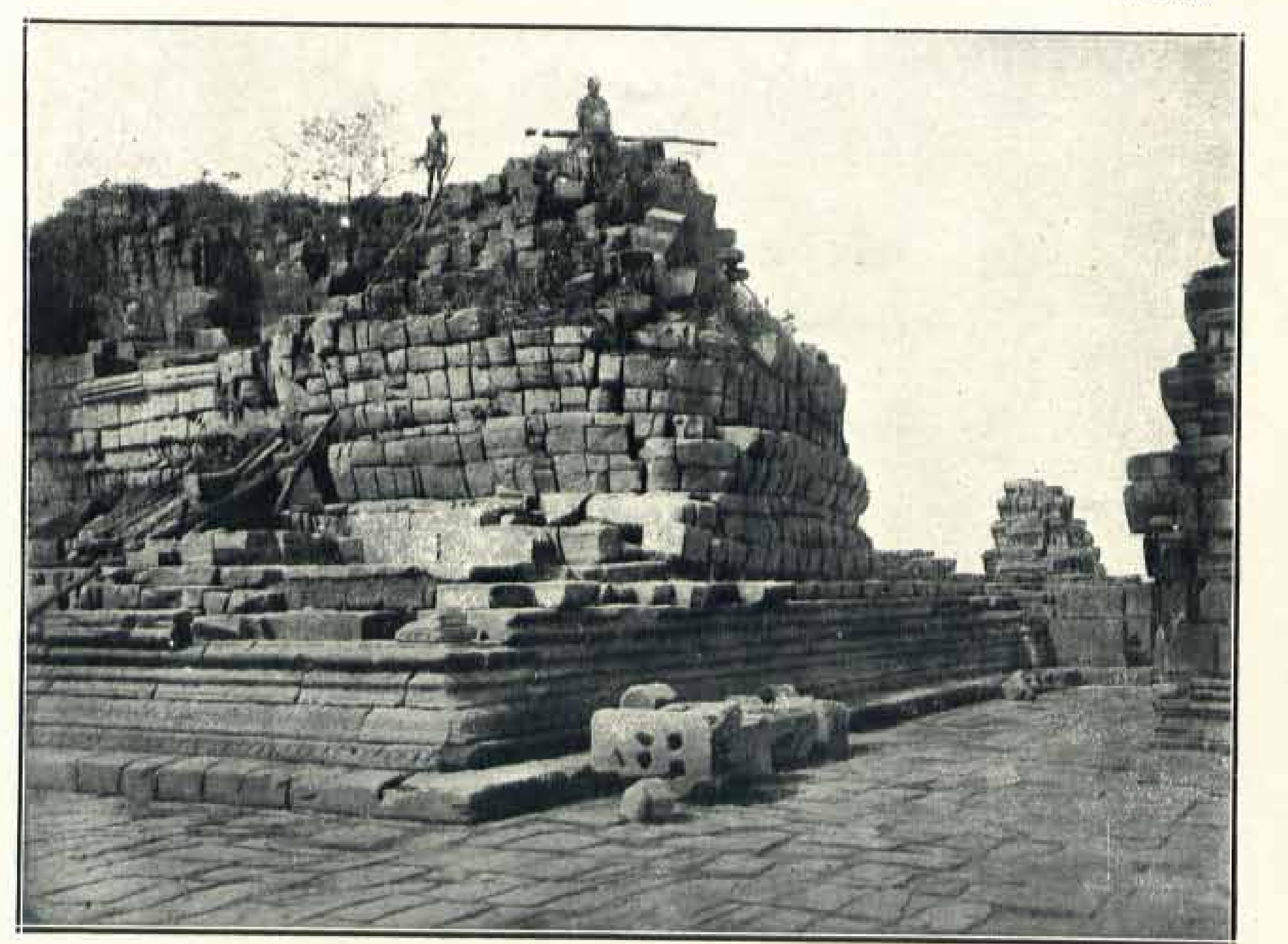
Dans Aṅkor Thom, le levé de tout l'angle S.-O. a été exécuté avec le plus grand soin. Les nombreux emplacements d'anciennes pagodes bouddhiques que M. Marchal y a reconnus y ont été portés. Cette indication est fort utile, nécessaire même, parce que ces vestiges de constructions périssables disparaîtront rapidement.

Au Baphuon, le conservateur d'Aṅkor continue à dégager le mur d'enceinte d'une part, et d'autre part le soubassement général du monument, de la formidable masse de terre accumulée autour de l'édifice ou contre ce mur, remplissage voulu ou accumulation de déblais dont nous continuons à ignorer l'origine. Ce mur est à cette heure dégagé dans sa totalité. Le remblai de terre l'a conservé en toute sa hauteur dans sa partie orientale ; il s'arrête alors net devant un dallage qui unit les gopuras E. du temple et l'entrée N. du Bayon. Le mur septentrional, réduit à sa base, présente en son milieu les traces d'une porte analogue à celle qui fut trouvée dans la portion occidentale.

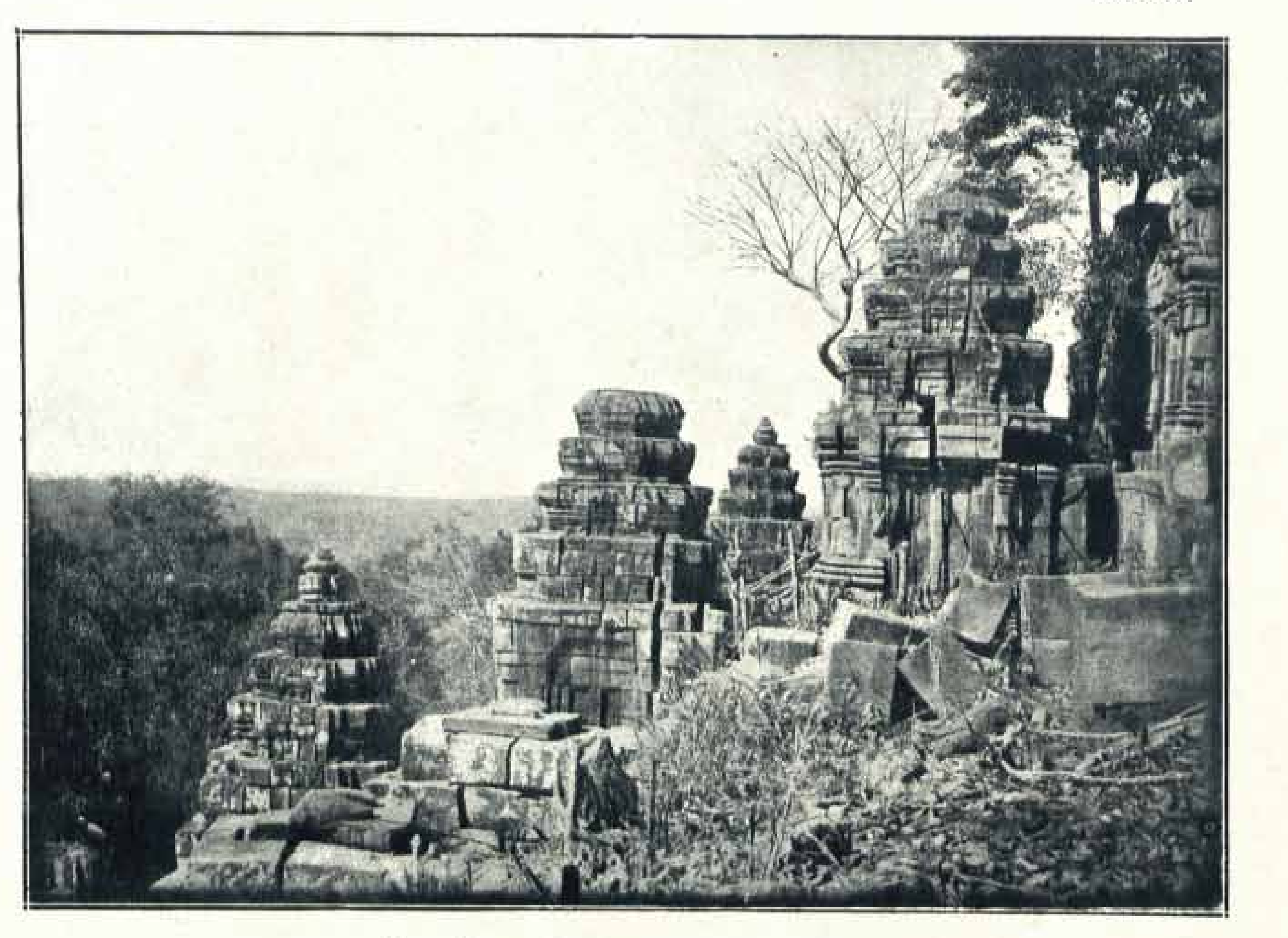
Le couronnement du gopura central S. des galeries II, dont une partie était restée accrochée en équilibre sur les étages supérieurs (cf. *IK*, III, fg. 18, p. 34) a été remis en place. L'opération a permis de reconnaître que la pierre terminale était percée d'un trou axial qui semble appeler une hampe, disposition différente de celle adoptée par Fournereau dans sa restitution et qu'il a par contre transportée à tort à celle d'Aṅkor Vat.

Deux pierres rondes, également percées au centre d'un trou vertical, découvertes dans les énigmatiques remblais, au Nord, donnent un nouvel exemple de la même disposition.

Au Bayon, un relevé minutieux des galeries intérieures autour du massif central vient compléter l'admirable travail exécuté par M. H. Dufour sur les galeries aux bas-reliefs adjacentes. Les abords mêmes du temple ont été nettoyés des décombres et nivelés. L'opération a permis de retrouver quelques dés de balustrade et des



Phnom Bakheṅ. Plateforme supérieure, angle N.-E. (cf. p 541.)



PHNOM BÀKHEṄ. Face Ouest, côté Nord (cf. p. 541.)

nâgas qui ont été remis en place, en particulier dans l'angle N.-E.. Dans celui du Sud-Ouest fut trouvé un vase bizarre, à cuvette annulaire (fig. 2).

L'étrange mur dont on voit les traces dans le prolongement N. de la terrasse du Roi Lépreux a été dégagé. Il semble se présenter comme la paroi d'un bassin et son décor de poissons confirme cette impression. Il se retourne assez loin, en avancée parallèle à la terrasse du Roi Lépreux, en formant plusieurs ressauts, puis s'interrompt quand il prend une direction Sud-Nord. On peut supposer qu'à l'époque de la construction de l'enclos du Tép Pranàm, des remaniements et surtout des démolitions partielles ont causé la réduction de hauteur et même la destruction dans sa dernière partie de cette curieuse composition.

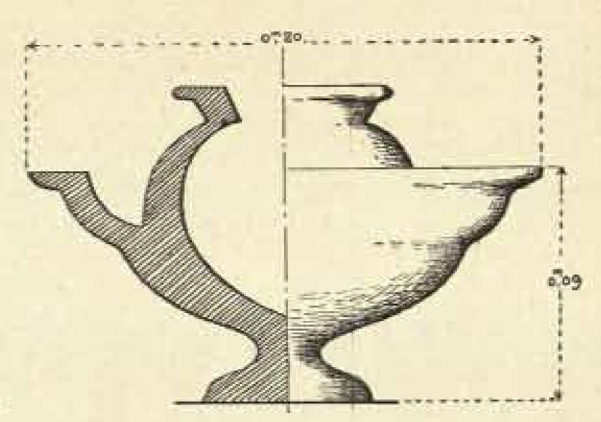


Fig. 2. — Vase trouvé au Bayon.

A la Porte de la Victoire, le rétablissement de la balustrade des Asuras du côté N. avance lentement; le géant extrême de queue a pu être complété des têtes supérieures qui lui manquaient. Les travaux en ce point ont permis de constater que la berme qui longeait le mur d'enceinte a été détruite : la fondation du mur fut ainsi mise à nu. Cependant l'indication fournie par le relevé de M. de Mecquenem sur la belle disposition d'assiette de ce mur avec ses deux socles superposés, est exacte ; elle est attestée par les restes qui subsistent à l'angle N.-E.. Il semble que la berme ait fourni les matériaux nécessaires à la construction des massifs de maçonnerie installés près des portes à l'extérieur.

Le Pràsàt Ĉruṅ N.-E. a été dégagé et consolidé ; la stèle attendue fut découverte ; elle n'a que deux faces inscrites, dont l'une seulement de six lignes.

Les travaux au Pràsàt Tà Kèo ont porté surtout sur le rétablissement de l'avenue qui permet d'y arriver par l'Est. Au voisinage du monument, divers restes de murs en latérite, qui semblent des additions postérieures, ont été repérés ; leurs dispositions sont assez peu claires. Une dépression continue, qui entoure le monument comme un vague bassin-fossé, est sans liaison, cependant, avec une ligne de gradins qui paraît n'exister qu'à l'Est.

Hors du petit circuit, il a été exécuté un relevé de la partie N. du Práḥ Khān. Au Nāk Pân, les travaux intéressent les abords des bassins qui cantonnent sur les axes le carré central: on a dégagé ainsi une série de bizarres emmarchements, tous placés sur un côté perpendiculaire à la face voisine du grand carré et dans le même ordre, comme s'ils eussent dû ne permettre l'accès que dans le sens de la pradakṣiṇā. Du côté opposé à chaque emmarchement est un terre-plein, au centre duquel se trouve un grossier édicule de latérite, dont le sol intérieur est très en contre-bas des uniques ouvertures qu'on voit sur la face E. Seul l'édicule correspondant au bassin E. est déplacé vers l'Est au lieu de se trouver dans l'axe du bassin.

L'ensemble est délimité par une levée de terre consolidée par des gradins vers l'extérieur et qui a été percée par les eaux aux extrémités des faces N. et S. Il reste

d'ailleurs très peu de ces deux faces. Un vague perron d'accès se montre aux axes et les angles étaient ornés par des animaux décoratifs ; seuls un ou deux socles et un éléphant renversé en ont été retrouvés.

Les travaux autour du sanctuaire ont fourni quelques données intéressantes. Pour la tour même se marque un bizarre problème : il n'existe aucun vestige de superstructure, et cependant on a retrouvé le couronnement avec trou de hampe, disposition qui s'accuse ainsi bien antérieure à celle du Baphuon, car le Pràsàt Nāk Pān est daté par son style de l'époque de Yaçovarman. Les fausses-portes au décor anormal sont un repentir ; des trous dans la pierre accusent l'existence passée d'une poutre de bois destinée à assurer la rotation de vantaux fermant des baies libres. La base de la tour est d'un tracé complexe en plan qui, comme au Bayon, la fait presque ronde ; un soubassement à peu près circulaire la reçoit, orné de pétales de lotus, tandis que le dernier gradin de la pyramide offre la même décoration. L'ensemble figure donc comme une fleur épanouie, dont le sanctuaire serait le pistil, fleur posée sur une série de gradins enserrés dans le bas par l'enlacement de deux nāgas. Il porte lui même sur un terre-plein à quatre saillies placées sur les axes et dont celle de l'Est portait peut-être le groupe de l'étrange cheval et des hommes qui s'y accrochent. Ce groupe est maintenant plus clair : on a retrouvé la tête du cheval et des fragments de l'avant-train prouvant que l'animal était cabré. Des gradins ordinaires de bassin paraissent se retourner autour de ce terre-plein et délimiter par leur double retour une chaussée d'accès à l'Est.

En raison de son voisinage, le petit temple de Krol Kô a été dégagé en même temps ; divers frontons ont pu y être reconstitués à pied d'œuvre. Le monument est de la période de Yaçovarman (cf. pl. XXVII).

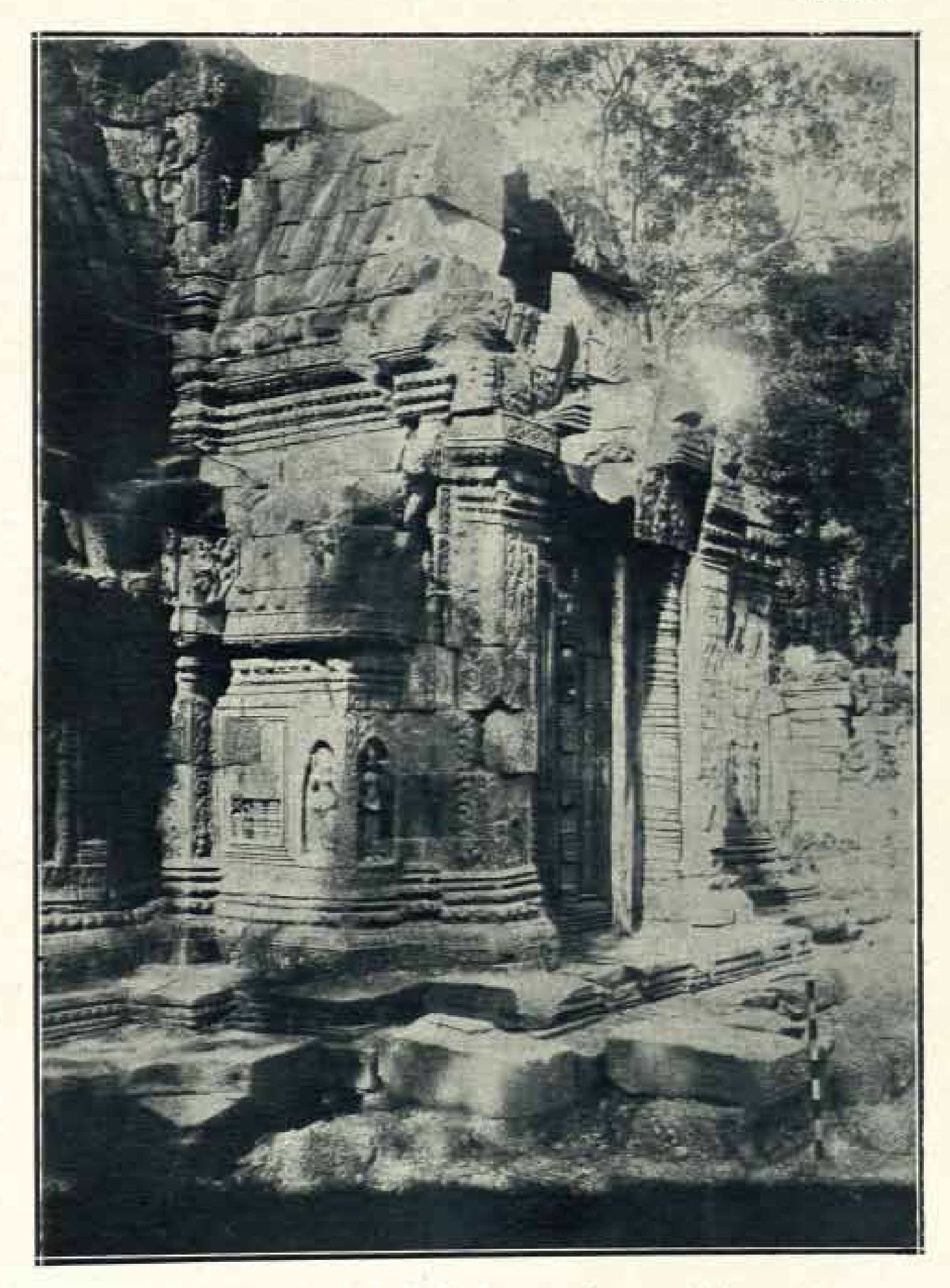
Le dégagement du sanctuaire V du Práḥ Pithu, laissé encombré de blocs en raison des dangers qu'offrait son déblaiement, a été décidé à la suite de la découverte, à travers les interstices des pierres écroulées, d'un groupe de deux divinités féminines, l'une portant l'autre enfant sur son genou. Leur costume est remarquable.

On constate avec regret que la multiplication des visiteurs amène une triste recrudescence de déprédations, inscriptions de noms sur les parois et bris de sculptures. Les deux monuments qui ont le plus à souffrir sont parmi les plus intéressants et les plus célèbres, par suite les plus visités, Aṅkor Vat et le Bayon.

Laos. — Les travaux de restauration du Vat Sisakhèt à Vieng Chan se sont prolongés pendant plus d'un an (juillet 1922-juillet 1923) sous la direction de M. Batteur. La pénurie de main-d'œuvre, la disparition presque complète des ouvriers d'art indigènes, la difficulté de se procurer les matériaux nécessaires ont ralenti et compliqué au-delà de toutes les prévisions une œuvre qui, malgré le dévouement méritoire de notre collaborateur, n'a même pu être complètement achevée.

La pagode de Sisakhèt se compose essentiellement : 1° d'un vihāra très simple à une seule nef, entouré d'une véranda ; 2° d'un cloître entourant la cour et formé de 8 pavillons ouvrant sur l'intérieur. Selon la coutume thai, des rangées de buddhas de bronze s'alignent contre les parois.

Les travaux ont eu pour objet principal la restauration du cloître, qui était dans un état de délabrement avancé. On a redressé les colonnes déversées, refait les charpentes des toits, remis en place les quelques pignons et panneaux sculptés qui pouvaient



Prasat Krol kô. Angle S.-O. du sanctuaire central (cf. p. 544.)

être conservés et remplacé, en prenant ces derniers comme modèles, ceux qui étaient détruits : ce travail de sculpture a été fait partie par l'Ecole des Arts de Phnom-Péñ, partie (et moins bien) par la main-d'œuvre locale. Tous les travaux où l'archéologie était intéressée ont été achevés sous la direction de M. Batteur. Les autres pourront être aisément complétés par l'administration locale, qui en a confié la surveillance à Chao Phetsarat, parfaitement qualifié pour cette tâche.

En se rendant à Vieng Chan, M. Batteur a visité près de Thakhek le site d'une ancienne ville, sur laquelle il nous a adressé les renseignements suivants :

« Elle se trouve sur la rive gauche du Mékong, à environ 8 km en aval de Thakhek. Les Laotiens la désignent simplement par Mưang kao, *kao* ayant l'acception d'« ancien ». A la connaissance des indigènes et du Commissaire du Gouvernement, il n'y aurait rien en dehors de cela aux environs.

« Ses limites sont formées, à l'O. par le Fleuve même, et, aux autres points cardinaux, par des remparts et fossés dont le plan d'ensemble paraît suivre une courbe flanquée d'épis. Mais l'embroussaillement épais et le grand nombre de coupures dans ce que je nomme remparts ne m'ont pas permis de notations précises.

« Ces remparts, du Fleuve au Fleuve, peuvent mesurer 5 ou 6 km. Ils ont de médiocres proportions, mais paraissent avoir été entièrement construits en briques. Ces matériaux ont les dimensions et la qualité de ceux que l'on rencontre couramment dans les ruines laotiennes, dans les remparts de Vieng Chan notamment.

« A l'intérieur de l'enceinte, près de la rive du Fleuve, se dresse encore un stūpa monumental, à corps bulbé, élevé sur une large terrasse à plan carré ; laquelle terrasse comporte, au-dessus de son mur de soubassement, une crête de petits pinacles, d'un dessin sommaire, dans le corps de chacun desquels est ménagée une sorte de niche rectangulaire. A proximité de ce stūpa s'élève une grande statue du Buddha, en maçonnerie, du type laotien ordinaire, assise, une main attestant la terre, simplement abritée par un hangar sommaire construit sur l'emplacement d'un temple ruiné. Le stūpa et la statue (qui ont été l'objet de restaurations récentes) sont honorés par les habitants du petit village voisin.

« Partout ailleurs ne se rencontrent que des ruines totales de très nombreux édifices en briques, dont ce qui subsiste révèle des temples et des stūpas du canon laotien. La plupart des temples paraissent appartenir au type à collatéraux intérieurs (fig. 3). Des débris de grandes statues, semblables à celle dont il a été question ci-dessus, se trouvent alentour. Les matériaux de ces édifices sont analogues à ceux des remparts. Cependant, dans les ruines de quelques-uns des stūpas j'ai remarqué des fragments de terre cuite, peu nombreux d'ailleurs, dont les échantillons, entiers, pourraient mesurer, en centimètres, 55 × 35 × 10. Des matériaux de cette dimension ou sensiblement, sont encore en œuvre dans le soubassement du stūpa monumental signalé ci-dessus.

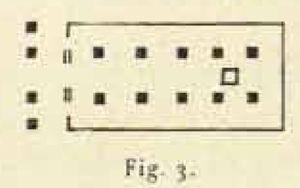


Fig. 3.

« Je n'ai pas eu le temps de chercher ce qui peut subsister des décors en mortier de l'architecture de ces édifices ; pourtant, dans des éboulis qui paraissent plus récents qu'ailleurs, près du grand stūpa, il existe des parties de murs dont l'enduit et la pâtisserie sont conservés sur des surfaces assez grandes, et j'y ai remarqué des parties de frises (?) dont la composition me semblerait mériter une attention particulière.

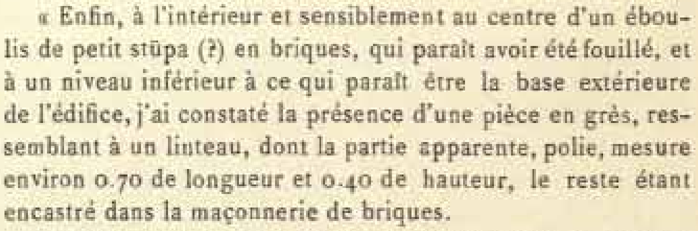
« Mais tous ces vestiges paraissent bien laotiens et sensiblement contemporains du That Luang de Vieng Chan, par exemple.

« Cependant j'ai trouvé parmi eux des pierres sculptées semblant appartenir à l'art khmèr.

« Ce sont deux pièces d'accent d'angle, en grès gris, de 0.40 de côté et 0.90 de hauteur, comportant un décor à cinq têtes de nāga (fig. 4). Ces pièces sont symétriques. L'une était debout, l'autre sur le côté, mais toutes deux à peine enterrées.



« De plus, à une dizaine de mètres d'elles, j'ai trouvé un épi de faîtage (?) en grès violâtre, de 0.20 de hauteur.

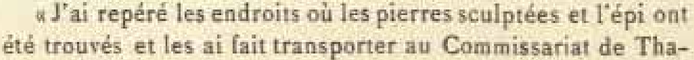


« Enfin, à l'intérieur et sensiblement au centre d'un éboulis de petit stūpa (?) en briques, qui paraît avoir été fouillé, et à un niveau inférieur à ce qui paraît être la base extérieure de l'édifice, j'ai constaté la présence d'une pièce en grès, ressemblant à un linteau, dont la partie apparente, polie, mesure environ 0.70 de longueur et 0.40 de hauteur, le reste étant encastré dans la maçonnerie de briques.

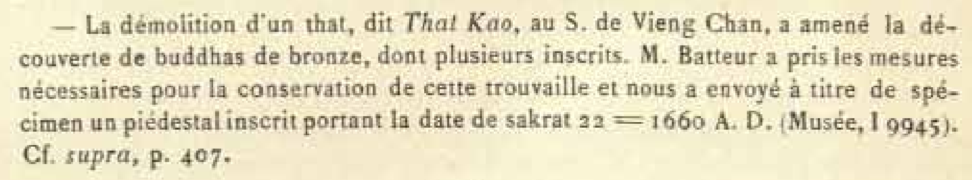
0.90

0.40

Fig. 4.



« J'ai repéré les endroits où les pierres sculptées et l'épi ont été trouvés et les ai fait transporter au Commissariat de Thakhek, où se trouve déjà une stèle inscrite, d'aspect assez moderne, trouvée dans les remparts de Mɯang Kao. »



— La démolition d'un that, dit *That Kao*, au S. de Vieng Chan, a amené la découverte de buddhas de bronze, dont plusieurs inscrits. M. Batteur a pris les mesures nécessaires pour la conservation de cette trouvaille et nous a envoyé à titre de spécimen un piédestal inscrit portant la date de sakrat 22 = 1660 A. D. (Musée, I 9945). Cf. *supra*, p. 407.

Siam.

S. A. R. le prince Damrong Rajanubhab, notre correspondant depuis 1910, a célébré, du 12 au 15 novembre 1922, le soixantième anniversaire de sa naissance [1]. M. George Cœdès a bien voulu représenter l'Ecole française aux cérémonies de ce jubilé ; en cette qualité, il a remis au prince, à titre de souvenir, un album de photographies archéologiques, et lui a donné lecture de l'adresse suivante envoyée par le Directeur de l'Ecole :

« Monseigneur,

« Au moment où V. A. R. célèbre le soixantième anniversaire de Sa naissance, l'Ecole française d'Extrême-Orient tient à joindre ses félicitations et ses souhaits à ceux dont Elle recevra l'hommage en ce solennel anniversaire.

« Nous ne saurions oublier, en effet, que depuis douze ans V A. R. nous a fait l'honneur d'accepter le titre de correspondant de l'Ecole française et qu'Elle a toujours réservé l'accueil le plus bienveillant à ceux d'entre nous que leurs recherches ont conduits au Siam.

---

(1) On trouvera un compte rendu de ces fêtes dans le *Bangkok Times* du 20 novembre 1922.

« Du point de vue plus général des études indochinoises, c'est avec une sincère gratitude que nous nous rappelons tout ce que l'histoire et l'archéologie doivent aux travaux personnels de V. A. R. et à la puissante influence dont Elle a soutenu et encouragé les recherches scientifiques.

« Nous nous plaisons à espérer que cette action éclairée continuera à favoriser l'exploration archéologique du royaume, la conservation des monuments anciens, l'étude et la publication des inscriptions et des autres documents historiques qui, de jour en jour, nous font mieux connaître les origines du Siam et des pays voisins.

« Dans ces sentiments, je prie V. A. R. d'agréer, avec l'hommage de mon respect, les vœux que forment le Directeur et les Membres de l'Ecole française d'Extrême-Orient pour que de longues années viennent s'ajouter à celles que V. A. R. a déjà consacrées, avec tant d'honneur, au service de l'Etat et aux grands intérêts de la science. »

Dans sa réponse, le prince Damrong Rajanubhab s'est déclaré très touché des félicitations qui lui étaient présentées et a exprimé ses meilleurs vœux pour la prospérité de l'Ecole française. Quelques jours après, S. A. R. nous a fait l'honneur de nous adresser la réponse écrite suivante :

Bangkok, 25 novembre 1922.

« *A Monsieur le Directeur de l'École française d'Extrême-Orient.*

« J'ai bien reçu l'adresse ainsi que le bel album de photographies représentant quelques pièces remarquables du Musée de l'Ecole à Hanoi, que vous avez eu l'amabilité de m'envoyer à l'occasion de mon soixantième anniversaire. Je suis extrêmement touché de cette attention venant d'un institut qui jouit d'une réputation mondiale, et je la considère comme un des plus grands honneurs que j'ai reçus.

« Je prie le Directeur et les Membres de l'Ecole française d'accepter mes remerciments, d'abord pour m'avoir nommé il y a douze ans Membre correspondant, puis pour leurs travaux scientifiques qu'ils n'ont jamais cessé depuis lors de m'envoyer, et enfin pour l'honneur insigne qu'ils viennent de me faire.

« Vous avez mentionné en termes flatteurs l'utilité de mes travaux historiques et archéologiques, ainsi que l'assistance que j'ai pu procurer aux savants français, membres de l'Ecole, que leurs recherches ont amenés au Siam. S'il est vrai que j'ai été poussé par l'amour de la science et par la conviction que les travaux de l'Ecole française sont dignes d'encouragement, il ne faut pas oublier d'autre part que j'ai simplement suivi en cela l'exemple de Sa Majesté le roi Rama V (Chulalongkorn) et de Sa Majesté le roi régnant, promoteurs et protecteurs de cet ordre d'études. Le Directeur et les Membres de l'Ecole française d'Extrême-Orient peuvent donc être assurés que grâce à cette haute et constante protection, les recherches historiques et archéologiques au Siam ne se heurteront jamais à aucune difficulté et que, en ce qui me concerne, je ne cesserai jamais de donner à l'Ecole française toute l'aide qui est en mon pouvoir.

« Je vous envoie à titre de souvenir une médaille frappée à l'occasion de mon anniversaire et trois volumes imprimés à cette même occasion, que je destine au Musée et à la Bibliothèque de l'Ecole. Je vous prie de bien vouloir les accepter comme un témoignage de ma gratitude envers l'Ecole, pour la prospérité de laquelle je forme, en terminant, les vœux les plus sincères. »

Les trois ouvrages que le prince Damrong a fait imprimer à l'occasion de son jubilé et qu'il a offerts à notre Bibliothèque sont les suivants :

Thamniep samanasăk saṅkhep nama phrā ràxakhana, phrā khru parien.. [Hiérarchie des Raxakhana, Khru, Parien sous le présent règne.] — Bangkok, 1922.

Sepha rưàng phrā ràxā phŏngsavadan... [Petits poèmes dramatiques tirés des Annales royales, par Sunthanphu.] — Bangkok, 1922.

Bŏt lakhŏn nŏk phrā ràxānīphŏn ràxākān thè II... [Six pièces de théâtre mises en vers sous le second règne.] — Bangkok, 1922.

— Le 4 mars 1923, la Sri Ayudhyârom Amateur Theatrical Society a fait représenter à Bangkok un drame intitulé « Phra Ruang », composé par S. M. le roi de Siam et qui met en scène le souverain légendaire, libérateur des Thai.

— Le 27 juillet 1923, le roi s'est rendu au Vat Phra Kéo pour allumer le cierge qui a brûlé pendant toute la période du Vassa (de juillet à octobre).

— Le 30 juillet 1923, le roi de Siam a fait célébrer un service religieux à la mémoire du roi Edouard VII et du tsar Nicolas II, au Vat Benchamabophit. Avant la cérémonie, Râma VI est allé au pied de l'autel déposer deux couronnes devant les portraits des souverains disparus Puis le chef de la pagode rappela en quelques mots quels étaient les sentiments de sympathie qui existaient entre les trois monarques. Il estimait qu'une telle manifestation d'amitié, si elle pouvait atteindre les deux souverains, ne pouvait leur apporter que quiétude et paix. A la conclusion de la prédication, le chapitre récita des stances bouddhiques.

— Le 23 octobre 1923, Bangkok a célébré l'anniversaire de la mort du roi Chulalongkorn. Comme les années précédentes, la statue équestre du roi, dans le parc Dusit, était transformée en chapelle ardente. Durant toute la journée, une foule recueillie est venue déposer des fleurs et allumer des bâtonnets d'encens devant l'effigie du monarque

— Du 30 octobre au 6 novembre 1923, à la conclusion du Vassa, le Roi a été dans diverses pagodes royales célébrer le Kaṭhin — l'offrande des vêtements monastiques. Pour se rendre aux Vat Rakhang et Arun, le cortège royal a traversé la rivière dans les somptueuses barques royales à quatre-vingts rameurs habillés de rouge. Cette procession nautique, qui s'est déroulée avec tout le cérémonial habituel, n'a lieu que tous les deux ans.

— Le 27 octobre 1923, la population Mon de Paklat a célébré la cérémonie du Pha-Pa (« le vêtement dans la forêt »). C'est une réminiscence du Paṃsukūla, la pièce d'étoffe que le religieux mendiant ramassait sur la grand'route, dans la forêt ou dans les cimetières. A la nuit tombante, chaque arrondissement, musique en tête, vient déposer des offrandes dans la cour intérieure de la pagode et feint de les abandonner au milieu de la forêt — en l'occurrence, des arbrisseaux et des bananiers plantés au milieu des offrandes. Le lendemain, les bonzes viennent « ramasser » les vêtements qu'ils trouvent sur une branche ou au pied d'un arbre.

— Une des grandes figures du clergé bouddhique de la secte Thammayut est actuellement celle de Phrā Sasanasophon, chef du Vat Thepsirin, directeur du collège

de Pāli de ce Vat. Il jouit d'une grande réputation, tant pour son érudition que pour l'influence qu'il exerce sur la famille royale et son entourage. En 1884, à l'âge de 12 ans, il entra au Vat de Jolapuri en qualité de novice et depuis lors ne quitta plus la robe jaune. Il passa brillamment tous les examens de pāli, monta de grade en grade et occupa des fonctions de plus en plus importantes. Enfin, en août 1921, il reçut des mains du roi la coupe d'or lui conférant le titre de Phrā Sasanasophon Chao Khana-rong de la secte Thammayut.

Le Somdet Phrā Sangkharat chao du royaume de Siam, Krom Mưn Xinavansirivat, appartient également à la secte Thammayut.

— Pendant le mois de décembre 1923 ont été célébrées à Bangkok six crémations solennelles de personnes appartenant à la famille royale, dont les principales étaient la princesse de Sri Ratana Kosin, sœur du Roi ; le prince de Pechabun, son frère cadet ; le prince Devavong, Ministre des Affaires étrangères. Le Roi a présidé en personne à ces cérémonies. Selon l'usage, des livres imprimés pour la circonstance ont été distribués aux assistants.

— Parmi les ouvrages pālis composés en pays thai, un des plus connus est le *Sihiṅganidāna* ou « Histoire du Phrā Sihing », composé à Xieng-mai par le moine Bodhiraṃsi, probablement au début du XVe siècle (voir Cœdès, dans *BEFEO*, XV, III, 43 ; cf. *id.* XVII, v, 70, n. 5). Le Phra Sihing est un buddha en samrit, qui était conservé dans le Vat Phrā Sihing de Xieng-mai. Récemment la tête de cette célèbre statue fut brisée par un voleur qui la vendit par morceaux au marché. Le malfaiteur a été arrêté et condamné, mais on n'a pu recouvrer qu'un fragment de la tête, qui a été envoyé à Bangkok avec la statue décapitée pour une reconstitution aussi fidèle que possible.

INDE

— L'Université de Pékin a invité le poète Rabindranath Tagore à venir faire une série de conférences en Chine, pour leur parler de l'œuvre qu'il poursuit à son Université et pour leur apporter son message. L'adresse dit : « Votre présence, parmi nous, en cette période d'obscurité, de doutes et d'agitation, nous apportera la joie et la quiétude ». (Modern Review, Mars 1924.)

— L'Université de Bénarès est ouverte aux femmes et, en juillet 1924, grâce à un généreux donateur de Bombay, elle pourra héberger une centaine d'étudiantes. (Id.)

— A l'occasion de la libération du Mahatma Gandhi, un libraire de Madras informe sa clientèle qu'il leur fera, pendant un mois, une réduction de 6,25 % sur toutes les commandes de librairie. « Nous espérons que notre clientèle profitera de ce *Mois Gandhi.* » (Id.)

CHINE

Mariage de l'Empereur Siuan-t'ong. — M. George Deniker, de la Légation de France à Pékin, a bien voulu nous adresser les notes suivantes sur le mariage du jeune souverain mandchou :

« Le mariage du jeune Empereur Siuan-t'ong a donné lieu à trois constatations intéressantes :

1°) Le peuple a pris un grand intérêt à l'événement, en fait, plus qu'à aucun autre événement républicain. Le Gouvernement de la République chinoise a fait preuve de beaucoup de courtoisie, prêtant ses troupes et sa police non seulement pour assurer le service d'ordre, mais aussi pour grossir l'effectif des cortèges et des escortes. L'uniforme noir des agents de police fut même orné pour la circonstance d'épaulettes jaune impérial, et les rues furent sablées de jaune sur le passage du cortège. Outre les fonctionnaires chargés d'apporter les compliments officiels du Gouvernement de la République, beaucoup viennent présenter leurs félicitations personnelles. On a même assuré que certains fonctionnaires, qui avaient occupé des charges sous l'Empire, étaient venus vêtus de leurs costumes de l'ancienne Cour. Cependant nous n'en avons reconnu aucun. Il convient de rappeler que le statut de l'Empereur prévoit qu'il sera traité « avec tous les égards dus à un souverain étranger dans son propre pays » (¹). Ces égards ont été toujours compris de la façon la plus large. Actuellement encore, lors d'une des rares sorties de l'Empereur, le 30 mai 1923 (15 de la 4ᵉ lune), la porte de Hou-men (地安門) fut ouverte dans son arche centrale, réservée au passage du Fils du Ciel. De plus le défilé des voitures eut lieu à une allure très lente et non à grande vitesse, comme c'est le cas pour les sorties des grands chefs de la République.

2°) Des étrangers furent admis en petit nombre à pénétrer au Palais, pendant la nuit du 30 novembre au 1ᵉʳ décembre et à voir passer le cortège nuptial amenant la nouvelle Impératrice devant son auguste maître. Le dimanche 3 décembre 1922 dans la matinée, les membres du corps diplomatique se rendirent au Palais pour féliciter les jeunes époux. Afin d'éviter tout scrupule aux ministres accrédités auprès du Gouvernement de la République, il fut décidé qu'ils se présenteraient au hasard des arrivées et non en corps constitué ou même par légation. C'est la première fois qu'un souverain chinois, majeur depuis fort peu de temps, admet la visite d'étrangers à une si importante cérémonie. Il faut se rappeler en effet que la régente Ts'eu-hi, si elle reçut des étrangers, ne le fit que dans les dernières années de sa puissance, et pour de simples réunions mondaines.

3°) On sait que les multiples cérémonies du mariage chinois ne pouvant être accomplies en un seul jour, on doit considérer les rites préliminaires des fiançailles comme partie intégrante du mariage lui-même. Au reste, pour la loi comme pour le public, la force obligatoire de ces engagements progressifs est aussi grande que celle de la cérémonie dernière. Le développement de ces rites de fiançailles dans le cas du mariage de l'Empereur a été considérable ; pas autant peut-être que lors du mariage de son prédecesseur Kouang-siu, en 1889, mais assez cependant pour motiver une dépense de plus d'un demi-million de dollars chinois, soit actuellement près de 5 millions de francs.

De nombreux détails sur ces rites nous ont été fournis par M. R. F. Johnston, le distingué précepteur anglais de l'Empereur. C'est à lui aussi que nous sommes redevable de certaines informations concernant la réception de la jeune fiancée par

---

(¹) Cf. *BEFEO*, XII, xi, 216.

l'Empereur, cérémonie à laquelle il fut le seul Occidental présent. Nous sommes heureux de lui adresser nos sincères remerciements pour son obligeante contribution.

P'ou-yi (溥儀), de son nom de règne Siuan-t'ong (宣統), est né en février 1906. Il s'est marié pendant la 14e année de son règne (cette année chinoise qui a commencé le 28 janvier 1922 pour finir le 15 février 1923). Sa taille, élancée et au-dessus de la moyenne, atteint 1 m. 75. Il étudie l'anglais depuis quatre ans, a délaissé l'étude du mandchou, mais possède par ailleurs un talent littéraire chinois reconnu. Il s'est choisi parmi les noms des rois occidentaux le prénom de Henry, et a donné à l'Impératrice celui d'Elisabeth. Cet exemple a d'ailleurs été suivi par certains jeunes princes ou princesses. Tous les membres de la famille impériale, y compris le prince Tch'ouen (醇), père de l'Empereur et ancien régent jusqu'en 1911, habitent en dehors du Palais, dans le quartier nord de la ville. Seules demeurent encore au Palais trois des épouses secondaires des deux derniers empereurs. Ce sont ces trois douairières et la famille du prince Tch'ouen qui ont désigné la nouvelle impératrice (室后) ainsi que la nouvelle épouse secondaire (淑妃). Ce choix fut bien entendu porté à la connaissance de l'Empereur, pour lui permettre de rédiger son édit, mais non pour solliciter son avis. Il n'a donc pas eu, comme on l'a prétendu, de part dans cette désignation, ni choisi sa fiancée sur la foi d'une liste accompagnée de photographies. L'édit impérial date du 11 mars 1922. Il ne contient que les caractères composant la phrase : Kouo Kia, fille de Jong-yuan, est instituée Impératrice (立爲皇后).

Lors de la publication de l'édit, Kouo Kia (郭佳), qui n'a que 8 mois de moins que l'Empereur, habitait à Tientsin dans sa famille, laquelle réside dans ce port depuis plusieurs années. Très au courant des usages occidentaux, elle reçoit, depuis son mariage, des leçons d'anglais, d'une jeune Américaine née en Chine. Son père, le « houang-fou » (皇父) Jong-yuan (榮源), est le petit-fils d'un général tartare de Ki-lin, nommé Tchang-chouen (長順). Il a conservé depuis la chûte de la dynastie, le rang de tao-t'ai en expectative qu'il avait alors. Sa seconde femme, la belle-mère de Kouo Kia est fille du prince Yu-lang (毓朗), descendant direct de K'ien-long. Le 11 mars, la Gazette du Palais publiait également le choix de « Eu-Eul-Teu-T'eu » (transcription du mandchou), fille d'un certain Touan-kong (端恭), ancien tche-hien en expectative, comme épouse secondaire (*chou-fei*). On voit que ce double choix a éliminé les candidates chinoises, ce qui a causé quelque désappointement parmi les loyalistes chinois. Le 14 mars 1922, la Gazette du Palais annonçait que Jong-yuan avait, dans une audience impériale, exprimé sa reconnaissance pour l'élévation de sa fille au rang d'impératrice, et que Wen-k'i (文祺) avait, par l'intermédiaire du bureau de la Maison Impériale, fait également connaître sa gratitude. En même temps, Jong-yuan devenait officier de la garde avec bouton de rubis et privilège de circuler à cheval dans le Palais.

La nouvelle impératrice fut amenée à Pékin, le 17 mars 1922, par train spécial. Des ministres de l'Empereur, en robes de cour, et des dames d'honneur l'accueillirent sur le quai de la gare. Une escorte de soldats de la République rendait les honneurs et des ordres avaient été donnés pour qu'il en fût de même sur tout le parcours de la gare de Ts'ien men à la maison que Jong-yuan possède à Pékin, dans la ruelle du Chapeau (Mao-eul hou-t'ong 帽兒胡同), près de la Tour du Tambour.

De longs mois devaient s'écouler encore et qui furent employés aux préparatifs ainsi qu'à mettre la jeune fiancée au courant de l'étiquette du Palais, avant que ne commençassent les cérémonies des fiançailles.

Ces cérémonies eurent lieu aux jours suivants soigneusement choisis parmi les plus fastes :

21 octobre 1922. (2 de la 9e lune)
12 novembre (24 de la 9e lune)
30 novembre (12 de la 10e lune).

Ces trois cérémonies eurent toutes le caractère commun de « missions » envoyées par l'Empereur vers la demeure des parents de l'Impératrice.

La première mission portait des cadeaux de faible valeur, la seconde des cadeaux importants et dont l'acceptation équivaut à la signature d'un contrat, la troisième enfin convoyait le sceau de l'Impératrice et le brevet impérial.

La salle du Trône de la partie aujourd'hui occupée par l'Empereur, le K'ien-ts'ing kong (乾淸宮), se trouve au nord des autres salles, T'ai-ho tien (太和殿), Tchong-ho tien (中和殿) et Pao-ho tien (保和殿), lesquelles sont plus ou moins connues des touristes. Le K'ien-ts'ing kong ne s'ouvre que deux fois l'an, au premier de l'an chinois et au jour anniversaire de l'Empereur. A ces deux dates, Sa Majesté reçoit les compliments des nobles mongols ou mandchous, des officiers de sa maison et des délégués du Président de la République. Cette salle, pendant les fêtes du mariage, a été comme le centre de l'activité du Palais. C'est de là que sont partis tous les convois de cadeaux, c'est là que les étrangers ont été reçus, c'est là que la jeune Impératrice est descendue de sa chaise. La base de ce bâtiment se prolonge en terrasse, face au sud et rejoint par une digue de marbre blanc, qui traverse la cour dallée, la porte, plus méridionale, dite K'ien-ts'ing men, laquelle se trouve elle-même au nord du Pao-ho tien.

C'est sur cette terrasse que se rassemblèrent les émissaires impériaux, guidés par des chambellans. C'est là aussi qu'étaient disposés les instrument de musique, chevalets supportant des séries de pierres sonores (磬) et des cloches d'or. Et c'est sur la digue de marbre que s'avancèrent, du sud au nord, les mandarins de l'ancien régime, pour saluer l'Empereur après son mariage.

Chacun des cortèges envoyés chez les parents de l'Impératrice était conduit par un prince du sang, porteur d'un emblème (*tsie* 節), symbole du message impérial. Les présents étaient portés sur de petits palanquins de soie jaune (*long-ting* 龍亭). La musique de la Cour, les gardes du Palais, et des escortes de soldats républicains à pied et à cheval complétaient le cortège. Celui-ci sortit par Chen-wou men (神武門) et se dirigea aussitôt vers la Tour du Tambour.

Cortège du 21 octobre. Envoi de cadeaux mineurs.

Ces présents ont tous été choisis conformément à la tradition. Parmi les plus remarquables : deux chevaux sellés et harnachés, dix-huit moutons teints en rouge, quarante pièces de satin, quatre-vingts rouleaux d'étoffe. Avant le départ de la procession, un héraut lut, devant le K'ien-ts'ing kong, le rescrit impérial disant en

substance : « Déjà Nous avons publié Notre Edit disant que Nous avons élevé Ku-po-lo (nom mandchou de la fiancée), fille de Jong-yuan, tao-t'ai en expectative et noble héréditaire de 6e rang, à la dignité d'Impératrice. A présent, Nous ordonnons à Nos officiers d'Etat de prendre le « tsie » et d'exécuter la cérémonie de l'envoi des cadeaux de fiançailles. » Le père de la fiancée reçut les envoyés impériaux, agenouillé sur un coussin cramoisi, devant le seuil de sa porte. Il prit connaissance de l'ordre et reçut les cadeaux.

Cortège du 12 novembre. (Ta-tcheng li 大徵禮).

A cette occasion le rescrit lu aux envoyés fut identique dans sa rédaction au précédent, sauf la dernière phrase prescrivant d'accomplir la « cérémonie du contrat ».

Parmi les présents envoyés à la fiancée et à sa famille, il faut citer : pour la fiancée, cent onces d'or (3 kg. 700), 10.000 onces d'argent (370 kg.) un service à thé en or, deux autres en argent, deux coupes en argent, 100 pièces de satin, 2 chevaux tout harnachés. Pour les parents : 40 onces d'or, soit environ 1 kg. 1/2, 4000 onces d'argent (148 kg.), un service en or, un en argent, 40 pièces de satin, 100 rouleaux d'étoffe, 2 chevaux tout harnachés, 2 jeux de vêtements de cour, 2 de vêtements d'hiver, une ceinture de cérémonie. A chacun des deux frères de la fiancée, dont l'un n'a que 10 ans, 8 pièces de satin et 16 d'étoffe, l'écritoire. Enfin pour la domesticité, 400 dollars chinois (3.500 fr.) à se partager.

Cortège du 30 novembre.

Le 30 au matin, veille du jour du mariage, trois tables de cérémonie furent placées devant le trône du K'ien-ts'ing kong. Sur celle du centre, le « tsie » ; sur celle de l'est, le brevet ; sur celle de l'ouest le sceau de l'Impératrice. Là se trouve également la chaise (*fong-yu* 鳳輿) tendue de brocart rouge et or, avec plus d'or que de rouge. Sur chaque face, un « double hi » 囍. Au sommet un globule doré et, perchés aux quatre angles, des phénix en argent. L'Empereur, après avoir examiné le brevet et le sceau, s'assied sur son trône. Il est vêtu de sa robe officielle. Les musiciens frappent les pierres et les tambours, exécutant la partie 隆平 du morceau 丹陛大樂, lequel est attribué à l'empereur Chouen 舜. Ce morceau terminé, tous les assistants, princes et autres officiels, rangés en ordre sur la terrasse, exécutent trois prosternations accompagnées chacune de trois battements du front sur la dalle (三跪九叩). Puis un héraut lit un 3e rescrit semblable aux précédents, sauf dans sa conclusion.

Puis la procession prend possession des trois précieux objets et se met en route, tandis que l'Empereur descend de son trône et que retentit la partie 隃平 du morceau précédent.

Les deux premières missions avaient été reçues par le père de la fiancée. Celle-ci le fut par la fiancée elle-même. Elle assista à genoux à la lecture du texte du brevet, reçut solennellement le sceau, puis exécuta un salut qui, pour les femmes, équivaut au 三跪九叩 des hommes. Ce salut comporte 6 stations verticales, bras pendants et tête légèrement projetée en avant, 3 génuflexions et 3 inclinaisons du corps. La fiancée, accompagnée par une maîtresse des cérémonies, reconduisit les envoyés jusqu'au seuil des appartements féminins.

C'est à cette même date, le matin du 30, que la *chou-fei* (épouse secondaire) entra au Palais, après l'accomplissement de rites de fiançailles analogues à ceux qui viennent d'être décrits, mais d'un faste moindre. L'usage veut qu'elle soit au Palais un jour avant l'Impératrice, pour se mettre sans retard à la tête de l'élément féminin et saluer la souveraine à son arrivée.

L'arrivée de l'Impératrice fut fixée au 1er décembre, entre 3 et 4 heures du matin. Le cortège quitta en temps utile la demeure de Jong-yuan et se dirigea vers le sud, longeant le Palais suivant son mur oriental, dans la voie dite Nan-tche tseu (南池子), ouverte à la circulation publique depuis 1914, et entra dans la Cité interdite par la porte de Tong-houa men (東華門). Les 22 porteurs de la chaise nuptiale appartenaient aux porteurs du Palais, mais arrivés à la première cour, ils durent céder leurs offices aux eunuques, une halte devant avoir lieu dans le k'o-t'ing (客廳) des appartements féminins, où seuls les eunuques peuvent pénétrer. Pendant cette station, la chaise fut déposée à terre de manière à faire face au sud-est, région éminemment propice. Au bout de quelques instants, une maîtresse des cérémonies vint prier l'Impératrice de se rendre auprès de l'Empereur. Les eunuques reprirent la chaise et la remirent de nouveau aux mains des porteurs officiels pour la traversée de la Cité. Aucun membre de la famille n'accompagnait la fiancée. Seul son père demeura agenouillé sur son coussin rouge, à la première porte, jusqu'à ce que le cortège eût disparu.

Pendant que s'accomplissaient ces rites, les étrangers avaient été admis par la porte de Chen-wou men (神武門), la plus septentrionale et située dans l'axe du Palais. Cette région ordinairement fort calme, et où l'on voit parfois de curieuses caravanes de chameaux apportant les tributs de Mongolie, ou de superbes chevaux princiers attendant leur maître, présentait l'aspect d'un soir de grande première. La nuit, malgré l'époque, était douce. Dans le ciel pur, la lune commençait à décliner vers l'ouest (13e jour de la lune). D'affables serviteurs conduisaient les étrangers entre les hauts murs rouges vers une cour carrée, située à l'est de l'axe du Palais. C'est là qu'autrefois, les jeunes princes s'exerçaient à l'arc. C'est là que s'assemblent aujourd'hui les porteurs de tributs. Une immense maison en nattes de paille abritait un buffet où les étrangers purent attendre le passage du cortège nuptial, fort intéressés par la foule des mandarins en uniforme de l'ancienne cour. Vers 3 heures, les quelque cinquante Occidentaux privilégiés se massèrent dans un coin d'ombre, cependant que le bruit se répandait de l'arrivée du cortège. La lune avait disparu ; mais de fortes lampes à alcool surpressé jetaient des lueurs vives qui agrandissaient démesurément les ombres des personnages sur les murs de la cour. Ce furent d'abord des forces de police, impériale et républicaine, suivies de deux orchestres jouant alternativement des airs chinois anciens et des airs européens, ces derniers exécutés par la musique des Cadets mandchous portant des uniformes modernes bleu de ciel et des shakos empanachés. L'impression eut été plus cohérente si cet orphéon n'eût attaqué la célèbre marche de « Sambre et Meuse », sur un rythme fort lent d'ailleurs. Venaient ensuite une chaise de satin jaune à globule d'argent et deux charrettes également jaunes. Le tout vide et destiné à l'usage futur de l'Impératrice, qui plus jamais ne se servira de la chaise nuptiale. Derrière, le défilé des porteurs de « tcheche » (執事) obligés de toute cérémonie chinoise : 60 porteurs de lanternes, 70 d'oriflammes brodés de dragons et de phénix (long-fong 龍鳳), nombreux porteurs de parasols jaunes. Puis les châsses contenant le brevet et le trousseau de la mariée.

Ensuite venaient le prince K'ing (慶), premier émissaire de l'Empereur, à cheval et porteur du « tsie », puis son second, le prince Tcheng (鄭), à cheval aussi et porteur de l'édit impérial, une série de porteurs d'encensoirs répandant un parfum violent, et enfin la chaise nuptiale. Presque blanche sous la clarté crue des réflecteurs, elle est si basse qu'elle semble faire corps avec la foule des porteurs qui l'entourent. Elle disparaît portée par cette foule entière, par la porte de Tsin-yun men, qui avait été assignée comme limite à la curiosité des Occidentaux.

Cette porte franchie, le cortège se trouve au nord du Pao-ho tien. Il franchit, en se dirigeant au nord, la porte K'ien-ts'ing men. Là, la chaise fut de nouveau remise aux mains des eunuques, qui la portèrent jusque sur la terrasse du K'ien-ts'ing kong. La plupart des porteurs et des serviteurs n'avaient pas été admis à franchir cette dernière porte et à s'approcher davantage du trône. Seuls, les porteurs d'encensoirs suivirent, laissant derrière eux une traînée de parfum et un léger cliquetis de chaînettes.

La terrasse de marbre avait été recouverte de tapis écarlates. Devant le trône se trouvaient des braseros remplis de charbons ardents (houo-p'en 火盆), car, suivant la tradition générale en Chine, la fiancée doit être amenée à la chambre nuptiale « par dessus les flammes ». La chaise est enfin déposée devant le trône. L'Empereur se tient debout. De chaque côté, les princes du sang, les princesses, les dames d'honneur, les dignitaires, les officiers de la Maison, ainsi que M. Johnston, le seul étranger présent.

Toutefois la fiancée ne saurait sortir de sa chaise qu'en la seule présence des femmes et des eunuques. Aussi l'Empereur, tournant résolument le dos à la nouvelle arrivante, donne-t-il aux autres hommes le signal du départ. Tous se retirent par la porte postérieure du trône, précédant ou suivant le souverain.

Une princesse souleva alors le rideau de la chaise, une autre enleva la barre antérieure et la fiancée fut invitée à descendre. Aussitôt une dame d'honneur lui remit une aiguière précieuse (*pao-p'ing* 寶瓶), exprimant par ce cadeau le vœu *Pao-p'ing* 保平 garantir la paix). Dans les diverses cérémonies on retrouve plusieurs exemples de cette expression de vœux par jeux de mots.

Après quelques instants, l'Impératrice franchissait à son tour, soutenue par six princesses, la porte par où l'Empereur s'était retiré. Devant elles, des dames d'honneur, portant des lanternes, criaient : « Nan touo » (男躲, que les hommes s'éloignent). Quelques uns purent encore apercevoir la silhouette gracieuse de l'Impératrice, dont le visage restait cependant caché par le voile rouge traditionnel (kai-t'eou 蓋頭). Le petit groupe traversa silencieusement le bâtiment dit : Kiao-t'ai tien (交泰殿) et, plus au nord, atteignit le K'ouen-ning kong (坤甯宮). Des princesses l'accueillirent, puis les portes furent refermées ; au dehors, les lanternes s'éteignaient et le silence se rétablissait. Dès le seuil, l'Impératrice dut franchir une selle posée à terre et sous laquelle se trouvaient deux pommes (p'ing 蘋 « pomme » et p'ing 平 « paix »). Deux pommes signifient que la paix doit être partagée avec un autre.

L'Impératrice fut ensuite débarrassée du vase précieux et d'une pomme qu'elle-même avait apportée de la maison paternelle, en signe de paix.

L'Empereur accomplit alors avec les rites classiques la cérémonie de l'enlèvement du voile. Ayant contemplé pour la première fois la figure de son auguste compagne, tous deux s'assirent côte-à-côte sur le bord de la couche nuptiale. On leur servit les symboliques gâteaux *tseu-souen pouo-pouo* souhait de nombreuse postérité. Ce fut comme le hors-d'œuvre du repas de mariage, lequel fut ensuite servi sur une natte

placée à même le sol, près de la couche nuptiale. Puis les époux burent à la même coupe, ce qui constitue le rite essentiel du mariage.

Au dehors, un couple de vieillards qui, leur vie durant, avaient, fait preuve d'une réciproque fidélité, chantèrent le « Chant de la coupe » (交祝歌). D'autres rites secondaires suivirent, tels que la consommation de pains de longévité (長壽麵), mais dans l'ensemble tous ces rites ne différèrent pas de ceux usités dans les mariages chinois ordinaires. Les jours suivants eurent lieu les salutations aux table'tes des ancêtres.

Il reste à mentionner pour être complet la date du 3 décembre, où chacun vint présenter ses félicitations aux jeunes époux.

Ce matin là, vers dix heures, une longue file d'automobiles pénétra de nouveau dans le Palais, amenant les visiteurs étrangers. L'entrée eut lieu cette fois par Tong houa men et l'itinéraire suivi fut exactement celui qu'avait pris la chaise nuptiale, exception faite naturellement de l'arrêt aux appartements des femmes. Dans la Cité interdite proprement dite, où ne pénètrent pas les visiteurs, les étrangers allèrent à pied ou en chaise. Il avait été prévu des chaises vertes pour les Ministres, mais elles furent en grande partie utilisées par les dames. Au moment de franchir la porte de Tsin-yun men, des musiques républicaines éclatent. La porte de K'ien-ts'ing men est ornée ou plutôt déparée par une décoration de pompons d'étoffe et de papier multicolores. Au delà c'est la cour, avec la digue de marbre conduisant au K'ien-ts'ing kong. La porte de ce dernier est close par un lourd rideau ouaté qui se soulève pour chaque arrivant et retombe ensuite, plongeant la salle dans une demi obscurité où se devinent les ors ternis du trône. Après avoir franchi ce grand camp qu'est la Cité impériale, nous sommes sous la tente du Chef. Un buffet européen est servi sur une nappe blanche et comprend de petites bonbonnières d'argent offertes en souvenir. La foule des étrangers est accueillie par S. A. le prince Tsai T'ao (bouton de rubis et broderies rondes ornées de dragons à 5 griffes), ainsi que par M. Leang Touen-yen (梁敦彥), président de l'ancien Wai-wou pou. Cette foule pénètre en un amusant désordre dans une chambrette où se tiennent les Souverains. Cette chambre la'érale, basse, est éclairée de côté par des fenêtres de papier : c'est le Si nouan ko (西暖閣). L'Empereur et l'Impératrice sont debout. La princesse Tsai-T'ao, M. Johnston (en robe d'Oxford) et plusieurs dignitaires nomment les visiteurs. L'Empereur remercie d'une inclinaison, l'Impératrice d'un abaissement de paupières. Elle est droite, mince dans une longue robe jaune d'or semée de fleurettes rouges très petites. Le fard ajoute à l'immobilité douce de sa figure. Sur la tête la légère balance du Tien tseu (墊子) agrémentée d'une énorme fleur rouge. L'Empereur porte un costume assez simple avec au chapeau un bouton fait de soie d'or tressée. Après le défilé, l'Empereur, debout devant son trône lit, dans un anglais fort correct, le remerciement suivant : « *It is a great pleasure to Us, to see here today so many distinguished visitors from all parts of the world. We thank you for coming and We wish you all health and prosperity.* » Ayant dit, il approche de ses levres la coupe de champagne qu'on lui tend et disparaît.

Avant de quitter le Palais, les étrangers purent encore assister des galeries latérales au salut des fonctionnaires de l'ancien régime. L'Empereur est maintenant assis sur son trône. On le devinerait dans l'ombre si un grand parasol jaune ne le dissimulait aux regards de ses sujets. Ceux-ci, formés en colonne, s'avancent sur la digue de marbre. Il peut y en avoir deux cents. Le vent froid du nord a chassé tous

les nuages. Les toits jaunes scintillent sur le ciel bleu. A l'arrière-plan, la colline de charbon et le stûpa du Pei-hai. De cet endroit unique on n'aperçoit rien de moderne. Les cloches d'or et les tambours retentissent en une très lente harmonie. La voix d'un héraut lance, dans le calme de cette froide matinée, des appels aigus et plaintifs.

A ces rythmes correspondent des avances progressives des mandarins. Aux notes élevées de la voix qui commande, une ondulation unanime les prosterne et l'on peut entendre le bruit de tous les fronts frappant la pierre trois fois trois fois.

La réception prit fin après les félicitations d'une délégation du Gouvernement républicain, dont les représentants étaient transis dans leurs habits noirs.

Au Palais, fêtes et réjouissances continuèrent plusieurs jours. Le mariage, commencé le 21 octobre, s'acheva le 14 décembre par un service religeux au K'ouen-ning kong, lequel marqua la fin des cérémonies. »

Tibet

— Le *Geographical Journal* de février 1924, vol. LXIII, n° 2, contient le texte d'une intéressante conférence prononcée par Sir Charles Bell, à la séance de la Royal Geographical Society tenue le 3 décembre 1923, sur le séjour qu'il fit à Lhassa du 17 novembre 1920 au 19 octobre 1921. Il s'y rendit *sur l'invitation du Dalai Lama* et des membres du gouvernement tibétain, dont il avait eu l'occasion de gagner les bonnes grâces lors du séjour de la cour tibétaine dans l'Inde de 1910 à 1912. Parti de Gyangtse, il s'arrêta, près du lac Yamdok [Ya-'brog], au monastère de Sam-ding [Bsam-ldiñ], résidence de la Rdo-rje P'ag-mo ou Truie de Diamant (Vajra-Varāhī), la seule incarnation féminine du Tibet, qu'aucun Européen n'avait encore visitée dans sa demeure. Elle y vit avec cinquante-neuf moines. De là il passa, par le col de Kamba, dans la vallée du Tsangpo, appelé dans cette région Tsangchu [Gtsañ-č'u, rivière de (la province de) Gtsañ]. Le Dalai Lama le reçut en tête à tête, « comme un vieil ami », dans une des chambres privées, meublée en style mi-tibétain mi-européen, de son palais de campagne, le « Parc du Joyau » (Nor-bu Liñ-ga), à un mille du Potala. « Dans toutes nos conversations, dit le conférencier, tant dans l'Inde qu'à Lhassa, il fut singulièrement franc... Je le trouvai plein de tolérance ». Sir Charles Bell obtint de lui l'autorisation pour la Royal Geographical Society et l'Alpine Club d'entreprendre l'ascension du mont Everest. La ville sainte ne paraît guère s'être modernisée, si ce n'est qu'après son retour de l'Inde, le Dalai Lama y a fait établir un marché de viande. Le conférencier, auteur d'un *Manuel de tibétain parlé*, publié en 1905, décrit d'une façon sommaire mais compétente les fêtes et cérémonies auxquelles il assista. Accompagné du lieutenant-colonel Kennedy, qui l'avait rejoint à Lhassa, et sur l'invitation du Dalai Lama, il fit, avant son départ de Lhassa, une excursion à Reting (64 milles de Lhassa), sur la route des pèlerins de Mongolie, suivie naguère par Huc et Gabet. On y trouve un *cho* [jo, « seigneur » ?] ou image du Buddha exécutée sous la direction du Buddha lui-même, dont il n'existerait que trois dans tout le Tibet, les deux autres se trouvant à Lhassa (cf. une tradition différente dans Rockhill, *The Land of the Lamas*, p. 105, n. 2). Lors du départ de ses hôtes, le Dalai Lama monta sur le toit d'une maison voisine pour les voir passer, s'exposant ainsi aux regards du peuple, « acte probablement sans précédent dans les annales du Tibet ».

Le texte de cette conférence, illustré d'excellentes photographies, est complété par le procès-verbal de la discussion qui la suivit. Le président de la Société, Lord

Ronaldshay, déclara que si les dispositions des Tibétains à l'égard de la Grande-Bretagne sont aujourd'hui « extrêmement amicales, cet état de choses extraordinaire est dû pour une très large part, sinon principalement, au travail accompli pendant les vingt dernières années par le conférencier ». Sir Francis Younghusband, chef de l'expédition de 1904, exprima la même opinion et rendit hommage à la mémoire de deux des très rares Européens qui visitèrent Lhassa depuis 1904 : le géologue Sir Henry Hayden, membre de l'expédition de 1904, invité à Lhassa en 1922, par le Dalai Lama lui-même, comme conseiller au sujet de la géologie du Tibet, mort dans les Alpes pendant l'été de 1923 ; le général George Pereira, né en 1865 à Edgbaston, mort en 1923 (d'un cancer de l'estomac) à Kan-tseu dans les Marches tibétaines du Sseu-tch'ouan, voyageur original et inlassable, qui accomplit en 1922-1923 un *raid* audacieux de Pékin en Inde par Lhassa (cf. les notices du *Geographical Journal*, numéros d'août 1922, p. 155-156, de février 1923, et de janvier 1924, p. 87-88 ; tous ses documents sur ce voyage sont malheureusement perdus). Enfin Sir John Jordan, ministre de Grande-Bretagne à Pékin de 1906 à 1920, défendit le « point de vue chinois » contre le « point de vue indien » en ce qui concerne le Tibet. D'après Sir Charles Bell, « la loi et l'ordre sont maintenus avec beaucoup plus de succès dans les parties du Tibet encore soumises à l'autorité du Dalai Lama que dans les parties annexées à la Chine ou situées en Chine même ».

— Dans la chronique mensuelle du même numéro est insérée une notice sur le voyage à Lhassa du docteur Mac Govern. A la fin de l'été de 1922, une « mission bouddhiste britannique » de cinq personnes, dont ce docteur s'intitulait « conseiller scientifique », demanda au gouvernement de l'Inde l'autorisation se rendre à Gyangtse pour y solliciter du gouvernement tibétain la permission de visiter Lhassa. Cette requête ne fut pas accueillie par le gouvernement tibétain, et la mission revint dans l'Inde. Le docteur obtint alors un passeport pour le Sikkim ; il y était expressément stipulé que le porteur « n'était pas autorisé à pénétrer au Népal, au Bhutan ni au Tibet ». Au mépris des désirs du Dalai Lama, des ordres du gouvernement de l'Inde et des conditions auxquelles il avait reçu son passeport, le docteur traversa la frontière et, sous quelque déguisement, gagna Lhassa, d'où il rentra dans l'Inde après un séjour de quelques semaines, passé plus ou moins en réclusion dans une maison de la ville. Un récit assez fantaisiste de ses aventures parut pendant l'automne de 1923, en articles hebdomadaires, dans le *Daily Telegraph*. Le docteur y tirait gloire du fait que, par l'effet de son habileté, les gardes-frontières avaient été « amenés à Gangtok, jugés en cour martiale et ignominieusement congédiés ». « Il se trouve ainsi condamné par lui-même », concluent les rédacteurs du *Geographical Journal*.

Japon.

— L'épouvantable catastrophe du 1er septembre 1923 n'a pas seulement causé la perte de plus de trente mille vies humaines. Elle a fait disparaître en même temps de précieuses collections artistiques, littéraires et scientifiques. On en pourra juger par les extraits suivants d'une lettre qui nous a été adressée, le 7 novembre dernier par le Président de l'Université Impériale de Tōkyō :

« Parmi les pertes qu'a subies l'Université Impériale de Tōkyō le 1er septembre dernier, la plus considérable et la plus douloureuse est, sans contredit, celle de la

Bibliothèque universitaire. En raison de la violence du tremblement de terre et de la rapidité prodigieuse avec laquelle l'incendie s'est propagé à travers les bâtiments de l'Université, la destruction de la Bibliothèque universitaire (qui comptait environ 700.000 volumes, fruit du génie oriental et du génie occidental) a été à peu près complète.

« Nous ne sommes nullement découragés, M. le Directeur : nous nous proposons de nous remettre à l'œuvre et de garnir, aussi rapidement et aussi complètement que possible, les rayons de la nouvelle Bibliothèque que nous avons décidé de bâtir. Mais les dépenses énormes qui s'imposent à nous pour reconstruire les deux tiers des bâtiments universitaires qui ont été consumés par l'incendie ou, du moins, sérieusement endommagés par le tremblement de terre, ne nous permettent pas de concentrer sur la reconstitution de notre Bibliothèque toutes nos ressources financières.

« Dans ces pénibles conjonctures, nous venons avec confiance faire appel à votre sympathie et à celle des Universités, Académies, Musées, Bibliothèques et Sociétés savantes des pays du monde entier. Nous venons vous demander de vouloir bien coopérer à la reconstitution de notre Bibliothèque universitaire par votre généreux concours, spécialement par l'envoi d'ouvrages, de revues, de comptes rendus, de catalogues de votre publication, et les autres ouvrages dont vous pourriez disposer en notre faveur. Les ouvrages de notre ancienne Bibliothèque que l'incendie du 1er septembre dernier a réduits en cendres, étaient surtout des ouvrages de philosophie, de littérature, d'histoire, de pédagogie, de beaux-arts, de droit, de sciences morales, politiques et religieuses, d'économie politique, de commerce, de statistique, etc. En outre, les salles spéciales de médecine, de pharmacologie ont également perdu à peu près tous les ouvrages de leurs bibliothèques respectives. Enfin, tous nos ouvrages classiques, ainsi que nos collections de journaux et de revues de vieille date dont le dépôt se trouvait dans notre Bibliothèque, ont été également consumés. »

D'autre part une lettre du professeur Anesaki, bibliothécaire en chef de l'Université de Tōkyō, nous apprend que « le nombre des volumes japonais et chinois détruits par l'incendie est de 345.434 et celui des volumes européens détruits de 389.354. »

Pour apporter sa contribution à l'œuvre de reconstitution des collections japonaises, l'Ecole Française d'Extrême-Orient a envoyé à l'Université de Tōkyō, par l'intermédiaire de M. Paul Claudel, ambassadeur de France à Tōkyō, trois caisses de livres contenant : *a*) une collection complète du *Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient*; *b*) une collection des principaux ouvrages parus dans les séries dites *Bibliothèque* et *Publications de l'Ecole Française d'Extrême-Orient* ; *c*) une importante série d'ouvrages hors série ou existant en nombre dans nos magasins.

France.

— Le 18 mars 1923 a eu lieu à Paris, à la salle de la Société de Géographie, une séance commémorative en l'honneur de notre regretté collègue Noël Peri. Cette séance était organisée de concert par l'Ambassade du Japon en France et par l'Association française des Amis de l'Orient. Des discours y furent prononcés : par M. Senart, membre de l'Institut, qui présidait ; par M. Matsuda, ambassadeur du Japon, qui a dit tout ce que le Japon devait à Peri ; par M. Cl. E. Maitre, ancien directeur

de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, qui a parlé de la vie et de l'œuvre de Peri ; enfin par un journaliste japonais, M. Machida, qui a parlé des *nô*.

Ensuite un acteur de l'Odéon, M. Saillard, a lu les principaux passages de la traduction du *nō* Eguchi. Enfin des acteurs japonais ont exécuté en costumes la partie finale des *nō* Yashima, Hana-gatami et Kasuga ryūjin.

Un programme, une petite brochure sur les *nō* partiellement exécutés au cours de la séance et un « Souvenir » furent distribués à toutes les personnes présentes. La séance, nous a-t-on écrit, obtint un très grand succès. L'Ecole française d'Extrême-Orient a été profondément touchée par cette manifestation organisée en mémoire de l'un de ses membres disparus et adresse l'expression de ses sentiments reconnaissants aux promoteurs de cette réunion, M. Matsuda, ambassadeur du Japon en France, et M. Senart, président de l'Association française des Amis de l'Orient.

— L'éminent archéologue et explorateur Sir Aurel Stein a été nommé, le 1er décembre 1922, correspondant étranger de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

— Notre collaborateur M. Victor Goloubew, chargé d'une mission spéciale en France de décembre 1921 à mars 1923, nous a remis le rapport suivant :

Monsieur le Directeur,

« Par arrêté de M. le Gouverneur général en date du 20 octobre 1921, je fus chargé d'une mission spéciale en France. Au cours de cette mission, dont la durée ne devait pas dépasser un an, j'avais à représenter l'Ecole française d'Extrême-Orient à l'Exposition coloniale de Marseille, à veiller sur l'installation de ses salles au Pavillon de l'Indochine et à contribuer, par des conférences et des publications, à l'œuvre de propagande entreprise dans le but de mieux faire connaître les antiquités de notre belle colonie au grand public français et étranger.

Le 22 décembre, je quittai Haiphong à bord du « Paul Lecat ». L'escale de Colombo me permit de revisiter le musée de cette ville, l'un des plus riches et des mieux organisés qui aient été créés dans une colonie britannique [1]. J'y trouvai M. Joseph, le distingué bibliothécaire du Service archéologique, qui m'autorisa à examiner de près une série de bronzes anciens provenant de diverses parties de l'île. A ma grande surprise, je reconnus dans l'un de ces objets un Lokeçvara khmèr. La statuette, haute de 0 m. 23 et fort bien conservée, a été trouvée en terre dans la région de Matara, Sud de Ceylan, en 1915. Elle appartient au Xe-XIe siècle. Aucun doute ne peut subsister quant à son style, mais personne n'a songé jusqu'ici à une origine cambodgienne. Les quelques données que j'ai pu réunir sur cette pièce, si curieuse par les circonstances de sa découverte, feront l'objet d'une notice spéciale.

Arrivé à Marseille le 22 janvier 1922, je pris dès le lendemain contact avec le commissariat de l'Indochine, dont le directeur technique, M. Henri Gourdon, mit à la disposition de l'Ecole tous les locaux que je demandai. Il fut en outre décidé que les sculptures sur pierre, en raison de leur poids, seraient exposées non pas dans les

---

[1] Cf. à ce propos *BEFEO*, XX, IV, 124.

salles de la section artistique, comme il avait été prévu d'abord, mais dans le jardin, avec les moulages de M. Joyeux et quatre grands buddhas de bronze prêtés par la Résidence Supérieure du Laos. L'ensemble devait former une sorte de musée en plein air.

Le palais de l'Indochine, construit d'après les plans de M. Delaval, venait d'être terminé ; il n'y restait à faire que quelques menues retouches. C'était incontestablement, parmi les édifices de l'Exposition, celui qui frappait le plus l'imagination du public. Il dominait les pavillons voisins de ses cinq prasats dentelés, de ses terrasses hautes et de ses galeries ; c'est vers lui que se portaient de préférence les foules du Dimanche.

En prenant pour modèle le massif central d'Añkor Vat, son constructeur avait à tenir compte d'une multitude de problèmes techniques dont la solution n'était pas toujours facile [1]. On connaît l'énorme disproportion qui existe dans l'architecture khmère entre les pleins et les vides. Certains temples d'Añkor sont de véritables montagnes artificielles élevées autour de cellas exiguës. Ici, il s'agissait au contraire d'obtenir un maximum de capacité avec des matériaux réduits. Il fallut recourir au staff, mélange très résistant de plâtre et de fibres végétales, et modeler l'édifice entier, pièce par pièce, à la façon d'un gigantesque moulage.

En somme, il ne restait du temple original que son enveloppe décorée de sculptures. L'intérieur se trouvait transformé en salles hypostyles et en galeries. Un escalier à limon et à double volée donnait accès au premier étage ; faute de modèle khmèr, il a été copié sur celui d'un célèbre château de la Loire. La lumière affluait par les toitures vitrées et les baies toujours ouvertes des quatre portes d'entrée.

Malgré les remaniements et les modifications imposés par des nécessités pratiques et malgré l'emploi de matériaux légers, l'architecte a su donner à son palais éphémère les proportions et les profils d'Añkor Vat, avec les apparences d'un monument en pierre. Si j'avais à faire la critique de cet édifice si évocateur, j'aurais relevé peut-être quelques erreurs de style. Les apsaras dansantes de l'escalier intérieur, notamment, étaient d'inspiration plutôt tamoule que khmère. De même, le motif terminal des prasats a soulevé des objections de la part des archéologues. Mais il faut d'autre part tenir compte du fait que les artistes chargés des moulages ne disposaient que d'un petit nombre de documents authentiques. Somme toute, ils n'avaient sous les yeux que les plâtres du Trocadéro.

Je ne puis mentionner que brièvement les divers bâtiments de moindre importance qui constituaient le « quartier annamite ». La rue tonkinoise avec ses dorures, ses potiches, ses dragons de faïence et ses étalages bariolés a été, on le sait, une des principales attractions. Photographiée et décrite à satiété, elle est familière à tous les lecteurs de nos périodiques illustrés.

L'ouverture officielle ayant été fixée pour la mi-avril, j'avais hâte de me rendre à Paris, afin d'y compléter, avec le concours amical du musée Guimet, quelques unes de mes vitrines et de surveiller sur place le tirage des épreuves photographiques.

---

(1) M. Delaval avait été assisté dans ces travaux par M. Henri Johnson, architecte, et par M. Emile Auberlet, artiste-mouleur. M. J. Villeneuve a fourni un certain nombre de sculptures décoratives.

Je profitai en même temps de ce voyage pour m'entendre avec M. Pierre Guesde, commissaire général de l'Indochine, au sujet de mon programme de collaboration.

Le 5 mars, je donnai au musée Guimet une première conférence sur l'art indien ; elle fut suivie de deux autres consacrées aux temples du Cambodge et du Champa (avec projections). En outre, sur la demande de notre président, M. Senart, je fis un exposé de nos récents travaux archéologiques à une séance de la Société Asiatique.

Le 16 avril, l'Exposition fut inaugurée par M. le Ministre des Colonies. Dans une lettre datée du lendemain, je vous ai fait le récit de cette solennité en vous transmettant les remerciements et les félicitations de M. Albert Sarraut. Dans les premiers jours de mai eut lieu la visite officielle de M. le Président de la République. Deux mois plus tard, je faisais les honneurs de notre section au Chef de la colonie, le regretté M. Maurice Long.

Les objets prêtés par l'Ecole Française à l'Exposition coloniale sont décrits dans une plaquette spéciale [1]. Je n'ai donc pas à en faire ici l'énumération détaillée. Nos envois comprenaient : huit sculptures originales khmères, destinées à rester en France; une collection de manuscrits; deux rouleaux de peintures chinoises attribuées, l'une au maître Li Long-mien de l'époque des Song, l'autre à Kouan Hieou, contemporain des T'ang; une chape de bonze acquise au Japon pour notre musée de Hanoi par M. Noël Peri ; la série complète de nos publications, une grande carte archéologique et enfin plusieurs caisses de clichés pris au Cambodge et en Annam en 1920-1921.

A cet ensemble j'avais ajouté un certain nombre d'objets appartenant au musée Guimet et qui évoquaient par leur provenance le souvenir des missions organisées par l'Ecole. C'est ainsi que furent exposés chez nous quatorze estampages rapportés de Chine par Edouard Chavannes et un choix de sculptures polychromes en argile, trouvées par M. Paul Pelliot dans les grottes bouddhiques et les ruines de la Sérinde. Ces fines sculptures, pour la plupart têtes de bodhisattvas, de moines ou de *mlecchas*, occupaient une vitrine entière. Leur présence parmi les envois de l'Ecole rappelait la part que celle-ci avait prise à l'exploration archéologique de l'Asie centrale.

Un effort considérable a été réalisé par nous dans le but d'offrir aux visiteurs de l'Exposition une documentation photographique aussi variée que possible sur les antiquités de l'Indochine. Une série d'agrandissements formant frise et développée sur une longueur de 17 mètres montrait la scène du barattement de la mer de la galerie Est d'Aṅkor Vat. Le Bayon, le Baphuon, la chaussée des Géants, tout récemment restaurée, ainsi que les ruines de Bantãi Čhmàr, étaient représentés par des panneaux de 2 m. 30 × 2 mètres.

Environ 200 photographies de format moyen étaient disposées sur des épis et sur les cimaises.

L'ensemble de notre section comprenait un stand central, deux galeries et trois petites salles, sans compter les pièces exposées à l'extérieur du palais. Quant aux publications, elles étaient confiées à M. Jean Marquet, chargé du service de la bibliothèque d'études, qui les communiquait aux visiteurs, sur leur demande.

---

[1] *Exposition coloniale de Marseille* (1922). *L'Ecole Française d'Extrême-Orient*. Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1922, in-16. 45 pages.

C'est sur l'initiative du commissariat de l'Indochine que la cimaise centrale de notre stand fut ornée de trois médaillons en plâtre représentant Prosper Odend'hal, Charles Carpeaux et Jean Commaille, morts tous trois au service de l'Ecole.

Nos collections voisinaient dans le palais et dans le jardin de l'Indochine avec une série de sculptures réunies par les soins de M. Barthélemy, délégué du Laos, et dont je tiens à donner ici une description sommaire.

1. Buddha assis faisant le geste de toucher la terre (*bhūmisparçamudrā*) ; hauteur 1 m. 84. Bronze.

2. Même sujet ; hauteur 1 m. 70. Id.

3. Buddha debout, les deux mains en *abhayamudrā* ; hauteur 1 m. 90. Id.

4. Le même, les mains pendantes ; hauteur 1 m. 73. Id.

Ces quatre pièces proviennent de l'ancienne pagode royale (That Luong) près de Vieng Chan. De fonte et de ciselure parfaites, elles présentent les principales caractéristiques de la statuaire laotienne : lourdeur des extrémités inférieures, flexibilité exagérée des doigts, gestes compassés. L'*uṣṇīṣa* se termine en flamme. La composition du bronze paraît se rapprocher du *samrit*. Traces de dorure. Les yeux sont en argent (?) incrusté. Une pierre transparente, peut-être un morceau de cristal de roche, est enchâssée dans le nombril de l'un des Buddhas debout.

5. Buddha debout et tenant le bol à aumônes ; hauteur 1 m. 71. Bronze.

Cette statue, provenant d'une localité du Haut-Mékong, paraît plus ancienne que les autres. La fonte en est défectueuse. L'alliage qui contient une quantité considérable de plomb, fait songer aux compositions utilisées par les Chinois. Le bronze était entièrement doré. Des œillets pratiqués au socle circulaire indiquent la destination de la pièce en tant qu'image portative employée dans les cortèges sacrés.

6. Autel en bois sculpté, en forme de pagode, aux toitures superposées, bordées d'antéfixes et incrustées de verroterie. Les parois sont peintes en rouge et ornées de buddhas assis tracés avec de l'or Provenance : environs de Xieng-khong, dans le Haut-Laos.

7. Paravent de pagode ; bois sculpté, peint et doré ; h. 1 m. 96 ; provenance : Mưong-Suy. Le principal motif ornemental de cette pièce exceptionnelle est constitué par les corps enlacés de plusieurs dragons-nâgas. De minuscules figurines se détachent d'un fond de paysage stylisé, représentant un bassin ou un lac.

Les sculptures sur bois du Laos ne sont encore que peu connues. Elles méritent cependant de retenir l'attention des historiens d'art.

On peut étudier sur elles des combinaisons curieuses d'éléments chinois, cambodgiens et thai, avec, peut-être, quelques souvenirs lointains d'une influence européenne.

Bien que l'art moderne de l'Indochine n'entre pas dans le cadre de nos études, je demande la permission de lui consacrer dans ce rapport quelques pages.

L'Ecole des Arts cambodgiens était représentée à l'Exposition par des moulages, des peintures, des modèles de pagodes, des objets de parure et de l'orfèvrerie. Les envois de M. G. Groslier témoignent de la sincérité de ses efforts et de l'application de ses élèves. Son œuvre paraît prospère. Elle a des amis ; elle reçoit des commandes et elle les exécute avec succès.

L'existence de l'art cambodgien s'affirme, je crois, moins dans la fabrication de services à bétel, fussent-ils d'or et d'émail, que dans la sculpture sur bois telle qu'on l'applique au décor des pagodes et des légers édifices indigènes. Ce ne sont pas les bonnes essences imputrescibles qui manquent, ni les modèles à étudier et à copier.

Mais il serait peut-être temps de présenter aux autorités compétentes une requête en faveur d'une architecture qui tend à disparaître pour des raisons d'économie et pour d'autres causes. La maison sur pilotis, qui perpétue aux bords du Mékong et du Tonlé-sap le souvenir des cités lacustres, n'est pas uniquement une curiosité préhistorique. Elle est pratique.

Elle répond à des besoins et a des habitudes plus que millénaires, et, en outre, elle se prête à merveille à des adaptations et à des modifications utiles. Il est facile de la moderniser, de l'agrandir et de la rendre plus solide en substituant aux pilotis des supports de briques et de ciment. Quant au reste, rien ne s'oppose à ce que l'antique demeure cambodgienne garde son caractère de construction en bois avec ses surfaces et ses courbes traditionnelles, si propices à la sculpture. Les ateliers de Phnoṃ Péñ ont déjà participé à la réparation de quelques édifices anciens, et les belles portes monumentales du Musée Albert Sarraut sont leur œuvre. C'est par là, sans doute, que passe la bonne voie et il faut la suivre. M. Groslier réussira-t-il à faire renaître un art qui paraît avoir dépassé le terme de son évolution ? Je le souhaite. En tout cas, il en aura prolongé les derniers jours, ce qui est bien quelque chose.

L'art contemporain annamite subit une crise d'un ordre différent. Il y a encore au Tonkin des ateliers en pleine activité, et des rues entières, habitées par des ouvriers habiles, y fabriquent, comme au temps jadis, des meubles, des accessoires de pagodes, des nattes, des tissus, des objets en nacre et en argent, auxquels s'est ajouté, à une époque plus récente, le travail de l'écaille et de l'ivoire. Ce qui manque à l'art moderne annamite, c'est le contact avec son propre passé, c'est le style, c'est la lente et consciencieuse technique d'autrefois. Non moins empressé que le Japonais ou le Chinois à satisfaire le goût des acheteurs européens, l'Annamite suit une pente dangereuse en multipliant ses productions et en tâchant de les vendre bon marché. Il n'est pas à souhaiter que Hanoi devienne un bazar de pacotille à l'instar de Canton et de Yokohama. On a beaucoup fait pour combattre la décadence progressive d'un art qui mérite de ne pas disparaître, mais il reste encore quelques efforts à tenter [1].

Les salles annamites de l'Exposition Coloniale ont révélé certains points faibles auxquels, fort heureusement, il est encore temps de remédier.

Des connaisseurs distingués tels que M. Henri Gourdon ont insisté sur la bonne influence qu'exercerait sur les métiers annamites le retour aux classiques modèles chinois. Ce point de vue peut se défendre. Cependant, quelque proche que soit la parenté entre les deux arts, il convient de préférer à ces exemples, dans la mesure du possible, les documents anciens de provenance locale. Il nous reste de l'époque des Lê et de leurs prédécesseurs immédiats quelques belles pagodes, des bronzes, des pierres sculptées, des stèles. En outre, des fouilles pratiquées dans le site historique de Đại-la thành, près de Hanoi, ont amené la découverte d'une céramique remarquable datant du XIIème-XIIIème siècle et qui ne paraît pas être exclusivement de fabrication chinoise. A la même époque appartiennent sans doute ces briques décorées de rinceaux, de dragons et de rosaces qu'on trouve un peu partout dans les

---

[1] Il convient de rappeler à ce propos les noms de Gustave Dumoutier, du P. Cadière et de MM. H. Gourdon, Crevost et Bernanose, auxquels s'ajoute celui de M. Hoang-trong-Phu, tong-doc de Hadong. L'Amicale artistique franco-annamite a été créé par M. H. Gourdon en 1909.

rizières du Delta et au Thanh-hoá. C'est dans ces sources, si peu connues et si peu utilisées jusqu'à présent, qu'on peut puiser ces éléments propres à régénérer l'art annamite et à lui donner un nouvel essor. Ce renouvellement, bien entendu, ne peut s'opérer qu'après des années de préparation. Il exige le concours des spécialistes non moins que celui des autorités officielles. Il faut aussi que le public s'y prête de bonne grâce et qu'il ne se refuse pas à récompenser de temps à autre, par quelques piastres supplémentaires, l'effort honnête d'un artisan susceptible de devenir un artiste.

C'est au mois de juillet que fut célébré à Paris le double centenaire de la fondation de la Société asiatique et de la lecture des premiers hiéroglyphes par J. F. Champollion. J'ai eu l'honneur de représenter à ces solennités l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Le programme officiel s'échelonnait sur quatre jours du 10 au 13 juillet La séance solennelle à la Sorbonne eut lieu le mardi 11 juillet, en présence de M. le Président de la République ; elle fut suivie, le lendemain, par une séance en l'honneur de Champollion, au Musée égyptologique du Louvre [1]. Enfin, un dîner au Palais d'Orsay, auquel prit part M. le Ministre des Colonies, réunit une dernière fois, avant le départ des hôtes étrangers, les nombreux participants de cette belle manifestation académique.

Grâce à la présence de savants distingués venus de toutes les parties du monde, et grâce aussi à l'inlassable activité de M. E. Senart et de nos deux vice-présidents, le double centenaire prit l'envergure d'un véritable congrès d'orientalistes, contribuant ainsi, sous les auspices de la France, à consolider des rapports de confraternité et de collaboration scientifique que les événements de 1914-1918 avaient un peu désorganisés.

Parmi les orientalistes étrangers qui vinrent présenter à la Société asiatique les hommages de leurs pays respectifs je nommerai : M. le professeur Lanman, de l'Université Harvard; M. le professeur Breasted, de Chicago ; Sir Denison Ross, directeur de l'Ecole des Etudes orientales de Londres ; M de la Vallée Poussin, professeur à l'Université de Grand ; M. le professeur Shiratori, de l'Université de Tokio ; M. Naville, l'illustre égyptologue suisse, et le Dr. N. J. Krom, ancien directeur du Service archéologique aux Indes Néerlandaises. Je n'ai pas à rappeler ici l'existence d'un *Livre du Centenaire* paru l'année dernière chez Geuthner et pour lequel vous avez écrit un historique de la Société asiatique.

Pendant mon deuxième séjour à Paris, j'eus l'occasion d'examiner, avec MM. Paul Pelliot, Migeon et Hackin, les 152 peintures chinoises offertes en 1903 par l'Ecole Française au Gouvernement et déposées depuis au Musée du Louvre. Il est question, à l'heure actuelle, de les transférer au Musée Guimet. A l'exception de quelques rouleaux abîmés par le typhon de 1903, elles paraissent toutes en bon état de conservation. Malheureusement la plupart d'entre elles ne présentent qu'un médiocre intérêt artistique.

Vous trouverez, parmi les plaquettes et brochures jointes à ce rapport un aperçu sommaire de l'Exposition d'art organisée en 1922 (20 avril-30 juin) au Grand-Palais par le Gouvernement Impérial du Japon, avec la participation d'un grand

---

(1) Le centenaire de Champollion a donné lieu au rétablissement de la chaire d'égyptologie au Collège de France. C'est M. Moret, conservateur du Musée Guimet, qui fut appelé, au commencement de cette année, à l'occuper.

nombre d'artistes et de collectionneurs. Cette exposition réunissait les aspects les plus caractéristiques de l'art japonais, à partir du XVIIème siècle jusqu'à nos jours. On pouvait y étudier, à côté des kakémonos d'un Shôi Iwasa (1578-1650) ou d'un Sosen Mori (XVIIIème siècle), les œuvres modernes des Nakamura, des Okada et des Fujita, dont l'inspiration vient manifestement des néo-impressionnistes et de Cézanne. Il faut espérer que cet ensemble si précieux pour les critiques et les historiens d'art sera reproduit *in extenso* dans une de ces grandes publications de luxe qui font la gloire des éditeurs japonais.

L'exposition de 1922 au Musée Cernuschi était consacrée à la représentation des animaux dans l'art chinois. L'excellent ouvrage de M. d'Ardenne de Tizac, qui vient de paraître, me dispense d'en parler longuement [1].

Au début de septembre, je repris mes fonctions au Pavillon de l'Indochine. En route pour Marseille, je fis une courte halte pour visiter le Musée Guimet de Lyon et pour y faire photographier quelques sculptures khmères provenant de la mission Aymonier [2].

La « Semaine Internationale des géographes, des explorateurs, des ethnologues et des naturalistes », organisée sous le patronage du Commissariat général de l'Exposition, débuta le 22 septembre par une séance solennelle en mémoire du général Galliéni. Le 25, un des plus illustres amis et collaborateurs de l'Ecole, M. Paul Pelliot, membre de l'Institut, fit une conférence sur la *Science française dans l'Asie Orientale*, historique serré et éloquent, qui fit revivre, devant un auditoire recueilli, une succession de faits mémorables. Cette conférence a été publiée par la Société de Géographie de Marseille, avec les autres discours et communications de la « Semaine » [3].

Au cours d'une « visite guidée » au Pavillon de l'Indochine, les membres du congrès parcoururent nos salles et galeries ainsi que la section historique, où M. A. Cabaton, professeur à l'Ecole coloniale, avait réuni, avec la compétence que nous lui connaissons, un nombre considérable de cartes, de livres et de portraits.

Le 10 octobre, sur l'initiative d'un comité local présidé par Mme Roger Marx, je commençai une suite de causeries devant nos vitrines et nos photographies.

Le 7 novembre eut lieu, au grand amphithéâtre de la faculté des Sciences, ma conférence sur « l'Inde et l'Indochine », et le 12, à une séance publique de la Société de Géographie, je montrai au cinéma Gaumont, rue Saint Ferréol, des projections d'Aṅkor et quelques films cambodgiens.

Les délibérations du jury de l'Exposition coloniale commencèrent en octobre. La première liste officielle des récompenses accordées aux diverses sections de l'Indochine parut le 6 novembre. L'Ecole y figure parmi les exposants honorés du Grand Prix.

---

(1) Cf. H. d'Ardenne de Tizac, *Les animaux dans l'art chinois*. Paris, Librairie Centrale des Beaux-Arts.

(2) Les sculptures en question ont été décrites par M. G. Cœdès dans le *Bull. de la Commission archéologique de l'Indochine*, 1910. Elles se trouvaient alors encore à Paris. Grâce à M. Payolle, gardien-chef du Musée Guimet de Lyon, ce petit ensemble est présenté d'une façon absolument irréprochable. Il s'est accru, après la fermeture de l'Exposition coloniale, d'un petit Buddha khmèr provenant de Puok, région d'Aṅkor.

(3) *Semaine Internationale des géographes, des explorateurs et des ethnologues*, Marseille, Société de Géographie, 5 rue Noailles.

L'Exposition ferma ses portes le 19 novembre. La liquidation se fit dans d'excellentes conditions. Les sculptures provenant du Cambodge furent expédiées au Musée Guimet de Paris pour y être installées à titre définitif ; le reste retraversa les mers. Avant de quitter Marseille je remis au commissariat général un mémoire sur l'organisation et le fonctionnement de ma section.

Mon séjour en Europe touchait à son terme. Les dernières semaines avant le départ furent consacrées aux conférences qu'il me restait encore à faire et à la mise au point de divers ouvrages destinés à l'impression.

Le 15 décembre je donnai à Londres, dans une salle de l'Institut français, une conférence avec projections sur l'art de l'Inde et de l'Indochine ; elle eut lieu sous les auspices de l'*India Society*, l'association bien connue qui s'est signalée par tant de travaux utiles sur l'esthétique indienne. A la réunion du comité qui précédait la conférence, Sir Francis Younghusband souhaita en termes cordiaux la bienvenue au délégué de l'Ecole Française ; le comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de France, S. A. le Maharaja Rana de Jhalavar et M. Laurence Binyon, du British Museum, prirent ensuite la parole pour attester la bonne entente franco-britannique dans le domaine des études orientales (1). Le professeur Rhys Davids, président de l'*India Society*, ne put assister à la séance, retenu au lit par une longue et douloureuse maladie Au moment où je quittais Londres pour repasser le Chenal, j'appris la mort de l'éminent indianiste.

Sur la demande du directeur de l'Ecole royale des Beaux-Arts, je fis une seconde conférence, cette fois en anglais, au musée de Kensington. Si les ruines khmères, bien moins connues en Angleterre qu'en Amérique, intéressèrent mon auditoire, l'art cham et les travaux de M. H. Parmentier eurent pour lui l'attrait d'une révélation ; les 25 ou 30 clichés de Mĩ-sơn et du musée de Tourane qui passèrent sur l'écran furent accueillis par des applaudissements.

Mon séjour à Londres dura deux semaines. J'en ai profité pour revoir au British Museum les trésors d'art asiatique que j'y avais admirés, la dernière fois, en 1910. A mon grand regret, les remarquables fresques bouddhiques de Miran (Asie Centrale), rapportées par Sir Aurel Stein de sa mission de 1906-1908, avaient déjà été réexpédiées dans l'Inde (2).

Je retrouvai la section hindoue du *Victoria and Albert Museum* à South Kensington dans le même état d'abandon confus qui la caractérisait déjà lors de ma première visite, il y a environ vingt ans.

Une bonne partie des copies exécutées à Ajaṇṭā par J. Griffiths et lady Herringham ne sont pas encore accrochées aux murs ; peut-être ne le seront-elles jamais. Cette institution n'a connu que des apparences de vie et d'activité, et la création d'un musée impérial à Delhi ne contribuera certes pas à la tirer de son isolement poudreux.

Je ne puis passer sous silence la nouvelle salle du British Museum où se trouvent réunis les moulages pris en Amérique Centrale, dans l'ancien pays des Maya, sur des statues et des bas-reliefs rupestres. L'époque à laquelle appartiennent ces étonnantes sculptures ne pourra être fixée que le jour où l'on aura définitivement interprété les

---

(1) Cf. le supplément littéraire du *Times*, du 26 décembre 1922, p. 873. Le texte de la conférence paraîtra prochainement en anglais, par les soins de l'*India Society*.

(2) Cf. Sir Aurel Stein, *Ruins of desert Cathay*, 1912, vol. I., chapitre XLII.

caractères hiéroglyphiques dont elles sont couvertes. Il n'est pas impossible qu'elles datent des premiers siècles de notre ère, ainsi que le pense M. Joyce, du British Museum. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles présentent un indiscutable intérêt esthétique. Quelques-unes d'entre elles, quelque étrange que cela puisse paraître, portent comme l'empreinte d'une lointaine influence indienne. Il se peut, que l'Ecole d'Extrême-Orient ait un jour ou l'autre à se préoccuper de cette question. Déjà un savant distingué, le professeur Elliot Smith, a signalé dans un des bas-reliefs l'image d'un éléphant, image fort contestée d'ailleurs et où d'autres ont cru voir la représentation d'un oiseau à grand bec, de l'espèce calao. Certains dieux ou prêtres mayas portent des tiares cylindriques semblables à celles de Viṣṇu dans l'art ancien du Cambodge. Enfin on peut relever quelques analogies, quelques traits communs dans le tracé ornemental. Je doute que le problème soit à l'heure actuelle suffisamment au point pour que l'on puisse hasarder une hypothèse vraiment scientifique, mais on aurait tort, d'autre part, de rejeter en principe la possibilité d'une influence de l'Extrême-Orient sur les arts de l'Amérique avant la venue des Cortez et des Pizarre.

La nouvelle année me trouva à Paris, en train de faire mes malles.

Cependant, mon programme n'était pas encore entièrement réalisé. En janvier, je donnai trois conférences, deux au musée Guimet et une à Bruxelles, à l'Institut des Hautes-Etudes. Une quatrième et dernière conférence eut lieu le mercredi 1er février dans une salle du Collège de France ; elle était présidée par M. Paul Léon, membre de l'Institut, directeur général des Beaux-Arts.

Quelques jours avant mon départ, les caisses de Marseille arrivèrent à Paris. On les transporta au musée Guimet où elles furent de suite déballées. Je constatai avec plaisir que les précieuses sculptures khmères n'avaient souffert ni du transport par chemin de fer, ni du froid inaccoutumé. Elles occupent actuellement une place d'honneur dans la nouvelle salle indochinoise du rez-de-chaussée.

Il convient, à ce propos, de dire quelques mots sur la réorganisation du musée Guimet et son adaptation aux besoins modernes.

Elles sont l'œuvre de ses deux conservateurs, MM. Moret et Hackin, qui se sont appliqués avec un rare dévouement aux remaniements et à l'épuration des diverses collections. Les salles Chavannes et Pelliot font honneur à l'orientalisme français, non moins que la salle des antiquités khmères et chames, récemment inaugurée en présence de M. Merlin, Gouverneur général de l'Indochine.

De plus en plus le musée Guimet tend à devenir ce *Muséum Asiatique* dont Silvestre de Sacy avait souhaité la création, il y a un siècle (1).

Je quittai Paris le 4 février 1923 avec le regret de ne pouvoir représenter l'Ecole à la matinée littéraire et musicale organisée par l'Ambassade du Japon et la Société des Amis de l'Orient, avec le concours de M. Claude Maitre, en souvenir de Noël Peri. L'avant-veille de mon départ, j'eus l'honneur d'être reçu par le Maréchal Joffre et de lui remettre, de votre part, un album de photographies rappelant sa visite à Aṅkor, en décembre 1921.

Le 9 février je m'embarquai à Marseille, à bord de l'*Armand-Béhic*, et le 14 mars, au lever du soleil, je vis apparaître au-dessus d'une mer splendide les rochers de la Baie d'Along.

---

(1) Cf. *Livre du Centenaire* de la Société Asiatique, 1922, p. 5.

Avant de terminer ce rapport, je crois devoir vous rendre compte, Monsieur le Directeur, des excellentes relations qui ont existé pendant toute la durée de ma mission, entre les représentants officiels de l'Exposition coloniale et votre délégué. Vous me permettrez sans doute d'exprimer ici mes reconnaissants souvenirs à M. le commissaire général Pierre Guesde, à M. Cognacq, Gouverneur des colonies, et à M. Henri Gourdon, qui ont facilité ma tâche avec tant d'amabilité et qui ont ainsi prouvé leur sincère attachement à l'œuvre de l'Ecole d'Extrême-Orient, sœur cadette des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome. »

NÉCROLOGIE

RHYS DAVIDS

Un grand serviteur de la science, un maître des études bouddhiques, Rhys Davids, s'est éteint le 27 décembre 1922, dans sa quatre-vingtième année, après une carrière bien remplie et, suivant la simple et belle expression indienne, « ayant fait ce qu'il avait à faire », *kṛtakṛtya*. De lui plus justement peut-être que de bien d'autres on peut dire qu'il n'est pas mort tout entier : car ce qui lui survit et survivra longtemps, ce n'est pas seulement sa renommée très haute et très pure de savant, c'est son action elle-même. Ayant donné le meilleur de son effort à forger de bons instruments de travail, il demeurera pendant de longues années pour ceux qui viendront après lui le guide de chaque jour, le compagnon du labeur quotidien ; et un homme de son caractère ne pouvait rêver une plus belle récompense.

Son existence fut simple et unie. Né en 1843, il entre à vingt-trois ans dans le Civil Service de Ceylan. Là, dans la grande île bouddhique où fleurit encore l'étude des saintes Ecritures, il prend le goût du pâli et ce goût devient bientôt une de ces passions intellectuelles qui dévorent toute la vie : jusqu'à la fin Rhys Davids sera un pâliste et rien d'autre. Rentré en Angleterre, il fut pendant trente ans professeur de pâli à l'University College de Londres et secrétaire de la Royal Asiatic Society, qu'il anima de son énergie et porta à un degré de prospérité inconnu jusqu'alors. En 1904, il fut nommé professeur d'histoire comparée des religions à l'Université de Manchester et occupa cette chaire pendant dix ans, jusqu'à sa retraite.

Il se fit connaître d'abord par un modeste manuel paru en 1877 sous le simple titre *Buddhism*, dans la série des « Religions non chrétiennes » publiée par la *Society for promoting christian knowledge*, et qui était un petit chef-d'œuvre de science solide et de lucide exposition. Un esprit moins robuste que le sien eût peut-être été entraîné par ce succès sur la pente dangereuse de la vulgarisation. Il avait toutes les qualités requises pour y réussir : une information étendue, un style aisé, une verve spirituelle et, à l'occasion, mordante, le don de prêter de la vie et de l'intérêt aux questions les plus abstruses. Mais il était d'une trop haute intellectualité pour rechercher cette facile gloriole : il se donna la tâche plus austère de faire connaître les documents authentiques du bouddhisme et, pour y réussir, il conçut l'idée d'une organisation que lui seul était capable de créer et surtout de faire vivre : ce fut la *Pali Text Society*. Donner de bonnes éditions, en caractères latins, de tous les textes du Canon pâli avec leurs commentaires : tel fut le programme proposé à cette Société. Il était simple et colossal : qu'on veuille bien songer qu'à la fin de sa vie, alors qu'il lui restait encore quelques volumes à faire paraître, Rhys Davids avait réussi à imprimer 25.000 pages in-8o et on appréciera le poids du fardeau qu'en 1881 il chargea si intrépidement sur ses épaules. Pour éditer cette masse de textes, il fallait recruter un groupe de collaborateurs qui acceptassent la besogne fastidieuse de

transcrire et de collationner des manuscrits ; il fallait aussi trouver de l'argent, beaucoup d'argent, pour imprimer leurs copies et, dans ce but, gagner à l'entreprise des bienfaiteurs désintéressés, dont plus d'un sans doute eût été fort empêché de comprendre une ligne des publications encouragées par lui. Rhys Davids aurait dû vingt fois échouer : il réussit magnifiquement. Mais de quels efforts, de quels sacrifices, de quelle somme de patience et d'abnégation fut payé ce succès, on peut seulement l'imaginer. Il convient de ne pas l'oublier : si nous marchons aujourd'hui d'un pas si assuré dans la brousse de la littérature et des idées bouddhiques, c'est à Rhys Davids que nous le devons.

Cette œuvre était assez belle pour satisfaire son ambition et sa conscience : elle ne suffit pas cependant à cet homme extraordinaire. Lorsque la publication du Tripiṭaka approcha de son terme, il se préoccupa d'en faciliter l'intelligence. Certes il y avait déjà contribué par d'admirables traductions : ses *Buddhist Suttas*, ses *Questions of Milinda*, ses *Buddhist Birth Stories*, ses *Dialogues of the Buddha* avaient illuminé plus d'un coin obscur de cette forêt de livres. La Pali Text Society avait aussi commencé une série de traductions. Mais combien faudrait-il de temps pour donner une version de tous ces ouvrages, en partie d'ailleurs intraduisibles ? La vraie clef des Trois Corbeilles, c'était un dictionnaire. Sans doute on avait déjà celui de Childers, mais qui datait de 1875, c'est-à-dire d'une époque antérieure à l'édition des principaux textes canoniques et des Aṭṭhakathās ; depuis ce temps un énorme matériel lexicographique s'était accumulé, qu'il s'agissait maintenant de rendre accessible au public savant. Rhys Davids avait amorcé cette œuvre en notant avec soin sur son exemplaire interfolié de Childers, — qui, détail touchant, était l'exemplaire même de Childers transmis après sa mort à son digne successeur — les nouveaux mots et les nouveaux sens qu'il rencontrait dans ses lectures. Elle demeurait néanmoins assez considérable pour exiger la collaboration de plusieurs pālistes. Rhys Davids sut les trouver ; il en chercha plusieurs en Allemagne : il lui plaisait que ce monument élevé à la gloire du bouddhisme fût une œuvre d'entente internationale. La réponse de l'Allemagne ne se fit guère attendre. Sur ces pacifiques ateliers le cyclone de 1914 passa, sans en rien laisser subsister. Au lendemain de la guerre, Rhys Davids se retrouva, en deuil de son fils tué au front, devant un terrain dévasté par la mort et stérilisé pour longtemps par la haine. Il avait alors 76 ans. Il ne fléchit pas. Ses collaborateurs avaient disparu ? Il s'en passerait. Et parmi les ruines, ce vieux constructeur indomptable ressaisit la pioche et la truelle. Aidé par M. W. Stede, aidé surtout par sa vaillante femme qui avait pris d'une main ferme la direction de la Pali Text Society, il put imprimer la moitié du Dictionnaire et réviser une partie du reste. Laissant son œuvre entre des mains fidèles avec la certitude qu'elle serait bien achevée, il a pu s'endormir dans la paix d'une conscience satisfaite.

Cette œuvre est solide et durable. Si entre les fortes assises de ce monument Rhys Davids a semé quelques fleurs que le temps a fanées, qu'importe ? S'il a aimé le pāli d'un amour peut-être un peu exclusif, s'il a placé le Tipiṭaka pāli à une hauteur d'où les découvertes ultérieures l'ont peu à peu fait descendre, qu'importe encore ? Ce sage avait trop de modestie pour prétendre avoir dit les paroles définitives. Il a été un grand inspirateur d'idées, un puissant animateur de volontés, un énergique promoteur des études bouddhiques : c'est assez pour assurer à sa mémoire un tribut perpétuel de respect et de gratitude.

L. Finot.

CHARLES LEMARIÉ

Le 29 janvier 1923 est mort, à Hanoi, à l'âge de 55 ans, Charles-George Lemarié, Directeur adjoint des Services économiques. L'Ecole française doit un souvenir ému à cet homme excellent qui fut, pendant plus de vingt ans, comme membre de la Commission des Antiquités du Tonkin, un de ses collaborateurs les plus sûrs et les plus compétents. Si les devoirs administratifs auxquels il se consacrait avec un dévouement infatigable ne lui permirent pas de nous donner un concours aussi assidu qu'il l'eût désiré, nous avons souvent profité des sages conseils que lui dictait sa parfaite connaissance du Tonkin et sa grande expérience des choses annamites. Sa disparition est pour nous, comme pour tous ceux qui l'ont connu, une cause de profonds et sincères regrets.

L. Finot.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

14 février 1923.

Arrêté prorogeant d'un an le terme de séjour de M. Demiéville, membre temporaire de l'Ecole française d'Extrême-Orient. (*J. O.*, 17 février 1923, p. 308.)

14 février 1923.

ARRÊTÉ AUTORISANT LA VENTE AU CAMBODGE D'OBJETS ANCIENS PROVENANT DE MONUMENTS HISTORIQUES. (*J. O.*, 17 février 1923, p. 303.)

Le Gouverneur général *p. i.* de l'Indochine, Officier de la Légion d'honneur,

Vu les décrets du 20 octobre 1911, portant fixation des pouvoirs du Gouverneur général et organisation financière et administrative de l'Indochine ;
Vu la décision présidentielle du 10 mai 1896 ;
Vu la circulaire ministérielle du 20 juin 1911 ;
Vu le câblogramme ministériel nº 300 bis du 8 avril 1922 ;
Vu les instructions du 13 avril 1922 du Gouverneur général titulaire ;
Vu le décret du 12 avril 1922 ;
Vu l'arrêté du 9 mars 1900 relatif à la conservation des monuments historiques de l'Indochine ;
Vu les arrêtés du 6 février 1901, du 15 avril 1905, du 8 mars 1906 et du 18 mai 1908, portant classement des monuments historiques du Cambodge ;
Vu l'arrêté du 12 août 1919, créant au Cambodge une Commission des Antiquités historiques et archéologiques ;
Vu l'arrêté du 12 août 1919, créant à Phnom Penh un Musée d'art, d'histoire et d'archéologie, placé sous le contrôle scientifique de l'Ecole française d'Extrême-Orient;
Vu l'ordonnance royale du 31 décembre 1919 et l'arrêté du 9 août 1922, portant création d'une Direction des Arts cambodgiens ;
Vu le décret du 3 avril 1920 et l'arrêté du 20 septembre 1920, réglant l'organisation et le fonctionnement de l'Ecole française d'Extrême-Orient ;
Sur la propositien du Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient,

ARRÊTE :

Article premier. — La vente d'objets anciens provenant de monuments historiques ou qui auront été trouvés dans les circonstances spécifiées par les articles 16 et 17 de l'arrêté du 9 mars 1900, est autorisée au Cambodge dans les conditions suivantes.

Art. 2. — Ne pourront être mis en vente que les objets qui seront portés sur la liste définie à l'article 3.

Art. 3. — Le Directeur des Arts cambodgiens et le Conservateur du groupe d'Angkor dresseront chaque année d'un commun accord un état des objets qu'ils jugeront susceptibles d'être aliénés, comme ne présentant pas un intérêt scientifique ou artistique de nature à les faire retenir par les musées ou dépôts publics de la colonie.

Cet état sera soumis à la Commission des Antiquités du Cambodge, qui établira une liste des objets dont elle recommande d'autoriser la vente, liste comprenant les indications suivantes :

1° numéro d'ordre ;
2° désignation et description succincte de l'objet ;
3° dimensions ou poids ;
4° provenance ;
5° prix de vente.

Elle devra être approuvée par décision du Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, et transcrite sur un registre déposé au Musée Albert Sarraut.

Art. 4. — La vente des objets portés sur le registre ne pourra s'effectuer qu'au Musée Albert Sarraut par les soins du Directeur des Arts cambodgiens.

Chaque objet sera accompagné d'un certificat d'origine reproduisant la notice de l'objet dans le registre, avec addition du nom et de l'adresse de l'acheteur.

Ce certificat d'origine tenant lieu de reçu sera détaché d'un carnet à souche où les mêmes indications seront reportées, et signé du Directeur des Arts cambodgiens.

Les objets vendus seront rayés du registre, les noms et adresses des acquéreurs portés en regard et un état en sera adressé à la fin de chaque année au Résident supérieur au Cambodge et au Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Art. 5. — Les recettes effectuées seront, sur un ordre de recette émis par le Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, versées par le Directeur des Arts cambodgiens, à la caisse du Trésorier payeur du Cambodge au compte du budget de l'Ecole française d'Extrême-Orient (art. 2), pour être affectés aux travaux de conservation du groupe d'Angkor.

Art. 6. — Le Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient et le Résident supérieur au Cambodge sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hanoi, le 14 février 1923.

BAUDOIN.

23 février 1923.

Ordonnance royale relative au classement des monuments historiques de l'Annam. (*Bulletin administratif de l'Annam*, 1923, p. 299.)

Le Résident supérieur en Annam, Officier de la Légion d'honneur,

Vu le décret du 20 octobre 1911 déterminant les pouvoirs des chefs d'administration locale en Indochine ;

Vu la lettre n° 1808 S. A. du 9 septembre 1922 de M. le Gouverneur général de l'Indochine au sujet de l'approbation des ordonnances royales,

Arrête :

Article 1er. — Est approuvée et rendue exécutoire l'ordonnance royale en date du 26e jour du 10e mois de la 7e année de Khải-định (14 décembre 1922) au sujet du classement des monuments historiques de l'Annam.

Art. 2. — L'Administrateur Directeur des bureaux de la Résidence supérieure est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Huế, le 23 février 1923.

P. Pasquier.

Nous, Tôn-thất Hân, Nguyễn-hữu-Bài, Hồ-đắc-Trung, Thân-trọng-Huề, Nguyễn-đình-Hoè, membres du Cơ-mật, promulguons la présente Ordonnance royale :

Le Pays d'Annam compte parmi ses richesses de nombreux monuments présentant un intérêt public au point de vue de l'histoire ou de l'art.

Ces monuments ont, pour la plupart, été préservés de la destruction et de la dégradation grâce au profond sentiment de vénération qu'éprouve le peuple d'Annam pour tout ce qui touche le passé.

Le Noble Gouvernement français, soucieux de les conserver dans leur beauté première, a établi à cet effet une réglementation que nous approuvons pour la rendre exécutoire.

Nous, Grand Empereur d'Annam,

Vu les motifs exposés ci-dessus,

Décrétons :

Les monuments présentant un intérêt au point de vue historique ou artistique pourront être classés dans les conditions prévues par l'arrêté du M. le Gouverneur général en date du 9 mars 1900.

L'inventaire des monuments ou objets à classer sera dressé par M. le Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient après entente avec le Conseil du Cơ-mật.

M. le Gouverneur général prononcera le classement de ces monuments et objets qui auront été estimés devoir être spécialement protégés. Nous déléguons à M. le Gouverneur général le droit d'assurer cette protection par toutes les règles qu'il croira bon d'édicter, à charge au Noble Gouvernement français de régler toutes les dépenses d'entretien, de garde, de réparation ou de reconstruction des monuments ou objet classés.

Sont réservés et ne pourront faire l'objet d'un classement par M. le Gouverneur général les monuments suivants : la citadelle de Huê et les monuments qu'elle renferme, les Tombeaux Royaux de Notre Dynastie à Huê, les Tombeaux Royaux des Nguyễn à Thanh-hoá.

Respect à ceci.

2 mars 1923.

Avenant prorogeant de six mois le contrat d'engagement de Mlle M. Lulius Van Goor.

17 mars 1923.

Arrêté autorisant le Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient à acquérir, pour le compte et au profit de l'Instruction, un terrain et deux immeubles sis à Hanoi, aux n°s 23 et 25 du boulevard Đồng-khánh. (*J. O.*, 21 mars 1923, p. 520)

11 avril 1923.

Arrêté nommant des correspondants de l'École française d'Extrême-Orient. (*J. O.*, 14 avril 1923, p. 696.)

Le Gouverneur général *p. i.* de l'Indochine, Officier de la Légion d'honneur,

Vu les décrets du 20 octobre 1911, portant fixation des pouvoirs du Gouverneur général et organisation financière et administrative de l'Indochine ;
Vu la décision présidentielle du 10 mai 1896 ;
Vu la circulaire ministérielle du 20 juin 1911 ;
Vu le décret du 12 février 1922 ;
Vu le décret du 3 avril 1920 et l'arrêté du 20 septembre 1920, réglant l'organisation et le fonctionnement de l'Ecole française d'Extrême-Orient sous la régime de la personnalité civile, et plus particulièrement les articles 19 et 20 de l'arrêté susmentionné ;
Sur la proposition du Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient,

Arrête :

Article 1er — Sont nommés correspondants de l'Ecole française d'Extrême-orient pour une période de trois ans, à partir du 1er mars 1923 :

MM. Bonifacy (A.), lieutenant-colonel d'Infanterie coloniale en retraite, à Hanoi ;
Bouillard (G.), ingénieur-conseil des chemins de fer chinois, à Pékin ;

MM. Cœdès (G.), directeur de la Bibliothèque Nationale Vajirañāna, à Bangkok ;
Cordier (Georges), directeur des Ecoles franco-chinoises, à Yun-nan-fou ;
Damrong Rajanubhab (S. A. R. le prince), à Bangkok ;
Deloustal (R.), interprète au Service judiciaire, à Hanoi ;
Durand (E. M.), missionnaire en Annam ;
Duroiselle (Charles), directeur du Service archéologique de Birmanie, à Mandalay ;
Groslier (Georges), directeur des Arts cambodgiens, à Phnom Penh ;
Holbé, à Saigon ;
Kemlin (J. E.), missionnaire en Annam ;
La Vallée Poussin (L. de), professeur à l'Université de Gand ;
Lunet de Lajonquière, chef de bataillon d'Infanterie coloniale en retraite ;
Maspero (Georges), résident supérieur en Indochine ;
Meillier (M.), administrateur des Services civils ;
Pirey (Henri de), missonnaire en Annam ;
Pirey (Max de), missionnaire en Annam ;
Sallet (Dr A.), médecin-major des Troupes coloniales ;
Vogel (J. Ph.), professeur à l'Université de Leide.

Art. 2 — Le Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hanoi, le 11 avril 1923.

Baudoin.

Arrêté chargeant Mlle Suzanne Karpelès, membre temporaire de l'Ecole française d'Extrême-Orient, d'une mission d'études au Siam. (*J. O.*, 14 avril 1923, p. 697.)

7 juillet 1923.

Arrêté accordant à M. Charles Batteur, membre permanent de l'Ecole française d'Extrême-Orient, un congé administratif de six mois. (*J. O.* 11 juillet 1923, p. 1294.)

24 juillet 1923.

Arrêté nommant M. Alaguillaume, architecte diplômé par le Gouvernement, membre temporaire de l'Ecole française d'Extrême-Orient. (*J. O.*, 28 juillet 1923, p. 1381.)

26 juillet 1923.

Décision classant l'Ecole française d'Extrême-Orient parmi les administrations constituant le 2e service médical extérieur. (*J. O.*, 1er août 1923, p. 1462.)

— Arrêté réservant au Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient le choix des conférenciers chargés d'exposer les civilisations d'Extrême-Orient à l'Ecole supérieure des Lettres à Hanoi. (*J. O.*, 1er août 1923, p. 1422.)

27 juillet 1923.

Arrêté nommant le Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient membre du Comite central du Tourisme. (*J. O.*, 1er août 1923, p. 1460.)

18 août 1923

Rapport au Conseil de Gouvernement de l'Indochine sur la situation de l'Ecole française d'Extrême-Orient pendant l'année 1922-1923. (*Rapports au Conseil de Gouvernement*, session ordinaire de 1923, 2e partie, p. 105.)

21 août 1923.

Arrêté nommant une commission chargée d'élaborer les règlements relatifs à la conservation des monuments et objets ayant un intérêt historique ou archéologique. (*J. O.*, 25 août 1923, p. 1630.)

Le Gouverneur général de l'Indochine, Grand Officier de la Légion d'Honneur,

Vu les décrets du 20 octobre 1911, portant fixation des pouvoirs du Gouverneur général et organisation financière et administrative de l'Indochine ;
Vu le décret du 20 février 1923 ;
Vu l'arrêté du 9 mars 1900 relatif à la conservation en Indochine des monuments et objets ayant un intérêt historique ou artistique ;
Sur la proposition du Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient,

Arrête :

Article 1er. — Une commission comprenant :

Le Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, président ;
Le Directeur de l'Administration de la Justice,
Le Procureur général près la Cour de Hanoi,
Le Directeur des Douanes et Régies,
L'Inspecteur général des Travaux publics,
Le Chef du Service de Législation et d'Administration au Gouvernement général,
M. Hébrard, architecte en chef des Travaux publics de l'Indochine,
Le Chef du Service archéologique,
Le Secrétaire de l'Ecole française d'Extrême-Orient,

est instituée à l'effet :

1° d'arrêter un projet de règlement à soumettre à l'approbation du Gouverneur général pour, conformément aux délégations données à cet effet par les souverains protégés au Gouvernement du Protectorat, assurer la protection et la conservation des monuments historiques dans les pays de protectorat de l'Annam, du Tonkin et du Cambodge ;

2° d'arrêter les projets de textes à soumettre à l'approbation du Gouverneur général pour assurer l'application du décret sur la protection des monuments historiques en instance de promulgation ;

3° de soumettre au Gouverneur général un projet de réglementation de l'exportation des objets ayant un intérêt historique ou archéologique, classés ou non classés.

Art. 2. — Le Directeur de l'École française d'Extrême-Orient est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hanoi, le 21 août 1923.

Par délégation.
Le Secrétaire général
du Gouvernement général de l'Indochine,
René Robin.

28 août 1923.

Arrêté promulguant le décret du 28 mai 1923, modifiant de la manière suivante l'article 27 du décret du 3 avril 1920 : « L'exécution du budget de l'Ecole française d'Extrême-Orient est soumise aux dispositions concernant la comptabilité des services locaux ». (*J. O.*, 1er septembre 1923, p. 1669.)

7 septembre 1923.

Décision nommant M. Lacorre, ingénieur des Travaux publics, conservateur-adjoint du Musée cham de Tourane, en remplacement de M. Vissac, en instance de départ en congé administratif.

18 septembre 1923.

Arrêté mettant M. Lepage, chef d'escadron d'Artillerie coloniale, à la disposition du Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, à compter du 1er septembre 1923. (*J. O.*, 22 septembre 1923, p. 1809.)

28 septembre 1923.

Arrêté rapportant l'arrêté du 21 mai 1921 et modifiant ainsi qu'il suit les articles 49 et 61 de l'arrêté du 20 septembre 1920 : « Art. 49. Le Trésorier général de

l'Indochine tiendra les comptes du budget de l'École française d'Extrême-Orient conformément aux prescriptions du décret du 30 décembre 1912. — Art. 61. Les comptes du Trésorier général sont présentés dans la même forme que les comptes des budgets locaux de l'Indochine. » (*J. O.*, 3 octobre 1923, p. 1859.)

2 novembre 1923.

Arrêté chargeant 1° M. Louis Finot, Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, d'une mission d'études au Siam ;

2° M. L. Aurousseau, secrétaire de l'Institution, des fonctions de Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient pendant l'absence de la colonie de M. Finot (*J. O.*, 7 novembre 1923, p. 2408.)

15 novembre 1923.

Règlement plaçant le Musée Khải-định de Huế sous le contrôle scientifique de l'Ecole française d'Extrême-Orient.

30 décembre 1923.

Arrêté portant la solde de présence de M. Léonard Aurousseau, membre permanent de l'Ecole française d'Extrême-Orient, à 16 000 francs, et celle de M. Henri Marchal, membre permanent de l'Ecole française d'Extrême-Orient, à 14.000 francs. (*J. O.*, 31 décembre 1923, p. 2856.)

INDEX ANALYTIQUE

N. B. — Les noms des auteurs d'articles originaux sont en PETITES CAPITALES, et les titres de leurs articles en *italique*. Les noms des auteurs d'ouvrages ou d'articles dont il a été rendu compte sont en *italique*, et les titres de leurs ouvrages en caractères romains du corps. L'abréviation CR. = compte rendu.

A-mi hien, A-mi tcheou, 165.

Abhidharmakoça, v. *La Vallée Poussin*, 462-464.

Abjakula, 312-315.

Adams (William), 14, n. 1, 21, 24, 25, 26, 27, 28, 34, 38-40, 48, 106, 108, 110.

Aduarte (Diego), 9.

Ái-mỹ đông. Côn dàng de —, 272.

Ái-nghĩa Tuỳ-loan. Vestiges čams de —, 273.

Ajaṇṭā, 455, 458, 567.

Al-Ghūr, 8, n. 3.

Alaguillaume (Henri). Nommé membre temporaire de l'Ecole, 579.

Alapoutan, 348.

Albuquerque, 8.

Amakawa (= Macao), 113, n. 3.

An, yên, 433.

An-dương vương, 194, n. 2, 196, 199, 212-217, 226-230, 239, 240.

An-mỹ đông. Sculptures čames de —, 271.

An-ninh. Inscription de —, 272.

An-quán. Vestiges čams de —, 272.

An-thái. Côn dàng de —, 271.

An-thành. Vestiges čams de —, 272.

An-trường. Tête e buddha à —, 272.

Anavatapta, 403, 404, 405.

Anglais, 13, n., 20, n. 2, 22, 26, n 3, 27, 331, n. 1, 365, 390.

Aniō, 66.

Anjin, 39-40. Cf Adams (W.).

Añkor. Art d' —, 414, 418, 419. Travaux d' —, 540-544 et pl. 24-27. — Vat, 438, 561. Fouille d'un tertre voisin de la chaussée intérieure d' — Vat, v. PARMENTIER, 296-299 et pl. 15. Plan japonais d' — Vat, v. PERI, 119-126 et pl. 5. — V. aussi : Baphuon, Bayon, Nǎk Pǎn, Phnoṃ Bàkhèn, Práḥ Eïnkosei, Práḥ Pithu, Pràsàt Krol Kô, Ta Kèo.

Annam. Chronique, 538-540. Archéologie, 538-540, 577-578; v. PARMENTIER, 267-275 et pl. 14. Dictionnaire annamite-français, v. *Barbier*, 427-428. Guide, v. *Madrolle*, 431-437. Histoire, v. AUROUSSEAU, 137-265, 505; PERI, 1 sqq.; *Salles*, 424-427. Poésie annamite, v. *Đỗ-Thức*, 428-431. Préhistoire, v. PATTE, 409-412.

Annam chí lược, 146, n. 3, 149, n. 3, 154, n. 3, 197, 200, n. 2, 207, 225.

Annual Report. — of the Archæological Department, Jammu and Kashmir State, v. *Hirananda Shastri*, 456 sqq.; *Ram Chandra Kak*, 457 sqq. — of the Archæological Survey of Ceylon, v. *Hocart*, 457 sqq. — of the Director-general of Archæology in India, v. *Marshall*, 456 sqq.

Anyor. Buddha d' —, 450.

Arabes, 8, n. 3.

Arai Hakuseki, 5, n. 2

Araki Sōtarō, v. PERI, 3, 63-67, 99, 108.

Archæological Survey of Ceylon, v. *Hocart*, 457 sqq.

Archæological Survey of India, v. *Marshall*, 456 sqq.; *Ram Chandra Kak*, 457 sqq.

Archéologie, v. Indochine.
Archives de La Haye, 506, 507.
Arima shūri dayu Harunobu, 52-53.
Arima Yoshizumi, 11.
Arthaçāstra, v. *Nāg*, 461-462.
Arts et Archéologie khmers, t. I, fasc. 3 (CR. par H. PARMENTIER), 413-421.
Ārya-Mañjuçrīmūlakalpa, 301 sqq.
Atentseu, 324, 357, 358, 360, 361, 362-363, 367, 371.
Âu-lạc, 176, n 3, 214, 215, 226, 250, 260. Cf. Lo-yue, Ngeou-lo, Si Ngeou-lo.
AUROUSSEAU (Léonard). *La première conquête chinoise des pays annamites (IIIe siècle avant notre ère)*, 137-138. Chapitre I, *La frontière méridionale chinoise avant la conquête des pays du Sud*, 138-153 et carte hors-texte. Chapitre II, *Les théories sur la localisation de la commanderie de Siang*, 153-168. Chapitre III, *Les textes*, 168-232. Chapitre IV, *Conclusions*, 232-244. Appendice, *Note sur les origines du peuple annamite*, 245-264. Table des matières, 265. —. CR. : *G. Ferrand*, L'Empire sumatranais de Çrīvijaya, 475-478. *Madrolle*, Indochine du Nord, 431-437. — Nommé directeur p. i., 582. Travaux, 504-505. — Cf. 30, n. 2, 61, n. 2, 65, n. 3, 537, 582.
Avalokiteçvara, 274, 293 et pl. 16, 304, 309, 313, 315, 316, 317, 455.
Aymonier (E.), 275, 414, 416, 566.
Ba-vì, 433-434.
Bacot (J.), 331, n. 1, 341, n. 1, 357, 365, 373.
Bái-thượng. Vase de bronze trouvé à —, 537 et pl. 23.
Bàkhèṅ (Phnoṃ), v. Phnoṃ Bàkhèṅ.
Balencie (J. D. C.), 277-279, 283, 284, 285, 286, 287, 289.
Bàn-črum. Vestiges de —, 278.
Bàn-lãnh, 272.
Banerji (R. D.), 459.
Bàng-an. Côn dàng et tours čames de —, 273.
Bàng-trạch. Côn dàng de —, 272.
Bangkok. Cartes de —, 507, 508. Fêtes de —, 548. — Times, 438.
Bantāy Čhmàr, 416, 417, n. 1, 419, 562.
Baourong, 339.
Baphuon, 541, 542, 562.
Barbier (Victor). Dictionnaire annamite-français (CR. par NGUYỄN-VĂN-TỐ), 427-428.
Barros (J. de), 5, n. 2.
Batang, 319, 320, 321, 322, 323, 325, 343, 347, 352-359, 360, 388.
Batteur (Charles). Travaux, 505, 541, 544-546. Parti en congé, 505, 579.
Bau-tro. Gisement préhistorique de —, 409-412, 535, 540.
Bayon, 295, 415, 416, 417, 419, 420, 421, 505, 541, 543, 544, 562.
Bell (Charles). A year in Lhasa, 557-558.
Belloso (Diego), 18.
Benimura Yorinari, 15.
Bergaigne (Abel), 252, n. 6.
Bérim, 342, 343, 344, 346, 347.
Bernanose (Marcel). Attaché à l'Ecole, 504, 507, 536, 564.
Besse de Laromiguière, v. Laromiguière (Besse de).
Bhimbar. Antiquités de —, v. *Ram Chandra Kak*, 457 sqq.
Bibliographie. Indochine française, 413-438. Inde, 438-468. Insulinde, 468-478. Chine, 478-499. Tibet, 499-501.
Bibliothèque. — de l'Ecole, 507-535. — de l'Université Impériale de Tōkyō, 558-559.
Bich-trâm. Côn dàng de —, 273.
Bình-an vương, v. Trịnh-Tông.
Bình-định. Vestiges čams de —, 269.
Bình-giang, 229.
Bình-trung. Sculptures čames de —, 272.
Birmanie. Archéologie, 458, 459.
Bô-mưng. Côn dàng de —, 273.
Bodding (P. O.). Materials for a Santali Grammar, 468.

Bodhidharma. Rocher de la méditation de — (= Montagnes de marbre), 74-75, 113, n. 6.
Bon, 323, 395.
Bong, 354, 355, 358.
Bonga, 371, 374, 375.
Bonifacy (A.). Nommé correspondant de l'Ecole, 578. — Cf. 434, 510.
Borel (E.), 299-300
Borri (G.), 5, n. 2, 30, n. 2.
Boston. Section indienne du Musée de —, 290; v. *Coomaraswamy*, 454-456.
Bouddhisme. Art gréco-bouddhique, v. *Foucher*, 438-454. — en Chine, 437. Iconographie bouddhique, v. FINOT et GOLOUBEW, 401-405. Littérature bouddhique, v. *La Vallée Poussin*, 462-464. Mythologie bouddhique, v. PRZYLUSKI, 301-318.
Bouillard (G.). Nommé correspondant de l'Ecole, 578.
Boyer (A.-M.), 441, 465.
Brāhmaṇas, 465.
Bṛhatkathā, 307, 311, 315.
British Museum, 567-568.
Buddha, 272, 290-295 et pl. 17-18, 302-303, 304, 306, 308, 309, 313, 315, 384, 398, 406, 441, 444 sqq., passim, 541 et pl. 25-26, 542, 545, 546, 563.
Bulletin de la Société d'Enseignement mutuel du Tonkin, 428-431.
Bùng-binh. Vestiges de —, 284.
Burnouf (Eugène), 301.
Cacciam (= Quảng-nam), 30, 40.
Cachan, v. Cacciam.
Cachemire, v. Kashmir.
Cacho, Cachu (= Kẻ-chợ, Thăng-long), 5, n. 2.
Cagayan, 6.
Caillard (Gaston). L'Indochine. Géographie, histoire, mise en valeur. Kouang-tchéou-wan, 437.
Çākyamuni, v. Buddha.
Çākyasiṃha, 403.
Cẩm-lệ bắc-thôn. Débris čams de —, 273-274.
Cam-lộ. Emplacement čam de —, 274.
Cam-thạch. Vestiges čams de —, 269.
Cẩm-vân. Cồn dàng de —, 273.
Cambodge. Bibliographie, 413-424. Chronique, 537-538, 540-544. Art et archéologie, 413-421, 540-544, 563, 568, 575-576; v. FINOT et GOLOUBEW, 401-405; PARMENTIER, 276 sqq. Documents relatifs au —, v. PERI, 127-133 et pl. 6-10. Grammaire cambodgienne, v. *Pannetier* et *Ménétrier*, 422-424. — Cf. 4, 15, 16, 18, 31, 34, 43, 51, 110, 123, 473, 568.
Čampa, Čams, 4, 5, n. 2, 30, n. 2, 31, 34, 51, 110, 154, 161, 205, n. 1, 218, 221, n. 7 et 8, 222, n. 1 et 8, 223, 224, 233, 252, n. 6, 264, 436, 473, 520. Archéologie, 538-540; v. PARMENTIER, 267-275.
Cāṇakya, 461.
Canton, 16, n., 36, 113, n. 3, 147, 148, 150, 151, 153, 173, n. 3, 177, 182, 183, 189, n. 3, 192, n. 4, 193, n. 1, 197, 217, 228, 233, 234, 235, 236, 240, 241, 251, 255, 259, 261. Cf. P'an-yu.
Cao-bằng, 163, 164, 222, n. 7.
Carvalho (le P.), 15, 117.
Carwarden (Walter), 48.
Cauchi, 5, n. 2.
Cây côc, 267.
Ceylan. Archéologie, v. *Hocart*, 457 sqq.
Cha-wan, 331.
Chaigneau (Jean-Baptiste), v. *Salles*, 424-427.
Chaigneau (Michel Đức), 427.
Chamdo, 320, 322, 342.
Champollion (J.-F.), 565.
Chan-hai king, 155, 156-159.
Chan-tong, 252.
Chang-ling chan, 146. Cf. K'i-tien.
Chang-long k'i, 164, n. 1. Cf. Fleuve Rouge.
Chang-tang, 193, n. 2.
Chang-yao hien, 174, n. 1.
Chao-hing, 139, 141, 251, 252, 263.
Charlevoix (le P. de), 54, 56, 59.
Chavannes (Edouard), 138, n. 2, 139, n. 1, 154, n. 4, 179, 180, 204, n. 5, 245,

249, n. 6, 252, n. 6, 258, n. 2, 469, 562, 568.

Chaya, v. Peri, 3, 33, 67-76 et pl. 13.

Che-ki, 138, n. 2, 139, 140, 142, 143. 144, 149, n. 2, 169, 170, 171, 172, n. 3, 178-201, 227, 245, 247, 248-252, 254, 257, 261, 262.

Che king, 483, 487, 495.

Che-li Fo-che, 476, 478.

Che-ling, 147. Cf. K'i-tien.

Che-ngan, 143, 145, 149, 173, n. 1.

Che-pen, 251.

Che-ping hien, 165, 232, n. 1.

Che tao tche, 218.

Chen Houai-yuan, 209, n. 1.

Chen-li, 182.

Cheo-reo. Pierres čames de —, 269.

Cheou *ou* kiun cheou, 172, n. 3.

Cheou-hien, 170. Cf. Cheou-tch'ouen.

Cheou-ling, 222 et n. 8.

Cheou-tch'ouen, 169-170.

Chi-nê. Vestiges d'un tombeau ancien à —, v. Parmentier, 299-300.

Chiathrines, 324, 348.

Chine. Bibliographie, 478-499. Chronique, 549-557. Géographie, v. Aurousseau, 138 sqq. ; Goré, 319-399. Littérature, v. *Hou Che*, 478-499. Mariage de l'empereur Siuan-t'ong, v. Deniker, 549-557. Peintures chinoises du Musée du Louvre, 565. Philosophie, 467. Première conquête chinoise des pays annamites, v. Aurousseau, 137-265. — Cf. 8, 9, 10, 16, 20, 21, n., 26, 27, 34, 36, 57, 61, n. 2, 106.

Chö-li p'i-che (= Çrīvijaya), 476.

Chót-mat. Tour de —, 279.

Chou (dynastie), v. Thục.

Chou (pays de), 139, 184, 226, 263.

Chouei-king tchou, 144, 145, 146, 148, 151, 159, 193, n. 2, 200, n. 2, 209, 219-223.

Chouo-wen, 171.

Chronique. Ecole Française d'Extrême-Orient, 503-538. Tonkin, 538. Annam, 538-540. Cambodge, 540-544. Laos, 544-546. Siam, 546-549. Inde, 549. Chine, 549-557. Tibet, 557-558. Japon, 558-559. France, 559-569.

Chronologie, v. Laos.

Chu-bái, 272.

Chulalongkorn, 547, 548.

Çiva, 290, 307, 310, 311, 313, 315, 455, 456, 536.

Cổ-loa, 154, n. 4, 214, n. 8, 215, 226, n. 7, 229, 239.

Cổ-tháp. Vestiges čams de —, 272.

Cochinchine, 5, n. 2, 15, 21, n., 26, 30, n. 2, 34, 43, 57, 60, 62, 264. Le Mémoire sur la — de J.-B. Chaigneau, v. *Salles*, 424, 427.

Cocks (Richard), 7, n. 2, 14, 21, n. 2 et 5, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 34, 36, 37, 38, 42, 44, 46, 47, 48, 49, 51, 54, 56, 57, 69, 106, 109, 115, 117, 136.

Cœdès (George). CR. : *G. Ferrand*, L'Empire sumatranais de Çrīvijaya, 468-475. — Traduction des documents cambodgiens recueillis au Japon par N. Peri, 1, 127. — Nommé correspondant de l'Ecole, 579. — Cf. 281, 402, 476, 506, 512, 536, 546.

Col des Nuages, 224, 232, 233, 236, 245, 260, 263, 274.

Collection de textes chinois sur l'Indochine, 507.

Commaille (Jean), 504, 563.

Čơn-bê-đên. Vestiges de —, 278-279.

Coomaraswamy (Ananda K.). Catalogue of the Indian collections in the Museum of Fine Arts, Boston (CR. par V. Goloubew), 454-456. Portfolio of Indian Art (Id.), 454-456.

Cordier (Georges). CR. : Cung oán ca khúc, 428-431. — Nommé correspondant de l'Ecole, 579. — Cf. 512.

Corée, 13, 15, 16, 36.

Cosserat (H.), 274, 540.

Couvreur (S.), 143, n. 1, 252, n. 6.

Çrāvaka, 310, 316.

Çrī Bujay, 471.

Çrī Māra. Inscription de —, 438.

Çrīvijaya, v. *Ferrand*, 468-478.

Čruñ (Prāsāt), v. Prāsāt Čruñ.

Csoma de Körös, 301.
Cửa Đại, 221, n. 1.
Cullasakarat, 406.
Cung oán ca khúc (Les ennuis d'une odalisque). Poésie annamite traduite en français par *Đỗ-Thúc* (CR. par Georges Cordier), 428-431.
Cuniac (de), 277, 279, 289.
Cương mục, v. Khâm định Việt sử thông giám cương mục.
Cửu-chân, v. Kieou-tchen.
Đại-an. Côn dàng et sculptures čames de —, 273.
Đại-lợi. Vestiges čams de —, 273.
Đại Việt, 433. — sử kí, 225-232. — sử kí toàn thư, 225.
Daimyō armateurs, v. Peri, 49-53.
Dakhio, 321. Cf Mékhong.
Damrong Rajanubhab. Nommé correspondant de l'École, 579. — Soixantième anniversaire de sa naissance, 546-548. — Cf. 536.
Datation. Un mode de — employé au Laos, v. Finot, 406-407.
Davids (T. W. Rhys). Nécrologie, 567, 571-572.
De Groot (J. J. M.), 249, n. 6.
Dechoudunbo, 354, 355, 358.
Dégué, 319, 322, 337, 341, 342, 343, 346, 357, 358, 388.
Delaporte (L.), 402, 414.
Deloustal (R.). Nommé correspondant de l'École, 579.
Demiéville (Paul). CR. : *Hou Che*, Tchang Che-tchai sien cheng nien p'ou, 478-489. Hou Che wen ts'ouen, 489-499. *L. de La Vallée Poussin*, L'Abhidharmakośa de Vasubandhu, 462-464. *A. de Staël-Holstein*, Remarks on an eighteenth century Lamaist document, 499-501. — Terme de séjour prorogé pour 1923, 575. — Travaux, 505.
Deniker (George). *Mariage de l'Empereur Siuan-t'ong*, 549-557.
Dérong, 325, 354, 355, 357, 358.
Diên-lộc. Côn dàng de —, 275.
Dila, 372-373.
Dillon, 426.
Dittis (Andrea), 21, n. 2, 48. Cf. Saris (Andace de).
Djroula, 363, 367.
Đỗ-Thận. Vocabulaire grammatical franco-tonkinois, v. *Hàn-thái-Dương* (CR. par Nguyễn-văn-Tố), 427-428.
Đỗ-Thúc. Cung oán ca khúc (Les ennuis d'une odalisque). Poésie annamite traduite en français (CR. par Georges Cordier), 428-431.
Doab, 449, 452.
Documents administratifs, 575-582.
Dokerla, 323, 362, 373, 375, 393, 394.
Động-hà. Liṅga de —, 274.
Đồng-hới. Gisement préhistorique près de —, 540 ; v. Patte, 409-412. Histoire, 436.
Đồng-mê. Vestiges čams de —, 268.
Doyong, 366, 371.
Dufour (H.), 542.
Dumoutier (G.), 154, n. 4, 564, n. 1.
Dương-mông. Vestiges čams de —, 272.
Durand (E.-M.). Nommé correspondant de l'École, 579. — Cf. 269.
Duroiselle (Charles). Nommé correspondant de l'École, 579. — Cf. 459.
Dussol (J.), 267.
Dzakhio, 320, 321, 322, 341, 346, 395. Cf. Yalong.
Dzongtsa, 351, 353, 354, 356, 358, 359.
Dzongung, 353, 354, 355, 356, 358.
École de pāli de Phnoṃ Péñ, 503.
École française d'Extrême-Orient. Chronique, 503-537. Documents administratifs, 575-582. L' — à l'Exposition coloniale de Marseille, 560 sqq. — V. Bibliothèque, Musée, Publications.
École supérieure des Lettres de Hanoi, 505, 580.
Eredia (Godinho de), 6, n.
Escauchu, 5, n. 2.
Espagnols, 6, n. 1, 7.
Ethnographie, v. Tibet.

Eul-che houang-ti, 190, n., 191.
Eurkhio, 371, 373.
Exposition coloniale de Marseille, 560 sqq.
Fa-pao, 463.
Faifo, 51, 60, 61, n. 2, 102, 109, 221, n. 1, 224.
Fang-chan, 250, n. 2.
Fei-yue, 321, 326, 332.
Ferrand (*G.*). L'Empire sumatranais de Çrīvijaya (CR. par G. Cœdès et L. Aurousseau), 468-478.
Finot (Louis). *Rhys Davids*, 571-572. *Charles Lemarié*, 573. *Sur un mode de datation employé au Laos*, 406-407. *Le symbolisme de Nāk Păn*, par — et V. Goloubew, 401-405. — CR. : *P. Masson-Oursel*, Esquisse d'une histoire de la philosophie indienne, 464-467. *Id.*, La philosophie comparée, 464, 467. *K. Nāg*, Les théories diplomatiques de l'Inde ancienne et l'Arthaçâstra, 461-462. *Pannetier* et *Ménétrier*, Eléments de grammaire cambodgienne appliquée, 422-424. *A. Salles*, J.-B. Chaigneau et sa famille, 424-427. *Id.*, Le Mémoire sur la Cochinchine de J.-B. Chaigneau, 424, 427. — Mission au Siam, 582. — Travaux, 503. — Cf. 416, 515.
Fleuve Bleu, v. Yang-tseu kiang.
Fleuve Jaune, v. Houang-ho.
Fleuve Rouge, 164, 182, n. 5, 214, n. 8, 222, n. 7, 232, 237, 243, 434, 437, 507.
Fo-che, 476, 477.
Fong-k'i, v. Phong-khê.
Formose, 4, 5, n., 8, 16, n., 31, 57, 110, 113, n. 1. Cf. Taiwan.
Fou-kien, 139, 140, 141, 151, 152, 153, 172, n. 2, 174, n. 1, 177, 189, n. 7, 197, 206, 232, 245, 246, 251, 254, n. 3, 256, 259, 263. Cf. Fou-tcheou.
Fou K'ien, 142, n. 4, 192, n. 1.
Fou-nan, 221, 437. — ki, 219.
Fou-tcheou, 139, 152, 177, 233, 255-259, 261.
Fou Tsan, 202.
Foucher (*Alfred*). L'art gréco-bouddhique du Gandhâra, t. II, 2e fasc. (CR. par V. Goloubew), 438-454.
Fournereau (L.), 414, 417, 542.
France. Chronique, 559-569.
François-Xavier (Saint), 5, n. 2, 9, n. 1, 54, 109.
Fujiwara Seigwa, 77, 80, 81, 83, 84, 85.
Funamoto, v. Peri, 3, 19, 24, 60-63.
Fushimiya, 3.
Gakkō, v. Genkitsu.
Gâm (Sông), v. Sông Gâm.
Gamō Ujisato, 11, 15.
Gaṇapati Çāstri, 301, 302.
Gandhâra. Art du —, v. *Foucher*, 438-454.
Genkitsu, 23, 24, 30, 33, 62.
Geographical Journal, 557-558.
Géographie, v. Chine, Indochine.
Gia-long, 424, 425, 427.
Giai-hoá. Vestiges de —, 285-286.
Giao-chỉ, 3, 5, n. 2, 30, 73, 75, 103, 110. Cf. Kiao-tche.
Giao-thuỷ. Vestiges čams de —, 272.
Giên-bình. Sculptures čames de —, 272.
Gnimapa, 353.
Gò-kho. Vestiges čams de —, 269.
Gò-thọ-lâm. Vestiges čams de —, 269.
Gokwan, 46.
Goloubew (Victor). *Le symbolisme de Nāk Păn*, v. Finot, 401-405. *Les tambours magiques en Mongolie*, 407-409 et pl. 22. [*Rapport sur une mission spéciale en France*], 560-569. — CR. : *A. K. Coomaraswamy*, Catalogue of the Indian collections in the Museum of Fine Arts, Boston, 454, 456. *Id.*, Portfolio of Indian Art, 454-456. *A. Foucher*, L'art gréco-bouddhique du Gandhâra, 438-454. — Travaux, 505. — Cf. 504, 516, 536, 540.
Goré (F.). *Notes sur les Marches tibétaines du Sseu-tch'ouan et du Yunnan*. I, *Les Marches tibétaines du Sseu-tch'ouan* (*Tch'ouan-pien*). Généralités, 319-325 et carte hors-texte. La

région de Ta-tsien-lou, 325-341. Hors et Niarong, 341-347. Litang et Batang, 347-359 et pl. 19-20. II, *Les Marches tibétaines du Yun-nan* (*Région de Wei-si*), 359-371 et carte hors-texte. III, *Excursion au Ts'arong*, 372-377. IV, *Esquisses tibétaines*. A, La vie de famille, 377-380. B, Mariage, polygamie et polyandrie, 380-383. C, Fêtes, 383-385. D, Mobilisation, 385-386. E, En voyage, 386-388. F, La propriété, les impôts et les corvées, 388-392. G, Religion, 392-398 et pl. 21. Table des matières, 399.

Gotō Awaji no kami Harumasa, 51.

Gourdon (H.), 517, 560, 564, 569.

Govea, 18.

Grahi. Inscription de —, 474, 475.

Gréco-bouddhique. Art —, v. *Foucher*, 438-454.

Grierson (*George*). Prākṛta-kalpataru, 468. — Cf. 517.

Groot (J. J. M. De), v. De Groot (J. J. M.).

Groslier (*George*). Arts et Archéologie khmers, t. I, fasc. 3 (CR. par H. Parmentier), 413-421. — Nommé correspondant de l'Ecole, 579. — Cf. 537-538, 540, 563, 564.

Grünwedel (A.), 439, 499.

Guéloupa, 323, 345, 353, 368, 395, 396.

Guéschi, 333, 334, 336, 339.

Guhyaka, 311, n. 1, 312, n. 1.

Guimet, v. Musée Guimet.

Gyédang, v. Tchong-tien.

Hà-nha. Côn dàng de —, 273.

Hà-thanh. Statue čame de —, 272.

Hà-tiên, 264.

Hà-trung, 539.

Hai-nan, 161, 182, n. 3, 248, n. 6, 251, 507.

Hàm-ninh. Vestiges de —, 284, 287, 288.

Han, 241-244, 256, 258, 537.

Han-chou yin-yi, 142 et n. 4.

Han-houai, 193, n. 2. Cf. Han-k'ouang, Houang-k'i.

Han-k'ouang, 193, n. 2.

Hàn-thái-Dương. Vocabulaire grammatical franco-tonkinois, par — et *Đỗ-Thận* (CR. par Nguyễn-văn-Tố), 427-428.

Han Tsin yi chou tch'ao, 249, n. 1.

Hanoi, 5, n. 2, 435, 537, 564. Musée de —, v. Musée de l'Ecole.

Hao Yi-hing, 157.

Harada Yajiemon, 18.

Harihara, 456, 538.

Hārītī, 312, 441, n. 3.

Hashtnagar. Piédestal inscrit de —, 441, 444.

Hau, 47.

Hayashi Razan, 77, 80.

Heger (F.), 407, 409.

Heng-chan, 142, n. 4, 202.

Heng-p'ou, 144, 146, 192, 193, n. 2. Cf. Ta-yu.

Heng-yang, 146, 148, 149.

Heou Han chou, 162, n. 1, 223, 245.

Hia-lei, 163.

Hia-souei, v. Hia-tsien.

Hia-tsiao, v. Hia-tsien.

Hia-tsien, 156-157.

Hiang-ling, 158, n. 3. Cf. Siu-ling.

Hiang-tch'eng, 323, 324, 343, 348, 349, 350, 351, 356, 392.

Hiang Tsi, v. Hiang Yu.

Hiang Yu, 184, 185, 191, 194, n. 2, 202.

Hideyori, 6, 19, 57, 58.

Hideyoshi, 2, 7, n. 2, 10, 11, 13, 16, 17, 19, 31, n. 3, 55, 68, 77.

Hiền-sơn, 86-87.

Hien-yang, 184, 185.

Hing-ngan, 147, 149, 150, 175, n. 3, 187, 207, 208, 228, 235.

Hing-ye hien, 163.

Hirananda Shastri. Annual progress Report of the Archæological Department, Jammu and Kashmir State, 1917-19 (CR. par H. Parmentier), 456-460.

Histoire, v. Annam, Chine, Insulinde, Japon.

Hiu Chen, 171.

Hiuan-tsang, 403-404, 446, 462, 463.
Ho-k'eou, 321, 322, 324, 329, 330, 338, 339.
Ho kiang, 149.
Ho-p'ou, 142, n. 4, 182, 205, 241, 242.
Ho-tch'e, 163.
Hoà-an. Statue et débris čams de —, 274.
Hoà-mỹ. Vestiges et sculptures čams de —, 273.
Hoà-ninh. Vestiges de —, 278, 279-284.
Hoá-quê. Vestiges čams de —, 274.
Hoàn-phúc. Côn dàng de —, 275.
Hocart (A. M.). Archæological Survey of Ceylon. Annual Report, 1921-22 (CR. par H. Parmentier), 457-460.
Holbé. Nommé correspondant de l'École, 579.
Hollandais, 7, 13, n., 14, 15, 20, n. 1, 22, 27, 34, 61, 67, 109, 110, 123, 506.
Homem (Diego), 5, n. 2.
Honda Kōkuze no suke Masazumi, 23, 24, 26, 27, 28, 60, 62.
Hong Yi-siuan, 154, n. 2.
Hor Tchangou, 324.
Hors, 322, 341 sqq.
Hosokawa Tadaoki, 50.
Hou (peuplades), 188.
Hou (rivière), 164, n. 1. Cf. Sông Gâm.
Hou Che. Tchang Che-tchai sien cheng nien p'ou (CR. par P. Demiéville), 478-489. Hou Che wen ts'ouen (Id.), 489-499.
Hou-nan, 139, 141, 146, 147, 148, 149, 156, 157, 158, 160, 162, 163, 165, 175, n. 3, 183, 262, 263.
Hou-pei, 157, 262, 481.
Houai (Ngan-houei), 256, 258.
Houai-jeou, 324.
Houai-k'i, 193, n. 2.
Houai-nan tseu, 169-178, 180, 187, n., 200, n. 1, 206, 207, 208, 216, 227, 234, 246, 247, n. 1, 249, n. 5 et 6.
Houai-sseu, 170.
Houang-fou Mi, 200, n. 1.
Houang-ho, 179.
Houang-k'i, 144, 145, 193 et n.
Houang Kong, 209, n. 1, 214, n. 8 et 12.
Houang-p'ing hien, 165.
Houang-siang chan, 146. Cf. K'i-tien.
Houang-ts'en chan, 146. Cf. K'i-tien, Kouei-yang.
Huê, 30, n. 2, 31, 205, n. 1, 218, n. 1, 220, 222, n. 7 et 8, 224, 233, 236, 274, 424, 436.
Hưng-hoá, 164.
Hưng-nguyên, 86, 94.
Hương giang, 220.
Hương-phương. Côn dàng de —, 275.
Iconographie, v. Bouddhisme.
Ikoku go shuin chō, 23.
Ikoku kinnen gosho sōan, 23, 30.
Illustrated London News, 438.
Inde. Bibliographie, 468-478. Chronique, 549. Art et archéologie, 567; v. *Coomaraswamy*, 454-456; *Foucher*, 438-454; *Hirananda Shastri*, 456 sqq.; *Hocart*, 457 sqq.; *Marshall*, 456 sqq.; *Ram Chandra Kak*, 457 sqq. Linguistique, v. *Bodding*, 468; *Majumdar*, 467-468. Philosophie, v. *La Vallée Poussin*, 462-464; *Masson-Oursel*, 464-467. Théories diplomatiques de l'— ancienne, v. *Nâg*, 461-462.
Indochine. Bibliographie, 413-438. Chronique, 503-546. Art et archéologie, 567, 580-581; v. Parmentier, 267-300. Ethnographie, 432-433, 434. Géographie, v. *Caillard*, 437. Guide de l'— du Nord, v. *Madrolle*, 431-437. Relations du Japon et de l'—, v. Peri, 1-136. — V. Annam, Cambodge, Cochinchine, Laos, Tonkin.
Indo-grec. Art —, v. *Foucher*, 438-454.
Indo-khmèr. Art —, 418, 420, 421, 438; v. Parmentier, 275-276.
Indonésie. Ethnographie, 432-433, 434. Histoire, 468-478.
Indravarman. Art d'—, 414, 417, 418, 420, 421, 542.

Insulinde. Bibliographie, 468-478. Histoire, v. *Ferrand*, 468-478.
Iraouaddy, 359, 365, 376.
Itō Chūta, 119, 122, 123.
Itoya Zuiemon, 3.
Iyeyasu, 6, 7, 10, 16, n., 18, 20, n. 6, 21, n. 1, 23, 24, 28, n. 3, 29, 32, 33, 36, 38, 42, 53, 56, 68, 69, 73, 80, 82, 97, 101, 106.
Jammu. Archéologie, v. *Hirananda Shastri*, 456 sqq. ; *Ram Chandra Kak*, 457 sqq.
Japon. Chronique, 558-559. Catastrophe du 1er septembre 1923, 558. Relations du — et de l'Indochine, v. Peri, 1-136. Sabres japonais trouvés à Aṅkor, 296 et pl. 15.
Java, 416, 459, 469, 473, 474.
Je-nan, 154, 161, 162, n. 1, 166, 179, 181, 182, 183, 189, n. 8, 204, 205, 210, n. 1, 217, 218, 219, 220, 221, 242, 243.
Jen-houai, 165.
Jen Ngao, 189, n. 2, 191, 192, 194, n. 1 et 2, 196, 216, 227-230, 237, 239, 242.
Jésuites, 11, 12, n., 26, 44, 54, 56.
Jetavana, 119.
Jōdai, 23, 33, 34, 35, 62, 88.
Jong-king, 320.
Joosten (Jan), v. Yoosen (Jan).
Julien (Stanislas), 252, n. 6, 403.
Junkwa (= Sinoa = Thuận-hoá), 30-31.
Kachian (= Quảng-nam), 30, n. 2 Cf Cacciam.
Kaḍāram, 470-471.
Kadoya, v. Peri, 100-104, 108, 110.
K'ai-houa, 164.
Kalah, 470-471.
Kamei Korenori, 24, 34, 49, 50, 53.
Kan-sou, 179.
Kan-tseu, 321, 322, 323, 324, 329, 337, 343, 344, 346, 393, 395.
K'ang T'ai, v. Fou-nan ki.
K'ang-ting, 324, 330, 331, 335, 336, 338, 339, 390.
Kaniṣka, 440, 441, 442, 446, 447, 448, 449, 450.
Kanthaka, 403.
Kao Yeou, 150, n. 3, 171, 172, n. 6, 175, n. 3, 176, n. 2, 247, n. 1, 249, n. 4.
Karlgren (B.), 476-477, 493, 494.
Karpelès (Suzanne). Mission au Siam, 505-506, 507-508, 536, 579.
Kashmir. Archéologie, v. *Hirananda Shastri*, 456 sqq. ; *Ram Chandra Kak*, 457 sqq. Bṛhatkathā kashmirienne, 307, 311, 315.
Kaṭāha, 470.
Kathāsaritsāgara, 307, 311.
Katō Higo no kami Kiyomasa, 52, 53.
Kaṭra. Buddha de —, 450, 451.
Kauṭhāra, 233.
Kauṭilīya Arthaçāstra, 461.
Kawalori, 346.
Kawashima (Motojirō), 24, 64, 135.
Kẻ-chợ (= Thăng-long), 5, n. 2.
Kẻ-sen, v. Phương-thượng.
Kemlin (J. E.). Nommé correspondant de l'Ecole, 579.
Keou-tsien, 251-253, 257, 259.
Kérihuel, 321, 330, 338.
Kern (H.), 317, 472.
Khaeul, 324.
Khải-định, v. Musée Khải-định.
Khâm-định Việt sử thông giám cương mục, 225 sqq., passim.
Khampou, 360, 361, 362, 364, 365.
Khẵn-čhvẽn. Vestiges de —, 286.
Khánh-hoà. Vestiges de —, 269.
Khioumatong, 365, 366, 367, 375.
Khmèr, v. Cambodge.
Khongser, 336, 342, 343, 344, 346, 347.
Khutuktu, 499-501.
K'i-tien, 143, 144, 145, 146, 173, n. 3, 193, n. 1.
Kia Tan, v. Che tao tche.
Kiala, 329-331, 333, 336, 338, 339, 341, 349, 388.
Kiang (Ngan-houei), 258.
K'iang, 182.
Kiang-houa, 144, 147, 149, 173, n. 2.
Kiang-si, 139, 141, 146, 173, n. 4, 174, n. 1, 189, n. 7, 234.

Kiang-sou, 252.
Kiang-tchong, 178, 179.
Kiangkha, 320, 356, 360.
Kiangta, 320.
Kiao-tche, 142, 164, 182, 205, 210, 211, 214, 215, 217, 231, 241, 242, 243, 249, 260. Cf. Giao-chỉ.
Kiao-tcheou, 203, 204, 222.
Kiao-tcheou wai-yu ki, 209-213, 226, n. 1, 229.
Kie-yang, 143, 145, 149, 150-152, 177, 234.
Kien *ou* kien yu-che, 175, n. 1.
K'ien-si, 165.
K'ien-tchong, 139, 157, 158, 173, n. 1 et 2, 182, n. 5, 183, n. 2, 232, n. 1.
Kieou-kiang, 169.
Kieou-long, 324, 326, 330, 337, 339.
Kieou-pei, 165.
Kieou T'ang chou, 218, 476, n. 2.
Kieou-tchen, 143, 145, 147, 148, 162, n. 1, 182, 205, 210, 211, 214, 215, 217, 231, 241, 242, 243, 436.
Kieou-tchen Tou-long, v. Tou-long.
Kieou-tö, 221
Kieou-tseu, 376.
Kieou-yi chan, 149, 173, 249, n. 6.
Kim Vân Kiều, 428, 429.
Kin-cha kiang, 321, 354, 355, 359, 370.
Kin ho, 321, 322, 335.
Kin-houa hieṅ, 254.
K'in-tcheou, 222, n. 7, 237.
King (barbares du pays de), 262, n. 1.
King-hia chan, 147.
Kioubarong, 369.
Kitsong, 360.
Kiu-kou, 258.
Kiu-lou, 194, n. 2.
K'iu K'ouei, K'iu Lien, 222, 223.
K'iu-sou, 205, n. 1, 222, n. 8, 224, 236.
Kiun tou wei, v. Wei.
Kjökkenmödding néolithique à Tam-toà, v. Patte, 409-412.
K'o-ling chan, 146. Cf. K'i-tien.
Kōchi, v. Giao-chỉ.
Kondō Morishige, 16, n., 30, n. 2, 36, 46, 64, 66, 67, 107, 113, n. 3, 134, 154, n. 4.
Kong-ling, 325.
Kong-ts'ao, 222 et n. 2.
Kongkalines, 325, 349, 350, 352.
Kōsai-shina, 6, n.
Kota Kapur. Inscription de —, 471-472, 473, 474.
Kou Hi-long, v. Kou Ye-wang.
Kou-houa, 162, 163.
Kou-tcheou, 163.
Kou Wei, 209, n. 1, 213, n. 3.
Kou-wen yuan kien, 207.
Kou Ye-wang, 249, n. 1 et 5.
Kouan-kiang, 147.
Kouan-yang hien, 147.
K'ouang chouei, v. Houang-k'i.
Kouang-nan hien, 158.
K'ouang-p'ou, v. Houang-k'i.
Kouang-si, 6, n., 140, 147, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 158, 159, 160, 162, 163, 165, 167, 172, n. 2, 173, n. 1, 174, n. 2, 175, n. 3, 177, 178, 182, n. 3, 183, 187, n. 4-5, 205, n. 2, 215, 222, n. 7, 224, 229, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 240, 241, 242, 243, 245, 246, 249, n. 6, 251, 254, n. 3, 255, 259, 260, 261, 263. Cf. Nan-ning.
Kouang-sin, Kouang-sin ho, 174, n. 1. Cf. Sin-kiang.
Kouang-tcheou ki, 143, 145, 147, 149, 150-151, 177, 193, n. 1, 209, 213-214, 226, n. 1.
Kouang-tcheou wan, v. *Caillard*, 437.
Kouang-tong, 16, n., 140, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 163, 167, 172, n. 2 et 4, 174, n. 2, 177, 178, 182, n. 3, 183, 187, n. 5, 205, n. 2 et 3, 215, 229, 231, 232, 234, 235, 236, 237, 240, 241, 242, 243, 245, 246, 251, 254, n. 3, 259, 263. Cf. Canton.
Kouang-wou heou, 256.
Kouei-kiang, 150.
Kouei-ki, 139, 205, n. 3.
Kouei-lin, 149, 150, 153, 155, 160, 173, n. 1, 174, n. 2, 177, 181, 182, n. 5,

188, n. 2, 189, 190, n., 195, 196, 202, 203, 205, n. 2, 212, n. 2, 215, 216, 227, 228, 229, 231, 236, 237, 239, 240, 242, 259.

Kouei-si, 165

Kouei-tcheou, 141, 152, 154, 155, 156, 158, 160, 162, 163, 165, 167, 182, n. 4, 183, 215, 222, n. 6, 232, 245.

Kouei-tcheou (Hou-pei), 262.

Kouei-yang, 143, 144, 145, 146, 173, n. 3, 182, n. 5, 183, n. 3, 193, n. 2, 243. Cf. K'i-tien.

Koukounor, 353.

Krol Kô (Pràsàt), v. Pràsàt Krol Kô.

Krom (N. J.), 469, 472, 565.

Kuinamu (= Qui Nam = Annam), 61.

Kurokawa Tai, 66.

Kuṣaṇas, 441, 445, 446, 448, 449, 452, 459.

Kushinshiina, 6, n. Cf. Kōsai-shina.

Kuvera, 307, n. 1, 312.

Kyōto, 97, 108.

Kyūshū, 9, n. 1, 11.

La (passe de), 143, 145, 146. Cf. K'i-tien, Kouei-yang.

La Haye. Archives de —, 506, 507.

La-ma-jen, 359, 361, 362.

La-qua. Sculptures ćames de —, 273.

La-tháp. Vestiges ćams de —, 272.

La-thọ. Emplacements ćams de —, 273.

La Vallée Poussin (L. de). L'Abhidharmakośa de Vasubandhu, traduit et annoté, 1er et 2e chapitres (CR. par P. Demiéville), 462-464. — Nommé correspondant de l'Ecole, 579. — Cf. 565.

La-van. Inscription de —, 269.

Lạc, v. Lo.

Lạc-cầu. Vestiges ćams de —, 272.

Lacorre. Nommé conservateur-adjoint du Musée ćam de Tourane, 581.

Lacôte (F.), 307, 311, 318, n. 1.

Lajonquière (E. Lunet de). Nommé correspondant de l'Ecole, 579. — Cf. 401, 405, 414, 415.

Lakṣmī. Statue de —, 270-271 et pl. 14.

Lam-long. Emplacement ćam de —, 274.

Lam-sơn, 504, 505, 540.

Lamaïsme, 323, 394-398 ; v. *Staël-Holstein*, 499-501.

Lan-chan hien, 148.

Lạng-sơn, 150.

Lang-tai, 165.

Lang-ya, 179.

Làng-yền. Statue ćame de —, 273.

Laos. Chronique, 544-546. Guide, v. *Madrolle*, 431-437. Mode de datation employé au Laos, v. Finot, 406-407. Sculptures laotiennes à l'Exposition de Marseille, 563. — Cf. 245, 246.

Lapicque (P. A.), 150.

Lapou, 360, 361, 369.

Laquea (= Okinawa), 8, n. 5.

Laromiguière (Besse de), 537, 540.

Latsa, 365, 366, 371.

Lcaṅ-skya Khutuktu, 499-501.

Lê-Tắc, v. An-nam chí lược.

Lê-văn-Hưu, v. Đại Việt sử kí.

Lê-văn-Phát, 290.

Leao-tong, 179.

Legaspi (Miguel Lopez de), 4.

Legge (J.), 252, n. 5 et 6.

Lei-tcheou, 222, n. 7.

Lemarié (Charles). Nécrologie, 573.

Leng-tsi, 332.

Lepage (G.-J.). Attaché à l'Ecole, 507, 581.

Léthong, 324, 348, 351.

Lévi (Sylvain), 269, 301, 308, 462, 503, 504.

Lhassa, 557-558.

Lhato, 319.

Li-chouei, 147, 150, 175, n. 3.

Li-houa, 324, 349, 350.

Li-ki, 259, 260, 496.

Li Ki-fou, v. Yuan-ho kiun hien tche.

Li-kiang, 359, 360, 362.

Li Kouei, 17, 18.

Li-p'ing, 139, 141, 142.

Li-p'o, 163.

Li Tao-yuan, v. Chouei-king tchou.

Li Tchao-lo, 153, n. 2, 156, n. 6, 157, n. 1 et 2.
Li T'iao-yuan, 144, n. 3.
Lien-tcheou, 148, 193, n. 2, 237.
Lieou Hiang, 247, n. 1, 249, n. 6, 252, n. 6.
Lieou Hin-k'i, 209, n. 1.
Lieou Ki, 191.
Lieou-kiang, 153.
Lieou Ngan, v. Houai-nan tseu.
Lieou-ngan kouo, 169.
Lieou Pao, 248 et n. 5.
Lieou Piao, 152, n. 1.
Lieou Tchao, 154, n. 2.
Lieou-tcheou, 153, n. 2.
Lieou Teng-tche, 209, n. 1.
Lieou tseu tcheou wang king (Ṣaḍakṣara mantrarāja), 309.
Lieou Wen-k'i, 154, n. 2.
Liễu-trì. Cồn dàng et sculptures čames de —, 272.
Ligor, 4, 110.
Lin-ho, 143, 145, 147, 149, 173, n. 2.
Lin-t'ao, 178, 179.
Lin-tch'en, 155, 159-162, 163, 204, n. 1.
Lin-tch'ong, 249, n. 6.
Lin-yi, 161, 162, 218, 219, 221, 222, 224, 231, n. 1, 233. Cf. Čampa.
Lin Yin-lin, 18.
Lin-yuan, 144, 145, 149. Cf. Che-ngan.
Ling k'iu, 150, n. 3, 235, n. 1. Cf. Hing-ngan.
Ling-ling, 144, 149, 162, 173, 182, 183, n. 3, 243. Cf. Che-ngan.
Ling-nan, 146, 152, n. 1.
Ling-wai tai-ta, 173, n. 1, 254, n. 3.
Ling-yun hien, 163.
Linguistique, v. Annam, Cambodge, Inde, Tonkin.
Linkhachu, 354, 355.
Lio-ts'iu, 179, 180, n. 1.
Lissous, 359, 361, 362, 365, 366.
Litang, 321, 322, 323, 324, 338, 343, 347 sqq.
Littérature, v. Annam, Bouddhisme, Chine.
Lo, 211-212, 214, 238-239, 249, n. 2, 257, 260-261, 263.
Lo-yang, 162, n. 1.
Lo-yue, 249, 255, 257, 260, 261.
Lokeçvara, 309, 313, 404, 405, 560.
Lokho, 341 sqq.
Lolo, 232, 246, 322, 330, 339, 432.
Long, 249, n. 6.
Long-đại. Enceinte čame de —, 275.
Long-phước. Sculptures čames de —, 272.
Long-tcheou, 150.
Long-tch'ouan, 190, 227, 228.
Long-teng, 336.
Long-thành. Inscription de —, 269.
Long-thọ, 205, n. 1.
Long-xuyên. Monuments indokhmers de —, v. Parmentier, 275-276.
Longhurst (A. H.), 459.
Longpou, 333, 371, 375, 376.
Loriyân-Tangai. Buddha de —, 441, 442, 443, 444, 445, 447, 449.
Lou (le Kien), 150, 175, 187, 206, 207, 208, 227, 235.
Lou Cheng, 184.
Lou-ho, 321, 322, 323, 324, 343, 345, 347.
Lou-jong, 205, 217, 219, 220.
Lou Kia, 184, 185, 195, 198, 200, n. 1, 203, 231.
Lou kiang, v. Lou-tseu kiang.
Lou-leang, 180.
Lou-nan, 165.
Lou-ting, 321, 322, 323, 324, 328, 329, 330, 332, 339, 390.
Lou-tseu, 359, 360, 361, 364, 365, 376.
Lou-tseu kiang, 362, 364, 365, 371, 374, 376, 377.
Louen-heng, 179, n. 2.
Louioukhi, 320.
Lu che Tch'ouen-ts'ieou, 171, 260.
Lu-kiang kiun, 169, 256.
Luçon, 4, 16, 31, 32, 33.
Luiz (Emmanuel), 14, n. 2, 37.

Lunet de Lajonquière (E.), v. Lajonquière (E. Lunet de).

Ma-p'ing, 153, n. 2.

Ma Yuan, 150, 435.

Mạc, 435.

Mạc Thiên-tứ. Lettre de Prăḥ Sòtăt ou — à l'empereur du Japon, 131-133 et pl. 8-9.

Macao, 4, 8, 16, n., 20, n., 35, 50, 106, 107, 424.

Mac Govern. Son voyage à Lhassa, 558.

Madrolle. Indochine du Nord : Tonkin, Annam, Laos (CR. par L. AUROUSSEAU), 431-437.

Magadha, 124, 125, 404, 451, 453 ; v. *Majumdar Sastri*, 468.

Magie. Histoire de la — dans les sectes mahāyānistes, v. PRZYLUSKI, 301-318. Tambours magiques en Mongolie, v. GOLOUBEW, 407-409 et pl. 22.

Mahāmāyūrī, 308, 309.

Mahārāja, 469, 470, 471.

Mahāyāna, 433, 464 ; v. PRZYLUSKI, 301-318.

Maitre (Cl.-E.), 559, 568.

Majumdar Sastri (Surendranath). The dative plural in pāli, 467-468. Were the Pradyotas of the Purāṇas rulers of Magadha, 468.

Makimono des Chaya, après p. 136.

Malacca, 8, 9, 31, 110, 475.

Malaisiens, 432-433, 434.

Malāyu, Malāyur, 475.

Maldonado (Juan Pacheco), 4, 5, n. 2.

Mang-tchou, 144, 145, 149. Cf. Linho.

Manille, 4, 8, 15, 16, 17, 106, 109.

Mañjuçrī, Mañjuçrīmūlakalpa, 301 sqq.

Mantrarāja, 309.

Mao-nieou, 325, 333, 334. Cf. Mounia.

Mapatines, 363, 374.

Marchal (Henri). Travaux, 505, 541, 542. — Cf. 296, n. 1, 401, 402, n. 1, 404, 405, n. 3 et 5, 418.

Marches tibétaines du Sseu-tch'ouan et du Yun-nan, v. GORÉ, 319-398.

Marco Polo, 5, n. 2, 521.

Markhang, 320.

Marseille, v. Exposition.

Marshall (John). Annual Report of the Director-general of Archæology in India, 1920-21 (CR. par H. PARMENTIER), 456 460. Conservation Manual. A handbook for the use of Archæological Officers and others entrusted with the care of ancient monuments (ID.), 460-461. — Cf. 441, 446, 447.

Maspero (Georges). Nommé correspondant de l'Ecole, 579. — Cf. 422, 474.

Maspero (Henri), 153-168, 181, n. 4, 182, n 4, 183, 197, 199, 202, n. 1 et 5, 209, n., 213, n. 2, 214, n. 8, 222, n. 8, 238, 429, 435.

Masson-Oursel (Paul). Esquisse d'une histoire de la philosophie indienne (CR. par L. FINOT), 464-467. La Philosophie comparée (ID.), 464, 467.

Mathurā. Sculptures de — , 441, 446, n. 3, 449, 450, 451, 452, 456.

Matsukura Bungo no kami Shigemasa, 50.

Matsuura gyōbukyō hōin Shigenobu, 51-52.

Maurya, 442, 443, 444, 459, 461.

Maya. Moulages de statues — , 567-568.

Mazer, 336, 342, 343, 344, 346, 347.

Mecquenem (J. de), 543.

Mei (rivière), 164, n. 1. Cf. Rivière Claire.

Mei-ling kouan, 146.

Mei-tchou, 229.

Meillier (M.). Nommé correspondant de l'Ecole, 579.

Mékhong, 320, 321, 324, 353, 359, 360, 361, 362, 363, 365, 366, 368, 372, 376, 564.

Memoirs of the Archæological Survey of India, no 14, v. *Ram Chandra Kak*, 457 sqq.

Mencius, 247, n. 1, 484, n. 1, 493, 495-497.

Mendoza (Gonzalez de), 9, 110.

Ménétrier (E.). Eléments de grammaire cambodgienne appliquée, v. *Pannetier* (CR. par L. Finot), 422-424.

Meng-tchou, 143, 144, 145, 149, 173, n. 2. Cf. Lin-ho.

Meou-kong, 320, 329, 333, 334, 336, 393.

Meou-ling chou, 155, 159-162, 202.

Meou-tcheou, 182, n. 4.

Meurdou, 323, 334, 393.

Mi, 250, 251, 252, 261, 262, 263.

Mi-ling, 164, n. 1.

Mi-lō, 165.

Mĩ-sơn, 293, 421, 567.

Miao-tseu, 164, 232, 246.

Michielzoon (Ferdinand), 40.

Mien-ning, 320, 322.

Miêu-bông. Pierres čames de —, 273.

Min-tchong, 139, 140, 152, 153, 174, n. 1, 177, 234, 236, 256, 257.

Min-yue, 196, 197, 198, 202, n. 3, 207, n. 4, 234, 236, 255-259, 260.

Ming wang (= vidyārāja), 308 sqq.

Ming yi-t'ong-tche, 218.

Minh-cam. Grottes de —, 411-412.

Minh-mạng, 425.

Mo-si-mien, 337.

Mộc-đức. Cồn dàng de —, 274.

Mong K'ang, 142, n. 4, 252, n. 6.

Mông-lânh. Pierre čame de —, 272.

Mong-tseu, 158, 165.

Mongolie. Les Mongols au Tibet, 348, 353. Tambours magiques en —, v. Goloubew, 407-409.

Montagnes de marbre, 75, 113, n. 6, 273.

Mori Kichirō, 67.

Mosso, 322, 323, 347, 353, 359, 360, 361, 362, 363, 365, 370, 384.

Mou-li, 339.

Mou-p'ing, 328 sqq.

Mounia, 324, 325 sqq.

Moura (J.), 402, 405, 522.

Mưrang kao, 545-546.

Mục-tương. Cồn dàng de —, 275.

Mương, 238, 246

Murayama Tōan, 55-58.

Musée Albert Sarraut de Phnom Péñ, 537-538, 540, 564.

Musée čam de Tourane, 269, 270, 272, 274, 275, 537, 539, 567.

Musée de l'Ecole à Hanoi, 281, 407, 452, n. 2, 535-537.

Musée du Louvre, 565.

Musée Guimet, 456, 561, 562, 565, 566, 567, 568.

Musée Khải-định à Huê, 582.

Museum of Fine Arts, Boston, 290 ; v. *Coomaraswamy*, 454-456.

Mỹ-khê. Liṅga čam de —, 272.

Mỹ-lộc. Vestiges čams de —, 272.

Mỹ-long. Inscription de —, 269.

Mỹ-ninh. Vestiges de —, 286-287.

Mỹ-sơn, v. Mĩ-sơn.

Mỹ-tá. Citadelle čame de —, 274.

Mỹ-thuận. Inscription de —, 270.

Nabeshima Kaga no kami Naoshige, 50.

Nāg (Kālidās). Les théories diplomatiques de l'Inde ancienne et l'Arthaçāstra (CR. par L. Finot), 461-462.

Nāgarakṛtāgama, 252, n. 6.

Nagasaki, 3, 11, 12, n., 15, 46, 53 sqq.

Nãk Pãn, 505, 543, 544 ; v. Finot et Goloubew, 401-405.

Nalandā, 457, 459.

Nam-ô. Emplacement čam de —, 274, 540.

Nam-việt, v. Nan-yue.

Nan-chan, v. Nan-ling.

Nan-hai, 151, 152, 153, 155, 174, n. 2, 181, 182, 183, 188, n. 2, 189, 190, n., 191, 192, 193, n. 2, 194, n. 2, 195, 196, 202, 203, 205, 212, n. 2, 215, 216, 227, 228, 229, 231, 236, 237, 239, 240, 242, 243, 259.

Nan-hiong, 146.

Nan-k'ang, 143, 146, 148, 173, n. 4, 192, n. 4. — ki, 143, 145, 146, 147, 151, 173, n. 4, 192, n. 4.

Nan-ling, 141, 142, 147, 149, 150, 151, 152, 155, 156, 173, n., 177, 183, n. 3, 186, n. 6, 191, n. 6, 228, 232, 234, 253, 263.

Nan-ning, 150, 155, 158, 160.
Nan-tch'ang, 139, 141, 142, 146, 177, 192, n. 4, 234.
Nan-ye, 173, 192, n. 4.
Nan-yue, 150, 151, n. 2, 152, n. 1, 153, 166, 167-168, 182, 183, 184, 185, 189, n. 3, 189, n. 7, 194, n. 1, 195, 196, 197, 198, 200, n. 2, 203, 207, 210, 211, n. 3, 214, 215, 216, 220, 230, n. 4, 231, 234, 236, 240, 241, 242, 244, 248, 249, n. 6, 251, n. 2, 254, n. 3, 255, 257, 259, 264.
Nangzong, 323, 325.
Naya Sukezaemon, 16.
Ndiu, 362. Cf. Atentseu.
Ndjrékhio, 321, 357.
Nécrologie. Rhys Davids, 571-572. Charles Lemarié, 573.
Ngan-houei, 139, 169, 189, n. 7.
Ngan-nan tche-lio, v. An-nam chí-lược.
Ngan-nan tche yuan, 505, 507.
Ngan-yang wang, v. An-dương vương.
Ngaouang Punts'o, 341, 343, 346.
Ngeou, 247 sqq.
Ngeou-kiang, 255.
Ngeou-lo, v. Âu-lạc, Si Ngeou-lo.
Ngeou Ta-jen, 175, n. 2.
Ngeou-yue, 247, n. 1, 248, 252, 255, n. 3, 256.
Nghệ-an. Ordre des autorités du — pour la visite d'un bateau japonais, 86 et pl. 1.
Nghi-vệ, 537, 538.
Ngô-sĩ-Liên, 225
Ngọc-sơn. Pierre čame de —, 272.
Ngolo, 320, 395.
Nguyễn-hữu-Hào, 291, n. 1.
Nguyễn-Kí, 65-66.
Nguyễn-phúc-Nguyên, 65-66, 71.
Nguyễn-Trãi, 154, n. 3.
Nguyễn-văn-Thắng (= J.-B. Chaigneau), 424.
NGUYỄN-VĂN-TỐ. CR.: *V. Barbier*, Dictionnaire annamite-français, 427-428. *Hàn-thái-Dương* et *Đỗ-Thận*, Vocabulaire grammatical franco-tonkinois, 427-428.
Nhật-nam, v. Je-nan.
Nizkhio, 321.
Niarong, 321, 322, 324, 341 sqq.
Nie chouei, 193, n. 2.
Ning-kouo, 139.
Ning-po, 141, 152, 254.
Ning-tsing, 319, 357, 388.
Ninh-thuận, 267.
Nirvāṇa, 466.
Nishi Ruisu, 116.
Nishimura Tarōemon, v. PERI, 99-100.
Nông-sơn. Statue čame de —, 273.
Notes et mélanges, 401-412.
O' Connell, 280, 281.
Ô-gia. Cồn dàng de —, 272.
O Natsu sama, 53.
Odend'hal (Prosper), 437, 563.
Ogawa Seiki, 159, n. 2.
Okinawa, 8, n. 5.
Ōmura Sumitada, 11.
Ōmura Tango no kami Yoshisaki, 52.
Origines du peuple annamite, v. AUROUSSEAU, 245-264.
Ōtomo Sōrin, 11.
Ōuchi, 9.
Ōzawa Shirōemon, v. PERI, 99.
Pa, 139, 184, 226, 263.
Pa-ngan, 325.
Pa-ta-ho, 165.
Pa-t'ang, v. Batang.
Pa-ti, 330, 333, 334, 335, 339.
Pa-wang, 330, 333, 334, 335, 339.
Pagès (L.), 7, n. 2, 15, n. 2, 17, 20, n. 6, 40, 45, n.
Palembang, 468 sqq.
Pāli. Le datif pluriel en —, v. *Majumdar*, 467-468. Ecole de — de Phnom Pén, 503. — Text Society, 505, 571-572.
Pallu (Mgr F.), 44, n. 4.
Pamé, 335, 345, 347, 364, 371.
Pan Kou, v. Ts'ien Han chou.
P'an-wou, 250 et n. 2.
P'an-yu, 173, 192, 203, 240, 250, n. 2.
Pāñcika, 312.
Pāṇḍuraṅga, 233.
Pannetier (Dr). Eléments de grammaire cambodgienne appliquée, par —

et *E. Ménétrier* (CR. par L. Finot), 422-424.

Pao Piao, 247, n. 1.

Pao p'ou tseu, 171.

Paramārtha, 462, 463, n. 1.

Parker (E. H.), 170, n. 2.

Parmentier (Henri). *Notes d'archéologie indochinoise.* I, Relevé des points čams découverts en Annam depuis la publication de l'Inventaire, 267-275 et pl. 14. II, Viṣṇu et emplacements de monuments indokhmèrs à Vong-thè (Long-xuyên), 275-276. III, Nouvel état de l'inventaire archéologique de la province de Tây-ninh, 276-289 et pl. 14. IV, Note sur diverses sculptures indochinoises d'origine précise inconnue, 289-296 et pl. 16-18. V, Fouille d'un tertre voisin de la chaussée intérieure d'Aṅkor Vat, 296-299 et pl. 15. VI, Vestiges d'un tombeau ancien à Chi-nê, 299-300. — CR. : Arts et archéologie khmers, 413-421. *Hiranand Shastri*, Annual progress Report of the Archæological Department, Jammu and Kashmir State, 456 sqq. *A. M. Hocart*, Archæological Survey of Ceylon. Annual Report, 457 sqq. *J. Marshall*, Annual Report of the Director-general of Archæology in India, 456 sqq. *Id.*, Conservation Manual, 460-461. *Ram Chandra Kak*, Annual Report of the Archæological Department, Jammu and Kashmir State, 457 sqq. *Id.*, Antiquities of Bhimbar and Rajauri, 457 sqq. — Travaux, 503-504. — Cf. 407, 436, 503, 505, 523, 535, 567.

Patani, 4, 7, n. 1, 15, 17, 22, 31, 110.

Patte (Etienne). *Fouille d'un kjökkenmödding néolithique à Tam-toà près de Đồng-hới (Annam)*, 409-412. — Cf. 523, 535, 540.

Pavillons-Noirs, 150.

Peacock (Tempest), 48.

Pei-hiang hou, 179, 204, n. 5.

Pei-hou, v. Pei-hiang hou.

Pei-kiang, 148, 193, n. 1.

P'ei Yin, 139, 142, 181, 182, 186, n. 6, 189, n. 7, 195, n. 2, 200, n. 1.

P'ei Yuan, v. Kouang-tcheou ki.

Pelliot (P.), 154, n. 2 et 4, 204, n. 3, 218, n. 2, 221, n. 5, 562, 566, 568.

Penjab, 445, 448, 453, 457, 458.

Peri (Noël). *Essai sur les relations du Japon et de l'Indochine aux XVI*e *et XVII*e *siècles.* Avertissement, 1. I, *Les shuin-jō*, 2-36. II, *Les armateurs*, 37. A, Étrangers, 37-49. B, Daimyō, 49-53. C, Commerçants. Les Suetsugu, 53-60. Les Funamoto, 60-63. Araki Sōtarō, 63-67. Les Chaya, 67-76 et pl. 13. Les Suminokura, 76-97 et pl. 1-2. Les Sueyoshi, 97-98. Ōzawa Shirōemon, 99. Nishimura Tarōemon, 99-100. Les Kadoya, 100-104. Appendices. I, Bateaux et voyages, 105-114 et pl. 3-4. II, Les prêts à intérêt, 115-118. III, Un plan japonais d'Aṅkor Vat, 119-126 et pl. 5. IV, Documents relatifs au Cambodge et au Siam, 127-133 et pl. 6-12. Bibliographie des principaux ouvrages consultés, 134-136. — Matinée littéraire et musicale en souvenir de Noël Peri, 559-560, 568. — Cf. 463, n. 1 et 3, 536, 537, 562.

Pescadores, 113, n.

Pessoa (André), 52.

Pétines, v. Tsakhalho.

Phán, v. An-dương vương.

Phan-huy-Chú, 154, n. 3.

Phan-phu-Tiên, 225.

Phan-rang, 264.

Phan-thiêt, 264.

Pháp-khê. Côn dàng de —, 275.

Philippines, 4, 5, n. 2, 6, 7, 8, 31, 106, 108.

Philosophie, v. Inde. — comparée, v. *Masson-Oursel*, 464, 467.

Phimai, 420, 438.

Phnoṃ Bàkhèṅ, 541, 542 et pl. 25-26.

Phnoṃ Pèñ. Route de — à Aṅkor, 541. — V. Ecole de pāli, Musée Albert Sarraut.

Phong-khê, 214, 226.

Phong-niên. Vestiges čams de —, 271.

Phra Naret Suan, 7, n. 1.

Phủ-cam, 220.

Phú-chiêm (canton de An-nhơn). Côn dàng de —, 273.
Phú-lâm. Bronzes de —, 271. Côn dàng de —, 275.
Phú-lưu, v. Pháp-khê.
Phủ-lý, v. Chi-nê.
Phú-nhân. Vestiges čams de —, 270.
Phú-quí. v. Phú-lâm.
Phú-sơn. Vestiges čams de —, 273.
Phú-triêm (canton de Hạ-nông). Pierres čames de —, 272.
Phú-xuân. Vestiges čams de —, 271.
Phú-yên, 30, n. 2, 269. Cf. Sông-cầu.
Phụng-châu tây. Sculptures čames de —, 272.
Phước-hưng. Statue čame de —, 273.
Phước-kiều. Eléphant métope de —, 272.
Phương-cưu, 267.
Phương-thượng. Côn dàng de —, 275.
Pi-tsie, 165.
Pi-ying, 161, n. 3, 205.
Pi Yuan, 217, n. 3, 481, 485, n. 1.
Pigafetta, 5, n. 2.
P'ing-ngan hien, 163.
P'ing-yue, 158, 160 163.
Pinto (Mendez), 8, 31.
Pirey (Henri de), 267, 274, 409, 503, 535, 536, 540. — Nommé correspondant de l'Ecole, 579.
Pirey (Max de), 267, 274, 409, 503, 538, 539. — Nommé correspondant de l'Ecole, 579.
Po, 354, 355.
P'o (seigneur de), v. Wou Jouei.
Po-lang kouo (= Batang), 352.
Po-mang, 144, 145, 149. Cf. Lin-ho.
Po-so, 163.
Po Yue, 152, 187, 201, 202, 235, 245, 254, 259. Cf. Yue.
Pondzéra, 353, 360, 367, 368.
Portugais, 6, n. 1, 7, 8, 9, 10, 11, 12, n., 15, 37, 50, 54, 110.
Potanin (G.), 407-409 et pl. 22.
Pou chan, v. Tou chan.
P'ou-kouang, 463, 464, n. 1.
Pou-long, v. Tou-long.
P'ou-yi, v. Siuan-t'ong.
Pouo-yang, 174, n. 1.
Práḥ Eïnkosei, 541 et pl. 24.
Práḥ Khăn, 543.
Práḥ Pithu, 544.
Práḥ Sòtăt, v. Mạc-thiên-Tứ.
Práḥ Vihăr, 416-417.
Prākṛta-kalpataru, v. *Grierson*, 468.
Pràsàt Čruṅ, 543.
Pràsàt Krol Kô, 544 et pl. 27.
Pràsàt Năk Păn, v. Năk Păn.
Pratyekabuddha, 310, 313, 314.
Prè Rup, 540, 541.
Préhistoire, v. Annam.
Préi-čěk. Monument de —, 286.
Prěk Sàlà. Vestiges de —, 279 et pl. 14.
Première conquête chinoise des pays annamites, v. AUROUSSEAU, 137-265.
Prodyotas, v. *Majumdar Sastri*, 468.
PRZYLUSKI (Jean). *Les Vidyārāja. Contribution à l'histoire de la magie dans les sectes mahāyānistes*, 301-318.
Publications de l'Ecole, 438-454.
Punropa, 342.
Purāṇas, v. *Majumdar Sastri*, 468.
Quaeckernaeck (Jacob), 40.
Quảng-bình, 267, 274, 538. V. Đồng-hới.
Quảng-đại. Sculptures čames de —, 272.
Quang-hiện. Côn dàng et sculptures de —, 273.
Quảng-huê, v. Giao-thủy.
Quảng-khê. Côn dàng de —, 275.
Quảng-nam, 3, 30, 33, 43, 61, n. 2, 65, 153, 205, 219, 221, n. 1, 223, 224, 231, 233, 236, 237, 241, 244, 260, 267, 271, 538.
Quảng-ngãi, 270.
Quảng-phú, 90, 92-94.
Quảng-trị, 267, 274, 538.
Qui Nam (= Annam), 61 et n. 2.
Qui-nhơn, 264.
Rạch-giá. Statue d'Avalokiteçvara trouvée à —, 291-293 et pl. 16.

Rājar. Statue bouddhique de —, 441, 444, 445, 448.

Rajauri. Antiquités de —, v. *Ram Chandra Kak*, 457 sqq.

Ram Chandra Kak. Annual Report of the Archæological Department, Jammu and Kashmir State, 1919-1921 (CR. par H. PARMENTIER), 457-460. Antiquities of Bhimbar and Rajauri (ID.), 457-460.

Rāmaçarman. Prākṛta-kalpataru, édité et traduit par Sir *George Grierson*, 468.

Rāmāyaṇa, 306, 307, 310, 536.

Ramusio, 5, n. 2.

Ratanakôsīnsok, 406.

Rati, 352, 357. Cf. San-pa.

Ratnacinta, 305, 307, 309.

Régni, 324.

Relations du Japon et de l'Indochine, v. PERI, 1-136.

Religion, v. Bouddhisme, Lamaïsme.

Reyuen Dzongtsa, 352, 354, 355.

Rhodes (A. de), 5, n. 2, 30, n. 2.

Rhys Davids (T. W.), v. Davids (T. W. Rhys).

Ribero (Diego), 5, n. 2.

Rivière Claire, 164, 165, 222, n. 7, 232, 237, 243.

Rivière Noire, 232, 237, 238, 243.

Rokkwan, 48.

Rombatsa, 320, 322, 344, 346, 347.

Rongmé Tchrago, 324, 334, 341, 354, 355.

Ronquillo (don Gonzalo), 6.

Rouffaer (G. P.), 469, 470, 472, 475.

Rougier (V.), 272-273.

Ruiz (Blas), 18.

Ryūkyū, 5, n. 2, 8, 51, 109.

Ryūzōji Takanobu, 11.

Sa-hoi. Dépôt de jarres de —, 269.

Sa-huỳnh. Vestiges čams de —, 269-270.

Ṣaḍakṣara mantrarāja, 309.

Sai. Fontaine de —, 401, n. 2.

Sai-chang, 143, 145, 146, 192, n. 4. Cf. Ta-yu.

Sãi-vương, v. Nguyễn-phúc-Nguyên.

Saigon, 246, 264, 291.

Saint-Jacques (Cap). Statue du Buddha au —, 293-295 et pl. 17-18.

Sakai, 16, 33.

Salcedo (Juan de), 4.

Salles (*A.*). J.-B. Chaigneau et sa famille (CR. par L. FINOT), 424-427. Le Mémoire sur la Cochinchine de Jean-Baptiste Chaigneau (ID.), 424, 427.

Sallet (Dr A.), 267, 271-272, 274. Nommé correspondant de l'École, 579.

Salouen, 320, 359, 361, 364-367, 374, 375, 376.

Samrong Sen, 410.

Saṃsāra, 465.

Samudra, 469-470.

San Antonio (Quiroga de), 18, 30, n. 2, 136.

San Fo-ts'i, 476-478.

San-pa, 325, 351, 356, 357.

San-yen, v. Sanguen.

Sangp'iling, 349, 350, 352.

Sanguen, 320.

Sankwan (Rin), 47.

Santal. Grammaire —, v. *Bodding*, 468.

Saris (Andace de), 48.

Sarraut (A.), v. Musée Albert Sarraut.

Sasanasophon (Phrā), 548-549.

Seiyō, 15, n. 4, 31, 34, 35, 51.

Sekkim, 361, 365.

Senart (Émile), 439, 440, 442, n. 1, 443, 445, 559, 560, 562, 565.

Snāh-jī-ki-Ḍherī, 441, 446, 447.

Shikwan, 48, 109, 116.

Shimai Gombei, 116-117, 133.

Shimano Kenryō, 120-125.

Shimazu Mutsu no kami Iyehisa, 51.

Shimazu Yoshihisa, 11.

Shirahama Genki, 18.

Shirayama Kozaemon, 3.

Shuin-jō, v. PERI, 2-36.

Si K'ang, 320, 325, 330, 342.

Si-kiang, 141, 142, 150, 153, n. 2, 158, 234, 235, 237, 255, 259.

Si-k'iuan, 205, 218, n. 1, 220, 222, n. 8, 224.

Si-ngan fou, v. Tch'ang-ngan.
Si Ngeou, Si Ngeou-lo, 176, 178, 196, 197, 198, 210, 214-215, 227, 234, 235, 236, 237, 241, 246, 249, 250, 254, n. 3, 255, 260, 261.
Si-ning, 322.
Si-souei, 164, n. 1.
Siam. Chronique, 546-549. Documents relatifs au —, v. Peri, 127-133 et pl. 11-12. Cf. 4, 7, 9, 15, 27, 31, 32, 34, 43, 110, 123, 406.
Siang chouei, 147, 149, n. 3, 150, 175, n. 3.
Siang kiun, 153-168, 174, n. 2, 181, 182, n. 4, 183, 188, n. 2, 189, 190, n., 194, n. 2, 195, 196, 199, 202, 204, 205, n. 2, 210, n. 1, 211, n. 3, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 223, 227, 228, 229, 231, 236, 237, 239, 240, 241, 243, 260.
Siang-lin, 161, 162, 205, 217, 218, 219, 221, 222, 223, 224, 233, 237.
Siang Lin-yi, 218. Cf. Lin-yi.
Sihiṅganidāna, 549.
Sikkim, 558.
Sila, 366, 367, 371.
Sin-kiang, 174, n. 1.
Sin-ning, 237.
Sin ts'ing nien, 489-490.
Sin-yang kiang, 174, n. 1. Cf. Sin-kiang.
Sinoa (= Thuận-hoá), 30, n. 2, 31.
Sirkap, 458, 459.
Sisakhèt (Vat), v. Vat Sisakhèt.
Siu Kouang, 181, n. 3, 182, 189, n. 9, 200, n. 1, 257.
Siu-lang, 221.
Siu-ling, 158.
Siu Pao-kouang, 8.
Siuan-t'ong. Mariage de l'empereur —, v. Deniker, 549-557.
Siuan-wei hien, 165.
Siun-tcheou, 150, 153, n. 2, 163, 190, n. 2.
Siun Yue, v. Ts'ien Han ki.
Smith (Elliot), 568.
Smith (Vincent), 447, n. 2.
Söden, 23, 29, 35, 62.
Solola, 364, 365, 371, 377.
Sơn-nam, 436.
Sơn-tây, 164.
Sông Cà-lồ, 214, n. 8.
Sông Cái, v. Fleuve Rouge.
Sông-cầu, 246, 264, 269.
Sông Gầm, 164.
Song-lin-k'eou, 336, 345, 347.
Sōshitsu, v. Shimai Gombei.
Souei chou, 171.
Souei-tsing, 320.
Souei-yang hien, 165.
Spān Praptos, 541.
Spooner (D. B.), 441, 446, 447.
Sri Buza, 471.
Sseu-ma Tchao, 181, n. 4.
Sseu-ma Tcheng, 143, 172, n. 3, 189, n., 192, 193, n. 1, 213, 248, 257.
Sseu-ma Ts'ien, v. Che-ki.
Sseu-ma Ts'o, 212, n. 2.
Sseu-nan, 139, 141, 142, 165, 232, n. 1.
Sseu-ngen, 163.
Sseu-tch'eng, 163.
Sseu-tch'ouan, 139, 141, 157, 165, 167, 182, n. 4, 183, 222, n. 6, 226, n. 5, 232, 245, 263 ; v. Goré, 319 sqq.
Staël-Holstein (A. de). Remarks on an eighteenth century Lamaist document (CR. par P. Demiéville), 499-501.
Stein (Aurel), 560, 567.
Sử kí, v. Đại Việt sử kí.
Suetsugu, v. Peri, 3, 53-60, 108, 115.
Sueyoshi, v. Peri, 97-98 et pl. 3-4.
Suganuma, 13, 15.
Sumatra. L'empire sumatranais de Çrīvijaya, v. *Ferrand*, 468-478.
Suminokura, v. Peri, 3, 19, 33, 68, 76-97 et pl. 2.
Sūryavarman. Art de —, 419, 420.
Symbolisme de Nâk Pân, v. Finot et Goloubew, 401-405.
Tà-bèl-yul. Vestiges de —, 279-284.
Ta fang kouang p'ou-sa tsang Wen-tchou-che-li ken pen yi kouei king (Ārya-Mañjuçrīmūlakalpa), 301.
Ta Kèo, 417, 540.

Tả-phan. Cồn dàng de —, 275.
Ta-ting, 165.
Ta tou ho, 320-321, 331, 332, 335, 337, 339, 390.
Ta-tsien-lou, 321, 322, 323, 324, 325 sqq.
Ta-yu, 143, 144, 145, 146, 173, n. 4, 192, n. 4, 253, 254.
Ta Yue, 251, n. 3.
Tagore (Rabindranath), 464, 549.
Tăi, 164, 232, 238, 246, 432, 434.
T'ai-ling, 143, 145, 146. Cf. Ta-yu.
T'ai-ning, 324, 329, 330, 336-337, 347.
T'ai-p'ing houan-yu ki, 218.
Tai Tchen, 480, 481, 482-484.
T'ai-yu, 143, 145, 146. Cf. Ta-yu.
Taiwan, 4. Cf. Formose.
Takakusu (J.), 161.
Tam-đảo, 434.
Tam-toà, v. PATTE, 409-412.
Tambours magiques en Mongolie, v. GOLOUBEW, 407-409 et pl. 22.
Tamdong, 330, 334, 336, 339, 342.
Tân-dinh. Cồn dàng de —, 274.
Tan-eul, 161, 182, 248.
Tân-hy. Statues čames de —, 271.
Tan-pa, 323, 324, 330, 333, 334, 339, 390, 393.
T'an-tch'eng, 156, 173, 175, n. 3.
Tan-tou, 161.
Tản-viên, 433-434.
T'ang Hi-chouen, 327.
Tantra et vaipulya-sûtra, 302.
Tao-fou, 321, 322, 323, 324, 329, 336, 337, 339, 342, 344, 345, 346, 347.
Tao-hien, 149.
T'ao Houang, 222, n. 8.
Tao-tch'eng, 325.
Taoïques (Ecritures), 171.
Tartsédo, 326.
Tasso, 359, 365.
Tây-ninh. Archéologie, v. PARMENTIER, 276-289.
Tchamoutong, 365, 366.
Tchan kouo ts'ö, 171, 189, n. 7, 247, n. 1, 248, n. 2, 251.
Tchan-touei, 321, 324, 330, 334, 341 sqq.
Tchang, 139.
Tch'ang-cha, 139, 147, 148, 150, 157, 173, n. 3, 177, 193, n. 1, 198, 202, 234.
Tchang Che-tchai sien cheng nien p'ou, v. *Hou Che*, 478-489.
Tchang Cheou-tsie, 143, 189, n. 7, 248, 249, n. 1.
Tchang Han, 185, 18[illegible]
Tchang Hio-tch'eng, v. Tchang Che-tchai.
Tch'ang-ngan, 159, 160, 161.
Tchang-pa-tch'ouen, 335.
Tchang Ping-lin, 49[illegible], n. 3.
Tchang Yen, 172, n. 4, 189, n. 7.
Tchangou, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347.
Tchao (empereur), 16[illegible].
Tchao (dynastie), 137, 240, 241, 242, 244, 264. V. Tchao T'o.
Tchao Eul-tong, 320, 330, 343, 344, 345, 349, 356, 390, 391.
Tchao Kouang, 198, n. [illegible]
Tch'ao-sien, 178.
Tch'ao-siun, 151.
Tch'ao-tcheou, 177.
Tchao T'o, 142, 154, n. 4, 183 sqq., 436.
Tch'en Cheng, 191.
Tch'en Chö, 191, n. 1 et [illegible]
Tch'en hien, 173, n. 3.
Tch'en Li, 154, n. 2.
Tchen-ngan, 163, 237.
Tch'en tcheou, 139, 141, 143.
Tchen-ting, 184, 189, n. 4.
Tch'en Tou-sieou, 489-490, 491, n. 3.
Tcheng-ngan, 165.
Tch'eng-tou, 139, 141, 182, 212, n. 2, 226, n. 5, 263.
Tch'eou, prince de Yeou, 258.
Tcheou Cheou-tch'ang, 167.
Tcheou Houang, 8.
Tcheou K'iu-fei, v. Ling-wai tai-ta.
Tcheou li, 498-499.
Tcheou Ta-kouan, 122, 403.

Tchéto, 331, 335, 338, 339, 390.
Tchö-kiang, 139, 141, 152, 189, n. 7, 232, 233, 245, 246, 253, 254, 259, 261-263, 504.
Tchong-che, 229.
Tchong chouei, 148.
Tch'ong-houa, 320.
Tch'ong-k'ing, 139, 141, 142, 226, n. 5, 263.
Tchong-tien, 320, 347, 352, 357, 359, 368, 370, 388.
Tchongou, 335, 336, 347.
Tch'ou, 189, n. 7, 251, 253, 261-263.
Tchou-fou Yen, 186, n. 2.
Tchou-ko Leang, 326.
Tchou-li, 222, n. 2. Cf. Kong-ts'ao.
Tchou pou, 255, n. 3.
Tchou-wou, 205.
Tchou-yai, 161, 182, 248.
Tch'ouan-pien, v. Goré, 319 sqq.
Tchouang Tchou, 205-206.
Tchouang tseu, 249, n. 6, 255, 259.
Tch'ouen ts'ieou, 252, n. 6.
Tchouo, 341, 342, 343, 344, 346, 347.
Tchousan, Tcheou-chan, 254.
Tchraba, 347.
Tchraya, 320.
Tchrongteu, 367, 371.
Tchrouououanong, 321, 357, 358.
Tchroupalong, v. Tchrouououanong.
Tello (Francisco), 17.
Teng Tö-ming, v. Nan-k'ang ki.
Tenjiku Tokubei, 111, 123, 124.
Thái-nguyên, 164.
Thăng-long, 5, n. 2.
Thanh-châu, 272.
Thanh-điền. Vestiges de —, 279, 280.
Thanh-hoá, 148, 162, n. 1, 164, 210, n. 1, 241, 243, 436, 535, 536, 565.
Thanh-ly. Piédestal čam de —, 272.
Thanh-quit. Vestiges čams de —, 273.
That Kao, 546.
Thị-thượng. Sculptures čames de —, 271.
Thomas (le P.), 44-45.
Thu-thu. Sculptures čames de —, 275, 536.
Thừa-thiên, 224.
Thuận-hoá, 31.
Thục, 137, 211, n. 2, 212-217, 226-230, 239, 240.
Tibet. Bibliographie, 499-501. Chronique, 557-558. Document lamaïque tibétain, v. *Staël-Holstein*, 499-501. Marches tibétaines du Sseu-tch'ouan et du Yun-nan, v. Goré, 319-399.
Tiên-du, 229, 435.
T'ien-nan tao, 163.
T'ien-pao, 163.
T'ien-si-tsai, 302 et n. 1.
Tien-tch'ong, 221.
T'ien-ts'iuan, 320, 328, 333.
Ting-hiang, 324.
Ting Kien-yi, 151, n. 2, 200, n. 2.
Tö-jong, 325, 354, 356, 358.
Toàn thư, v. Đại Việt sử kí toàn thư.
Tōdai-ki, 16, 32.
Tokubei, Tokubyōe, v. Tenjiku Tokubei.
Tokugawa, 2.
Tōkyō. Université impériale de —, 558-559.
Tombeau ancien à Chi-nê, v. Parmentier, 299-300.
Tong-hai, v. Yue Tong-hai.
T'ong-ho, 322, 323, 376.
Tòng-hoá phu, 164.
Tong-kiun, 161.
Tong Ngeou, 234, 236, 255-258, 261.
Tong-tche, 257.
T'ong-tch'eng, 157, 160.
Tong-t'ing, 147, 156, 157, 158, 262, 263.
Tong-Yue, 151, n. 2, 174, n. 1, 254, n. 3, 258.
Tonkin. Chronique, 538. Guide, v. *Madrolle*, 431-437. Vocabulaire grammatical franco-tonkinois, v. *Hàn-thái-Dương* et *Đỗ-Thận*, 427-428. — Cf. 4, 21, n. 5, 25, 30, 31, 32, 76 sqq, 150, 163, 164, 172, n. 2, 176, n. 3, 194, n. 2, 197, 198, 199, 205, n. 2, 210, 211, n. 2, 212, n. 2, 214, n. 11, 215, 217, 222, n. 7, 226, 228-232, 233, 234, 235,

236, 238, 240, 241, 243, 245, 246, 251, 255, 260-261, 263, 264, 507.
Toron (= Tourane), 75, 113.
Tou chan, 148.
Tou-kiang hien, 163, 164, 165.
Tou-long, 143, 144, 145, 147-148, 151.
Tou-mong, 164, n. 1.
T'ou Souei, 172, n. 4. Cf. T'ou Ts'iu.
T'ou Ts'iu, 172, 176, 177, 178, 180, n. 1, 186, 206, 207, 208, 227, 234, 235.
Tourane, 9, 75, 115, n. 5, 224, 233, 236, 424, 436. V. Musée čam.
Toyotomi, 2.
Trà-đình. Lions métopes de —, 273.
Trà-kiệu, 162, 205, n. 1, 218, 219, 223, 224, 237.
Tra-linh, 163, 164.
Trà-long. Sculptures čames de —, 271.
Trài-bình trại. Vestiges čams de —, 271.
Triêm-hoá. Vestiges de —, 284.
Triệu, v. Tchao.
Triều-châu. Vestiges čams de —, 272.
Trịnh-Chức, 82.
Trịnh-Tòng, 83, 85, 88, 92, 94, 95.
Trịnh-Tráng, 71, 95.
Tripiṭaka, 450, 462-464.
Trúc-li phường. Côn dàng de —, 275.
Trung-phước. Inscriptions de —, 271.
Trung-tín. Côn dàng de —, 275.
Trường-giang. Gajasiṃha de —, 274.
Trương-ly. Côn dàng de —, 275.
Tsakhalho, 324, 325, 353, 358, 372.
Tsang-ko, 141, n. 2, 155, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 182, 183, 205, n. 2.
Ts'ang-wou, 182, 198, n., 205, 242.
Ts'aoua, 373.
Ts'arong, 364, 365, 372-377.
Tschepe (Albert), 261.
Tsedjrongt, 360, 362, 367, 371.
Tsekou, 371.
Tseou, Tseou-lo, 257.
Tseu-keou, 257.
Tseu tch'ao, 171.
Ts'i Chao-nan, 166.
Ts'ien, 250, n. 3
Ts'ien Han chou, 142, 143, 154, 155, 156, 157, 160, 162-168, 169, 170, 171, 178, 183, 186, n., 187, n. 8, 189, n. 8-9, 193, n. 2, 196, 198, 200, n. 1, 201-208, 220, 227, 245, 249, n. 6, 252, 498.
Ts'ien Han ki, 207.
Ts'ien Ta-hin, 139, 154, n. 2, 167.
Ts'ien Tien, 154, n. 2.
Ts'in, 140, 142, 152, 174, n. 2, 178, 188, 191, 194, n. 2, 202, 203, 206, 208, 211, n. 2 et 3, 215, 237, 238, 241, 243, 244, 256.
Ts'in Che-houang-ti, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 152, 153, 155, 170, 171, 172, 175, n. 3, 177, 179, 180, 181, 186, 187, 188, 189, 192, n. 4, 194, n. 1, 196, 201, 208, 212, n. 2, 215, 216, 227, 228, 229, 230, n. 1, 232, 233, 234, 235, 239, 242, 244, 245, 246, 247, n. 1, 256, 496.
Tsin chou ti tao ki, 217-219.
Tsin-sang, 164, n. 1.
Tsin Tcho, 142, n. 4, 182.
Tsing hien, 139, 141, 142, 156, 158, 160, 163, 165, 173, n. 1.
Ts'ing-k'i, 320, 332.
Tsing-tcheou, 156. Cf. Tsing hien.
Ts'iuan-tcheou, 31, 35, 36, 60, 149, n. 3, 255.
Ts'iuan Tsou-wang, 154, n. 2, 167.
Tso-kiang, 160.
Tso Sseu, 154, n. 2.
Tso-tcheou, 237.
Tso tchouan, 142, n. 4.
Tsouen-yi hien, 165.
Tứ-chánh. Tympans čams de —, 271-272.
Tứ-giáp. Pièces de métal inscrites de —, 273.
Tùng-hoá, v. Tổng-hoá phu.
Tượng quận, v. Siang kiun.
Turon (= Tourane), 75.
Tuyên-quang, 164.
Ujimasa, 10.
Université impériale de Tōkyō, 558-559.
Urakami, 12, n.

Uṣṇīṣarāja, 308, 310, 312, 313, 314, 315, 316.
Vaipulya-sūtra, 302.
Vajrapāṇi, 274, 304, 310, 311, 312.
Van Goor (M. E. Lulius), 506, 507, 528, 578.
Văn-lang, 213, n. 2, 263.
Văn-li (Marquis), 82-83, 88, 89, 91, 92, 93, 94.
Van Noort (Olivier), 14, 17, 106, 107.
Varella (cap), 153, 167 204, n. 3, 205, n. 2, 224, 232, 233, 237, 241, 243, 504.
Vasubandhu. Abhidharmakoça, traduit et annoté par *L. de La Vallée Poussin* (CR. par P. DEMIÉVILLE), 462-464.
Vat Sisakhèt, 505, 544-545.
Veloso (Diego), v. Belloso.
Vidyādhara, 306 sqq.
Vidyārāja, v. PRZYLUSKI, 301-318.
Vieng Chan. Bronzes de —, 407, 546.
Vat Sisakhèt de —, 505, 544-545.
Vieng sa, 472, 474.
Việt, v. Yue.
Việt sử lược, 225.
Việt-trì, 164.
Vĩnh-trinh. Inscription de —, 272.
Vĩnh-yên, 164, 433.
Viṣṇu, 310, 568; v. PARMENTIER, 275-276, 280.
Võ-cạnh. Inscription de —, 269, 503.
Vogel (J. Ph.). Nommé correspondant de l'Ecole, 579. — Cf. 401, n. 2, 449, 450, 469.
Vong-thê. Monuments indokhmèrs de —, v. PARMENTIER, 275-276.
Wa-ho chan, 320.
Wa-je, 345, 347.
Wa-sseu, 331, 335, 339.
Wang, roi du Yue Tong-hai, 256.
Wang Fan, 209, n. 1.
Wang Kouo-wei, 139, 167.
Wang Mang, 203, 497-498.
Wang Mo, 249, n. 1.
Wang Po-heou, 482-483.
Wang Tch'ong, v. Louen-heng.
Wang Yin, v. Tsin chou ti tao ki.
Wei *ou* kiun tou wei, 172, n. 3.
Wei-ning hien, 165.
Wei-si, 320, 359 sqq.
Wei Tchao, 142, n. 4, 154, n. 2, 175, n., 181, 189, n. 4, 195, n. 2, 258, n. 2.
Wei Yao, v. Wei Tchao.
Wen-chan hien, 164, 182.
Wen che t'ong yi, 478, n. 1, 480, 485, 486.
Wen-kouan ts'eu-lin, 207, n. 4.
Wen-tcheou, 174, n. 1, 233, 234, 254-257, 261.
Westenenk (L. C.), 473.
Wou, 252, n. 6, 256, 257.
Wou Che-tao, 247, n. 1.
Wou chouei, 158, n. 2. Cf. Yuan chouei.
Wou Jouei, 202.
Wou K'i, 189, n. 7.
Wou kiang, 165.
Wou Kouang, 191.
Wou ling, 142-152, 162, 173, n. 3, 175, n. 3, 177, n. 1, 179, 194, n. 1, 201, 215, 234, 240.
Wou-ning, 229.
Wou San-kouei, 347, 360.
Wou-siuan, 153, n. 2.
Wou-sseu kiang, 163.
Wou Tcho-sin, 154, n. 2, 167.
Wou-tchou, 257.
Wou ti, 189, n. 8, 203, 204, 205, n. 3, 206.
Wou-tou, 182.
Wylie (A.), 245.
Xieng Khuang, 406.
Xuân-hoà. Vestiges čams de —, 274.
Xuân-phú. Nandin de —, 272.
Ya-kiang, 324, 330, 338, 33[illegible].
Ya-ngan, 320.
Yaçovarman. Art de —, 419, 420, 421, 544.
Yalong, 320, 321, 322, 338, 339, 341, 342, 343, 346, 347, 353, 376.
Yamaguchi, 9, 36, 50.
Yamāntaka, 313, n. 1.
Yamashina Katsunari, 15.
Yamashita Kichizaemon, 14, n. 2, 17.

Yang-chan, 144, 145, 146, 193 et n. Cf. K'i-tien, Kouei-yang
Yang Feou, 209, n. 1.
Yang kiang, 237.
Yang P'ou, 207, n. 4.
Yang tcheou, 189, n. 7.
Yang-tseu kiang, 139, 141, 142, 150, 156, 157, 158, 170, 222, n. 6, 256, 262, 263, 320, 321, 353, n. 1, 357, 359, 360, 361, 367-371, 376.
Yang-yue, 143, 189, 262.
Yao, prince de Min, 256, 257.
Yao Hong, 247, n. 1.
Yao Wen-hien, 193, n. 1, 209, n. 1, 213, n. 3.
Yara, 324, 331, 333, 336, 339, 341.
Yavadvīpa, 474.
Yavana, 252, n. 6.
Ye-lang, 164, 221, n. 5.
Ye-tche, 360, 361, 362, 364, 365.
Yên, an, 433.
Yên-báy, 237, 433.
Yen-chan, 147.
Yen Che-kou, 142, n. 4, 143, 170, 190, n. 2, 204, 206, n. 11, 252, n. 6.
Yen Ngan, 171, n. 9, 186, n. 2, 207-208.
Yen-tsing, 320, 321, 323, 324, 325, 356, 358 359, 363, 372.
Yeou, 258.
Yeou-yang, 139, 141.
Yerkalo, 364, 371, 372.
Yi-hiu-song, 176, 178, 216, 227, 228, 235, 246.
Yi-leang, 165.
Yi-tchang hien, 173, n. 3.
Yi-tch'ang, 262.
Yi-tcheou, 182, 222, n. 7.
Yi-touen, 325, 356.
Yi-tsing, 161, n. 3, 305, 309, 476.
Yin-chan, 179.
Ying, roi du Min-yue, 258.
Ying Chao, 142, n. 4, 143, n. 2, 154, n. 2, 159, 174, n. 1, 186, n. 6, 193, n. 2, 249, n. 6, 262, n. 1.
Ying-tō, 193, n 2.
Yo Che, v. T'ai-p'ing houan-yu ki.
Yeemon, 18.
Yokose-ura, 11, n. 2.
Yong, 194, n. 2.
Yong-k'ang, 160. Cf. T'ong-tcheng.
Yong-kia, 255.
Yong-kiang, 162, 163.
Yong-king, 182, n. 4.
Yong-ming, 144, 145, 147-148. Cf. Tou-long.
Yong-ning, 162, 255. Cf. Kou-houa.
Yoosen (Jan), 42-44.
Yu-chan, 151, n. 2, 174, n. 1, 258.
Yu chouei, 155, 158-159, 160, 174, n. 1. Cf. Yu kiang.
Yu-kan, 174.
Yu kiang, 160, 237. Cf. Yu chouei.
Yu-lin, 153, n. 2, 155, 160, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 181, 182, 183, 189, n. 8, 203, 205, 242, 243.
Yu-p'ing, 203
Yu-tchang, 173, n. 4, 174, n. 1, 182, n. 5, 183, n. 3, 192, n 4, 202, 243.
Yu-ti tche, 143, 145, 151, 249.
Yu-t'ong, 324, 330, 331, 335, 339, 341.
Yu-yue, 252 et n. 6.
Yuan chouei, 155, 156, 157, 158, 165.
Yuan-ho kiun hien tche, 154, n. 2, 218.
Yuan-houei, 463, 464, n. 1 et 2.
Yuan Mei, 487.
Yuan-yu, 463, n. 3.
Yue, 140, 141, 142, 150, 151, 152, 164, 170, 172, 174, n., 176, 177, 178, 181, 182, n. 4, 184, 186, n. 6, 187, 188, 190, n., 191, n. 6, 200, n. 1, 203, 205, 206, 207, 208, 227, 228, 232-235, 236, 237, 243, 245, 246, 249, n. 6, 250 sqq., 504. Cf. Lo-yue, Ngeou-yue.
Yue-chang, 221.
Yue-hi, v. Yue-souei.
Yue-ling, 143, 145, 149, 173, n. 1. Cf. Che-ngan.

Yue-souei, 157, 182, 320.
Yue-tche, 437, 448, 449.
Yue-tch'eng, 143, 144, 145, 149, 173, n. 1. Cf. Che-ngan.
Yue Tong-hai, 202, n. 3, 255, 256, 257, 258, 260.
Yue tsiue chou, 252, 259.
Yukho, 341 sqq.
Yun-nan, 141, 158, 160, 163, 164, 165, 167, 183, 215, 222, n. 6, 232, 245, 436, 504, 512. Marches tibétaines du —, v. Goré, 319 sqq.
Zābag, 469, 470, 474.
Zangba, 325, 356, 357. Cf. San-pa.
Zeulong, 364, 371.
Zipangu, 5, n. 2.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Gravures dans le texte.

Pages

Fig. 1. Statue de Viṣṇu 276
— 2. Vase trouvé au Bayon 543
— 3. [Mưang kao. Plan des temples à collatéraux intérieurs.] . . . 545
— 4. [Id. Pièces d'accent d'angle.] 546

Planches hors-texte.

Après page

Pl. I. Ordre des autorités du Nghệ-an pour la visite d'un bateau japonais. . 86
— II. Ex-voto de la famille Suminokura au temple de Kiyomizu à Kyōto. . 96
— III. Ex-voto de la famille Sueyoshi au temple de Kiyomizu, à Kyōto . . 108
— IV. Autre ex-voto de la famille Sueyoshi au temple de Kiyomizu, à Kyōto . . . . *id.*
— V. Plan japonais d'Aṅkor 126
— VI. Lettre du roi du Cambodge à l'empereur du Japon 128
— VII. Traduction chinoise de la lettre précédente . . . . *id.*
— VIII. Lettre de deux mandarins cambodgiens à l'empereur du Japon . 130
— IX. Lettre de Prăḥ Sòtắt ou Mạc-Thiên-Tứ à l'empereur du Japon . *id.*
— X. Suite de la lettre précédente. . . . . *id.*
— XI. Passeport pour un voyage du Japon au Siam 132
— XII. Reconnaissance de prêt en vue d'un voyage au Siam . . . . *id.*
— XIII. Makimono des Chaya. 136
— XIV. A, Statue de Lakṣmī. — B, Gargouille, près de Prĕk Sàlà. . . 270
— XV. [Dalles de Tây-ninh ; sabres japonais trouvés à Aṅkor, etc.] . . 282
— XVI. Statue d'Avalokiteçvara, trouvée à Rạch-giá 292
— XVII-XVIII. Statue du Buddha, au Cap Saint-Jacques 294
— XIX. Batang. Vue générale, A et B. 352
— XX A, Tch'ouan-pien. Pont en encorbellement. — B, Batang. Lamaserie. Maison du Buddha vivant. 354
— XXI. A, Tsakhalho. Buddha vivant de la lamaserie So. — B, Bassin de la Salouen. Famille tibéto-lou-tseu. — C, Pasteur tibétain. — D, Joueur de cornemuse dans l'armée tibétaine 396

	Après page
Pl. XXII. Tambours magiques de Mongolie	408
— XXIII. Vase de bronze de l'époque des Han, trouvé à Bái-thượng	536
— XXIV. Tête trouvée au Práḥ Eïnkosei	540
— XXV. Phnoṃ Bakhèṅ. Plateforme supérieure, angle N.-E.	542
— XXVI. Id. Face Ouest, côté Nord	*id.*
— XXVII. Prâsât Krol Kô. Angle S.-O. du sanctuaire central	544
Cartes : La Chine méridionale en 214 avant notre ère	264
Marches tibétaines du Sseu-tch'ouan	324
Marches tibétaines du Yun-nan	370

TABLE DES MATIÈRES

Pages

I. Essai sur les relations du Japon et de l'Indochine aux XVI[e] et XVII[e] siècles, par N. PERI 1

II. La première conquête chinoise des pays annamites (III[e] siècle avant notre ère), par Léonard AUROUSSEAU 137

III. Notes d'archéologie indochinoise, I-VI, par H. PARMENTIER . . 267

IV. Les Vidyārāja. Contribution à l'histoire de la magie dans les sectes mahāyānistes, par Jean PRZYLUSKI. 301

V. Notes sur les marches tibétaines du Sseu-tch'ouan et du Yun-nan, par F. GORÉ 319

NOTES ET MÉLANGES

I. Le symbolisme de Nāk Pān, par L. FINOT et V. GOLOUBEW . . . 401

II. Sur un mode de datation employé au Laos, par L. FINOT . . . 406

III. Les tambours magiques en Mongolie, par V. GOLOUBEW 407

IV. Fouille d'un kjökkenmödding néolithique à Tam-toà près de Đồng-hới (Annam), par Etienne PATTE. 409

BIBLIOGRAPHIE

I. — **Indochine française**. — Arts et Archéologie khmers, t. I, fasc. 3 (H. PARMENTIER), p. 413. — *D[r] Pannetier* et *E. Ménétrier*. Eléments de grammaire cambodgienne appliquée (L. FINOT), p. 422. — *A. Salles*. J.-B. Chaigneau et sa famille. *Id.* Le Mémoire sur la Cochinchine de Jean-Baptiste Chaigneau (ID.), p. 424. — *V. Barbier*. Dictionnaire annamite-français. *Hàn-thái-Dương* et *Đỗ-Thận*. Vocabulaire grammatical franco-tonkinois (NGUYỄN-VĂN-TỐ), p. 427. — Cung oán ca khúc (Les ennuis d'une odalisque). Poésie annamite traduite en français par *Đỗ-Thúc* (Georges CORDIER), p. 428. — *Madrolle*. Indochine du Nord : Tonkin, Annam, Laos (L. AUROUSSEAU), p. 431. — Notes bibliographiques, p. 437.

II. — **Inde**. — *A. Foucher* L'art gréco-bouddhique du Gandhâra, t. II, fasc. 2 (V. GOLOUBEW), p. 438. — *Ananda K. Coomaraswamy*. Portfolio of Indian Art. *Id.* Catalogue of the Indian collections in the Museum of Fine Arts, Boston (ID.), p. 454 — *J. Marshall*. Annual Report of the Director-general of Archæology in India, 1920-21. *Hirananda Shastri*. Annual progress Report of the Archæological Department, Jammu and Kashmir

State, 1917-19. *Ram Chandra Kak.* Annual Report of the Archæological Department, Jammu and Kashmir State, 1919-21. *A. M. Hocart.* Archæological Survey of Ceylon. Annual Report, 1921-22. *Ram Chandra Kak.* Antiquities of Bhimbar and Rajauri (H. PARMENTIER), p. 456. — *J. Marshall.* Conservation Manual (ID.), p. 460. — *K. Nag.* Les théories diplomatiques de l'Inde ancienne et l'Arthaçâstra (L. FINOT), p. 461. — *L. de La Vallée Poussin.* L'Abhidharmakoša de Vasubandhu (P. DEMIÉVILLE), p. 462. — *P. Masson-Oursel.* Esquisse d'une histoire de la philosophie indienne. *Id.* La philosophie comparée (L. FINOT), p. 464. — Notes bibliographiques, p. 467.

III. — **Insulinde.** — *G. Ferrand.* L'Empire sumatranais de Çrîvijaya (G. CŒDÈS et L. AUROUSSEAU), p. 468.

IV. — **Chine.** — *Hou Che.* Tchang Che-tchai sien cheng nien p'ou (P. DEMIÉVILLE), p. 478. — Hou Che wen ts'ouen (ID.), p. 489.

V. — **Tibet.** — *A. de Staël-Holstein.* Remarks on an eighteenth century lamaist document (P. DEMIÉVILLE), p. 499.

CHRONIQUE

INDOCHINE FRANÇAISE. Ecole française d'Extrême-Orient	503
Tonkin	538
Annam	538
Cambodge	540
Laos	544
SIAM	546
INDE	549
CHINE	549
TIBET	557
JAPON	558
FRANCE	559

NÉCROLOGIE

Rhys Davids (L. FINOT), p. 571. — Charles Lemarié (ID.), p. 573.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS 575

INDEX ANALYTIQUE 583

TABLE DES ILLUSTRATIONS 609

ERRATA ET ADDENDA

P. 2, l. 27, *au lieu de* Bunroku 文緣, *lire* Bunroku 文祿.

P. 3, l. 11, *au lieu de* Suetsugu Heizō 未次平藏, *lire* Suetsugu Heizō 末次平藏.

P. 16, n. 1, *au lieu de* Nagasaki gō ō shomotsu, *lire* Nagasaki gōyō shomotsu.

P. 23, l. 11, p. 33, antépén. l., etc., *au lieu de* Jōda, *lire* Jōdai.

P. 50, l. 28, *au lieu de* Hosakawa Tadaoki, *lire* Hosokawa Tadaoki.

P. 66, l. 2, *au lieu de* Sī-vuong, *lire* Śāi-vương.

P. 67, l. 20, *au lieu de* Mysōhin, *lire* Myōshin.

P. 80. avant-dern. l., *au lieu de* Tōshōgū go jikki 東照宮徭實記, *lire* Tōshōgū go jikki 東照宮御實記.

P. 96, l. 21, *au lieu de* Khué, *lire* Khuê.

P. 98, l. 8, *au lieu de* Sonzaemon Yoshiyasu, *lire* Magozaemon Yoshiyasu.

P. 99, l. 29, *au lieu de* Hisbikawa Sombei, *lire* Hishikawa Magobei.

P. 101, l. 1, *au lieu de* Ōminato 大溱, *lire* Ōminato 大湊.

Ib., l. 21, *au lieu de* mon 文, *lire* mon 紋.

P. 102, l. 2-3, *au lieu de* Shichirōbei Eikichi 七郎兵衛榮吉, *lire* Shichirōbei Hideyoshi 七郎兵衛榮吉.

P. 103, l. 7, *au lieu de* Kuzaemon 久左衞門, *lire* Kyūzaemon 久左衛門.

P. 104, l. 15, *au lieu de* Jōon 乘圓, *lire* Jōen 乘圓.

Ib., l. 36, *au lieu de* Junkwan 順衛, *lire* Junkwan 順官.

P. 111, n. 1, l. 1-2, *au lieu de* Naitō Chisō 內藤恥叟, *lire* Naitō Chisō 內藤耻叟.

P. 119, l. 18, *au lieu de* Tokugawa Mitsukuni 德川光國, *lire* Tokugawa Mitsukuni 德川光圀.

P. 129, l. 21, *au lieu de* Yajiemon 彌二石衛門, *lire* Yajiemon 彌二右衛門.

P. 133, l. 4 et 29, *au lieu de* Shimai Gonbei, *lire* Shimai Gombei.

P. 142, l. 16, *au lieu de* Tch'ao T'o, *lire* Tchao T'o.

P. 146, n. 3, *ajouter* Yuan-ho kiun hien tche 元和郡縣志, k, 35, f° 21 v°.

P. 147, l. 16, *au lieu de* King-kia chan, *lire* King-hia chan.

P. 148, l. 28, *au lieu de* Lan-chan 巚山, *lire* Lan-chan 嵐山.

Ib., n. 1, *au lieu de* p. 208, *lire* p. 209 et sqq.

P. 151, l. 15, *au lieu de* Kie-yang 揭揭, *lire* Kie-yang 揭陽.

P. 152, n. 3, l. 3, *au lieu de* p. 181-182, *lire* p. 182 et ss.

P. 154, n. 1, *au lieu de* p. 203 et n. 1, *lire* p. 204 et n 2.

Ib., n. 2, l. 10, *au lieu de* Hong Yi-siuan, *lire* Hong Yi-hiuan.

Ib., n. 3, l. 6, *au lieu de* p. 221-227, *lire* p. 225-232.

P. 161, l. 13, *ajouter* : Comparez les distances de Lo-yang à Canton, au Tonkin et à Đồng-hới, données par le *Heou Han chou*, k. 33, f° 7 r°, col. 13 : 7.100 li de Lo-yang à Canton ; 11.000 li de Lo-yang au Tonkin ; 13.400 li de Lo-yang à Đồng-hới (au Je-nan).

P. 164, l. 24, *au lieu de* Fleuve-Rouge, *lire* haut Fleuve Rouge.

P. 167, n. 6, l. 2, *au lieu de* p. 207-215, *lire* p. 209-217.

P. 169, l. 29, *au lieu de* Lou-kiang, *lire* Lu-kiang.

P. 189, n. 7, l. 9, *au lieu de* Eul-ya 兩雅, *lire* Eul-ya 爾雅.

P. 204, n. 3, l. 8, *au lieu de* grand fleuves, *lire* grands fleuves.

P. 208, l. 30, *ajouter* : Et ici, il faut bien noter, malgré la date de rédaction moderne de l'ouvrage qui la reproduit, la tradition, à mon avis éloquente, que donne le *Kouang-tong t'ong-tche* (éd. de 1731, k. 6, f° 2 v°) où il est dit qu'en 221 avant notre ère fut créée la commanderie de Nan-hai, dont T'ou Ts'iu fut nommé gouverneur militaire et Lou surintendant ; et qu'en 218 avant notre ère le pays de Nan-yue se révolta contre les Ts'in. Ces traditions isolées correspondent parfaitement à la suite des faits historiques que l'étude minutieuse des textes anciens permet d'établir

P. 209, n. 1, l. 7, *au lieu de* Yang Feou 楊孚, *lire* Yang Feou 楊莩.

P. 213, n. 2, *ajouter* : Cf. d'autre part la note du *Heou Han chou*, k. 33, f° 7 v°, col. 9 : « Le Kiao-tche fut institué par Wou-ti sur le [territoire de l'ancien] pays du roi Ngan-yang. » Pour une tradition également ancienne de la légende, cf. *Kieou T'ang chou*, k. 41, f° 34 r°, col. 11 et sqq., citant le *Nan-yue tche* 南越志 (Ve siècle).

P. 217, n. 3, l. 1, *au lieu de* k. 83, *lire* k. 82

P. 219, l. 2, *ajouter* : Enfin, cf. *Heou Han chou*, k. 33, f° 8 r°, col. 3 : le nom de Siang-lin suivi de ces mots 今之林邑國 « c'est aujourd'hui le pays de Lin-yi »

P. 232, l. 31, *au lieu de* 139 avant notre ère, *lire* 135 avant notre ère.

P. 250, n., l. 26, *au lieu de* Kin tch'ong tien, *lire* K'in tch'ong tien.

Ib., n., l. 29, *ajouter* : Sur la coutume, observée jusqu'au XIIIe siècle par les empereurs annamites, de se faire tatouer l'image d'un dragon sur la cuisse et sur le rapport étroit de cette coutume avec celle des premiers Annamites, qui dessinaient sur leur corps des tatouages représentant des alligators, cf. les indications et notes détaillées des ouvrages historiques annamites : *Đại việt sử kí*, Trần, q. 6, f° 7 ; *Toàn-thư*, q. 6, f° 7 ; *Cương mục*, q. 8, f° 29.

Ib., n. 2, l. 3, *au lieu de* P'an-yu 番禺, *lire* P'an-yu 番禺.

P. 251, n. 2, l. 3, *au lieu de* Tchang che ts'ong chou 章氏叢書, *lire* Tchang che ts'ong chou 張氏叢書

P. 262, l. 17, *ajouter en note* : Je donne l'orthographe correcte 揚越 ; mais il faut noter que le *Che-ki* écrit 楊粵.

P. 264, l. 21, *au lieu de* Sôn-câu, *lire* Sông-câu.

P. 273, l. 14-15, *au lieu de* Annamties, *lire* Annamites.

P. 309, l. 34, *au lieu de* yākṣa,... rakṣasa, *lire* yakṣa,... rākṣasa.

P. 310, l. 23, *au lieu de* Bhodisattva, *lire* Bodhisattva.

P. 314, l. 22, *au lieu de* Vajraçrñkhalā, *lire* Vajraçrñkhalā.

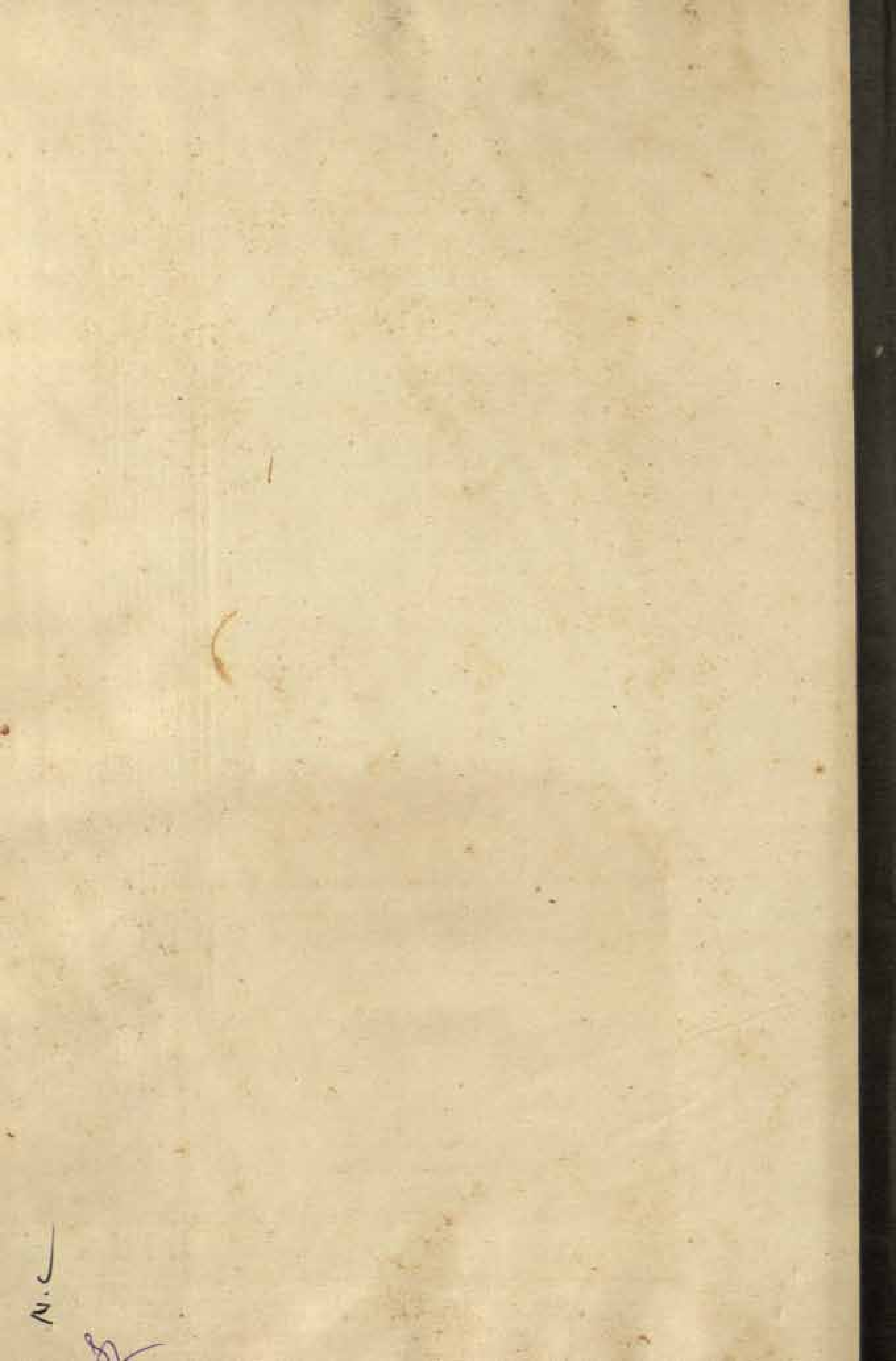
P. 320, l. 17, *au lieu de* Sékas, *lire* Sétao.

P. 322, l. 3, *au lieu de* pour Tao-fou, *lire* par Tao-fou.
P. 323, l. 39, *au lieu de* missionaires, *lire* missionnaires.
P. 324, l. 35, *au lieu de* Heur Tchragou, *lire* Hor Tchangou.
P. 325, l. 3, *au lieu de* Sangpa, *lire* Zangba (San-pa).
Ib., l. 4, *au lieu de* lamaserie Nanzong, *lire* Chioume [cf. p. 358, infra].
P. 328, l. 2, *au lieu de* T'ien-ts'ouen, *lire* T'ien-ts'iuan.
Ib., l. 27, *au lieu de* Kata, *lire* Kéta.
P. 333, l. 5, *au lieu de* Yarakeou, *lire* Yara k'eou.
P. 334, l. 28, *au lieu de* Meurdo, *lire* Meurdou.
Ib., l. 32, 39, 42, 43, *au lieu de* Kio-lo-sseu, *lire* Tsio-lo-sseu.
P. 335, l. 34, *au lieu de* Tchongou Pamé, *lire* de Tchongou et de Pamé.
P. 336, l. 10, *au lieu de* Kio-lo-sseu, *lire* Tsio-lo-sseu.
P. 339, l. 11, *au lieu de* celle, *lire* celles.
Ib., l. 13-14, *au lieu de* Tong-ngo o-lo, *lire* Tongolo.
P. 341, l. 13, *au lieu de* P'ien-pa, *lire* Pien-pa.
Ib., l. 13-14, *au lieu de* So-tseu-k'ang, *lire* So-tseu-kang.
Ib., l. 19, *au lieu de* Rongmé Tchragou, *lire* Rongmé Tchrago.
P. 343, l. 14, *au lieu de* s'empare, *lire* s'empara.
Ib., l. 16, *au lieu de* obtienrent, *lire* obtinrent.
Ib., l. 33, *au lieu de* s'avanca, *lire* s'avança.
P. 344, l. 26, *au lieu de* prisonnierst, *lire* prisonniers.
Ib., l 27, *au lieu de* nettemen pris parti, *lire* nettement pris parti.
P. 345, l 10, *au lieu de* Kio-lo-sseu, *lire* Tsio-lo-sseu.
P. 347, l. 4, *au lieu de* Ni-pa-k'eou, *lire* Gnipa k'eou.
P. 351, l. 22, *au lieu de* Ménia, *lire* Mounia.
P. 352, l 5, *au lieu de* Yongtun, *lire* Yong-touen.
Ib., l. 20, *au lieu de* Raty, *lire* Rati.
P. 356, l. 27, *au lieu de* Kiata, *lire* Kiatha.
P. 357, l. 29, *au lieu de* Djrékhio, Djré, *lire* Ndjrékhio, Ndjré.
P. 363, l. 34, *au lieu de* Ngukhiokha, *lire* Ngulkhiokha.
P. 365, l. 36, *au lieu de* Sékim, *lire* Sekkim.
P. 366, l. 25, *au lieu de* Khionatong, *lire* Khioumatong.
P. 371, col. 1, l. 5-6, *au lieu de* Pitou, *lire* Pétou.
Ib., col. 1, l. 6, *au lieu de* pont de Eurkhio, *lire* pont du Eurkhio.
Ib., col. 1, l. 12, *au lieu de* Tchtagou, *lire* Tchrago.
Ib., col. 2, l. 12, *au lieu de* Sankias, *lire* San-kia-tseu.
Ib., col. 2, l. 27, *au lieu de* Kiong, *lire* Khiong.
P. 441, l. 24, *au lieu de* Rajar, *lire* Râjar.
P. 447, l. 26, *au lieu de* Châh-ji-ki-Ḍheri, *lire* Shâh-ji-ki-Ḍheri.
P. 465, l. 33 et 37, *au lieu de* Brāhmaṇas, Brāhamaṇas, *lire* Brāhmaṇas.
P. 520, l. 6, *au lieu de* Broussard de La Garbière, *lire* Broussard de La Garlière.

Le gérant : L. Aurousseau.



IMPRIMERIE D'EXTRÊME-ORIENT
HANOI-HAIPHONG — MCMXXIV



"A book that is shut is but a block"

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY
GOVT. OF INDIA
Department of Archaeology
NEW DELHI.

Please help us to keep the book clean and moving.

S. B., 148. N. DELHI.